



HAL
open science

Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale

Annelise Rodrigo

► **To cite this version:**

Annelise Rodrigo. Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale. Histoire. Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2019. Français. NNT: . tel-02523392

HAL Id: tel-02523392

<https://theses.hal.science/tel-02523392>

Submitted on 30 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

En vue de l'obtention du DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par
Annelise RODRIGO

Le 9 septembre 2019

**Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien
par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale**

Ecole doctorale : **TESC - Temps, Espaces, Sociétés, Cultures**

Spécialité : **Histoire**

Unité de recherche :

FRAMESPA- France, Amériques, Espagne-Sociétés, pouvoirs, acteurs

Thèse dirigée par
Patrick CABANEL et Magda FAHRNI

Jury

M. Patrick Farges, Rapporteur
Mme Laura Hobson-Faure, Rapporteur
Mme Claire Zalc, Examinatrice
Mme Isabelle Lacoue-Labarthe, Examinatrice
M. Patrick Cabanel, Directeur de thèse
Mme Magda Fahrni, Co-directrice de thèse

Volume I

Sauver les plus irremplaçables ? Une
histoire du refuge canadien par les
associations pendant la Seconde
Guerre mondiale

Résumé

Cette thèse retrace la mobilisation d'associations canadiennes venant en aide aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. L'étude de cette mobilisation collective - le refuge - éclaire la volonté de secours canadienne face aux dangers et persécutions menaçant les réfugiés entre décembre 1938 et octobre 1945. À partir de sources des deux principaux acteurs du refuge consacrés aux réfugiés - le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) et les comités du *Canadian Jewish Congress* (CJC) - cette thèse propose un regard intermédiaire sur l'assistance et l'accueil canadiens tout au long du conflit, entre histoire de la politique migratoire et étude des mouvements de populations. En suivant le rythme du refuge, la thèse retrace la structure complexe de la mobilisation collective constituée d'une dizaine d'organisations opposées par des rivalités idéologiques, politiques et territoriales. En tirant les fils de ce " sac de nœuds associatif ", l'étude du refuge fait ressortir la catégorisation du réfugié dans un Canada ne distinguant pas ceux-ci des migrants classiques. Confrontée au refus gouvernemental d'admettre des réfugiés au Canada, la mobilisation collective ne reste pas isolée du reste de la population canadienne et sollicite son appui pour ouvrir les frontières du pays aux personnes persécutées. Le refuge développe alors deux propagandes reflétant la collaboration interne à la mobilisation collective, notamment entre le comité du CJC consacré aux récoltes de fonds - l'*United Jewish Refugee and Relief Agencies* - et le CNCR. Face à la politique restrictive du gouvernement canadien, le refuge développe un secours à distance, participant à l'aide humanitaire réalisée par des organisations états-uniennes, et détermine une stratégie d'assistance fondée sur la discrétion. Celle-ci a pour objet de contourner les règles migratoires canadiennes et de préparer l'accueil de potentiels réfugiés. L'arrivée des réfugiés apparaît alors comme le point culminant du refuge.

Summary

This dissertation recounts how Canadian associations mobilized to help refugees during World War II through the analysis of the collective mobilization-the "Refuge"-between December 1938 and October 1945. Between the study of population movements and the history of migratory politics, the present work gives a middle take on the way Canada assisted and accommodated refugees throughout the conflict, drawing on sources from the two main agents of the "Refuge," i.e. the Canadian Nation Committee on Refugees (CNCR) and the committees of the Canadian Jewish Congress (CJC). Following the specific pace of the "Refuge," the dissertation opens up an "associative can of worms" in that it retraces the complex structure of a collective mobilization that gathered a dozen organizations opposed by ideological, political and territorial

rivalries. It also highlights the categorization of the refugees at a time when Canada did not differentiate them from regular migrants. Having to face the Canadian government's refusal to let refugees in, the collective mobilization did not stand apart from the rest of the Canadian population and even asked for its support to open the country's borders to persecuted people. The "Refuge" developed two forms of propaganda that reflected the internal collaboration at stake within the collective mobilization, the most significant being the collaboration between the United Jewish Refugee and Relief Agencies-the CJC committee devoted to fundraising-and the CNCR. Due to the restrictive policy of the Canadian government, the "Refuge" offered remote assistance and joined the U.S. humanitarian aid thus devising an aid strategy based on discreetness. The aim was to by-pass the Canadian migratory rules and to prepare the accommodation of potential refugees. The arrival of these refugees thus stands as the climax of the "Refuge."

Liste des sigles et abréviations

Principaux sigles

CCF	Co-operative Commonwealth Federation
CCJR	Canadian Committee for Jewish Refugees
CJC	Canadian Jewish Congress / Congrès juif canadien
CCIR	Central Committee for Interned Refugees
CJCR	Canadian Jewish Committee for Refugees
CNCR	Canadian National Committee on Refugees
CNR	Canadian National Railways
COC	Council For Overseas Children
CORB	Children's Overseas Reception Board
CPR	Canadian Pacific Railways
CWC	Canadian Welfare Council
IGCR	Intergovernmental Committee on Refugees
IODE	Imperial Order Daughters of the Empire
JCA / ICA	Jewish Colonization Association
JIAS	Jewish Immigrant Aid Society
JDC / Joint	American Jewish Joint Distribution Committee
JLC	Jewish Labor Committee
JPRC	Joint Public Relations Committee
LNC	League of Nations Society in Canada
NCJW	National Council of Jewish Women
NRS	National Refugee Service
ORT	Organisation Reconstruction Travail
RCM	Refugee Children's Movement
SDN	Société des Nations
UJR & WRA	United Jewish Refugee & War Relief Agencies
UJWF	United Jewish Welfare Fund
UNRRA	United Nations Relief and Rehabilitation Administration
UPA	United Palestine Appeal

USCOM	United States Committee for the Care of European Children
WJC	World Jewish Congress
YMHA	Young Men's Hebrew Association
YWCA	Young Women's Christian Association
YWHA	Young Women's Hebrew Association

Abréviations de références

CJCCCNA	Canadian Jewish Congress Charities Committee National Archives
CJC-OR	Canadian Jewish Congress Organizational Records
CNRTL	Centre National de Ressource Textuelles et Lexicales
LAC	Library and Archives Canada

Note sur la transcription des citations en anglais, sur les références bibliographiques et sur l'anonymisation

Nous avons choisi de conserver la langue d'origine des références bibliographiques et des documents, ceux-ci étant exclusivement en anglais. Nous respectons aussi la transcription des citations, celles-ci peuvent donc contenir des fautes.

En outre, les références bibliographiques sont données en entier à chaque nouveau chapitre afin de faciliter leur repérage.

Afin de protéger l'identité des individus cités dans le manuscrit, nous escamotons le nom complet des personnes n'ayant, à notre connaissance, pas témoigné publiquement de leur participation au refuge, et nous ne conservons que la première lettre du nom de famille. Pour les individus cités dans d'autres travaux publiés, nous reprenons les noms complets.

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à Magda Fahrni et Patrick Cabanel qui ont accepté de diriger ce travail et qui m'ont accompagnée tout au long de ces années. Je leur suis reconnaissante de la confiance et de la grande liberté qu'ils m'ont accordée.

Je remercie aussi mon directeur de master, Paul-André Linteau, qui, à travers ses conseils, sa confiance et sa gentillesse, a fortement influencé mon intérêt pour l'histoire des migrations au Canada.

Je remercie également Patrick Farges, Laura Hobson Faure, Isabelle Lacoue-Labarthe et Claire Zalc de m'avoir fait l'honneur d'accepter de participer au jury devant lequel je soutiendrai cette thèse.

Durant ces années de recherche, j'ai eu la chance de bénéficier d'un contrat de l'École Doctorale TESC de Toulouse et d'une bourse de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Je remercie vivement ces deux institutions pour la confiance qu'elles m'ont accordée.

Ayant disposé de conditions de travail idéales au sein du département d'histoire et du laboratoire FRAMESPA, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique, et particulièrement Laure Teulières, les équipes de direction du laboratoire, notamment Sophie Dulucq, François Godicheau et Sylvie Mouysset. Tous m'ont permis de multiplier les allers et retours entre Toulouse et Montréal, et de m'épanouir dans l'enseignement. Je remercie aussi chaleureusement Françoise Arrazat, Catherine Bernou et Céline Daran pour leur gentillesse, leur soutien moral et administratif.

Ce travail a été facilité par l'aide des archivistes des Archives juives canadiennes Alex Dworkin à Montréal – Janice Rosen et Hélène Vallée – ainsi que par celle du personnel des Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa. Grâce à eux, j'ai pu découvrir la richesse des fonds, multiplier les longues journées de dépouillement et de photographies, tout en étant guidée par leur maîtrise parfaite des archives. Mes séjours à Montréal ont été aussi marqués par de très belles rencontres québécoises comme Rémy Besson, Anne-Sophie Fournier-Plamondon et Marie-Hélène Constant.

Au terme de ce long parcours, je remercie les personnes qui ont accepté de se plonger quelques jours dans mon labyrinthe associatif, ce travail leur doit beaucoup : Célia Keren, Colette Zytnicki, Youna Masset, Aurélie Delevallée, Martin Grandjean et Sébastien Poublanc.

La thèse est un travail solitaire mais j'ai eu la chance d'y faire de belles rencontres : Christine Bauza, Manon Champier, Johanna Daniel, Aurélie Delevallée, Youna Masset, Azzurra Mauro, Yali Meng, Caroline Muller, Alina Rudio et Jessica Soler-Benonie.

Enfin, je remercie ma famille qui m'a soutenue matériellement et moralement tout au long de ce parcours. Un merci particulier à mon père qui m'a transmis sa passion de l'histoire, à ma mère qui est un modèle de force et de courage ainsi qu'à mes frères qui ont subi mes longues discussions historiques sans trop se plaindre. Une dernière petite pensée pour Louise, ma filleule, qui est venue rejoindre notre famille durant la rédaction de ce manuscrit.

Les mots me manquent pour remercier Sébastien. De l'annonce de l'obtention du contrat doctoral à la rédaction du dernier mot de ce manuscrit, sa présence fut indispensable. Il a dû – et su – supporter mes doutes et mes peurs, encourager et enrichir mes réflexions sur un monde canadien si éloigné de ses forêts méridionales.

À mes grands-parents tant aimés.

Gisèle Rodrigo (1932-2016) et Marcel Rodrigo (1928-2016).

Leur photographie et les souvenirs heureux m'ont accompagnée tout au long de l'écriture.

Introduction

FIGURE 0.1 – Remerciements de la famille P. à Samuel Bronfman, 1944.

Monsieur Samuel Bronfman,
National President of the Canadian Jewish Congress.

Permettez nous de vous remercier de tout notre cœur pour
l'accueil chaleureux, que nous avons trouvé ici dans un pays libre
et démocratique.

Grâce à l'hospitalité de peuple canadien, mon mari a
déjà trouvé du travail après des longues années d'internement dans
les différents pays. Nous comprenons très bien, que notre présence
ici est la plus grande preuve de sincérité et de compréhension du
peuple canadien et des grands efforts de votre côté et des vos
collaborateurs à ce sujet.

envers vous
Nous sommes plein de gratitude/et nous serons toujours prêt
de vous aider dans n'importe quel sens, contre le Hitlerism.

Ernst et Bella P

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244, Remerciements de la famille P. à Samuel Bronfman, 1944.

Une demi-feuille de papier pelure coincée entre des encaissements de chèques et un télégramme annonçant une réunion. Notre regard est attiré par ces mots en français, si rares dans les archives du Congrès juif canadien. Que savons-nous d'Ernst et Bella P. ? Ils sont mariés, sont tous les deux nés à Vienne en Autriche – le 5 octobre 1908 pour lui et le 28 novembre 1903 pour elle – mais sont considérés comme apatrides lors de leur arrivée au Canada, le 4 avril 1944, à bord du *Serpa Pinto*. Ernst est enseignant avant la guerre, Ysabella – ou Isabel ou Bella comme dans la signature du mot – ne déclare pas de profession. Le couple loge à son arrivée en Amérique du Nord chez Monsieur S., un jeune rabbin montréalais d'origine ukrainienne. Ils déménagent quelques semaines plus tard rue Édouard-Charles, près de l'Avenue du Parc. Nous ne

savons presque rien de leur parcours avant leur venue au Canada. La lettre rédigée en français et la mention des camps d'internement laissent penser que l'homme fut interné en Allemagne puis en France, mais le couple parvient à traverser la frontière pyrénéenne pour rejoindre Barcelone. Ils appartiennent aux *Iberian refugees*, l'un des mouvements de réfugiés partis de la péninsule Ibérique et arrivés au Canada durant la Seconde Guerre mondiale.

Leurs remerciements – riches en émotion et en réminiscence d'évènements douloureux – sont adressés à Samuel Bronfman, président du Congrès juif canadien. Trois ans avant l'arrivée de Bella et Ernst à Montréal, Samuel Bronfman imaginait le regard que les futurs historiens porteront sur la réponse de sa communauté aux souffrances des juifs européens.

There is no doubt in my mind that when the history of our people for the fateful years through which we are passing comes to be written, the historian of the future will write of at least two paramount aspects. He will, on the one hand describe, if he can find words bitter enough and if his tears do not entirely obliterate his writing, the devastation which has befallen European Jewry, and the sharp cry anguish which rose from its depths of despair, and on the other hand, he will treat – and if any consolation is to be his, it is here that he will find it – he will treat of the answer which the Jewry across the Atlantic made to that poignant call for help and succor. It is to the honor of Canadian Jewish leadership that immediately upon the outbreak of the war it soon realized that in the measure in which Canadian Jewry responded to the demand of the hour, in that measure, another glorious chapter full of sorrow at the nature of the duty, full of pride in that duty done, would be added to our historic annals¹.

La lettre du couple appartient aux nombreuses traces de la réponse du Congrès juif canadien au «*poignant call for help and succor*»². Le comité n'est cependant pas le seul à répondre à cet appel : tout un réseau associatif se construit afin de faire venir au Canada des individus fuyant la guerre et les persécutions.

La rédaction d'une introduction est souvent difficile. Comment amener le lectorat à comprendre notre approche, à suivre nos pas ? Dès la première lecture de ce court mot de remerciement, nous savions qu'il allait ouvrir notre manuscrit. En effet, il est révélateur de notre choix d'étudier l'histoire des réfugiés au Canada entre 1939 et 1945 à rebours de l'historiographie classique. Cette dernière se concentrant généralement sur le refus canadien de porter secours aux hommes, femmes et enfants menacés en Europe, nous souhaitons éclairer les actions de Canadiens qui, au contraire, se mobilisent en

1. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 D, Report of the President of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies Submitted at the National Executive Meeting, 6 septembre 1941.

2. *Ibid.*

faveur des réfugiés et parviennent à en accueillir durant la Seconde Guerre mondiale. Bella et Ernst P., Samuel Bronfman mais aussi Cairine Wilson, Saul Hayes, Manfred E. ou Helena W., près de 2 700 réfugiés, 1 900 soutiens, 200 comités de secours, participent tous à un même ensemble : le refuge canadien pendant la Seconde Guerre mondiale.

À partir des archives du Congrès juif canadien (CJC) – principal représentant de la communauté juive canadienne – et du *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) – association non confessionnelle présidée par la première sénatrice canadienne Cairine Wilson – notre thèse étudie les différentes interactions liant les comités de secours, la population canadienne et les réfugiés tout au long du processus migratoire amenant ces derniers au Canada. L'ensemble de ces relations forme une mobilisation collective que nous nommons « le refuge »³. Ainsi le refuge est-il composé de multiples actions réalisées par les associations et les réfugiés afin de rendre possible l'arrivée de ces derniers au Canada. En effet, le CJC et le CNCR correspondent avec des homologues canadiens ou étrangers, contactent le gouvernement fédéral, organisent des réunions, classent les nombreuses demandes de secours faites par des proches ou des personnes bloquées en Europe. Le refuge se poursuit ensuite lorsque les réfugiés parviennent au Canada puisqu'il faut chercher un emploi, obtenir une allocation ou poursuivre son parcours migratoire vers les États-Unis etc.

En tant que mobilisation collective, le refuge apparaît sous différents angles selon la focale que l'on privilégie : il s'insère dans l'historiographie de la politique migratoire canadienne lorsque l'on insiste sur sa volonté de contrer les refus d'admission de réfugiés ; il devient une histoire des réfugiés si l'on regarde les parcours migratoires de ces quelques milliers de personnes accueillies au Canada ; il apparaît aussi comme un épisode de l'histoire de l'assistance au Canada quand on se penche sur les rôles des organisations qui le font vivre, notamment celles qui appartiennent à la communauté juive canadienne.

3. Nous entendons par *mobilisation*, un « processus qui conduit un ensemble de personnes ou de groupes à s'organiser pour la promotion d'une cause » ; Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2014, p. 20.

Historiographie

Étudier le refuge revient à questionner le refus du gouvernement canadien d'accepter des réfugiés sur son territoire. En tant que décision politique, leur admission est abordée par les chercheurs s'intéressant à la politique migratoire canadienne mais aussi par ceux privilégiant une analyse particulière des mouvements de réfugiés. L'examen de ces déplacements de populations convoque en priorité deux types d'acteurs : les États d'accueil et les migrants. Le refuge ne se résume toutefois pas à ce face-à-face puisque des associations peuvent intervenir tout au long du processus migratoire, l'admission de réfugiés apparaissant alors dans les études consacrées à ces nombreux comités de bienfaisance locaux ou de plus grande envergure. Enfin, comme le souhaitait déjà Samuel Bronfman en 1941, le refuge est largement abordé par l'historiographie de la communauté juive canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, l'étude du refuge canadien pendant la Seconde Guerre mondiale est au croisement de quatre champs historiographiques : l'histoire des migrations, celui des mouvements de populations, l'étude des organisations de secours et l'histoire des juifs au Canada.

A. Une question de politique migratoire canadienne

Un premier courant historiographique s'intéresse aux réfugiés au travers du prisme politique de la migration, les réfugiés étant, du point de vue légal, des immigrants comme les autres⁴. Le Canada, considéré comme une « autre nation d'immigrants », est un terrain fertile pour l'étude des politiques migratoires et notamment celles portant sur la sélection des potentiels « nouveaux arrivants »⁵.

Dans *Canada's Jews*, Louis Rosenberg résume ainsi le fonctionnement et les grandes lignes de la politique migratoire canadienne :

[...] *The regulation of immigration into Canada is very largely done through Orders in Council issued at the discretion of the Minister in charge of the Department of Immigration, rather than by legislative action of the Dominion Parliament, and [...] Canadian immigration legislation subsequent to the [First] World War differs from Canadian immigration legislation passed prior to the [First] World War mainly in that the Immigration*

4. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008, p. 17.

5. Dominique DANIEL, « Une autre nation d'immigrants », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003, n° 1, p. 33-46. Reg Whitaker introduit son petit ouvrage consacré à la politique canadienne d'immigration depuis la Confédération par ces mots : « Le Canada, on l'a souvent dit, est un pays d'immigrants. Tous les Canadiens, à l'exception des autochtones, sont des immigrants ou des descendants d'immigrants. Dans un pays comme le nôtre, une *politique* d'immigration est donc essentielle », Reg WHITAKER, *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada avec l'aide de la Direction du multiculturalisme du gouvernement du Canada, 1991, p. 3. Pour une synthèse de l'histoire du Canada du XVI^{ème} siècle à nos jours, voir la récente synthèse de Jean-Michel LACROIX, *Histoire du Canada : des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2019.

*Act in force prior to the [First] World War permitted the immigration of all persons except those certain specified prohibited classes, whereas the Immigration Acts subsequent to the [First] World War prohibit the immigration of all persons except those within certain specified permitted classes*⁶.

Ainsi la politique migratoire canadienne du premier XX^{ème} siècle est-elle marquée par un accueil de plus en plus restrictif et l'établissement d'une politique « différencialiste »⁷. En 1923, l'immigration est interdite au Canada à toute personne à l'exception des catégories suivantes :

- 1) *Bona fide farmers with sufficient means to begin farming in Canada.*
- 2) *Bona fide farm labourers entering Canada with reasonable assurance of employment.*
- 3) *Female domestic servants entering Canada with reasonable assurance of employment.*
- 4) *The wife or child under 18 years of age of any person legally admitted to and resident in Canada, who is in position to receive and care for his dependents.*

*British immigrants and United States citizens were exempted from these restrictions, and this exemption was subsequently extended by administrative orders to include the Scandinavian countries, Germany, Holland, Belgium, France and Switzerland*⁸.

De plus, le Département d'immigration adopte un classement des potentiels immigrants non-britanniques fondé sur des critères raciaux. Il distingue tout d'abord les « *Preferred Immigrants* » qui regroupent les citoyens des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest censés avoir des « *racial characteristics* » similaires à celles des populations britanniques, et qui sont donc jugés plus facilement assimilables. Ils obtiennent les mêmes conditions de migration que les Britanniques et les États-Uniens. La deuxième catégorie, le « *Non-preferred Group* », est constituée des résidents des pays d'Europe centrale comme

6. Les termes sont soulignés par l'auteur. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 123.

7. Pour une histoire de la politique migratoire sur la longue durée ou sur des périodes autres que la Seconde Guerre mondiale, voir notamment Michel CHOUINARD et Louis PELLETIER, « Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne », *Cahiers québécois de démographie*, 1983, vol. 12, n° 2, p. 201-206 ; Freda HAWKINS, *Canada and Immigration Public Policy and Public Concern*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988 ; Reg WHITAKER, *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, *op. cit.* ; Gerald TULCHINSKY, *Immigration in Canada: historical perspectives*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994 ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998 ; Dominique DANIEL, « Une autre nation d'immigrants », *op. cit.* ; Lisa CHILTON, *Receiving Canada's Immigrants: the Work of the State before 1930*, Ottawa, Canadian Historical Association with the support of the Department of Canadian Heritage, Government of Canada, 2016.

8. Résumé des décrets en conseil P. C. 185 du 1^{er} janvier 1923 et P. C. 183 du 31 janvier 1923 cité par Louis ROSENBERG dans *Canada's Jews*, *op. cit.*, p. 127.

l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Ces individus doivent répondre positivement à une des quatre catégories migratoires décrites précédemment⁹. Un dernier ensemble est qualifié de «*Special Permit Group*» puisque toute personne incluse dans celui-ci doit obtenir un permis spécial pour émigrer au Canada.

*This «Special Permit» group included all immigrants from Greece, Italy, Bulgaria, Armenia, Syria and Turkey and all Jews no matter what their citizenship or country of birth except those who were born in the British Empire, the «Preferred Countries» or the United States of America. Admission of immigrants coming with this «Special Permit» group was only permitted after a special permit had been granted by the Department of Immigration in each individual case*¹⁰.

Le Canada privilégie donc distinctement une immigration d'origine britannique, états-unienne ou d'Europe de l'Ouest, les ressortissants des pays d'Europe du Sud et les juifs étant considérés comme indésirables¹¹. Les *Order-in-Council* canadiens de 1923 sont alors une réponse aux nombreux déplacements de populations européennes et notamment ceux de juifs d'Europe de l'Est fuyant les pogroms, les déportations et les diverses violences¹².

Cette circulation intense inquiète les autorités des pays d'accueil. Le gouvernement américain qui, à l'époque, fixe généralement des limites à l'immigration supprime pour l'essentiel toute possibilité d'émigration outre-Atlantique, en 1924, avec la loi Johnson. [...] Les juifs doivent donc rester dans les limites du continent européen¹³.

Le décret du 21 mars 1931 vient fermer encore davantage les frontières canadiennes en limitant les possibilités migratoires aux seuls veuves ou enfants mineurs de personnes résidant au Canada et aux fermiers ayant suffisamment d'argent pour financer leur installation¹⁴. L'accueil de réfugiés au Canada n'est alors possible que pour les individus répondant positivement à ces critères établis par les lois migratoires ou obtenant un « permis spécial ». Cette dernière opportunité ne peut être envisagée que pour des individus possédant de forts appuis au Canada qui peuvent intercéder en leur faveur auprès du département d'Immigration.

9. Voir page précédente.

10. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews...*, *op. cit.*, p. 128.

11. Nous écrivons le terme « juif » sans majuscule, l'usage de celle-ci étant réservé aux nationalités. L'emploi du « J » sera respecté pour les citations ou références des textes dont les auteurs ont fait ce choix.

12. Michael R. MARRUS, *Les exclus. Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, p. 67-74.

13. *Ibid.*, p. 71.

14. P. C. 695 du 21 mars 1931. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews*, *op. cit.*, p. 129 ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 216. Le document est disponible à l'annexe 3 page 494.

Cela a évidemment encouragé un intense lobbying à Ottawa et laissé une grande latitude d'action non standardisée aux différents fonctionnaires des administrations responsables qui pouvaient ainsi user de leur pouvoir discrétionnaire. C'est pourquoi, plus encore que dans d'autres exemples de migrations, disposer d'un réseau et de contacts était primordial lorsqu'on voulait entrer au Canada en tant que réfugié du régime nazi¹⁵.

Ainsi de très nombreux réfugiés cherchent-ils un soutien auprès des organisations canadiennes sensibles à leur situation, et notamment auprès du CJC et du CNCR. La fermeture des frontières canadiennes n'est donc pas totale et des réfugiés parviennent à être admis au pays.

L'accueil de réfugiés et les restrictions migratoires

L'application de cette politique migratoire fait l'objet d'une riche historiographie dès la fin des années 1970, au moment même où le Canada se mobilise en faveur des «*boat people*»¹⁶. En effet, du milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, le Canada connaît une rupture dans sa prise en charge des populations persécutées puisque la *Loi sur l'Immigration* de 1976 fait entrer les réfugiés dans les catégories migratoires acceptées au Canada, les réfugiés étant définis selon les termes de la Convention de Genève de 1951¹⁷.

Gerald Dirks est le premier à s'intéresser à la question des réfugiés au Canada en se demandant pourquoi, «*in some circumstances, the government and public welcomed refugees and on other occasions, ignored their appeals*»¹⁸. Dans sa thèse et dans la publication de celle-ci sous le titre *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism?*, Dirks analyse l'évolution de la définition du réfugié dans les politiques migratoires canadiennes et le traitement réservé à ceux-ci, du XVIII^{ème} siècle aux années 1970.

Les sources mobilisées par l'auteur sont variées et reflètent bien sa volonté de présenter un panorama général du sujet : débats parlementaires, publications gouvernementales, archives associatives, témoignages, articles de presse etc. En liant la politique migratoire canadienne aux perspectives économiques, et notamment aux besoins spécifiques de main d'œuvre comme dans l'agriculture, le politologue explique la fermeture progressive des frontières canadiennes à partir des années 1930 par trois facteurs :

15. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 68.

16. Nous préférons parler de « crise de l'accueil » et non de « crise des réfugiés » puisque c'est la problématique de l'accueil qui crispe les opinions publiques / les gouvernants et non la situation des réfugiés. De plus, parler de « crise des réfugiés » fait porter la faute sur les individus cherchant refuge et non pas sur les politiques migratoires des pays concernés.

17. Le texte de la loi est disponible sur le site web du Musée canadien de l'immigration du Quai 21 : « Loi sur l'immigration de 1976 », *Pier 21*, <https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/loi-sur-l-immigration-de-1976>, [consulté le 18 novembre 2018].

18. Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977, p. xii.

«*personal economic insecurity resulting from the depression, indifference to the world beyond Canada's borders, and the phenomenon of nativism which often took the form of anti-Semitism*¹⁹».

Dès le décret en conseil de mars 1931, les portes du pays sont «*virtually closed [...] to immigrants excepting those from the United States and Britain or those having means to embark upon agricultural livelihoods*²⁰». Seuls les individus correspondant à ces caractéristiques ou «*receiving admission to Canada through special orders-in-council could bypass the formal and restrictive grounds for entry*²¹.»

Le Canada ne différencie donc pas les réfugiés des autres immigrants. Dirks développe longuement les années de 1939 à 1945, notamment en abordant la naissance du CNCR en décembre 1938 et en insistant sur les différentes délégations envoyées à la rencontre des membres du gouvernement fédéral. De plus, l'auteur analyse l'arrivée de réfugiés en précisant en introduction que tous les mouvements acceptés remplissent une même condition : ne pas être une charge financière pour le Canada²².

Bien que ces deux premiers travaux posent les bases historiographiques du refuge, les recherches de Dirks sont rapidement éclipsées par une œuvre centrale : *None is Too Many*.

Le « tsunami historiographique »

En 2018, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, prononce deux discours dans lesquels il présente ses excuses, au nom du gouvernement canadien, pour l'attitude de celui-ci durant la Seconde Guerre mondiale. Les deux textes reprennent une même expression décrivant la politique canadienne à l'égard des réfugiés juifs : «*None is Too Many*»²³. Elle reproduit le titre de l'ouvrage marquant un tournant historiographique

19. Gerald E. DIRKS, *Canadian Policies and Programmes Toward Political Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1972, p. 87 et *Ibid.*, *Canada's Refugee Policy.*, *op. cit.*, p. 50.

20. Gerald E. DIRKS, *Canadian Policies*, *op. cit.*, p. 96.

21. *Ibid.*, p. 102.

22. *Ibid.*, p. 127.

23. Le premier est prononcé le 8 mai 2018 à Toronto lors du 30^{ème} gala d'anniversaire de la Marche des Vivants, «PM Justin Trudeau Remarks March of the Living 30th Anniversary Gala», *March of the Living Canada*, <http://marchoftheliving.org/wp-content/uploads/2018/05/MOL-Trudeau-remarks-LR.pdf> [consulté le 4 juin 2018]. Le second, reproduit à l'annexe 18 page 531, est une présentation d'excuses officielles commémorant le refus d'accueillir les passagers du Saint Louis ; «Présentation d'excuses au nom du gouvernement du Canada aux passagers du MS Saint Louis», *Justin Trudeau, premier ministre du Canada*. URL : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/11/07/presentation-dexcuses-au-nom-du-gouvernement-du-canada-aux-passagers-du-ms>, 7 novembre 2018, [consulté le 10 février 2019]. Selon Antoine Burgard – citant Franklin Bialystok – «L'ouvrage "dont le titre est devenu le qualificatif de l'ensemble des politiques migratoires canadiennes d'avant les années 1950" est désormais l'unité de mesure de la responsabilité morale du pays en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés ("ethical yardstick") et est régulièrement mobilisé pour appeler le pays à retenir "les leçons de son histoire" », Antoine BURGARD, «*Une nouvelle vie dans un nouveau pays*». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017, p. 18 ; Franklin BIALYSTOK, «*La*

en 1983 : *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1945*²⁴.

Entreprise lors de la crise des *boat people* à la fin des années 1970, cette recherche marque les universitaires et la société canadienne au point qu'elle est considérée comme un « tsunami historiographique²⁵ ». En effet, les auteurs, en écornant en profondeur l'image d'un Canada ouvert à l'immigration, accusent le gouvernement fédéral, et surtout le directeur du département d'Immigration, Frederick Charles Blair, d'avoir tout fait pour empêcher l'arrivée de réfugiés juifs au Canada entre 1933 et 1947, ce qui fait du pays « *the worst of all possible refugee-receiving states*²⁶. »

Reprenant – sans toujours le citer – les principales conclusions de Dirks, les deux historiens mettent en avant le refus gouvernemental presque systématique d'admettre des juifs.

*As None Is Too Many documents, even while the slaughter of European Jewry was taking place the rigidity of Canadian immigration policy, fed by public antipathy to Jews, remained intact. No entreaties from Canadian Jewry, and their non-Jewish allies mustered to the cause of refugees, had any impact*²⁷.

Les actions de la communauté juive et des autres soutiens aux réfugiés ne parviennent pas à contrecarrer la volonté fédérale puisque « *between 1933 and 1945 Canada found room within her borders for fewer than 5,000 Jews; after the war, until the founding of Israel in 1948, she admitted but 8,000 more*²⁸. »

Le faible accueil canadien n'est pas le seul à faire l'objet de reproches.

Route devant Nous - Introduction, Oyfn Veg : Symposium en études juives canadiennes en l'honneur de Gerald Tulchinsky », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2013, vol. 21, n° 1, p. 22.

24. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991. L'ouvrage inspire d'autres travaux, notamment ceux menés sur l'histoire des juifs en Australie ; Michael BLAKENEY, *Australia and the Jewish refugees: 1933-1948*, Sydney, Croom Helm Australia, 1985. Le refus canadien apparaît aussi dans l'histoire de Terre-Neuve, le dominion ne rejoignant le Canada qu'en 1949 ; Gerhard P. BASSLER, *Sanctuary Denied: Refugees from the Third Reich and Newfoundland Immigration Policy, 1906-1949*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1992.

25. L'expression initialement employée par Patrick Reed dans son mémoire de maîtrise consacré aux réfugiés ibériques ; Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool: Canada's Iberian Refugee Movement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 1996, p. 7. Elle est reprise ensuite dans l'introduction du numéro spécial de la revue *Études juives canadiennes/Canadian Jewish Studies* consacrée aux travaux nuancés des analyses de *None is Too Many* ; Antoine BURGARD et Rebecca MARGOLIS, « Introduction : un "tsunami historiographique" laissé sans suite ? », *Canadian Jewish Studies / Études Juives Canadiennes*, 2016, n° 24, p. 9.

26. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. xii. Les deux auteurs publient quelques années auparavant un article important consacré à la politique fédérale à l'égard des juifs dans les années 1930, Irving ABELLA et Harold TROPER, « "The line must be drawn somewhere": Canada and Jewish Refugees, 1933-9 », *Canadian Historical Review*, 1979, vol. 60, n° 2, p. 178-209. Cette idée de pire pays d'accueil est reprise dans des études récentes comme dans celle de Theodore S. HAMEROW, « Seeking Asylum in the New World: Canada or Latin America? », *Why We Watched: Europe, America, and the Holocaust*, New York, W. W. Norton & Company, 2008, p. 149-170.

27. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. xiii.

28. *Ibid.*, p. xxii.

*The two North American democracies, the United States and Canada, share more than a common border and common values. Both are lands of vast empty space and great natural resources, lands underdeveloped and underpopulated, lands that pride themselves on being the forefront of accepting the dispossessed and oppressed. They also share responsibility for the fate of the Jews of Europe. During the years of Nazi brutality, the United States, which eventually led the military crusade against Nazism, took only 200,000 Jews, including the select of European intellectual, cultural and scientific life*²⁹.

En effet, les États-Unis ferment aussi leurs portes aux réfugiés juifs et ne modifient pas leur politique migratoire fondée sur des quotas en fonction de la nationalité des groupes nationaux déjà présents au pays³⁰. Ces quotas sont la principale réponse des autorités états-uniennes aux demandes des organisations juives. La loi de 1924 permet cependant d'admettre des individus en dehors des quotas, « cette mesure favoris[e] l'admission de beaucoup de réfugiés dont la notoriété professionnelle, académique ou artistique leur [vaut] un emploi, condition indispensable pour l'obtention d'un visa³¹ ».

Ainsi *None is Too Many* met-il en avant un Canada fermé aux réfugiés juifs, antisémite et une communauté juive isolée incapable de défendre les persécutés européens.

29. *Ibid.*

30. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme : le Jewish Labor Committee*, New York, 1934-1945, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 45. Aristide Zolberg résume en un chapitre la politique migratoire états-unienne de l'entre-deux-guerres à la fin de la Seconde Guerre mondiale, particulièrement en lien avec les réfugiés juifs : Aristide R. ZOLBERG, « A Nation Like the Others », *A Nation by Design: Immigration Policy in the Fashioning of America*, Cambridge, Harvard University Press, 2008, p. 243-292. L'historiographie étant importante, nous proposons ici les principaux ouvrages : Arthur D. MORSE, *While Six Million Died. A Chronicle of American Apathy*, Londres, Secker & Warburg, 1968 ; David S. WYMAN, *Paper Walls; America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1968 ; Saul S. FRIEDMAN, *No Haven for the Oppressed; United States Policy toward Jewish Refugees, 1938-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1973 ; David S. WYMAN, *L'Abandon des juifs : Les Américains et la solution finale*, Paris, Flammarion, 1987 ; Richard BREITMAN et Alan M. KRAUT, *American Refugee Policy and European Jewry, 1933-1945*, Bloomington, Indiana University Press, 1987 ; Françoise OUZAN, *Ces Juifs dont l'Amérique ne voulait pas, 1945-1950*, Bruxelles, Complexe, 1995 ; Ruth GRUBER, *Haven: the Dramatic Story of 1,000 World War II Refugees and How they came to America*, New York, Three Rivers Press, 2000 ; Richard BREITMAN et Allan J. LICHTMAN, *FDR and the Jews*, Cambridge, Harvard University Press, 2014 ; Rebecca ERBELDING, *About Time: the History of the War Refugee Board*, Doctorat en histoire, George Mason University, Fairfax, 2015 ; Rebecca ERBELDING, *Rescue Board: the Untold Story of America's Efforts to Save the Jews of Europe*, New York, Doubleday, 2018.

31. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, *op. cit.*, p. 47. Sur ces migrations de réfugiés célèbres : Lewis A. COSER, *Refugee Scholars in America: their Impact and their Experiences*, New Haven, Yale University Press, 1984 ; Claus-Dieter KROHN, « L'exil politique allemand aux États-Unis après 1933 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000, vol. 60, n° 1, p. 9-15 ; Marjorie LAMBERTI, « The Reception of Refugee Scholars from Nazi Germany in America: Philanthropy and Social Change in Higher Education », *Jewish Social Studies: History, Culture, Society*, 2006, vol. 12, n° 3, p. 157-192.

1980'-2000' : dans le sillage de *None is Too Many*

Après 1983, l'historiographie se limite au développement d'analyses complémentaires à celles de *None is Too Many* – notamment l'approfondissement de la dimension ethnique de l'exclusion – ses principales conclusions n'étant pas débattues. Ainsi, l'ouvrage collectif *On guard for Thee: War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, publié en 1988, s'intéresse-t-il aux politiques canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale à l'égard de plusieurs groupes ethniques, notamment les individus canadiens d'origine étrangère et les étrangers³². Dans cet ouvrage, Paula Draper étudie les rapports compliqués entre la communauté juive et le gouvernement canadien au sujet de l'internement des civils juifs en provenance de Grande-Bretagne, et Donald Avery s'intéresse à certains réfugiés soupçonnés d'être des dangers pour la sécurité nationale³³.

Avery poursuit ensuite son analyse dans une monographie intitulée *Reluctant Host: Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*³⁴. Dans son chapitre «*Closing the Gates: Canada's Response to Immigrants and Refugees During the Great Depression*», il insiste sur la xénophobie présente au Canada durant les années 1930 et évoque la constitution du CNCR en décembre 1938. L'apport important du texte réside dans l'affirmation que les «*European Jews were not the only refugees to have the Canadian immigration gates slammed in their face*³⁵». D'autres exilés subissent aussi la restrictive application de la politique canadienne, à l'image des Républicains espagnols. Ainsi le département d'Immigration canadien souhaite-il protéger le pays des «*Communist, Nazi, and Fascist infiltrators*» et ne refuse-t-il pas seulement l'admission aux personnes juives³⁶.

Un an plus tard, Valerie Knowles publie l'un des ouvrages clefs consacrés à l'histoire de l'immigration canadienne : *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*³⁷. L'historienne consacre tout un chapitre aux années 1915-1945 qu'elle qualifie d'«*Immigration Doldrums*»³⁸. Dans la section «*Closing the Door to Refugees*», Knowles analyse les causes de cette fermeture – comme la personnalité de Frederick Charles Blair – mais nuance son propos en évoquant des soutiens à l'admission de réfugiés comme Maurice Mitchell ou le *Canadian National Commit-*

32. Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On Guard for Thee: War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988.

33. Paula DRAPER, «Fragmented Loyalties: Canadian Jewry, the King Government and the Refugee Dilemma», dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *Ibid.*, p. 151-177 ; Donald AVERY, «Canada's Response to European Refugees, 1939-1945: The Security Dimension», dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *Ibid.*, p. 179-216.

34. Donald AVERY, *Reluctant Host: Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*, Toronto, McClelland & Stewart, 1995.

35. *Ibid.*, p. 121.

36. *Ibid.*, p. 122.

37. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Toronto, Dundurn, 1997.

38. *Ibid.*, p. 127-154.

tee on Refugees. En effet, l’auteure connaît bien cette organisation puisqu’elle est à l’origine de la biographie de Cairine Wilson – fondatrice et présidente du CNCR – publiée quelques années auparavant³⁹.

*In pursuit of its goals, the organization would encounter unrelenting opposition from the King government and public indifference or hostility to refugees. Ultimately it did not succeed in bringing about a dramatic change in government immigration policy in the pre-war and Second World War years, but it did perform valuable work in helping to settle individuals and families in Canada; in raising public awareness of the refugee question; in prodding the government into admitting refugees from the Iberian Peninsula in 1944; and in assisting anti-Nazi Germans, Italians, and Austrians, transported from Britain to Canada in the summer of 1940 and then interned in Canadian prison camps*⁴⁰.

Le travail de Valerie Knowles constitue un apport intéressant à l’historiographie car il est l’un des premiers à valoriser le travail associatif en ces temps troublés. Les soutiens aux réfugiés sortent alors peu à peu de l’ombre.

En 1998, Ninette Kelley et Michael Trebilcock coordonnent *The Making of the Mosaic*, une histoire de la politique migratoire canadienne de 1497 à 1976 dont le chapitre consacré à la Seconde Guerre mondiale valorise des discours peu entendus jusqu’alors, notamment ceux des groupes favorables à l’accueil de migrants⁴¹. Les auteurs traitent tous les pans de la politique migratoire comme l’admission, les plans spéciaux, la gestion de la sécurité nationale ou l’internement de Canadiens d’origine japonaise.

Les différentes études suivant *None is Too Many* développent des compléments au célèbre ouvrage sans réellement le remettre en question.

Dépasser le tsunami

Des recherches viennent toutefois remettre en question certaines analyses développées par Irving Abella et Harold Troper dans *None is Too Many*. Dès 1984, le chercheur québécois Pierre Anctil en rédige un compte rendu très critique⁴². Saluant tout d’abord son apport dans la compréhension des différentes actions menées par la communauté juive canadienne, il souligne ensuite ses faiblesses concernant l’étude de la société québécoise. Ainsi remet-il en question le poids du Québec francophone dans la politique gouvernementale et l’image d’une population francophone beaucoup plus antisémite

39. Valerie KNOWLES, *First Person: A Biography of Cairine Wilson Canada’s First Woman Senator*, Toronto, Dundurn Press, 1988.

40. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates*, op. cit., p. 148.

41. Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, « The Recovery and the Second World War, 1938-1945: Closure and Internment », *The Making of the Mosaic*, op. cit., p. 250-310.

42. Pierre ANCTIL, « Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many* », *Recherches sociographiques*, 1984, vol. 25, n° 1, p. 138-141.

que les anglophones. Il ne s'agit pas de nier cette haine mais plutôt de la différencier de celle du Canada anglophone.

L'antisémitisme franco-québécois n'est pas le seul champ touché par les critiques postérieures, Justin Comartin discutant en 2013 le faible nombre de réfugiés juifs accepté par le gouvernement fédéral. En effet, l'étudiant réalise un mémoire de master consacré à la réponse gouvernementale face à la crise des réfugiés sous le nazisme dans lequel il reconsidère les conclusions d'Irving Abella et Harold Troper en affirmant, à partir de sources statistiques, que les « *Canada's doors were not closed to Jewish refugees during the Holocaust and that Canadian immigration policies were not guided by anti-Semitism*⁴³. » De plus, Justin Comartin examine l'antisémitisme des principaux responsables de la politique migratoire comme Lyon Mackenzie King, Ernest Lapointe, Frederick Charles Blair et Vincent Massey.

Deux ans plus tard, Sandra Dubé aborde cette question en analysant les propos publics des responsables québécois à l'égard des étrangers ennemis⁴⁴. L'historienne rappelle que les discours anti-réfugiés font, en réalité, partie des déclarations anti-immigrations et que ceux-ci sont rares dans les Chambres québécoises et canadiennes. Elle résume ainsi son propos :

Il existe bel et bien une différence entre les propos tenus sur les étrangers ennemis et les Juifs ; cependant, même si l'antisémitisme est un phénomène unique, les Juifs ne sont pas considérés avec plus de haine que les autres immigrants par les responsables politiques, surtout si on constate que, dans une certaine mesure, les discours sur les réfugiés Juifs sont très semblables aux discours sur les Nippo-Canadiens. Malheureusement, les Juifs furent certes traités différemment parce qu'ils étaient des réfugiés, trimbalant un immense problème avec eux, ce dont on ne voulut pas, ni au Canada, ni ailleurs⁴⁵.

L'étude de Sandra Dubé suggère que le statut de réfugié semble déterminant dans le traitement des réfugiés juifs. Cependant, les différents chercheurs ne définissent pas nettement ce qu'ils entendent par « réfugié ». Par exemple, en 2017, face à la nouvelle crise de l'accueil de réfugiés en Europe qui touche aussi l'Amérique du Nord, la Société historique du Canada publie une nouvelle brochure dans la série « L'immigration et

43. Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions - International Barriers: Canadian Governmental Response to the Plight of the Jewish Refugees (1933-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, University of Ottawa, Ottawa, 2013, p. 16.

44. Sandra DUBÉ, « *Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration* ». *Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur l'immigration, 1938-1945*, mémoire de maîtrise en histoire appliquée, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2015 ; Sandra DUBÉ, « "Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration". Les discours des responsables politiques québécois sur les réfugiés juifs, 1938-1945 », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 2015, vol. 18, n° 1, p. 87-109.

45. Sandra DUBÉ, « *Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration* », *op. cit.*, p. 156-157.

l'ethnicité au Canada » rédigée par Marlene Epp : *Les réfugiés au Canada. Un survol historique*⁴⁶. Le bilan est sombre, la synthèse ne reprenant que les grandes lignes développées auparavant par Irving Abella et Harold Troper. Le travail associatif est à nouveau laissé de côté et l'analyse du refuge se limite au refus gouvernemental.

En résumé, ce premier axe historiographique est marqué par la forte empreinte de *None is Too Many*. Récemment, une nouvelle génération de jeunes chercheurs reviennent sur les conclusions de l'ouvrage et décrivent un tableau plus nuancé que celui présenté par Irving Abella et Harold Troper. Aucune étude ne vient toutefois réinterroger la faiblesse des actions proposées par les soutiens aux réfugiés.

De plus, les analyses récentes questionnent différentes populations migrantes, comme les réfugiés juifs, les étrangers de nationalité ennemie ou l'ensemble des migrants. Cet intérêt pour les multiples catégories migratoires reflète aussi les enjeux actuels de définition du « vrai réfugié » par rapport au « faux réfugié / migrant économique ». L'examen de la classification des réfugiés pendant le second conflit mondial pourrait alors éclairer la variété des profils de personnes accueillies, populations qui ne semblent avoir en commun que leur difficile accueil canadien. En effet, plusieurs groupes sont admis au Canada entre 1939 et 1945 comme les réfugiés internés, les évacués britanniques ou les réfugiés ibériques.

B. À chaque mouvement migratoire son historiographie

Le refuge n'apparaît pas seulement dans l'histoire des politiques migratoires : chaque mouvement de réfugiés bénéficie d'études spécifiques plus ou moins nombreuses et détaillées⁴⁷. Toutefois, la principale particularité de l'historiographie des mouvements de populations canadiens réside dans le traitement largement séparé de chaque plan, seules les études de politiques migratoires ou certaines études récentes analysant plusieurs groupes.

Les évacués

Les évacués britanniques bénéficient d'une large historiographie britannique et canadienne⁴⁸. Elle se compose majoritairement de descriptions de la procédure d'accueil

46. Marlene EPP, *Les réfugiés au Canada. Un survol historique*, op. cit. Au niveau international, la place du Canada semble encore limitée à *None is Too Many* : il est par exemple le seul ouvrage en lien avec le Canada cité dans le «*Bibliographical Essay*» proposé par Judith Tydor Baumel et Walter Laqueur dans Judith Tydor BAUMEL et Walter LAQUEUR, *The Holocaust Encyclopedia*, New Haven, Yale University Press, 2001.

47. Nous n'abordons pas ici tous les groupes de migrants accueillis ou qui ont demandé l'accueil pendant la Seconde Guerre mondiale, seulement ceux pris en charge par le CNCR et le CJC. Sur la question de l'accueil d'Ukrainiens par exemple, voir Bohdan S. KORDAN, *Canada and the Ukrainian Question, 1939-45: a Study in Statecraft*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2001.

48. L'historiographie des évacuations dans les années 1939 et 1940 est encore plus abondante. Nous donnons ici quelques titres qui fourniront de premières pistes de réflexion au lectorat intéressé : Claudia

des enfants et de narrations évoquant les parcours individuels ou collectifs d'anciens enfants réalisées à partir de témoignages et de sources gouvernementales. Ces deux grands thèmes sont le reflet d'une première vague d'écrits dans l'après-guerre présentant l'évacuation comme une étape essentielle dans la construction de l'État providence britannique ; et d'une seconde vague de publications plus tardive – dans les années 1980-1990 – se montrant beaucoup plus critiques à l'égard de l'opération, notamment en développant les violences et les traumatismes vécus par les enfants⁴⁹.

L'évacuation – l'«*Operation Pied Piper*» – débute le 1^{er} septembre 1939 mais est imaginée dès juillet 1938 par peur des bombardements allemands, particulièrement après Guernica en avril 1937⁵⁰. Dans un premier temps, aucune différence de traitement

CURIO, « “Invisible” Children: The Selection and Integration Strategies of Relief Organizations », *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2004, vol. 23, n° 1, p. 41-56 ; Laura Lee DOWNS, « Enfance en guerre : Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011, vol. 66, n° 2, p. 413-448 ; Laura Lee DOWNS, « Milieu Social or Milieu Familial? Theories and Practices of Childrearing Among the Popular Classes in 20th-Century France and Britain: The Case of Evacuation (1939-45) », *Family & Community History*, 1 mai 2005, vol. 8, n° 1, p. 49-66 ; Célia KEREN, « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 30 octobre 2013, n° 15, p. 167-183 ; Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, *op. cit.* ; Michelle LANGFIELD, « Voluntarism, Salvation, and Rescue: British Juvenile Migration to Australia and Canada, 1890–1939 », *Journal of Imperial & Commonwealth History*, mai 2004, vol. 32, n° 2, p. 86-114 ; Gillian MAWSON, *Evacuees: Children's Lives on the WW2 Home Front*, Barnsley, Pen and Sword, 2014 ; Glen PALMER, *Reluctant Refuge: Unaccompanied Refugee and Evacuee Children in Australia 1933-1945*, Doctorat en philosophie, Adelaide, University of Adelaide, 1995 ; Julia S. TORRIE, «*For Their Own Good*»: *Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn Books, 2010 ; John WELSHMAN, « Evacuation and Social Policy During the Second World War: Myth and Reality », *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1998, vol. 9, n° 1, p. 28-53 ; John WELSHMAN, « Evacuation, Hygiene, and Social Policy: The Our Towns Report of 1943 », *The Historical Journal*, 1999, vol. 42, n° 3, p. 781-807 ; John WELSHMAN, *Churchill's Children: The Evacuee Experience in Wartime Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

49. Patricia Y. LIN, « National Identity and Social Mobility: Class, Empire and the British Government Overseas Evacuation of Children During the Second World War », *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1996, vol. 7, n° 3, p. 311. Laura Lee Downs compare les mémoires des évacuations françaises et britanniques, la première semble « oubliée » alors que la seconde est l'exemple type de la « “Guerre du peuple” (*People's war*) ». La chercheuse explique cette « différence d'impact mémoriel [...] sans doute par le fait qu'en France les structures mises en place lors de l'évacuation étaient en continuité avec des pratiques antérieures autour de l'enfance, alors qu'en Grande-Bretagne, ces mêmes structures étaient en rupture avec des pratiques qui définissent un rapport à l'enfant et à sa famille qu'on peut caractériser comme “libéral”. Avec la déclaration de guerre à la fin du mois d'août 1939, l'État britannique passe tout d'un coup d'une posture libérale, où le rapport avec l'enfant est indirect, à travers ses parents (surtout son père), vers une posture hyper-interventionniste où l'État met sous sa protection tous les enfants qui sont évacués sans leur famille », Laura Lee DOWNS, « Enfance en guerre : Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *op.cit.*, p. 418 ; Laura Lee DOWNS, « “A Very British Revolution” ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 89, n° 1, p. 52-58. L'ouvrage de Richard Morris Titmuss est un classique de la première vague historiographique ; Richard Morris TITMUSS, *Problems of social policy*, Londres, H. M. Stationery Off., 1950. Pour une analyse historiographique de l'ouvrage, voir John WELSHMAN, « Evacuation and Social Policy During the Second World War: Myth and Reality », *op. cit.* et John WELSHMAN, « Evacuation, Hygiene, and Social Policy: The Our Towns Report of 1943 », *op. cit.*

50. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, « Twice a Refugee: The Jewish Refugee Children in Great Britain during Evacuation, 1939-1943 », *Jewish Social Studies*, 1983, vol. 45, n° 2, p. 175 ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second*

n'est faite entre les enfants britanniques et les non-Britanniques. Mais pour les jeunes de nationalité ennemie, il s'agit parfois d'une deuxième évacuation, après celle des *kindertransport*⁵¹. Ainsi certains réfugiés vivent-ils très mal cette nouvelle évacuation, comme l'attestent les nombreuses études psychologiques dans les années 2000 en lien avec cette opération⁵².

En juillet 1940, le gouvernement britannique crée le *Children's Overseas Reception Board* (CORB) afin d'organiser l'évacuation à l'étranger de plusieurs dizaines de milliers d'enfants, notamment au Canada⁵³. Cette deuxième étape est beaucoup moins traitée par les historiens, seuls des témoignages d'anciens évacués ou de rapides descriptions des procédures abordent l'épisode canadien⁵⁴.

La récente thèse de Claire Halstead, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, vient combler ce manque historiographique en analysant les parcours de vie des enfants accueillis au pays sous le CORB⁵⁵. À partir d'une base de données relationnelles, elle parvient à analyser leur vie au Canada au sein de leur famille d'accueil mais aussi dans la société canadienne. Toutefois les évacués du CORB ne sont pas les seuls enfants à traverser l'Atlantique

World War, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015, p. 41.

51. Sur les enfants des *Kindertransports* et leur évacuation, voir 3.1 page 184.

52. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, «Twice a Refugee...», *op. cit.*, p. 176 ; Laura Lee DOWNS, « Enfance en guerre : Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *op. cit.*, p. 413-448. Pour des exemples de recherches récentes sur les effets psychologiques de l'évacuation, voir Melinda J. WAUGH et al., «The Long-Term Impact of War Experiences and Evacuation on People who were Children during World War Two», *Aging & Mental Health*, mars 2007, vol. 11, n° 2, p. 168-174 ; D. FOSTER, S. DAVIES et H. STEELE, «The Evacuation of British Children during World War II: A preliminary investigation into the long-term psychological effects», *Aging & Mental Health*, septembre 2003, vol. 7, n° 5, p. 398-408 ; James S. M. RUSBY et Fiona TASKER, «Long-term effects of the British evacuation of children during World War 2 on their adult mental health», *Aging & Mental Health*, mai 2009, vol. 13, n° 3, p. 391-404 ; Edward TIMMS, «The Ordeals of Kinder and Evacuees in Comparative Perspective», *Yearbook of the Research Centre for German & Austrian Exile Studies*, décembre 2012, vol. 13, p. 125-140.

53. Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre total d'enfants évacués, de 6 000 pour Carlton Jackson à 20 000-30 000 pour Penny Starns ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 23.

54. Seuls Geoffrey Bilson et Gerald Dirks étudient l'évacuation canadienne de façon détaillée : Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 86-89 ; Geoffrey BILSON, *The Guest Children: the Story of the British Child Evacuees sent to Canada during World War II*, Saskatoon, Fifth House, 1988. D'autres ouvrages ne font qu'aborder très rapidement l'opération canadienne : Travis L. CROSBY, *The Impact of Civilian Evacuation in the Second World War*, London, Croom Helm, 1986 ; Michael FETHNEY, *The Absurd and the Brave: CORB-the True Account of the Government's World War II Evacuation of Children Overseas*, Lewes, Book Guild, 2000 ; Jessica MANN, *Out of Harm's Way: the Wartime Evacuation of Children from Britain*, London, Headline, 2005 ; Mike BROWN, *Evacuees of the Second World War*, Oxford, Shire Publications, 2009 ; Ruth INGLIS, *The Children's War: Evacuation, 1939-1945*, London, Collins, 1989 ; Debi VAN DE WIEL, *Faces of Fate: The Evacuation of Children from Great Britain During World War II*, Amherst, Acadian Printing, 2002 ; John WELSHMAN, *Churchill's Children*, *op. cit.* ; Gillian MAWSON, *Evacuees: Children's Lives on the WW2 Home Front*, *op. cit.*

55. Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.* et Claire HALSTEAD, «“Dangers behind, pleasures ahead”: British-Canadian identity and the evacuation of British children to Canada during the Second World War», *British Journal of Canadian Studies British Journal of Canadian Studies*, 2014, vol. 27, n° 2, p. 163-180.

en 1940. En effet, ces arrivées « officielles » – c'est-à-dire prises en charge par le gouvernement sous le CORB – sont aussi accompagnées d'enfants ne faisant pas partie du plan gouvernemental. Dans sa thèse, Claire Halstead prend aussi en compte ces enfants seuls, les « *unaccompanied children* »⁵⁶.

L'historienne analyse le rôle du Canada qui annonce dès juillet 1939, sa volonté d'accueillir, si nécessaire, des enfants britanniques⁵⁷. La proposition canadienne séduit la presse britannique, le dominion étant considéré « *as the "New Eldorado" with the nation being cast as "Fertile Canada" where not only crops would grow but children and industry too* »⁵⁸. Bien que le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale intensifie les pressions d'associations canadiennes, la « *Phoney War* » éloigne les menaces de bombardements, plus de 45% des enfants non-accompagnés et évacués sur le sol britannique retournent chez eux en novembre 1939.

La chute de l'Europe de l'Ouest pousse la Grande-Bretagne, en juin 1940, à répondre favorablement aux propositions canadiennes⁵⁹. Les enfants éligibles à l'évacuation doivent avoir plus de 5 ans mais moins de 16 ans⁶⁰. La Grande-Bretagne laisse la possibilité au Canada d'admettre ou non des enfants réfugiés. Le dominion choisit de ne pas en accueillir. L'historienne examine ensuite les difficultés et les liens créés entre ces enfants britanniques et leur famille temporaire. Elle met en valeur le rôle des familles canadiennes dans l'accueil – actions auparavant oubliées par l'historiographie – et retrace une histoire transnationale de l'évacuation.

Néanmoins, en mettant au centre de son analyse le vécu des enfants et leurs témoignages, l'historienne laisse souvent dans l'ombre l'immense action associative nécessaire à leur évacuation. L'étude de ce travail et la prise en charge des enfants arrivant au Canada avec leur mère restent alors encore des voies à explorer.

L'évacuation des enfants britanniques apparaît aussi dans l'historiographie plus large des mouvements de migrations d'enfants entre la Grande-Bretagne et ses dominions aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Dans *New Lives for Old*, Roger Kershaw et Janet Sacks s'intéressent à l'histoire de ces dizaines de milliers de mineurs envoyés au Canada, en Australie ou en Nouvelle-Zélande⁶¹. Les auteurs consacrent un chapitre aux « *Second World War child evacuees* » dans lequel ils reviennent sur le plan gouvernemental CORB. Ils reprennent en détail la procédure de sélection des enfants des deux côtés de l'Atlantique. Dans la même volonté de mettre en avant tout le parcours migratoire des enfants, ils abordent rapidement leur vie quotidienne au Canada, mais aussi leur

56. Ainsi repère-t-elle 1656 enfants « non officiels » et non accompagnés par leur mère, Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 25.

57. *Ibid.*, p. 45.

58. *Ibid.*, p. 52.

59. *Ibid.*, p. 67.

60. *Ibid.*, p. 68.

61. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008.

retour en Europe à la fin de la guerre⁶².

L'accent est donc mis sur l'histoire des enfants évacués grâce au plan gouvernemental, tandis que l'accueil de jeunes garçons et jeunes filles arrivés au Canada de façon autonome restent dans l'ombre. Les évacués ne sont toutefois pas la seule préoccupation de la Grande-Bretagne et du Canada au début de la Seconde Guerre mondiale.

Les internés

En effet, le Canada accepte, à l'été 1940, d'admettre sur son territoire des étrangers auparavant internés en Grande-Bretagne⁶³. Ces presque 7 000 hommes sont des prisonniers de guerre allemands, des sympathisants nazis mais aussi 2 700 civils dont des réfugiés reconnus par la Grande-Bretagne et des jeunes arrivés au sein du «*Kindertransport Movement*»⁶⁴. L'internement de civils – procédure utilisée par plusieurs pays et qui touche différentes populations jugées dangereuses pour la société environnante – fait l'objet d'une riche historiographie dans laquelle l'épisode canadien est traité en parallèle de l'internement de Japonais ou d'Italiens en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord⁶⁵. L'expérience «internementale» examinée dans notre thèse se déroule

62. *Ibid.*, p. 170-191.

63. Le Canada détient aussi des prisonniers de guerre pour le compte de la Grande-Bretagne : «*Between 1940 and 1947, Canada held over 35,000 German POWs for Britain. On their side, the United States detained 375,000 from 1942 to 1946. However, when Washington became involved in war detention in 1942, Ottawa had already incarcerated about 7,390 members of the German Army compared to only 32 in the United States and 500 in Britain.*»¹³ *The Canadian experience as an important "Detaining Power" amongst the Western Allies between July 1940 and May 1943 served as a concrete model for the organization of war captivity on American territory*, Jean-Michel TURCOTTE, «*"To Have a Friendly Co-Operation between Canadians and Americans": The Canada-United States Relationship Regarding German Prisoners of War, 1940-1945*», *Diplomacy & Statecraft*, 3 juillet 2017, vol. 28, n° 3, p. 384. Pour une définition de la notion du «*Detaining Power*» qui est l'équivalent du «*Protecting Power*» pour la prise en charge des prisonniers de guerre, voir Howard S. LEVIE, «*Prisoners of War and the Protecting Power*», *American Journal of International Law*, avril 1961, vol. 55, n° 2, p. 374-397. Récemment, Jordanna Bailkin a publié une étude comparative des différents camps établis en Grande-Bretagne : Jordanna BAILKIN, *Unsettled: Refugee Camps and the Making of Multicultural Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2018.

64. L'historiographie du «*Kindertransport Movement*» est très riche. Nous ne citons ici que quelques références classiques ou récentes : Phyllis LASSNER, *Anglo-Jewish Women Writing the Holocaust: Displaced Witnesses*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Vera K. FAST, *Children's Exodus. A History of the Kindertransport*, Londres, I.B. Tauris, 2011 ; Rebekka GOPFERT et Andrea HAMMEL, «*Kindertransport: History and Memory*», *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2004, vol. 23, n° 1, p. 21-27 ; Ann BYERS, *Saving children from the Holocaust: the Kindertransport*, Berkeley, Enslow Publishers, 2012 ; Andrea HAMMEL et Bea LEWKOWICZ, *The Kindertransport to Britain 1938/39 New Perspectives*, Amsterdam, Rodopi, 2012 et Edith MILTON, *The Tiger in the Attic: Memories of the Kindertransport and Growing up English*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

65. L'internement canadien pendant la Seconde Guerre mondiale n'est pas réservé aux seuls réfugiés européens, le pays emprisonnant aussi des habitants d'origine japonaise mais aussi des Italiens. Pour les internements canadien et états-unien de Japonais, voir Ken ADACHI, Timothy FINDLEY et Roger DANIELS, *The Enemy that never was: a History of the Japanese Canadians*, Toronto, McClelland and Stewart, 1991 ; Greg ROBINSON, *A Tragedy of Democracy: Japanese Confinement in North America*, New York, Columbia University Press, 2011 ; Roger DANIELS, *Concentration Camps North America Japanese in the United States and Canada during World War II*, Malabar, Krieger Publ. Company,

dans un premier temps en Grande-Bretagne puis au Canada, entraînant alors deux traitements historiographiques.

La partie britannique a permis le développement d'une analyse de la politique migratoire du pays dans les années 1930-1940, mais montre aussi un intérêt pour le « *Kindertransport Movement* » et les actions d'aides de la société à l'égard des enfants, tout en comparant les internements pratiqués dans le premier XX^{ème} siècle⁶⁶.

À l'inverse, les premières mentions canadiennes des internés sont le fruit de travaux réalisés par deux travailleurs sociaux juifs, Joseph Kage et Simon Belkin, auteurs que l'historien Franklin Bialystok qualifie, « sans condescendance », d'« amateurs » en opposition aux travaux universitaire postérieurs⁶⁷. Dans l'ouvrage *With Faith and thanksgiving* publié en 1962, Joseph Kage étudie l'évolution de la communauté juive

1993 ; Bryan J. GRAPES, *Japanese American Internment Camps*, San Diego, Greenhaven Press, 2001 ; J. L. GRANATSTEIN et Gregory Allan JOHNSON, «The Evacuation of the Japanese Canadians, 1942: A Realist Critique of the Received Version», dans Barrington WALKER (dir.), *The History of Immigration and Racism in Canada: Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 2008, p. 221-236. À l'inverse, pour l'internement au Japon, voir notamment Bernice ARCHER, *The Internment of Western Civilians under the Japanese, 1941-1945: A Patchwork of Internment*, Londres, Routledge Curzon, 2014. Pour l'internement d'Italiens au Canada, voir Mario DULIANI et Antonino MAZZA, *The City without Women: a Chronicle of Internment Life in Canada during the Second World War*, Oakville, Ontario ; New York, Mosaic Press, 1994 ; Franca IACOVETTA, Roberto PERIN et Angelo PRINCIPE (dir.), *Enemies Within: Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000 et Maryse BÉDARD, *D'une île à l'autre. L'internement des Italo-Britanniques à Montréal (1940-1943) : Camp S/43, île Sainte-Hélène*, rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016.

66. Sur la politique migratoire britannique à l'égard des réfugiés dans les années 1930 et 1940 : Bernard WASSERSTEIN, *Britain and the Jews of Europe, 1939-1945*, New York, Oxford University Press, 1979 ; A. J. SHERMAN, *Island Refuge: Britain and Refugees from the Third Reich, 1933-1939*, Newbury Park, Frank Cass, 1994 ; Louise LONDON, *Whitehall and the Jews: British Immigration Policy, Jewish Refugees, and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Sur le «*Kindertransport Movement*» et le réseau organisationnel britannique, voir Pamela SHATZKES, *Holocaust and Rescue: Impotent or Indifferent? Anglo-Jewry 1938-1945*, New York, Palgrave Macmillan, 2002 ; Vera K. FAST, *Children's Exodus. A History of the Kindertransport*, Londres, I.B. Tauris, 2011 et Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back. The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, West Lafayette, Purdue University Press, 2012, p. 181-197. Sur les internements en Europe, voir Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot: How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, London, Quartet Books, 1980 ; Anne GRYNBERG, « 1939-1940 : l'internement en temps de guerre. Les politiques de la France et de la Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1997, vol. 54, n° 1, p. 24-33 ; Richard DOVE (dir.), « *Totally Un-English* »? : *Britain's Internment of « Enemy Aliens » in Two World Wars*, Amsterdam, Rodopi, 2005 ; David CESARANI et Tony KUSHNER, *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, London, Routledge, 2009 et François LAFITTE, *The Internment of Aliens*, London, Libris, 1988 (ce dernier est une ré-édition d'un ouvrage paru en 1940 et très critique à l'égard de la politique britannique). Enfin, Panikos Panayi, David Cesarani et Tony Kushner proposent des bilans historiographiques de l'internement britannique durant la Première et la Seconde Guerres mondiales : Panikos PANAYI, «A Marginalized Subject? The Historiography of Enemy Alien Internment in Britain», dans Richard DOVE (dir.), «*Totally Un-English*»? : *Britain's Internment of «Enemy Aliens» in Two World Wars*, Amsterdam, Rodopi, 2005, p. 17-26 ; David CESARANI et Tony KUSHNER, *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, London, Routledge, 2009.

67. Franklin BIALYSTOK, « La Route devant Nous... », *op. cit.*, p. 18. Simon Belkin participe à l'accueil pendant la Seconde Guerre mondiale alors que Joseph Kage n'agit activement qu'après le conflit dans l'accueil d'orphelins ; Antoine BURGARD, « *Une nouvelle vie dans un nouveau pays* », *op. cit.*, p. 395.

canadienne en privilégiant l'examen du rôle de cette dernière dans l'aide aux immigrants⁶⁸. L'auteur aborde les actions des associations juives durant la Seconde Guerre mondiale – période qu'il qualifie de «*Years of Pain and Embarrassment*» – et énumère les groupes accueillis au Canada durant le conflit. Dans les deux pages consacrées aux internés, Joseph Kage insiste sur les actes accomplis en leur faveur, notamment à travers les procédures de libération et l'officialisation de leur statut d'immigrants après la guerre.

En voulant mettre en avant l'action du Congrès juif canadien, l'auteur propose un récit mélioratif de l'événement qui gomme les nombreuses difficultés rencontrées par les organisations. Peu après, le travail de Simon Belkin, *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)* suit le chemin tracé par Kage en examinant les efforts associatifs visant l'accueil de juifs étrangers au Canada⁶⁹. Simon Belkin n'aborde l'internement qu'en conclusion – l'arrivée des internés ayant lieu à l'été 1940 – mais l'ouvrage se révèle riche en informations en lien avec le réseau associatif antérieur à notre période. Ainsi l'internement canadien est-il encore perçu comme un événement essentiellement et dans la continuité classique de l'aide aux migrants mises en place par les dirigeants juifs.

Il faut attendre le milieu des années 1970 pour que l'histoire des internés quitte le champ exclusif des études juives pour faire l'objet d'une analyse plus globale considérant l'internement du point de vue gouvernemental. Dans son mémoire, *The prisoner of War Camps in Canada, 1939-1947*, John Joseph Kelly examine l'internement de prisonniers de guerre envoyés d'Angleterre vers le Canada, en étudiant plus particulièrement les procédures officielles et leurs conséquences sur le statut des individus⁷⁰. Il montre bien la complexité du statut de certains civils internés, tout d'abord considérés comme non-dangereux voire comme réfugiés en Angleterre puis envoyés au Canada avec des prisonniers de guerre, pour être enfin reconnus par ce pays comme «*refugees*» à l'été 1941.

L'histoire des civils internés n'est toutefois pas au centre de son travail puisque celle-ci n'est étudiée qu'au chapitre intitulé «*The refugee problem and its alleviation*» dans lequel Kelly décrit partiellement la vie quotidienne dans les camps et les travaux effectués par ces hommes⁷¹. À la différence des deux ouvrages étudiés précédemment, les organisations n'apparaissent qu'une seule et unique fois, donnant alors la fausse impression d'une inaction des sociétés de bienfaisance face à un gouvernement omni-

68. Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co., 1962.

69. Simon BELKIN, *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)*, Montréal, the Eagle Publishing Co., 1966.

70. John Joseph KELLY, *The Prisoner of War Camps in Canada, 1939-1947*, Mémoire de maîtrise, Université de Windsor, Windsor, 1976.

71. *Ibid.*, p. 65-83.

présent⁷².

Après être décrits comme juifs, puis en tant qu'internés mélangés aux prisonniers de guerre, les civils sont présentés comme un groupe de réfugiés. Gerald Dirks, dans son *Canada's refugee policy. Indifference or opportunism?*, consacre une page aux «*German anti-Nazi refugees*», expression intéressante car elle fait fi de la judéité d'une grande partie de la population décrite⁷³. Néanmoins, toutes les étapes importantes de l'internement y sont décrites, le rôle des associations y est mentionné ; aucun point de vue n'est privilégié, l'auteur mobilisant des sources variées reflétant presque toutes les perspectives et seuls les témoignages d'anciens réfugiés manquent à l'appel⁷⁴. *Canada's refugee policy* fait entrer l'histoire des internés dans le champ de l'histoire politique canadienne, tandis qu'une nouvelle page s'ouvre avec la publication de *None Is Too Many* en 1983.

Le « tsunami » ne bouleverse en rien les connaissances en lien avec les internés, et ce pour une raison simple : les deux historiens relèguent ce groupe dans cette simple note de bas de page :

There was in fact one group of refugees that arrived in Canada in 1940. These were the so-called «accidental immigrants», the interned aliens shipped over to Canada from Britain. Two thousand of these men and boys — mainly German Jews — were plunked into prisoner-of-war camps from which most would not emerge for the next two years. Their story has been well told by Paula Draper, «The Accidental Immigrants: Canada and Interned Refugees»(1978) [...] and by Eric Koch, Deemed Suspect: Canada's Wartime Blunder (Toronto, 1980)⁷⁵.

Comment expliquer une telle absence ? L'événement contredirait-il la thèse proposée par *None is Too Many* ? Les auteurs n'ignorent en rien les travaux sur les internés réalisés par l'historienne Paula Draper puisque Harold Troper supervise le travail doctoral de celle-ci consacré aux internés. Ils décident toutefois de ne pas les inclure dans leur analyse⁷⁶. Il est vrai que l'histoire de l'internement de ces civils européens au Canada nuance l'image d'un gouvernement et d'un département d'Immigration foncièrement hostiles aux réfugiés juifs puisque ceux-ci sont autorisés à rester au Canada après leur libération.

72. *Ibid.*, p. 12.

73. Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 89.

74. Dirks cite, par exemple, un entretien avec Saul Hayes et un rapport du Département des Mines et Ressources gérant la politique migratoire.

75. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 72.

76. L'article de Paula Draper, «The Accidental Immigrants : Canada and the Interned Refugees» paru en 1978, développe quelques thèmes de sa thèse comme la politique migratoire du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, les raisons de leur transfert dans ce pays, leur vie quotidienne dans les camps et les différentes libérations ; Paula DRAPER, «The Accidental Immigrants: Canada And The Interned Refugees», *Canadian Jewish Historical Society Journal*, 1978, vol. 1, n° 1-2, p. 1-38 ; 80-112.

La thèse de Paula Draper, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, achevée un an plus tard, crée un fort contraste avec *None is Too Many*⁷⁷. En effet, ce travail doctoral est d'une grande richesse et aborde de nombreuses thématiques inexplorées jusque-là⁷⁸. Dans un récit chrono-thématique, l'auteure suit les réfugiés de l'Angleterre jusqu'à leur libération sur le sol canadien. Elle décrit leur vie quotidienne dans les camps, les différentes possibilités de libération ainsi que les relations entre les internés et les principaux acteurs de leur internement : les gouvernements britannique et canadien, les associations leur venant en aide etc. Paula Draper se montre très sévère sur la participation des associations juives – et notamment celle du directeur de l'UJR&WRA, Saul Hayes – dans l'aide aux réfugiés internés. Ainsi insiste-t-elle largement sur les doutes et les incompréhensions des leaders juifs face aux statuts de ces hommes, les associations juives paraissant au mieux dépassées voire insensibles à la situation des réfugiés internés.

La chercheuse développe cependant un si grand nombre de questions que le travail touche davantage à la description qu'à l'analyse⁷⁹. Néanmoins, le caractère descriptif n'enlève rien à l'importance de cette étude dans l'historiographie des réfugiés internés, les thèmes énoncés par Draper étant encore étudiés aujourd'hui, comme par exemple l'absence de femmes dans les camps⁸⁰. Par ailleurs, un autre intérêt de ce travail réside dans l'utilisation de témoignages. Paula Draper réalise ainsi 41 entretiens avec d'anciens «*accidental immigrants*» et donne la parole à cinq anciens protagonistes du refuge. Les anciens réfugiés participent pour la première fois à l'écriture de leur histoire, les chercheurs leur donnant désormais la parole.

Certains anciens internés produisent des autobiographies mêlant témoignages et travail archivistique comme Eric Koch qui publie, dès 1980, *Deemed Suspect*, travail éclairant l'expérience collective de l'internement pour la première fois⁸¹. Ainsi l'historiographie de l'internement a-t-elle aussi une « ère du témoin » durant laquelle l'utilisation

77. Paula J. DRAPER, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1983. Draper publie cette même année un article ressemblant à une réponse à *None is Too Many* : Paula DRAPER, «The Politics of Refugee Immigration: The Pro-Refugee Lobby and the Interned Refugees, 1940-1944», *Canadian Jewish Historical Society Journal*, vol. 7, n°2, 1983, p. 74-88.

78. Cette thèse apporte de très nombreux éléments sur l'internement de réfugiés au Canada mais elle souffre néanmoins de grandes lacunes comme une absence totale de problématique ou de positionnement historiographique.

79. L'absence d'un bilan historiographique, d'une problématique et de nombreuses notes de bas de page renseignant le lecteur sur l'origine des citations y sont pour beaucoup.

80. Pour une étude de l'internement au prisme du genre, voir Patrick FARGES, « "Nous les Camps Boys" : constructions de la masculinité dans les récits des "réfugiés-internés" au Canada », *Migrance*, n°27, vol. 1, 2006, p. 62-69 et Patrick FARGES, «Masculinity and Confinement: German-Speaking Refugees in Canadian Internment Camps (1940-1943)», *Culture, Society & Masculinities*, 2012, vol. 4, n° 1, p. 33-47.

81. Eric KOCH, *Deemed Suspect: A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, 1980; Mark LYNTON, *Accidental Journey: a Cambridge Internee's Memoir of World War II*, Woodstock, Overlook Press, 1995 et Alfred BADER, *Adventures of a Chemist Collector*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1995.

et la valorisation des témoignages occupent une place centrale dans l'écriture de l'histoire⁸².

Les années 1980 voient ainsi se développer la mise en valeur des réussites individuelles de certains internés au travers des témoignages. Le premier article consacré à leur vie après la libération est publié en 1985 par Paula Draper⁸³. Dans ce texte tout en nuances, les anciens internés apparaissent fatigués, « cassés », perdus. Le récit éclaire leur intégration dans la communauté juive canadienne, les difficultés rencontrées et les différences de traitements.

*Indeed adjustment to Canadian life was easiest for two groups - the students and the orthodox Jews. The students found Canadian social contacts in school and through the help of their sponsors. The orthodox melted easily into the religious community. Yet they, too, an internee explained, had problems*⁸⁴.

Certains anciens « *Camp Boys* » réussissent dans leur nouvelle vie et arrivent à dépasser toutes les difficultés pour se reconstruire. Mais seule cette résilience est retenue par une partie de l'historiographie, comme dans *La tunique aux couleurs multiples* d'Irving Abella⁸⁵ :

Le pays laissa entrer quelques 2250 autres Juifs, mais il s'agissait d'« internés », c'est-à-dire de jeunes Juifs allemands envoyés par la Grande-Bretagne pour la durée de la guerre. Ils furent pendant plusieurs années internés dans des camps – souvent avec des prisonniers de guerre nazis – et traités pratiquement comme des captifs. À leur libération, beaucoup d'entre eux quittèrent le Canada le plus vite possible, mais ceux qui avaient choisi de rester apportèrent une contribution particulière à ce pays en tant que scientifiques, savants, artistes et industriels. Ils étaient un vivant rappel, un symbole, de ce que perdait le Canada en fermant ses portes⁸⁶.

Les civils internés sont alors présentés comme des individus ayant réussi. Ils sont aussi un symbole condamnant fortement le refus canadien d'accueillir des réfugiés durant le second conflit mondial. L'idée est encore présente aujourd'hui, comme le montre un

82. Annette WIEVIORKA, *L'ère du témoin*, Paris, Pluriel, 2013. Pour un exemple d'ouvrage fondé essentiellement sur des témoignages : David J. CARTER, *Behind Canadian Barbed Wire: Alien, Refugee and Prisoner of War Camps in Canada, 1914-1946*, Calgary, Tumbleweed Press, 1980. Pour une autre étude des camps d'internement publiée dans les années 1980 mais fondée sur des documents d'archives, voir l'ouvrage de Ted JONES, *Both sides of the wire: the Fredericton internment camp*, Fredericton, New Ireland Press, 1988.

83. Paula J. DRAPER, « "Refugee!" The Adjustment of Jewish Refugees from Nazism to Canadian Life », *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 1985, vol. 5, n° 2, p. 15-17.

84. *Ibid.*, p. 16.

85. Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples : deux siècles de présence juive au Canada*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990.

86. *Ibid.* p. 146.

extrait de l'exposition virtuelle du *Vancouver Holocaust Education Centre* en 2012, «*Enemy Aliens*». *The internment of Jewish refugees in Canada, 1940-43* :

Plusieurs des anciens internés accédèrent à des postes proéminents [*sic*] dans différents domaines comme l'éducation, les affaires et les arts. Parmi eux, se trouvent des membres de l'Ordre du Canada et deux lauréats du Prix Nobel. Les exploits remarquables des réfugiés internés dépassèrent de loin les attentes de tous et vinrent contredire les arguments des dirigeants du gouvernement qui s'étaient alors opposés à leur établissement permanent au Canada. En fait, leurs contributions viennent souligner tout ce potentiel perdu par la disparition des Juifs en Europe, eux que le Canada aurait pu sauver durant l'Holocauste⁸⁷.

La même idée est développée dans une autre exposition virtuelle, « Refaire sa vie » du Musée de l'Holocauste à Montréal, consacrée aux parcours de vie des réfugiés accueillis pendant et après la Seconde Guerre mondiale⁸⁸. Patrick Farges montre que cette « instrumentalisation des réussites individuelles », cette valorisation d' « un portrait respectable des immigrants-héros, [...] laisse [...] de côté les victimes du processus social qu'est la migration, dont la trajectoire n'est pas une *success story* exemplaire⁸⁹. »

Au début des années 2000, l'historiographie évolue lentement : des témoignages continuent à être publiés, des chercheurs s'intéressent à l'organisation et à la vie dans les camps⁹⁰. La publication du premier ouvrage s'intéressant à toutes les pratiques d'internement d'ennemis au Canada vient toutefois bousculer l'historiographie⁹¹. Avec *Enemies Within*, le lecteur prend conscience de la diversité des populations concernées – communistes, femmes, Italiens, «*Camp Boys*» etc. – mais aussi des conséquences de ces internements aujourd'hui avec l'étude des processus mémoriels. Cet ouvrage peut être vu comme un appel au développement de nouveaux angles d'analyse comme le

87. Exposition virtuelle du *Vancouver Holocaust Education Centre*, *Les ennemis étrangers. L'internement des réfugiés juifs au Canada 1940-43*. URL : http://www.enemyaliens.ca/une_nouvelle_vie_new_lives/accomplissements-achievements-fra.html [consultée le 7 juillet 2018]. L'exposition est disponible en anglais.

88. *Refaire sa vie*, exposition virtuelle du Musée de l'Holocauste à Montréal : <http://refairesavie.museeholocauste.ca/fra> [consultée le 7 juillet 2018]. Ils font même l'objet, en 1981, d'un documentaire : *The Spies That Never Were*, Canadian Broadcasting Corporation, Montréal, 11 et 12 octobre 1981.

89. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 189 et 192.

90. Walter IGERSEIMER, *Blatant Injustice. The Story of a Jewish Refugee from Nazi Germany Imprisoned in Britain and Canada during World War II*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005 ; Geneviève COUTURE, *Réfugiés et prisonniers de guerre à Sherbrooke : le camp d'internement Newington, 1940-1946*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, Université de Montréal, 2003 ; Martin AUGER, *Prisoners of the Home Front: German POWs and «Enemy Aliens» in Southern Quebec, 1940-46*, Vancouver, UBC Press, 2005. Ce dernier ouvrage est traduit en français : Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2010.

91. Franca IACOVETTA, Roberto PERIN et Angelo PRINCIPE (dir.), *Enemies Within: Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.

genre, les études transculturelles et mémorielles, revendications auxquelles répondent de nombreux chercheurs ces dernières années.

En effet, à partir du milieu des années 2000, les manières d'écrire l'histoire des «*Camp Boys*» se diversifient. Dans sa thèse, «*Home*» as a Thought Between Quotation Marks. *The Fluid Exile of Jewish Third Reich Refugee Writers in Canada 1940-2006*, Eugen Banauch s'intéresse à l'*ethnic writing* et à l'écriture de l'exil à partir des textes et du parcours de vie de quatre anciens internés devenus écrivains : Henry Kreisel, Carl Weiselberg, Charles Wassermann et Eric Koch⁹². Le chercheur français Patrick Farges prolonge peu après le travail de Banauch dans son article «Cultural Transfer and Condensation of Memory: Textual Displacement in Henry Kreisel's Short Stories», puis il élargit ses recherches à l'étude des stratégies narratives de l'exil et la question de l'intégration de deux groupes de migrants germanophones – les Sudètes et les internés – dans sa thèse *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*⁹³.

Dans cet ouvrage, Patrick Farges étudie, à partir de « documents à caractère autobiographique » variés, la thèse d'une identité « à trait-d'union » et développe une recherche sous l'angle du genre et de la masculinité⁹⁴. L'historien analyse avec pré-

92. Eugen BANAUCH, «*Home*» as a Thought between Quotation Marks. *The Fluid Exile of Jewish Third Reich Refugee Writers in Canada, 1940-2006*, Thèse de doctorat, Wien Universität, Wien, 2007. Cette thèse est publiée en 2009; Eugen BANAUCH, *Fluid Exile: Jewish Exile Writers in Canada, 1940-2006*, Heidelberg, Winter, 2009.

93. Patrick FARGES, «Cultural Transfer and Condensation of Memory: Textual Displacement in Henry Kreisel's Short Stories», *Seminar: A Journal of Germanic Studies*, 2006, vol. 42, n° 3, p. 261-276; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*; Patrick FARGES, «In Between the Cracks of the Canadian Mosaic: Culture and Identity of German-Speaking Exiles in Canada, 1933-2003», dans Catherine BATES (dir.), *Visions of Canada*, Brno, Central European Association for Canadian Studies in collaboration with Masaryk University, 2007, p. 67-86. Voir aussi Nicole M. T. BRUNNHUBER, «After the Prison Ships: Internment Narratives in Canada», dans Richard DOVE (dir.), «*Totally Un-English*?: Britain's Internment of «*Enemy Aliens*» in Two World Wars», Amsterdam, Rodopi, 2005, p. 165-178. Sur l'immigration allemande au Canada à partir de 1933, voir Annette PUCKHABER, *Ein Privileg für wenige : die deutschsprachige Migration nach Kanada im Schatten des Nationalsozialismus*, Hamburg, Lit, 2002.

94. Patrick FARGES, « "Nous les Camp Boys" ... », *op. cit.*; Patrick FARGES, « Exilés, Refugees, Canadiens à trait d'union : identités multiples des exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Jean MONDOT, Nicole PELLETIER et Pascale SARDIN (dir.), *Exil et émigration avant et après 1945. Remise en cause de lien identitaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 165-184; Patrick FARGES, « "Mon histoire est une note de bas de page, sauf pour moi, parce que je l'ai vécue." La mise en récit d'une vie d'exil chez les exilés germanophones au Canada », dans Rolf WINTERMEYER et Corinne BOUILLOT (dir.), « *Moi public* » et « *moi privé* » dans les mémoires et les écrits autobiographiques du XVII^e siècle à nos jours, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre (PURH), 2008, p. 68-80; Patrick FARGES, « "In this compression chamber between Europe and North America" (E. Koch). Construction de la temporalité dans les récits des "réfugiés-internés" au Canada », dans Alexis NOUSS et al., *Temporalités de l'exil*. URL : <http://www.poexil.umontreal.ca/events/colloquetemp/colloqtempactes.html>; Patrick FARGES, « Cultural Transfer and Condensation of Memory... », *op. cit.*; Patrick FARGES, « "Pour ceux qui étaient plus âgés, c'est tout un monde qui s'est écroulé, mais mon monde à moi n'avait pas encore véritablement commencé" : La Mise en récit d'une vie d'exil chez les exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Alain MONTANDON et Philippe PITAUD (dir.), *Vieillir en exil*, Clermont-Ferrand, PU Blaise Pascal, 2006, p. 69-80; Patrick FARGES, « "Canada Is a Fine Country, You Know, Stupid in Some Ways, but It's a Fine Country" : Imaginer l' "Amérique" dans les récits de vie des exilés du nazisme au Canada », dans Hélène QUANQUIN et al. (dir.), *Comment comparer le Canada*

cision les différentes étapes du parcours migratoire des civils internés et des Sudètes admis au Canada durant la Seconde Guerre mondiale en expliquant les stratégies d'intégration, les relations entre les individus mais aussi avec la société canadienne. Les angles d'approches sont multiples, s'assemblent et permettent à l'historien d'écrire la vie des réfugiés internés et des Sudètes tout en nuances et en profondeur.

Malgré cette riche historiographie, certains aspects de l'événement restent toutefois dans l'ombre : les relations entre les différents protagonistes – gouvernements, associations de soutien et réfugiés –, ou la comparaison – à la suite de Patrick Farges – de l'accueil des internés par rapport à l'ensemble des groupes admis durant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, les témoignages ne sont pas les seules sources permettant de retracer la vie des civils internés : les archives associatives pourraient participer à la mise en valeur d'un regard nouveau sur ces parcours et sur les représentations des réfugiés chez leurs principaux soutiens.

Ainsi, les évacués et les internés parviennent au Canada à l'été 1940 suite à la collaboration des gouvernements canadien et britannique. Le refuge ne se limite toutefois pas à ces deux premiers mouvements, le Canada accueillant en 1944 des réfugiés en provenance d'Espagne et du Portugal.

Les réfugiés ibériques

L'intérêt des chercheurs pour les réfugiés ibériques est plus limité mais offre une comparaison intéressante avec les procédures d'accueil des précédents mouvements. Les «*Iberian Refugees*» ou les «*Serpa Pinto refugees*» sont considérés comme le plus grand groupe de réfugiés accueillis au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils apparaissent quelques fois dans les études en lien avec la politique migratoire canadienne, comme dans l'ouvrage d'Irving Abella et Harold Troper, les deux auteurs décrivant la procédure tout en insistant sur la précarité du refuge : «*Refugees were not immigrants. Officially, these refugees were only visitors for the duration of hostilities*⁹⁵». Une seule étude spécifique leur est consacrée : *A Foothold in the Whirlpool: Canada's Iberian Refugee Movement*⁹⁶.

Combinant des sources associatives et gouvernementales à des témoignages d'anciens réfugiés, Patrick Reed prend le contre-pied de *None is Too Many* en examinant un plan d'accueil de réfugiés. Après l'examen de la politique migratoire canadienne, il analyse la procédure conduisant à l'arrivée, au printemps 1944 de deux navires – le

avec les *Etats-Unis aujourd'hui : Enjeux et pratiques*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 2009, p. 199-214; Patrick FARGES, « Masculinity and Confinement... », *op. cit.*; Patrick FARGES, « "Nous sommes les derniers./Interrogez-nous". La transmission d'une vie d'exil dans les récits d'exilés juifs au Canada (1933 à nos jours) », dans Béatrice JONGY et Annette KEILHAUER (dir.), *Transmission/Héritage dans l'écriture contemporaine de soi*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 19-30.

95. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 172.

96. Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool*, *op. cit.*

SS Serpa Pinto et le *SS Nyassa* – avec à leur bord environ 400 réfugiés. Reed avance que King accepte d'accueillir des réfugiés afin d'améliorer la position du Canada au niveau international et de répondre positivement aux pressions états-uniennes et britanniques⁹⁷. La Conférence des Bermudes persuade le Canada de participer financièrement à l'*Intergovernmental Committee on Refugees* (IGCR) et d'aider les réfugiés bloqués en Espagne et au Portugal⁹⁸. Le pays est alors prêt à accueillir 200 familles. Les critères de sélection sont très strictes et seules 400 personnes parviennent à embarquer pour l'Amérique du Nord. Dans un quatrième chapitre, l'historien examine l'événement du point de vue des réfugiés en s'intéressant à leurs conditions de vie en Espagne et au Portugal⁹⁹.

De plus, il faut attendre 2012 pour que Rebecca Margolis, dans un chapitre intitulé «A Review of the Yiddish Media: Responses of the Jewish Immigrant Community in Canada», élargisse les connaissances en lien avec les *Iberian refugees*¹⁰⁰. L'historienne traite alors de la couverture médiatique de l'arrivée des réfugiés par la presse canadienne yiddish. Cette analyse vient compléter celle de la presse anglophone canadienne faite par Reed dans son mémoire de maîtrise¹⁰¹.

Les évacués, les internés et les ibériques sont les trois mouvements de populations qui font l'objet d'un traitement historiographique canadien identifiable. D'autres groupes de réfugiés parviennent aussi au Canada mais leur histoire reste encore discrète.

Des arrivées discrètes : les fermiers, les réfugiés de Shanghai, le «Polish quota» et les transmigrants

D'autres mouvements migratoires restent marginaux dans l'historiographie : les fermiers, les Polonais, les étudiants des écoles rabbiniques et les transmigrants. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce relatif silence historiographique. On pense tout d'abord à leur faible effectif puisque les étudiants ne sont que 29 à parvenir au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. De plus, leur séjour y est de courte durée ou leur arrivée est obtenue par voie diplomatique, ce qui rend leur accueil plus discret du point de vue médiatique.

La situation des réfugiés fermiers est cependant différente car leur arrivée participe à un mouvement migratoire de grande ampleur débutant dans les années 1920 mais qui s'accélère en 1936 lorsque deux associations juives canadiennes – le CJC et la *Jewish Immigrant Aid Society* (JIAS) – mettent sur pied un projet d'immigration visant à

97. *Ibid.*, p. 62.

98. *Ibid.*, p. 65.

99. *Ibid.*, p. 73-88 ; 89-112.

100. Rebecca MARGOLIS, «A Review of the Yiddish Media: Responses of the Jewish Immigrant Community in Canada», dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 114-143.

101. Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool*, op. cit. p. 92-99.

faire venir au Canada des familles juives pouvant travailler dans l'agriculture¹⁰². Joseph Kage résume la procédure et le rôle de la JIAS dans la venue de ces 900 personnes¹⁰³. Malgré leur arrivée antérieure au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les réfugiés fermiers sont intégrés dans notre étude car les associations du refuge les soutiennent grandement durant la guerre, notamment au travers de prêts¹⁰⁴.

Un dernier mouvement est composé de réfugiés arrivés d'Asie grâce à un «*Polish quota*», fruit de négociations entre les autorités polonaises en exil, le consulat polonais au Canada et le gouvernement fédéral. Le quota comprend trois principaux groupes : des familles d'ingénieurs et de techniciens, des Polonais dont certains souhaitent rejoindre l'armée polonaise et des étudiants d'écoles rabbiniques¹⁰⁵. Les ingénieurs et techniciens obtiennent l'autorisation de rejoindre le Canada au printemps 1940, celui-ci souhaitant accueillir des spécialistes utiles à sa participation industrielle à la guerre¹⁰⁶.

Les autres réfugiés polonais passent les premières années de la guerre en Lituanie puis se réfugient en Russie pour rejoindre ensuite Kobe ou Shanghai avant de parvenir au Canada en 1941. Leur histoire est marquée par l'action des consuls, notamment Chuine Sugihara, qui leur délivrent des visas de sortie permettant leur fuite vers l'Est¹⁰⁷. Vice-consul japonais à Kaunas, l'homme fournit des visas pour le Japon – *via* la Russie – à des centaines de réfugiés juifs¹⁰⁸. Certains se réfugient à Kobe, d'autres à Shanghai – aucun visa n'est nécessaire pour y résider – avant de rejoindre Vancouver en 1941. L'historiographie met en avant les parcours de vie et les témoignages narrants la fuite de ces Polonais poussés sur les routes d'Asie¹⁰⁹.

102. Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, *op. cit.*, p. 102.

103. *Ibid.*

104. Uta EICHLER, *Between Despair and Hope: The Work of the Jewish Immigrant Aid Society in the 1930s and 1940s*, M.A. thesis, Queen's University, Kingston, 1998.

105. Les différentes procédures d'accueil sont étudiées par Gerald Dirks ainsi que par Irving Abella et Harold Troper ; Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 90-91 et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 77-100.

106. «*During 1941 and 1942, 400 skilled technicians and 265 scientists and engineers came to Canada as necessary skilled labour for Canadian Industries*», Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*. *op. cit.*, p. 90-91 et Maria Anna JAROCHOWSKA, *Out of the Nest: Polish Women Immigrants in Canada in XXth Century*, New York, Vantage Press, 2012, p. 100.

107. Chuine Sugihara est reconnu comme un Juste parmi les Nations. Sur son parcours et ses actions, voir Pamela ROTNER SAKAMOTO, *The Policy of the Japanese Ministry of Foreign Affairs towards Jewish Refugees*, Doctorat en histoire, The Fletcher School of Law and Diplomacy, Medford, 1997 ; Hillel LEVINE, *In Search of Sugihara: the Elusive Japanese Diplomat Who risked his Life to Rescue 10,000 Jews from the Holocaust*, New York, Free Press, 1996 ; Prosper AMIR et al., *Un visa pour la vie : des diplomates qui ont sauvé des juifs*, Jérusalem, Ministère des affaires étrangères d'Israël, 1998, p. 6-7. Sur les Justes parmi les Nations en France, voir Lucien LAZARE et Yisraël GUTMAN, *Le dictionnaire des Justes de France : titres décernés de 1962 à 1999*, Jérusalem et Paris, Yad Vashem et Fayard, 2003 et Patrick CABANEL, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012.

108. Pamela ROTNER SAKAMOTO, *Japanese Diplomats and Jewish Refugees : a World War II Dilemma*, Westport, Praeger, 1998, p. 2.

109. Sur Shanghai et plus globalement sur les réfugiés juifs en Chine et au Japon entre 1934 et 1945 : Irene EBER, *Wartime Shanghai and the Jewish Refugees from Central Europe: Survival, Co-Existence, and Identity in a Multi-Ethnic City*, Berlin, de Gruyter, 2012 ; Pamela ROTNER SAKAMOTO, *The Policy of the Japanese Ministry of Foreign Affairs towards Jewish Refugees*, *op. cit.* ; Jennifer E. MI-

Enfin, 29 étudiants des écoles rabbiniques réfugiés à Shanghai parviennent à rejoindre le Canada en 1941¹¹⁰. L'admission de ces réfugiés est l'occasion d'une difficile négociation entre les soutiens aux réfugiés et le gouvernement fédéral mais aussi entre les comités de secours qui privilégient chacun des profils d'individus différents. En effet, ce mouvement migratoire fait appel à une multitude d'acteurs comme les juifs orthodoxes états-uniens – le *Vaad ha-Hatzalah Rescue Committee* –, le gouvernement polonais en exil, les associations polonaises canadiennes et le Congrès juif canadien¹¹¹.

Efraim Zuroff aborde cet épisode à partir des sources du *Vaad ha-Hatzalah Rescue Committee*. L'historien ne semble pas comprendre les modes d'action du CJC à l'égard du département d'Immigration et l'attention particulière portée au respect des règles migratoires. Alors que les auteurs de *None is too Many* insistent sur l'opposition de Frederick Charles Blair – le directeur du département d'Immigration –, Zuroff accuse le CJC de refuser les noms de réfugiés orthodoxes proposés par le comité états-unien au profit de « *those who would otherwise be stranded without an emigration destination and, where possible, to those with relatives and friends in Canada* »¹¹². L'historien reproche à Saul Hayes de privilégier l'hégémonie de son organisation – l'*United Jewish Refugee and War Relief Agencies* (UJR&WRA) – au dépend du sauvetage des juifs orthodoxes et de s'opposer aux décisions prises par le *Vaad ha-Hatzalah Rescue Committee* et par la *Federation of Polish Jews*¹¹³. L'étude de ce mouvement de populations

CHAEELS, «The Struggle to Survive: German and Austrian Refugees' Depiction of Daily Life in Their Shanghai Exile», *Exile and Everyday Life*, 1 janvier 2015, p. 131-153; Bei GAO, *China, Japan and the flight of European Jewish refugees to Shanghai, 1938-1945*, Phd, University of Virginia, Charlottesville, 2007; Andrew JAKUBOWICZ, «Transnationalism in the Analysis of Global Refugee Movements: The Case of the Second World War Polish Jews in Shanghai», *Australian Humanities Review*, vol. 62, 2017, p. 111-134; Zhava GLASER, *Refugees And Relief: The American Jewish Joint Distribution Committee And European Jews In Cuba And Shanghai 1938-1943*, Phd, University of New York, New York, 2015; Antonia FINNANE, *Far from where?: Jewish Journeys from Shanghai to Australia*, Carlton, Vic., Melbourne University Press, 1999; Sigmund TOBIAS, *Strange Haven: a Jewish Childhood in Wartime Shanghai*, Chicago, University of Illinois Press, 1999; James R. ROSS, *Escape to Shanghai: a Jewish Community in China*, New York, Maxwell Macmillan International, 1994; Ernest G. HEPPNER, *Shanghai Refuge: a Memoir of the World War II Jewish Ghetto*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1993; Nadine PERRONT, *Etre juif en Chine : l'histoire extraordinaire des communautés de Kaifeng et de Shanghai*, Paris, A. Michel, 1998; Steve HOCHSTADT, *Exodus to Shanghai: Stories of Escape from the Third Reich*, New York, Palgrave Macmillan, 2012; David KRANZLER, *Japanese, Nazis & Jews: the Jewish refugee community of Shanghai, 1938-1945*, Hoboken, KTAV Pub. House, 1988.

110. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 77-95.

111. Le *Vaad ha-Hatzalah Rescue Committee* est un comité états-unien juif orthodoxe créé en novembre 1939 pour venir en aide aux rabbins et à leurs étudiants menacés en Europe. Sur les activités du comité durant la Seconde Guerre mondiale, voir Efraim ZUROFF, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust: the Activities of the Vaad ha-Hatzala Rescue Committee, 1939-1945*, New York, Michael Scharf Publication Trust of the Yeshiva University Press, 2000. Sur ses activités d'après-guerre et notamment à l'égard des déplacés, voir Alex GROBMAN, *Battling for Souls: the Vaad Hatzala Rescue Committee in Post-Holocaust Europe*, Jersey City, KTAV Pub. House, 2004.

112. Efraim ZUROFF, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*, *op. cit.*, p. 176.

113. Comme nous le verrons, la *Federation of Polish Jews* est une association affiliée à l'UJR&WRA, cette dernière étant la seule à pouvoir négocier l'accueil de réfugiés juifs avec les autorités. Efraim

expose ainsi les rivalités associatives, particulièrement en ce qui concerne la sélection des réfugiés.

Joseph Kage signale enfin l'existence de «*refugees in transit*» passant par le Canada pour rejoindre d'autres pays du continent américain ou continuer leur parcours migratoire vers l'Asie¹¹⁴. Ils sont cependant absents des autres études consacrées à l'accueil de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous le voyons, les différents mouvements de réfugiés bénéficient de productions historiographiques de tailles inégales. Les procédures d'accueil sont bien connues des chercheurs, notamment par l'intermédiaire de *None is too Many*, mais plusieurs points restent cependant dans l'ombre. Les activités des organisations juives et non-juives ne sont jamais analysées sur le temps de la guerre et sont isolées dans les procédures ponctuelles des plans gouvernementaux.

Nous souhaitons ici aller à l'encontre de ce cloisonnement historiographique en replaçant les groupes dans leur temporalité et en favorisant l'étude d'une évolution de l'accueil tout au long de la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit donc pas d'étudier des mouvements séparés les uns des autres mais plutôt d'examiner ces arrivées comme procédant d'un même phénomène – le refuge – et réunissant des acteurs communs : les associations.

Notre travail a donc l'ambition de retracer les activités associatives entre 1939 et 1945 afin d'en comprendre les évolutions en mettant l'accent sur les relations entre les différents comités. De plus, en isolant chaque plan migratoire, l'historiographie éclaire la multitude des profils de personnes accueillies durant la Seconde Guerre mondiale en les qualifiant le plus souvent de réfugiés alors que les autorités canadiennes ne distinguent pas ces derniers des autres immigrants.

Enfin, l'histoire de ces différents groupes semble s'arrêter le jour de leur arrivée ou, au contraire, n'est analysée que des années après leur entrée sur le sol canadien. Sont-ils livrés à eux-mêmes durant la Seconde Guerre mondiale ou continuent-ils à être soutenus par les associations ayant participé à leur arrivée ? Quelles sont leurs relations avec ces comités, notamment avec ceux de la communauté juive ? Cette dernière tient un rôle important dans l'accueil de réfugiés, notamment grâce au Congrès juif canadien, malgré sa faible importance numérique.

Zuroff condamne cette prédominance de l'UJR&WRA : «*Throughout this period, it should be noted, Vaad ha-Hatzala actively cooperated with the Federation of Polish Jews, with whom they obviously had much more in common than with the leaders of the United Jewish Refugee and War Relief Agency [sic]. The latter were particularly perturbed by the efforts of the Federation to handle refugee affairs, which they considered their exclusive domain*», *Ibid.*, p. 177-178.

114. Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, *op. cit.*, p. 106.

C. Les communautés juives canadiennes

En effet, la communauté juive canadienne regroupe seulement 156 726 personnes en 1931, soit 1,5% des Canadiens¹¹⁵. En tant que minorité appartenant à un pays peuplé par des immigrations successives, la population juive doit son existence à différentes arrivées¹¹⁶. Le premier regroupement juif apparaît à Montréal après la conquête britannique du Québec en 1763¹¹⁷. À la veille de la Confédération en 1867, la population juive canadienne ne dépasse pas encore le millier d'individus¹¹⁸. De nouveaux migrants y trouvent refuge à la suite des pogroms russes de la fin du XIX^{ème} siècle mais leur nombre est faible, la majorité rejoignant les villes états-uniennes. Cette arrivée crée une deuxième strate au sein des populations juives, les juifs venant d'Europe de l'Est s'ajoutant à ceux d'origine britannique. En 1931, sur les 156 000 juifs vivant au Canada, 53,51% déclarent ne pas être de naissance britannique, la majorité venant de Russie ou de Pologne, pays d'origine pour respectivement 41 000 et 25 000 personnes¹¹⁹.

De plus, dès le début du XX^{ème} siècle, les juifs vivent très largement en ville et sont très peu présents en milieu rural¹²⁰.

115. La majorité des statistiques provient des données du recensement commentées par Louis Rosenberg en 1938; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews, op. cit.* Une légère différence apparaît entre les individus qui se déclarent juifs «by "Race"» et ceux qui se disent juifs par religion : 156 726 pour la première catégorie et 155 614 pour la seconde. Louis Rosenberg explique que «*it may be assumed, that except in very rare cases, the very large difference, in the number of "Jews by religion" and "Jews by race", enumerated in the censuses from 1871 to 1891* [pour l'année 1891, 6 501 personnes se déclarent juives de religion, aucune de « race »] *does not consist of converts to Judaism of non-Jewish ethnic origin, but is due to the fact that until the rise of Zionism in 1897, the majority of Jews in Western Europe and America considered themselves as being of the Jewish religion but did not acknowledge themselves to be members of a Jewish "people", ethnic group, or what is often called "race"*», Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. Ibid.*, p. 11. En 1939, le Canada compte environ 11 millions d'habitants; Ruth Roach PIERSON, «*They're still Women after all": The Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland and Stewart: The Canadian publishers, 1986, p. 9.

116. Sur la migration juive en provenance d'Afrique du Nord, voir Jean-Claude LASRY, Yolande COHEN et Joseph JOSY LÉVY, *Identités sépharades et modernité*, Québec, Presses Université Laval, 2007; Yolande COHEN, «*Juifs au Maroc, Séfarades au Canada. Migrations et processus de construction identitaire*», *Archives Juives*, 9 novembre 2010, Vol. 43, n° 2, p. 132-144; Martin MESSIKA, *Politiques de l'accueil : États et associations face à la migration des juifs d'Afrique du Nord en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016.

117. Harold TROPER, «*New Horizons in a New Land: Jewish Immigration to Canada*», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 5. Pour une histoire des juifs au Canada en français : Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples, op. cit.*

118. Harold TROPER, «*New Horizons in a New Land: Jewish Immigration to Canada*», *op. cit.*, p. 6. Dès 1825, le Canada organise un recensement afin de connaître les principales caractéristiques de sa population et de mettre en place une représentation parlementaire. Nous le verrons, le recensement de 1931 est un outil largement utilisé par les leaders juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Pour les archives du recensement voir le site web d'*Archives and Library Canada* : <http://www.bac-lac.gc.ca/eng/census/pages/census.aspx> [consulté le 14 juin 2018].

119. On entend par «*British born*», les personnes nées dans les îles britanniques – l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Irlande, l'Écosse et Terre-Neuve – et sur le territoire canadien; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. op. cit.*, p. 78.

120. Selon le recensement de 1931, seuls 3,55% – soit moins de 6 000 personnes – vivent en milieu

*Indeed, no group had a lower rural residency rate than Jews. To make matters worse, few rural Jews were farmers. If they accepted the isolation of rural Canada, they were more likely to be small shopkeepers, tradesmen, or artisans than agriculturalists*¹²¹.

À la différence des États-Unis où des communautés juives existent dans la plupart des villes, les juifs canadiens sont, au début du siècle, seulement présents à Montréal, Toronto et Winnipeg¹²². À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les trois villes regroupent encore plus des trois-quarts de la population.

*The Jewish community in 1939 was concentrated in three provinces – Ontario (66,000), Quebec (64,000), and Manitoba (20,000) – and specifically in the three main cities, Toronto (49,000), Montreal (60,000), and Winnipeg (18,000). Three-quarters of the community lived in these three cities, and in each case, Jews were the largest non-Anglo-Celtic ethnic community, comprising 6 per cent of each city's population. In all, they were the most urban-based ethnic community in the country, with 83 per cent of the population living in cities of more than 30,000, as compared with the 30 per cent for all Canadians. Half the community was «foreign-born», that is, not born in Canada, the British empire, or the United States, a proportion that was typical for non-Anglo-Celtic communities. Of those foreign-born Jews, half came from Russia, one-quarter from Poland, and one-tenth from Romania. Despite the fact that the other half of the community was «native-born», 96 per cent of the community over the age of ten years listed Yiddish as their first language, but the vast majority had adapted linguistically to the Canadian environment, since only 3 per cent were unable to speak English*¹²³.

rural. La définition du milieu rural dépend des provinces mais, de façon générale, elle correspond à «*all those who do not live within the boundaries of any incorporated city, town or village, irrespective of size*»; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. op. cit.*, p. 24. En comparaison, 46,30% des Canadiens de toute origine vivent en zone rurale à la même période et plus de 70% des Ukrainiens et 53% des Polonais; *Ibid.*, p. 25.

121. Harold TROPER, «New Horizons in a New Land: Jewish Immigration to Canada», *op. cit.*, p. 9.

122. Cette caractéristique distingue largement la communauté juive canadienne de sa voisine du sud puisque «*in the United States, however, even before the Civil War, there were nearly 210 congregations in existence across the country, including major southern cities*», Robert J. BRYM, William SHAFFIR et M. WEINFELD, *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 10-11. Sur une comparaison des communautés juives canadiennes et états-uniennes, voir Barry L. STIEFEL et Hernan TESLER-MABÉ (dir.), *Neither in Dark Speeches nor in Similitudes: Reflections and Refractions Between Canadian and American Jews*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2016.

123. Franklin BIALYSTOK, *Delayed Impact: the Holocaust and the Canadian Jewish Community*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 17-18. De plus, la population juive, comme l'ensemble des Canadiens, n'est pas répartie de façon égale sur l'immense territoire canadien : en 1931, plus de 80% des juifs – et 70% des Canadiens – vivent dans les provinces de l'Est. Les provinces de l'Est regroupent ici le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Édouard. Par opposition, les provinces de l'Ouest sont le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la

Les juifs sont donc, pour la plupart, des urbains résidant dans trois villes de l'Est canadien. Dans un immense pays allant d'Halifax à Vancouver, existe-il des liens entre les différentes populations juives ? Peut-on parler d'une communauté juive malgré les distances séparant les juifs de Montréal et de Winnipeg ?

Si nous reprenons les termes utilisés dans les sources et dans les textes des chercheurs anglophones, l'ensemble des juifs canadiens appartient à une « *Canadian Jewry* ». Étymologiquement, le terme « communauté » « désigne le fait d'être en commun, cela même qui est en commun, et le groupe ou institution qui partage ce qui est en commun », mais la notion prend des significations différentes en France et dans les pays anglophones comme le Canada¹²⁴. Dans son ouvrage *La communauté : histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne*, Cherry Schrecker précise que le terme fait référence en France

à un groupe social plus ou moins circonscrit partageant une caractéristique unique, très souvent matérialisée par des liens institutionnels [...] tandis que dans les pays anglophones, il désigne une réalité plus disparate composée d'un ensemble de personnes assimilées les unes aux autres en raison d'origines, de circonstances, d'un destin ou d'intérêts communs¹²⁵.

Ainsi la population juive canadienne forme-t-elle une communauté au sens anglophone du terme, mais son appartenance à une vision française peut faire débat. Sans vouloir plaquer à un contexte canadien une définition dont l'historicité est française, notre regard nous pousse à nous interroger sur la dimension institutionnelle de la communauté juive canadienne.

Pour schématiser, les populations juives canadiennes nous apparaissent sous la forme de plusieurs communautés imbriquées les unes dans les autres à la façon de poupées russes. En effet, les petites populations juives des régions rurales isolées des centres urbains forment chacune une communauté liée par une double cohésion à la fois confessionnelle et spatiale. Un autre niveau se dessine à l'échelle de la province où l'attraction de la grande ville semble intégrer ces différentes petites communautés dans son aire d'influence. Ensuite, les plus grandes villes de chaque province reprennent à leur compte les aspirations des différentes communautés et leurs dirigeants – notamment ceux de Montréal et de Toronto, les deux plus grandes communautés juives du Canada – se disputent alors la direction de la communauté juive canadienne.

Comme le souligne Cherry Schrecker, « la communauté est vécue par ses habitants à travers les diverses institutions qui la structurent et les activités effectuées quoti-

Colombie Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord Ouest ; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. op. cit.*, p. 19.

124. Barbara CASSIN (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil, 2004, p. 243.

125. Cherry SCHRECKER, *La communauté : histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 11.

diennement ¹²⁶ », l'histoire de la communauté juive canadienne passe donc par l'étude de ses principales organisations. Harold Troper repère «*two interdependent organizational structures dominated national and local Canadian Jewish institutional life*» : la «*Federation*» et le Congrès juif canadien ¹²⁷. La première regroupe «*a jumble of well-intentioned but often over-lapping and competing Jewish social service, educational, and health agencies* ¹²⁸» apparaissant sous des noms divers tout au long du premier XX^{ème} siècle. Le Congrès juif est, quant à lui, une «*organization of organizations*» se présentant comme «*the parliament of Canadian Jews, the representative voice of the Canadian Jewish community* ¹²⁹.» Mais l'existence d'institutions à l'échelle nationale ne doit pas cacher la grande diversité régnant au sein des juifs canadiens : «*Canadian Jews were divided among themselves on any number of social, cultural, economic, generational, religious, and political issues* ¹³⁰.» Franklin Bialystok propose alors une définition de la communauté juive au Canada fondée sur l'importance du tissu organisationnel.

I define the Jewish community as those individuals who were members of organizations with an interest in domestic and international affairs which they felt affected their position as an ethnic minority in Canada. This definition would include a majority of Canadian Jews, who have had a long tradition of organizational involvement. In the post-[WWII] era, this was manifested in their membership in religious institutions, charitable foundations, service clubs, ideologically based organizations, Zionist organizations, local federations, and landsmanschaften (societies of people from the same town or region in eastern Europe) ¹³¹.

Ces différents engagements associatifs ou institutionnels peuvent toutefois créer de fortes oppositions entre les organisations, oppositions qui compliquent alors le sentiment d'appartenance à une même communauté juive canadienne. C'est notamment le cas lors du premier XX^{ème} siècle où les divisions sont fortes entre les migrants récents d'Europe de l'Est – les «*Downtowners*» – et les autres juifs – les «*Uptowners*», souvent d'origine britannique, qui se trouvent à la tête des principales associations communautaires et en forment l'élite ¹³². La crise de l'accueil de la fin des années 1930 et du début des années

126. *Ibid.*, p. 44.

127. Harold TROPER, *The Defining Decade: Identity, Politics, and the Canadian Jewish Community in the 1960s*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 31.

128. *Ibid.*

129. *Ibid.*

130. *Ibid.*, p. 33.

131. Franklin BIALYSTOK, *Delayed Impact, op. cit.*, p. 4.

132. Pour une description des deux groupes à Toronto, voir Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2011, p. xxii-xxvii. Si l'on compare l'organisation des juifs canadiens avec celle de leurs voisins du Sud, on remarque que la communauté juive canadienne est moins sujette aux rivalités confessionnelles, étant plus homogène au niveau des pratiques religieuses, Gerald TULCHINSKY, «The Canadian Jewish

1940 est alors l'occasion, pour le CJC, de devenir le seul représentant de la judaïcité canadienne et de se placer à la tête de la communauté juive canadienne au travers de la gestion de la question des réfugiés¹³³.

Ainsi utiliserons-nous dans notre travail l'expression « la communauté juive canadienne » afin de décrire la volonté de créer une unité juive au Canada passant par un sentiment d'appartenance et une cohésion au sein des populations juives locales ne se désignant pas nécessairement comme membre d'une communauté juive à l'échelle du pays. La question de l'unité juive est d'autant plus complexe quand on analyse les relations entre les différentes communautés juives, particulièrement entre Montréal et Toronto.

Les multiples rivalités entre Montréal et Toronto

Étudier les communautés juives canadiennes dans les années 1930 et 1940, c'est obliger le chercheur à se plonger dans une multitude d'histoires particulières dont la compréhension générale est parfois difficile. Les liens entre les différents comités juifs étant au cœur de notre thèse, il nous paraît important de résumer rapidement les différences et les oppositions entre les communautés montréalaises et torontoises.

Tout d'abord, la composition confessionnelle juive des deux villes est différente. Toronto regroupe plus de juifs « réformés », dont le principal leader est le rabbin Maurice Eisendrath. À l'inverse, les juifs montréalais sont en majorité orthodoxes¹³⁴. Cette opposition idéologique se double d'une divergence liée à la place de leurs communautés dans leurs villes respectives. Les juifs montréalais forment ainsi une troisième « solitude » dans la population municipale, aux côtés des deux autres « solitudes » que sont les Canadiens francophones et les anglophones. Cette position les incite à affirmer d'avantage leur judéité afin de rendre visible leur communauté. À l'inverse, l'absence d'une forte présence francophone à Toronto permet aux juifs de la ville de se rapprocher des milieux anglophones non juifs¹³⁵.

Par ailleurs, l'arrivée des migrants originaires de l'Europe centrale et de la Russie au début du XX^{ème} siècle marque fortement les deux communautés. En conséquence, chacune connaît une séparation interne entre les *Downtowners* – les nouveaux arrivants – et les *Uptowners* – les juifs établis. La division complique davantage encore les relations entre les communautés juives et contribue à la multiplication des comités – et de leurs rivalités – selon différents facteurs : la pratique de la religion juive, l'appartenance aux *Downtowners* ou aux *Uptowners*, le soutien ou le rejet du sionisme, et la conception

Experience: A Distinct Personality Emerges » et Stuart SCHOENFELD, «The Religious Mosaic: A Study in Diversity», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience*, *op. cit.*, p. 24 ; 165-181.

133. Harold TROPER, *The Defining Decade*, *op. cit.*, p. 33.

134. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root*, *op. cit.*, p. 154.

135. *Ibid.*, p. 7.

de la charité.

La charité et son interprétation par les leaders juifs constituent le dernier point à aborder pour terminer ce rapide panorama du monde associatif juif. Chaque communauté a sa propre manière d'interpréter la charité : les *Downtowners* privilégient une approche traditionnelle – la *Tsedaka* qui signifie « justice » en hébreu – tandis que les *Uptowners* s'inscrivent dans l'interprétation d'une « charité scientifique » apparue début du XX^{ème} siècle en Amérique du Nord¹³⁶. Si cette dernière valorise la rationalisation de l'assistance en regroupant les récoltes de fonds et la prise en charge des « clients », les partisans de la *Tsedaka* s'en méfient et l'opposent à la prise en charge traditionnelle issue des communautés juives européennes¹³⁷.

Dès 1916, les dirigeants juifs de Toronto rationalisent les récoltes de fonds en s'inspirant des initiatives états-uniennes tout autant que des expériences des agences chrétiennes côtoyées au travers de la *Federation of Jewish Philanthropies*¹³⁸. Grâce à cette approche, et durant les 15 premières années, cette dernière assure à la communauté juive un confort financier important, bien que la Grande Dépression vienne toutefois amoindrir les récoltes de fonds. De leur côté, les *Downtowners* ne se reconnaissent pas dans la *Federation of Jewish Philanthropies*. En effet, celle-ci ne répond pas à leurs demandes d'application stricte de la *Tsedaka* et privilégie de surcroît le soutien aux pauvres, alors que toutes les inquiétudes des *Downtowners* sont tournées vers leurs proches en Europe¹³⁹.

C'est dans ce contexte que naît le Congrès juif canadien en 1919. Porté dès sa création par H. M. Caiserman, le CJC apparaît comme une association sioniste et montréalaise. Durant les 20 premières années de son existence (1919-1939), Caiserman gère assez mal l'association qui manque d'argent et de moyens humains. Cette faiblesse permet à la communauté juive de Toronto de conserver son indépendance, notamment grâce au succès des campagnes de fonds de la *Federation of Jewish Philanthropies*. Celle-ci lui assure l'aisance financière qui fait défaut au comité de Montréal¹⁴⁰. Maurice Eisendrath, fervent opposant au sionisme, peut ainsi diriger presque sereinement les juifs de Toronto.

Il faut attendre 1934 pour que le CJC renaisse de ses cendres. Cette « renaissance », suite à la montée du nazisme et à l'augmentation de l'antisémitisme, redonne aussi vie à la division centrale du CJC dirigée par Toronto. Deux hommes remettent alors en

136. Pour comprendre les différences entre la charité scientifique développée en Amérique du Nord et la charité traditionnelle des communautés juives européennes, voir Laura HOBSON FAURE, « Penser l'accueil des immigrés juifs : l'*American Joint Distribution Committee* et les œuvres sociales juives françaises après la Shoah », dans Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 97-114.

137. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 24.

138. *Ibid.*, p. 24.

139. *Ibid.*, p. 78.

140. *Ibid.*, p. 126.

question la position dominante de Maurice Eisendrath : Oscar Cohen et A. B. Bennett, membres du comité torontois du CJC. Si Cohen souhaite favoriser la domination de ce comité au niveau national en s'opposant à la domination du CJC montréalais, Bennett soutient de son côté l'indépendance du comité torontois mais ne s'oppose pas à celui de Montréal¹⁴¹.

L'arrivée du Montréalais Samuel Bronfman à la tête du CJC en 1939 change la donne. En s'investissant dans le secours aux populations européennes persécutées, il redonne espoir à l'ensemble des populations juives. La création de l'UJR&WRA en octobre 1939, visant à centraliser les récoltes de fonds de toutes les communautés juives canadiennes, réveille toutefois les oppositions entre Montréal et Toronto. En effet, l'UJR&WRA remet en question l'indépendance financière de Toronto et donc son autonomie et sa place dans le monde juif canadien. Le secours aux réfugiés intervient donc dans un contexte organisationnel juif complexe, fait de multiples divisions et dont la compréhension s'avère complexe. L'historiographie est alors un outil indispensable pour comprendre et replacer le refuge dans la longue histoire des juifs au Canada.

Historiographie

L'historiographie des juifs au Canada comporte quatre grandes phases¹⁴². De 1900 à 1950, les travaux décrivent les populations juives de manière statistique, comme le fait Louis Rosenberg dans son *Canada's Jews* en 1940¹⁴³. Une deuxième phase historiographique se développe de 1950 à 1970 au travers de recherches «*focused on diversified immigration issues, community development and social matters for Jewish Canadians*» dont le principal auteur est Joseph Kage avec *With Faith and Thanksgiving*¹⁴⁴. La troisième vague est ensuite essentiellement marquée par le célèbre ouvrage d'Irving Abella et Harold Troper, *None is Too Many*¹⁴⁵. Enfin, la dernière phase voit la construction du champ des études juives canadiennes à partir des années 1990 et la multiplication des thèmes abordés, comme l'antisémitisme et les relations avec les «*Gentiles*».

Par ailleurs, l'historiographie apparaît aussi fortement marquée par les espaces étudiés¹⁴⁶, partagée entre une valorisation d'une histoire pancanadienne – mettant en

141. *Ibid.*, p. 149 et 115

142. Nous reprenons ici l'analyse de Marissa Giusti développée dans son mémoire de maîtrise, *Tzedaka: Organizations in the Jewish communities of Toronto, Ottawa and Hamilton, 1930–1950*, M.A. en histoire, Laurentian University, Sudbury, 2006, p. 19-40.

143. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews*. *op. cit.*.

144. Marissa GIUSTI, *Tzedaka*, *op. cit.*, p. 22 ; Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, *op. cit.* et Simon BELKIN, *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)*, Montréal, the Eagle Publishing Co., 1966.

145. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*

146. Sheva MEDJUCK, «*Maintaining an Identity: A focus on the smaller Communities*», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience*, *op. cit.*, p. 228.

avant la *Canadian Jewry*¹⁴⁷ – et un regard provincial ou métropolitain focalisé sur Montréal¹⁴⁸. Cet intérêt pour la communauté juive québécoise s’explique par la place particulière des juifs dans une société marquée par les rapports complexes entre les deux « solitudes » anglophone et francophone¹⁴⁹.

Enfin, si l’on analyse l’historiographie des juifs durant la Seconde Guerre mondiale, on remarque qu’elle suit une évolution similaire à celle de la politique migratoire : elle est d’abord marquée par les travaux de Joseph Kage et de Simon Belkin pour ensuite connaître un renversement historiographique avec *None is Too Many*¹⁵⁰. Toutefois, trois thèmes spécifiques peuvent être décelés : l’antisémitisme, la participation des juifs à l’effort de guerre national et la pression communautaire pour l’admission de réfugiés juifs. Ces intérêts historiographiques s’inspirent des principales préoccupations des leaders juifs de l’époque puisque Samuel Bronfman, le président du CJC, fait de la participation à l’effort de guerre un axe majeur des actions organisationnelles afin de montrer « *that Jews were doing their full share for the country, contrary to the perception that their contribution during the First World War was inadequate*¹⁵¹. »

Néanmoins, Samuel Bronfman ne peut éviter les critiques concernant l’action – ou plutôt l’inaction – du CJC dans le secours aux réfugiés juifs et dans la lutte contre l’antisémitisme. En effet, Irving Abella et Harold Troper insistent sur l’inefficacité de la pression communautaire face à un gouvernement fédéral sourd aux souffrances des populations juives européennes, le pays n’acceptant que 5 000 réfugiés juifs entre

147. William SHAFFIR et Irwin COTLER (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, Toronto, John Wiley & Sons, 1981 ; Irving ABELLA, *A Coat of Many Colours: Two Centuries of Jewish life in Canada*, Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1990 ; Robert J. BRYM, William SHAFFIR et M. WEINFELD, *The Jews in Canada*, op. cit. ; Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root*, op. cit. ; Gerald TULCHINSKY, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998 ; Harold TROPER, *The Defining Decade*, op. cit. ; Ira ROBINSON (dir.), *Canada’s Jews: In Time, Space and Spirit*, Ottawa, Academic Studies Press, 2014.

148. Montréal est, au moment des migrations de la fin du XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle, la plus grande ville d’accueil des nouveaux arrivants. Morton WEINFELD, Pierre ANCTIL et Gary CALDWELL, *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984 ; Pierre ANCTIL, *Le rendez-vous manqué : les Juifs de Montréal face au Québec de l’entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988 ; Joe KING, *Les juifs de Montréal : trois siècles de parcours exceptionnels*, Outremont, Carte blanche, 2002 ; LIPINSKY, *The Progressive Wedge: The Organizational Behaviour of Toronto Jewry, 1933–1948*, Doctorat en histoire, Université de Toronto, Toronto, 2003 ; Marissa GIUSTI, *Tzedaka*, op. cit. ; Ignace OLAZABAL, *Khaverim : les juifs ashkénazes de Montréal au début du XX^e siècle, entre le shtetl et l’identité citoyenne*, Québec, Éditions Nota bene, 2006 ; Joe KING, *Fabled City: the Jews of Montreal*, Montréal, Price-Patterson, 2009 ; Pierre ANCTIL, *Trajectoires juives au Québec*, Québec, Presses University Laval, 2010 ; Pierre ANCTIL et Ira ROBINSON, *Les communautés juives de Montréal : histoire et enjeux contemporains*, Québec, Septentrion, 2010 ; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit. et Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017. Plus récemment, certains chercheurs se concentrent aussi sur de plus petites communautés juives comme celle de la ville de Québec ; Pierre ANCTIL et Simon JACOBS (dir.), *Les Juifs de Québec : Quatre cents ans d’histoire*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2015

149. Le terme « solitude » trouve son origine dans un célèbre ouvrage québécois publié en 1945 : Hugh MACLENNAN, *Two solitudes*, Toronto, McClelland & Stewart, 2008.

150. Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, op. cit. ; Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, op. cit. et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit.

151. Gerald TULCHINSKY, *Branching out*, op. cit., p. 204-205.

1933 et 1945. Ils avancent tout d'abord que le fort antisémitisme québécois est la principale explication au refus fédéral d'admettre des réfugiés juifs. Pierre Anctil en nuance toutefois la portée, le Québec francophone ayant assez peu d'influence eu sein du Cabinet du Premier ministre Mackenzie King – et explique les différents éléments distinguant l'antisémitisme francophone de son pendant anglophone¹⁵².

Enfin, l'antisémitisme n'est pas la seule raison invoquée par Irving Abella et Harold Troper pour expliquer le faible nombre de réfugiés accueillis, la communauté juive et ses soutiens n'ayant pas été assez actifs et forts dans leurs pressions à l'égard du gouvernement. Ce manque d'action s'explique par la taille de la population juive au Canada et par sa division institutionnelle, deux facteurs qui l'empêchent de peser réellement face à des autorités fédérales et face à un département d'Immigration refusant chaque demande d'admission juive¹⁵³. D'autres chercheurs, comme Franklin Bialystock, se montrent tout aussi critiques à l'égard des actions du CJC dans les négociations.

Most Canadian Jews looked to their community leaders in the Canadian Jewish Congress and their elected representatives, notably the three Jewish members of Parliament at the time, to carry the torch. They had expected that these men would help to pry open the gates of entry to Canada for the German Jewish refugees before the war, to pressure the government to allow refugees who had somehow escaped the snare of Nazi-occupied Europe during the war to be allowed sanctuary in Canada, and to protest the destruction of Jewish lives and civilization. Their expectations were not met¹⁵⁴.

Les leaders juifs déçoivent donc leurs coreligionnaires dans leurs réponses faites aux persécutions européennes, faute d'avoir pu convaincre le gouvernement canadien. Ils semblent avoir peu œuvré pour le refuge. Mais cet échec à sauver des réfugiés est-il le signe d'une inaction ou d'une action inefficace ? Les dirigeants juifs tentent-ils d'aider autrement les réfugiés ?

La lecture des sources montre que les activités des comités juifs sont loin de se limiter aux seules délégations gouvernementales, les leaders communautaires essayant de développer différents moyens de secours à l'égard des populations en détresse. De plus, l'accueil de réfugiés devient un enjeu important pour le Congrès juif canadien et

152. Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2016, vol. 24, p. 16-37. Ira Robinson reprend l'analyse de Pierre Anctil dans une très bonne synthèse de l'antisémitisme canadien : « *Since Montreal was Canada's largest city in this era, and housed its largest Jewish community, it naturally constituted the major place to which the new eastern European immigrant Jews were attracted. In Montreal, beyond the challenges they faced elsewhere in Canada, the Jewish community faced additional factors that increased tensions, particularly with French Canadians. Some of these factors were cultural, and other were purely and not all specific to Jews but applied to all immigrant newcomers to Quebec* », Ira ROBINSON, *A History of Antisemitism in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2015, p. 46.

153. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*.

154. Franklin BIALYSTOK, *Delayed Impact*, *op. cit.*, p. 16.

est un révélateur de sa capacité – ou incapacité – à représenter la communauté juive canadienne et donc à regrouper autour de lui l'ensemble des juifs du pays.

Étudier le refuge revient donc à examiner aussi la construction de la «*Canadian Jewry*» durant le second conflit mondial. Toutefois, les leaders juifs n'agissent pas seuls dans l'aide aux réfugiés, ils peuvent compter sur le soutien d'organisations non-juives comme le *Canadian National Committee on Refugees*.

D. Le cœur du refuge : le Congrès juif canadien et le *Canadian National Committee on Refugees*

Tout au long de l'historiographie, deux associations apparaissent au centre des discussions autour de l'accueil de réfugiés au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : le Congrès juif canadien (CJC) et le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR). La première est une organisation créée en 1919 et regroupant les principaux comités de bienfaisance de la communauté juive canadienne ; la seconde est établie en décembre 1938 après les Accords de Munich et réunit des personnalités politiques, des universitaires et des hommes d'Église autour de la promotion d'une politique migratoire canadienne plus libérale. Le CJC et le CNCR ne bénéficient pas d'une historiographie abondante, bien au contraire, seul un travail spécifique est consacré au CNCR, le CJC ne faisant l'objet d'aucune étude propre¹⁵⁵.

Bien entendu, le CJC apparaît dans l'historiographie de la communauté juive mais seulement de façon ponctuelle. Ainsi la biographie de Samuel Bronfman par Michael Marrus nous renseigne-t-elle, par exemple, sur le fonctionnement de l'organisation durant sa présidence à partir de janvier 1939¹⁵⁶. De plus, le CJC est évoqué au travers de ses collaborations avec d'autres comités de bienfaisance comme la *Jewish Immigrant Aid Society* (JIAS).

Cette dernière est une organisation créée en 1920 afin d'aider à l'installation des immigrants juifs. Dans son mémoire de maîtrise, Uta Eichler décrit les multiples demandes d'aides reçues par la JIAS dès 1933 et la prise en charge des nouveaux arrivants agriculteurs par l'association, en coopération avec la *Jewish Colonization Association* (ICA). Uta Eichler étudie aussi le travail de la JIAS en lien avec l'admission d'enfants

155. D'autres comités de bienfaisance en lien avec le CJC font l'objet d'études spécifiques, comme la *Jewish Immigrant Aid Society* (JIAS) ou l'*Hebrew Free Loan Association* : Esther WATERMAN, *Golden Jubilee: Canadian Hadassah-WIZO, 1917-1967*, Montréal, Canadian Hadassah WIZO, 1967 ; Uta EICHLER, *Between Despair and Hope, op. cit.* ; Frank MYRON GUTTMAN, «The Hebrew Free Loan Association of Montreal», *Canadian Jewish Studies*, 2004, n° 12, p. 45–72 ; Steven LAPIDUS, «The Jewish Community Council of Montreal: a National “Kehillah” or a Local Sectarian Organization?», *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2008, n° 16-17, p. 27–52 ; Judy GORDON, *Four hundred Brothers and Sisters: two Jewish Orphanages in Montreal, Quebec, 1909-1942*, Toronto, Lugus, 2002.

156. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam: the Life and Times of Samuel Bronfman*, Toronto, Brandeis University Press, 1991.

réfugiés en 1939 et 1940¹⁵⁷. L'auteure met en avant les activités du comité de bienfaisance tout en citant les collaborations avec d'autres organisations juives comme le CJC ou l'UJR&WRA mais elle reste dans la description de ces liens sans les expliciter. Son mémoire permet donc de cerner les grandes activités de la JIAS et du CJC dans les différents mouvements de migrants dans les années 1930 et 1940 mais guère plus.

De son côté, le CNCR est cité pour la première fois dans les recherches de Gerald Dirks à la fin des années 1970. Dans *The Canadian Jewish Mosaic*, l'historien décrit la naissance de l'association, ses différentes rencontres avec le gouvernement fédéral et le rôle joué par sa présidente, Cairine Wilson, et sa secrétaire générale, Constance Hayward. L'historien analyse notamment leurs multiples correspondances avec des personnalités canadiennes et avec le gouvernement fédéral afin de défendre de nombreuses demandes d'admission de réfugiés, actions se heurtant néanmoins à l'opposition et à l'indifférence du gouvernement fédéral et de l'opinion publique¹⁵⁸.

Les auteurs de *None is Too Many* jugent, quant à eux, les gestes associatifs à l'aune des changements migratoires mineurs obtenus. La sentence est sévère : «*No entreaties from Canadian Jewry, and their non-Jewish allies mustered to the cause of refugees, had any impact*»¹⁵⁹. Pour autant, les auteurs sont les premiers à mettre en avant la coopération poussée entre le CJC et le CNCR autour de la question de l'accueil de réfugiés juifs.

De plus, ils décrivent avec précision la création des différents comités mais ils centrent toujours leur analyse sur les interactions entre les associations et le gouvernement fédéral. Le travail des premières semble alors se limiter aux demandes d'admission ou à l'organisation de quelques manifestations publiques, Abella et Troper n'évoquant ni la prise en charge des réfugiés après leur arrivée ni les autres actions menées en soutien aux communautés juives européennes.

En 1987, Kenneth Craft réalise un mémoire de maîtrise consacré exclusivement au CNCR dans lequel il souhaite examiner les activités de l'association et «*the ideas which motivated their members to action*» à partir des archives du CNCR et de deux de ses membres : sa présidente Cairine Wilson et Charlotte Whitton, une personnalité éminente de l'aide sociale au Canada. Plusieurs affirmations nous interpellent et méritent d'être approfondies¹⁶⁰.

The CNCR must bear some of the responsibility for the failure to effectively combat Canadian anti-semitism. Despite the fact that it was originally and primarily founded to assist Jewish victims of Nazi persecution, the

157. Uta EICHLER, *Between Despair and Hope*, op. cit., p. 63-77.

158. Gerald E. DIRKS, « The Canadian Rescue Effort: The Few Who Cared », dans Morton WEINFELD, William SHAFFIR et Irwin COTLER (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, op. cit., p. 77-89.

159. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. xiii.

160. Kenneth CRAFT, *Canada's Righteous: A History of the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1987.

Jewish nature of the Committee was often soft-pedalled for tactical reasons or to placate members who were somewhat less than philosemitic.

[...]

*The Committee was also pressured to focus their efforts on non-Jewish refugees by Charlotte Whitton, who has been described as anti-semitic by Oscar Cohen, the former executive director of the Canadian Jewish Congress*¹⁶¹.

Kenneth Craft présente le CNCR comme un comité consacré en priorité aux réfugiés juifs et ne s'intéressant aux non-juifs qu'après des pressions de Charlotte Whitton. La « nature juive » du comité et la présence de personnes opposées à l'accueil de réfugiés juifs, particulièrement Charlotte Whitton, méritent d'être questionnées afin de mieux comprendre les liens qu'entretiennent le CNCR et les associations juives.

Kenneth Craft analyse aussi la création du comité en décembre 1938 et ses principales activités comme la propagande en faveur de l'admission de réfugiés et la pression à l'égard du gouvernement fédéral etc. L'auteur aborde aussi la création du *Central Committee for Internal [sic] Refugees* réunissant des membres du CNCR et de l'UJR&WRA et la rédaction d'une pétition en 1942¹⁶². Malgré certaines approximations, Craft atteste de l'intérêt d'étudier le profil des réfugiés – à la fois ceux que l'association souhaite accueillir et ceux qui sont effectivement admis – et les relations entre les mondes associatifs juifs et non juifs.

Le CNCR est aussi évoqué un an plus tard dans la biographie de Valerie Knowles consacrée à Cairine Wilson, la présidente du CNCR¹⁶³. Première sénatrice canadienne, Cairine Wilson est une femme politique proche du Premier ministre de l'époque, Lyon Mackenzie King. Considérée comme la « *mother of the Refugees* », elle lutte pour la mise en place d'une politique migratoire plus libérale et devient, en 1941, la représentante canadienne du Haut-Commissariat aux réfugiés de la Société des Nations¹⁶⁴. Valerie Knowles analyse de façon détaillée les actions de la sénatrice et du CNCR à l'égard des réfugiés mais laisse toutefois de côté ses liens avec d'autres comités, notamment avec les associations juives.

Par ailleurs, l'histoire associative canadienne en lien avec l'accueil de réfugiés ou d'immigrants bénéficie d'un récent renouvellement avec les travaux de Sheena Trimble, Martin Messika et d'Antoine Burgard¹⁶⁵. Bien qu'ils ne soient pas directement liés au refuge pendant la Seconde Guerre mondiale, ils apportent un éclairage intéressant sur

161. *Ibid.*, p. 4.

162. *Ibid.*, p. 49.

163. Valerie KNOWLES, *First Person*, *op. cit.*

164. *Ibid.*, p. 237.

165. Sheena TRIMBLE, *Femmes et politiques d'immigration au Canada (1945-1967) : au-delà des assignations de genre ?*, Doctorat en histoire, Université d'Angers, Angers, 2015 ; Martin MESSIKA, *Politiques de l'accueil : États et associations face à la migration des juifs d'Afrique du Nord en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016 ; Antoine BURGARD, « *Une nouvelle vie dans un nouveau pays* », *op. cit.*

les groupes de pressions canadiens en faveur de l'immigration après le conflit et sur les politiques sociales en faveur des nouveaux arrivants.

Partant principalement de sources associatives, ces chercheurs développent une approche que nous souhaitons appliquer à notre propre recherche : la valorisation de réseaux d'acteurs – plus spécifiquement d'actrices pour Sheena Trimble – rendus invisibles ou dont les actions sont laissées dans l'ombre par l'historiographie ; l'étude des catégories d'accueillis – des orphelins de la Shoah pour Antoine Burgard – pris en charge par les associations canadiennes ; et enfin l'analyse de l'assistance apportée aux réfugiés lors de leur admission au Canada – les migrants juifs d'Afrique du Nord pour Martin Messika.

Pour conclure, ces différents bilans historiographiques ont mis en avant une histoire du refuge partagée entre deux forts courants valorisant l'histoire d'une politique migratoire restrictive et l'attention portée à l'admissions de quelques groupes restreints – dont le plus important est arrivé par accident. À côté de ces deux riches axes de recherche, l'historiographie juive et celle des organisations apparaissent assez légères. Il ne faut pas y voir de contradictions puisque, selon nous, les recherches centrent une partie importante de leur argumentation sur un même fait : le refus des autorités à admettre des réfugiés.

En effet, ce refus pousse tout d'abord les historiens à replacer la question des réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire de la politique migratoire d'un pays marqué par l'immigration. De plus, l'étude détaillée des quelques mouvements de populations accueillis durant la guerre met davantage encore en avant la fermeture des frontières, puisque le principal groupe est composé d' «*Accidental Immigrants*» que le Canada n'avait pas prévu d'accueillir¹⁶⁶.

Enfin, l'historiographie des actions soutenant les réfugiés au Canada nous interpelle par sa légèreté alors que des membres associatifs se mobilisent et que certains réfugiés sont accueillis. Les historiens insistent alors davantage sur ce qui n'a pas été fait, ce qui aurait dû être fait, sur le faible nombre de réfugiés accueillis sans pourtant décrire comment ceux-ci le sont effectivement. Quel est le rôle des associations dans cet accueil ? Que deviennent les réfugiés une fois au Canada ? Le refuge est donc, en grande partie, une histoire de ce qui n'a pas été fait, une histoire à la négative.

166. Nous reprenons ici l'expression utilisée par Paula Draper.

Projet de recherche

Avant de discuter de[s] travaux [sur les témoins], il nous faut observer qu'un grand nombre d'entre eux s'attardent de façon explicite sur ce qui n'arriva *pas*, ce qui est une approche curieuse pour un historien : les informations sur l'Holocauste ne furent pas digérées, on n'accepta pas de réfugiés juifs, les communautés juives n'arrivèrent pas à s'entendre, les gouvernements alliés rejetèrent avec mépris toute tentative de sauvetage et on ne bombardait pas les voies d'accès à Auschwitz. Le rapport est essentiellement négatif, il recense l'inaction, l'indifférence et l'insensibilité. Ce genre de jugement comporte un danger évident : celui que l'historien, bénéficiant du recul, ne se réfère à des critères et à un système de valeurs actuels plutôt qu'à ceux de la période étudiée. Persuadés que ces gens auraient dû agir autrement, nous nous mettons en devoir de prouver qu'ils ne le firent pas¹⁶⁷.

Nous n'étudierons pas ici le refus d'accueillir des réfugiés mais plutôt les actions associatives en lien avec cette admission. Si nous ne remettons pas en cause la faiblesse de l'admission de réfugiés, nous reprenons à notre compte la réflexion de Catherine Collomp dans son ouvrage sur le *Jewish Labor Committee* (JLC) états-unien :

Pour limitée qu'elle fût au regard de la tragédie dont toute l'ampleur se révéla à la fin de la guerre, l'action du JCL, comme celle d'autres organisations de secours, ne saurait cependant être évaluée *a posteriori* ni de façon téléologique, ni seulement quantitative par rapport à la catastrophe finale. La volonté de secours ne se mesure pas à l'aune de l'horreur absolue¹⁶⁸.

Nous souhaitons donc contribuer à l'historiographie des organisations en étudiant la mobilisation collective favorable à l'accueil de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, avant de détailler les sources utilisées et les hypothèses de notre recherche, il convient de s'arrêter sur la définition des termes.

Terminologie

Le refuge

Nous retrouvons au Canada, entre 1939 et 1945, cette « volonté de secours » évoquée par Catherine Collomp. Elle se manifeste majoritairement par le rassemblement volontaire de personnes dans des « *committees* », « *organizations* », « *associations* », « *agencies* » appartenant à deux ensembles distincts, l'un juif, l'autre non confessionnel. En partageant le même objectif de venir en aide à des réfugiés européens et de favoriser leur

167. Michael MARRUS, *L'Holocauste dans l'histoire*, Paris, Flammarion, 1994, p. 216-217.

168. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, op. cit., p. 13.

admission au Canada, ces rassemblements forment alors une mobilisation collective que nous nommons « refuge ». Les principaux acteurs au cœur de celui-ci sont des associations spécifiquement créées pour venir en aide aux réfugiés : les deux comités juifs – le CJCR et l’UJR&WRA – et le CNCR de Cairine Wilson.

Le refuge n’est pas isolé du reste de la population canadienne et des acteurs politiques. En effet, l’opinion publique influence ces derniers afin de favoriser l’admission de réfugiés et de participer de manière indirecte au secours. Ainsi, une jeune femme donnant 5\$ lors d’une collecte de fonds, un chef d’entreprise qui emploie un interné après sa libération ou un individu écrivant aux associations pour faire venir un membre de sa famille au Canada participent et influencent le quotidien des associations et des réfugiés. La question de l’aide dépasse donc le seul monde associatif et la simple problématique de l’accueil. Il s’agit de voir comment les organisations suscitent ces petits gestes, les anticipent et les prennent en compte. Le refuge se dessine alors comme un ensemble de relations qu’entretiennent des organisations, des anonymes et des responsables politiques en lien avec le secours aux réfugiés.

Toutefois, le refuge ne correspond pas seulement à ces liens entre des individus et des comités, il s’agit aussi d’une opportunité migratoire dans le parcours de personnes fuyant la guerre et les persécutions. Il apparaît alors comme une démarche menée dans l’urgence, visant à faire venir au Canada des personnes en détresse, une action « qui s’attache à [...] venir en aide aux hommes dans le besoin, dans la détresse¹⁶⁹ », un geste humanitaire. Celui-ci nécessite tout d’abord une ouverture des frontières du pays – aussi minime soit-elle – puis le déplacement des populations concernées vers le Canada, pour finir par leur prise en charge sur le sol canadien. Le refuge ne se résume donc pas à la seule aide à la migration puisqu’il se transforme en « travail social » lorsque les réfugiés rejoignent le Canada et continuent de bénéficier du soutien des associations¹⁷⁰.

Enfin, le refuge en tant qu’action humanitaire ne se limite pas à la seule arrivée de réfugiés sur le sol canadien. Le secours prend aussi la forme d’une aide financière octroyée à des populations bloquées en Europe ou à l’envoi de colis alimentaires. En permettant à des personnes en fuite d’être aidées et de rejoindre d’autres lieux de secours, le refuge canadien apparaît alors comme créateur d’autres refuges.

169. Nous entendons par « humanitaire » une action « qui s’attache à soulager l’humanité souffrante, à venir en aide aux hommes dans le besoin, dans la détresse » selon la définition proposée par le dictionnaire du Centre National de Ressource Textuelles et Lexicales (CNRTL), URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/humanitaire> , [consulté le 8 juillet 2018]. Sur l’histoire de l’humanitaire, voir Michael BARNETT, *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, New York, Cornell University Press, 2011.

170. Laura Hobson FAURE, « De la bienfaisance à l’action sociale. Introduction », *Archives Juives*, 2012, n° 1, p. 4.

Les réfugiés et les « accueillis »

Avant 1951, la définition du terme « réfugié » est mouvante et les termes utilisés pour décrire les populations en quête de refuge sont variés¹⁷¹. Cette diversité est déjà présente au XIX^{ème} siècle, comme l'indique Delphine Diaz.

[L]e vocabulaire utilisé pour évoquer les étrangers contraints de rejoindre la France pour motifs politiques témoigne de la perméabilité des catégories. Trois principaux vocables sont alors employés : celui de « proscrits », désignant ceux qui ont été la cible, dans leur pays d'origine, de « mesures violentes prises [...] dans les temps de troubles civils, et qui « n'osent retourner dans leur pays » ; celui d' « exilés », ces individus « que l'autorité force à vivre hors du lieu, hors du pays où il[s] habitai[ent] ordinairement » ; enfin, celui de « réfugiés » dont la classe politique, puis l'administration françaises, fixent peu à peu le sens. Sont progressivement considérés comme « réfugiés » les seuls étrangers ayant quitté leur pays sous contrainte politique, après avoir rompu tout lien avec leur État d'origine, et qui nécessitent l'aide du pays d'accueil pour subsister¹⁷².

Si l'on se concentre sur la Seconde Guerre mondiale, nous pouvons reprendre un texte de la philosophe Hannah Arendt dans lequel elle développe la question de la dénomination des personnes persécutées.

Tout d'abord, nous n'aimons pas que l'on nous traite de « réfugiés ». Nous nous baptisons « nouveaux arrivants » ou « immigrés ». [...]

Jusqu'à présent le terme de réfugié évoquait l'idée d'un individu qui avait été contraint à chercher refuge en raison d'un acte ou d'une opinion politique. Or, s'il est vrai que nous avons dû chercher refuge, nous n'avons cependant commis aucun acte répréhensible, et la plupart d'entre nous n'ont jamais songé à professer une opinion politique extrémiste. Avec nous, ce mot « réfugié » a changé de sens. On appelle de nos jours « réfugiés » ceux qui ont eu le malheur de débarquer dans un nouveau pays complètement démunis et qui ont dû recourir à l'aide de comité de réfugiés.

Avant même que cette guerre n'éclate, nous nous montrions encore plus susceptibles quant à l'appellation de réfugiés. Nous nous efforcions de prouver aux autres que nous n'étions que des immigrés ordinaires. Nous affir-

171. Voir les études consacrées aux réfugiés au XIX^{ème} siècle : Sylvie APRILE, « De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire », *Le Mouvement Social*, 5 janvier 2009, n° 225, p. 27-38 ; Delphine DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.

172. Delphine DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ?*, op. cit., p. 7-8. L'historienne consacre tout un chapitre à l'étude du « lexique mouvant » en vigueur au XIX^{ème} siècle : Delphine DIAZ, « “Proscrits”, “exilés”, “réfugiés” : un lexique mouvant, *Ibid.*, p. 19-42.

mions être partis de notre plein gré vers des pays de nos choix et nous niions que notre situation eut rien à voir avec les « prétendus problèmes juifs ». Certes, nous étions des « immigrants » ou de « nouveaux arrivants » qui avons abandonné notre pays parce qu'un beau jour il ne nous convenait plus, voire pour des motifs purement économiques. Nous voulions refaire nos vies, un point c'est tout ¹⁷³.

Hannah Arendt souligne ici les thématiques portées par le terme « réfugié » – « contraint », « malheur », « aide », « prouver », « problèmes juifs », « abandonné » – qu'elle oppose à « l'immigrant ordinaire » aux « motifs purement économiques » qui fait des « choix ». Cette définition est intéressante car elle est proche de celle développée par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 pour qui le réfugié est toute personne

qui, par la suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ¹⁷⁴.

La Convention de Genève est une rupture dans la définition des réfugiés puisqu'elle « individualise l'éligibilité formelle au statut de réfugiés [et] transfère aux administrations nationales la compétence d'éligibilité et la charge de la preuve de la persécution au réfugié ¹⁷⁵. » Cette définition est toutefois postérieure à notre étude, elle ne peut donc pas être prise en compte.

Par ailleurs, entre 1938 et 1945, le Canada ne possède pas de définition distinguant les réfugiés des migrants classiques. Les groupes étudiés par l'historiographie et précédemment cités sont soit désignés comme « *refugees* » par les acteurs du refuge, soit voient leurs conditions de migration comparées à celles des réfugiés tout en n'étant pas considérés comme tel au moment de leur admission ¹⁷⁶. Étudier la catégorisation des

173. Le texte est rédigé en 1943 par Hannah Arendt. Hannah ARENDT, « Nous autres réfugiés », *Pouvoirs*, 1 janvier 2013, n° 144, n° 1, p. 5. Le texte est aussi disponible dans Hannah ARENDT (traduction de Sylvie COURTINE-DENAMY), *La Tradition cachée : le Juif comme paria*, Paris, C. Bourgois, 1987, p. 57-77.

174. Olivier FORCADE et Philippe NIVET (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècles : actes du colloque du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits de l'Université de Picardie Jules Verne, tenu à Amiens les 23 et 24 mars 2007*, Paris, Nouveau monde éd, 2008, p. 8.

175. Aline ANGOUSTURES, Dzovinar KÉVONIAN et Claire MOURADIAN (dir.), *Réfugiés et apatrides : administrer l'asile en France (1920-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 23.

176. Nous reviendrons, dans le chapitre 2, sur l'évolution du statut des personnes accueillies au Canada durant la Seconde Guerre mondiale.

intitulés migratoires revient alors à questionner le vocable utilisé tel que «*evacuees*», «*internees*», «*non-immigrants*», «*civilians*» pour désigner les populations accueillies.

L'analyse des catégories nous pousse à utiliser un terme générique excluant le vocabulaire en usage à l'époque. Nous suivons ici la solution proposée par Stéphane Dufoix dans «*Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation*» dans lequel le chercheur signale que

l'étymologie, les définitions officielles, le sens commun de la plupart des mots concernés, ainsi que l'utilisation qu'en font ceux et celles qu'ils sont censés désigner, empêchent un usage correct de la part des scientifiques en l'absence de création de mots nouveaux.

[...] L'alternative me semble être la suivante. Soit nous composons avec les mots existants en expliquant l'utilisation que nous en faisons [...] [s]oit nous inventons de nouveaux mots¹⁷⁷.

Nous choisissons d'utiliser le terme d'«*accueilli*», puisque l'accueil au Canada apparaît comme le point commun entre ces différents groupes. Ce néologisme nous permettra, dans le chapitre consacré à l'étude des statuts, de ne pas employer le vocabulaire examiné et ainsi d'éviter la confusion entre les termes expliquant la catégorisation et le vocable des contemporains¹⁷⁸. Mais comment définir ces «*accueillis*» ?

Partons tout d'abord du point commun entre tous ces accueillis : le Canada. Nous l'avons dit, le pays ne distingue pas les réfugiés des migrants classiques, le statut migratoire ne peut donc pas être retenu dans notre définition. Nous pouvons toutefois limiter notre étude aux individus dont la résidence principale ne se situe pas au Canada afin de prendre en compte l'idée de fuite vers un lieu non familier.

De plus, quelle chronologie adopter ? Devons-nous concilier celle de l'organisation des comités avec celle des accueillis ? Faut-il fonder notre sélection sur le moment d'arrivée au Canada ? Celui-ci est, la plupart du temps, difficile à situer de façon certaine. La seule temporalité fiable semble être celle du secours réalisé par les comités spécifiquement consacrés aux réfugiés. Il nous paraît donc intéressant de considérer tous les individus aidés par les associations entre décembre 1938 et octobre 1945 qui parviennent à rejoindre le Canada, avant ou après le secours¹⁷⁹.

177. Stéphane DUFOIX, «*Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation*», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, p. 148.

178. Sur les problèmes de définitions et les différences entre «*réfugié*» et «*exilé*», Geneviève DREYFUS-ARMAND et Bruno GROppo, «*Objectifs de la journée d'études "Exilés et réfugiés politiques dans la France du XX^e siècle"*», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996, vol. 44, n° 1, p. 6-8.

179. La définition choisie par Olivier Forcade et Philippe Nivet est plus large : «*Le choix a été [...] fait de s'intéresser ici à tous les déplacements contraints de populations provoqués par les événements guerriers ou des persécutions politiques ou religieuses, comme la Révolution française, quelle que soit la destination. Entrent également dans le champ d'études de ce que l'on peut qualifier de "réfugiés de la paix", les populations déplacées à la suite de décisions politiques qui marquent les sorties de guerre*», Olivier FORCADE et Philippe NIVET (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècles*,

Par ailleurs, notre définition doit tenir compte du contexte particulier de ces années noires. Nous faisons face à un nouvel obstacle : prendre en considération ou non les motifs de fuite des individus. En effet, on distingue couramment les réfugiés des migrants par les menaces effectives ou potentielles. Mais cette notion de persécution n'est pas évidente si l'on souhaite éviter une approche téléologique qui nous pousserait à inclure ou à refuser des groupes en fonction des souffrances subies pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous ne prendrons donc pas en considération le degré de persécutions subies ou potentielles, nous préférons examiner le secours apporté à des personnes fuyant leur lieu de résidence suite à des événements causés par la Seconde Guerre mondiale, aux menaces de celle-ci. Cette large définition nous permet, par exemple, d'intégrer à notre corpus les évacués britanniques, ceux-ci fuyant les menaces de bombardements allemands¹⁸⁰.

Les « accueillis » sont donc des personnes quittant leur pays d'établissement avant ou après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale suite aux menaces causées par celle-ci, accueillies au Canada et aidées par les comités juifs consacrés aux réfugiés et/ou par le *Canadian National Committee on Refugees* pendant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi des personnes arrivées au Canada avant le déclenchement du conflit mais apparaissant dans les documents produits entre décembre 1938 et 1945 sont prises en compte alors que celles dont l'admission est refusée – comme les réfugiés du *Saint Louis* par exemple – sont écartées¹⁸¹. Contrairement à l'historiographie qui privilégie une analyse séparée de chaque groupe de réfugiés, il s'agira ici de ne pas isoler les différents mouvements mais plutôt de les examiner ensemble, de les comparer afin de mettre au jour les similitudes et les particularités dans leur prise en charge¹⁸².

op. cit. p. 9.

180. Notre définition du « réfugié » est alors différente de celle de Michael Marrus qui, dans *Les exclus*, prend « en compte le cas d'individus qui, chassés par les persécutions, les cataclysmes non naturels tels que les conflits internationaux ou les guerres civiles, ont cherché asile et protection en Europe. L'accent sera mis sur les larges masses plutôt que sur les exilés ou révolutionnaires célèbres qui, dans bien des cas, étaient libres de choisir ou non le chemin de l'exil [...]. Il paraît [...] juste d'inclure de nombreux réfugiés déplacés en Russie durant la guerre civile, même s'ils ne franchissent pas une frontière, ou les millions de personnes fuyant l'avance des armées allemandes en France, au cours des années 1940. À l'inverse, il ne semble pas nécessaire de s'arrêter au cas des évacuations en Angleterre pendant la Seconde Guerre mondiale. Le critère adopté est celui de la durée et de l'ampleur des déplacements, en même temps que la gravité sur le plan humain, mais compte tenu des relations entre États, les réfugiés ayant leur vie personnelle totalement bouleversée et un destin en complète contradiction avec la société dans laquelle ils vivent », Michael R. MARRUS, *Les exclus. op. cit.*, p. 19.

181. Irving Abella et Harold Troper signalent le grand nombre de demandes de soutiens reçues par les associations : « *By January 1940 thousands of letters had flooded the offices of the Jewish Immigrant Aid Society and the Canadian Jewish Congress from European Jews begging for help. Thousands of letters had been received by individual Canadian Jews from relatives and friends overseas* », Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many, op. cit.*, p. 70-71.

182. Janine Ponty, dans l'article « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », affirme que « réfléchir sur [l'identité des exilés et réfugiés] et sur l'accueil qu'on leur réserve ne peut se concevoir sans une comparaison avec l'accueil fait à la main d'œuvre étrangère » ; Janine PONTY, « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996, vol. 44, n° 1, p. 9.

Les temps et les espaces du refuge

Notre étude débute avec la création des comités consacrés aux réfugiés en décembre 1938 et se termine le 26 octobre 1945, date de la publication d'un décret en conseil régularisant la situation des accueillis arrivés au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁸³. Cette date de fin est toutefois extrême, la mobilisation collective évoluant à la fin de la guerre et ne s'intéressant pas seulement aux accueillis.

L'historiographie du refuge insiste fortement sur les négociations associatives avec le gouvernement et l'accueil de groupes au Canada. Selon nous, ces discussions et les procédures migratoires officielles relèvent de moments cruciaux de la mobilisation, d'instantanés durant lesquels les actions associatives sont visibles et facilement identifiables par l'ensemble de la population canadienne. Ces moments ne reflètent toutefois pas l'ensemble des actions de la mobilisation collective. Nous ne souhaitons pas polariser notre regard sur ces temps forts mais plutôt étudier l'ensemble du refuge, sa « continuité entre temps chauds et froids de l'action, c'est-à-dire entre les crises politiques et les moments de concorde ou de routine où s'élabore le politique¹⁸⁴. »

Ainsi tentons-nous d'appréhender l'ordinaire et l'extraordinaire du refuge, l'un ne pouvant aller sans l'autre. Nous entendons par extraordinaire, les « temps chauds », les confrontations avec le gouvernement fédéral, les moments durant lesquels la réalité du refuge semble s'accélérer. Au contraire, la vie ordinaire du refuge, les « temps froids » sont marqués à la fois par la préparation des temps chauds et l'établissement de procédures dans lesquelles le gouvernement canadien n'est pas le principal interlocuteur. Dans ces temps calmes, la mobilisation collective quitte le seul territoire canadien : elle vient en aide à des réfugiés en Europe ou en Asie et collabore avec des associations étrangères. Bien que canadien, le refuge ne s'arrête pas à ce lieu. Il faut alors prendre en compte les différents espaces dans lesquels se situent ses protagonistes.

183. LAC, Décrets du conseil, bobine de microfilm T-5202, PC 1945-6687 du 26 octobre 1945. Le document est disponible à l'annexe 17 page 530.

184. Claire JUDE DE LARIVIÈRE et Julien WEISBEIN, « Dire et faire le commun », *Politix*, 21 décembre 2017, n° 119, p. 12.

FIGURE 0.2 – Carte des provinces et des territoires canadiens durant la Seconde Guerre mondiale.



La carte a été réalisée par nos soins.

Regardons tout d'abord la place du Canada dans le processus migratoire des accueillis. Nancy Green propose, en 1990, trois modèles comparatifs dans les études migratoires¹⁸⁵ : le « modèle linéaire » dans lequel on « suit l'immigrant sur son chemin de Vilno à New York, ou de la Vénétie à Paris, [on] le compar[e] en quelque sorte avant et après » ; le « modèle convergent » qui « concerne les études migratoires du point de vue des pays d'immigration » et le « modèle divergent » qui « cherch[e] plutôt une explication au niveau du pays d'arrivée¹⁸⁶. » Nous empruntons après d'autres – notamment Delphine Diaz pour les exilés en France au XIX^{ème} siècle – le chemin du modèle convergent en prenant comme point d'attache le Canada puisque les personnes doivent parvenir sur le sol canadien pour être considérées comme des accueillis. Le parcours migratoire des personnes admises ne se limitent toutefois pas à ce territoire, amenant ainsi le refuge à se tourner vers d'autres espaces comme l'Asie, les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la péninsule Ibérique.

Si l'on se place du côté des associations, la mobilisation collective se déploie sur l'ensemble du territoire canadien, de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Colombie-Britannique¹⁸⁷.

185. Nancy L. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 6, p. 1335-1350.

186. *Ibid.*, p. 1341-1344.

187. Durant la Seconde Guerre mondiale, le territoire canadien compte neuf provinces – Terre-Neuve

Toutefois, le refuge canadien est en grande partie tourné vers l'Atlantique, et lie la côte Est nord-américaine à l'Europe de l'Ouest et à la péninsule Ibérique. Les parcours des réfugiés nous invitent aussi à tourner le regard vers la Chine et le Japon tout en suivant ces hommes, femmes et enfants dans leur fuite.

Enfin, Nancy Green met en avant une « approche nouvelle du phénomène migratoire, qui se voudrait “mezzo” analytique, quelque part entre la macro-analyse des migrations internationales, et la monographie d'une population ou la micro-histoire des parcours individuels¹⁸⁸ ». Cette approche « mezzo » des migrations correspond tout à fait à la position de la mobilisation collective dans le parcours migratoire des réfugiés. En effet, les associations jouent le rôle d'interface entre les autorités canadiennes et les accueillis¹⁸⁹. L'examen de ce monde associatif canadien offre alors un regard médian sur leurs parcours migratoires et sur les actions des autorités canadiennes et éclaire les soutiens quotidiens apportés aux réfugiés, entre les analyses des procédures politiques et la monographie d'un groupe particulier.

ne devenant canadienne qu'en 1949 – et deux territoires, comme le signale la carte 0.2 page précédente. Les pouvoirs canadiens sont partagés entre une sphère fédérale et des sphères provinciales depuis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. De façon générale, « [l]es chefs politiques s'accordent sur le principe selon lequel le Parlement central possède la plénitude des pouvoirs à l'exception de ceux qui sont spécifiquement réservés à chaque province. On attribue ainsi au Parlement fédéral les questions d'intérêt général, octroyant aux diverses régions les domaines plus particuliers », Jacques LACOURSIÈRE, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEOIS, *Canada-Québec, 1534-2010*, Québec, Septentrion, 2011, p. 321. Les territoires canadiens sont gérés par le gouvernement fédéral et ne disposent donc pas de parlement spécifique. Sur l'évolution de la Constitution canadienne, voir Gérard-Armand BEAUDOIN, *La Constitution du Canada : institutions, partage des pouvoirs, droits et libertés*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004.

188. Nancy L. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *op. cit.*, p. 1345.

189. L'analyse du point de vue associatif est privilégiée par de nombreux chercheurs, citons notamment Catherine Collomp, Laura Hobson Faure, Laure Fourtage, Martin Messika ou Antoine Burgard : Catherine COLLOMP, « The Jewish Labor Committee, American Labor, and the Rescue of European Socialists, 1934-1941 », *International Labor and Working-Class History*, octobre 2005, vol. 68, p. 112-133 ; Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, *op. cit.* ; Laura HOBSON FAURE, « Le travail social dans les organisations juives françaises après la Shoah : création made in France ou importation américaine ? », *Archives Juives*, 1 juin 2012, Vol. 45, n° 1, p. 43-60 ; Laura HOBSON FAURE, « Renaître sous les auspices américains et britanniques », *Archives Juives*, 2007, Vol. 40, n° 2, p. 82-99 ; Laura HOBSON FAURE, *Un « plan Marshall juif » : la présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954*, Paris, Armand Colin, 2013 ; Laura HOBSON FAURE et al. (dir.), *L'œuvre de Secours aux Enfants et les populations juives au XX^e siècle : prévenir et guérir dans un siècle de violences*, Paris, A. Colin, 2014 ; Laure FOURTAGE, « Les organisations juives d'aide sociale et l'insertion professionnelle dans l'immédiat après-guerre », *Archives Juives*, 1 juin 2012, vol. 45, n° 1, p. 10-26 ; Laura HOBSON FAURE, « Penser l'accueil des immigrés juifs : l'*American Joint Distribution Committee* et les œuvres sociales juives françaises après la Shoah », dans Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 97-114 ; Martin MESSIKA, *Politiques de l'accueil*, *op. cit.* ; Antoine BURGARD, « Une nouvelle vie dans un nouveau pays », *op. cit.*

Corpus documentaire

Pour mener à bien ce projet, nous avons choisi de nous concentrer sur les archives des deux principales associations valorisées par l'historiographie : le Congrès juif canadien et le *Canadian National Committee on Refugees*¹⁹⁰.

Les principales archives des associations juives sont regroupées au sein des *Alex Dworkin Canadian Jewish Archives* à Montréal¹⁹¹. Face à la masse des documents disponibles, nous nous sommes intéressée dans un premier temps aux dossiers correspondant aux deux comités juifs créés par le CJC et spécifiquement consacrés aux réfugiés : le *Canadian Jewish Committee on Refugees* (CJCR) et l'UJR&WRA. Nous avons ensuite élargi notre recherche aux autres mentions des réfugiés dans le très grand fonds du CJC¹⁹². Nous avons poursuivi notre dépouillement en exploitant les fonds d'autres organisations juives canadiennes susceptibles de contenir des dossiers individuels d'accueillis¹⁹³. Enfin, nous avons pris en compte tout le fonds du CNCR conservé aux *Alex Dworkin Canadian Jewish Archives* et celui disponible aux Bibliothèques et Archives Canadiennes à Ottawa.

Ces différentes étapes amènent à la création d'un corpus de près de 560 dossiers dont la richesse permet d'éclairer les différentes actions de la mobilisation collective, ainsi que les limites de notre recherche. Les archives utilisées dans ce travail sont issues de quatre principaux fonds.

— Les *Canadian Jewish Congress organizational records*

Il s'agit de la base de notre corpus. Les documents sont variés et reflètent la vie quotidienne du Congrès juif canadien : rapports de réunions, correspondances entre des membres associatifs et les fonctionnaires du département d'Immigration, factures d'achat de mobiliers ou de vêtements pour les nouveaux arrivants, lettres de Canadiens

190. Les sources associatives sont l'un des multiples types de sources disponibles dans l'histoire des réfugiés à l'époque contemporaine. Sharif Gemie, Fiona Reid et Laure Humbert proposent une description convaincante des sources potentielles pour l'histoire des réfugiés : Sharif GEMIE, Fiona REID et Laure HUMBERT, *Outcast Europe: Refugees and Relief Workers in an Era of Total War, 1936-48*, London ; New York, Continuum, 2012, p. 11-21.

191. Le services des archives change de nom – auparavant nommé Archives nationales du Congrès juif canadien / *Canadian Jewish Congress Charities Committee National Archives* – en janvier 2016 suite à la dissolution du Congrès juif canadien. Les archives juives canadiennes possèdent un site internet mettant en valeur la richesse de leurs fonds grâce au Réseau canadien du patrimoine juif : <http://www.cjhn.ca/fr>.

192. Les archives possèdent une base de données que nous avons interrogée à partir de requêtes larges comme « refug* » afin de prendre en compte toutes les déclinaisons possibles du mot (par exemple «refugee», «refuge» ou même les termes français « réfugié »). Nous avons utilisé la même procédure pour les différents groupes repérés dans l'historiographie : « evacu* », « intern* » etc.

193. Ne pouvant analyser la totalité des dossiers des réfugiés internés, nous en avons sélectionné 264 de façon aléatoire, nous avons ensuite dépouillé tous les dossiers de l'UJR&WRA et de la JIAS afin de conserver seulement ceux traitant de réfugiés effectivement présents au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. Les archives du CNCR possèdent aussi des dossiers individuels dont le traitement a été facilité par le classement des archives, celui-ci cataloguant les cas selon la date d'accueil au Canada. En tout, près de 400 dossiers individuels sont analysés dans ce travail et permettent d'appréhender les parcours de vie des accueillis et les aides extraordinaires apportées à ces situations individuelles.

demandant l'admission d'un proche, coupures de presse etc. Les différentes correspondances associatives mettent en valeur les relations qu'entretiennent les dirigeants du CJC avec d'autres associations juives et non-juives, comme le CNCR.

— *Le Jewish Immigrant Aid Services*

Le fonds comporte des dossiers individuels regroupant toutes les correspondances liées à un individu, à une famille ou à un groupe demandant un soutien pour la migration auprès de la JIAS. Nous avons consulté tous les dossiers d'immigrants dont la date du dossier pouvait laisser penser à une prise en charge entre décembre 1938 et octobre 1945. Le panorama des situations évoquées dans les dossiers est large : demande d'immigration refusée, aide pour faire venir un proche, transmigrants pris en charge quelques jours etc.

Très peu de dossiers correspondent à notre sujet mais l'intérêt de ce fonds réside dans son « exceptionnelle normalité ». Tous les dossiers évoquent des situations ne rentrant pas dans la politique migratoire générale ou, pour les individus de notre corpus, dans les procédures d'accueil mises en place par le réseau associatif. Ainsi retrouve-t-on ici des situations individuelles posant des difficultés aux associations. Les dossiers éclairent donc la réalité du refuge, loin des procédures formelles.

— *L' United Jewish Relief Agencies*

L'UJR&WRA est l'une des associations clefs de notre étude même si notre état des sources ne regroupe que très peu de documents appartenant à ce fonds. En effet, nous avons dépouillé celui-ci en dernier et la très grande majorité des documents avait déjà été référencée dans d'autres fonds, notamment celui du CJC.

Le fonds contient toutefois des dossiers individuels généralement incomplets puisque la fin de la procédure – la décision ou non d'admettre l'individu – est souvent absente. Ainsi de nombreux cas de réfugiés possiblement accueillis au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale ne sont-ils pas répertoriés dans notre corpus puisque nous ne savons pas si l'accueil est effectif. Les dossiers renferment plusieurs doléances : des demandes de localisation de proches, des demandes d'admission au Canada – certaines sont émises en Europe, d'autres sont réalisées par des parents ou amis déjà installés en Amérique du Nord – et enfin des demandes d'aides pour l'obtention de visas autres que canadiens.

— *Le Canadian National Committee on Refugees*

Les archives du *Canadian National Committee on Refugees* sont regroupées dans deux lieux distincts, l'un conservé au sein de l'institution gouvernementale *Library and Archives Canada* (LAC), l'autre aux *Alex Dworkin Canadian Jewish Archives* à Montréal¹⁹⁴. La présence d'archives du CNCR au sein des archives du Congrès juif canadien est révélatrice des liens qu'entretiennent les deux organisations.

194. La LAC met à disposition des chercheurs un instrument de recherche pour la consultation du fonds : <http://data2.archives.ca/pdf/pdf001/p000002678.pdf> [consulté le 18 juillet 2018].

Les documents témoignent à leur tour de la vie quotidienne de l'association : correspondances entre les différentes branches de l'organisation mais aussi avec des personnalités politiques et communautaires, des comptes rendus de réunions, des coupures de presses, des dossiers individuels de réfugiés etc. L'organisation du fonds diffère de celle des archives juives, les premières étant moins thématiques. Ainsi, la majorité des correspondances associative n'est pas classée par thèmes ou par correspondants mais par la première lettre du nom de l'auteur du courrier.

Enfin, l'ensemble des archives pouvant éclairer le refuge canadien pendant la Seconde Guerre mondiale n'est pas analysé dans ce travail. En effet, notre premier choix est d'exclure de notre corpus les archives du gouvernement fédéral, ces documents étant largement examinés par les études précédentes, notamment par Irving Abella et Harold Troper dans *None is Too Many*. En limitant notre corpus aux seuls documents associatifs, nous ne laissons cependant pas de côté la politique migratoire canadienne puisque celle-ci apparaît au travers des sources des comités de bienfaisance – de nombreuses lettres du directeur du département d'Immigration ou du ministre en charge de l'Immigration étant conservées dans les documents associatifs.

De plus, nous laissons de côté les témoignages des accueillis et les « *ego*-documents » afin de privilégier une analyse du regard associatif sur ces individus au dépend d'un examen de « l'écriture de soi » des membres du refuge¹⁹⁵.

Par ailleurs, l'analyse du corpus dévoile un réseau associatif composé de plus d'une centaine d'institutions, d'organisations et comités liés par l'accueil de réfugiés au Canada. Il est cependant inenvisageable de dépouiller tous les fonds de ces groupes ; le réseau est donc biaisé puisque centré de façon artificielle sur le CNCR et le CJC, même si ce choix s'appuie fortement sur l'historiographie. De plus, les archives consultées ne concernent pas toutes les archives du Congrès juif canadien ou tous les documents du CNCR. En effet, elles émanent principalement des comités dirigeants des organisations et situés dans l'Est canadien. Les actions des plus petits regroupements associatifs et communautaires ne sont donc visibles que par l'intermédiaire de ces comités centraux.

195. Sur les *ego*-documents et l'écriture de soi, voir notamment les travaux d'Isabelle Lacoue-Labarthe et Patrick Farges : Isabelle LACOUÉ-LABARTHE, « L'envers du décor. Écrits de femmes sionistes en Palestine (1880-1939) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 mai 2012, n° 35, p. 107-128 ; Isabelle LACOUÉ-LABARTHE, « Récits de vie de réfugiés. Une présentation du fonds d'archives de l'Association pour les Victimes de la Répression en Exil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, septembre 2013, n° 22, p. 180-193 ; Isabelle LACOUÉ-LABARTHE, « Être femme, être double. L'apport de l'écriture de soi », *Rives méditerranéennes*, 15 mai 2016, n° 52, p. 35-52 ; Isabelle LACOUÉ-LABARTHE et Sylvie MOUYSET, « La mémoire et l'oubli : écrire l'exil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, septembre 2013, n° 22, p. 7-14 ; Patrick FARGES, « Cultural Transfer and Condensation of Memory... », *op. cit.* ; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.* ; Patrick FARGES, « "Nous les Camp Boys" », *op. cit.* ; Patrick FARGES, « "Pour ceux qui étaient plus âgés" », *op. cit.* ; Patrick FARGES, « "In this compression chamber between Europe and North America" », *op. cit.*

Le refuge : une mobilisation collective

Notre recherche s'inscrit ainsi au croisement de plusieurs champs historiographiques¹⁹⁶ : à partir de l'exemple canadien durant la Seconde Guerre mondiale, il s'agit de participer à l'histoire de l'assistance aux réfugiés, d'éclairer l'histoire de leur catégorisation et de contribuer à l'histoire des juifs en Amérique du Nord¹⁹⁷.

Notre thèse vise donc à comprendre la « volonté de secours » canadienne durant la Seconde Guerre mondiale à partir du point de vue des organisations au cœur de cette mobilisation collective. Il n'est pas ici question de contester le faible nombre de réfugiés accueillis au Canada mais, au contraire, de comprendre pourquoi le refuge associatif ne parvient pas à se faire entendre des autorités canadiennes et des populations, au point de faire douter les contemporains et les chercheurs de ses réalisations. Sans nier le refus du gouvernement fédéral à admettre des réfugiés, et sans remettre en question l'antisémitisme des populations canadiennes, il s'agit ici d'examiner l'organisation et les réalisations de comités liés par leur volonté de secourir des réfugiés, et d'en comprendre les difficultés internes.

L'organisation du refuge est en effet marquée par l'application extrêmement restrictive d'une politique migratoire ne différenciant pas les réfugiés des immigrants et par une opinion publique canadienne peu concernée par les situations de détresse des populations européennes. Ces contraintes externes sont encore renforcées par les rivalités opposant certains acteurs de la mobilisation collective, notamment parmi les comités juifs.

Ces défis se retrouvent dans le nom même des trois principaux comités étudiés : le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR), le *Canadian Jewish Committee for Refugees* (CJCR) et l'*United Jewish Refugees and War Relief Agencies* (UJR&WRA). Le premier est une association non confessionnelle présidée par Cairine Wilson, tandis que les deux autres sont les comités spécifiquement créés par le Congrès juif canadien pour répondre aux « problèmes des réfugiés ». On retrouve dans leurs intitulés l'espace dans lequel ils situent leur action, la population à laquelle ils s'adressent et l'objet de leur travail.

Une première similitude apparaît entre ces trois organisations : la présence du terme

196. Pour un bilan historiographique en lien avec l'histoire des réfugiés : Aline ANGOUSTURES et Dzovinar KÉVONIAN, « Introduction. Réfugiés, sujets d'une histoire globale », *Monde(s)*, mai 2019, n° 15, p. 7-24.

197. Sur l'assistance de réfugiés en Amérique du Nord au XX^{ème} siècle, voir par exemple les travaux de Laura Madokoro : Laura MADOKORO, « The Refugee Ritual: Sopron Students in Canada », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 2008, vol. 19, n° 1, p. 253-278 ; Laura MADOKORO, « Borders Transformed: Sovereign Concerns, Population Movements and the Making of Territorial Frontiers in Hong Kong, 1949-1967 », *Journal of Refugee Studies*, septembre 2012, vol. 25, n° 3, p. 407-427 ; Laura MADOKORO, « Surveying Hong Kong in the 1950s: Western Humanitarians and the "Problem" of Chinese Refugees », *Modern Asian Studies*, mars 2015, vol. 49, n° 2, p. 493-524 ; Laura MADOKORO, *Elusive Refuge. Chinese Migrants in the Cold War*, Cambridge, Harvard University Press, 2016.

«*refugees*». Il atteste du principal problème auquel est confrontée la mobilisation collective : l'absence de définition légale du réfugié, celui-ci n'étant pas différencié des autres migrants. Comment valoriser l'accueil de réfugié auprès du gouvernement et de la population canadienne alors même que cette catégorie n'a pas d'existence légale ?

Le second point que l'on remarque ensuite est la mention d'un élément fédérateur : «*Canadian National Committee*» d'un côté, «*Canadian Jewish Committee*» et «*United Jewish [...] Agencies*» de l'autre. Ces éléments mettent en avant la cartographie de la mobilisation collective, le CNCR affirmant sa volonté de regrouper l'ensemble de la population canadienne, les deux autres limitant leur espace de mobilisation au monde associatif juif.

Notons toutefois une différence entre les deux cartographies des comités juifs : l'un se présente seulement comme un comité juif tandis que le second valorise la question de l'unité. Son intitulé suggère donc nettement sa volonté de fédérer autour de lui toutes les agences sociales en lien avec les réfugiés et le secours de guerre. Le Congrès juif empiète ainsi largement sur les prérogatives des organisations juives traditionnelles. Dans ce contexte, sa volonté hégémonique devient contre-productive : elle génère des oppositions qui empêchent de délimiter les champs d'action respectifs de chaque association alors même qu'une population de réfugiés sans définition précise se presse à leur porte. Révéler les stratégies des dirigeants du CJC et analyser les réactions du monde associatif juif permet alors de comprendre les tiraillements du refuge.

Par ailleurs, l'importance donnée à l'aspect « canadien » des comités leur permet de prendre place au niveau international et de se présenter comme les acteurs officiels du secours aux réfugiés. Cette double dimension du refuge, nationale et internationale, indique que son réseau se structure à différentes échelles. Il faut donc interroger la place de ces organisations dans le secours aux réfugiés à partir de cette double perspective. Surtout, il faut se pencher sur la question du secours lui-même. Comment les comités aident-ils les réfugiés ? Face au refus du gouvernement d'ouvrir les frontières, quelles sont les stratégies envisagées et mises en place ?

Il est impossible de répondre à ces questionnement par la seule étude chronologique : notre recherche sur la mobilisation collective nous porte à penser dans une perspective thématique afin de dépasser la chronologie des différentes arrivées. L'historique du refuge n'est pas pour autant absent : les chapitres ont été pensés comme des étapes dans la procédure globale de l'accueil. Ils suivent le rythme des actions associatives, selon un cycle que l'on retrouve à de multiples reprises durant la Seconde Guerre mondiale.

Ce « rythme du refuge » débute par la nécessité d'organiser la mobilisation collective en fonction du profil des éventuels accueillis tout en promouvant leur arrivée auprès des populations canadiennes. Les associations soumettent ensuite leurs propositions d'admission aux autorités fédérales qui, dans la majorité des cas, les refusent. Dans ce

cas, le cycle recommence et les comités cherchent à nouveau des populations à secourir.

Toutefois, si la réponse fédérale s'avère positive, le refuge peut alors poursuivre son cycle. Les associations mettent en place une procédure amenant les individus au Canada, puis elles les prennent en charge à leur arrivée sur le territoire. Le secours est alors effectif et le refuge se termine. Si ces différentes étapes de la mobilisation collective sont essentiellement théoriques, elles permettent de comprendre la temporalité des différentes actions de secours et les réactions des comités à l'arrivée d'accueillis dont ils n'ont pas, au préalable, défini le profil. Ainsi cherchons-nous à examiner, tout au long de ce travail, l'évolution des objectifs de la mobilisation collective et de ses réalisations face aux différentes contraintes qu'elle rencontre.

Au premier abord, le refuge apparaît comme un véritable « sac de nœuds » associatif qu'il est impératif de démêler. Y parvenir offre la possibilité de cartographier les réseaux entremêlés d'associations, comités, fédérations, congrès et autres conseils dont la titlature et les acteurs évoluent en fonction du niveau d'analyse (chapitre 1).

Si créer une structure lui permet d'acquérir une existence, il lui faut aussi la justifier et exister. La mobilisation collective réfléchit donc aux profils des réfugiés à accueillir, la décision étant influencée par l'arrivée de différents groupes présentés ou non comme des réfugiés. Les soutiens à l'admission de réfugiés travaillent alors de concert avec les autorités canadiennes dans la fabrication d'une catégorisation du réfugié (chapitre 2).

En parallèle, les différents acteurs du refuge développent un important travail de propagande pour sensibiliser l'opinion publique à la question des réfugiés voire solliciter sa participation financière. Il s'agit pour les comités de s'opposer au principal argument avancé par le gouvernement fédéral pour justifier son refus d'ouvrir les frontières. La maîtrise de l'opinion publique constitue ainsi un enjeu capital pour le refuge et l'accueil tout au long de la guerre (chapitre 3).

Par ailleurs, l'accueil n'est pas le seul secours envisagé et réalisé par les associations du refuge. Celles-ci développent au contraire un important secours à distance pour aider financièrement les communautés juives persécutées en Europe et pour guider les personnes en fuite vers d'autres lieux de refuge (chapitre 4).

Finalement, et malgré toutes ces contraintes, le refuge canadien est marqué par les quelques arrivées d'individus durant la guerre. Les différents acteurs participent alors à leur l'accueil. Ces temps forts du refuge apparaissent comme le point culminant de la mobilisation collective, et confrontent celle-ci aux relations difficiles développées lors des temps froids (chapitre 5).

Chapitre 1

S'organiser en faveur des réfugiés ? Une cartographie du refuge canadien

Introduction

Le refuge est un véritable « sac de nœuds associatifs ». Nos premiers moments passés dans les archives sont marqués par la stupeur face à la multiplication des organismes, des sous-comités, des réunions et des individus. Le Congrès juif canadien (CJC) et le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) sont loin d'être les seuls acteurs du refuge : ils y côtoient par exemple l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (Joint ou JDC), le *B'Nai Brith* ou la *Jewish Immigrant Aid Society of Canada* (JIAS).

Cette fourmière d'organisations nous pousse à interroger leurs relations tout au long de la guerre et leurs rôles dans l'organisation du refuge canadien. Irving Abella et Harold Troper écrivent que la « *Canadian Jewry [is] weak and divided*¹ » ; lors de son étude de l'accueil de survivants après la Seconde Guerre mondiale, Adara Goldberg la décrit comme étant « *not well organized to serve the normal demands of even the native population*². » Ces remarques sur la désorganisation du monde juif canadien nous poussent à interroger la mobilisation collective à l'aune de celle-ci. Comment influence-t-elle la structure du refuge ? Comment les dirigeants juifs appréhendent-ils l'éclatement des populations juives ? Les questions sont nombreuses mais toutes peuvent être étudiées sous un même angle géographique.

Selon nous, la dimension spatiale est un élément déterminant dans la construction et le développement de la mobilisation collective en faveur des réfugiés car elle complexifie les relations entre les différents organismes tout autant qu'à l'intérieur de chacun d'eux. Par exemple, il serait imprécis de dire que le CJC participe à l'accueil de réfugiés

1. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991, p. 65-66.

2. Adara GOLDBERG, *Holocaust Survivors in Canada. Exclusion, Inclusion, Transformation 1947-1955*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2015, p. 1.

puisque l'ensemble du « parlement juif » n'intervient pas dans le refuge³, les principaux dirigeants préférant constituer des comités spécifiques, notamment le *Canadian Jewish Committee for Refugees* (CJCR). Si l'on s'intéresse à la constitution de celui-ci, on remarque qu'il est fortement implanté à Montréal mais qu'il ne regroupe que très peu de soutiens à Toronto, les membres de la ville se montrant sceptiques face aux actions montréalaises. La prise en compte du lieu d'origine des activités organisationnelles du CJCR est alors nécessaire pour appréhender leurs portées mais aussi les possibles rivalités ou collaborations sous-jacentes.

Un autre élément lié à la géographie est à prendre en compte : les juifs ne sont pas les seuls à s'engager en faveur des réfugiés. Il faut alors comparer les comités juifs consacrés aux réfugiés et le CNCR pour étudier l'organisation et les connexions de deux associations aux profils différents : l'une est confessionnelle, l'autre se veut strictement politique – la plupart de ses membres sont protestants. La première existe depuis plusieurs années et n'est pas mise en place pour répondre à la problématique de l'accueil de réfugiés alors que le CNCR est spécialement créé en 1938 afin de prôner une libéralisation de la politique migratoire canadienne. Elles partagent cependant une même volonté d'ouverture des frontières canadiennes, elles collaborent et agissent sur un même territoire.

Alors que l'historiographie analyse ces deux organismes de façon séparée, nous proposons ici une comparaison de leur structure et surtout une étude de leur coopération tout au long de la Seconde Guerre mondiale. En effet, ce chapitre vise à appréhender le refuge comme une « diplomatie des réseaux » dans le sens où la mobilisation collective passe par la structuration en réseaux des comités à différentes échelles allant de l'organisation interne à des connexions internationales dans le but de regrouper autour de l'aide aux réfugiés les personnes ou groupes représentant le Canada⁴. Coupler l'analyse de réseaux à l'analyse spatiale permet d'enrichir la question de l'accueil en essayant de comprendre à la fois comment les différences spatiales influencent les modalités du refuge et aussi dans quelle mesure ce refuge influe sur l'organisation territoriale des associations. Ce faisant, il devient possible de déterminer comment est pensée la structure du refuge au moment de sa création et comment celle-ci s'articule avec les principaux objectifs des associations.

Suite aux Accords de Munich et à l'augmentation des persécutions anti-juives en Europe, les fondations du CNCR et du CJCR à l'hiver 1938-1939 donnent naissance au cœur du refuge. Pensés comme deux « coordinations d'associations », les deux comités

3. Le « Parlement juif » est une expression utilisée par les créateurs du CJC pour définir celui-ci, voir 1.1 page 76.

4. Nous empruntons l'expression « diplomatie des réseaux » à Thomas David et Ludovic Tournès dans leur introduction à un numéro de la revue *Monde(s)* consacré aux philanthropies transnationales : Thomas DAVID et Ludovic TOURNÈS, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014, n° 6, n° 2, p. 13.

abordent d'une façon différente mais complémentaire la question du refuge : les enjeux politiques et la propagande pour le CNCR, la prise en charge matérielle des accueillis pour le CJCR. Dans un désir d'efficacité et de représentativité, ils développent ensuite un double mouvement de collaboration et de structuration au niveau national. Ce passage d'un réseau originel – Thomas David et Ludovic Tournès parlent de « réseau interne » – à un réseau à l'échelle du Canada ne se fait pas sans difficulté. En effet, la constitution du réseau canadien révèle des tensions, des oppositions tant au sein même du CJC que du CNCR. Enfin, le refuge ne se limite pas à l'espace canadien puisque les deux comités sont fortement liés à d'autres organisations, principalement britanniques et états-uniennes. Ces différents liens procurent au refuge une dimension internationale voire même transnationale.

1 Genèse du refuge

La mobilisation collective en faveur des réfugiés naît à l'hiver 1938 avec la création du *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) et l'arrivée de Samuel Bronfman à la présidence du Congrès juif canadien (CJC). Le refuge est d'abord la réaction de deux mondes face à une même série d'événements européens – les persécutions juives et les Accords de Munich – qui décident de collaborer autour d'un objectif commun : l'aide aux populations persécutées.

1.1 Généalogie associative du refuge

Ces deux entités, dont les multiples collaborations sont au cœur du refuge, n'apparaissent pas *ex nihilo* ; elles s'appuient sur deux environnements organisationnels différents : la communauté juive et le monde politique canadiens.

Le Congrès juif canadien : le « parlement juif »

Dès le XIX^{ème} siècle, de nombreuses associations philanthropiques et agences sociales juives apparaissent dans les villes canadiennes afin de venir en aide aux migrants et aux pauvres, comme la *Montreal's Hebrew Benevolent Society* en 1844, le *Baron de Hirsh Institute* en 1891, la *Jewish Colonization Association* (ICA) ou la *Hebrew Free Loan Association* – cette dernière allant jusqu'à créer un comité local dans chaque «*Canadian Jewish centre*⁵. » Au début du XX^{ème} siècle, l'arrivée de nombreux migrants d'Europe de l'Est participe aussi à l'édification de nouveaux comités à l'image de ceux que les individus laissent derrière eux en Europe : les «*landsmanschaften* »⁶. Irving Abella évoque cette riche vie associative :

La vie de la communauté juive du Canada de 1914 à 1930 a été caractérisée par la prolifération des organisations. Il en surgissait partout – et tout le monde y adhéra. Il existait des organisations culturelles, politiques, charitables, sociales. La presse yiddish avait fort à faire pour se tenir au courant de toutes les activités et réunions – et pas seulement dans les principales agglomérations. Les Juifs d'Europe orientale avaient un besoin viscéral de se regrouper. Qu'ils fussent établis dans l'île du Cap-Breton, à Timmins, à Regina, cela ne faisait aucune différence. Là où des Juifs s'installaient,

5. Stephen J. SCHEINBERG, «From Self-Help to National Advocacy: The Emergence of Community Activism», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration. The Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 52-54. Sur l'histoire des communautés juives québécoises, voir Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017.

6. Gerald TULCHINSKY, *Taking Root: The Origins of the Canadian Jewish Community*, North York, Stoddart, 1997, p. 256. L'auteur définit les «*landsmanschaften* » comme des «*mutual-benefit organizations composed of people from the same town in Europe*», Gerald TULCHINSKY, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, p. 8.

des liens étaient établis, des groupes organisés et des activités charitables et culturelles mises sur pied⁷.

Le foisonnement des activités communautaires reflète la grande diversité des populations juives installées au Canada, pluralité qui se révèle cependant source de tensions. Lors de la Première Guerre mondiale, lorsque les juifs installés de longue date au Canada – les *uptowners* – soutiennent avec enthousiasme le conflit, les immigrants – les *downtowners* – voient de façon beaucoup plus négative une alliance avec la Russie des tsars⁸. De plus, la situation européenne amplifie les demandes de soutiens des *downtowners* désirant aider leurs proches restés sur le vieux continent.

Différents organismes destinés à de telles levées de fonds apparaissent alors, notamment la *Federation of Jewish Philanthropies* en 1916 ou le *Montreal Council of Social Agencies* quelques années plus tard. Leur présence est vécue comme une défaite pour les traditionnelles agences sociales qui se trouvent « vaincues dans leur désir jaloux d'autonomie par l'augmentation des besoins durant la Première Guerre mondiale puis par l'urbanisation accélérée d'après-guerre »⁹. Les besoins restent cependant bien supérieurs aux possibilités offertes par ces nouveaux comités de bienfaisance non soutenus par les juifs les plus fortunés.

Le manque de volonté des *uptowners* concernant le secours aux proches des *downtowners* pousse ces derniers à réfléchir à la création en 1915 d'une organisation unique venant en aide aux populations juives européennes : la *Canadian Jewish Alliance*¹⁰. Plus de 70 organisations montréalaises créées par le *downtowners* rejoignent l'*Alliance* et des branches s'établissent dans les plus grands centres urbains comme Québec, Saskatoon, North Bay ou Toronto. Cette nouvelle institution doit néanmoins faire face à l'hostilité de la plus importante association juive canadienne, la *Federation of Canadian Zionist Societies*.

*The difference between the two sides reflected the divided state of Canadian Jewry at this critical juncture of its history; the alliance was eclectic and feisty, democratic and socialist, while the federation was cautious and conservative, paternalistic and traditional*¹¹.

7. Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples : deux siècles de présence juive au Canada*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990, p. 103.

8. Les oppositions sont multiples et se combinent : « *Orthodox versus secular, more assimilated and wealthier uptown Jews versus downtown immigrants, or socialists versus conservatives* » ; Stephen J. SCHEINBERG, « From Self-Help to National Advocacy... », *op. cit.*, p. 54. Dans les années 1880-1890, les plus anciennes congrégations juives se déplacent vers l'Ouest – vers la « haute-ville » – alors que les milliers de nouveaux arrivants s'installent dans le centre-ville de Montréal. Cette dichotomie perdure après la Seconde Guerre mondiale ; Sara TAUBEN, *Aspirations and adaptations: Immigrant synagogues of Montreal, 1880s-1945*, Doctorat en études juives, Concordia University, Montréal, 2004, p. 16 ; Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples*, *op. cit.*, p. 110.

9. Lucia FERRETTI, « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse*, 2000, vol. 66, p. 72.

10. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root*, *op. cit.*, p. 262-263.

11. *Ibid.*, p. 267.

Ces deux organisations reflètent bien la dualité constitutive de la population juive canadienne depuis la fin du XIX^{ème} siècle et le glissement vers une plus grande représentation des juifs canadiens arrivés récemment au Canada. Il faut cependant attendre l'après-Première guerre mondiale pour que l'idée d'un « parlement juif canadien » fasse son chemin au-delà des migrants récents.

Influencés par la création de l'*American Jewish Congress* en 1918, des *uptowners* et *downtowners*, soutenus par la majorité des sionistes, fondent le Congrès juif canadien (CJC) en mars 1919¹². Le CJC est une organisation sioniste – son premier secrétaire général est Hananiah Meir Caiserman, un immigrant roumain arrivé à Montréal en 1912 qui devient une figure du mouvement sioniste – divisée en trois districts respectant la démographie juive : Montréal, Toronto et Winnipeg¹³. Grâce au CJC, les immigrants d'Europe de l'Est obtiennent enfin une reconnaissance et une place au sein des leaders communautaires¹⁴.

Rapidement, l'immigration devient un des chevaux de bataille des populations juives mais faute de fonds suffisants et d'un puissant leadership, le Canada ne peut répondre à ces nouvelles problématiques¹⁵. La *Jewish Immigrant Aid Society* (JIAS), créée en 1920 par les mêmes personnes que le CJC, devient un acteur indispensable pour tout immigrant juif souhaitant se rendre au Canada¹⁶. Il faut attendre le début des années 1930 et les volontés d'actions des dirigeants communautaires juifs face à un antisémitisme de plus en plus virulent pour que le CJC reprenne vie¹⁷.

*With political nerves set on the edge by the Depression, ugly manifestations of antisemitism surfaced across Canada, assuming sometimes menacing forms. Even more than in the preceding period hotel-keepers bared the doors to Jewish guests; employers refused Jewish applicants for jobs; universities and professions imposed quotas or refused Jews altogether; street gangs battled Jews in Toronto, Winnipeg, Vancouver and elsewhere*¹⁸.

En effet, les quotas dans les universités, les menaces physiques et les propos antisémites

12. *Ibid.*, p. 268. Sur l'*American Jewish Congress*, voir Morris FROMMER, *The American Jewish Congress: A History (1914-1950)*, Ph.D., The Ohio State University, Columbus, 1978. À la différence des États-Unis, le Canada est un pays dans lequel le sionisme est fortement présent : « [...] rares sont les endroits où le sionisme fut plus populaire au sein des masses juives qu'au Canada », Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples*, *op. cit.*, p. 104.

13. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root*, *op. cit.*, p. xxiv et 269.

14. *Ibid.* p. 269.

15. Gerald TULCHINSKY, *Branching out*, *op. cit.*, p. 40.

16. Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co., 1962, p. 60-76 ; Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration*, *op. cit.*, p. 56.

17. Sur la montée de l'antisémitisme en Amérique du Nord au début des années 1930, voir notamment Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme : le Jewish Labor Committee, New York, 1934-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 43 ; Stephen J. SCHEINBERG, «From Self-Help to National Advocacy», *op. cit.*, p. 57.

18. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam: the Life and Times of Samuel Bronfman*, Toronto, Brandeis University Press, 1991, p. 256.

incitent les associations juives à s'organiser. Avec, à nouveau, le soutien des *Labour Zionists*, le Congrès juif canadien reprend vie à Montréal en 1934, sous la présidence de Lazarus Phillips et de son secrétaire général H. M. Caiserman, et regroupe tous les courants idéologiques des populations juives canadiennes – notamment le sionisme – à l'exception notable du communisme¹⁹. Face à l'antisémitisme et à la création du parti National social-chrétien d'Adrien Arcand, le CJC parie sur une meilleure connaissance du judaïsme et de la culture juive au travers d'une collaboration étroite avec le *B'nai Brith*, une autre organisation luttant contre l'antisémitisme depuis le début du siècle²⁰.

Par ailleurs, la renaissance du CJC revitalise le monde associatif juif au milieu des années 1930 : de nouveaux comités locaux sont créés en opposition au « parlement juif » comme le *Canadian Jewish Committee* établi par des juifs conservateurs de Westmount²¹. En effet, le nouveau CJC ne fait pas l'unanimité au sein du monde juif canadien : il est fui par les *uptowners* montréalais qui le trouvent «*too far left, too Zionist and too much the mouthpiece of the immigrants*» et il connaît des relations difficiles avec les dirigeants torontois²².

Ces animosités entre les comités de Montréal et de Toronto sont anciennes : les deux communautés juives veulent affirmer leur domination sur l'autre dans la représentation officielle de la communauté juive canadienne, Toronto refusant la mise en place d'un pouvoir central à Montréal et critiquant les nominations des représentants choisis par le secrétaire général²³. La situation se tend davantage en 1938 lorsque la section to-

19. Les juifs canadiens pratiquent un judaïsme plus traditionnel qu'aux États-Unis et la place du sionisme y est plus importante ; Gerald TULCHINSKY, «The Canadian Jewish Experience: A Distinct Personality Emerges», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration*, op. cit., p. 28 ; Stephen J. SCHEINBERG, «From Self-Help to National Advocacy», op. cit., p. 57 ; Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 256. Sur le sionisme au Canada : Michael BROWN, «Zionism in the Pre-Statehood Years: The Canadian Response», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration*, op. cit., p. 121-134 et Walter LAQUEUR, *A History of Zionism: From the French Revolution to the Establishment of the State of Israel*, New York, Schocken, 2003. Un tableau récapitulatif des différents courants de gauche de la communauté juive réalisé par Gerald Tulchinsky est disponible en annexe 39 page 590 ; Gerald Tulchinsky, *Branching out*, op. cit., p. 133.

20. Antoine BURGARD, «*Une nouvelle vie dans un nouveau pays*». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017, p. 101. Le *B'nai Brith* états-unien établit, dès 1875, des loges dans les grandes villes canadiennes et met en place lors de la Première Guerre mondiale l'*Anti-Defamation League* ; Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration*, op. cit., p. 57. Sa collaboration avec le CJC mène en février 1938 à la création du *Joint Public Relations Committee of Canadian Jewish Congress and B'nai Brith* (JPRC) ; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2011, p. 97 et 136. Sur le *B'nai Brith* en dehors du Canada (la seconde apostrophe n'apparaît pas dans le nom utilisé au Canada) : Deborah Dash MOORE, *B'nai Brith and the Challenge of Ethnic Leadership*, New York, State University of New York Press, 1981 et Cornelia WILHELM, *The Independent Orders of B'nai Brith and True Sisters: Pioneers of a New Jewish Identity, 1843-1914*, Detroit, Wayne State University Press, 2011.

21. Westmount est une petite ville aujourd'hui enclavée dans Montréal. Le comité rejoint quelques temps après le CJC ; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit. p. 35-36.

22. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 256.

23. En effet, dans les années 1920, H. M. Caiserman privilégie des «*shtadlanim*» – des porte-parole de la communauté – et non des personnes qualifiées qui sont poussées par les dirigeants de la

rontoise du CJC se structure sans demander l'aval de Montréal²⁴. Dans ces conditions, le Congrès juif canadien apparaît comme un acteur prépondérant au sein de la communauté juive canadienne de la fin des années 1930 mais son autorité est loin d'être incontestée.

Enfin, les événements européens de 1938 viennent bousculer l'organisation interne du CJC. L'appel de Franklin Delano Roosevelt pour une conférence internationale sur le sort des réfugiés – la Conférence d'Évian du 6 au 16 juillet 1938 – entraîne la création d'un *Refugee Committee* dans les trois plus grandes villes canadiennes afin de favoriser la participation du pays à la conférence²⁵. Le 11 septembre, face à l'échec de celle-ci et dans une volonté de coordonner leurs actions, des délégués des différents *Refugee Committees* se réunissent à Toronto et forment le *National Refugee Committee* du Congrès juif canadien. Les réfugiés deviennent alors une priorité du monde associatif juif, le refuge débute.

L'assistance chrétienne canadienne et ses liens avec la Société des Nations

La mobilisation collective n'est pas seulement portée par des comités juifs, le CNCR y jouant un rôle central. Sa création par le comité canadien de la Société des Nations (LNC) reflète les oppositions entre la philanthropie conservatrice chrétienne et une vision plus libérale du secours, antagonismes incarnés par deux protagonistes de la vie politiques et associative canadiennes dans les années 1930 : la sénatrice Cairine Wilson et l'experte en travail social Charlotte Whitton. Revenons quelques instants sur l'assistance chrétienne canadienne avant d'aborder la naissance du CNCR.

Les populations juives ne sont pas les seules à s'organiser et à prendre soin de leurs membres les plus fragiles. Les communautés chrétiennes font de même et de multiples organisations voient le jour aux XIX et XX^{èmes} siècles afin de s'occuper des nouveaux arrivants et des pauvres²⁶. Toutes respectent une double division alliant la confession

communauté de Toronto ; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 129.

24. Le CJC de Toronto ne souhaite pas passer par le CJC pour ses campagnes de fonds et crée donc l'*United Jewish Welfare Fund* (UJWF). Les sionistes ont aussi leurs propres campagnes regroupées sous l'*United Jewish Appeal* ; Jack LIPINSKY, *Ibid.*, p. 176.

25. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, D'Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939. Sur la Conférence d'Évian : Diane AFOUMADO, *Indésirables : 1938 : la Conférence d'Évian et les réfugiés juifs*, Paris, France, Calmann-Lévy, 2018 ; Paul R. BARTROP, *The Evian Conference of 1938 and the Jewish Refugee Crisis*, Londres, Springer, 2017 ; Dennis R. LAFFER, *The Jewish trail of tears: the Evian conference of 1938*, Tampa, University of South Florida, 2011 ; Karine TREMBLAY, *Analyse comparative du processus décisionnel des gouvernements Roosevelt et King entourant leur participation à la conférence d'Évian de 1938*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2008 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 16-37.

26. L'historiographie des sociétés de bienfaisance chrétiennes au Canada est très importante, nous ne donnons ici que quelques références : Huguette LAPOINTE-ROY, *Charité bien ordonnée : le premier réseau de lutte contre la pauvreté au 19^e siècle*, Montréal, Boréal express, 1987 ; Allan MOSCOVITCH et Jim ALBERT (dir.), *The « Benevolent » State: the Growth of Welfare in Canada*, Toronto, Garamond Press, 1987 ; Lucia FERRETTI, « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire*

– catholique ou protestante – à la langue – anglophone ou francophone, ce qui explique l’important intérêt des chercheurs pour une province dans laquelle la proximité géographique des différents comités est la plus sensible : le Québec²⁷. Les institutions franco-catholiques aident les populations pauvres mais très peu de comités sont spécifiquement consacrés à l’aide aux nouveaux arrivants, à l’exception des sociétés Saint-Vincent de Paul²⁸. Du côté anglophone, l’association conservatrice l’*Imperial Order Daughters of the Empire* (IODE) s’intéresse de près à la question migratoire, notamment celle des enfants, en valorisant une immigration anglaise censée respecter l’identité canadienne²⁹.

Par ailleurs, le XX^{ème} siècle est décrit comme le « siècle des experts » puisque le secteur de l’assistance quitte le seul champ des institutions religieuses et connaît un développement bureaucratique et une professionnalisation du travail social³⁰. Parmi les nombreuses organisations à l’échelle du pays, le *Canadian Welfare Council* (CWC) possède une place à part puisqu’il est la principale organisation de travail social au Canada dans les années 1930³¹. Sa présidente, Charlotte Whitton, considérée comme la

religieuse, 2000, vol. 66, p. 69-88 ; Janice HARVEY, *The Protestant Orphan Asylum and the Montreal Ladies’ Benevolent Society: A case study in Protestant child charity in Montreal, 1822–1900*, Doctorat en histoire, McGill University, Montréal, 2001 ; Janice HARVEY, « Le réseau charitable protestant pour les enfants à Montréal : le choix des institutions », *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l’histoire*, 15 novembre 2003, n° 5, p. 191-204 ; Paula MAURUTTO, *Governing Charities : Church and State in Toronto’s Catholic Archdiocese, 1850s-1950s*, Montréal, McGill-Queen’s University Press, 2003 ; Louise BIENVENUE, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l’Église catholique dans l’assistance au Québec », *Études d’histoire religieuse*, 2003, vol. 69, p. 9-28 ; Magda FAHRNI, *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005 ; Amélie BOURBEAU, *La réorganisation de l’assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2009 ; Therese JENNISSEN et Colleen LUNDY, *One hundred years of social work: a history of the profession in English Canada, 1900-2000*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2011 ; Yolande COHEN, *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2014 et Amélie BOURBEAU, *Techniciens de l’organisation sociale : la réorganisation de l’assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queen’s University Press, 2015.

27. Amélie BOURBEAU, *Techniciens de l’organisation sociale*, *op. cit.*, p. 3.

28. Yolande COHEN, *Femmes philanthropes*, *op. cit.*, p. 77. Sur la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal : Eric VAILLANCOURT, *La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal : Reflet du dynamisme du laïcat catholique en matière d’assistance aux pauvres (1848–1933)*, Doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2005.

29. Lisa GAUDET, «“Making a Better Race:” The IODE and the Canadianization of Immigrants», *Nation’s mothers, empire’s daughters: The Imperial Order Daughters of the Empire, 1920-1930*, M.A thesis, Carleton University, Ottawa, 1993, p. 137-190 ; Katie PICKLES, *Female imperialism and national identity: Imperial Order Daughters of the Empire*, Manchester, Manchester University Press, 2002 et Sheena TRIMBLE, *Femmes et politiques d’immigration au Canada (1945-1967) : au-delà des assignations de genre ?*, Doctorat en histoire, Université d’Angers, Angers, 2015, p. 29.

30. Amélie BOURBEAU, *La réorganisation de l’assistance chez les catholiques montréalais*, *op. cit.*, p. 24-42 ; Kenneth MOFFATT, *A Poetics of Social Work: Personal Agency and Social Transformation in Canada, 1920-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.

31. L’organisme change trois fois de nom : *Canadian Council on Child Welfare* de 1920 à 1930, *Canadian Council on Child and Family Welfare* de 1930 à 1935 et enfin *Canadian Welfare Council* de 1935 à 1971 ; Francis J. TURNER, *Encyclopedia of Canadian Social Work*, Waterloo, Wilfrid Laurier

personnalité la plus influente dans le domaine du travail social, entretient des relations avec le monde politique et notamment avec le Premier ministre R. B. Bennett³².

Profondément féministe, anglicane et impérialiste, Whitton est durant plusieurs années une membre incontournable de l'IODE. À ce titre, elle participe à la création de différents comités en lien avec les soins à la jeunesse – comme le *Canadian Children's Bureau* dans les années 1920³³. De plus, Whitton s'engage au niveau international en faveur des droits des enfants et tisse de forts liens avec la Société des Nations (SDN)³⁴. En effet, elle représente le Canada dans diverses commissions de la SDN en lien avec l'enfance et les femmes de 1926 à 1933³⁵. Une autre femme fréquente aussi la SDN : Cairine Wilson.

Première sénatrice canadienne, Cairine Wilson est proche du Parti libéral et du Premier ministre Lyon Mackenzie King qui la nomme sénatrice en 1930³⁶. Wilson s'engage aussi dans de multiples organismes de bienfaisance comme la Croix-Rouge canadienne, l'Armée du Salut (*The Salvation Army*) ou la *Young Women's Christian Association* (YWCA)³⁷. Féministe libérale, profondément humaniste et prônant une philanthropie chrétienne, elle crée la *Federation of Liberal Women* et la *Twentieth Century Liberal Association of Canada* tout en militant activement pour une libéralisation de la poli-

Univ. Press, 2006, p. 48.

32. Kenneth MOFFATT, *A Poetics of Social Work*, *op. cit.*, p. 86 ; Francis J. TURNER, *Encyclopedia of Canadian Social Work*, *op. cit.*, p. 166 ; Marjorie JOHNSTONE, «Charlotte Whitton (1896-1975): Imperial Feminist and Social Reformer», *Diverging and Contested Feminisms in Early Social Work History in Ontario (1900-1950)*, Doctorat en travail social, University of Toronto, Toronto, 2015, p. 119-169.

33. «Whitton was on the National Executive of numerous clubs: Employment Council of Canada; Canadian Council on the Immigration of Women; Canadian Association of Social Workers; Social Service Council of Canada; Council of Social Services, Church of England, Canada; Imperial Order, Daughters of the Empire; Canadian Women's Press Club; one of two women members of the Board of Trustees, Queens University», Marjorie JOHNSTONE, *Ibid.*, p. 131.

34. Elle participe notamment à l'*Advisory Committee on Social Questions of the League of Nations* en 1937 ; Karen BALCOM, *The Traffic in Babies: Cross -Border Adoption, Baby -Selling and the Development of Child Welfare Systems in the United States and Canada, 1930-1960*, Doctorat en histoire, The State University of New Jersey, New Jersey, 2002, p. 23 ; Dominique MARSHALL, *The Social Origins of the Welfare State: Quebec Families, Compulsory Education & Family Allowances, 1940-1955*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2005, p. 79 et P. T. ROOKE et R. L. SCHNELL, *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton, a Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987, p. 63-66. Pour un bilan historiographique de la SDN, voir Susan PEDERSEN, « Back to the League of Nations », *The American Historical Review*, 2007, vol. 112, n° 4, p. 1091-1117. Pour une étude récente consacrée à la Société des Nations et une étude de ses réseaux, voir Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels (1919-1927)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Lausanne, Lausanne, 2018.

35. P. T. ROOKE et R. L. SCHNELL, *No Bleeding Heart*, *op. cit.*, p. 66.

36. Franca Iacovetta examine la carrière politique et les différents engagements de Cairine Wilson ; Franca IACOVETTA, « The Political Career of Senator Cairine Wilson, 1921-62 », *Atlantis: Critical Studies in Gender, Culture & Social Justice*, automne 1985, vol. 11, n° 1, p. 108-124. Sheena Trimble réalise aussi une courte biographie de la sénatrice dans sa thèse : Sheena TRIMBLE, *Femmes et politiques d'immigration au Canada (1945-1967)*, *op. cit.*, p. 54-56.

37. Gail CUTHBERT BRANDT, Naomi BLACK, Paula BOURNE et Magda FAHRNI, *Canadian Women: A History*, Toronto, Nelson Education, 2011, p. 412.

tique migratoire canadienne³⁸.

Les deux femmes ne partagent donc pas les mêmes idéaux et la même vision de l'immigration. Elles s'engagent cependant toutes deux dans la SDN, organe au centre de la diplomatie humanitaire durant l'entre-deux-guerres, mais dans des lieux et des rôles différents. En effet, Whitton participe aux travaux de l'institution internationale en Europe et y représente le Canada alors que Wilson s'engage dans le comité canadien, la *League of Nations Society in Canada* (LNC). Fondée le 31 mai 1921 avec à sa tête le Premier ministre canadien Sir Robert Borden, la LNC est un comité visant à promouvoir les actions de la SDN mais sans entretenir de liens avec l'institution internationale. La LNC devient rapidement une «*women's peace organization*» sous la présidence de Cairine Wilson³⁹.

Penchons-nous quelques instants sur la LNC. Nous avons cherché à mieux connaître ses activités mais les études historiques sont rares⁴⁰. L'article de Donald Page apporte cependant quelques informations utiles à notre étude puisqu'il montre que la LNC est pensée comme une institution neutre dont l'objectif principal est de mieux faire connaître les travaux de Genève et de favoriser la paix⁴¹. Cette neutralité est nécessaire à son existence puisque ses membres affichent des opinions politiques très variées, «*between the extremes of the imperialists and the nationalists*⁴².» Par ailleurs, la dimension spatiale de l'organisme est importante : le monde francophone est relativement absent – une division québécoise n'est créée que tardivement –, et le siège social passe de Toronto, vue comme une ville impérialiste, à la plus neutre mais plus politique Ottawa⁴³. De plus, le réseau de la LNC est principalement composé de politiciens, d'hommes d'affaire, d'universitaires mais la société bénéficie aussi du soutien d'organisations chrétiennes, impérialistes, politiques ou féministes comme l'IODE, le

38. Franca IACOVETTA, « The Political Career of Senator Cairine Wilson, 1921-62 », *op. cit.*, p. 108-124 et Valerie KNOWLES, *First Person: A Biography of Cairine Wilson Canada's First Woman Senator*, Toronto, Dundurn Press, 1988, p. 70.

39. Richard VEATCH, *Canada and the League of Nations*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 13 et Gail CUTHBERT BRANDT, Naomi BLACK, Paula BOURNE et Magda FAHRNI, *Canadian Women: A History*, *op. cit.*, p. 418.

40. Seuls l'ouvrage de Richard Veatch, l'article de Donald Page et le mémoire de maîtrise de Donald John Herperger semblent s'intéresser à la *League of Nations Society in Canada* : Richard VEATCH, *Canada and the League of Nations*, Toronto, University of Toronto Press, 1975 ; Donald PAGE, « The Institute's "Popular Arm": The League of Nations Society in Canada », *International Journal*, 1977, vol. 33, n° 1, p. 28-65 et Donald John HERPERGER, *The League of Nations Society in Canada during the 1930's*, M.A., Université de Regina, Regina, 1978. Une base de données en ligne – «League of Nations Search Engine (LONSEA)» – est consacrée à la Société des Nations mais elle n'apporte pas davantage d'informations sur la partie canadienne : <http://www.lonsea.de/> [consultée le 29 mars 2018]. De plus, nous signalons l'existence d'une bibliographie Zotero en lien avec la base de données – https://www.zotero.org/groups/875957/lonsea_bibliography/items/tag/Canada [consultée le 29 mars 2018] – et l'existence d'une version BETA du Système de Recherche archivistique des Nations Unies sur laquelle sont disponibles de très nombreux documents numérisés de la SDN : <https://search.un.org/index.php?lang=fr> [consultée le 29 mars 2018].

41. Donald PAGE, « The Institute's "Popular Arm" », *op. cit.*, p. 42.

42. *Ibid.*, p. 39.

43. *Ibid.*, p. 41.

National Council of Women ou l'*Anglican Church*⁴⁴.

De plus, la neutralité de la LNC trouve ses limites lors des crises internationales comme l'invasion japonaise de la Mandchourie en 1931 ou la crise éthiopienne en 1935⁴⁵. Certains membres, dont Cairine Wilson, souhaitent que l'organisation prenne clairement position à l'égard des choix faits par le gouvernement canadien, d'autres estiment, au contraire, que la LNC ne doit pas s'immiscer dans la sphère politique⁴⁶. La LNC devient de plus en plus assurée face au Premier ministre Lyon Mackenzie King en n'hésitant pas à mobiliser l'opinion publique et à réclamer du gouvernement des gestes forts comme lors de l'agression japonaise en 1937 ou après les événements espagnols⁴⁷.

En juin 1936, Cairine Wilson devient la présidente du comité exécutif de la LNC, laquelle est de plus en plus divisée⁴⁸. Une nouvelle étape est franchie le 2 octobre 1938 lorsque Wilson rend publique une déclaration condamnant fermement la réaction de King suite aux Accords de Munich. En effet, dans un télégramme envoyé à Neville Chamberlain, le Premier ministre canadien écrit que «*the heart of Canada is rejoicing tonight and [...] my colleagues in the Government join with me in unbounded admiration at the service you have rendered mankind*⁴⁹.»

Cairine Wilson ne se réjouit pas des Accords de Munich et l'affirme publiquement. Cette action marque une rupture et convainc Wilson et ses proches de la nécessité d'agir. Les événements de la Nuit de Cristal renforcent cette décision en frappant l'opinion publique canadienne. De très gros rassemblements sont organisés le 20 novembre afin de protester contre le traitement allemand infligé aux juifs. Ainsi, plus de 20 000 personnes assistent à Toronto à des discours de personnalités juives et non-juives réclamant une «*open-door policy for Hitler's victims*⁵⁰.» Cairine Wilson et la *League of Nations Society in Canada* rejoignent alors la communauté juive dans le refuge.

1.2 Un refuge juif ou la création simultanée de deux organisations ?

Dans la seule étude consacrée exclusivement au *Canadian National Committee on Refugees*, Kenneth Craft insiste plusieurs fois sur l'idée d'une «*Jewish nature of the Committee*⁵¹.» Afin d'appuyer cette idée, il cite une déclaration d'Oscar Cohen, un

44. *Ibid.*, p. 36 et 53.

45. *Ibid.*, p. 56 et 60.

46. Valerie KNOWLES, *First Person*, *op. cit.*, p. 175-185.

47. Donald PAGE, « The Institute's "Popular Arm" », *op. cit.*, p. 56 et 60.

48. Valerie KNOWLES, *First Person*, *op. cit.*, p. 185.

49. Donald PAGE, « The Institute's "Popular Arm" », *op. cit.*, p. 63 et Valerie KNOWLES, *First Person*, *op. cit.*, p. 175 et 187-188.

50. Lita-Rose BETCHERMAN, *Ernest Lapointe Mackenzie King's Great Québec Lieutenant*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 252-253.

51. Kenneth CRAFT, *Canada's Righteous: A History of the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1987, p. 4-7 ; 31.

leader du CJC torontois :

*It became apparent that a number of non-Jewish bodies were prepared to take some action to secure entry of refugees to Canada. As a result it was decided the League of Nations Society would be urged to form a national committee for refugees*⁵².

Le refuge canadien serait donc une structure imaginée par les dirigeants de la communauté juive. Tentons d'évaluer cette hypothèse en reprenant le cours des événements en octobre 1938.

Les Accords de Munich sont une véritable onde de choc pour les personnes sensibles aux sorts des populations européennes en danger. L'opposition de Cairine Wilson à l'analyse politique du Premier ministre canadien Mackenzie King constitue une étape décisive dans la construction du refuge puisque la présidente de la LNC souhaite organiser un «*national Committee for refugees which would make representations to the government in this connection*⁵³.» L'information parvient rapidement aux leaders juifs et protestants au travers d'un comité bi-confessionnel dirigé par deux personnalités centrales dans le dialogue inter-religieux canadien : le révérend Claris Edwin Silcox et le rabbin Maurice Eisendrath⁵⁴. En effet, le 7 octobre 1938, une réunion du *Committee on Jewish-Gentile Relationships* apporte son soutien à l'initiative de la LNC, laquelle diffuse publiquement une résolution appelant le pays à se mobiliser pour l'accueil de réfugiés et annonçant la création d'un comité dont la finalité est de

*coordinate all effort in Canada on behalf of refugees and victims of political persecution, promoting public discussion and study and maintaining contact with the Dominion Government, and other agencies both inside and outside Canada*⁵⁵.

Ainsi le CNCR est-il pensé, dès sa création, comme un pont, un intermédiaire entre le monde associatif et le gouvernement fédéral canadien. On retrouve ici une grande

52. Extrait de l'ouvrage de David ROME, *Clouds in the Thirties: on Anti semitism in Canada, 1929-1939: a Chapter on Canadian Jewish History*, vol. 13, Montreal, s. n., 1977, p. 726, cité dans Kenneth CRAFT, *Canada's Righteous, op. cit.*, p. 7.

53. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1938 2/29, Minutes of the meeting of the Committee on Jewish-Gentile Relationships, 7 octobre 1938.

54. *Ibid.* Silcox est un membre influent de l'*United Church* canadienne et le secrétaire général du *Social Service Council of Canada*, un regroupement de différentes entités protestantes proposant des aides philanthropiques fondées sur les valeurs chrétiennes; Francis J. TURNER, *Encyclopedia of Canadian Social Work, op. cit.*, p. 336. Parmi ces entités, citons par exemple l'«*United Church of Canada, the Church of England in Canada, the Baptist Church, the YMCA, YWCA, Salvation Army and Society of Friends*», David ROME, *Clouds in the Thirties, op. cit.*, p. 726. Maurice Eisendrath est le charismatique rabbin du *Holy Blossom Temple* de Toronto qui est la plus vieille synagogue de la ville et il est un membre très influent du «*judaïsme réformé*» au Canada, puis, à partir de 1942, d'Amérique puisqu'il devient le président de l'*Union of American Hebrew Congregation*; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will, op. cit.*, p. 38-58 et Avi M. SCHULMAN, *Like a raging fire: a biography of Maurice N. Eisendrath*, New York, UAHC Press, 1993, p. 30.

55. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1938 4 / 45, League of Nations Society in Canada - Resolution on Refugees - October 15, 1938, 15 octobre 1938. La résolution est disponible à l'annexe 19 page 540.

proximité avec les principes guidant le fonctionnement de la LNC , particulièrement dans l'intérêt porté par le CNCR à la propagande nationale et à la collaboration internationale. Cairine Wilson et T. H. Leggett contactent ensuite des individus susceptibles de rejoindre la future organisation⁵⁶. Nous n'avons pas trouvé de liste précisant tous les comités contactés mais un court mémo relatant l'invitation conservé aux archives du Congrès juif canadien signale la probable présence des responsables des principales associations nationales et des Églises canadiennes⁵⁷.

Les 6 et 7 décembre 1938 voient la naissance officielle du *Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution*. Les deux jours de conférences sont les seules réunions à bénéficier de deux comptes rendus, l'un émanant de la nouvelle association et l'autre rédigé par un membre juif présent à la réunion, probablement Oscar Cohen⁵⁸. Les trois représentants du Congrès juif canadien sont A. B. Bennett, Maurice Eisendrath et Oscar Cohen, tous membres du comité de Toronto. Le rapport juif note qu' «[a]s a result of a misunderstanding, no Congress representatives were present from Montreal», même si la communauté juive de la ville n'est pas totalement absente puisque le *Council of Jewish Women* est représenté par Beatrice Hayes⁵⁹.

Ainsi la direction du Congrès juif canadien n'est-elle pas présente lors de la création du CNCR, l'association étant représentée par des membres de Toronto et donc non issus de la direction nationale montréalaise. Cet élément vient alors fragiliser l'hypothèse d'une «*Jewish nature of the Committee*». Mais pourquoi les membres montréalais sont-ils absents? Tout simplement parce qu'ils organisent, au même moment, une autre réunion menant à la fondation d'un comité national juif consacré à la cause des réfugiés.

En effet, le Congrès juif canadien organise le 7 décembre une commission visant à créer un «*national co-ordinating refugee committee*» devant représenter «*all organizations who are interested in the problem and who are willing to do something to solve it*⁶⁰. » L'assemblée souligne l'intérêt des *League of Nations Societies* pour la question de l'accueil des réfugiés sans parler précisément de la création du CNCR. Les discussions abordent ensuite les besoins financiers nécessaires à la mise en place de telles actions mais Lazarus Phillips, le président du CJC, recentre le débat sur la participation des organisations présentes et annonce

56. T. H. Leggett est le président du comité exécutif de la LNC.

57. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 43, Mémo rappelant l'invitation de Cairine Wilson et de T. H. Leggett à participer au «*National Executive Committee du National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution* », décembre 1938.

58. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. First Meeting, 6 et 7 décembre 1938 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 43, Minutes of the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, 6 et 7 décembre 1938.

59. Un autre participant juif semble résider à Montréal mais il représente la *Hebrew Congregation* de Lethbridge – une ville d'Alberta – et est signalé comme un observateur du comité local de la SDN.

60. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 45, Minutes of the conference of organizations, called by the Canadian Jewish Congress, 7 décembre 1938.

[t]hat co-ordinating committee be formed to deal with the refugee problem, consisting of one member duly appointed by each organization, represented at to-night's meeting, that this committee form part of a national co-ordinating committee similar organized. That each organization appoint its representatives before Thursday, Dec 15th and communicate in writing the names and addresses to headquarters of the Canadian Jewish Congress. That the co-ordinating committee thus established co-opt other representative citizens or organizations if necessary⁶¹.

Le comité national proposé ici n'est pas le CNCR, il s'agit d'une organisation uniquement juive devant regrouper des associations juives sous l'égide du Congrès juif canadien de Montréal. En effet, bien que le rapport ne comporte pas les noms des participants, l'ensemble des personnes nommées appartient à la communauté juive de la ville. L'absence de membres torontois ne signifie pas leur exclusion de la procédure, des juifs de la division centrale étant présents aux réunions précédentes. Au contraire, au vu des forts ressentiments de ces derniers vis-à-vis des agissements de Caiserman, il est plus probable que les dirigeants de Toronto aient fait le choix de se rendre à la conférence du CNCR plutôt qu'à celle du CJC. Ce choix semble être attesté par un *memorandum* confidentiel du 3 novembre 1938 qui signale les contacts entre le *Refugee Committee* torontois et R. B. Inch, le secrétaire de la LNC⁶².

Il serait donc plus juste de parler d'une participation possible du comité juif de Toronto à l'établissement du CNCR plutôt que d'un projet juif. Au détour d'une lettre adressée à Saul Hayes en 1940, le secrétaire du CJC de Toronto, Oscar Cohen, évoque la création du CNCR :

I may also that Dr. Silcox and I are the culprits with regard to the formation of the Canadian National Committee. It was Dr. Silcos [sic] and I who planned to get the League of Nations Society a new lease on life by putting them into refugee work and then later we planned to divorce the Refugee Committee from the parent body. Dr. Silcox and I first interviewed Senator Wilson and proposed to her that she accept the chairmanship of this new Committee; which she did. We have been in close touch with the Canadian National Committee ever since, to say the least⁶³.

Clariss Silcox et Oscar Cohen seraient donc, selon ce dernier, à l'origine du CNCR. Les deux hommes sont très actifs au sein du *Committee on Jewish-Gentile Relationships* qui, depuis 1934 lutte contre l'antisémitisme⁶⁴. Selon nous, cette lettre doit être re-

61. CJCCCN, CJC-OR, ZA 1939 4 / 45, Minutes of the conference of organizations, called by the Canadian Jewish Congress, 7 décembre 1938.

62. CJCCCN, CJC-OR, ZA 1939 4 / 42, Confidential Memorandum - Refugee Committee (Central Division), 3 novembre 1938.

63. CJCCCN, CJC-OR, CA 11 / 58, d'Oscar Cohen à Saul Hayes, 25 février 1940.

64. CJCCCN, CJC-OR, ZA1939 3 / 29, Minutes of the meeting of the Committee on Jewish-

mise dans le contexte de 1940 et des rivalités entre les dirigeants juifs de Toronto et Montréal. En effet, Oscar Cohen n'apprécie pas Saul Hayes et refuse toute ingérence montréalaise dans les activités torontoises, notamment celles en lien avec les récoltes de fonds, question qui est au cœur des préoccupations lors de la rédaction du courrier⁶⁵. Nous pouvons donc relativiser la véracité des propos tenus par Oscar Cohen : ils peuvent refléter une volonté d'accentuation de l'influence du comité de Toronto face à leurs homologues montréalais. De plus, il faudrait ajouter aux noms de Silcox et Cohen celui de Maurice Eisendrath puisque Silcox et lui dirigent le *Committee on Jewish-Gentile Relationship* depuis sa création et que le rabbin dispose d'une influence non négligeable au sein de la communauté juive de Toronto⁶⁶. Le CNCR apparaît donc comme un comité ottavien dont l'origine est influencée par des membres associatifs torontois engagés dans la lutte contre l'antisémitisme.

Ainsi la création du refuge s'effectue-t-elle de façon absolument simultanée mais divisée entre une coordination non-confessionnelle à Ottawa et un regroupement exclusivement juif à Montréal. Le clivage géographique juif est néanmoins de courte durée puisque, dès le 11 décembre, le CJC montréalais organise une réunion préparatoire à une rencontre avec le comité de Toronto prévue deux jours plus tard⁶⁷. En effet, Samuel Bronfman – le futur président du CJC – prône la nécessité de construire le «*co-ordinating on a national basis*», les comités de la deuxième communauté juive du pays devant donc être parties prenantes au projet.

Le 13 décembre, les deux *Refugee Committees* se réunissent alors à Toronto⁶⁸. Le CJC de Toronto accepte de participer à la coordination juive, le traumatisme des événements de la Nuit de Cristal permettant de surmonter – partiellement – les rancœurs⁶⁹. Le *Canadian Committee for Jewish Refugees* (CCJR) prend enfin forme.

Le 4 janvier 1939, le Congrès juif canadien acquiert un nouvel acteur renforçant l'unité de la communauté : Samuel Bronfman⁷⁰. Ce dernier est un riche homme d'affaire qui a fait fortune grâce à son entreprise de commerce d'alcool, notamment de whisky. Si nous devons résumer l'homme en un seul adjectif, nous choisirions « patriote »⁷¹. En

Gentile Relationships, 7 octobre 1938 et Carmela PATRIAS, *Jobs and Justice: Fighting Discrimination in Wartime Canada, 1939-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 114.

65. Dans la suite de la lettre, Oscar Cohen remet en question les choix de Montréal dans la gestion des finances et la volonté montréalaise de financer la venue au Canada de réfugiés résidant en Angleterre; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, d'Oscar Cohen à Saul Hayes, 25 février 1940. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.* p. 194-196.

66. James WALKER, « Claiming Equality for Canadian Jewry », *op. cit.*, p. 227.

67. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 42, Minutes of the meeting of the Refugee Committee (Montréal), 11 décembre 1938.

68. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Report of meeting of the Refugee Committees of the Eastern and Central Divisions of the Canadian Jewish Congress, 13 décembre 1938.

69. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 178.

70. Depuis la mort de S. W. Jacobs en septembre 1938, le CJC est sans président. Sur Samuel Bronfman, voir la biographie écrite par Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, *op. cit.*, 1991.

71. Michael Marrus montre qu'il semble d'abord être canadien avant d'être juif et n'hésite pas à collaborer avec des personnes clairement hostiles à l'immigration juive comme Charlotte Whitton. En

effet, son désir de valoriser sa fidélité au Canada est flagrant lorsque Michael Marrus signale le doute planant sur son lieu de naissance – Winnipeg ou une petite ville de Bessarabie – et sur l'arrivée de ses parents fuyant les pogroms à la fin du XIX^{ème} siècle⁷².

Sa candidature à la présidence du « parlement juif » est poussée par Moshe Dickstein, un des « *most prominent Labour Zionist leader* » canadiens mais l'homme d'affaire tire surtout profit de sa neutralité idéologique : « *each faction preferred him to someone from a rival camp, and none feared that with his victory one of the group would dominate all the others* »⁷³. Samuel Bronfman devient en janvier 1939 le président du CJC et le reste jusqu'au début des années 1960. Il impose une nouvelle vision de la direction de la communauté juive canadienne et donne un nouveau souffle à celle-ci puisqu'il conditionne sa candidature à une latitude complète dans l'organisation du CJC. En effet, Samuel Bronfman veut mettre fin aux rivalités entre les communautés juives tout en unifiant la communauté juive sous l'égide du CJC.

*[...] One can detect Sam's deep dissatisfaction with the Jewish community he was about to lead. He was unhappy with its ideological differences, which he did not understand and in which he had little interest; he was impatient with the divisions – geographic, administrative, and personal – that he first encountered over refugee policy; and he deplored the lack of public spirit among many Jews, turned inward with their problems to the neglect of the wider world, particularly the Canadian reality with its rich British heritage. His call for unity, therefore, was not a mere platitude; it sprang from his understanding of the Jewish problem in the Canada he knew*⁷⁴.

La présidence de Samuel Bronfman ouvre un nouveau chapitre de l'histoire des juifs canadiens et une nouvelle vision de la question du lobbying en faveur des réfugiés : une ouverture plus grande vers les non-juifs, une coopération dépassant les frontières locales ou provinciales et la réelle volonté de créer une communauté juive canadienne dont le premier défi est l'accueil de réfugiés.

effet, il accepte de rejoindre le bureau du *Canadian Welfare Council* au printemps 1939 ; Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 270-271.

72. *Ibid.*, p. 22.

73. *Ibid.*, p. 261-263 ; Gerald TULCHINSKY, *Branching out*, op. cit., p. 184.

74. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 265.

2 Structurer la mobilisation collective

L'enjeu principal du CNCR et des comités juifs est de rassembler autour d'eux le plus grand nombre de soutiens possibles. Cette volonté de rassemblement les oblige à définir les objectifs précis de la mobilisation collective et d'étendre leur influence sur l'ensemble du territoire canadien.

2.1 Le CNCR : entre des ambitions humanitaires et politiques

La conférence inaugurale du CNCR des 6 et 7 décembre 1938 est la réunion associative la plus commentée de notre corpus⁷⁵. Les études décrivent généralement le profil des personnes présentes, Abella et Troper soulignant la représentation massive des organisations anglophones canadiennes et l'absence du monde francophone, Dirks insiste quant à lui sur la présence de Canadiens influents, notamment de responsables des Églises canadiennes et des universitaires. Mais les historiens n'examinent pas les raisons de leur présence.

Le long rapport de réunion rédigé par le CNCR comporte une liste alphabétique de toutes les personnes assistant à la conférence inaugurale avec leur adresse et leur affiliation. Cette énumération exhaustive du public associatif comporte des biais importants : pas de rappel des personnes invitées mais absentes et la mention partielle des affiliations signalées limitant les individus à une seule incorporation organisationnelle.

FIGURE 2.1 – Extrait de la liste de présence lors de la conférence du CNCR, 6 et 7 décembre 1938.

<u>A T T E N D A N C E</u>		
<u>Tuesday afternoon, December 6, 1938</u>		
ABRA, W. J.	55 Metcalfe St, Ottawa. Phone 2-7866	Royal Architectural Institute of Canada.
AULT, Dr. O. E.	643 Echo Drive, Ottawa Phone 2-9067	Canadian Teachers' Federation.
BENNETT, A. B.	6 Burton Road, Toronto	Canadian Jewish Congress
BUZEK, K. S.	45 Richmond W., Toronto	Canadian Czechoslovak Assoc. of Ontario.
CLARK, Rev. H. H.	436 Sparks Street, Ottawa Phone 2-5854	The Archbishop of Ottawa Church of England
COCHRANE, M. F.	218 Coltrin Rd, Rockcliffe Phone 6-0461	Engineering Institute of Canada

Source : LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the First meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 7 décembre 1938.

75. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991, p. 45; Gerald E. DIRKS, « The Canadian Rescue Effort: The Few Who Cared », dans Morton WEINFELD, William SHAFFIR et Irwin COTLER (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, Toronto, John Wiley & Sons, 1981, p. 77-89; Robert P. DOMANSKI, *While millions cried: Canada and the refugee question, 1938-1941*, maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1975, p. 49-54; Kenneth CRAFT, *Canada's Righteous: A History of the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1987.

En effet, chaque personne se voit attribuer par Constance Hayward, la secrétaire du CNCR, une référence à une institution comme «*the Archbishop of Ottawa, Church of England*»; «*League of Nations in Canada*» ou «*Senate*»⁷⁶. Cette unique affectation empêche toute analyse approfondie du réseau puisqu'une grande majorité des individus ont plusieurs affiliations associatives ou, au minimum, une autre affiliation professionnelle. De plus, la désignation d'un représentant « officiel » ne signifie pas qu'il soit le seul membre de cette institution. Prenons simplement l'exemple de Cairine Wilson. La sénatrice est rattachée à sa seule fonction de présidente nationale de la *League of Nations Society in Canada* alors qu'elle est surtout une membre active de deux associations liées au Parti libéral représentées par ailleurs : la *20th Century Liberal Association of Canada* et la *National Federation of Liberal Women of Canada*⁷⁷. La liste alphabétique ne peut alors refléter le réseau complet du CNCR lors de sa création mais plutôt celui que souhaitent mettre en avant les rédacteurs du compte rendu. Il s'agit donc d'un réseau se donnant à voir.

76. LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the First meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 7 décembre 1938.

77. Valerie KNOWLES, *First Person*, *op. cit.*, p. 68 et 70.

FIGURE 2.2 – Associations représentées lors de la première réunion du CNCR, 6 et 7 décembre 1938.

Nombre de Villes d'affiliation	Villes								Total général
	Ottawa	Toronto	Montréal	Londres	Vancouver	Winnipeg	Edmonton	Saskatoon	
Confession des associations									
Chrétienne	8	2							10
Catholic Women's League of Canada	1								1
Church of England in Canada	2								2
Council of Social Service Church of England in Canada		1							1
General Council of Protestant Women's Federation	1								1
International Order of King's Daughter & Sons	1								1
Presbyterian Church in Canada	1								1
Social Service Council of Canada		1							1
Young Women's Christian Association	1								1
Youth Men's Christian Association	1								1
Juive	2	3	2						7
Canadian Jewish Congress		3							3
Council of Jewish Women			1						1
Hadassah Organization of Canada	1								1
Hebrew Congregation of Lethbridge			1						1
Zionist Organisation of Canada	1								1
Juive et chrétienne				1					1
Council of Christians and Jews				1					1
Sans précision	21	3			1	1	1	1	28
20th Century Liberal Association of Canada	1								1
Canadian Author Association	1								1
Canadian Czechoslovak Association of Ontario		1							1
Canadian Federation of Business and Professional Women's Club	1								1
Canadian Federation of University Women	1								1
Canadian League of Peace and Democracy		1							1
Canadian Pacific Railway Company							1		1
Canadian Teachers' Federation	1								1
Canadian Welfare Council	1								1
Canadian Youth Congress	1								1
Engineering Institute of Canada	2								2
League of Nations Society	8	1			1	1			11
National Council of Women in Canada	1								1
National Federation of Liberal Women in Canada	1								1
Royal Architectural Institute of Canada	1								1
Senate	1								1
University of Saskatchewan								1	1
Total général	31	8	2	1	1	1	1	1	46

Source : LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

46 personnes assistent à la conférence inaugurale, elles sont affiliées à 32 institutions différentes et viennent de huit villes – dont Londres en Angleterre. Afin d'aller plus loin dans l'analyse, la liste alphabétique nous pousse à définir des catégories afin de déterminer de possibles courants. Dans le droit fil de l'historiographie présentant le CNCR comme une association chrétienne, nous remarquons que dix membres sont liés à une institution clairement chrétienne, que sept appartiennent à des comités juifs et 28 font partie d'un organisme dont la confession n'est pas clairement exprimée⁷⁸. L'étude des catégories met en avant l'hétérogénéité des associations présentes : associations philanthropiques chrétiennes, membres des clergés, groupes professionnels, mouvements

78. Cette rapide catégorisation ne prend pas en compte la confession personnelle des individus.

politiques, communautés juives etc. Cette large ouverture de la conférence est confirmée par la présence d'organisations prônant des idées opposées – libérales, communistes, sionistes ou impérialistes. L'influence de Cairine Wilson se devine, au vu de la présence importante d'associations libérales féminines.

À l'instar d'Abella et Troper, nous notons l'absence totale de comités francophones, manque se confirmant par l'étude des lieux de résidence des individus puisque les seuls Montréalais sont membres de la communauté juive, laquelle est bien plus proche du monde anglophone que des francophones⁷⁹. Cet élément n'échappe pas aux conférenciers puisque le rapport précise que «*one-third of the population of Canada (French Canada) was not represented on the committee*»⁸⁰. La liste des personnes conviées à la fondation du CNCR nous empêche de savoir si cette éviction est le fait de l'association ou des francophones québécois. Notons seulement que le lien avec le gouvernement de la province n'est pas entièrement coupé puisque Cairine Wilson est une intime d'Ernest Lapointe, un ancien président de la LNC et le Québécois le plus influent auprès du Premier ministre canadien qui le nomme d'ailleurs ministre de la Justice⁸¹.

Néanmoins, Lapointe se montre opposé à toute immigration et ne cautionne donc pas les objectifs du CNCR⁸². Au contraire, il va, en quelque sorte, personnifier l'opposition du Québec francophone et devenir un adversaire du comité. Ainsi, en 1939, il s'oppose

79. La communauté juive est en très grande majorité anglophone : Pierre ANCTIL, « Les rapports entre francophones et Juifs dans le contexte montréalais », dans Pierre ANCTIL et Ira ROBINSON, *Les communautés juives de Montréal : histoire et enjeux contemporains*, Québec, Septentrion, 2010, p. 38-64 et Pierre ANCTIL, « Ni catholiques, ni protestants : les juifs de Montréal », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1990, Vol. 77, n° 4, p. 179-187.

80. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

81. Ernest Lapointe et Mackenzie King aident Cairine Wilson à devenir sénatrice. La présidente du CNCR est aussi proche de sa fille, Odette Lapointe puisqu'elles participent ensemble à la fondation du *Twentieth Movement* ; Valerie KNOWLES, *First Person, op. cit.*, p. 71 et 77 et Lita-Rose BETCHERMAN, *Ernest Lapointe : Mackenzie King's Great Québec Lieutenant*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 173.

82. Pour une analyse des discours des hommes politiques québécois en lien avec la question migratoire, voir Sandra DUBÉ, « *Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration* ». *Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur l'immigration, 1938-1945*, mémoire de maîtrise en histoire appliquée, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2015. Pour son analyse de la position d'Ernest Lapointe, voir plus spécifiquement les pages 109-111. Plus généralement, sur l'élite canadienne et les juifs, voir Alan MENDELSON, *Exiles from nowhere: the Jews and the Canadian Elite*, Montréal, Robin Brass Studio, 2008. De son côté, Justin Comartin étudie aussi les rapports d'Ernest Lapointe, Vincent Massey et F. C. Blair avec la politique migratoire dans Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions - International Barriers: Canadian Governmental Response to the Plight of the Jewish Refugees (1933-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, University of Ottawa, Ottawa, 2013, p. 86-127. Justin Comartin analyse en détail la personnalité d'Ernest Lapointe et résume ainsi son action à l'égard de l'opinion publique québécoise : «*the first objective of a politician is to represent his or her constituents. Ernest Lapointe not only had to represent his constituents but also understand the mentality of Quebecers at the time in case he decided to push policies he knew would not be easily acceptable by majority within the province. One of Lapointe's role was to understand the current of opinion within the province and to bring it to Prime Minister's attention, sometimes even forcing the issue*». Il est donc difficile de savoir si l'homme est personnellement opposé à toute immigration ou s'il ne fait que reprendre les idées de l'opinion publique québécoise qu'il pense dominantes ; Justin COMARTIN, *Ibid.* p. 92.

à l'accueil des réfugiés du *Saint-Louis* et soutient les mêmes positions que le directeur de l'Immigration⁸³.

Le Québec francophone est néanmoins pris en compte lorsque le comité exécutif établit des «*liaison officers*» dans les principales villes canadiennes, notamment à Montréal et à Québec. Le responsable montréalais n'est pas désigné – il doit être choisi par les membres locaux du CNCR – mais le potentiel représentant pour la ville de Québec est Antonio Langlais, avocat et professeur de droit à l'université Laval. L'homme est très impliqué dans les associations promouvant la culture française au Canada comme la Société du parler français, le Conseil de la vie française en Amérique et l'Institut canadien de Québec qu'il préside de 1937 à 1946⁸⁴. Ses liens avec la LNC ne sont pas clairs, sa fiche biographique précise qu'il est « directeur de la Société canadienne de la ligue des nations et président de la Section de Québec de cet organisme » mais aucune information chronologique ne nous permet de situer son implication au sein de la LNC⁸⁵.

De son côté, le Canada anglophone ne bénéficie pas d'une représentation homogène au sein de la conférence puisque la capitale regroupe la très grande majorité de l'assistance, quelque soit la catégorie à l'exception de celle des communautés juives, exclusion qui s'explique certainement par la faible population juive à Ottawa en comparaison de Toronto et Montréal⁸⁶. Si les participants à la réunion de création du CNCR sont tous anglophones, ils ne représentent pas l'ensemble du Canada anglophone puisqu'ils viennent pour la plupart d'Ottawa⁸⁷. Seul le comité de la LNC semble représenter l'ensemble des grandes villes canadiennes même si les résidents de la capitale sont très largement majoritaires. Cette représentation spatiale plus importante parmi les membres de la LNC peut être interprétée comme une volonté affirmée de la part de Cairine Wilson et de T. H. Leggett de faire du CNCR une association pancanadienne dont le cœur est à Ottawa, la ville étant le siège de la vie politique canadienne.

Par ailleurs, l'analyse spatiale des deux premières journées reflète une ouverture internationale restreinte, un seul Britannique y assistant. Néanmoins, la faible présence de membres non-canadiens ne signifie pas un isolement de l'association ou le manque

83. Lita-Rose BETCHERMAN, *Ernest Lapointe Mackenzie King's Great Québec Lieutenant*, *op. cit.*, p. 269.

84. Nous avons trouvé très peu d'informations sur Antonio Langlais. Pour une courte biographie de celui-ci, voir la description de la collection d'archives de sa famille – la famille Blanchet (1909-1974) – rédigée par les Bibliothèques et Archives nationales du Québec (« Collection Famille Blanchet, 1909-1974 », *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds, [consultée le 10 février 2019]; Marcel MARTEL, *Les relations entre le Québec et les francophones de l'Ontario. De la survivance aux dead ducks, 1937-1969*, Doctorat en histoire, York University, North York, 1994.

85. Seul le compte rendu des 6 et 7 décembre le cite, il n'apparaît plus ensuite dans les archives consultées. Nous ne savons donc pas s'il accepte ou non la fonction de «*liaison officer*».

86. Seuls 3 482 Ottavians se déclarent de confession juive alors qu'ils sont 57 997 à Montréal et 46 751 à Toronto à le faire.

87. Nous avons regrouper sous la variable « Ottawa » les personnes résidant aussi à Rockcliffe.

de réseau international. Il peut s'expliquer par l'organisation rapide de l'événement et le contexte international tendu. De plus, l'importante bibliographie jointe au compte rendu démontre la volonté d'inscrire le CNCR dans le débat international en lien avec la situation européenne des réfugiés. Elle met en avant certaines des plus récentes publications de la Société des Nations, particulièrement celles décrivant la prise en charge des réfugiés en Grande-Bretagne et le soutien de l'ancien Premier ministre Stanley Earl Baldwin.

Cette liste de lectures traduit aussi la vision associative du « problème des réfugiés » en abordant spécifiquement la question de l'antisémitisme, les rapports entre les juifs et les non-juifs et l'histoire de l'immigration juive au Canada et aux États-Unis. Dans cette optique, la bibliographie est pensée comme un document de propagande pouvant fournir une base de réflexion aux personnes intéressées par la situation des réfugiés en Europe afin de promouvoir leur accueil au Canada. Cette perception est confortée par la forme même du rapport de réunion.

En effet, celui-ci est rédigé de façon à permettre sa large diffusion et à fournir des éléments de compréhension au problème des réfugiés. Ainsi retrouvons-nous en annexes des documents postérieurs à la conférence inaugurale comme le très célèbre discours de Stanley Earl Baldwin. Le compte rendu participe alors pleinement à un des principaux objectifs du CNCR : éduquer les Canadiens à la situation des populations persécutées afin de convaincre le plus grand nombre de demander une ouverture des frontières canadiennes. Cette volonté éducative est au cœur de la politique de la nouvelle association, laquelle est portée par le révérend Silcox, le co-directeur du *Committee on Jewish-Gentile Relationships*. Il prend l'initiative de proposer que le CNCR

*organize publicity and education on behalf of this platform, developing literature from a distinctly Canadian point of view, contacting the press, churches, trade unions, etc. and using the radio*⁸⁸.

L'homme tient un rôle dominant dans la mobilisation collective puisqu'il milite depuis 1936 en faveur des réfugiés allemands. Cette prise de position et son engagement dans la lutte contre l'antisémitisme explique sa volonté d'agir dans la politique éducative du CNCR et de gérer la question éducative, en regroupant autour de lui à la fois des gens capables de réfléchir à une propagande globale, et des organes pouvant diffuser ce discours à l'image des Églises, des organisations professionnelles ou de la presse. Nous retrouvons alors ici le profil des groupes repérés dans la liste, ceux-ci ne devant donc pas seulement participer à la vie effective du CNCR mais aussi diffuser le discours éducatif⁸⁹. Cette volonté d'éduquer et de faire réfléchir les organisations présentes explique aussi la présence du seul étranger : James Parkes.

88. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

89. La création de la propagande associative et sa diffusion seront traitées dans le troisième chapitre de cette thèse.

James Parkes est un théologien britannique, prêtre anglican et un des fondateurs du *Council of Christians and Jews*. En 1923, il travaille au secrétariat britannique de la SDN et réalise en 1934 une thèse à Oxford publiée sous le titre *The Conflict of the Church and the Synagogue: a Study in the Origins of Antisemitism*⁹⁰. Il tient un rôle important dans la conférence, puisque c'est lui qui ouvre les débats et met les nombreux chrétiens présents face à leur responsabilité à l'égard des réfugiés juifs et non-juifs fuyant les persécutions. En effet, l'intervention de Parkes insiste sur l'urgence de la situation et sur la faiblesse de l'action internationale. La question des réfugiés apparaît alors sous deux angles, l'un valorisant l'aide internationale, l'autre centrant le regard sur les conséquences canadiennes de l'accueil.

Leurs revendications à l'action immédiate sont qualifiées d'impétueuses par la Charlotte Whitton. La conservatrice travailleuse sociale s'inquiète des capacités d'absorption du Canada et à l'accueil de réfugiés, préfère une aide financière permettant leur installation dans d'autres pays. Les représentants associatifs sont alors divisés à la fois sur la temporalité du refuge – certains souhaitant des mesures rapides alors que d'autres envisagent une démarche sur le moyen ou le long terme – et sur la géographie de l'aide – accueillir des réfugiés sur le sol canadien ou les aider à s'établir ailleurs.

Charlotte Whitton va plus loin encore en remettant en cause la légitimité d'associations comme le CNCR dans des domaines qu'elle juge réservés au pouvoir politique : «*The Committee should confine itself to very broad principles and not deal with details on which it was not competent to act* ». Elle développe ensuite sa pensée dans un mémorandum joint au rapport général de réunion :

*It would be well to bear in mind that this committee was called to deal with the refugee problem; that it could not be, by its very composition, a competent body to deal with migration, welfare, relief and assistance. The most that it could do would be to agree on certain general principles and leave to the examination of the Government what Canada might be able to do, in justice and mercy to those whom she would assist*⁹¹.

Cette réflexion s'explique par son engagement dans la professionnalisation du travail social et son conservatisme. En tant que directrice de la plus puissante organisation

90. James PARKES, *The Conflict of the Church and the Synagogue: A Study in the Origins of Antisemitism*, Londres, Soncino Press, 1934. Il est l'un des premiers à lier antisémitisme et antijudaïsme; Alan T. DAVIES et Marilyn F. NEFSKY, *How Silent Were the Churches? Canadian Protestantism and the Jewish Plight during the Nazi Era*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1997, p. 47 et 151. Pour une biographie de James Parkes : Haim CHERTOK, *He also Spoke as a Jew: The Life of the Reverend James Parkes*, London, Vallentine Mitchell, 2006. Ses archives privées sont conservées à l'Université de Southampton : «MS 60 Papers of Revd James William Parkes», *Special Collections - University of Southampton*, <https://www.southampton.ac.uk/archives/cataloguedatabases/webguidemss60.page>, [consulté le 28 janvier 2019].

91. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6-7 décembre 1938.

d'action sociale – le *Canadian Council on Child and Family Welfare* – et «*best known social worker*» du pays, elle n'accepte pas que des tâches réservées à des professionnels du domaine social soient réalisées et mises en avant dans un comité composé de non-professionnels comme le CNCR⁹². En effet, Whitton se bat dès les années 1930 pour une professionnalisation du travail social et conseille grandement les gouvernements de Bennett et King durant cette décennie⁹³. Les autres membres présents ne la suivent pas mais discutent des possibles actions politiques ou humanitaire.

Pour Alexander Albert MacLeod, le président de l'association communiste, la *Canadian League for Peace and Democracy* : «*the humanitarian law should now replace the immigration law*»⁹⁴.» Ainsi notons-nous une opposition entre politique humanitaire et politique migratoire. Mais qu'entendent-ils par «*humanitarianism*»? Ils mettent en avant l'urgence, les membres expriment de la compassion à l'égard des populations subissant les persécutions et l'intervention de Parkes, en mettant en avant les responsabilités des chrétiens, confronte les représentants associatifs à leur devoir de charité.

Face à ces actions humanitaires résolument tournées vers l'international, l'évocation de la politique migratoire recentre le débat sur le Canada et sur les possibles effets de l'arrivée de réfugiés sur la composition de la population canadienne ou sur l'économie nationale. Charlotte Whitton renouvelle alors son opposition et sa suggestion d'aider financièrement les réfugiés à s'installer ailleurs qu'au Canada. Les propositions de la présidente du *Canadian Welfare Council* ne sont pas étonnantes puisqu'elles reflètent sa perception d'un Canada replié sur lui-même et devant à tout prix conserver une composition démographique stable. Isolée, Charlotte Whitton désapprouve officiellement le texte voté et n'assiste pas à la seconde journée de discussion⁹⁵.

En effet, la première résolution du CNCR reflète bien les hésitations de la nouvelle organisation. Le cadre de réflexion du CNCR peut se résumer ainsi : les persécutions en Europe sont un grand défi pour les valeurs humanitaires canadiennes et la participation du pays à cette situation d'urgence passe à la fois par l'immigration d'un nombre limité d'individus sélectionnés pour leur potentielle contribution à l'économie nationale et par la contribution financière du Canada à l'établissement de réfugiés dans d'autres pays⁹⁶. Le comité parvient donc à déterminer des objectifs qui ne satisfont ni les

92. L'expression, apparaissant dans un article de 1942 du *Canadian Welfare* consacré à Charlotte Whitton, est signalée par James Struthers dans « A Profession in Crisis: Charlotte Whitton and Canadian Social Work in the 1930s », *The Canadian Historical Review*, 1981, vol. 62, n° 2, p. 170.

93. Sur Charlotte Whitton et sa carrière, voir James STRUTHERS, *Ibid.*, p. 169-185 ; Catherine Mary ULMER, *The Report on Unemployment and Relief in Western Canada, 1932: Charlotte Whitton, R.B. Bennett and the Federal Response to Relief*, M.A thesis, Université de Victoria, Victoria, 2009 ; Dave MULLINGTON, *Charlotte: The Last Suffragette*, Renfrew, General Store Publ. House, 2010 et Marjorie JOHNSTONE, *Diverging and Contested Feminisms in Early Social Work History in Ontario (1900-1950)*, Thèse de doctorat en travail social, Université de Toronto, Toronto, 2015.

94. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

95. Elle ne viendra plus à aucune réunion de l'organisation.

96. La résolution est disponible en annexe 20 page 541 ; LAC, CNCR, 6/24, Canadian National

individus souhaitant un accueil dans l'urgence d'un grand nombre de réfugiés et ceux qui préfèrent privilégier une libéralisation de la politique migratoire canadienne à long terme.

Cette résolution pousse alors W. G. Black, le président de la division vancouveroise de la LNC qui est absent lors de la première journée de réunions, à qualifier le lendemain, cette résolution de «*wishy-washy*», expression que l'on peut traduire par « insipide ». Cette remarque réveille alors les discussions autour du texte adopté la veille.

Black souhaite que le comité se prononce en faveur d'un refuge temporaire pour un grand nombre de personnes mais sa proposition n'est pas retenue, les autres membres préférant conserver une doléance tournée vers l'admission permanente d'un petit nombre d'individus sélectionnés selon les possibilités offertes par la politique migratoire canadienne. L'enjeu premier du CNCR est donc de s'appuyer sur le « problème des réfugiés » pour demander une modification de la politique migratoire canadienne. Fondé sous l'égide de la Société des Nations au Canada, le CNCR ne poursuit pas de finalités directement internationales mais ses membres espèrent plutôt faire évoluer la politique migratoire du pays et son isolationnisme qui vont à l'encontre d'une potentielle participation à une action humanitaire internationale d'envergure. De plus, les deux journées de conférences inaugurales permettent au CNCR d'établir un comité exécutif chargé de mettre en place le programme de propagande soutenu par l'ensemble de ses membres.

Sur les 46 personnes présentes, 14 rejoignent la direction du nouvel organisme⁹⁷. La composition du comité de direction est encore marquée par la prédominance de la LNC et d'Ottawa mais laisse de côté les organisations professionnelles⁹⁸. Cette omission s'explique par la volonté de faire du CNCR un lobby auprès du gouvernement fédéral et une organisation de propagande dont la mise au point ne demande pas la participation directe de groupes professionnels⁹⁹. L'objectif de Cairine Wilson n'est donc pas de mettre en avant tous les acteurs favorables à l'accueil mais plutôt de faire du CNCR le représentant d'un Canada anglophone chrétien et politiquement proche du Parti libéral capable d'influencer la politique de Mackenzie King.

Enfin, il ne faut pas voir dans la position originelle du CNCR la volonté de s'écarter d'une politique humanitaire et de nier l'urgence de la situation. Au contraire, la

Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

97. Cairine Wilson est confirmée dans son rôle de présidente, T. H. Leggett décline la fonction de co-président. Le secrétariat est assuré par la secrétaire de la LNC, Constance Hayward. Les autres membres du comité exécutif sont : W. G. Black, le rabbin Maurice Eisendrath, le chanoine William Wallace Judd, le sénateur James Murdock, l'universitaire Walter C. Murray, le communiste Alexander Albert MacLeod, le révérend Claris Edwin Silcox, Henry Marshall Tory, R. B. Inch, Mme Edgar Hardy du *National Council of Women in Canada*, le révérend Robert Johnston et Mme Jessie MacLennan.

98. Citons par exemple la *Canadian Federation of Business and Professional Women's Club*, la *Canadian Teachers' Federation* ou la *Engineering Institute of Canada*.

99. De nombreux acteurs économiques militent pour une libéralisation de la politique migratoire dès le milieu des années 1930 ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op.cit.*, p. 252-253.

stratégie du comité fondé par Cairine Wilson est de prendre en main les relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens en s'appuyant sur l'expérience politique de ses membres tout en collaborant étroitement avec les organisations juives, les plus à même de fournir des actions concrètes aux populations persécutées.

2.2 Unir la communauté juive canadienne dans le refuge

Retournons du côté de la communauté juive. Samuel Bronfman accepte la présidence si et seulement si les autres leaders lui permettent de restructurer en profondeur le Congrès juif canadien. Dès son arrivée à la tête du « parlement juif », il établit une politique centrée sur l'unité, qu'elle soit au sein de la judaïcité canadienne ou au niveau national. En effet, il souhaite mieux intégrer les communautés juives au reste de la population en mettant en avant leur participation à l'effort de guerre canadien. Ce faisant, le CJC deviendrait le représentant de l'ensemble des populations juives du pays. Nous n'analyserons pas ici le premier volet de l'unité mais plutôt la lutte contre la multiplication des associations de bienfaisance et sur les actions visant à faire du CJC l'unique représentant de la judaïcité canadienne¹⁰⁰. La question de l'accueil des réfugiés est fortement marquée par ces enjeux.

Dès septembre 1938, Maurice Eisendrath, du comité juif de Toronto, critique la multiplication des comités prenant en charge les réfugiés, ceux-ci ne sachant pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide¹⁰¹. Cette opinion est partagée par les dirigeants juifs montréalais, à l'exemple de M. A. Solkin pour qui l'accueil de réfugiés, en tant que problématique migratoire, doit être pris en charge par l'ensemble de la population juive canadienne. En effet, l'immigration est vue comme un « *national problem* » demandant une attention globale et une meilleure organisation du travail associatif.

In considering the organization of a Coordinating Committee, the important point must be borne in mind that its functions must be clearly defined at the very outset. It will have to regulate and supplement the work of the organizations already existing instead of duplicating or conflicting with their specific activities. With this fundamental principle as the cornerstone of the whole structure of the National Coordinating Committee, the way will be paved for smooth collaboration of all component organizations and the greater benefit of these whom we intend to help¹⁰².

Le premier comité national du CJC unissant les juifs canadiens autour du problème des réfugiés, le *Canadian Committee for Jewish Refugees* (CCJR), créé en décembre 1938

100. La mise en valeur de la participation à l'effort de guerre est un axe important de l'historiographie de la communauté juive canadienne durant le conflit, comme nous l'évoquons dans notre chapitre introductif, page 46.

101. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *Ibid.*, p. 184.

102. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 046 A, Memorandum de M. A. Solkin, 1939.

et pensé comme un outil de rationalisation et de bureaucratisation du travail associatif en lien avec l'accueil de réfugiés¹⁰³. Il s'agit tout d'abord d'un regroupement de comités déjà existants et intéressés par l'assistance aux personnes persécutées en Europe. Le pied de page d'une lettre-type annonçant la réunion du premier comité exécutif du CCJR nous renseigne sur sa composition.

FIGURE 2.3 – Organisations affiliées au *Canadian Committee for Jewish Refugees*, 22 décembre 1938.

A F F I L I A T E D O R G A N I Z A T I O N S		
<ul style="list-style-type: none"> Austro-German Jewish Aid Society Bnai Brith (Mount Royal Lodge) Canadian Jewish Congress Canadian Ort Committee Federation of Jewish Philanthropies Federation of Polish Jews of Canada * Hadasah Organization of Canada Jewish Colonization Ass'n of Canada (ICA) 	<ul style="list-style-type: none"> * Jewish Community Council of Montreal * Jewish Immigrant Aid Society of Canada Joint Distribution Committee (Canadian Section) * Montreal Council of Orthodox Rabbis * Montreal Joint Board Amalgamated Clothing Workers of America * Montreal Joint Council I.L.G.W. Union 	<ul style="list-style-type: none"> * National Council of Jewish Women (Montreal Section) * Pioneer Women Organization * Poale Zion-Zeire Zion Organization * Young Men's Hebrew Association * Young Women's Hebrew Association * Zionist Order Habonim * Zionist Organization of Canada

* Denotes component organizations of the Canadian Jewish Congress.

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1938 4/43, lettre-type de Benjamin Robinson annonçant la réunion du premier comité exécutif du CCJR, 22 décembre 1938.

Les organisations du Congrès juif canadien sont majoritaires et tous les courants idéologiques sont représentés, à l'exception, encore une fois, des communistes¹⁰⁴. Le CCJR respecte donc la ligne idéologique du CJC. De plus, la liste des différentes affiliations laisse apparaître à la fois la prédominance des comités montréalais et un partenariat avec les principaux acteurs de l'assistance migratoire comme la *Jewish Colonization Association of Canada* (JCA), l'Organisation Reconstruction Travail (ORT) ou la section canadienne du *Joint*¹⁰⁵.

En janvier 1939, le nouveau président Samuel Bronfman modifie le nom du *Canadian Committee for Jewish Refugees* en *Canadian Jewish Committee for Refugees* (CJCR) afin de mieux refléter les ambitions d'unité du nouveau comité. Il ne s'agit plus seulement de mobiliser la communauté afin de prendre en charge les quelques hommes, femmes et enfants juifs parvenant à rejoindre le Canada mais plutôt de constituer un groupe de pression réunissant l'ensemble de la judaïcité et capable de discuter de la politique migratoire canadienne¹⁰⁶. Il nomme à la direction du CJCR un avocat juif montréalais connu pour ses capacités de négociation : Saul Hayes¹⁰⁷. Diplomate

103. Amélie Bourbeau, dans son étude des organisations catholiques montréalaises, définit ainsi le phénomène : « la bureaucratisation de l'assistance marque le passage d'une organisation basée essentiellement sur l'effort d'individus ou d'organismes isolés les uns des autres, à une organisation structurée autour d'une agence coordinatrice, répondant à un désir d'efficacité, de rationalité, de gestion moderne et transparente de l'assistance », Amélie BOURBEAU, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais*, op. cit., p. 44 et 110.

104. Les précédents *National Refugee Committees* rejoignent automatiquement le CCJR et deviennent ses représentants au niveau provincial.

105. Le sigle ORT est l'abréviation de l'*Organization for Rehabilitation Through Training*. Sur cette organisation, voir notamment Leon SHAPIRO, *The History of ORT. A Jewish Movement for Social Change*, New York, Schocken Books, 1980.

106. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit., p. 184.

107. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 278.

et homme de réseau, Hayes a la confiance des non-juifs et apparaît comme un atout indéniable pour Samuel Bronfman.

Michael Marrus résume la conception de la structure associative selon Samuel Bronfman, lequel souhaite faire de la direction du Congrès juif canadien un cabinet décisionnaire à l'image du conseil des ministres du gouvernement fédéral canadien.

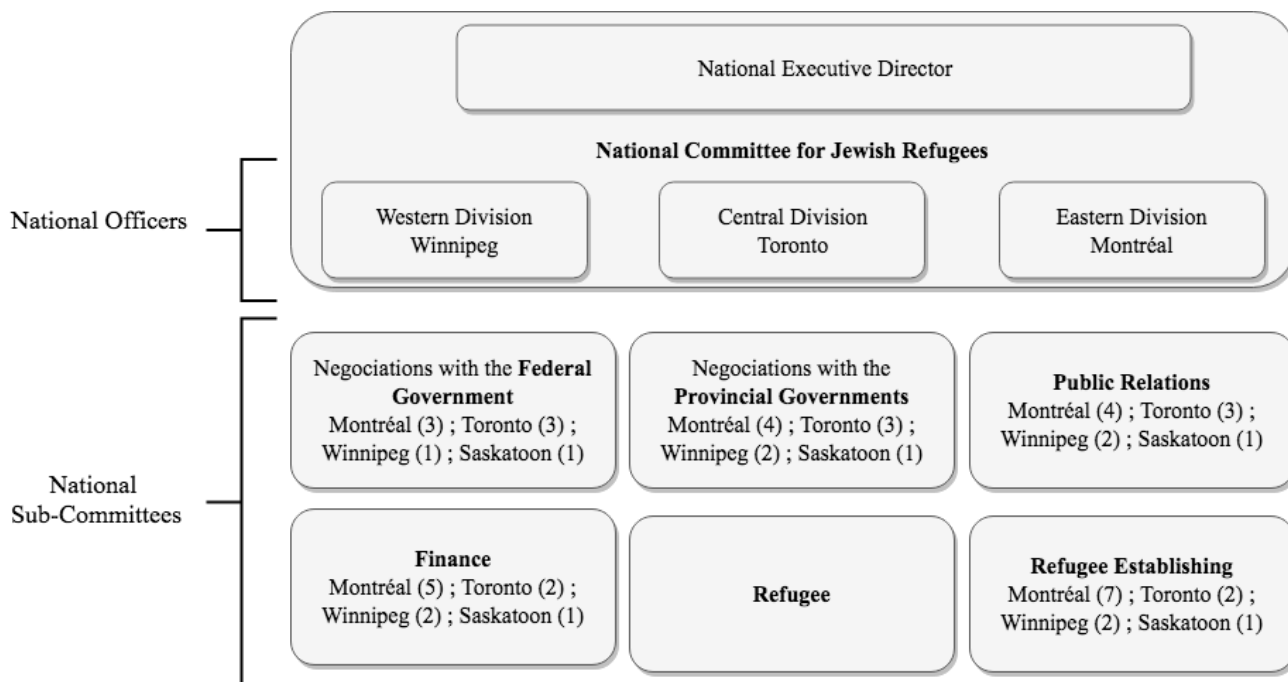
Meeting with Congress leaders, Sam made it clear that his model of decision-making was consensual: full discussion could precede decisions, if necessary, but once a decision was reached there could be no deviation. He liked to make the analogy with cabinet government: "the Canadian Jewish Cabinet must go to the public, be it the government, the media, be it to the non-Jewish world, with one point of view and not disparate attitudes and views on a particular subject matter. Unity, in Sam's view, was a virtue in itself, a commitment to practical work and a sign of good citizenship. "In a country such as this composed of several constituent elements there must be a definite relationship between the component parts", he told an audience in Toronto. "Jews as all sections of a machine must work in union if the machine is to operate efficiently. So must the elements in a country co-operate in order to obtain the maximum of efficient effort. We have our share of that responsibility¹⁰⁸.

Les ambitions du CCJR/CJCR se retrouvent aussi dans son organigramme présenté à la figure 2.4. En effet, l'association possède un comité exécutif regroupant les principaux leaders provinciaux dont la tâche principale consiste à définir la politique globale de l'organisation¹⁰⁹. L'existence de ce comité est la conséquence directe de la volonté montréalaise d'intégrer les communautés ontariennes et donc de représenter l'ensemble de la population juive canadienne.

108. *Ibid.*, p. 280.

109. Le choix des divisions – Ouest, Centrale et Est – reprend la division spatiale classique du Congrès juif canadien.

FIGURE 2.4 – Organigramme formel du *Canadian Committee for Jewish Refugees*, mars 1939.



Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 12 / 120, Bulletin of the Canadian Jewish Committee for Refugees- n°1, mars 1939. L'organigramme a été réalisé par nos soins.

Les différents sous-comités reflètent les grandes lignes directrices du travail associatif lié à l'accueil de réfugiés telles qu'elles sont imaginées au départ¹¹⁰. En plus des deux sous-comités consacrés à la «*shtadlonim policy*», l'organisation souhaite travailler à une meilleure publicité de ses actions et continuer la lutte contre l'antisémitisme. Les derniers sous-comités correspondent aux trois actions humanitaires développées par le Congrès juif canadien : la gestion financière et notamment la gestion des sommes transmises à d'autres organismes venant en aide aux populations juives étrangères, la gestion des procédures migratoires amenant des réfugiés au Canada et enfin, la prise en charge de ces personnes après leur arrivée sur le sol canadien¹¹¹.

Il s'agit donc d'une rationalisation totale de la prise en charge des réfugiés, processus qui n'est pas limité aux associations juives comme le signale Amélie Bourbeau dans son étude des associations catholiques montréalaises¹¹². En effet, alors que les différentes étapes du secours et de l'installation de réfugiés ou de migrants étaient réalisées par des comités de bienfaisances spécifiques avant l'arrivée de Bronfman, l'homme les intègre toutes au sein d'un même organisme de coordination.

Au cours de l'année 1939, les différentes divisions provinciales se structurent plus ou

110. Voir l'organigramme 2.4.

111. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, d'Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939; Michael R. MARRUS, *Mr. Sam, op. cit.* p. 281.

112. Amélie BOURBEAU, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais, op. cit.*, p. 44 et 110.

moins rapidement sous l'impulsion de Saul Hayes, ce qui permet à Samuel Bronfman de poursuivre sa quête d'unité en s'attaquant à un point sensible de la vie associative : les récoltes de fonds¹¹³. Les deux hommes appellent alors à la création d'un comité unique visant à coordonner la charité en temps de guerre et à rationaliser les très nombreuses campagnes de financement.

L'*United Jewish Refugee & War Relief Agencies* (UJR&WRA) voit le jour en octobre 1939¹¹⁴. La nouvelle organisation regroupe le CJCR, le *Joint Distribution Committee*, l'ORT et la *Federation of Polish Jews of Canada*¹¹⁵. Il s'agit d'une étape importante dans la vie communautaire juive puisque l'UJR&WRA rassemble des associations canadiennes consacrées aux récoltes de fonds – la fédération polonaise au Canada – et des organismes étrangers comme le *Joint*.

Dès sa création le 25 octobre 1939, l'UJR&WRA apparaît comme un comité pouvant regrouper toutes les organisations intéressées par la cause des réfugiés mais aussi comme l'officialisation d'un fort partenariat entre deux comités : le CJCR et le *Joint*. En effet, le directeur du CJCR est nommé directeur de l'UJR&WRA et le *Joint* devient le principal récipiendaire de l'argent récolté au Canada. La place particulière tenue par le JDC dans la coordination est visible dans la dénomination même de l'association puisque le papier à lettres de la future organisation devra toujours mentionner explicitement le JDC¹¹⁶.

La fondation de cette nouvelle associations reflète aussi la volonté de Saul Hayes et de Samuel Bronfman de faire participer la communauté juive canadienne au secours international puisque la majorité des sommes récoltées par l'UJR&WRA est envoyée à l'étranger, particulièrement au travers du *Joint*¹¹⁷. Les comptes rendus parlent d'un ratio de «4 to 3», ce qui signifie que pour 3\$ dépensés sur le sol canadien pour l'accueil de réfugiés, 4\$ sont envoyés à l'étranger¹¹⁸. L'association établit une coopération

113. Dès son arrivée à la tête du Congrès juif canadien, Samuel Bronfman multiplie les discours et les visites dans tout le Canada afin de prôner cette unité. De plus, Hayes et Bronfman souhaitent aussi unifier la communauté juive dans l'effort de guerre ; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will, op. cit.*, p. 221 et Michael R. MARRUS, *Mr. Sam, op. cit.*, p. 280-285.

114. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Notes of meeting of the Refugee Committee, Central Division, and representatives of the Montreal Refugee Committee, Toronto, 25 octobre 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 046 A, Luncheon meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Joint Distribution Committee, Ort and Polish Farband, 26 octobre 1939.

115. La *Federation of Polish Jews of Canada* est aussi nommée *Polish Farband*.

116. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Notes of meeting of the Refugee Committee, Central Division, and representatives of the Montreal Refugee Committee, Toronto, 25 octobre 1939.

117. Un rapport de réunion signale qu'entre la création de l'UJR&WRA et mai 1940, 160 000\$ sont envoyés à l'étranger dont 53 000\$ pour le *Joint* (hors France), 50 000 pour les actions de celui-ci en France et 10 000\$ pour l'ORT ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940.

118. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Minutes of National Executive Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 11 mai 1942. Ce ratio de 4 pour 3 n'est pas fixe et augmente avec l'urgence de la situation en Europe. À titre d'exemple, l'UJR&WRA transmet, dans les six premiers mois de 1940, 114 000\$ à l'étranger et dépense un peu

financière transnationale qui donne une nouvelle envergure à la participation de la communauté juive aux « problèmes des réfugiés », ce qui permet de nuancer fortement son inaction.

Enfin, en plus de financer l'aide aux réfugiés en Russie, en Palestine ou en Europe, le CJCR puis l'UJR&WRA contribuent aux dépenses du CNCR et ce, dès la création de ce dernier¹¹⁹. En effet, à la différence des comités juifs, le CNCR ne finance pas d'actions à l'étranger en dehors du transport de futurs accueillis non juifs, il a donc besoin de l'UJR&WRA pour financer ses activités¹²⁰.

2.3 La cause des réfugiés «*from coast to coast*»

Nous avons vu que la question de l'unité est un cheval de bataille de Samuel Bronfman, lequel souhaite faire du CJCR une organisation représentative de la communauté juive. Cette idée de représentativité se retrouve aussi dans la pensée des dirigeants du CNCR pour qui un ancrage territorial important est un élément décisif dans l'obtention d'une libéralisation de la politique migratoire canadienne¹²¹. Face à un même désir, les associations sont dans l'obligation de mettre en œuvre des tactiques différentes en fonction de leur position au sein de leur sphère d'influence respective. En effet, le CJCR n'est qu'une association juive parmi d'autres et doit donc se confronter à d'autres comités alors que le CNCR n'a pas de concurrents directs mais doit gagner en soutiens.

Rappelons-nous que la population juive canadienne n'est pas installée de façon uniforme sur tout le territoire canadien. Regroupée dans les grandes villes de l'Est, les juifs sont très peu nombreux dans les Prairies et en milieu rural. Dès 1933, la structure du Congrès juif canadien se fonde sur une division du territoire canadien en trois grandes zones autour des trois villes possédant les plus grandes populations juives : l'Est autour de Montréal, le centre autour de Toronto et l'Ouest centré sur Winnipeg¹²². Cette cartographie se retrouve amplifiée dans la structure des comités juifs en lien avec les réfugiés.

The Montreal Refugee Committee now has 60 members, Toronto 15, Win-

plus de 51 000\$ pour les prêts aux réfugiés alors qu'entre janvier et août 1944, l'UJR&WRA donne près de 320 000\$ à l'étranger et « seulement » 25 000\$ pour le mouvement des réfugiés ibériques ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 30 août 1944.

119. La première action bénéficiant de cette collaboration financière est le cycle de conférences du révérend Silcox au début de l'année 1939.

120. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940.

121. Cette volonté d'unité s'explique aussi par le contexte de participation à l'effort de guerre national.

122. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit., p. 40.

*nipeg 16. Refugees Committees in other communities have 15 or less. If membership on the National Refugee Committee is fixed at a maximum of 150, then Montreal, Toronto and Winnipeg should have no more than 60 to 70 representatives and the rest of the seats should be allotted to other communities at the rate of 1 to 3 members depending upon the size of the communities*¹²³.

Ainsi la structure formelle du CJCR s'articule-t-elle autour des trois grandes communautés juives tout en laissant une place importante aux populations extérieures puisqu'on prévoit de leur donner la moitié des sièges¹²⁴. Samuel Bronfman souhaite donc créée une organisation véritablement pan-canadienne. Cette ambition n'est toutefois pas réalisée. La lecture d'un rapport de réunion ayant lieu seulement deux mois après la création du comité remet déjà en question la participation des populations de l'Ouest : «*Is there a Western Division of the Refugee Committee? If not, what can be done to complete the National organization*¹²⁵ ? » L'organigramme du CJCR indiquant la présence du comité de Winnipeg dans toutes les instances associatives tant au niveau de la direction qu'au sein des sous-comités, il y a donc une disparité entre l'organisation formelle du refuge pensée à la création du CJCR et la géographie réelle de l'association durant la Seconde Guerre mondiale¹²⁶. La participation aux réunions du CJCR/UJR&WRA et du CNCR nous permet d'analyser la couverture du territoire canadien par la mobilisation collective.

Des comités exécutifs partagés entre Montréal, Toronto et Ottawa

Les comités nationaux exécutifs étant les seuls organes décisionnaires, leurs membres donnent le ton des préoccupations associatives et guident la politiques de celles-ci. Il s'agit d'analyser ici leur réalité géographique.

Nous avons vu que le CNCR et l'UJR&WRA sont tous deux pensés comme des « coordinations d'associations » mais leurs rapports avec leurs affiliés sont différents. En effet, le CJCR et ensuite l'UJR&WRA ont l'ambition de mettre en pratique, dans la gestion de la question des réfugiés, la volonté du Congrès juif canadien de représenter l'ensemble de la communauté juive canadienne. Ainsi les deux associations juives doivent-elles agir en tant que représentants uniques de la judaïcité canadienne dans

123. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Conference of Refugee Committee, 13 mars 1939.

124. Les nombreuses publications faisant échos à la création du CJCR mettent toutes en avant la question de l'unité et de la représentation de l'ensemble de la judaïcité canadienne : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 7 / 144 , Canadian Jewish Committee for Refugees Now Organized, 12 mars 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Conference of Refugee Committee, 13 mars 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, De Samuel Bronfman aux Members of the Dominion Council Jewish Congress, Presidents of Refugees Committees, and Presidents of local Jewish organizations throughout Canada, 20 mars 1939.

125. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939.

126. Voir l'organigramme 2.4 page 100.

l'accueil et la prise en charge des réfugiés. Le comité exécutif reflète donc à la fois cette volonté hégémonique et l'importance donnée à la représentation de l'ensemble de la communauté juive au travers de délégués. La participation au comité national juif n'est donc pas fondée sur un choix ou un intérêt personnel mais sur la nécessité d'envoyer un représentant si l'on souhaite participer au refuge.

De son côté, le CNCR ne met en avant aucune ambition d'hégémonie dans sa sphère d'influence chrétienne et politique. Au contraire, la construction de l'association valorise plutôt une participation fondée sur le volontariat et sur l'intérêt personnel aux questions de libéralisation de la politique migratoire et d'accueil de réfugiés.

Ces deux façons de vivre la « coordination d'associations » entraînent une spécialisation spécifique qui évolue en fonction des priorités associatives et du contexte organisationnel. Les dirigeants juifs doivent concilier leur volonté de représentativité de l'UJR&WRA avec celle de mettre en avant leur communauté montréalaises face aux rivalités ontariennes. De leurs côtés, les membres du CNCR ne semblent pas confrontés à des rivalités internes ; mais au contraire, ils doivent conjuguer les forces bénévoles disponibles tout en réalisant une politique éducative à destination des Canadiens et de leurs dirigeants.

48 comités nationaux sont organisés entre décembre 1938 et la fin de l'année 1944 par quatre organisations différentes¹²⁷. Alors que le CNCR conserve son appellation et son unité, le panorama associatif des populations juives canadiennes évolue. En décembre 1938, le comité exécutif en charge de la question des réfugiés est le *Canadian Committee for Jewish Refugees* qui devient en mars 1939 le *Canadian Jewish Committee for Refugees*, et avec la création de l'*United Jewish Refugee & War Relief Agencies* en octobre 1939, le CJCR rejoint les autres associations affiliées à celle-ci. Sur les 48 réunions, 34 sont organisées par le CNCR et 14 par la communauté juive. Le comité de Cairine Wilson se réunit plus souvent au niveau national que les organisations juives. Cette différence s'explique par un travail associatif du CNCR très centralisé et presque limité aux comités nationaux alors que les activités des associations juives regroupent des acteurs plus variés à des échelles plus diversifiées.

L'analyse des dates de réunions met en avant un rythme assez stable tout au long de la période avec toutefois deux pics d'activités en 1940 et en 1943¹²⁸. La première augmentation du travail associatif s'explique par la préparation de l'accueil des enfants évacués et par l'arrivée surprise des internés. Un renforcement des tendances antérieures apparaît en 1943 et 1944 avec l'augmentation du nombre de réunions nationales du CNCR alors que les comités nationaux juifs se réunissent moins souvent.

Cette comparaison permet d'appréhender l'évolution organisationnelle du cœur du

127. La chronologie est plus restreinte que celle de l'ensemble de la thèse car les dernières réunions ne réunissent pas des comités exécutifs nationaux en lien avec l'accueil de réfugiés durant la guerre.

128. Voir l'annexe 40 page 591.

refuge. Le CNCR conserve tout au long de la guerre une structure très centralisée se limitant en grande partie au travail éducatif et lobbyiste, au contraire, les associations juives multiplient les conférences provinciales et locales ainsi qu'une collaboration inter-associatives lors de l'établissement de la procédure menant à l'accueil des réfugiés ibériques. Ainsi la baisse du nombre de réunions exécutives juives ne doit-elle pas être vue comme un affaiblissement du travail communautaire mais plutôt comme l'accélération d'une coopération entre les organismes juifs et un vie associative plus locale. Avant d'examiner cette collaboration, intéressons-nous à la localisation des comités nationaux.

Un premier élément peut être appréhendé par l'examen du choix du lieux de réunion. Seules trois villes accueillent les comités exécutifs nationaux : Montréal, Ottawa et Toronto. Les associations juives sont partagées entre Montréal et Toronto mais avec une nette préférence pour la première : 11 des 14 comités exécutifs ont lieu à Montréal et seulement trois à Toronto, la place centrale tenue par la ville québécoise n'étant pas étonnante compte tenu de la marginalisation de Toronto et de la mainmise du Congrès juif canadien montréalais sur la question des réfugiés ¹²⁹.

Le CJCR puis l'UJR&WRA sont pensés comme des regroupements d'organisations déjà existantes et ne devant pas nécessiter de création de nouvelles associations ¹³⁰. Au début de l'année 1939, le CJCR se structure et parvient à mettre en place un comité national regroupant des représentants de chaque province. Avec la création de l'UJR&WRA, le CJCR devient une organisation affiliée à celle-ci et le travail de nomination de délégués reprend ¹³¹. La tâche n'est cependant pas analogue puisque les objectifs du CJCR et de l'UJR&WRA ne sont pas identiques. En effet, cette dernière touche à un domaine très sensible du travail associatif : les récoltes de fonds. Les dirigeants juifs torontois, voyant déjà d'un mauvais œil les volontés hégémoniques de leurs homologues montréalais, craignent alors de perdre toute autonomie dans la gestion de leur finance, dans l'organisation des campagnes de fonds et dans la politique menée par les comités locaux ¹³².

La division centrale du Congrès juif canadien ne possède pas la même vision des priorités associatives que la branche de l'Est : le comité montréalais privilégie une politique unique pour l'ensemble de la communauté juive canadienne tandis que la seconde souhaite conserver une politique tournée vers les intérêts de sa propre population locale. En effet, plus qu'une opposition dans la gestion des campagnes, il s'agit d'un antagonisme en lien avec la politique à mener. Alors que les dirigeants montréalais souhaitent faire

129. Voir l'annexe 44 page 595. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 195.

130. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, Memorandum de M. A. Solkin, 1939.

131. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, De B. Sheps à H. M. Caiserman, 31 octobre 1939.

132. Nous ne reviendrons pas en détail sur les différentes étapes de ce conflit, le lectorat intéressé peut en trouver une analyse dans Jack LIPINSKY, «Institutional and Communal Consolidation, 1938-43», *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 177-208.

participer financièrement la judaïcité canadienne à l'aide de populations persécutées à l'étranger, le comité de Toronto se montre extrêmement frileux, remettant même en cause cette assistance¹³³. On assiste alors à une opposition entre un travail associatif localisé et une aide humanitaire internationale.

La première réunion à Toronto se déroule en septembre 1940 juste après l'arrivée des réfugiés internés. Il s'agit, pour les dirigeants de Montréal, de réunir l'ensemble des forces face à une situation imprévue et demandant une mobilisation collective soutenue. Le début de l'année 1942 est quant à lui marqué par les problèmes internes à la communauté juive et les rivalités entre les associations dans la prise en charge des procédures. L'organisation de conférences nationales à Toronto apparaît donc comme un moyen de résoudre une crise interne, signe que les dirigeants montréalais sont bien conscients du manque d'ouverture de leur comité national et de la nécessité d'unir les forces des deux principales communautés juives du pays.

Du côté de l'organisation de Cairine Wilson, la localisation des comités nationaux varie et est répartie de façon plus homogène entre les trois grandes villes de l'Est canadien. Bien que la création de l'association se fait à Ottawa mais la ville n'est ensuite plus le lieu de réunion du CNCR sauf à l'été 1940 et au printemps 1943. Ces deux exceptions nous permettent de mieux comprendre l'intérêt d'Ottawa pour l'organisation, la ville offrant une proximité entre l'association et le pouvoir politique canadien lors des temps chauds de l'organisme. En effet, les réunions de l'été 1940 correspondent à la mise en place de la procédure d'accueil des évacués britanniques et l'annonce de l'arrivée des internés – événement qui vient perturber la vie quotidienne du refuge –, les conférences du printemps 1943 ont lieu quant à elles avant et après la conférence des Bermudes, autre événement qui bouleverse le refuge en permettant l'accueil des réfugiés ibériques l'année suivante. Ces deux moments de la vie du refuge correspondent à des périodes durant lesquelles le CNCR tente de se rapprocher des lieux de pouvoirs fédéraux afin d'optimiser sa capacité de dialogue avec le gouvernement de Mackenzie King et de se donner aussi une importance nationale en siégeant dans la capitale canadienne.

Si les objectifs du CNCR sont majoritairement tournés vers le pouvoir politique fédéral, pourquoi ne se réunit-il pas toujours à Ottawa ? La structure même de l'association nous permet d'avancer une explication : la faiblesse du réseau organisationnel local. En effet, le CNCR est fondé à Ottawa en décembre 1938 et occupe les bureaux de la LNC mais il déménage rapidement à Toronto pour rejoindre les locaux de Gurston Allen sans que cela fasse l'objet de discussion¹³⁴. Allen n'apparaît pas dans les documents

133. Dans une lettre adressée à Saul Hayes, Oscar Cohen remet en question l'intérêt de financer la venue de réfugiés bloqués en Angleterre, arguant que ceux-ci ne sont pas directement menacés alors que les juifs torontois réclament un soutien financier ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 52, d'Oscar Cohen à Saul Hayes. Re: Refugee Children from Britain, 25 février 1940.

134. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 58, Report of Activities since Organization of the Canadian

du CNCR mais c'est un membre actif de l'UJR&WRA et du CJCR torontois. Ce déménagement affirmerait donc les forts liens unissant la communauté juive de la ville au comité directeur du CNCR.

Il faut attendre novembre 1942 et l'éventualité d'un nouveau changement de lieu pour que la question soit éclaircie. En effet, la LNC propose au CNCR de revenir dans ses locaux à Ottawa et de faire de Constance Hayward la secrétaire générale des deux organismes, propositions qui divisent le comité exécutif¹³⁵. En effet, la discussion relative à la localisation des bureaux nationaux pousse le comité de direction à s'interroger sur les liens que souhaitent entretenir le CNCR et la LNC. Les personnes présentes arrivent à la conclusion qu'une véritable séparation entre les deux associations est préférable afin que le CNCR puisse développer pleinement sa politique éducative et son lobby en faveur d'une libéralisation de la politique migratoire canadienne.

Nous pouvons rajouter que cette décision reflète aussi la nécessité pour l'organisation de Cairine Wilson et de Constance Hayward de se distinguer clairement d'une association connaissant des difficultés manifestes pendant la Seconde Guerre mondiale et pouvant être un frein dans leurs travaux. De plus, les Montréalais présents à la réunion annoncent soutenir le retour à Ottawa, ses membres n'ayant jamais compris le déménagement vers Toronto. Constance Hayward justifie alors le changement de localisation au printemps 1939 par une forte augmentation du travail à Toronto et l'absence d'un comité local dans cette ville. À cela, les Montréalais répondent qu'un comité local est désormais actif localement et qu'aucune raison n'oblige le siège national à résider hors d'Ottawa. Cairine Wilson et Constance Hayward semblent éluder la discussion en proposant de laisser la décision finale aux comités locaux, réaction qui nous pousse à vouloir identifier les Montréalais contestant la localisation du CNCR à Toronto.

À partir de la comparaison entre les liste des Montréalais présents à ce comité et ceux présents aux réunions entourant le déménagement, un seul résident de la ville assiste aux réunions en 1939 – Dean Ritchie – et il est accompagné d'un seul autre individu en novembre 1942 : Saul Hayes¹³⁶. L'opposition à la localisation du siège à Toronto prend donc un sens nouveau si on la replace dans le contexte associatif juif soumis à une forte opposition entre les deux villes, lequel nous laisse penser que la contestation de Saul Hayes vise à affaiblir les liens entre les dirigeants juifs torontois et la direction du CNCR en plaçant le siège dans une ville neutre comme Ottawa. Enfin, l'organisation plus régulière de comités exécutifs de l'association à Montréal – qui mène donc à un ré-équilibre spatial de l'organisation – semble être une concession faite à Saul Hayes.

Ainsi, dans les deux cas, l'organisation de réunions hors de la localisation habituelle du comité national apparaît comme une nécessité d'ouverture vers les autres comités

National Committee on Refugees, 17 mai 1940.

135. LAC, CNCR, 6 / 27, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the 18th Executive Committee meeting, 27 novembre 1942.

136. *Ibid.*

de l'Est canadien aux moments où les dirigeants ressentent le besoin de valoriser une participation organisationnelle plus large. Cette ouverture se traduit-elle dans les faits par une participation associative plus grande ? Pour y répondre, il faut quitter la question du lieu de réunion afin d'examiner celle des affiliations individuelles. En effet, une réunion se déroulant à Montréal ne signifie pas que seuls les individus du comité local se joignent à la conférence. Partant des listes de présence, nous proposons de mesurer la capacité d'attraction de chaque conférence au-delà de sa sphère locale.

Les statistiques individuelles de participations signalent que seuls 20 membres assistent à 10 réunions ou plus. Sans surprise, nous retrouvons Cairine Wilson et Constance Hayward en tête des participations avec respectivement 32 et 30 présences lors des réunions du CNCR. Saul Hayes est en quatrième position avec 11 présences à des réunions de la communauté juive et à 13 du CNCR. Sur les 504 participations aux comités nationaux juifs, 51% sont le fait de Montréalais, 28% de Torontois et un peu plus de 2% de résidents de Winnipeg. Les réunions nationales les plus diversifiées sont la conférence inaugurale de mars 1939, la réunion de décembre 1943 faisant suite à l'annonce de l'accueil des réfugiés ibériques, et dans une moindre mesure, celle de janvier 1941. Pour le CNCR, Toronto arrive en tête avec 43% des participations suivie par Ottawa et Montréal – respectivement 35% et 16%.

Le cœur décisionnaire du refuge est donc situé dans l'Est canadien avec une très faible participation des provinces plus à l'Ouest. Cette particularité doit être relativisée au regard de la démographie canadienne, Montréal et Toronto étant les deux villes les plus peuplées du pays avec respectivement 903 000 et 667 000 habitants selon le recensement de 1941. Eu égard à son poids démographique limité, la présence d'Ottawa est notable au sein du CNCR, son statut de capitale politique la rendant indispensable. Au contraire, Montréal est délaissée par les comités exécutifs nationaux et par l'organisation en général puisque le CNCR ne porte que très peu d'attention à la population francophone.

Une difficile coordination des activités

TABLE 1.1 – Nombre de réunions des sous-comités, 1938-1945.

Nombre de réunions associatives locales	Date								Total général
	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	
Associations									
United Jewish Refugee and War Relief Agencies			7	15	15	5	8	1	51
Canadian Jewish Committee for Refugees (ou CCJR)		12	15	5	1	3	2		38
Canadian National Committee on Refugees		1	1			1			3
Canadian Jewish Congress	2								2
Dominion Council and UJR&WRA							1		1
Total général	2	13	23	20	16	9	11	1	95

Les comités exécutifs ne sont pas les seules composantes organisationnelles, bien au contraire : 95 réunions de sous-comités liés aux CNCR et à l'UJR&WRA organisées entre décembre 1938 et janvier 1945 ont été repérées dans les archives du Congrès juif canadien et du CNCR ¹³⁷. Il s'agit de conférences établies hors des comités exécutifs nationaux venant compléter le travail de ces derniers, comme le suggère l'organigramme du CJCR présenté précédemment ¹³⁸.

Ces sous-comités (« *sub-committees* ») ont pour ambition de promouvoir au niveau local le travail associatif mené par le CNCR et l'UJR&WRA, élargissant la représentation de ceux-ci ¹³⁹. Ainsi la volonté des deux « coordinations d'associations » passe ainsi par l'agrégation autour d'elles d'autres comités déjà existants et se reconnaissant dans les valeurs et les objectifs prônés par les nouvelles venues.

Face à ce même désir d'implantation locale, les deux associations établissent une procédure différente liée à leur généalogie et au paysage associatif dans lequel elles s'inscrivent. Devant faire face à une multitude d'organismes locaux, le CJCR – et plus tard l'UJR&WRA – impulse la création de sous-comités thématiques dont la localisation et la composition précises ne sont pas définies. Ainsi envisage-t-on un sous-comité consacré à la gestion financière, aux relations publiques ou à l'installation des réfugiés sur le sol canadien. De son côté, le CNCR n'envisage pas une structuration thématique mais plutôt la création d'un réseau local de soutiens appartenant aux sphères confessionnelles ou politiques pouvant être mobilisées par ses appuis nationaux. La nomination de « *liaison officers* » en fait les intermédiaires entre les échelles nationale et locale afin de promouvoir les travaux de l'association auprès de leur réseau ¹⁴⁰.

Ce lien entre les deux échelles associatives est considéré comme primordial pour les deux organisations puisque celles-ci souhaitent impulser un processus de décentralisation du travail associatif en lien avec le refuge. En effet, elles pensent leur structure en fonction de la portée des actions confiée à chaque niveau, l'échelon national étant le seul apte à gérer les problématiques nationales comme les délégations avec le gouvernement fédéral ou la détermination de l'utilisation des sommes récoltées lors des campagnes de financement. L'échelon local se voit donc attribuer la prise en charge effective de l'accueil comme la recherche de logement ou le financement de la vie quotidienne des accueillis jusqu'à leur autonomie ¹⁴¹.

137. Le *Dominion Council* est la réunion annuelle du CJC depuis 1934.

138. Voir l'organigramme 2.4 page 100.

139. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Report on Activities since Organization of the Committee. (December 7, 1938 to March 15, 1939), 17 mars 1939.

140. LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 8 décembre 1938.

141. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Report on Activities since Organization of the Committee. (December 7, 1938 to March 15, 1939), 17 mars 1939; LAC, CNCR, 6 / 15, Minute - Toronto Branch Meeting, Refugee Committee, 11 septembre 1940.

Par ailleurs, le tableau répertoriant le nombre de réunions locales met en avant l'importance donnée à cette échelle par les associations juives par rapport au CNCR, les premières organisant 92 conférences locales et les secondes seulement trois. Cette donnée vient confirmer notre analyse d'une centralisation des activités du CNCR au sein de ses comités exécutifs nationaux et l'organisation même de ces trois réunions semble appuyer cette idée puisque celles-ci ont toutes lieu à Toronto. Ce faible nombre de comptes rendus provenant des organismes locaux coordonnés au CNCR reflète aussi ses difficultés dans sa structuration pancanadienne. Les documents conservés témoignent de cette adversité et de tous les efforts fournis par Constance Hayward dans la promotion de l'association et dans ses multiples tentatives visant à convaincre des personnes intéressées par la cause des réfugiés de mettre en place des comités locaux affiliés au CNCR¹⁴².

Son travail apporte quelques résultats puisque de petits comités se forment dès mars 1939 à Hamilton, London ou Saint Thomas¹⁴³. La division montréalaise du CNCR connaît néanmoins un développement limité et tardif puisqu'elle est établie en juin 1939 mais ne se réunit qu'en décembre 1939¹⁴⁴. La création du comité torontois a lieu quant à elle plus tardivement, en septembre 1940¹⁴⁵. En mai 1940, le CNCR annonce posséder des comités locaux dans une quinzaine de villes canadiennes mais ne développe un résumé des actions que pour Ottawa, Montréal et London en Ontario, élément qui suggère une faiblesse des activités menées par les autres groupes locaux.

Mais est-on vraiment certain de cette faible implication ? Bien que les archives étudiées restent largement silencieuses sur les réunions ne concernant pas le comité exécutif national, il nous paraît excessif d'en déduire un manque d'engagement local en faveur du refuge, les documents dépouillés ne constituant pas la totalité des fonds de l'association¹⁴⁶. Sans consultation des documents des potentiels comités locaux, nous ne pouvons affirmer que la méconnaissance de la direction du CNCR pour le travail effectué à l'extérieur d'Ottawa, Toronto ou Montréal. Cette ignorance s'explique certainement par l'énorme travail réalisé en faveur du programme éducatif et par la faiblesse de l'effectif de l'organisation. Constance Hayward effectuant la très grande majorité des tâches de la vie quotidienne du CNCR, elle ne peut gérer à elle seule une

142. Dans ses lettres, elle résume la politique générale du comité national et rassure ses correspondants sur la faisabilité de la création de comités locaux ; LAC, CNCR, 4 / 31, De Constance Hayward à Mme. F. A. Walker, 5 juillet 1941.

143. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, Canadian National Committee of Refugees and Victims of Political Persecution, 15 mars 1939.

144. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, History of the Canadian National Committee on Refugees, *s. d.*

145. LAC, CNCR, 6 / 15, Minute - Toronto Branch Meeting, Refugee Committee, 11 septembre 1940.

146. L'instrument de recherche rédigé par les archivistes signale l'existence d'un fonds du CNCR aux Archives du Congrès juif canadien à Toronto mais nous n'avons pas trouvé d'informations à son propos. Il est possible aussi que des documents aient été conservés par les membres locaux des comités et donc non regroupés au sein des dossiers des comités nationaux.

structure allant de Vancouver à Montréal. Ainsi ne faut-il pas minorer l'importance des distances entre les villes et les conséquences de celles-ci dans la vie du refuge. L'éloignement géographique est ainsi combattu par Hayward au travers de cycles de conférences qu'elle organise dans l'Ouest canadien. D'ailleurs, au détour d'un dossier regroupant des documents « divers » de l'UJR&WRA en 1941, Saul Hayes évoque lui aussi sa méconnaissance du tissu associatif de sa propre association :

*We receive from time to time minutes of meetings of the Central and Western Regions and the personnel of their committees is indicated in these minutes. However, as a decentralization of activities is the principle on which our work proceeds we do not keep a record of the personnel outside of the Eastern Region, but if you desire to have these I am sure Oscar Cohen and Rosenberg will furnish you with them*¹⁴⁷.

À une simple demande d'informations sur la composition des comités locaux, Hayes ne peut que conseiller à son correspondant de contacter directement les présidents des divisions provinciales, faute de connaître lui-même ces renseignements. Notre étude ne peut donc prétendre à une analyse détaillée de la structure locale à défaut de posséder suffisamment de données pour toute la période. Les sources nous permettent cependant d'apporter un éclairage sur le seul comité local du CNCR dont on retrouve des comptes rendus : Toronto.

Durant sa première année d'existence, aucune information précise sur son fonctionnement ne nous est connue ; il faut attendre la création d'un autre groupe, exclusivement féminin, pour voir apparaître quelques renseignements. En effet, en octobre 1941, certaines femmes participant déjà au secours aux réfugiés décident de créer un comité local féminin : le *Toronto Women's Refugee Committee*¹⁴⁸.

Dans un premier temps, il semble distinct du comité local du CNCR mais les archives ne sont pas claires sur ce point. En effet, Constance Hayward affirme qu'il ne remplace par la division locale du CNCR mais les documents regroupés dans le dossier en lien avec la ville de Toronto n'abordent que très rarement le comité non féminin¹⁴⁹. Le comité devient officiellement le représentant du CNCR à Toronto en février 1942 sans que l'on connaisse précisément les relations avec l'ancien organe officiel dans la ville¹⁵⁰. Décrit comme un « *elastic committee of about forty interested women* », le comité féminin prend en charge des réfugiés résidant à Toronto, collecte des fonds, cherche des parrains pour les internés souhaitant poursuivre leurs études et communique favorablement sur le « problème des réfugiés »¹⁵¹.

En mars 1943, Elizabeth Greey, la secrétaire du comité torontois, écrit à Constance

147. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 52, De Saul Hayes à H. M. Caiserman, 14 janvier 1941.

148. LAC, CNCR, 6 / 15, De Constance Hayward à Dr. J. A. Faulkner, 28 octobre 1941.

149. LAC, CNCR, 6 / 15, « *Toronto Branch* ».

150. LAC, CNCR, 6 / 15, De Constance Hayward à M. E. W. Stapleford, 9 février 1942.

151. LAC, CNCR, 6 / 15, Rapports de travail du comité de Toronto du CNCR, s. d.

Hayward afin d'exprimer son regret de ne pas voir de liens entre les deux groupes¹⁵². En effet, la présidente de la section de Toronto ne participe pas aux réunions du comité exécutif, ce qui nuit à sa bonne connaissance des enjeux associatifs et l'empêche d'en informer les autres membres. Ce faisant, Elizabeth Greey apporte un autre élément signalant l'absence de communication entre les différents comités : elle ne connaît pas les membres des branches d'Ottawa et de Montréal. La réponse de la secrétaire générale est claire : elle ne peut pas la renseigner précisément sur la composition des comités locaux puisqu'elle-même ne dispose pas d'une telle liste¹⁵³. Le manque de communication est alors criant entre le comité national et les organismes locaux mais aussi entre ces derniers.

La coordination du travail associatif entre les différentes provinces apparaît alors comme difficile, la communication entre les différents échelons posant problème. Quant aux associations juives, un autre facteur complique davantage encore la vie associative juive et remet en question la structure même du réseau pensé par le Congrès juif canadien : les rivalités entre les communautés juives de Montréal et de Toronto. Alors que les comités nationaux de l'UJR&WRA ont majoritairement lieu à Montréal, près de 60% des réunions locales – soit 55 sur 92 – sont organisées à Toronto. Il y a donc une surreprésentation torontoise dans le travail associatif local de la communauté juive en lien avec le refuge, les dirigeants de la ville utilisant l'échelle locale dans leur lutte contre l'hégémonie montréalaise.

Dès l'arrivée de Saul Hayes à la direction du Congrès juif canadien et des comités nationaux consacrés au refuge, la division centrale du CJC se montre opposée à ses idées¹⁵⁴. La présidence de Samuel Bronfman bouleverse aussi les rapports de force entre les deux villes puisque l'homme permet à la communauté juive montréalaise d'augmenter sa manne financière en faisant lui-même des dons importants et en rapprochant le monde industriel de la direction nationale¹⁵⁵. La création de l'UJR&WRA et la mainmise supposée de Montréal sur toutes les campagnes de fonds pousse donc le comité torontois à développer son autonomie et à organiser lui-même la prise en charge des réfugiés, sans passer par la direction nationale montréalaise.

Comparer les lieux de réunions en fonction du comité organisateur montre bien que, dès la création de l'UJR&WRA en octobre 1939, les comités locaux montréalais sont tous organisés au sein de cette structure alors que la communauté torontoise conserve

152. LAC, CNCR, 6 / 15, D'Elizabeth Greey à Constance Hayward, 6 mars 1943.

153. LAC, CNCR, 6 / 15, De Constance Hayward à Elizabeth Greey, 9 mars 1943. Dans une autre lettre entre elle et un membre du comité de Winnipeg, Constance Hayward signale déjà en 1940 le manque de communication entre les différents organismes affiliés au CNCR : «*Your letter only serves to emphasize what I have felt before – the need for a closer contact between our National office and local committees. It is splendid that you already have so many committees and I should like very much to visit them. In the meantime, of course, I shall be very glad to have a list of officers for our mailing list*» ; LAC, CNCR, 6 / 17, De Constance Hayward à William Black, 6 août 1940.

154. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit., p. 196

155. *Ibid.*, p. 178.

l'affiliation au CJCR¹⁵⁶. Il s'agit ici d'une marque d'opposition claire à la politique de coordination menée par le CJC et le refus torontois d'accepter un contrôle de ses activités, notamment celles en lien avec les récoltes de fonds. Toronto reste donc dans la structure développée en décembre 1938 et reprend à son compte certains sous-comités comme le *Refugee Establishing* qui devient le *Farm & Establishment Committee*¹⁵⁷. Ses membres gèrent tout au long de la guerre l'installation des agriculteurs, la recherche de fermes ou leurs demandes de prêts etc¹⁵⁸.

Mais de l'aveu même des associations, la structure organisationnelle mise en place en 1938-1939 n'est pas respectée dans le quotidien du refuge, le *Farm & Establishment Committee* étant l'un des seuls à se réunir régulièrement, «*the others were merely paper committees*¹⁵⁹». Toutes les décisions et leurs mises en œuvre sont réalisées par les membres des comités exécutifs même si des organismes locaux correspondent avec Saul Hayes ou A. B. Bennett de Toronto, comme le *Vancouver Refugee Committee* ou ceux d'Hamilton en Ontario lors de l'arrivée de réfugiés dans la ville¹⁶⁰.

La multiplication des arrivées à l'automne 1940 complique l'organisation associative et tend de nouveau les relations entre Montréal et Toronto. Le 29 septembre 1940, après une réunion tournée vers les problèmes de trésorerie, Saul Hayes fait un rapprochement entre les réticences de certains à intégrer pleinement l'UJR&WRA et les difficultés financières¹⁶¹. Il s'agit d'une attaque à peine voilée contre les dirigeants torontois qui refusent de participer aux récoltes de fonds de l'UJR&WRA. La réponse d'A. B. Bennett ne se fait pas attendre : il remet en cause la place du CJCR au sein de l'UJR&WRA¹⁶².

Mr. Bennett particularly pointed out that the Refugee Committee functioned as an arm of Congress before the United Agency was established. He felt that the refugee committee must keep its autonomy in exactly the same way as other participating organizations. He further pointed out that the stationery was incorrect in that the Congress name was nowhere mentioned. It was agreed that the autonomy of the Congress and of the Refugee Committee

156. Voir les annexes 44 page 595 et 45 page 596.

157. Le *Refugee Establishing* fait partie des six «*national sub-committees*»; Voir l'organigramme 2.4 page 100. Le nom du comité varie selon les réunions, passant de *Farm & Establishment Committee* à *Establishment Committee* ou *Case Committee*.

158. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Minutes of the meeting of the Establishing committee, Canadian Jewish Committee for Refugee, Central Division, 9 août 1939.

159. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 11 mai 1942.

160. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 7 / 76, De Saul Hayes à B. Sheps, 23 novembre 1942.

161. «*The Secretary reported that the failure of the Agency to conduct business as an incorporated body results in certain banking difficulties*»; CJCCCNA, CJC-OR, CA 18 / 147, Minutes of the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 29 septembre 1940.

162. *Ibid.*

*as an arm of Congress would be preserved by naming the Refugee Committee as follows: Canadian Jewish Congress Committee for Refugees*¹⁶³.

Rappelons que les *Refugee Committees* sont fondés à l'automne 1938 à Montréal, Toronto et Winnipeg. Ils sont ensuite intégrés à la première structure de coordination juive, le CJCR. Les *Refugees Committees* deviennent alors des représentants du CJCR dans les provinces. Avec la création de l'UJR&WRA en octobre 1939, ces *Refugees Committees* subissent l'affiliation du CJCR au sein de l'UJR&WRA. En demandant une ré-affirmation de l'autonomie du CJCR dans l'UJR&WRA, Bennett défend clairement celle de son comité local. Enfin, le CNCR et les associations juives partagent une inquiétude commune : l'Ouest.

Les multiples éloignements de l'Ouest canadien

Dès le début du refuge, les provinces de l'Ouest inquiètent les dirigeants associatifs en raison de leur éloignement géographique¹⁶⁴. Les Prairies canadiennes et la Colombie-Britannique sont en effet éloignées des grandes villes de l'Est et plus de 2 000 km séparent Montréal de Winnipeg. Le problème de la distance est encore accentuée par une démographie différente de celle de l'Est. Les provinces occidentales ne représentent que 20% de la population juive canadienne – environ 31 000 juifs y vivent sur près de 157 000 juifs que compte le Canada en 1931 – et sont composées d'une population beaucoup plus dispersée et rurale que le reste du pays¹⁶⁵. L'éparpillement démographique entraîne en conséquence un maillage associatif plus lâche, ce qui ralentit d'autant plus la création d'un réseau organisationnel en faveur du refuge.

Ainsi, le travail des comités juifs dans l'Ouest canadien souffre d'un manque d'organisation et de l'absence de certaines organisations nationales prenant en charge les immigrants, notamment la *Jewish Immigrant Aid Society*¹⁶⁶. En mai 1943, Louis Rosenberg décrit la situation à Saul Hayes : «*Although theoretically there are branches of the Jewish Immigrant Aid Society in Winnipeg and Western Canada, in actual fact there is no such branch, and there has been no branch for very many years*¹⁶⁷». Quand on sait que la division de l'Ouest regroupe un territoire de plus de deux millions de km² sur lesquels sont éparpillés plus de 330 villes et villages, la tâche semble colossale¹⁶⁸.

163. *Ibid.*

164. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Excerpts from Report of Western Region Office, 18 janvier 1941.

165. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 23 et 29.

166. Sur les difficultés rencontrées par la JIAS dans les années 1920, voir Gerald TULCHINSKY, *Branching out, op. cit.*, p. 47.

167. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes - Jewish Immigrant Aid Society, 13 mai 1943. Il faut attendre la mi-mai 1944 pour que M. A. Solkin aille à Winnipeg afin de créer officiellement une division de la JIAS dans la localité; CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, 90 / 22428, «To Visit Winnipeg», *Chronicle*, 19 mai 1944.

168. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Excerpts from Report of Western Region Office, 18 janvier

La situation est d'autant plus complexe que ces provinces sont très sollicitées pour la prise en charge des réfugiés : elles en accueillent de très nombreux, venus s'installer dans les colonies juives, et gèrent en parallèle le passage temporaire de multiples familles ou individus isolés en transit au Canada. Face à ces multiples sollicitations, les soutiens locaux au refuge sont isolés de la direction du CNCR et de l'UJR&WRA. Les rapports de réunions ne signalent que 17 participations effectuées par 11 membres des comités de l'Ouest alors que dès la naissance du refuge, les dirigeants de l'Est multiplient les courriers et télégrammes visant à inclure les provinces occidentales dans la structure organisationnelle.

Dès la création du CJCR, H. M. Caiserman et Samuel Bronfman réclament la présence d'un ou deux représentants des comités liés au Congrès juif canadien. B. Sheps, le dirigeant de Winnipeg, contacte à de multiples reprises les deux hommes afin d'en savoir davantage sur les enjeux de la réunion et sur l'ordre du jour. Il n'obtient aucune réponse. Le comité de Winnipeg n'envoie alors aucun représentant, faute de renseignements justifiant l'utilité d'un déplacement à Montréal¹⁶⁹. Face à cette absence, H. M. Caiserman ne peut que lui transmettre un compte rendu détaillé des décisions prises lors de la conférence et le prier de nommer rapidement des représentants de la division de Winnipeg¹⁷⁰.

En octobre 1939, Caiserman contacte une nouvelle fois Sheps afin que ce dernier désigne des délégués de Winnipeg pour l'UJR&WRA mais la réponse des comités locaux se fait attendre et augmente l'inquiétude de la direction associative¹⁷¹. La situation semble s'arranger mais les membres de Winnipeg souffrent de leur éloignement et de ce qu'ils pensent être un manque de liens entre eux et le cœur de l'organisation. À l'été 1940, les responsables des provinces de l'Ouest demandent officiellement à Saul Hayes de venir assister à leur conférence annuelle mais celui-ci est dans l'obligation de refuser, Montréal et Toronto faisant face à l'arrivée imprévue des civils internés¹⁷².

La gestion de ce groupe d'accueillis marque une étape importante dans la distension des relations entre l'Est et l'Ouest. En effet, préparant les libérations des réfugiés internés, le comité de Winnipeg se plaint de ne recevoir aucune information concernant les procédures à suivre alors que la direction de l'UJR&WRA prend le temps de prévenir les journaux locaux de ces modalités¹⁷³. Les membres de Winnipeg demandent alors formellement au comité exécutif national d'organiser une de ses conférences dans

1941.

169. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 5 / 47, De B. Sheps à H. M. Caiserman, 8 mars 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939.

170. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, De H. M. Caiserman à B. Sheps, 14 mars 1939.

171. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, De B. Sheps à H. M. Caiserman, 31 octobre 1939.

172. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of National Executive Officers - Eastern Division, 15 août 1940.

173. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 11 / 106, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 29 septembre 1942.

l'Ouest :

After considerable discussion it was decided that the Executive Committee of the Western Division of the Canadian Jewish Congress still adhere in principle to the belief that one meeting of the National Executive Committee in each year should be held in Winnipeg, since the arguments submitted regarding the difficulty of Eastern members attending a meeting in Winnipeg hold equally good for the difficulties surrounding the attendance of Western members of the National Executive Committee at meetings held in Montreal or Toronto.

It was felt that if meetings of the National Executive Committee are always to be held either in Montreal or Toronto and never at any time in Winnipeg, then the National Executive Committee really ceases to be national in scope but becomes an Eastern Executive Committee which informs the Western members of its decisions and solicits suggestions by mail¹⁷⁴.

Louis Rosenberg oppose ici la localisation restreinte des comités exécutifs à la volonté de représentation nationale de l'UJR&WRA. Les archives ne conservent pas la réponse de Saul Hayes à cette requête mais l'examen des lieux de réunions étudiés auparavant est clair : aucune manifestation nationale n'est organisée hors des provinces de l'Est et du centre, comme Toronto¹⁷⁵. L'Ouest demeure isolé.

Les difficultés rencontrées par l'UJR&WRA ne sont pas spécifiques au réseau juif mais elles semblent plus tardives, les liens entre le comité exécutif national du CNCR et ses comités locaux étant plus distants dès la fondation de l'organisation. En mars 1943, le vice-président de la division de Winnipeg du CNCR est par exemple obligé d'avouer à Constance Hayward la mauvaise santé de son comité : « *I regret that the only thing I can say about the Winnipeg Branch of the Canadian National Committee on Refugees is that it is defunct, and has been so for many years*¹⁷⁶. »

Ces difficultés poussent Constance Hayward à organiser une visite de plus d'une vingtaine de lieux entre le 14 mars et le 20 mai 1943. Lors de ces voyages, elle essaie de mobiliser toutes les personnes intéressées par la libéralisation de la politique migratoire canadienne et tente de convaincre la population locale de soutenir l'accueil de réfugiés dans des provinces fortement marquées par la xénophobie, notamment à l'égard des populations d'origine japonaise internées en Colombie-Britannique après l'attaque

174. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1942 11 / 106, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 16 octobre 1942.

175. Une nouvelle demande est formulée par B. Sheps en 1943 mais elle reste elle aussi sans réponse ; CJCCCNA, CJC-OR, 7 / 78, De B. Sheps à Saul Hayes, 5 mars 1943.

176. LAC, CNCR, 6 / 21, De Ernst Marshall Howse à Constance Hayward, 4 mars 1943. Cependant, cette absence de réelle vie du comité local ne signifie pas une absence de travail puisque d'autres organismes, soutenus par des membres du CNCR et prônant des actions similaires à l'association présidée par Cairine Wilson, mènent des actions dans la province. Ainsi, Silcox forme une division locale de la *Canadian Conference on Christian and Jews* ; *Ibid.*

de Pearl Harbor¹⁷⁷. La secrétaire générale du CNCR réalise alors plus de quarante conférences dans des clubs, des associations protestantes, des comités féminins et des universités. Le voyage lui permet aussi d'ouvrir une nouvelle page de la vie du CNCR dans l'Ouest puisqu'elle participe à la création de la nouvelle division de l'association à Winnipeg¹⁷⁸. Le comité, parrainé par le maire de la ville, regroupe les personnalités anglicanes et catholiques de la ville, notamment les évêques¹⁷⁹.

Cette nouvelle organisation du CNCR dans l'Ouest ne se fait pas sans remise en cause du fonctionnement central de l'association. En effet, «*the Branch Committee made it clear that they wish to participate in direction of the National Committee policy, and did not regard themselves as organized solely to handle local case-work*¹⁸⁰», volonté qui s'oppose clairement à la séparation des rôles établie jusque-là par la direction du CNCR. Face à l'affirmation de ce nouveau comité local n'acceptant plus de voir ses activités limitées à la gestion quotidienne de l'accueil, et dans un contexte de forte mobilisation collective liée à la préparation d'une pétition demandant l'accueil de réfugiés, Constance Hayward et Cairine Wilson infléchissent le fonctionnement de l'exécutif et prennent en compte l'avis de la nouvelle division¹⁸¹. Ainsi le CNCR évolue-t-il vers plus de coopération entre ses différentes composantes. Les archives reflètent aussi l'effort de communication instauré par Constance Hayward au travers de l'échange régulier d'informations avec les différentes divisions alors que l'UJR&WRA semble se recentrer sur l'Est dès la fin de l'année 1942 grâce à l'entente difficilement acquise entre Toronto et Montréal¹⁸².

Le CNCR et l'UJR&WRA se définissent tous deux comme des « coordinations d'associations » mais est-ce réellement le cas? Nous pouvons en douter. Sans remettre en cause leur réelle volonté de coordonner les efforts dans leur sphère d'influence respective, les deux coordinations mettent davantage en place une coopération verticale qu'une véritable coordination. La spécialisation des tâches qui en résulte est mise en place selon un rapport de pouvoir permettant à certaines populations de réaliser les activités les plus valorisées – comme les actions politiques nationales – et de laisser aux autres le soin de mettre en œuvre les actions plus concrètes – ici la prise en charge

177. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 154, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of Twenty-First Meeting, 4 juin 1943. Sur l'internement de Canadiens d'origine japonaise, voir la bibliographie proposée dans le chapitre introductif page 30.

178. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 154, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of Twenty-First Meeting, 4 juin 1943.

179. LAC, CNCR, 6 / 17, De Constance Hayward à Mlle. R. J. Sprott, 16 juin 1943.

180. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 154, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of Twenty-First Meeting, 4 juin 1943.

181. Cette revendication explique l'engagement du comité de Winnipeg dans la rédaction de la pétition comme nous le verrons dans le chapitre 3.

182. Les archives du CNCR montrent que Constance Hayward envoie de plus en plus de lettres ou télégrammes similaires aux comités locaux afin de les tenir informés des procédures. Pour un exemple de lettres : LAC, CNCR, 6 / 17, De Constance Hayward au Rev. A. J. MacLachlan, 1^{er} avril 1944 et LAC, CNCR, 6 / 10, De Constance Hayward à G. W. Simpson, 1^{er} avril 1944.

quotidienne des accueillis.

Ainsi, les rivalités et les différences de participation à la mobilisation collective peuvent être expliquées par le fait même d'une coordination pensée par un nombre restreint de personnes regroupés dans peu de villes. Il s'agit donc d'une domination des comités exécutifs nationaux vus comme représentatifs de l'ensemble du territoire canadien mais qui, dans les faits, sont essentiellement présents dans l'Est canadien. Conscients de cette situation, les comités locaux ne se reconnaissent pas dans la coordination. Ils réagissent donc en remettant en question le schéma défini et en demandant leur intégration effective dans la coordination – c'est le cas pour les dirigeants juifs de Toronto ou le comité local de Winnipeg en 1943 – ou en ne participant pas à celle-ci. Par conséquent, l'existence des comités locaux du CNCR semble limitée et l'UJR&WRA centralise sa politique nationale tout en accordant une certaine autonomie au comité de Toronto.

3 L'espace relationnel du refuge

Après avoir analysé la création du CJCR et du CNCR et avoir examiné leur positionnement géographique, nous tenterons ici d'examiner l'espace relationnel du refuge en reprenant les quatre niveaux proposés par Thomas David et Ludovic Tournès dans leur « diplomatie en réseaux » : « le niveau de l'organisation elle-même ; le niveau national [...] ; le niveau international [...] et enfin le niveau transnational »¹⁸³. Cette structuration des philanthropies nous apporte un angle d'approche intéressant car elle nous permet d'interroger les rapports qu'entretiennent le CNCR et le CJCR avec les différents niveaux durant le refuge.

Nous constatons des particularités dans l'approche spatiale du CNCR et du CJCR. En effet, les deux organisations sont pensées, dès leur création, comme des entités nationales – au sens de « pancanadiennes ». Elles formalisent dans leur structure une extension sur l'ensemble du territoire canadien qui n'existe pas dans les faits ou qui fait l'objet de contestations. Il est intéressant d'examiner cette tension entre une représentation spatiale nationale et une réalité localisée. Par contraste, les dimensions internationales et transnationales apparaissent à la marge du refuge à la lecture des comptes rendus de réunions ou de l'historiographie alors qu'elles occupent une place centrale dans la vie quotidienne du refuge.

Les rapports retrouvés dans les archives nous empêchent de réaliser un réseau tiré des sources complets puisque nous ne disposons pas de sources importantes émanant des réunions locales, les archives étant celles des comités nationaux¹⁸⁴. Face à ce biais, nous avons choisi d'examiner de quelles façons les comités centraux conçoivent le travail des comités locaux, en comprenant que les documents ne nous renseignent pas sur les activités réalisées par ces comités mais plutôt sur ce que les groupes centraux en connaissent ou en retiennent.

Tous les comptes rendus possèdent la liste des personnes assistant à la réunion, information parfois complétée par le lieu de résidence et l'affiliation associative, mais ce ne sont pas des variables récurrentes puisqu'elles sont généralement réservées à des individus ne faisant pas partie du réseau organisationnel habituel. Certains rapports prennent néanmoins un soin particulier à classer les membres en fonction de la localisation de leur affiliation. Ce cas est beaucoup plus fréquent dans les documents des associations juives, signe que l'appartenance à telle ou telle division provinciale a une importance plus grande dans le réseau juif que pour le CNCR.

Regardons maintenant de plus près les différentes relations apparaissant dans les

183. Thomas David et Ludovic Tournès, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014, n° 6, vol. 2, p. 13.

184. Un réseau tiré des sources est un « réseau extrait du contenu d'un corpus bien délimité, souvent une liste d'affiliation » ; Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels (1919-1927)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Lausanne, Lausanne, 2018, p. 301-305.

comptes rendus associatifs et les diverses correspondances. Deux axes se distinguent : la collaboration canadienne entre les différents organismes de bienfaisance et la participation du monde associatif canadien à un refuge international et transnational.

3.1 Les collaborations inter-organisationnelles

Jusqu'ici, nous avons analysé le CNCR et l'UJR&WRA de façon séparée afin de pouvoir examiner la disposition spatiale de chacun et d'étudier les logiques à l'œuvre dans leur organisation. Cette séparation est loin d'être artificielle mais mérite, selon nous, d'être dépassée. En effet, c'est leur collaboration qui incarne et donne vie au refuge. Les deux organisations entretiennent des relations dès leur création et durant toute la période étudiée. Certains éléments sont déjà apparus durant l'examen de leur politique interne, notamment la potentielle influence du comité juif de Toronto au sein de l'exécutif du CNCR. Tentons maintenant d'éclairer les différents liens unissant les deux cœurs du refuge.

Les champs organisationnels du refuge

La première coopération entre le CNCR et les associations juives est d'ordre financière. En effet, dès décembre 1938, le CJCR finance la propagande du CNCR en prenant à sa charge le coût des conférences organisées par Claris Silcox¹⁸⁵. Certes, au début de l'année 1939, l'association de Cairine Wilson cherche à établir une procédure de campagne de fonds au travers de la création d'un *Canadian Fund for Refugees* afin de prendre en charge les dépenses liées à l'accueil de réfugiés au Canada tout autant que pour aider les populations européennes en souffrance¹⁸⁶. Mais face aux lourdeurs et dans une volonté de centrer tous ses efforts sur la propagande, le CNCR abandonne l'idée tout en laissant la possibilité aux comités locaux d'organiser des récoltes de fonds s'ils le souhaitent¹⁸⁷.

La participation financière juive aux activités du CNCR n'est pas la seule coopération entre les deux groupes. En effet, le comité juif de Toronto occupe une place particulière au sein du refuge. Oscar Cohen présente le CNCR comme une de ses créations et le groupe torontois du CJCR accueille dans ses locaux, dès mars 1939, le siège social de l'organisation de Cairine Wilson. Le comité juif de la ville apparaît alors comme un intermédiaire entre les structures juive et non-juive. Existe-t-il d'autres liens

185. Les comités de Montréal et de Toronto donnent chacun 2 000\$, 1 000\$ sont demandés à Winnipeg ; CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Report of meeting of the Refugee Committees of the Eastern and Central Divisions of the Canadian Jewish Congress, 13 décembre 1938.

186. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Minutes of the Second Meeting, 20 mars 1939.

187. En effet, le comité exécutif national demande à tous ses comités de restituer 90% des sommes recueillies et de n'en conserver que 10% ; LAC, CNCR, 6 / 26, The Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the 7th meeting of the National Executive, 11 avril 1940.

unissant le comité torontois au CNCR? Et, de façon plus large, peut-on déterminer des « ponts » entre les deux organisations, notamment au niveau de leurs membres? Grâce aux comptes rendus des comités exécutifs nationaux signalant la présence de membres, nous pouvons étudier le réseau de ces participations afin de voir les relations qu'entretiennent les participants et de tenter de mesurer la place des juifs de Toronto dans le réseau¹⁸⁸.

Le nombre de réunions rend difficile l'analyse « au fil de l'eau » des liens entre les différents participants. Il nous paraît alors pertinent d'utiliser l'analyse de réseau afin de dépasser l'examen individuel des participations¹⁸⁹. À partir d'un réseau bi-modal (« membres » et « réunions »), nous avons projeté les « réunions » sur les « membres » afin de représenter toutes les co-participations aux réunions¹⁹⁰. Puis nous avons calculé la centralité d'intermédiarité entre les nœuds («*Betweenness Centrality*») représentée ici par la taille des nœuds¹⁹¹. La centralité d'intermédiarité peut être rapprochée de la notion de circulation puisqu'elle « est obtenue en comptant combien de fois un nœud se trouve sur le plus court chemin entre toutes les autres paires de nœuds du graphe¹⁹² ». Elle permet alors de visualiser les individus intermédiaires, les « ponts » entre les autres membres.

La disposition des nœuds a été calculée avec un algorithme de spatialisation fondé sur les forces («*force-directed*»), c'est-à-dire qui fonctionne en faisant s'attirer les nœuds connectés et repousser ceux qui n'ont pas de lien¹⁹³. Enfin, nous avons mesuré la modularité du réseau afin de faire apparaître en couleurs les « Communautés », c'est-à-dire les groupes de nœuds fortement liés entre eux et faiblement liés aux nœuds extérieurs à

188. Il s'agit donc d'un réseau complet dont le type de lien est : « présence à la réunion ». La faiblesse des informations concernant les comités locaux nous empêche de réaliser la même procédure en dehors de l'échelle nationale.

189. Sur l'analyse de réseaux en histoire, nous renvoyons aux articles de Claire LERMECIER : Claire LERMECIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, 2005, no 109, n° 1, p. 7-31 et Claire LERMECIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005, vol. 52, n° 2, p. 88-112. Le manuel de Claire Lemerrier et de Claire Zalc est aussi très utile : Claire LERMECIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, Paris, France, 2008. Pour des tutoriels sur la prise en main de Gephi, voir Martin GRANDJEAN, « GEPHI - Introduction to network analysis and visualization », 2015, <http://www.martingrandjean.ch/gephi-introduction> et Martin GRANDJEAN, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Geschichte und Informatik*, 2015, 18/19, p. 109-128 et les différents billets de son site <http://www.martingrandjean.ch/> [consulté le 23 avril 2019].

190. Si deux individus (nœuds) participent à une même réunion, un lien direct est créé entre eux. Le logiciel utilisé pour l'analyse de réseau est le logiciel libre Gephi.

191. Plus un nœud a une centralité importante, plus il est gros.

192. Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle*, *op. cit.*, p. 325; Martin GRANDJEAN, « Structures complexes et organisations internationales », mise en ligne sur HAL, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01610098>.

193. L'algorithme utilisé est « Force Atlas ». Sur «*Force Atlas 2*», voir Mathieu JACOMY et *al.*, « ForceAtlas2, a Continuous Graph Layout Algorithm for Handy Network Visualization Designed for the Gephi Software », *PLOS ONE*, 10 juin 2014, vol. 9, n° 6. [consulté le 18 avril 2019] URL : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0098679>. La spatialisation ne prend pas en compte les attributs des nœuds, comme les latitudes/longitudes ou l'association organisant la réunion.

ce groupe. Les Communautés apparaissant sur les graphes ne sont pas les comités, elles sont calculée par le logiciel, c'est pourquoi nous mettons une majuscule pour bien différencier les deux manières d'appréhender les groupes. En combinant la spatialisation «*Force Atlas 2*» et l'utilisation des couleurs selon la modularité, l'interprétation visuelle des Communautés est facilitée¹⁹⁴. Enfin, les liens entre les individus ne tiennent pas compte du rôle tenu par ceux-ci lors des réunions¹⁹⁵.

Plusieurs biais doivent être évoqués avant de présenter les graphes de visualisation de données et les pistes de réflexion. Tout d'abord, le nombre important de liens rend le graphe illisible au sein de chaque communauté. Ce défaut peut être relativisé puisque nous ne souhaitons pas étudier les liens internes aux communautés, leur désignation comme telles signale que les liens sont élevés entre les nœuds. Au contraire, il serait intéressant de regarder les liens absents, notamment entre les différentes communautés. Cet intérêt pour les éléments absents met aussi en lumière le fait que chaque nœud est lié à au moins un autre nœud : aucun nœud ne se retrouve isolé puisque nous représentons les participations aux réunions. Le graphe représente alors la participation d'un certain nombre d'individus à un moment donné.... mais quand ?

La question de la représentation du temps est problématique dans l'analyse de réseaux¹⁹⁶. Chaque lien a une date – celle de la réunion – mais il ne ressortirait rien d'une analyse de réseau par date de réunion ou même par mois. Quelle temporalité choisir ? Nous avons choisi de représenter le réseau entier afin de donner à voir l'ensemble des liens durant toute la période étudiée afin que le lecteur puisse avoir une vision globale du réseau associatif. Mais le réseau évolue, il faut donc essayer de retranscrire ce dynamisme tout en ne créant pas de rupture chronologique biaisée par nos analyses préparatoires ou nos hypothèses. Nous avons donc préféré une chronologie fondée sur des événements ne concernant pas l'évolution interne des organisations mais plutôt des événements extérieurs comme les annonces gouvernementales ou l'arrivée d'accueillis¹⁹⁷.

La première période débute en décembre 1938 et s'arrête en août 1940, moment où les comités nationaux abordent la question des internés. Le deuxième intervalle se poursuit jusqu'à la fin de l'année 1941, Pearl Harbor entraînant une fermeture encore plus pous-

194. Les couleurs des différentes Communautés n'ont pas de signification précise et nous avons fait le choix de ne pas utiliser exactement les mêmes couleurs sur les différents graphes – les Communautés n'étant pas strictement similaires – mais des couleurs proches afin de faciliter la lecture.

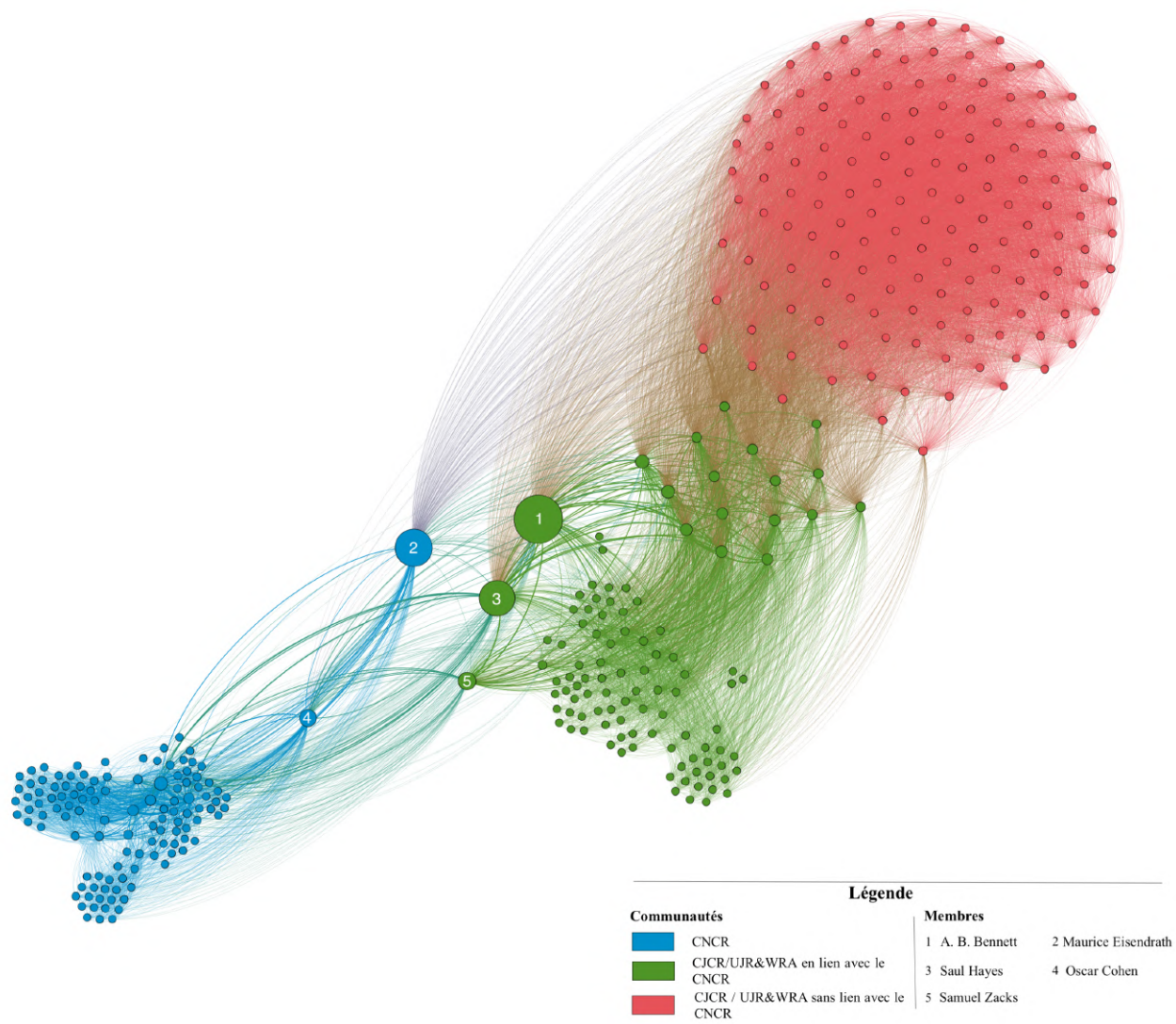
195. Les rôles tenus par les individus au sein des comités exécutifs nationaux – comme la présidence, le secrétariat ou la trésorerie – ne sont pas pris en compte.

196. Voir notamment l'article de Claire LEMERCIER, « Taking time seriously. How do we deal with change in historical networks? », dans Gamper, M. et al (dir.), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikforschung*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2015, p. 183-211.

197. Ces deux choix sont aussi problématiques car ils montrent que nous partons du principe que les événements politiques et l'arrivée de réfugiés bousculent le fonctionnement interne des organisations. Néanmoins, notre volonté d'étudier le refuge semble justifier le choix de ces bornes chronologiques fondées sur l'accueil ou les possibilités migratoires.

sée des frontières canadiennes et un amoindrissement des possibilités migratoires. La troisième période dure jusqu'à la réunion précédent l'annonce gouvernementale d'accueil des réfugiés ibériques. La dernière temporalité s'étend jusqu'au dernier comité exécutif en lien avec l'accueil de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale.

FIGURE 3.1 – Graphe de réseau des participations aux comités nationaux exécutifs du CNCR et du CJCR/UJR&WRA entre décembre 1938 et novembre 1944.



Le graphe 3.1 page ci-contre permet de visualiser l'ensemble des co-participations aux comités nationaux exécutifs du CNCR et du CJCR/UJR&WRA tout au long de la période étudiée. Les données mettent en avant trois Communautés. La Communauté bleue regroupe les membres du CNCR. Nous retrouvons alors les éléments classiques dans sa structure : peu de participants – le nombre de nœuds – et l'isolement dans le refuge, les seuls liens avec les deux autres Communautés passant par des individus intermédiaires. Les deux autres Communautés regroupent alors les membres des comités juifs. En rouge sont figurés des membres de la communauté juive dont le caractère commun est un degré élevé et homogène. Elle regroupe les participants qui n'assistent qu'à la conférence inaugurale du CJCR du 12 mars 1939.

La Communauté verte a une position centrale dans le graphe, ce qui signifie que ces individus sont au cœur de la communication de la mobilisation collective. Cette Communauté regroupe trois des cinq personnes qui participent de façon intensive à des réunions de la communauté juive et du CNCR, jouant ainsi le rôle de ponts entre les différents groupes : A. B. Bennett, Saul Hayes, et Samuel Zacks. Ces trois hommes, tout en étant au centre de la mobilisation, entretiennent davantage de liens avec le reste des membres juifs qu'avec le CNCR – ils sont verts et non bleus¹⁹⁸.

Au contraire, deux individus se détachent et sont apparentés à la Communauté bleue, c'est-à-dire qu'ils ont plus de liens avec le CNCR qu'avec les comités juifs. Il s'agit d'Oscar Cohen et de Maurice Eisendrath, les deux membres juifs du CJCR de Toronto. Ils entretiennent tous les deux des relations tendues avec Samuel Bronfman, le président du CJC¹⁹⁹. De manière surprenante, celui-ci n'apparaît pas dans les individus intermédiaires. En effet, Samuel Bronfman adopte une position effacée par rapport à Saul Hayes dans la représentation des intérêts juifs en lien avec le refuge car il sait que sa profession de fabricant d'alcool lui attire l'antipathie de certains membres des Églises canadiennes²⁰⁰.

En résumé, ce premier graphe montre la position centrale du CJCR de Toronto dans la mobilisation collective, seul Saul Hayes semble faire le lien entre les différents membres. Certains membres des comités juifs de Toronto sont même isolés du reste des participants juifs.

Le graphe, en rendant visibles tous les liens entre les différents participants aux réunions des comités exécutifs nationaux, donne une représentation figée du réseau alors que le refuge évolue tout au long de la période. Cette visualisation de la centralité d'intermédiation mérite d'être examinée selon les différentes périodes définies précé-

198. Samuel Zacks est un financier sioniste de Toronto proche de Samuel Bronfman; Archie B. Bennett est un membre du CJCR de Toronto qui, au début du refuge, craint les volontés de toute puissance de la direction montréalaise et la perte d'autonomie de son comité mais qui contribue grandement à l'accueil de réfugiés en Ontario.

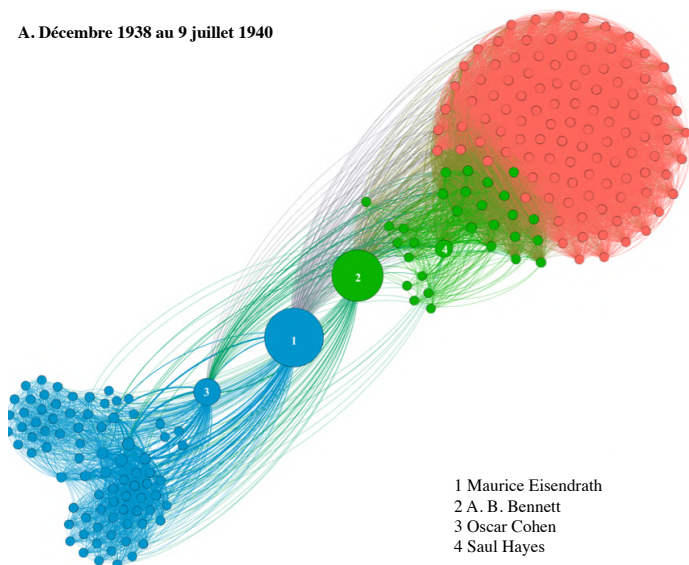
199. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam, op. cit.*, p. 252.

200. *Ibid.*, p. 312-315.

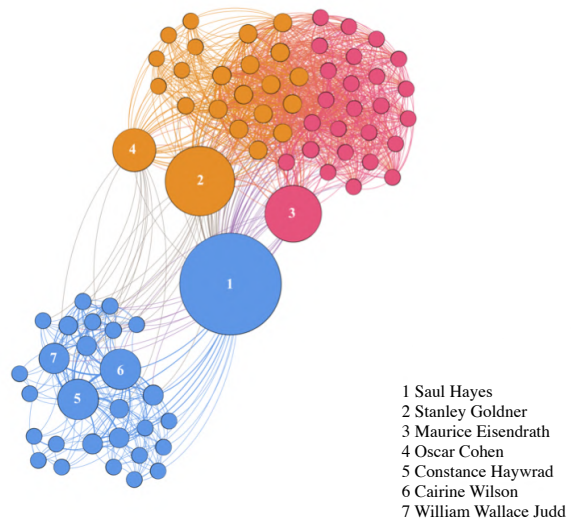
demment afin de voir si la position de Toronto est valable tout au long du refuge ou si les rivalités au sein des communautés juives viennent la nuancer.

FIGURE 3.2 – Les intermédiaires selon les périodes du refuge.

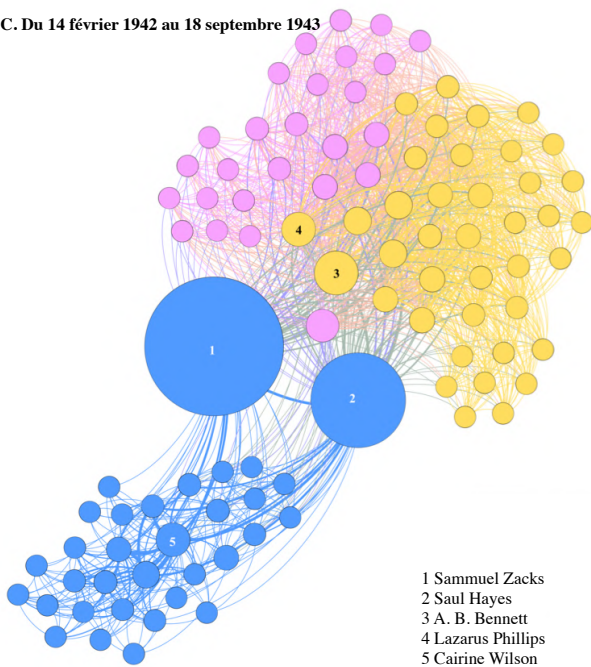
A. Décembre 1938 au 9 juillet 1940



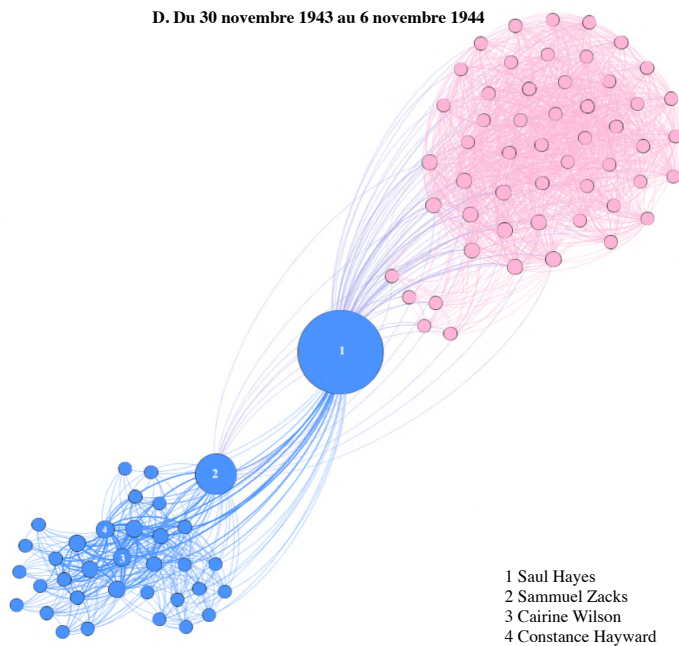
B. Du 27 août 1940 au 10 octobre 1941



C. Du 14 février 1942 au 18 septembre 1943



D. Du 30 novembre 1943 au 6 novembre 1944



Le premier graphe (A) est visuellement proche du graphe 3.1 page 124 et utilise les liens des premières conférences inaugurales, celles comportant le maximum de participants. Ici, l'importance du comité juif de Toronto est palpable : les trois personnes centrales en sont membres²⁰¹. Ainsi, Maurice Eisendrath et Oscar Cohen sont bleus et sont donc encore ici considérés comme plus proche du CNCR que des comités juifs. A. B. Bennet du CJCR de Toronto complète ces seuls liens entre le CNCR et les comités juifs. Saul Hayes est le quatrième intermédiaire mais il est très peu lié avec le CNCR. La place prépondérante du rabbin Maurice Eisendrath apparaît aussi dans les documents : il participe à la réflexion amenant à la création du CNCR au sein du comité qu'il dirige avec Claris Silcox, le *Committee on Jewish-Gentile Relationships*. De plus, il est le premier à annoncer officiellement au CJCR la création du CNCR.

Enfin, même si nous n'avons pas davantage d'informations sur l'événement, nous pouvons penser qu'Oscar Cohen n'exagère pas quand il dit que le déménagement des bureaux du CNCR vers ceux du CJC à Toronto en septembre 1939 est dû au fait que «*not an inconsiderable amount of the office work of the Canadian National Committee is done in the Congress office*²⁰² », puisque les liens entre le comité juif de Toronto et le CNCR sont forts.

Le deuxième graphe (B) exprime bien les changements que connaissent les associations avec l'arrivée des réfugiés internés et des évacués. Tout d'abord, les deux organisations subissent une baisse importante du nombre de leurs participants, le graphe n'étant plus « écrasé » par l'importance de la conférence inaugurale du CJCR représentée dans le graphe A par la Communauté rouge. De plus, le nombre de « passeurs » d'informations augmente, conséquence directe des nouvelles activités du refuge. Saul Hayes est clairement au centre du refuge puisqu'il dirige le CJCR et l'UJR&WRA, tout en rejoignant dès novembre 1940 le comité exécutif du CNCR²⁰³. De plus, un proche d'Hayes joue désormais un rôle déterminant : Stanley Goldner.

Ce Montréalais devient un intermédiaire important dans le refuge puisqu'il est un des acteurs clef dans la prise en charge des civils internés lors de la création du comité mixte réunissant l'UJR&WRA et le CNCR²⁰⁴. Ainsi les comptes rendus des réunions nationales de chaque organisation reflètent-ils aussi les mouvements de collaboration entre les associations ; elles illustrent aussi les rivalités juives entre Montréal et Toronto : la communauté juive semble posséder plusieurs « passeurs » d'informations partagés entre Montréal – Saul Hayes et Stanley Goldner – et Toronto – Oscar Cohen et Maurice Eisendrath –, ces derniers perdant de l'influence au profit des premiers.

201. Il est important de rappeler que les couleurs des Communautés sont indépendantes des villes de résidence des participants, ces quatre visualisations de réseaux ne permettent donc pas d'examiner la spatialisation globale du refuge.

202. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, d'Oscar Cohen à Saul Hayes, 25 février 1940.

203. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Eleventh Executive Meeting of the Executive Committee, 6 novembre 1940.

204. Nous reviendrons plus loin sur la fondation du *Central Committee for Interned Refugees*.

La troisième visualisation (C) permet de se rendre compte du changement opéré au sein du refuge : les deux principaux acteurs intermédiaires juifs, Samuel Zacks et Saul Hayes, appartiennent à la communauté du CNCR, signe des forts liens unissant les cœurs du refuge. Saul Hayes n'est d'ailleurs plus le principal pont entre la communauté juive et l'association de Cairine Wilson, il est remplacé par Samuel Zacks. L'homme est le président de la division torontoise du CJC ainsi que de l'UJR&WRA et il travaille en collaboration avec Saul Hayes. Après le départ de Maurice Eisendrath au début de l'année 1942, il devient l'homme fort de Toronto et signe le rapprochement entre les deux principales communautés juives canadiennes²⁰⁵.

Enfin, le dernier graphe met en avant la position centrale retrouvée par Saul Hayes à la fin de la période, notamment lors de la procédure menant à l'accueil des réfugiés ibériques. L'évolution du réseau associatif juif est remarquable : tous les membres juifs ne forment plus qu'une seule communauté. La visualisation du réseau montre aussi l'intégration de Samuel Zacks et de Saul Hayes à la communauté du CNCR, appartenance qui se concrétise par une collaboration concrète lors de procédures visant à planifier ou à réagir face à l'arrivée de réfugiés au Canada.

Deux coordinations horizontales : les évacués et les internés

À l'été 1940, le Canada accueille des enfants britanniques et interne sur son sol des civils. Ces deux arrivées, bien que différentes dans le profil des personnes et surtout dans les raisons de l'accueil, poussent le CNCR et l'UJR&WRA à coordonner leur action de façon plus formelle.

Dès la fondation du refuge en décembre 1938, les deux organisations multiplient les demandes visant à l'admission au Canada d'enfants européens²⁰⁶. À l'été 1939, le CNCR obtient l'accord du gouvernement fédéral pour l'accueil d'une centaine d'entre eux. Cette décision entraîne rapidement la collaboration de comités autour d'un plan d'actions prévoyant la prise en charge des enfants selon leur confession et leur lieu d'accueil au Canada²⁰⁷. Ainsi l'UJR&WRA et le CNCR réunissent-ils leurs forces, pour la première fois, autour d'un projet commun. Les deux organisations du refuge ne sont néanmoins pas les seuls acteurs puisqu'une autre association règne sur l'assistance : le *Canadian Welfare Council* (CWC) présidé par Charlotte Whitton²⁰⁸. Le comité

205. Maurice Eisendrath quitte le Canada pour prendre la direction de l'*Union of American Hebrew Congregations*. De plus, il ne faut pas croire que les deux communautés jaune et rose regroupent chacune les membres de Toronto ou de Montréal, le lieu de résidence n'entrant pas dans la spatialisation.

206. Nous examinerons les questions de l'admission des enfants dans le chapitre 2 page 171.

207. Sur la procédure générale de l'accueil des évacués britanniques au Canada : Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015.

208. Elle se retire de la présidence en 1941. Sur la création du *Canadian Welfare Council* et l'influence de Charlotte Whitton, voir Patricia T. ROOKE et R. L. SCHNELL, « Child Welfare in English Canada, 1920-1948 », *Social Service Review*, 1981, vol. 55, n° 3, p. 484-506.

de Cairine Wilson est donc dans l'obligation de collaborer avec celle qui, lors de la conférence inaugurale, s'opposait à sa politique. En effet, Charlotte Whitton bénéficie d'une expertise nationale et internationale rendant sa participation indispensable²⁰⁹.

Les différents documents de travail retrouvés dans les archives du Congrès juif canadien soulignent bien la concurrence entre les deux organismes, le CNCR tentant de prendre le dessus sur le CWC :

*The Canadian National Committee on Refugees will look to this Committee [the Committee on Child Refugee set up by the Canadian Welfare Council] for advice and discussion, within the field of social work responsibility, as the organization of assistance to child refugees from abroad, from the point of view of their actual or possible migration to Canada. The Committee on Child Refugees, however, remains a Committee of the Canadian Welfare Council, available for this advisory service on the request of the Canadian National Committee on Refugees*²¹⁰.

Le CNCR tente alors de reléguer au second plan le comité de Charlotte Whitton en le présentant comme un organisme de conseil et non un gestionnaire du mouvement des enfants. Afin de minorer l'influence du CWC, le CNCR présente aussi l'accueil comme une étape dans un mouvement migratoire, le personnel du CWC insistant quant à lui sur l'importance des soins à apporter lors du séjour des jeunes garçons et filles. Une problématique se retrouve cependant au carrefour de ces deux sphères d'intérêt et de compétences : la responsabilité légale.

En effet, les associations ne connaissent pas exactement le statut d'accueil de ces enfants, les documents abordant simultanément la question de l'adoption légale et la « *guaranteed hospitality* » – expression apparaissant sans définition exacte et entre guillemets²¹¹. Les autorités britanniques et canadiennes établissent un plan prévoyant la prise en charge des enfants aux niveaux national, provincial et local. Les questions sociales étant des attributions provinciales, le CNCR décide de différencier sa politique dans chaque province et d'engager autour d'elle un réseau associatif spécifique à chacune²¹². Ainsi, le CWC joue-t-il un rôle majeur en Ontario – au détriment du CNCR

209. Charlotte Whitton joue un rôle important au sein de la SDN et notamment dans son Comité de protection de l'enfance ; Dominique MARSHALL, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *Genèses*, 3 septembre 2008, n° 71, p. 52-54.

210. CJCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 58, Canadian National Committee on Refugees - Report of Meeting, 21 février 1940.

211. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Report of the Committee on Child Refugee, published by The Canadian Welfare Council. 1940, *s. d.*

212. Dominique MARSHALL, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants », *op. cit.*, p. 54. Dominique Marshall souligne que, dans l'entre-deux-guerres, le gouvernement fédéral refuse de créer une agence fédérale en lien avec la protection de l'enfance à l'image du *Children's Bureau* états-unien, « les autorités fédérales canadiennes avaient préféré respecter les jalousies régionales en matière de politique sociale » ; Dominique MARSHALL, « Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants : la participation canadienne au Comité de protection de

– alors que la division montréalaise du CNCR souhaite prendre en charge l'accueil au Québec²¹³.

La répartition géographique de la procédure d'accueil des enfants explique la prédominance des comptes rendus de réunions montréalaises dans les archives du CNCR. Comment expliquer cette attention portée sur le Québec alors que l'examen du tissu associatif montre la faible présence de l'organisation dans la province ? Selon nous, ce choix ne doit pas être vu comme un signe de force du comité montréalais mais plutôt comme une solution de repli de la direction du CNCR face à l'hégémonie du *Canadian Welfare Council* en Ontario²¹⁴. En effet, les relations entre la présidente du CNCR et Charlotte Whitton sont tendues, Cairine Wilson demandant même une entrevue avec Saul Hayes afin d'aborder les possibilités qui s'offrent au mouvement face aux oppositions de la directrice du CWC²¹⁵.

Une relation de confiance et d'aide réciproque s'installe entre les deux dirigeants, coopération valorisée dans les *memoranda* que Hayes transmet aux membres de son association. Ainsi, dans un document daté de juin 1940, il valorise la collaboration entre les deux organisations sans nier l'influence de Charlotte Whitton dans la procédure : c'est elle qui renseigne l'UJR&WRA des volontés gouvernementales. Les commentaires venant clore le document laissent entrevoir le pessimisme du directeur concernant le nombre d'enfants de confession juive et la prise en compte de réfugiés dans le mouvement²¹⁶. Quatre jours plus tard, Hayes rédige un nouveau rapport qui ne laisse que peu d'espoir : «*there was general agreement though that the scheme contemplated evacuees, leaving the question of refugee children, at least temporarily, sidetracked*²¹⁷ ». Le rapport se finit ainsi : «*The idea of bringing in refugee children which has to some extent disappeared ought to be renewed with vigor. The Canadian National Committee on Refugees proposes to fight for this object*²¹⁸ ». Le CNCR et l'UJR&WRA partagent donc la volonté d'inclure des enfants réfugiés dans le mouvement alors que Charlotte Whitton s'y oppose fermement. Nous ne rentrerons pas dans les détails de la sélection des enfants – ce sujet faisant l'objet d'une analyse dans le prochain chapitre –

l'enfance de la Société des Nations », *Lien social et Politiques*, 2000, n° 44, p. 102.

213. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940. Le lectorat intéressé par la politique en œuvre en Ontario consultera la thèse de doctorat de Claire Halstead : Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*

214. Dominique Marshall montre que dans les années 1930, Charlotte Whitton est en conflit avec le système de l'assistance aux enfants établi au Québec ; Dominique MARSHALL, « Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants », *op. cit.*, p. 115-116.

215. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Report of interview with Senator Wilson, 29 février 1940.

216. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 8 / 88, United Jewish Refugees & War Relief Agencies - National Head Officer -Montreal -Memorandum. Admission of Refugee Children - De Saul Hayes aux National Officers, 10 juin 1940.

217. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 8 / 88, United Jewish Refugees & War Relief Agencies - National Head Officer -Montreal -Memorandum. Admission of Refugee Children - De Saul Hayes aux National Officers, 14 juin 1940.

218. *Ibid.*

concentrons-nous ici sur l'organisation de la coordination associative en lien avec ce mouvement.

L'organisation de l'accueil engage des acteurs nationaux – le département d'Immigration par exemple – mais aussi les institutions provinciales et des agences sociales locales. Les différentes échelles d'action publique entraînent la création de nouveaux comités regroupant des personnalités du monde politique, du travail social et de la philanthropie. Au niveau national, le CNCR bénéficie de la représentation de Cairine Wilson et de l'homme d'affaire William Massey Birks lors des conférences du *National Advisory Committee for Children from Overseas*²¹⁹. La présidente du CNCR n'intervient toutefois pas à l'échelon québécois, laissant les membres du comité montréalais prendre en charge le mouvement²²⁰.

Le 2 juillet 1940, la première réunion de l'*Operating Committee* du *Refugee and Evacuee Coordinating Council* se tient à Montréal afin de préparer l'arrivée des enfants dans la province du Québec²²¹. Face à la multiplication des tâches nécessaires à cette prise en charge et surtout confronté aux nombres d'organisations mobilisées, l'*Operating Committee* se penche donc sur la structure du *Council for Overseas Children*. En effet, Montréal héberge de très nombreux comités de bienfaisance catholiques, protestants et juifs²²². D'envergure provinciale, le *Council for Overseas Children* regroupe ces différentes fédérations linguistiques et confessionnelles tout en fournissant une aide globale à l'ensemble du groupe, et en prenant en charge la gestion des familles d'accueil et le suivi des enfants²²³.

Le *Council for Overseas Children* se réunit 17 fois entre le 2 juillet 1940 et le 20 juin 1941 afin de gérer l'accueil et la vie quotidienne des évacués installés à Montréal²²⁴. Il a

219. Le *National Advisory Committee for Children from Overseas* est le comité canadien prenant en charge l'évacuation au Canada.

220. CJCCCNA, CJC-OR, CA 18 / 141, P. C. 3869, 13 août 1940 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 18 / 141, Minutes of the first meeting of the National Advisory Committee for Children from Overseas, 14 août 1940.

221. Ces deux comités sont les sous-comités du *National Advisory Committee for Children from Overseas* pour la province du Québec. Le *Refugee and Evacuee Coordinating Council* devient rapidement le *Council for Overseas Children* ; CJCCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, 13 / 10, Minutes of a meeting of the Operating Committee, Council for Overseas Children, 12 juillet 1940 ; CJCCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, 13 / 10, Refugee and Evacuee Coordinated Council, Operating Committee, First Meeting, 2 juillet 1940.

222. La plupart sont affiliées à des « organisations parapluies » coordonnant notamment les campagnes de fonds : le Conseil des Œuvres pour les associations catholiques francophones, la *Federation of Catholic Charities* pour les catholiques anglophones, la *Montreal Council of Social Agencies* pour les organisations catholiques et la *Montreal's Federation of Jewish Philanthropies* pour la communauté juive. Sur l'histoire et la structuration de ces fédérations : Magda FAHRNI, *Household politics*, *op. cit.* ; Amélie BOURBEAU, *Techniciens de l'organisation sociale*, *op. cit.* ; Amélie BOURBEAU, « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2009, vol. 63, n° 2-3, p. 331-360 ; Amélie BOURBEAU, « Les catholiques montréalais et la sécularisation de l'assistance privée, 1930-1970 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 77, p. 55-70.

223. Les quatre fédérations de bienfaisance – franco-catholiques, anglo-catholiques, protestants et juifs – sont représentées.

224. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Twelfth

pour objectif de rationaliser les actions des différentes agences sociales et de centraliser les décisions au niveau provincial. Sans entrer dans les détails du travail effectué par le *Council for Overseas Children*, notons l'importante participation de l'UJR&WRA à cet organisme, participation lui permettant de se rapprocher du CNCR et des autres comités de bienfaisance extérieurs à la sphère juive. En effet, dès les premières séances de travail, le CNCR et l'UJR&WRA proposent leurs aides financières afin de pallier le retard de transfert de fonds provincial²²⁵. Leur geste pousse les autres membres du comité à proposer le poste de trésorier à Saul Hayes, lequel s'investit alors pleinement dans la vie du mouvement d'accueil des évacués britanniques.

Membre le plus assidu, il côtoie dans ces réunions les personnalités influentes de la philanthropie montréalaise mais aussi des experts de l'assistance sociale comme Dorothy King, une proche de Charlotte Whitton et représentante au Québec du CWC ; Grant Fleming, l'ancien doyen de la faculté de médecine de McGill ; Mme Campbell Howard – l'épouse d'un sénateur – ou la jeune Ethel Ostry travaillant pour le *Baron de Hirsh Institute* et qui sera, après la Seconde Guerre mondiale, une actrice importante de l'accueil d'orphelins survivant du génocide²²⁶.

En tant que trésorier, Hayes détient une place stratégique dans le comité lui permettant de tisser de nouveaux liens aux niveaux local et provincial ainsi que de mettre en avant les actions de la communauté juive²²⁷. Son implication au sein du *Council for Overseas Children* participe entièrement aux vœux d'ouverture vers les non juifs formulés en janvier 1939 par Samuel Bronfman. Le mouvement d'accueil des évacués britanniques n'est pas un plan spécifique à la communauté juive – bien au contraire, le terme « juif » n'est jamais cité et l'association ne discrimine aucun enfant selon sa confession – et intègre l'UJR&WRA dans une action patriotique participant à l'effort de guerre canadien²²⁸. L'envoi d'enfants britanniques au Canada participe alors, selon nous, aux rapprochements entre la *Motherland* et le dominion, dans lequel le Congrès juif canadien veut aussi jouer un rôle afin d'affirmer son patriotisme²²⁹.

La coopération entre l'UJR&WRA et le CNCR s'intensifie encore avec l'arrivée des

Executive Committee, 24 janvier 1941.

225. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 52, Refugee and Evacuee Coordinating Council, Operating Committee, 5 juillet 1940.

226. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 52, Memorandum regarding plans for organizing a refugee and evacuee coordinating council for Montreal district, 1940. Sur l'accueil des enfants après la Seconde Guerre mondiale, voir Antoine BURGARD, « Une nouvelle vie dans un nouveau pays », *op. cit.*

227. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of National Executive Officers - Eastern Division, 15 août 1940.

228. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 7 / 70, Confidential report submitted by M. Saul Hayes, National Executive Director of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, to the National Meeting of the Dominion Council of the Canadian Jewish Congress, November 17th, 1940, 17 novembre 1940.

229. La chercheuse Friederike Kind-Kovács étudie la valorisation du patriotisme dans l'Empire austro-hongrois pendant la Première Guerre mondiale ; Friederike KIND-KOVÁCS, « The "Other" Child Transports: World War I and the Temporary Displacement of Needy Children from Central Europe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 30 octobre 2013, n° 15, p. 75-109.

civils internés. Comme le décrit Valerie Knowles dans la biographie qu'elle consacre à Cairine Wilson, la première sénatrice canadienne est fortement engagée dans l'aide aux réfugiés, notamment aux hommes internés au Canada à l'été 1940²³⁰. Dès le 27 août, le comité exécutif national du CNCR annonce sa participation à l'aide aux réfugiés internés²³¹. Début septembre, Saul Hayes avise l'UJR&WRA du fort soutien de l'organisation de Cairine Wilson, mais surtout, il affirme sa proximité avec l'association puisqu'il

*brought before the meeting the results of his activities with the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecutions. He stated that he had been working in order to have this Committee assume responsibility in the internment question from a twofold point : (a) to intervene at Ottawa and to petition the Ottawa authorities to treat the internees as «civilian internees» or «refugees» and not as «prisoners of war». (b) to bring material aid and comfort to the internees at the various camps. He pointed out that the matter was to be brought up at the next meeting of the Canadian National Committee on Refugees which was fixed for the 17th of September*²³².

L'UJR&WRA et le CNCR collaborent dès le début de la prise en charge des internés. La nomination de Saul Hayes au comité exécutif du CNCR lors de la conférence suivante et l'annonce d'une pétition portée par le comité montréalais du CNCR peuvent être interprétées comme des conséquences de cette coopération poussée et du travail réflexif mené par Hayes et Wilson²³³.

Le 11 janvier 1941, Constance Hayward propose à Saul Hayes la création d'un «*Central Department for Interned Refugees*» à l'image de celui existant en Angleterre afin de pouvoir gérer les deux principaux enjeux de l'internement : l'amélioration des conditions de vie et l'émigration après une potentielle libération²³⁴. Cette volonté d'organiser la prise en charge des internés est fortement suggérée par Alexander Paterson et Chaim Raphael, respectivement le représentant du *Home Office* envoyé au Canada et celui du *Central Department for Interned Refugees*, proposition qui reçoit l'aval du département canadien des opérations d'internement²³⁵. Le 24 janvier, le comité national du CNCR

230. Valerie KNOWLES, *First Person, op. cit.*, p. 195-224.

231. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Tenth Executive Committee, 27 août 1940.

232. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 12 septembre 1940.

233. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Eleventh Executive Meeting of the Executive Committee, 6 novembre 1940.

234. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 154 A, De Constance Hayward à Saul Hayes, 11 janvier 1941. En Angleterre, le comité s'occupant des questions liées à l'internement est le *Central Department for Interned Refugees*; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1983, p. 118-124.

235. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 11 / 114, De M. Stephany à Samuel Bronfman, 3 janvier 1941 ;

se tient à Montréal en présence d'Alexander Paterson qui annonce officiellement la création du *Central Committee for Interned Refugees* (CCIR)²³⁶.

Le 31 janvier 1941, la première réunion du CCIR marque l'apogée de la coordination officielle du CNCR et de l'UJR&WRA puisque le nouveau comité regroupe deux membres de chaque association. Il est présidé par Cairine Wilson accompagnée de deux secrétaires : Constance Hayward et Saul Hayes²³⁷. Stanley Goldner, un proche de Hayes, devient l'officier de liaison officiel du comité afin de prendre en charge des relations entre celui-ci et les internés. Le financement est lui aussi coopératif puisque l'UJR&WRA subventionne 75% du coût global, ratio calculé en fonction du pourcentage de civils juifs internés dans les camps²³⁸.

Enfin, cette fondation a lieu en présence de deux hommes clefs – les Britanniques Alexander Paterson et Chaim Raphael – soulignant alors la dimension internationale du refuge.

3.2 Le refuge canadien, une mobilisation transnationale

Le refuge canadien n'est pas isolé du reste du monde. Au contraire, il n'existe que par ses liens avec l'étranger rendant possibles les mouvements de secours et l'envoi d'aide humanitaire. L'historiographie isole généralement les associations canadiennes. En limitant leurs actions au sol national, elle fait le parallèle entre le faible nombre de réfugiés accueillis et l'échec du travail associatif. Les archives du CJC et du CNCR montrent néanmoins une ouverture internationale non négligeable pour ces deux associations ne regroupant que très peu de membres.

Nous souhaitons ici mettre en avant le niveau transnational du réseau associatif et tenter de mieux comprendre la position de l'action canadienne dans le secours apporté aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. Nous entendons par « transnational », l'étude des connexions des activités associatives canadiennes en dehors du pays et le réseau que celles-ci forment autour de l'accueil de réfugiés au Canada²³⁹. Cette approche est loin d'être originale mais l'histoire du Congrès juif canadien et du CNCR semble avoir été oubliée par ce questionnement²⁴⁰.

CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 janvier 1941.

236. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Twelfth Executive Committee, 24 janvier 1941.

237. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 48, Minutes of meeting, the First meeting of the Central committee for Interned Refugees, 31 janvier 1941.

238. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Minutes of National Executive Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

239. Pour une historiographie et une épistémologie du terme « transnational », notamment dans l'histoire des migrations, voir Nancy L. GREEN, « The Trials of Transnationalism: It's Not as Easy as It Looks », *The Journal of Modern History*, 28 novembre 2017, vol. 89, n° 4, p. 851-874.

240. La remarque ne concerne que l'histoire de ces organisations puisque l'ouvrage de Patrick Farges sur les exilés germanophones au Canada participe grandement à une étude transnationale de l'exil :

Deux pays apparaissent comme des espaces avec lesquels le refuge canadien entretient des relations étroites faites de circulation d'hommes, d'idées et d'informations : le Royaume-Uni et les États-Unis²⁴¹. Malheureusement, nos sources étant issues des acteurs canadiens, le réseau transnational apparaît biaisé puisque nous n'avons pas les points de vue des acteurs britanniques ou états-uniens. Dans un premier temps, les protagonistes étrangers viennent appuyer le travail associatif développé au Canada ce qui légitime des actions du CNCR et de l'UJR&WRA, notamment celles en lien avec la propagande ou la prise en charge des évacués et des internés. Cependant, les liens développés avec certains comités états-uniens dépassent la simple union politique ou morale puisqu'ils établissent une coordination horizontale menant à l'accueil de réfugiés au Canada.

Le refuge et le Royaume-Uni : un réseau d'hommes et d'idées au service de la propagande associative

La Grande-Bretagne fournit un appui de premier ordre pour le refuge canadien. Dans une volonté d'accueil, elle apparaît comme un potentiel pourvoyeur de réfugiés mais aussi un soutien important dans la propagande associative.

Dès la conférence inaugurale du CNCR en décembre 1938, l'organisation place son action dans les pas des associations britanniques. Elle ouvre ainsi la discussion par un discours de James Parkes, l'un des fondateurs du *Council of Christians and Jews*, et

Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008. De façon plus générale, l'histoire des migrations est marquée par ces questionnements transnationaux. Nous proposons ici quelques références historiographiques ou monographiques sur ces aspects : Jean-Paul ZÚÑIGA (dir.), *Pratiques du transnational : terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 2011 (avec notamment un chapitre de Nancy GREEN, « Le transnationalisme et ses limites : le champ de l'histoire des migrations », *Ibid.*, p. 197-208) ; Paolo BOCCAGNI, « Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: A Sociological Understanding », *Revue européenne des migrations internationales*, mars 2012, vol. 28, n° 1, p. 33-50 ; Aline CHARLES et Thomas WIEN, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 2011, vol. 14, n° 2, p. 199-221 ; Thomas DAVID et Ludovic TOURNÈS, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *op. cit.* ; Caroline DOUKI et Philippe MINARD, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 12 décembre 2007, n° 54-4bis, p. 7-21 ; Akira IRIYE et Pierre-Yves SAUNIER, *The Palgrave dictionary of transnational history*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 ; Pierre-Yves SAUNIER, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, 3 septembre 2008, n° 71, n° 2, p. 4-25 ; Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2014.

241. Ces deux États ne sont pas les seuls à entretenir des liens avec les associations canadiennes. En effet, le Congrès juif canadien correspond avec des organisations présentes en France, par exemple la *World Union of Jewish Youth*, mais ces relations sont trop peu nombreuses et trop peu poussées pour pouvoir constituer une réelle collaboration ou un intérêt mutuel. Le secrétaire général de la *World Union of Jewish Youth* contacte le Congrès juif canadien en janvier 1939 afin de développer son association au Canada ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, De D. Tecuciano à H. M. Caiserman, 30 janvier 1939 et CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, De H. M. Caiserman à D. Tecuciano, 10 février 1939.

retranscrit en détail les principales actions des comités et du gouvernement britannique dans les annexes de son compte rendu²⁴². Ce choix n'est pas anodin : la Grande-Bretagne est un pays de référence pour le monde canadien anglophone mais aussi pour son opinion publique. De plus, en tant que refuge temporaire, elle est susceptible de mettre en place des mouvements de populations en destination du Canada, comme c'est le cas pour les évacués et les internés.

Les mouvements de populations entre la *Motherland* et le dominion sont variés pendant les années de guerre : mouvements de troupes, allers-retours de diplomates mais aussi évacuations d'enfants et internement d'étrangers²⁴³. Dans ce contexte, l'évacuation de jeunes Britanniques se place dans la continuité des migrations d'enfants des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Il y a néanmoins deux grandes différences : l'évacuation est un plan temporaire et non un mouvement au long cours ; les enfants concernés sont considérés comme des « invités » et non comme une main-d'œuvre agricole ou domestique²⁴⁴. Le CNCR vient donc rejoindre des organisations habituées à gérer ces mouvements ou soutenant l'impérialisme comme le *Catholic Council for British Settlement Overseas*, les *Bernado's Homes* ou l'*Imperial Order Daughters of the Empire*²⁴⁵. Il entretient aussi de forts liens avec des comités britanniques venant en aide aux réfugiés comme le *Movement for the Care of Children from Germany*, en particulier lors de l'accord canadien pour l'accueil d'enfants à l'été 1939, coopération qui pousse même Cairine Wilson à employer une travailleuse sociale à Londres afin de faciliter et accélérer les échanges entre les deux organisations²⁴⁶. De son côté, l'UJR&WRA souligne dans ses comptes rendus la proche collaboration avec le *Board of Deputies of British Jews*, la principale organisation représentative de la communauté juive en Angleterre²⁴⁷.

Le CNCR et l'UJR&WRA sont aussi en contact régulier avec les autorités britanniques au travers des mouvements des évacués et des internés, ceux-ci étant tous deux sous la responsabilité du gouvernement de Churchill. Ainsi, les membres du *Central Committee for Interned Refugees* (CCIR), dont nous avons déjà parlé, n'hésitent pas à demander une rencontre avec le président du tribunal d'appel en charge de l'interne-

242. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

243. Pour les relations militaires entre le Canada et la Grande-Bretagne, voir Jonathan F. VANCE, *Maple Leaf Empire: Canada, Britain, and Two World Wars*, Don Mills, Oxford University Press, 2012.

244. Patricia Y. LIN, « National Identity and Social Mobility: Class, Empire and the British Government Overseas Evacuation of Children During the Second World War », *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1996, vol. 7, n° 3, p. 311. Sur les migrations contemporaines d'enfants et d'adolescents de la Grande-Bretagne vers le Canada, voir notamment Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008.

245. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *Ibid.*, p. 172.

246. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Canadian National Committee on Refugees. Memorandum on Child Refugees, 17 mai 1940.

247. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews: British Immigration Policy, Jewish Refugees, and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 40 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 G, Minutes of meeting of National Executive UJR&WRA, 20 mars 1943.

ment en Angleterre afin que celui-ci joue le rôle d'intermédiaire entre les associations et les autorités canadiennes²⁴⁸. De plus, ils mettent en avant leurs alliés appartenant au monde politique britannique, notamment lors de la visite de Lord Marley à l'hiver 1940²⁴⁹. Les acteurs du monde politique britannique permettent alors de légitimer les actions du CNCR en y apportant une sorte de caution censée convaincre le gouvernement fédéral et l'opinion publique anglophone.

S'il fallait résumer les relations entre le refuge canadien et la *Motherland*, il serait incarné par les *Princesses' Dolls*²⁵⁰. Prêtées par les filles de George VI au CNCR, les poupées servent de vitrines à la propagande associative. Elles permettent ainsi à l'organisation de promouvoir son action en faveur des réfugiés, d'afficher le soutien de la monarchie britannique à cette cause et de présenter le secours aux réfugiés comme un acte participant à l'effort de guerre allié²⁵¹.

Malgré tout, les relations avec la Grande-Bretagne souffrent de l'éloignement géographique rendant les communications et les transports difficiles. Les liens sont plus faciles et plus affirmés entre les dirigeants juifs canadiens et leurs homologues états-unis.

Par-delà les frontières : un refuge nord-américain

Dès son arrivée à la présidence du CJCR, Samuel Bronfman met à l'honneur l'unité de la communauté juive dans le secours aux réfugiés. Cette unité n'est pas seulement pensée au niveau canadien, elle est envisagée au niveau nord-américain – entendu ici comme regroupant le Canada et les États-Unis – puisque l'UJR&WRA collabore fortement avec le *Joint*. En janvier 1941, Bronfman évoque dans un discours prononcé lors de la conférence nationale de l'UJR&WRA sa vision des actions associatives.

*[...] One cannot look upon relief questions solely from the Canadian viewpoint, that is to say, one must examine the question of bringing relief to distressed Jewry in the light of America's obligation to Jewry overseas. By «Americas's obligation» I, of course, mean the Jews of the United States and Canada*²⁵².

Pour Samuel Bronfman, le secours apporté aux populations persécutées demande une attention de toute la judaïcité nord-américaine et les actions canadiennes ne peuvent être évaluées qu'à l'aune de l'échelle continentale. Il répond ici à de nombreuses critiques

248. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 52 A, De Saul Hayes à l'Executive Committee - Discussion of Central Committee with Sir Norman Birkett ; Position Regarding Release, 18 septembre 1941.

249. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee of Refugees and Victims of Political Persecution. Bulletin n°9, 27 janvier 1940.

250. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Tenth Executive Committee, 27 août 1940.

251. Nous développerons l'étude de la propagande associative et notamment l'utilisation des poupées dans le chapitre 3.

252. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, President's Report - National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

de ses contemporains – qui seront ensuite reprises par certains historiens – mettant en avant l'inaction de la communauté juive nationale et le peu de réfugiés accueillis sur le sol canadien.

L' historiographie de l'*American Jewish Joint Distribution Committee* est marquée par l'ouvrage de Yehuda Bauer, *American Jewry and the Holocaust : The American Jewish Joint Distribution Committee, 1939-1945*²⁵³. Dans cette étude désormais classique, l'auteur ne cite que deux fois le Canada, lorsqu'il aborde l'accueil des étudiants bloqués en Asie et lors de la prise en charge des enfants en France²⁵⁴. Ces deux plans d'accueil ont un point commun : tous deux échouent. Ni la collaboration tout au long de la guerre, ni l'apport financier de la communauté juive au *Joint*, ni aucune autre action canadienne ne sont abordées dans l'historiographie du principal partenaire de l'UJR&WRA.

Plus récemment, l'historienne Catherine Collomp consacre une étude poussée au *Jewish Labor Committee* états-unien et aborde le réseau d'aide établi par celui-ci afin de sauver des réfugiés lituaniens²⁵⁵. Or, certains d'entre-eux parviennent à se réfugier au Canada grâce à l'action de l'UJR&WRA et d'autres comités mais cet accueil canadien n'apparaît pas dans l'étude. Comment expliquer l'absence presque systématique du pendant canadien dans l'historiographie du refuge états-unien ?

Selon nous, la participation canadienne du point de vue états-unien est certainement jugée anecdotique alors que de l'autre côté de la frontière, les liens avec les États-Unis sont partout. En effet, les Canadiens valorisent énormément leurs relations avec les États-Unis. Elle leur permet non seulement de mettre en avant leur participation à l'effort de guerre allié tout autant que de rassurer les proches de personnes restées en Europe sur leurs capacités et leur volonté d'action. De plus, faute de réseau européen, les dirigeants juifs états-uniens sont les seuls intermédiaires possibles entre le Canada et l'Europe, ce qui crée une relation inégale entre les deux communautés. Lais toutes deux semblent y tirer des avantages : le *Joint* y trouve une nouvelle source de financement et l'UJR&WRA, un contact précieux dans son travail de secours. Revenons donc aux

253. Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust: The American Jewish Joint Distribution Committee, 1939-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1981. Un second ouvrage traite de la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale : Yehuda BAUER, *My brother's Keeper; a History of the American Jewish Joint Distribution Committee, 1929-1939*, Philadelphia, Jewish Publication Society of America, 1974. Sur le *Joint* et le secours aux réfugiés, voir aussi Oscar HANDLIN, *A Continuing Task. The American Jewish Joint Distribution Committee, 1914-1964*, New York, Random House, 1965 ; Zhava GLASER, *Refugees And Relief: The American Jewish Joint Distribution Committee And European Jews In Cuba And Shanghai 1938-1943*, thèse de doctorat en histoire, New York, University of New York, 2015 ; Yosef LITVAK, «The American Joint Distribution Committee and Polish Jewry 1944-1949», dans Selwyn Ilan TROEN et Benjamin PINKUS, *Organizing Rescue: Jewish National Solidarity in the Modern Period*, London, Cass, 1992, p. 269-313. Sur les activités du *Joint* en France après la Seconde Guerre mondiale, voir Laura HOBSON FAURE, *Un «plan Marshall juif» : la présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954*, Paris, Armand Colin, 2013.

254. Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust*, *op. cit.*, p. 126 et 261.

255. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, *op. cit.*, p. 99-141.

paroles de Samuel Bronfman et tentons d'appréhender les actions du CJCR et de l'UJR&WRA au niveau continental.

Les liens entre les associations juives canadiennes et le *Joint* ne débutent pas avec la Seconde Guerre mondiale. Ils s'établissent dès 1933 au travers du financement de l'aide aux réfugiés allemands²⁵⁶. Ils prennent cependant une ampleur inédite avec la volonté de Samuel Bronfman de rationaliser les campagnes de fonds de l'UJR&WRA à l'été 1939. Ainsi les dirigeants du Congrès juif canadien rencontrent-ils ceux du *Joint* et de l'*United Palestine Appeal* afin de s'inspirer de leurs expériences²⁵⁷. En effet, les deux associations états-uniennes ont établi une campagne de fonds unifiée, l'*United Jewish Appeal for Refugees and Overseas Needs*, qui influence grandement le président du CJC dans la mise en place concrète de l'unité juive canadienne²⁵⁸. L'UJR&WRA est donc une organisation construite à partir de l'expérience états-unienne et qui envoie une très grande partie des sommes récoltées vers ce pays.

Les relations entre l'UJR&WRA et le *Joint* ne sont pas seulement financières. Saul Hayes devient au fil de la guerre et au cours de la centralisation du travail associatif autour de l'UJR&WRA, le correspondant essentiel des associations juives états-uniennes²⁵⁹. Le directeur canadien entretient des contacts réguliers avec Moses A. Leavitt, le secrétaire du JDC à New York et avec Augusta Mayerson puis Cecilia Razovsky, les directrices successives du *National Refugee Service*²⁶⁰. Chaque association renseigne l'autre sur les intentions de son gouvernement et lui transmet des renseignements utiles aux secours des réfugiés ou sur la localisation de leurs proches²⁶¹.

256. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, op. cit., p. 41. Précisons aussi que le *Joint* n'est pas la seule association présente aux États-Unis recevant de l'argent de l'UJR&WRA. En effet, l'association juive canadienne transmet aussi 5 000\$ au *World Jewish Congress* en mai 1941 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 mai 1941.

257. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, Minutes of the Actions Committee meeting, representing the Canadian Jewish Committee for Refugees, Joint Distribution Committee and the United Palestine Appeal, 25 juin 1939.

258. Les associations participant à la campagne unifiée aux États-Unis sont le *Joint Distribution Committee*, l'*United Palestine Appeal* et le *National Coordinating Committee Fund* ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 55, United Jewish Appeal for Refugees and Overseas Needs. Statement by National Chairman, s. d.

259. Saul Hayes n'est pas le seul contact canadien, particulièrement au début de la période. Ainsi, en février 1939, l'*Emergency Committee in Aid of Displaced Foreign Scholars* tente de mettre en place une procédure afin de placer dans les universités canadiennes, notamment en Nouvelle-Écosse, des scientifiques allemands. L'initiative, pourtant soutenue par Joseph P. Chamberlain, le président du *National Coordinating Committee for Aid to Refugees*, ne semble pas aboutir. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 5 / 47, De Betty Drury à S. Belkin, 17 février 1939.

260. Le *National Refugee Service* est le comité états-unien qui succède au *National Coordinating Committee for Aid to Refugees*. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 42, De Oscar Cohen à S. J. Zacks -Meeting re Refugee Children, 14 août 1939. Les contacts entre l'organisation états-unienne et le CJCR sont établis dès février 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 45, De Cecilia Razovsky à S. Belkin, 6 février 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 23 / 200, De Saul Hayes à M. A. Leavitt, 27 août 1941.

261. Par exemple, quatre réfugiés internés demandent à l'organisation états-unienne des nouvelles de leurs proches. Le *National Refugee Service* promet de transmettre toutes les informations à sa disposition ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 16 / 125 A, De Augusta Mayerson à Saul Hayes, 24/07/1941.

Ainsi, l'UJR&WRA de Montréal apprend en septembre 1940 que le gouvernement polonais en exil est en négociation avec les États-Unis et le Canada afin que ces deux pays acceptent sur leur territoire certains citoyens polonais. Le compte rendu signale que les informations proviennent d'une lettre de Joseph Schwartz, le vice-directeur européen du JDC, adressée à Morris Troper, le directeur exécutif de l'organisation en Europe, qui est ensuite transmise à Moses A. Leavitt à New York²⁶². En août 1941, les associations canadiennes et états-uniennes collaborent intensément afin d'obtenir près de 500 visas états-uniens, canadiens et australiens pour des étudiants juifs et leurs rabbins bloqués au Japon²⁶³. Le *Joint* joue alors le rôle d'intermédiaire entre toutes les associations intéressées en organisant une réunion sur le sujet à New York. Cette conférence porte ses fruits puisqu'elle permet à Saul Hayes d'expliquer les conditions officielles demandées par le département d'Immigration canadien.

Enfin, une nouvelle étape dans la collaboration est franchie au printemps 1943. En préparation de la conférence des Bermudes, Saul Hayes participe, avec le *Joint*, à la septième réunion du *Joint Emergency Committee for European Jewish Affairs* le 8 avril 1943²⁶⁴. (Euvrant de mars à novembre 1943, ce comité mixte est l'une des plus importantes actions des organisations juives états-uniennes visant à coordonner leurs activités de sauvetage²⁶⁵. La présence de Saul Hayes exprime l'intégration de l'homme, et d'une certaine façon celle de la direction du CJC, au secours nord-américain. Une note rédigée par le directeur canadien résume les avis des associations présentes sur la future conférence internationale : «*the Bermuda Conference is a fraud and a fake*»²⁶⁶.

Face à cet échec programmé, l'*Emergency Committee* suggère quelques pistes de travail à Saul Hayes afin que les comités canadiens puissent tirer profit de l'attention canadienne et internationale sur le sort des populations réfugiées : former un comité de personnalités politiques et non politiques ; demander au gouvernement canadien de soutenir explicitement l'accueil de réfugiés et d'offrir son aide aux pays neutres en

Les associations correspondent aussi lors du potentiel accueil d'enfants réfugiés orphelins : CJCCCNA, CJC-OR, 4 / 42, De Oscar Cohen à S. J. Zacks -Meeting re Refugee Children, 14 août 1939.

262. CJCCCNA, CJC-OR, CA 18 / 147, Minutes of the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 29 septembre 1940.

263. CJCCCNA, CJC-OR, CA 23 / 200, De Moses A. Leavitt à Saul Hayes, 12 août 1941.

264. Les organisations membres de l'*Emergency Committee* à sa création à la fin du mois de mars 1943 sont : l'*American Jewish Committee*, l'*American Jewish Congress*, le *B'nai Brith*, le *Jewish Labor Committee*, l'*American Emergency Committee on Zionist Affairs*, le *Synagogue Council of America*, l'*United Palestine Appeal*, l'*Union of Orthodox Rabbis* et l'*American Branch of Agudas Israel* ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 101, Program Action on the rescue of Jews in Nazi Occupied territories adopted by the Joint Committee on the European Emergency Jewish situation, 31 mars 1943 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 12 / 113, De Saul Hayes à l'Emergency Committee - Proposed Refugee Conference, 12 avril 1943.

265. Edward PINSKY, « American Jewish Unity During The Holocaust – The Joint Emergency Committee, 1943 », *American Jewish History*, 1983, vol. 72, n° 4, p. 477.

266. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 12 / 113, De Saul Hayes à l'Emergency Committee - Proposed Refugee Conference, 12 avril 1943.

fournissant une aide matérielle ou en prenant en charge des réfugiés²⁶⁷. Le lendemain, Lazarus Phillips, un proche de Saul Hayes, présente ces suggestions devant le CNCR qui rédige immédiatement une résolution et annonce son souhait d'organiser une rencontre avec le gouvernement fédéral canadien²⁶⁸.

À partir de novembre 1943, la collaboration entre le *Joint* et l'UJR&WRA se renforce encore davantage. En effet, le gouvernement fédéral canadien annonce l'accueil de réfugiés bloqués en péninsule Ibérique et envoie à Lisbonne un responsable du département d'Immigration, Odilon Cormier²⁶⁹. Saul Hayes rencontre alors A. L. Jolliffe, le nouveau directeur du Département d'Immigration afin de savoir si un homme, que l'on imagine être un membre de l'UJR&WRA, peut partir au Portugal afin de prêter main forte à Cormier, et officieusement surveiller son action. Jolliffe refuse poliment mais accepte que la section portugaise du *Joint* travaille en collaboration avec le responsable d'immigration à Lisbonne. Ainsi le *Joint* devient-il l'interlocuteur principal et même l'intermédiaire des associations canadiennes dans ce mouvement. Une autre organisation états-unienne, la *Hebrew Immigrant Aid Society* (HIAS), contacte son représentant à Lisbonne afin de le prévenir du mouvement et surtout, de la personnalité d'Odilon Cormier²⁷⁰.

*Knowing very well the method of work of Mr. Cormier, we think it is possible that he gave a restrictive interpretation to the instructions received, and this is why we consider it of great importance that you be accurately informed about the real intentions of the Immigration Department in Ottawa*²⁷¹.

Cette simple anecdote révèle l'étendue du réseau transnational puisque c'est un administrateur de la HIAS à New York qui informe le directeur de la Hicem à Lisbonne de l'attitude du responsable canadien de l'immigration. Le refuge se construit alors des deux côtés de l'Atlantique. Les quatre associations – l'UJR&WRA, la Hicem, le CNCR et le *Joint* – prennent en charge le mouvement des réfugiés ibériques : la première se porte garante pour tous les réfugiés de confession juive, la deuxième finance le transport avec des fonds du *Joint* et le CNCR garantit la prise en charge des réfugiés

267. *Ibid.*

268. LAC, CNCR, 6 / 28, Twentieth Meeting Convened by the Canadian National Executive Committee on Refugees, 13 avril 1943.

269. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 99, Memorandum - Saul Hayes - Visit to Ottawa, Nov. 11th, 17 novembre 1943.

270. La HIAS (l'*Hebrew Immigrant Aid Society*) rejoint en 1927 d'autres organisations œuvrant dans l'installation des immigrants – la *Jewish Colonisation Association* (ICA) et l'*Emigdirect* – afin de former la HICEM ; sur la ICA, Jean-Christophe ATTIAS et Esther BENBASSA, *Dictionnaire des mondes juifs*, Paris, France, Larousse, 2008, p. 325 et sur la HIAS, Mark WISCHNITZER, *Visas to Freedom: the History of Hias*, Cleveland, World Pub. Co., 1965. Sur la collaboration entre ces associations et le JDC, Valery BAZAROV, « HIAS and HICEM in the system of Jewish relief organisations in Europe, 1933-41 », *East European Jewish Affairs*, avril 2009, vol. 39, n° 1, p. 69-78.

271. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 97, De Ilja Dijour à Dr. James Bernstein, 18 novembre 1943.

non-juifs²⁷². De plus, le transport des réfugiés non-juifs est financé par des associations états-uniennes²⁷³.

En effet, Saul Hayes écrit à l'*International Rescue Relief Committee* de New York afin de savoir si l'association accepte de prendre en charge les réfugiés non-juifs²⁷⁴. Finalement, les *War Relief Services* de la *National Catholic Welfare Conference* paient les dépenses des réfugiés catholiques et les associations unitariennes financent celles des familles protestantes²⁷⁵. Le mouvement des réfugiés ibériques vers le Canada signale l'apogée de cette coordination transnationale puisque les associations organisent tout le déplacement de population en coordonnant leurs efforts. Et comme nous le verrons bientôt, la coopération ne s'arrête pas une fois la frontière canadienne franchie, l'UJR&WRA et le CNCR travaillant avec l'*United States Committee for the Care of European Children* (USCOM) co-fondée par Eleanor Roosevelt et Louis Weiss, afin de réunir les familles séparées entre les États-Unis et le Canada²⁷⁶.

Enfin, en décembre 1943, le Congrès juif Canadien devient une des agences participant au *Council of Voluntary Agencies* de l'*United Nations Relief and Rehabilitation Administration* (UNRRA) et Cairine Wilson participe quant à elle à l'organisation canadienne de l'UNRRA²⁷⁷. Fin avril 1944, Saul Hayes et Cairine Wilson rencontrent ensemble Sir Herbert Emerson, le Haut Commissaire aux Réfugiés afin de prévoir les plans de secours pour l'après-guerre, notamment l'admission d'environ 1 000 enfants orphelins²⁷⁸. Les dirigeants associatifs du refuge canadien deviennent donc, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, des acteurs reconnus au niveau international pouvant intégrer le Canada dans le mouvement général de secours aux victimes du conflit. Les préoccupations organisationnelles quittent la question de l'accueil de réfugiés fuyant les persécutions pour la situation d'après-guerre. Le refuge canadien pendant la Seconde Guerre mondiale prend fin et un nouveau refuge se dessine alors²⁷⁹.

272. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Phone interview - Saul Hayes / A. L. Jolliffe, 19 novembre 1943; CJCCCNA, CJC-OR, CD 3 / 53 A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

273. CJCCCNA, CJC-OR, CD 3 / 53 A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

274. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Saul Hayes à Mlle Shiba Strunsky, 1^{er} décembre 1943.

275. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Télégramme entre Joseph Schwartz et M. A. Leavitt, 27 mars 1944.

276. Voir le chapitre 5, 2.1 page 421.

277. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 88, Summary of decisions and actions taken by the National Executive Committee since last Dominion Council meeting on December 12, 1943, 12 décembre 1943; LAC, CNCR, 6 / 28, Canadian National Committee of Refugees - National Executive Committee - Minutes of the 31st Meeting, 19 septembre 1944. Sur l'UNRRA et le Canada : Susan ARMSTRONG-REID et David R. MURRAY, *Armies of Peace: Canada and the UNRRA Years*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.

278. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 6 / 124, Current Activities of the U. J. R. & W. R. A. and Congress, 1^{er} juin 1944.

279. Sur l'accueil des orphelins, voir la récente thèse d'Antoine Burgard, « *Une nouvelle vie dans un nouveau pays* », *op. cit.*.

Conclusion

Ce chapitre portait sur la cartographie des organisations et les relations entre les cœurs du refuge. Dès leur fondation en décembre 1938 suite aux Accords de Munich et à la Nuit de cristal, deux organismes clé de cette histoire souhaitent se positionner comme des « coordinations d'associations » pour regrouper autour d'eux tous les comités évoluant au sein dans leurs sphères d'influences respectives. Ces deux associations adoptent une structure composée d'un comité national exécutif et de plusieurs comités locaux concentrés dans les grandes villes canadiennes. Outre l'accueil de réfugiés, chaque association développe des objectifs secondaires permettant sa réalisation : l'unité de la judaïcité canadienne pour les associations juives, la libéralisation de la politique migratoire et une éducation sur le « problème des réfugiés » pour le CNCR.

Afin de réaliser leurs différents objectifs, les associations liées au Congrès juif canadien centralisent l'ensemble du travail associatif touchant à la prise en charge des réfugiés et les récoltes de fonds. À l'inverse, le CNCR parie sur le regroupement volontaire d'individus ou d'associations souhaitant peser sur le gouvernement fédéral et de l'opinion publique. Chacune se heurte cependant à des difficultés spécifiques. Les désirs d'hégémonie du comité juif montréalais entraînent la vive opposition des dirigeants de Toronto tandis que le faible nombre de participants au CNCR l'empêche de développer sur l'ensemble du territoire canadien un réseau associatif puissant. Les deux organisations se rejoignent néanmoins dans leur absence manifeste de lien avec la population francophone du pays et leurs difficultés d'insertion dans les provinces de l'Ouest.

Notre analyse souligne les multiples collaborations entre l'association de Cairine Wilson et celle de Samuel Bronfman. Dès la fondation du CNCR, le comité juif montréalais finance certaines activités éducatives mais les juifs de Montréal restent dans un premier temps en retrait puisque ce sont les dirigeants de Toronto qui semblent avoir une plus grande influence sur la nouvelle association politique. Mais l'arrivée des enfants britanniques et des internés rapprochent les deux comités exécutifs nationaux et imposent au fur et à mesure une coopération importante entre Cairine Wilson, Constance Hayward et Saul Hayes.

Au travers des mouvements en provenance du Royaume-Uni, les associations du refuge créent des liens particuliers avec des personnalités politiques de ce pays, relations qui sont ensuite valorisées dans le cadre de la propagande du CNCR afin de légitimer les demandes associatives en matière de libéralisation de la politique migratoire. Mais le Royaume-Uni ne représente qu'une partie mineure du réseau transnational, les connexions étant beaucoup plus poussées avec certains comités états-uniens.

Le réseau transnational reliant les associations juives canadiennes et états-uniennes atteint son apogée au printemps 1943 avec la Conférence des Bermudes et l'annonce quelques mois plus tard de l'accueil des réfugiés ibériques au Canada. L'arrivée de

ces quelques centaines d'hommes, femmes et enfants marque la fin du refuge durant la Seconde Guerre mondiale, l'attention du monde se portant sur les survivants du génocides et les personnes déplacées²⁸⁰. Le 6 novembre 1944, le CNCR renouvelle la déclaration faite lors de sa création en décembre 1938 mais ne demande plus l'accueil de réfugiés ; il demande au contraire des «*victims of persecutions in Europe*», de «*displaced persons*»²⁸¹. Trois jours après, M. Saalheimer répond à un courrier de Saul Hayes lui demandant un rapport des activités du CICR afin de savoir si celui-ci doit rester indépendant de l'UJR&WRA²⁸². Le *memorandum* se termine ainsi :

*The juncture when the Central Committee should go out of existence will have been reached when we have succeeded in obtaining normal immigrant status for every refugee under its care. At that time the respective «regular» refugee committees should take over*²⁸³

La coopération entre les associations juives et le CNCR se poursuit mais la structure associative évolue afin de rendre visibles les changements d'objectifs. Le *Central Committee for Interned Refugees* devient le *Central Committee for Refugees* – aucun réfugié n'étant encore internés mais le statut des civils libérés n'est pas encore permanent. De son côté, l'UJR&WRA établit un nouveau comité devant prendre en charge les 10 000 personnes que la communauté juive souhaite accueillir sur son sol : le *Central People's Relief Committee of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies*²⁸⁴.

À l'échelle locale, la fin du refuge désoriente l'élan créé par l'arrivée des réfugiés ibériques. Les comités locaux du CNCR sont bien conscients qu'aucun réfugié ne sera accueilli jusqu'à la fin du conflit. En conséquence, ils se désintéressent de plus en plus de leur comité national. Le comité de Winnipeg laisse quelques dollars sur son compte afin de pallier aux dépenses des réfugiés accueillis dans la ville, mais le comité ne fonctionne plus²⁸⁵. En mai 1945, les différents comités du CNCR se réunissent afin de statuer sur le devenir de l'organisation²⁸⁶. Les membres associatifs n'espèrent plus accueillir de nouveaux réfugiés tandis que ceux déjà présents se détournent d'eux pour les questions liées à leur naturalisation et à leurs problèmes de statut. Ces questions peuvent être gérées par le seul comité national. Les comités locaux n'ayant plus de cas à traiter disparaissent alors en silence. Cette situation n'est cependant pas acceptée par tous :

280. LAC, CNCR, 6 / 28, Canadian National Committee of Refugees - National Executive Committee - Minutes of the 32nd Meeting, 6 novembre 1944.

281. *Ibid.*

282. CJCCNA, CJC-OR, CA 19 / 154, De M. Saalheimer à Saul Hayes, 9 novembre 1944.

283. *Ibid.*

284. CJCCNA, CJC-OR, CA 16 / 125, De Saul Hayes à la Bank of Montreal, 1^{er} mars 1944 ; CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 J, Minutes of meeting of National Executive of UJR&WRA , 11 décembre 1943.

285. LAC, CNCR, 6 / 22, De Mlle Robert McQueen à Constance Hayward, 19 mars 1945 ; LAC, CNCR, 6 / 22, De Constance Hayward à Mlle Robert McQueen, 28 mars 1945.

286. CJCCNA, CJC-OR, CD 3 / 53 A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the Thirty-Third Meeting - National Executive Committee, mai 1945.

une membre, Madame Cooke, remet en cause cette vision d'un refuge fondé seulement sur la présence de réfugiés en rappelant que «*the Ottawa Branch had worked hard for a long period (about 4 years) before they had refugees in Ottawa*²⁸⁷. » Cairine Wilson rappelle alors que «*the original purpose of the Committee was educational rather than case work*», laissant ainsi de côté la modification de la politique migratoire canadienne. Le refuge se poursuit donc sans réfugié à accueillir ou plutôt des réfugiés qui ne le sont plus vraiment : ce sont des «*displaced persons*». Mais comment les associations définissent-elles « le réfugié » durant la Seconde Guerre mondiale ?

287. *Ibid.*

Chapitre 2

La fabrique du réfugié

Introduction

FIGURE 0.1 – Hésitation sur leur statut par les accueillis internés, juillet 1940.

status as "Friendly Aliens" *This recognised and confirmed our Refugees from Nazis Oppression.*

Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 16 / 125 A, Internment Camp "I" to the War Office London, 23 juillet 1940.

Le 23 juillet 1940, un groupe de civils internés transmet un texte de six pages au Congrès juif canadien et au *War Office* londonien. Ces hommes ne sont là que depuis quelques jours mais ils correspondent déjà avec les associations du refuge afin de les informer de leur internement. Rappelant les différents événements ayant provoqué leur emprisonnement en Grande-Bretagne puis au Canada, les internés veulent clarifier leur statut : ils ne sont ni des sympathisants nazis ni des «*Friendly Aliens*» comme le suggère dans un premier temps le document tapuscrit ; ils sont au contraire de véritables «*Refugees from Nazi Oppression*». La présence d'une rature dans ce document est un marqueur fort : il signale leur volonté de citer l'intitulé exact du statut britannique. Les internés sont donc conscients de la nécessité de clarifier leur statut migratoire et de valoriser celui de réfugié s'ils veulent améliorer leurs conditions de vie et mettre fin à leur internement. En effet, comme souvent dans l'histoire des migrations, les mots sont lourds de sens, de possibilités et d'interdits.

Réfugiés, migrants, demandeurs d'asile, mais aussi réfugiés de guerre, migrants économiques, migrants clandestins, sont autant de termes apparemment descriptifs qui, pourtant, engagent toute une épistémologie et une politique des classifications institutionnelles, médiatiques, populaires ou savantes. Leur analyse est à faire, alors qu'aucune de ces classifications ne peut

prétendre à une définition absolue, partout et toujours vraie¹.

Le réfugié n'existe pas pour lui-même. Il n'existe que par la volonté des États qui assignent ce terme à un individu ou à un groupe dans un contexte particulier, généralement lors d'une crise. Le réfugié est donc une catégorie institutionnelle créée afin d'identifier et de contrôler une population.

Dès l'entre-deux-guerres, les États sont confrontés à d'importants mouvements de populations venant chercher refuge sur leur sol. Pour tenter de prendre en compte le « problème des réfugiés », des conférences internationales cherchent à définir un statut international pour ces hommes, femmes et enfants en détresse. Dans ce contexte, définir institutionnellement les réfugiés revient à participer à la résolution de la crise alors que ne pas le faire apparaît comme un refus d'engagement, une inaction.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada ne possède pas de catégorie officielle définissant les réfugiés : ils ne sont pas distingués des migrants². La figure du réfugié est cependant très présente dans les correspondances associatives et dans les discussions gouvernementales. Les différents protagonistes utilisent abondamment le terme « *refugees* » mais aussi un vocable plus large afin de présenter ces populations : « *interned refugees* », « *Iberian refugees* », « *evacuees* », « *overseas children* », « *immigrants* », « *non-immigrants* », etc. Sans définition formelle, tout l'enjeu pour les organisations du refuge est alors de définir comme réfugiée une population pouvant être accueillie au Canada et pouvant bénéficier de leurs soutiens tout au long du processus migratoire. Ce chapitre vise à étudier la catégorisation du réfugié au sein du refuge canadien durant la Seconde Guerre mondiale au travers des demandes d'admission et du travail quotidien des associations³.

Il s'agit d'étudier la catégorisation du réfugié en insistant à la fois sur les propriétés de l'ensemble des accueillis et sur les facteurs de différenciation entre les divers statuts des groupes. En effet, nous souhaitons « penser cette catégorie comme le résultat de configurations et de rapports de forces par définition toujours changeants » puisque la désignation de « réfugiés » par les acteurs du refuge dessine les principales caracté-

1. Michel AGIER et Anne-Virginie MADEIRA, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 5.

2. Le Canada est loin d'être une exception, les États-Unis ne distinguent pas les réfugiés des migrants classiques : « *Under existing immigration laws, therefore, the refugee [...] has the status of any other immigrant – no more, no less* » ; Read LEWIS et Marian SCHIBSBY, « Status of the Refugee under American Immigration Laws », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, mai 1939, vol. 203, p. 75

3. Nous entendons par « catégorisation » le processus de création d'une catégorie ou d'une classe « en rangeant au sein d'un même ensemble des éléments ayant les mêmes propriétés » et « d'isoler chacun des éléments appartenant à la classe considérée ». Gérard Noiriel décrit ainsi les deux étapes de la catégorisation : l'opération taxinomique et l'opération d'individualisation. En créant une catégorie large n'existant pas durant la Seconde Guerre mondiale – les accueillis –, nous pouvons analyser les deux opérations à l'origine de la catégorisation du réfugié au Canada ; Gérard NOIRIEL, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1997, vol. 26, n° 1, p. 31.

ristiques du « réfugié reconnu » dans une hiérarchie plus vaste de groupes migrants. Cette désignation éclaire aussi les relations de pouvoir entre les associations et les pouvoirs politiques⁴. L'identification, « en tant que *mise en forme* du monde social et *reconnaissance* des groupes pouvant légitimement participer à la vie démocratique et revendiquer éventuellement des droits, [...] constitue un enjeu de pouvoir stratégique » pour les accueillis mais aussi pour leurs principaux défenseurs et représentants canadiens⁵. Il n'est pas ici question d'étudier les effets de cette catégorisation sur l'identité des réfugiés mais plutôt d'appréhender les relations de pouvoir des associations du refuge vis-à-vis du gouvernement fédéral canadien ainsi qu'au sein même du réseau organisationnel. De plus, il n'est pas non plus question de définir qui sont les individus aidés par les associations mais d'étudier plutôt le profil de ceux qu'elles souhaitent accueillir et aider.

Plusieurs facteurs influencent cette catégorisation. Tout d'abord, le contexte international influe sur les possibilités migratoires en modifiant l'ouverture des frontières et en créant une catégorisation internationale du réfugié, leur conjonction déteignant sur le sort des populations persécutées. De plus, les connaissances qu'ont les associations de la situation des potentiels accueillis à l'extérieur du Canada, couplées aux enjeux de pouvoirs internes au refuge, affectent la représentation de l'éventuel réfugié à secourir dans l'opinion publique. Enfin, les catégorisations juridico-bureaucratiques des accueillis établies par les gouvernements canadien et britannique au travers des lois migratoires et du travail du département d'Immigration rendent possible ou interdisent l'arrivée des individus.

Trois moments se distinguent dans cette catégorisation. Avant 1940, les associations sont isolées et assez peu certaines de leurs objectifs, ce qui entraîne une hésitation dans leur catégorisation du réfugié : l'une humanitaire, l'autre politique. À partir de l'été 1940, les catégorisations du réfugié proposées par le refuge évoluent suite à l'arrivée des internés et des évacués. Enfin, la présence des premiers groupes de réfugiés ne détourne pas le refuge de sa volonté de valoriser l'accueil de réfugiés, bien au contraire. À partir de l'été 1941, les associations canadiennes s'engagent dans différents plans de secours qui mettent en avant les limites de la définition associative du réfugié mais qui leur permettent, à partir de 1943 et dans des contextes national et international favorables, d'influencer la catégorisation institutionnelle du réfugié au Canada.

4. Michel AGIER et Anne-Virginie MADEIRA, *Définir les réfugiés*, *op. cit.*, p. 55. L'expression « réfugié reconnu » apparaît dans le dossier de la *Revue Européenne des migrations internationales* paru en décembre 2017 : Karen AKOKA, Olivier CLOCHARD et Albena TCHOLAKOVA, « Éditorial : La condition de réfugié-e : expériences subjectives et mobilisations collectives », *Revue européenne des migrations internationales*, 2017, vol. 33, n° 4, p. 9-10.

5. Marco MARTINIELLO et Patrick SIMON, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 juin 2005, vol. 21, n°2, p. 7.

1 Étrangers et réfugiés avant la Seconde Guerre mondiale

Appréhender la catégorisation associative du réfugié durant la Seconde Guerre mondiale au Canada place l'analyse dans un double contexte de réflexion à la fois international et canadien. En effet, le Canada ne différencie pas les réfugiés des autres immigrants mais cette absence de définition intervient dans un premier XX^{ème} siècle durant lequel la détermination d'une population réfugiée fait l'objet d'une réflexion internationale. De plus, la compréhension de l'absence de définition canadienne propre aux réfugiés et l'étude des définitions associatives passent par l'analyse des statuts appliqués aux populations par les autorités canadiennes.

1.1 La catégorisation internationale du réfugié avant la Seconde Guerre mondiale

La crise de l'accueil des réfugiés interroge toutes les politiques migratoires des potentiels pays hôtes et des territoires situés sur le parcours des individus⁶. L'une des principales préoccupations des gouvernants est alors le tri entre les « véritables réfugiés » et les « migrants économiques », sélection qui passe actuellement par l'utilisation du principal texte législatif relatif au statut des réfugiés : la Convention de Genève de 1951⁷.

Selon l'article premier de cette convention, le terme « réfugié » s'applique à toute personne « qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence, ne peut ou, en

6. Nous le voyons actuellement en Europe avec les multiples discussions œuvrant à l'établissement d'une politique européenne vis-à-vis des réfugiés et des migrants, notamment les projets dits d'externalisation de l'asile. Sur ces projets, voir par exemple Jérôme VALLUY, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaires de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits*, 1 mars 2005, n° 57, p. 13-69 ; Lisa WATANABE, « Externalisation – le pari de l'UE sur les migrations », *Politique du sécurité : analyses de CSS*, septembre 2018, n° 230, p. 1-4 et Abdoulaye HAMADOU, « La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes », *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 7 juin 2018, n° 14, URL : <http://journals.openedition.org/revdh/4378> [consulté le 3 décembre 2018].

7. Sur l'opposition actuelle entre réfugiés et migrants économiques, Michelle FOSTER, *International Refugee Law and Socio-Economic Rights: Refuge from Deprivation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 2-21. Pour un exemple d'étude de la définition du réfugié, voir Roger ZETTER, « Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity », *Journal of Refugee Studies*, 1 janvier 1991, vol. 4, n° 1, p. 39-62.

raison de ladite crainte, ne veut y retourner⁸. »

Élément clef dans l'histoire des réfugiés, la Convention de 1951 n'est pas un événement isolé mais vient formaliser de longues négociations internationales débutées au début du siècle et visant à la création d'une définition juridique des réfugiés reconnue par une grande partie des États⁹. En effet, le premier XX^{ème} siècle est marqué par le « problème des réfugiés » et des apatrides, notamment à l'issue de la Première Guerre mondiale¹⁰. La multiplication des flux de populations qui en découle oblige les instances internationales à essayer de définir chaque catégorie afin de mieux contrôler leurs déplacements, comme le souligne Danièle Lochak.

La notion de réfugié n'a commencé à prendre un sens précis et à se construire comme catégorie juridique qu'à partir du moment où la question des réfugiés est apparue comme un « problème » auquel la communauté internationale se trouvait contrainte de rechercher des solutions¹¹.

Les réfugiés deviennent alors un « problème de nature internationale en terme de gestion de la circulation migratoire, dans le sens où les relations inter-étatiques et réglementations des migrations les intègrent et que les flux augmentent de manière considérable¹². » Ce faisant, ils constituent une nouvelle préoccupation pour les gouvernants et les juristes¹³.

8. Michel AGIER et Anne-Virginie MADEIRA, *Définir les réfugiés*, *op. cit.*, p. 9. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est disponible sur le site internet du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html> [consulté le 16 décembre 2017].

9. Sur la définition du réfugié au XX^{ème} siècle et, plus globalement, sur l'histoire des réfugiés en Europe, voir l'introduction d'Aline Angoustures et Dzovinar Kévonian : Aline ANGOUSTURES, Dzovinar KÉVONIAN et Claire MOURADIAN (dir.), *Réfugiés et apatrides : administrer l'asile en France (1920-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 11-45.

10. L'apatride, phénomène naissant avec la généralisation de la forme de l'État-nation, est celui qui n'a plus de nationalité alors que le réfugié a encore une nationalité mais n'est plus protégé par son État. La frontière entre les deux catégories est toutefois floue lorsque des populations entières de réfugiés sont « dénationalisées », Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, 27 mars 2013, n° 144, p. 36. Parfois, les États dénaturalisent des individus ayant obtenus la nationalité du pays. Sur la question des naturalisations et des dénaturalisations, voir Claire ZALC, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016 et Claire ZALC, « La naturalisation acte ou vecteur d'intégration ? », *Pouvoirs*, 17 janvier 2017, vol 160, n° 1, p. 47-60.

11. Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? », *op. cit.*, p. 33.

12. Dzovinar KÉVONIAN, « Question des réfugiés, droits de l'homme : éléments d'une convergence pendant l'entre-deux-guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2003, vol. 72, n° 1, p. 40.

13. Avant la Première Guerre mondiale, les populations réfugiées ne font souvent l'objet que de discussions entre les deux pays concernés – celui de départ et celui d'accueil – et d'une prise en charge privées. Le XX^{ème} siècle conserve le soutien privé mais élève le problème de l'accueil au niveau des relations internationales. Sur celles-ci et les réfugiés des années 1920'-1945 : Philip ORCHARD, *A Right to Leave: Refugees, States, and International Society*, Doctorat en Sciences Politiques, University of British Columbia, Vancouver, 2008, p. 154-230. Sur d'autres flux de réfugiés au XX^{ème} siècle, notamment à la fin des empires coloniaux, voir Panikos PANAYI, *Refugees and the End of Empire: Imperial Collapse and Forced Migration in the Twentieth Century*, New York, Palgrave Macmillan, 2012.

La catégorisation de ces populations migrantes, pendant l'entre-deux-guerres et jusqu'à 1951, dépend du groupe d'affiliation de l'individu et est considérée comme une situation temporaire¹⁴. Ainsi, dans le premier XX^{ème} siècle, le réfugié bénéficie d'une approche

à la fois collective, sectorielle et ponctuelle. Collective et sectorielle parce qu'on raisonne en termes de groupes de population, l'appartenance à l'un de ces groupes étant une condition nécessaire et suffisante pour être reconnu comme réfugié : ceci explique qu'on ne trouve jamais de définition générale du réfugié, mais seulement des définitions *ad hoc* visant à délimiter le champ d'application de chacun des dispositifs mis en place. Ponctuelle, car on tente de résoudre les problèmes au coup par coup. La méthode va se perpétuer par la suite, les réponses apportées étant toujours partielles et à court terme, ce qui s'explique à la fois par la réticence des États à contracter des obligations illimitées mais aussi par la conviction que les réfugiés finiront pas être rapatriés et que le problème est donc transitoire¹⁵.

Le premier acteur international à se pencher sur le « problème des réfugiés » est la Société des Nations (SDN) en 1921 avec la création d'un Haut Commissariat aux réfugiés dirigé par le norvégien Fridtjof Nansen. Il en devient le « *High Commissioner on Behalf of the League in Connection with the Problem of Russian Refugees in Europe*¹⁶ » et donne son nom au premier passeport permettant aux réfugiés et aux apatrides de traverser les frontières. D'abord valable pour les seuls réfugiés russes, le document est ensuite utilisable par d'autres groupes comme les Arméniens et les Assyriens¹⁷.

14. Tony KUSHNER et Katharine KNOX, *Refugees in an Age of Genocide. Global, National and Local Perspectives during the Twentieth Century*, London, Frank Cass, 1999, p.11 ; Dzovinar KÉVONIAN, *Réfugiés et diplomatie humanitaire : les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 244.

15. Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? *op. cit.*, p. 37.

16. Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted: the Refugee Problem and the Intergovernmental Committee on Refugees (IGCR), 1938-1947*, Lund, Lund University Press, 1991, p. 25. Pour une histoire des mouvements de réfugiés et leur prise en charge avant les années 1920, voir Michael R. MARRUS, *Les exclus. Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, p. 21-67. Pour un bilan historiographique de la SDN, voir Susan PEDERSEN, « Back to the League of Nations », *The American Historical Review*, 2007, vol. 112, n° 4, p. 1091-1117. Sur le rôle de l'organisation internationale dans la question des réfugiés dans les années 1920-1930, voir Dzovinar KÉVONIAN, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, *op. cit.* Enfin, les articles de John Hope Simpson éclairent le regard des membres de la SDN vis-à-vis de cette catégorisation. Ancien administrateur britannique, il travaille dans les années 1920-1930 au sein de diverses organisations en lien avec les réfugiés, comme la SDN. Il rédige alors des rapports circonstanciés sur la situation des réfugiés et décrit les différentes définitions des populations réfugiées. Il montre ainsi que les classements internationaux se fondent sur la nationalité, comme pour les réfugiés russes et les réfugiés allemands, mais il souligne aussi que ces définitions juridiques ne nous donne pas « *a true idea of what a refugee is* » ; John Hope SIMPSON, « The Refugee Problem », *International Affairs*, 1938, vol. 17, n° 5, p. 609 ; John Hope SIMPSON, *Refugees : a review of the situation since September 1938*, London ; New York, The Royal Institute of international affairs ; Oxford University Press, 1939 ; John Hope SIMPSON, *Refugees : preliminary report of a survey*, New York, Oxford University Press, 1939 ; John Hope SIMPSON, *The refugee question*, Oxford, Clarendon Press, 1940.

17. Toutefois, toutes les populations réfugiées ne bénéficient pas de ces nouvelles dispositions en

Ces premiers efforts de catégorisation insistent sur quatre éléments : « l'origine nationale ou ethnique ; l'absence de protection du gouvernement du pays d'origine ; le fait de ne pas avoir acquis une autre nationalité » et « avoir quitté le territoire d'origine »¹⁸. La causalité de l'émigration n'est pas évoquée, ce qui amène Gilbert Jaeger à qualifier ces définitions de « “ pragmatiques ” : elles n'analysent pas les raisons pour lesquelles le réfugié a quitté son pays d'origine et ne rattachent pas la qualité de réfugié à de telles raisons ou motivations¹⁹. » De son côté, Michael Barnett parle d'une définition technique puisque les réfugiés sont considérés comme un « *technical problem* » et non comme une question politique²⁰.

Dans les années 1930, trois institutions voient le jour afin de prendre en compte les nouveaux flux de réfugiés fuyant notamment les persécutions nazies : l'Office Nansen – l'Office international pour les réfugiés – qui est effectif d'avril 1931 au 31 décembre 1938 ; le Haut Commissariat pour les réfugiés provenant d'Allemagne créé en 1933 ; et le Haut Commissariat « pour les réfugiés provenant d'Allemagne » prenant la suite de l'institution précédente, mais qui n'est pas directement lié à la SDN afin de ne pas froisser l'Allemagne²¹.

Ces institutions n'ont que très peu d'influence et disposent d'un budget qui leur permet à peine d'exister. Pour Michael Marrus, le « prestige et [l'] autorité politique [du Haut Commissariat] s'en trouvent considérablement réduits. Instauré en 1938, le Comité intergouvernemental aux réfugiés [créé lors de la Conférence d'Évian] connaît un destin à peu près semblables²². » Ces instances produisent cependant des textes législatifs importants dans la catégorisation du réfugié, particulièrement les conventions de 1933 et 1938. La Convention du 28 octobre 1933 sert la cause des réfugiés en interdisant le refoulement de ces derniers vers leur pays d'origine. Sa portée est néanmoins limitée puisque le texte n'est signé que par une minorité de pays : la Belgique, la Bulgarie,

raison des pressions de leurs États d'origine, comme les réfugiés italiens fuyant le régime de Mussolini ; Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted*, *op. cit.*, p. 27. Sur la définition des réfugiés russes et la mise en place du passeport Nansen, voir Catherine GOUSSEFF, « L'émergence d'une existence juridique : une collaboration des acteurs institutionnels et des acteurs communautaires », *L'exil russe : la fabrique du réfugié apatride, 1920-1939*, Paris, CNRS Éditions, 2008, p. 217-245. Sur les expériences de personnes bénéficiant du passeport Nansen en France, voir Anouche KUNTH, « Faire l'expérience d'un statut en construction. Aléas, infortunes et revendications des réfugiés Nansen en France (1922-1942) », *Revue européenne des migrations internationales*, 2017, vol. 33, n° 4, p. 23-47.

18. Gilbert JAEGER, « Les Nations Unies et les réfugiés », *Revue belge de droit international*, 1989, vol. 22, n° 1, p. 27.

19. *Ibid.* Sur le statut des réfugiés et la question des droits de l'homme dans les années 1920, voir Dzovinar KÉVONIAN, « Question des réfugiés, droits de l'homme », *op. cit.*, p. 40-49 et Dzovinar KÉVONIAN, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, *op. cit.*

20. Michael BARNETT, *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, New York, Cornell University Press, 2011, p. 89.

21. Pour une analyse précise de ces institutions et des organes consultatifs de la SDN en lien avec la question des réfugiés, voir Gilbert JAEGER, « Les Nations Unies et les réfugiés », *op. cit.*, p. 18-120 ; Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted*, *op. cit.*

22. Michael R. MARRUS, *Les exclus*, *op. cit.*, p. 163.

l'Égypte, la France et la Norvège²³.

Quant à la Convention « concernant le statut des réfugiés provenant d'Allemagne » du 10 février 1938, loin de révolutionner la situation des populations en fuite au vu du faible nombre de signataires – seulement cinq pays –, innove dans la définition du réfugié. Pour la première fois les apatrides sont intégrés dans la définition, qui exclut dans le même temps les « personnes qui quitteront l'Allemagne pour des raisons de convenance purement personnelle ». Ce faisant, la convention de février 1938 apporte une dimension idéologique à la définition auparavant « pragmatique » du réfugié :

1. Sont considérés, au sens de la présente Convention, comme réfugiés provenant d'Allemagne : a) les personnes possédant ou ayant possédé la nationalité allemande et ne possédant pas une autre nationalité, et à l'égard desquelles il est établi qu'en droit ou en fait elles ne jouissent pas de la protection du Gouvernement allemand ; b) les apatrides non visés par les conventions ou arrangements antérieurs ayant quitté le territoire allemand où ils s'étaient fixés et à l'égard desquels il est établi qu'en droit ou en fait ils ne jouissent pas de la protection du Gouvernement allemand.
2. Ne sont pas comprises dans cette définition les personnes qui quitteront l'Allemagne pour des raisons de convenance purement personnelle²⁴.

Alors que les anciennes définitions ne faisaient que constater l'existence de réfugiés, celle du 10 février 1938 précise les raisons poussant les réfugiés à quitter leur pays. Enfin, la conférence d'Évian de juillet 1938, organisée à l'initiative des États-Unis, crée l'*Intergovernmental Committee on Refugees* (IGCR) afin de répondre aux problématiques en lien avec les réfugiés allemands et autrichiens, ces deux populations étant les seules à bénéficier d'un statut de réfugiés statutaires²⁵. Les réfugiés y sont définis comme des

*(1) persons who have not already left their country of origin (Germany including Austria), but who must emigrate on account of their political opinions, religious beliefs or racial origin, and (2) persons as defined in (1) who have already left their country of origin and who have not yet established themselves permanently elsewhere*²⁶.

23. En 1936, d'autres pays la ratifient et notamment le Royaume-Uni ; voir à ce propos : COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXPERTS SUISSE-SECONDE GUERRE MONDIALE et Jean-François BERGIER, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Paris, Fayard, 2000, p. 48.

24. Louise W. HOLBORN, « The Legal Status of Political Refugees, 1920–1938 », *American Journal of International Law*, octobre 1938, vol. 32, n° 4, p. 695 ; Gilbert JAEGER, « Les Nations Unies et les réfugiés », *op. cit.*, p. 28. Les pays signataires de la Convention de 1938 sont la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne et la Norvège, Philip ORCHARD, *A Right to Leave: Refugees, States, and International Society*, *op. cit.*, p. 174-175.

25. L'IGCR regroupe, à l'origine les pays « of temporary refuge or permanent resettlement » et non les États producteurs de réfugiés, Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted*, *op. cit.*, p. 16.

26. Extrait de la résolution de la conférence d'Évian cité par Tommie SJÖBERG, *Ibid.*, p. 13.

Néanmoins, ces différentes conventions ne sont que des recommandations ; elles n'obligent en rien les États puisqu'il est laissé « aux gouvernements respectifs la liberté de décider si, et dans quelle mesure, ils veulent donner force de loi aux recommandations adoptées²⁷. » Danièle Lochak parle « d'arrangements sans contrainte », les États continuant leurs politiques migratoires restrictives et fermant leurs frontières²⁸.

Qu'en est-il du Canada²⁹ ? L'opposition du pays lors de la Conférence d'Évian est connue : le pays refuse toute obligation d'accueil de réfugiés. Cette attitude n'est pas limitée à l'année 1938 puisque, durant le processus de création d'une définition législative du réfugié, le Canada se montre très peu engagé et ne signe que les conventions de 1922, 1923 et 1924 relatives aux réfugiés russes et arméniens³⁰. Par ailleurs, il refuse de reconnaître le passeport Nansen et de participer ainsi au règlement des mouvements de populations causés par la Première Guerre mondiale³¹. En ne reconnaissant pas ce passeport et en rendant obligatoire un passeport valide en novembre 1938, le Canada tourne le dos aux réfugiés³².

1.2 Le Canada et les catégorisations du non-national

[C]e qui fait l'étranger, ce n'est pas une identité, c'est un lieu et un contexte. [...] Symboliquement, ce lieu incarne, sous toutes ces formes, un "dehors" toujours en relation avec celui qui, depuis un illusoire foyer identitaire, conçoit et maintient ce dehors comme l'essence d'une différence et d'une inégalité supposées naturelles³³.

Ainsi, l'étude de la catégorisation des réfugiés au Canada passe par l'étude des critères utilisés pour définir les populations qui sont « en dehors » du pays et celles qui sont considérées comme canadiennes.

27. Résolution de l'assemblée de la SDN du 25 septembre 1928 citée par Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? », *op. cit.*, p. 38.

28. Danièle LOCHAK, « 1938 : le monde ferme ses portes aux réfugiés », *Plein droit*, 27 décembre 2016, n° 111, p. 40. Philip Orchard réalise un tableau répertoriant les pays signataires des conventions allant de celle du 5 juillet 1922 relative aux réfugiés russes à celle du 10 février 1938 relative au statut des réfugiés venant d'Allemagne ; Philip ORCHARD, *A Right to Leave: Refugees, States, and International Society*, *op. cit.*, p. 174-175.

29. Le Canada participe à la Conférence de paix à Paris en 1919 et souhaite être un État à part entière de la SDN et pas seulement un dominion de la Grande-Bretagne. Il intègre le Conseil de la SDN en 1927 ; Anique H. M. van GINNEKEN, *Historical Dictionary of the League of Nations*, Toronto, The Scarecrow Press, Inc., 2006, p. 54.

30. Valerie KNOWLES, *First Person: A Biography of Cairine Wilson Canada's First Woman Senator*, Toronto, Dundurn Press, 1988, p. 238.

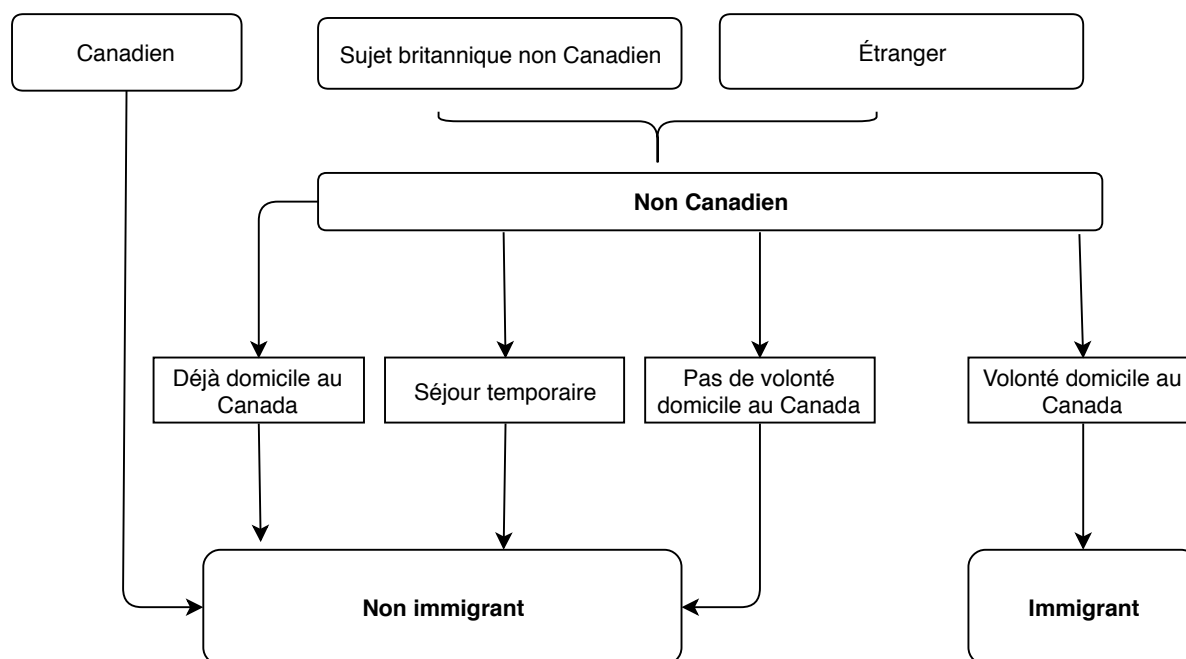
31. Isabel KAPRIELIAN-CHURCHILL, « Rejecting "Misfits:" Canada and the Nansen Passport », *The International Migration Review*, 1994, vol. 28, n° 2, p. 281.

32. Le passeport est obligatoire pour certains pays dès 1923, Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 188.

33. Michel AGIER, *Le couloir des exilés : être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges, France, Éd. du Croquant, 2010, p. 12.

Le Canada est un État autonome, dominion de l'empire britannique et membre du «*British Commonwealth of Nations*». Ces différents éléments forment des « dedans » imbriqués influençant la perception du « nous » et du « eux », des Canadiens et des non-Canadiens.

FIGURE 1.1 – Immigrants et non-immigrants au Canada selon l'*Immigration Act* de 1910.



Le schéma a été réalisé par nos soins.

Le dominion du Canada est créé en 1867 suite à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et devient un État membre du *Commonwealth* avec le statut de Westminster en 1931. Après cette date, le pays ne rompt cependant pas ses liens avec la Grande-Bretagne puisque les Canadiens restent des sujets britanniques³⁴. L'*Immigration Act* canadien de 1910 différencie les « citoyens canadiens » des non-Canadiens et permet au Cabinet de contrôler la politique migratoire du territoire «*allowing it to issue orders-in-council to regulate the volume, ethnic origin, or occupational composition of immigration destined for Canada*³⁵». Dans ce contexte, un Canadien peut être une personne

34. Les individus présents dans l'Empire qui n'ont pas le statut de sujets britanniques sont des «*aliens*». Gilles BOURQUE, Jules DUCHASTEL et Victor ARMONY, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Saint-Laurent, Québec, Fides, 1996, p. 43. Sur les questions de nationalité et de citoyenneté dans l'Empire britannique aux XVIII^e-XX^e siècles, voir Rieko KARATANI et Guy S. GOODWIN-GILL, *Defining British Citizenship: Empire, Commonwealth and Modern Britain*, Londres, Taylor & Francis, 2003.

35. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Toronto, Dundurn, 1997, p. 84. Le gouvernement canadien de Wilfred Laurier crée, avec l'*Immigration Act* de 1910, une citoyenneté canadienne ; Gilles BOURQUE, Jules DUCHASTEL et Victor

née sur le territoire canadien, un sujet britannique ayant acquis un domicile au Canada ou une personne naturalisée. Les Canadiens sont donc des sujets britanniques tout autant que des « citoyens canadiens ». Les sujets britanniques ne bénéficiant pas de la citoyenneté canadienne sont alors soumis aux mêmes contrôles – sauf précision contraire dans les lois migratoires – que ceux appliqués aux étrangers³⁶. La création d'une nationalité canadienne permet au Canada de contrôler l'immigration des sujets britanniques mais ne vise pas les Anglais ou les « *white dominions* », les autorités canadiennes souhaitant plutôt maîtriser l'arrivée de sujets britanniques habitant Hong Kong par exemple³⁷. Cette conception de la nationalité canadienne se rapproche de celle de la communauté, comme le souligne Ivana Caccia :

*Until January 1, 1947, a Canadian was officially (a) a citizen of his «community», (b) a Canadian national for passport-bearing purposes and in relationship to citizens of other nations, and (c) British subject with allegiance to the Sovereign Crown in authority over the British Empire and Commonwealth*³⁸.

L'historienne utilise sciemment le terme de « *community* » et non celui de « *nation* » car la citoyenneté canadienne en tant que « *a unifying identifier for millions of Canadians* » n'émerge qu'après la Seconde Guerre mondiale³⁹. Auparavant, la citoyenneté est définie par des identités multiples, des « *island communities* » caractérisées par la langue, la religion, l'appartenance politique etc. Le fédéralisme canadien ne serait donc qu'une « *community of communities*⁴⁰ ».

À côté de cette question de la nationalité, le Canada distingue aussi les « immi-

ARMONY, *L'identité fragmentée, op. cit.*, p. 79. Des extraits de la loi de l'immigration de 1910 sont disponibles en annexe 1 page 472. Pour une explication synthétique et la totalité du texte, voir le site internet du musée le Quai 21, L'Acte d'Immigration, 1910 | Pier 21, <https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/l-acte-d-immigration-1910>, [consulté le 28 août 2018]. La catégorisation de l'*Immigration Act* n'est cependant pas l'établissement d'une véritable citoyenneté canadienne, celle-ci n'étant instaurée qu'en 1947 avec la *Loi sur la citoyenneté canadienne*. Pour une analyse de la catégorisation mise en place en 1947 par la création de la citoyenneté canadienne, voir notamment Heidi BOHAKER et Franca IACOVETTA, « Making Aboriginal People "Immigrants Too": A Comparison of Citizenship Programs for Newcomers and Indigenous Peoples in Postwar Canada, 1940s-1960s », *Canadian Historical Review*, 2009, vol. 90, n° 3, p. 427-462.

36. Mais ils ne sont pas considérés comme des étrangers, la loi de l'immigration de 1910 précise bien que « "étranger" signifie une personne qui n'est pas un sujet britannique ». Rieko KARATANI et Guy S. GOODWIN-GILL, *Defining British Citizenship, op. cit.*, p. 79-80.

37. Scott THOMPSON, *Consequences of Categorization: National Registration, Surveillance and Social Control in Wartime Canada, 1939-1946*, Doctorat en philosophie, University of Alberta, Edmonton, 2013, p. 59-61.

38. Ivana CACCIA, *Managing the Canadian Mosaic: Dealing with Cultural Diversity during the WWII years*, Doctorat en histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, 2006, p. 380.

39. *Ibid.*, p. 382.

40. *Ibid.*, p. 382-383. Elle reprend ici les travaux de Jane Jenson, notamment dans Jane JENSON, « Place-Sensitive Citizenship: The Canadian Citizenship Regime until 1945 », dans Dirk HOERDER, Christiane HARZIG et Adrian SHUBERT (dir.), *The Historical Practice of Diversity: Transcultural Interactions from the Early Modern Mediterranean to the Postcolonial World*, New York, Berghahn Books, 2003, p. 221-238.

grants » des « non-immigrants »⁴¹. Définir les « immigrants » est simple : ce sont des non-Canadiens voulant faire leur domicile au Canada. À l'inverse, le terme de « non-immigrants » renferme une réalité plus nuancée : il regroupe à la fois toutes les personnes ayant déjà leur domicile au Canada – ce qui inclut les « citoyens canadiens » – et ceux venant au Canada sans le souhait de faire leur domicile au pays – comme les étudiants, les diplomates, les touristes ou les personnes avec des permis spécifiques obtenus auprès du département d'Immigration⁴².

Enfin, certaines catégories de personnes sont interdites de séjour et d'immigration au Canada, comme les malades, les prostitués ou les alcooliques. Après la Première Guerre mondiale, la *Loi modifiant la loi de l'Immigration* de 1919 renforce le pouvoir de régulation du gouvernement canadien, celui-ci pouvant désormais accepter ou interdire des individus par la rédaction de décrets en conseil spécifiques⁴³. De plus, la modification de 1919 allonge davantage la liste d'individus exclus du territoire canadien et permet l'internement d'« étrangers de nationalité ennemie ou [des] personnes qui ont été des étrangers de nationalité ennemie⁴⁴. » Ninette Kelley et Michael Trebilcock démontrent que les différents amendements apportés à la *Loi de l'Immigration* reflètent la nouvelle réalité économique canadienne et augmentent le pouvoir discrétionnaire du Cabinet. Ce dernier est notamment en mesure de déterminer « *those who would be admitted to*

41. Selon Martin Paquet dans *Tracer les marges de la cité*, la catégorie « immigrant » apparaît en 1853 afin de gérer « les flux migratoires suivant la classification organiciste du corps politique » ; Martin PÂQUET, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p. 30.

42. *Statuts du Canada. Loi concernant l'Immigration, 1910*, Ottawa, SC 9-10 Édouard VII, Chapitre 27, p. 1-6. Comme l'explique David Wyman dans la seconde annexe de *Paper Walls*, les États-Unis différencient aussi les « immigrants » et les « non-immigrants » ; David S. WYMAN, *Paper Walls : America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1968, p. 220-222.

43. La clause 38c. passe de la simple phrase « Interdire, pendant une période de temps déterminée ou d'une manière permanente, le débarquement en Canada, ou le débarquement à certain port d'entrée désigné, au Canada, d'immigrants d'une catégorie, d'une occupation ou d'un caractère particuliers » à une description beaucoup plus détaillée : « Interdire, pendant une période de temps déterminée ou d'une manière permanente, le débarquement en Canada ou le débarquement à tout ou tous ports d'entrée désignés, au Canada, ou limiter le nombre d'immigrants appartenant à toute nationalité, ou race, ou d'immigrants d'une catégorie ou occupation particulière quelconque, à cause de toute situation économique, industrielle ou autre régnant temporairement au Canada, ou parce que ces immigrants sont jugés impropres, eu égard aux conditions ou exigences climatériques, industrielles, sociales, éducationnelles, ouvrières ou autres du Canada, ou parce que ces immigrants sont considérés non désirables par suite de leurs coutumes, habitudes, modes de vie et méthodes particulières de posséder des biens, et vu leur probable inaptitude à s'assimiler facilement ou à assumer les devoirs et les responsabilités du citoyen canadien dans un temps raisonnable après leur arrivée au pays ». Cette modification est repérée par Justin Comartin dans son mémoire, *Humanitarian Ambitions - International Barriers: Canadian Governmental Response to the Plight of the Jewish Refugees (1933-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, University of Ottawa, Ottawa, 2013, p. 34.

44. *Statuts du Canada. Loi modifiant la Loi de l'Immigration, 1919*, Ottawa : SC 9-10 George V, Chapitre 25, p. 4 et 7. Le texte est disponible en annexe 2 page 478. Sur la politique migratoire canadienne et l'internement d'étrangers ennemis durant la Première Guerre mondiale, voir Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 168-175.

*Canada and those who could be expelled*⁴⁵. »

Par la suite, différentes lois viennent restreindre les possibilités migratoires et fermer de plus en plus les frontières canadiennes, à l'image du décret en conseil de mars 1931.

From and after the 18th March 1931, and until otherwise ordered, the landing in Canada of Immigrants of all classes and occupations, is hereby prohibited, except as hereinafter provided:

The Immigration Officer-in-Charge may permit to land in Canada any immigrant who otherwise complies with the provisions of the Immigration Act if it is shown to his satisfaction that such immigrant is:

1. *A British subject entering Canada directly or indirectly from Great Britain or Northern Ireland, the Irish Free State, Newfoundland, the United States of America, New Zealand, Australia, or the Union of South Africa, who has sufficient means to maintain himself until employment is secured: Provided that the only persons admissible under the authority of this clause are British subjects by reason of birth or naturalization in Canada, Great Britain or Northern Ireland, the Irish Free State, Newfoundland, New Zealand, Australia, or the Union of South Africa.*

2. *A United States citizen entering Canada from the United States who has sufficient means to maintain himself until employment is secured.*

3. *The wife or unmarried child under 18 years of age of any person legally admitted to and resident in Canada who is in a position to receive and care for his dependents.*

4. *An agriculturist having sufficient means to farm in Canada.*

5. *The fiancée of any adult male legally admitted to and resident in Canada who is in a position to receive, marry, and care for his intended wife*⁴⁶.

Cette loi migratoire exprime clairement une différenciation selon la nationalité qui favorise les populations des «*white dominions*» et des États-Unis. Sept ans plus tard, les événements de 1938 et la multiplication des demandes d'immigration au Canada encouragent les autorités fédérales à discuter de ces catégories migratoires. Selon Justin Comartin, un mémorandum de décembre 1938 semble prouver que les «*refugees were now mentioned as an admissible group*⁴⁷ ».

45. *Ibid.*, p. 166 et 184.

46. CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, P. C. 695 - Copied from the Immigration Act and Regulations, 21 mars 1931, p. 50-51 (amendé par le P.C. 885 du 23 avril 1937).

47. Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions*, *op. cit.*, p. 36.

FIGURE 1.2 – Mémorandum de Thomas Crerar abordant les catégories de personnes admises au Canada, 8 décembre 1938.

Mémorandum²
Memorandum²
December 8, 1938
IMMIGRATION³

1. Having regard to the general situation in Canada we will not proceed on a quota basis, but will admit:

- (a) All agriculturists having sufficient capital to establish themselves on the land; also wives and children joining family heads established here and girls coming to be married to men settled in Canada.
- (b) Refugees joining first degree relatives resident in Canada in a position to receive and care for them. First degree relatives will consist of parents, sons and daughters, brothers and sisters, and the wives and children of those that may be married. The term "refugee" will include not only those who must leave Greater Germany or Italy because of racial, political or religious views, but also those who have already left these countries and are temporarily residing elsewhere.
- (c) Persons having sufficient capital (not less than \$15,000) to establish themselves and provide their own employment and maintenance.
- (d) Professional and technical persons when their labour or service would be of advantage to Canada.
- (e) Persons coming to establish new industries such as the manufacture of high grade glass and porcelain, when capital is available for that purpose.
- (f) Refugee orphan children under fourteen for adoption and education, by families resident in Canada who are able and willing to provide suitable homes.
- (g) Male fiancés when the Departmental investigation shows that settlement arrangements are satisfactory; this to apply only to applications already filed in the Department.

2. The practice will be continued of reuniting families in Canada where possible but the separation of families abroad will be discouraged. The Department will deal direct with those who submit their personally signed applications on forms provided by the Department for that purpose and will refuse to permit Canada to become a waiting-room for persons desiring to go to other countries.

Source : Documents on Canadian external relations / Department of External Affairs, vol. 6 (1936-1939), Memorandum re. Immigration de Thomas Crerar, 8 décembre 1938, p. 846-847.

Le texte, lu par Thomas Crerar, le Ministre des Mines et Ressources responsable des questions migratoires, lors du Conseil du 8 décembre, cite bien des catégories migratoires offertes aux réfugiés, mais elles ne font que reprendre celles établies par les

lois migratoires déjà en vigueur. Le document signale toutefois une volonté d'ouvrir de nouvelles possibilités à d'autres profils de migrants comme les personnes possédant un capital financier supérieur à 15 000\$, les «*professional and technical persons*» ou les industriels capables de créer une nouvelle entreprise au Canada. Le document renseigne donc le lecteur sur les profils de migrants pouvant obtenir un permis par les décrets en conseil, c'est-à-dire selon le bon vouloir des autorités.

Détail intéressant, le terme «*refugee*» n'apparaît que dans deux catégories, les proches au premier degré et les enfants orphelins – les premiers étant déjà une catégorie migratoire. La possibilité d'accueil d'enfants réfugiés orphelins est donc <clairement un pas vers les populations en détresse et aussi un signe positif envoyé aux associations favorables aux réfugiés⁴⁸. De plus, Thomas Crerar apporte une définition du réfugié qui «*will include not only those who must leave Greater Germany or Italy because of racial, political or religious views, but also those who have already left these countries and are temporarily residing elsewhere*⁴⁹».

Néanmoins, l'ouverture des frontières doit être relativisée. Le document ne modifie pas la loi de 1931 et ces propositions peuvent être vues comme une volonté personnelle du ministre Thomas Crerar qui n'engage pas le principal acteur de la politique migratoire canadienne, le département d'Immigration. En effet, bien que celui-ci soit sous la direction officielle du Ministre des Mines et Ressources, ce département agit de façon autonome et applique les lois migratoires de façon plus ou moins stricte.

Enfin, les tensions internationales et les menaces d'un conflit mondial ajoutent un nouveau critère de catégorisation à cet ensemble législatif déjà contraignant pour les étrangers. Le 3 septembre 1939, le Canada instaure de nouveau le *War Measure Act* par lequel

*the Governor in Council «May do and authorize such acts and things, and make from time to time such orders and regulations, as he may by reason of real or apprehended war, invasion or insurrection deem necessary or advisable for the security, defense, peace, order and welfare in Canada»*⁵⁰.

Le *War Measure Act* cible tout particulièrement une catégorie de non-Canadiens : l'«*enemy alien*». Ce terme désigne toute personne «*who, not being a British subject, possesses the nationality of a State at war with His Majesty*». Surtout, l'acte autorise différentes mesures restrictives allant jusqu'à l'internement de toute personne considérée comme un «*enemy alien*»⁵¹. Le 14 septembre 1939, un décret en conseil interdit

48. Le CNCR obtient à l'été 1939 l'autorisation d'accueillir au Canada une centaine d'enfants réfugiés, comme nous le verrons page 171.

49. Documents on Canadian external relations / Department of External Affairs, vol. 6 (1936-1939), Memorandum re. Immigration de Thomas Crerar, 8 décembre 1938, p. 846-847.

50. CANADA, *Defence of Canada regulations: 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939, p. 3. Le document est disponible sur archive.org : <https://archive.org/details/defenceofcanadar1939cana/page/n1> [consulté le 18 juillet 2018].

51. *Ibid.*, p. 13. Pour une critique pertinente de la procédure canadienne d'internement durant la

«the entry to or landing in Canada [...] of enemy aliens and nationals of any territory now occupied by an enemy country⁵². » Ce texte est complété par un autre le 21 octobre qui suspend toute naturalisation d'«*enemy aliens*» afin d'éviter les «*discrimination and conflicting decisions*⁵³». En effet, le gouvernement du Canada s'inquiète de voir les résidents de nationalité allemande soutenir le Reich et aller à l'encontre de l'effort de guerre canadien. Néanmoins, le décret en conseil signale

[t]hat Many enemy aliens residing in Canada are persons who are not in sympathy with the Government and the system of government which have existed in the German Reich during recent years and that many of these people, while technically enemy aliens, in effect, refugees, and have expressed an eager desire to assist the cause of Canada in the present war⁵⁴.

Une distinction apparaît alors dans le traitement de naturalisation d'individus de nationalité allemande. La loyauté envers le Canada et la défense de la démocratie déterminent la réponse apportée à leur demande de naturalisation. Comme le signale Ivana Caccia, cette catégorie permet de définir les «*loyal Canadians*» puisque

the process of identification is two-sided: while one defined, regulated, isolated and excluded from one's midst the «enemy», one made sure to recognize, nourish, protect and gradually insulate from outside influence the «loyal» self with all the minor signs of dissonance and difference that are contained in our multiple identities as individuals⁵⁵.

Le décret du 21 octobre 1939 désigne alors les réfugiés comme des étrangers de nationalité ennemie mais dont la loyauté à l'égard du Canada est envisagée. Leur catégorisation semble donc se situer à la frontière entre les « véritables » ressortissants de nationalité ennemie vus comme soutenant leur pays d'origine et les Canadiens loyaux envers leur pays. Ivana Caccia qualifie cependant ce décret en conseil d'hypocrite car il tente de protéger les réfugiés sans réellement les définir.

L'étude des catégories canadiennes du national et du non-national met en avant une catégorisation fondée sur deux classements : le Canadien et le non-Canadien d'un côté,

Seconde Guerre mondiale : John STANTON, « Government Internment Policy, 1939-1945 », *Labour / Le Travail*, 1993, vol. 31, p. 203-241. La catégorie «*enemy alien*» et le *War Measures Act* apparaissent dès de la Première Guerre mondiale : Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Toronto, Dundurn, 1997, p. 99-104 ; Ivana CACCIA, *Managing the Canadian Mosaic, op. cit.*, p. 67-68, 84 ; James FARNEY et Bohdan S. KORDAN, « The Predicament of Belonging: The Status of Enemy Aliens in Canada, 1914 », *Journal of Canadian Studies*, 2005, vol. 39, n° 1, p. 74-89.

52. CANADA ET PRIVY COUNCIL, PC 2653 - Order in Council establishing Regulations - entry of Enemy Aliens, 14 septembre 1939, *Defence of Canada regulations: 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939, p. 59.

53. CANADA ET PRIVY COUNCIL, PC 3041 - Order in Council respecting naturalization of Enemy Aliens, 21 octobre 1939, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1939, p. 122-123.

54. *Ibid.*

55. Ivana CACCIA, *Managing the Canadian Mosaic, op. cit.*, p. 62-63.

l'immigrant et le non-immigrant de l'autre. Le déclenchement de la guerre renforce ensuite l'attention portée sur les *enemy aliens*. Il est donc difficile de déterminer une définition claire du réfugié et de les repérer dans la catégorisation en vigueur.

1.3 L'impossible dénombrement des réfugiés juifs

Dans leur célèbre ouvrage, Irving Abella et Harold Troper font du Canada «*the worst of all possible refugee-receiving states*» et affirment que seuls 5 000 réfugiés juifs sont accueillis entre 1933 et 1945⁵⁶. En 2013, Justin Comartin ré-ouvre le débat en présentant l'analyse de *None is Too Many* comme fautive puisque, selon les statistiques de Louis Rosenberg utilisées par l'étudiant, 11 127 immigrants juifs sont entrés au Canada durant la même période.

Through a careful examination of the data compiled in the 1930s and 1940s by Louis Rosenberg, it is realized that the statistics brought forward by Irving Abella et Harold Troper are incorrect. [...] With Rosenberg's statistical data, it can be concluded that Canada allowed entry to 8,787 Jewish immigrants from 1933 to 1945. Of these, 5,160 arrived via ocean port, and 3,627 arrived via the United States. The numbers increase to 11,127 when adding the 2,340 interned Jewish refugees who arrived in Canada in 1940, and were subsequently allowed to stay following their release⁵⁷.

Comment expliquer une telle différence ? Tout simplement parce que les chercheurs ne prennent pas en compte la même catégorie de population. En effet, Irving Abella et Harold Troper s'intéressent aux réfugiés juifs alors que Justin Comartin travaille sur les immigrants juifs. Justin Comartin souligne ici l'une des faiblesses de l'étude proposée par *None is Too Many* : l'absence de définition du terme «*refugee*». Le sous-titre même de l'ouvrage est imprécis : il parle du «*Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*» mais aborde en fait la question de la politique canadienne à l'égard des personnes juives fuyant la guerre et les persécutions donc de réfugiés selon la définition habituelle du terme. Indice supplémentaire, le champ lexical du refuge est présent dès la première page de la préface avec les termes «*haven*», «*rescue*», «*sanctuary*», «*asylum*»⁵⁸.

Par ailleurs, Justin Comartin s'intéresse aux statistiques des immigrants alors que les

56. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991, p. xxii. Sur la politique canadienne à l'égard des réfugiés, voir l'étude de Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism ?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977.

57. Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions*, *op. cit.*, p. 37-38. D'autres chercheurs prennent en compte d'autres critères pour quantifier l'accueil canadien, à l'image d'Annette Puckhaber qui fonde son étude sur l'immigration de germanophones au Canada entre 1933 et 1945. Elle estime à 5 000 - 6 000 le nombre de réfugiés germanophones juifs et non juifs parvenant à rejoindre le Canada entre 1933 et 1945, Annette PUCKHABER, *Ein Privileg für wenige : die deutschsprachige Migration nach Kanada im Schatten des Nationalsozialismus*, Hamburg, Lit, 2002, p. 12-13.

58. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. xxi.

accueillis sont presque tous admis sous le statut de non-immigrants. Ils sont donc absents des statistiques signalées par le chercheur⁵⁹. Néanmoins, certains non-immigrants comme les réfugiés internés sont intégrés aux calculs étudiés par Justin Comartin, ce qui pourrait laisser penser que tous les anciens non-immigrants sont incorporés aux données de façon rétrospective.

Il faut donc essayer de savoir si ces données prennent en compte tous les non-immigrants accueillis durant la Seconde Guerre mondiale. Prenons l'exemple des près de 300 réfugiés ibériques juifs admis en 1944. Les données de Justin Comartin ne signalent que 238 immigrants juifs pour l'année 1944, ce qui invalide l'hypothèse d'une intégration rétrospective de tous les non-immigrants⁶⁰. Les données semblent donc mélanger les catégories « immigrants » et « non-immigrants » sans préciser une définition précise du terme « réfugié ».

Cette rapide comparaison dans le calcul du nombre de réfugiés met en avant les difficultés à évaluer le nombre total de réfugiés parvenant au Canada durant la Seconde Guerre mondiale en l'absence de statistique officielle ou de définition claire du groupe concerné⁶¹. Il est impossible de savoir combien de réfugiés sont admis au Canada et l'intérêt n'est pas, selon nous, dans le dénombrement exact de ces personnes ; il réside davantage dans l'étude de la politique migratoire et de l'antisémitisme qui paraissent plus pertinentes afin d'appréhender le refus gouvernemental d'admettre des juifs.

Ainsi avons-nous fait le choix de déterminer clairement notre définition du terme « réfugié », et de privilégier l'utilisation de celui d'« accueilli »⁶². D'autres chercheurs, comme Patrick Farges, font le choix d'utiliser le champ lexical de l'exil « dans un souci de cohérence par rapport à l'usage français et allemands », tout en précisant que « cet usage ne correspond pas nécessairement aux catégories utilisées par les acteurs eux-mêmes. »⁶³ Nous proposons ici d'essayer de repérer les catégories utilisées par les associations. Selon nous, elles peuvent renseigner sur les représentations associatives de ces individus accueillis au Canada mais aussi sur les représentations des associations elles-mêmes, dans le sens où les critères qu'elles utilisent peuvent éclairer la place qu'elles souhaitent avoir dans le jeu politique ou communautaire.

59. Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions*, *op. cit.*, p. 39. Le document est reproduit à l'annexe 51 page 602.

60. Nous avons aussi pensé qu'il pouvait s'agir d'une catégorisation fondée sur la demande de naturalisation après la guerre mais cette hypothèse rendrait le nombre de réfugiés juifs internés irréaliste puisque seuls 900 hommes environ sont libérés au Canada et peuvent prétendre à la naturalisation.

61. Gerald Dirks développe la même idée ; Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 97-98.

62. Nous utilisons le terme « réfugié » dans cette thèse afin d'éviter la répétition de celui d'« accueillis ».

63. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008, p. 22.

2 Le réfugié : un migrant comme les autres ?

Avant l'arrivée des premiers groupes d'accueillis à l'été 1940, la catégorisation du réfugié par les associations est large et imprécise. Conscientes de ce problème, les organisations développent plusieurs profils et discutent de cette catégorisation. Parmi les critères débattus, celui de la judéité semble inhérent à la catégorie associative juive – même si les sources communautaires juives ne le précisent pas⁶⁴.

Dans cette première période de l'accueil, un moment charnière dans la catégorisation du réfugié apparaît lors de la fondation des deux cœurs du refuge : le CNCR et le CJCR. Ces premiers temps de la mobilisation collective sont l'occasion, pour les membres associatifs, de dessiner les premiers traits d'une catégorisation du réfugié.

2.1 Une catégorisation hésitante entre humanitaire et loi migratoire

À l'automne 1938, les différentes associations réfléchissent à leur organisation et aux profils de réfugiés à privilégier. Le *National Refugee Committee* annonce en septembre 1938 que «*the refugee question [...] is primarily a humanitarian rather than an immigration project*» et propose une différenciation des réfugiés fondée sur la prise en charge financière de leur séjour⁶⁵. Ce choix de mettre en avant la responsabilité financière exprime la volonté associative de rassurer le gouvernement et l'opinion publique : les réfugiés ne doivent jamais être à la charge de l'État⁶⁶. Cette première catégorisation du réfugié est rapidement enrichie devant l'ampleur des persécutions et la nécessité du secours.

Le 6 décembre, une semaine après l'annonce de Thomas Crerar sur les potentielles catégories admises et au moment de la mise en place du *Kindertransport Movement* en Grande-Bretagne, le CJC met en avant trois profils de réfugiés : les enfants en provenance d'Allemagne «*if the Canadian government permits the entry of a certain number*» ; les «*people to be settled on farms*» et les «*refugees passing through Canada*⁶⁷». La définition se précise mais demeure morcelée puisque les trois profils ne répondent

64. Nous développerons dans le dernier chapitre la question de la judéité dans la prise en charge des accueillis.

65. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1938 4 / 43, Minutes of meeting of the National Refugee Committee, 11 septembre 1938 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1938 4/42, Minutes of the meeting of the Refugee Committee of the Canadian Jewish Congress, 20 novembre 1938.

66. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1938 4 / 42, Meeting of the Refugee Committee of the Canadian Jewish Congress, 20 novembre 1938. La responsabilité financière est apportée dans tous les mouvements engageant la communauté juive canadienne et n'est pas spécifique à la Seconde Guerre mondiale ni au Canada. Ainsi, les lois migratoires états-uniennes précisent aussi cette «*LPC*» clause, le sigle signifiant «*Likely to become a Public Charge*», Gary David MITCHELL, «*The Impact of U.S. Immigration Policy on the Economic "Quality" of German and Austrian Immigrants in the 1930s*», *The International Migration Review*, 1992, vol. 26, n° 3, p. 940.

67. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1938 4 / 45, Minutes of the conference of organizations, called by the Canadian Jewish Congress, 7 décembre 1938.

pas à une même logique : les enfants sont une catégorie purement humanitaire qui placerait le Canada dans les pas de la Grande-Bretagne et du *Kindertransport Movement* ; les réfugiés agriculteurs répondent à une possibilité migratoire légale ; enfin, l'aide aux transmigrants est déjà effective et n'engagerait donc pas davantage le Canada dans l'aide aux populations juives menacées.

Alors que les associations juives cherchent à affiner la description des réfugiés juifs à valoriser, Cairine Wilson et T. H. Leggett restent vagues dans leur appel à la formation du CNCR. Ainsi la résolution du 15 octobre s'ouvre-t-elle sur une description globalisante de la situation des réfugiés :

[...] Whereas hundreds of thousands of persons in Europe and Asia, both Aryan and non-Aryan, are being exiled from their homes and places of work; and the project for the future is that thousands more must follow [...]

*Whereas it is desirable to arouse the Canadian people to a sense of the Dominion's share of responsibility for the well-being of these unfortunate people, victims of a world which has turned its back for the time being on the practice of collective security [...]*⁶⁸.

Les rédacteurs prennent soin de ne pas centrer la définition sur les réfugiés juifs ; ils préfèrent insister sur le déplacement forcé. Wilson et Leggett reprennent ici la représentation classique du réfugié comme objet de persécutions et formant un groupe passif. Cette description est d'autant plus intéressante qu'elle est en contradiction avec l'ensemble du discours développé ensuite par le CNCR, celui-ci considérant le réfugié comme un potentiel migrant.

La première action du CNCR consiste à rencontrer Thomas Crerar, le ministre responsable de l'immigration. Selon le résumé de la rencontre, quatre grandes idées sont énoncées par le ministre : une condamnation du non-respect des règles migratoires par certains individus, une libéralisation de la politique migratoire, un accueil de quelques familles venant des Sudètes et une politique migratoire fortement liée à l'opinion publique canadienne. Cette réunion place donc clairement la question de l'accueil dans le champ de la politique migratoire ; d'ailleurs, le ministre encourage l'association à valoriser l'accueil de réfugiés auprès de l'opinion publique. Le CNCR envisage alors deux approches : faire admettre les réfugiés en tant qu'immigrants – comme agriculteurs, personne avec un « *considerable capital* » ou individu ayant des proches au Canada – et convaincre l'opinion publique de se montrer favorable à leur accueil et de peser sur le gouvernement fédéral.

Ces lignes directrices ne font cependant pas l'unanimité au sein des personnalités présentes, particulièrement auprès de Charlotte Whitton⁶⁹. Au contraire, cette dernière

68. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 7-8 décembre 1938. La résolution du 15 octobre 1938 est disponible à l'annexe 19 page 540.

69. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 101-103.

s'oppose à toute intervention du CNCR dans le domaine de la politique migratoire. Elle développe aussi un discours soutenant des idéaux impérialistes tout en prônant un fort nationalisme canadien passant, selon elle, par «*the preponderance of good British stock*⁷⁰. » Lorsque James William Parkes, théologien et philanthrope britannique, souligne les persécutions antisémites en Allemagne et plaide pour l'admission au Canada de juifs fuyant l'Allemagne, de «*non-Aryans who have no economic future in Germany*», Charlotte Whitton se dresse contre toute référence aux réfugiés juifs et condamne de façon générale toute arrivée d'immigrants qu'elle considère comme indésirables. Comme le signale P. T. Rooke et R. L. Schnell, les seuls «*desirable immigrants* » sont, selon elle, les

*Anglo-Saxon agriculturalists, whose passages had been unassisted and who had undergone careful physical and psychiatric examinations to determine their mental and moral calibre, thus reducing the risks of eugenic deficiencies in the pure blood of the Canadian people. undesirable immigrants were Oriental, Armenian, Jewish, Central European, or from the lower classes of British society*⁷¹.

Ainsi son analyse des nécessités migratoires canadiennes mêle-t-elle antisémitisme, xénophobie et eugénisme⁷². Par ailleurs, Charlotte Whitton échange, dès le milieu des années 1920, avec Frederick Charles Blair avec qui elle partage ses opinions anti-immigration et à qui elle fournit des rapports⁷³. Tous deux favorisent une même vision de l'immigration : celle-ci doit valoriser les populations britanniques et éviter celles d'Europe centrale ou juive. En condamnant l'ambition du CNCR à discuter la politique migratoire et en luttant contre la mise en avant des réfugiés juifs, Charlotte Whitton exprime ainsi sa crainte de voir l'organisation prôner un accueil réfutant totalement la hiérarchisation des populations établie par les lois d'immigration canadiennes.

Charlotte Whitton apporte toutefois un élément intéressant dans la catégorisation du réfugié puisqu'elle reprend une différenciation fondée sur les causes des persécutions, à savoir politiques, religieuses, raciales et économiques. La travailleuse sociale

70. Marjorie JOHNSTONE, *Diverging and Contested Feminisms in Early Social Work History in Ontario (1900–1950)*, Thèse de doctorat en travail social, Université de Toronto, Toronto, 2015, p. 134.

71. P. T. ROOKE et R. L. SCHNELL, *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton, a Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987, p. 23.

72. Sur la vision sociale de Charlotte Whitton : Kenneth MOFFATT, « A scientific and Philanthropic Christian Community : The philosophy of Charlotte Whitton », *A Poetics of Social Work: Personal Agency and Social Transformation in Canada, 1920-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p. 86-100. Dominique Marshall parle d'une « tradition eugéniste anglo-protestante, à laquelle Whitton avait adhéré lors de ses travaux sur la réglementation de l'immigration », Dominique MARSHALL, « Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants : la participation canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations », *Lien social et Politiques*, 2000, n° 44, p. 106.

73. Marjorie JOHNSTONE, *Diverging and Contested Feminisms in Early Social Work History in Ontario (1900–1950)*, *op. cit.*, p. 148.

semble soutenir un accueil temporaire de réfugiés mais cette admission ne peut concerner que des populations qui respectent la «*own racial composition [of Canada], its distribution, and areas of concentration of different races*⁷⁴.» Ils ne concernent donc qu'en minorité les juifs, ceux-ci ne représentant que 1% de la population canadienne. Ne pouvant cependant nier la détresse des réfugiés juifs, elle propose pour finir que le futur CNCR valorise une participation financière canadienne : «*Our greater contribution may really more effectively lie in gifts of money and goods towards the migration and re-establishment of refugees in areas and countries now but semi-settled and set apart for such purposes*⁷⁵.»

Ainsi le débat, lors de la première journée, montre-t-il une hésitation entre valoriser l'urgence, faire une action humanitaire et réfléchir à l'intégration des réfugiés dans la politique migratoire canadienne. La résolution rédigée et acceptée propose l'«*immigration of carefully selected individuals or groups of refugees to Canada*⁷⁶» qui pourraient être des travailleurs qualifiés, des industriels ou des artistes, et demande une libéralisation de la loi migratoire afin de faciliter l'admission de proches et d'enfants. De plus, le rapport signale que la clause IV fait l'objet d'un vote serré puisque 13 personnes l'approuvent alors que cinq la refusent. Celle-ci annonce que le CNCR

*[b]elieves that the assimilation of selected refugees constitutes no serious problem for Canadian since they would come from countries where thrift and frugality have been notable, while many would be highly skilled in a variety of techniques and conversant with many languages; further, that their devotion to the methods of democracy would be unquestioned*⁷⁷.

Le CNCR prône donc ici une immigration permanente de personnes qualifiées maîtrisant plusieurs langues et opposées aux régimes autoritaires. Quant à l'assimilation d'une population porteuse d'une diversité linguistique et d'un engagement démocratique, elle désigne certainement des groupes venant d'Europe centrale, notamment de Tchécoslovaquie : elle est la seule population de réfugiés représentée et faisant l'objet d'une discussion poussée⁷⁸.

Le lendemain, lors de la seconde journée de réunion, Cairine Wilson donne la parole au Dr. Black, président de la division de Vancouver de la LNC et membre de l'université de Colombie-Britannique. L'homme s'insurge contre la prudence affichée

74. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 7-8 décembre 1938.

75. *Ibid.*

76. *Ibid.*

77. *Ibid.*

78. En effet, la seule évocation contextuelle d'un groupe de réfugiés concerne les réfugiés tchécoslovaques. K. S. Buzek, le représentant de la *Canadian Czechoslovak Association of Ontario*, résume la situation des 800 000 Tchécoslovaques «*now on the wrong side of the German border*» et fait circuler dans l'assemblée des photos des réfugiés. La discussion se concentre sur les professions présentes dans le groupe de réfugiés, notamment les artisans et les forestiers.

dans la résolution votée la veille concernant le nombre de réfugiés, parlant d'un texte « *extremely negative and wishy-washy*⁷⁹ ». En prenant position, Black pose la question du nombre limité de réfugiés, point qui n'avait pas été discuté la veille.

Pourquoi le CNCR ne demande-t-il pas un « *appreciable number of refugees*⁸⁰ » ? Au sein du comité, deux points de vue s'opposent : il y a d'un côté les personnes favorables à une demande « *reasonably timid* » de réfugiés pouvant entrer dans les catégories migratoires ; de l'autre, des individus prônant un accueil massif de réfugiés « *for a temporary haven* ». Black conclut la discussion en regrettant « *that the magnificent principles were marred by timid application in the resolution, but to facilitate the work of the Committee he would withdraw his suggestion regarding temporary refuge* ». Ainsi, le CNCR ne plaidera pas pour un accueil massif de réfugiés afin de privilégier la libéralisation de la politique migratoire et de rendre possible l'arrivée de quelques individus.

Cette prudence s'explique par la connaissance de la frilosité des autorités canadiennes, la libéralisation apparaît alors comme une mesure à long terme envisageable par Ottawa. La conférence inaugurale achevée, les membres du CNCR arrêtent une définition du réfugié permettant l'intégration de l'accueilli dans les catégories migratoires existantes et la libéralisation de la politique d'immigration.

En mars 1939, la violation des Accords de Munich offre l'occasion au CNCR de se mobiliser en faveur de l'admission d'immigrants et non pas directement de réfugiés. En effet, la population à favoriser inclut des individus présents en France, en Belgique et au Royaume-Uni et correspondant davantage au profil de réfugié que de l'immigrant classique. Ainsi prône-t-il que les « *refugee children under sixteen, persons over sixty, and potential non-combatants should be taken out of danger zones expeditiously and with least delay due to governmental regulations* »⁸¹. En mai 1939, à son tour, le *Canadian Jewish Committee for Refugees* (CJCR) propose « *five categories of immigrants* » :

1. *Immigrants who have relatives in Canada who would guarantee their maintenance.*
2. *Industrialists and engineers.*
3. *Technicians.*
4. *Immigrants who have no relatives in Canada.*
5. *Orphans*⁸².

Le comité juif place donc ses demandes dans celles du CNCR mais ce point n'est guère étonnant : le CNCR apparaît comme la seule force de proposition vis-à-vis du gouvernement fédéral. De plus, le CJCR, dans ses comptes rendus de réunions, ne

79. *Ibid.*

80. *Ibid.*

81. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Minutes of the Second Meeting, 20 mars 1939.

82. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939.

parle pas de propositions de «*refugees*» mais de «*categories of immigrants*»⁸³. Les associations du refuge élargissent donc la catégorisation du potentiel accueilli dans une volonté de multiplier leurs chances de secours mais aussi de prendre en compte les populations les plus fragiles menacées par les événements européens. La lecture des documents associatifs suggère un intérêt particulier pour deux groupes spécifiques : les agriculteurs et les enfants. En effet, ceux-ci répondent à la fois aux critères de la politique migratoire et aux préoccupations humanitaires.

2.2 Entre le respect des règles migratoires et l'espoir : les agriculteurs et les enfants

Selon les règles migratoires canadiennes et la note de Thomas Crerar en décembre 1938, les travailleurs agricoles et les enfants forment les deux seules catégories de populations pouvant être acceptées au Canada. Les associations s'intéressent alors à ces deux possibilités d'accueil.

Ainsi le CNCR étudie-t-il avec insistance l'opportunité d'admettre au Canada des réfugiés agricoles mais il est rapidement confronté à de nombreux opposants, notamment Charlotte Whitton et Frederick Charles Blair. La première insiste sur le manque de terres disponibles au Canada et donc sur l'inutilité d'une telle main-d'œuvre ; de son côté, Blair s'oppose fermement à l'admission d'agriculteurs juifs⁸⁴. En effet, pour ce dernier, les juifs ne peuvent pas être agriculteurs et s'ils se présentent comme tels face aux fonctionnaires de l'Immigration, c'est uniquement pour duper l'administration canadienne⁸⁵.

As he informed Robert Manion, he had, over the past decade, turned down «thousands» of applications from young Jews who wished to enter as farmers; «the likelihood that a Jewish young man will be content to stay on the farm is very remote», he stated. «I have seen it tried many times. What usually happens is that the Jewish worker finds that he cannot eat Jewish food, and so he takes an early opportunity of leaving the farm and going to the city, which is about the only place he can find his fellow countrymen»⁸⁶.

Cette représentation négative de l'agriculteur juif marque profondément les dirigeants associatifs qui font tout pour éviter que les individus admis en tant que travailleurs

83. *Ibid.*

84. Le mémorandum de Charlotte Whitton est clair sur ce point : «*The very limited nature of our power of agricultural absorption at the present time; only one-third of Canada's land area is arable, and a great part of that is now occupied, very little land is available within reach of markets, road, etc.; consequently our power of reception of agriculturists is very limited*», LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6-7 décembre 1938.

85. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 54-56.

86. *Ibid.*, p. 70.

agricoles quittent leur ferme⁸⁷. Dans leurs réunions, les bénévoles juifs abordent très fréquemment la question des réfugiés agriculteurs.

Par ailleurs, le premier groupe accueilli après les Accords de Munich, les réfugiés sudètes, correspond à ce profil. L'ouverture temporaire des frontières rend visibles certains critères d'exclusion et d'inclusion utilisés par le département d'Immigration et par les associations dans la catégorisation du réfugié. Patrick Farges rapporte ainsi que Vincent Massey, le haut-commissaire du Canada auprès de la Couronne britannique, encourage le gouvernement canadien à accepter des sociaux-démocrates des Sudètes. Leur profil est plus en adéquation avec celui de l'immigrant idéal que les autres potentiels accueillis de confession juive : « ce qu'il suggère ici au Premier ministre, c'est un véritable marchandage entre catégories de réfugiés, en fonction de leur degré de "désirabilité"⁸⁸ ».

Malgré cette « désirabilité », les fonctionnaires de l'Immigration préfèrent éviter le terme « réfugié », comme le note Blair en février 1939 :

Les compagnies de chemin de fer conseillent d'abandonner le terme de « réfugiés » pour désigner ce groupe d'immigrants, afin d'éviter une malentendu fréquent au Canada, qui veut que le terme désigne surtout, voire exclusivement, des juifs. C'est pourquoi elles ont l'intention d'employer le terme de « familles germano-tchèques⁸⁹ ».

La position du département d'Immigration est donc ambiguë. D'un côté, l'admission de Sudètes est présentée comme celle de « parfaits réfugiés » permettant au Canada de participer à la résolution du « problème des réfugiés » tout en satisfaisant aux idéaux migratoires ; de l'autre, Blair ne souhaite pas entièrement exposer cette arrivée comme étant celle de réfugiés en leur refusant ce qualificatif – le terme renvoie, selon lui, aux seuls individus de confession juive.

Face à l'opposition du département d'Immigration, les associations décident alors de laisser de côté la question des réfugiés agricoles et de valoriser celles des enfants. Ce renoncement dans la mise en avant des réfugiés agriculteurs ne signifie pas une absence de préoccupation pour ceux-ci, bien au contraire. Les associations soutiennent tout au long de la guerre des fermiers arrivés en tant qu'immigrants⁹⁰.

87. Voir chapitre 5, 2.3 page 438.

88. Patrick FARGES, *Le traité d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 69. Grâce à un partenariat avec le *Canadian National Railway* et le *Canadian Pacific Railway*, le Canada admet alors 303 familles et 72 hommes seuls, tous originaires de la région des Sudètes et en grande majorité catholique ; Ninette KELLEY et M. J. Trebilcock, *The Making of the Mosaic*, op. cit., p. 263.

89. Patrick FARGES, *Le traité d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 69.

90. Voir le chapitre 5, 2.3 page 438.

FIGURE 2.1 – Description des enfants admissibles selon Frederick Charles Blair en avril 1939.

1. There must be no separation of children from parents and other members of the family, hence if children are brought to Canada otherwise than as members of a family unit, they must be orphan children.
2. There will be no quotas fixed for orphan children but we will continue to deal with individual applications as they arise on the basis of the settlement arrangements here and the suitability of the children to be brought.
3. Roman Catholic children will be placed in Roman Catholic homes and non-Roman Catholic children in non-Roman Catholic homes. Jewish children will be placed only in Jewish homes. We are already beginning to get the aftermath of what has been done overseas by the separation of families and the temporary admission of children to certain countries. The parents in Europe are dissatisfied at being separated from their children and this is perfectly natural. They are now applying to us for the admission of the children from the country where the children are temporarily resident and their own admission so as to unite the family in Canada.
4. Adoption will not be obligatory.

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Frederick Charles Blair à S. J. Helman, 18 avril 1939.

Durant l'entre-deux-guerres, les enfants deviennent le symbole et le principal objet des actions humanitaires internationales – la *Déclaration de l'enfant* de la SDN ou la fondation du *Save the Children Fund* en attestent⁹¹. L'action entreprise en leur faveur dépasse le cadre de la simple déclaration puisque des évacuations nationales et internationales sont organisées dont le but est de sauver la vie d'enfants considérés « comme les victimes les plus innocentes et les plus méritantes des erreurs de l'humanité⁹². » Les

91. Comme le signale Joseph Kage, le «*First Orphan Project*» est établi à l'été 1920 afin d'aider les enfants juifs en Ukraine : «*The children were the victims of the war and the civil strife. Hungry, orphaned and destitute, they were in need of immediate help to sustain life. It was also suggested that some could be save by emigration*»; Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co., 1962, p. 84. Sur les enfants et la SDN : Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2014, p. 63-64 ; Dominique MARSHALL, « The Construction of Children as an Object of International Relations: The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », *International Journal of Children's Rights*, 1999, vol. 7, p. 103-148. Sur le *Save the Children Fund* : Patricia SELICK, *Responding to children affected by armed conflict: A case study of Save the Children Fund (1919-1999)*, Doctorat en histoire, University of Bradford, Bradford, 2009.

92. Extrait de l'ouvrage de Tara ZAHRA, *The Lost Children: Reconstructing Europe's Families after World War II*, Boston, Harvard University Press, 2011, p. 40 cité et traduit par Célia Keren dans sa thèse *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France, op. cit.*, p. 64. Cette valorisation de l'enfant perdure après la Seconde Guerre mondiale comme le montre l'ouvrage dirigé par Ivan Jablonka, *L'enfant-Shoah*, Paris, Presses universitaires de France, 2014 ou la thèse d'Antoine Burgard,

associations canadiennes participent à ce mouvement en valorisant les plus vulnérables d'entre eux, les orphelins.

Dès décembre 1938, les enfants constituent l'un des groupes valorisés par les associations, notamment par le CJC⁹³. Bien que les orphelins entrent dans une catégorie de la loi d'immigration, les associations du refuge doutent de la volonté d'action du gouvernement fédéral, et ce, avec raison.

En effet, au printemps 1939, Frederick Charles Blair annonce une limitation dans les possibilités d'accueil d'enfants⁹⁴. Pour être accueilli, un enfant doit se prévaloir de deux éléments : sa qualité d'orphelin et une admission non organisée en mouvement. Par ailleurs, la prise en charge selon la confession des enfants et le caractère non obligatoire de l'adoption au Canada constituent aussi des freins. La qualité d'orphelin ne doit pas être vue ici comme un critère humanitaire mais plutôt comme une caractéristique excluant une très grande partie des potentiels réfugiés, le dossier d'admission devant prouver la mort des parents. Le département d'Immigration souhaite se prémunir ainsi de futures demandes de potentiels parents d'enfants accueillis.

*The Dominion has insisted upon children being without parental ties. Among the various reasons is, we understand, the fact that the admission of the child might make difficult the exclusion from subsequent immigration of a parent who might be definitely an undesirable person. The Government prefers to handle such a situation on its merits as a family one*⁹⁵.

L'absence de quota pourrait apparaître comme une décision positive pour les soutiens aux réfugiés. Ce n'est pas le cas : l'interdiction empêche l'établissement d'un plan organisé et cohérent. De plus, en individualisant les demandes, Blair s'assure d'une totale maîtrise de la procédure et peut user de son pouvoir discrétionnaire. Enfin, l'absence d'adoption couplée à la qualité d'orphelin perturbent les potentiels parents, comme le signale un homme de Calgary : «*It is almost impossible to get people to agree to take orphan children because this means they virtually must be adopted and most people will not adopt a child unless they have an opportunity of first seeing it*⁹⁶». Les déclarations de Blair portent donc un rude coup aux espoirs associatifs.

En juillet, la catégorisation établie par Blair évolue de façon positive puisque le directeur du département d'Immigration annonce qu'un «*experimental movement*» d'une

« Une nouvelle vie dans un nouveau pays ». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017.

93. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1938 4 / 45, Minutes of the conference of organizations, called by the Canadian Jewish Congress, 7 décembre 1938.

94. Voir 2.2 page 171. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Frederick Charles Blair à S. J. Helman, 18 avril 1939.

95. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/58, Memo no.3 re proposed immigration of refugee children, 27 janvier 1940.

96. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De S. J. H. à Allan Bronfman, 30 mai 1939.

centaine d'enfants est octroyé au CNCR⁹⁷. C'est une réelle victoire pour les associations du refuge qui parviennent enfin à obtenir un geste du gouvernement fédéral. De plus, la définition du terme « orphelin » est élargie et prend désormais en compte les « *children [who] come from families which are already broken up [...] and whose homes are broken by enforced divorce or death, of one or both parents*⁹⁸ ». Enfin, Blair précise que les enfants âgés de 3 à 12 ans doivent appartenir à la « *refugee class* » et venir essentiellement des pays sous contrôle allemand. Les limites géographiques restent toutefois floues : s'agit-il de prendre en compte les enfants venant d'Allemagne ou d'Autriche désormais en Grande-Bretagne ou ceux encore présents sur les territoires contrôlés par l'Allemagne ? Blair devance les questions associatives et précise à la fin de sa lettre le point suivant :

*You will notice that number «3» is turned the other way about from what we discussed. The object in turning it about is to avoid the criticism that is likely to arise if we limit the movement to refugee children who are already in England and other friendly countries. It will, however, not mean that some children who are in England might not be included*⁹⁹.

La litote de la dernière phrase ne peut que perturber les leaders associatifs, ceux-ci ne sachant pas quel groupe d'enfants à privilégier pour correspondre à ces nouveaux critères. Facteur aggravant, Blair laisse entendre que l'administration favorise clairement, avant juillet 1939, les enfants réfugiés en Grande-Bretagne – les jeunes réfugiés du *Kindertransport Movement*. Or, les correspondances et les rapports associatifs ne signalent pas ce critère spatial. Les membres des associations discutent généralement des « *refugee children* », parfois des « *German refugee children* » mais jamais de façon spécifique des enfants accueillis en Grande-Bretagne¹⁰⁰.

Malgré ces difficultés, le CJCR et le CNCR se mobilisent afin d'obtenir des promesses d'hébergement de familles juives et non-juives¹⁰¹. Des questionnaires sont rédigés et une nouvelle difficulté apparaît dans l'identification des enfants : si ceux-ci doivent être logés dans des familles ayant la même confession, où placer les enfants ayant des parents de deux confessions¹⁰² ?

Jewish children must be placed in Jewish homes, Catholic children in Catholic homes and Protestant children in Protestant homes. May we call attention, however, to the pitiable plight of non-aryans? We should be very

97. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, De F. C. Blair à Raymond Booth, 15 juillet 1939.

98. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 101 ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, De F. C. Blair à Raymond Booth, 15 juillet 1939.

99. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, De F. C. Blair à Raymond Booth, 15 juillet 1939.

100. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 42, De H. M. Caiserman à W. Chernin, 10 février 1939.

101. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 42, De Oscar Cohen à S. J. Zacks - Meeting re Refugee Children, 14 août 1939.

102. Nous développerons la question des familles d'accueil dans l'avant-dernier chapitre, 3.3 page 372.

*glad if there are Christian homes where a Christian child having some Jewish blood would be acceptable; or Jewish homes where a Jewish child having some aryan blood would be acceptable*¹⁰³.

Cette question des «*children of mixed parentage*» préoccupe le monde associatif. Cette faille pourrait en effet nuire à l'accueil en donnant à Blair un moyen de s'opposer à leur arrivée, la procédure n'étant pas entièrement respectée¹⁰⁴.

Suite à la réception d'un télégramme d'Eva Reading, la fondatrice du *Women's Voluntary Service* et membre influente du *Refugee Children's Movement*, le projet d'accueil se précise en novembre et le CNCR évoque, pour la première fois, un projet concernant des enfants réfugiés en Angleterre¹⁰⁵.

*The immediate proposal is to bring in approximately 100 refugee children over 3, and under 13, who are orphans or virtual orphans, children whose homes are already broken up by enforced divorce or death or one or both parents*¹⁰⁶.

Le nombre de 100 enfants et le critère familial sont donc conservés et nous notons l'évocation, pour la première fois, d'une catégorie d'âge précise. Les rapports de réunions attestent alors d'un rapprochement entre les associations du refuge et leurs homologues britanniques¹⁰⁷. Une lettre de Charles Stead à Constance Hayward nous apprend que le CNCR contacte, le 23 octobre, le *Movement for the Care of Children from Germany*, au sujet du projet d'admission d'enfants réfugiés au Canada¹⁰⁸. L'accueil de ces 100 enfants âgés de 3 à 13 ans est présenté comme un groupe d'essai, une expérimentation pour un mouvement plus large ensuite¹⁰⁹.

Le projet reste cependant imprécis et l'incertitude règne, tant au sein du milieu asso-

103. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, Raymond Booth et Constance Hayward, Canadian National Committee of Refugees and Victims of Political Persecution - Refugee Children, 25 juillet 1939.

104. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Foster Parent's Application Form, s. d.. Le questionnaire est disponible en annexe 25 page 555.

105. Le *Movement for the Care of Children from Germany* est l'association qui s'occupe du *Kindertransport Movement* en Angleterre. L'extrait du télégramme est le suivant : «*Though it would be undesirable to evacuate British children to Canada at the present time, there is a possibility that scheme might apply to refugee children of Polish, Czechoslovakian, Austrian and other nationalities. If this were possible, I think Canadian women would be performing a gallant service to mankind*»; LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Fifth Meeting of the Executive, 9 novembre 1939.

106. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/58, Memo no.3 re proposed immigration of refugee children, 27 janvier 1940.

107. Les associations communiquent fréquemment avec le *Germany Emergency Committee* de la *Society of Friends* et avec le *Movement for the Care of Children from Germany*; CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee of Refugees. Child Refugees, 9 novembre 1939.

108. Charles Stead est le directeur de l'organisation britannique depuis mars 1939, Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back. The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, West Lafayette, Purdue University Press, 2012, p. 75; CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Charles Stead à Constance Hayward, 16 novembre 1939.

109. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58 A, De M. A. Solkin à E. Sherman, 6 décembre 1939.

ciatif que parmi les potentielles familles d'accueil. Fin décembre 1939, le *Movement for the Care of Children from Germany* annonce à Constance Hayward que l'évacuation d'enfants de nationalité étrangère de moins de 18 ans est compromise puisque le gouvernement britannique requiert l'autorisation des responsables légaux avant le départ vers l'étranger¹¹⁰. Le *Home Office* tient en effet le *Movement for the Care of Children* responsable de tous les enfants du *Kindertransport* mais le comité ne possède pas légalement la tutelle pour la très grande majorité d'entre eux.¹¹¹ Seuls les enfants de plus de 18 ans ou ceux dont les parents sont en Angleterre ou dans des pays neutres peuvent encore être envoyés au Canada, ce qui tient à l'écart les enfants du *Kindertransport Movement*. Cette politique menace l'ensemble du projet, Constance Hayward étant bien consciente que le gouvernement – et plus spécialement Frederick Charles Blair – n'accordera jamais l'admission, même temporaire, de réfugiés de plus de 18 ans.

Les choses s'accroissent en mai 1940 lorsque le CNCR reçoit un télégramme de Sir Charles Stead du *Movement for the Care of Children*. Un comité national est convoqué en urgence.

*Present emergency advisable emigrate children immediately influx continental refugees and possibility air raids stop could send children without consent of parents if you agree allow children rejoin parents overseas after war if necessary stop reply Edkins*¹¹².

L'appel à l'aide est pris très au sérieux par le CNCR qui rédige le 17 mai une résolution appelant le gouvernement fédéral «*to institute at once such proceedings as would facilitate the entry of refugee children into Canada*»¹¹³. Mais la demande d'admission d'enfants non orphelins et la possibilité qu'ils soient rejoints par leurs parents ensuite vont clairement à l'encontre des conditions préalables à toute immigration posées par le département d'Immigration.

De son côté, l'UJR&WRA s'inquiète de la possible absence de réfugiés juifs dans le mouvement d'évacuation britannique. Saul Hayes contacte des proches de Lady Reading afin de s'assurer que celle-ci soit certaine des capacités et de la volonté de la communauté juive canadienne de prendre en charge des enfants juifs¹¹⁴.

110. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Charles Stead à Constance Hayward, 30 décembre 1939.

111. En effet, tous les parents n'abandonnent pas leur responsabilité légale. De plus, un rapport souligne les difficultés rencontrées par les associations dans la compréhension du statut légal des enfants. Elles comprennent que les enfants doivent être orphelins ou virtuellement orphelins mais qu'ils ne sont pas pupilles de l'État. Ce sont des enfants sans «*adequate guardianship*» qui peuvent être considérés comme des «*neglected children*» ; CJCCNA, CJC-OR, CA 11/58, Memo no.3 re proposed immigration of refugee children, 27 janvier 1940.

112. CJCCNA, CJC-OR, ZA1940 6/58, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 8th Meeting - National Executive Committee, 17 mai 1940. J. R. Edkins est la représentante du CNCR en Angleterre depuis le 29 avril.

113. CJCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 58, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 8th Meeting - National Executive Committee, 17 mai 1940.

114. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 8/88, Meeting Committee for Admission of Child Refugees, 30 mai 1940.

En juin 1940, le CNCR apprend que le gouvernement canadien est d'accord pour accepter des enfants réfugiés et évacués d'Angleterre¹¹⁵. Profitant de cette bonne nouvelle, le CNCR envoie une résolution au gouvernement fédéral afin de lui signifier sa pleine coopération.

The Executive Committee of the Canadian National Committee on Refugees [...], in session in Ottawa, June 10th, 1940:

1. *Learns with satisfaction the announced policy of the Dominion Government of assuming responsibility for the transportation, reception to Canada, and distribution to provincial centres, of European refugees and British evacuated children;*

2. *Brings to the attention of the Government the imperative necessity of haste. These refugees should be transported to Canada without any unnecessary delay, which might be caused by waiting until a larger number of British children may be available for removal, since with every day the possibilities of their safe transportation may be seriously diminished and the dangers of their continued residence in the United Kingdom are intensifies;*

3. *Reminds the Government that our country is comprised of various ethnic and religious groups and that no discrimination should imperil the lives or impede the speedy admission of children;*

4. *Requests the Government, as promptly as possible, to provide this Committee, which has led the effort to secure admission to Canada of refugee children, with official information as to its proposals;*

5. *Desire to be informed by the Government what collaboration of the Committee they may wish in order that the Committee may plan its future work accordingly*¹¹⁶.

Le CNCR, comme à son habitude, n'utilise pas le terme « juif » mais insiste sur la précarité de la situation des enfants réfugiés en Angleterre et sur l'absolue nécessité de respecter la diversité religieuse du Canada. Le troisième point est une allusion très claire à la politique jugée discriminante établie par le département d'Immigration et par Frederick Charles Blair en particulier. Malheureusement, les enfants du *Kindertransport Movement* ne seront jamais accueillis au Canada, la décision finale échappant au CNCR et aux comités juifs¹¹⁷.

Ainsi les deux catégories de réfugiés, mises en valeur par les associations au début de la mobilisation collective et répondant aux critères migratoires, ne mènent pas à l'accueil de ces individus en tant que réfugiés. Toutefois, des accueillis parviennent au

115. LAC, CNCR, 6/26, The Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Ninth Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 10 juin 1940.

116. *Ibid.*

117. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 77.

Canada à l'été 1940 mais ils ne correspondent pas à la catégorisation établie par les associations. L'arrivée des évacués britanniques et des internés vient alors modifier la définition associative du réfugié.

3 Évacués, internés et réfugiés : une catégorisation canado-britannique

En effet, l'été 1940 voit l'accueil, par le Canada, de deux groupes distincts en provenance de Grande-Bretagne : les évacués et les internés. Les autorités canadiennes séparent clairement leurs statuts, les premiers étant des « invités » et les seconds des « ressortissants de nationalité ennemie ». Aucun des deux n'est considéré à son arrivée comme un groupe de réfugiés.

En examinant les études consacrées à la mise en place des procédures migratoires en Grande-Bretagne, nous découvrons que les frontières entre les deux groupes sont extrêmement ténues puisque nous retraçons dans les deux la présence d'un même mouvement de réfugiés : les *kindertransports*. Cet élément nous pousse à interroger la définition de ces trois groupes afin de comprendre comment des enfants des *kindertransports* peuvent appartenir à deux groupes à la prise en charge si différente au Canada. Il s'agit alors d'étudier l'évolution de la définition des internés, des enfants du *Kindertransport* et des évacués afin de distinguer les différents facteurs de classification de la Grande-Bretagne jusqu'au Canada.

3.1 Une classification d'origine britannique

Le Royaume-Uni est un pays de refuge essentiel durant la Seconde Guerre mondiale puisque près de 78 000 réfugiés y sont présents lors du déclenchement du conflit mondial. Toutefois, le pays se considère comme un pays de refuge temporaire et privilégie l'émigration rapide des individus. Afin d'appréhender les actions du pays dans le « problème des réfugiés » durant la Seconde Guerre mondiale, il faut replacer la question de l'accueil de réfugiés dans l'histoire de sa politique migratoire au XX^{ème} siècle¹¹⁸.

Les réfugiés avant la Seconde Guerre mondiale

L'*Alien Act* de 1905 marque une rupture dans l'histoire de la politique migratoire britannique puisqu'il définit pour la première fois les « *undesirable immigrants*¹¹⁹ ». Il

118. L'historiographie de la politique britannique à l'égard des réfugiés juifs comportent trois titres incontournables. En 1973, A. J. Sherman publie *Island Refuge: Britain and Refugees from the Third Reich, 1933-1939* dans lequel il analyse le rôle de la communauté juive britannique dans l'accueil de leurs coreligionnaires ; A. J. SHERMAN, *Island Refuge: Britain and Refugees from the Third Reich, 1933-1939*, Newbury Park, Frank Cass, 1994. En 1979, Bernard Wasserstein se montre beaucoup plus critique dans son *Britain and the Jews of Europe* et développe longuement la question de l'immigration vers la Palestine ; Bernard WASSERSTEIN, *Britain and the Jews of Europe, 1939-1945*, New York, Oxford University Press, 1979. Plus récemment, Louise London propose une étude plus nuancée des décisions gouvernementales britanniques en s'intéressant particulièrement à la Grande-Bretagne comme pays de refuge temporaire ; Louise LONDON, *Whitehall and the Jews: British Immigration Policy, Jewish Refugees, and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

119. « *The immigrant was considered "undesirable" if he could not show that he had in his possession, or was in a position to obtain, the means of decently supporting himself and his dependents, or if,*

oblige les migrants à démontrer leur capacité à être autonomes financièrement lors de leur arrivée, et «*if they could not demonstrate this, they could still travel via Britain to their final destination*»¹²⁰. » Les portes britanniques ne sont donc pas entièrement closes mais plus ou moins ouvertes selon les capacités financières des arrivants souhaitant s'installer au pays. Cependant, les individus fuyant des persécutions échappent à ces restrictions et peuvent librement trouver refuge au pays¹²¹. L'*Alien Act* de 1905 est ensuite remplacé par l'*Aliens Restriction Act* lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale puis par l'*Aliens Restriction (Amendment) Act* en 1919¹²².

Les différentes lois instaurent un contrôle de plus en plus strict des flux migratoires et permettent à la Grande-Bretagne de refuser, de déporter ou d'interner si nécessaire les migrants jugés indésirables¹²³. Enfin, les événements de l'année 1938 accélèrent encore davantage le contrôle exercé sur les nouveaux arrivants. Suite à l'*Anschluss*, le *Home Office* ratifie des mesures visant les principaux pays pourvoyeurs de réfugiés afin de mieux contrôler les flux¹²⁴. Ainsi, à partir du 2 mai 1938, les ressortissants autrichiens doivent obtenir un visa, la même procédure étant mise en place le 21 mai pour les Allemands. La demande devant être faite auprès des ambassades ou des consulats britanniques dans les pays concernés, le gouvernement britannique crée alors une pré-sélection des réfugiés :

owing to any disease or infirmity, he appeared likely to be a charge on the rates or a detriment to the public», Norman BENTWICH, « England and the Aliens », *The Political Quarterly*, 1941, vol. 12, n° 1, p. 81-82; Caroline Emily SHAW, *Recall to Life: Imperial Britain, Foreign Refugees and the Development of Modern Refuge, 1789-1905*, Doctorat en histoire, University of California, Berkeley, 2010, p. 205. Sur l'*Alien Act*, voir Bernard GAINER, *The Alien Invasion: the Origins of the Aliens Act of 1905*, London, Heinemann, 1972 et Jill PELLEW, « The Home Office and the Aliens Act, 1905 », *The Historical Journal*, juin 1989, vol. 32, n° 2, p. 369-385. Récemment, Rachel Pistol reprend les grandes lignes d'analyse de la politique migratoire britannique à l'égard des réfugiés menant à leur internement durant la Seconde Guerre mondiale dans une comparaison intéressante avec la politique menée aux États-Unis; Rachel PISTOL, *Internment During the Second World War: A Comparative Study of Great Britain and the USA*, Londres, Bloomsbury Academic, 2017.

120. Caroline Emily SHAW, *Recall to Life, op. cit.*, p. 205.

121. Les politiciens britanniques discutent longuement de la définition du terme « persécutions » : « *A destitute alien was to be considered undesirable unless he/she could prove that: he is seeking admission to this country solely to avoid prosecution or punishment on religious or political grounds or for an offense of a political character, or persecution, involving danger of imprisonment or danger to life or limb, on account of religious belief* », Caroline Emily SHAW, *Recall to Life, op. cit.*, p. 209; Norman BENTWICH, « England and the Aliens », *op. cit.*, p. 82.

122. L'*Aliens Restriction Act* du 4 août 1914 « *dealt with the movement of aliens in and out of the UK, prohibited areas of residence and set down registration requirements. Enemy aliens could not possess firearms, ammunition, signaling apparatus, motor vehicles or even maps, though it should be noted that many of these restrictions applied equally to natural born citizens* », Kay SAUNDERS, « "The Stranger in our Gates": Internment policies in the United Kingdom and Australia during the Two World Wars, 1914–39 », *Immigrants & Minorities*, 1 mars 2003, vol. 22, n° 1, p. 26.

123. *Ibid.*; Steve COHEN, « Anti-semitism, immigration controls and the welfare state », *Critical Social Policy*, 1 juin 1985, vol. 5, n° 13, p. 73-92 et Norman BENTWICH, « England and the Aliens », *op. cit.*, p. 82. Le texte de l'*Aliens Restriction (Amendment) Act* de 1919 est disponible ici : http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1919/92/pdfs/ukpga_19190092_en.pdf [consulté le 18 octobre 2018].

124. Pamela SHATZKES, *Holocaust and Rescue: Impotent or Indifferent? Anglo-Jewry 1938–1945*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 47.

The regulations assumed that applicants «who appear to be of Jewish or partly Jewish origin, or have non-Aryan affiliations» and claiming to be traveling to Britain for some temporary purpose were likely to be potential refugees, «whose real object is to apply, after arrival, to be allowed to remain indefinitely »¹²⁵.

Nous voyons ici la prise de conscience par le gouvernement de l'existence de « potentiels réfugiés » souhaitant demeurer de façon permanente en Grande-Bretagne, raisonnement qui ne condamne cependant pas les possibilités migratoires. Au contraire, le gouvernement veille à la bonne prise en charge des individus et à leurs possibilités d'émigration après leur séjour afin de maintenir le caractère transitoire du refuge britannique. En effet, la politique migratoire britannique est marquée par deux règles clefs : les individus ne doivent pas être à la charge de l'État et le refuge britannique ne peut être que temporaire¹²⁶.

Britain resembled other western European countries, such as France, the Netherlands and Belgium, in its determination to operate principally as a country of temporary refuge, not settlement. These countries offered refugees only a conditional welcome. In contrast, other countries, such as the United States, Palestine and the dominions, still saw themselves as countries of immigration and, to the extent that they accepted Jewish refugees, did so on a permanent basis¹²⁷.

Louise London précise bien la volonté de la Grande-Bretagne d'être une terre de refuge temporaire mais le parallèle entre « pays d'immigration » et « établissement permanent » doit être relativisé dans le cas canadien : durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada refuse d'être un refuge permanent et préfère demeurer un refuge temporaire, acceptant dans un premier temps les accueillis que pour la durée de la guerre, grâce au statut de « non-immigrant »¹²⁸.

Les événements de la Nuit de Cristal augmentent les inquiétudes et le nombre de potentiels réfugiés. Le *Jewish Chronicle* – principal journal juif anglais – publie de plus en plus d'annonces de parents demandant de l'aide pour leurs enfants¹²⁹. En coopération avec les associations juives comme l'*Inter-Aid Committee for Children from Germany*, le gouvernement britannique établit un plan de secours visant à accueillir «for educational purposes» des enfants non accompagnés de moins de 17 ans venant des

125. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, op. cit., p. 65.

126. Ces impératifs apparaissent donc avant la Seconde Guerre mondiale et ne sont donc pas réservés à cette période ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, op. cit., 2012, p. 54.

127. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, op. cit., p. 5.

128. Nous verrons qu'il faut attendre l'après-guerre pour que leur séjour puisse se transformer en résidence permanente.

129. Vera K. FAST, *Children's Exodus. A History of the Kindertransport*, Londres, I.B. Tauris, 2011, p. 18.

pays sous contrôle allemand¹³⁰. C'est la naissance du *Kindertransport Movement*¹³¹. Judith Tydor Baumel-Schwartz évoque les raisons poussant le pays à ouvrir ses portes à des enfants et non à des adultes :

*Child refugees were preferred over adults for a number of emotional, psychological, and practical reasons: children evoked a humanitarian response faster than adults; they would not enter the already problematic job market during the economic depression; they were considered more malleable than adult refugees and they could be taught local language and customs and could ultimately learn to fit into their new society*¹³².

Les enfants accueillis appartiennent à deux principaux groupes : les «*guaranteed children*» bénéficiant d'un sponsor en Grande-Bretagne et, les plus nombreux, les «*non-guaranteed children*» sans parrain et placés temporairement avant de se voir attribués une maison d'accueil¹³³. Les comités de bienfaisance britanniques jouent ici un rôle crucial puisqu'ils choisissent les enfants pouvant intégrer le mouvement, enfants dont les dossiers de présentation sont réalisés dans leur pays d'origine¹³⁴. Les cas jugés prioritaires sont les orphelins et ceux dont les parents sont déjà dans des camps ou menacés d'incarcération, préférences poussant des parents à abandonner leurs enfants devant les portes des orphelinats dans l'espoir qu'ils soient sauvés¹³⁵.

130. *Ibid.*, p. 19.

131. Pour des études consacrées au *Kindertransport Movement* – dont l'historiographie est riche – et à l'évacuation de certains de ces enfants outre-Atlantique, voir Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, thèse de doctorat, Bar-Ilan University, Israël, 1981 ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, « Twice a Refugee: The Jewish Refugee Children in Great Britain during Evacuation, 1939-1943 », *Jewish Social Studies*, 1983, vol. 45, n° 2, p. 175-184 ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Unfulfilled Promise: Rescue and Resettlement of Jewish Refugee Children in the United States, 1934-1945*, Juneau, Denali Press, 1990 ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.* ; Phyllis LASSNER, *Anglo-Jewish Women Writing the Holocaust: Displaced Witnesses*, New York, Palgrave Macmillan, 2008 ; Rebekka GOPFERT et Andrea HAMMEL, « Kindertransport: History and Memory », *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2004, vol. 23, n° 1, p. 21-27 ; Deborah HODGE, *Rescuing the children: the story of the Kindertransport*, Toronto, Ontario, Tundra Books, 2012 ; Ann BYERS, *Saving Children from the Holocaust: the Kindertransport*, Berkeley, Enslow Publishers, Inc., 2012 ; Andrea HAMMEL et Bea LEWKOWICZ, *The Kindertransport to Britain 1938/39 New Perspectives*, Amsterdam, Rodopi, 2012 et Michael GEYER, « Virtue in Despair: A Family History from the Days of the Kindertransports », *History & Memory*, 16 août 2005, vol. 17, n° 1, p. 323-365.

132. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 51-52

133. Vera K. FAST, *Children's Exodus*, *op. cit.*, p. 21-22 ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 195

134. Citons comme associations participant au *Kindertransport*, en plus du *Movement for the Care of Children from Germany Committee*, le «*kinderauswanderung (Child Emigration), department of the Reichsvertretung der Juden in Deutschland (Federal Representation of Jews in Germany) in Germany, working with the (Christian) Paulus-Bund (Paul's Association) and the Friends Service Committee; the Jüdische Kultusgemeinde (Jewish Religious Community) in Vienna again in cooperation with the Quakers*», Vera K. FAST, *Children's Exodus*, *op. cit.*, p. 22-23. Pour une analyse du rôle des associations dans le *Kindertransport Movement*, voir Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.* Pour une histoire des organisations juives britanniques lors de la Seconde Guerre mondiale, voir Pamela SHATZKES, *Holocaust and Rescue*, *op. cit.*

135. Vera K. FAST, *Children's Exodus*, *op. cit.*, p. 25

Les associations allemandes ou autrichiennes examinent alors les dossiers de candidatures des enfants, juifs et chrétiens « non-aryens » contenant des informations sur leur état de santé et sur leur scolarité¹³⁶. Les enfants acceptés – 90% sont des juifs venant d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie – n'ont pas besoin de visa et obtiennent un statut de « *transmigrants* » : leur présence en Grande-Bretagne est donc temporaire¹³⁷.

Par ailleurs, l'annonce britannique ne précise pas de quota puisque le nombre d'enfants accueilli dépend des possibilités financières des associations. En effet, les comités de bienfaisance – notamment le *Movement for the Care of Children from Germany* – garantissent la responsabilité financière de tous les enfants non-accompagnés pour que ceux-ci ne se retrouvent pas à la charge de l'État. Entre décembre 1938 et janvier 1939, 3 000 enfants, la plupart sans garantie, arrivent en Grande-Bretagne. À partir de février 1939, seuls les enfants avec garantie sont sélectionnés, faute de pouvoir financer la somme nécessaire à la ré-émigration demandée pour les enfants sans garantie, soit 50£¹³⁸. Ainsi, face aux très nombreuses demandes et aux difficultés financières, les organisations juives doivent sélectionner les réfugiés.

*The guarantee given by the Jewish organisations in 1933 stated that «all German Jewish refugees should be admitted without distinction». It was originally anticipated that the total number would not exceed 3,000-4,000. Only later, when numbers reached unmanageable levels, did choices have to be made*¹³⁹.

La priorité est alors donnée aux plus jeunes, aux adolescents effectuant une formation et pouvant ré-émigrer facilement, ainsi qu'aux personnes souhaitant quitter l'Angleterre au maximum 18 mois après leur arrivée¹⁴⁰.

La déclaration de guerre du 3 septembre 1939 complique encore davantage la situation puisque les personnes de nationalité allemande ou autrichienne deviennent des « *enemy aliens* ». Ce bouleversement rend caducs les visas non utilisés et la présence sur le territoire plus difficile pour les étrangers¹⁴¹. La nationalité des réfugiés – qu'ils soient déjà en Grande-Bretagne ou seulement des « *potential refugees* » – est vue comme

136. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, op. cit. p. 104.

137. Environ 15% des enfants sont des « *Non-Aryan Christians* », Vera K. FAST, *Children's Exodus*, op. cit., p. 125. Généralement, les enfants non-accompagnés passent les premiers jours dans des camps et sont ensuite choisis par leurs « *foster parents* ». Les enfants ne trouvant pas de famille d'accueil – souvent des garçons adolescents – sont envoyés dans des hôtels payés par les comités ; Vera K. FAST, *Children's Exodus*, op. cit., p. 41-42. Signalons aussi l'exil de jeunes adolescents juifs venant suivre une formation agricole avant une future émigration vers la Palestine ; Vera K. FAST, *Ibid.*, p. 42-43. Les enfants doivent rester en Angleterre jusqu'à la fin du conflit ou, pour les plus vieux, émigrer à leur 18 ans ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, op. cit., p. 2 et 63 ; Vera K. FAST, *Children's Exodus*, op. cit., p. 35 ; Pamela SHATZKES, *Holocaust and Rescue*, op. cit., p. 27.

138. Pamela SHATZKES, *Holocaust and Rescue*, op. cit., p. 69-71.

139. *Ibid.*, p. 79.

140. *Ibid.*, p. 80.

141. *Ibid.*, p. 83.

une menace par les autorités, la peur d'une V^{ème} colonne ayant envahi les esprits¹⁴².

Une nouvelle division au sein de la catégorie des réfugiés apparaît alors : les réfugiés venant de pays neutres ou alliés contre ceux de nationalité ennemie. L'opinion publique tend à supprimer le terme de « nationalité » et à associer l'adjectif « ennemi » au réfugié : le danger ne se trouve alors plus dans la nationalité – ou l'ancienne nationalité de l'individu – mais en la personne même du réfugié.

« *Distinguishing the sheep from the goats* » : évacuations et internement

Le Royaume-Uni a, au moment du déclenchement de la guerre, environ 78 000 réfugiés sur son sol¹⁴³. Nous ne reviendrons pas ici sur la vie quotidienne des étrangers dans ce pays pour, au contraire, focaliser le regard sur la catégorisation institutionnelle des groupes envoyés au Canada et ses conséquences sur leur départ vers ce pays.

Les accueillis canadiens prennent part à trois mouvements de populations en 1939 et 1940 – deux évacuations et un internement. À la fin de l'été 1939, trois mots bouleversent le pays : « *Pied Piper Tomorrow* »¹⁴⁴. C'est par cette expression codée que l'ordre d'évacuation des enfants du Royaume-Uni est annoncé¹⁴⁵. Aucune distinction n'est faite entre les enfants britanniques et les jeunes réfugiés. Ainsi, 2 000 à 3 000 enfants étrangers, parmi les quelques 670 000 enfants britanniques, quittent les grands centres industriels afin de se rendre à la campagne¹⁴⁶. Tous les enfants réfugiés se trouvant dans les zones d'évacuation y participent, certains sont évacués avec leur famille d'accueil mais la grande majorité est évacuée avec leur classe¹⁴⁷. Tous sont ensuite placés dans des familles d'accueil qui ignorent si elles logeront un enfant britannique ou étranger¹⁴⁸. En effet, les hôtes choisissent visuellement les enfants dans des scènes ressemblant fort à un marché aux bestiaux. Le témoignage étudié par Laura Lee Downs le souligne.

142. *Ibid.*

143. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, *op. cit.*, p. 12.

144. Dans les décennies 1920 et 1930, l'Europe de l'Ouest craint les bombardements et découvre avec effroi leurs effets à Guernica. Cette peur pousse le *Home Office* à envisager l'évacuation d'une partie de la population des villes industrielles vers ses campagnes : « *Enemy bombs had constituted a major threat in Britain since the First World War when during one raid in 1918 German planes dropped three tons of bombs on Britain. During the 1920s and 1930s, calculations as to the number of German airplanes and effectiveness of bombing created the statistic that 100,000 bombs could be dropped on London in fourteen days* », Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 155.

145. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008, p. 170.

146. Vera K. FAST, *Children's Exodus.*, *op. cit.*, p. 61. Entre le 1^{er} et le 3 septembre 1939, Laura Lee Downs estime que « plus d'un million trois cent mille personnes – de jeunes mères, des enfants en bas âges, des adultes aveugles ou handicapés et des écoliers – quittèrent Londres, Liverpool, Manchester, Birmingham et d'autres villes industrielles [...] afin de se mettre à l'abri de bombardements prévisibles », Laura Lee DOWNS, « “ A Very British Revolution ” » ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 89, n^o 1, p. 48.

147. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 155 ; Vera K. FAST, *Children's Exodus*, *op. cit.*, p. 62.

148. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 159.

Jusqu'ici l'organisation fut parfaite. Or, la scène qui se déroulait [*dans le square du village*] ressemblait plutôt à un marché aux bestiaux ou aux esclaves. Les futures nourrices, qui auraient dû être bannies du champ, nous envahissaient, et elles se promenaient autour de celui-ci en sélectionnant les enfants qu'elles trouvaient les plus mignons. Ensuite elles harcelaient les pauvres responsables locaux pour obtenir les fiches d'enregistrement nécessaires pour être remboursé de l'hébergement et des frais de bouche par le gouvernement. Il fallait ainsi plusieurs heures avant que les enfants ne soient tous casés, et ceux qui craignaient d'être oubliés s'effondraient en larmes¹⁴⁹.

La sélection est un traumatisme pour les enfants même si certains jeunes réfugiés soulignent, des années plus tard, qu'ils en gardent aussi un sentiment d'intégration puisque subissant un traitement similaire à celui de leurs camarades britanniques¹⁵⁰.

Les adolescents des *kindertransports* de plus de 16 ans sont, pour leur part, menacés par une autre mesure de guerre : l'internement. Déjà instaurée lors de la Première Guerre mondiale, la mesure est discutée dès l'été 1939¹⁵¹. L'internement de tous les hommes de nationalité ennemie est dès lors envisagé mais la présence de réfugiés opposés au régime nazi dans cette population divise. Comment les différencier ? Comment ne pas créer une injustice ? Face à ces oppositions et à ces questionnements, Sir Samuel Hoare, le très conservateur Secrétaire d'État à l'Intérieur, décide d'abandonner l'internement général au profit d'un système d'examen individuel de tous les «*enemy aliens*»¹⁵². Ainsi, quelques semaines après la déclaration de guerre, des tribunaux sont établis au Royaume-Uni afin de juger de leur niveau de dangerosité¹⁵³. Le *Home Office* instaure alors une nouvelle catégorisation des étrangers fondée sur la dangerosité¹⁵⁴.

149. Témoignage cité par Laura Lee DOWNS, « "A Very British Revolution" ? », *op. cit.*, p. 50.

150. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 157. Pour les conditions d'évacuation et la vie dans les familles d'accueil des réfugiés juifs, voir *Ibid.*, p. 160-174.

151. Zoë Andrea DENNESS, «*A question which affects our prestige as a nation*»: *The history of British civilian internment, 1899-1945*, Doctorat en histoire, University of Birmingham, Birmingham, 2012, p. 216. Sur une « histoire de l'internement » au Canada : Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2010, p. 9-38.

152. Zoë Andrea DENNESS, «*A question which affects our prestige as a nation*», *op. cit.*, p. 217-218.

153. Vera K. FAST, *Children's Exodus*, *op. cit.*, p. 68. Jordanna Bailkin parle d'une «*security category*», Jordanna BAILKIN, *Unsettled: Refugee Camps and the Making of Multicultural Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 35.

154. L'expression «*enemy alien*» apparaît durant la Première Guerre mondiale et désigne «*a person who, not being either a British citizen or a British protected person, possesses the nationality of a state at war with his Majesty*» ; Charles F. FRASER, *Control of aliens in the British Commonwealth of Nations*, London, Hogarth Press, 1940, p. 194, cité dans Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 195. Judith Tydor Baumel-Schwartz précise que «*the definition used in the First World War was "an alien whose sovereign or state is at war with His Majesty the King"*», *op. cit.* Plus globalement, Matthew STIBBE, dans «*Civilian Internment and Civilian Internees in Europe, 1914-20* », *Immigrants & Minorities*, 1 mars 2008, vol. 26, n° 1-2, p. 57, définit les «*enemy aliens*» comme des «*civilians of enemy nationality who were resident in the territory of a belligerent state at the outbreak of war*».

Tous les ressortissants de pays ennemis sont alors regroupés en trois catégories selon leur dangerosité supposée. La catégorie « A » regroupe les « *deemed suspects* » considérés comme de « *dangerous enemy aliens* » et internés immédiatement ; tous les individus dont le « *political character appeared not clear enough for a definite classification; of [their] sentiment* » rejoignent la catégorie « B » ; et ceux dont la loyauté pour la cause alliée est attestée sont réunis dans la catégorie « C » regroupant les « *friendly enemy aliens* »¹⁵⁵. Les étrangers de nationalité ennemie doivent donc prouver leur loyauté envers la Grande-Bretagne.

Mais comment juger de la dangerosité d'un individu ? Quels éléments mettre en avant ? Certains détails semblent être interprétés comme le signe d'une potentielle menace, comme par exemple l'exercice de métiers techniques. Dans tous les cas, la décision revient à la seule appréciation des juges. Les auteurs de *Collar the Lot* montrent que les éléments de catégorisation varient selon les tribunaux et que, dans le doute, le classement en catégorie B est jugé comme le choix le plus judicieux. Afin d'éviter un classement d'un trop grand nombre d'individus en catégorie B – et donc un non-choix dans la définition de la dangerosité supposée – le *Home Office* est dans l'obligation de mieux définir ce qu'il entend par « *friendly enemy alien* ». Il fournit donc aux responsables des tribunaux quelques pistes de réflexion afin de faciliter le classement des dossiers.

First there were refugees, who had left their homes because they were «subject to oppression by the Nazi regime upon racial, religious or political ground... They will be hostile to the Nazi regime and ready to assist this country rather than to assist the enemy.» They should therefore be placed in Category «C».

Secondly came those who had lived in Britain for some time and who had «definitely thrown in their lot with this country». If they could produce «evidence of character, associations and loyal intent», they too, should be placed in Category «C».

Thirdly came German and Austrian who were to be expected, given the opportunity, «to help their own countrymen or hinder the war efforts of this country. Such persons may be men or women of good character who, if they acted in a manner prejudicial to this country, would do so from a sense of loyalty or duty to their own country». Tribunal should be especially wary of past or present army officers and civil servants, or those «with special knowledge of aircraft, marine or transport services, or of chemistry, mechanics, engineering and the various munition services». On the face of

155. Maximilian KOESSLER, « Enemy Alien Internment: With Special Reference to Great Britain and France », *op. cit.*, p. 102. Sur la procédure de l'internement britannique durant la Seconde Guerre mondiale, voir notamment Miriam KOCHAN, *Britain's Internees in the Second World War*, Londres, Palgrave Macmillan, 1983, p. 13-16.

things, they qualified for Category «A».

[...]

To permit chairmen some discretion, the Home Office had provided the compromise Category «B»¹⁵⁶.

Ainsi les critères définissant le réfugié sont-ils la nationalité – allemande et autrichienne –, la fuite du pays d’origine suite à des oppressions raciales, politiques ou religieuses, et l’installation récente au Royaume-Uni¹⁵⁷. De plus, les réfugiés sont censés appartenir à la catégorie C mais il s’agit ici d’un simple conseil et non d’une obligation – le tribunal étant souverain – et tous les individus classés « C » ne sont pas des réfugiés.

Les deux catégorisations – dangerosité et situation de réfugié – semblent ne pas reprendre exactement les mêmes caractéristiques mais rares sont les études qui n’identifient pas la classe C aux «*refugees from Nazi oppression*»¹⁵⁸. Une étude d’un contemporain de l’internement différencie les deux et nous renseigne précisément sur les deux catégorisations.

FIGURE 3.1 – Tableau de François Lafitte comparant la catégorie fondée sur la dangerosité à celle du statut de «*refugees from Nazi oppression*».

Class.	Men.	Women.	Total.	Total classed as "refugees from Nazi oppression."		
				Men.	Women.	Total.
A	400	200	600	130	30	160
B	3,200	3,600	6,800	2,150	1,950	4,100
C	26,500	37,700*	64,200	21,850	29,350	51,200
	30,100	41,500	71,600	24,130	31,330	55,460
Miscellaneous (Stateless, Danzigers, etc.)	-	-	-	-	-	-
	1,300	900	2,200			
	31,400	42,400	73,800			

* Includes 2,600 British-born women.

Source : François Lafitte, *The internment of aliens*, London, Libris, 1988, p. 63.

François Lafitte est un fonctionnaire britannique opposé à l’internement qui réalise,

156. Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot: How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, Londres, Quartet Books, 1980, p. 43.

157. La question de la durée du séjour différencie les deux possibilités pour un individu d’être classé C. Cette définition du réfugié reprend les grandes lignes des conventions relatives aux réfugiés signées par le Royaume Uni en 1938.

158. Cette mauvaise interprétation est courante dès 1941, comme le montre l’article de Norman Bentwich pour qui la catégorie C regroupe des «*persons certified as "refugees from Nazi oppression"*», Norman BENTWICH, «*England and the Aliens*», *op. cit.*, p. 88.

en 1940, la première étude sur l'internement en Grande-Bretagne au sein du *Political and Economic Planning*¹⁵⁹. Selon ses données, environ 60% des individus classés B sont des «*refugees from Nazi oppression*» et près de 80 % des «*C*» obtiennent aussi ce statut¹⁶⁰. Il est donc contestable de qualifier tous les individus de catégories B et C de réfugiés selon la définition officielle adoptée par la Grande-Bretagne. François Lafitte souligne aussi le cas de plusieurs anti-Nazis ayant combattu en Espagne mais qui sont directement internés puisque vus comme de «*dangerous Bolshevik*»¹⁶¹. D'autres ne sont pas considérés comme des réfugiés : ils vivent en Grande-Bretagne depuis plusieurs années et leur arrivée est antérieure à l'avènement des Nazis au pouvoir «*although they are non-Nazi or anti-Nazi, and have no wish to return to Nazi Germany or definite reasons*»¹⁶². Miriam Kochan souligne aussi la difficulté d'attribution du statut de réfugié et les nombreuses méprises entraînant le classement en «*A*» de personnes non dangereuses, comme cette infirmière soupçonnée par ses collègues d'être une espionne car dactylographiant des lettres en allemand pour sa mère¹⁶³.

Cette différenciation entre les deux catégorisations proposée par les documents aidant le travail des tribunaux – selon la dangerosité et celle de réfugiés de l'oppression nazie – est connue et assumée par Sir John Anderson, le Secrétaire d'État à l'Intérieur. En effet, lors d'un débat à la Chambre des communes le 16 novembre 1939 portant sur les tribunaux, la discussion se porte sur les cas de personnes reconnues comme réfugiés mais subissant des restrictions – et donc classées en «*A*» ou «*B*».

Mr. Mander: asked the Home Secretary whether he is aware that aliens who have received exemption from internment are having their passports stamped on the inside with the words "Refugee from Nazi oppression," but that the words "enemy alien" remain in red letters on the outside; and whether he will make arrangements for the removal of all reference to enemy alien in such cases?

Sir J. Anderson: As I explained in reply to a question by the hon. Member on 2nd November, where a tribunal has decided that a German or Austrian may be exempted both from internment and also from the special restrictions applicable to enemy aliens steps are taken to ensure that the term "enemy alien" does not appear on his registration certificate. Where, however, a person has been exempted from internment but not from the special restrictions applicable to 814 enemy aliens, the term "enemy alien"

159. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, *op. cit.*, p. 171 et Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 184.

160. François Lafitte précise que les nombres repris dans ses tableaux ne sont pas précis compte tenu des ré-émigrations et des erreurs dans la définition de la nationalité des personnes ; François LAFITTE, *The internment of aliens*, *op. cit.*, p. 62.

161. *Ibid.*, p. 64.

162. *Ibid.*, p. 214.

163. Miriam KOCHAN, *Britain's Internees in the Second World War*, *op. cit.*, p. 15.

could not appropriately be removed from the certificate because the holder is, in fact, subject to the special restrictions applicable to enemy aliens. The words "Refugee from Nazi oppression" are endorsed in the certificate where the tribunal is satisfied that the person is a genuine refugee; but there will clearly be some cases in which the tribunal, though satisfied that a person is a genuine refugee, consider nevertheless that on security grounds he should continue to be subject to the special restrictions applicable to enemy aliens.

Mr. Mander: Does not the Home Secretary appreciate that many friendly aliens are placed in a difficult position by having inside their certificates the words "Refugee from Nazi oppression," and outside, in red letters, which everybody sees at once, the words "enemy alien"; and will not the right hon. Gentleman give special consideration to certain difficult cases which have been brought to my attention?

Sir J. Anderson: The hon. Gentleman speaks of friendly aliens. I have explained that the words "enemy alien" are retained only in the cases of those aliens whom a tribunal has regarded as properly subject to the special restrictions which are applicable to enemy aliens. I will consider any special hard cases that are brought to my notice¹⁶⁴.

La différenciation entre la dangerosité et le statut de réfugiés sont donc indépendantes. L'instauration des tribunaux et la classification des étrangers de nationalité ennemie en fonction de leur dangerosité supposée doivent rassurer la population britannique mais la défaite de la Norvège en avril 1940 vient une nouvelle fois bouleverser la distinction entre les différentes catégories d'«*enemy aliens*». Une « hystérie collective », pour reprendre l'expression de Patrick Farges, s'empare du pays, l'opinion publique craignant à nouveau la présence d'espions au sein des étrangers ennemis¹⁶⁵. Face à ces peurs, l'internement de tous les hommes de catégorie B âgés de 16 à 60 ans est annoncé le 16 mai 1940.

La défaite française en juin et la montée des sentiments xénophobes entraînent ensuite l'internement de tous les hommes allemands et autrichiens de catégorie C¹⁶⁶ ; le 24 mai, les femmes de catégorie B sont à leur tour internées. La dangerosité supposée n'est alors plus un facteur individuel – dont l'évaluation est définie par les tribunaux – mais devient collective¹⁶⁷. En tout, plus de 27 000 personnes sont internées en mai

164. HANSARD, «Alien Tribunals», *House of Commons Debate*, 16 novembre 1939, vol 353 cc 812-814. Le document est disponible sur le site des archives du Parlement britannique ; URL : <https://api.parliament.uk/historic-hansard/commons/1939/nov/16/alien-tribunals> [consulté le 3 janvier 2019].

165. Norman Bentwich parle d'un «*panic cry of "intern a lot"*», Norman BENTWICH, « England and the Aliens », *op. cit.*, p. 89. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1983, p. 4. ; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 105.

166. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 182-185.

167. Tous les Allemands entrant sur le territoire britannique sont systématiquement internés ; Paula

1940¹⁶⁸. Le statut de «*refugees from Nazi oppression*» et la classification alphabétique disparaissent, seul le groupe des «*enemy aliens*» est conservé.

3.2 L'envoi outre-Atlantique

L'internement massif des étrangers de nationalité ennemie et l'évacuation des enfants prennent un nouveau tournant à partir de mai 1940 : les autorités décident d'envoyer les «*enemy aliens*» internés et les enfants britanniques au Canada. En effet, leur présence en cas d'invasion ou de bombardements est perçue comme problématique, les étrangers étant susceptibles d'aider les forces ennemies tandis que les enfants constituent une population vulnérable qui demande une protection importante afin de « garantir la puissance future¹⁶⁹ ». La dangerosité et la crainte sont ici au cœur des préoccupations britanniques et guident les actions gouvernementales¹⁷⁰.

Le mouvement outre-Atlantique ne débute pas avec l'évacuation officielle, il commence dès la déclaration de guerre puisque plus de 11 000 enfants sont envoyés de façon individuelle à l'étranger¹⁷¹. Il s'agit le plus souvent de familles aisées pouvant financer le voyage et bénéficiant d'un réseau personnel capable de prendre en charge leurs enfants jusqu'à la fin de la guerre. Les migrations de citoyens britanniques entre leur pays et le Canada ne sont pas qu'une conséquence de la guerre : ils s'inscrivent dans un mouvement plus large ayant débuté au XIX^{ème} siècle¹⁷².

Ce mouvement diffère néanmoins sur deux points : la catégorie des individus valorisés et les objectifs poursuivis. En effet, les enfants pauvres et les jeunes femmes destinés à devenir des domestiques ou à travailler dans le domaine agricole sont au cœur du mouvement jusque dans les années 1920-1930. Dès 1933, les dominions sont une solution envisagée par le *Home Office* afin de réduire le nombre de réfugiés en Angleterre. À l'été 1933, le gouvernement britannique demande ainsi au Canada d'accepter des réfugiés juifs sur son sol mais le pays répond par la négative¹⁷³. Il faut attendre 1940 pour qu'il consente à ouvrir ses portes. Les enfants pauvres et les jeunes femmes sont alors remplacés par les enfants que l'on souhaite protéger des bombardements et les internés

DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 5.

168. Jordanna BAILKIN, *Unsettled: Refugee Camps and the Making of Multicultural Britain*, *op. cit.*, p. 35.

169. Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France*, *op. cit.*, p. 59.

170. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 7 et Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 174.

171. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008, p. 171 ; Patricia Y. LIN, « National Identity and Social Mobility: Class, Empire and the British Government Overseas Evacuation of Children During the Second World War », *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1996, vol. 7, n° 3, p. 313.

172. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.* et Gordon LYNCH, « "In the children's land of promise": UK child migration schemes to Canada », *Remembering Child Migration: Faith, Nation-Building and the Wounds of Charity*, Londres, Bloomsbury Publishing Plc, 2016, p. 31-49.

173. Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, *op. cit.*, p. 42-43.

que l'on souhaite écarter de l'armée allemande¹⁷⁴.

Les deux déplacements vers le pays naissent au printemps 1940 avec l'internement systématique et la création du *Children's Overseas Reception Board* (CORB)¹⁷⁵. Le Canada est alors le premier pays à répondre positivement à la nouvelle requête britannique visant à accueillir des enfants¹⁷⁶. Ainsi annonce-t-il rapidement son souhait d'offrir l'hospitalité à «*thousands of child evacuees from Britain, Holland, France, and other invaded countries*»¹⁷⁷.

Le 10 juin 1940, le CNCR publie une résolution saluant le geste d'ouverture du gouvernement fédéral et l'assurant de son soutien et de sa coopération¹⁷⁸. Le texte distingue les «*European refugees*» des «*British evacuated children*» mais ne s'intéresse qu'aux premiers, les seconds bénéficiant déjà d'une prise en charge associative canado-britannique. En les présentant comme des réfugiés européens, et non en tant que réfugiés juifs, le CNCR est encore une fois fidèle à sa politique de discrétion concernant la judéité des réfugiés. Le comité de Cairine Wilson se montre donc prudent dans sa définition des réfugiés, conscient de la frilosité canadienne à accueillir des juifs. Le même sentiment se retrouve dans les rapports des associations juives, lesquelles font appel aux soutiens de leurs homologues britanniques afin de mieux appréhender les intentions gouvernementales :

*Unofficially the British and Dominion Governments were interviewed by a committee headed by Lady Reading and Lola Hahn Warburg. The National Office had been in cable communication with this Committee to make certain that the movement of children would also include Jewish refugee children. To date the replies have been satisfactory and Lady Reading has assured us of the sympathetic view of the Dominion Office and Canada House. On her advice, cables were sent to the Government departments assuring that no distinction would be made by Canadian Jewry between evacuee and refugee children, and that there would be adequate homes available. It has been the view that in order to obtain a fair share of refugee Jewish children the representations could be made only by our affiliates or friends in England and that nothing, or very little-could be done from the Canadian end*¹⁷⁹.

174. En effet, il ne faut pas confondre les enfants britanniques évacués durant la Seconde Guerre mondiale avec les «*British Home Children*», ces jeunes orphelins pauvres envoyés au Canada comme main-d'œuvre agricole ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015, p. 8.

175. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 171. La crainte d'une invasion allemande entraîne l'idée d'une évacuation des enfants de 5 ans à 16 ans vers les dominions mais aussi vers les États-Unis ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 174.

176. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 174.

177. *Ibid.* et Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 56.

178. La résolution a déjà été retranscrite précédemment page 177.

179. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 A, Minutes of the National Executive Meeting of the United

Nonobstant une déclaration gouvernementale semblant prendre en considération les enfants britanniques et non-britanniques, les jeunes de nationalité étrangère sont finalement exclus du plan.¹⁸⁰ Les autorités britanniques se défendent de toute distinction et affirment que cette décision émane des pays d'accueil, au premier chef desquels le Canada.

Les auteurs de *None is Too Many* confirment le rôle joué par le gouvernement fédéral dans cette discrimination en reprenant les propos d'un membre du gouvernement britannique s'exprimant devant la Chambre des Communes : «*the Canadian-scheme "applied only to Allied boys and girls, not to German-Jewish refugees"*¹⁸¹.» En effet, un rapport canadien cité par Claire Halstead souligne la préférence des provinces dans le profil des garçons et filles. Ainsi, par exemple, la Colombie-Britannique signale que

the provincial population distribution was 88 percent Protestant, 10 percent Catholic and 2 percent Jewish; therefore the province would be «helpless» in receiving other groups. With this, British Columbia clearly stated its desire: «should the movement of the latter seem imperative, then numbers of Scandinavian and Dutch children might be taken, but the placement possibilities of British Columbia are primarily for British children ».

[...]

*From coast to coast, the provinces of Canada had made it very clear that they preferred British children*¹⁸².

Ni l'âge ni le genre ne semblent déterminants pour les représentants provinciaux, l'exclusion s'opérant plutôt sur la confession et la nationalité. Les réfugiés juifs subissent donc une double éviction et sont alors écartés de l'évacuation vers le Canada¹⁸³. Pour compléter cette analyse de la catégorisation des évacués, signalons que le mouvement d'évacuation comporte trois plans dont seuls deux engagent le gouvernement britannique : le premier regroupe les enfants évacués avec leur école ; le deuxième concerne les enfants scolarisés dans des écoles privées tandis que le dernier est composé d'enfants dont les parents peuvent payer tous les frais¹⁸⁴.

Pour finir, il est important de comprendre que ces enfants britanniques ne sont pas

Jewish Refugee & War Relief Agencies, 9 juillet 1940.

180. Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 70. Les États-Unis refusent eux-aussi les «*Central European (Jewish) refugee children*», Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 175.

181. Les institutions britanniques parlent seulement d'un équilibre entre les Anglais et les Gallois, entre les anglicans et les catholiques romains avec un faible pourcentage de juifs ; Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 174. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, «*Twice a Refugee: The Jewish Refugee Children in Great Britain during Evacuation, 1939-1943* », *op. cit.*, p. 181 et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 103.

182. Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 60-62.

183. Claire Halstead signale que «*it was becoming increasingly clear that Jewish and European children were excluded (if even there was no public declaration of such policy)*», *Ibid.*, p. 72.

184. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 173.

de simples évacués, ils sont perçus comme de véritables ambassadeurs de leur pays, comme le signale Patricia Lin.

British officials viewed the overseas evacuees as «ambassadors of Britain» who could help to increase international support for the war effort while to Dominion officials the children were «not just evacuees, transferred from the range of a menace» but «part of Britain's immortality, part of the greatness of her past» and «part of all the hope of her future»¹⁸⁵.

L'évacuation des «*King's Wards*» est donc présentée comme un geste participant à l'effort de guerre canadien et une façon de resserrer les liens entre le Canada et le Royaume-Uni¹⁸⁶.

À l'opposé de ces garants des valeurs britanniques se trouvent les internés. La Grande-Bretagne demande en effet au Canada d'admettre sur son sol «*a large number of enemy aliens*¹⁸⁷». Les auteurs de *Collar the Lot* retranscrivent un extrait d'un courrier transmis à Vincent Massey, le haut-commissaire canadien au Royaume-Uni.

The total number of German internees in this country is now over 12,000 of whom 2,500 are definitely pro-Nazi in sympathy and allegiance and therefore a source of danger in the event, for example, of parachute landings or invasion of the country... In the circumstances, the United Kingdom Government sincerely hopes that the Canadian Government may be pressed to come to the assistance of the United Kingdom by agreeing to receive at the earliest possible moment, at least the internees whose removal from this country it is desired to secure on the ground that their continued presence in this country is bound to be a source of the most serious risk. Any expenditure on account of the transport and maintenance of these persons in Canada will be borne by the United Kingdom Government¹⁸⁸.

La description des internés ne laisse que très peu de place au doute : certains menacent gravement la sécurité du Royaume-Uni, lequel souhaite que le Canada accueille ces dangereux individus afin de les éloigner du territoire britannique. Il s'agit donc de transporter entre les deux pays deux populations sensibles, les internés les plus menaçants et les enfants britanniques. À qui donner la priorité ? Pour le Premier ministre

185. Patricia Y. LIN, « National Identity and Social Mobility: Class, Empire and the British Government Overseas Evacuation of Children During the Second World War », *op. cit.*, p. 312. Cependant, nous pouvons souligner que Churchill n'est pas favorable à l'évacuation d'enfants britanniques à l'étranger car il craint que cela nuise au moral du pays ; Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 167.

186. Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 78 et 87-88 ; CJCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, 13 / 10, *The King's Wards and Canada's Guests*. An address to the Co-ordinating Committee on the Reception and Care of British Children for the area of Greater Montreal, by the Executive Director of the Canadian Welfare Council, 10 juillet 1940.

187. Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 162.

188. *Ibid.*, p. 163 ; Miriam KOCHAN, *Britain's Internees in the Second World War*, *op. cit.*, p. 58-59.

Lyon Mackenzie King, le choix britannique est clair. Dans son discours prononcé du 19 juin à la Chambre des communes canadienne, il indique :

Voici ce que désire le gouvernement britannique. Par ordre de préférence, il désire que nous acceptions d'abord tous les étrangers internés ; en second lieu, que nous acceptions les prisonniers de guerre qui se trouvent en Grande-Bretagne ; en troisième lieu, que nous examinions la question des enfants évacués. Les raisons qu'il allègue à ce sujet, c'est qu'il peut arriver que les étrangers internés soient en état d'aider à diriger les parachutistes advenant un bombardement des îles britanniques, ce à quoi il s'attend d'une heure à l'autre. Il pense aussi que la garde des prisonniers allemands en Angleterre immobilise un grand nombre d'hommes qu'on devrait utiliser pour la protection des îles britanniques. Il y a un encombrement par suite du grand nombre de réfugiés qui se sont rendus là-bas, et le gouvernement britannique pense qu'il y aurait plus de sécurité à envoyer les étrangers internés et les prisonniers allemands dans notre pays où ils seraient placés en divers endroits pour y être gardés¹⁸⁹.

L'évacuation des enfants n'est donc pas la priorité des autorités britanniques mais les Canadiens acceptent de prendre à la fois de «*potentially dangerous people*» et la jeunesse britannique¹⁹⁰.

3.3 Des catégories canadiennes malléables

Plus de 6000 enfants dont 1532 évacués du *Children's Overseas Reception Board* parviennent au Canada¹⁹¹. D'autres arrivent grâce à des partenariats privés ou sont accompagnés par leurs mères. Les internés sont aussi 6 000 à poursuivre leur enfermement sur le sol canadien. Cet afflux de personnes bouscule les activités du refuge puisque leur arrivée est inattendue. En effet, les organisations n'interviennent pas dans le choix des populations et elles ignorent même la présence de civils au sein des internés. Malgré tout, les dirigeants du CNCR et de l'UJR&WRA organisent rapidement la prise en charge sur le sol canadien de ces deux groupes¹⁹².

189. DOMINION DU CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, vol. CCXXII de la série 1875-1940, Ottawa, Edmond Cloutier Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940, p. 939. Patrick Farges cite un extrait de ce débat, Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 109. Les débats sont désormais numérisés et disponibles dans les deux langues sur le site web http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC1806_01/963?r=0&s=1.

190. Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 163.

191. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 172 et Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.*, p. 163. Un plan similaire est adopté aux États-Unis et permet la modification des procédures migratoires en faveur des enfants britanniques ; David S. WYMAN, *Paper Walls*, *op. cit.*, p. 120-121 et Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 175.

192. Au Canada, le CORB s'appuie sur le *National Advisory Committee Children from Overseas* et les *Children Welfare and Children's Aid Societies* existantes ; Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 175-178 ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf*, *op. cit.* ; Michael FETHNEY,

La mise en place de l'assistance impose aux organisations de comprendre rapidement la nature même des groupes afin de rendre l'aide la plus adéquate possible. Leur prise de connaissance entraîne un changement dans la catégorisation des groupes puisque les enjeux en présence sont différents de ceux des autorités britanniques. Les contextes politiques, militaires, idéologiques divergeant, association et gouvernement font évoluer les catégorisations des enfants évacués et des internés. Une hiérarchisation des accueillis se met alors en place avec, comme référentiel, la figure du réfugié.

Refugees, King's Wards ou Canada's Guests: la hiérarchisation des évacués

Le 10 juillet 1940, un long rapport décrivant la procédure en lien avec les évacués britanniques est distribué à tous les comités de bienfaisance participant à la prise en charge de ce groupe¹⁹³. Il est rédigé par l'*Executive Director of the Canadian Welfare Council* qui n'est autre que Charlotte Whitton, la principale opposante à l'accueil de réfugiés juifs. Le titre du document, «*The King's Wards and the Canada's Guests*» différencie les jeunes évacués britanniques entre eux en insistant sur la question de la responsabilité. En effet, les *King's Wards* sont les enfants pris en charge par le CORB – et donc par le gouvernement britannique – alors que les invités du Canada sont celles et ceux arrivés de façon individuelles au Canada. Mais cette catégorisation n'est pas seulement fondée sur la question de la responsabilité puisque Charlotte Whitton applique en sus une idéologie xénophobe et impérialiste.

La description méliorative des enfants britanniques renferme en creux une critique de l'accueil de réfugiés. Ces derniers sont considérés comme des étrangers, Whitton leur opposant les *King's Wards* et *Canada's Guests*.

Tragic that exodus may be in its necessity, heartbreaking in the sacrifice it asks of parents, numbing in the sense of loneliness and longing it may bring for the children themselves, but thrilling in the magnificence, in the courage and determination of those who send life of their life to a new, strange land that they may be freer to give their own lives to save the Homeland and all for which it has stood. It is not, therefore, refugees whom we plan to receive, it is not just evacuees, transferred from range of a menace; it is part of Britain immortality, part of all the greatness of her past, part of all the hope of her ultimate future that we take into our keeping¹⁹⁴.

The Absurd and the Brave: CORB- The True Account of the Government's World War II Evacuation of Children Overseas, Lewes, Book Guild, 2000.

193. CJCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, 13 / 10, *The King's Wards and Canada's Guests*. An address to the Co-ordinating Committee on the Reception and Care of British Children for the area of Greater Montreal, by the Executive Director of the Canadian Welfare Council, 10 juillet 1940.

194. *Ibid.*

Le terme «*exodus*», la description à la fois du désespoir et du courage des parents laissant leurs enfants font penser à l'expérience des enfants du *Kindertransport*. Mais pour Charlotte Whitton, l'analogie s'arrête là puisqu'ils ne possèdent ni le devoir du sacrifice pour la patrie ni celui faisant d'eux les garants de l'immortalité britannique, c'est-à-dire la nationalité britannique. De plus, une hiérarchisation est faite entre les deux groupes d'évacués, les premiers étant directement «*under the protection of His Majesty the King*» alors que les seconds ne sont que des «*children, thus, really come as personal visitors, from one family to another*»¹⁹⁵.

Cette hiérarchie – par ordre croissant de valeur – entre les réfugiés juifs, les évacués individuels et les enfants du CORB est reprise dans des discussions au sein de la Chambre des communes mais, fait intéressant, sans aborder le groupe des réfugiés non-britanniques. Dans un débat sur une exonération d'impôt touchant les enfants à charge, seuls les deux groupes des évacués sont évoqués et le terme «*réfugié*» est employé. La différenciation ne pèse alors pas sur la nationalité – tous sont britanniques – mais plutôt sur l'importance de leur prise en charge par le gouvernement britannique. Ainsi Arthur Slaght, un membre du parti libéral intervient-il lors d'une discussion sur une exonération d'impôt en lien avec l'accueil d'«*enfants de Grande-Bretagne*» :

Puis-je ajouter un mot dans un esprit de bienveillance ? Cet après-midi on a parlé à maintes reprises des enfants venant au Canada et on les a appelés différemment évacués, réfugiés, enfants réfugiés. J'ai moi-même péché sous ce rapport au cours des deux dernières semaines. Je m'intéresse particulièrement à ce problème, de sorte que je fais la proposition que j'ai énoncée l'autre jour qu'au Canada, quand il sera question de ces infortunés enfants, nous les appelions enfants en visite.

[...]

On peut s'imaginer ce petit monde, après avoir passé quelques temps dans notre pays, lisant les délibérations de la Chambre des communes et posant à leurs parents adoptifs cette question-ci : «*Papa, suis-je un réfugié ? Suis-je un évacué et qu'est-ce qu'un évacué ?*»¹⁹⁶ ».

Le terme «*réfugié*» est ici réservé aux enfants britanniques accueillis par des proches ou des connaissances, et ne concerne pas ceux pris en charge par le gouvernement britannique au travers du CORB¹⁹⁷. L'appartenance à la catégorie réfugiée est alors

195. *Ibid.*

196. Bibliothèque du Parlement, *Débats de la Chambre des Communes, 19^e Législature, 1^{re} Session*, vol. 2, 9 juillet 1940, p. 1495-1505. URL : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC1806_02 [consulté le 19 février 2018].

197. Deux exemples viennent illustrer cette catégorisation. Quand le député Adamson demande : «*le ministre met-il un enfant réfugié sur le même pied qu'une personne à la charge d'un contribuable et accordera-t-il l'exemption de \$400 ?* », le Ministre Ilsley répond qu'il «*proposer[a] un amendement lorsque nous arriverons à la résolution relative aux enfants évacués selon un plan gouvernemental et coopératif* ». De plus, lorsque le Ministre propose un amendement qui prévoit une exonération de

synonyme d'exclusion et de flou : ces enfants échappent aux contrôles des autorités britanniques en venant par leurs propres moyens au Canada et ne sont pas sous la responsabilité légale du gouvernement de leur pays. L'absence d'existence officielle fait du réfugié une « contre-catégorie » péjorative insistant sur la cohérence et l'unité de l'autre groupe – ce qui le valorise d'autant.

Toutefois, ni les députés ni Charlotte Whitton ne font partie des associations du refuge. Ces dernières partagent-elles la vision péjorative et exclusive du réfugié face à des évacués accueillis au détriment des réfugiés juifs qu'elles défendent depuis plusieurs mois ?

Les évacués n'étant pas les enfants juifs valorisés par les associations dès 1939, nous ne pensions pas noter d'actions associatives en lien avec ces arrivées. Le dépouillement des sources nous donne rapidement tort puisque les comités juifs et non juifs s'engagent fortement dans la prise en charge de certains de ces enfants fuyant les bombardements ennemis. Dans le chapitre précédent, nous avons remarqué la forte implication du CNCR et de Saul Hayes auprès des associations prenant en charge les évacués. Cette assistance dépasse cependant le cadre du *Council for Overseas Children* puisque ce comité officiel créé par les gouvernements canadien et britannique ne prend initialement en charge que les enfants du CORB et laisse de côté ceux arrivés de façon individuelle.

Dans un premier temps, le CNCR et les associations juives s'organisent et partagent leurs actions en fonction de la judéité des enfants arrivés en dehors du CORB : les juifs sont assistés par les comités juifs, les autres sont aidés par le CNCR¹⁹⁸. Ainsi, en octobre 1940, l'UJR&WRA montréalais décrit les différentes prises en charge des évacués britanniques :

1. *The evacuation of children by the Government, that is to say, those who are registered with the Children's Overseas Reception Board in London. Very few Jewish children have come to Canada under this scheme. In fact, only about 1500 children have been brought over altogether.*

2. *Private sponsorship. Many children have come here who were privately sponsored and even this entailed a good deal of work for the Agencies as the private sponsors utilized the services of the Committee for information, to secure the necessary forms and to obtain advice on how to bring the*

« \$400 pour chaque enfant entretenu par le contribuable au Canada, sous le régime d'un plan coopératif établi par les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada et/ou de ses provinces, pour l'évacuation d'enfants du Royaume-Uni [...] », un député intervient : « Que veut dire le ministre par un "plan coopératif" ? Si vous prenez un enfant réfugié parce que vous connaissez ses parents en Angleterre, cela ne vous donne-t-il pas le droit à l'exonération ? [...] ». Le ministre répond que [l]es ententes d'ordre privé [...] ne donnent pas au contribuable le droit à l'exonération sous le régime de cet amendement » ; Bibliothèque du Parlement, *Débats de la Chambre des Communes, 19^e Législature, 1^{re} Session*, vol. 2, 9 juillet 1940, p. 1495 et 1497. URL : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC1806_02 [consulté le 19 février 2019].

198. CJCCNA, Federation of Jewish Philanthropies B 13/10, Minutes of a meeting of the Operating Committee, Council for Overseas Children, 31 juillet 1940.

children into Canada. About 4500 children came to Canada under private sponsorship and of these a representative number were Jewish.

3. The third scheme is the movement of children from England was that of the private schools. This, however, has not concerned the Jewish population to any extent.

4. The fourth category was that which included mothers. About 1,000 adults came to Canada with their children and over 100 of these were Jewish. They had left Great Britain under what later proved to be a mistaken belief that they would be permitted to receive monthly remittances from England. However, their views did not coincide with the views of the British Treasury officials. The result was that these people were stranded without funds in Canada and could not receive money from England, either from friends, relatives or business associates. Most of these adults were to be found in Montreal; a number were in Toronto¹⁹⁹.

L'UJR&WRA se concentre alors sur la quatrième catégorie composée des mères et de leurs enfants arrivés en dehors du plan gouvernemental. Tout d'abord, l'organisation de Saul Hayes œuvre à l'intégration de cette population dans les groupes déjà pris en charge par le *Council for Overseas Children* (COC). Rapidement, l'UJR&WRA, le CNCR et le COC se partagent la charge financière des mères et de leurs enfants : le COC porte assistance à tous les enfants quelque soit leur catégorie d'arrivée ou leur confession, le cœur du refuge prenant en charge les mères²⁰⁰. Selon une division classique dans le refuge, l'UJR&WRA s'occupe ensuite particulièrement des mères de confession juive et le CNCR prend en charge les personnes non-juives. Dans les comptes rendus de réunion, ces femmes ne sont jamais considérées comme des réfugiées du fait de leur appartenance au plan d'évacuation britannique mais aussi par leur vocation à retourner en Europe dès que possible. Les associations participent donc à la prise en charge de certains évacués alors que ceux-ci ne sont pas considérés comme des réfugiés, mais l'attention du refuge se concentre toutefois rapidement sur l'autre mouvement venant de Grande-Bretagne, les internés.

Les internés : à l'origine du réfugié statutaire au Canada ?

Le travail associatif consacré aux internés est la partie du refuge la plus étudiée par les chercheurs et il fait l'objet d'un enjeu mémoriel important, notamment à partir des

199. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

200. CJCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, 13 / 10, A meeting of the Operating Committee of the Council for Overseas Children, 18 septembre 1940. Le *Council for Overseas Children* du Québec maintient donc son ouverture à toutes les confessions mais nous ne savons pas si cela est le cas dans les autres provinces canadiennes.

travaux pionniers de Paula Draper²⁰¹. La publication de son premier article «Interned refugees not treated as PoWs» publié dans le *Canadian Jewish News* en 1978 attire ainsi l'attention de Saul Hayes. Sa réponse à son article commence et se termine par ces mots :

[...] Two paragraphs are woefully and even dangerously erroneous, viz «why the government either did not realize, or did not want to realize that these people were not enemies has not been sufficiently explained,» (Miss Draper) and «Miss Draper points out that while Jewish group were barred from the camps, Christian were not.»

[...]

The report you print states that Miss Draper's material is based on interviews with 18 former inmates. If they told her that Jewish organizations were barred from the camps they wickedly misinformed her.

I believe that Miss Draper who seems to be a serious and competent researcher is a victim of generalization in thinking that a condition which certainly was apparent on the arrival of the refugees continued until the landing permits or visas were issued. One only has to ask Miss Constance Hayward, secretary of the Canadian National Committee on Refugees and victims of Political Persecution, or Jerome Davies (or consult his records) of the Society of Friends or Chaim Raphael if the two statements I referred to are true²⁰².

Deux thèmes apparaissent : la question de la visite des camps et celle de la catégorisation des réfugiés internés. Si Saul Hayes prend la peine de répondre aux analyses de Paula Draper, c'est que la question relève à la fois d'enjeux mémoriels – l'action ou l'inaction des associations juives durant l'internement – mais aussi de l'histoire complexe du statut de ces hommes. Depuis la publication du droit de réponse de Saul Hayes et les travaux de Paula Draper, de très nombreuses autres études sont venues enrichir l'historiographie des «*Accidental Immigrants*» tout en laissant de côté, selon nous, la question de l'évolution de leur statut.

Après avoir examiné l'internement en Grande-Bretagne, nous proposons d'étudier ici l'évolution de leur statut au Canada en tenant compte de la catégorisation fédérale et de celle des associations afin de mesurer le travail du refuge dans l'évolution du statut officiel. Trois grandes étapes rythment cette catégorisation : une première regroupe tous les internés sous le même intitulé de « prisonniers de guerre », une deuxième naît à l'aune de la question des libérations – notamment pour rejoindre les États-Unis –, et

201. Paula DRAPER, « The Accidental Immigrants: Canada And The Interned Refugees », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, 1978, vol. 1, n° 1-2, p. 1-38 ; 80-112 ; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit.

202. CJCCCN, CJC-OR, ZA1940 7 / 76, «Interned refugees not treated as PoWs», *The Canadian Jewish News*, 1^{er} septembre 1978.

une troisième voit enfin la particularité des « réfugiés internés » reconnue²⁰³.

— Tous des prisonniers de guerre ?

Le Canada accepte de recevoir près de 6 000 internés mais leur profil ne correspond pas à celui attendu²⁰⁴. En effet, les prévisions catégorielles d'accueil ne sont pas respectées et les individus jugés dangereux se retrouvent minoritaires.

Statut	Nombre d'internés attendus	Nombre d'internés admis au Canada (arrondi) selon <i>Collar the Lot</i>	Nombre d'internés admis au Canada selon Vincent Massey
Catégorie A	2 633	1 700	2112
Italiens	1 500	400	405
Prisonniers de guerre	1 823	1 950	1868
Catégories B et C	0	2 700	2290
Total	5 956	6 750	6675

TABLE 2.1 – Nombre d' « *enemy aliens* » internés au Canada selon leur statut.

Sources : Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 205 ; télégramme de Vincent Massey au secrétaire d'État aux Affaires extérieures cité par Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 111-112.

Le Canada reçoit donc des prisonniers de guerre, des civils jugés dangereux – les Italiens et les catégories A – mais aussi près de 3 000 civils jugés non dangereux alors que l'accord préliminaire ne parle que d'individus menaçant la sécurité du Royaume-Uni. Dès les premiers moments d'internement au Canada, les gardes locaux sont étonnés par le profil des internés et préviennent leur hiérarchie.

La présence de civils non-dangereux, causée par l'impréparation et la précipitation de l'envoi outre-Atlantique, est connue du gouvernement fédéral canadien dès le 8 juillet 1940²⁰⁵. En apprenant l'existence de catégories B et C sur son territoire, celui-ci est donc conscient du caractère inoffensif d'une grande partie des internés. Il décide néanmoins de ne rien faire puisqu'il n'en est que le gardien et que la responsabilité de l'internement incombe aux Britanniques²⁰⁶.

203. Nous n'aborderons pas ici toute les procédures de libérations mais nous centrerons le regard sur le rôle de l'émigration vers les États-Unis dans la catégorisation des internés.

204. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back*, *op. cit.*, p. 187. Paula Draper, dans sa thèse consacrée aux civils internés, précise que « *Britain would send only dangerous civilians and prisoners of war and Canada would accept a total of seven thousand men* », Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 7.

205. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 10 et 30 ; Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 206.

206. Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, *op. cit.*, p. 240. Pour Paula Draper, le gouvernement, prônant des idées anti-immigrants, préfère plaider l'ignorance et attendre des preuves solides. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 36.

Dès le 22 juillet, Vincent Massey confirme la présence de « réfugiés » au sein des internés même si le nombre exact reste encore incertain²⁰⁷.

According to the British «there has been a variation from original proposal put before the Canadian government». In fact, he now assured Ottawa, the 2,284 «B» and «C» internees were «persons not regarded as individually or even potentially dangerous». Even the Italians, it was admitted, had only been selected because they were single and between the ages of twenty and thirty. Massey continued: «The category (B) and (C) internees and Italians were detained for reasons involving no reflection on their loyalty. The probability is that majority... are refugees»²⁰⁸.

Face à ce problème, les autorités canadiennes décident d'une nouvelle catégorisation pour les internés : tous deviennent des prisonniers de guerre. Une distinction apparaît néanmoins entre le combattants catégorisé « prisonnier de guerre de catégorie 1 » et les civils d'origine ennemie classés comme « prisonniers de guerre de catégorie 2 »²⁰⁹.

La catégorisation première d'Ottawa relative aux internés se fait donc d'abord sur la possession d'une nationalité ennemie, puis sur la participation ou non des individus aux forces combattantes. Ce statut permet à tous les internés d'être sous la protection de la Convention de Genève, mais impose une réglementation vécue très difficilement par les civils internés²¹⁰. La protection est vue comme favorable aux accueillis par le directeur des opérations d'internement, le Colonel Stethem, puisqu'elle leur permet de recevoir la même nourriture que l'armée canadienne, interdit les punitions corporelles et leur donne droit à une correspondance postale²¹¹.

Du côté des associations du refuge, quand prennent-elles connaissance de l'internement ? Le premier document conservé remonte au 9 juillet 1940 lorsque l'*Agudas Israel World Organization* londonienne prévient le *Montreal Council of Orthodox Rabbis* que des

Jewish civil internees (that means unmarried people between 16 and 40 years coming from Germany and Austria) are being sent to Canada together with prisoners of war and with other non-Jewish internees from Germany and Austria.

[...] They had come to England as refugees from Nazi persecution, have

207. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 36-37.

208. *Ibid.*, p. 38.

209. Toutes les personnes internées au Canada ont le statut de prisonniers de guerre depuis le décret en conseil PC 2322 du 31 mai 1940, document disponible à l'annexe 8 page 506 ; CANADA ET CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 107-108. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 42 ; Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2010, p. 59.

210. Sur le vécu des civils internés dans les camps cette « sensation d'existence suspendue derrière les barbelés », nous conseillons la lecture des travaux de Patrick Farges.

211. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7 / 70, De Saul Hayes aux National Officers - Re Internee matters - Confidential, 29 octobre 1940.

*been acknowledged by British Tribunals as friendly aliens and have nevertheless been interned and sent over to Canada*²¹².

Le réseau du refuge reçoit ainsi les informations importantes sur la situation des nouveaux arrivants au Canada, mais celles-ci sont imprécises puisque la lettre peut laisser croire que tous les civils juifs internés sont reconnus comme «*refugees from Nazi oppression*» par les tribunaux. Le 12 juillet, des informations plus détaillées parviennent à H. M. Caiserman du Congrès juif canadien au travers d'une lettre du *Board of Deputies of British Jews* :

6,000 - 7,000 persons, mostly prisoners of war in the real send of the word, and a number of civilian internees have already arrived in Canada for internment there.

*Among the civilian internee there were probably a minority of refugees from Nazi oppression, and no doubt your community will seek to make contact with them for the purpose of religious and general welfare*²¹³.

Les deux lettres ont un objectif commun : alerter la communauté juive canadienne de la présence de juifs parmi les internés afin que ceux-ci bénéficient du soutien de leurs coreligionnaires. Le premier expéditeur fonde sa description sur le statut institutionnel britannique et sur la confession des internés. Le second part de la distinction la plus générale entre civils et prisonniers de guerre pour ensuite aborder la présence des réfugiés anti-nazis de confession juive – ce qui explique son contact avec H. M. Caiserman.

La direction de l'UJR&WRA prend la situation en main. Le 6 août, Saul Hayes rencontre le Brigadier-Général E. de B. Panet à Ottawa en compagnie de Lord Marley, le vice-président du *British Parliamentary Committee on Refugees*, afin d'aborder les conditions d'internement des «*refugee internees*²¹⁴.» Il est donc clair que la communauté juive, au travers de Saul Hayes, est bien conscient de la présence de réfugiés dans les camps canadiens. De plus, le rapport souligne bien la connaissance des différents statuts puisque Saul Hayes rapporte que «*everyone sent from England to the camps was considered as a prisoner of war*» mais que «*however, the British Authority sent over people for incarceration, who are in effect in two categories : a) Combatant prisoners of war, b) Internees in our accepted sense of the term*²¹⁵.»

Juste après, Hayes reprend la catégorisation alphabétique en modifiant légèrement

212. L'Agudas Israel World Organization envoie la copie de cette lettre à la *Federation of Jewish Philanthropies* ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7 / 70, de l'Agudas Israel World Organization au *Montreal Council of Orthodox Rabbis*, 9 juillet 1940.

213. Le terme «*mostly*» a été rajouté par l'auteur de façon manuscrite, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7 / 77, De A. G. Brotman à H. M. Caiserman, 12 juillet 1940.

214. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 9 / 96, United Jewish Refugees & War Relief Agencies -National Head Office -Montreal - Memorandum - Interview with Brigadier-General E. de B. Panet, Director-General Internment Operations, Department of State - De Saul Hayes aux National Officers, 6 août 1940.

215. *Ibid.*

le critère originel, la dangerosité supposée étant remplacée par la loyauté envers le Royaume-Uni. Ainsi les « A » sont-ils ceux qui sont connus pour être « *unfriendly to the state* », la classe « B » regroupe-t-elle ceux « *whose sympathies are not clearly demonstrated* » ; et enfin les « C » sont-ils ceux « *who are themselves victims of Nazi oppression and aggression and in consequence are known as friendly aliens* »²¹⁶.

Le 15 août 1940, une réunion des membres du Conseil exécutif national de la division de l'Est de l'UJR&WRA aborde pour la première fois le cas des internés²¹⁷. Pour eux, il est clair que l'UJR&WRA doit centraliser et coordonner toutes les activités en lien avec les internés juifs. Trois problématiques apparaissent alors. La première question est celle de leur libération, la deuxième concerne leur possibilité d'immigration et la troisième aborde leur vie quotidienne dans les camps et l'amélioration de leur confort. Le problème du statut est donc essentiel puisqu'il conditionne le bon règlement des trois points : l'obtention du statut de réfugié obligerait le Canada à améliorer leur détention, rendrait caduque celle-ci et leur permettrait de poursuivre leur parcours migratoire. Le lendemain, Hayes prend acte de la présence des internés mais ne les désigne pas explicitement comme réfugiés, puisque l'expression employée est « *victims of nazi aggression* » et non « *refugees from Nazi oppression* »²¹⁸.

Mi-août, la rédaction d'une analyse statistique du camp de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, signale l'importance prise par le statut de réfugiés dans la compréhension de la démographie des camps : la variable « *refugees from Nazi-Oppression* » figure en tête du document²¹⁹. L'utilisation de l'intitulé exact de cette catégorie britannique est remarquable mais nous ne savons pas comment l'analyser : s'agit-il d'accueillis ayant obtenu ce statut devant les tribunaux britanniques ou de personnes se considérant comme réfugiés ? De plus, le rapport reprend des facteurs significatifs de l'oppression subie par les internés – comme l'emprisonnement dans des camps nazis ou les maltraitements physiques – devant prouver la véracité du statut de réfugié²²⁰.

Par ailleurs, la première mention des internés comme réfugiés est le fait du *Canadian National Committee on Refugees* lors de sa dixième assemblée, le 27 août 1940²²¹. Les associations juives le font officiellement le 12 septembre mais dès le 28 août, un article du *Montreal Star* signale des discussions associatives en lien avec les accueillis internés²²². Dans cet article, les accueillis sont présentés comme des « *German-Jewish*

216. *Ibid.*

217. La question des internés apparaît quelques jours après dans une réunion du CNCR, lequel annonce participer à leur secours ; LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Tenth Executive Committee, 27 août 1940.

218. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7/70, Saul Hayes - Notice, 16 août 1940.

219. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 12 / 119, Internment Camp "B" - Camp Statistics, 17 août 1940. Le document est disponible à l'annexe 29 page 570.

220. *Ibid.*

221. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Tenth Executive Committee, 27 août 1940.

222. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief

refugees» dont beaucoup sont «*anti-Nazis*». Le CJC est donc certain de la présence de réfugiés juifs dans les camps canadiens.

Le vocabulaire utilisé dans les documents organisationnels et ce petit article de presse nuance donc la représentation de Paula Draper pour qui la représentation de la communauté juive canadienne serait dominée par une «*seeming lethargy*²²³ ». Selon nous, les leaders du refuge font d'avantage preuve de prudence que de léthargie ou de doute. Les associations semblent clairement comprendre que l'internement relève de leurs prérogatives dès le 15 août, soit le lendemain de la première visite d'un camp²²⁴. Le rapport de réunion ne met jamais en avant le moindre doute sur l'identité des civils internés.

Cependant, les associations du refuge ne semblent pas comprendre la double catégorisation mise en place en Grande-Bretagne et décident de considérer comme réfugiés tous les individus classés B et C. Cette exclusion de la classe « A » de l'aide du refuge pose problèmes à certains hommes et adolescents regroupés dans cette catégorie : ils sont associés aux sympathisants nazis et exclus de l'aide associative. Ainsi Paula Draper aborde-t-elle le cas de Max B., un juif classé A et isolé dans un camp non visité par l'UJR&WRA puisque ne devant pas compter de réfugiés parmi les internés²²⁵. Draper écrit que «*one of the main reasons the refugees had remained isolated in camp R for so long was the ignorance or, as they felt it, apathy of the UJRA towards their plight*²²⁶», alors que l'association ne peut imaginer que des A puissent être des réfugiés au regard de son interprétation de la catégorisation britannique. Malgré tout, un dossier au nom de Max B. est conservé aux archives du Congrès juif canadien, signe que son cas est ensuite traité par les associations du refuge. Enfin, Max B. et de très nombreux autres accueillis ne souhaitent qu'une chose : être libérés pour émigrer aux États-Unis. Ce désir est, selon nous, décisif dans l'évolution de leur statut et leur reconnaissance institutionnelle en tant que réfugiés.

— Le regard tourné vers les États-Unis

Dès la première visite d'un camp, la problématique de l'émigration vers les États-Unis se pose :

*No wants to return overseas. They all went to England originally as the first step towards immigration to the United States and now-being geographically so near the United States, they are all hoping that arrangements can be completed for them to enter that country*²²⁷.

Agencies, Eastern Region, 12 septembre 1940 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 65, «Jewish Congress to Discuss Internees», *Montreal Star*, 28 août 1940.

223. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 98.

224. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of National Executive Officers - Eastern Division, 15 août 1940.

225. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 64.

226. *Ibid.*

227. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 9 / 96, August 14th, 1940, Visit to Camp I. Isle aux Noix, 14 août 1940.

Les associations ne sont pas surprises mais elles doivent s'organiser. Ne pouvant compter sur le soutien plein et entier de l'opinion publique, une seule solution s'impose : influencer directement le gouvernement fédéral et la Grande-Bretagne²²⁸. L'UJR&WRA approche alors le CNCR pour que celui-ci intervienne auprès d'Ottawa afin de l'obliger à traiter « *the internees as "civilian internees" or "refugees" and not as "prisoners of war"* »²²⁹. L'association de Cairine Wilson prend alors fait et cause pour le changement de statut²³⁰. Leur nationalité ne pouvant être modifiée, le premier élément dans le visuel associatif est l'exclusion des « *class B and C aliens* » du statut de prisonniers de guerre²³¹. Ainsi la catégorisation associative du réfugié interné prend-elle pour socle la hiérarchisation selon la dangerosité, effectuant alors une synonymie entre les deux classements britanniques. Dans la nouvelle nomenclature associative, les individus classés comme non-dangereux au Royaume-Uni deviennent des réfugiés au Canada²³².

Par ailleurs, le Royaume-uni étant le seul responsable de l'internement, les civils envoyés au Canada dépendent de l'évolution de la procédure dans ce pays. Cette dernière progresse rapidement : quelques jours après le départ des internés vers le Canada, les libérations commencent, et en octobre, près de 4 000 individus de catégorie C sont libres²³³. Ces changements n'entraînent pas de libérations au Canada, à l'exception des personnes souhaitant retourner en Angleterre. Dans la mesure où la très grande majorité de réfugiés envisage une émigration vers les États-Unis, la situation n'évolue que lentement. En effet, Saul Hayes annonce en octobre 1940

*that he [is] glad to state that there have been changes at Ottawa in connection with the treatment of the internees of B and C categories, with the results that they were no longer looked upon as «prisoners of war» but rather as «civilian internees» which gives them much greater privileges*²³⁴.

228. Les associations décident de garder secrète la situation des internés, pensant que « *the country is at war and on the whole not in mood to differentiate between internees who are friendly and those who are not, with the result that all are tarred with the same brush as prisoners of war* » ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 12/119, Publicity in the Matter of internees, 12 septembre 1940. L'UJR&WRA se montre très sceptique sur l'opinion publique : « *We know that the internees are really refugees behind barbed wire, but the public at large still looks upon them as prisoners of war* », CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

229. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 12 septembre 1940.

230. CJCCNA, CJC-OR, CA 7/70, De Saul Hayes aux National Officers - Re Internee matters - Confidential, 29 octobre 1940.

231. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/153, De Saul Hayes à Hermann Neumann, 18 décembre 1940.

232. De plus, il est important de noter que nous n'avons pas retrouvé de listes classant les accueillis selon leur catégorie. En effet, les dossiers individuels réalisés en Grande-Bretagne ne sont pas transmis au Canada, les associations ne peuvent donc pas consulter la liste des « *refugees from Nazi oppression* », elles doivent seulement se fier aux déclarations des internés et attendre l'avis britannique. Les dossiers auraient été perdus lors de leur transport outre-Atlantique lors du torpillage de l'*Empress of Britain* en octobre 1940 ; CJCCNA, CJC-OR, 7 / 70, De Saul Hayes aux National Officers - Re Internee matters - Confidential, 29 octobre 1940.

233. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 110.

234. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief

La situation s'améliore mais il n'est pas encore question d'une libération en Amérique du Nord et encore moins pour rejoindre les États-Unis. Le comité montréalais du CNCR rédige alors une pétition transmise aux gouvernements fédéral et provinciaux. Dans son texte, le comité demande des mesures en lien avec leur libération : les réfugiés devraient bénéficier de facilités pour se rendre dans les consulats, et d'une libération au Canada dans l'attente d'une émigration. Pour les associations, toute la difficulté réside dans le fait que le cas de ces «*friendly aliens*» nécessite des négociations multilatérales entre la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis²³⁵.

Grâce aux visites des camps, les associations du refuge savent que plus de 1 000 internés souhaitent émigrer aux États-Unis. Cette intention de poursuivre leur parcours migratoire n'est pas étonnant : la possession d'un visa ou la volonté de rejoindre un État autre que l'Angleterre est une condition fondamentale de l'accueil temporaire par cette dernière. À ce titre, Lord Marley, éminent soutien britannique à la cause des réfugiés et appui de la première heure du CNCR, joue un rôle déterminant : il contacte le consul général états-unien à Montréal afin de discuter des possibilités migratoires ouvertes aux civils internés. Dès cette première discussion, le statut des accueillis pose problème.

The American Consul General, to use Lord Marley's expression, was «dead opposed» to internees now in Canada, going to the United States. The stand taken by Byington was based on the assumption that since the internees are classed as prisoners of war they must be considered as undesirable and their entry into the United States refused.

[...] It was suggested by lord Marley that the foregoing attitude was not in line with the usually generous policy of the United States in immigration matters. To this Byington agreed but pointed out that the usual policy applied to friendly aliens, whereas now they were being called upon to deal with undesirable prisoners of war²³⁶.

Le consul états-unien considère donc tous les civils internés comme des prisonniers de guerre. Cette incompréhension, ou mauvaise volonté des autorités états-uniennes au Canada, n'est pas la seule contrainte à l'émigration des réfugiés internés. En effet, l'admission des accueillis aux États-Unis s'avère complexe puisque les individus se trouvent désormais dans un pays limitrophe à celui-ci et doivent donc obéir à la section 17 de l'*Immigration Act* états-unien de 1924 intitulée «*Entry from Foreign Contiguous Territory*».

Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

235. CJCCNA, CJC-OR, 7 / 70, De Saul Hayes au Director of Internment Operations- Immigration Plans - Internees "B" & "C", 21 octobre 1940.

236. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 12/119, De Saul Hayes aux National Officers - Internees' Immigration to United States, 29 août 1940.

*No aliens applying for admission from or through foreign contiguous territory (except an alien previously lawfully admitted to the United States who is returning from a temporary visit to such territory) shall be permitted to enter to the United States unless upon proving that he was brought to such territory by a transportation company which has submitted to and complied with all the requirement of this Act, or that he entered, or has resided in, such territory more than two years prior to the time of his application for admission to the United States*²³⁷.

Arrivés en tant que prisonniers de guerre et jugés indésirables, les internés ne respectent alors aucune de ces conditions et ne peuvent donc pas entrer légalement aux États-Unis.

Dans un mémorandum à destination des membres de l'UJR&WRA, Saul Hayes se montre cependant enthousiaste puisque «*the dark cloud painted by Lord Marley may now not lack a silver lining*²³⁸». En effet, les autorités britanniques semblent accélérer leurs coopérations avec Ottawa²³⁹. La situation reste néanmoins très floue comme en attestent les différentes réunions associatives. Le 24 septembre par exemple, la branche torontoise du CNCR évoque la possibilité que les internés non-dangereux soient obligatoirement transférés en Grande-Bretagne, procédure qui les éloignerait des États-Unis²⁴⁰. L'éventualité est aussi envisagée par l'UJR&WRA, laquelle peine à bien faire comprendre à tous ses membres les enjeux et les problèmes de la question des libérations²⁴¹. Mais le cas de figure d'une libération exclusivement britannique ne semble pas être considérée par les autorités anglaises puisque Paula Draper affirme que «*for the Churchill government the best solution, not to mention the easiest, was to leave them in Canada and press for their release*²⁴².»

Face à trois gouvernements et donc trois politiques migratoires différentes, les associations font feu de tout bois : «*It is impossible to describe in so short a report the work which has been done, and the work which be done on the internee question*²⁴³.» Grâce à ce travail acharné et des négociations multilatérales entre les administrations – il n'est pas question ici de surévaluer le pouvoir associatif – la situation des accueillis internés avance. Fin octobre, Washington – pressé par le *Department of External Affairs* cana-

237. *Immigration Act of 1924 United States Statutes*, 68th Cong., Sess. I, Chp. 190, 1924, s. l., p. 164.

238. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 12 / 119, De Saul Hayes aux National Officers - Internees' Immigration to United States, 12 septembre 1940 et CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 12 / 119, De Saul Hayes aux National Officers - Internees, 7 octobre 1940.

239. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 7 / 70, De Saul Hayes aux National Officers - Re Internee matters - Confidential, 29 octobre 1940.

240. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Informal Meeting of Toronto members National Executive Committee, 24 septembre 1940.

241. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

242. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 48.

243. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

dien – accepte que cinq civils internés se rendent au consulat états-unien à Montréal. Les réfugiés ne sont cependant pas autorisés à voir le consul, celui-ci refusant de les recevoir compte tenu de leur statut de détenus. Encore une fois, leur catégorisation officielle est clairement un frein pour les projets migratoires des réfugiés mais un espoir demeure puisque l'un des cinq internés est autorisé à rejoindre les États-Unis, «*through the intervention of some highly placed people*²⁴⁴.»

Au début de l'année 1941, les conditions de vie des accueillis internés s'améliorent et l'arrivée d'Alexander Paterson – représentant du *Home Office* et Commissaire aux prisonniers – accentue davantage encore la coopération entre Ottawa et les comités par la création du *Central Committee for Interned Refugees* (CCIR). Il permet notamment l'actualisation de la catégorisation canadienne vis-à-vis de son homologue britannique, le Canada acceptant enfin de prendre en compte la particularité des internés de catégories B et C²⁴⁵. Malheureusement, ces avancées sont rapidement bloquées par un nouvel acteur : l'*American Legion*²⁴⁶.

*The American Legion had been informed of the proposals for acceptance in the United States of refugee internees, and they had threatened strong press opposition if any refugee internees were allowed to enter directly from camps in Canada*²⁴⁷.

L'association des anciens combattants menace d'alerter l'opinion publique états-unienne de l'admission d'individus internés de nationalité ennemie, assimilés à des prisonniers de guerre. Le statut des accueillis met une nouvelle fois en péril leurs possibilités migratoires et permet à leurs détracteurs de les présenter comme les potentiels membres d'une V^{ème} colonne²⁴⁸. La lettre ne freine cependant pas les tentatives associatives. En effet, l'arrivée des représentants du *Home Office* et la création du CCIR en janvier 1941 permettent au refuge de réfléchir à une façon de contourner la section 17 de l'*Immigration Act* états-unien. Les associations décident alors de demander l'admission aux États-Unis par un territoire non limitrophe aux États-Unis et proche du Canada :

244. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 7 / 70, De Saul Hayes aux National Officers - Re Internee matters - Confidential, 29 octobre 1940 ; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 108 et Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, op. cit., p. 270-272.

245. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 janvier 1941.

246. L'opposition de l'*American Legion* à l'accueil des réfugiés passe par une protestation à toute loi migratoire – ou projet de loi – vue comme libérale et par la soumission au Congrès de propositions restreignant encore davantage la législation états-unienne ; David S. WYMAN, *Paper Walls*, op. cit., p. 84 ; 91 et 107 ; David S. WYMAN, *L'Abandon des juifs : Les Américains et la solution finale*, Paris, Flammarion, 1987, p. 25-26.

247. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 160, De Escott Reid à Norman Robertson, 27 février 1941.

248. Cette menace est prise très au sérieux par les associations canadiennes et états-uniennes ; CJCCCNA, CJC-OR, 11 / 109, Central Committee for Interned Refugees - Preparation of cases for Emigration from internment, 27 mars 1941 et CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 160, De W. W. Judd à Saul Hayes, 23 avril 1941. La peur d'une cinquième colonne est très importante aux États-Unis, comme le souligne David S. Wyman dans ses ouvrages : David S. WYMAN, *Paper Walls*, op. cit. ; David S. WYMAN, *L'Abandon des juifs*, op. cit.

Terre-Neuve²⁴⁹. Le passage par Terre-Neuve offrirait la possibilité aux internés d'émigrer aux États-Unis puisque le territoire n'est pas une terre canadienne, tout en restant un dominion britannique.

Les associations sélectionnent alors parmi les individus classés « B » ou « C » ceux à privilégier dans le nouveau plan. Plusieurs facteurs sont mis en avant : être adolescents ou de catégorie « C », avoir des proches au premier degré aux États-Unis, avoir un visa expiré ou être en mesure d'en obtenir un rapidement. Ainsi les associations privilégient-elles les profils classiques recherchés par les politiques migratoires, comme les personnes ayant de la famille aux États-Unis. Elles mettent aussi en valeur les individus dont le statut britannique comporte le moins de doute ainsi que les accueillis les plus jeunes, espérant certainement profiter d'une politique migratoire moins restrictive à l'égard des jeunes.

En effet, l'administration de Roosevelt facilite depuis juillet 1940 la venue de « *children under sixteen years of age who [sought] to enter the United States to escape the dangers of war*²⁵⁰ », tout en sachant bien que ces mesures profitent davantage aux évacués britanniques qu'aux enfants de nationalité ennemie. De plus, à l'hiver 1940-1941, les autorités états-uniennes augmentent le nombre de visas disponibles dans les pays de « refuge temporaire » comme la Grande-Bretagne et ses dominions, au détriment de ceux offerts pour les pays d'origine des réfugiés²⁵¹. Terre-Neuve représente donc un espoir pour les civils souhaitant traverser la frontière nord-américaine. Les rapports de réunions et les lettres échangées entre les différents membres du refuge se montrent donc assez optimistes sur l'issue de la procédure, les autorités états-uniennes paraissant ouvertes à l'accueil de réfugiés internés sur leur territoire.

Les sources associatives ne nous offrent cependant qu'une vue parcellaire des négociations. En effet, l'examen des archives gouvernementales réalisé par les auteurs de *Collar the Lot* signale que les échanges sont en réalité hypocrites, l'administration états-unienne n'ayant pas l'intention d'ouvrir ses frontières²⁵². C'est dans ce contexte que l'*American Legion* dépose finalement un projet de loi soutenu par le démocrate Leonard Allen et qui vise explicitement à contrer le projet canadien en s'opposant à l'admission aux États-Unis de toute personne ayant été précédemment internée²⁵³.

249. Pour des études historiques en lien avec le plan « Terre-Neuve », voir notamment Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 123-126 et Gerhard P. BASSLER, *Sanctuary Denied: Refugees from the Third Reich and Newfoundland Immigration Policy, 1906-1949*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1992, p. 163-181.

250. David S. WYMAN, *Paper Walls*, op. cit., p. 120.

251. *Ibid.*, p. 180-181.

252. Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, op. cit., p. 273.

253. « *Arrangements had been made for the release of internees in Newfoundland where they were to wait while arrangements were completed for their entrance into the United States. However, the American Legion had protested against the entry of internees and Sumner Welles, under-Secretary of State, had stopped their entry for the time* » ; CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 3 avril 1941 et Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot*, op. cit., p. 271-273.

En consultant les archives numérisées du Président Roosevelt en lien avec le génocide des juifs et la question de l'accueil des réfugiés, nous découvrons une lettre de l'archevêque de York, William Ebor, adressée au Secrétaire d'État à l'Intérieur états-unien Harold LeClair Ickes, et en lien avec le projet de loi²⁵⁴. Ebor rappelle les conditions à l'origine de l'internement des accueillis, insiste sur l'innocence des réfugiés et sur la distinction faite entre les prisonniers de guerre et les internés de catégories B et C. Il signale ensuite son inquiétude par rapport à l'*Allien Bill* prévoyant que «*all aliens incarcerated in the USA or foreign countries will be ineligible for admission until five years after their release*²⁵⁵» et souhaite une précision sur le sens exact donné au terme «*incarcerated*». Les réfugiés internés sont-ils concernés par cette exclusion ? Dans son mémorandum pour le Président rédigé le 10 juin, le Procureur général états-unien soutient l'archevêque et accuse le représentant du *Home Secretary* britannique de ne pas reconnaître la responsabilité de son pays : «*it would be necessary to clear the status of persons wishing to come here before we could accept them.*²⁵⁶»

La proposition de loi est examinée le lendemain au Congrès et suscite un débat animé. Ses partisans abordent clairement la question de l'admission des civils internés au Canada en brandissant comme preuve de la menace créée par leur admission, un document du CCIR. Pour eux, le projet « Terre-Neuve » n'est qu'un plan visant à soustraire les civils internés aux lois états-uniennes en vigueur²⁵⁷.

254. Franklin D. Roosevelt Presidential Library & Museum, Official File 3186 - Political Refugees, 1941, De William Ebor à Harold LeClair Ickes, 6 mai 1941. Le dossier est disponible ici : URL http://www.fdrlibrary.marist.edu/_resources/images/hol/hol00077.pdf [consulté le 29 décembre 2018].

255. Franklin D. Roosevelt Presidential Library & Museum, Official File 3186 - Political Refugees, 1941, De William Ebor à Harold LeClair Ickes, 6 mai 1941.

256. Franklin D. Roosevelt Presidential Library & Museum, Official File 3186 - Political Refugees, 1941, Office of the Attorney General - Memorandum for the President, 10 juin 1941.

257. «*The plan worked out to evade the plain provisions of law is to get these internees into a Crown Colony of England, say, Newfoundland, and let them come into the United States from that Crown Colony instead of from Canada*», UNITED STATES CONGRESS, «Promoting the National Defense by Limiting the Entry of Certain Aliens into the United States», *Congressional series of United States public documents*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1941, p. 1090.

FIGURE 3.2 – Extrait du débat sur l'*Allen Bill*, juin 1941.

The committee feels that if England thinks it is not safe to let these internees run at large, and if Canada feels that way about it, the United States ought not to be expected to let them in. It is too dangerous to take the chance.

Under the bill if Canada thinks any of them are desirable persons, she can give them their unconditional freedom and then after they wait 1 year, they would not be subject to the bill. But to admit any of these internees by any "scheme" whatsoever without a waiting period to establish their good intentions is a chance we do not think our country should take in this emergency.

Whether these internees are good or bad, they belong to a foreign country and we do not propose to have the United States made the dumping grounds of any other nation.

Source : UNITED STATES CONGRESS, «Promoting the National Defense by Limiting the Entry of Certain Aliens into the United States», *Congressional series of United States public documents*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1941, p. 1090.

Ainsi les rédacteurs de la proposition de loi discutent-ils de la dangerosité potentielle des accueillis et jouent-ils sur les oppositions entre les autorités britanniques et canadiennes. L'enjeu est d'importance : la promulgation de la loi rendrait impossible l'admission aux États-Unis d'individus internés jusqu'à un an après la fin de leur emprisonnement. De leurs côtés, les opposants à la proposition mettent en avant les lois restreignant déjà l'admission de personnes jugées indésirables ainsi que le pouvoir discrétionnaire laissé aux consuls pour statuer du potentiel danger des demandeurs. Enfin, ils dénoncent l'injustice qui découlerait de cette nouvelle législation qui mettrait sur un pied d'égalité les étrangers «*who have been interned for good and sufficient reason and those whose only offense may have been their courageous, outstanding opposition to nazism.*»²⁵⁸ Ces arguments font mouche et le Congrès repousse l'examen de la loi, avant d'en adopter une version le 20 juin qui ne correspond plus à la proposition de Leonard Allen soutenue par l'*American Legion*. En effet, le texte promulgué ne vise qu'à «*authorize the refusal of visas to aliens whose admission into the United States would endanger the public safety*»²⁵⁹.

Malheureusement, ce succès est de courte durée. Dès le 1^{er} juillet 1941, les autorités états-uniennes restreignent à nouveau les critères de délivrance des visas et excluent les demandes de personnes ayant des proches dans les pays sous contrôle allemand²⁶⁰. Les portes du pays se referment pour les accueillis internés.

Ceux-ci n'ont toutefois pas attendu une hypothétique ouverture des frontières. Dès

258. *Ibid.*, p. 1094.

259. *United States at Large containing the Laws and Concurrent Resolution Enacted During the First Session of the Seventy-Seventh Congress of the United States of America, 1941-1942, and Treaties, International Agreements other than Treaties, and Proclamations*, Vol. 55, Washington, Government Printing Office, 1941, p. 252 et Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot, op. cit.*, p. 274.

260. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants, op. cit.*, p. 112 et David S. WYMAN, *Paper Walls, op. cit.*, p. 194.

mai 1941, ils ont décidé de prendre les choses en main et ont écrit au CCIR :

*The chairman read to the meeting letters from the spokesman of Camp «B» addressed to Mr. Alexander Patterson, Rt. Hon. Herbert Morrison, Secretary of State for the Home Department and Mr. Saul Hayes in which they request a statement from the British Government concerning their status, so that no one may be left in doubt regarding their true character as refugees and requesting also that an independent authority be set up to represent in Canada, Sir Herbert Emerson, The High Commissioner for refugees coming from Germany*²⁶¹.

Si leurs demandes remettent en cause le travail associatif, elles sont loin de freiner le refuge puisqu'elles permettent aux associations de solliciter des autorités canadiennes d'intervenir en leur faveur auprès du Haut-Commissariat pour les réfugiés, geste n'engageant pas de changements de la politique migratoire du pays. Ne pouvant pas réellement s'y opposer, leur souhait est rapidement accordé. Un rapport du 22 mai signale la demande officielle des autorités canadiennes, en accord avec le CCIR, de nommer Sir Herbert Emerson l'«*official representative of the interned refugees*» et de signaler plus tard que «*Sir Herbert Emerson delegate[s] his power in Canada to Senator Wilson as Chairman of the [Central Committee for Interned Refugees]*²⁶². » Cette représentation signe la reconnaissance internationale du statut de réfugiés des civils internés canadiens. De plus, la participation des autorités canadiennes est clairement un premier pas vers la reconnaissance officielle du statut dans le pays. D'autres avancées suivent, comme l'accord du gouvernement canadien pour une prise en charge administrative – et non plus militaire – de la vie quotidienne et un changement d'appellation des hommes, ceux-ci devenant des «*refugees*» plutôt que des «*internees*»²⁶³.

Le 25 juin 1941 constitue une date charnière dans la catégorisation des accueillis internés au Canada : Cairine Wilson devient officiellement la représentante du Haut Commissaire pour les réfugiés dans ce pays et les autorités établissent légalement des «*Refugee Camps*» au travers du décret en conseil PC 4568²⁶⁴. En préambule de la nouvelle loi, une distinction est effectuée entre trois groupes d'internés : les «*prisoners of war*», les «*civilian enemy aliens*» et les «*persons of other classifications*».

Une première catégorisation relative au statut migratoire s'opère alors entre les deux premiers groupes et le troisième, puisque ce dernier regroupe les internés d'origine en-

261. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 4/44, Refugee Committee Meeting - Minutes of the meeting of the Canadian Jewish Congress Committee for Refugees, 20 mai 1941.

262. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 11 / 109, Minutes of the fifth Meeting of the Central Committee for Interned Refugees, 22 mai 1941.

263. *Ibid.*

264. Canada et Canada. Privy Council, «P. C. 4568 : Order in Council establishing for internment of enemy aliens, 25 juin 1941», Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 14-16. Le document est disponible en annexe 11 page 514. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 11/109, Minutes of the sixth Meeting of the Central Committee for Interned Refugees, 25 juin 1941.

nemie résidant au Canada avant la déclaration de guerre²⁶⁵. La distinction entre les deux premiers, fondée sur l'opposition entre civils et belligérants, laisse penser à une suppression de la catégorie des prisonniers de guerre de classe 2 et à une simplification de la catégorisation. Au contraire, le flou persiste entre les dénominations puisque le décret en conseil ne précise pas la définition exacte choisie pour catégoriser les réfugiés censés être hébergés dans les nouveaux camps. Le 15 juillet, un deuxième décret «*establishing regulations governing the welfare and treatment of refugees*» précise que l'expression «*Refugee Camps*» désigne «*certain Internment Camps occupied by persons who have heretofore been classified as Prisoners of War, Class 2*»²⁶⁶. Le terme essentiel à retenir ici est le «*certain*» puisque celui-ci exprime bien le flou persistant sur la définition canadienne du réfugié.

Il faut attendre le 10 novembre 1942 et le décret PC 10210 pour que les «*Interned Refugees*» libérés sur le sol canadien obtiennent une admission temporaire compatible avec l'*Immigration Act* de 1910 : les accueillis anciennement internés deviennent alors des non-immigrants²⁶⁷. Ce décret-loi insiste cependant sur la menace d'un réinternement en cas de non-respect des conditions de libération et fonde donc la catégorisation du réfugié interné sur l'internement.

En 1943, les derniers camps de réfugiés ferment, tous les internés ont été libérés ou sont retournés en Angleterre. En décembre, un nouveau décret met fin à la valorisation de l'expérience internementale dans la définition des réfugiés et régularise la situation migratoire d'un «*number of refugees who were transferred to this country from the United Kingdom, and who have been allowed to take up employment or to pursue studies in this country under prescribed conditions*»²⁶⁸. Les autorités ne centrent plus leur définition sur la période internementale, celle-ci devenant seulement un «*transfert*». Dans le même temps, les anciens réfugiés internés obtiennent une «*position similar [...] of enemy aliens in general in Canada*» et un permis temporaire d'un an renouvelable²⁶⁹. Ils reçoivent donc une situation administrative équivalente aux autres étrangers de nationalité ennemie.

Comment expliquer la reconnaissance du statut de réfugiés pour les internés en décembre 1943 ? Des raisons extérieures, comme la pression exercée sur le Canada après la Conférence des Bermudes ou par le Haut Commissariat aux réfugiés, peuvent jouer,

265. Il s'agit ici des individus internés en raison de leurs origines japonaises par exemple.

266. CANADA PRIVY COUNCIL, «P. C. 5246 : Order in Council establishing regulations governing the welfare and treatment of refugees, 15 juillet 1941», *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 51. Le décret en conseil est disponible à l'annexe 12 page 517.

267. LAC, Department of Justice, RG13 2029 / 144246, «P. C. 10210 : Order in Council authorizing re-internment in a Refugee Camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada», 10 novembre 1942.

268. CJCCNA, CJC-OR, CA 17 / 125 W, Order in Council re immigration status of refugees - P. C. 9440, 10 décembre 1943.

269. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 441.

mais une explication plus pragmatique paraît plus réaliste : la mesure n'a qu'un très faible impact. En effet, l'internement de civils envoyés par la Grande-Bretagne est terminé et tous les camps de réfugiés sont vides. Les autorités canadiennes ne prennent alors aucun risque à reconnaître le statut de réfugiés puisque leur nombre ne peut pas augmenter. Mieux, cette reconnaissance peut favoriser leur admission aux États-Unis et donc diminuer le nombre de réfugiés au Canada.

Ainsi, la fermeture des camps de réfugiés permet aux internés de rejoindre les autres «*enemy aliens*» présents sur le territoire canadien et d'être concernés par le «*Order in Council re immigration status of refugees*²⁷⁰.» La catégorisation du «réfugié» est donc intrinsèquement liée au contexte canadien. Bien entendu, le *Home Office* intervient dans le processus de catégorisation puisqu'il donne son accord à toute libération, permettant alors à l'individu de demeurer sur le sol canadien. Mais les différents classements opérés par la Grande-Bretagne – les catégories A, B et C ainsi que la définition des «*Refugees from Nazi Oppression*» – ne sont plus respectées sur le sol canadien.

En effet, le Canada établit deux facteurs nécessaires pour appartenir à la catégorie des réfugiés en décembre 1943 : être «un prisonnier de guerre de classe 2» et être libéré au Canada. Les internés qui restent au Canada le font dans l'espoir de pouvoir ensuite émigrer aux États-Unis. Les autorités canadiennes et les associations sont bien conscientes de cette situation et des contacts sont établis afin d'expliquer le nouveau statut des anciens internés aux responsables états-uniens :

*The Department of External Affairs will formally advise the Department of State in Washington that the Order-in-Council freeing them from custody may be interpreted as a non-conditional release for the purpose of American immigration. Every application will be dealt with as an individual case. Action will be taken by the United States authorities in each case on the basis of an individual case history which will be furnished by the Department of External Affairs on request*²⁷¹.

Le changement de statut offre donc une nouvelle possibilité pour les anciens internés de rejoindre les États-Unis mais c'est aussi une victoire pour le cœur du refuge.

Si nous reprenons les grandes lignes de la catégorisation organisationnelle, nous notons sa précocité par rapport aux autorités canadiennes : le CNCR et l'UJR&WRA prennent en considération la présence de réfugiés dans les camps dès le mois de septembre 1940. Restreignant d'abord leur prise en charge aux internés de catégories B et C, elles n'hésitent pas ensuite à s'occuper d'individus classés comme dangereux par les autorités britanniques.

270. La fin des «*Refugee Camps*» signifie la libération de tous les individus présents dans ces camps et non la fin de l'internement canadien puisque l'internement de prisonniers de guerre se poursuit et même s'intensifie dès les premiers mois de 1942; Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, op. cit., p. 64.

271. CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22460, Memorandum, 1943.

Pour conclure cette étude de la catégorisation canado-britannique entre 1940 et 1943, il est important de revenir sur la différenciation entre les «*refugee children*» et les «*internees*» afin de souligner la porosité des catégorisations. Le refus d'admettre des réfugiés juifs au sein des évacués ne signifie pas qu'aucun enfant du *Kindertransport Movement* ne rejoint le Canada. Sur l'ensemble des enfants, seuls deux «*refugee children*» sont admis au Canada en octobre 1940 alors que d'autres – ceux de plus de 16 ans à l'été 1940 – sont internés et sont ensuite envoyés dans les anciennes colonies britanniques²⁷². Ainsi retrouve-t-on, dans un dossier consacré au «*Religious Welfare*» dans les camps d'internement, une liste de noms rassemblant des individus pourvus à la fois du statut d'internés et de celui des «*children refugees*» pris en charge par le *Refugee Children's Movement* : ce sont les «*interned children*»²⁷³.

272. LAC, CNCR, 6 / 26, The Canadian National Committee on Refugees. Eleventh Meeting of the National Executive Committee, 6 novembre 1940. Le nombre exact divise les chercheurs. Selon Vera Fast, environ 1 000 *kinder* sont internés en Grande-Bretagne et 201 sont déportés en Australie et au Canada ; Vera K. FAST, *Children's Exodus. op. cit.*, p. 71 ; 74 et 126-127. De son côté, Patrick Farges reprend les propos d'un ancien interné, Helmut Kalmann, signalant qu' « environ 200 à 300 *Kinder* se sont retrouvés au Canada », Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli, op. cit.*, p. 85.

273. La liste regroupe 139 enfants avec leurs nom et prénom ainsi que leur date de naissance ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7/74, Refugee Children's Movement, Ltd. List of Interned Children Sent to Canada, 17 septembre 1940.

4 De la catégorie migratoire à celle des seuls « réfugiés » canadiens

Nous avons étudié la prise en charge des internés jusqu'à 1943 afin de prendre en compte tous les enjeux relatifs à ce groupe. Les associations continuent toutefois de chercher à accueillir des réfugiés et donc de discuter de leur catégorisation. L'aggravation de la situation en Europe, les appels aux secours de plus en plus désespérés, les tentatives de règlements internationaux au « problème des réfugiés » influencent la dénomination et le choix de populations mises en avant par les associations du refuge. Plusieurs mouvements sont admis au pays mais bénéficient d'une participation du refuge plus ou moins importante, les plans de sauvetage nécessitant de nombreux appuis mettant au cœur des enjeux la question de la catégorisation du réfugié. Nous retiendrons ici trois grands points dans la pratique catégorielle du refuge : un respect pour les catégories migratoires, des rivalités associatives dans le choix des populations à soumettre au gouvernement fédéral et enfin une adéquation entre la catégorisation d'Ottawa et celle du refuge.

4.1 « *The courage to rescue what is most irreplaceable?* » : rivalités associatives et définition des réfugiés (1941)

L'absence de réfugiés et la faible proportion de juifs dans le mouvement des évacués ne signifient pas l'abandon du projet d'accueillir de jeunes réfugiés orphelins ; mais ils accentuent le refus délibéré du gouvernement d'admettre des personnes de confession juive aux yeux des associations²⁷⁴. Les rapports de réunions abordent la déception et la colère ressenties par les dirigeants associatifs.

On the Immigration question the Secretary stated that the purported discrimination on the part of some officials of the Immigration Branch had assumed scandalous proportions and was agitating a large number of Jewish people in Canada.

The matter, although not a new one, was one of immediate concern since it dealt with specific projects. The Secretary referred to the scheme of the Polish Government in Exile to bring refugees to Canada, with the government evacuee scheme, with the scheme to bring in refugee children, and with the treatment accorded Jewish applicants at the Immigration Branch offices in Ottawa and London. In fact, so notorious was the attitude of

274. Nous ne traiterons pas ici du refus d'accueillir les enfants juifs réfugiés en France puisque leur non-admission au Canada les écarte de notre corpus. Sur ce groupe, voir Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, op. cit., p. 264-266 et Irving ABELLA et Harold TROPER, «The Children who never Came», *None is Too Many*, op. cit., p. 101-125.

*the Immigration Branch that many responsible non-Jews had brought the matter before the Secretary*²⁷⁵.

Saul Hayes fait ici référence à la rencontre entre William Little, le responsable de l'émigration canadienne à Londres, et Ignace Schwartzbard, représentant du gouvernement polonais en exil, rencontre qui a profondément marquée les dirigeants juifs d'Amérique du Nord²⁷⁶. L'ambassadeur polonais au Canada prépare depuis quelques semaines un projet visant à accueillir dans ce pays quelques 2 000 Polonais, dont des enfants juifs²⁷⁷. Sans mentionner spécifiquement ces derniers, Ottawa finit par accepter à condition que des garanties financières soient assurées pour tous les individus²⁷⁸. Le 17 juillet, Grant Fleming, le président du COC, contacte Podoski, le Consul général polonais à Ottawa, afin de mieux connaître les détails du plan. Il rédige ensuite un rapport conservé aux archives du Congrès juif canadien qui apporte quelques renseignements sur le profil des potentiels accueillis :

Two plans are under consideration: (1) If remittances are payable, up to two thousand persons, which group would include a high percentage of the intelligentsia; (2) If no remittances, then a limited number of children only, approximately 400.

*[...] It is their opinion that these people would fit best into French-speaking homes rather than Polish homes because of the incoming group's being of a higher social level than the local Polish community*²⁷⁹.

Les enfants et encore moins ceux de confession juive, ne sont clairement pas la priorité de Podoski puisque le terme « juif » n'est pas cité. Surtout, le choix de privilégier des hôtes francophones limite la possibilité d'accueil des réfugiés juifs. En effet, les populations francophones sont très largement catholiques et Frederick Charles Blair s'opposera certainement au logement de juifs dans des familles non-juives.

Craignant de voir exclus du mouvement les enfants juifs, le *Polish National Council* envoie alors Schwartzbard plaider la cause de ces derniers le 6 août 1940 à Londres. Lors de cette rencontre, le responsable canadien affirme ne pas être au courant du projet polonais et déclare que le Canada n'accepte pas les personnes de « *Jewish race*²⁸⁰ ». L'antisémitisme n'est donc pas seulement présent au sein du département d'Immigra-

275. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

276. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 77-78.

277. *Ibid.*, p. 77-100.

278. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 64, De F. C. Blair à Mlle Bishop, 13 juillet 1940 et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 77

279. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 64, Council for Overseas Children. Polish Refugees (Grant Fleming), 17 juillet 1940.

280. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 52, Dr. Schwartzbard's Report of Conversation with Mr. Little, 14 août 1940; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 52, De Stephen S. Wise à Samuel Bronfman, 6 septembre 1940 et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 77-78.

tion à Ottawa, il envahit aussi ses lieux de représentation à Londres²⁸¹.

Les organisations décident de réagir à ces propos et tentent de faire inclure les enfants juifs dans le quota d'admission obtenu par le gouvernement polonais en exil²⁸². Peine perdue : les autorités migratoires canadiennes établissent un traitement différencié entre les enfants juifs polonais et les non-juifs, les premiers devant être obligatoirement orphelins – restriction ne s'appliquant pas aux autres enfants polonais²⁸³. Le critère exclusivement appliqué aux enfants juifs limiterait à 15 – sur les 100 possibles – le nombre d'enfants autorisés à venir au Canada. Toutefois, la démarche ne concerne pas seulement la limitation du nombre d'admis : elle vise surtout à restreindre les possibilités migratoires de parents après la guerre. Le discours des autorités en charge de la politique migratoire n'évolue donc pas par rapport à celle d'avant l'admission des évacués et des internés. Finalement, seuls deux enfants juifs seront admis au Canada²⁸⁴.

En janvier 1941, le gouvernement canadien accepte de délivrer 1 000 visas pour des réfugiés sous la pression des autorités britanniques²⁸⁵. Cette information n'apparaît que tardivement dans les sources associatives et nous ne pouvons pas clairement déterminer la catégorisation exacte de ces potentiels accueillis au début du projet. Efraim Zuroff parle de «*refugees of Allied nationality [...] who at that time were in neutral countries [...] It was believed that the refugees would be Polish, Czech and Dutch citizens*» ; Irving Abella et Harold Troper précisent qu'il s'agit de «*some Dutch, Czech and Polish immigrants*» et Gerald Dirks les décrit comme des «*European refugees then receiving temporary assistance primarily in Japan and other Far Eastern countries*»²⁸⁶. La seule information précise que nous avons pu trouver dans les sources associatives est tardive – août 1941 – et provient d'un *memorandum* résumant la rencontre entre Thomas Crerar, Frederick Charles Blair et des membres de la communauté juive canadienne²⁸⁷. Le document signale la localisation des potentiels accueillis – le Japon et Lisbonne – et l'octroi de ces visas aux «*Governments in Exile to be used for the migration to Canada of the nationals of these governments*»²⁸⁸ – plus précisément les gouvernements néerlandais, belge, norvégien, tchécoslovaque et polonais, Crerar assurant n'avoir reçu

281. CJCCNA, CJC-OR, CA 18 / 147, Minutes of the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 29 septembre 1940.

282. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940.

283. *Ibid.*

284. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 78.

285. Efraim ZUROFF, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust: the Activities of the Vaad ha-Hatzala Rescue Committee, 1939-1945*, New York, Michael Scharf Publication Trust of the Yeshiva University Press, 2000, p. 171.

286. *Ibid.*, p. 171 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 80 et Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 92.

287. CJCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174 A, Memorandum of Results of delegation to Hon. T. A. Crerar, Minister of Mines and Resources, 11 août 1941.

288. CJCCNA, CJC-OR, CA 23 / 195, De Saul Hayes aux National Officers - Refugee Migration, 21 juillet 1941.

des demandes de visas que des deux derniers²⁸⁹. Le Ministre des Mines et Ressources décide que la moitié des visas est allouée au gouvernement polonais et cet octroi ne signifie pas un changement de politique migratoire :

*At the present time, the Canadian Government could not create any precedents as it could not tie its hands for the future, particularly when it was at war. If the relief asked for could be granted, it would have to be a departmental matter only and not one involving a change of immigration policy which would have to come before the Cabinet*²⁹⁰.

Le quota pour les pays en exil est donc une exception confirmant la règle migratoire, à savoir la fermeture du pays à toute immigration. Un changement apparaît néanmoins dans cette catégorisation informelle – puisque non-inscrite dans la loi : l’inversion des nationalités envisagées comme pourvoyeuses de potentiels réfugiés. En effet, les mouvements portés auparavant par les associations du refuge étaient majoritairement composés de ressortissants de nationalité ennemie – pensons aux enfants du *Kindertransport Movement* ou plus globalement aux réfugiés présents en Grande-Bretagne – alors que le plan étudié ici ne prend en considération que les gouvernements alliés en exil.

Du côté des autorités canadiennes, cette légère ouverture à un petit mouvement migratoire non-britannique peut être vue comme la participation du pays à la coalition contre l’Axe se mettant en place en 1941²⁹¹. En effet, les accords avec les gouvernements en exil prévoient différentes mesures comme le soutien militaire ou la protection des personnels servant la cause alliée. Le Canada admet ainsi sur son territoire des techniciens et leur famille encouragés par leur gouvernement à quitter la Pologne afin de servir les Alliés²⁹².

Par ailleurs, la procédure d’admission des réfugiés de gouvernements en exil est bien connue des historiens grâce à *None is Too Many* et *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*²⁹³. Les deux ouvrages abordent différemment la

289. Le gouvernement en exil tchèque contacte l’UJR&WRA et le CNCR afin que les deux associations garantissent la prise en charge de certains de ses nationaux au Canada mais le gouvernement manque cruellement de moyens pour financer le transport et ne souhaite pas privilégier les réfugiés juifs, comme le souhaiterait l’UJR&WRA ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 23 / 195, De Saul Hayes aux National Officers - Refugee Migration, 21 juillet 1941.

290. CJCCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174 A, Memorandum of Results of delegation to Hon. T. A. Crerar, Minister of Mines and Resources, 11 août 1941.

291. Jean-François MURACCIOLE et Guillaume PIKETTY (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Laffont, 2015, p. 508.

292. Certains sont en Grande-Bretagne, d’autres en France en péninsule Ibérique. Des accords ont été trouvés pour payer le transport vers le Canada à ceux disposant d’un permis de transport valable. Les associations du refuge sont contactées afin de participer au financement du projet mais ces individus ne rentrent pas dans l’étude de la catégorisation associative du réfugié puisque leur cas n’est pas traité comme tels et leur prise en charge associative n’est que financière ; Gerald E. DIRKS, *Canada’s Refugee Policy. op. cit.*, p. 90-91.

293. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many, op. cit.*, p. 77-100 et Efraim ZUROFF, «Visas to Canada», *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust, op. cit.*, p. 170-190. Le second ouvrage s’appuie grandement sur le premier puisque celui-ci est sa seule référence

procédure puisque le premier insiste largement sur la volonté de Blair de restreindre au maximum le nombre de juifs, alors que le second valorise le rôle tenu par les associations juives orthodoxes états-uniennes. Il est donc intéressant de confronter les deux approches avec les sources associatives juives canadiennes pour mieux mettre en valeur les discussions autour de la catégorisation des réfugiés à accueillir. Les discussions – voire même les disputes associatives – concernent la liste de noms à fournir au gouvernement canadien dans le cadre des 1 000 visas. Ces disputes au sujet des listes ne sont pas propres à ce mouvement, comme le souligne Catherine Collomp qui étudie le même processus décisionnel entre le *Jewish Labor Committee* états-unien et les organisations de secours en France à l'été 1940²⁹⁴.

Un premier élément largement développé dans *None is Too Many* est l'opposition systématique de Frederick Charles Blair à l'accueil de personnes juives. Il impose un quota maximum de juifs fondé sur le pourcentage de juifs en Pologne, soit environ 12% et 120 visas sur 1 000²⁹⁵. Ces visas sont octroyés aux gouvernements en exil et non pas aux associations du refuge, celles-ci n'apprenant l'existence du plan que lorsque les autorités polonaises, à la recherche de financement, se rapprochent de la *Federation of Polish Jews*²⁹⁶. Celle-ci est une organisation affiliée à l'UJR&WRA qui doit, en théorie, se référer à elle avant toute prise de décision.

Faisant fi de cette règle, elle se porte garante pour les personnes juives et non-juives. La rumeur se propage au sein de la population juive canadienne : le gouvernement autorise l'arrivée de nombreux réfugiés juifs polonais²⁹⁷. L'association polonaise vient de commettre deux erreurs pour Blair : rendre publiques des négociations entre gouvernements et surtout, se porter caution pour des individus qui ne sont pas de sa confession²⁹⁸. De son côté, l'UJR&WRA s'offusque de la décision prise sans son accord, la responsabilité des réfugiés étant portée par elle seule et non pas par une association qui lui est seulement affiliée²⁹⁹.

Ce premier moment de tensions entre les différents protagonistes ne met cependant pas fin au projet. Les échanges entre Blair, le gouvernement polonais en exil et le

bibliographique. La procédure est aussi abordée dans Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 268-271.

294. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme : le Jewish Labor Committee, New York, 1934-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 104-112.

295. Efraim ZUROFF, «Visas to Canada», *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*, *op. cit.*, p. 174 et Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 83.

296. Efraim ZUROFF, «Visas to Canada», *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*, *op. cit.*, p. 172.

297. *Ibid.*

298. Nous reviendrons sur les négociations dans le chapitre 4, 3.2 page 357. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 mai 194; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 83.

299. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 mai 1941.

monde associatif américain sont en effet multiples³⁰⁰. Un objectif majeur se dégage alors au sein des différents comités : il faut dresser une liste d'individus à soumettre au gouvernement pour obtenir les visas. Pour y parvenir, plusieurs éléments sont pris en compte, comme l'affiliation religieuse, l'appartenance à un mouvement politique ou le rôle social joué par les individus dans leur communauté³⁰¹. Ainsi le *Jewish Labor Committee* soumet-il des noms de dirigeants bundistes et de nombreuses écoles juives états-uniennes transmettent-elles la liste de leurs étudiants à l'UJR&WRA³⁰².

L'association est pressée de toute part, notamment pour qu'elle se prononce clairement en faveur des étudiants des écoles rabbiniques. Le 16 mai, Saul Hayes annonce à Louis Rosenberg de l'UJR&WRA la volonté de l'association de ne pas choisir entre les différentes listes de réfugiés et de laisser le choix au *Joint* et à l'ambassade polonaise à Tokyo, les seuls à même, selon l'UJR&WRA de sélectionner «*the names of the most deserving cases*³⁰³ ». Nous ne savons pas si cette information circule au-delà du cercle restreint de l'UJR&WRA mais, dans une lettre reproduite en 4.1 page suivante, Oscar Fasman, l'un des rabbins responsables du Conseil juif d'Ottawa, défend l'admission des étudiants des écoles rabbiniques auprès de Saul Hayes. Oscar Fasman fait alors le parallèle entre leur sauvetage et celui de Einstein. Son argumentation est particulièrement forte : «*It is certainly horrible to save only a few, but when one is forced with a problem of so ghastly a nature, he [?] must find the courage to rescue what is most irreplaceable*³⁰⁴. » Cette citation met alors en avant le fait que les associations du refuge ne se trouvent jamais devant un tel choix. Elles sélectionnent, bien entendu, des dossiers qui ont, selon elles, le plus de chances de réussir au regard des règles migratoires en vigueur mais elles ne doivent jamais choisir entre des cas de personnes en difficulté.

300. Irving Abella et Harold Troper mettent en valeur les principales étapes dans *None is Too Many*, Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 77-100.

301. Catherine Collomp met en valeur une autre typologie dans la gestion des listes entre les États-Unis et la France puisqu'elle montre que la distinction s'établit d'abord sur la nationalité puis sur les profils politiques et intellectuels, Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, op. cit., p. 104-105.

302. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 84-85.

303. CJCCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174, De Saul Hayes à Louis Rosenberg , 16 mai 1941.

304. CJCCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174, De Oscar Fasman à Saul Hayes, 18 mai 1941.

FIGURE 4.1 – Sauver les plus irremplaçables ?

But there is much more to be said. Here we are not dealing with only seventy individuals. These seventy embody a wealth of Jewish sacred learning, the like of which can no longer be duplicated, now that European Yeshivot are closed. In these people we have that intensive tradition of Torah which buoyed up the spirit of Israel. Thus, we are saving not merely people, but a holy culture which cannot be otherwise ~~duplicated~~ preserved. When the U.S. admitted Einstein, and not a million other very honest and good people who asked for admission, the principle was the same. It is certainly horrible to save only a few, but when one is faced with a problem of so ghastly a nature, he must find the courage to rescue what is most irreplaceable.

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174, De Oscar Fasman à Saul Hayes, 18 mai 1941.

En effet, la position du refuge canadien dans le réseau de secours international le tient éloigné des situations dans lesquelles il faut choisir des cas individuels à sauver. Cette position reflète l'attitude du refuge canadien durant la Seconde Guerre mondiale. À aucun moment les associations choisissent seules le profil des réfugiés à accueillir, elles suivent toujours les choix faits par d'autres organisations – notamment le *Joint* – ou privilégient le profil de ceux respectant les catégories migratoires. Toutefois, elles prennent en charge tous les accueillis dans le besoin après leur arrivée³⁰⁵.

Rapidement, les regards de toutes les associations nord-américaines se portent en priorité sur les réfugiés bloqués au Japon et au Portugal, et notamment les Polonais qui ont fui devant les avancées nazie et russe en traversant la Lituanie pour poursuivre ensuite leur chemin vers le Japon. Leur situation est très précaire, le Japon forçant tous les réfugiés à quitter son territoire ou les envoyant de force à Shanghai³⁰⁶.

Fin juillet, douze organisations orthodoxes américaines – canadiennes et/ou états-uniennes – font parvenir aux autorités canadiennes une déclaration leur demandant de permettre l'entrée de 350 personnes, majoritairement des étudiants en théologie et

305. Nous verrons les conséquences de cette décision dans la prise en charge des accueillis après leur arrivée dans le dernier chapitre de la thèse.

306. CJCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174 A, Brief on Refugee Matters for submission to Hon. T. A. Crerar, Minister of Mines & Resources, Dominion of Canada, by the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 20 juillet 1941.

leurs rabbins³⁰⁷. Un *memorandum* de Saul Hayes à l'intention de Samuel Bronfman commente la déclaration des orthodoxes, et s'oppose à la volonté des congrégations nord-américaines de présenter une telle demande, la déclaration commune des comités juifs orthodoxes du Canada et des États-Unis pouvant être perçue par les autorités en charge de l'Immigration canadienne comme une volonté d'accueillir sur le sol canadien des individus voulant en réalité rejoindre les États-Unis. Le directeur de l'UJR&WRA préfère que la pétition mette l'accent sur la prise en charge totale des personnes afin de correspondre aux attentes du directeur du département d'Immigration³⁰⁸. L'intuition de Saul Hayes concernant les propositions des communautés orthodoxe états-uniennes se révèle juste, comme le montre une citation de Blair mises en exergue par Zuroff :

*It is perfectly evident from what we have now on file that a group of Jewish people in the United States are trying to get a lot of rabbinical students into this country who were refused admission to the United States and they are very anxious to shove certain one forward to be sure that they will get into this list*³⁰⁹.

Pour Blair, l'analyse de la situation est simple : la communauté juive états-unienne essaie d'imposer au Canada des individus refusés par les États-Unis, individus dont l'intégrité morale est sujette à caution³¹⁰. Les autorités en charge de l'immigration refusent donc les personnes ayant déjà fait des démarches auprès des États-Unis, le Canada refusant d'être une solution temporaire avant une future admission états-uniennes³¹¹. Cet élément central de la pensée de Blair semble inconnu des associations états-uniennes puisque celles-ci reprochent à Saul Hayes d'écarter les individus dont les noms se trouvent aussi sur leurs listes³¹².

Efraim Zuroff perçoit dans l'attitude du directeur de l'UJR&WRA le reflet d'une lutte interne entre les comités juifs canadiens ; en réalité, il s'agit plutôt d'une manœuvre visant à faire coïncider les arguments associatifs avec les attentes d'Ottawa. Certains arguments mis en avant par des groupes sont en totale opposition avec la politique migratoire canadienne et avec la pensée du directeur du département d'Immigration. Face à ces nombreuses difficultés, l'UJR&WRA réfléchit alors à la constitution de sa propre liste de noms et au profil à mettre en avant.

Mr. Solkin raised the point that he was of opinion that the logical and orderly method of giving names was not followed because in the giving of

307. CJCCCN, CJC-OR, CA 23 / 200A, Memorandum - To the Hon. Commissioner of Immigration - Dominion of Canada, 24 juillet 1941.

308. CJCCCN, CJC-OR, CA 23 / 200, De Saul Hayes à Samuel Bronfman, 28 juillet 1941.

309. Efraim ZUROFF, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*, op. cit., p. 179.

310. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 89.

311. Nous détaillerons ce principe dans le chapitre 4, 2.1 page 416.

312. Efraim ZUROFF, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust*, op. cit., p. 176.

*names of 132 no provision was made for those who actually needed sanctuary. In other words, he stated that it was his view that the names be left to those who knew who were actually stranded in Japan since a large number of people now in Japan would be available for the United States after July 1st when the new quota year commences. It is obviously not a good refugee salvation job to save people who are going to be saved in any event. For this reason he felt that the guiding principle ought to be to take the most urgent cases otherwise there was no solution of a refugee problem*³¹³.

Le directeur de la JIAS, A. M. Solkin, sait bien que si les associations ne respectent pas les règles imposées par le gouvernement fédéral, les soutiens aux réfugiés courent le risque de voir le projet annulé. Ainsi propose-t-il de privilégier sur les 100 noms possibles, les cas de personnes ne pouvant pas bénéficier du nouveau quota migratoire états-unien. Toutefois, la *Federation of Polish Jews* tout comme le consul polonais insistent : ils proposent à nouveau des étudiants et des rabbins ayant fait une demande pour les États-Unis. La réponse de Blair est sans appel : il les refuse.

313. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 mai 1941.

FIGURE 4.2 – Lettre de F. C. Blair refusant des réfugiés juifs bloqués au Japon, 8 juillet 1941.

CANADA
DEPARTMENT OF MINES AND RESOURCES
IMMIGRATION BRANCH,
Office of the Director. 673931.

Ottawa, 8th July, 1941.

Dear Mr. Podoski,

I regret that it has not been possible earlier to reply to your letter of the 26th ultimo, Ref.738-b/60, in which you mention that in the 120 refugee visas authorized for Japan, rabbis have not been included and you make application for an additional 80 allotment to be applied exclusively to rabbis and rabbinical students.

Yesterday we had an application pressed upon us for the admission of another group of Jewish refugees to Canada from Japan and we were obliged to turn it down. I think it will be found that most if not all these rabbis and rabbinical students are or were on the U.S. waiting-list and were making frantic efforts to get to the United States but were not successful. I understand that since the first of the current month the U.S. Government will not even allow any person to enter the United States in transit or as a visitor or otherwise, who has any near relative in German occupied territory. We have come to the conclusion rightly or wrongly that the interest in Canada of these rabbinical students, arises only because they have failed to get into the United States. The Jewish population of this country is not sufficient to absorb a group of 80 rabbis or rabbinical students and I sincerely regret that after going into the matter as carefully as we can, we have reached the conclusion that this movement cannot be approved.

Yours very truly,
(signed) F.C. Blair
Director.

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 9 / 98 A, De F. C. Blair à M.. Podoski, 8 juillet 1941.

Tout en reconnaissant que les rabbins et les étudiants ne peuvent pas être admis suite à la nouvelle loi états-unienne sur les visas, il justifie son refus par le fait que le Canada n'est pour eux qu'un second choix de refuge. Mais Peters, le principal acteur de la *Federation of Polish Jews* ne comprend pas cette décision et tente de justifier ses choix auprès de Podoski :

It is to be expected that people [the rabbinical students], fleeing from such a hell there, being admitted to Japan temporarily, should look for a place of refuge, and they should not be blamed if they applied for entry into the United States. Furthermore, Canada being known to them as a country who is keeping its doors closed to Jewish refugees (with only very few exceptions),

*it is natural that they should seek refuge in any other country*³¹⁴.

Les arguments du secrétaire exécutif de la *Federation of Polish Jews* sont partagés par toutes les associations juives américaines mais ce discours ne peut que porter préjudice aux potentiels accueillis : il ne correspond pas aux attentes d'Ottawa. L'UJR&WRA décide donc de soutenir en priorité les dossiers de personnes ayant des proches au Canada, la catégorie étant autorisée par les lois migratoires. Cependant, les premières personnes obtenant l'autorisation de rejoindre le Canada ne sont pas celles choisies par les organisations canadiennes, le gouvernement polonais laissant la tâche de la sélection aux comités juifs au Japon. Saul Hayes se montre assez sceptique sur les choix effectués, les personnes souhaitées par l'UJR&WRA n'étant pas sélectionnées³¹⁵. Mais tout espoir n'est pas perdu puisqu'au 15 juillet 1941, seuls 79 visas sur les 100 sont pourvus et l'obtention de 40 visas supplémentaires laisse une chance aux associations du refuge.

L'UJR&WRA décide, à l'unanimité, de mettre à nouveau en avant les individus ayant des proches au Canada. Un doute apparaît toutefois lorsqu'est abordée la question des «*yeshiva bucherim*», c'est-à-dire les étudiants des yeshivot³¹⁶. La *Federation of Polish Jew* soutient leur valorisation par l'UJR&WRA mais d'autres membres de cette dernière s'élèvent contre cette idée. Samuel Bronfman, en tant que président de l'UJR&WRA et du Congrès juif canadien, s'oppose à la sélection des potentiels accueillis en fonction de leur profession.

Mr. Bronfman pointed out that there should be no question as to what categories to the refugees were in, that human beings are human beings, and if they come to Canada, they must be provided for whether they are Yeshiva students or not, and that we will make arrangements to provide for them when they came.

[...]

*The role of the UJR&WRA was to guarantee for the refugees coming to Canada as individuals and not as lawyers, doctors, or Yeshiva bucherim*³¹⁷.

Il conserve sa ligne valorisant l'unité de la communauté juive canadienne et refuse alors de choisir entre les différents profils et ainsi de rentrer dans le jeu des rivalités associatives. La réunion de l'UJR&WRA finit par statuer la mise en avant des individus ayant des proches au Canada et «*the guarantee [...] for individuals and not occupational groups*³¹⁸. » Une fois de plus, l'UJR&WRA privilégie le respect des règles migratoires et réaffirme sa prise en charge totale des individus potentiellement accueillis.

Un mois après, une réunion organisée par le *Joint* est entièrement consacrée aux cas

314. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 9 / 98 A, De M. M. Peters à Victor Podoski, 15 juillet 1941.

315. *Ibid.*

316. *Ibid.*

317. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 15 juillet 1941.

318. *Ibid.*

des étudiants et de leurs rabbins³¹⁹. Saul Hayes résume les grandes lignes de la politique migratoire canadienne, insiste sur le fait que chaque cas est examiné individuellement et selon l'intérêt que peut obtenir le pays avec son admission. Sur les 500 visas alloués au gouvernement polonais, 120 sont pour des réfugiés juifs – dont 80 réservés aux étudiants et aux rabbins – et 70 ont été demandés pour les individus ayant des proches au Canada. Le directeur de l'UJR&WRA est clair : aucun autre visa ne sera accordé à des réfugiés juifs dans l'enveloppe globale des 1 000 visas et aucun réfugié juif ne pourra être admis hors de ce plan. Les membres des associations canadiennes et états-uniennes semblent enfin comprendre les logiques de la politique migratoire canadienne.

Après de multiples péripéties, les «*Yeshiva Bucherim*» et leurs rabbins voient leur demande d'accueil acceptée mais seuls 29 parviennent en réalité au Canada³²⁰. En effet, le trajet en bateau devant se dérouler durant Yom Kippour, la fête la plus importante du calendrier juif, la très grande majorité des membres des *yeshivot* refusent de quitter la terre ferme et seuls 29 acceptent de partir sur le navire *General Pierce*. Les autres ne quitteront pas l'Asie, l'attaque de Pearl Harbor rompant tout lien entre les deux côtes du Pacifique³²¹.

Que retenir de ces rivalités associatives pour la définition des réfugiés ? En premier lieu que les comités ne parviennent pas à imposer leur propre catégorisation décidées auparavant puisqu'ils ne jouent ici que le rôle de facilitateur, d'intermédiaire. Ils suivent toutefois leur principale ligne directrice : proposer des profils entrant dans les catégories migratoires. De leur côté, les associations états-uniennes comprennent l'importance donnée par Ottawa au respect des lois migratoires. La conformité pour les procédures classiques de la politique migratoire canadienne est d'ailleurs poussée jusqu'à l'extrême avec le cas des enfants réfugiés en France et devant être accueillis au Canada à l'été 1942. Nous ne les étudions pas ici car le mouvement ne voit jamais le jour suite au débarquement allié en octobre 1942 et l'occupation de la zone non-occupée ; néanmoins, la procédure étudiée par Irving Abella et Harold Troper montre bien toute l'obstination de Blair dans l'application stricte de la politique migratoire ordinaire et tous les efforts déployés par Saul Hayes pour la respecter dans l'espoir de voir les enfants au Canada³²².

Ce n'est que quelques mois plus tard que l'espoir d'un sauvetage revient à nouveau, et cette fois-ci loin du Japon, en péninsule Ibérique.

319. CJCCNA, CJC-OR, CA 23/200, Minute - Meeting to consider the situation of 450 Rabbinical students and Rabbis in Japan -Highly Confidential, 19 août 1941.

320. CJCCNA, CJC-OR, CA 23 / 200A, De M. Peters à Saul Hayes- List of Yeshivamen arrived in San Francisco - on the President Pierce - oct. 21. 1941 - Arrived in Montreal on October 4. 1941, 24 octobre 1941.

321. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 94-95.

322. *Ibid.*, p. 101-125.

4.2 Les «*Iberian Refugees*» : les seuls « vrais » réfugiés (1943-1944)

Dès septembre 1942, les nouvelles des massacres de populations juives d'Europe se multiplient³²³. Le 17 décembre 1942, les Alliés, dont Mackenzie King, dénoncent publiquement les crimes nazis, «*this bestial policy of cold-blooded extermination*³²⁴». La politique migratoire d'Ottawa n'évolue pas pour autant. Il faut attendre le printemps 1943 pour que les pressions s'intensifient sur le sol canadien et au niveau international.

Les associations décident d'alerter l'opinion publique et mettent en place une pétition demandant expressément «*to offer the sanctuary of Canada to refugees from political or religious persecution without regard to race, creed or financial condition*³²⁵». À l'échelle internationale, les grandes puissances n'envisagent plus le problème des réfugiés comme étant une question strictement juive³²⁶. Bien au contraire, plusieurs groupes de réfugiés préoccupent le *Foreign Office* britannique : c'est le cas des 40 000 réfugiés civils polonais qui ont accompagné l'armée du Général Anders, des 16 000 réfugiés grecs et des 22 000 réfugiés bloqués en Espagne³²⁷.

En avril 1943, lors de la Conférence des Bermudes, l'*Intergovernmental Committee on Refugees* est réorganisé et la définition du réfugiés évolue : elle concerne «*all persons, wherever they may be, who, as a result of events in Europe, have had to leave, or may have to leave, their countries of residence because the danger to their lives or liberties on account of their race, religion or political beliefs*³²⁸. » L'élargissement de la catégorisation internationale du réfugié est importante puisqu'elle ne se limite plus aux seules personnes fuyant l'Allemagne ou l'Autriche. La définition devient alors plus générale mais reste néanmoins limitée aux événements européens. Enfin les réfugiés bloqués en péninsule Ibérique apparaissent comme une priorité lors la Conférence des

323. Max BEER, *What else could we have done?: the Montreal Jewish community, the Canadian Jewish Congress, the Jewish press and the Holocaust*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 2006, p. 83.

324. Philip ORCHARD, *A Right to Leave*, op. cit., p. 211 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 100 et Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted*, op. cit., p. 127.

325. LAC, CNCR, V43 6/28, exemplaire de la pétition du CNCR, 1943. Nous étudierons en détail les relations entre le refuge et l'opinion publique dans le prochain chapitre.

326. «*In addition to the turn taken by the war in the winter and early spring of 1943, which would seem to have given the Allies an opportunity to devote a little extra energy to the refugee issue, two more specific reasons were thus involved in the decision to emphasize the importance of the refugee issue by arranging an Anglo-American refugee conference at Bermuda: a desire to appease public pressure – which was probably the most important of them – and an ambition to extend the scope of the refugee problem to refugees other than Jews*», Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted: the Refugee Problem and the Intergovernmental Committee on Refugees (IGCR), 1938-1947*, Lund, Lund University Press, 1991, p. 134 ; Michael R. MARRUS, *Les exclus*, op. cit., p. 285.

327. Tommie SJÖBERG, *The Powers and the Persecuted*, op. cit., p. 133.

328. *Ibid.*, p. 146. Sur la Conférence de Bermudes et ses conséquences : *Ibid.*, p. 126-149 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 126-147 ; Bernard WASSERSTEIN, *Britain and the Jews of Europe, 1939-1945*, op. cit., p. 188-205 ; Louise LONDON, *Whitehall and the Jews*, op. cit., p. 205-230.

Bermudes, conférence à laquelle ne participe pas Ottawa³²⁹.

Le 9 juillet, le Premier ministre Mackenzie King prononce un discours qui marque un tournant dans la catégorisation du réfugié car il ouvre la possibilité d'un accueil canadien de réfugiés bloqués en Espagne et au Portugal. Surtout, il fait le point sur l'accueil depuis le début de la Seconde Guerre mondiale³³⁰. Tout en faisant preuve d'une certaine malhonnêteté – le Premier ministre affirme qu'il se ne savait rien de l'organisation de la Conférence des Bermudes – Mackenzie King centre son discours sur la question de l'accueil de réfugiés, passé et futur. Mais pourquoi faire un discours sur ce sujet alors que les parlementaires des deux chambres évoquent assez peu cette question³³¹ ?

Le contexte international favorise l'intérêt pour la question puisque Mackenzie King vient présenter devant la Chambre les conclusions de la Conférence des Bermudes. Néanmoins, comme il le dit plusieurs fois, les conclusions de la conférence anglo-états-unienne sont encore secrètes, le Premier ministre a donc un autre objectif. Pour lui, la participation à la résolution du « problème des réfugiés » doit valoriser la place du Canada sur la scène internationale. Ainsi, comme le souligne Patrick Reed, le Canada est alors dans une phase de transition et l'admission des *Iberian Refugees* « represents a progressive step in Canada's halting transition from inward-looking isolationism to outward-looking internationalism; from, if you will, national adolescence to adulthood³³². » Pour le Premier ministre, les actions canadiennes doivent donc être comparées à celles de ses homologues.

Il va sans dire que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu faire, voire même tout ce que nous aurions dû faire. Nous avons fait plus, cependant, qu'on ne veut souvent le faire croire, et tout autant que les autres pays du Commonwealth britannique et les États-Unis³³³.

Mackenzie King ne vise pas ici nécessairement les associations du refuge mais plutôt les États-Unis et la Grande-Bretagne qui l'accusent de ne pas assez s'engager en faveur des réfugiés. La comparaison est un point soulevé par Norman Robertson, le sous-

329. David S. WYMAN, *L'Abandon des juifs*, *op. cit.*, p. 153 et 157. Dans un premier temps, les États-Unis et la Grande-Bretagne souhaitent organiser la conférence à Ottawa mais le refus canadien est sanglant et Mackenzie King décide de boycotter l'événement : Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 126-147 ; Bernard WASSERSTEIN, *Britain and the Jews of Europe, 1939-1945*, *op. cit.*, p. 188-205.

330. LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates, 19th Parliament, 4th Session*, vol. 20, p. 4688-4691 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 152-153.

331. Sandra DUBÉ, « Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration ». *Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur l'immigration, 1938-1945*, mémoire de maîtrise en histoire appliquée, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2015.

332. Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool: Canada's Iberian Refugee Movement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 1996, p. 18

333. LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates, 19th Parliament, 4th Session*, vol. 20, p. 4691.

secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, lors d'une réunion informelle avec Saul Hayes en mars 1943³³⁴. Lors de celle-ci, Robertson suggère aux associations de laisser de côté l'argumentation humanitaire pour jouer sur la confrontation entre le nombre de populations accueillies par les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Le discours du 9 juillet lui donne raison.

Si l'on se concentre sur la catégorisation du réfugié, nous remarquons que Mackenzie King reprend l'élargissement de la question des réfugiés avancée par la Conférence des Bermudes puisque le « problème » n'est pas seulement juif, même s'il mentionne la spécificité des persécutions anti-juives. De plus, il aborde les possibilités d'« évacuation » des réfugiés présents dans les pays neutres, lesquels sont décrits selon leur « race » correspondant en réalité à leur nationalité, à l'exception des « juifs », terme qui semble regrouper tous les réfugiés de nationalité ennemie. Mais qu'a fait précisément le Canada jusqu'ici selon son Premier ministre ? Celui-ci distingue les accueillis admis de façon permanente – les « immigrants » – et ceux trouvant seulement un asile temporaire au Canada – les « non-immigrants ». Mais, faute de véritable distinction entre les réfugiés et les autres migrants, aucune donnée précise ne peut être avancée :

Il est difficile de dire combien de réfugiés européens sont entrés au Canada depuis l'avènement d'Hitler au pouvoir. Nos statistiques relatives à l'immigration ne mentionnent aucune catégorie d'immigrants comme étant des réfugiés. J'ai l'impression que ceux qui critiquent ce qui a été fait et qui accusent le Gouvernement d'inertie et d'inhumanité ne sont pas toujours bien renseignés sur la véritable situation. Au cours des années 1933 à 1942 exclusivement, 9 000 immigrants ont été admis au pays en vertu de décrets spéciaux, et la plupart étaient des réfugiés européens.

[...]

Le total des immigrants européens entrés au pays entre le 1^{er} avril 1933 et le 31 mars 1942 a été de 39 000, dont la plupart étaient des réfugiés³³⁵.

Les termes « immigrants » et « réfugiés » seraient donc quasi-synonymes pour les autorités en charge de l'immigration – un rapprochement largement faux comme le montrent les auteurs de *None is Too Many* et ce chapitre. En effet, les associations mettent en avant les catégories migratoires en vigueur afin de permettre l'accueil de réfugiés mais cette catégorisation est toujours refusée par les autorités, celles-ci admettant sur le territoire des groupes en dehors des catégories migratoires, à savoir les évacués et les internés. Dans le discours de Mackenzie King, tout accueil devient une admission de réfugiés.

Faisant feu de tout bois, le Premier ministre cite même les évacués afin de montrer

334. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 132.

335. LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates, 19th Parliament, 4th Session*, vol. 20, p. 4690.

l'importance de l'accueil canadien ; il en vient aussi à faire le rapprochement entre l'accueil de réfugiés et la prise en charge des prisonniers de guerre puisqu'ils « ne constitu[ent] pas moins une saignée importante à nos approvisionnements et à nos ressources ». Ainsi tous les mouvements de populations en direction du Canada dès 1933 sont-ils utilisés pour valoriser la participation du pays à la coopération internationale en lien avec les réfugiés. Mackenzie King ne fait ici que reprendre une argumentation établie par F. C. Blair dès janvier 1943 lorsqu'on demande à son département des données chiffrées relatives à l'accueil de réfugiés³³⁶.

Par ailleurs, il annonce une admission de réfugiés respectant en tout point la politique menée jusque-là puisqu'elle ne serait être que temporaire – « pour la durée de la guerre » et limitée à « un certain nombre de réfugiés³³⁷ ». Rapidement, il rappelle quelques points classiques des opposants au refuge, notamment la peur d'une supposée V^{ème} colonne et la menace pour l'emploi que constituerait l'admission d'un trop grand nombre de personnes³³⁸. Ainsi ses préoccupations sont-elles à la fois celles inhérentes au conflit – la crainte des espions – mais aussi très largement tournées vers l'après-guerre, au travers du retour sur le marché du travail des soldats et la crainte d'une immigration incontrôlée de proches d'individus accueillis durant la guerre. Le projet présenté ce 9 juillet se place donc dans un contexte de sortie de guerre, une sorte de démobilisation de la politique migratoire. Ce regard tourné vers l'après-guerre modifie-t-il la catégorisation du réfugié utilisée dans le plan des réfugiés ibériques ?

La réponse est clairement positive puisque la catégorisation ne se fonde plus sur l'utilité des potentiels accueillis – comme les agriculteurs ou les techniciens – ou sur la valorisation d'individus porteurs de « l'âme britannique ». Il s'agit d'un changement majeur même si, selon nous, il est encore trop tôt pour parler d'une définition humanitaire, la sélection ne s'effectuant pas sur des critères en lien avec la persécution. Nous sommes dans un entre-deux, la sélection du lieu de secours pouvant être vue comme un choix humanitaire même si le choix des individus eux-mêmes n'obéit pas à de telles considérations.

Tout d'abord, il faut noter que Frederick Charles Blair n'est plus le principal interlocuteur du département d'Immigration puisqu'il part à la retraite à l'été 1943 et est remplacé par A. L. Jolliffe. Le changement de protagoniste ne doit pas être sur-interprété

336. Documents on Canadian external relations / Department of External Affairs, vol. 9 (1942-1943), Memorandum from Director of Immigration, Department of Mines and Resources, to Minister of Mines and Resources, p. 532-533.

337. LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates, 19th Parliament, 4th Session*, vol. 20, p. 4690.

338. La question de la relation entre la sécurité nationale et l'admission de réfugiés est étudiée par Donald Avery : Donald AVERY, «Canada's Response to European Refugees, 1939-1945: The Security Dimension», dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988, p. 179-216 ; Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool*, op. cit., p 48.

puisque le directeur de l'immigration ne fait qu'appliquer une politique migratoire impulsée par les dirigeants politiques, son rôle ne pouvant être que de l'ordre de l'interprétation, plus ou moins libérale, des termes législatifs. De plus, depuis la Conférence des Bermudes, la question des réfugiés n'est plus une thématique propre au département d'Immigration puisque les « *External Affairs, in consultation with Immigration authorities, was assigned the task of drawing up a draft for cabinet approval*³³⁹. » Il s'agit ici d'un grand changement pour le refuge, Norman Robertson, le directeur canadien des Affaires Étrangères étant un soutien à l'accueil.

Si nous reprenons l'annonce de Mackenzie King, on distingue des informations sur le nombre limité de réfugiés, sur la durée du séjour et sur le lieu actuel des réfugiés. Mais aucune d'entre elles ne renseigne l'auditoire sur le profil matrimonial ou sur l'âge des potentiels accueillis. Rapidement, les autorités précisent que le plan ne change en rien la politique migratoire canadienne, il ne s'agit que de fournir un lieu de refuge le temps de la guerre³⁴⁰.

Le 2 novembre 1943, Thomas Crerar annonce l'accueil au Canada de 200 familles bloquées en Espagne et au Portugal³⁴¹. Rapidement, les associations se penchent sur le profil des potentiels accueillis. Un premier élément se dégage : ils sont peu nombreux. En effet, « *the numbers of [refugees] at present awaiting resettlement from Portugal are not large, and part of them is scheduled to be taken to Palestine*³⁴². » Pour la première fois, les associations du refuge font face à un trop petit nombre de réfugiés – environ 1300 personnes.

La religion des accueillis n'est pas encore déterminée mais Samuel Bronfman imagine que les accueillis seront de diverses confessions, ce qui signifie que le mouvement n'est pas entièrement composé de réfugiés juifs³⁴³. La classification première utilisée ici ne relève donc pas de la confession ni de la nationalité mais de la composition de la cellule familiale. En effet, le département d'immigration n'accepte que des « unités familiales », c'est-à-dire des familles composées des deux parents et de leurs enfants mineurs³⁴⁴. Le terme de « famille » insiste sur l'importance d'une admission en groupes familiaux complets afin d'éviter une éventuelle demande d'admission de parents après la guerre. Les individus seuls ne peuvent donc pas participer au mouvement.

La première mouture du plan en novembre 1943 prévoit l'évacuation de couples ma-

339. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 126-147 ; Bernard WASSERSTEIN, *Britain and the Jews of Europe*, op. cit., p. 151.

340. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Memorandum of the UJR&WRA, 22 novembre 1943.

341. La procédure sera développée dans le chapitre 4, nous centrons ici l'étude sur la catégorisation des personnes concernées par le plan. Irving Abella, Harold Troper et Patrick Reed proposent aussi une analyse de la procédure : Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 152-173 et Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool*, op. cit., p. 45-72

342. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 J, Minutes of meeting of National Executive of UJR&WRA, 11 décembre 1943.

343. *Ibid.*

344. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 164-165

riés civilement et de leurs enfants de moins de 18 ans. Les familles sont inéligibles si elles sont accompagnées de grands-parents ou d'enfants majeurs. Ces différentes restrictions rendent impossible tout transfert puisque seuls 20 ménages répondent à ces différents critères. Pour y remédier, Ottawa autorise le 7 décembre les couples sans enfant à être pris en compte. Les personnes éligibles restent toutefois très peu nombreuses³⁴⁵. Face à ce faible nombre, Saul Hayes et Moses A. Leavitt, le directeur états-unien du *Joint*, rencontrent le directeur de l'Immigration afin de lui soumettre de nouvelles catégories fondées sur la composition des réfugiés au Portugal et en Espagne³⁴⁶.

TABLE 2.2 – Nouvelles catégories proposées par l'UJR&WRA et le *Joint* en janvier 1944.

Critères	Nombre de familles concernées
Familles avec des enfants aux États-Unis pris en charge par l' <i>United States Committee for the Care of European Children</i>	11
Familles avec un parent mort ou dans un "lieu inconnu"	24
Familles avec des grands-parents	3
Familles avec des enfants de plus de 18 ans	9
Individus célibataires	129

Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, American Joint Distribution Committee (Lisbon), Report regarding Canadian Emigration Project Iberian Peninsula, 1943-1944, 10 janvier 1944.

Fin janvier 1944, A. L. Jolliffe informe Saul Hayes de l'acceptation, par le ministre des Mines et des Ressources, de toutes les catégories demandées sauf celle concernant les hommes célibataires. Le compromis satisfait les deux parties, A. L. Jolliffe et Odilon Cormier ne dérogeant pas au quota des 200 unités familiales et les associations ayant enfin l'impression d'être entendues³⁴⁷. Ottawa ordonne aussitôt à Odilon Cormier d'inclure dans le projet le nombre exact de familles lié à chaque critère, soit 47 familles qui viennent s'ajouter à celles déjà acceptées. La coopération entre les différentes divisions du JDC et Saul Hayes porte ses fruits : les critères sont élargis et de nombreuses familles « incomplètes » sont acceptées.

De nouvelles difficultés apparaissent néanmoins, notamment en la personne de Cormier. Ce dernier reprend l'application conservatrice de l'ancien directeur de l'immigration, Frederick Charles Blair et interprète les directives de la manière la plus stricte. Le responsable du bureau de l'immigration entend, par exemple, l'expression « enfant

345. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, American Joint Distribution Committee (Lisbon), Report regarding Canadian Emigration Project Iberian Peninsula, 1943-1944, 1944.

346. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Donald Horowitz à M. A. Leavitt, 7 janvier 1944.

347. CJCCCNA, CJC-OR, 6 / 118, De Saul Hayes à Mlle Keller, 10 février 1944.

de plus de 18 ans » comme « enfant de plus de 18 ans, mais de moins de 21 ans »³⁴⁸. Par ailleurs, certaines familles ont aussi la malchance d'appartenir à plusieurs catégories, les rendant inéligibles aux yeux de Cormier. Le JDC cite le cas d'une famille avec deux enfants pris en charge par l'*United States Committee for the Care of European Children* dont les parents ont un troisième enfant de 18 ans, avec eux en Espagne. Ils entrent donc dans deux catégories distinctes, celle des enfants aux États-Unis et celle d'un enfant de plus de 18 ans³⁴⁹. Les associations analysent chaque refus et sollicitent du directeur de l'immigration un rappel à l'ordre à destination d'Odilon Cormier.

Les familles acceptées passent ensuite une nouvelle épreuve éliminatoire : l'examen médical. Les personnes souffrant de maladies chroniques sont immédiatement refusées, une petite claudication, une infirmité ou une surdité partielle fermant la porte entrebâillée menant au Canada. Pour certains, le test médical de la *Canadian Emigration Law* se révèle plus sévère que les réglementations états-uniennes. Pire encore, si la famille ne quitte pas le territoire ibérique après un mois, l'examen doit être refait et plusieurs ménages acceptés la première fois sont rejetés lors du second passage³⁵⁰. Ces conditions draconiennes forcent les associations et le directeur de l'immigration à communiquer souvent au sujet d'examens médicaux litigieux. Dans les cas les moins graves, comme une hypertension ou un souffle au cœur, A. L. Jolliffe demande à Saul Hayes, en contrepartie d'un examen médical moins rigoureux, de se porter personnellement caution pour la famille et de lui assurer que cette dernière ne sera jamais à la charge de l'État canadien³⁵¹.

En résumé, le mouvement des réfugiés ibériques est celui dont la catégorisation officielle tient le plus compte de celle associative car ce sont les comités qui proposent une partie des critères appliqués au projet. De plus, le critère de la judéité n'est pas, pour la première fois, un frein à l'accueil et les individus sont toujours définis comme réfugiés dans tous les documents consultés. Enfin, notons qu'ils s'agit du seul groupe reconnu comme réfugiés par tous les protagonistes – associations, gouvernements et institutions internationales. Il s'agit donc des seuls « vrais » réfugiés accueillis au Canada.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'étudier la catégorisation associative du réfugié tout au long de la Seconde Guerre mondiale. Les organisations militent pour un accueil de réfugiés juifs mais leur volonté s'oppose au «*racial balance*» mis en avant par les

348. CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Saul Hayes à Donald Hurwitz, 10 mars 1944.

349. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 166 et CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Saul Hayes à Donald Hurwitz, 10 mars 1944.

350. CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, General letter No.818, entre AJDC Lisbon et AJDC New York, 18 février 1944.

351. CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Saul Hayes à M. A. Leavitt, 27 mars 1944 et CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Correspondance entre A. L. Jolliffe et Saul Hayes, 30 mars 1944.

autorités canadiennes³⁵². Face à cette opposition, le CNCR et l'UJR&WRA essaient de respecter la moindre exigence d'Ottawa afin d'augmenter leur chance de succès et de dissimuler sous d'autres critères la judéité des potentiels accueillis – par exemple avoir des proches au Canada, une profession utile au pays, une famille d'accueil etc. La catégorisation associative ne tient pas compte des définitions internationales mais est très influencée par celle des autorités qui persistent à ne pas distinguer officiellement les réfugiés des autres migrants puisque «*under no circumstances was this country prepared to create a special humanitarian classification for the entry of refugees and to make a distinction between them and ordinary immigrants*»³⁵³.

L'année 1943 peut être considérée comme un moment de rupture dans la catégorisation canadienne du réfugié. En effet, le pays reconnaît officiellement les anciens internés en tant que réfugiés. Dans le même temps, la question de l'accueil évolue face aux pressions internationales et à la volonté de Mackenzie King d'ouvrir le pays au monde. Le Canada entre alors dans un mouvement humanitaire global qui s'organise autour de l'UNRRA³⁵⁴. Dans ce contexte, la catégorisation des *Iberian Refugees* fournit un bon exemple : elle quitte le domaine de l'utilité migratoire pour se rapprocher de considérations humanitaires.

Il faut cependant attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que les accueillis reçoivent le statut de réfugiés au travers du décret en conseil PC 6687³⁵⁵. En effet, le décret admet la présence au Canada d'environ 3500 réfugiés. Le refuge canadien durant la Seconde Guerre mondiale est donc reconnu *a posteriori*, la guerre étant terminée et les réfugiés laissant la place aux très nombreux déplacés et survivants du génocide des juifs. Le décret définit les réfugiés comme des individus «*from enemy countries and from enemy occupied territory [who] have been admitted to Canada under non-immigrant status [...] subsequent to September 1st, 1939*»³⁵⁶. Ce n'est qu'à ce moment qu'Ottawa propose enfin une catégorisation du réfugié regroupant l'ensemble des mouvements admis sur son territoire durant conflit – et non plus seulement les individus anciennement internés – qui ne fait plus appel à une catégorisation britannique ni même à l'expérience internementale. Seuls la nationalité ennemie, le statut de non-immigrant et la date d'entrée au Canada le définissent.

Par ailleurs, le décret ne fait pas mention des causes de la fuite, ce qui rapproche la catégorisation des premières définitions « pragmatiques » des réfugiés au début des années 1920. Cette absence s'explique certainement par l'inutilité d'une telle précision pour Ottawa, le texte législatif venant seulement officialiser la présence de ces hommes,

352. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 93.

353. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates*, op. cit., p. 116.

354. Michael Barnett écrit que «*l'humanitarianism was entering a new phase of global governance*» ; Michael BARNETT, *Empire of Humanity*, op. cit., 2011, p. 108.

355. Le document est disponible à l'annexe 17 page 530.

356. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 11/112, PC 6687, 26 octobre 1945.

femmes et enfants sur son territoire.

Enfin, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, les conséquences liées aux différents statuts migratoires et à la catégorisation d' «*enemy alien*» influencent fortement la vie canadienne des accueillis jusqu'en 1945. La multiplication des catégorisations, l'absence d'une définition claire, représentative de la situation des populations en fuite et acceptée par les gouvernements, jettent un voile sur la prise en charge des accueillis. À la différence des prisonniers de guerre qui bénéficient de la protection de la convention de La Haye, les réfugiés sont une masse à la fois isolée, stigmatisée et au centre des débats³⁵⁷. Faute d'une réelle définition du réfugié durant la Seconde Guerre mondiale, les associations du refuge peinent à définir les personnes à secourir sur le territoire canadien. Faute d'une réelle reconnaissance, les accueillis souffrent de nombreuses discriminations : ils ne peuvent pas s'enrôler dans l'armée canadienne, ils subissent des contraintes de déplacement et l'exclusion peut aussi causer de véritables traumatismes et problèmes sociaux. Citons pour conclure l'exemple de ce jeune réfugié «*who have been brought to Canada through efforts of the [CNCR]*» dont l'association apprend le suicide en mars 1941³⁵⁸.

Although he had many Canadians friends, and although he thought of himself as «practically a Canadian citizen», he felt excluded. Born in Germany, he had failed to gain acceptance in either the Netherlands army or the Canadian forces. In his will he gave \$100 - one -third of his money - to the [CNCR]. Committee members felt deep sympathy for his parents and recognized his loss as one result of the attitude which it is our task to overcome.

The need was recognized for a greater understanding of the refugee position, actually friendly aliens, but technically «enemy aliens»³⁵⁹.

La catégorisation n'est donc pas une simple question linguistique, un jeu d'écriture ou un détail sans importance : elle a des conséquences réelles sur la vie de milliers d'hommes, femmes et enfants. Confrontées à cette réalité, les associations ont conscience du poids de leurs actions et de la nécessité de convaincre le pays d'ouvrir ses frontières. Et face au silence du gouvernement fédéral, le refuge cherche à mobiliser l'opinion publique canadienne par le biais de sa propagande.

357. COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXPERTS SUISSE-SECONDE GUERRE MONDIALE et Jean-François BERGIER, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Paris, Fayard, 2000, p. 28.

358. CJCCCN, CJC-OR, ZA1941 4 / 44, The Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Thirteenth Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 20 mars 1941.

359. *Ibid.*

Chapitre 3

Les propagandes du refuge : entre solidarité, charité et politique migratoire

Introduction

Les chapitres précédents ont montré toute la complexité du réseau associatif ainsi que les enjeux sous-jacents à sa mobilisation. L'examen de la catégorisation du réfugié a notamment mis en avant les discussions inter-associatives et la difficulté d'arrêter des profils de réfugiés à soumettre au gouvernement fédéral. Ce dernier prétend en effet qu'il n'est pas en position de répondre favorablement aux revendications associatives en raison de la politique migratoire en vigueur et surtout, de l'opposition de l'opinion publique à l'accueil de réfugiés¹. Les organisations n'ont alors d'autres choix que de développer un « *favourable sentiment* » au sein du peuple canadien².

Dès sa conférence inaugurale en décembre 1938, le CNCR se pose comme l'instigateur d'un « *educational programme*³ » visant à sensibiliser la population canadienne aux « problèmes des réfugiés », tout autant qu'à favoriser le soutien de cette dernière à leur admission. Quelques jours après, le CJC confirme l'intérêt porté par le CNCR à la question éducative et affirme porter son appui financier et moral à l'action entreprise

1. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. First Meeting, 7 décembre 1938; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/32, Report of Interview held with Minister of Immigration, the Hon. T. A. Crerar and the Director of Immigration, Mr. F. C. Blair (Confidential), 24 février 1939; « *The principal objective of all the work of the Committee was to influence the policy of the Government and, by informing public opinion, make effective governmental action possible* », CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Report on Activities since Organization of the Committee (December 7, 1938 to March 15, 1939), 1939.

2. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. First Meeting, 7 décembre 1938.

3. *Ibid.*

par l'association de Cairine Wilson.

*The question of publicity and education with regard to the refugee question as it affect Canada was considered. Rabbi Eisendrath reported that the Canadian National Committee on Refugees which has been formed recently in Ottawa was organizing Toronto and Ontario committees and has asked the Rev. C. E. Silcox to tour Canada on behalf of the Committee. For this and other educational efforts the Canadian National Committee would require funds. [...] Rabbi Eisendrath also pointed out that this educational work constituted a most important public relations project*⁴.

L'attention portée à l'opinion publique canadienne ne peut être décorrélée de la pression exercée par le CNCR sur le pouvoir politique, puisque la première résolution du comité précise aussi que «*that a primary duty of the Executive Committee should be to formulate an immediate campaign of education having in mind prospective parliamentary action in the forthcoming session.*»⁵ Il s'agit donc pour le CNCR de convaincre l'opinion publique de l'intérêt d'accueillir des réfugiés tout autant que de penser son action comme un moyen d'influencer indirectement le pouvoir politique canadien.

La mission relève donc davantage de la propagande, terme utilisé par les comités juifs, que de la simple question éducative⁶. Ainsi, lors d'un discours devant l'ensemble des membres de l'UJR&WRA le 18 janvier 1941, Samuel Bronfman évoque le travail en lien avec l'opinion publique.

*The third important aspect of our work is in connection with the refugee movement, not as is or as formerly passed through this country, but as a refugee movement to be encouraged. This brings up the whole question of propaganda and dissemination of literature and other mediums of acquainting the Canadian people with the advisability of allowing refugees to come into the country*⁷.

Sa description correspond aux volontés exprimées par le CNCR dans sa résolution et insiste sur l'importance de cette action pour la mobilisation en faveur des réfugiés.

4. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Report of meeting of the Refugee Committees of the Eastern and Central Divisions of the Canadian Jewish Congress, 15 décembre 1938.

5. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. First Meeting, 7 décembre 1938

6. Il est à noter que le terme de « propagande » est absent des documents du CNCR, l'association utilisait l'expression «*educational programme*». Sur la propagande, voir notamment : Fabrice d'ALMEIDA, « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, 1 juillet 2002, n° 69, p. 137-148 ; Garth S. JOWETT et Victoria J. O'DONNELL, *Propaganda & Persuasion*, Londres, SAGE Publications, 2011 ; Nicholas John CULL, David HOLBROOK CULBERT et David WELCH, *Propaganda and Mass Persuasion: A Historical Encyclopedia, 1500 to the Present*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2003 ; Nicholas John CULL, *Selling War: The British Propaganda Campaign Against American « Neutrality » in World War II*, Oxford, Oxford University Press, 1995 ; Marshall SOULES, *Media, Persuasion and Propaganda*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2015.

7. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, President's Report - National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

Dans le même temps, l'UJR&WRA développe aussi sa propre propagande, comme le signale un document officialisant la création de l'UJR&WRA auprès du Secrétariat d'État canadien en octobre 1939⁸. Son objectif est toutefois différent puisque le travail de l'UJR&WRA ne vise pas les milieux politiques, mais tend à «*make known the objects of the corporation and thus to increase and continually multiply the number of its adherents*»⁹. » L'association entend donc développer son influence au sein du milieu associatif juif en faisant la promotion de l'accueil de réfugiés juifs.

Or, les deux associations ne possèdent pas les mêmes sphères d'influence et n'envisagent pas l'accueil de réfugiés de façon similaire. En conséquence, leur propagande doit être différente, tant dans ses buts que dans les publics visés. Il convient donc d'étudier ici chacune d'entre elles afin de déterminer les enjeux spécifiques à chacune.

En raison de ses liens étroits avec le pouvoir politique et les Églises canadiennes, le CNCR s'adresse à une large partie de la population du pays, alors que l'UJR&WRA se consacre essentiellement aux juifs canadiens. Dans cette perspective, les objectifs poursuivis par l'association de Cairine Wilson mettent en avant une libéralisation de la politique migratoire canadienne. À l'inverse, Samuel Bronfman favorise la participation financière de la judaïcité au travers de l'UJR&WRA, de manière à présenter le Congrès juif canadien comme une entité capable de prendre en charge la question des réfugiés. En conséquence, les documents de propagande renferment chacun les marqueurs de ces différences.

Afin de les retrouver, il a fallu sélectionner des documents à même de les présenter, sans avoir à dépouiller l'intégralité des documents produits dans le cadre de la propagande – tâche immense s'il en est. C'est pourquoi les brochures, textes radiophoniques et articles de presses étudiés dans ce chapitre sont tous issus des comités exécutifs des associations. Grâce à cette approche, il devient possible d'étudier le discours produit par les comités nationaux, ainsi que leur diffusion au Canada.

Cette étude passe tout d'abord par l'examen des actions de l'UJR&WRA, actions visant à favoriser et à contrôler l'engagement financier des populations juives canadiennes au travers de la *tsédaqah*. L'analyse se concentre ensuite sur la propagande développée par le CNCR. Cette dernière se manifeste par la diffusion d'un argumentaire mêlant une approche à la fois humanitaire et de politique migratoire.

8. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 046 A, Formulaire de l'UJR&WRA pour la demande de prise en charge par le *Companies Act*, octobre 1939.

9. *Ibid.*

1 La *tsédaqah* au centre des rivalités associatives

La charité est un devoir pour les juifs, et elle est d'autant plus quand des coreligionnaires souffrent. Face aux épreuves et aux persécutions subies par les populations juives, les juifs canadiens n'entendent pas rester passifs et désirent leur porter assistance. Le secours aux juifs européens s'inscrit alors dans une prérogative des dirigeants communautaires : la *tsédaqah*.

Trouvant sa source dans la Torah, la *tsédaqah* est une contribution financière envers les plus pauvres qui complète la bienfaisance, la *Gemilout Hassadim*¹⁰. Ces deux soutiens apportés à autrui sont au fondement de la philanthropie juive¹¹. En tant qu'élément essentiel à la cohésion de la communauté juive et au secours apporté aux réfugiés, la *tsédaqah* constitue un enjeu central pour Samuel Bronfman, dès son arrivée à la présidence du CJC. Dans sa vision propagandiste, la *tsédaqah* apparaît alors comme le moyen de valoriser les actions du CJC auprès des populations juives canadiennes, tout en consolidant la place de l'association dans le paysage associatif juif.

Lorsque Samuel Bronfman crée l'UJR&WRA en octobre 1939, il entend utiliser l'association pour regrouper – et donc contrôler – les récoltes de fonds en faveur des réfugiés juifs. C'est justement cette volonté d'utiliser la *tsédaqah* dans la propagande qui est ici étudiée. Il s'agit de déterminer comment celle-ci participe à la volonté de Bronfman de maîtriser l'ensemble du secours aux réfugiés, et de valoriser ainsi la place du CJC dans la communauté juive canadienne.

10. Sur la définition de la *tsédaqah* : Colette ZYTNICKI et Juliette SIBON, « Introduction au dossier : Charité et bienfaisance dans le monde juif en diaspora », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 1 avril 2014, n° 15. URL : <http://journals.openedition.org/framespa/2710> [consulté le 13 juillet 2019].

11. L'historiographie de la philanthropie juive est immense. Nous citons ici quelques références pouvant éclairer l'histoire de la bienfaisance et de la *tsédaqah* en France et en Amérique du Nord : Laura HOBSON FAURE, « De la bienfaisance à l'action sociale. Introduction », *Archives Juives*, 2012, n° 1, p. 4-9 ; Laura HOBSON FAURE, « Le travail social dans les organisations juives françaises après la Shoah : création made in France ou importation américaine ? », *Archives Juives*, 1 juin 2012, Vol. 45, n° 1, p. 43-60 ; Laura HOBSON FAURE, « Penser l'accueil des immigrés juifs : l'*American Joint Distribution Committee* et les œuvres sociales juives françaises après la Shoah », dans Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 97-114 ; Laura HOBSON FAURE, « L'évolution de la philanthropie juive française à l'époque contemporaine (1791-1939) : un essai de synthèse », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 1 avril 2014, n° 15 ; Laure FOURTAGE, « Regards croisés sur le travail social juif », *Hommes & Migrations*, 2015, vol. 1312, n° 4, p. 130-132 ; Marjorie LAMBERTI, « The Reception of Refugee Scholars from Nazi Germany in America: Philanthropy and Social Change in Higher Education », *Jewish Social Studies: History, Culture, Society*, 2006, vol. 12, n° 3, p. 157-192 ; Maud MANDEL, « Philanthropy or Cultural Imperialism? The Impact of American Jewish Aid in Post-Holocaust France », *Jewish Social Studies*, 2002, vol. 9, n° 1, p. 53-94 ; Olivier ZUNZ, *La philanthropie en Amérique : argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012 ; David H. SHPIRO, *From philanthropy to activism: the political transformation of American Zionism in the Holocaust years, 1933-1945*, Oxford, Pergamon Press, 1994 ; Céline LEGLAIVE-PERANI, « De la charité à la philanthropie », *Archives Juives*, 30 juin 2011, vol. 44, n° 1, p. 4-16 ; Lee Shai WEISSBACH, « The Nature of Philanthropy in Nineteenth-Century France and the mentality of the Jewish Elite », *Jewish History*, 1994, vol. 8, 1/2, p. 191-204 ; Dominique FRISCHER, « Le baron Maurice de Hirsch et les Juifs de Russie », *Archives Juives*, 30 juin 2011, Vol. 44, n° 1, p. 70-82.

Nous étudierons alors deux moments clés de la *tsédaqah*, moments durant lesquels l'UJR&WRA valorise à la fois la participation financière au secours et ses actions, notamment lors de l'appel aux dons et dans la réalisation concrète des campagnes de fonds. Alors que l'UJR&WRA se présente comme l'élément central des collectes de fonds, nous verrons que la réalisation concrète des récoltes met en avant des rivalités associatives, et que celles-ci sont sources de difficultés pour Samuel Bronfman.

1.1 Un appel aux dons marqué par la valorisation de l'UJR&WRA comme représentant de la communauté juive canadienne dans le secours

Lorsque Samuel Bronfman fonde l'UJR&WRA en octobre 1939, il ajoute une nouvelle organisation à une multitude d'institutions juives menant déjà des campagnes de fonds. Il faut donc se singulariser, et c'est à quoi s'attèlent les brochures de l'association en posant la question suivante : pourquoi participer aux récoltes de fonds organisées par l'UJR&WRA ? Cette simple interrogation révèle les multiples défis et enjeux au cœur des campagnes de fonds du nouveau comité.

Ainsi faut-il convaincre les juifs canadiens de donner principalement à la cause des réfugiés, et de le faire en privilégiant le comité du Congrès juif canadien. Il faut donc à la fois valoriser la *tsédaqah* et présenter l'UJR&WRA comme l'acteur indispensable dans ce don alors même que le comité est inconnu des populations.

Le discours de l'UJR&WRA se construit alors autour de trois axes : la responsabilité de la communauté juive vis-à-vis de ses coreligionnaires en souffrance en Europe, la valorisation de la légitimité de l'UJR&WRA à porter cette cause et la bonne utilisation des fonds récoltés. L'argumentaire est présent dans les différents documents rédigés par les dirigeants de l'UJR&WRA et il est aussi répété lors de leurs actions sur le terrain, au plus près des communautés éloignées des grands centres urbains.

« *These cards represent the life-blood of your brothers* » : les réfugiés, une cause commune.

Dear Friend,

We are passing today through a most critical time in the history of mankind. As Canadians our primary concern is, of course, that we emerge triumphant in this war so that democracy and British institutions will prevail over the forces of evil threatening the world.

We have another vital concern, as Jews, and that is the tragic plight of our fellow-Jews, torn from their homes and now wandering the face of the earth as refugees. To succour them – to help bring to countless of our brethren the food, shelter and medical care they so desperately need – the

United Jewish Refugee and War Relief Agencies was established to give you, and Canadian Jewry as a whole, the opportunity of sharing in the blessed work of relieving their distress.

You, as a contributor to the funds of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, want to know how the UJR&WRA is coping with the problem ; you want to know the latest news on the refugee front¹².

Ce message illustre la vision de la judaïcité canadienne développée par Samuel Bronfman. Selon lui, les juifs canadiens sont d'abord des Canadiens devant participer à l'effort de guerre de leur pays en rejoignant l'armée ; mais ils sont aussi des juifs qui ont le devoir d'aider leurs coreligionnaires européens. Ces deux dimensions du discours parlent aux deux grandes composantes des communautés juives canadiennes, puisque les *Uptowners* sont sensibles à l'aide apportée à la Grande-Bretagne, et que les *Downtowners* s'inquiètent pour leurs proches restés en Europe¹³. La propagande de l'UJR&WRA s'adresse donc simultanément à ces deux groupes afin de les mobiliser en faveur des réfugiés.

Par cette approche, l'UJR&WRA entend unir les deux composantes des communautés juives canadiennes, en présentant l'aide aux réfugiés comme un enjeu commun à tous les juifs, qu'ils soient nouveaux arrivants, juifs établis, Canadiens ou États-Uniens. Ainsi la propagande de l'UJR&WRA désire-t-elle dépasser l'opposition entre l'aide apportée aux nécessiteux canadiens et l'aide à l'étranger, en présentant ces deux secours comme les deux faces d'un même secours à des juifs.

Jews living in Canada are confronted by tremendous obligations, namely, those of helping their suffering brethren and sisters overseas. Jewish refugees and war victims are in urgent need of help, which can come only from the Jews of North America – United States and Canada¹⁴.

La valorisation d'une seule véritable communauté juive passe par l'utilisation du champ lexical de la parenté, les juifs canadiens et européens ne formant qu'une seule famille. L'aide par les dons serait donc une obligation. L'argument n'est pas seulement rhétorique, puisque de nombreux Canadiens juifs ont effectivement de la famille en Europe, notamment les *Downtowners*. En effet, la communauté juive est, à l'époque, composée majoritairement de migrants originaires d'Europe centrale. Cette proximité réelle

12. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/47, *Prevent a Blackout of Jewry*, 1941.

13. Par exemple, lorsque Samuel Bronfman prononce un discours devant les autres membres du Congrès juif canadien, il insiste sur la nécessaire participation canadienne à l'effort de guerre au travers des dons à l'UJR&WRA, puisqu'il sait que son auditoire est largement constitué d'*Uptowners* : «*For us as Jews, as Canadians or British, the victory of Great Britain has a double meaning. We are Canadian first – citizens of the British Empire. If Hitler should be victorious we, like other Canadians, would suffer the consequences. But, as a Jews, we should see in a Hitler victory the last hope flicker out for the rescue of our people from persecution in many countries of the world*» ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 6/65, «*Jewry Urged To Increase War Efforts*», *Montreal Star*, 8 juillet 1940.

14. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/52, Memorandum de l'UJR&WRA - Canadian Jews Fulfill Relief Tasks in War Time, 28 mai 1941.

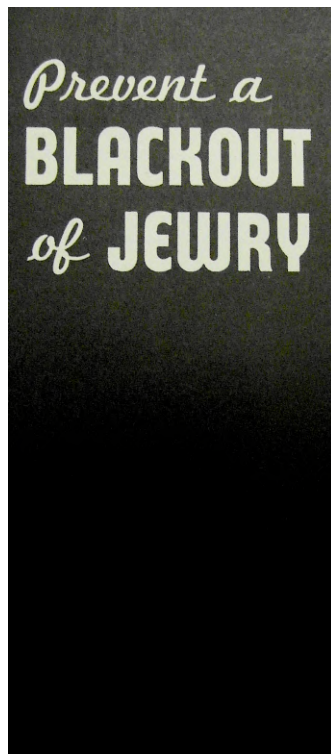
confère aux photographies une portée particulière, chacun pouvant imaginer sa fille, sa femme, son fils à la place des réfugiés immortalisés sur le papier.

La première brochure publiée pour la campagne 1940-1941, et reproduite page suivante, est révélatrice de cet argumentaire¹⁵. Tout d'abord, son titre «*Prevent a Blackout of Jewry*» ne précise pas quelle «*Jewry*» est concernée par l'appel à mobilisation. L'absence de logo et de toute autre information, ainsi que l'utilisation du noir/blanc sur la couverture apporte au discours une portée globale recherchée par ses rédacteurs. L'intérieur de la brochure va dans le même sens, puisque le style utilisé valorise encore une fois la couleur noir, le rouge ne servant qu'à mettre en valeur le nom de l'UJR&WRA. Le mot «*Canada*» n'apparaît pas, seuls le nom de l'UJR&WRA et le montant sont valorisés.

Au niveau de la composition, le regard du lecteur est attiré par le triptyque de photographies se répondant les unes aux autres. Les valises entassées et les matelas pliés marquent les esprits ; ils attestent de la fuite précipitée de familles entières. La brochure donne alors un visage aux réfugiés et une représentation aux persécutions.

15. Voir 1.1 page suivante.

FIGURE 1.1 – Un exemple de brochure au début du refuge : *Prevent a Blackout of Jewry*, 1941.



WHAT IS THE UNITED JEWISH REFUGEE AND WAR RELIEF AGENCIES?

To save the Canadian Jewish public the cost, annoyance and trouble of many appeals, it was decided to co-ordinate activities, and to centralise the work of the overseas fund agencies and to join with the Canadian Jewish Congress Committee for local refugee problems. The result was the formation in 1939 of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies with the leading Jewish Citizens in all communities of Canada from the Atlantic seaboard through to the Pacific coast participating in its work.

The Joint Distribution Committee
The J.D.C. has a wealth of activities which are too well-known to require amplification; suffice it to say that it spends millions of dollars; yet despite this has to rely on Canadian contributions for overseas relief since its program is very much more extensive than its funds permit it to undertake. It operates in fifty countries with various degrees of intensity. Owing to lack of funds it has had to discontinue Soup Kitchens in parts of Poland in order to continue a bare minimum of relief to children. It has tremendous work to do in Shanghai and Portugal. It spends breath-taking sums for medical assistance. It provides funds for passage of those fortunate enough to escape the desolation of their homelands. Faced with inadequate assistance, it has had to pare its budget to the bone; it has to rely on the Jews of Canada to send money

to those areas in which Canada is allowed to participate in conformity with the currency regulations of this country.

Ort
Ort continues its work of agricultural and industrial training of maladjusted and persecuted Jews. At the outbreak of the war the number of Ort activities reached a total of 346 trade courses, agricultural projects, and industrial workshops. The war presents an even more challenging and pressing call for productivisation of the European Jewish masses and war refugees.

The Canadian Jewish Congress Committee for Refugees
This committee has facilitated the entry of refugees into Canada and aided them to re-establish themselves and rebuild their lives in a new land. Assistance has already been given to hundreds of refugee families all over Canada and particularly in Ontario. The Committee found employment for them, settled them on land, provided farm loans and rendered a multiplicity of services to the stranger within our gates and made his burden the lighter and his path

the easier. The work of this committee has by no means ended. Funds are needed for its future activities.

The Federation of Polish Jews of Canada
The Federation launches annual appeals to Canadian Jewry during the High Holidays. Apart from its own particular program, it transmits its funds to the national office of the U. J. R. & W. R. A. for distribution overseas.

The Peoples Relief Committee and The United Relief Conference
These organisations created in Montreal, Winnipeg and Toronto for the purpose of reaching the masses to contribute to the relief of overseas Jewry, collect monies in a year round program and transmit them to the national office for distribution overseas.



UNITED JEWISH REFUGEE AND WAR RELIEF AGENCIES 1940-41 NATIONAL CAMPAIGN

REGISTERED UNDER THE WAR CHARITIES ACT

\$300,000.00

Quotas as follows:—

Quebec, Nova Scotia, New Brunswick	\$120,000.00
Ontario	120,000.00
Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia	60,000.00
	\$300,000.00

National President: SAMUEL BRONFMAN:

Campaign Chairmen: Eastern Region: ABE BRONFMAN
Central Region: BEN SADOWSKI
Western Region: B. SHEPS

Regional Chairmen: Eastern Region: MICHAEL GARBER
Central Region: A. B. BENNETT
Western Region: B. SHEPS

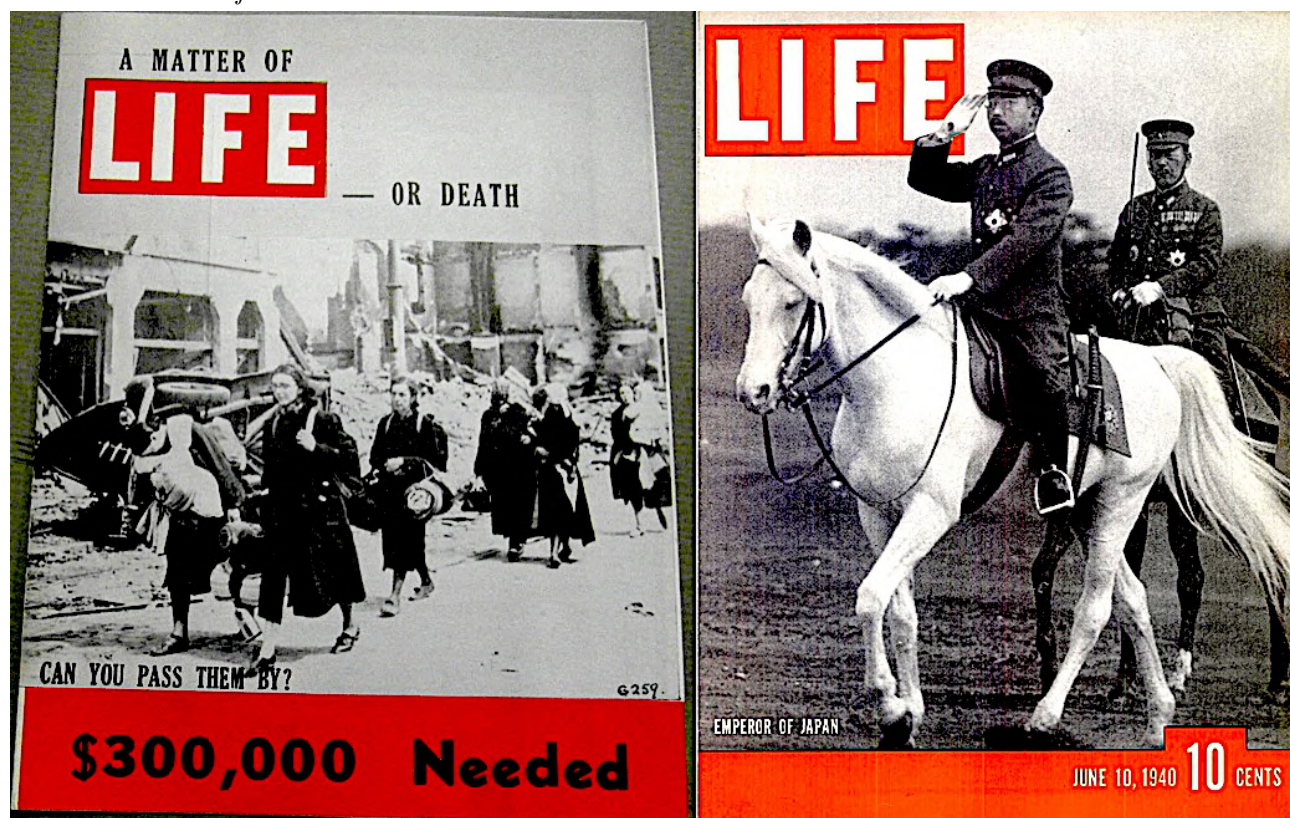
Regional Treasurers: LAZ. PHILLIPS, K.C. (Montreal)
W. KELLER (Winnipeg)
B. SADOWSKI (Toronto)

National Executive Director: SAUL HAYES



Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/47, *Prevent a Blackout of Jewry*, 1941.

FIGURE 1.2 – Comparaison d’une brochure de l’UJR&WRA avec une couverture de *Life*.



Sources : CJCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/47, *A Matter of Life – or Death. Can You Pass Them By ?*, 1941 ; *Life*, 10 juin 1940.

Au cours de la guerre, la forme des brochures gagne en qualité, les rédacteurs n’hésitant pas à s’inspirer de modèles déjà existants. C’est par exemple le cas de la brochure *A Matter of Life* de la présente page. Encore une fois, le terme « Canada » est absent, de même que la référence à la judaïcité. Le sens du propos est donné par la photographie de ces femmes, surchargées d’affaires, fuyant une menace inconnue dans une ville en ruine. Le lecteur est alors confronté à la brutalité de la guerre, brutalité encore accentuée par le choix de la couleur rouge soulignant le mot « *Life* » et la somme demandée pour la campagne de fonds de 1941. Élément d’identification supplémentaire, la composition graphique de la couverture s’inspire fortement de celle du magazine états-unien *Life* spécialisé dans le photojournalisme. La photographie de la brochure canadienne reprend même une illustration utilisée par le magazine dans son numéro du 10 juin 1940¹⁶.

16. « Refugees. An Army of Human Misery Gets Millions of Fresh Recruits », *Life*, 10 juin 1940, p. 42-43. La légende de la photographie dans le magazine est : « *These grief-stricken women tramped out of Louvain, past gutted homes and overturned cars, with their children in arms. The mother at left pressed her face in anguish against her little baby as she left what had once been home.* ». Sur le magazine *Life* et la propagande photographique, voir Heather Jane BAYLY - COLIN, « *Life* et la politique d’endiguement ou la photographie de presse comme outil de propagande », *Annis : Revue de Civilisation Contemporaine de l’Université de Bretagne Occidentale*, 2004, n° 4, mis en ligne le 2

Que penser de ces mises en scène ? En premier lieu, que l'absence de mention de l'UJR&WRA sur le recto est volontaire. L'association met en avant les souffrances des réfugiés européens pour inciter le lecteur à souscrire à la collecte de dons – et donc, de contacter l'association dont les coordonnées se trouvent au verso. Par ce procédé, l'association cherche à rendre visible la situation des réfugiés européens afin de la rendre perceptible des juifs canadiens.

Ce même procédé est toujours en usage à la fin de la guerre. Il ne s'agit plus cette fois de favoriser le secours à l'étranger, mais au contraire d'inciter au financement des actions menées au Canada en faveur des réfugiés. On voit dans la brochure reproduite page ci-contre que les photographies occupent ainsi toute la couverture¹⁷. Une nouvelle fois, le rouge et le noir sont les seules couleurs présentes, et le titre ne précise toujours pas la population exacte à laquelle il s'adresse. Stratégique, le «*Your*» permet d'impliquer à la fois les donateurs et l'ensemble des juifs.

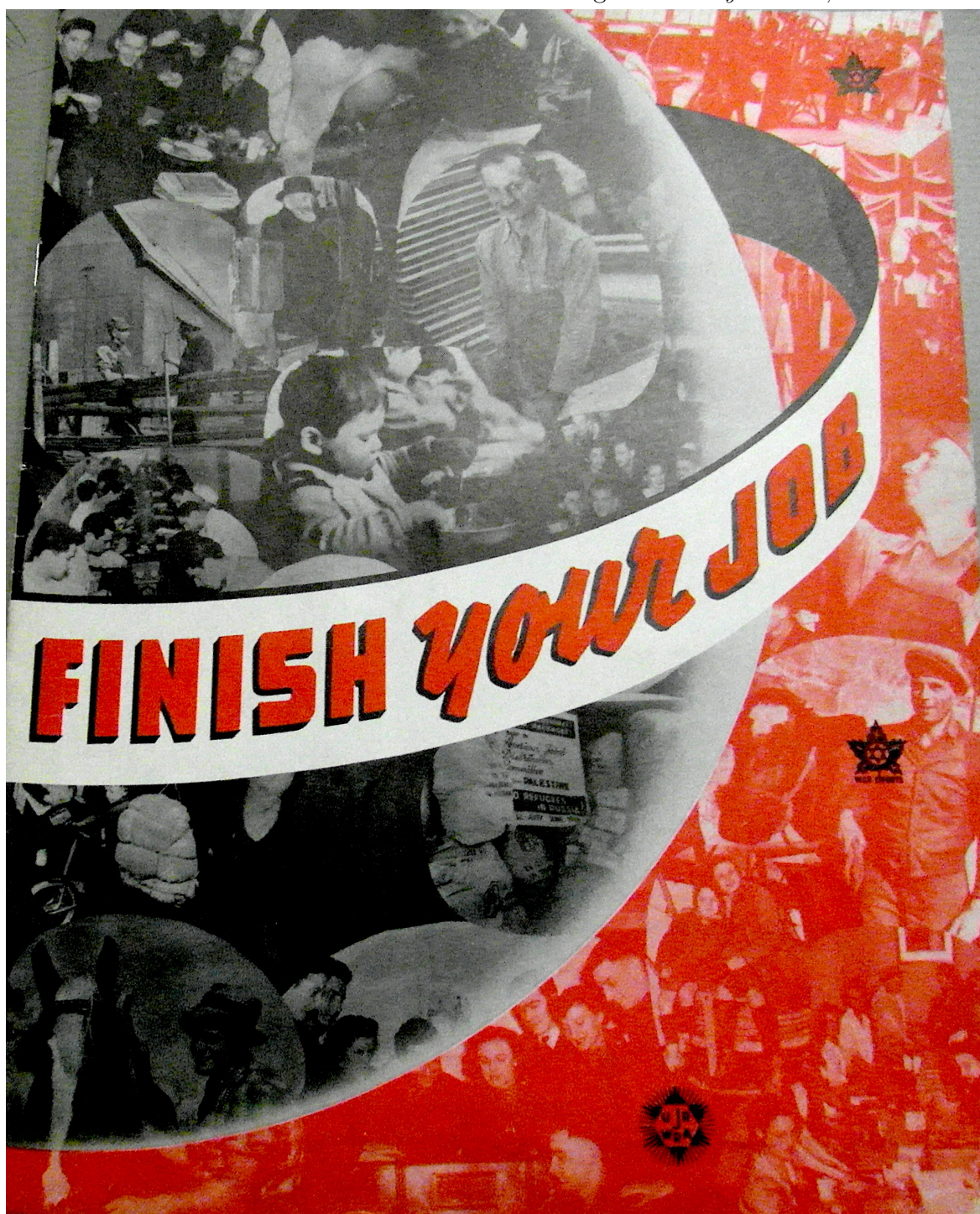
Cette fois-ci les logos sont présents mais ils se font très discrets¹⁸. Il ne s'agit plus de mettre en avant une photographie de réfugiés fuyant la guerre et les persécutions, mais de multiplier au contraire les images, les personnes et les situations afin de valoriser les actions antérieures de l'UJR&WRA. La bonne définition de la photographie permet de distinguer différentes scènes mises en avant par la brochure et abondamment valorisées dans les campagnes de presse : un enfant en train de manger juste au dessus du terme «*Your*» ; un drapeau du Royaume-Uni en haut à droite ; un fermier avec son cheval en bas à gauche ; des colis alimentaires ; des hommes travaillant dans une usine etc. Toutes les réalisations associatives – les *kindertransports*, les réfugiés fermiers, le placement dans l'industrie de guerre... – sont ainsi mises en avant, soulignant l'accomplissement de l'UJR&WRA et incitant les souscripteurs à terminer le travail, dans une rhétorique proche des affiches de propagande gouvernementales.

septembre 2004, URL : <http://amnis.revues.org/727> [consulté le 7 septembre 2017].

17. Voir la 1.3 page suivante ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/140A, «*Finish your Job* », 1944.

18. Les trois logos des comités associés à la rédaction de la brochure, à savoir de haut en bas : le Congrès juif canadien, le *War Effort Committee* du CJC et l'UJR&WRA.

FIGURE 1.3 – Une brochure à la fin du refuge : *Finish your Job*, 1944.



Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/140A, *Finish your Job*, 1944.

Enfin, les brochures ne sont pas les seuls moyens de communication utilisés par l'UJR&WRA : celle-ci colle aussi des affiches dans les lieux fréquentés par la communauté juive comme les boucheries, les barbiers et boulangeries¹⁹. Les affiches s'accompagnent d'une importante diffusion de *Newsletters* valorisant les parcours de réfugiés, toujours

19. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 2 novembre 1943.

dans le but de rapprocher davantage encore son lectorat canadien de la situation des réfugiés²⁰. À chaque nouvelle parution, le lectorat de l'*UJR&WRA Newsletters* découvre une partie de la vie de certains réfugiés aidés par l'association :

Consider the case of J—— W——, a former pedagogue in Poland, whose books have achieved outstanding success. After being uprooted from his homeland, he endured many hardships and finally found refuge in Canada, via Japan. Today he enriches the Canadian Jewish cultural scene²¹.

Par ce biais, la propagande juive humanise et individualise les réfugiés. Chaque homme, femme ou enfant devient une richesse pour la communauté, et ce, dès son arrivée.

The above represents merely a fraction of refugees who have come to Canada and have been assisted by the UJR & WRA. They are cited here because the human touch is sometimes lost sight of in the amassing of cold statistics. That they enrich Canadian life both in spiritual and material values, is a truism worth repeating²².

Par extension, la citation peut se voir comme un coup de griffe donné au gouvernement, celui-là même qui subordonne l'intérêt particulier à l'intérêt général et qui refuse de reconnaître l'individualité des réfugiés.

Faire connaître l'UJR&WRA

Dès 1939, la presse juive fait état des actions du Congrès juif canadien en reproduisant les compte rendus de conférences, permettant ainsi à Samuel Bronfman de s'adresser directement aux populations juives canadiennes. Gage de son importance, l'aide journalistique est maintes fois soulignée lors des réunions. C'est par exemple le cas lors de la conférence du 18 janvier 1941, où le comité exécutif de l'UJR&WRA remercie les journaux montréalais, winnipegais – et particulièrement l'*Hebrew Journal* de Toronto – pour leur « *whole-hearted cooperation* » dans la publicité faite au travail des différentes divisions du Congrès juif canadien, notamment de l'UJR&WRA²³.

En 1941, après deux ans de collaboration, les publications dans les journaux en yiddish et en langue anglaise ne suffisent plus à faire connaître l'existence de l'UJR&WRA. Ses dirigeants décident alors d'investir davantage de temps et d'argent dans le travail publicitaire afin d'asseoir leur position comme association de collecte de fonds. Pour y parvenir, les dirigeants juifs montréalais décident de rendre publique l'utilisation des

20. La brochure *For the Rescue of our Brethren* publiée en 1943 développe aussi les portraits de réfugiés participant à l'effort de guerre canadien, CJC&NA, CJC-OR, ZA 1943 12/112, *For the Rescue of our Brethren*, décembre 1943.

21. CJC&NA, CJC-OR, CA 19/160B, UJR&WRA *Newsletters* - n°3, juin 1942.

22. *Ibid.*

23. CJC&NA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Minutes of National Executive Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

fonds récoltés et de mieux communiquer sur le fonctionnement associatif. Ainsi, la réunion du comité exécutif du 28 janvier 1941 entérine la rédaction d'une

*brochure of activities for the period from the inception of the Refugee Committee and the formation of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies and to include the Calendar year of 1940 be prepared for dissemination to the public; the brochure to contain reports of the President, Treasurers, Regional Vice Presidents and of the National Executive Director*²⁴.

Leur décision amène à la réalisation de la première brochure «*Prevent a Blackout of Jewry*» reproduite à la figure 1.1²⁵. La phrase introductive de celle-ci atteste du besoin de mieux faire connaître l'UJR&WRA : «*What is the United Jewish Refugee and War Relief Agencies?*». Le texte de la brochure y répond en résumant alors l'histoire et les actions des organisations affiliées à l'UJR&WRA. Le choix de commencer par les associations non-canadiennes comme le *Joint* puis l'ORT avant de finir par les comités canadiens n'est pas anodin : en présentant les institutions les plus connues, les rédacteurs de la brochure s'inscrivent dans une filiation institutionnelle à même de leur faire gagner en légitimité²⁶.

La diffusion de la brochure n'est qu'une première étape dans la stratégie de propagande de l'UJR&WRA, puisque celle-ci décide en février 1942 de publier chaque mois un bulletin répertoriant ses différentes réalisations²⁷. Le livret retrace les différentes actions du comité et justifie l'utilisation des sommes récoltées. Envoyé aux personnes ayant déjà participé aux campagnes de l'UJR&WRA, le bulletin veut inciter les donateurs à renouveler leur don lors des campagnes suivantes. Ces bulletins mensuels sont rapidement complétés par des lettres envoyées par Saul Hayes et résumant les discussions associatives ou les actions importantes des groupes affiliés²⁸.

L'effort informatif est notable et dépasse les seules périodes des récoltes de fonds : chaque semaine, plusieurs *memoranda* sont transmis aux membres de l'UJR&WRA et aux dirigeants des différentes communautés, dans l'optique de les informer de la progression de l'action associative. La publicité semble faire son effet dès la campagne suivante, si l'on en croit un rapport d'étapes de la campagne de 1941-1942.

A few salient observations on the campaign would be that the UJR&WRA, as a result of speeches on its behalf, publicity releases, mailing, etc., is much better know and a fundamental job has been done to raise fund-raising to

24. CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100C, United Jewish Refugees & War Relief Agencies - Memorandum, 18 janvier 1941.

25. Voir 1.1 page 244.

26. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/47, *Prevent a Blackout of Jewry*, 1941.

27. CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100E, Abstracts from Minutes of Meeting of National Executive of UJR&WRA, 14 et 15 février 1942.

28. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/160B, UJR&WRA Newsletters - n°1, avril 1942.

*respectable totals*²⁹.

Ainsi le document signale-t-il l'importance des discours pour faire connaître l'UJR&WRA des populations locales. En effet, les membres de l'associations se rendent le plus souvent possible dans les communautés juives isolées afin de les mobiliser dans les campagnes de fonds. Cette prise de contact avec les populations extérieures aux grandes villes canadiennes s'inscrit pleinement dans la vision d'une communauté juive unie développée par Samuel Bronfman.

En 1940-1941, les leaders de l'UJR&WRA parcourent ainsi les grandes villes et les petites communautés de leurs sections afin de les sensibiliser aux récoltes de fonds. Louis Rosenberg part faire des conférences pendant les vacances de Noël dans les Prairies, tandis que Stanley Goldner – l'assistant de Saul Hayes – visite l'Ontario³⁰. Ces circuits de visites dans les régions isolées acquièrent une place de plus en plus importante dans la stratégie associative, comme le signale en août 1941 Saul Hayes à Alan Bronfman, le frère du président du CJC.

*It should be stated that the success of a campaign in the Maritimes Provinces will only come about if certain community leaders make a trip through the communities and bring the message to the citizenry of the various towns. A number of conversations had by me with community leaders at various times leads me to the dogmatic assertion that the communities require a shaking up which cannot be brought about by the strength of the local leaders in each community. It can only be brought about by the arrival of prominent Canadian citizens from outside points who will serve a two-fold purpose: (1) to convince the communities that they are an intimate part of Canadian Jewry, and (2) that they are worth the trouble to woo. The results will not be achieved by sending a professional speaker for the purpose*³¹.

La visite rapide d'un conférencier n'est toutefois pas suffisante pour intégrer définitivement les petites communautés rurales dans la communauté juive canadienne et faire de l'UJR&WRA l'incarnation du secours aux réfugiés au Canada. En effet, de multiples rapports et correspondances signalent que les juifs ne connaissent toujours pas le CJC ou l'UJR&WA. Ainsi, en Ontario, les rapports d'après campagne mettent en avant cette ignorance.

This community has for some years been collecting for JDC; most people seemed ignored of the UJR, only the chairman and several others on the

29. CJCNA, CJC-OR, CA 19/158A, Interim report of United Jewish Refugee & War Relief Agencies Campaign 1941-42, 18 mars 1942.

30. CJCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes au National Officers - Campaign 1940-41, 4 décembre 1940; *Ibid.*, De Saul Hayes au National Officers - Interim Report on Campaign, 10 janvier 1941.

31. CJCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes à Allan Bronfman - Information on 1940-1941 United Jewish Refugee and War Relief Agencies Campaign, 22 août 1941.

*committee expressing more or less familiarity with it. However, they readily accepted the UJR as the centralizing relief agency in Canada, but the appeal was based essentially on JDC as the drawing card. Educational work here is indicated in order to familiarize the community with set-up and function of UJR*³².

En réalité, les gens participent aux collectes de l'UJR&WRA car ils connaissent le *Joint*. En collaborant avec l'association étasunienne, le CJC améliore considérablement sa campagne mais ne développe pas suffisamment sa propre visibilité, demeurant pour beaucoup la branche canadienne du *Joint* : « *Most communities show more or less ignorance of the UJR, though a ready willingness to work under its aegis as the Canadian agency of the JDC*³³. »

Saul Hayes n'y voit pas pour autant un inconvénient, ayant pris conscience que les dirigeants de l'UJR&WRA n'ont pas un poids assez important pour valoriser seuls l'association. Il faut donc impérativement mettre en avant le soutien du *Joint*. Pour y parvenir, il fait alors appel à ses contacts étrangers afin que ceux-ci valorisent la participation de l'association aux secours internationaux. Deux éminentes personnalités du *Joint* répondent à l'appel : le rabbin Jonah B. Wise, président national de la campagne du *Joint* aux États-Unis et fondateur de l'*United Jewish Appeal*, et Morris Troper, directeur exécutif du *Joint* en Europe depuis 1920.

*In order to [assure that the campaign was not handicapped by prevalent but erroneous theories] it was arranged that a letter be received from Jonah B. Wise in which he indicated the good work done by the Canadian partner in the relief business. This letter went out as publicity throughout the country and with good effect. Similarly a cable from Morris Troper, the European Chairman of the Council of the Joint Distribution Committee indicating how much Canadian Jewry was being relied upon was also sent out with good effect*³⁴.

L'UJR&WRA utilise alors le nom du *Joint* pour valoriser son action. Tout au long de la période, le service de presse de l'UJR&WRA distribue de très nombreux documents du *Joint* qui viennent alors compléter sa propre production³⁵. Ainsi, des posters sont généralement fournis par le *Joint*, et mettent en avant la coopération entre des deux organisations, sur lesquels le nom de l'association états-unienne apparaît plus facilement que celui de l'UJR&WRA.

32. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/52, De Stanley Goldner à Saul Hayes - Ontario Campaign, 4 janvier 1941.

33. *Ibid.*

34. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes au National Officers - Interim Report on Campaign, 10 janvier 1941.

35. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/52, Canadian Jews Fulfill Relief Tasks in War Time, 28 mai 1941.

FIGURE 1.4 – Affiches du Joint et de l'UJR&WRA pendant la Seconde Guerre mondiale, 1943 et 1944.



Sources : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1944 7/140A, *Children of France Emerge from Hiding*, 1944 ; *Ibid.*, *J. D. C. Aid Will Broaden these Tunisian Smiles*, 1943 ; *Ibid*, *Ferries to Freedom*, 1943 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 12/112, *Pleasure is Unrationed for theses Refugee Kids*, 1943.

Ainsi l'UJR&WRA finit par presque s'effacer par rapport au JDC, mais il s'agit d'une décision pragmatique afin d'augmenter les dons et de rassurer les donateurs, ces derniers s'inquiétant de l'utilisation des fonds collectés.

Rassurer sur l'utilisation des dons

Le peu de reconnaissance dont bénéficie l'UJR&WRA constitue un double risque pour celle-ci et le Congrès juif canadien. Les souscripteurs pourraient hésiter à participer aux collectes de la première voire à reprocher au CJC son inaction à l'égard des réfugiés. Les brochures distribuées lors des campagnes de fonds visent alors à justifier l'utilisation des sommes récoltées, en précisant l'association financée et le pays de résidence des communautés recevant l'aide³⁶.

Toutefois, une inquiétude parcourt les différentes communautés juives dès le déclenchement de la guerre : peut-on réellement envoyer de l'argent en Europe ? Cette question, présente dans de nombreuses correspondances, n'est pas anodine puisqu'elle remet en cause l'existence même de l'UJR&WRA et tout le travail des récoltes de fonds. En effet, l'instauration du *Foreign Exchange Control Board* rend difficile voire impossible le transfert d'argent du Canada vers les pays d'Europe, comme la « *Poland or Nazi-occupied France, unoccupied France, Latvia, Lithuania, Hungary, Romania or in any country under the direct domination of Naziism or controlled through the Nazi regime*³⁷. » Les dirigeants doivent alors rassurer les populations juives sous peine de ne plus bénéficier de leur soutien financier. Saul Hayes est donc contraint d'expliquer de nombreuses fois la procédure d'envoi d'argent à l'étranger mise en place par l'UJR&WRA.

A very effective system was devised whereby we undertook to transmit to sterling areas where the Joint was committed for relatively large sums, thus freeing this money for the use of starving Jews in the Nazi dominated lands. [...] No goods were sent in violation of the British blockade, no US dollars aided German economy and everything was done in accordance with our highest duties to our country, its rules and regulations. In addition, we worked out a scheme with the foreign Exchange Control Board whereby we were able to accept Canadian dollars in Canada from friends and relatives of people in German-Occupied lands who had permits or visas for U.S., Cuba, or South America but who needed American dollars for transportation and visas fees. The Joint in New York made the money available and we took the equivalent Canadian dollars here for the J. D. C. account and send it for them to sterling areas. This worked very well and saved many people³⁸.

Afin de contourner le *Foreign Exchange Control Board*, l'UJR&WRA coopère avec le

36. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 47, "A Matter of Life - Or Death. Can You Pass Them By ? \$300,00 Needed.", 1941. La brochure est disponible à l'annexe 32 page 575.

37. CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100C, President's Report - National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

38. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 10/104, Resume Report -United Jewish Refugee & War Relief Agencies - Submitted at Fifth General Session of the Canadian Jewish Congress by Saul Hayes National Executive Director - Montreal, January 1942, 1942.

Joint étasunien. La première envoie les sommes récoltées au second, qui transfère cet argent aux pays européens³⁹. Cette proche collaboration est amplement valorisée par le Congrès juif canadien, en ce sens qu'elle renforce davantage encore l'importance de la population juive canadienne aux niveaux nord-américain et international, tout en permettant à l'UJR&WRA de développer dans ses bulletins quelques actions humanitaires.

Les articles des *UJR&WRA News-Letters* décrivent, par exemple, l'envoi de *matzoth* – le pain sans levain utilisé lors de la Pâques juive – au Portugal, en République Dominicaine, en Russie ou à Haiti⁴⁰. D'autres *memoranda* annoncent le transfert de sommes importantes vers les juifs de Russie ou la participation au *Palestine Emergency Relief*⁴¹. Ces récits d'actions déjà effectuées ne cachent pas l'objectif premier de la propagande : encourager les dons en sensibilisant au sort des réfugiés. Toutefois, l'étude des documents de propagande de l'UJR&WRA et du CJC ne peuvent faire oublier les difficiles mises en place des récoltes, et les rivalités que celles-ci entraînent.

1.2 Les récoltes de fonds

L'UJR&WRA n'est pas la première organisation à établir des récoltes de fonds, bien au contraire. Les premières fédérations de récoltes de fonds apparaissent à la fin du XIX^{ème} siècle, à Liverpool en Angleterre puis à Denver aux États-Unis⁴². Durant le conflit, les communautés juives aux États-Unis bénéficient de l'*United Jewish Appeal for Refugees and Overseas Needs* regroupant l'*American Jewish Joint Distribution Committee*, le *United Palestine Appeal* et le *National Coordination Committee Fund*⁴³.

À son tour, le Congrès juif canadien met en place une association similaire à la fin de l'automne 1939 : l'*United Jewish Refugee & War Relief Agencies*⁴⁴.

39. CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100C, President's Report - National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

40. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/160B, UJR&WRA Newsletters - n°1, avril 1942.

41. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/52, Canadian Jews Send Relief to Jewish Refugees in Russia, 11 juin 1941 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 11/105, «\$55,000 borrowed by U. J. R. & W. R. A. for Palestine Emergency Relief», 18 septembre 1942.

42. Olivier ZUNZ, *Philanthropy in America*, op. cit., p. 52.

43. Pour une histoire de l'*United Jewish Appeal for Refugees* et plus particulièrement du *Joint*, voir Yehuda BAUER, *My brother's Keeper; a History of the American Jewish Joint Distribution Committee, 1929-1939*, Philadelphia, Jewish Publication Society of America, 1974 ; Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust: The American Jewish Joint Distribution Committee, 1939-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1981 ; Abraham J. KARP, *To Give Life: the UJA in the Shaping of the American Jewish community*, New York, Schocken Books, 1981 ; Marc Lee RAPHAEL, *A History of the United Jewish Appeal, 1939-1982*, Chico, Calif., Scholars P., 1982.

44. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/55, United Jewish Appeal for Refugees and Overseas Needs. Statement by National Chairman, 1939 ; CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100C, United Jewish Refugees & War Relief Agencies - Memorandum, 28 janvier 1941. Notre analyse se limite au Congrès juif canadien et à l'UJR&WRA mais bien d'autres groupes de bienfaisance mettent en place des récoltes tout au long du XX^{ème} siècle et même avant la Seconde Guerre mondiale comme le « Kol Nidre Appeal » ou les campagnes canadiennes du *Joint* qui ne rencontrent pas un grand succès, se concentrant seulement sur Toronto ou Montréal ; CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes à Allan Bronfman - In-

*Canadian Jewry, under aspiration of Congress, created the United Jewish Refugee & War Relief Agencies for the purpose, among other things, of being responsible for the collection of monies from Canadian Jews in order to bring relief and assistance to Jews overseas and as well to conduct a program of refugee work through the Congress Refugee Committee, in Canada*⁴⁵.

Il n'est pas ici question de développer les différentes campagnes de fonds, mais plutôt d'appréhender les rivalités que celles-ci entraînent au sein des communautés juives canadiennes. En effet, en voulant contrôler les rentrées financières, l'association de Samuel Bronfman touche à des prérogatives importantes des communautés juives locales, ce qui ne manque pas d'entraîner des conflits.

L'UJR&WRA à l'épreuve des campagnes de fonds

Comme l'a montré l'examen de la structure du refuge, l'UJR&WRA est pensé comme une organisation pan-canadienne. Face à l'immensité du territoire canadien, l'organisation reprend la division classique du CJC en partageant le pays entre une zone Est dirigée par Montréal, une zone centrale contrôlée par Toronto et une section de l'Ouest gérée par Winnipeg.

Chaque province organise sa propre campagne de fonds et se voit attribuer un quota spécifique à atteindre. La région de l'Est, sous la direction d'Abe Bronfman, couvre les Maritimes, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, le Québec et la ville d'Ottawa. La région centrale, sous la coordination de Benjamin Sadowski, comprend l'Ontario à l'exclusion d'Ottawa. Enfin, la région de l'Ouest voit ses récoltes de fonds dirigées par B. Sheps, et regroupe le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique⁴⁶. Les *Campaign Chairmen* mettent en place leurs propres sous-comités consacrés à l'organisation provinciale des appels et aux relations avec les communautés juives locales⁴⁷.

Les zones n'étant pas établies de façon homogène sur tout le territoire, les quotas diffèrent entre les provinces. Les zones centrale et de l'Est rapportent, en théorie, chacune 40% du quota national, et la section de l'Ouest les 20% restant⁴⁸. Ce ratio est réalisé

formation on 1940-1941 United Jewish Refugee and War Relief Agencies Campaign, 22 août 1941 ; CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Report submitted to the Conference of the Eastern Region of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 3 mars 1942.

45. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 10/104, Resume Report -United Jewish Refugee & War Relief Agencies - Submitted at Fifth General Session of the Canadian Jewish Congress by Saul Hayes National Executive Director - Montreal, January 1942, janvier 1942.

46. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 octobre 1940 ; CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158A, Interim report of United Jewish Refugee & War Relief Agencies Campaign 1941-42, 18 mars 1942.

47. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 juillet 1941.

48. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 10/104, Resume Report -United Jewish Refugee & War Relief Agencies - Submitted at Fifth General Session of the Canadian Jewish Congress by Saul Hayes National Executive Director - Montreal, janvier 1942.

« *in accordance with the demography of the country and [is] considered as a fair and equitable basis in the past* » à partir des données obtenues lors du recensement de 1931, et analysées par Louis Rosenberg, le directeur de l'UJR&WRA de l'Ouest⁴⁹. Grâce à ces informations, l'UJR&WRA élabore une liste de plus de 300 villes susceptibles de participer aux dons avec, pour certaines, les *key people* à contacter lors de l'élaboration des campagnes⁵⁰.

À partir du quota imposé, chaque section s'occupe de l'organisation matérielle des récoltes dans les villes de son territoire, puis doit ensuite transmettre les résultats de chaque commune à la direction centrale de l'UJR&WRA. Celle-ci retranscrit ensuite tous les résultats dans un tableau comptable regroupant, pour chaque ville, la population juive du lieu, les personnes clés de la communauté, les sommes envisagées et celles obtenues.

Une fois les quotas locaux fixés, les campagnes de fonds prennent alors plusieurs formes. Les petites communautés étant rarement visitées par les dirigeants nationaux, la responsabilité de la quête revient alors aux *key people* qui, par tous les moyens possibles, regroupent la somme imposée par l'UJR&WRA. Les villes dotées d'une importante population juive font l'objet d'une attention toute particulière, l'UJR&WRA mettant alors en place un système de porte-à-porte dans les quartiers juifs.

Les « *canvassers* » visitent alors tous les lieux fréquentés par les populations juives. Véritables petites mains des récoltes, ils n'apparaissent que très rarement dans les documents associatifs. Aucune liste de noms, aucun plan de partage des rues n'apparaît dans les archives. Combien sont-ils à sonner aux portes pour un don ? Les sources restent très vagues. Pour la campagne 1941-1942 à Montréal, 350 volontaires sont enregistrés pour effectuer le travail d'une association affiliée à l'UJR&WRA, le *People's Relief Committee for War Sufferers*, ce qui est jugé insuffisant par cette dernière⁵¹. On ne peut donc qu'extrapoler sur le nombre total de volontaires.

Les besoins en bras sont donc importants et pénalisent durablement les campagnes, certaines zones ne pouvant être démarchées faute d'un personnel suffisant. De plus, la participation d'un effectif raisonnable ne met pas fin à toutes les angoisses associatives, le climat canadien n'épargnant pas les bonnes volontés. En janvier 1941, l'UJR&WRA note ainsi un retard dans le porte-à-porte suite à une épidémie ayant décimé les prospecteurs ; d'autres prospecteurs voient de leur côté leurs tâches compliquées par une

49. CJCCNA, CJC-OR, CA 18/147, Minutes of the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 29 septembre 1940. Le nouveau recensement effectué en 1941 permet une actualisation des données vers la fin de la Seconde Guerre mondiale. Louis Rosenberg est l'auteur d'une importante analyse statistique utilisée tout au long du conflit par les acteurs juifs du refuge ; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993.

50. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 5/52, Key People of Community, 1941.

51. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes au National Officers - Interim Report on Campaign, 10 janvier 1941 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 10/104, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 11 avril 1942.

mauvais temps persistant, ce qui retarde d'autant plus la durée de l'épreuve hivernale⁵². Les conditions difficiles se répètent lors de chaque collecte et entraînent la multiplication des zones non démarchées⁵³.

Pourquoi alors maintenir les campagnes en hiver ? Lors de la première campagne en 1939, les comités locaux ont toute liberté de choisir la période pour les récoltes, ce qui crée un appel aux dons « *at various times during the year in the various cities*⁵⁴. »

*It was decided that the campaigns in the various communities should not be held simultaneously but rather that a «stagger» system should be adopted throughout the country and that the campaigns be conducted at such times as may be deemed most suitable for the various committees*⁵⁵.

Cette solution est valorisée par le comité central de l'UJR&WRA, puisqu'elle offre une grande liberté d'actions aux sections locales qui peuvent ainsi s'adapter aux événements locaux. En 1941, le gouvernement fédéral décide que toutes les campagnes doivent se terminer avant novembre afin de mieux mobiliser la population pour ses propres appels, ce qui complique la procédure et en réduit l'efficacité⁵⁶.

En effet, les campagnes demandent une importante organisation, faite de propagande tout au long de l'année, mais aussi d'actions plus directes à l'approche des récoltes. À Sherbrooke par exemple, les associations envoient aux familles juives – 152 personnes en 1931 – des brochures sur les récoltes, et publient des communiqués dans les journaux lus par la communauté les semaines qui précèdent l'appel. La veille du lancement de la campagne, un courrier est à nouveau expédié à tous les résidents juifs⁵⁷.

D'autres grandes villes plus importantes reçoivent une attention encore plus poussée. En plus de réceptionner des documents publicitaires, Ottawa reçoit aussi la visite d'Abe Bronfman et de Saul Hayes en janvier 1941 afin de mettre en place la procédure locale avec Moses Loeb⁵⁸.

Ainsi les comités des villes ayant une importante population juive planifient-ils une conférence marquant le début de l'appel aux dons. Pour la campagne de 1940-1941, onze

52. *Ibid.*

53. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 mai 1941.

54. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, De Saul Hayes à Allan Bronfman - Information on 1940-1941-United Jewish Refugee and War Relief Agencies Campaign, 22 août 1941.

55. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 2 août 1939.

56. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 21 juillet 1941.

57. « *Several weeks before the campaign a preliminary mailing piece went out to all names in the mailing list. One day before the speaker opened the campaign another basic publicity piece was mailed. During the campaign a photostat of a telegram from the J.D.C was issued* », CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, Publicity Schedule, 1941 ; CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, Tableau des dons dans les grandes villes canadiennes pour la campagne de fonds de l'UJR&WRA 1940-1941, 1941.

58. CJCCNA, CJC-OR, CA 19/158, Tableau des dons dans les grandes villes canadiennes pour la campagne de fonds de l'UJR&WRA 1940-1941, 1941.

communautés en bénéficiant : Ottawa, Sherbrooke, Québec, Saint-John, Fredericton, Moncton, Sydney, Glace Bay, New Waterford, Yarmouth et Halifax. Seule Ottawa bénéficie d'un conférencier new-yorkais, son statut de capitale devant refléter la capacité de l'UJR&WRA à mobiliser son réseau international⁵⁹.

Cependant, l'isolement et les troubles locaux nuisent souvent aux récoltes des dons. Le 19 novembre 1942, B. Sheps signale, par exemple, à Saul Hayes le cas de Melville dans la province de la Saskatchewan⁶⁰ :

I just returned from Melville where we held a meeting together with Mr. Caiserman, and we raised over \$100.00 more than last year. There some difficulties in Melville as the committee did not function very good and I had too there to re-organize, and now everything is O.K. I may say that the Jewish people in all the communities that he visited so far are highly pleased with Mr. Caiserman. He makes a very good impression and the people listen to him with great interest and respect⁶¹.

Les sommes récoltées y sont parfois très inférieures aux quotas fixés par l'UJR&WRA. Dans ces circonstances, les leaders de l'UJR&WRA prennent les choses en main en contactant les *key people* de la communauté, et en venant présenter eux-mêmes les campagnes. La faiblesse organisationnelle locale n'est pas la seule cause aux mauvais chiffres, bien au contraire. Les récoltes de fonds n'échappent tout simplement pas aux rivalités et aux divisions communautaires. Elles dépassent alors la simple question des dons et deviennent, pour certaines associations ou communautés locales, une occasion d'affirmer leur indépendance face aux volontés centralisatrices du Congrès juif canadien et à son importance donnée aux réfugiés.

Les rivalités entre Toronto et Montréal lors des récoltes de fonds : un frein au développement de l'UJR&WRA

Dès le 25 juin 1939, une entrevue réunissant des représentants du *Canadian Jewish Committee for Refugees*, du *Joint Distribution Committee* et de l'*United Palestine Appeal* se tient à Montréal pour discuter de la procédure à adopter pour la campagne débutant à la fin de l'année⁶². Dès cette réunion, Samuel Bronfman fait part de sa volonté d'organiser une « *one united relief campaign* », ce qui ne manque pas de soulever des oppositions⁶³.

59. *Ibid.*

60. CJCNA, CJC-OR, ZA 1942 7/76, De B. Sheps à Saul Hayes, 19 novembre 1942.

61. *Ibid.*

62. CJCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the Actions Committee meeting, representing the Canadian Jewish Committee for Refugees, Joint Distribution Committee and the United Palestine Appeal, 25 juin 1939.

63. *Ibid.*

Michel Garber, du CJCR montréalais, propose l'organisation de deux récoltes de fonds, « *one campaign in Canada for overseas relief needs and another united campaign for local needs* », Abe Bronfman qui représente le *Joint* au Canada est, de son côté, « *favoured one united campaign by the three organizations. If, however, the United Palestine Appeal will not find it possible to cooperate the other organizations will have to carry on by themselves* ». La décision incombe donc aux représentants de l'*United Palestine Appeal* qui refusent de participer à une campagne commune⁶⁴.

Le CJCR et le *Joint* sont donc les seuls à tenter une « *joint campaign* » à Montréal. Le 13 septembre 1939, une réunion du *Canadian Jewish Committee for Refugees* acte la volonté de faire une campagne commune avec le *Joint* afin d'obtenir 250 000\$ en faveur des réfugiés⁶⁵. Sur les 250 000\$, 150 000\$ iraient pour le *Joint* et les 100 000\$ restant pour le *Refugee Committee*. Un mois plus tard, un autre meeting officialise la création de l'*United Jewish Refugee & War Relief Agencies* dans l'Est canadien⁶⁶.

Mr. Bronfman stated that a meeting had been held in Montreal the previous Sunday and that a committee, representative of the Refugee Committee, the Joint Distribution Committee, Ort, and the Polish Farband, had been sent to Toronto in order to discuss organization with the Toronto committee and bring decisions to Montreal where they could be passed upon by the committee there. This procedure could be followed in the west, thereby securing national agreement. [...]

Mr. A. B. Bennett explained the local situation wherein perfect understanding existed between the Congress, the Refugee Committee and J. D. C. The joint campaign for J. D. C., Congress and the Refugee Committee was being conducted in the province under the aegis of the Refugee Committee. In Toronto, the campaign for the Refugee Committee and J. D. C. was being conducted by the United Jewish Welfare Fund⁶⁷.

Ainsi l'UJR&WRA regroupe-t-il le CJCR, le *Joint*, l'ORT et la *Canadian Federation of Polish Jews* – l'autre nom du *Polish Farband* – et s'occupe de la campagne commune à Montréal. Mais déjà, Toronto exprime des réticences à collaborer avec la nouvelle organisation en privilégiant son *United Jewish Welfare Fund* local.

En effet, la communauté juive de Toronto crée dès le début du XX^{ème} siècle la *Federation of Jewish Philanthropies* afin de réunir les campagnes de fonds de tous les comités de bienfaisance de la ville⁶⁸. Elle est remplacée en 1937 par l'*United Jewish Welfare*

64. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 2 août 1939.

65. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 13 septembre 1939.

66. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Notes of meeting of the Refugee Committee, Central Division, and representatives of the Montreal Refugee Committee, Toronto, 25 octobre 1939.

67. *Ibid.*

68. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*,

Fund (UJWF) qui regroupe toutes les comités torontois, à l'exception des associations communistes⁶⁹. L'UJWF est une réussite et semble être appréciée de l'ensemble des juifs de la ville.

La première réorganisation du CJC en décembre 1938 voit la fondation du *Canadian Jewish Refugee Committee* (CJCR) soutenue par les juifs de Toronto. Ceux-ci ne s'opposent pas à l'arrivée de Samuel Bronfman à la présidence du Congrès juif canadien, le CJC ayant une très faible influence à Toronto par rapport à l'UJWF⁷⁰. Mais si la création du CJCR ne menace pas l'indépendance des comités torontois, la fondation de l'UJR&WRA en octobre 1939 apparaît comme un tout autre problème pour l'UJWF.

En janvier 1940, les membres du CJC et de l'UJWF se rencontrent afin de mieux cerner leurs aires d'influence respectives⁷¹. La réunion est bénéfique puisqu'elle permet aux deux associations de se partager les rôles communautaires : le CJC représente la communauté juive dans la sphère des relations publiques et constitue l'instrument démocratique de la communauté ; de son côté, l'UJWF représente la communauté dans la sphère philanthropique. Ces deux zones d'influence se rejoignent et nécessitent une coopération sur deux sujets : l'aide à l'étranger et l'éducation juive.

Afin de rendre cette coopération possible sans créer une nouvelle association, l'accord indique que chaque association désigne des représentants, et que ceux-ci siègent au comité de l'association opposée. Cette solution ne règle cependant pas la question des récoltes de fonds à Toronto puisque le CJC décide de ré-ouvrir la plaie en maintenant la présence de l'*UJR&WRA* dans la ville ontarienne⁷².

Toronto ne s'engage donc pas entièrement dans l'UJR&WRA lors de la première campagne, partageant les récoltes entre l'UJWF et l'UJR&WRA. La première récolte se révèle décevante, et un coupable apparaît tout désigné par les représentants montréalais : Toronto. En effet, la ville tarde à envoyer les fonds récoltés, ce que n'oublie pas de souligner les membres montréalais de UJR&WRA.

*Mr. Phillips, in analyzing the figures of receipts and expenditures was critical of the fact that Ontario had not yet sent in monies to the National Treasury and seemed content to see the other two divisions send monies overseas for European Jewry*⁷³.

La réponse de Benjamin Sadowski – représentant de la Division centrale et co-directeur du *Joint* au Canada – est cinglante :

Montréal, McGill-Queen's Press, 2011, p. 159.

69. *Ibid.*, p. 168-171.

70. *Ibid.*, p. 177-184.

71. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Inner Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 23 janvier 1940.

72. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 15 février 1940.

73. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940.

*Until a national policy was laid down and all contentious matters straightened out, no monies would be sent to the National Treasury at Montreal, as Toronto did not want to be left saddled with commitments for refugee establishment in the absence of a national policy*⁷⁴.

Les tensions deviennent vives entre les deux villes. En refusant d'obéir à l'UJR&WRA, les membres torontois signalent leur opposition au contrôle exercé sur les finances, tout autant que sur l'utilisation de l'argent par les membres montréalais de l'UJR&WRA et par le CJC. Samuel Bronfman tente toutefois d'apaiser la situation en signalant que les sommes utilisées pour les besoins canadiens sont supérieures à celles envoyées à l'étranger⁷⁵.

Cette crispation autour des finances s'explique par le poids de Montréal dans le CJC et l'UJR&WRA, et notamment par l'importance de Saul Hayes, à la fois directeur exécutif du CJC et trésorier national de l'UJR&WRA⁷⁶. En effet, le Torontois Oscar Cohen, membre du CJCR de la ville, ne souhaite pas participer à une organisation valorisant Montréal⁷⁷.

En conséquence, les leaders torontois du CJCR décident, en septembre 1940, la mise en place de deux campagnes distinctes : une de l'UJR&WRA consacrée aux dons pour les réfugiés, et une à destination du programme général du CJC et du *War Effort Committee*⁷⁸. Leur décision naît de la peur du comité torontois que les actions du CJC local soient occultées par celles de l'UJR&WRA en cas de campagne commune, tout autant que de la volonté de Toronto de privilégier l'aide aux réfugiés déjà arrivés au Canada, et non d'envoyer tous les dons à l'étranger⁷⁹.

En janvier 1942, lors de la cinquième conférence annuelle du Congrès juif canadien, Saul Hayes ne supporte plus la situation, et pointe du doigt certaines communautés dans sa présentation de l'UJR&WRA.

It would not serve any purpose in this report to gloss over the fact that a number of communities are not taking their part in the life-saving work undertaken by the UJR, and are apparently working on the theory of «let George do it». This is unfortunate as well as very unfair as it tends to place the onus of responsibility on those communities which feel the responsibility. There is an obvious solution and that is for the leaders of the UJR in the communities concerned to bring home to the defaulting groups an appreciation of the problem and to exercise every effort to insure equitable

74. *Ibid.*

75. La discussion reprend le lendemain matin et la division centrale accepte finalement d'envoyer la somme due à l'UJR&WRA ; *Ibid.*

76. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*, p. 194.

77. *Ibid.*

78. CJCNA, CJC-OR, CA 18/147, Minutes of the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 29 septembre 1940.

79. *Ibid.*

participation in fund-raising by every community.

[...]

In other words, out of an annual quota of \$300,000, \$120,000 must be contributed by the Eastern Region, \$120, 000 by the Central Region, and \$60, 000 by the Western Region. This agreement has not been fulfilled because some of the communities have not seen fit to hold campaigns and contribute their need. A report presented at a convention, I suppose, traditionally, is one which cites in vainglorious terms the accomplishments of the organizations. I am sorry to break with tradition but I necessarily feel that if more attention was given to our weakness we would grow from strength to strength as we corrected our weaknesses. The greatest weakness is that of pernicious anemia in fund-raising, which afflicts certain but by no means all communities.

It would not only give up more funds to do our job, which is of prime importance, but would accomplish, secondarily, a better feeling within the organization and dispel the notion that certain sections of Canadian Jewry were carrying the torch for others⁸⁰.

En utilisant « *let George do it* », proverbe populaire en Amérique du Nord anglophone au XX^{ème} siècle, Saul Hayes critique ouvertement les communautés juives ne contribuant pas aux travaux de l'UJR&WRA, et ne prenant ainsi pas leur responsabilité dans l'effort de guerre canadien⁸¹. Le directeur exécutif ne nomme pas directement les dirigeants de Toronto, mais dans le petit milieu communautaire juif, les destinataires du reproche ne peuvent ignorer la grave accusation de ne pas œuvrer pour l'intérêt collectif.

La réponse des intéressés ne se fait pas attendre. En février, Henry Samuel Rosenberg de la division centrale, affirme que le partage entre les différentes provinces n'est pas équitable, sa section ne correspondant pas à la totalité de la province ontarienne⁸². Les membres du comité montréalais auraient donc consciemment voulu nuire aux résultats de l'Ontario en prenant à leur compte la somme récoltée à Ottawa.

Toutefois, confrontées à la charge de travail résultant de la prise en charge des internés et des fermiers, les associations torontoises et montréalaises cherchent une solution de

80. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 10/104, Resume Report -United Jewish Refugee & War Relief Agencies - Submitted at Fifth General Session of the Canadian Jewish Congress by Saul Hayes National Executive Director - Montreal, January 1942, janvier 1942.

81. Le sens général de « *let George do it* » est « *where someone unwilling to take on a task is pushing it off to another person* ». Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'expression est utilisée lorsque « *it implied a lack of responsibility in helping the war effort* », Wolfgang MIEDER, « "Laissez faire à Georges" and "Let George do it". A case of Paremiological Polymesis », *Paremia*, 22, 2013, p. 17-29.

82. La prise en compte des résultats d'Ottawa dans la section de l'est serait une des causes du mauvais résultat ontarien ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1942 11/104A, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 14 février 1942.

cohabitation. L'UJR&WRA ne peut plus perdre de temps dans son opposition avec Toronto, tandis que cette dernière doit gérer la lourde assistance aux réfugiés fermiers⁸³.

Les relations entre les deux villes s'apaisent à la fin de l'année 1942, lorsque Maurice Eisendrath, le principal dirigeant de la communauté juif et antisioniste déclaré, quitte le Canada pour diriger l'*Union of American Hebrew Congregation*⁸⁴. Les deux communautés juives peuvent alors se rapprocher et collaborer ensemble dans la prise en charge des réfugiés, même si l'UJR&WRA ne parvient pas à imposer son fonctionnement à Toronto.

L'étude de la propagande du refuge juif durant la Seconde Guerre mondiale est encore une fois marquée par la volonté de Samuel Bronfman de faire du CJC le principal acteur du monde associatif juif canadien. Ainsi, la création de l'UJR&WRA en octobre 1939 permet le développement d'une propagande valorisant ses principes, notamment l'unité de la communauté juive face aux persécutions subies par les populations juives en Europe. En multipliant les efforts pour récolter des dons dans l'ensemble du Canada, l'UJR&WRA est en capacité de participer à l'aide humanitaire développée par le *Joint*, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Toutefois, la valorisation de l'association montréalaise, couplée à sa volonté de regrouper toutes les récoltes de fonds, déclenche de fortes oppositions au sein de la deuxième communauté juive du pays, celle de Toronto. La mobilisation collective souffre alors de ces rivalités qui mettent en avant la difficile gestion des priorités budgétaires au sein des dirigeants juifs : faut-il aider les réfugiés à l'étranger ou privilégier ceux qui sont déjà au Canada ? Cette réflexion dans l'utilisation des fonds explique aussi les divisions entre Montréal et Toronto, puisque l'UJR&WRA montréalaise favorise l'envoi d'argent au *Joint* afin d'aider les communautés étrangères. À l'inverse, le comité torontois connaît des besoins financiers importants pour son secours aux réfugiés agriculteurs déjà accueillis au Canada. Le départ en 1942 du principal opposant torontois au CJC montréalais, Maurice Eisendrath, apaise les tensions et permet à chaque association de se concentrer sur sa propre tâche.

83. Nous étudierons cette prise en charge dans le chapitre 5.

84. Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will*, *op. cit.*

2 Le CNCR : entre argumentation humanitaire et revendications politiques

À l'opposé des pratique du refuge juif, le CNCR n'organise pas de grandes campagnes de fonds. Malgré cela, il s'impose dès sa création en décembre 1938 comme le principal porte-parole de la mobilisation collective, les comités juifs demeurant silencieux en dehors de leur communauté. Grâce à ce statut, l'association de Cairine Wilson entreprend de répondre au discours des responsables canadiens, qui justifient leur manque d'action en faveur des réfugiés par une opinion publique opposée à l'admission de réfugiés ou d'immigrants juifs.

Dès 1934, des voix canadiennes se lèvent pour condamner l'antisémitisme, et prôner de meilleures relations entre juifs et gentils — notamment à travers le Congrès juif canadien et le *Committee on Jewish - Gentile Relationships*⁸⁵. Différentes initiatives entreprennent de neutraliser les préjugés antisémites tandis que des boycotts sont organisés contre l'achat de produits allemands ou contre l'organisation des Jeux Olympiques de 1936⁸⁶.

Toutefois, la lutte contre l'antisémitisme est défavorablement marquée par le succès d'une pétition émanant de la Société Saint-Jean-Baptiste, une organisation patriotique canadienne française fondée en 1834. Signée par plus de 125 000 personnes fin janvier 1939, la pétition exige « la porte fermée complètement à l'immigration et spécialement à l'immigration juive⁸⁷. »

Unique acteur de la propagande du refuge, le CNCR est donc confronté à une population canadienne qui semble opposée à l'accueil de réfugiés. Or, l'étude de sa structure a mis en évidence le faible nombre de personnes mobilisées au sein de l'association tout au long de la Seconde Guerre mondiale ; elle a aussi mis en avant les hésitations de l'organisation dans la manière de valoriser l'accueil de réfugiés juif, préférant prôner la libéralisation de la police migratoire et un accueil limité de réfugiés. L'étude de sa propagande permet alors de déterminer comment l'association compose avec ces limites ; elle permet aussi d'éclairer le fonctionnement de l'association lors de sa principale action durant le refuge, ainsi que les arguments mobilisés dans la défense des réfugiés face au gouvernement.

85. James WALKER, « Claiming Equality for Canadian Jewry: The Struggle for Inclusion, 1930-1945 », dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 227

86. *Ibid.*, p. 228 ; Richard MENKIS et Harold TROPER, « Racial Laws vs. Olympic Aspirations in the Anglo-Canadian Press of Fall 1935 », dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses, op. cit.*, p. 46-77.

87. CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 3/30, lettre type de Lucien Lortie de La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à « Monsieur Le Ministre - Monsieur Le Député, le 20 janvier 1939 (la phrase est soulignée dans le document). Pour une histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste, voir Robert RUMILLY, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'Aurore : Distribution, La Maison de diffusion-Québec, 1975.

2.1 Une propagande tournée vers le Canada anglophone

Délaisser le Canada français

La principale force d'opposition à l'arrivée de réfugiés – vus comme majoritairement juifs – se trouve du côté des individus prônant des idées antisémites. Un groupe confessionnel et linguistique semble largement dominé par ces idées : le Québec francophone. L'opposition du Québec francophone est décrite comme le principal frein à un changement de politique migratoire, à la fois dans les sources et dans certains ouvrages historiques.

The Government is unable to grant a quota for the admission of Jewish refugees in the same manner as it did in 1923. This is impossible in view of the opposition in the Province of Quebec. In the hope that the situation might change in about six months or later, the Government, in the meanwhile, is trying to help [the Jewish delegation] by giving a more liberal interpretation to the existing rules and regulations⁸⁸.

Cette idée se retrouve aussi dans les analyses d'historiens comme Irving Abella et Harold Troper dans *None is Too Many*.

The realities King had in mind were the attitudes toward refugees in general and Jews in particular within Quebec. He was absolutely convinced that Quebec would react violently to the admission of Jewish refugees; and with reason. Almost every French-language newspaper had warned the government against opening Canada's doors to European Jews. As Le Devoir asked, «Why allow in Jewish refugees?... The Jewish shopkeeper on St. Lawrence Boulevard does nothing to increase our natural resources. And this was mild compared with vicious anti-Semitic utterances appearing regularly in such papers as La Nation, L'Action Catholique and L'Action Nationale. As well, many French-Canadian politicians spoke out – both within and without the confines of Parliament – against Jewish immigration⁸⁹.

Face à l'antisémitisme et au poids supposé du Canada français, les associations du refuge, et particulièrement le CNCR, ont la même réaction : ne rien faire⁹⁰. En effet, le monde politique canadien étant dominé par les anglophones, les dirigeants du CNCR n'ont pas d'intérêt à se rapprocher du monde francophone. C'est d'autant plus le cas que les auteurs des brochures – tous anglophones et en grande majorité protestants –

88. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/32, Report of Interview held with Minister of Immigration, the Hon. T. A. Crerar and the Director of Immigration, Mr. F. C. Blair (Confidential), 24 février 1939.

89. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991, p. 17-18.

90. Comme nous le verrons dans la suite du chapitre, seuls deux documents issus de la propagande associatives sont en français, CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4/033A, *Laissons-les entrer*, 1943; CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4/033A, pétition, 1943.

n'ont que peu de lien avec l'Église catholique francophone, tandis que ceux œuvrant pour un rapprochement entre chrétiens et juifs, comme Claris Edwin Silcox, éprouvent une inimitié pour les franco-catholiques⁹¹.

Pierre Anctil, dans son article « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », formule une analyse précise et argumentée remettant en cause le portrait d'un Canada français totalement antisémite, et assez fort pour empêcher toute action gouvernementale en faveur des réfugiés⁹².

Le Canada français présente de fortes divergences d'opinion sur la question juive. [...] Plutôt que d'accuser [les Canadiens français] d'être hostiles aux Juifs ou de pratiquer l'antisémitisme sur une grande échelle, il conviendrait plutôt de les décrire comme indifférents aux souffrances des autres peuples ou carrément absents du débat⁹³.

Pierre Anctil aborde ensuite un point capital permettant de mieux comprendre les rapports des anglophones et des francophones face à l'immigration, notamment juive. L'immigration est perçue par les francophones comme une menace, puisque les nouveaux venus préféreraient la langue anglaise à la française, et donc augmenteraient la domination de la première face à la seconde⁹⁴. Qui plus est, les deux groupes n'entretiennent pas les mêmes relations avec la minorité juive. Les francophones catholiques et les juifs sont

deux populations en situation minoritaire qui se trouvent placées en présence l'une de l'autres par les aléas de l'histoire et de la géographie, et qui s'affrontent parfois dans un rapport de vive concurrence économique au sein de l'espace montréalais. Les élites anglophones par contre, établissent avec les dirigeants juifs une relation d'autorité et d'antériorité politique qui exclut toute velléité de remise en question ou de lutte ouverte. [...] Les Canadiens de culture britannique trouvent inutile d'user de menace à l'endroit des juifs ou d'exprimer à leur encontre des sentiments de forte hostilité. Là où les Juifs et Canadiens britanniques jettent les bases d'une relation consensuelle née d'une compréhension commune de la raison d'État, Juifs et francophones forment une relation de nature conflictuelle et privée de

91. Sur les relations de Silcox avec les franco-catholiques, voir Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2016, vol. 24, p. 28; Alan T. DAVIES et Marilyn F. NEFSKY, *How Silent Were the Churches? Canadian Protestantism and the Jewish Plight during the Nazi Era*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1997; Alan DAVIES, « Claris Edwin Silcox (1888-1961): Brave and Resolute Champion of the City of God », *Touchstone*, mai 2009, vol. 27, n° 2, p. 50-57.

92. Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures », *op. cit.*, p. 16-37.

93. *Ibid.*, p. 21.

94. *Ibid.*, p. 22.

balises stables⁹⁵.

Dans ces conditions, les relations entre les juifs et les francophones sont rares et expliquent l'impression d'un antisémitisme plus fort au sein des milieux francophones. Comme le souligne plus loin l'auteur, l'antisémitisme francophone n'est pas le même que celui anglophone, le premier étant lié à « l'enseignement doctrinal universel de l'Église catholique » alors que « les Britanniques de tradition protestante formulent plutôt leurs objections à la présence juive en faisant appel à des notions raciales⁹⁶. »

Par ailleurs, le personnel politique en charge de la politique migratoire et les membres du Cabinet ne sont pas francophones ; ils ne centrent donc pas leurs décisions sur les volontés des ces derniers⁹⁷. Pierre Anctil est clair : « Abella et Troper sont probablement les seuls historiens canadiens à croire que les politiciens québécois des années trente et quarante [...] [peuvent] infléchir à eux seuls les politiques de l'État fédéral⁹⁸. »

Enfin, si des initiatives médiatiques comme la pétition de la Société Saint-Jean-Baptiste existent, elles apparaissent comme isolées et ne reflètent pas la diversité des sentiments francophones au Canada. Ainsi le refuge se retrouve-t-il coupé des milieux francophones, tant au niveau de sa composition que de l'audience envisagée pour la propagande. En conséquence, cet isolement permet au CNCR de se consacrer sur la partie de l'opinion qu'elle souhaite « éduquer » aux problèmes des réfugiés, et la seule à même de modifier la politique gouvernementale canadienne.

Le Canada anglophone comme véritable cible du refuge...

La question de la participation des Églises protestantes au refuge a longtemps été dominée par l'analyse d'Irving Abella et d'Harold Troper.

Although some organizations and high-placed members of religious group, such as the Anglican and United churches, actively campaigned on behalf of Jewish refugees, most Canadians seemed indifferent to the suffering of German Jews and hostile to their admission to Canada⁹⁹.

Dans la conclusion de leur ouvrage, les historiens sont plus catégoriques :

As long as the churches remained silent – which they did – the government could dismiss the [Canadian National Committee on Refugees and Victims

95. *Ibid.*

96. *Ibid.*, p. 26.

97. Comme le souligne Pierre Anctil, l'opinion francophone est très largement opposée à la conscription : « Malgré une opposition politique farouche, malgré les promesses formelles de King à l'élection de 1940 et malgré un vote fortement négatif au plébiscite de 1942, les francophones avaient dû se résigner à l'automne 1944 à subir l'imposition de mesures d'enrôlement contraignantes », *Ibid.*, p. 25. Sur la crise de la conscription, voir André LAURENDEAU, *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éditions du Jour, 1962 et Jack Lawrence GRANATSTEIN, « Le Québec et le plébiscite de 1942 sur la conscription », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1973, vol. 27, n° 1, p. 43-62.

98. Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures », *op. cit.*, p. 25.

99. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many, op cit.*, p. 51.

*of Political Persecution] members as well meaning but, impractical idealists to be patronized but no taken seriously*¹⁰⁰.

Ces deux citations marquent profondément l'historiographie, puisqu'elles sont au point de départ, 15 ans plus tard, d'une nouvelle étude décisive dans l'histoire des Églises protestantes canadiennes pendant la Seconde Guerre mondiale : *How Silent Were the Churches ?*¹⁰¹. Dans cette analyse poussée et nuancée, réalisée à partir de sources ecclésiastiques, Alan Davies et Marilyn Nefsky remettent en question le silence des Églises développé dans *None is Too Many*. Mieux, les deux auteurs cherchent à définir les actions de chaque Église protestante lors de quatre moments clés : les lois de Nuremberg, la Nuit de Cristal, la « crise des réfugiés » et le génocide des juifs¹⁰².

Davies et Nefsky montrent que le monde protestant n'est pas homogène face à la situation des réfugiés. Certains croyants ne sont que très peu impliqués – comme les Luthériens – tandis que d'autres, au contraire, œuvrent activement comme l'*United Church*. Quelles actions entreprennent-ils ?

Les Églises, à l'instar du CNCR ou d'autres organisations, envoient au gouvernement fédéral des résolutions en faveur de l'accueil de réfugiés ou rédigent des sermons abordant la question. Certains poussent plus loin leur engagement et prennent personnellement part au refuge en rejoignant le CNCR¹⁰³. Les figures clés de la propagande protestante sont ainsi Claris E. Silcox, Canon William Wallace Judd et Raymond Booth¹⁰⁴.

De son côté, le monde économique anglophone participe aussi au soutien à l'admission, à l'image de l'*Industrial Development Board* du Manitoba. Ce dernier adresse une résolution au gouvernement, résolution dans laquelle il précise son soutien particulier à l'immigration d'individus capables de participer à l'industrie canadienne¹⁰⁵. Le soutien d'acteurs économiques donne au CNCR une assise solide dans sa propagande. Elle permet notamment de valoriser l'utilité économique des potentiels nouveaux arrivants.

Cet appui vise à contre-balancer la crainte de l'opinion publique canadienne pour ses emplois, elle qui est très réservée face à l'arrivée de nouveaux travailleurs. En effet, les populations restent encore fortement marquées par la Grande dépression et la hausse

100. *Ibid.*, p. 284.

101. Alan T. DAVIES et Marilyn F. NEFSKY, *How Silent Were the Churches?*, *op. cit.*

102. Les Églises protestantes canadiennes sont analysées en cinq groupes : l'*United Church* ; la *Church of England in Canada* ; la *Presbyterian Church* ; les « *Baptists and Evangelicals* » et les « *Lutherans, Mennonites and Quakers* » ; *Ibid.*, p. 13.

103. Donald AVERY, « Canada's Response to European Refugees, 1939-1945: The Security Dimension », dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988, p. 179-216.

104. Davies et Nefsky décrivent le rôle de ces grandes figures appartenant respectivement à l'*United Church*, à la *Church of England* et aux *Quakers*. Tous trois sont aussi membres du comité exécutif du CNCR.

105. CJCNA, CJC-OR, ZA 1939, 4/033, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. National Campaign Committee, 22 juin 1939.

du chômage en ayant résulté. Cette crise avait notamment entraîné la recrudescence des idées nativistes et xénophobes ainsi que des philosophies économiques opposées à toute immigration de travailleurs étrangers, comme le *Social Credit* en Alberta¹⁰⁶.

Les Prairies, bien qu'encore fortement imprégnées par la *Dustbowl Decade*, se trouvent au centre de la propagande du CNCR. Leurs caractères rural et agricole leur confèrent en effet un rôle important dans l'accueil de potentiels fermiers européens. Mais la tâche n'est pas simple.

*To many Albertans, Canada was the Ottawa-Montreal-Toronto triangle that lived off the hinterland, with the federal government remarkably insensitive to western interests and influence. They saw their economic exploitation as part of eastern financial domination and old-party hegemony. Correspondingly, they connected financiers to the distant power centres and plutocrats who caused western economic and political powerlessness. It was financiers who puppeteered the federal government and shamelessly manipulated western agrarians for their own business-oriented urban interest*¹⁰⁷.

Les membres associatifs ontariens et québécois doivent donc regarder vers ces territoires à la marge de leurs lieux de pouvoir, et développer des arguments pouvant les convaincre d'accepter une main d'œuvre étrangère majoritairement juive. Conjugué à l'opposition gouvernementale, le défi devient immense. Le CNCR ne recule toutefois pas devant l'adversité et déploie rapidement sa propagande par l'intermédiaire de ce même Canada anglophone.

... et principal acteur de diffusion de la propagande

À l'image de l'UJR&WRA, la propagande du CNCR utilise de multiples supports comme des brochures, des livrets et des discours radiophoniques¹⁰⁸. À côté de ces documents proprement associatifs, d'autres textes prônant l'admission de réfugiés au Canada fortifient la propagande du CNCR, particulièrement dans la presse¹⁰⁹. Ainsi,

106. Sur le *Social Credit movement*, voir Joseph A. BOUDREAU, *Alberta, Aberhart, and Social Credit*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1975 et Janine STINGEL, *Social Discredit: Anti-Semitism, Social Credit and the Jewish Response*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2014. L'historienne décrit ainsi le mouvement : « *John Irving summarized the three basic doctrines of Social Credit philosophy thus: "a monetary theory which both 'explains' the inner workings of the capitalistic financial system and offers a remedy for its unsatisfactory functioning in periods of depression and inflation, a political theory which redefines the role of the individual in the democratic state, and an interpretation of history in terms of a long-existing Judaic plot or conspiracy to secure control of and dominate the world* », *Ibid.*, p. 12.

107. *Ibid.*, p. 10.

108. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Third Meeting of the Executive, 7 février 1939 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939, 4/033, *Let Them In*. Reprinted from *Saturday Night*, Toronto. Canadian National Committee on Refugees, 9 octobre 1939 ; LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Third Meeting of the Executive, 7 février 1939.

109. Pierre Anctil étudie depuis de nombreuses années les rapports entre les organes de presse canadiens et les juifs : Pierre ANCTIL, *Le rendez-vous manqué : les Juifs de Montréal face au Québec de*

le *Winnipeg Free Press* ou le *Canadian Business* publient tout au long de la Seconde Guerre mondiale des articles favorables au refuge, tandis que d'autres quotidiens comme le *Globe and Mail* rédigent des articles au sujet des brochures¹¹⁰.

Ces journaux collaborent directement avec le CNCR, puisqu'ils l'autorisent à copier et à distribuer pour son propre compte certains articles. L'association demande ainsi au *Globe and Mail* la copie en 10 000 exemplaires de l'éditorial du 15 juin 1939 ; quant à l'article « Mirage of Refugee Resettlement » de David H. Hopper publié dans le *Survey Graphic* de janvier 1939, il est directement rediffusé par le CNCR¹¹¹. L'association travaille donc en proche collaboration avec le milieu des médias et utilise ces derniers comme un relai de diffusion de sa propagande¹¹².

l'entre-deux-guerres, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. Pierre ANCTIL, *À chacun ses Juifs : 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l'égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014 ; Pierre ANCTIL, « Le Devoir et les Juifs. Complexités d'une relation sans cesse changeante (1910-1963) », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 2016, vol. 18, n° 1, p. 169-201 ; Pierre ANCTIL, *Through the Eyes of The Eagle: the Early Montreal Yiddish Press (1907-1916)*, Montréal, Véhicule Press, 2001 ; Pierre ANCTIL, *Fais ce que dois : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa (1910-1932)*, Québec, QC, Septentrion, 2010 ; Pierre ANCTIL, *Soyons nos maîtres : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Georges Pelletier, 1932-1947*, Québec, Septentrion, 2013. Voir aussi Christian SAMSON, « Les représentations des juifs de Québec dans le "Quebec Chronicle" de 1900 à 1924 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2012, n° 20, p. 115-148 pour la période antérieure à notre étude et David GOUTOR, « The Canadian Media and the "Discovery" of the Holocaust, 1944-1945 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadienne*, 1996, n° 4-5, p. 87-116 pour une analyse de la « découverte » du génocide. D'autres chercheurs se sont penchés sur l'histoire de la presse yiddish comme Rebecca MARGOLIS dans *Jewish roots, Canadian soil: Yiddish culture in Montreal, 1905-1945*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2011 ; Rebecca MARGOLIS, « The Yiddish press in Montreal, 1900-1945 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2008, n° 16-17, p. 3-26 ; Rebecca MARGOLIS, « Negotiating Jewish Canadian Identity: Montreal Yiddish Literary Journals in the Interwar Period », *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2009, vol. 27, n° 4, p. 24-48 ; Rebecca MARGOLIS, « A Review of the Yiddish Media: Responses of the Jewish Immigrant Community in Canada », dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 114-143. Voir aussi l'ouvrage de Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012. Pour une comparaison internationale des réactions journalistiques face au génocide, voir Laurel LEFF, *Buried by the Times: the Holocaust and America's most important newspaper*, New York, Cambridge University Press, 2005 ; Yosef GORNI, *Jewish Press and the Holocaust, 1939-1945: Palestine, Britain, the United States, and the Soviet Union*, New York, Cambridge University Press, 2014 ; Deborah E. LIPSTADT, « Pious Sympathies and Sincere Regrets: The American News Media and the Holocaust from Krystalnacht to Bermuda, 1938-1943 », *Modern Judaism*, 1982, vol. 2, n° 1, p. 53-72 ; Deborah E. LIPSTADT, *Beyond Belief: The American Press and the Coming of the Holocaust, 1933- 1945*, New York, Touchstone, 2014.

110. L'éditeur du *Winnipeg Free Press*, John W. Dafoe, apparaît dans le réseau du CNCR et publie dans son journal les articles suivants : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 6/59, « Canada and the Refugee Problem » ; *Ibid.*, *Winnipeg Free Press*, 16 janvier 1939 ; *Ibid.*, « The Refugee Problem », 7 avril 1939 ; *Ibid.*, « Bring in the Refugees », 19 juillet 1939 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51, « Refugee Millions », *Winnipeg Free Press*, 6 mars 1940 ; *Ibid.*, « Ours For the Asking », *Canadian Business*, mai 1940. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1941 13/138B, « Refugees Help Canada », *Globe and Mail*, 3 février 1941.

111. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939, 4/033, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. National Campaign Committee, 22 juin 1939 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/47, « Mirage of Refugee Resettlement », *Survey Geographic*, janvier 1939.

112. Les sources révèlent une autre collaboration pour le texte *The Makers of Refugees*. Il s'agit, à l'origine, d'un discours délivré par l'éditeur du *Saturday Night* à la radio le 7 avril sous les auspices du

Les comptes rendus de réunion du CNCR révèlent les rouages de cette abondante diffusion. Le comité central du CNCR – généralement Constance Hayward ou Cairine Wilson – transmet les brochures aux personnalités politiques d’envergure nationale, comme Thomas Crerar, ainsi qu’aux membres des gouvernements provinciaux¹¹³. La secrétaire exécutive du CNCR diffuse ensuite ces mêmes documents aux membres influents des clergés canadiens, aux principaux syndicats, aux journaux du pays et aux différentes associations affiliées ou avec qui elle est en relation¹¹⁴.

Les dirigeants juifs – particulièrement Saul Hayes et le rabbin Maurice Eisendrath – jouent ici un rôle clef dans la propagande du refuge, en diffusant largement les documents du CNCR au sein de leurs propres réseaux d’influence¹¹⁵. Enfin, les documents sont envoyés aux différentes sections du CNCR en région qui distribuent à leur tour les textes à leurs propres réseaux locaux.

À elle seule, la liste de diffusion du CNCR en novembre 1943 comporterait, selon Constance Hayward, plus de 600 noms d’individus et d’institutions¹¹⁶. Citons notamment les présidences des universités, les *Women’s Missionary Societies*, la *Canadian Conference of Christians and Jews*, la *Young Men’s Christian Association* (YMCA), la *Young Women’s Christian Association* (YWCA), la *Baptist Union of Western Canada*, le *Board of Evangelism and Social Service of the United Church* etc.¹¹⁷ Toutes ces ins-

CNCR. Le texte devient ensuite un article de presse dans le journal de l’auteur, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51A, «The Makers of Refugees», *Saturday Night*, 20 avril 1940.

113. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Third Meeting of the Executive, 7 février 1939. Le CNCR s’entoure dès 1939 d’un « *nation-wide clipping service* » afin d’obtenir toutes les coupures de presse mettant en valeur son travail. Les meilleurs articles sont photocopiés – ou plutôt photostatés – pour être ensuite envoyés aux membres du gouvernement fédéral. La presse est donc aussi un moyen de convaincre le gouvernement d’une évolution positive de l’opinion publique à l’égard des réfugiés.

114. Le *Canadian Committee of the Save the Children Fund* fait partie des nombreuses associations de secours recevant les documents du CNCR ; LAC, CNCR, 6/11, De Mme Frank Yeigh à Constance Hayward, 20 février 1941. Pour rappel, voici les organisations nationales représentées au sein du comité exécutif national du CNCR : le *Board of Evangelism and Social Service of the United Church of Canada*, le *Council for Social Service of the Church of England in Canada*, le *Christian Social Service*, le *Canadian Jewish Congress*, la *Presbyterian Church in Canada*, la *League of Nations Society in Canada*, le *National Council of Women*, le *National Chapter Imperial Order Daughters of the Empire* et la *Federation of Business and Professional Women’s Club*, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 6/58, Report of Activities since Organization of the Canadian National Committee on Refugees, 17 mai 1940.

115. Les archives du Congrès juif canadien possèdent de nombreux dossiers du CNCR constitués des brochures et des correspondances en lien avec leur distribution. Saul Hayes et Maurice Eisendrath communiquent directement avec Constance Hayward et diffusent directement les documents du CNCR. Ainsi Maurice Eisendrath diffuse-t-il dans le *Holy Blossom Temple* de Toronto le livret *Refugee Industries* ; LAC, CNCR, 5/3, De M. N. Eisendrath à Constance Hayward, 3 mars 1941.

116. Malheureusement, cette liste de diffusion n’est pas présente dans les archives que nous avons consultées.

117. LAC, CNCR, 5/38, De Bertha G. Oxner à Constance Hayward, 26 février 1941 ; CJCCNA, CA 19/160A, Canadian Jewish Congress (Central Division) - Summary of Committee Reports - Prepared for the Seventh Annual Regional Conference, 2 novembre 1940 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939, 4/033, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. National Campaign Committee, 22 juin 1939 ; *Ibid.*, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution - News Bulletin, 16 mai 1939.

titutions distribuent à leur tour les écrits du CNCR au sein de leurs réseaux¹¹⁸.

La propagande du CNCR touche donc un réseau de pouvoir regroupant les cercles confessionnels – majoritairement protestants mais aussi catholiques et juifs – les réseaux politiques, économiques et intellectuels, grâce aux contacts des membres dirigeants du CNCR. Son président honoraire, Sir Robert Alexander Falconer, est ainsi un ancien professeur de théologie presbytérienne et ancien recteur de l'université de Toronto ; Cairine Wilson est très proche des associations féminines chrétiennes, Claris Silcox est président de la *Canadian Conference of Christian and Jews* etc.¹¹⁹

Les quantités distribuées sont importantes : plus de 8 000 exemplaires chaque mois dès 1939¹²⁰. En août 1939, Oscar Cohen parle d'environ 200 000 exemplaires distribués¹²¹. Constance Hayward ne peut pas gérer seule une telle tâche, notamment lorsque l'aide directe aux réfugiés devient plus active au Canada. Le comité exécutif du CNCR, réuni le 23 février 1940, décide alors d'organiser un service de presse et de rémunérer un salarié chargé de l'envoi postal de tous les documents de propagande¹²².

Mais au printemps 1940, le rythme de la propagande change, puisque le CNCR se prépare à accueillir et à prendre en charge un certain nombre d'enfants britanniques évacués. Cette arrivée bouleverse le travail associatif, et contraint le CNCR à produire moins de nouveaux textes et à réemployer ceux déjà existant. Ainsi le rythme de la propagande s'arrime à celui de l'admission des réfugiés, et en devient une sorte de « négatif » – plus l'aide directe augmente, plus la production de nouveaux écrits baisse¹²³.

118. En février 1940 par exemple, *The Church of England* au Canada envoie à ses frais la brochure *What they Say* à tous les ministres anglicans du Canada, CJCCNA, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 8 février 1940

119. Pour des renseignements biographiques sur Robert Falconer voir A. Brian MCKILLOP, « Falconer, sir Robert Alexander », *Encyclopédie canadienne*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/falconer-sir-robert-alexander/> [consulté le 18 juillet 2017] et James G GREENLEE, *Sir Robert Falconer : A Biography*, Toronto, University of Toronto Press, 2016 ; pour Cairine Wilson voir Franca IACOVETTA, « The Political Career of Senator Cairine Wilson, 1921-62 », *Atlantis: Critical Studies in Gender*, 1 octobre 1985, vol. 11, n° 1, p. 108-124 ; Valerie KNOWLES, *First Person: A Biography of Cairine Wilson Canada's First Woman Senator*, Toronto, Dundurn Press, 1988.

120. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 6/58, Report of Activities since Organization of the Canadian National Committee on Refugees, 17 mai 1940.

121. CJCCNA, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939.

122. LAC, CNCR, , 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940.

123. L'arrivée des réfugiés internés et des évacués relègue au second plan la propagande associative. Deux nouvelles tâches deviennent prioritaires : l'accompagnement des nouveaux arrivants au Canada et le financement de celui-ci. Comme le reconnaît Constance Hayward dans une lettre adressée le 3 mars 1944 à Franklin F. Hopper, directeur de la *New York Public Library*, qui souhaite archiver les publications du CNCR : « *I thank you for your letter of March 4 and am very glad to know that the New York Public Library keeps copies of material published by this committee. For the last two years we have distributed material printed by other agencies but have published very little ourselves* », LAC, CNCR, 5/29, De Constance Hayward à Franklin F. Hopper, 9 mars 1944.

L'offre ne couvre toutefois pas toutes les demandes. En effet, le fonds du CNCR reçoit de très nombreuses lettres de membres des Églises canadiennes ou d'associations confessionnelles, demandant des livrets sur l'antisémitisme ou sur les contributions économiques des réfugiés au Canada¹²⁴. Ainsi, Mme R. Procters écrit à Constance Hayward dans l'espoir que celle-ci lui envoie des brochures en lien avec les contributions des réfugiés aux économies britannique et canadienne¹²⁵.

Dear Mrs. Procters

Thank you very much for your letter of April 1944. I am glad to know your Presbyterial meeting will make the refugee problem a topic for discussion and I shall appreciate your distribution of information or literature to help our work.

A group of 275 refugees reached Canada on April 8 from Spain and Portugal. They are of many nationalities - Yugo Slav; Rumanian; Dutch; Hungarian; German; Austrian, etc. They had been refugees for anything from a few months to more than 10 years. Some of them had to escape from France over Pyreenes [sic], which is a very hazardous business, involving sometimes attacks by Nazis and often great danger from cold and losing the route.

Que deviennent les documents lorsqu'ils quittent les bureaux du CNCR ou les mains des membres associatifs ? La lecture des correspondances et des comptes rendus de réunions nous donne quelques pistes. Les brochures font l'objet de discussion et d'études au sein des communautés religieuses ; elles sont utilisées lors des messes ; des bénévoles les distribuent à la fin des célébrations.

Dans de rares cas, la littérature favorise des partenariats plus vastes, comme c'est le cas pour « *a project is under way, in co-operation with the National Girl's Work Board, to have the subject of refugees studied in 4, 000 C. G. I. T. groups. This will reach 40, 000 young Canadians and 4, 000 copies of "Refugee Industries" will be supplied by the Committee*¹²⁶. » L'entente avec le *Canadian Girls in Training* (CGIT) n'est pas confirmée par la suite, mais elle signale bien la volonté du CNCR – et particulièrement de Cairine Wilson – de sensibiliser au refuge l'ensemble de la population canadienne anglophone chrétienne, y compris les jeunes filles¹²⁷.

124. Un exemple de lettres parmi d'autres : la YMCA de Saintes Catharines en Ontario souhaite distribuer des brochures concernant les réfugiés internés, LAC, CNCR, 5/29, De Margaret Nicholson à Constance Hayward, 3 janvier 1940. Les fonds du CNCR ne conservent pas toutes les demandes reçues mais les réponses de la secrétaire exécutive du comité y sont nombreuses. La jeune femme prend toujours le temps de remercier ses interlocuteurs en insistant sur les petits gestes réalisés pour aider à l'admission de réfugiés et en détaillant l'avancée du travail de son organisation, comme l'exprime l'extrait d'une réponse faite à Mme R. Procter d'Hamilton en Ontario.

125. LAC, CNCR, 5/39, De Mme Procters à Constance Hayward, 4 mai 1944.

126. LAC, CNCR, 6/27, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the 15th Executive Committee meeting, 10 octobre 1941.

127. « *The Canadian Girls in Training (CGIT), founded in 1917 by the Young Women's Christian*

Les brochures ont aussi un rayonnement international. Des associations étasuniennes ou britanniques les réclament, comme des membres du Consulat de la République tchécoslovaque à Toronto qui « *have been asked by the President of the Czechoslovak National Council of America in Chicago* » demandent « *if [they] could furnish him 100 copies of [the] brochure “Refugee Industries in Canada”. He advises [them] that these will be very valuable in certain parts of the Dominion* »¹²⁸. » Le CNCR relaie aussi des brochures d'autres organisations, comme pour le *Christian Council for Refugees from Germany and Central Europe* qui écrit à Constance Hayward afin de « *to enlist [her] interest and assistance in improving the publicity side of the work of the Christian Council and its associated refugee organizations* »¹²⁹. » L'organisation devient donc, au fil de la guerre, un relai canadien renommé dans la propagande internationale.

Toutefois, la diffusion massive de la propagande par les réseaux anglophones du CNCR n'est pas la seule réalisation de celui-ci, puisque ses membres s'engagent personnellement dans l' « éducation » des Canadiens en organisant de nombreuses conférences tout au long de la guerre.

Dépasser la propagande à distance : aller à la rencontre des Canadiens

Bien avant le déclenchement du conflit, des actions publiques sont menées afin de protester contre les agissements nazis en Europe. Le 20 novembre 1938, des « *mass meetings* » sont organisés dans tout le Canada et ont, selon le CJC, « *a profound effect on public opinion* »¹³⁰. » La foule est au rendez-vous : 30 000 personnes se pressent à Toronto, elles sont 5 000 à Halifax, 4 500 à Montréal, 2 500 à Hamilton, 1 200 à Kitchener et 1 700 à Vancouver¹³¹.

Par ailleurs, un premier dimanche de prière en faveur des réfugiés est organisé le 23 octobre 1938 par les Églises protestantes¹³². En février 1940, le comité national du CNCR s'interroge sur la possibilité de consacrer, dans toutes les églises canadiennes,

Association (YWCA) and the Protestant churches [...] Initially, the YMCA had sponsored Girl Guide companies, but its dissatisfaction with what it perceived as the Girl Guide's secularism, imperialist and competitive spirit, and lack of opportunity for girls to participate in decision-making convinced the YWCA that a different organization was necessary. Canadian Girls in Training was the result. Groups met with their leaders at Sunday School and at mid-week sessions. Their activities reflected progressive educational theories that emphasized research and discussion, cooperation, and independent thought. Adolescent girls from 12 to 17 were encouraged to participate in physical, religious, intellectual, and service activities, not for reward but for their intrinsic value », Gail CUTHBERT BRANDT, Naomi BLACK, Paula BOURNE et Magda FAHRNI, *Canadian Women: A History*, Toronto, Nelson Education, 2011, p. 349.

128. LAC, CNCR, 6/14, De Horace H. Van Wart au CNCR, 3 mars 1941.

129. LAC, CNCR, 4/47, De C. C. Salwan à Constance Hayward, 18 mars 1941.

130. CJCNA, CJC-OR, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939.

131. Kyle JANTZEN et Jonathan DURANCE, « Our Jewish Brethren: Christian Responses to Kristallnacht in Canadian mass media », *Journal of Ecumenical Studies*, 2011, vol. 46, n° 4, p. 541.

132. CJCNA, CJC-OR, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939.

un autre dimanche de l'année à la cause des réfugiés¹³³. On réfléchit à l'organisation d'un tel événement national pour la période de Pâques, des distributions de brochures et de sermons sont envisagées afin de soutenir l'admission d'enfants réfugiés européens. Mais la mise en œuvre est trop difficile et le projet est finalement reporté.

Néanmoins, d'autres actions ponctuelles sont élaborées au niveau national. En 1939, une loge est parrainée lors de la *Canadian National Exhibition* de Toronto. En coopération avec la LNC, la location de cette cabine permet au CNCR de présenter aux visiteurs les problèmes rencontrés par les réfugiés européens, de les sensibiliser à leur secours grâce à la distribution de 20 000 exemplaires de la brochure *In the Name of These Refugees, Aid All Refugees*, et à diffuser à plus de 10 000 personnes un épisode de la série *The March of Times* consacré à la détresse des réfugiés¹³⁴.

Toutefois, les manifestations de grande ampleur se font rares par la suite, les associations se plaignant des difficultés dans la mobilisation des foules. Ce constat oblige alors le CNCR à organiser des manifestations locales dans les villes canadiennes où un comité local lui est affilié. Ainsi, tout au long de la Seconde Guerre mondiale, le CNCR met en place de grands cycles de conférences pendant lesquels des personnalités, canadiennes ou étrangères, présentent leur engagement en faveur des réfugiés.

Le premier circuit de conférences est réalisé par James Parkes, « *a recognized authority of Jewish-Gentile relations* ». Cet intellectuel britannique, à la fois prêtre anglican et historien des religions, œuvre depuis plusieurs années pour une meilleure compréhension entre chrétiens et juifs. En tant que fondateur du *Council of Christians and Jews*, il est l'invité principal de la conférence inaugurale du CNCR, et sa visite fait l'objet de plusieurs articles dans le *Winnipeg Free Press*¹³⁵. Cette réception paraît fructueuse en terme de propagande puisque James Parker

*delivered more than 3 addresses, 7 radio addresses of which 3 were national broadcasts and one in French over the French Canadian net-work. Dr. Parkes had numerous conferences with influential individuals and groups.*¹³⁶

Une nouvelle fois, tous les médias sont utilisés, et la diffusion vers le public francophone est minoritaire¹³⁷. Certains « *tours* » sont même réalisés par des membres du CNCR

133. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940.

134. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 6/58, Report of Activities since Organization of the Canadian National Committee on Refugees, 17 mai 1940; CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939. L'épisode diffusé n'est pas nommé mais il s'agit certainement de « *Inside Nazi Germany* » diffusé en janvier 1938 ou de « *the Refugee - Today and Tomorrow* » de décembre 1938.

135. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 6/59, « Canada and the Refugees », *Winnipeg Free Press*, 16 janvier 1939.

136. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939.

137. James Parkes rédige aussi des brochures distribuées par la *Canadian Conference of Christians and Jews* comme *The Foundations of Anti-Semitism* et *Judaism and Christianity*, CJCCNA, CJC-

comme Constance Hayward ou le révérend Silcox qui parcourt l'Ouest canadien dès la création du CNCR¹³⁸.

Plus tard, en janvier 1940, le CNCR accueille Lord Marley, président du *Parliamentary Advisory Committee for the Aid of Jews in Europe*. Sa visite, intervenant au moment de la question de l'accueil des enfants évacués britanniques, est sans conteste un moyen de sensibiliser les élites politique et économique canadiennes à l'accueil de ces enfants. Elle est aussi un moyen pour le refuge canadien d'exposer aux Canadiens et Canadiennes sensibles aux décisions de leur « mère patrie », les liens unissant le CNCR au monde politique britannique. Cette démonstration de la puissance associative trouve son apogée à Ottawa, grâce à la présence de la femme du Gouverneur Général du Canada Lord Tweedsmuir, Susan Grosvenor.

Si Claris Silcox ou d'autres invités britanniques prennent part à ces tours, l'actrice majeure des conférences reste tout de même Constance Hayward. Le nombre de débats auquel elle participe est tout simplement impressionnant, au point que l'essentiel des archives conservées à Ottawa est constitué de centaines de lettres d'associations locales lui demandant une communication publique¹³⁹ ! Constance Hayward ne décline aucune proposition, et semble même prendre plaisir à défendre une cause lui tenant à cœur.

Dès 1936 et son arrivée à la LNC, elle parcourt le pays afin de promouvoir cette institution, et commence déjà à être reconnue pour ses talents d'oratrice¹⁴⁰. À partir de la naissance du CNCR, elle effectue chaque année une grande tournée à travers le pays, défendant la cause des réfugiés et présentant son association dans l'espoir de créer localement de nouvelles vocations bénévoles. Elle se rend dans les grands centres urbains tout autant que dans les petites communautés, comme celle du comté de Peel en Ontario le 21 octobre 1944, où elle fait un discours sur la situation des réfugiés devant plus de cent personnes.

Grâce à ce système, et en seulement huit mois d'existence, le CNCR compte plus de 300 conférences dans tout le Canada¹⁴¹. Toutes les allocutions publiques sont l'occasion

OR, CA 19/160A, Canadian Jewish Congress (Central Division) - Summary of Committee Reports - Prepared for the Seventh Annual Regional Conference, 2 novembre 1941.

138. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Third Meeting of the Executive, 7 février 1939.

139. Des associations l'invitent très souvent à venir aborder la question des réfugiés comme par exemple le *Progressive Business Girls Club* de Toronto en janvier 1941, LAC, CNCR, 5/3, De Mildred Easts à Constance Hayward, 14 janvier 1941.

140. Une présentation de Constance Hayward pour une tournée de conférences à l'automne 1938 la présente ainsi : « *In 1936 she joined the staff of the League of Nations Society in Canada as field organizer in the Maritime Provinces where she speedily established a reputation for herself as a speaker. In 1937-1938 she spoke to eight conventions, thirteen general meetings, thirty-one meetings of women's organizations, seven church services, twenty-three men's club, twelve high schools, two university forums and nine study clubs, and she attended twenty meetings of local executives of the Society.* », LAC, CNCR, 8/4, Speaking and Organizing Tour - Autumn 1938, 20 septembre 1938. Le dossier « *CNCR Scrapbook* » contient un album souvenir de Constance Hayward avec certains documents relatifs à ses très nombreuses représentations données au Canada ; LAC, CNCR, 8/4.

141. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, De Oscar Cohen à Samuel Bronfman - Activities: Canadian

d'entendre des intervenants renommés, mais elles participent aussi à l'existence même du CNCR, en permettant de rapprocher le comité national de ses comités locaux – notamment dans les provinces de l'Ouest où certains groupes fonctionnent difficilement. Par exemple, des séjours sont spécialement élaborés afin de re-mobiliser les membres locaux lors des grandes discussions liées au contenu de la pétition, tandis que d'autres viennent soutenir un changement dans la constitution des comités, et « éduquer » les nouveaux membres aux grands principes de la propagande du refuge¹⁴².

Néanmoins, la propagande n'en est pas le but premier de ces réunions plus ou moins publiques, puisqu'elles ne regroupent que des personnes déjà intéressées par la question des réfugiés. Elles sont plutôt l'occasion de récolter des dons afin de faire vivre le CNCR et de financer la prise en charge des réfugiés accueillis au Canada. En effet, l'association ne met pas en place de grandes récoltes de fonds, et ne vit donc que grâce aux soutiens financiers d'individus ou d'organisations, le paiement de frais d'adhésion et d'envoi des bulletins. Tous ces événements servent donc à présenter la cause des réfugiés tout autant qu'à favoriser les dons¹⁴³.

À l'inverse, d'autres manifestations affichent clairement leurs ambitions financières, comme pour l'exposition des poupées des princesses Margaret et Elizabeth.

*Her Majesty The Queen has graciously loaned the Princesses' dolls to the Refugee Committee for benefit exhibit. These delightful little dolls were given by the French children to the English Princesses in 1938. They are three feet high and exquisitely dressed by famous French designers. The dolls, with their outfits including ermine wraps, pert little hats, gloves, shoes, umbrellas, are worth something over thousand dollars*¹⁴⁴.

La description riche et précise des poupées clôt le onzième bulletin envoyé aux soutiens du CNCR en septembre 1940. Celui-ci a en effet reçu pendant l'été ce présent original afin de sensibiliser le Canada au sort des biens les plus précieux de la Couronne : les enfants britanniques évacués par peur des bombardements. Le parallèle entre les poupées royales et l'aide aux évacués est fort, puisqu'il parle à l'imaginaire collectif en rappelant la fragilité et l'importance des garçons et filles quittant leur famille pour se réfugier de l'autre côté de l'Atlantique.

Toutefois, cette exposition permanente n'apparaît à la marge du refuge, puisqu'elle ne touche qu'une infime partie des Canadiens, et qu'elle ne concerne pas directement l'objectif du CNCR – la libéralisation de la politique migratoire. Tout son intérêt réside

Jewish Committee for Refugees (Central Division), 15 août 1939.

142. LAC, CNCR, 6/21, De Mme Robert McQueen à Constance Hayward, 6 août 1943.

143. Par exemple, pour le « *Refugee Sunday* », LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940.

144. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 6/58, The Canadian National Committee on Refugees. Bulletin n°11, 12 septembre 1940.

dans la valorisation des liens entre l'association de Cairine Wilson et le Royaume-Uni, relation qui peut convaincre certains Canadiens, mais qui a surtout pour but d'afficher auprès du gouvernement fédéral les différents soutiens dont dispose le CNCR. Bien que diffusée massivement au travers du pays, la propagande associative semble en réalité n'être adressée qu'aux autorités migratoires.

2.2 L'argumentaire du CNCR : entre compassion et politique

L'argumentaire au cœur de la propagande du CNCR évolue assez peu durant la guerre, les changements opérés apparaissant le plus souvent dans la description des réfugiés, qu'ils soient ceux que l'on souhaite accueillir ou ceux dont les parcours sont mis en exergue. Au début de la propagande, les réfugiés n'ont pas de nationalité spécifique. Puis, avec l'invasion de la Tchécoslovaquie, les exemples cités dans les brochures insistent sur les compétences des réfugiés sudètes, et prennent pour exemple les parcours d'individus arrivés en 1938. Avec l'arrivée des évacués britanniques en 1940, les associations ciblent l'admission d'enfants réfugiés ; puis c'est ensuite au tour des internés d'être valorisés au moment de leur libération. Enfin, l'arrivée des réfugiés ibériques en 1944 est largement évoquée afin d'inciter le Canada à ouvrir ses portes aux réfugiés après la guerre.

Dès le début de la propagande, le CNCR s'appuie sur des documents rédigés par la LNC ou d'autres associations philanthropiques. Ainsi, le premier compte rendu de réunion met à la disposition de ses membres une longue bibliographie, constituée d'articles et d'ouvrages britanniques et états-uniens traitant de la question des réfugiés¹⁴⁵. Cette première base de travail est rapidement complétée par de nouveaux écrits émanant du comité.

Trois fils constituent le canevas de l'argumentaire : le refuge comme obligation chrétienne et morale, puis l'admission comme enjeu politique pour le Canada et enfin la valorisation économique de l'accueil. Selon nous, les trois thèmes argumentatifs sont adressés au gouvernement fédéral afin de le pousser à participer à l'aide aux réfugiés. Ils sont donc pensés comme une gradation, en mettant tout d'abord en avant des arguments humanitaires, puis en jouant sur la question de la place du pays dans la sphère internationale et la défense des valeurs démocratiques, avant de remettre en cause une politique migratoire fondées sur des critères valables durant les années 1920 ou lors de la Grande dépression, mais complètement dépassés au début des années 1940.

La compassion pour les populations : un appel humanitaire chrétien

Dès la création du CNCR, les brochures développent un discours religieux condamnant l'antisémitisme et le rendant incompatible avec les valeurs chrétiennes. En effet,

145. LAC, CNCR, 6/24, Minutes of the First Meeting, 6 et 7 décembre 1938.

la publication de la première résolution de l'association s'accompagne d'un extrait de la déclaration du pape Pie XI à la Congrégation du Saint-Office, le 25 septembre 1938 :

The Catholic Church habitually prays for the people who were the bearers of the divine revelation up to the time of Christ. [...] We regard racism and exaggerated nationalism as barriers raised between man and man, between people and people, between nation and nation... All men are, above all, members of the same great kind. They all belong to the single great family of the living. Humankind is therefore a single, universal, Catholic race¹⁴⁶.

FIGURE 2.1 – Couverture de la brochure *In the Name of these Refugees, Aid ALL Refugees*, 1939.



Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution with the co-operation of the League of Nations Society in Canada, 1939.

Par ce biais, la littérature du refuge valorise la nation chrétienne canadienne unie, en multipliant les expressions telles que « *Canadian Christianity* », « *Christian life* » ou « *Christian attitude*¹⁴⁷ ». L'accent est donc mis sur l'unité confessionnelle entre

146. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, « The Canadian National Committee On Refugees and Victims of Political Persecution », *The Church Press*, décembre 1938.

147. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *The Reproaches From the Cross and the Refugees*, 1939. Les résolutions envoyées à Thomas A. Crerar reprennent cette idée d'un Canada chrétien ayant l'obligation de devenir un sanctuaire pour les réfugiés, quelque soit leur confession : « *In particular, we urge the sympathetic consideration of the needs of many of the Protestant and Evangelical pastors of Germany, who have suffered intensely for their spiritual convictions; and of the imperative needs of the children, orphaned or semi-orphaned, whether Hebrew, Non-Aryan or Aryan in race, whether Protestant, Catholic, or Jewish in religion, who should be taken from Germany without delay and placed in surroundings where they can live without untoward fear and in an atmosphere of kindly understanding* », CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 3/29, de E. W. Leggott à Thomas A. Crerar, 12 juin 1939.

protestants et catholiques, fraternité consolidée par l'utilisation de références communes comme la Sainte Famille et Jésus de Nazareth ¹⁴⁸.

La brochure *In the Name of These Refugees, Aid ALL Refugees* reproduite à la figure 2.1 rapproche explicitement la Fuite en Égypte de l'exil des réfugiés européens ¹⁴⁹. La métaphore est reprise dans plusieurs écrits, et cherche, au travers d'une histoire familière, à sensibiliser les chrétiens canadiens à la situation des réfugiés européens ¹⁵⁰. La pauvreté, la fuite et l'isolement deviennent des caractères mélioratifs puisqu'ils sont partagés par la Sainte Famille. L'argumentation fait alors appel à la compassion des Canadiens, et souhaite susciter une « sympathie [...] devant l'infortune du prochain [afin de produire] l'indignation morale susceptible de générer une action visant à la faire cesser ¹⁵¹. »

Les références bibliques donnent aussi l'occasion au CNCR d'aborder la judéité d'une grande partie des réfugiés, rappelant les liens entre judaïsme et chrétienté au sein de la Sainte Famille ¹⁵². Enfin, les associations rappellent la condamnation morale de l'antisémitisme par Pie XI, citant un extrait de son encyclique donnée le 6 septembre 1938, qui le rend « *incompatible with Christian life and thought, even as His Late Holiness reminded us : "Were all Semites spiritually"* ¹⁵³. » L'aide aux réfugiés est alors présentée comme le devoir moral pour tout chrétien : « *There is a moral obligation on the part of a country which is at once Christian and democratic to practise as well as preach its faith* ¹⁵⁴. » L'admission des réfugiés serait-elle un préambule au Jugement des Nations ?

The verdict of Christ will not be based on race or traditional creed, but according to a five-fold test: what provision has been made for feeding the hungry, for distributing clothing, for public health, for the treatment of the criminals, for the shelter of the immigrant and the homeless – [...] Where does our nation, our Canada, stand in the light of this test, and what will

148. La valorisation d'un Canada chrétien apparaît dans toutes les brochures, soit en tant qu'argument central – comme dans *In the Name of these Refugees, Aid all Refugees* – soit elle ouvre et clôture l'argumentation – comme dans *Canadian Post-Mortem on Refugees* où Silcox commence son argumentation en relayant les propos de Pie XI et conclut sur l'Épître de Saint Paul apôtre aux Galates : « *The issue today are drawn ; as a Christian people, it is ours to see that those whom the spirit of anti-Christ has bruised, whether they be Aryans or non-Aryans are healed by the compassionate spirit of Him, in whom "there is neither Jew nor Gentile, Greek nor Barbarian, bond nor free"* »

149. La couverture reprend les éléments classiques de ce thème dans la peinture avec sur l'âne, Marie portant son enfant et Joseph ouvrant ou fermant la marche.

150. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, 1939.

151. Didier FASSIN, *La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010, p. 8.

152. « *It was Jesus, the Son of God and the Son of the Jewish Mother, Mary, who uttered the cry of dereliction* », « *Jesus, dying as "King of the Jews"*, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *The Reproaches From the Cross and the Refugees*, 1939.

153. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *In the Name of these Refugees, Aid all Refugees*, 1939.

154. *Ibid.*

*the judgment of Christ be ?*¹⁵⁵

Les références à l'évangile selon Mathieu, et particulièrement aux chapitres 25 et 27, sont légions dans les brochures, et font des réfugiés les « messagers » qui permettront à Dieu de séparer « [les hommes] les uns des autres, comme le berger sépare les brebis des chèvres¹⁵⁶. »

Les paroles de Pie XI et les comparaisons bibliques ne suffisent toutefois pas à intéresser les catholiques au sort des réfugiés, et à neutraliser les pensées anti-juives. Pour le CNCR, la raison en incombe à la propagande antisémite qui transpose le terme « *refugees* » en « *refu-jews* », et réduit la situation des exilés à un « problème juif »¹⁵⁷. Pour contrer cette propagande, les textes décrivent alors des hommes, des femmes, des enfants, des travailleurs, des voisins, mais pas de juifs. Cette volonté d'intéresser et de sensibiliser les populations chrétiennes au refuge passe ainsi par l'atténuation de la composante juive au sein du groupe.

Arrêtons-nous quelques instants sur la composition de la brochure *What They Say*, dont l'auteur n'est autre que le quaker Raymond Booth, secrétaire exécutif du CNCR durant les premières années de la guerre¹⁵⁸. Rédigé à la première personne, le document commence par décrire la lassitude de Booth face aux discours anti-réfugiés et anti-juifs. Par la suite, l'auteur oppose les sympathisants antisémites – « *they* » – à sa propre expérience au contact des populations en fuite, mais aussi à celle de la population canadienne, toutes deux désignées par un « *us* » inclusif.

Dans les premiers paragraphes en lien avec les confessions des populations réfugiées, Raymond Booth fait le choix de ne développer que des cas de chrétiens considérés comme juifs par les lois de Nuremberg. Ce parti pris crée un lien d'identification confessionnelle entre ces « faux réfugiés juifs » et le lectorat des brochures.

They say, for instance, that the refugee problem is only a Jewish problem. But my rather intimate experiences over many months tell me this is not true. The first refugee whom I met, a long while ago now, was a flax-haired blond, blue eyed. German, Czech, Roman Catholic, who teaches in our swankest private school for boys. The last one who came in the office was also pure Aryan (sic), a nephew of the last Minister of Social Security in Czechoslovakia, a Unitarian by faith. Just before him came a young

155. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, «The Reproaches From the Cross and the Refugees», 1939.

156. « I was a stranger – and ye took me in ! » (Mathieu 25 :35) , « My God, my God, why hast Thou forsaken me ? » (Mathieu 27 :46), CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *The Reproaches From the Cross and the Refugees*, 1939

157. Le terme « *refu-jew* » apparaît dans la brochure *What They Say*; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, 1939. Le mot est de James B. True Jr., membre d'une organisation antisémite, le « Kike Killer » (Tueur de Youpin), diffusant de la propagande allemande aux États-Unis, François OUZAN, *Ces Juifs dont l'Amérique ne voulait pas*, 1945-1950, Bruxelles, Complexe, 1995.

158. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, *op. cit.*

*woman of 27 years who had been born in Canada and had been taken back to Germany some years ago, a member of the United Church of Canada*¹⁵⁹.

Les exemples décrits par Raymond Booth valorisent donc les réfugiés chrétiens déjà intégrés dans la société d'accueil et désignés à tort comme juifs, alors que « *many such had not even known of such ancestry*¹⁶⁰. » Leur nationalité n'est pas le fruit du hasard puisque le CNCR lutte, au moment de la rédaction de la brochure, pour l'accueil de réfugiés tchécoslovaques¹⁶¹.

L'argument central posé, l'auteur développe alors la description des réfugiés de confession juive. Il reprend à son compte les stéréotypes antisémites sur un ton humoristique afin de mieux les dénoncer.

They say the Jews are different. But, I know a great many Jews personally. [...] But, on reflexion, so do I. True, some of them eat garlic, but then I eat onions. True, many of them are dark, but not all gentlemen prefer blondes. By « different », our « anti » friends really mean « inferior ». And with that point of view I am in total disagreement.

L'argumentaire se poursuit par la critique des grands stéréotypes antisémites : « *They say Jews are not ethical* » ; « *they say the Jews are never farmers* » ; « *they say the Jews are not patriotic* » ; « *they say the Jews are communists* » ; « *they say the Jews are anti-social big business people* » ; « *they say the Jews are dirty* » ; « *they say the Jews are noisy* » ; « *they say the Jews never assimilate* »¹⁶². En commençant chaque paragraphe par une anaphore, il ridiculise le cliché et donne l'impression d'une énumération sans fondement rationnel. À ces stéréotypes antisémites, Booth oppose son expérience personnelle au contact de familles en exil, ou effectue des comparaisons avec d'autres communautés canadiennes. ,

Par exemple, sur la « saleté » des juifs, Raymond Booth affirme que

*the dirtiest people [he] know[s] are a certain type of Irish in New York, Negroes in Chicago, English in Toronto, French in Montreal. No one believes that the Irish, Negroes, French and English are dirty as races. Neither is the Jewish a dirty race*¹⁶³.

En réutilisant à son compte le raisonnement par l'absurde, et en l'appliquant aux grandes communautés nord-américaines, il montre la stupidité du discours antisémite. À travers ce message dénonçant les stéréotypes anti-juifs, le CNCR souhaite

159. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, op. cit.

160. *Ibid.*

161. Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism ?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977, p. 74-86 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 48-50.

162. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, op. cit.

163. *Ibid.*

convaincre les sceptiques de la capacité d'adaptation des réfugiés au Canada¹⁶⁴. Néanmoins, l'union des Chrétiens autour de la crise des réfugiés a une limite : le Canada francophone. En effet, les discours de fraternité de certaines brochures n'évitent pas les remarques péjoratives faites à ce groupe minoritaire canadien.

Dans une brochure reprenant deux sermons donnés en avril 1939 à la *Westminster United Church* de Winnipeg, le révérend Ernest Marshall Howse livre à ses fidèles une vive critique du Québec¹⁶⁵.

In past years a narrow and vicious nationalism has gained almost complete ascendancy in Quebec. The French Canadians feel that they are a minority, and they intend to be a majority; and they are determined that nothing shall frustrate or even delay that purpose. So they have fiercely fanned the flame of opposition to all immigration. A petition has been sent to the Dominion Government, signed by 127,000 names, protesting against any immigration, but particularly against Jewish immigration. Ironically enough the petition was sent in the name of the Society of John the Baptist, himself a Jew.

The voices so speaking have been loudest and most persistent. They have been heard both in season and out of season; and the plain fact is, as everybody who has dealt with Ottawa knows full well, that when Quebec says «no» the Government sits down. [...]

Now I feel that the voices from Quebec that have been loudest do not represent the best. To date the saner voices have been drowned in the clamour of prejudice. But we can hope, especially since the unmistakable declaration of the last Pope that the cause of all Christians, that there will soon be a change of attitude even in Quebec¹⁶⁶.

Les critiques ne ciblent pas seulement les francophones en tant que minorité linguistique, mais aussi comme minorité franco-catholique.

Les discours d'union entre catholiques et protestants connaissent donc aussi quelques ratés qui limitent certainement la participation des catholiques francophones et anglophones, et amplifient le manque d'intérêt voire l'opposition des franco-catholiques québécois.

164. Cette brochure du CNCR condamnant l'antisémitisme n'est pas la seule puisque elle s'accompagne de nombreuses autres rédigées par les associations juives, la lutte contre la xénophobie et l'antisémitisme étant un axe de travail important des celles-ci, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Report on Activities since Organization of the Committee. (December 7, 1938 to March 15, 1939), 1939.

165. Cette brochure est aussi analysée dans Alan T. DAVIES et Marylin F. NEFSKY, *How Silent Were the Churches?*, op. cit., p. 39-40.

166. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 5/47, "Christian Canada and The Refugees" and "The Refugees - A Policy for Canada", avril 1939.

La place du Canada : entre enjeux humanitaires et défense des valeurs démocratiques

La dimension confessionnelle de la propagande évolue dans certaines brochures, mêlant humanitaire et questionnement de la place du Canada sur la scène internationale. En effet, l'accueil d'exilés européens est présenté comme la contribution par excellence à l'effort de guerre canadien, puisqu'il permettrait de soulager la Grande-Bretagne du lourd fardeau des réfugiés. L'argument prend tout son sens lors de la participation du Canada à l'évacuation à l'été 1940 des enfants britanniques, ceux-ci étant considérés comme les meilleurs représentants de la nation britannique. L'arrivée de ces enfants et de leurs mères permet d'ailleurs au CNCR de demander un geste similaire pour des jeunes garçons et filles d'autres nationalité, sans succès.

La nationalité est en effet un critère essentiel dans la politique migratoire canadienne. Les associations ne pouvant pas modifier l'appartenance nationale des réfugiés en fuite, elles présentent alors les hommes, femmes et enfants en fuite comme les véritables gardiens des valeurs prônées par la Grande-Bretagne.

It is more important that [its] country should be «British» in its conduct, its ideals and its traditions, than that it should be «British» in the racial origin of its population. And if there is anything which is an essential part of the British ideal and tradition, it is the practice of admitting into the country the persecuted and dispossessed and exiled of every other land. Even today, in the midst of the difficulties arising from having an active and powerful enemy only few miles from their coast, the people of Great Britain are sheltering at least 150,000 refugees from the tyranny of the Nazis¹⁶⁷.

L'auteur va plus loin dans cette citation puisqu'il insinue que le Canada, en refusant d'accueillir des réfugiés, trahit les traditions britanniques d'accueil. Ainsi l'accueil britannique devient-il le modèle de l'action canadienne souhaitée par le CNCR.

Britain from the time of William the Conqueror onwards, with few exceptions, held her door wide open to refugees. [...] The record, when you look for it, run through British history as plain as can be. Flemings, Jews, Huguenots, royalists, democrats, freedom seekers sought sanctuary in England from the earliest times down to the industrial revolution. All were welcome and all contributed mightily to the prosperity and strength of their adopted land¹⁶⁸.

L'exemple des actions britanniques rencontre certainement un écho auprès des anglophones canadiens, pour qui les liens avec la mère patrie restent forts, tout en étant

167. LAC, CNCR, 7/12, Talk by M. B. K. Sandwell, 19 décembre 1943.

168. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51, «Refugee» Industries in Canada - Reprinted from the Editorial page of the Winnipeg Free Press, 1940.

pensé comme un moyen de faire réagir le gouvernement fédéral. Le CNCR approfondit cette perspective historique d'anciens réfugiés, l'élargissant à d'autres événements durant lesquels des individus, chassés de leur pays, ont trouvé refuge dans un autre État tout en contribuant à la réussite future de celui-ci¹⁶⁹.

Cette valorisation d'une potentielle contribution des exilés européens à la société canadienne amène aussi à dédramatiser la « crise des réfugiés », en la transformant en une opportunité qui peut faire entrer le jeune Canada dans le concert des pays démocratiques. Il s'agit alors d'un argument s'adressant une nouvelle fois aux responsables politiques.

L'exemple repris par les auteurs de la littérature du refuge porte, à partir de mars 1939, sur la violation des Accords de Munich, et présente les démocrates autrichiens et tchécoslovaques en danger comme les principaux garants de leurs institutions démocratiques. Les accueillir pourrait alors consolider la démocratie canadienne¹⁷⁰. À l'inverse, ne pas soutenir les réfugiés dans leur fuite revient, pour la propagande associative, à soutenir la politique nazie¹⁷¹.

On retrouve ici la position portée par Cairine Wilson lorsqu'elle s'oppose aux Accords de Munich. Toutefois, l'organisation ne peut pas aller plus loin dans sa critique de la politique gouvernementale, puisque les associations font le choix de produire un discours dépourvu de critiques directes portées contre les gouvernements européens ou même canadien. En adoptant cette position de principe, le CNCR souhaite conserver de bonnes relations avec les autorités canadiennes, notamment afin de pouvoir négocier avec celles-ci.

Les arguments précédents démontrent cette volonté de jouer sur la compassion envers les réfugiés, que ce soit sur la question de l'aide humanitaire ou sur la place que pourrait obtenir le Canada en participant à la résolution du « problème des réfugiés ». Ainsi, le CNCR ne désapprouve jamais clairement la politique migratoire canadienne, et plaide plutôt pour sa libéralisation en présentant les réfugiés comme des immigrants idéaux répondant à tous les critères migratoires.

Un discours en réponse aux catégories migratoires

The very word conjures up the picture of the homeless, the uprooted, the disinherited. The appeal is to our sympathy, our charity. Men, women and children broken on the wheel of persecution and intolerance, ending their days in misery and poverty. If you look through the story of mankind –

169. *Ibid.*

170. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *In the Name of these Refugees, Aid all Refugees*, 1940.

171. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939 ; « *The policy of the German Reich under National Socialism is to make refugees* », CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51A, « *The Makers of Refugees* », *Saturday Night*, 20 avril 1940.

*the history book – refugees are always pathetic, momentarily clouding the page of more stirring events and then fading, forlorn and desolate, into obscurity*¹⁷².

Le CNCR ne produit que très rarement une représentation dramatique des réfugiés, caractéristique qui différencie sa propagande de celles de l'UJR&WRA. Au contraire, la stratégie associative vise à présenter les potentiels réfugiés européens comme des migrants idéaux, répondant positivement aux catégories de la politique migratoire canadienne. Cette volonté de respecter la loi migratoire en vigueur est caractéristique de la ligne de conduite du CNCR.

Celui-ci ne milite pas en faveur d'une modification, mais privilégie plutôt une application plus libérale de la loi. Dès sa création, et tout au long de la période, l'organisation combat donc les opposants qui l'accusent de cautionner une immigration de masse au Canada, alors que sa position est claire :

*In this statement [la résolution de 1938] we enlarge upon the grounds of the belief thus expressed, but would at the outset call special attention to the fact that **we are not urging any large scale mass immigration, but a generous policy in admitting carefully selected individuals or groups of refugees to sanctuary on Canadian soil***¹⁷³.

En ce sens, le CNCR s'éloigne de l'opposition classique entre réfugiés et migrants, entre accueil temporaire et installation permanente, puisqu'il utilise un raisonnement à long terme fondé sur les possibilités offertes par la politique migratoire canadienne, tout en employant les termes de « *refugees* » et de « *sanctuary* ». La première tâche du CNCR en 1939 consiste donc à combattre l'idée d'une immigration massive au Canada. Il effectue pour cela un rapprochement entre les nationalités des réfugiés européens, et celles admises dans les années 1930.

172. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51, "Refugee" Industries in Canada - Reprinted from the Editorial page of the Winnipeg Free Press, 1941.

173. Le texte en gras est sur le document ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the PEOPLE OF CANADA, 1939. Le texte de la résolution est présent dans la majeure partie des brochures.

FIGURE 2.2 – Estimation du nombre de réfugiés en Allemagne, Autriche et Tchécoslovaquie, 1939.

The following are estimated numbers of the various categories of refugees now in Germany, former Austria and Czechoslovakia:

Non-Aryan Christians.....	200,000 (at least)
Czechoslovaks.....	125,000*
Political and religious refugees.....	350,000†
Jews.....	600,000

*This figure of 125,000 Czechoslovakian refugees is undoubtedly low as the number is steadily growing. By November 14th, 1938, the total number of refugees in Czechoslovakia was as follows:

Czechs.....	99,949
Germans.....	13,014
Jews.....	7,266
Poles.....	1,346
Others.....	769
Total.....	122,344

†This figure is probably an understatement. It is based upon the statement of the chairman of the Evian Conference in July, 1938, that there were 75,000 Catholic and 285,000 Protestant refugees in Germany.

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

FIGURE 2.3 – Tableau du nombre d'immigrants admis au Canada entre 1929 et 1937 selon la « race », 1939.

IMMIGRATION TO CANADA									
	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937
British.....	75,581	81,193	41,134	15,208	10,601	6,903	5,767	5,152	5,327
French.....	4,679	5,116	4,738	2,821	2,790	1,204	895	819	846
German.....	16,609	18,014	10,397	2,259	1,698	1,156	957	680	896
Hebrew.....	3,848	4,164	3,421	649	772	943	624	880	619
Italian.....	1,064	1,513	1,235	580	397	376	381	390	357
Polish.....	8,515	6,837	4,223	657	459	424	446	404	467
Ruthenian.....	15,610	11,332	6,491	540	461	429	601	426	870
Total Immigration..	167,723	163,288	88,223	25,752	19,782	13,903	12,136	11,103	12,023

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

Le décompte du tableau 2.2 est réalisé à partir des données des pays pourvoyeurs de réfugiés selon la définition de *l'Intergovernmental Committee on Refugees* mis en place en 1938 lors de la Conférence d'Évian¹⁷⁴. Il vise à montrer que les juifs ne sont pas majoritaires au sein de la population des potentiels réfugiés, mais il ne prend en compte que les individus encore présents sur les territoires contrôlés par l'Allemagne, et non pas les personnes déjà en fuite.

Par ailleurs, les juifs sont bien le groupe le plus nombreux, même si le tableau est construit de sorte à minimiser leur importance en ne les mettant pas en tête des données – ce qui n'a pas dû échapper au lectorat de la brochure. Afin d'accentuer encore l'effet recherché, un second tableau reproduit en 2.3 accompagne le premier, avec l'intention de montrer la baisse importante de l'immigration au Canada.

Ces tableaux 2.2 et 2.3 appellent plusieurs remarques. La première concerne les dates choisies : l'année 1929 sert de repère pour l'immigration avant la Grande dépression. Une simple comparaison avec les données de l'année 1937 expose clairement la baisse du nombre d'immigrants admis au Canada. Mais les nombres – même partiels – de 1938 ne sont pas inclus dans le tableau alors qu'ils sont donnés auparavant :

*The contribution of Canada to the solution of the refugee problem may be gauged from the fact that total immigration to this country from all sources for the first six months of 1938 was 8,135 of which 328 were Jews*¹⁷⁵.

Cette omission s'explique certainement par le fait que les données du premier semestre de 1938 attestent d'une reprise de l'immigration, ce qui contredit l'idée d'un Canada aux frontières closes. Enfin, présenter ces jeux de données dans une courte brochure cultive à nouveau un rapprochement entre la situation des réfugiés et les immigrants classiques. La confusion est poussée encore plus loin par le CNCR, puisqu'il fonde sa description des réfugiés potentiels sur les seules catégorie migratoires acceptées par le pays depuis 1931 :

*Americans and British subjects from the predominantly white dominions such as Britain, Ireland, the Irish Free State, Newfoundland, New Zealand, Australia, and South Africa who had sufficient money to sustain themselves until employment was secured; agriculturalists with sufficient means to farm in Canada; and wives or minor children of Canadian residents*¹⁷⁶.

Or, la très grande majorité des exilés ne correspond pas aux critères de nationalité ou de liens maritaux – ceux-ci étant impossibles à changer et facilement vérifiables par les autorités canadiennes. L'association se concentre donc sur la dernière porte

174. Pour les évolutions de la définition du réfugié, voir le chapitre 2.

175. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

176. Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 216.

d'entrée canadienne : le travail de la terre. Les besoins de main d'œuvre agricole sont en effet accrus par la déclaration de guerre et la mise en place de la loi sur les mesures de guerre¹⁷⁷. Les parcelles agricoles, en plus de fournir la nourriture à la population canadienne, doivent aussi pourvoir aux demandes britanniques.

Les associations profitent de cette hausse de la demande pour valoriser l'admission de potentiels réfugiés agriculteurs. Une difficulté apparaît toutefois : comment réussir à rendre admissible des juifs agriculteurs, profil considéré comme un véritable oxymore par les autorités canadiennes ? En plus d'être des « *non-preferred immigrants* », les juifs sont perçus comme une communauté exclusivement urbaine, et dont les seules expériences migratoires rurales canadiennes ont été un échec¹⁷⁸. Pour lutter contre cette représentation, les associations valorisent les réussites récentes de réfugiés juifs devenus fermiers au Canada, à l'exemple de Raymond Booth dans sa brochure contre les stéréotypes¹⁷⁹.

Par ailleurs, les métiers agricoles ne sont pas les seuls débouchés potentiels pour les réfugiés. L'entrée en guerre du Canada et sa participation à l'effort de guerre des Alliés changent la donne en imposant une forte participation du monde industriel¹⁸⁰. C'est l'occasion pour le CNCR de diversifier la représentation du réfugié idéal en exaltant le potentiel industriel des exilés menacés en Europe, et en s'appuyant sur les souhaits des industriels canadiens¹⁸¹.

*The refugees may establish some **new industries** and thus improve Canada's economic position. Many of the refugees are men of skill and experience all but unknown in Canada. Among such industries might be mentioned potteries, glassware, beadwork, chemicals, dyes, some forms of munitions, novelty gloves, toys, fine leather-work, costume jewelry. Certain arts and crafts might be given a great impetus*¹⁸².

Les écrits associatifs sont clairs : il ne s'agit pas de simples industries, mais de « *new industries* » afin d'éviter que les réfugiés ne soient perçus comme de potentiels concurrents par les Canadiens. Au contraire, ces nouvelles industries permettraient de développer le secteur secondaire canadien, qui deviendrait plus concurrentiel et gagnerait des parts dans le marché mondial. Au lieu d'importer des biens usinés en provenance

177. La loi sur les mesures de guerre (*War Measures Act*) confère de larges pouvoirs au gouvernement fédéral canadien. Elle est appliquée une première fois entre 1914 et 1920 pour la Première Guerre mondiale et à nouveau entre 1939 et 1945 pour la Seconde Guerre mondiale.

178. Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 75. Nous abordons ce thème dans le chapitre 5.

179. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *What They Say*, 1939.

180. Scott W. SEE, *The History of Canada*, New York, Grey House Pub., 2014, p. 157-158 ; Andrew STEWART, *Empire Lost: Britain, the Dominions and the Second World War*, London, Continuum, 2008.

181. Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 252-253.

182. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

d'Europe, le pays pourrait produire lui-même ces produits et concurrencer ainsi les entreprises européennes¹⁸³. Ces nouveaux marchés seraient donc créateurs d'emplois et les associations ne se privent pas de citer l'exemple de l'Angleterre¹⁸⁴.

L'argumentaire est loin d'être anodin : le pays entier – et tout particulièrement les provinces centrales et de l'ouest – est fortement marqué par la Grande Dépression¹⁸⁵. Afin d'appuyer son propos, le CNCR s'informe sur l'apport des réfugiés en Angleterre et multiplie les preuves qu'une augmentation de la population peut être bénéfique pour le pays¹⁸⁶.

L'arrivée de réfugiés est donc présentée comme le moyen de créer un cercle vertueux, cercle dans lequel les nouveaux seraient autant des futurs producteurs que des futurs acheteurs. Comprenant l'importance de présenter les réfugiés européens comme de futurs pourvoyeurs d'emplois et de potentiels acteurs de l'effort de guerre national, l'association de Cairine Wilson réalise deux brochures et de multiples éditoriaux dans le *Winnipeg Free Press* : «*Refugee*» *Industries in Canada* en 1941 et *They Bring Great Gifts* en 1944.

Dans ceux-ci, le CNCR valorise des parcours de réfugiés arrivés au Canada avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Afin de mieux retranscrire la réalité de leurs expériences, l'association contacte le *Canadian Institute for International Affairs* à Toronto dans le but d'obtenir une liste des industries fondées par ces réfugiés¹⁸⁷. Constance Hayward envoie ensuite une lettre type à chaque individu signalé afin que ceux-ci, s'ils le souhaitent, développent leurs parcours et fournissent des renseignements sur leurs potentiels apports au monde industriel canadien.

Plusieurs industriels répondent à cette invitation et permettent aux brochures suivantes de s'appuyer sur des réussites réelles. Les textes dessinent les portraits d'hommes

183. CJCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51, «*Refugee*» *Industries in Canada - Reprinted from the Editorial page of the Winnipeg Free Press*, 1940.

184. CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *The Reproaches From the Cross and the Refugees. Suggestions for Holy Week*, 1939. Les exemples allant dans ce sens sont nombreux : «*Sir Samuel Hoare recently stated that since 1933 the United Kingdom had received 11,000 German refugees and these 11,000 refugees have already employing 15,000 Englishmen. A similar exists in Holland and other countries*»; CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *In the Name of these Refugees, Aid all Refugees*, op. cit.

185. Sur la Grande dépression, voir notamment Pierre BERTON, *The Great Depression 1929-1939*, Toronto, Anchor Canada, 2001 et Donald G. WETHERELL, «*Making New Identities: Alberta Small Towns Confront the City, 1900-1950*», *Journal of Canadian Studies*, 2004, vol. 39, n° 1, p. 175-197.

186. CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *The Plight of the Refugees*, op. cit.

187. LAC, CNCR, 6/14, Enclosure for Mr. Holmes. % Canadian Institute for International Affairs (CIIA) of Toronto, 1944. Nous ne savons pas quel membre du CNCR demande cette étude au CIIA mais les liens entre les deux organisations sont évidents. Par exemple, l'un des fondateurs du CIIA, John W. Dafoe, rédacteur en chef du *Winnipeg Free Press*, publie de nombreux éditoriaux ou articles favorables au refuge et il parraine le *Canadian Fund for Refugee* dès sa création en juin 1939 ; CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. National Campaign Committee, 22 juin 1939 ; pour un exemple d'éditorial du *Winnipeg Free Press* CJCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/046A, Copy of Editorial which appeared in the Winnipeg Free Press of April, 7th, 1939, 7 avril 1939.

et de familles participant à la lutte contre le régime nazi tout en ayant réussi leur intégration au Canada au prix de multiples efforts : l'un est à la tête d'une usine de fabrication d'instruments chirurgicaux, l'autre produit des pièces en bois pour l'aviation etc.

Deux témoignages retiennent notre attention car ils démontrent toute l'étendue des parcours de vie des réfugiés. Louis Fischl est un fabricant de gants originaire des Sudètes. Il s'enfuit avec sa femme et ses enfants le jour de la signature des Accords de Munich, et réussit à prendre un avion pour Strasbourg. Dans la précipitation et l'urgence, il se retrouve sans argent en France. Plusieurs de ses connaissances lui proposent alors de les rejoindre en Belgique ou en Angleterre, mais il décide de quitter l'Europe. Désireux de capter l'attention du lecteur, Louis Fischl s'adresse directement à celui-ci :

I knew I was finished with Europe. I could see nothing but trouble. I liked England, but my thoughts kept turning to Canada. I had visited this country 19 times, knew it well and liked it very much. There is a future here. You have everything you need for industry. You have been wrong, all these years, in thinking you need only farmers. You need, and have been needing, industry to supply a market for milk and other farm produce. You have resources in plenty, but lack men with special skills to develop them.

*I didn't think seriously of going to the United States. It is overfilled*¹⁸⁸.

L'intérêt ici n'est pas de savoir si ce témoignage est réel, mais plutôt de remarquer la volonté de faire du Canada une destination de premier choix, et non pas une solution de rechange. En insistant sur les multiples voyages, sur la connaissance de l'économie nationale, et surtout sur le rapport avec les États-Unis, les associations souhaitent montrer que les réfugiés accueillis n'ont pas l'intention de traverser la frontière qui les sépare des États-Unis¹⁸⁹.

La seconde histoire est celle, plus connue, de la famille Bata. L'entreprise familiale tchécoslovaque existe depuis huit générations lorsque Tommy Bata arrive au Canada. Son père, Thomas Bata révolutionne quelques années plus tôt le métier de cordonnier en améliorant la chaîne de production. Son entreprise est si prospère qu'elle emploie plus de 20 000 travailleurs tchécoslovaques l'année de sa mort en 1932.

Avec les Accords de Munich et l'invasion de la Tchécoslovaquie, Tommy Bata décide de fuir son pays et de transférer son entreprise dans le Commonwealth. Il arrive à Ottawa en avril 1939 et ouvre une usine dans la *Trent Valley* en Ontario. En parallèle, il obtient l'admission de 82 réfugiés tchécoslovaques afin de redémarrer l'entreprise au Canada.

188. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 5/51, «Refugee» Industries in Canada - Reprinted from the Editorial page of the Winnipeg Free Press, 1941.

189. Nous développerons ce point dans notre dernier chapitre.

L'apport de l'entreprise au pays est impressionnant. En 1943, Bata a investi près d'un million de dollars, créé 668 emplois, produit plus de 375 000 paires de chaussures en une année, dont près de 100 000 sont exportées, et il fabrique des chaussures et des pièces d'avion pour les Forces Canadiennes¹⁹⁰. Enfin, l'emprise de l'usine est si importante qu'une ville se crée autour d'elle : Batawa¹⁹¹.

FIGURE 2.4 – L'usine Bata au service de l'effort de guerre canadien, 1944.



Source : CJCNA, CJC-OR, ZA 1944 7/133, «Canada, Plants in Exile», *Business Week*, 26 février 1944.

L'illustration prouve la réussite de l'industriel Bata : les machines et l'entrepôt sont modernes, des emplois sont créés – les femmes sont probablement canadiennes –, l'usine participe activement à l'effort de guerre grâce à un « cordonnier plein de ressources ».

La flexibilité des travailleurs européens est une nouvelle fois soulignée au moment de la libération des réfugiés internés. Les « *camp boys* » sont ainsi mis à l'honneur puisque certains « *work in factories making aircraft equipment and other specialized war supplies where their skills can be utilized*¹⁹². » De nombreux articles valorisent

190. CJCNA, CJC-OR, ZA 1944 7/133, «Canada, Plants in Exile», *Business Week*, 26 février 1944.

191. CJCNA, CJC-OR, ZA 1944 5/51, «*Refugee*» *Industries in Canada - Reprinted from the Editorial page of the Winnipeg Free Press*, 1944.

192. CJCNA, CJC-OR, ZA 1944 7/133, «Canada, Plants in Exile», *Business Week*, 26 février 1944.

leur participation à l'effort canadien, et insistent sur la chance canadienne de pouvoir bénéficier de l'expérience de près d'un millier d'hommes prêts à tous les sacrifices pour lutter contre le nazisme.

La propagande pour le travail des internés commence même avant leur libération, puisque des reportages détaillent les activités réalisées dans les camps en faveur de l'effort de guerre canadien. Les photographies montrent notamment des hommes confectionnant des filets de camouflage, des chaussures pour les soldats, etc. L'iconographie la plus symbolique de cette collaboration à l'effort de guerre reprend le « V » de la victoire.

FIGURE 2.5 – Les réfugiés internés soutiennent la cause alliée



Source : CJCNA, CJC-OR, ZB Pfeiffer Julius, *s. d.*

Le signe « V » est en effet un élément important de la propagande alliée dès 1941 grâce au belge Victor de Laveleye.

Because «V» is the first letter of the words «Victoire» in French and «Vrijheid» in Flemish: two things which go together, as Walloons and Flemings are at the moment marching hand in hand: two things which are the consequence of one of the other, the victory which will give us back your freedom, the victory of our good friends the English. Their words for Victory also begins with V. As you see, things «fit» all round. The letter V is the perfect symbol of Anglo-Belgian understanding¹⁹³.

Représenter les internés, dont la fidélité à la cause alliée n'est pas évidente pour tous les Canadiens, n'est pas fortuite. Au contraire, leur représentation participe d'une valorisation de la participation des réfugiés à l'effort national¹⁹⁴. Mais que faire des

193. Gillian CARR, « The Archaeology of Occupation and the V-sign Campaign in the Occupied British Channel Islands », *International Journal of Historical Archaeology*, 2010, vol. 14, n° 4, p. 578.

194. Pour une étude des représentations des internés pendant la Seconde guerre mondiale, voir le chapitre 6.

industriels qui ont tout perdu en Europe ou des personnes ayant fui sans avoir eu le temps de prendre avec eux leurs biens les plus précieux ? Le CNCR ne peut laisser de côté les migrants sans le sou. À nouveau, la littérature du refuge s'éloigne de la pensée à court terme et élabore un argumentaire tourné vers l'apport à long terme des réfugiés démunis :

*Even if the refugees come penniless, they are for the most part people who have learned initiative, skill and technique, and if given anything approximating a fair chance, most of them will make good. Their fundamental capitals is in their knowledge and their spirit*¹⁹⁵.

Le CNCR déserte les catégories migratoires autorisées mais ne développe pas de discours misérabiliste, puisque les plus pauvres pourraient compter sur l'aide de la communauté juive. Ainsi, la seule mention des associations juives apparaît-elle pour assurer qu'avec la garantie de cette dernière, aucun réfugié ne serait à la charge de l'État¹⁹⁶. Même le secours aux enfants réfugiés n'est pas présenté comme un sauvetage de vies humaines mais, encore une fois, comme une chance économique et démographique.

If for no other reason than to fill to some extent the gap caused by diminishing birth-rate in Canada it would be sound policy to accept as many refugee children as possible, stated Miss Ethel Ostry, supervisor of child and family welfare departments of the Federation of Jewish Philanthropies, the Baron de Hirsch Institute, in an interview yesterday.

*These children should be accepted with the deliberate intention of bringing them up, educating them, and ultimately naturalizing them, she added. She felt that the essence of the refugee problem, including that of refugee children was political. It required the active consideration of governments, she said*¹⁹⁷.

L'association développe enfin un dernier argument, proche du chantage : si le pays ne participe pas à la résolution de la crise des réfugiés en accueillant certains sur son sol, il risque de devoir financer leur installation dans un autre pays, de perdre tous les avantages de leur présence et d'accepter que « ***a good deal of money would go out of the country, to build up industrial centres elsewhere, without any commensurate return to Canada directly***¹⁹⁸. »

Ainsi le CNCR développe-t-il une propagande valorisant l'accueil de réfugiés en tant que migrants idéaux. Il ne remet pas en question la politique migratoire canadienne,

195. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

196. *Ibid.*

197. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/58, « Urges Acceptance of Young Refugees », *Gazette*, 16 février 1940.

198. Le gras est dans le texte original ; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, *Should Canada Admit Refugees ? Some considerations and arguments submitted for the consideration of the people of Canada*, 1939.

préférant insister sur la possible intégration des populations persécutées dans celle-ci. Toutefois, cet argumentaire rationnel, sans critique directe vis-à-vis de la politique migratoire canadienne prend fin avec l'échec de la Conférence des Bermudes. La situation internationale évolue alors, notamment lorsque les populations prennent connaissance des massacres européens.

2.3 La pétition : une rupture dans l'argumentaire du CNCR

L'échec de la Conférence des Bermudes en avril 1943 est une nouvelle douche froide pour les associations. En dépit de tous leurs efforts, la propagande ne semble pas suffisante. Le CNCR cherche alors un moyen de stimuler l'engouement de l'opinion publique canadienne afin que celle-ci modifie la politique menée par le gouvernement de Mackenzie King.

De leur côté, Cairine Wilson et Constance Hayward ont encore en mémoire les répercussions dans l'opinion de la pétition menée par la Société Saint-Jean Baptiste en 1939, et appelant à la fermeture des frontières face aux dangers supposés d'une immigration juive¹⁹⁹. Elles décident alors de rédiger leur propre pétition, cette fois-ci en faveur de l'immigration européenne.

Leur pétition constitue le point d'orgue de la mobilisation collective canadienne en lien avec la propagande. Elle est vécue comme un intense moment de travail associatif durant lequel les organisations sollicitent tout leur réseau. Le CNCR espère 500 000 signatures, et à moins de 200 000, la pétition serait considérée comme un échec²⁰⁰.

La demande d'une action gouvernementale immédiate

Rapidement, un premier brouillon est proposé par la *World Alliance for International Friendship through the Churches*, une association chrétienne internationale proche de la SDN²⁰¹.

199. CJCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 29 juin 1943.

200. CJCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, Plan for Project of Elicited Petition From the Canadian public for the admission of refugees, 1943.

201. La *World Alliance for International Friendship through the Churches* est une organisation chrétienne créée le 5 août 1914 afin de développer les relations internationales entre les différentes Églises et de promouvoir la paix. Dès la création de la SDN, celle-ci soutient la *World Alliance* puisque celle-ci est vue comme l'équivalent spirituel de la première. Pour l'histoire de cette organisation, voir John S. CONWAY, « The Struggle for Peace Between the Wars: A Chapter from the History of the Western Churches », *The Ecumenical Review*, janvier 1983, vol. 35, n° 1, p. 25-40 ; Thomas E. FITZGERALD, *The Ecumenical Movement: An Introductory History*, Westport, Praeger, 2004 ; Daniel GORMAN, « Ecumenical Internationalism: Willoughby Dickinson, the League of Nations and the World Alliance for Promoting International Friendship through the Churches », *Journal of Contemporary History*, 2010, vol. 45, n° 1, p. 51-73 ; Julian JENKINS, « A Forgotten Challenge to German Nationalism: The World Alliance for International Friendship Through the Churches », *The Australian Journal of Politics and History*, 1991, vol. 37, n° 2, p. 286-301 ; Priit ROHTMETS, « Ecumenical Peace Organisation "The World Alliance for Promoting International Friendship Through the Churches" and Resistance to Totalitarian Regimes in the Interwar Period », *Usuteaduslik Ajakiri*, 2013, n° 1, p. 62-83.

We, the undersigned citizens of Canada [...]

*Realizing our responsibility in common humanity to relieve the suffering and distress of victims of Nazi terror **and particularly the Jewish people who are the special objects of Hitler's cruelty**; and;*

Realizing also the importance of migration problem in planning for the secure world envisioned in the Atlantic Charter;

We solemnly entreat the Government of Canada

1) to offer the sanctuary of Canada to refugees from political or religious persecution without regard to race, creed or financial condition; and to take immediate steps to facilitate the entry into Canada of refugees (especially those stranded in Portugal) whom it is still possible to rescue;

*2) to set a competent and representative commission to study national immigration policy and to make recommendations for such change therein as will enable Canada to take a worthy part in the United Nations' programme for world resettlement*²⁰².

La proposition est acceptée par le comité national du CNCR, alors même que le contenu peut surprendre lorsqu'on le compare à la propagande développée précédemment. En effet, le texte mentionne clairement la spécificité des souffrances juives, et ce, dès la première ligne de la pétition. De plus, la dernière phrase propose sans détour un changement concerté de politique migratoire. Ces deux remarques ne correspondent pas au discours mis en place par le CNCR depuis le début de son existence, mais démontrent la prise de conscience de l'urgence et un contexte international qui apparaît favorable à une telle requête.

Le texte est ensuite envoyé pour validation aux différents comités locaux. Dans le même temps, le Congrès juif canadien apprend l'existence du projet. Après un moment d'hésitation durant lequel certains membres appellent à l'élaboration d'une autre pétition portée par les leaders juifs, il décide de soutenir le texte du CNCR, en demandant à ce dernier d'y inclure la question de la Palestine comme lieu possible d'accueil des juifs à la fin du conflit²⁰³.

Les premiers retours des divisions provinciales sont en revanche désastreux. Les sections de Montréal, Toronto et surtout Winnipeg, s'opposent à la mention des réfugiés juifs, ainsi qu'au rapprochement fait entre la crise des réfugiés et les questions migratoires²⁰⁴. Face aux critiques, le comité exécutif national ne cède pas et soutient

202. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 26 juin 1943. C'est nous qui valorisons les parties en gras.

203. La section montréalaise du CJC s'oppose à toute pétition spécifiquement juive car ils « *felt that it was a dangerous thing to do and that there would be unfavourable reaction in Quebec* », CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 29 juin 1943.

204. LAC, CNCR, 6/28, Minutes of the Twenty-Second Meeting National Executive Committee-Canadian National Committee on Refugees, 5 juillet 1943 ; LAC, CNCR, 6/21, De Mme Robert

que l'expression « *and particularly of the Jewish people* » ne devrait pas être enlevée, arguant que les juifs sont les premières et les principales cibles du régime allemand. Concernant la politique migratoire d'après-guerre, Cairine Wilson explique que chaque demande d'accueil de réfugiés faite au gouvernement fédéral canadien depuis plus de quatre ans se solde par la même réponse, ce qui signale l'incompatibilité de la requête vis-à-vis de la loi migratoire.

Par expérience et par connaissance des raisonnements gouvernementaux, celle-ci indique que le premier paragraphe en lien avec les réfugiés sera perçu par Mackenzie King et Thomas Crerar comme un appel humanitaire. Pour le comité national, le second point de la pétition est plus important que le premier, mais il est conscient que ce dernier ne peut être obtenu sans la mention de l'autre.

De son côté, le comité de Winnipeg s'oppose violemment au texte. Il menace de quitter l'organisation et de condamner publiquement la pétition si des changements n'y sont pas apportés. En guise d'apaisement, l'exécutif du CNCR propose la création d'un sous-comité chargé de la rédaction d'une lettre explicative à l'intention de Winnipeg²⁰⁵. Cette concession s'explique par la volonté de Constance Hayward et Cairine Wilson de chercher à obtenir le soutien de l'ensemble de l'organisation, afin qu'aucune voix discordante se fasse entendre durant la recherche des signatures²⁰⁶.

Saul Hayes prend conscience de l'incident par l'entremise de Louis Rosenberg qui participe au comité exécutif du CNCR winnipégois. Louis Rosenberg précise dans sa correspondance le caractère strictement confidentiel et personnel de son message²⁰⁷. Le 2 juillet, la réunion rassemble les membres importants de la ville de Winnipeg – dont il est le seul juif – et tous arrivent à une conclusion commune : la section locale ne peut soutenir un texte ayant trait à l'immigration d'après-guerre.

*They are all in favour of Canada offering «sanctuary for refugees» at the present time, but they do not wish this issue to be confused with the question of opening the doors of Canada to non-Anglo-Saxon immigrants after the war. Many of them are in favour of «refugees» but opposed to «immigrants»*²⁰⁸.

Le comité du CNCR à Winnipeg est-il alors en complet décalage avec la propagande développée jusqu'alors par le CNCR, et par le changement opéré avec la pétition? En réalité, pas tellement. Cette situation s'explique surtout par la non prise en compte des avis extérieurs au comité exécutif du CNCR depuis la création de l'organisation.

McQueen à Constance Hayward, 2 juillet 1943; LAC, CNCR, 6/21, Memorandum for Executive Committee - Winnipeg Branch - Canadian National Committee on Refugees, 1943.

205. LAC, CNCR, 6/28, Minutes of the Twenty-Second Meeting National Executive Committee-Canadian National Committee on Refugees, 5 juillet 1943.

206. *Ibid.*

207. CJCNA, CJC-OR, ZA 1943 8/103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 16 juillet 1943.

208. *Ibid.*

Faute d'être intégrés aux discussions sur la propagande ou sur toute autre action décisionnaire, les comités locaux du CNCR développent des avis qui peuvent s'avérer en totale opposition avec la politique menée par le comité exécutif.

Louis Rosenberg signale alors sa grande inquiétude à Saul Hayes : la démission du comité et son opposition à la pétition donnerait un énorme coup d'arrêt au lobby pro réfugiés, puisque « *this, [he is] afraid, would damage [their] prospects much more than if the Committee never had been set up*²⁰⁹. » Mais pourquoi s'opposer aussi vivement à la question de l'immigration d'après-guerre ?

Louis Rosenberg explique cette antipathie radicale par une vision politique à court terme : les hommes proches des partis politiques ou des *Trade Unions* craignent que leurs membres, ou leurs sympathisants, s'opposent à une arrivée de juifs après la fin du conflit. Sans surprise, les principales forces d'opposition viennent des « *organized farmers, the Trade Unions, the Canadian Legion*²¹⁰ », pour lesquels l'immigration est perçue comme une menace pour l'emploi.

Ainsi, les décisions des membres du comité local sont tournées vers l'après-guerre et ils s'inquiètent, comme d'autres, qu'un geste humanitaire se transforme en immigration de masse à la fin du conflit²¹¹. En effet, ces groupes et particulièrement la Légion canadienne, craignent que les combattants, à leur retour d'Europe, ne puissent retrouver leur emploi si des milliers d'immigrants arrivent eux aussi :

*Some members of the Canadian Legion intended to urge the Manitoba Command of the Legion to go on record as being opposed to the admission of refugees. In fact, some had written letters to the local newspapers stating that the admission of such refugees rendered difficult the rehabilitation of men on active service when they returned*²¹².

Même des soutiens importants comme John W. Dafoe s'opposent à la mention de la politique migratoire d'après-guerre. De plus, d'autres opposants signalent que la question migratoire est un problème politique qui ne doit donc pas être définie par une quelconque commission ou par des intérêts privés. Cette remarque sur la différenciation entre la politique migratoire et la politique humanitaire est l'un des enjeux que n'a pas su régler le CNCR depuis sa conférence inaugurale. Louis Rosenberg, dépité, n'envisage qu'une solution : soutenir la proposition soumise par le comité de Winnipeg, et ainsi conserver l'unité du CNCR afin de ne pas « *create a split at this crucial moment* » qui pourrait éloigner une opinion publique si chèrement gagnée à la cause des réfugiés²¹³.

Le 6 juillet 1943, le comité central du CNCR répond à la demande de Winnipeg²¹⁴.

209. *Ibid.*

210. *Ibid.*

211. Nous abordons cette idée de l'après-guerre dans notre dernier chapitre.

212. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 8/103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 22 novembre 1943.

213. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 8/103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 16 juillet 1943.

214. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 8/103, National Committee on Refugees - to the Winnipeg Com-

Pour lui, la référence à la politique migratoire d'après-guerre est jugée « *absolutely necessary* ». Cairine Wilson répète encore une fois les raisons énoncées lors du comité exécutif, tout en soulignant que, pour beaucoup de réfugiés, un asile temporaire signifie désormais une migration permanente, ce que n'ignore pas le gouvernement. Le comité exécutif ne nie pas les difficultés rencontrées à Winnipeg puisque ces obstacles guident la politique canadienne depuis plusieurs années, mais la mention des juifs doit être aussi conservée, même s'il « *do[es] not minimize the anti-semitic prejudice to be faced. It would be easier to circulate the Petition without the references, and to thereby increase the number of signatures*²¹⁵. » Les dirigeants du CNCR préfèrent ainsi faire face au problème pour mieux régler la situation.

Le comité local répond une dernière fois aux arguments de Cairine Wilson en pointant du doigt la confusion faite entre réfugié et migrant : « *a Committee on Refugees, which would be nothing else but a committee on refugees, and which would demand assistance to them on the one principle of the right of asylum*²¹⁶. » L'histoire s'arrête là, les archives ne nous renseignant pas davantage sur les discussions internes au comité national. Le comité de l'Ouest réussit néanmoins à convaincre la direction centrale puisque le 3 septembre 1943, celle-ci décide de séparer la demande de secours immédiat, et de ne plus mentionner la spécificité des persécutions juives. Quant à la question de l'immigration d'après-guerre, elle est reportée à une résolution ultérieure²¹⁷.

mittee, 6 juillet 1943.

215. *Ibid.*

216. LAC, CNCR, 6/21, De M. Wells à Constance Hayward, 20 juillet 1943.

217. LAC, CNCR, 6/28, Minutes of 23rd Meeting of National Executive of CNCR, 3 septembre 1943.

FIGURE 2.6 – La pétition définitive du CNCR, septembre 1943.

Canadian National Committee on Refugees
220 QUEEN ST. WEST - TORONTO 2-B, CANADA

*THIS petition is to be signed by Canadian citizens of 18 years and over.
People are requested not to sign in more than one group.
Return the sheets promptly to the Committee's national headquarters or to the distributing organization.*

Name of Church, Group, Club, etc. and Address _____
(IF USED FOR INDIVIDUALS, THIS SPACE MAY BE LEFT BLANK)

Petition

WE, the undersigned citizens of Canada do respectfully petition His Majesty's Government and the Parliament of Canada as follows:

Realizing our responsibility in common humanity to relieve the suffering and distress of victims of Nazi terror:

We urgently entreat the Government of Canada:—

1. To offer the sanctuary of Canada to refugees from political or religious persecution without regard to race, creed or financial condition.
2. To take immediate steps to facilitate the entry into Canada of refugees (especially those stranded in Portugal) whom it is still possible to rescue.
3. To make any changes in the Immigration Act, Regulations or administration thereof necessary to admit such refugees into Canada.

Source : LAC, CNCR, 6/28, exemplaire de la pétition du CNCR, 1943.

La dispute autour du texte de la pétition met en évidence un manque de communication important entre le comité national et ses divisions locales, ainsi que la volonté du premier d'intégrer les réfugiés dans des catégories migratoires tout en demandant leur secours immédiat, ce qui est antinomique. D'autres éléments sont aussi mis en lumière par cette dispute : les relations publiques et les rencontres avec les membres du gouvernement sont exclusivement effectuées par les proches de Cairine Wilson, les comités locaux ne faisant que distribuer la propagande du refuge.

Ensuite, la dispute révèle que la pétition représente le seul moment où les sections provinciales pèsent sur l'argumentaire associatif. Enfi la première version de la pétition proposée par une organisation autre que le CNCR signale clairement la situation particulière des réfugiés juifs et les dangers particuliers qui les menacent. Le recul du comité central et l'opposition de plusieurs sections provinciales révèlent ainsi le caractère minoritaire de la place faite aux réfugiés juifs dans le discours associatif.

Diffusion de la pétition

La rédaction de la pétition achevée, la priorité est alors donnée à sa diffusion. La campagne de pétitions est annoncée dans la presse début octobre 1943, pour un départ effectif le 15 octobre²¹⁸.

218. LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward à William Black, 4 octobre 1943; CJC-CNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. Bulletin no. Twenty. Summary of Committee Work - Janv. 1944 - May. 1945, mai 1945.

Le CNCR reprend tous les supports déjà utilisés dans la littérature du refuge – brochures, émissions radiophoniques, articles de presse, articles dans les bulletins associatifs... – mais avec une diffusion très importante sur une courte période, afin d’inciter les gens à signer la pétition²¹⁹. *Let Them In*, la brochure spécialement conçue pour la campagne de pétition est distribuée à près de 80 000 exemplaires, tandis que 155 000 formulaires de pétitions sont transmis de Montréal à Vancouver²²⁰.

Des proches de Cairine Wilson prononcent des discours devant d’autres organisations, à l’exemple de B. K. Sandwell le 15 décembre 1943 à Ottawa²²¹. Cette communication développe une nouvelle facette de l’argumentaire associatif, en jouant davantage sur la culpabilité du Canada face aux massacres européens.

I know personally quite a number of these fifteen thousand people who are in Canada. [...] Every one of these people has neighbours, friends, relatives, still in Europe and unable to get out, and they do not forget this. If we had admitted another fifteen thousand in those years before the war, which we could easily have done, - they could easily have got here if we had any sympathetic realization of what was coming - if we had admitted an other fifteen thousand, what could happened? Who would they have been? What would have been saved? On the same basis of computation, five thousand fewer people would have been murdered, five thousand fewer people in Europe would now be sitting in what is left of their homes, not knowing what may happen to them,. This would have made a substantial contribution, I suggest, to the welfare of world. And [...] I feel that Canada is not clean of the blood of those five thousand persons who have been murdered and need not have been murdered of we had done anything about it in time. [...] These hands of mine are not clean of the blood of these five thousand, for I failed to speak out as early and as earnestly as I should have done. None of us are clean. And it is not, of course, the blood of only five thousand people; it is the blood of everybody in Europe under the Hitler tyranny who could have got out if the other countries of the world - including ours, but not ours alone - has adopted a more humane attitude in those years when escape was possible²²².

Le discours montre bien l’évolution de la propagande associative. En effet, Sandwell condamne clairement l’attitude d’un Canada refusant d’ouvrir ses frontières, mais pas

219. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

220. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943; CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

221. LAC, CNCR, 7/12, *The Right of Sanctuary*, 15 décembre 1943.

222. *Ibid.*

seulement : il blâme aussi la trop lente mobilisation des associations en faveur des réfugiés. La remise en cause de son propre engagement, et l'image d'un Canada ayant du sang sur les mains, utilisent à la fois le *pathos* et l'argumentaire humanitaire. La justification économique n'a plus sa place face aux nouvelles venant d'Europe, puisque la pétition ne vise plus à l'admission de migrants mais bien à l'accueil immédiat de réfugiés. Enfin, un mot reste dans l'ombre durant tout le discours sans jamais être prononcé : juif.

Par ailleurs, les relations avec la presse écrite ont lieu en deux temps. Tout d'abord, Constance Hayward envoie à plus de 750 journaux canadiens une lettre annonçant le début de la campagne de signatures, sauf dans les villes pourvues d'un comité local²²³. Une nouveauté mérite d'être soulignée : le monde francophone est pour la première fois considéré.

En effet, la pétition et la brochure *Let Them In* sont traduites, et expédiées à près de 80 journaux francophones²²⁴. Quant aux journaux montréalais, ottavien, winnipegois ou vancouverois ils sont directement contactés par la section de leur ville²²⁵. À Montréal, la pétition est reproduite dans plusieurs quotidiens, des affiches sont placardées dans les rues²²⁶. Ainsi le CNCR met-il en place une procédure décentralisée et rend-il responsables ses différentes sections du nombre de signatures obtenu dans leur province²²⁷.

La diffusion de la pétition ne passe pas seulement par les médias traditionnels puisque la procédure est complétée par une distribution interne aux associations partenaires. En effet, les institutions ayant déjà apporté leur soutien au CNCR – l'YMCA, l'YWCA, les *Business and Professional Women's Clubs*, la *Society of Friends* ou la *Church of England in Canada* par exemple – sont à nouveau contactées, dans l'espoir qu'elles encouragent les signatures de leurs membres et des connaissances de ceux-ci²²⁸. Des « *petition centres* » sont même instaurés aux sièges de certaines d'entre elles afin d'optimiser le nombre de signataires²²⁹. Certains nom de personnalités religieuses jugées

223. LAC, CNCR, 6/21, De Constance Hayward à Mme Robert McQueen, 13 octobre 1943 ; CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

224. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee of Refugees - Montreal Branch, 7 décembre 1943 ; CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

225. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, Plan for Project of Elicited Petition From the Canadian public for the admission of refugees, 1943.

226. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

227. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

228. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De Saul Hayes à Louis Rosenberg - The Petition, 9 novembre 1943 ; CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 26th Meeting, 19 janvier 1944.

229. Les *petition centres* sont situés aux bureaux des institutions suivantes : la YMHA, la YWHA, la *Jewish Immigrant Aid Society*, la *League for Labour Palestine*, la Talmud Torah, les synagogues

influentes sont d'ailleurs reproduits sur les formulaires de pétitions, dont celui du rabbin Herman Abramovitz²³⁰. Le monde juif n'est alors plus absent de la propagande du CNCR, il sort de l'ombre.

Le Congrès juif canadien n'est pas une simple association partenaire du CNCR pendant la campagne de pétition, puisque l'UJR&WRA finance la moitié des dépenses²³¹. Les communautés juives conservent donc leurs rôles classiques de mécènes et de propagateurs de la littérature du refuge.

Dans les faits, Saul Hayes prend autant en charge la pétition que Constance Hayward, cette dernière comptant réellement sur les signatures juives²³². La « discrétion » juive s'explique par l'opposition récente de certains comités du CNCR à « *any Jewish mention in the petition* », ce qui n'atténue néanmoins pas l'engagement de Saul Hayes. Le CNCR reste ainsi en première ligne, mais peut compter sur le soutien sans faille des membres de l'UJR&WRA²³³. De plus, l'UJR&WRA de Montréal semble être à l'initiative de la prise de contact avec le monde francophone, puisqu'il décide d'imprimer « *at least some literature in French, seeing to it that the Catholic periodicals carry suitable publicity*²³⁴ ».

Le Congrès juif canadien prend très au sérieux la pétition et met en place une procédure visant à obtenir le plus de signatures possibles. D'ailleurs, les dirigeants juifs planifient le nombre de signatures disponibles dans leur communauté²³⁵. En ne comptant que les dix villes regroupant le plus grand nombre de juifs âgés de plus de 20 ans, ils obtiennent 81 113 signatures potentielles²³⁶. De son côté, la section de Montréal

etc.. Les horaires d'ouverture de ces centres sont communiqués dans la presse. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De Saul Hayes à Louis Rosenberg - The Petition, 9 novembre 1943.

230. « *The Most Reverend Derwyn T. Owen, Archbishop of Toronto and Primate of the Church of England in Canada ; His Excellency, the Most Reverend James C. McGuigan, Roman Catholic Archbishop of Toronto ; The Right Reverend Dr. J. R. P. Sclater Ketchen, Moderator of the Presbyterian Church ; Rabbi Herman Abramowitz, Shaare Hashomayim Congregation of Montreal* », CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Bulletin Nineteen, 1944. Cette idée est reprise dans le *Toronto Daily Star* qui reproduit la pétition avec 60 « *special names* », CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

231. En décembre 1943, le coût maximum envisagée pour l'UJR&WRA est de 5 000\$; CJCCNA, CJC-OR, CA 14/100J, Minutes of meeting of National Executive of UJR&WRA, 11 décembre 1943.

232. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, Plan for Project of Elicited Petition From the Canadian public for the admission of refugees, 1943.

233. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 7/81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 2 novembre 1943. Cette discrétion est aussi présente dans les négociations avec le gouvernement fédéral, comme nous le montrerons dans le chapitre 5.

234. CJCCNA, CJC-OR, CA 13/87A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 28 octobre 1943.

235. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De Saul Hayes à Louis Rosenberg - The Petition, 9 novembre 1943. L'UJR&WRA demande à tous ses soutiens de signer la pétition : *[It] is one thing you can do to help in the rescue of these victims of the war. Get behind the friends of the homeless. We are enclosing a blank which you and your family and friends can sign and return to us* », *Ibid.*, Lettre type de Michael Garber, 16 novembre 1943.

236. Les statistiques utilisées par Saul Hayes proviennent de l'ouvrage de Louis Rosenberg lequel est parti des données du recensement de 1931, Louis ROSENBERG, *Canada's Jews, op. cit.* Les dix plus

souhaite toucher toutes les familles juives de la ville.

La première étape consiste à établir un relevé qui est ensuite comparé aux listes électorales de la ville et des municipalités environnantes, ainsi qu'à celles des organisations en lien avec le Congrès juif canadien²³⁷. Le 7 novembre 1943, une grande conférence se tient dans le but d'expliquer à toutes les institutions affiliées au CJC le déroulement et les enjeux de la campagne de pétition²³⁸. De plus, chaque nom est mis sur un formulaire de pétition avec le texte de finalisé et une zone de signature.

Toutes les cartes sont ensuite classées selon leur zone géographique. Chaque district contient au maximum 50 maisons afin de permettre aux démarcheurs associatifs de parcourir rapidement leur quartier. Enfin, une pétition est envoyée par la poste à chaque adresse. En parallèle, les différentes organisations juives ont l'obligation d'informer leurs membres sur les enjeux de la pétition, et de trouver le maximum de volontaires prêts à démarcher les gens chez eux.

De nombreux articles sont aussi transmis aux « *Yiddish, Anglo-Jewish and English press of the community* » – Saul Hayes leur demandant d'inclure dans leur publication la pétition –; des affiches sont placardées, des exemplaires de la pétition sont posés dans les lieux fréquentés par des juifs, et dans 400 usines dans lesquelles des juifs travaillent²³⁹.

Les comités souffrent toutefois de la réticence de la presse locale. La section de Vancouver est assez sceptique sur l'efficacité de la propagande, arguant que les « *Vancouver papers are not as yet very co-operative* », les informations étant « *condensed to four or five lines and hidden away in some obscure corner*²⁴⁰ ».

La procédure choisie par le CNCR divisant les tâches entre les niveaux national local ne fonctionne donc pas partout, puisque l'implication des membres dans les réseaux de pouvoirs et leurs connaissances de la question des réfugiés – conditions préalables à la réussite de la propagande – varient selon les provinces. Certains membres des comités locaux apprennent même l'avancée des discussions gouvernementales dans la presse²⁴¹.

De plus, la double distribution des pétitions entraîne une séparation de la réception

grandes villes sont Montréal, Toronto, Winnipeg, Ottawa, Hamilton, Windsor, Vancouver, Calgary, Edmonton et Regina; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, Statistical analysis of available signatures for planned petition, 19 mars 1943.

237. Par exemple, la *Federation of Jewish Philanthropies* fournit une liste de plus de 10 000 noms au Congrès juif canadien, CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De H. M. Caiserman à Saul Hayes, David Rome et S. Levine - Petition in Montreal, 24 mars 1943. Pour des listes d'organisations contactées, voir *Ibid.*, Procedure of petition, 25 mars 1943; *Ibid.*, Listing of organizations re petition, 7 novembre 1943 et *Ibid.*, De Saul Hayes à Mlle Surchin & M. Levine - Instruction for Petition, 29 octobre 1943.

238. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De Saul Hayes à Mlle Surchin & M. Levine - Instruction for Petition, 29 octobre 1943.

239. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 9/104, De H. M. Caiserman à Saul Hayes, David Rome et S. Levine - Petition in Montreal, 24 mars 1943; *Ibid.*, Procedure of petition, 25 mars 1943.

240. LAC, CNCR, 6/17, Du Rev. A. J. MacLachlan à Constance Hayward, 11 novembre 1943 et 10 février 1944.

241. LAC, CNCR, 6/22, De E. M. Howse à Constance Hayward, 13 mars 1944.

des signatures – certains communiquant leurs signatures au comité central, d'autres aux comités locaux – et une multiplication des sollicitations pour les personnalités éminentes, qui sont à la fois contactées par Constance Hayward et par les membres locaux²⁴². Cette division déclenche des maladroites puisque certains discours divergent entre eux, ce qui nuit à la cohérence et à la crédibilité du CNCR.

Surtout, des personnes intéressées écrivent tantôt au comité national, tantôt au comité local, obligeant l'un ou l'autre à transférer le document lorsque le sujet n'est pas la prérogative de l'instance contactée. Cette multiplication des correspondances devient alors contre-productive, les informations et les demandes se croisant. Enfin, le CNCR insiste pour que les individus signent individuellement et non par groupe, ce souhait occasionnant de nouveaux échanges et une perte de temps importante pour les deux parties²⁴³.

La décentralisation de la propagande n'agit que dans les provinces possédant un comité local fort et bien implanté. Dans une région comme l'Ontario, la procédure fonctionne très bien puisque le CNCR y est très bien implanté, mais à l'Ouest, la situation est plus compliquée. Le comité connaît de nombreux changements au sein de son équipe dirigeante, ses membres ne possèdent pas un réseau personnel ou professionnel très développé, ce qui nuit à l'application de la procédure officielle.

Par ailleurs, ces provinces en difficulté sont celles qui font face aux plus grandes oppositions politiques et aux plus grandes divisions internes. L'organisation interne du CNCR privilégiant l'Est par rapport à l'Ouest, le manque de concertation dans le discours présenté à l'opinion publique ne peut qu'entraîner des incompréhensions ou des mésententes, surtout lorsque toutes les forces disponibles sont mobilisées²⁴⁴. La pétition, seul moment véritable de travail associatif commun à toutes les branches du CNCR, révèle donc toutes les failles de l'organisation.

Pour quels résultats ?

Face à ces difficultés, Cairine Wilson et Saul Hayes n'ont qu'une seule solution : étendre la campagne en reculant la date butoir. Dès novembre 1943, Constance Hayward présume de la faiblesse de la pétition et retarde la clôture de la procédure d'un mois, passant du 15 janvier au 15 février 1944²⁴⁵. Dans le même temps, divers groupes contactés par le CNCR refusent de signer la pétition sans en préciser précisément raison. Certains laissent toutefois entendre que « *many people are sympathetic to the cause*

242. L'exemple le plus extrême reste le comité de la Colombie-Britannique.

243. LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward au Rev. A. J. MacLachlan, 24 novembre 1943.

244. Pour l'organisation interne et le manque récurrent de communication au sein de l'organisation, voir le chapitre 1.

245. LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward à Mme H. J. Stuart, 29 novembre 1943 ; CJCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943 ; LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward au Rev. A. J. MacLachlan, 20 janvier 1944.

*of the refugees but want that the problem left separate from immigration*²⁴⁶ ».

Dès décembre 1943, les provinces de l'Ouest sont en retard par rapport à celles de l'Est : seulement 424 signatures pour le Manitoba alors que l'Ontario et le Québec en sont déjà à plus de 10 000 chacun²⁴⁷. Constance Hayward conseille aux membres de Winnipeg de se rendre à la sortie de chaque église ou temple afin de faire signer les gens, puis de s'appuyer sur un membre influent du clergé protestant local afin que celui-ci assure des conférences publiques.

De plus, début novembre 1943, Thomas Crerar annonce l'admission au Canada de réfugiés ibériques. La déclaration bouleverse totalement le travail associatif en créant des doutes chez les signataires potentiels, mais aussi chez les membres du CNCR, notamment au sein de la section de Winnipeg²⁴⁸. Cette annonce signifie-t-elle un changement de politique migratoire, comme le présage Grant Dexter dans un article dans lequel il parle d'une « *new refugee policy* »²⁴⁹ ? Dans ses diverses correspondances, Constance Hayward présente la décision gouvernementale comme une indication de l'effet provoqué par la pétition, mais qui ne doit pas démobiliser la population puisqu'aucun décret-loi n'entérine l'annonce gouvernementale, et que les oppositions sont de plus en plus visibles²⁵⁰.

Malheureusement pour le CNCR et le CJC, le nombre de signatures baisse après l'annonce de Thomas Crerar car « *people think that the purpose has already been achieved*²⁵¹ ». Le CNCR est donc dans l'obligation de présenter « *the need for renewed efforts in order to show strong support for the action implicit in the statement of Hon. T. A. Crerar and for generous interpretation of a set of very restrictive rules*²⁵². »

Fin janvier, les résultats sont très éloignés des attentes associatives, seules 100 000 signatures sont récoltées sur les 500 000 espérées²⁵³. Face à ce début d'échec, le comité central décide de ne pas présenter la pétition devant la Chambre des Communes, mais plutôt de le faire plus discrètement dans la hall de la Chambre des Communes et de rencontrer ensuite, en plus petit comité, le Premier ministre²⁵⁴.

246. Les archives du CNCR conservent certaines lettres de refus comme celle du *Vancouver Business and Professional Women's Club*, LAC, CNCR, 6/17, De Edna Hughes à Constance Hayward, 14 décembre 1943.

247. LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward à Mme H. J. Stuart, 6 décembre 1943.

248. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1943 8/103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 17 novembre 1943.

249. LAC, CNCR, 6/21, De H. J. Stuart à Constance Hayward, 6 novembre 1943 ; LAC, CNCR, 6/21, «New Refugee Policy», *Winnipeg Free Press*, 5 novembre 1943.

250. « *We believe that the favourable press and the support of church and other organizations has already had some effect. The proposed movement announced by Mr. Crerar is an indication* », LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward à Mme H. J. Stuart, 29 novembre 1943.

251. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

252. *Ibid.*

253. LAC, CNCR, 6/17, De Constance Hayward au Rev. A. J. MacLachlan, 20 janvier 1944 ; LAC, CNCR, 6/22, De Constance Hayward à Mme H. J. Stuart, 22 janvier 1944.

254. LAC, CNCR, 6/22, De Constance Hayward à E. M. Howse, 28 mars 1944. Comment rendre public les résultats de la pétition ? Plusieurs solutions s'offrent à Cairine Wilson : les présenter aux

Les dernières données retrouvées dans les archives parlent d'environ 190 000 signatures – 125 663 noms auxquels s'ajoutent les « *official authorized subscriptions of labour organizations representing 54,328 individuals*²⁵⁵. » Le résultat de la pétition est enfin communiqué au Premier ministre au printemps 1944. Le 15 mai 1944, B. K. Sandwell – le nouveau directeur honoraire du CNCR depuis le début de l'année – Cairine Wilson et Constance Hayward écrivent au Premier ministre William Lyon Mackenzie King afin de lui transmettre la pétition. La lettre souligne que la pétition est soutenue par

*the Board of Evangelism and Social Service of the United Church of Canada, the Synod of the Church of England in Canada, National Councils Y. M. C. A., and Y. W. C. A. Both the Canadian Congress of Labour and the Trades and Labour Congress of Canada passed resolutions which, in effect, made the same request to the Government as did our Petition*²⁵⁶.

Les associations tentent alors d'être optimistes : le faible nombre de signataires s'explique par le manque de démarcheurs et l'impossibilité de couvrir tout le territoire canadien.

*Strong editorial support, the statements of church leaders and the subscription to the petition by heads of organizations, as well as one hundred leading citizens, had shown the Government that a responsible body of public opinion favoured Government action to assist refugees*²⁵⁷.

Les opinions partagées dans la presse sont considérées comme révélatrices ou non de l'efficacité de la propagande²⁵⁸. Dans tous les cas, la procédure de la pétition diffuse largement la propagande et « *there is no doubt that the campaign did a great deal to increase public interest and knowledge of the subject of refugees* »²⁵⁹. Pour le comité de Winnipeg, la pétition est un échec, et signale bien que le « *Canada [are] not yet ready to receive even such a limited proposal as the petition contained. The opposition to the petition throughout Canada [is] a most sinister omen as to what may happen after the war*²⁶⁰. »

Comment juger de la réussite ou de l'échec de la littérature du refuge après la pétition en 1943 et 1944? La réponse n'est pas évidente. Le texte de la pétition du CNCR

seuls membres du Cabinet, si le nombre de signataires est important la pétition peut être présentée publiquement au Parlement ou bien porter par un membre du Parlement devant celui-ci. Le choix de ne pas les présenter dans une séance parlementaire s'explique certainement par la peur d'affronter et d'amplifier les oppositions québécoises.

255. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. Bulletin no. Twenty. Summary of Committee Work - Janv. 1944 - May. 1945, mai 1945.

256. LAC, CNCR, 5/40, Du Canadian National Committee on Refugees au Premier Ministre canadien Mackenzie King, 15 mai 1944.

257. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. Bulletin no. Twenty. Summary of Committee Work - Janv. 1944 - May. 1945, mai 1945.

258. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees - Minutes of the 25th Meeting - National Executive Committee, 30 novembre 1943.

259. CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. Bulletin no. Twenty. Summary of Committee Work - Janv. 1944 - May. 1945, mai 1945.

260. LAC, CNCR, 6/22, De E. M. Howse à Constance Hayward, 15 mars 1943.

demandant « *to take immediate steps to facilitate the entry into Canada of refugees* » désunit les membres associatifs, le nombre de signataires est insuffisant et l'opinion publique semble divisée comme en atteste un sondage de janvier 1944²⁶¹.

TABLE 3.1 – Résultats du *Gallup Poll of Canada* par le *Canadian Institute of Public Opinion* paru le 26 janvier 1944.

After the war, do you think Canada should open its doors and permit people from all parts of the world to settle here, or do you think we should keep them out ?	Jan. 1943	Jan. 1944
Open its doors	14%	13%
Allow some in	59%	50%
Keep all out	21%	29%
Undecided	6%	8%

Favouring Closed Door Policy	1943	1944
British origin	13%	18%
French origin	46%	56%
Other origin	14%	15%

Source : CJCCNA, CJC-OR, CD 3/53A, Canadian National Committee on Refugees. National Executive Committee - Minutes of the 27th Meeting, 20 mars 1944.

Il compare les réponses données en janvier 1943 et janvier 1944 à la question suivante : « *After the war, do you think Canada should open its doors and permit people from all parts of the world to settle here, or do you think we should keep them out ?* ». Seuls 13% des sondés souhaitent une ouverture des frontières alors que 29% désirent qu'elles restent closes. De leur côté, les rapports associatifs insistent sur l'opposition des Canadiens d'origine francophone à l'admission de réfugiés. En effet, ils sont 56% à souhaiter une fermeture des frontières – ils étaient 46% en janvier 1943 – alors que les « *Canadians of British extraction* » ne sont que 18% (13% en 1943).

En conclusion, la majorité des deux communautés linguistiques privilégie un accueil sélectif de réfugiés, ce qui va dans le sens de la propagande du CNCR valorisant les représentations de réfugiés profitables au Canada. En ce sens, cette propagande est un semi-échec. En voulant répondre exclusivement aux critères migratoires fédéraux, en écartant les associations juives de l'écriture de la propagande, et en ne ponctuant que rarement sa littérature de références aux persécutions – et dès 1943 de références au génocide des juifs – le CNCR s'est enfermé dans un argumentaire trop restreint. En conséquence, il finit par délaisser l'appel humanitaire à un sanctuaire vital pour

261. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 158-161.

les réfugiés auquel il substitue une revendication migratoire sélective appuyée par des arguments à moyen et long termes.

Conclusion

En définitive, les propagandes du CNCR et du CJC ne s'adressent pas à l'ensemble de la population canadienne mais visent seulement une partie des habitants du pays. Elles sont donc cloisonnées à un auditoire favorable, ce qui les coupe des opinions du reste de la société. Surtout, la propagande du CNCR est nettement tournée vers le gouvernement fédéral, et ne tente pas réellement de modifier l'opinion publique.

Dans le détail, la propagande du Congrès juif canadien reprend les idées portées par Samuel Bronfman lors de son arrivée à la tête de l'organisation lors de la *tsédaqah*. La communauté juive y est présentée unie et regroupée au tour du CJC. Mais ce n'est qu'une représentation, la gestion de la charité n'échappant pas aux rivalités associatives juives. Malgré toute sa volonté, la tentative d'hégémonie de l'UJR&WRA sur la gestion de la *tsédaqah* n'est pas acceptée par le comité de Toronto qui souhaite conserver son indépendance.

Par ailleurs, comme la propagande de l'UJR&WRA n'a pas vocation à sortir de la sphère juive, elle délaisse la propagande générale du refuge au profit du CNCR. Souhaitant valoriser une libéralisation de la politique migratoire canadienne, le CNCR mobilise tout son réseau politique, médiatique et associatif pour diffuser au Canada anglophone une représentation du réfugié compatible avec les catégories migratoires en vigueur au Canada, ou dont l'accueil pourrait valoriser le pays. Les arguments humanitaires avancés se limitent alors à la seule charité chrétienne.

Il faut attendre 1943 et l'échec de la Conférence des Bermudes pour que le CNCR établisse une politique de propagande beaucoup plus incisive et émette, pour la première fois, des critiques à l'égard de la politique migratoire canadienne. Mais le changement de ligne politique lors de la pétition de 1943 réveille toutefois les oppositions latentes entre les comités locaux et le comité exécutif du CNCR, empêchant ce dernier de conserver la mention de la judéité dans le texte et forçant l'association à différencier les migrants des réfugiés.

La propagande, tournée vers le gouvernement, ne semble alors pas avoir d'effet, celui-ci refusant toujours de modifier sa politique migratoire et de répondre au vœux du CNCR d'accueillir un nombre limité de réfugiés sélectionnés. La mobilisation collective doit alors organiser son quotidien en fonction du refus gouvernemental d'admettre des réfugiés.

Chapitre 4

L'ordinaire du refuge : entre discrétion et secours à distance

Introduction

Les trois premiers chapitres ont dressé le portrait des différents protagonistes et le contexte organisationnel du refuge. Le CNCR et l'UJR&WRA collaborent, ils tentent de convaincre l'opinion publique d'accepter des réfugiés, et ils participent à la fabrique institutionnel de ces derniers. Toutes leurs actions sont réalisées dans un même but : obtenir l'admission de réfugiés au Canada. Néanmoins, à cette volonté d'accueil s'oppose une politique migratoire restrictive qui place les associations du refuge dans une position d'isolement, laquelle est largement évoquée dans *None is Too Many*, ouvrage clef dans l'historiographie de l'admission de réfugiés au Canada durant la Seconde Guerre mondiale¹.

Celle-ci est caractérisée par une double approche. Un premier courant, fortement marqué par l'étude d'Irving Abella et Harold Troper, questionne la politique migratoire canadienne et ses conséquences sur l'accueil, ou plutôt ici le non-accueil². Le second s'oriente vers les parcours des personnes accueillies par le Canada.

1. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many : Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991.

2. *Ibid.*; Donald AVERY, « Canada's Response to European Refugees, 1939-1945 : The Security Dimension », dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988, p. 179-216; Donald AVERY, *Reluctant Host : Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*, Toronto, McClelland & Stewart, 1995; Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions - International Barriers : Canadian Governmental Response to the Plight of the Jewish Refugees (1933-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, University of Ottawa, Ottawa, 2013; Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2016, vol. 24, p. 16-37; Diane AFOUMADO, *Exil impossible : l'errance des Juifs du paquebot St-Louis*, Paris, L'Harmattan, 2005; Paula DRAPER, « Fragmented Loyalties : Canadian Jewry, the King Government and the Refugee Dilemma », dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee, op. cit.*, p. 151-177.

Dans ces deux axes historiographiques, les associations apparaissent en pointillés, occupant le rôle de personnages secondaires dont les actions se limitent aux vaines négociations gouvernementales lors des grands plans d'accueil, et à un soutien ponctuel plus ou moins efficace dans le parcours de vie des réfugiés³. Dans ce contexte, la question de l'accueil sera ici abordée du point de vue associatif en replaçant la problématique de l'admission dans le quotidien des organisations.

Dans notre précipitation à mesurer l'historique, le significatif, le révélateur, ne laissons pas de côté l'essentiel : le véritablement intolérable, le vraiment inadmissible : le scandale, ce n'est pas le grisou, c'est le travail dans les mines. Les « malaises sociaux » ne sont pas « préoccupants » en période de grève, ils sont intolérables vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an. [...] Ce qui se passe vraiment, ce que nous vivons, le reste, tout le reste, où est-il ? Ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, le quotidien, l'évident, le commun, l'ordinaire, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel, comment en rendre compte, comment l'interroger, comment le décrire⁴ ?

Ces quelques lignes de Georges Perec incitent à s'intéresser à ce qui fonde le quotidien du refuge : la volonté d'admettre des réfugiés face à l'opposition gouvernementale de les accueillir. Si nous reprenons la description de l'écrivain, le significatif de la mobilisation collective apparaîtrait dans les négociations autour des grands plans et les rares procédures d'accueil. Ces actions ne sont cependant qu'une partie du travail effectué

3. Sur les parcours de vie des internés et plus largement des nouveaux arrivants germanophones, voir les différents travaux de Patrick Farges et notamment Patrick FARGES, « Exilés, Refugees, Canadiens à trait d'union : identités multiples des exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Jean MONDOT, Nicole PELLETIER et Pascale Sardin (dir.), *Exil et émigration avant et après 1945. Remise en cause de lien identitaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 165-184 ; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008. Sur les enfants évacués : Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf : The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015 ; Claire HALSTEAD, « "Dangers behind, pleasures ahead" : British-Canadian identity and the evacuation of British children to Canada during the Second World War », *British Journal of Canadian Studies*, 2014, vol. 27, n° 2, p. 163-179 ; Michael FETHNEY, *The Absurd and the Brave : CORB : The True Account of the Government's World War II Evacuation of Children Overseas*, Lewes, Book Guild, 2000 ; Paula DRAPER, « "Refugee!" The Adjustment of Jewish Refugees from Nazism to Canadian Life », *Refuge : Canada's Journal on Refugees*, 1985, vol. 5, n° 2, p. 15-17 ; Eugen BANAUCH, *Fluid Exile : Jewish Exile Writers in Canada, 1940-2006*, Heidelberg, Winter, 2009. Les réfugiés ont aussi rédigés leur autobiographie : Eric KOCH, *Deemed Suspect : A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, 1980 ; Trude SEKELY, *Le temps des souvenirs*, Saint-Lambert, Héritage, 1981 ; Mark LYNTON, *Accidental Journey : a Cambridge Internee's Memoir of World War II*, Woodstock, Overlook Press, 1995 ; Alfred BADER, *Adventures of a Chemist Collector*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1995 ; Walter W. IGRERSHEIMER, *Blatant Injustice. The Story of a Jewish Refugee from Nazi Germany Imprisoned in Britain and Canada during World War II*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005 et Wilma IGGERS et Georg G. IGGERS, *Two Lives in Uncertain Times : Facing the Challenges of the 20th Century as Scholars and Citizens*, New York, Berghahn Books, 2006.

4. Georges PEREC, *L'Infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 7-8.

par les organisations dans leur secours aux réfugiés. Si elles sont certainement les plus visibles, elles ne sont pas pour autant la seule facette du quotidien associatif : « ce qui se passe vraiment » au sein des bureaux des comités de bienfaisance, le banal des correspondances, le bruit de fond du travail de Saul Hayes ou Constance Hayward, en définitive ce que l'on peut appeler l'ordinaire du refuge semble nous échapper. Mais qu'entendons-nous par « ordinaire » ?

La polysémie du terme encourage les chercheurs à étudier leur objet d'étude sous différents angles comme le quotidien, le banal, l'empirique ou le subalterne. Claire Judde de Larivière et Julien Weisbein proposent trois acceptions du terme ordinaire : il peut être « un état ou un statut attribué à une personne », il peut aussi qualifier « une situation routinière, [...] un temps froid, en dehors de l'exceptionnel, du hors-norme, de l'inédit » et enfin, « dans une veine plus sociologique, cette fois-ci, l'ordinaire peut renvoyer à un espace et à une échelle : le monde vécu [...] ou des espaces concrets ⁵ ».

L'ordinaire apparaît dans l'historiographie du refuge, particulièrement dans les travaux de Patrick Farges qui s'intéresse aux parcours de « gens ordinaires », à leurs liens et leurs actions durant l'expérience de l'exil. Le chercheur développe alors une histoire de l'ordinaire se rapprochant des première et troisième définitions du terme proposé par Judde de Larivière et Weisbein ⁶.

De notre côté, nous souhaitons étudier les situations routinières reflétant les « temps froids » de la vie associative afin d'apporter une lecture complémentaire de l'ordinaire du refuge au Canada. Mais comment définir celui-ci en quelques mots ? L'historiographie apporte d'intéressantes pistes sur les éléments qui dominent la vie du refuge comme l'opposition gouvernementale, l'isolement de la mobilisation collective et la rareté de l'accueil. En effet, comme le montrent les premiers chapitres, le CNCR et l'UJR&WRA font face à une politique migratoire restreignant l'accueil de la très grande majorité des réfugiés, à des rivalités organisationnelles internes mais aussi à une opinion publique au mieux silencieuse, voire opposée à l'accueil de réfugiés. L'ensemble génère une attitude

5. Claire JUDDÉ DE LARIVIÈRE et Julien WEISBEIN, « Dire et faire le commun », *Politix*, 21 décembre 2017, n° 119, p. 18-21. Sur l'ordinaire et ses différentes définitions dans le champ des sciences sociales et plus particulièrement en histoire : Daniel FABRE (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, POL, 1993 ; Éric CHAUVIER, *Anthropologie de l'ordinaire : une conversion du regard*, Toulouse, Anarchasis, 2017 ; François BUTON et al., *L'ordinaire du politique : enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2016 ; Marion CARREL et Catherine NEVEU, *Citoyennetés ordinaires pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2015 ; Jean-Louis MARIE, Philippe DUJARDIN et Richard BALME (dir.), *L'ordinaire : modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Colette ZYTNICKI, *Un village à l'heure coloniale : Draria, 1830-1962*, Paris, France, Belin, 2019 ; Philippe ARTIÈRES, *Miettes : éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales, 2016 ; Philippe ARTIÈRES, *Rêves d'histoire : pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2006.

6. En effet, l'ordinaire apparaît à la fois dans son choix d'étudier les « gens ordinaires » en opposition aux parcours des intellectuels mais aussi dans sa volonté de valoriser l'espace social, institutionnel et politique de l'exil. Comme l'écrit Patrick Farges, les études des gens ordinaires prennent le contre-pied d'une historiographie centrée sur l'étude de l'exil des intellectuels ; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli, op. cit.*, p. 28-29.

associative marquée par l'attente. Celle-ci ne se limite pas à l'attente de l'arrivée de réfugiés : les comités espèrent aussi l'évolution de l'opinion publique et une potentielle réponse gouvernementale à leurs demandes d'admission, verdicts qu'ils espèrent positifs mais qu'ils imaginent négatifs compte tenu de la xénophobie, voire de l'antisémitisme des responsables politiques.

En position de vulnérabilité, les deux associations ont alors des relations clairement asymétriques avec les autres acteurs du refuge, inégalité qui les pousse à déplacer leurs actions à l'étranger, tout en essayant de mener en parallèle des négociations plus ou moins implicites avec les autorités canadiennes⁷. Les comités ne restent donc pas inactifs. Bien au contraire, ils établissent des stratégies visant à secourir les réfugiés tout en prenant en compte le refus gouvernemental.

Ce chapitre donc vise examiner les deux principales stratégies établies par la mobilisation collective dans son travail quotidien : le secours à distance et la discrétion. Nous entendons par « secours à distance » les actions associatives envers des réfugiés à l'extérieur du pays. En effet, les individus accueillis au Canada étant rares, la mobilisation doit développer de multiples actions concrètes visant à les secourir à l'extérieur du pays. Par ailleurs, l'ordinaire du refuge ne peut pas faire abstraction du contexte canadien marqué par l'opposition gouvernementale à l'accueil. Ne pouvant se confronter en permanence au refus fédéral, les associations du refuge tentent de rendre possible l'accueil par des manières détournées. Il s'agit alors d'user de discrétion pour contourner l'opposition gouvernementale ou pour négocier de façon implicite avec Ottawa tout en envisageant une admission. Par ailleurs, l'étude du secours à distance et de la politique de la discrétion suppose d'abord d'appréhender la place tenue par la demande d'admission dans le travail associatif afin de comprendre quelles autres formes d'actions peuvent être développées par la mobilisation collective.

Notre récit commence par l'examen de la marginalité du refuge canadien dans le secours aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale en prenant comme point d'appui la question centrale de la demande d'admission. Confrontée à sa marginalité et à l'opposition gouvernementale, le refuge déploie un secours humanitaire venant en aide financièrement aux populations en détresse et en participant à la recherche d'un autre refuge. La mobilisation collective ne peut toutefois pas faire abstraction du refus gouvernemental. Elle tente alors de rendre possible l'accueil en contournant les politiques migratoires et en menant de discrètes négociations avec les autorités canadiennes tout se préparant à un éventuel accueil.

7. Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 421-422.

1 Un refuge marginal

L'opposition à l'accueil de réfugiés est au cœur de l'analyse de l'ouvrage *None is Too Many*. Tout au long de leur livre, les deux historiens insistent sur l'antagonisme entre le nombre de requêtes reçues par les associations et le faible nombre de personnes finalement accueillies au Canada.

Yet what could Canadian Jewry? By January 1940 thousands of letters had flooded the offices of the Jewish Immigrant Aid Society and the Canadian Jewish Congress from European Jews begging for help. Thousands of letters had been received by individual Canadian Jews from relatives and friends overseas. The requests were all the same: «Save us before it is too late;» «We have been fleeing the Nazis for two years. Is there no country which will rescue us? Please, we pray, force your government to let us in! We have nowhere else to go»⁸.

Des milliers de juifs européens contactent ainsi le CJC ou la JIAS depuis l'Europe afin de demander leur admission au Canada. Étonnement, la description donnée par les auteurs ne correspond pas aux archives que nous avons consultées. Cette dissension mérite que l'on s'y attarde puisqu'elle reflète, selon nous, la place des organisations étudiées dans le paysage associatif ainsi que celle de l'aide apportée par les associations juives aux populations européennes persécutées. Il s'agit alors d'appréhender l'importance du travail associatif en lien avec les demandes d'admission afin de révéler les autres possibilités de mobilisation à disposition du refuge.

1.1 La place des demandes d'admission dans les sources associatives

L'examen d'une mobilisation collective et de ses acteurs peut brouiller les perceptions. En effet, à force de scruter les échanges épistolaires, de lire les rapports de réunions, de travailler sur la propagande, nous prenons le risque d'oublier l'environnement dans lequel se développe le refuge et sa place dans celui-ci. Ainsi, il est important de rappeler que le refuge suscite une mobilisation collective minoritaire. L'accueil de réfugiés n'est pas un sujet d'actualité et il ne rencontre qu'un intérêt limité, que cela soit auprès de la presse ou du pouvoir politique⁹.

8. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 70-71.

9. Gerald Dirks résume le peu d'intérêt des Canadiens pour la cause des réfugiés par trois facteurs : l'insécurité économique suite à la Grande dépression, l'indifférence au monde extérieur et le nativisme ; Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977, p. 50. Comme le souligne Sandra Dubé, « [p]endant la guerre, l'Assemblée législative [québécoise] est préoccupée par une série de réformes introduites par le gouvernement Godbout, dont le droit de vote pour les femmes, l'assurance chômage et la nationalisation de l'électricité, en plus de la guerre en elle-même et des tensions entre les gouvernements fédéral et

Le gouvernement fédéral – particulièrement les responsables de la politique migratoire canadienne – mettent en avant l’opposition de l’opinion publique à une ouverture des frontières à chaque demande associative. De fait, le pouvoir politique prend cet argument pour principale défense et creuse encore davantage un fossé entre les partisans du refuge et leurs opposants. Les relations entre le monde associatif et son environnement sont donc asymétriques, les soutiens aux réfugiés apparaissant dans une position de vulnérabilité, isolés entre une opposition valorisée par le gouvernement et une population globalement silencieuse. En effet, les sentiments à l’égard des réfugiés semblent être marqués par l’indifférence. Pourtant, si l’on reprend les déclarations du ministre Crerar et les analyses d’Irving Abella et Harold Troper, une population semble particulièrement opposée à toute arrivée de migrants ou de réfugiés juifs : les Canadiens français. Cette représentation est battue en brèche par des études récentes comme celles menées par Pierre Anctil¹⁰.

Pour la plupart cependant, les Canadiens français n’ont guère trouvé d’intérêt à cette époque à discuter de la question des réfugiés et se sont dissociés de leur sort, qu’ils soient juifs d’origine ou pas. Plutôt que de les accuser d’être hostiles aux Juifs ou de pratiquer l’antisémitisme sur une grande échelle, il conviendrait plutôt de les décrire comme indifférents aux souffrances des autres peuples ou carrément absents du débat. C’est particulièrement le cas de la presse populaire francophone, qui en général ne formulait guère d’opinions sur la présence juive à Montréal ou sur la situation des victimes du nazisme. Si consensus il y avait autour de ces sujets, c’était plutôt celui du silence et de l’ignorance¹¹.

Les Canadiens français sont donc globalement indifférents au sort des réfugiés juifs. De plus, même s’il est difficile de mesurer la mobilisation, nous avons pu repérer moins d’un millier de personnes participant aux réunions associatives ou proposant leur aide aux comités de bienfaisance. La mobilisation en faveur des réfugiés est donc isolée au

provincial en découlant. Les députés se prononcèrent donc peu sur les grands événements concernant les réfugiés juifs » ; Sandra DUBÉ, « “Personne n’est antisémite, mais tout le monde est opposé à l’immigration”. Les discours des responsables politiques québécois sur les réfugiés juifs, 1938-1945 », *Globe : Revue internationale d’études québécoises*, 2015, vol. 18, n° 1, p. 92. Au niveau canadien, Ninette Kelley et Michael Trebilcock précisent que « *[i]n federal politics, immigration policy, although hotly debated from time to time, generally commanded relatively little attention* » ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 257 ; Pierre ANCTIL, *À chacun ses Juifs : 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l’égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014 ; Pierre ANCTIL, « Le Devoir et les Juifs. Complexités d’une relation sans cesse changeante (1910-1963) », *Globe : Revue internationale d’études québécoises*, 2016, vol. 18, n° 1, p. 169-201 et Yves FRENETTE, « National minorities, immigration, and responsibility: French Canada as a case study, 1840-1960 », dans S. Karly KEHOE, Eva ALISIC et Jan-Christoph HEILINGER (dir.), *Responsibility for Refugee and Migrant Integration*, Boston, Walter de Gruyter, 2019, p. 81-98.

10. Voir le résumé de ses recherches et de l’historiographie dans son dernier ouvrage, Pierre ANCTIL, « Le refus canadien d’accueillir des réfugiés », *Histoire des Juifs du Québec*, op. cit., p. 227-234.

11. Pierre ANCTIL, « Deux poids, deux mesures », op. cit., vol. 24, p. 21.

sein d'une population largement repliée sur elle-même et sur ses propres problèmes. Le caractère minoritaire de cette mobilisation collective n'exclut cependant pas son étude mais il doit nous pousser à analyser le travail associatif à l'aune de cette position de vulnérabilité. En effet, celle-ci influence les actions des comités et son examen permet de dépasser la représentation d'une inaction ou d'une désorganisation des organisations.

Si nous reprenons la citation de *None is Too Many* mise en exergue dans l'introduction de cette partie, un élément apparaît clairement : le nombre de lettres de demandes d'aides reçues par les associations¹². Les archives consultées ne reflètent toutefois pas cette abondance de courriers. Les fonds comportent de nombreuses requêtes mais celles-ci sont comme noyées dans les échanges entre les membres du refuge. Présente à la fois partout et nulle part, la demande d'aide est le reflet même de l'impuissance associative face aux persécutions européennes et à la rigidité des responsables politiques. En effet, d'un côté l'accueil demeure la finalité du travail associatif et de nombreuses demandes apparaissent dans certains courriers, mais de l'autre, les archives consultées ne réservent pas une place particulière à ces lettres, les comptes rendus de réunions ne les évoquant pas et le nombre de requêtes étant loin des milliers évoqués dans *None is Too Many*¹³. Que sont réellement ces requêtes ? S'agit-il seulement de demandes d'immigration au Canada ou d'aides de toute sorte sollicitées par des personnes menacées de persécutions ? La citation d'Irving Abella et Harold Troper ne semble évoquer que les premières.

Notre travail étant centré sur l'accueil et l'aide reçue au Canada, nous avons privilégié l'examen des demandes d'admission ou les soutiens obtenus lors des séjours canadiens. Sur les 327 dossiers individuels retenus – en dehors des 1330 dossiers des civils internés – seuls 149 concernent une personne ou une famille ayant effectivement été accueillie au Canada ; les 178 restant regroupent des requêtes dont nous n'avons pas établi de façon certaine l'admission¹⁴. Il ne s'agit pas de dire que seules 327 demandes ont été faites

12. Les deux auteurs reviennent plusieurs fois sur cette quantité importante ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 53 ; 70-71.

13. Le traitement relatif aux demandes varie en fonction de leur inclusion – ou exclusion – dans un plan bénéficiant d'un accord entre gouvernements. En effet, aucune demande individuelle ne fait l'objet d'une attention particulière dans les rapports de réunions, seules les requêtes collectives y sont abordées.

14. Nous avons dépouillé tous les dossiers individuels pouvant laisser penser à un accueil ou une prise en charge associative au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. Notre premier critère a donc été la chronologie (1939-1945). Cette première étape crée un biais dans la définition du corpus car nous n'avons pas examiné les dossiers dont la chronologie n'est pas close – par exemple, un dossier ouvert en 1937 et dont l'archiviste n'a pas noté la date de fin de prise en charge – puisque que cela aurait été matériellement impossible de consulter tous les dossiers antérieurs à 1939. Ensuite, nous avons effectué une analyse plus approfondie de chaque dossier photographié afin de déterminer l'admission ou non au Canada. Sur les 327 dossiers, 227 dossiers émanent des archives de l'UJR&WRA dont 135 n'ont pas abouti de façon certaine ; 52 appartiennent aux archives de la JIAS dont 29 dont on ne connaît pas l'admission ; 48 sont issues des archives du CNCR dont 14 ne sont pas des réfugiés dont on peut prouver l'admission. Pour tous les cas incertains, nous avons consulté la base de données centrales des noms des victimes de la Shoah afin de savoir si la personne avait péri lors du génocide, réponse qui fut positive de trop nombreuses fois. La base de données est disponible sur le site de Yad Vashem, l'Institut

aux associations du refuge ou que les associations ne parviennent qu'à faire admettre au Canada seulement 149 personnes mais plutôt que le traitement quotidien des requêtes ne laisse que très peu de traces. Comment expliquer cette faible visibilité dans les archives des comités consacrés aux réfugiés ? Les deux associations auraient-elles été inactives ?

Dans un premier temps, regardons les demandes d'aide apparaissant dans les dossiers individuels et thématiques comme celui intitulé «*Immigration to Canada - Individual requests - 1939*» regroupant moins d'une dizaine de demandes de soutiens adressées au Congrès juif canadien (CJC) ou à la *Jewish Immigrant Aid Society* (JIAS)¹⁵. Parmi ces requêtes individuelles faites en 1939, l'une d'entre elles nous a particulièrement émue.

Le document est l'unique trace que nous avons d'un père, Alexander, s'inquiétant pour l'avenir de son jeune fils, Joseph¹⁶. La famille réside à Losonc – aujourd'hui Lučenec – une petite ville de moins de 13 000 habitants en 1938, dont 2 099 juifs¹⁷. Appartenant à la partie de la Tchécoslovaquie annexée par la Hongrie en novembre 1938, Losonc est touchée par la première loi anti-juive promulguée en mars 1938 visant à « garantir plus efficacement l'équilibre dans la vie sociale et économique¹⁸. » La famille R. est directement concernée puisque le père, ingénieur, exerce une profession désormais soumise à quota¹⁹. Alexander doit quitter son travail et la famille ne peut alors plus financer les études de Joseph. Elle se tourne alors vers des associations afin d'obtenir

International pour la mémoire de la Shoah : <https://yvng.yadvashem.org/index.html?language=fr>.

15. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, «Immigration to Canada - Individual requests – 1939».

16. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, d'Alexander R. au Canadian Jewish Congress, 8 mars 1939. Le document est disponible à l'annexe 22 page 549.

17. Les données proviennent du site web du *National Memory Institute* slovaque et sont établies à partir du recensement de 1938 : « Zoznam obcí okresu Lučenec - Súpis Židov (1942) », *Ústav pamäti národa*. URL : <http://www.upn.gov.sk/pocty-zidov-juzne-slovensko/zoznam-obci.php?okres=2602>, [consulté le 2 juin 2019].

18. Victor KARADY, « Les juifs de Hongrie sous les lois antisémites », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1985, vol. 56, n° 1, p. 5. Sur la Hongrie durant la Seconde Guerre mondiale, ses politiques anti-juives et le génocide : Zoltán VÁGI, László CSŐSZ et Gábor KÁDÁR, *The Holocaust in Hungary: evolution of a genocide*, Lanham, AltaMira Press, 2013 ; Nathaniel KATZBURG, *Hungary and the Jews. Policy and Legislation 1920-1943*, Ramat-Gan, Bar-Ilan University Press, 1981 ; Kinga FROJIMOVICS, *I have been a stranger in a strange land: the Hungarian State and Jewish refugees in Hungary, 1933-1945*, Jerusalem, International Institute for Holocaust Research, Yad Vashem, 2007 ; Randolph L. BRAHAM, *The Geographical Encyclopedia of the Holocaust in Hungary*, Evanston, Northwestern University Press, 2013 ; Deborah S. CORNELIUS, *Hungary in World War II: Caught in the Cauldron*, New York, Fordham Univ Press, 2011 ; Victor KARADY, « Les juifs de Hongrie sous les lois antisémites », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1985, vol. 56, n° 1, p. 3-30 ; Randolph L. BRAHAM, *The Politics of Genocide: The Holocaust in Hungary*, Detroit, Wayne State University Press, 2000 ; Istvan PÁL ÁDÁM, *Budapest Building Managers and the Holocaust in Hungary*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016 ; Arieh BEN-TOV, *Facing the Holocaust in Budapest: The International Committee of the Red Cross and the Jews in Hungary, 1943-1945*, Genève, Springer Netherlands, 1988 et Robert ROZETT, *Conscripted Slaves: Hungarian Jewish Forced Laborers on the Eastern Front during the Second World War*, Jerusalem, the International Institute for Holocaust Research, 2013.

19. Victor KARADY, « Les juifs de Hongrie sous les lois antisémites », *op. cit.*, p. 5.

une aide financière ou un accueil chez une riche famille juive. Alexander évoque la Palestine. Est-ce un vœu d'une éventuelle émigration ? S'agit-il d'une demande formulée de façon détournée ? Alexander perçoit-il autre chose que la seule menace concernant les possibilités d'études de son fils ? Nous n'en savons rien. Aucun détail n'évoque le Congrès juif canadien ou, plus largement, le Canada. Il s'agit donc certainement d'un exemplaire d'une supplique envoyée à de multiples institutions juives afin de multiplier les chances de réussite.

En consultant la base de données de Yad Vashem répertoriant les victimes de la Shoah, nous trouvons trois personnes portant le nom de famille R., recensées à Lučenec et dont le sort est « non précisé ». Parmi elles, une retient notre attention puisque le court portrait correspond à Alexander : ingénieur, marié et vivant à Lucenec avant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, aucun Joseph R. n'apparaît dans la liste²⁰. Nous ne savons donc rien du sort de l'adolescent durant et après le conflit. La lecture de cette lettre, comme celle de très nombreux dossiers, est marquée par l'incertitude car, comme l'écrit Claire Zalc, « l'absence d'indices ou de traces signifie tantôt l'anéantissement, tantôt la survie²¹. »

Que devient cette demande de soutien ? Elle semble rester lettre morte si l'on en croit les dossiers du Congrès juif canadien. Aucune marque n'apparaît sur le document à l'exception d'un « C39 Hn 3 » dont la signification nous est inconnue. En dépouillant le reste du dossier, on constate que le CJC et la JIAS se transmettent mutuellement la majorité des lettres : certaines initialement adressées à la JIAS sont copiées pour le CJC ; d'autres sont rédigées à destination du CJC mais sont ensuite transmises à la JIAS²².

Ainsi, la restriction de notre corpus aux seules archives des comités spécifiquement en lien avec les réfugiés – l'UJR&WRA, le CJCR et le CNCR – pourrait expliquer cette discrète présence des demandes d'admission. Regardons alors du côté de la JIAS spécialement consacrée à l'aide aux migrants depuis l'entre-deux-guerres en utilisant le travail Marissa Giusti sur les activités des divisions ontariennes du comité de bienfaisance durant la Seconde Guerre mondiale.

20. La deuxième personne est une femme, peut-être s'agit-il de la mère de Joseph ; la troisième est un homme dont le prénom ne correspond pas à celui de l'adolescent.

21. Claire ZALC, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, p. 17.

22. Les sources citées par les auteurs de *None is Too Many* relatives aux demandes d'admission sont généralement issues des archives de la JIAS ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*. Cette collaboration apparaît de façon plus générale dans le corpus de sources, le CJC étant à l'origine de la création de la JIAS et celle-ci étant partie prenante du *Canadian Jewish Committee for Refugees*.

TABLE 4.1 – Cas traités par la division torontoise de la JIAS, 1938-1945.

	1938	1940	1941	1942	1944	1945
Immigration Cases	87	28	72	21	158	300
Tracing Relatives (Requests)	350	2400	NA	369	344	1599
Tracing Relatives (Located)	184	700	233	Almost All*	239	685
Naturalization	15	46	76	116	241	215
Consular Cases	34	146	337	293	93	207
Border Rejections and Deportations	20	42	22	47	NA	12
Overseas Relief	\$20,198	NA	NA	NA	NA	NA
Clothing for Refugees	NA	4600 lbs	1500 lbs	NA	NA	NA
Translations	49	62	88	62	NA	123
Special Cases	391	256	185	172	91	115
People Given Assistance and Advice	4618	2119	1948	2769	4705	NA

* "Almost All" is the description given in the report

Source : Marissa GIUSTI, *Tzedaka: Organizations in the Jewish communities of Toronto, Ottawa and Hamilton, 1930-1950*, M. A. en histoire, Laurentian University, Sudbury, 2006, p. 57. L'abréviation « NA » signifie que les données ne sont pas disponibles.

Une première différence apparaît dans le traitement des demandes puisque l'historienne fonde ici son étude sur des données mises en avant dans les rapports annuels de la JIAS, informations totalement absentes des documents du CNCR ou de l'UJR&WRA²³. Les activités classiques relatives à la gestion des problèmes migratoires apparaissent – la détention dans les ports d'entrée, la déportation ou l'aide matérielle à l'arrivée au Canada – alors que d'autres sont plus difficiles à appréhender comme la recherche de proches²⁴. S'agit-il de requêtes faites par des Canadiens ou par les réfugiés

23. Plus précisément, elle reprend les données apportées par les rapports annuels de la division centrale de la JIAS disponibles aux archives juives torontoises : Ontario Jewish Archives, MG2 I1 aB, «JIAS Toronto Branch», Annual Reports & Annual Reports - Central Region, 1938, 1940, 1941, 1942, 1944, 1945.

24. Simon Belkin résume ainsi les activités de la JIAS dès sa création au début des années 1920 : «The Society was besieged on all sides by relatives of would-be-immigrants, asking for advice and information and pleading for intervention in cases of detention. There were days when more than 100 telegrams went out from the office to all parts of North America»; Simon BELKIN, *Through Narrow*

eux-mêmes ? Le sens de la recherche est imprécis et ne semble pas être pris en compte par les comités puisque Joseph Kage signale que les travaux du «*Searching Department*» ont pour objectif de localiser des «*relatives and friends who had lost contact with each other during the war years*²⁵.» Ce service n'est pas une nouveauté : il se développe dès les années 1920 pour aider les familles séparées à la suite des déplacements de populations de l'entre-deux-guerres, il prend ensuite de l'ampleur avec l'établissement d'une politique migratoire de plus en plus restrictive qui fait du rapprochement familial l'une des seules solutions envisageables²⁶. De plus, on note l'arrêt de l'«*Overseas Relief*» puisque l'envoi d'argent à l'étranger passe par l'UJR&WRA à partir de 1940.

Enfin, d'après le tableau 4.1 établi par Giusti, les aides directes à l'immigration sont minoritaires et ne concernent qu'un nombre limité de personnes. Cette impression est confirmée par un autre mémoire de maîtrise fondée cette fois sur des sources issues des instances québécoises et nationales de la JIAS²⁷. Le mémoire se compose de deux grandes parties chronologiques dont la première est consacrée aux activités de l'organisation dans les années 1930 et est richement illustrée d'éléments biographiques émanant de dossiers d'immigrants alors que la seconde partie portant sur les années 1940, n'aborde que rarement des cas individuels en dehors des projets migratoires gouvernementaux massifs comme les évacués ou les internés²⁸.

Ces deux études évoquent un faible nombre d'aides à l'immigration durant la Seconde Guerre mondiale et viennent donc appuyer notre propre analyse du corpus du refuge faisant de l'aide à l'immigration une requête minoritaire au sein du travail associatif. Comment expliquer alors cette discrète présence ? Il ne s'agit pas ici de comparer le nombre de requêtes en direction du Canada par rapport à d'autres régions du monde car les données sur les demandes sont difficiles à établir et il serait très délicat de préjuger d'une hiérarchisation des destinations en fonction du nombre de requêtes reçues. De plus, les conditions d'immigration canadiennes s'ajoutent aux conditions d'émigration européennes et complexifient encore davantage la fuite.

Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940), Montréal, the Eagle Publishing Co., 1966, p. 122. Marissa GIUSTI, *Tzedaka: Organizations in the Jewish communities of Toronto, Ottawa and Hamilton, 1930-1950*, M.A. en histoire, Laurentian University, Sudbury, 2006, p. 57; Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co., 1962, p. 67-75. Sur les procédures canadiennes de déportation : Barbara ROBERTS, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900 - 1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1998.

25. Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, *op. cit.*, p. 81.

26. *Ibid.*, p. 81; Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, *op. cit.*, p. 122.

27. Uta EICHLER, *Between Despair and Hope: The Work of the Jewish Immigrant Aid Society in the 1930s and 1940s*, M.A., Queen's University, Kingston, 1998. L'ouvrage de Simon Belkin consacré à la JIAS est ici inexploitable car l'auteur termine son étude en 1941; Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, *op. cit.* La *Jewish Immigrant Aid Society* possède son siège social et ses principales archives à Montréal. Ainsi, étudier sa structure à partir des archives du Congrès juif canadien conservées à Montréal revient à centrer son regard sur la vie associative nationale et montréalaise.

28. Uta EICHLER, *Between Despair and Hope*, *op. cit.*, p. 18-45 et 78-80.

À mesure que les interdictions se font de plus en plus nombreuses, que les menaces se font plus proches, le départ peut sembler une solution plus impérieuse. Mais il ne suffit pas de vouloir partir. Il faut également le pouvoir²⁹.

Jacques Semelin, pour sa part, souligne les difficultés pesant sur celles et ceux qui souhaitent fuir à l'étranger³⁰.

Certains Français voudraient partir, mais la loi les en empêche : en effet, il est interdit aux citoyens français en âge de porter les armes (ainsi qu'aux ressortissants de pays belligérants) de quitter le territoire. C'est la raison pour laquelle Marc Bloch finit par rester en France, alors qu'il avait réussi à obtenir des visas américains pour sa famille : s'il partait, il aurait été contraint de laisser derrière lui son fils Étienne³¹.

Tout d'abord, il est probable que de nombreux réfugiés, et particulièrement ceux ayant des capacités financières suffisantes ou un réseau de connaissances important, contactent directement les autorités en charge de l'immigration³². La composition de

29. Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, O. Jacob Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2010, p. 82.

30. La bibliographie de la Shoah en Europe, notamment en France, est immense. Nous ne citons ici que les principaux ouvrages que nous n'avons pas déjà mentionnés et qui pourront fournir de nombreux compléments bibliographiques au lectorat intéressé. Sur le refuge en France : Jacques SEMELIN, Claire ANDRIEU et Sarah GENSBURGER (dir.), *La résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008 ; Jacques SEMELIN, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe (1939-1945)*, Paris, les arènes, 2013 [la bibliographie de l'ouvrage peut être particulièrement utile] ; Katy HAZAN, *Les orphelins de la Shoah : les maisons de l'espoir, 1944-1960*, Paris, Les Belles Lettres, 2003 ; Sabine ZEITOUN, *Histoire de l'OSE : De la Russie tsariste à l'Occupation en France (1912-1944)-L'œuvre de Secours aux Enfants du légalisme à la résistance*, Paris, l'Harmattan, 2012 ; Patrick CABANEL, *Chère mademoiselle... : Alice Ferrières et les enfants de Murat, 1941-1944*, Paris, Calmann-Lévy, 2010 ; Colette ZYTNICKI, Nancy L. GREEN et al., *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010 ; Patrick CABANEL, *Nous devons le faire, nous l'avons fait, c'est tout : Cévennes, l'histoire d'une terre de refuge, 1940-1944*, Nîmes, Alcide, 2018 ; Gilbert BADIA et al., *Les Bannis de Hitler : accueil et luttes des exilés allemands en France (1933-1939)*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1984 ; Dzovinar KÉVONIAN et al. (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés : identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013 et Eric T. JENNINGS, *Escape from Vichy: The Refugee Exodus to the French Caribbean*, Cambridge, Harvard University Press, 2018. Sur les conditions de vie des juifs en France et la Shoah : André KASPI, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 ; Anne GRYNBERG, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français : 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999 ; Serge KLARSFELD, *La Shoah en France*, 4 vol., Paris, Fayard, 2001 ; Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002 ; Patrick CABANEL et Jacques FIJALKOW, *Histoire régionale de la Shoah en France : déportation, sauvetage, survie*, Paris, Éditions de Paris, 2011 ; Anne GRYNBERG et Johanna LINSLER (dir.), *L'irréparable itinéraires d'artistes et d'amateurs d'art juifs, réfugiés du « Troisième Reich » en France*, Magdeburg, Koordinierungsstelle Magdeburg, 2013 ; Renée POZNANSKI, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1997 ; Vicki CARON, *L'asile incertain. la crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008 et la nouvelle édition du désormais classique Michael R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, Paris, Librairie générale française, 2018.

31. Jacques SEMELIN, *Persécutions et entraides dans la France occupée : comment 75 % des juifs de France ont échappé à la mort*, Paris, Seuil, 2013, p. 98.

32. Gerald E. DIRKS, *Canadian Policies and Programmes Toward Political Refugees*, Thèse de

notre corpus rend en grande partie invisible cette stratégie qui apparaît seulement lorsqu'un individu multiplie les correspondances ou les tentatives d'admission, l'obligeant ainsi à agrandir le nombre des interlocuteurs.

La famille H. est dans cette situation et son cas nous éclaire sur les choix faits par des accueillis éventuels et leur décision de se tourner vers diverses associations. En janvier 1939, Robert H. contacte le département d'Immigration afin de résider au Canada de façon permanente avec sa femme et sa plus jeune fille³³. L'homme est né en Autriche en 1880, déclare être un entrepreneur de nationalité allemande qui possède notamment une usine en Belgique estimée à 60 000 \$. Ce dernier élément biographique explique certainement la rapidité de son admission puisque la famille arrive au port de Québec le 22 septembre 1939. Robert ne demande pas l'aide des associations du refuge pour son admission, les informations en notre possession émanent des requêtes qu'ils formulent ensuite, à partir de janvier 1940, afin de faire venir en Amérique du Nord son fils, Fritz, et son autre fille, Gertrude.

Dans un court mémo, Robert explique les raisons qui l'ont poussé à ne pas demander l'admission de toute sa famille en 1939 et celles qui l'obligent désormais à contacter la JIAS.

The Immigration Office pointed out that it would be easier to get an entry for a family with one child than it would be with three children as the other two would be expected to become a charge of the Canadian Labour Market very soon.

Later on the Immigration Office in Ottawa wanted to me to make a statement as to what my son would do after my entry to this country, I told them that I expected him to finish his studies in Manchester and I could not yet tell as to his intention where to settle down, nevertheless I added in my answer that I expected that it would be possible for him to come in Canada during the summer holidays. No answer was sent on this matter from the Immigration Office. This correspondence must be filed in Ottawa and certainly would be checked by now³⁴.

La différence opérée entre les deux mentions du Bureau d'Immigration laisse penser que la famille effectue sa première demande d'immigration auprès d'un représentant canadien de l'Immigration en Europe puis qu'elle contacte un autre fonctionnaire au Canada pour la seconde requête. Les conseils prodigués par le premier individu sont pertinents. En effet, avec deux enfants en âge de pouvoir entrer sur le marché du

doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1972, p. 98.

33. L'ensemble des données biographiques de la famille est tiré du dossier conservé aux archives du Congrès juif canadien dans le fonds de la JIAS ; CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 87 / 21717.

34. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 87 / 21717, Robert H. - Correspondence with the Immigration Office, s. d.

travail, le dossier d'admission de la famille aurait pu être refusé par Ottawa, même si l'élément clé dans cette requête réside dans l'aisance financière du père. Le cas de la famille H. signale bien que les associations ne sont pas les seuls contacts possibles pour les accueillis pouvant être admis au Canada, et particulièrement pour ceux ayant des capacités financières importantes. De plus, un autre élément vient éclairer la place des associations – ici la JIAS – dans la hiérarchie des interlocuteurs : Robert H. ne contacte la JIAS qu'après un courrier resté sans réponse mais surtout, après son arrivée au Canada. Peut-être ne connaissait-il pas l'existence de la JIAS ou du CJC avant son admission.

En effet, le CNCR et les comités du Congrès juif canadien sont des organisations relativement récentes et donc susceptibles d'être inconnues des personnes cherchant un lieu de refuge. Deux éléments viennent appuyer ce point. Tout d'abord, la majorité des requêtes sont rédigées par des résidents canadiens ayant des proches en Europe, et non par les réfugiés eux-mêmes. De plus, le nombre de demandes augmente lors de l'organisation de plans gouvernementaux dans lesquels participent les comités du refuge. Par exemple, les associations sont contactées lors de l'établissement de l'accord visant à admettre des réfugiés sous quota polonais en 1941 ou lors du plan des évacués à l'été 1940, signe certainement que les individus ont pris connaissance de l'existence des associations de Saul Hayes et Cairine Wilson grâce aux mouvements officiels³⁵.

Enfin, en tant « qu'organisations parapluies », l'UJR&WRA et le CNCR reçoivent aussi des demandes transmises par les comités qui leur sont affiliés ou avec qui ils collaborent étroitement, à l'exemple du *National Coordinating Committee for Aid to Refugees and Emigrants Coming from Germany* ou du *National Refugee Service*³⁶. Les associations du refuge apparaissent donc isolées de l'Europe, seulement liées aux réfugiés par leurs proches ou d'autres comités états-uniens. Les partenaires étrangers du refuge, et notamment le *Joint*, sont assurément les seuls liens avec les communautés juives européennes. Le CNCR ou l'UJR&WRA n'ont de pas de personnel en dehors du Canada, à la différence, par exemple, du *Jewish Labor Committee* (JLC) états-uniens qui peut compter sur la précieuse aide d'Abraham Plotkin, lequel crée des réseaux d'informations et de sauvetages outre-Atlantiques³⁷. Par ailleurs, ces relations transnationales ne concernent pas seulement les demandes d'admission, bien au contraire. Les correspondances ont majoritairement trait aux recherches de proches, aux infor-

35. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52, De Eric K. à Saul Hayes, 25 juin 1940.

36. CJCCCN, CJC-OR, CA 27 / 244, De Saul Hayes et Ann S. Petluck, 28 juin 1944.

37. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme : le Jewish Labor Committee*, New York, 1934-1945, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 56-57. Les actions du *Jewish Labor Committee* franchissent parfois la frontière séparant les États-Unis du Canada puisqu'il prend part au plan amenant des réfugiés juifs au Canada au travers du quota polonais ; CJCCCN, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De R. L. Zien à Saul Hayes, 8 août 1941 ; *Ibid.*, 10 août 1941 ; CJCCCN, CJC-OR, ZA1941 10 / 106, De Saul Hayes à Abe Bronfman - Jewish Labour Committee, 29 décembre 1941 ; Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration. the Canadian Jewish Experience, a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 61.

mations en lien avec la politique migratoire en vigueur dans le pays – particulièrement lors de la libération des civils internés – et plus rarement aux demandes d’immigration directe³⁸.

Ainsi le cœur du refuge est-il isolé des événements européens, lesquels ne lui parviennent que par l’intermédiaire du *Joint* ou de la *Federation of Polish Jews*³⁹. De son côté, la JIAS est active dans l’aide aux migrants depuis les années 1920 et a donc eu l’opportunité de développer des relations avec d’autres organisations comme la *Jewish Colonization Association* (ICA) ou l’ORT, notamment dans la prise en charge des individus pouvant prétendre aux métiers agricoles⁴⁰. Comment expliquer alors la faible importance de la JIAS durant la Seconde Guerre mondiale et l’absence de relations poussées avec ses collaborateurs européens ?

Selon nous, elles tiennent à un changement brutal touchant l’équipe dirigeante de la JIAS peu avant le déclenchement du conflit : le décès de Sam Jacobs en août 1938⁴¹. Co-président de la JIAS avec Samuel Bronfman depuis 1931 et président du CJC dès 1934, Sam Jacobs est une personnalité importante de la philanthropie juive canadienne et le second juif élu au Parlement fédéral⁴². Les deux hommes sont très proches et Sam Jacobs sert en quelque sorte de guide à Bronfman dans l’apprentissage de la défense des populations juives canadiennes. Grand soutien de la cause des réfugiés au Canada, sa mort isole davantage encore le refuge car sa notoriété d’homme politique du Parti libéral et de philanthrope faisait de lui un porte-parole capable de valoriser l’admission de réfugiés auprès du gouvernement fédéral et d’ouvrir le refuge à d’autres acteurs extérieurs à la mobilisation collective⁴³. En effet, Sam Jacobs n’était pas seulement un

38. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 45, De Cecilia Razovsky à S. Belkin, 6 février 1939 ; *Ibid.*, De Cecilia Razovsky à S. Belkin, 1^{er} mars 1939 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 4 / 46, De Saul Hayes à Cecilia Razovsky, 30 juin 1941. Nous étudierons la question du passage de la frontière dans le chapitre suivant.

39. Un exemple d’informations transmises par la *Federation of Polish Jews* : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 6 / 63, De M. Peters à Saul Hayes - News From Poland, 12 avril 1940.

40. Les premiers liens entre la JIAS et la ICA apparaissent lors du plan de secours des réfugiés juifs fuyant les pogroms et accueillis au Canada en 1923 ; Joseph KAGE, *With Faith and Thanksgiving*, *op. cit.*, p. 85. Uta Eichler signale aussi d’autres liens avec des organisations européennes : « *JIAS was in constant contact with HICEM in Europe, the Israelische Kultusgemeinde in Vienna, and the Hilfsverein Deutscher Juden* » ; Uta EICHLER, *Between Despair and Hope*, *op. cit.*, p. 37-38 et 111. L’ICA forment de très nombreux juifs aux métiers agricoles en vue d’un départ vers ses établissements en Amérique du Sud ou en Palestine ; Debórah DWORK et Robert Jan VAN PELT, *Flight from the Reich: Refugee Jews, 1933-1946*, New York, W. W. Norton & Company, 2012, p. 130. Sur le travail associatif juif en lien avec l’activité agricole, voir notamment Jonathan DEKEL-CHEN, « JCA-ORT-JAS-JDC: one big agrarianizing family », *Jewish History*, 2007, vol. 21, 3/4, p. 263-278 ; Jonathan DEKEL-CHEN, *Farming the Red Land: Jewish Agricultural Colonization and Local Soviet Power, 1924-1941*, New Haven, Yale University Press, 2005 ; Theodore NORMAN, *An Outstretched Arm: a History of the Jewish Colonization Association*, London, Routledge, 1985 ; Leon SHAPIRO, *The History of ORT. A Jewish Movement for Social Change*, New York, Schocken Books, 1980.

41. Sur Samuel Jacobs, voir Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017, p. 69.

42. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam: the Life and Times of Samuel Bronfman*, Toronto, Brandeis University Press, 1991, p. 100

43. Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, *op. cit.*, p. 123.

dirigeant associatif, il était un « *shtadlan* ». Ce rôle faisait de lui un acteur complémentaire aux membres associatifs permettant d'amoinrir l'isolement des comités de bienfaisance parmi l'ensemble des acteurs de la migration.

1.2 Les associations du refuge : une possibilité parmi d'autres

Les associations du refuge ne sont pas au centre du paysage migratoire, elles ne sont qu'une possibilité parmi d'autres. En effet, les intermédiaires entre les réfugiés et le gouvernement fédéral sont nombreux. Nous analyserons ici deux acteurs permettant aux réfugiés de demander une admission au Canada : les porte-parole du monde juif canadien et les sociétés ferroviaires.

Tout d'abord, les associations juives peuvent compter sur le soutien d'autres membres de la communauté : les « *shtadlonim* ». Israel Bartal définit ainsi le *shtadlan* :

*The shtadlan [intercessor] was no longer a member of traditional society, who, because of wealth, official connections, or diplomatic and linguistic skills, was chosen to handle communal matters during crises with Gentiles. Instead he had been replaced by a shtadlan who was a successful entrepreneur and divorced from a traditional Jewish background. He was a statesman involved in political life or a liberal newspaper editor, roles frequently filled by an assimilated Jew. In addition, by the second half of the nineteenth century the role of mediator had been inherited by supracommunal organizations of a new sort, which coopted individual activists*⁴⁴.

Ces intercesseurs entre les populations juives et le gouvernement fédéral jouent un rôle crucial dans la communauté juive canadienne et particulièrement dans les négociations nécessaires à l'accueil de migrants juifs⁴⁵. Durant l'entre-deux-guerres, ils interviennent avec force lors des premiers mouvements de réfugiés faisant suite aux pogroms et aux modifications des frontières des États-nations européens. À la fin des années 1930 et durant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs *shtadlonim* défendent les intérêts juifs à Ottawa. Trois appartiennent au Parti libéral du Premier ministre Mackenzie King : les montréalais Samuel Jacobs et Peter Bercovitch ainsi que le torontois Sam Factor⁴⁶.

44. Israel BARTAL, « Moses Montefiore: Nationalist before his time, or belated Shtadlan? », *Studies in Zionism*, 1990, vol. 11, n° 2, p. 115.

45. Simon Belkin évoque de nombreux épisodes durant lesquels ces hommes défendent leur communauté ; Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, op. cit., 1966.

46. Sur Peter Bercovitch : Geneviève RICHER, *Intervenir en faveur de la justice sociale et des droits de la minorité juive : la carrière politique de Peter Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec, 1916-1938*, M.A, Université de Ottawa, Ottawa, 2007 ; Geneviève RICHER, « Le défenseur des juifs au Québec : la lutte de Peter Bercovitch pour le respect et la reconnaissance des droits de la minorité juive durant l'entre-deux-guerres », *Bulletin d'histoire politique*, 2009, Vol. 17, n° 2, p. 209-224 et Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, op. cit., p. 70. Pierre Anctil décrit ainsi Peter Bercovitch et Samuel Jacobs : « Tous deux nés au Canada et issus d'un mouvement migratoire antérieur [à 1917], Bercovitch et Jacobs représentent une nouvelle élite d'origine est-européenne capable de s'imposer sur la scène politique. Ces deux hommes et quelques autres de leur trempe seront désormais en mesure

Il sont rejoints par Abraham Albert Heaps, le *shtadlan* de Winnipeg et un des dirigeants de la *Co-operative Commonwealth Federation* (CCF). Les *shtadlonim* peuvent aussi s'appuyer sur le soutien d'un autre responsable de ce parti, James Shaver Woodsworth⁴⁷.

Les quatre représentants des communautés juives canadiennes ont l'habitude de transmettre directement au Ministre en charge de la politique migratoire des demandes d'admission afin que les individus concernés par celles-ci obtiennent des « permis spéciaux », lesquels sont laissés au seul pouvoir discrétionnaire des responsables fédéraux⁴⁸. Irving Abella et Harold Troper s'intéressent de près à leur rôle au début de la crise de l'accueil et signalent une rupture en 1938 – après la conférence d'Evian et le décès de Sam Jacobs – obligeant les dirigeants à modifier leur stratégie vis-à-vis des autorités.

*Options were now few, a change in strategy urgently required. Seriously, weakened by the death of Samuels Jacobs in late September [sic], the contingent of Jewish MP's was no longer a factor in the battle for the admission of refugees, and Heaps's letter was the last serious attempt by a Jewish MP to influence the government. Benjamin Robinson, the national president of JIAS, summed up the failure in a statement to his Toronto office. «I presume you feel as most of us do», he said, «that the old method of backdoor diplomacy has been of little avail even to the attitude of the Government toward political and religious refugees »*⁴⁹.

Les associations du refuge et surtout les accueillis éventuels ne semblent plus bénéficier des *shtadlonim* pour défendre leur cause et la seule opposition parlementaire ne suffit pas à modifier la politique gouvernementale. Un élément nous a cependant étonné : il ne s'agit pas seulement d'une modification de la pression exercée par ces représentants des grandes villes canadiennes au sein du Parlement ou plus généralement à Ottawa, les trois *shtadlonim* sont alors presque absents du refuge. En effet, bien qu'apparaissant dans les organigrammes officiels du CJCR en décembre 1938, Sam Factor et Peter Bercovitch ne participent qu'à deux réunions des comités de bienfaisance juifs⁵⁰. Nous

de faire le pont entre les masses immigrantes récemment installées au pays et les grandes institutions démocratiques du Canada, sans passer par les tenants de la tradition britannique juive », *Ibid.*, p. 127.

47. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 10. La *Co-operative Commonwealth Federation* est créée en 1932 en Alberta à partir de revendications émanant des syndicats et des groupes d'agriculteurs. Sur cet ancien parti politique canadien, voir James NAYLOR, *The Fate of Labour Socialism: The Co-operative Commonwealth Federation and the Dream of a Working-Class Future*, Toronto, University of Toronto Press, 2016 et Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 219; 231-232 et 253.

48. James Shaver Woodsworth est un des pionniers du mouvement social-démocrate au Canada ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 134.

49. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 36.

50. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 8 / 158, Canadian Committee for Jewish Refugees. Minutes of meeting of the Executive of the Canadian Committee for Jewish Refugees, 26 décembre 1938 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Minutes of the meeting of the Canadian Committee for Jewish Refugees, 4 janvier 1940.

ne retrouvons que quelques rares lettres qui leur sont adressées. Dans deux d'entre elles, Saul Hayes et Samuel Bronfman réclament leur soutien dans la procédure en lien avec les mille visas accordés aux gouvernements en exil.

The United Jewish Refugee and War Relief Agencies since its inception in the Fall of 1939 has accepted the role cast upon it by the various Jewish communities in presenting the unified demands and requests of Canadian Jews on refugee and allied matters and accepting responsibility therefor.

At the last meeting a resolution was unanimously passed by the National Executive of the United Jewish Refugee and War Relief Agencies to make representation to the Immigration Branch of our Government in order to present a petition for the admission of refugees into the country.

[...]

*It would be very important if you could join the delegation and assist in presenting the request to the Government along the line set forth in the attached petition*⁵¹.

La lettre apporte un éclaircissement sur le rôle alloué aux *shtadlonim* : ils ne sont plus au centre des relations entre la communauté juive et le gouvernement puisque cette place est occupée par l'UJR&WRA et qu'ils sont de moins en moins nombreux : Sam Jacobs meurt en 1938, Peter Bercovitch en 1942 et Heaps perd son siège en 1940⁵². Le recul du rôle des *shtadlonim*, voire leur quasi absence, est un soutien de moins pour les accueillis éventuels qui pouvaient auparavant s'appuyer sur leur position stratégique au sein du Parlement et de leur proximité relative avec le personnel politique, notamment ceux du Parti libéral. La mobilisation juive en faveur des réfugiés se fait alors plus discrète au sein des assemblées parlementaires canadiennes.

Néanmoins, les *shtadlonim* ne sont pas les seuls contacts pour les personnes bloquées en Europe et cherchant à fuir leur lieu de résidence, bien au contraire⁵³.

*Jews stood on line at embassies, consulates, shipping companies, and government offices, desperate for papers: exit visas, transit visas, receipts for tax payments, clearance forms, ships tickets, train tickets*⁵⁴.

Dans son ouvrage consacré au destin tragique des réfugiés du paquebot *Saint-Louis*, Diane Afoumado analyse le rôle des compagnies maritimes dans l'immigration des ré-

51. CJCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174 A, De Saul Hayes à Peter Bercovitch, 5 août 1941 et *Ibid.*, De Samuel Bronfman à Samuel Factor, 5 août 1941.

52. Sandra DUBÉ, « *Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration* », *op. cit.*, p. 121.

53. La question du départ est difficile à appréhender et la bibliographie est immense en fonction des pays de départ. Citons seulement un ouvrage qui éclaire le processus de départ – sa temporalité et les allers-retours possibles – rompant avec une vision parfois trop simpliste d'un départ unique et d'un « bon moment » pour fuir : Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution*, *op. cit.*, p. 75-87.

54. Debórah DWORK et Robert Jan VAN PELT, *Flight from the Reich*, *op. cit.*, p. 120.

fugiés allemands et notamment celui tenu par la HAPAG, la compagnie propriétaire du navire⁵⁵. Au Canada, les liens entre les compagnies de transport et la politique migratoire sont forts puisqu'un acteur privé canadien peut fournir à la fois des visas, un moyen de transport et une terre d'accueil : les compagnies ferroviaires. Le rôle de celles-ci dans la construction même du Canada est immense. Patrick Farges souligne que leur « implication [...] dans le processus d'immigration résulte du fait que la nation canadienne n'a véritablement été soudée que par la construction de la ligne transcanadienne à la fin du XIX^{ème} siècle⁵⁶. »

En effet, dès la seconde partie du XIX^{ème} siècle, un partenariat est établi entre le gouvernement canadien et les sociétés de chemin de fer, le premier désirant valoriser l'installation de nouveaux immigrants dans l'Ouest canadien, les secondes voulant augmenter la fréquentation de leurs lignes ferroviaires. En 1925, le gouvernement et les deux sociétés ferroviaires canadiennes formalisent une entente permettant à la *Canadian Pacific Railway* (CPR) et à la *Canadian National Railway* (CNR) de recruter elles-mêmes des migrants destinés aux métiers agricoles⁵⁷. Selon Valerie Knowles, cet accord ouvre de nouvelles possibilités migratoires aux arrivants désignés comme « non-préférés » par le département d'Immigration et appartenant à des pays dont sont originaires la très grande majorité des réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale : Pologne, Russie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Autriche et Allemagne etc.⁵⁸ Cependant, à la suite de l'augmentation du chômage et de l'arrivée des Conservateurs au pouvoir, le nouveau Premier ministre R. B. Bennett décide de mettre fin à l'entente en octobre 1930⁵⁹.

Dans les années qui suivent, les sociétés ferroviaires continuent néanmoins d'agir en tant qu'intermédiaires entre les autorités et les migrants, à l'image de leur action dans le mouvement des Sudètes. En effet, ce sont les agents du CPR et du CNR qui vont à Prague afin de sélectionner les futurs accueillis⁶⁰. La déclaration de guerre oblige toutefois le Canada à fermer certains bureaux d'immigration en Europe – à l'été 1940, seul le bureau londonien demeure en activité. Les deux sociétés conservent

55. HAPAG est le sigle désignant la «*Hamburg-Amerikanische Packetfahrt-Actien-Gesellschaft*». Diane AFOUMADO, *Exil impossible*, *op. cit.*, p. 28-50.

56. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 56.

57. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Toronto, Dundurn, 1997, p. 141-142; Ninette KELLEY et M. J. Trebilcock, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 201-202. Le texte de l'accord est disponible sur le site du Musée canadien de l'Immigration du Quai 21 : « L'entente avec les sociétés ferroviaires, 1925 », *Pier 21*. URL : <https://quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/l-entente-avec-les-societes-ferroviaires-1925>, [consulté le 30 mai 2019]. Voir aussi Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, *op. cit.*, p. 82-85.

58. Valerie KNOWLES, *Strangers at Our Gates*, *op. cit.*, p. 141. Sur l'entente et son action : Donald AVERY, « *Dangerous foreigners* » : *European immigrant workers and labour radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, p. 100-111.

59. Donald AVERY, « *Dangerous foreigners* », *op. cit.*, p. 111.

60. Ninette KELLEY et M. J. Trebilcock, *The Making of the Mosaic*, *op. cit.*, p. 263 et Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 91-92.

cependant un rôle important dans le secours aux réfugiés durant le conflit, non pas en tant qu'intermédiaires politiques entre l'Europe et le Canada mais comme société de transport⁶¹. Ainsi transportent-elles la majorité des agriculteurs mais surtout les réfugiés ibériques de leur port d'arrivée en Amérique du Nord, Philadelphie, jusqu'à leur première destination au Canada, Montréal⁶². Ces arrivées de réfugiés sont toutefois limitées et les personnes fuyant la guerre et les persécutions sont chaque jour plus nombreuses.

Les associations du refuge ont donc une position isolée dans le paysage de secours. Sans réels liens avec l'Europe, elles ne peuvent agir directement et établir des plans de sauvetage ambitieux comme le font leurs homologues états-uniennes. Face à un gouvernement refusant d'admettre des réfugiés et confrontées à leur position marginale, les associations canadiennes ne peuvent développer que des actions discrètes et à distance, à l'image de leurs participations financières à l'aide humanitaire fournie par le *Joint*.

61. Gerald E. DIRKS, *Canadian Policies and Programmes Toward Political Refugees*, *op. cit.*, p. 153-154; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 75.

62. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939; CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Saul Hayes à Arthur Kirk, 24 mars 1944; CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Saul Hayes à A. L. Jolliffe, 26 septembre 1944.

2 Un secours à distance

2.1 De la demande d'admission à l'aide humanitaire

Revenons un peu sur nos pas et relisons la requête d'Alexandre R.⁶³. Celle-ci révèle que les demandes d'admission au Canada peuvent parfois être évoquées de façon subtile et indirecte. La précarité et le danger dans lesquels vivent les réfugiés en Europe poussent leurs proches à exposer de multiples demandes. Prenons l'exemple de la famille Borowka⁶⁴. Ella Filus, une habitante de Vancouver, se rend le 1^{er} décembre 1941 au bureau du comité juif de la ville⁶⁵. Juste après son départ, le secrétaire, R. L. Zien, envoie dans l'urgence une lettre à Augusta Mayerson du *National Refugee Service* états-unien et à Saul Hayes afin d'exposer le cas de cette famille⁶⁶. La jeune femme vient de recevoir une lettre de la Croix-Rouge française lui annonçant que sa sœur de 33 ans, Sonia, et sa jeune nièce, Éliane, sont dans une situation désespérée. Logées à Paris, elles manquent de tout et ne peuvent pas compter sur l'aide de leur père et mari, Julius, celui-ci étant dans un «*concentration camp somewhere in occupied France*⁶⁷.» À Vancouver, Ella et son mari souhaitent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les deux jeunes Parisiennes :

*Mrs. Ella Filus and her husband, Mitchell, are prepared if it is possible, to firstly assist in any way towards supplying food stuffs and clothing through any available means, and secondly, are further prepared to make possible the removal of these two persons to Canada or the United States and will furnish the funds necessary to do so*⁶⁸.

La famille mentionne l'envoi de nourriture, de vêtements mais aussi leur souhait de les faire admettre en Amérique du Nord. Toutes les aides sont évoquées tant la situation de la mère et de sa fille est préoccupante. Hayes, Zien et Mayerson comprennent l'urgence de la requête et multiplient les échanges épistolaires afin de venir à leur secours. Le 8 décembre, Hayes signale le premier obstacle dans l'obtention d'une admission au Canada : l'accord obligatoire de Frederick Charles Blair⁶⁹. Le 17 décembre 1941, Mayerson précise que les États-Unis peuvent envoyer des colis pour les personnes résidant en zone non-occupée. Malheureusement, Paris n'y est pas. De plus, l'admission

63. Voir le document en annexe 22 page 549.

64. Nous nous permettons de citer ici le nom complet, les proches de la famille ayant témoigné, notamment sur le site « Les Témoins » conçu par le Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv ». Le lecteur intéressé pourra retrouver le témoignage du neveu de Sonia Borowka : « Julius BOROWKA », *Cercil*. URL : <https://www.lestemoins.fr/content/julius-borowka-0>, [consulté le 10 juin 2019].

65. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De R. L. Zien à Augusta Mayerson, 1^{er} décembre 1941.

66. Le secrétaire contacte le *National Refugee Service* afin d'accélérer la demande d'aide grâce au réseau international des comités états-uniens.

67. *Ibid.*

68. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De R. L. Zien à Augusta Mayerson, 1^{er} décembre 1941.

69. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De Saul Hayes à R. L. Zien, 8 décembre 1941.

aux États-Unis demande l'obtention de deux affidavits, Mayerson suggère donc plutôt un départ vers le Canada puisque que la sœur de Sonia y réside⁷⁰.

Par ailleurs, grâce au témoignage récent du neveu de Sonia, nous apprenons que la jeune femme a habité quelques temps à Calgary avant de retourner à Paris et d'y rencontrer Julius. L'admission au Canada ne semble donc pas impossible, la femme ayant de la famille au pays et y ayant déjà vécu. Nous ne savons pas si Hayes contacte Blair pour lui soumettre officiellement la demande d'admission, le courrier suivant ne signalant plus l'opposition du second. Cependant, même en cas d'obtention d'un visa, une autre difficulté apparaît : l'impossibilité pour Sonia et Éliane de se rendre à Lisbonne, seule ville où elles peuvent officiellement recevoir un permis et embarquer en direction du Canada.⁷¹

Le directeur de l'UJR&WRA poursuit parallèlement ses investigations sur l'acheminement de colis et affirme que l'UJR&WRA paiera tous les frais engendrés par l'envoi, si celui-ci est possible. Il s'agit de la dernière correspondance consacrée à Sonia et Éliane. Le dernier paragraphe rédigé par Saul Hayes ne laisse que peu d'espoir : «*Under the circumstances, it looks pretty black as to matter of arranging for their immigration to Canada*⁷².» Sonia et Éliane disparaissent des archives du Congrès juif canadien. Ont-elles pu recevoir des colis alimentaires ? Nous l'ignorons. En revanche, nous savons qu'elles n'ont pas quitté Paris puisque le témoignage de leur proche nous apprend qu'elles sont arrêtées lors de la rafle du Vel d'Hiv en juillet 1942, qu'elles sont ensuite internées à Drancy puis déportées le 17 août 1942 vers Auschwitz. Julius est, quant à lui, interné au camp de Beaume-la-Rolande dès le 25 juillet 1941 et déporté vers Auschwitz le 28 juin 1942. La famille ne reviendra pas.

Ce triste exemple montre bien les efforts des dirigeants associatifs pour venir en aide aux personnes en détresse quand celles-ci les contactent. Cependant, le secours direct est rare et ce, pour une raison déjà évoquée précédemment : le peu de liens avec l'Europe. L'aide humanitaire canadienne est alors une philanthropie à distance, les juifs canadiens apportant leur soutien financier aux associations étrangères, particulièrement le *Joint*, qui se chargent ensuite de venir en aide aux personnes en difficulté.

Tout d'abord, il faut préciser que le CNCR et les associations juives participent de façons différentes aux secours humanitaire. L'organisation de Cairine Wilson privilégie une approche strictement canadienne en centrant son travail sur la propagande, la pression envers le gouvernement et l'aide aux personnes accueillies au Canada ; au contraire, les comités juifs, et particulièrement l'UJR&WRA, favorisent massivement

70. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, D'Augusta Mayerson à R. L. Zien, 17 décembre 1941.

71. En effet, il signale que beaucoup de personnes obtiennent des permis pour venir au Canada mais qu'elles sont dans l'incapacité de rejoindre Lisbonne. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De Saul Hayes à R. L. Zien, 9 janvier 1942.

72. *Ibid.*

l'aide humanitaire⁷³. La limitation à l'espace canadien des actions du CNCR s'explique par l'importance du travail éducatif qui restreint sa capacité à mettre en place une aide humanitaire vers l'Europe mais cela ne signifie pas que l'organisation n'y participe pas, elle le fait à hauteur de ses moyens et de son temps en contribuant notamment au *Lord Baldwin Fund* et au *Save the Children Fund*⁷⁴.

Quant aux associations juives, elles affichent dès mai 1939 leur volonté de participer au secours humanitaire en établissant un «*humanitarian relief fund*⁷⁵.» En octobre 1939, la création de l'UJR&WRA constitue l'acte fondateur de la collaboration entre les dirigeants juifs et le Joint dans l'aide humanitaire, comme le signale la déclaration officielle lors du *National Dominion Council* :

*Whereas the Canadian Jewish Congress is national committee assembled realizes the necessity of collecting funds to bring relief to persecuted Jewry, that the Canadian Jewish Refugee Committee is instructed in the light of war conditions which has brought unparalleled [sic] sufferings to our fellow-Jews, to extend its scope of operations and to augment its personnel in conjunction with the Joint Distribution Committee and other relief agencies with a view to coordinating the efforts of Canadian Jewry on a united basis to meet this grave emergency*⁷⁶.

L'aide aux populations juives en difficulté est la raison de vivre de l'UJR&WRA, que ces personnes soient au Canada ou à l'étranger. De plus, en tant qu' « organisation de secours permanent à l'étranger⁷⁷ », le JDC est l'interlocuteur idéal pour les dirigeants juifs canadiens. Dès sa fondation, l'UJR&WRA prévoit de mobiliser près de 60% de son budget dans le financement d'associations humanitaires étrangères, le reste étant

73. LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 7 décembre 1938 ; LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Third Meeting of the Executive, 7 février 1939 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Minutes of the Second Meeting, 20 mars 1939.

74. Le CNCR établit des fonds consacrés aux réfugiés comme le *Canadian Fund for Refugees* ou l'*Aid-Czechoslovakia Fund* mais l'organisation décide de ne pas s'investir dans des activités déjà réalisées par d'autres, même si elle peut aider en cas d'urgence, notamment dans le financement des transports. Nous le verrons dans le prochain chapitre, elle participe activement à la prise en charge des accueillis lors de leur séjour au Canada. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Fifth Meeting of the Executive, 9 novembre 1939 ; LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940 ; LAC, CNCR, 6 / 27, Memorandum for 14th National Executive Meeting -CNCR, 2 juin 1940.

75. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939.

76. La résolution d'octobre 1939 est reprise lors d'une réunion en mai 1940 ; CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940.

77. Laura HOBSON FAURE, *Un «plan Marshall juif» : la présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 36.

dévolu à la prise en charge des accueillis lors de leur séjour au Canada⁷⁸. Seulement six mois après sa création, l'organisation transmet déjà près de 65 000\$ à l'étranger dont 50 000\$ pour le seul comité du *Joint* en France et 10 000\$ pour les programmes européens de l'ORT⁷⁹. Pour l'année 1940, l'UJR&WRA envoie 100 000 \$ au comité français du JDC, soit près d'un sixième des dépenses de celui-ci⁸⁰.

Cependant, le poids du *Joint* dans la participation humanitaire canadienne suscite de nombreux commentaires lors des réunions de l'UJR&WRA. Deux principaux enjeux apparaissent : les dons vers d'autres organisations et la publicité faite par le JDC à la participation canadienne. En effet, le *World Jewish Congress* (WJC) demande à son tour une contribution financière à l'association⁸¹. Les liens entre les deux organisations sont difficiles à percevoir, d'autant plus que la direction du WJC se confond avec celle de l'*American Jewish Congress* durant la guerre⁸². De plus, Samuel Bronfman et Nahum Goldmann ne partagent pas exactement la même analyse des solutions à apporter aux populations juives européennes : ouvertement favorable à la création d'un État juif, le WJC privilégie l'aide à l'émigration vers la Palestine alors que Samuel Bronfman travaille à l'amélioration de la place des juifs au Canada, privilégie l'aide directe aux communautés juives européennes et ne s'intéresse que très peu au sionisme⁸³. Cette

78. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940.

79. Sur les différentes actions de secours du *Joint* durant la Seconde Guerre mondiale, voir Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust: The American Jewish Joint Distribution Committee, 1939-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1981 et plus sur l'aide du JDC en France, Laura HOBSON FAURE, « Le rôle du *Joint* en France pendant la Seconde Guerre mondiale : une aide primordiale », *Un «plan Marshall juif»*, *op. cit.*, p. 49-59. L'historienne précise que le JDC reçoit « environ 57% des dons collectés aux États-Unis par le United Jewish Appeal, l'agence centrale pour la récolte et la distribution des fonds de la communauté juive américaine, créée en 1939 » ; Laura HOBSON FAURE, « Penser l'accueil des immigrés juifs : l'*American Joint Distribution Committee* et les œuvres sociales juives françaises après la Shoah », dans Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 98. Plus globalement, sur l'aide humanitaire états-unienne durant la Seconde Guerre mondiale : Merle CURTI, *American Philanthropy Abroad*, London, Taylor and Francis, 2017, p. 410-476.

80. Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust*, *op. cit.*, p. 159. Les données fournies par Yehuda Bauer manquent parfois de clarté et doivent être analysées avec prudence comme le note Laura Hobson Faure. Ici, nous pouvons néanmoins souligner l'apport important de l'UJR&WRA dans le *Joint* en France ; Laura HOBSON FAURE, *Un «plan Marshall juif»*, *op. cit.*, p. 59.

81. Michael Marrus signale que Samuel Bronfman rencontre Nahum Goldmann, le cofondateur du *World Jewish Congress* en 1940 mais nous ne connaissons pas la date précise ; Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, *op. cit.*, p. 314 et 336. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940. Sur le *World Jewish Congress*, voir Zohar SEGEV, *The World Jewish Congress During the Holocaust: Between Activism and Restraint*, Berlin et Boston, Walter de Gruyter, 2014.

82. En effet, Stephen Wise est à la fois le président de l'*American Jewish Congress* et le directeur exécutif du *World Jewish Congress*. Selon Zohar Segev, cette confusion est entretenue par Wise car elle permet au Congrès juif mondial de se faire connaître et d'obtenir des financements ; Zohar SEGEV, *The World Jewish Congress During the Holocaust*, *op. cit.*, p. 6. Sur Stephen Wise, voir Melvin I. UROFSKY, *A Voice that Spoke for Justice. The Life and Times of Stephen S. Wise*, Albany, State University of New York Press, 1982.

83. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, *op. cit.*, p. 336-337 et Zohar SEGEV, *The World Jewish Congress During the Holocaust*, *op. cit.*, p. 130.

analyse *a posteriori* de l'idéologie du WJC doit être relativisée car les membres de l'UJR&WRA semblent savoir assez peu de choses sur les actions de cette dernière, méconnaissance qui pousse l'assemblée à se renseigner sur les activités exactes du WJC avant de prendre sa décision⁸⁴.

La question du financement d'une organisation autre que le JDC amène aussi l'UJR&WRA à s'interroger sur l'utilisation des fonds par son partenaire états-unien et surtout sur la mention ou non de l'origine canadienne du don. Saul Hayes et Samuel Bronfman tentent de rassurer les autres membres de l'UJR&WRA en insistant sur le fait que le *Joint* mentionne l'aide canadienne mais ils restent silencieux sur l'emploi concret des sommes collectées, signe de leur complète ignorance. Comme ultime argument dans la défense de la collaboration entre les deux comités, la direction met aussi en avant la place du JDC dans l'aide humanitaire et l'intérêt qu'ont les Canadiens à coopérer avec celui-ci. Avec le renforcement des contraintes logistiques et la création en septembre 1939 du *Canadian Foreign Exchange Control Board*, les transferts d'argent outre-Atlantique deviennent de plus en plus compliqués⁸⁵. En effet, le contrôle des devises et des échanges monétaires augmente avec l'avancée de la guerre. À l'été 1940, les transferts financiers entre l'UJR&WRA et le JDC deviennent de plus en plus complexes⁸⁶. Chaque virement demande une autorisation officielle préalable et les dons au cas par cas sont impossibles⁸⁷. Désormais, l'UJR&WRA prévoit des virements unitaires de 50 000\$ qui sont ensuite complétés si besoin⁸⁸.

En janvier 1941, le WJC renouvelle sa demande de soutien mais l'UJR&WRA se montre de plus en plus sceptique sur l'utilisation des fonds et sur l'intérêt que pourrait en retirer l'association de Samuel Bronfman⁸⁹. La prudence affichée dans la participation financières aux activités du WJC ne semble pas justifiée par des différences

84. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940. Yehuda Bauer souligne cependant la rivalité entre le *Joint* et les associations sionistes, qualifiant même le WJC de «*real enemy*» du JDC ; Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust*, *op. cit.*, p. 182-185.

85. Le *Canadian Foreign Exchange Control Board* est créé suite à la déclaration de guerre afin de réguler les flux financiers et de maintenir la balance commerciale canadienne et le dollar canadien. Sur le fonctionnement du *Canadian Foreign Exchange Control Board* voir, Alan O. GIBBONS, « Foreign Exchange Control in Canada, 1939-51 », *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Economie et de Science politique*, 1953, vol. 19, n° 1, p. 35-54 et T. L. AVISON, « The Canadian Foreign Exchange Control Board », *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Economie et de Science politique*, 1940, vol. 6, n° 1, p. 56-60. Les États-Unis font de même avec le *Neutrality Act* en 1939 pour ensuite concerner seulement les pays alliés à partir de 1941 ; Olivier ZUNZ, *Philanthropy in America: A History*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p. 138.

86. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 A, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 9 juillet 1940 ; Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, *op. cit.*, p. 244.

87. Auparavant, le *Joint* formule une demande de quelques milliers de dollars pour une aide précise – comme le transport d'une famille ou d'un village – et l'UJR&WRA y répond immédiatement.

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*

idéologiques ou politiques mais plutôt par son absence de publicité, le WJC étant inconnu des populations juives canadiennes. Cet élément est essentiel dans la compréhension des activités du Congrès juif canadien et de ses comités⁹⁰. En effet, les organisations juives du refuge subissent de virulentes critiques des autres associations ou, plus généralement, des communautés juives locales, les accusant d'inaction.

Plus le temps passe et moins les sources associatives nous renseignent précisément sur les mouvements de fonds. Les demandes d'aides financières affluent et l'UJR&WRA contribue à l'établissement ou au développement de différents fonds comme le *Palestine Hebrew Culture Fund*⁹¹. En septembre, la question du financement du Congrès juif mondial est de nouveau à l'ordre du jour. Après une discussion intense, l'association accorde un don de 5 000\$ à l'organisation, tout en spécifiant que l'argent doit être nécessairement utilisé pour venir en aide à des réfugiés, précision qui témoigne du peu de confiance de l'UJR&WRA à l'égard du WJC⁹². En effet, les Canadiens semblent craindre une utilisation politique de l'argent au détriment de l'aide humanitaire, inquiétude les poussant à accorder une somme bien inférieure aux 15 000\$ demandés.

L'entrée en guerre des États-Unis complique davantage encore le travail du *Joint* et augmente les demandes de dons faites aux communautés juives canadiennes⁹³. L'UJR&WRA se retrouve alors partagée entre une pression accrue pour le contrôle de l'utilisation des sommes récoltées et l'augmentation des demandes financières urgentes du JDC. Lorsque celui-ci demande, en février 1942, 100 000\$ pour venir en aide aux réfugiés polonais, le comité canadien ne sait pas comment réagir⁹⁴. Isolé, il ne connaît pas la situation de ces populations et doit passer par la *Federation of Polish Jews* afin d'obtenir des informations. Certains membres craignent que l'argent soit utilisé pour des causes politiques, d'autres remettent même en question le partenariat avec le JDC.

Faute de représentants canadiens dans l'organisation états-unienne, l'UJR&WRA ne sait plus vraiment dans quelles circonstances l'argent versé est utilisé. L'aide humanitaire visant la population polonaise, ne serait-ce pas plus efficace de financer directe-

90. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent consacré aux propagandes.

91. L'aide financière des sionistes à la Palestine se développe dès le début du XX^{ème} siècle, les Canadiens juifs préférant financer que partir en Palestine. En effet, comme le souligne Gerald Tulchinsky, «*Canadian Jewry's role in Zionism was to provide cash. [...] Canadians would raise the money and the Jews of Palestine would build the homeland*»; Gerald TULCHINSKY, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, p. 148. Durant la Seconde Guerre mondiale, les juifs canadiens participent aussi au *Jewish National Fund*; Eric Engel TUTEN, *Between Capital and Land: The Jewish National Fund's Finances and Land-Purchase Priorities in Palestine, 1939-1945*, London, Routledge, 2005, p. 82.

92. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 D, Minutes of Meeting of National Executive of UJR&WRA, 7 septembre 1941.

93. Sur les changements causés par l'entrée en guerre des États-Unis sur le travail du *Joint* : Yehuda BAUER, *American Jewry and the Holocaust*, op. cit., p. 178-180.

94. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 11 / 104 A, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 14 février 1942.

ment des organisations polonaises ? La somme de 100 000\$ est jugée trop élevée. On décide alors de fixer la participation canadienne en fonction de celle de l'*American Jewish Congress*⁹⁵. La réunion suivante rassure les dirigeants associatifs, Saul Hayes ayant obtenu les réponses nécessaires à l'évaluation de la demande états-unienne, le *Joint* collaborant avec la Croix-Rouge internationale dans ses actions humanitaires en lien avec les juifs polonais⁹⁶. En 1943, la coopération avec le *Joint* s'intensifie encore, compte tenu de l'augmentation de l'aide nécessaire aux réfugiés⁹⁷.

The extent of the JDC Budget will test the resources of the Jews of this continent and every dollar which the UJR&WRA can make available to this program will be required to enable the maximum assistance to be rendered to Jewish war victims.

*Fourth-fifths of the UJR&WRA expenditures in conjunction with the JDC program are made in Palestine*⁹⁸.

La participation juive canadienne ne se limite désormais plus au *Joint*, l'UJR&WRA donnant encore plus de 12 000\$ à l'ORT internationale et 15 000\$ au WJC⁹⁹. À la fin de la guerre, les mentions des participations financières à d'autres organisations se font plus discrètes, imprécises et leur objet évolue. Il ne s'agit plus de sauver des réfugiés mais d'aider ceux qui ont survécu. L'aide humanitaire en lien avec le refuge durant la Seconde Guerre mondiale s'arrête et laisse place au secours de la sortie de guerre.

Cette rapide description de la participation canadienne à l'aide humanitaire des associations états-uniennes comme le JDC permet de remettre en question l'inaction de la communauté juive canadienne. Bien que réalisée à distance et parfois imprécise, l'aide humanitaire juive canadienne concourt au secours réalisé par le *Joint* durant la Seconde Guerre mondiale. Plaçant l'UJR&WRA dans une position secondaire, l'aide humanitaire n'est pas toutefois clairement perçue par les communautés juives qui ne retiennent qu'une chose : le refus gouvernemental d'accueillir des réfugiés.

Qu'il soit potentiel ou effectif, le refus à l'admission est un facteur pris en compte par les comités, il est même au cœur de leur stratégie associative. En effet, la création du CNCR se fait en réaction à une politique migratoire canadienne restrictive que ses membres souhaitent libéraliser. De leurs côtés, les associations juives travaillent depuis les années 1920 à la défense et à la valorisation de l'immigration de leurs coreligionnaires dans un contexte politique défavorable aux nouveaux arrivants juifs. Après avoir

95. *Ibid.*

96. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 F, Minutes of the meeting of the National Executive Committee of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 31 mai 1942.

97. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 G, Minutes of meeting of National Executive UJR&WRA, 20 mars 1943.

98. *Ibid.*

99. CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 J, Minutes of meeting of National Executive of UJR&WRA, 11 décembre 1943; CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100, Minutes of the meeting of the National Executive Committee of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 16 mai 1944.

examiné l'isolement du refuge dans l'admission de réfugiés et sa participation à distance à l'action humanitaire, il s'agit ici d'étudier une autre réalisation à distance venant en aide aux populations en détresse : la recherche d'un autre refuge.

2.2 Trouver un autre refuge

Face au refus migratoire, les associations du refuge tentent d'aider le mieux possible les réfugiés et leurs proches. Elles doivent cependant prendre en compte leur isolement, les problèmes de communications et de déplacements des réfugiés ainsi que les difficultés migratoires en vigueur dans les autres pays, le Canada n'étant pas le seul à fermer ses frontières aux réfugiés. La recherche d'un autre lieu de refuge permet aussi de questionner la prise en charge du groupe dont l'historiographie est la plus riche et dont la trajectoire migratoire est jugée exceptionnelle : les civils internés.

Renseigner sur les possibles refuges

Reprenons encore une fois notre fil conducteur, la lettre d'Alexander R.¹⁰⁰. L'homme évoque différentes possibilités de secours : une aide financière, une prise en charge par une famille d'accueil mais aussi une éventuelle émigration en Palestine. L'allusion à d'autres territoires d'accueil est courante dans les correspondances associatives, les comités faisant tout leur possible pour informer et aider leurs correspondants à trouver un refuge autre que le Canada. Cette recherche d'un autre lieu de refuge est un secours complémentaire à l'aide humanitaire étudiée précédemment mais son réel impact est difficile à mesurer.

En effet, les associations canadiennes participent à un réseau d'aide dans lequel elles tiennent une position assez faible par rapport aux grandes organisations états-uniennes, notamment le *Joint*. De plus, il serait artificiel de limiter les actions associatives aux seules traces fournies par les sources écrites conservées aux archives. Elles ne reflètent pas tous les actes humanitaires. Les rencontres professionnelles, personnelles et les échanges entre les membres de leurs réseaux de familiarité participent certainement beaucoup à ce secours, en permettant à des proches de réfugiés de rentrer en contact avec les comités de bienfaisance. Par exemple, lorsqu'il écrit sa première lettre à Saul Hayes pour demander une aide dans l'évacuation de sa sœur et de sa nièce, Eric K. débute son courrier ainsi :

Dear Mr. Hayes,

My friend, Mr. Harry F., had the pleasure of seeing [sic] you in Montreal several days ago. He told you about my little niece and you have been kind enough to suggest my getting in touch with you and giving you some

100. Voir le document à l'annexe 22 page 549.

*details*¹⁰¹.

Ainsi, sans prétendre à l'exhaustivité, nous souhaitons ici étudier les actions des associations canadiennes dans la recherche de lieux de refuge pour les personnes fuyant la guerre et les persécutions. Alors que les demandes d'admission au Canada utilisent généralement un style sobre assez peu marqué par l'inquiétude, les demandes de renseignements sont beaucoup plus explicites et laissent davantage apparaître l'affolement et l'urgence.

101. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52, De Eric K. à Saul Hayes, 25 juin 1940. Cette demande est étudiée dans la suite du chapitre, 3.1 page 350.

FIGURE 2.1 - H. J. à Cecilia Razovsky, 1^{er} août 1940.

C O P Y

2054 Claremont Ave.
Apt. 32
Montreal
August 1, 1940

Miss Cecilia Razovsky,
Director of Migration Department,
National Refugee Service, Inc.,
165 West 46th Street,
New York City.

Dear Miss Razovsky:-

I thank you very much for your kind letter of July 18th and your remark that you are willing to give any information to our parents.

As I learned from the contents of your letter, the immigration to South American countries is practically closed, but you mention that on depositing certain amounts you would see some possibilities for Ecuador. I would be very much obliged to you, if you would give me a detailed information how an entrance into that country is practically possible at this moment as the traffic by steamer seems to be cut off.

The case of my parents-in-law is especially urgent, as they are stateless, and have to leave Germany, and the Committee in Berlin can surely confirm you that urgent help is necessary. The Committee advised my parents to go to Shanghai. Usually stateless people cannot go via Russia, and there can only be granted transit visas if they have a Japanese Visa and a certificate which, I was told, is usually issued by the Japanese Consulate General in Shanghai and which will enable them to get transit visas via Russia.

I have no idea what to do and would ask you to be kind enough to help me getting such documents which, I think, have to be sent to our parents. As to the deposits and all means I have relatives in New York who would be prepared to give the required means and who would give me any assistance I want and need.

I hope that you will give me your informations about Ecuador and Shanghai very soon and that, if Shanghai is still possible, you will help me getting the necessary certificates and visas.

Thanking you very much for your kindness, I remain,

Yours very respectfully,

(signed) H. J. [redacted]

Address of my parents-in-law:
Mr. Aron [redacted] and Mrs. Hedwig M. [redacted] nee I [redacted],
Berlin W.50, Berchtesgadener Str. 35

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 E, De H. J. à Cecilia Razovsky, 1^{er} août 1940.

La lettre 2.1 est une copie d'un courrier reçu par le *National Refugee Service* (NRS), une agence qui collabore avec le JDC. Les mentions «*COPY*» et «*(signed)*» nous indiquent que la lettre originale est manuscrite et qu'elle a été retranscrite avant d'être envoyée à Saul Hayes¹⁰². Les archives du CJC n'ont pas conservé les premiers échanges entre l'homme et le comité états-unien¹⁰³. Bien que résidant à Montréal, H. écrit au NRS et demande de multiples informations sur les possibles refuges pour ses beaux-parents habitant à Berlin. Augusta Mayerson, la directrice par intérim du département d'Immigration du NRS, transfère la lettre et sa réponse à Saul Hayes. Encore une fois, l'UJR&WRA n'est pas l'interlocuteur privilégié : H. ne connaît certainement pas l'existence du comité ou peut-être préfère-t-il contacter les agences états-uniennes qu'il considère comme plus à même de l'aider. En effet, il souhaite connaître les possibilités migratoires offertes à ses beaux-parents et surtout la procédure de délivrance de documents leur permettant de quitter l'Allemagne et de rejoindre un endroit sûr. Il énumère différentes destinations suggérées à la fois par un comité allemand et par le NRS dans un précédent courrier : l'Équateur et surtout Shanghai.

Shanghai possède une histoire singulière et un rôle de refuge durant la Seconde Guerre mondiale qui font d'elle une sorte d'exception dans un monde où tous les pays ferment leurs frontières aux réfugiés.

[...] When the world closed its borders to the desperate Jews of Europe, Shanghai, an open port in East Asia, which could be entered without visas or any documents, became an unexpected last haven for Jewish refugees. Between 1938 and 1941, nearly twenty thousand European Jews fled to Shanghai, and the great majority survived the war¹⁰⁴.

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle et la fin des guerres de l'opium, Shanghai est un territoire à la fois chinois et étranger puisqu'il est constitué d'une concession française, d'une concession internationale et d'une ville chinoise¹⁰⁵. Son statut unique permet aux populations de venir s'y installer sans visa, particularité faisant de Shanghai une terre de refuge pour les juifs fuyant les pogroms, la Révolution russe ou l'*Anschluss*. À partir de 1938, les diplomates chinois basés en Europe délivrent massivement des visas de sortie pour tous les réfugiés souhaitant se rendre en Chine¹⁰⁶. Les visas permettent ensuite à

102. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 E, D'Augusta Mayerson à Saul Hayes, 8 août 1940.

103. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 E, De H. J. à Cecilia Razovsky, 1^{er} août 1940. Notons que le classement de ces correspondances dans un dossier intitulé «Refugee children - evacuee transits - 1940» est curieux.

104. Bei GAO, *Shanghai Sanctuary: Chinese and Japanese Policy toward European Jewish Refugees during World War II*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 3.

105. Le lectorat intéressé peut consulter la carte réalisée par Bei Gao; *Ibid.*, p. 1. Sur l'histoire de Shanghai durant la Seconde Guerre mondiale : David KRANZLER, *Japanese, Nazis & Jews: the Jewish refugee community of Shanghai, 1938-1945*, Hoboken, KTAV Pub. House, 1988 et Pamela Rotner SAKAMOTO, *Japanese Diplomats and Jewish Refugees: a World War II Dilemma*, Westport, Praeger, 1998.

106. Bei GAO, *Shanghai Sanctuary, op. cit.*, p. 50. Le plus connu de ces diplomates est Chuine

ceux-ci de quitter leur territoire d'origine et de traverser les frontières jusqu'à Shanghai. Cette possibilité migratoire entraîne l'arrivée massive de réfugiés juifs dans la ville, ce qui pousse les autorités japonaises à établir des restrictions dès août 1939¹⁰⁷. En juillet 1940, des dispositions similaires sont prises par les autorités en charge des concessions étrangères : seuls les individus pouvant effectuer un dépôt de 400\$ pour les adultes et 100\$ pour les enfants, les proches de personnes résidant déjà dans la concession ou les personnes ayant obtenu un emploi peuvent obtenir un permis d'entrée¹⁰⁸.

Revenons à la demande d'aide. Les nouvelles sont donc mauvaises puisque l'Équateur n'admet plus sur son territoire des immigrants provenant d'Allemagne et que la politique d'accueil de Shanghai est de plus en plus restrictive¹⁰⁹. Augusta Mayerson se montre très pessimiste mais ne clôt cependant pas la correspondance.

We must advise you that all arrangements must be made by the immigrants themselves, together with their friends and relatives. May we therefore suggest that you have your relatives in New York communicate with us, and we shall be glad to discuss this problem with them.

[...] For further assistance, kindly communicate with Mr. Saul Hayes of 1121 Saint Catherine Street, West, Montreal, Canada¹¹⁰.

À notre connaissance, H. J. n'écrit pas à Saul Hayes. Cet exemple met cependant en avant la collaboration entre le NRS et l'UJR&WRA dans l'informations aux réfugiés, coopération qui est essentielle, les politiques migratoires devenant de plus en plus restrictives et les capacités de transport de plus en plus rares¹¹¹.

Enfin, dans les nombreux échanges demandant des informations sur la possibilité de partir à Cuba, en Palestine ou à Shanghai, une lettre attire notre attention. Un certain Kalman Weisz annonce qu'un accord a été conclu entre le *Refugee Industrial Settlement* et le *Colonial Office* londonien afin de permettre l'établissement d'un «*Refugee Industrial Settlement*» en Honduras, une colonie britannique d'Amérique centrale. L'entente est très intéressante pour les réfugiés car le profil des personnes éligibles est large. En effet, toute personne en Angleterre, à Shanghai, à Cuba mais aussi «*from any country*

Sugihara. L'homme, Juste parmi les Nations, bénéficie de nombreuses biographies et études historiques. Nous citerons seulement ici quelques références : Hillel LEVINE, *In search of Sugihara: The Elusive Japanese Diplomat who Risked his Life to Rescue 10,000 Jews from the Holocaust*, New York, Free Press, 1996 ; Seishirō SUGIHARA, *Chiune Sugihara and Japan's Foreign Ministry, between incompetence and culpability*, Oxford, United Press of America, 2001 ; Alison Leslie GOLD, *A Special Fate: Chiune Sugihara: Hero of the Holocaust*, Providence, TMI Publishing, 2014.

107. Zhava GLASER, *Refugees And Relief: The American Jewish Joint Distribution Committee And European Jews In Cuba And Shanghai 1938-1943*, Phd, University of New York, New York, 2015, p. 154-155.

108. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 E, D'Augusta Mayerson à H. J., 8 août 1940.

109. *Ibid.*

110. *Ibid.*

111. Michael R. MARRUS, *Les exclus. Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, p. 206-207.

abroad or in the Americas» peut être acceptée¹¹². La lettre précise encore que *«there is no doubt that many people are in your community who would be very pleased to take advantage of the excellent opportunity to bring relatives out of Europe»*¹¹³. L'offre semble inespérée pour les populations juives et leurs familles. Peut-être trop. Nous n'avons trouvé aucune autre information sur le refuge hondurien, que cela soit dans les archives du Congrès juif canadien ou dans celles du *Joint*¹¹⁴. En élargissant nos recherches aux archives en ligne, nous trouvons seulement un télégramme de la *Jewish Telegraphic Agency* :

The administration of British Honduras has given generous terms for the establishment of the refugee industrial project to be founded by Kalman Weisz with the financing of the Refugee Economic Corporation, the REC announced today.

The terms, contained in a letter of A. Wolffsohn, acting Colonial Secretary in Honduras, to Weisz on Apr. 8, include duty-free importation of machinery, tools and equipment; virtual exemption from land taxation, complete waiver of the \$1,300 immigrant entry deposit, assurance that settlers may become naturalized and a stipulation that those who leave the settlement will be deported.

*The settlement will be situated on a 1,500-acre tract in the west-central part [sic] of the country, in the Cayo district. Construction of housing will be completed within three months, at which time the colony will be ready to receive a substantial number of the expected 500 settlers*¹¹⁵.

Le document atteste l'existence du plan et de son sérieux. Un article consacré à l'internement de juifs en Amérique du Sud nous renseigne enfin sur le projet et sur sa réalisation¹¹⁶. Kalman Weisz souhaite établir une colonie de 80 familles hongroises à El Cayo, en Honduras. Il obtient bien l'accord des autorités britanniques mais le gouverneur et commandant en chef de la colonie, John Adams Hunter, s'y oppose et parvient à arrêter le plan d'installation. Quelques réfugiés juifs hongrois parviennent cependant à se rendre près de la colonie mais ils sont rapidement internés pour espionnage. Grâce aux secours du NRS, certains réussissent à être libérés et à rejoindre leurs proches aux États-Unis, d'autres doivent attendre la fin du conflit mondial pour retrouver la liberté¹¹⁷.

112. CJCCNA, CJC-OR, CA 19 / 159 J, De Kalman J. Weisz à Saul Hayes, 4 septembre 1940.

113. *Ibid.*

114. Nous avons consulté les archives disponibles en ligne sur leur site : <https://archives.jdc.org/> [consultées le 8 mai 2019].

115. «British Honduras Gives Terms for Refugee Settlement», *JTA*, 26 avril 1940. Télégramme disponible en ligne. URL : <https://www.jta.org/1940/04/26/archive/british-honduras-gives-terms-for-refugee-settlement>, [consulté le 15 juin 2019].

116. Harvey STRUM, « Jewish Internees in the American South, 1942-1945 », *American Jewish Archives*, 1990, vol. 42, n° 1, p. 27-48.

117. *Ibid.*, p. 34-35.

Le projet est donc un semi-échec – ou une demi-réussite – si l'on considère que des juifs hongrois ont pu quitter la Hongrie et échapper certainement à l'extermination, même si leur parcours migratoire n'a pas été aussi simple que prévu. Nous ne savons rien des personnes qui ont rejoint le Honduras, les sources révèlent toutefois l'espoir que suscite l'Amérique latine, refuge temporaire qui permettrait de se rapprocher de la destination rêvée, les États-Unis. L'Amérique latine comme autre perspective américaine nous permet de considérer sous un nouvel angle un des temps forts du refuge : la libération des civils internés.

Des camps canadiens vers une autre Amérique : la libération des civils internés dans l'ordinaire du refuge

L'internement des réfugiés apparaît comme un temps fort du refuge puisqu'il surprend les associations et qui les pousse à négocier vigoureusement avec les gouvernements canadien, états-unien et britannique¹¹⁸. Toutefois, les associations travaillent fortement à la libération des internés sur le sol canadien et s'intéressent assez peu à ceux choisissant de rejoindre le Royaume-Uni ou une autre destination. Ainsi, des civils internés quittent les camps canadiens de façon discrète car leur libération ne demande pas l'établissement d'une nouvelle procédure ou d'après négociations avec les autorités gouvernementales. Ils choisissent de rejoindre l'Amérique latine.

TABLE 4.2 – Destination de libération des civils internés.

Lieu de libération	Nombre de libérations	Total des libérations
Canada	863	61,07 %
Angleterre	478	33,59 %
Sans information	59	4,14%
Cuba	12	0,85%
Brésil	3	0,21%
Bolivie	1	0,07%
Venezuela	1	0,07%
Total	1423 ¹¹⁹	100%

Le tableau a été réalisé par nos soins à partir de notre base de données et du document gouvernemental répertoriant toutes les libérations des civils internés au Canada disponible aux Bibliothèques et Archives Canada qui est en ligne, LAC, Department of External Affairs, RG25, 1939-842-AF. URL : <http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/005/f2/005-1142.27.002.pdf>.

Le tableau 4.2 est révélateur : plus de 90% des réfugiés sont concernés par les procédures migratoires impliquant de longues négociations entre les différents acteurs étatiques et associatifs, les autres libérations constituent la marge de l'internement au Canada. Ne représentant que 1,20% de toutes les sorties de camps, ces 17 internés

118. Nous avons abordé ces négociations dans le chapitre consacré à la fabrique du réfugié.

119. Le total des libérations est de 1423 et non 1425 car deux internés sont décédés durant leur internement.

n'entrent pas officiellement sur le territoire canadien, ils ne font que poursuivre leur parcours migratoire¹²⁰. Outre le fait que ces libérations soient rares, elles sont obtenues assez rapidement, signe probablement qu'elles ne posent pas de problème aux autorités gouvernementales¹²¹. En effet, tous les civils libérés pour rejoindre l'Amérique latine quittent les camps en octobre 1941 au plus tard. Plusieurs questions émergent donc : comment peuvent-ils quitter les camps ? Pourquoi rejoindre l'Amérique latine ? Quelle est la place de ces libérations dans la vie du refuge ?

Si l'on considère que les temps du travail associatif apparaissent dans les rapports de réunions, regardons la place tenue dans ces documents de la potentielle émigration vers l'Amérique latine. Dès la première réunion du CCIR, le secrétaire signale que le comité

*went on record as wishing to do everything possible to facilitate the movement to San Domingo and Mexico, and to everything in our power to see that the schemes for the emigration from Canadian camps of interned refugees to all countries of sanctuary be placed into operation*¹²².

Le terme important dans cette citation est «*facilitate*» car il révèle le rôle de l'organisation dans la procédure : il est un intermédiaire. Lors de la deuxième réunion, l'ordre du jour annonce un «*report on problems in obtaining transit visas for South American immigrants*» mais «*this matter was deferred for later consideration*», signe du peu d'intérêt porté à la question et de l'absence d'enjeu pour le comité¹²³.

En juillet 1941, Chaim Raphael informe les internés des changements dans la procédure d'obtention de visa pour Cuba. Pour chaque requête, le demandeur doit déposer 2 000\$ pour que son visa de tourisme donne droit à un visa de transit. Si cette somme n'est pas versée, le visa de tourisme ne peut pas permettre aux réfugiés de rejoindre les États-Unis, les réfugiés restant alors à Cuba¹²⁴. Il est donc évident pour les associations et les autorités que les réfugiés choisissant d'« émigrer » en Amérique latine, et particulièrement vers Cuba, cherchent à contourner les règles migratoires en vigueur au Canada et aux États-Unis afin d'entrer sur le territoire de ce dernier. Nous sommes face à une stratégie visant à contourner le refus d'admission de ces deux pays¹²⁵. Il

120. Nous ne prenons ici en considération que les internés dont on connaît la libération, soit 17 hommes choisissant de rejoindre Cuba, le Brésil, la Bolivie ou le Venezuela.

121. Nous avons effectué plusieurs tests afin de savoir si les variables « lieu de libération » et « date de libération » sont corrélées mais les effectifs de libération pour les pays d'Amérique latine sont inférieurs à 5, ce qui rend le test de khi-deux non significatif. La comparaison entre les libérations effectives et les libérations attendues signale que les réfugiés à destination de l'Amérique latine ne sont pas nécessairement libérés plus tôt mais que ce sont ceux souhaitant rester au Canada qui le sont tardivement.

122. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 48, Minutes of meeting, the First meeting of the Central committee for Interned Refugees, 31 janvier 1941.

123. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 11 / 109, Minutes of the second Meeting of the Central Committee for Interned Refugees, 5 mars 1941.

124. CJCCNA, CJC-OR, CA 17 / 125 G, De C. Raphael à E. D. B. Kippen, 11 juillet 1941.

125. Les auteurs de *Collar the Lot* signalent le rôle important tenu par Raphael dans l'obtention des

s'agit des seules informations que nous disposons sur le projet migratoire de ces 17 individus. La préparation de leur projet migratoire ne sera plus abordée lors des réunions associatives canadiennes.

Si le CCIR n'est qu'un intermédiaire, le *Joint* joue encore une fois un rôle décisif¹²⁶. Signe de l'importance de Cuba dans les actions du JDC durant la Seconde Guerre mondiale, les associations locales bénéficient de l'expertise de Laura Margolis, une travailleuse sociale reconnue dans l'assistance aux populations juives¹²⁷. En effet, dans les années 1930, l'île est le lieu de transit le plus important vers les États-Unis grâce à une politique migratoire favorable aux nouveaux arrivants. Zhava Glaser résume le rôle de Cuba dans le parcours migratoire des réfugiés allemands avant 1938.

*After the Nazis came to power in Germany in 1933, refugees who wanted to enter the U.S. would be first admitted to the U.S. as temporary visitors and were sent to Cuba by the National Coordinating Committee for Aid to Refugees and Emigrants [...] or by relatives to wait for their U.S. quota numbers to come up. Most of these refugees only spent a few days or weeks in Havana before reaching their U.S. quota number and returning to the U.S. They were expecting to return to America quickly, to conditions with which they were already familiar*¹²⁸.

Les internés canadiens souhaitent donc employer une tactique déjà pratiquée par des centaines de réfugiés avant eux et surtout, quitter le plus rapidement les camps canadiens afin de reprendre le cours de leur vie¹²⁹. Cependant, la vie à Cuba est de plus en plus compliquée pour les migrants puisque ceux qui y parviennent sans les documents ou l'argent nécessaires sont déportés, les autres restant sur l'île avec un statut de «*temporary resident*» sans savoir s'ils parviendront un jour à rejoindre les États-Unis¹³⁰.

À partir de février 1941, les États-Unis modifient leur politique migratoire, chan-

visas cubains; Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot: How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, London, Quartet Books, 1980, p. 273.

126. Sur l'aide du *Joint* à Cuba, voir la récente thèse de doctorat de Zhava GLASER, *Refugees And Relief*, *op. cit.*. Sur la communauté juive à Cuba durant la Seconde Guerre mondiale : Jay LEVINSON, *Jewish Community of Cuba: The Golden Age, 1906-1958*, Nashville, Westview Publishing Company, 2006 ; Margalit BEJARANO, « The Jewish Community of Cuba: Between Continuity and Extinction », *Jewish Political Studies Review*, 1991, vol. 3, 1/2, p. 115-140 et S. KAPLAN, R. MONCARZ et J. STEINBERG, « Jewish Emigrants to Cuba: 1898-1960 », *International Migration*, 1990, vol. 28, n° 3, p. 295-310.

127. Sur le parcours et les actions de Laura Margolis tout au long du conflit mais aussi dans l'après-guerre en France : Laura HOBSON FAURE, *Un «plan Marshall juif»*, *op. cit.* ; Julie KERSSEN, *Life's Work: The Accidental Career of Laura Margolis Jarblum*, M.A thesis, The University of Wisconsin-Milwaukee, Milwaukee, 2000 et Zhava GLASER, *Refugees And Relief*, *op. cit.*, 2015.

128. Zhava GLASER, *Refugees And Relief*, *op. cit.*, p. 19.

129. Voir l'exemple de Walter qui hésite tout d'abord à partir à Cuba ; Walter W. ITERSHEIMER, *Blatant Injustice. The Story of a Jewish Refugee from Nazi Germany Imprisoned in Britain and Canada during World War II*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 175-190.

130. Zhava GLASER, *Refugees And Relief*, *op. cit.*, p. 131-132.

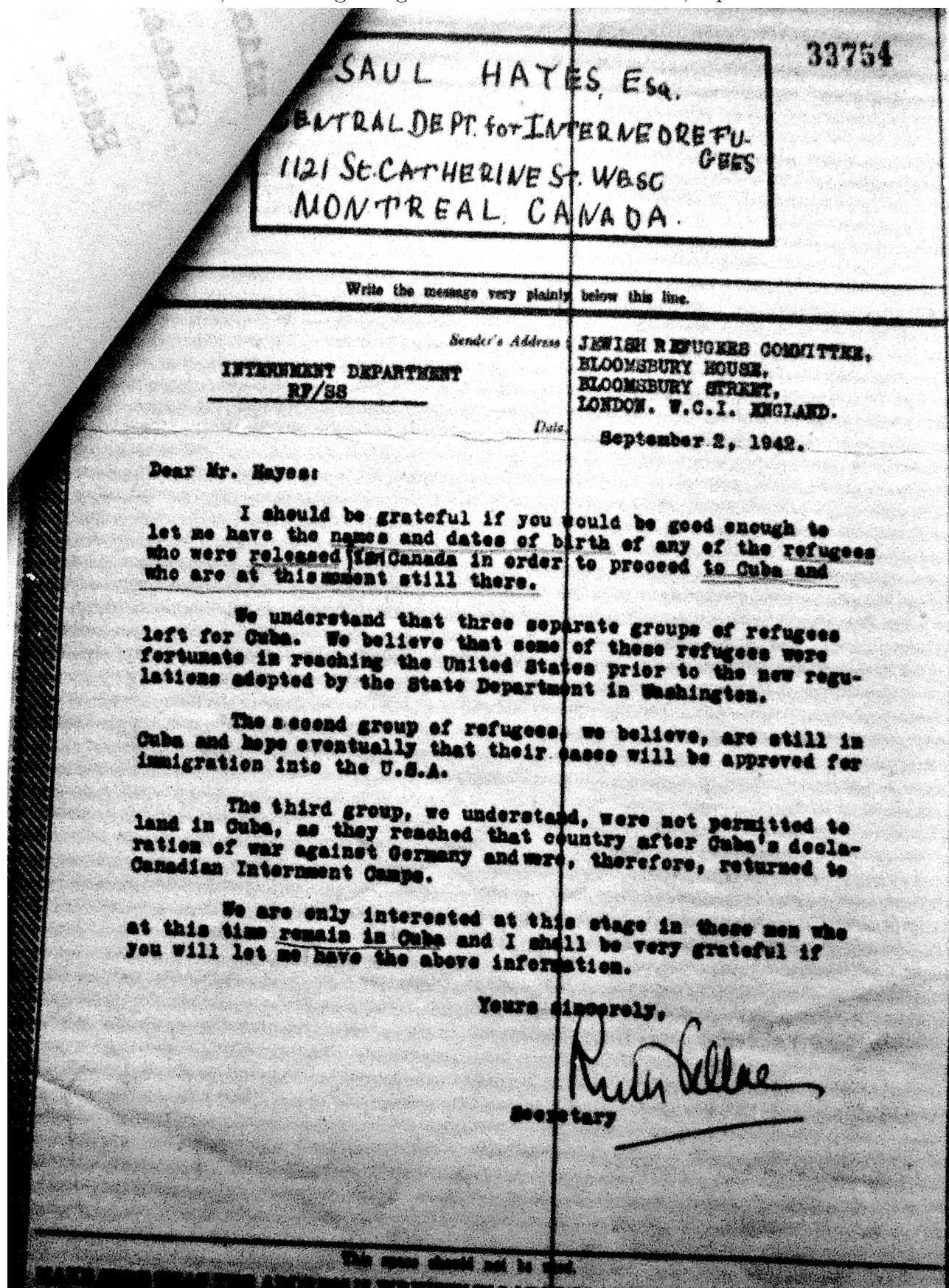
gement qui a des conséquences favorables pour les internés puisqu'en redistribuant le nombre de quotas disponibles pour chaque pays, ils augmentent ceux des pays de refuge temporaires comme le Canada ou Cuba au détriment des pays d'origine des réfugiés¹³¹. Les civils internés bénéficient aussi par ricochet de cette mesure puisque celle-ci contribue à diminuer fortement la population réfugiée sur l'île, favorisée certainement par l'obtention de leurs titres de voyage¹³². Néanmoins, tous ne parviennent pas à poursuivre leur parcours migratoire et à rejoindre rapidement les États-Unis comme en témoignent les derniers documents évoquant leur situation. En effet, en septembre 1942, le *Jewish Refugee Committee* londonien demande des informations précises sur les personnes parties à Cuba¹³³.

131. David S. WYMAN, *Paper Walls: America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1968, p. 180-181.

132. Zhava GLASER, *Refugees And Relief*, *op. cit.*, p. 138.

133. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 1 / 12, De Ruth Fellner à Saul Hayes, 2 septembre 1942.

FIGURE 2.2 – Cuba, une stratégie migratoire aux succès variables, septembre 1942.



Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 1 / 12, De Ruth Fellner à Saul Hayes, 2 septembre 1942.

Tous les réfugiés libérés pour rejoindre Cuba ne sont donc pas parvenus aux États-Unis¹³⁴. En effet, le pays modifie de nouveau sa politique migratoire le 1^{er} juillet 1941 et interdit alors la délivrance de visas aux individus ayant des proches dans les pays sous contrôle allemand¹³⁵. Certains réfugiés déjà admis à Cuba se retrouvent alors bloqués sur l'île sans possibilité d'admission aux États-Unis, ceux qui y parviennent après l'application du décret se voient renvoyés au Canada et internés à nouveau. Le contournement des politiques migratoires états-unienne et canadienne n'est donc pas toujours couronné de succès, à l'image de cette tentative cubaine. Elle participe cependant à la recherche d'un refuge temporaire autre que le Canada. Cette procédure met en avant les choix possibles faits par les réfugiés et leur volonté d'agir concrètement sur leur parcours migratoire. De plus, la stratégie évoquée ici n'est pas isolée, elle est également employée par les associations canadiennes afin de contourner la politique migratoire de leur pays.

134. *Ibid.*; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 1 / 12, De Saul Hayes à Mlle Ruth Fellner, 8 octobre 1942.

135. Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, *op. cit.*, p. 112 et David S. WYMAN, *Paper Walls*, *op. cit.*, p. 194.

3 Rendre possible l'accueil

La stratégie de contournement de la politique migratoire est aussi utilisée par les associations du refuge. Il s'agit alors de rendre possible l'accueil en menant une discrète politique de négociation lors des demandes d'admission individuelle. Cette valorisation de la discrétion ne se limite pas à ces seules requêtes individuelles, elle s'incarne surtout dans les rapports qu'entretiennent les leaders associatifs avec les autorités canadiennes. La mobilisation collective est toutefois obligée de rompre cette politique de la discrétion lorsque des possibilités d'accueil se dessinent. Il s'agit alors de concilier la distance séparant les réfugiés des associations canadiennes avec le contexte organisationnel du pays.

3.1 Contourner les règles migratoires et se porter garant des réfugiés

En effet, s'il est impossible de savoir combien de personnes ont tenté d'entrer au Canada grâce à l'aide associative, les archives nous renseignent toutefois sur les stratégies développées par le CNCR et l'UJR&WRA pour favoriser l'accueil¹³⁶. Nous analyserons ici quelques demandes d'admission qui, sans être représentatives de l'ensemble des requêtes, révèlent certaines pistes suivies par les associations pour permettre l'accueil de réfugiés au Canada : profiter d'un accord gouvernemental pour faire passer des demandes individuelles, mettre en avant des soutiens extérieurs au refuge et enfin, valoriser l'apport financier.

En effet, les différents plans – et surtout toute la publicité qui en est faite – permettent au cœur du refuge de gagner en reconnaissance et de rendre publiques de nouvelles possibilités migratoires. Par exemple, Eric G. K., un New-Yorkais, contacte Saul Hayes en juin 1940 au sujet de sa jeune nièce de deux ans, Evelyn Cecil¹³⁷. L'enfant réside avec ses parents à Londres mais son oncle espère la faire venir au Canada afin de l'éloigner des dangers européens. Même sans nommer l'évacuation des enfants britanniques, Eric G. est certainement influencé par la publicité faite au mouvement transnational. De parents autrichiens, l'enfant bénéficie d'un avantage certain : sa nationalité britannique, laquelle rend son évacuation envisageable, d'autant plus qu'Eric K, propose de financer le séjour de sa nièce et de ses parents si possible. Cependant, l'évacuation de la jeune Evelyn ne peut se faire par le CORB, le plan étant clos. Saul Hayes signale alors à son

136. Il serait certainement possible d'effectuer cette comparaison au niveau des demandes faites auprès du département d'Immigration. Abella Irving et Harold Troper signalent que les demandes d'admission semblent être davantage favorables lorsque les individus contactent directement le ministre Thomas Crerar. Cette plus grande réussite nous semble compréhensible car la prise de contact directe avec le ministre en charge de l'Immigration est révélateur d'un réseau relationnel important qui augmente les chances de réussite du dossier ; ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 34.

137. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52, De Eric K. à Saul Hayes, 25 juin 1940.

oncle qu'Evelyn peut être accueillie au Canada grâce à sa nationalité britannique, à condition que l'enfant soit prise en charge par un résident canadien, Eric ne pouvant pas se porter garant de sa nièce puisqu'il vit aux États-Unis. Cette stratégie porte ses fruits et permet l'accueil à Montréal de la jeune Evelyn et de sa mère en octobre 1940¹³⁸.

Cet exemple montre que la direction de l'UJR&WRA conseille les personnes qui la sollicitent tout en ne limitant pas les possibilités migratoires aux seuls plans gouvernementaux, ces derniers apparaissant comme une occasion de soumettre au gouvernement d'autres demandes d'admission de réfugiés bloqués aux mêmes endroits¹³⁹. En effet, la communauté juive espère que les accords fédéraux soient aussi le signe d'une prise de conscience des difficiles conditions de vie, des menaces pesant sur l'ensemble des réfugiés de la zone géographique – la péninsule Ibérique, la Grande-Bretagne ou le Japon –, qui rendrait le département d'Immigration plus ouvert aux demandes de réfugiés. Ainsi, lors de la procédure d'admission de personnes bloquées à Kobe, Saul Hayes soumet la requête d'un résident juif de Terre-Neuve souhaitant faire venir sa sœur et sa famille menacées de déportation par les autorités japonaises¹⁴⁰.

138. La correspondance autour de ce cas fait l'objet d'un dossier individuel disponible aux archives du Congrès juif canadien : CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52, «A-K Evacuees, Farm Settlers and other».

139. Parfois, c'est même le *Joint* qui demande à l'UJR&WRA de faire une demande d'admission pour un cas qu'il a repéré. Ainsi, quelques jours seulement après l'annonce officielle du plan de secours des réfugiés ibériques et la ré-ouverture d'un bureau d'immigration à Lisbonne, le JDC transmet une demande d'admission de deux frères ayant leur sœur au Canada ; CJCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 D, De Jeannette Robbins à Saul Hayes, 15 décembre 1943.

140. CJCCNA, CJC-OR, CA 22 / 180, De Saul Hayes à Victor Podoski, 15 juillet 1941.

FIGURE 3.1 – Télégramme de Benjamin G. à l'UJR&WRA, 17 juin 1941.

D.L.	NL
NM	NL

CANADIAN NATIONAL TELEGRAM

D. E. GALLOWAY, ASSISTANT VICE-PRESIDENT. **17 JUN 17 AM 4 22**

STANDARD TIME

FORM 0125

Exclusive Connection with
WESTERN UNION TELEGRAPH CO.
Cable Service to all the World
Money Transferred by Telegraph

HXA50 128 NL 2 EXTRA=BELLISLAND NF 16

UNITED JEWISH REFUGEE AND WAR RELIEF AGENTS=
1121 STCATHERINE ST MTL=

I HAVE MY SISTER AND HER HUSBAND AND DAUGHTER STRANDED IN JAPAN FROM POLAND AND NOW ON VERGE OF DEPORTATION SHE WIRED ME THAT THEY COULD OBTAIN CANADIAN VISAS FROM POLISH EMBASSY AT TOKIO IF I MAKE DEPOSIT MONEY IN BANK ON THEIR NAME BANK HERE WONT ACCEPT DEPOSIT ON NONRESIDENT OWING TO FOREIGN EXCHANGE REGULATION THEIR SITUATION DESPERATE THEIR NAME BORIS I THEIR ADDRESS IS JEWCOME KOBE JAPAN IF YOU COULD WIRE IMMEDIATELY POLISH EMBASSY TOKIO THAT YOU WILL GUARANTEE FOR THEM THEY WOULD GET VISAS FOR CANADA AND I WOULD LOOKOUT FOR THEM HERE AND THEY COULD SAIL JUNE 26TH I WILL PAY FOR ALL THEIR EXPENSES IF YOU COULD HELP ME BY GETTING THEM OUT OF JAPAN PLEASE CABLE REPLY COLLECT=

BENJAIM G BELLISLAND NFLD .

will wire guarantee to Polish Embassy (but visas do not mean permits to stay in Canada) but cannot be certain of results will wire you as due course and receipt of further information

14
180

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 22 / 180, De Benjaim G. à l'United Jewish Refugee and War Relief Agencies, 11 juin 1941.
352

Le télégramme reçu par le directeur de l'UJR&WRA est pris très au sérieux par l'association mais la note en bas du document signale quelques réserves émises par Saul Hayes, les visas accordés par le département d'Immigration n'étant valables que pour un séjour au Canada et exclut donc un trajet jusqu'à Terre-Neuve. Hayes contacte le consul polonais à Ottawa, Victor Podoski, pour solliciter son aide. L'homme est au cœur de la procédure d'attribution de 500 visas réservés au gouvernement en exil et est perçu par Hayes comme un intermédiaire influent pouvant appuyer cette demande individuelle même si celle-ci ne rentre pas dans l'accord officiel.

Malheureusement, la réponse du département d'Immigration est, sans surprise, négative. Dans sa lettre, Blair prend soin de ne pas aborder la question des visas obtenus par le gouvernement polonais en exil et justifie son refus par l'absence de proches au Canada¹⁴¹. Le cas de la famille I. illustre bien l'inefficacité de la tactique associative consistant à proposer des demandes en parallèle des mouvements migratoires autorisés par le gouvernement fédéral. Cette pratique considérée comme discrète par les associations incite au contraire le directeur de l'Immigration à se plaindre de l'attitude de l'UJR&WRA auprès de Podoski, comme le souligne un document mis en exergue dans *None is Too Many* :

*[...] Blair warned that the Jews were "merely getting the door open." "It was a well-known fact," he added, that Jews "make any kind of promise to get the door open, but... never cease their agitation until they get in the whole lot"*¹⁴².

Ainsi, en s'appuyant sur les plans officiels et sur des soutiens extérieurs au réseau associatif, les comités crispent encore davantage Blair qui présente les associations comme insatisfaites et contestataires. D'autres cas d'admission viennent cependant nuancer l'opposition constante entre les autorités canadiennes et les organisations favorables aux réfugiés en dehors des temps chauds marqués par les plans internationaux. En effet, ce sont parfois les autorités canadiennes qui contactent les associations du refuge, non pas pour obtenir une admission – les comités sont ici inutiles puisque les demandeurs sont ceux qui autorisent les admissions – mais pour obtenir une garantie financière. Ces demandes particulières sont généralement marquées par l'urgence, les futurs accueillis étant parfois déjà en route vers le Canada. Les parcours migratoires de ces hommes, femmes et enfants sont difficiles à repérer du fait de leur caractère extrêmement minoritaire. Néanmoins, ils viennent éclairer les rapports entre le monde associatif et les autorités fédérales, le premier permettant aux secondes d'admettre des individus dont le profil migratoire est jugé favorable tout en ne demandant aucun risque

141. CJCCCN, CJC-OR, CA 22 / 180, De F. C. Blair à M. Podoski, 5 août 1941.

142. Cette citation est utilisée deux fois dans l'ouvrage mais avec des références archivistiques différentes et n'ayant pas consulté les archives du département d'Immigration, nous ne pouvons pas affirmer de façon certaine que la citation est extraite d'une correspondance de 1941 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 8 et 92.

financier, cette garantie étant assurée par le CNCR ou l'UJR&WRA.

Prenons l'exemple de la famille S., un couple habitant Hong Kong avec ses deux fils et ses quatre filles¹⁴³. Les parents sont d'origine britannique, ils ont immigré au Canada en 1913 et y sont restés jusqu'en 1923. Leurs quatre filles sont nées dans ce pays – elles sont donc canadiennes – et ils ont eu leurs deux garçons à Hong Kong après leur déménagement en 1923. Cette famille fait partie des 3 000 personnes rapatriées du Japon vers les États-Unis et d'autres pays alliés du continent américain entre 1942 et 1943¹⁴⁴.

Le 3 septembre, soit le jour du départ des deux navires transportant les rapatriés américains et japonais, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères contacte en urgence Saul Hayes pour lui demander de se porter garant pour la famille. Sans être formulée explicitement, la judéité de la famille ne fait aucun doute si l'on lit attentivement la requête faite à l'UJR&WRA, le brouillon d'article de presse intitulé «*A Canadian Jewish Family Saved from Shanghai by the UJR*» et les correspondances futures entre Saul Hayes et l'*American Jewish Committee*. Hayes répond favorablement à la demande et rédige directement un courrier à A. L. Jolliffe, le directeur du département d'Immigration.

*I am happy to say that my board authorizes me to proffer an unconditional and unequivocal guarantee for this family. We understand that such a guarantee entails our financial responsibility, so that the family will not become a public charge*¹⁴⁵.

Il assure Jolliffe du soutien inconditionnel de l'UJR&WRA dans la prise en charge financière de la famille et va donc plus loin que la demande originelle qui ne concerne que le couple et ces deux fils. En effet, les quatre jeunes filles sont automatiquement prises en charge par l'État du fait de leur nationalité canadienne, ce qui n'est pas le cas de leurs parents et de leurs frères qui doivent voir leur admission autorisée par le département d'Immigration. Néanmoins, la nationalité britannique des individus et la garantie apportée par l'UJR&WRA permettent l'officialisation de leur accueil quelques jours après leur départ d'Asie¹⁴⁶.

143. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 , Du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Saul Hayes, 3 septembre 1943.

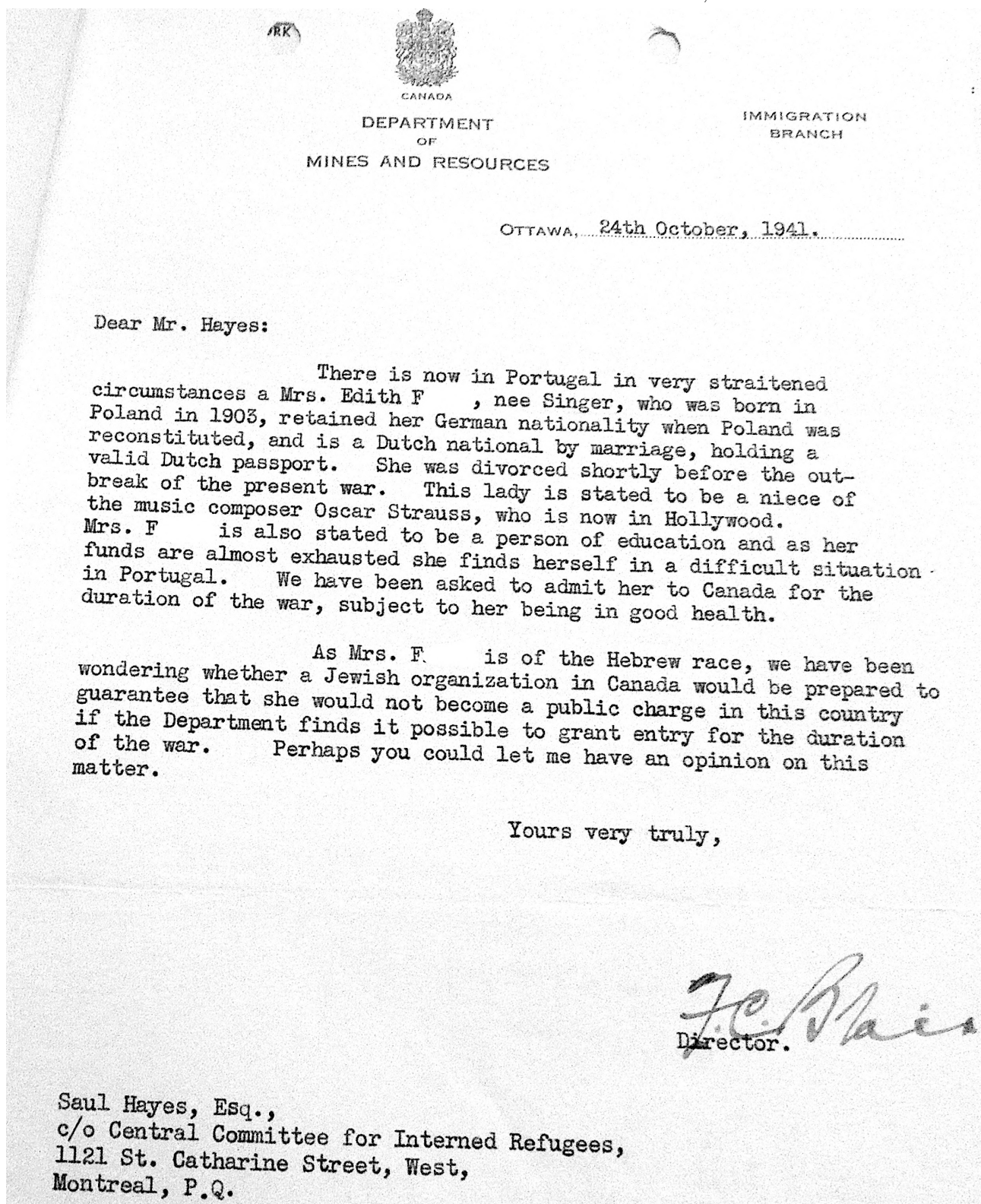
144. Sur l'histoire des négociations et le profils des rapatriés, voir Bruce ELLEMAN, *Japanese-American Civilian Prisoner Exchanges and Detention Camps, 1941-45*, Londres ; New York, Routledge, 2006. La première étude consacrée à cet échange est Scott CORBETT, *Quiet passages : The Exchange of Civilians between the United States and Japan during the Second World War*, Kent, Kent State Univ. Pr., 1987. Sur Hong Kong durant la Seconde Guerre mondiale : Andrew J. WHITFIELD, *Hong Kong, Empire and the Anglo-American Alliance at War, 1941-45*, London, Palgrave Macmillan, 2001.

145. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 , De Saul Hayes à A. L. Jolliffe, 4 septembre 1943.

146. L'aide de l'UJR&WRA ne se limite pas à la garantie financière puisque Saul Hayes intervient aussi dans l'émigration de la famille aux États-Unis en juillet 1944 ; CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 , De Stephen Wise à Saul Hayes, le 2 juillet 1944 ; *Ibid.*, De Saul Hayes, le 12 juillet

Cet exemple individuel reflète un des pans déterminants dans la compréhension des relations entre le refuge et les autorités canadiennes : la garantie financière. En effet, le soutien financier apporté aux possibles accueillis est un élément central dans toutes les demandes d'admission permettant aux comités de contourner une partie de la politique migratoire interdisant aux nouveaux arrivants d'être à la charge de l'État. Toutefois, cette garantie financière n'est pas connue des populations juives canadienne qui ignorent alors une des actions essentielles réalisées par le refuge dans l'accueil des réfugiés. De plus, la participation financière discrète des associations vient nuancer l'opposition canadienne à l'admission de personnes juives puisque certaines demandes concernent des réfugiés de cette confession. Dans ces cas là, nous pouvons avancer que la nationalité britannique vient ici contrebalancer leur judéité et rendre leur admission acceptable. Enfin, un dernier exemple nuance encore davantage une opposition catégorique à l'accueil de réfugiés juifs : l'admission d'Edith F.

FIGURE 3.2 – F. C. Blair comme soutien à une demande d'accueil, 24 octobre 1941.



Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 22 / 180, De F. C. Blair à Saul Hayes, 24 octobre 1941.

La lettre de Frederick Charles Blair est étonnante car elle signale son soutien à l'admission d'une réfugiée juive. Sans remettre en cause l'opposition presque systématique du directeur de l'Immigration à l'égard des demandes d'admission de réfugiés juifs, le document révèle la complexité de l'homme face à l'application des règles migratoires. En effet, le courrier met en avant plusieurs critères que le directeur du département d'Immigration oppose généralement aux demandes faites par l'UJR&WRA : la nationalité non-britannique, la situation financière difficile et les liens familiaux avec les États-Unis pouvant laisser penser à une éventuelle demande d'émigration vers ce pays. La construction même de l'argumentation fait apparaître ces différents éléments et les raisons de leur contournement par Blair : elle est de nationalité allemande mais néerlandaise par alliance ; elle est la nièce d'un célèbre compositeur résidant désormais aux États-Unis, elle est éduquée et enfin, elle a des difficultés financières mais pourra s'installer au Canada si l'UJR&WRA accepte de lui apporter son soutien.

Ces arguments paraissent assez incongrus quand on sait que la moindre erreur dans un dossier peut permettre à F. C. Blair de refuser une demande, mais nous ne connaissons pas les raisons poussant le directeur du département d'Immigration à appliquer de façon plus libérale la politique migratoire canadienne. Toutefois, la réponse positive à sa demande d'admission ne masque pas les multiples refus d'autres personnes dont la nationalité, la judéité ou le manque de réseau ne permettent pas un accueil au Canada.

Les associations du refuge ne restent donc pas inactives face à la politique restrictive du gouvernement et développent une politique de contournement se voulant discrète mais qui ne trompe pas F. C. Blair. Celui-ci compte néanmoins sur la garantie financière apportée par le CNCR et l'UJR&WRA à toute demande d'accueil, un acte qui est alors essentiel dans l'arrivée de réfugiés. La discrétion de la participation financière du refuge dans la procédure d'accueil laisse toutefois penser aux populations juives canadiennes que les dirigeants associatifs n'interviennent pas en faveur de leurs proches. Cette impression est exacerbée par la place de ces leaders dans les négociations auprès du gouvernement.

3.2 De discrètes négociations

Dans *None is Too Many*, Irving Abella et Harold Troper décrivent en détail les différentes procédures et l'opposition gouvernementale. Notre objectif ici n'est pas de revenir sur leur déroulement mais plutôt d'essayer de comprendre la stratégie développée par les associations favorables à l'accueil de réfugiés et la place occupée par le CNCR et l'UJR&WRA dans les négociations.

Une représentation juive en transition

Dès la Seconde Guerre mondiale, l'attitude des représentants juifs est jugée trop discrète, pas assez offensive, à la fois par les historiens et par certains contemporains. Ainsi, des membres torontois de l'UJR&WRA parlent d'une «*hush hush policy*» en mars 1942 et Franklin Bialystock considère que les dirigeants «*were unduly timorous in their efforts with the government*¹⁴⁷. » Les sources associatives ne contredisent pas cette analyse mais permettent de l'expliquer au travers du positionnement d'un homme : Samuel Bronfman.

En effet, les idées prônées par le nouveau président du Congrès juif canadien ainsi que sa personnalité viennent éclairer la stratégie développée par les représentants juifs durant les négociations gouvernementales. Revenons d'abord sur ses premiers contacts avec la politique migratoire canadienne. En janvier 1936, une large délégation des représentants juifs rencontre le nouveau ministre de l'Immigration et de la Colonisation : Thomas Crerar. La rencontre a lieu après les élections fédérales canadiennes qui voient la victoire du Parti libéral de Mackenzie King face aux Conservateurs menés par R. B. Bennett¹⁴⁸.

À la suite de la réunion, les principales associations juives – comme la ICA et la JIAS – et les membres juifs du Parlement rédigent une déclaration demandant l'admission de réfugiés juifs fuyant les premières persécutions allemandes¹⁴⁹. Samuel Bronfman signe pour la première fois un document public relatif à la politique migratoire canadienne et à l'accueil de réfugiés. Le monde juif canadien espère un changement consécutif à l'arrivée du Parti libéral au pouvoir. Mais les nouveaux responsables politiques poursuivent la politique migratoire restreinte établie par leurs prédécesseurs et les frontières restent closes¹⁵⁰.

Ce refus inaugure une nouvelle ère pour la communauté juive canadienne puisqu'elle ne peut pas compter sur le soutien des libéraux et les juifs au Parlement se retrouvent dans une position complexe, étant à la fois élus sous la bannière du Parti libéral et opposés à sa politique migratoire. À partir de janvier 1936, le département d'Immigration interprète avec sévérité les textes concernant la politique migratoire et les représentants juifs sont de plus en plus démunis. La Conférence d'Évian de 1938 est un autre échec pour les juifs canadiens et est un révélateur de l'attitude du gouvernement de Macken-

147. CJCCNA, CJC-OR, 6 / 72, Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 17 mars 1942 ; Franklin BIALYSTOK, *Delayed Impact: the Holocaust and the Canadian Jewish Community*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 28-30.

148. William Lyon Mackenzie King revient au pouvoir après sa défaite aux élections de 1930.

149. Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, *op. cit.*, p. 172-173. Le document est disponible à l'annexe 8 de l'ouvrage de Simon BELKIN, *Ibid.*, p. 218-219. L'argumentation nous semble étrangement familière : tout d'abord une description de la situation européenne ; puis le détail du nombre de réfugiés accueillis par la Grande-Bretagne, les États-Unis et les autres dominions ; ensuite la demande d'un nombre limité de réfugiés sélectionnés qui ne seront pas à la charge de l'État. La tactique présentée ici est similaire à celle pratiquée durant la Seconde Guerre mondiale.

150. *Ibid.*, p. 174.

zie King jusqu'en 1943 dont on peut résumer ainsi l'unique action : éviter de prendre part au « problème des réfugiés juifs »¹⁵¹.

Samuel Bronfman est donc familier des réactions gouvernementales face aux demandes des associations juives et il connaît la principale règle fixées par les autorités : la discrétion. Cette exigence est essentielle pour comprendre les relations entre les associations juives et le gouvernement durant la Seconde Guerre mondiale. Elle révèle aussi tout le poids d'un événement décrit dans *None is Too Many* qui, selon nous, explique l'organisation des négociations tout au long de la période.

Le 2 juin 1938, les *shtadlonim* et les dirigeants du CCF proposent au Cabinet de King un plan d'accueil de 5 000 réfugiés juifs sur une période de cinq ans¹⁵². Le gouvernement n'y apporte aucune réponse. C'est un nouvel échec pour les porte-parole juifs et pour le Congrès juif canadien. Mais quelques jours après, des membres du *People's Committee against Anti-Semitism* – un comité proche du parti communiste et non-intégré au CJC – viennent protester publiquement à Ottawa et rencontre le ministre Crerar. Pour la première fois, deux délégations juives font face au ministre et affichent publiquement les désaccords des associations juives. Cet événement est une remise en cause publique du rôle des *shtadlonim*. Ces derniers ne se sentent plus soutenus et décident de se désengager progressivement. Le décès de Sam Jacobs finit par affaiblir les faibles liens restant entre le CJC et les *shtadlonim*.

Deux nouveaux porte-parole s'imposent alors au travers du CJC : Samuel Bronfman et Saul Hayes. Leur profil est différent des *shtadlonim* puisque ce ne sont pas des hommes politiques, Bronfman étant entrepreneur et Hayes avocat. Cependant, ils ont face à eux des protagonistes au fait de la politique migratoire canadienne mais aussi du fonctionnement de la communauté juive canadienne. En effet, Simon Belkin signale dans son ouvrage que le 13 décembre 1926, une délégation de la JIAS rencontre des responsables de l'immigration à Ottawa après la première élection de Mackenzie King.

On December 13, 1926, following a meeting of the National Executive Committee of the JIAS, a large delegation proceeded to Ottawa to interview Forke, the new Minister of Immigration. The delegation was headed, as usual, by Lyon Cohen and comprised the following: Jacobs, Heaps, Rabbi F. M. Isserman, Dr. Abraham Brodey and A. Rhinewine, all of Toronto,

151. De nombreux travaux traitent de la Conférence d'Évian, certains abordent l'attitude du gouvernement canadien. Sur le sujet, voir Diane AFOUMADO, *Indésirables : 1938 : la Conférence d'Évian et les réfugiés juifs*, Paris, France, Calmann-Lévy, 2018 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 16-37 ; Paul R. BARTROP, *The Evian Conference of 1938 and the Jewish Refugee Crisis*, New York, Palgrave Macmillan, 2018 ; Karine TREMBLAY, *Analyse comparative du processus décisionnel des gouvernements Roosevelt et King entourant leur participation à la conférence d'Évian de 1938*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2008 et Dennis R. LAFFER, *The Jewish Trail of Tears: the Evian Conference of 1938*, Tampa, University of South Florida, 2011.

152. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 25-26.

*M. A. Gray of Winnipeg, A. Levin, President of JIAS, H. Barsky, B. Robinson, the Executive Directors of the ICA and of the JIAS, all of Montreal. Besides the Minister of Immigration, there were present practically all the senior officials of his Department: W. J. Egan, Deputy Minister, F. C. Blair, former Secretary of the Department, who by then had been promoted to the post of assistant to the Deputy Minister, A. L. Jolliffe, Commissioner of Immigration, J. S. Fraser, Eastern Division Commissioner, and W. J. Little, Director of Immigration under the Canadian railway's scheme[...]*¹⁵³.

La description proposée par Simon Belkin – il participe lui-même à ces réunions – montre tout d’abord que les délégations durant les années 1920 regroupent à la fois des représentants associatifs et les *shtadlonim* comme Jacobs ou Heaps. Elle révèle surtout la présence dès 1926 d’hommes qui seront au cœur de la politique migratoire durant la Seconde Guerre mondiale : F. C. Blair bien évidemment et A. L. Jolliffe qui le remplace au cours de la période. Samuel Bronfman et Saul Hayes négocient donc avec des individus maîtrisant les arcanes du pouvoir, au fait des stratégies associatives juives et surtout ayant l’habitude de répondre par la négative aux demandes d’admission. Ainsi, dès 1938, les négociations sont loin d’être égalitaires.

En 1939, lorsque Samuel Bronfman prend la tête du CJC, il est conscient de cette inégalité et du passif des négociations juives. Sa volonté d’unir sous la bannière du CJC l’ensemble des populations canadiennes modifie le fonctionnement traditionnel de leurs délégations et développe une autre idée de la place des juifs au Canada. En effet, en valorisant les actions des juifs à l’effort de guerre canadien, il met davantage en avant leur patriotisme que leur judéité¹⁵⁴. Pour Bronfman, la question de l’unité dépasse le seul cadre de la judaïcité et remet en question la problématique de la présentation communautaire face au gouvernement fédéral.

Il est impensable pour Samuel Bronfman de montrer une communauté divisée et de prôner ouvertement une procédure migratoire spécifique pour les réfugiés juifs. Le CJC doit donc trouver un homologue non-juif capable de porter avec lui les requêtes d’une aide humanitaire et une libéralisation de la politique migratoire canadienne. Ce sera le *Canadian National Committee on Refugees*.

Un double niveau de négociations

La création du CNCR en décembre 1938 est une véritable opportunité pour Samuel Bronfman. Néanmoins, son existence ne garantit pas au CJC un appui unanime du monde politique libéral ou des Églises canadiennes. Prenons l’exemple de J. S. Woodsworth. Nous l’avons vu, il participe avec les *shtadlonim* à la délégation du 2 juin 1938 en lien avec une demande d’admission de réfugiés, mais l’arrivée de Samuel Bronfman

153. Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, op. cit., p. 149.

154. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam*, op. cit., p. 270-271 et 310.

l'éloigne du CJC, les deux hommes ayant de très mauvaises relations¹⁵⁵. En effet, le leader du socialisme canadien reproche à Bronfman son activité professionnelle – il est à la tête de l'une des plus importantes distilleries canadiennes – et oblige celui-ci à se mettre en retrait afin de ne pas nuire à la cause¹⁵⁶. Outre cette antipathie en lien avec la production d'alcool, Bronfman souhaite aussi éviter toute flambée d'antisémitisme et de nativisme que pourrait provoquer sa mise en avant. Il choisit donc de privilégier son patriotisme et l'unité juive, en laissant alors le champ libre au CNCR, les négociations politiques passant par Cairine Wilson, la première sénatrice canadienne.

Néanmoins, le CNCR n'assure pas seul toutes les relations avec le gouvernement, l'UJR&WRA poussant de nombreuses demandes d'admission, à l'image de celles étudiées précédemment. Se dessine alors un refuge composé d'un double niveau de négociations vis-à-vis du pouvoir fédéral : un niveau officiel, public et direct porté par le CNCR et un second niveau officieux, discret et administratif réalisé par les associations juives¹⁵⁷. En effet, même si les délégations juives continuent de rencontrer Thomas Cre-rar, elles ne sont plus au cœur du travail du refuge comme l'étaient les réunions portées par les *shtadlonim*.

Le second niveau, dans son approche officieuse, est effectué par quelques personnes de l'UJR&WRA et de la JIAS. Il échappe donc aux regards de l'ensemble des juifs canadiens qui, habitués à entendre leurs représentants au Parlement défendre leur cause publiquement, ne comprennent pas le relatif silence de leurs représentants et accusent ces derniers d'inaction face au gouvernement fédéral. Ce nouveau type d'actions politiques et de défense des causes juives se situe dans une sorte d'entre-deux, entre l'ancienne pratique des *shtadlonim* et une action plus affirmée après la Seconde Guerre mondiale dans laquelle le CJC apparaît en défenseur des droits humains¹⁵⁸.

155. Voir 1.2 page 327. Alan Davies et Marylin Nefsky mettent aussi en avant sa position peu claire par rapport à l'antisémitisme et au nativisme ; Alan T. DAVIES et Marylin F. NEFSKY, *How Silent Were the Churches? Canadian Protestantism and the Jewish Plight during the Nazi Era*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1997, p. 19.

156. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam, op. cit.*, p. 58.

157. Cette double négociation est visible dans les archives puisque les documents du CNCR montrent les liens qu'entretiennent ses membres avec le gouvernement fédéral mais aussi avec les gouvernements provinciaux ainsi que la très forte implication de l'organisation dans la propagande alors que, du côté des archives communautaires juives, le monde politique fédéral et les parlementaires y sont totalement absents. De plus, sur les 56 réunions du CNCR, 18 évoquent officiellement dans leur ordre du jour les discussions avec le gouvernement fédéral alors que seuls 6 rapports de l'UJR&WRA évoquent ce point.

158. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many, op. cit.*. Les historiens parlent d'une « phase juive » dans la cause des droits humains dans l'après-guerre : Paul-Etienne RAINVILLE, « Au nom de l'ordre ou de la liberté ? Le Congrès juif canadien face à la répression des libertés civiles et des droits des minorités religieuses au Québec (1945–1954) », *Canadian Historical Review*, juin 2018, vol. 99, n° 2, p. 198-202 ; James WALKER, « The “Jewish Phase” in the Movement for Racial Equality in Canada », *Canadian ethnic studies*, 2002, vol. 34, p. 1-29 ; Carmela PATRIAS et Ruth A. FRAGER, « ‘This Is Our Country, These Are Our Rights’: Minorities and the Origins of Ontario's Human Rights Campaigns », *The Canadian Historical Review*, 2001, vol. 82, n° 1, p. 1-35 ; Ross LAMBERTSON, *Repression and Resistance: Canadian Human Rights Activists, 1930-1960*, Toronto, University of Toronto Press, 2005 ; Carmela PATRIAS, « Socialists, Jews, and the 1947 Saskatchewan

Par ailleurs, alors que le premier niveau occupé par le CNCR valorise les actions du comité et amalgame à la fois exercices de communication et véritables pourparlers, le second niveau enferme encore davantage les associations juives dans une relation inégale avec le département d'Immigration. En effet, faute de pouvoir s'exprimer publiquement, Samuel Bronfman et surtout Saul Hayes ne peuvent que tenter de satisfaire les critères gouvernementaux afin de voir certains dossiers de requérants juifs obtenir un permis spécial. Un événement permet d'appréhender la faible marge de manœuvre que possède Saul Hayes dans ses « discussions » avec F. C. Blair : l'accueil d'enfants réfugiés en France.

Cette question est une préoccupation du refuge dès sa création en décembre 1938 et les deux cœurs du refuge exercent des pressions constantes auprès du gouvernement afin d'obtenir l'admission d'orphelins¹⁵⁹. Les informations concernant les rafles et les déportations débutant à l'été 1942 parviennent aux associations juives par l'intermédiaire du *Joint* :

There are [in France] approximately 5,000 children, aged two to fifteen, whose parents have been deported eastward and who are themselves in danger being deported.» «Arrests», the letter added, «are being made daily in the street, and as a result of the terror and panic there are many suicides... Unless speedy action is taken in the next few days, the hope of saving even a part of these children may be gone». The JDC pleaded with Hayes to persuade the Canadian government to act to save «these innocent young children»¹⁶⁰.

Aucun de ces enfants ne sera accueilli au Canada en 1942¹⁶¹. Revenons cependant sur un moment particulier de la procédure qui reflète, selon nous, tous les efforts de Saul Hayes pour conserver un dialogue avec F. C. Blair malgré son opposition presque systématique à l'admission de réfugiés. Il faut d'abord replacer l'événement dans son contexte : les messages d'alerte concernant le sauvetage des enfants sont multiples, les populations juives canadiennes supplient le gouvernement d'agir ; le consul polonais, le département des Affaires Étrangères, l'ambassade états-unienne en France, tout le monde confirme le danger dans lequel sont les enfants¹⁶². Samuel Bronfman sort de sa réserve et affirme officiellement que la communauté juive se porte garante pour tous les

Bill of Rights », *The Canadian Historical Review*, 2006, vol. 87, n° 2, p. 265-292.

159. Irving ABELLA et Harold TROPER, «The Children who Never Came», *None is Too Many, op. cit.*, p. 101-125 ; Antoine BURGARD, « Une nouvelle vie dans un nouveau pays ». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017, p. 120-122.

160. Extrait d'un télégramme entre M. A. Leavitt du *Joint* et Saul Hayes du 9 septembre 1942 cité par Irving ABELLA et Harold TROPER, «The Children who Never Came», *None is Too Many, op. cit.*, p. 107.

161. Nous ne reviendrons pas sur les raisons de cet échec, l'analyse d'Irving Abella et Harold est ici particulièrement intéressante ; *Ibid.*, p. 101-125.

162. *Ibid.*, p. 109-110.

enfants ; Saul Hayes rédige une déclaration officielle à F. C. Blair afin de demander leur admission. Le 26 septembre, le directeur du département d'Immigration lui répond et lui pose quelques questions sur le projet.

Saul Hayes comprend qu'il est face à un piège¹⁶³. L'échange est si important pour l'UJR&WRA que la correspondance est reproduite dans le compte rendu du comité exécutif de l'organisation du 24 octobre 1942¹⁶⁴. Ainsi, dans son courrier daté du 26 septembre 1942, Blair s'intéresse aux garanties apportées par les associations juives au sauvetage de ces enfants. Sous couvert d'aider le ministre Thomas Crerar à prendre une décision – alors que Blair et Hayes savent bien que le ministre n'intervient pas dans les questions migratoires et laisse tout pouvoir à son directeur du département d'Immigration – Blair rédige alors un questionnaire dans lequel chaque question relève d'un pan de la procédure migratoire imposée aux associations depuis la création du refuge.

En effet, s'y retrouvent les différents éléments évoqués avant la Seconde Guerre mondiale comme l'intérêt porté aux «*suitable homes*» devant accueillir les enfants, l'âge de ceux-ci, la question de l'adoption, le nombre de réfugiés et surtout, la problématique de l'émigration au Canada des parents à la fin de la guerre¹⁶⁵. Il s'agit ici d'une véritable épreuve que doit relever le directeur de l'UJR&WRA à un moment où tous les juifs canadiens attendent des gestes de secours, jugent ses actions et où il sait qu'il a entre les mains la possible survie d'enfants.

L'emprise de Blair sur la direction de l'UJR&WRA est totale. Le leader juif sait que chaque mot compte, qu'il doit parfaitement réciter les éléments de langage chers au directeur du département d'Immigration. De plus, il ne peut pas aller contre cette procédure, Blair étant le seul interlocuteur à même de permettre ou du moins à pouvoir ne pas freiner la procédure d'accueil des enfants. Saul Hayes est coincé : s'il n'obéit pas, les enfants n'ont aucune chance de rejoindre le Canada. Il doit donc obtempérer et dire à Blair ce qu'il souhaite lire sans jamais mentir – ou lui laisser penser qu'il ment – puisque cela mettrait directement fin aux négociations. Saul Hayes récite les grandes orientations de la politique migratoire depuis le début de la guerre : les familles d'accueil sont toutes de confession juive, l'UJR&WRA prend en charge la totalité de la responsabilité tout en s'appuyant sur l'aide des comités établis pour le mouvement des évacués britanniques, il précise bien que l'«*immigration status of the children would be of a temporary nature unless and until the Canadian Government agreed to a permanent status, in which case the question of adoption would emerge very clearly*»¹⁶⁶. Toute la mesure de ses propos apparaît dans sa réponse finale relative au risque d'une éventuelle

163. *Ibid.*, p. 110.

164. Nous reproduisons les documents en annexe 35 page 581 et 36 page 582.

165. CJCCNA, CJC-OR, 11 / 104 A, Minutes of meeting of National Executive UJR&WRA, 24 octobre 1942.

166. *Ibid.*

demande d'admission par les parents de ces enfants :

*We have asked the Canadian Government to grant asylum to these children and cannot be concerned with their parents, who according to our information have been sent either to reservations in Eastern Europe or to labour battalions in other parts of German-occupied territory. Under the circumstances our specific request for the children does not envisage, in the light of the information to hand, any plea on behalf of their parents after the war, or at a later date*¹⁶⁷.

Les nombreuses précisions et précautions n'y font rien, Blair pense que tout ceci n'est qu'un mensonge¹⁶⁸. La crainte d'une immigration non contrôlée est plus forte. Le plan prend du retard, d'autres associations contactent le département d'Immigration afin de sauver le maximum d'enfants bloqués en France. Le débarquement en Afrique du Nord vient rompre tous les espoirs du refuge canadien. Les enfants sont déportés : «*They would soon be transported not to North America but to Auschwitz, not to new homes, families and lives but to gas chambers, crematoria and their death*»¹⁶⁹. Cet échec est un moment extrêmement douloureux pour toutes les associations du refuge, un véritable choc.

Selon nous, le refus d'admettre ces enfants représente l'apogée de la relation asymétrique liant les associations juives et les responsables de la politique migratoire canadienne. Ce rapport n'est pas spécifique à la Seconde Guerre mondiale ou même à F. C. Blair, elle commence selon nous lors du second mandat de Mackenzie King et son refus de remettre en cause une politique migratoire promulguée par les Conservateurs. Désormais, les *shtadlonim* voient leur influence diminuer et le second conflit mondial ne fait qu'accélérer le processus en renouvelant les représentants juifs et laissant en place des autorités rodées aux négociations et connaissant toutes les faiblesses des communautés juives. Le CNCR tente de convaincre l'opinion publique et le Premier ministre Mackenzie King d'agir, mais celui-ci ne souhaite pas prendre le risque de nuire à l'unité du Canada dans un contexte où les deux « solitudes » canadiennes – les francophones et les anglophones – semblent s'éloigner, notamment par rapport à la conscription. Toutefois, même confrontées à un contexte canadien délicat, les associations se mobilisent tout au long de la guerre pour faire venir des réfugiés.

3.3 Rompre l'ordinaire : préparer un éventuel accueil

Le refus gouvernemental place les associations juives dans une situation ambiguë : elles doivent à la fois faire preuve de discrétion à l'égard des dossiers d'admission tout

167. *Ibid.*

168. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 110.

169. *Ibid.*, p. 119

en donnant des gages de prise en charge des potentiels accueillis. Cette ambivalence participe à la création d'un climat communautaire tendu, les populations étant largement mises à contribution pour l'accueil – pour récolter des fonds notamment – mais qui ne voit pas concrètement l'admission de réfugiés. Face à une communauté en demande d'action et un gouvernement silencieux, les associations canadiennes parviennent à dépasser leur isolement en tentant de repérer d'éventuels accueillis et en préparant leurs communautés à un possible refuge. Elles dépassent alors le secours à distance et créent un lien entre les réfugiés et leurs soutiens canadiens.

Repérer et ordonner les cas individuels

Les longues hésitations et les oppositions du gouvernement fédéral canadien forcent les associations du refuge à anticiper leurs demandes en matière de sélection des accueillis. À la moindre discussion évoquant un probable accueil, les représentants juifs contactent leurs homologues européens afin de connaître le profil des individus pouvant correspondre aux critères gouvernementaux. Ainsi, en février 1939, Otto Bernard Roger écrit à A. G. Brotman de la *Woburn House*, le siège du *Board of Deputies of British Jews* à Londres¹⁷⁰. Roger est un des liens entre les directions juives canadienne et britannique puisqu'il est un cadre britannique de la *Shell Oil Company* envoyé au Canada au début des années 1930. Malgré son départ outre-Atlantique, il conserve des rapports étroits avec l'Angleterre et n'hésite pas à utiliser son réseau pour aider à l'accueil de réfugiés¹⁷¹. Son courrier débute par un résumé de la position gouvernementale et la création du CNCR qu'il décrit comme une chance, capable de modifier l'opinion publique canadienne à l'égard des réfugiés juifs. Il résume ensuite une récente discussion motivant la rédaction de la lettre.

*At yesterday's discussion, some very frank talks took place which, without perhaps getting us very far towards securing a definite promise or a commitment on the part of the Government, at least resulted in clearing the atmosphere as to what the Government were prepared to permit the entry into Canada of the following categories [...]*¹⁷².

Roger se montre pessimiste sur le changement de politique gouvernementale mais souhaite, malgré tout, transmettre de nouvelles catégories migratoires susceptibles d'être acceptées par les autorités canadiennes afin que les organisations britanniques puissent informer leurs homologues du nombre d'individus concernés.

170. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, De O. B. Roger à A. G. Brotman, 24 février 1939; Bill WILLIAMS, *Jews and other foreigners Manchester and the rescue of the victims of European Fascism, 1933-40*, Oxford, Manchester University Press, 2014, p. 146.

171. Dans son étude de la communauté juive de Toronto, Jack Lipinsky le décrit comme un excellent négociateur et un très bon gestionnaire des finances de la branche torontoise du CJC; Jack LIPINSKY, *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2011, p. 119.

172. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 57, De O. B. Roger à A. G. Brotman, 24 février 1939.

What we would like to have now is any data you have on file that permits immigration under any of the categories.

[...]

I am addressing this letter to you, feeling that if some other agency has the necessary data you can direct this request to it.

I would like to emphasize that as the present proposals are beyond the legal limits of the immigration laws, and as the Government is apt to be embarrassed if this became generally known, the utmost circumspection should be used in passing on this information¹⁷³.

La prudence affichée par Roger n'est pas feinte, il sait que si Ottawa apprend la publicité faite à ces nouvelles catégories d'éligibilité qu'il propose, cela mettra fin à toute tentative de négociation. Ces échanges d'informations se multiplient ensuite à la moindre décision pouvant laisser penser à une ouverture des frontières canadiennes. Mais regardons le type d'informations demandé : il ne s'agit pas seulement d'identifier des cas individuels mais d'avoir des données globales correspondants à certains critères. Cette requête associative entraîne la création de la principale source plébiscitée par le refuge : les listes de noms.

Avoir son nom sur la liste signifiait potentiellement l'accès aux États-Unis si tant est que les obstacles en Europe pouvaient être surmontés. Des centaines de télégrammes parvinrent au JLC dans ces mois de tourmente et de dislocation. Les quelques mots qu'ils permettaient signalaient la survie dans des conditions plus que précaires de personnes avec qui le JLC était depuis longtemps en contact. Ils indiquaient aussi la présence d'autres camarades dont les noms devraient être rajoutés sur les listes pour l'obtention d'un visa. Moyen moderne de communication, le télégramme ou câble, fut un vecteur efficace de la diffusion du programme de visas dans l'espace limité de temps où il fonctionna¹⁷⁴.

Catherine Collomp signale ici à la fois l'importance des listes de noms dans le sauvetage et la responsabilité du *Jewish Labor Committee* dans cette procédure. Les organisations canadiennes n'occupent cependant pas la même place dans le réseau de secours que le JLC, elles ne sont pas les auteurs des documents, ceux-ci émanent de leurs associations partenaires en contact direct avec les populations concernées, dont généralement le *Joint*¹⁷⁵. L'UJR&WRA se retrouve seulement une fois dans la position de proposer des noms lors de la procédure suivant l'entente entre Ottawa et le gouvernement polonais en exil. Après de longues discussions, la direction de l'UJR&WRA décide de ne donner aucun nom, laissant le choix aux comités locaux.

173. *Ibid.*

174. Catherine COLLOMP, *Résister au nazisme*, op. cit., p.105.

175. CJCCNA, CJC-OR, CA 21 / 174, De Saul Hayes à Louis Rosenberg , 16 mai 1941.

It would be a tragedy if we were to bring over people to Canada in the ridiculously small number of 100 who ultimately could find sanctuary in a country like the United States. The guiding principle ought to be to save those who couldn't be saved since they would have no opportunity of going to another country through lack of affidavits, sponsors etc. Therefore, it is our considered view of the sub-committee in charge that the names shouldn't simply be those of people whom we happen to know of who are now in Japan. [...] It is not the method of saving refugees who are stranded. For this reason our attempt will be to have the Jewish Committee which is a JDC Committee act with the Polish embassy in Tokyo to submit the name of the most deserving cases. I don't know whether our guiding policy will be adopted yet by the Polish Government in exile, but will let you know shortly¹⁷⁶.

L'UJR&WRA agit donc d'une façon opposée à celle du JLC. Faute de pouvoir mettre tous ses membres d'accord sur une liste de noms et d'examiner elle-même les cas, l'organisation de Saul Hayes préfère laisser le *Joint* et l'ambassade décider. La rédaction de listes apparaît néanmoins comme une action importante dans la communication associative. En effet, une liste peut facilement être envoyée à des comités locaux canadiens, à des contacts états-uniens ou outre-Atlantique.

Les associations canadiennes utilisent alors ces listes dans leur communication interne à différents stades du processus migratoire, de sa préparation à l'accueil effectif. De plus, les diverses listes répertoriées dans notre corpus montrent une appropriation des données en fonction de leur possible utilisation par les comités nationaux et locaux. Prenons l'exemple des listes établies en lien avec les réfugiés ibériques accueillis au Canada en 1944.

176. *Ibid.*

FIGURE 3.3 – Extraits de listes gouvernementales relatives au plan ibérique, 1944.

A

copy

February 1, 1944

**LIST OF PERSONS WHO HAVE RECEIVED CANADIAN VISAS
IN PORTUGAL AS OF FEBRUARY 12, 1944**

I 1 A [redacted] Jacob
Born Bereznica, May 26, 1889
Polish
Profession: Merchant

2 A [redacted] Maria (wife)
Born Leipzig, June 3, 1897
Polish

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, List of persons who have received Canadian visas in Portugal as of February, 12, 1944, 12 février 1944.

B

**LISTE DES FAMILLES DE REFUGIES
ACCEPTÉES A BARCELONE POUR LE CANADA**

No. N O M	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITE	PROFESSION
1. B [redacted]	Jacob Jean	15/8/1910 Ostrolenka (Pol.)	Polonais	Medecin
2.	Cecile	10/5/1910 "	"	"
3.	Liliane	21/4/1933 Warsowie	"	"
4.	Françoise	3/10/1943 Barcelone	"	"
5. B [redacted]	Frederic	6/5/1901 Vienne	Apatr.orig. autrichienne	Expert en papiers
6.	Rosa	15/7/1907 "	"	"
7. B [redacted]	Kurt	4/4/1892 Berlin	Apatr.orig. allemande	Dr.Phil., Ingenieur special. Radio

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Liste des familles de réfugiés acceptées à Barcelone pour le Canada, 22 février 1944.

FIGURE 3.4 – Extraits de listes associatives relatives au plan ibérique, 1944.

ENGINEERS (2)							
<i>Toronto</i>	4.	H. [redacted], Philippe	(37)	Wife	(38)	3	Electrical
<i>Toronto</i>	5.	M. [redacted], Leon	(37)	"	(30)	2	physician
<i>Montreal</i>	6.	S. [redacted], Naum	(44)	"	(48)	2	Mechanical
<i>Montreal</i>	7.	S. [redacted], Paul	(40)	"	(38)	2	Electrical
<i>Toronto</i>	8.	W. [redacted], Rudolf	(38)	"	(31)	2	Chemical
DOCTORS							
<i>Toronto</i>	1.	B. [redacted], Jacob Jean	(33)	"	(33)	4	Physician
<i>Montreal</i>	2.	M. [redacted], Paul	(52)	"		1	"
<i>Montreal</i>	3.	M. [redacted], Nicolas	(30)	"	(34)	2	"
<i>Montreal</i>	4.	S. [redacted], Max	(32)	"	(29)	3	"
<i>Toronto</i>	5.	S. [redacted], Werner O.	(43)	"	(34)	3	"
DENTISTS							
<i>Toronto</i>	1.	K. [redacted], Walter	(33)	"	(31)		
<i>Toronto</i>	2.	K. [redacted], Siegbert	(42)	Mother	(69)	5	
<i>Toronto</i>	3.	W. [redacted], Geza	(37)	Wife	(32)	2	
				"	(31)	2	
HOSPITAL ASSISTANTS							
<i>Montreal</i>	1.	G. [redacted], Salomon	(53)	"	(48)	2	
LAWYERS							
<i>Toronto</i>	1.	C. [redacted], Milan	(40)	"	(35)	3	PC (Hebrew)
<i>Toronto</i>	2.	B. [redacted], Joseph W.	(47)	"	(38)	4	RC (Hebrew)
ECONOMISTS							

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Liste de réfugiés ibériques selon leur profession, 1944.

DESIGNATED REFUGEE FAMILIES - GOING TO TORONTO							
22	1.	K. [redacted] Josef	37	(36)	2	Textile Merchant	
30	2.	K. [redacted] Alfred E.	60	(47)			
		son	(20)		3		
27	3.	I. [redacted] Julius	61	(62)	2	" "	
31	4.	R. [redacted] Siegfried	55	(53)	2	" "	
33	5.	R. [redacted] Ojzer	55	(59)	2	Exporter of knitted goods	
35	6.	S. [redacted] ally	54	(45)			
		Child	(16)		3	Paper Merchant	
38	7.	V. [redacted] Frederic	46	(46)	2	Exporter	
39	8.	W. [redacted] Julius	69	(63)	2	Textile Merchant	
42	9.	W. [redacted] Joel	37	(35)	2	Merchant	
44	10.	W. [redacted] Arthur	43	(46)			
		Child	(15)		3	Leather Merchant	

Source : CJCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Liste des familles de réfugiés désignées pour Toronto, 1944.

La figure 3.3 permet de se rendre compte de l'évolution des listes pour le groupe des réfugiés ibériques¹⁷⁷. Ce plan fait l'objet de très nombreuses listes et télégrammes. Nous avons choisi d'en présenter ici quatre afin de rendre visible la préparation associative à l'accueil.

Les exemples A et B sont rédigés par Odilon Cormier, le responsable du bureau d'Immigration installé à Lisbonne et à Barcelone à partir de décembre 1943 afin de sélectionner les individus pouvant être admis au Canada grâce au plan ibérique¹⁷⁸. Les informations jugées importantes par Cormier sont en lien avec les critères migratoires : nom, prénom, lieu et date de naissance, nationalité, profession et éventuel lien de parenté avec un autre individu postulant au plan de sauvetage. On note déjà une évolution dans la forme des listes, la seconde étant plus ordonnée et la variable « nationalité » précise les cas d'apatridie. Il ne faut pas voir ici une amélioration de la méthode de travail de Cormier mais plutôt le temps qu'il peut consacrer à la rédaction de la liste. La première est une liste provisoire, envoyée rapidement au Canada afin de renseigner les autorités fédérales sur le nombre d'individus ayant passé avec succès la sélection. Les deux listes reprennent un simple classement alphabétique, la première distinguant clairement chaque individu alors que la seconde regroupe les personnes par « unité familiale », critère important dans le processus de sélection.

Les listes C et D de la figure 3.4 sont des créations associatives¹⁷⁹. Elles sont rédigées par l'UJR&WRA dans le but de préparer l'arrivée des réfugiés. On retrouve donc les mêmes informations que dans les précédentes auxquelles sont rajoutés de façon manuscrite des renseignements obtenus par la suite. Le classement n'est plus seulement alphabétique mais fondé sur la profession déclarée par l'homme de la famille. Quand son épouse exerce une profession, celle-ci est rajoutée à côté de son âge¹⁸⁰. La nationalité disparaît, tous les membres de l'unité familiale sont regroupés ensemble et leur nombre est rappelé.

Les associations précisent aussi la ville d'installation des réfugiés et la confession déclarée : « RC » pour « *Roman Catholic* », « *RC, Hebrew* » pour des individus identifiés comme juifs par les lois nazies mais se déclarant catholiques¹⁸¹. L'objectif de cette liste est de faciliter la recherche d'emploi pour les familles mais aussi de calculer les

177. Voir 3.3 page 368.

178. La liste B est en français, ce qui est excessivement rare dans les archives du refuge. Nous pouvons expliquer l'utilisation de cette langue par l'origine québécoise d'Odilon Cormier qui transfère peut-être cette version du document au gouvernement provincial québécois.

179. Voir 3.4 page précédente.

180. Il s'agit bien ici des épouses car l'unité familiale correspond strictement à un couple marié civilement. Les couples mariés religieusement doivent effectuer une cérémonie civile afin de pouvoir être considérés comme une « unité familiale » ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Joseph Schwartz à M. A. Leavitt, 7 février 1944.

181. La ville d'installation et la confession sont des éléments importants pour l'accueil, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

allocations à prévoir si l'homme ne parvient pas à trouver un travail¹⁸². Enfin, la liste D est un document créé spécialement pour les comités associatifs torontois afin qu'ils puissent prévoir le nombre et le type de logements nécessaires.

Ainsi, les listes sont remaniées en fonction de l'élément que l'on souhaite mettre en avant et actualisées tout au long de la procédure. En effet, Odilon Cormier n'envoie d'abord que des listes incomplètes, certains dossiers d'admission étant retardés par le manque de documents ou des difficultés lors des examens médicaux¹⁸³. Afin de limiter le plus possible ces refus, les associations font aussi appel à leurs homologues états-uniens pour constituer des sortes de « contre-listes » regroupant les individus ne respectant pas certains critères migratoires essentiels pour Ottawa. Par exemple, en décembre 1943, Saul Hayes se tourne vers le *National Refugee Service*¹⁸⁴. Connaissant les critères des autorités fédérales, et particulièrement le refus de toute demande d'admission faites par une personne ayant demandé un visa pour les États-Unis, il demande au comité la liste de toutes les personnes résidant en Espagne et au Portugal qui apparaissent dans leurs dossiers, ce qui peut signifier la volonté d'émigrer vers les États-Unis. Leurs noms sont alors exclus des premières ébauches de listes réalisées par les membres associatifs du *Joint* et de la HIAS en péninsule Ibérique qui doivent être soumises à Odilon Cormier.

Par ailleurs, ces listes et leur utilisation massive apparaissent aussi comme un signe de la précarité du refuge canadien. Isolées, les associations sont dans l'incapacité d'aller à la rencontre des potentiels accueillis, elles ne peuvent obtenir d'informations que de leurs homologues européens et des responsables du département d'Immigration. Apparaît alors l'absence d'un élément habituellement au centre de la pratique associative : le dossier individuel. Certains sont établis mais seulement pour les réfugiés internés et les quelques cas répertoriés dans les archives de la JIAS. Pour les autres accueillis, les éléments biographiques se trouvent au fil des correspondances et des listes. Comment expliquer cette absence de dossiers individuels généralisés, à l'image de ce qui est fait lors du plan des orphelins dans l'après-guerre¹⁸⁵ ? Plusieurs raisons se dégagent.

Tout d'abord, il faut prendre en compte les difficultés causées par le conflit mondial et l'isolement géographique des associations canadiennes. De plus, il ne faut pas oublier leur position d'intermédiaires qui les placent en marge du réseau d'aide et donc des informations relatives aux réfugiés. Enfin, les associations du refuge n'ont pas les capacités d'établir une procédure d'assistance sociale poussée car les dirigeants du CNCR et de l'UJR&WRA ne sont pas des travailleurs sociaux et les liens avec les agences sociales sont compliquées par l'opposition de Charlotte Whitton à toute idée d'ac-

182. Nous reviendrons sur ce point dans le prochain chapitre.

183. Pour un exemple de télégramme annonçant l'admission d'une nouvelle unité familiale : CJCC-CNA, CJC-OR, CA 26 / 244, Télégramme entre Joseph Schwartz et M. A. Leavitt, 14 février 1944.

184. CJCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 B, De Ann S. Petluck à Saul Hayes - List of persons in Spain and Portugal, 6 décembre 1943.

185. Sur les dossiers individuels des orphelins accueillis au Canada après la Seconde Guerre mondiale : Antoine BURGARD, « *Une nouvelle vie dans un nouveau pays* », *op. cit.*, p. 39-42.

cueil¹⁸⁶. Toutefois, l'UJR&WRA peut compter sur l'expérience de la JIAS qui vient en aide aux nouveaux arrivants depuis le début des années 1920 mais même cette association souffre d'un retard dans sa procédure puisque, selon Adara Goldberg, «*the immigration agency's social service departments emerged only following the quick and steady influx of survivor refugees in 1948*»¹⁸⁷. Les dossiers individuels ne font alors pas partie de l'ordinaire du refuge, il faudra attendre l'après-guerre et la possibilité d'envoyer des représentants associatifs au contact des accueillis pour que le refuge canadien soit capable de développer une procédure stable et précise visant à répertorier de façon systématique des situations individuelles.

Les listes sont les documents ordinaires du refuge faisant le lien entre la préparation de l'accueil et l'accueil effectif au Canada. Leur rédaction est une action intermédiaires, entre le secours à distance et l'accueil. Toutefois, elles révèlent l'impossibilité que rencontrent les associations d'établir des dossiers individuels pour tous les accueillis, impuissance qui n'exclut cependant pas toute tentative de rationalisation dans la préparation de l'accueil, notamment pour la population vue comme la plus vulnérable : les enfants.

Les familles d'accueil

La situation des enfants inquiète les associations dès leur création en décembre 1938. Cette préoccupation n'est pas propre à la Seconde Guerre mondiale, elle émerge dès le début du XX^{ème} siècle. En effet, dès 1920, la question de l'enfance est incluse dans les problématiques de la SDN portées par « des pionniers d'une nouvelle diplomatie de l'enfance » pour qui « "l'aide internationale [à l'enfant], qui est de l'intérêt de tous, [serait] un moyen d'aider les peuples séparés à reprendre une action commune et, sur un terrain acceptable pour tous, une possibilité d'apprendre à collaborer à nouveau"¹⁸⁸ ». De plus, le XX^{ème} siècle est marqué par la multiplication des déplacements d'enfants à toutes les échelles : d'une communauté ouvrière à l'autre, d'une région à l'autre, d'un continent à l'autre¹⁸⁹.

Le Canada tient une place particulière dans cette question, tant au niveau juridique – avec le rôle tenu par Charlotte Whitton à la SDN – qu'au niveau opérationnel puisqu'il admet sur son territoire de nombreux jeunes individus en provenance du Royaume-Uni

186. Pour rappel, Charlotte Whitton est la directrice exécutive du *Canadian Welfare Council*.

187. Adara GOLDBERG, *Holocaust Survivors in Canada. Exclusion, Inclusion, Transformation 1947-1955*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2015, p. 42.

188. Dominique MARSHALL, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *Genèses*, 3 septembre 2008, n° 71, p. 47.

189. Célia KEREN, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2014, p. 49-58. Les déplacements entre régions, généralement nommés « évacuations » ou entre pays deviennent fréquents en temps de crises, notamment au cours de la Première et Seconde Guerres mondiales.

afin de faire d'eux des domestiques ou des travailleurs agricoles¹⁹⁰. Avec l'augmentation des tensions et menaces en Europe, il n'est plus question de faire venir une nouvelle force de travail mais de sauver des enfants en danger. L'historiographie analyse généralement la préparation de ces mouvements de populations à partir de leur pays de départ – le Royaume-Uni – vers leur pays d'accueil – ici le Canada¹⁹¹. Nous proposons ici de nous intéresser aux préparatifs canadiens qui visent à accueillir des enfants européens en examinant la façon dont cet objectif lie la politique migratoire, le profil des enfants et les souhaits des familles d'accueil.

Dès sa création, le CNCR prévoit la question du logement des réfugiés puisqu'elle passe une résolution exhortant

*that individuals and groups in Canada be asked to volunteer to accept responsibility for providing temporary or permanent homes for individual refugees and thus guarantee that such will not become a public charge to Canada*¹⁹².

En juillet 1939, le gouvernement fédéral canadien finit par accorder au CNCR l'organisation d'une migration d'une centaine d'enfants. L'annonce de cette arrivée suscite une forte mobilisation regroupant le CNCR, la JIAS et l'UJR&WRA autour de la question de l'hébergement de ces futurs accueillis. Dès août, les leaders des organisations se rencontrent afin de décider de la procédure à adopter. Elle se décompose en deux étapes. Dans un premier temps, les demandes parviennent au CNCR qui ensuite les transmet aux agences correspondant à la confession de la famille. Dans un second temps, cette agence effectue une visite du logement et propose aux futures familles

190. Dominique MARSHALL, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *op. cit.*, p. 47-63 ; ; Dominique MARSHALL, « The Construction of Children as an Object of International Relations: The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », *International Journal of Children's Rights*, 1999, vol. 7, p. 103-148 ; Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008 ; Gordon LYNCH, *Remembering Child Migration: Faith, Nation-Building and the Wounds of Charity*, Londres, Bloomsbury Publishing Plc, 2016.

191. Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back. The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, West Lafayette, Purdue University Press, 2012 ; Geoffrey BILSON, *The Guest Children: the Story of the British Child Evacuees sent to Canada during World War II*, Saskatoon, Fifth House, 1988 ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf, op. cit.* ; Jessica MANN, *Out of Harm's Way: the Wartime Evacuation of Children from Britain*, London, Headline, 2005 ; Gillian MAWSON, *Evacuees: Children's Lives on the WW2 Home Front*, Barnsley, Pen and Sword, 2014 ; Glen PALMER, *Reluctant Refuge: Unaccompanied Refugee and Evacuee Children in Australia 1933-1945*, Doctorat en histoire, University of Adelaide, Adelaide, 1995 ; Amy SCHAFFMAN, *Keep Calm and Carry on?: Examining WWII Great Britain Through the Lens of Overseas Evacuation*, College of William and Mary, Williamsburg, VA, 2014 ; Edward STOKES, *Innocents Abroad: the Story of British Child Evacuees in Australia, 1940-45*, St. Leonards, Allen & Unwin, 1994 ; Debi VAN DE WIEL, *Faces of Fate: The Evacuation of Children from Great Britain During World War II*, Amherst, Acadian Printing, 2002 ; John WELSHMAN, *Churchill's Children: The Evacuee Experience in Wartime Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

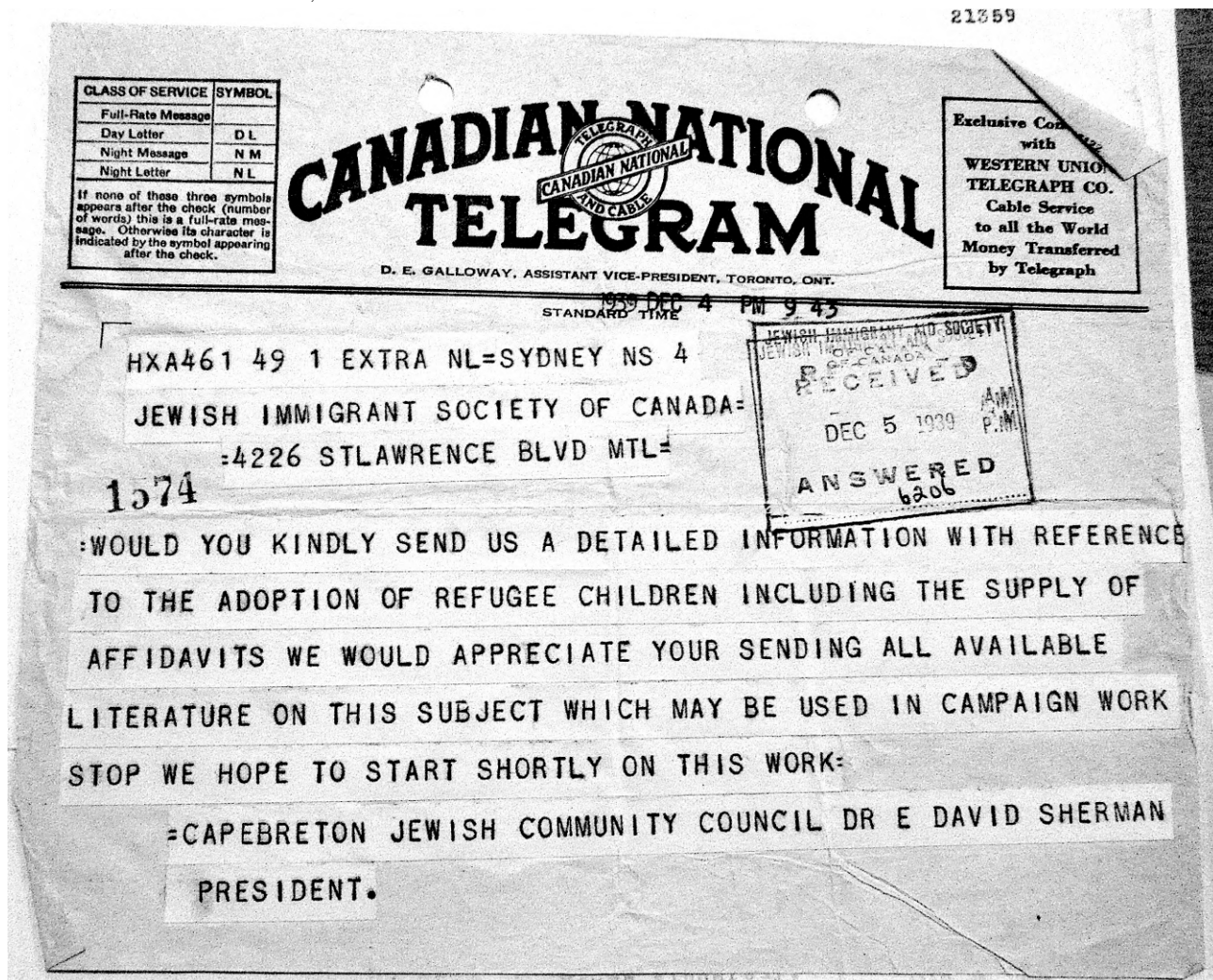
192. LAC, CNCR, 6/24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 8 décembre 1938.

d'accueil de choisir leur enfant parmi les dossiers disponibles. Dans le cas où des familles juives ne pourraient pas subvenir aux besoins de l'enfant, le CJCR assumera les frais engagés¹⁹³. L'association de Cairine Wilson est donc à la direction du mouvement, elle s'appuie sur des agences sociales spécifiques à chaque confession et les associations juives garantissent la prise en charge financière de leurs coreligionnaires.

Afin de mobiliser les Canadiens, les associations font paraître des annonces dans la presse, dans leurs bulletins associatifs mais le projet reste très flou. En effet, elles ne savent pas quand les enfants arriveront, quelle sera exactement la procédure d'accueil et surtout, elles ignorent si les familles pourront ensuite adopter les enfants. Blair ne permet l'admission que d'orphelins mais il ne clarifie pas réellement la question de l'adoption. Ce flou inquiète les probables familles d'accueil qui écrivent massivement aux comités en quête d'information. Les couples intéressés ne sont pas les seuls à se rapprocher des associations, les dirigeants des communautés juives isolées contactent en urgence la JIAS afin d'obtenir des renseignements sur le mouvement et pouvoir ensuite en faire la publicité.

193. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 42, D'Oscar Cohen à S. J. Zacks - Meeting re Refugee Children, 14 août 1939.

FIGURE 3.5 – Télégramme entre la communauté juive de Cape Breton et la JIAS de Montréal, 4 décembre 1939.



Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58 A, De David Sherman à M. A. Solkin, 5 décembre 1939.

La communauté juive de Cape-Breton s'inquiète du manque d'informations concernant la procédure d'accueil¹⁹⁴. La réponse de M. A. Solkin reste tout aussi vague puisqu'il écrit que «*these applications may be used in cases where it is desired to adopt the child permanently or merely receive and care for one until maturity*¹⁹⁵. » Les associations du refuge sont perdues, elles ne savent pas comment gérer un tel plan et l'incertitude qu'il occasionne. Dès novembre 1939, le CNCR se rapproche du gouvernement afin de pouvoir mettre en place une procédure de logement plus libérale lui permettant de placer temporairement les enfants dans des institutions pour, plus tard, les loger individuellement dans des maisons¹⁹⁶. Cette demande nous laisse imaginer

194. Cap-Breton est une île au nord est de la Nouvelle-Écosse dont la plus grande ville est Sydney.
 195. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58 A, De M. A. Solkin à Dr. E. Sherman, 6 décembre 1939.
 196. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Fifth Meeting of the Executive, 9 novembre 1939.

le faible nombre de propositions de familles d'accueil et est interprété par beaucoup comme un échec du travail du CNCR.

Afin de mobiliser les Canadiens, les comités diffusent un formulaire de proposition de famille d'accueil. Les organisations utilisent le même document, seul le nom du comité inscrit en haut du document change¹⁹⁷. Les critères pris en compte par les associations dans l'évaluation des éventuelles familles d'accueil répondent à ceux établis par le département d'Immigration. En effet, au-delà de leur bonne moralité, il s'agit de placer les enfants dans des maisons de la même confession qu'eux et ayant des moyens suffisants pour supporter le coût de l'accueil¹⁹⁸.

Les archives comportent de nombreux renseignements sur les propositions d'accueil mais ces données reflètent l'état de la procédure : elles sont floues. Nous avons pu repérer 474 propositions d'accueil mais les renseignements sont très épars. Dans la majorité des cas, les noms, prénoms, adresse et profils de l'enfant désiré sont classés dans des listes dont on ne connaît ni l'auteur, ni l'association concernée ni la date¹⁹⁹. Les archives du Congrès juif canadien conservent toutefois quelques formulaires remplis mais nous ne pouvons présager de leur représentativité faute d'avoir un corpus clair²⁰⁰.

Du peu de renseignements que nous avons, nous avons pu déceler cependant quelques éléments. Sur les 474 familles proposant leur aide, 120 se déclarent juives, une famille se présente comme non-juive et nous ignorons la confession des 353 autres cas. L'examen de la répartition géographique des propositions met en lumière la grande probabilité que notre corpus ne soit pas représentatif puisque seules 5 propositions sont faites par des Montréalais – ville qui regroupe la communauté juive la plus importante – alors que 83 viennent de Winnipeg et 216 de Toronto²⁰¹. Sans avoir une valeur statistique, ces lacunes dans le traitement des informations personnelles des potentielles familles d'accueil reflètent les problèmes rencontrés par les associations dans la compréhension et l'application de la procédure.

Si nous ne pouvons pas analyser les réponses apportées au formulaire, tentons toutefois de voir quelles sont les attentes du CNCR et du CJCR vis-à-vis des «*foster homes*». Afin de mieux appréhender les choix associatifs, on peut comparer le formulaire élaboré par le refuge à celui des agences sociales classiques soutenues par le *Department of Health and Public Welfare*.

197. Le formulaire est reproduit à l'annexe 25 page 555.

198. En effet, les familles ne sont pas rémunérées et doivent prendre en charge tous les frais liés à la vie quotidienne de l'enfant au Canada. LAC, CNCR, 6 / 10, De Dean F. C. Cronkite à Constance Hayward, 15 décembre 1939.

199. Voir par exemple le dossier CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 C, «Refugee children - registration ; homes – 1940-1941».

200. Il faudrait consulter les archives de toutes les agences sociales afin de retrouver les formulaires.

201. Seules 45 propositions n'indiquent pas le lieu de résidence de la famille.

TABLE 4.3 – Comparaison entre les questionnaires du refuge et du *Department of Health*, 1939 et 1940.

Thématiques	Questions communes	Questions supplémentaires dans le formulaire du refuge	Questions supplémentaires dans le formulaire du <i>Department of Health</i> ²⁰²
État civil	Noms et prénoms du mari et de l'épouse		
	Adresse		
	Pays de naissance	Pays de naissance des parents de chaque époux	
		Durée du séjour au Canada	
Profession	Profession du mari	Profession de l'épouse avant le mariage	
	Salaire		
Santé			État de santé de la famille
			Nom du médecin
Motivations	Raisons de la demande		
			Retrait antérieur d'enfants ?
		Opportunités éducatives	
Domicile	Description du logement		Ventilation, éclairage, mobilier, propreté etc.
			Distances par rapport à une école, au lieu de culte
Pratiques religieuses	Religion		
	Église fréquentée		Nom du pasteur
Préférences	Âge et sexe de l'enfant		
		Possibilité d'une fratrie ?	
		Préférence dans la nationalité	
		Enfant de mariage mixte (juif et non juif) éduqué dans la foi de la famille ?	

Sources : CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 C, Record of Boarding Home for Children. Department of Health and Public Welfare, 1940 et CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Foster Parent's Application Form, 1939.

202. Les archives conservent un autre formulaire rédigé par le gouvernement de la Saskatchewan qui reprend les mêmes catégories ; CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 93 C, Province of Saskatchewan. Application For a Refugee Child, 1940.

En préambule, le document rappelle que les enfants doivent devenir, temporairement, un nouveau membre de la famille : « *Applicants must undertake to treat the child as a member of the family, to provide education, suitable clothing, nourishment and shelter and all other necessities in health and illness*²⁰³. » En effet, le choix de la famille d'accueil est d'une importance capitale pour les associations car elle est le lien entre l'enfant et la société canadienne et elle est le lieu du bien-être et de l'apprentissage social.

Les thèmes abordés par les deux formulaires sont globalement similaires mais on remarque toutefois quelques différences. Alors que le document habituel insiste sur les conditions sanitaires d'accueil de l'enfant, et notamment sur la salubrité du logement, le refuge s'intéresse moins à ces détails et privilégie davantage les renseignements sur la nationalité et la religion des demandeurs. Les enfants devant être logés chez des personnes de même confession, il est important de bien connaître les pratiques religieuses de la famille et le nombre de logements pouvant accepter des enfants issus de mariage « mixtes », c'est-à-dire dont les parents ne sont pas de la même religion. Les précisions sur le lieu pays de naissance des parents des demandeurs et surtout sur la durée de résidence au Canada sont absentes des formulaires sociaux classiques.

En effet, alors que les agences sociales officielles valorisent les éléments permettant le bien être et la santé de l'enfant, le document du refuge privilégie les critères migratoires pouvant freiner l'accord officiel, notamment pour les populations juives résidant au Canada qui sont majoritairement nées à l'étranger²⁰⁴. Pour le CNCR, il faut donc trouver un bon compromis entre le respect des critères habituels dans le placement d'enfants au Canada tout en prenant en compte l'urgence de la situation vécue par les enfants, d'où la question de l'éventualité d'un placement d'une fratrie dans une même famille²⁰⁵. Deux visions de la recherche de la famille d'accueil apparaissent : la préparation classique des agences sociales qui ont l'habitude d'être confrontées à des familles d'accueil pouvant mettre en danger l'enfant et une préparation du refuge focalisée sur les critères migratoires minimisant l'arrivée effective de l'enfant.

Le formulaire du refuge cherche à recruter des familles d'accueil pouvant être acceptées par F. C. Blair alors que les agences sociales classiques évaluent la proposition et sélectionnent selon des critères sanitaires. Il y a donc une dissymétrie entre les enjeux de politique migratoire poursuivis par les acteurs de la première étape de la procédure et les actions des agences sociales habituées à valoriser l'aspect social de la proposition.

203. CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Foster Parent's Application Form, *s. d.*

204. Selon le recensement de 1931, 50,74% de la population juive canadienne est née à l'étranger, à savoir hors du Canada, de l'Empire britannique ou des États-Unis ; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 71.

205. LAC, CNCR, 6/26, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, Minutes of the 6th Meeting of the National Executive of the Canadian National Committee on Refugees, 23 février 1940.

Toutefois, les deux grilles d'évaluation des «*foster homes*» se rejoignent sur un point : la question financière. Les familles ne sont pas rémunérées pour la garde des enfants et elles doivent être capables de faire soigner un enfant malade et de pourvoir à ses besoins les plus élémentaires. Alors que les associations juives s'assurent des capacités financières des familles afin que l'enfant ne se retrouve pas à sa charge ou que ce critère ne fasse échouer l'accueil, les agences sociales mettent en avant le risque d'exploitation des adolescents. En effet, selon le rapport du *Canadian Welfare Council* (CWC), la plus grande peur des agences de placement réside dans le travail dissimulé des enfants qui leur sont confiés.

*The undoubted danger of exploiting the children for cheap labour in poorer rural placements, – the nightmare of most Canadian placing agencies, and for decades, the blot on the migration of British child migrants to Canada*²⁰⁶.

Ainsi le document fait-il un parallèle clair entre l'accueil des réfugiés et les migrations d'enfants précédents la Seconde Guerre mondiale. En effet, entre 1868 et 1925, environ 90 000 enfants non-accompagnés ont quitté le Royaume-Uni pour rejoindre le Canada²⁰⁷. Ces déplacements d'enfants outre-Atlantique furent conduits par des organisations britanniques comme la *National Children's Home*, la *Salvation Army* ou la *British Immigration Aid and Colonization Association* et furent censés lutter contre la pauvreté en Angleterre²⁰⁸. Le mouvement fut cependant très critiqué suite à des mauvais traitements subis par les jeunes migrants. Comme le souligne Gordon Lynch,

*[t]he majority of requests for children from Canadian households came not from families wishing to adopt a child or raise a child as a member of a family, but from those wanting a child migrant “on account of the services” that they could bring to the home or farm*²⁰⁹.

Les oppositions à ces mouvements s'accrochèrent après la Première Guerre mondiale, notamment chez les professionnels de la protection de l'enfance. En 1924, Charlotte Whitton, en tant que directrice du *Canadian Council for Child Welfare*, s'oppose publiquement à l'admission d'enfants britanniques dans des familles d'accueil non contrôlées²¹⁰. L'émigration d'enfants pauvres vers le Canada diminue jusqu'à cesser au début des années 1930, la crise économique venant s'ajouter aux résistances déjà existantes²¹¹.

206. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 8 / 88, The protection of Child Refugees - The Report of the Committee on Child Refugees of the Canadian Welfare Council, 1940.

207. Gordon LYNCH, *Remembering Child Migration*, *op. cit.*, p. 31. Sur ces migrations, voir *Ibid.* ; Joy PARR, *Labouring Children: British Immigrant Apprentices to Canada, 1869-1924*, Toronto, University of Toronto Press, 1994 ; Roy PARKER, *Uprooted: The Shipment of Poor Children to Canada, 1867-1917*, Bristol, Policy Press, 2010 ; Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*

208. Gordon Lynch réalise un tableau des différentes organisations envoyant de jeunes britanniques au Canada en 1924 et 1925, Gordon LYNCH, *Remembering Child Migration*, *op. cit.*, p. 42.

209. *Ibid.*, p. 37.

210. *Ibid.*, p. 48 et P. T. ROOKE et R. L. SCHNELL, *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton, a Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987, p. 51.

211. Roger KERSHAW et Janet SACKS, *New Lives for Old*, *op. cit.*, p. 192-193. Le mouvement

Les craintes associatives sont donc fondées. Il faut néanmoins replacer la rédaction de ce rapport dans le contexte organisationnel. En février 1940, la directrice exécutive du *Canadian Welfare Council* (CWC) envoie à tous les membres de son organisation une déclaration qui fait suite à des discussions informelles avec les représentants du CNCR et les différentes agences sociales²¹².

*In further informal discussion, it has been suggested that the Canadian National Committee on Refugees associate in its staff, at least for a short time, some competent social worker who could assist in the development of their plans and work, and that another Canadian social worker be associated with them either from those now in England, or who would go overseas, who could be instrumental in pulling together Canadian interests in children abroad, looking to the development of plans whereby Canada would assist in the maintenance of children overseas and work out procedures for the selection and preparation of those who might come to Canada*²¹³.

Cet extrait, comme la déclaration entière, est un coup de couteau dans le dos porté au CNCR. En effet, rappelons-nous que Charlotte Whitton critique la politique menée par le comité de Cairine Wilson et sa volonté de favoriser l'admission de réfugiés juifs. En tant que travailleuse sociale canadienne dont l'expertise est reconnue tant au niveau mondial qu'international, son jugement de la procédure du CNCR condamne tout maintien de celle-ci à la direction du plan d'accueil des 100 enfants. De plus, on peut rapprocher ses remarques de celles émises lors de la création du CNCR selon lesquelles le travail social peut n'être réalisé que par des travailleurs sociaux et les questions politiques seulement gérées par le gouvernement.

Charlotte Whitton n'en reste pas là et diffuse ses critiques dans un long *memorandum* joint à la déclaration et rédigé par Robert E. Mills, le président du CWC²¹⁴.

En décrivant le plan d'accueil comme un «*job [...] not materially different from that of providing homes for our own homeless children*», Mills affirme que la responsabilité

migratoire se poursuit néanmoins en Australie. Sur les mouvements migratoires qui continuent après la Seconde Guerre mondiale, voir Ellen BOUCHER, «*Enfance et race dans l'Empire britannique. La politique d'émigration juvénile vers la Rhodésie du Sud*», *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»*. *Le Temps de l'histoire*, 30 décembre 2012, n° 14, p. 64-94; Kathleen PAUL, «*Changing Childhoods: Child Emigration since 1945*», dans Jon LAWRENCE et Pat STARKEY (dir.), *Child Welfare and Social Action from the Nineteenth Century to the Present*, Liverpool, Liverpool University Press, 2001, p. 121-140 et Stephen CONSTANTINE, «*The British government, child welfare, and child migration to Australia after 1945*», *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 1 janvier 2002, vol. 30, n° 1, p. 99-132.

212. Le document est disponible en annexe 27 page 566. Nous ne trouvons pas trace de ces «*réunions informelles*» dans les archives du CNCR.

213. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Memorandum de Charlotte Whitton aux membres du *Canadian Welfare Council Committee on Child Refugees*, 3 février 1940.

214. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Memo no.3 re proposed immigration of refugee children, 10 janvier 1940. Il est disponible à l'annexe 26 page 557. Le document est ensuite synthétisé dans un rapport : CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Report of the Committee on Child Refugee, published by The Canadian Welfare Council. 1940.

de la procédure doit revenir à une organisation habituée à gérer l'assistance sociale au Canada, à savoir le CWC. Cet argument est largement développé tout au long du document dans lequel Mills prend soin de ne jamais citer nommément le CNCR. De plus, le président du CWC critique l'absence de définition claire du statut légal des enfants – «*[o]ne of the most embarrassing elements in the proposed project is the lack of definiteness as to the legal status of the refugee children*²¹⁵» – de façon à laisser croire aux lecteurs que la faute repose sur le CNCR alors que les seuls responsables sont les autorités en charge de l'immigration. Enfin, Mills insiste sur les difficultés relatives à l'obtention de familles d'accueil de confession juive car «*among Jewish people, families are mostly in cities. Living conditions, excepting of the most wealthy, are unusually crowded. Family are very "clannish"*²¹⁶.»

Cette remarque est très mal vécue par les associations et particulièrement par Saul Hayes. Celui-ci parvient à retrouver la personne représentant l'agence sociale juive lors de la réunion informelle organisée par le CWC. F. M. est une travailleuse sociale membre de la *Jewish Child Welfare Association*. Nous avons très peu de choses sur elle, celle-ci n'apparaissant pas auparavant dans les sources consultées. À la lecture d'un courrier empreint de colère rédigé par Saul Hayes à destination de A. B. Bennett, nous comprenons que la travailleuse sociale est employée à Toronto et est connue du CJCR de la ville. Le directeur de l'UJR&WRA accuse Bennett de n'avoir rien fait pour empêcher la publication du rapport et, bien au contraire, de tout faire pour voir échouer le partenariat entre l'UJR&WRA et le CNCR. L'action maladroite de la travailleuse sociale est le geste de trop pour Hayes car elle expose au grand jour les rivalités internes aux différents comités juifs, elle nuit au long travail effectué par Hayes et Bronfman dans la représentation d'une communauté juive unie. De plus, l'incident risque de remettre en question la collaboration entre le CNCR et l'UJR&WRA et valorise encore davantage l'opposante principale du CNCR : Charlotte Whitton.

Hayes ne comprend pas non plus l'attitude des Torontois qui semblent ignorer la coopération entre le CNCR et l'UJR&WRA alors même que l'association de Cairine Wilson occupe leurs bureaux à Toronto. Hayes demande alors à Bennett de rédiger une déclaration afin d'affirmer la totale coopération du CJCR torontois dans le plan d'accueil coordonné par le CNCR²¹⁷. Mais Hayes sait bien que le véritable opposant à son travail n'est pas A. B. Bennett mais bien le secrétaire du comité de Toronto, Oscar Cohen. Le courrier adressé à Bennett lui est aussi envoyé et ce dernier reçoit aussi une lettre plus longue dans laquelle le directeur de l'UJR&WRA lui demande des explications sur son changement d'avis concernant l'accueil d'enfants réfugiés²¹⁸.

215. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Report of the Committee on Child Refugee, published by The Canadian Welfare Council. 1940.

216. *Ibid.*

217. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Saul Hayes à A. B. Bennet, 28 février 1940.

218. *Ibid.* La lettre est disponible à l'annexe 28 page 568. Pour rappel, l'homme joue le rôle d'inter-

La courte réponse de Cohen n'aborde pas le fond de la dispute, préférant questionner la légitimité du CNCR :

*Incidentally, the Canadian National Committee was organized for educational purpose. This was and still is its main function. The question of bringing refugee children to Canada is an incidental activity*²¹⁹.

Il ne faut pas voir ici une condamnation des actions du CNCR – Oscar Cohen, participant activement à la vie de celui-ci²²⁰ – mais plutôt une forte désapprobation concernant la coopération entre le CNCR et l'UJR&WRA, et donc du comité juif de Montréal. La création de l'UJR&WRA en octobre 1939 était déjà un motif d'opposition et d'inquiétude pour Oscar Cohen mais la collaboration de Saul Hayes avec le CNCR est l'action de trop. Selon nous, Oscar Cohen fait passer ses ressentiments pour Saul Hayes, et plus globalement pour le comité juif montréalais, avant l'accueil de réfugiés.

La préparation à l'accueil d'enfants orphelins n'échappe donc pas aux rivalités associatives au sein des communautés juives canadiennes. De plus, Charlotte Whitton et les membres de son organisation, en remettant en question le travail du CNCR et en valorisant leur expertise, replacent le refuge dans sa marginalité et son isolement. Bien que porteurs du projet, les comités voient leur travail contesté. À l'été 1940, lorsque les enfants évacués britanniques arrivent au Canada, le CNCR laisse tout pouvoir au CWC en Ontario et s'occupe seulement du Québec, province dans laquelle elle peut compter sur le soutien de l'UJR&WRA.

Conclusion

Loin des grands plans d'accueil, l'ordinaire du refuge est constitué d'une multitude d'actions absentes des comptes rendus associatifs. Les temps froids ne doivent pas être vus comme des moments où il ne passe rien mais plutôt comme le foisonnement, la répétition d'une attention portée à une situation individuelle ne mobilisant par l'ensemble du comité. Le refuge est aussi, et peut-être surtout, la somme de petits gestes face à des situations difficiles éloignées du territoire canadien : une femme inquiète pour sa sœur vivant à Paris, un père fier des capacités de son fils et qui tente de lui obtenir une aide financière afin qu'il poursuive ses études malgré les lois anti-juives hongroises, un don fait à un autre comité qui l'utilisera peut-être pour acheter une fausse pièce d'identité ou nourrir une famille en fuite.

Tout d'abord, les demandes d'admission ne constituent pas le cœur du travail associatif puisque le refuge canadien n'est pas le principal acteur dans le parcours migratoire

médiaire entre le CNCR et le comité juif de Toronto, et serait à l'origine de l'idée de la fondation du CNCR.

219. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, D'Oscar Cohen à Saul Hayes, 29 février 1940.

220. Nous avons montré son influence dans les premières années de vie du CNCR dans le chapitre 1.

des réfugiés. Méconnu, éloigné de l'Europe et sans contact direct avec les populations, il ne peut jouer qu'un rôle d'intermédiaire dont l'action prioritaire prend la forme de transferts, vers les États-Unis et particulièrement vers le *Joint*, d'une grande partie des sommes récoltées lors des campagnes de fonds. Face à la politique de refus du gouvernement, l'UJR&WRA et le CNCR cherchent à aider les populations en difficulté en les renseignant sur les possibilités migratoires et en leur permettant de trouver refuge au Canada ou ailleurs par le contournement des règles migratoires en vigueur. Enfin, les associations tentent de rendre possible l'accueil en négociant avec le gouvernement fédéral et en préparant l'admission d'enfants réfugiés. Cette participation active à la préparation de l'accueil souffre des principaux obstacles rencontrés par les associations depuis la naissance du refuge : l'isolement, les rivalités internes et les difficultés à penser un véritable accueil.

En présentant l'ordinaire du refuge comme un secours à distance marqué par la discrétion des actions associatives en faveur de l'accueil, nous souhaitons interroger à la fois les actions réalisées par les associations mais aussi les multiples significations du terme « distance ». L'ordinaire du refuge est toujours une mobilisation collective éloignée géographiquement des possibles accueillis, que ceux-ci soient en Asie, en Europe ou même internés dans un camp canadien. Le refuge soutient les réfugiés qui sont en Europe grâce à l'aide humanitaire, il aide des hommes et des femmes que le refus gouvernemental tient éloignés du Canada en les informant d'un potentiel lieu de refuge. Enfin, la distance entre les organisations et les réfugiés apparaît dans la représentation associative même de l'accueil. Dans un environnement politique et mental fondé sur le refus gouvernemental à toute admission, les comités favorables aux réfugiés tentent toutefois de favoriser l'accueil au Canada ou dans un autre lieu de refuge en essayant de contourner discrètement les règles migratoires.

Ces différentes actions captent une partie importante du temps et de l'énergie de la mobilisation collective. Elles l'empêchent aussi d'imaginer l'étape qui peut suivre les négociations, la sélection des individus, la recherche de logement : l'accueil.

Chapitre 5

L'accueil, point culminant de la mobilisation collective

FIGURE 0.1 – Les réfugiés du *Serpa Pinto* après leur arrivée en 1944.



Source : CJCCNA, CJC-OR, PC 01-01-020B, Refugees/Dinners and receptions - various, 1944. Photographie disponible sur le site du Réseau canadien du patrimoine juif. URL : <https://www.cjhn.ca/fr/permalink/cjhn16460>.

Introduction

La photographie des réfugiés du *Serpa Pinto* passant les fêtes de Pâques en compagnie des membres associatifs est un document iconique, largement repris dans les ouvrages consacrés à la communauté juive canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. Il a été utilisé pour montrer que, malgré la faiblesse de l'accueil, certains réfugiés ont été admis au pays¹. De fait, la photographie illustre régulièrement l'arrivée des réfugiés, sans que celle-ci soit réellement évoquée, l'analyse se limitant à la dimension formelle de l'admission.

Cette dernière est bien connue et bien documentée. Les longues négociations permettant à près d'un millier d'internés de rester au Canada, les procédures d'accueil des familles venues d'Espagne et du Portugal, ou les difficultés rencontrées par les agriculteurs lors de leur installation dans les Prairies, ont toutes fait l'objet de publications².

À l'inverse, les préparatifs et les premiers moments passés au Canada durant la guerre sont restés dans l'ombre, une ellipse apparaissant généralement entre l'arrivée des réfugiés ibériques et les procédures d'accueil des orphelins en 1947³. D'autres études ont pu décrire les premiers temps au Canada en examinant l'accueil du point de vue des réfugiés, notamment à partir de témoignages ou d'égo-documents. Mais ces sources n'évoquent que rarement les associations et leur potentielle assistance⁴.

1. Voir la photographie 0.1 page précédente. La photographie est utilisée par Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017. D'autres chercheurs reprennent des photographies prises lors du même événement : Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991 ; Adara GOLDBERG, *Holocaust Survivors in Canada. Exclusion, Inclusion, Transformation 1947-1955*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2015, p. 41. Grâce à l'exposition en ligne « refaire sa vie », nous apprenons que la petite fille (deuxième en partant de la gauche) est Sarah Engelhard : « Sarah Engelhard : Album photo », *Refaire sa vie : l'immigration des survivants de l'Holocauste au Canada*, 6 mars 2017, <http://refairesavie.museeholocauste.ca/fra/people-personnes/269/photos> [consulté le 26 juin 2019].

2. Voir l'historiographie développée dans le chapitre introductif. Les principales références sont : Gerald TULCHINSKY, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998 ; Gerald TULCHINSKY, *Canada's Jews: a people's journey*, Toronto, University of Toronto Press, 2008 ; Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root: The Origins of the Canadian Jewish Community*, North York, Stoddart, 1997 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit. ; Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool: Canada's Iberian Refugee Movement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 1996 ; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008 et Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1983.

3. Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, op. cit., p. 252 ; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 171-273. Adara GOLDBERG, *Holocaust Survivors in Canada*, op. cit., p. 37-42 ; Paula DRAPER, « The Accidental Immigrants: Canada And The Interned Refugees », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, 1978, vol. 1, n° 1-2, p. 1-38 ; 80-112 ; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants*, op. cit., p. 451-476. Sur les orphelins accueillis après la Seconde Guerre mondiale : Antoine BURGARD, « Une nouvelle vie dans un nouveau pays ». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017.

4. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 94 ; Claire HALSTEAD, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015 et Paula DRAPER, « "Refugee!"

Nous souhaitons donc explorer ici les premiers temps des accueillis, non pas de leur point de vue, mais en partant plutôt de celui des associations afin de compléter le regard porté sur l'admission. Cette approche est l'occasion d'étudier la mobilisation collective dans sa finalité et dans la réalisation de son principal objectif, l'accueil des réfugiés.

Les chapitres précédents ont montré les difficiles relations qu'entretiennent entre eux les comités quand il s'agit de la gestion financière ou du choix des populations à privilégier pour l'admission. Leurs rivalités sont amplifiées par la volonté d'hégémonie du Congrès juif canadien au travers du *Canadian Jewish Committee for Refugees* (CJCR) et de l'*United Jewish Refugee & War Relief Agencies* (UJR&WRA). En effet, ce dernier collabore étroitement avec le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) et l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (*Joint*) afin d'« éduquer » la population canadienne au « problème des réfugiés », tout en participant activement à l'aide humanitaire des communautés juives persécutées. Le secours à distance n'est toutefois pas la seule action de mobilisation collective en faveur des réfugiés : le Canada admet sur son territoire différents groupes comme les internés, les réfugiés ibériques, les fermiers ou les juifs polonais. Dans ce contexte, il s'agit dans ce chapitre de dégager les principaux enjeux de l'assistance aux réfugiés durant leur séjour au Canada.

L'accueil est un moment particulier dans le refuge, il en est même le point culminant. Dans une mobilisation collective construite en réaction au refus gouvernemental d'accueillir des réfugiés, l'arrivée de certains d'entre eux modifie les rapports de forces entre les protagonistes et leurs actions. Ainsi, les comités ne peuvent faire fi des règles migratoires imposées par le département d'Immigration, les accueillis étant sous leur responsabilité. De plus, les relations inter-associatives évoluent : les comités consacrés à l'accueil sortent de leurs champs d'actions spécifiques – le secours à distance ou les récoltes de fonds – et se trouvent en concurrence avec les associations portant traditionnellement assistance aux nouveaux arrivants. Enfin, l'accueil voit l'arrivée d'un nouvel acteur, l'accueilli. Jusque là resté assez silencieux dans les sources associatives, il devient un véritable protagoniste du refuge une fois au Canada. L'accueil crée alors une relation asymétrique entre les membres associatifs et les accueillis, un moment de « tension, entre compassion et devoir d'un côté, suspicion et peur devant l'étranger de l'autre⁵. »

Ce chapitre vise donc à étudier la mobilisation collective au moment où les relations entre les acteurs évoluent, et à une étape du refuge durant laquelle les difficultés internes au monde associatif ont des conséquences immédiates sur l'accueil de réfugiés. Comment concilier le travail d'associations anciennes consacrées à l'aide aux immi-

The Adjustment of Jewish Refugees from Nazism to Canadian Life », *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 1985, vol. 5, n° 2, p. 15-17.

5. Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 13.

grants avec celui de comités spécifiques aux réfugiés quand accueillis ont un statut de non-immigrants ? Comment prendre en charge des personnes dont on ne connaît pas véritablement les projets migratoires, projets pouvant être contraires aux règles fixées par les autorités canadiennes ? Enfin, quelles actions privilégier face aux différents besoins des nouveaux arrivants et des possibilités offertes par le Canada ?

La dernière phase de l'accueil voit ainsi les organisations confrontées à une multiplicité d'acteurs lors de l'arrivée des réfugiés. Alors qu'elles ont lutté entre elles pour établir un *modus vivendi*, l'arrivée des accueillis rend leurs accords caducs. Un nouveau paysage associatif se dessine alors, fondé sur le partage des accueillis en fonction de leur confession ou des limites données au statut de réfugié. L'accueil ne se résume plus aux seules discussions associatives ; il concerne aussi la prise en charge matérielle et financière des nouveaux arrivants, au gré des règles migratoires et des souhaits, plus ou moins avoués, des migrants. Le refuge se développe alors selon la durée du séjour canadien, les besoins des accueillis et les enjeux engagés dans l'accueil – notamment pour les réfugiés fermiers.

1 Partager l'accueil

La volonté de faire venir des réfugiés impose un nouveau groupe de personnes à prendre en charge en plus des migrants. Il faut soutenir des familles ou des individus seuls qui ont besoin de nourriture, de logement ou tout simplement d'argent. Qui va s'en occuper ? Au sein du monde juif, les associations consacrées à l'aide aux migrants sont déjà nombreuses. La création du CJCR entend simplifier le système d'assistance en regroupant les différentes agences, mais cela ne facilite pas pour autant la prise en charge des migrants : malgré cette création, les organisations affiliées au CJCR poursuivent l'assistance aux migrants de leur propre initiative.

Il faut attendre la création de l'UJR&WRA en octobre 1939 pour que le CJCR s'efface en rejoignant ce dernier, le Congrès juif canadien faisant de l'UJR&WRA son comité national consacré aux réfugiés. Les associations précédemment affiliées au CJCR se retrouvent alors, plus ou moins volontairement, affiliées à l'UJR&WRA. Mais comment savoir si ces associations agissent en leur nom propre ou pour l'UJR&WRA ? Il s'agit donc de trouver un équilibre entre la prise en charge spécifique des réfugiés et l'assistance traditionnelle pour tous les nouveaux arrivants en difficultés.

Ces différentes problématiques obligent l'UJR&WRA à affirmer son champ d'actions à deux niveaux, tout d'abord avec le CNCR, avec qui la collaboration est facilitée par la nature non-confessionnelle du comité de Cairine Wilson, puis avec les autres organisations du monde juif canadien.

1.1 L'UJR&WRA et le CNCR : les juifs et les autres

Durant l'ensemble du refuge, l'UJR&WRA et le CNCR ont des champs d'action complémentaires : le comité de Saul Hayes représente les populations juives, celui de Cairine Wilson le Canada chrétien et libéral. Cette différenciation est reprise lors des plans gouvernementaux, l'UJR&WRA soutenant les personnes de confession juive et le CNCR les autres. La prise en charge différenciée explique les mentions de la confession sur les documents en lien avec l'accueil des réfugiés ibériques : elles permettent de mesurer le nombre d'individus et le coût financier revenant à chaque association⁶.

Dans cette répartition des rôles, le secours aux nouveaux accueillis repose sur la connaissance de la confession lors de l'examen des dossiers par les autorités fédérales. Les nouveaux arrivants ne signalent pas systématiquement leur judéité aux responsables d'immigration afin de ne pas subir leur antisémitisme et voir ensuite leur demande re-

6. Voir, par exemple, l'extrait d'une liste présentée dans le chapitre précédent 3.4 page 369. Nous ne revenons pas sur les procédures d'accueil, celles-ci étant largement étudiées par l'historiographie évoqué dans le chapitre introductif; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many, op. cit.*; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants, op. cit.*; Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2010; Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism ?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977.

fusée. Ce n'est qu'une fois sur le territoire canadien que certains d'entre eux se tournent vers les associations dans le but d'obtenir un soutien matériel ou financier.

Patrick Farges examine les doutes que laissent planer des individus sur leur judéité à partir des témoignages de la famille Abeles-Popper⁷.

Certains membres du groupe établissent rapidement le contact avec les membres de la communauté juive locale originaire majoritairement d'Europe centrale. Ces juifs parlent yiddish, ce qui facilite dans un premier temps la communication avec les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas encore l'anglais. D'autres membres du groupe en revanche « ont prétendu qu'ils étaient chrétiens voire se sont véritablement convertis »⁸.

La famille Abeles-Poper – ou plutôt le groupe de 38 personnes qui la compose – apparaît de nombreuses fois dans les archives du Congrès juif canadien et ce, dès janvier 1939. Elle fournit un exemple rare de mise en avant de la judéité au moment de la demande d'aide auprès des associations. En effet, dans un courrier adressé à Oscar Cohen du CJCR torontois, Alex Lustig explique leur parcours migratoire les amenant au Canada⁹. Il se présente comme défenseur des agriculteurs juifs mais n'indique pas si le groupe a fait état de sa confession auprès du gouvernement. Il précise ensuite aux associations qu'il est conscient du scepticisme du gouvernement canadien sur les capacités des juifs à être agriculteurs et que le groupe se fait un devoir de prouver le contraire aux autorités.

Alex Lustig mentionne plusieurs fois la judéité des familles alors que les témoignages postérieurs étudiés par Patrick Farges signalent l'ambiguïté de celle-ci pour l'ensemble du groupe. Le groupe est-il réellement juif ? Faut-il obligatoirement être juif pour être soutenu par les comités juifs ? Nous retrouvons une problématique similaire dans le « retour sur enquête » de Claire Zalc et Nicolas Mariot venant clore leur étude sur les 991 Juifs de Lens : « comment savoir qui est juif et qui ne l'est pas ?¹⁰ »

Dans notre corpus, le récit d'Alex Lustig est extraordinaire par la mention même de la judéité du groupe, la très grande majorité des autres documents restant silencieux sur ce point. Cette absence d'information nous a d'abord posé problème puisque nous souhaitions comparer les attitudes des différents protagonistes en fonction de leur affiliation religieuse. Rapidement, nous avons écarté la possibilité d'identifier la judéité par des critères onomastiques ou des indices de culture juive, pour ensuite renoncer

7. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 58-59.

8. *Ibid.*, p. 58.

9. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, De Alex Lustig à Oscar Cohen, 13 janvier 1939. Comme le signale Wilma et Georg Iggers dans leur autobiographie, Alex Lustig et sa famille accompagnent le groupe dans son parcours migratoire ; Wilma IGGERS et Georg G. IGGERS, *Two Lives in Uncertain Times: Facing the Challenges of the 20th Century as Scholars and Citizens*, New York, Berghahn Books, 2006, p. 15. Le document est disponible à l'annexe 21 page 543.

10. Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, O. Jacob Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2010, p. 241.

entièrement à repérer les juifs afin de ne pas créer nous-même une catégorisation. Nous suivons ici le positionnement proposé par Claire Zalc dans son étude de la procédure de dénaturalisation.

Sur quelles bases méthodologiques est-il possible de reprendre, scientifiquement, des principes d'identification dont ont été victimes les dénaturalisés ? Reproduire le stigmate, dans une démarche scientifique, comporte le risque d'en créer de nouveaux.

En effet, et c'est sans doute le plus problématique pour les chercheurs en sciences sociales, l'identification des Juifs par leurs noms revient à accepter les principes d'une agrégation atomisée en regroupant un ensemble d'individus selon une dénomination unique (la « population juive »), contribuant ainsi à lui conférer une existence censément homogène. Ce faisant, elle vient conforter une logique identificatrice qui laisse de côté les manières variées, volontaires ou forcées, qu'ont pu avoir les individus concernés à se dire « Juifs » ou encore « étrangers », « ouvriers », « communistes », « historiens » ou autre chose d'ailleurs ¹¹.

Refuser la logique identificatrice pousse à modifier la problématique en ne cherchant plus à repérer des traces d'identification, mais plutôt à se poser la question de leur existence : pourquoi certains individus précisent-ils leur judéité et d'autres pas ? Les associations tiennent-elles compte de ces éléments dans leur prise en charge ? Il s'agit alors d'examiner l'importance de l'identification, tant du côté des potentiels accueillis que du côté associatif.

En se plaçant du côté des personnes cherchant refuge ou un soutien, la réponse varie selon l'avancement du parcours migratoire et l'objectif de la correspondance. De façon certaine, se présenter comme juif auprès de Frederick Charles Blair au moment de la demande d'admission au Canada est un argument jouant en défaveur du requérant ¹². Mais encore faut-il que l'éventuel accueilli soit conscient des enjeux pesant sur la mention ou non de la judéité.

Après l'accueil, les risques sont minimes. La mention de la judéité permet même d'obtenir des soutiens financiers, comme en atteste l'exemple d'Alex Lustig. Adara Goldberg signale aussi le cas de la famille Echt dont les membres rejoignent le Canada comme qu'agriculteurs en mars 1939 ¹³. Otto Echt rencontre les responsables du *Canadian Pacific Railway* qui autorisent la famille à rejoindre le Canada après avoir examiné rapidement les compétences agricoles du père de famille. Selon le témoignage d'un membre de la famille, les « *discussion of religious affiliation apparently did not*

11. Claire ZALC, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, p. 110.

12. Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 58.

13. Adara GOLDBERG, *Holocaust Survivors in Canada*, op. cit., p. 21-23.

*surface in the interview process and the Echts, for their part, certainly had not intention of raising the issue*¹⁴. » Les accueillis faisant rarement référence à la question de leur judéité, il est difficile d'appréhender les raisons précises pour lesquelles les réfugiés mentionnent ou non leur confession.

En revanche, ces mêmes sources permettent de comprendre comment les associations perçoivent la judéité des accueillis. Les associations représentent en effet une possibilité d'aide non négligeable pour les accueillis et les membres des comités juifs en sont conscients. Dans un courrier adressé au secrétaire exécutif du CJC, Louis Rosenberg, le directeur de la branche de l'Ouest, exprime ses doutes sur la judéité de tous les réfugiés fermiers se tournant vers les associations du refuge.

*I am particularly interested in finding out how many professing Jews of full Jewish origins there are among these refugees. I believe there are very few. In fact I have found that some who took pains to produce evidence of their Jewishness, were intermarried with non-Jews and had not considered themselves as Jews before coming to Canada. In fact the only reason why they now claimed connection with Jews was because they hoped to secure financial and other assistance thereby*¹⁵.

Si Louis Rosenberg ne semble pas dupe, sa remarque ne semble pas avoir de conséquence pour les « faux » juifs. Les cas où la judéité est discutée ont tous une caractéristique commune : la personne bénéficie – ou peut bénéficier – du soutien d'un autre comité. Ainsi la judéité est-elle un argument avancé quand il y a un conflit de prise en charge financière entre différentes associations.

14. *Ibid.*, p. 23.

15. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 12 / 120 A, De Louis Rosenberg à H. M. Caiserman, 31 mars 1941.

FIGURE 1.1 – Conclusion sur la judéité de Felisca, 28 juillet 1941.

UNITED JEWISH REFUGEE & WAR RELIEF AGENCIES
NATIONAL HEAD OFFICE
MONTREAL

MEMORANDUM

July 28th, 1941.

Subject: Mrs. Felisca K
To: S. H. Abramson
From: Saul Hayes

I spoke to the Jewish Labor Committee, and they understand that Mrs. K is a Jewess, married to a non-Jew, and not Jewish in inclination. This brings up a matter of policy.

In view of my conversation, there is not much likelihood of taking her case for adjustment, after viewing the facts of that line. We can't get her a job. Will your Committee want to spend monies collected from Jewish contributors for Jewish purposes, on one whose Jewishness is openly questioned. It would be best to have Sam Zacks make a ruling on this case.

Source : CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Saul Hayes à S. H. Abramson, 28 juillet 1941.

Prenons par exemple le dossier individuel de Felisca K. Les neuf documents conservés concernent tous la question de sa judéité et font intervenir quatre protagonistes issus de différentes associations : le responsable du *Jewish Labor Committee* (JCL) à Winnipeg, les CJCR de Vancouver et Toronto ainsi que Saul Hayes pour l'UJR&WRA montréalais. Le nombre de lettres – neuf entre le 22 juin et le 28 juillet 1941 – et d'acteurs mobilisés autour d'un enjeu financier dérisoire (15\$) révèle l'importance symbolique de la situation. Une question est au centre de tous les courriers : Felisca est-elle juive ?

Felisca et son mari sont tous deux déclarés comme non-juifs auprès des autorités canadiennes et arrivent du Japon à Vancouver le 10 juin 1941 à bord du *Heian Maru*. Son époux fait partie du contingent de soldats polonais venu s'entraîner au Canada avant de partir combattre en Europe¹⁶. Mais Felisca ne se plaît pas à Vancouver : elle souhaite rejoindre son mari à Owen Sound, ville ontarienne où réside l'armée polonaise en exil. Admise sur le territoire canadien grâce à l'accord entre Ottawa et le gouvernement polonais en exil, elle bénéficie du soutien financier du consulat polonais : transport, logement et repas sont entièrement à la charge des autorités polonaises.

Cependant, ce soutien financier ne semble pas suffisant pour vivre. Les autorités polonaises refusant d'augmenter son allocation, Felisca se tourne vers le *Vancouver Jewish Refugee Committee* afin d'obtenir une aide ponctuelle avant son voyage vers l'Est. Ne sachant comment réagir, le secrétaire du comité lui donne 10\$¹⁷. Puis il écrit rapidement à Saul Hayes pour lui demander conseil et savoir si son comité serait en mesure de récupérer la somme. La réponse de Saul Hayes à ce cas particulier nous éclaire sur la problématique de la judéité dans l'aide associative :

[...] I would like to point out that the UJR&WRA has in the question of interned refugees made no distinction between race and creed and has, among the benefits given to the refugees who were unfortunately and invalidly interned, brought welfare and educational programs to internees, among whom 25% were non-Jewish. Whether, however, the same principle ought to be adopted in dealing with the refugees who come here in another question. There were very cogent reasons for dealing with the internees along these lines since we expected, and still expect, to solve the refugee internee problem as a whole and cannot solve it on individual or sectarian bases.

Insofar as the refugees, however, are concerned the Canadian Jewish public has through certain community leaders in the past chided us with having given money to refugee farmers who were mizrachi, and we have had to answer the criticism on this and be very careful on the public funds which are expended to this purpose. Frankly in the case of K., the amount of \$10.00 is of no import and it is only the question of principle. I think it will have to be taken as a general principle that we cannot as a Committee advance monies or lead monies or pay monies for maintenance for those refugees who are non-Jewish. [...] However, in an odd case where there are good reasons for so doing, which must be left to the discretion of the Committee

16. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 79-100 ; Ninette KELLEY et M. J. TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 268-269.

17. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De R. L. Zien à Saul Hayes, 22 juin 1941.

*at the source, I am sure that no objections can be found*¹⁸.

La réponse de Saul Hayes mérite d'être expliquée et nuancée. L'UJR&WRA s'occupe de l'ensemble des civils internés sans distinction de confession, mais cette prise en charge se fait au travers du *Central Committee for Interned Refugees* dont le financement est calculé en fonction du pourcentage de d'internés se déclarant juifs. L'UJR&WRA finance alors 75% des coûts et le CNCR les 25% restant. Par ailleurs, Hayes oublie de préciser que l'aide à l'ensemble des réfugiés internés passe par un comité non-confessionnel dans lequel collaborent l'UJR&WRA et le CNCR.

De plus, un peu plus loin dans sa lettre, il cite le cas des *mizrachi* afin de justifier un contrôle de l'utilisation des dons afin que ceux-ci correspondent à la politique affichée par l'UJR&WRA dans sa propagande. Les *mizrachi* sont des membres d'une organisation sioniste orthodoxe présente en Amérique du Nord depuis le début du XX^{ème} siècle¹⁹, qui demandent et obtiennent un soutien de l'UJR&WRA alors qu'ils ne sont pas des réfugiés et qu'ils souhaitent s'établir en Palestine et non au Canada. Cette volonté est contraire aux promesses faites à la population juive canadienne lors des récoltes de fonds de l'UJR&WRA et explique certainement les critiques des autres leaders associatifs. La prise en compte de la judéité est donc mise en avant pour éviter de contrarier les donateurs et n'apparaît pas comme un principe fondateur du travail associatif juif. Néanmoins, cette liberté dans la prise en charge s'accompagne d'une lutte pour éviter les cas de financements multiples. Ce n'est que lorsqu'une autre possibilité de financement est possible ou déjà effectuée, que l'UJR&WRA met en avant la non-judéité de la personne, comme pour Felisca.

Détail supplémentaire, une lettre du comité juif de Toronto informe Saul Hayes que la jeune femme s'est aussi présentée le 10 juillet aux bureaux de l'organisation de Windsor en Ontario afin d'obtenir une aide financière. Surpris par l'insistance de Felisca, l'homme qui l'accueille «*gave her \$5.00 out of [his] own pocket to help her along*» et s'étonne de ses difficultés financières quand elle lui raconte son parcours²⁰. Saul Hayes apprend alors que la jeune femme est arrivée au Canada grâce à la garantie du *Jewish Labor Committee* (JLC) mais que l'organisation n'a pas honoré sa promesse de soutien. La situation déplaît fortement à Saul Hayes qui contacte rapidement le JLC afin que le comité tienne son engagement. Enfin, le dernier document concernant Felisca est le court courrier reproduit à la figure 1.1 indiquant que le doute sur la véritable judéité de la jeune fille dédouane le JLC de toute responsabilité financière.

Si Felisca disparaît ensuite des archives associatives, son histoire met en lumière

18. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Saul Hayes à R. L. Zien, 24 juin 1941.

19. Ira ROBINSON, *Rabbis and their Community: Studies in the Eastern European Orthodox Rabbinate in Montreal, 1896-1930*, Calgary, University of Calgary Press, 2007, p. 81-85 ; Joseph B. GLASS, *From New Zion to Old Zion: American Jewish Immigration and Settlement in Palestine, 1917-1939*, Detroit, Wayne State University Press, 2018, p. 39

20. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Ann Cowan à Saul Hayes, 10 juillet 1941.

les difficultés rencontrées par les réfugiés et la multiplication des demandes d'aide en fonction des lieux de passage. Bien que l'UJR&WRA mène une politique assez souple sur l'aide aux accueillis, elle refuse d'avoir à sa charge des réfugiés arrivés grâce au soutien officiel d'autres associations et dont la judéité est contestée. Ce refus tient au fait que l'UJR&WRA ne profite pas de la valorisation de l'accueil au moment de l'admission d'un réfugié et peut même se voir reprocher son soutien si la non-judéité d'un accueilli est révélée aux communautés juives. Cette politique n'est pas anodine : la valorisation du geste de secours est très importante pour les associations, notamment vis-à-vis de leurs donateurs. Or, l'UJR&WRA craint de voir ses dons chuter si les populations juives ne sont pas satisfaites de sa gestion financière : il lui faut donc faire attention aux accueillis et à la publicité faite aux cas les plus litigieux. Le comité de Saul Hayes n'applique donc pas rigoureusement la distinction entre juifs et non juifs. Et ce, alors même que la pression pour aider des accueillis provient en grande partie des communautés juives. Lorsque des individus non-juifs se présentent aux bureaux locaux, il laisse le choix de l'aide à ceux-ci.

De son côté, le CNCR se montre tout aussi ambigu dans sa prise en charge confessionnelle puisqu'il s'occupe officiellement des « réfugiés non-juifs », de leur arrivée jusqu'à leur autonomie financière²¹. Constance Hayward, secrétaire générale du CNCR, explique ce qu'elle entend par « réfugiés non juifs » :

*As you know, we make no distinction in regard to race, language or religion in our willingness to help refugees from Nazi persecution, but we have been informed that other agencies have already given you an undertaking of financial and other aid for Jewish refugees arriving in Canada. Therefore we wish to give you special assurances about non-Jewish refugees, without suggesting for a moment that our interests are limited or restricted by any such classifications*²².

La prise en charge financière par le CNCR se fait donc en complément de celle de l'UJR&WRA. Constance Hayward nuance toutefois l'expression « réfugiés non juifs », ne souhaitant pas que ses propos soient compris comme le refus de soutenir les réfugiés juifs. Bien au contraire, sa volonté de ne pas faire de distinction entre les confessions est au cœur de l'identité de l'association : le CNCR est une association non-confessionnelle dès sa création et met cette caractéristique au service de l'UJR&WRA.

Les deux organisations ne distinguent donc pas nettement les réfugiés sur leur ju-

21. LAC, CNCR, 5 / 19, De Constance Hayward à A. L. Jolliffe, 20 janvier 1944. Nous parlons de prise en charge « officielle » car les réfugiés protestants ou catholiques sont aidés par les agences sociales de leur confession dès leur arrivée, le CNCR ne s'occupant pas directement d'eux. Le comité de Cairine Wilson n'intervient que lorsque la problématique demande une action politique, comme les demandes de naturalisation. Sur le fonctionnement des agences sociales, voir Amélie BOURBEAU, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2015.

22. LAC, CNCR, 5 / 19, De Constance Hayward à A. L. Jolliffe, 20 janvier 1944.

déité, le CNCR apportant une garantie complémentaire à celle de l'UJR&WRA. Ce manque de précision provoquent d'incessantes correspondances entre les comités locaux de l'UJR&WRA, les bénévoles ne sachant pas si l'aide qu'on leur demande peut être accordée. Pire, le flou qui règne sur la confession est perçu négativement par les communautés juives.

Dans ces conditions, l'association de Saul Hayes gère les cas de façon individuelle, en faisant appel à des comités dispersés qui ne savent pas réellement comment leurs homologues travaillent. De plus, les comités juifs craignent de financer des personnes arrivées grâce à d'autres organisations comme le JLC, associations qui comptent sur le soutien de l'UJR&WRA ou du CNCR pour secourir des individus qu'elles accueillent sous son nom. Il ne s'agit pas pour l'UJR&WRA ou le CNCR d'éviter un appel d'air de demandes mais plutôt de prévenir l'augmentation de désengagement des autres associations²³.

Le partage du secours entre l'UJR&WRA et le CNCR entraîne un accueil largement pris en charge par la première. En effet, les accueillis contactent en majorité avec l'UJR&WRA, le CNCR apparaissant plutôt comme un comité tourné vers la promotion d'une libéralisation de la politique migratoire et servant d'intermédiaire entre les accueillis non juifs et les agences sociales catholiques ou protestantes canadiennes.

1.2 Une nouvelle cohabitation pour les associations juives

L'accueil des réfugiés au Canada modifie le réseau associatif du refuge : les comités canadiens perdent notamment le soutien logistique du *Joint*. En effet, l'organisation états-unienne n'intervient pas sur le territoire canadien et laisse l'UJR&WRA prendre en charge les accueillis. Cette nouvelle distribution des rôles est une nouveauté pour les réfugiés qui avaient l'habitude de communiquer indifféremment avec le JDC ou l'UJR&WRA, comme l'indique la réponse d'une membre du *Joint* new-yorkais à un réfugié résidant au Canada et à qui l'UJR&WRA refuse un prêt :

As you doubtless know, the Joint Distribution Committee paid for the transportation of the families – your own among them – who recently emigrated to Canada. When people have reached havens of safety, the matter of giving them such relief as they require and assisting them to rehabilitate themselves is in the hands of the local committee in each of the countries to

23. Sur la peur qu'une prise en charge trop large fasse un appel d'air favorisant une arrivée massive de migrants juifs, voir l'analyse proposée par Martin Messika et Colette Zytnicki sur l'accueil français des Juifs d'Afrique du Nord ; Colette ZYTNIKI, « À immigration d'un nouveau type, réponses nouvelles. Les organisations communautaires et l'exode des Juifs d'Afrique du Nord », dans Colette ZYTNIKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 157 et Martin MESSIKA, *L'assistance juive face à l'immigration des juifs d'Afrique du Nord en France 1950-1970*, Mémoire de Master II, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, p. 56.

which they have come. The JDC carries on its work of relief and emigration aid entirely in the overseas countries.

*The United Jewish Refugee and War Relief Agencies is the organization which handle these matters in regard to refugees who arrived in Canada. Furthermore, it is largely through their efforts that the group from Spain and Portugal were enabled to secure admission to Canada*²⁴.

L'UJR&WRA est donc la principale responsable des accueillis durant leur séjour au Canada, à la fois aux yeux des associations états-uniennes et pour le gouvernement fédéral, puisqu'elle garantit à ce dernier qu'aucun réfugié ne sera à la charge de l'État lors de son séjour canadien. L'UJR&WRA n'est toutefois pas la seule organisation juive venant en aide aux nouveaux arrivants. Bien au contraire, ceux-ci sont soutenus dès le XIX^{ème} siècle par la *Young Men's Hebrew Benevolent Society* créée en 1870 ou la *Hebrew Philanthropic Society*, qui ont pour mission d' « accueillir et de soutenir sur une période courte les personnes de religion hébraïque dans le besoin ou acculées à la pauvreté²⁵. »

Dans la mesure où le Congrès juif canadien entend conserver sa mainmise sur le refuge, il doit réorganiser l'assistance classique offerte aux nouveaux arrivants et valoriser son action auprès des populations juives. Il entreprend ainsi une campagne de propagande dans les journaux et bulletins associatifs pour mettre en avant ses différentes actions. Sa stratégie ne peut pas satisfaire les associations qui travaillent au quotidien pour l'accueil : elles aussi lisent la propagande du CJC et réagissent plus ou moins fortement à l'omission de leurs réalisations. Deux réactions différentes apparaissent alors : soit les associations se taisent ou n'osent se plaindre jusqu'à la fin du refuge, soit les organisations pour qui l'enjeu est trop important se rebellent et remettent en cause les actions de l'UJR&WRA. La première réaction marquée par l'acceptation peut être illustrée par le *National Council of Jewish Women* (NCJW) et la seconde apparaît dans les difficiles relations qu'entretiennent l'UJR&WRA et la *Jewish Immigrant Society* (JIAS) tout au long du secours.

La publicité et l'omission du travail féminin

Parmi les nombreux comités de bienfaisance venant en aide aux nouveaux arrivants, le *National Council of Jewish Women* (NCJW) tient une place particulière, à la fois par son ancienneté et son réseau transnational reliant le Canada et les États-Unis. Le conseil est fondé à la fin du XIX^{ème} siècle aux États-Unis et au Canada suite à l'arrivée massive de femmes fuyant les pogroms en Russie²⁶. Dès sa création, le NCJW vient en

24. CJCCNA, *United Jewish Relief Agencies*, 52 /, De Jeannette Robbins à J. Kohn, 13 juillet 1944.

25. Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec*, op. cit., p. 71.

26. Le NCJW est d'abord créé aux États-Unis en 1893 puis une division torontoise apparaît en 1897 et celle de Montréal en 1918; Laura HOBSON FAURE, « Le travail social dans les organisa-

aide aux femmes et aux enfants, qu'ils soient migrants, jeunes délinquants ou avec une santé fragile²⁷. Étonnamment, il n'apparaît qu'à la marge du refuge, ses actions étant assez peu citées dans les documents associatifs, même s'il est officiellement représenté dans le comité exécutif du CJCR en mai 1939²⁸.

De façon générale, les comités féminins sont très peu mentionnés dans les sources, même si des remarques dans les correspondances évoquent leurs réalisations comme le don de vêtements, le secours aux migrants en transit ou l'aide aux jeunes femmes entrant à l'université²⁹. Il faut attendre la fin de la procédure en lien avec l'accueil des réfugiés ibériques en octobre 1944 pour que leurs actions soient abordées dans les échanges associatifs, notamment suite à un courrier officiel de la présidente nationale du NCJW canadien s'inquiétant du peu de publicité faite au travail de son organisation³⁰. Amy Stein, l'épouse de Samuel Jacobs, accuse en effet l'UJR&WRA de passer sous silence toutes les actions réalisées par les femmes du NCJW en contrôlant la communication autour de l'accueil des réfugiés ibériques. Selon elle, aucun article n'aborde le rôle de son comité dans l'accueil des nouveaux arrivants. Pire, les femmes du NCJW ont l'interdiction de communiquer avec la presse alors même que les membres de l'UJR&WRA le font volontiers.

It is an obligation for us to see that the women who do this work are included in the account made of it. Until now we have left this matter entirely to the UJR and prefer to do the same for the future, providing it can be handled in a more efficient manner.

I know you will feel that there is no point in continuing an injustice to the women who have worked so hard for this project and who have been so

tions juives françaises après la Shoah : création made in France ou importation américaine ? », *Archives Juives*, 1 juin 2012, Vol. 45, n° 1, p. 49; Yolande COHEN, *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 44-45. Sur l'histoire du NCJW : Yolande COHEN et Philippe NÉMÉH-NOMBRÉ, « Le Conseil national des femmes juives du Canada et l'accueil des femmes juives d'Afrique du Nord au Québec au xx^e siècle : une mé-rencontre », *ILCEA. Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 15 janvier 2019, n° 34. URL : <http://journals.openedition.org/ilcea/5813> [consulté le 28 juin 2019]; Natasha LECOURS, « *In the spirit of Judaism* » : *The National Council of Jewish Women of Canada in historical perspective, 1897-1990*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1998; Gail CUTHBERT BRANDT et al., *Canadian Women: A History*, Toronto, Nelson Education, 2011, p. 389 et 395; Faith ROGOW, *Gone to Another Meeting: The National Council of Jewish Women, 1893-1993*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1993.

27. Yolande COHEN, *Femmes philanthropes*, op. cit., p. 44-51.

28. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, mai 1939.

29. LAC, CNCR, 6 / 15, De Constance Hayward à Dr. J. A. Faulkner, 28 octobre 1941. Des associations féminines comme l'*Imperial Order Daughters of the Empire* participent à l'accueil des enfants évacués britanniques mais leur opposition à l'admission de réfugiés et leurs antagonismes avec le CNCR les excluent du réseau associatif propre au refuge.

30. CJCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Mme Joseph J. Jacobs à Saul Hayes, 4 octobre 1944. Le document est disponible à l'annexe 37 page 584.

*completely ignored*³¹.

Les remarques d’Amy Stein ne laissent pas son correspondant indifférent : nous avons retrouvé trois lettres rédigées par la direction de l’UJR&WRA à l’intention des membres du NCJW entre le 5 et 11 octobre 1944³². Saul Hayes reconnaît tout d’abord le peu de publicité faite au travail de l’organisation féminine et tente ensuite de relativiser la situation en communiquant les références des articles la citant. Malgré la bonne volonté apparente de ce dernier, l’invisibilisation du travail des femmes au sein du refuge s’explique principalement par le type d’actions réalisées : elles apportent un soutien à des migrants qui ne restent que très peu de temps au Canada. Ce soutien constitue une aide moins concrète, plus proche du soutien moral ou matériel que de l’accueil massif valorisé par Saul Hayes. Pour cette raison, il est donc largement invisibilisé.

*I know I am expressing the gratitude of all members of the Jewish community and particularly the thanks of the officers of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies for the untiring and effective work of your Committee which meets the refugees on arrival and look after their wants. This work on your part is psychologically important apart from the practical aspects since the refugees are made to feel at home and that the community is anxious about their welfare. From the practical point of view, the services which you undertake are so necessary to the proper reception of refugees*³³.

Malgré le ton valorisant pris par Saul Hayes, la santé mentale et la bonne adaptation à un nouvel environnement ne constituent pas pour lui un type d’aide prioritaire. Il y a donc fort à penser qu’il minore le travail accompli et l’assimile à de la philanthropie féminine traditionnelle, bienveillante et tournée vers le soin aux enfants. Il se garde toutefois bien d’entrer frontalement en conflit avec le NCJW : les nombreux courriers qui sont envoyés à celui-ci indiquent que l’association pèse dans le monde associatif juif – une influence obtenue tant en raison de la longévité de l’association que par la présence dans ses rangs d’épouses de dirigeants associatifs, sans oublier les liens qu’elle entretient avec le *Joint*³⁴.

Dans ce contexte, l’invisibilisation des femmes ne correspond pas à l’absence totale de celles-ci dans le refuge. Lorsque l’on regarde la composition du CNCR, on se rend compte que l’association est présidée par Cairine Wilson et gérée au quotidien par sa secrétaire générale, Constance Hayward. Mieux encore, la quasi-totalité des archives

31. CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Mme Joseph J. Jacobs à Saul Hayes, 4 octobre 1944.

32. CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Mme Joseph J. Jacobs à Saul Hayes, 4 octobre 1944 ; *Ibid.*, De Saul Hayes à Mme Benjamin Robinson, 5 octobre 1944 ; *Ibid.*, De Saul Hayes à Mme Joseph J. Jacobs, 6 octobre 1944 ; *Ibid.*, De Mlle S. Salzman à Mme Joseph J. Jacobs, 11 octobre 1944 ; *Ibid.*, De Pearl Witzling à Mlle S. Salzman, 12 octobre 1944.

33. CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Saul Hayes à Mme Benjamin Robinson, 5 octobre 1944.

34. Laura HOBSON FAURE, « Le travail social dans les organisations juives françaises après la Shoah, *op. cit.*, p. 49

du CNCR sont des documents rédigés ou reçus par Constance Hayward, celle-ci s'engageant entièrement dans la cause des réfugiés, tant dans l'aide ponctuelle que dans les relations avec les personnalités politiques provinciales et fédérales³⁵.

L'invisibilisation du travail féminin au sein des associations juives est la conséquence de l'importance donnée à la publicité dans le refuge et dans la stratégie de l'UJR&WRA³⁶. Face à l'inquiétude des familles canadiennes ayant des proches en Europe, les associations se doivent d'agir et de le faire savoir.

Les modes de valorisation de l'action associative sont souvent sujets à discussion au sein du réseau : doit-on parler en public de discussions menées avec le gouvernement alors que les autorités en charge de la politique migratoire imposent la discrétion la plus absolue ? Doit-on prévenir les juifs canadiens d'une potentielle arrivée même si celle-ci n'est pas encore officielle ? Que faire lorsque les actions engagées par les comités peuvent être mal perçues par les populations juives canadiennes ? Ces interrogations rythment le refuge après chaque délégation, après chaque avancée dans la procédure, après chaque temps fort. Il est difficile de distinguer une tactique associative en lien avec la publicité autre que la simple valorisation des actions. En effet, les dirigeants s'adaptent à chaque situation. Ils privilégient parfois la discrétion, lorsque le profil des accueillis ne correspond pas à celui attendu par la population canadienne.

As you are aware, internees are classed as prisoners of war. You and I know, of course, that among the internees there are very many – and I am thinking especially of all the Jewish ones – who are definitely pro-British. But the Country is at war and on the whole not in mood to differentiate between internees who are friendly and those who are not, with the results that all are tarred with the same brush as prisoners of war.

In consequence, it may be seen that the situation with regard to providing comforts, etc. to the internment camps is a delicate one. Especially insofar as publicity goes, it is packed with dynamite, and in view of this, it has been decided that for the present at least, and until such time as circumstances allow for a change of policy in this respect, there is to be absolutely no publicity whatsoever on the internee situation³⁷.

L'arrivée surprise des internés est la première expérience de gestion de la publicité pour l'UJR&WRA. L'organisation limite la communication faite à cet accueil mais change ensuite de stratégie lorsqu'il s'agit d'aider à la libération des internés. Cette deuxième

35. Sheena Trimble analyse le rôle et le parcours de ces deux femmes dans sa thèse de doctorat : Sheena TRIMBLE, *Femmes et politiques d'immigration au Canada (1945-1967) : au-delà des assignations de genre ?*, Doctorat en histoire, Université d'Angers, Angers, 2015, p. 54-59. Sa recherche en histoire des femmes apportera au lectorat intéressé un bilan historiographique sur l'histoire des femmes au Canada et sur l'histoire des migrations.

36. Voir le chapitre 3 consacré aux propagandes associatives en faveur du refuge.

37. CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 12 / 119, Publicity in the Matter of internees, 12 septembre 1940.

étape dans la gestion de la publicité se fait au contact du CNCR puisque les deux organisations forment alors le CCIR. Au contact du CNCR, et face à l'importance donnée à l'opinion publique, Saul Hayes et Samuel Bronfman multiplient les échanges avec David Rome, le rédacteur du *Daily Hebrew Journal* de Toronto.

Fin connaisseur des médias, David Rome devient en 1942 le responsable des relations avec la presse du Congrès juif canadien, et particulièrement de l'UJR&WRA³⁸. Sa nomination atteste du besoin ressenti par le Congrès juif canadien de mieux gérer la publicité de ses actions afin de ne pas froisser ses alliés. En effet, la libération des internés et la propagande qui en est faite créent des tensions entre les différentes associations, la *Jewish Immigrant Aid Society* accusant l'UJR&WRA de ne pas prendre en compte ses actions et de minimiser son expertise auprès des autorités³⁹. En février 1942, les relations entre les deux comités sont excessivement tendues, de sorte que des conférences sont organisées entre les protagonistes afin de calmer les esprits et rendre possible la prise en charge des accueillis.

La JIAS et l'UJR&WRA : à chacun son champ d'action ?

Irving Abella, dans un ouvrage grand public consacré à la communauté juive canadienne, décrit ainsi le rôle de la JIAS :

Pendant toutes les années 1920, la JIAS fut l'organisation communautaire juive la plus active. C'est un représentant de la JIAS qui accueillait l'immigrant à son arrivée et qui le guidait à travers la rébarbative bureaucratie de l'immigration. C'est la JIAS qui ensuite veillait à ce que l'immigrant arrive à destination et qui lui fournissait les prêts, le logement et l'instruction nécessaire pour se préparer à sa nouvelle vie au Canada. Non seulement elle aidait les immigrants déjà arrivés au pays, mais elle passait beaucoup de temps à tenter d'arracher des permis d'immigration à un ministère qui se faisait de plus en plus tirer les oreilles⁴⁰.

Depuis sa création au début des années 1920, l'association prend en charge les nouveaux arrivants dès qu'ils parviennent sur le sol canadien : «*Once immigrants had landed in Canada, the JIAS would arrange for services such as, meeting the immigrants as they arrived, providing loan services, housing, schooling and many other needs in their new*

38. David Rome est l'auteur de plusieurs dizaines d'ouvrages sur l'histoire des juifs au Canada et sur les collections d'archives du Congrès juif canadien. Son étude – en 13 volumes – la plus souvent citée est David ROME, *Clouds in the Thirties: on Anti semitism in Canada, 1929-1939: a Chapter on Canadian Jewish History*, Montreal, s. n., 1977. Pour un portrait de David Rome par les archives du Congrès juif canadien : « David Rome (1910-1996) », *Alex Dworkin Canadian Jewish Archives*, URL : <https://www.cjarchives.ca/en/c-j-archives/publications/david-rome/>, [consulté le 29 juin 2019].

39. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 7 / 76, Conference with Saul Hayes re inter-relationship between JIAS and UJR, 3 février 1942.

40. Irving ABELLA, *La tunique aux couleurs multiples : deux siècles de présence juive au Canada*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990, p. 119.

*life in Canada*⁴¹.» Ce n'est toutefois pas la JIAS qui passe des accords avec le *Joint* ou les gouvernements pour prendre en charge des accueillis, mais bien les comités du CJC spécialement consacrés aux réfugiés. L'irruption du CJCR et l'UJR&WRA chamboule la gestion des migrants par la vénérable association ; surtout, tous deux récupèrent à leur compte des tâches traditionnellement allouées à la JIAS.

Dans leurs statuts, les comités créés par le Congrès juif canadien n'ont pas vocation à remplacer les associations existantes, seulement à mieux organiser leurs actions en évitant la multiplication des interlocuteurs. Le premier bulletin du *Canadian Jewish Committee for Refugee* nous renseigne par exemple sur sa collaboration avec les principales agences juives en charge des nouveaux arrivants comme la *Jewish Immigrant Aid Society*, la *Jewish Colonization Association* et le *National Council of Jewish Women*⁴².

Malheureusement, la coopération est beaucoup plus difficile qu'escomptée. En tant qu'« organisation parapluie », les membres de l'UJR&WRA ou du CJCR supervisent les réalisations des comités qui leur sont affiliés⁴³. L'affiliation est censée simplifier le parcours des réfugiés mais complique en réalité la communication des associations : il faut désormais différencier les actions faites sous l'affiliation de l'UJR&WRA de celles réalisées en leur nom propre.

Dès la première grande procédure d'accueil mobilisant l'ensemble des comités juifs – la libération des réfugiés internés sur le sol canadien – les premières failles dans la coopération associative apparaissent. Le directeur exécutif de la JIAS se montre rapidement insatisfait des actions du comité en charge des internés regroupant l'UJR&WRA et le CNCR – le CCIR – et fait part de sa colère à Stanley Goldner, membre de l'UJR&WRA travaillant avec Saul Hayes dans la gestion des libérations.

Your confirmation of the arrangement to regard released internees as coming within this Society's sphere of competence is very important and heartening. If implemented in actual practice, the understanding will relieve your Organization of work hitherto done by JIAS, remove a major source [sic] of discord and bring us closer together to that true unity which is so vital to our common purpose.

It also prove [sic] my oft-repeated contention that mutual understanding and goodwill is all that is necessary to have our respective interests and activities complement each other to the greater benefit of all concerned. It is my fervent hope and wish that a few other questions on which a legitimate

41. Marissa GIUSTI, *Tzedaka: Organizations in the Jewish communities of Toronto, Ottawa and Hamilton, 1930–1950*, M.A. en histoire, Laurentian University, Sudbury, 2006, p. 42-43.

42. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 12 / 120, Bulletin of the Canadian Jewish Committee for Refugees- n°1, mai 1939.

43. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 8 février 1940.

difference of opinions was permitted to grow into an unpleasant and harmful controversy will be settled in the same amicable manner.

Let us get together and make at least one attempt in that direction. It is worth trying. I feel, and always did, that Saul, you and I may accomplish in 30 minutes of friendly discussion more than any Committee in as many hours⁴⁴.

En décembre 1941, Stanley Goldner annonce à la JIAS qu'elle peut prendre en charge cinq civils récemment libérés d'un camp canadien, alors que la procédure prévoit normalement la prise en charge totale par l'UJR&WRA⁴⁵. L'arrangement convient au directeur de la JIAS mais la tension ne diminue pas pour autant. Quelques semaines après, toutes les associations juives canadiennes se retrouvent afin de présenter leurs activités de l'année précédente. Lors de son discours, Saul Hayes prend le temps de remercier tous les collaborateurs de l'UJR&WRA, et particulièrement la JIAS.

Our thanks for great assistance and generous cooperation in the solution of our day by day problems are due to Mr. Solkin of the JIAS and the organization of which he is director, Miss Constance Hayward of the Canadian National Committee on Refugees and the latter organization, the National Refugee Service, the Council of Jewish Women, Mrs. Coughlin and Mrs. Usher of the Council for Overseas Children, Miss Ostry and the staff of the Federation of Jewish Philanthropies. I am pleased to report that the wholehearted support of the JIAS and the use of their facilities and staff have been extremely valuable and lasting benefit⁴⁶.

En évoquant la coopération « sans réserve » de la JIAS, Saul Hayes exagère probablement. Mais le fait est qu'il n'a pas le choix : les rivalités associatives avec Toronto sont encore récentes et la JIAS est une association montréalaise ; Samuel Bronfman et lui ont donc besoin de son soutien. Dans une lettre adressée estampillée «*Personal & Confidential*» et adressé à ce dernier, Saul Hayes fait part de ses craintes au président du Congrès juif canadien. Le document est d'autant plus intéressant que le désir de confidentialité amène Saul Hayes à censurer ses propos, le nom de la personne concernée étant remplacée par un « ——— »⁴⁷. Nous pouvons toutefois penser qu'il s'agit de M. A. Solkin, le directeur de la JIAS.

At the annual meeting of the JIAS he has created an impression that the UJR was taking on tasks which it was not entitled to do and that it should

44. CJCCCN, CJC-OR, CA 17 / 125 M, De M. A. Solkin à S. Goldner, 15 janvier 1942.

45. CJCCCN, CJC-OR, ZA1941 5 / 49, Minutes of meeting of Internment Operations Committee of the United Jewish Refugees & War Relief Agencies, 14 juillet 1941.

46. CJCCCN, CJC-OR, 10 / 104, Resume Report -United Jewish Refugee & War Relief Agencies - Submitted at Fifth General Session of the Canadian Jewish Congress by Saul Hayes National Executive Director - Montreal, January 1942, janvier 1942.

47. CJCCCN, CJC-OR, ZA1942 12 / 120 A, De Saul Hayes à Sam Bronfman - Personal & Confidential, 31 janvier 1942.

*leave intervention with the Government to the JIAS as well as many other matters. I think it should be fair to state that his opinion is that the UJR ought to collect money and that the JIAS ought to spend it*⁴⁸.

L'entente cordiale entre la JIAS et l'UJR&WRA semble prendre fin, la communauté juive montréalaise étant à son tour en proie aux divisions. Après avoir initialement insisté sur leur volonté de récolter des fonds, les associations juives cèdent et acceptent que la levée de fonds fasse partie du périmètre d'action de l'UJR&WRA. Mais celle-ci souhaite aussi s'investir dans l'accueil de réfugiés, comme elle le fait désormais grâce au *Central Committee for Interned Refugees* et comme elle le garantit au gouvernement canadien.

Par ailleurs, que l'association cède sur la levée de fonds n'est pas anodin : cet abandon doit être rapproché de la remarque ci-dessus sur les dépenses et du compte rendu ci-après. Lors de la réunion montréalaise de l'UJR&WRA du 5 février 1942, la JIAS demande en effet un prêt à l'association afin de combler un déficit chronique qui met l'existence de l'organisation en péril⁴⁹. La somme est importante – 9 000\$ – et la raison avancée est étonnante : le débit résulte de l'impossibilité de mener une récolte de fonds.

Les membres de la JIAS accusent donc indirectement l'UJR&WRA d'être à l'origine de leurs difficultés financières puisque celle-ci gère la majeure partie des campagnes de fonds à Montréal. L'argument est dénoncé par Bronfman. Pour ce dernier, l'association de Solkin n'a jamais organisé d'appel aux dons annuels et elle est libre de le faire l'année suivante. Après une longue discussion que la direction finit par proposer un prêt de 5 000\$ – somme jugée insuffisante par la JIAS.

Le refus d'accorder l'intégralité de la somme est vécu comme une provocation par l'organisation de M. A. Solkin. Saul Hayes n'a plus le choix, il doit négocier avec le directeur de la JIAS afin de conserver l'unité au sein de la communauté juive montréalaise. Surtout qu'au même moment, le comité torontois attaque aussi l'UJR&WRA sur sa gestion des récoltes de fonds.

Afin de calmer la situation, une réunion officieuse est organisée le 4 avril 1942 et rassemble des représentants de l'UJR&WRA et de la JIAS⁵⁰. La rencontre permet de définir clairement le champ d'action de chacun en fonction de sa spécialité : la JIAS gère les dossiers d'émigration, l'UJR&WRA s'occupe des récoltes de fonds ainsi que de convoier l'argent vers l'étranger. De nouveaux comités mixtes sont créés à l'intersection de leur champs d'actions et concernent l'installation et la prise en charge des accueillis au Canada⁵¹.

48. *Ibid.*

49. CJCCCN, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 5 février 1942.

50. CJCCCN, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of meeting of the special survey Committee of the JIAS and U. J. R. held pursuant to the decision taken at the roundtable conference of the U. J. R. & W. R. A. at the Canadian Jewish Congress Fifth Plenary Session, 4 avril 1942.

51. *Ibid.*

Ainsi le *Farm Establishment Committee* du CJCR et la JIAS composent-il un «*joint committee*» à Toronto, tandis que l'UJR&WRA et la JIAS s'allient à Montréal afin de gérer les accueillis de la ville. Cette réorganisation amoindrit théoriquement la domination des comités de Samuel Bronfman et Saul Hayes tout en renforçant l'influence de la JIAS. Cette dernière récupère son périmètre d'action antérieur à la création du CJCR et de l'UJR&WRA. Et bien que celle-ci ne soit plus réellement à la tête du refuge juif, la collaboration entre les associations juives en sort fortifiée.

Les mois suivants, les tensions semblent enfin s'apaiser. Toutefois, le potentiel accueil des enfants réfugiés en France brise les bonnes résolutions d'avril. En effet, Samuel Bronfman et Saul Hayes proposent au gouvernement fédéral de les prendre totalement en charge. Ils s'affranchissent ainsi du périmètre de leurs compétences et remettent en cause leur alliance avec la JIAS⁵². L'UJR&WRA organise en urgence une réunion à Toronto pour discuter de la procédure et n'invite aucun représentant de la JIAS. Allant plus loin encore, Saul Hayes fait paraître un article dans la presse afin d'annoncer la procédure d'accueil et s'abstient de citer le comité de M. A. Solkin⁵³.

Face à l'urgence de la situation, le directeur exécutif de la JIAS reste calme et laisse l'UJR&WRA agir. L'échec du plan constitue un nouveau choc pour la communauté juive canadienne : tout a été tenté mais aucun enfant ne peut rejoindre le Canada. La vie associative reprend alors lentement son cours, certaines réunions sont plus ou moins tendues mais les relations entre les deux organisations demeurent cordiales.

En novembre 1943, l'annonce de l'accueil des réfugiés ibériques ravive les tensions. Le gouvernement fédéral s'adresse aux dirigeants de l'UJR&WRA pour diriger l'accueil et leur demande de rester discrets sur la procédure. Cette demande va rester lettre morte. Le 25 novembre 1943, Saul Hayes reçoit un télégramme de Winnipeg, rédigé par Louis Rosenberg, le directeur de la branche de l'Ouest de l'UJR&WRA. Ce dernier l'informe des actions menées par la JIAS :

*Again we are placed in a very awkward position by being given information which we are told to keep strictly confidential, and to withhold from the press, while at the same time almost similar information is published in the press by some other Jewish organization*⁵⁴.

En parlant à la presse, le JIAS va à l'encontre de la promesse de discrétion faite au gouvernement fédéral et dévoile, en se mettant largement en avant, les premières négociations avec Ottawa. Les articles suggèrent, par exemple, que l'association est en première ligne dans le travail et la négociation avec le gouvernement, l'UJR&WRA ne faisant que fournir les sommes nécessaires. Pour Louis Rosenberg, le problème ne réside

52. Cette nouvelle querelle associative est décrite par Irving Abella et Harold Troper dans *None is Too Many*; Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 113-116.

53. *Ibid.*, p. 115

54. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 25 novembre 1943

pas seulement dans la mise en avant de la JIAS, mais plutôt dans la négation du rôle du Congrès juif canadien comme représentant de la communauté juive canadienne, et de l'UJR&WRA, en tant que seul acteur légitime à négocier avec Ottawa. Il faut donc régler ce problème.

La délimitation des prérogatives de chaque association revient alors au centre des discussions. Cette fois, la situation associative est favorable à l'UJR&WRA : l'association fait désormais autorité dans les trois provinces du Congrès juif canadien – Toronto n'étant plus en rivalité avec Montréal – et ses dirigeants n'ont pas commis de faute dans leurs pourparlers avec le gouvernement. L'association de Saul Hayes reçoit donc de très nombreux soutiens⁵⁵.

Les dirigeants des autres branches du CJC sont conscients que la divulgation de détails du plan aurait pu le faire échouer, mais heureusement, F. C. Blair n'est plus directeur du département d'Immigration. Son remplaçant, A. L. Jolliffe, semble moins stricte. Le directeur de la section de l'Ouest du CJC, B. Sheps, peut ainsi se permettre de critiquer lui aussi la communication de la JIAS autour de sa participation à l'accueil de réfugiés et condamne surtout la divulgation de détails censés restés secrets.

Mr. Sheps criticized the JIAS' publicity in connection with the admission of refugees when details were disclosed which better had not been publicized at that time and when the JIAS tried to take full credit without even mentioning the UJR⁵⁶.

Conscients que la réussite du projet est en jeu, les deux associations décident de renouveler leur collaboration. La mise au point entre les deux comités clarifie la situation et permet une meilleure distribution des rôles dans la procédure d'accueil des réfugiés ibériques⁵⁷.

1) The UJR will make representation to Government Agencies for mass movements of immigrants to Canada and will make provisions for participation of JIAS representatives in these representations. All subsequent communications with the Government shall be made by the Executive Director of the United Jewish Refugees & War Relief Agencies who shall at all times report to the joint committees.

2) Once immigrants en masse [?] arrive in Canada, their needs in all forms and phases come within the exclusive competences of the Joint UJR&JIAS committees who will utilize when possible, other existing agencies.

55. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 J, Minutes of meeting of National Executive of UJR&WRA, 11 décembre 1943.

56. *Ibid.*

57. CJCCNA, CJC-OR, 7 / 144, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 25 janvier 1944.

*3) Individual immigration and emigration cases are to be handled exclusively by the JIAS. Requests that reach the UJR&WRA concerning individual cases, will be referred to JIAS for attention*⁵⁸.

L'UJR&WRA et la JIAS coopèrent désormais officiellement dans toutes les étapes de l'accueil. La première prend toutefois l'ascendant sur la seconde en réussissant à être le seul interlocuteur officiel du gouvernement fédéral. Néanmoins, la JIAS se retrouve seule dans la gestion, parfois compliquée, des procédures migratoires après l'arrivée des réfugiés. Pour résoudre ce problème, les deux associations organisent en mars 1944 une nouvelle conférence et précisent plus avant la procédure : la communication ne peut être faite que par l'UJR&WRA, la JIAS prenant en charge la recherche de logements pour les familles. Les frais dépensés sont ensuite remboursés par l'association de Saul Hayes⁵⁹.

Il faut donc attendre 1944 pour que le refuge associatif juif établisse une réelle coordination entre les différentes organisations. Auparavant, les actions des comités sont marquées par l'urgence et la désorganisation. Ainsi, de 1939 à 1944, le travail d'accueil se déroule de façon totalement désordonnée, les comités gérant au jour le jour les situations de secours.

58. CJCCNA, CJC-OR, ZA1944 7 / 144, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 25 janvier 1944.

59. CJCCNA, CJC-OR, ZA1944 7 / 144, Minutes of a meeting of the Joint U.J. R. JIAS Committee, 6 mars 1944.

2 Accueillir le réfugié, rendre autonome le migrant et « régénérer le juif »

Il est impossible de savoir combien de personnes parviennent au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. La principale raison expliquant cette situation réside dans le système de comptage des autorités : les statistiques officielles ne distinguent pas les réfugiés des immigrants⁶⁰.

De leur côté, les archives du CJC et du CNCR ne sont pas d'un grand secours. Elles n'apportent que peu d'informations utiles à la quantification puisqu'elles ne conservent pas de listes précises de ceux qu'elles soutiennent. D'ailleurs, rares sont les documents qui répertorient l'assistance apportée à un individu permettant d'identifier les personnes soutenues par le refuge.

TABLE 5.1 – Classement des accueillis au Canada durant la Seconde Guerre mondiale.

Catégorie	Nombre d'accueillis ⁶¹	Pourcentage du total ⁶²
Internés	869 [1425]	41,28 % [53,55%]
Ibériques	477	22,67% [17,92%]
Fermiers	270	12,83% [10,15%]
Enfants évacués et leurs mères	209	9,93% [7,85%]
Sans catégorie	163	7,74 % [6,14%]
Polonais	44	2,09 % [1,65%]
Japonais	38	1,80% [1,42%]
Urbains	29	1,38 % [1,10%]
Transmigrants	6	0,28% [0,22%]
Total	2105 [2661]	100% [100%]

Les données sont issues de notre base de données.

Les associations ne cherchent pas à rationaliser leur travail en classant les différents accueillis : elles ne font que reprendre dans leurs documents quelques éléments de la procédure amenant l'individu au Canada. Les anciens internés ou les mères évacuées et leurs enfants sont par exemple toujours mentionnés comme tels. Les autres déplacements de populations donnent bien lieu à quelques fichiers spécifiques, mais les individus appartenant à ces groupes ne sont pas nécessairement identifiés ainsi⁶³.

Par exemple, un individu partant de Kobe pour Vancouver et pris en charge par le gouvernement polonais en exil peut apparaître dans les sources comme un «*Polish quota*» ou comme un «*Japan refugee*». Le quota polonais permettant aussi à des

60. Voir le chapitre sur la fabrique du réfugié.

61. Le nombre entre crochets correspondant au nombre total d'internés pris en charge par les associations.

62. Les données entre crochets correspondent aux pourcentages calculés à partir du nombre total de réfugiés internés pris en charge par les associations du refuge.

63. L'étude prosopographique des accueillis n'est pas l'objet de notre présent travail mais le lecteur intéressé pourra consulter notre base de données.

familles bloquées en péninsule Ibérique de rejoindre le Canada, il regroupe donc des individus pouvant ensuite être identifiés dans la catégorie « ibérique ». Élément supplémentaire au désordre, les comités opposent généralement les «*urban refugees*» aux «*farmer refugees*», la première catégorie regroupant tous ceux qui ne travaillent pas dans le domaine agricole.

Enfin, certains accueillis n'appartiennent à aucune catégorie. Leur arrivée a pu se dérouler en dehors des grands mouvements ou les sources à l'origine de leur identification n'en mentionnent aucun. À l'inverse, d'autres personnes peuvent apparaître dans différentes catégories. Il est donc difficile, voire impossible, d'essayer de classer les accueillis en fonction de leur accueil. Et lorsque les associations évoquent l'aide apportée à ces multiples catégories de réfugiés, elles ne mentionnent pas nommément ces accueillis. Il est donc impossible de lier une analyse particulière du soutien en fonction de ce classement.

L'intérêt du tableau 5.1 se limite alors à fournir une représentation quantitative de la population internée dans le refuge et à signaler le peu d'informations connues sur les personnes en transit au Canada. Seules six personnes traversant le pays et prises en charge par le refuge ont en effet pu être identifiées de façon certaine. Ce chiffre est bien en dessous de la réalité, mais il nous rappelle que les sources étudiées émanent essentiellement des comités exécutifs nationaux situés à Montréal, Toronto ou Ottawa – et donc loin des principaux ports d'arrivées que sont Vancouver ou Halifax.

La difficulté à repérer les individus reflète l'urgence de l'accueil et l'impréparation des comités. Ces derniers ne rationalisent pas leurs actions, ils ne rédigent que rarement des dossiers individuels, tout à l'inverse des travailleurs sociaux nord-américains dont ce sont les principaux outils⁶⁴. Alors que le *Joint* utilise le *casework* dont « l'objectif final est d'apprendre "au client" à mobiliser ses propres ressources et à affronter les causes de sa pauvreté, au lieu de recevoir passivement une aide », les comités juifs cherchent plutôt à limiter la durée de prise en charge et ne tentent pas réellement de « réhabiliter » les accueillis⁶⁵. Sans formation en travail social, les membres de l'UJR&WRA et du CJCR ne bénéficient que très peu de la compétence de la JIAS ou des associations états-uniennes ; ils réagissent sous le coup de la nécessité tout autant que des diverses

64. Laura HOBSON FAURE, « Le travail social dans les organisations juives françaises après la Shoah, *op. cit.*, p. 48.

65. *Ibid.*, 47-48. Les associations canadiennes parviennent ensuite à développer le case-work comme le montrent les travaux d'Antoine Burgard et Martin Messika ; Antoine BURGARD, « Une nouvelle vie dans un nouveau pays ». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, *op. cit.* ; Martin MESSIKA, *Politiques de l'accueil : États et associations face à la migration des juifs d'Afrique du Nord en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016 et Martin MESSIKA, « Paris-Montréal. Des façons d'accompagner le "choc terrible" du décès d'un enfant dans les années 1960-1980 », *Archives Juives*, 2012, vol. 45, n° 1, p. 74-86. Sur l'étude des dossiers individuels voir Franca IACOVETTA et Wendy MITCHINSON (dir.), *On the Case Explorations in Social History*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

contraintes financières, matérielles et humaines.

Le refuge apparaît alors comme une mobilisation collective marquée par l'urgence. Dans celui-ci, les comités développent leurs actions en fonction de la durée de l'aide apportée aux accueillis, du secours immédiat et ponctuel pour les réfugiés en transit ; ils travaillent aussi à la prise en charge plus longue pour les accueillis restant sur le territoire canadien, de sorte que ces personnes puissent être autonome le plus rapidement possible ; ils vont même jusqu'à un secours total à l'égard des fermiers.

2.1 Le Canada, un refuge temporaire ?

Le territoire canadien n'est pas seulement un lieu d'accueil, il est aussi une étape vers d'autres pays de refuge comme l'Amérique du Sud, les États-Unis ou même l'Asie. Il est difficile de savoir combien de réfugiés parcourent le pays de façon temporaire, les associations ne prenant en charge que les plus déshérités d'entre eux.

Les accueillis en transit n'apparaissent alors que très rarement dans les correspondances ou les dossiers individuels, seuls les cas demandant une attention particulière faisant l'objet d'un dossier particulier. Au-delà de la simple aide matérielle ou financière, les associations sont confrontées à des personnes remettant en cause les règles migratoires canadiennes car modifiant leur parcours migratoire une fois arrivées au Canada. Dans cette perspective, celui-ci apparaît alors comme un refuge temporaire, un «*second best*» avant la vraie installation aux États-Unis. Les associations jouent ici un rôle d'intermédiaire tentant de conjuguer les règles migratoires avec les volontés des accueillis.

Les réfugiés en transit

L'aide apportée aux réfugiés en transit est assez discrète dans les archives associatives. Généralement, les représentants des organisations annoncent le nombre de réfugiés concernés, les cas difficiles puis la discussion passe promptement à un autre sujet. En mai 1939, le premier bulletin du CJCR précise certains parcours sans détailler l'aide apportée.

*Three hundred and fifty-two German refugees, on route to Australia and New-Zealand, were received and given every possible care and convenience from the moment of their arrival at Halifax, St. John or Quebec, until their embarkation at Vancouver*⁶⁶.

Si les documents sont assez sibyllins, c'est que l'assistance n'est pas directement réalisée par l'UJR&WRA mais bien par des comités locaux de la JIAS ou du *National Council of Jewish Women* (NCJW). L'UJR&WRA n'intervient qu'au niveau du financement de

66. CJCCNA, CJC-OR, ZA1942 12 / 120, Bulletin of the Canadian Jewish Committee for Refugees- n°1, 1^{er} mai 1939.

l'aide⁶⁷. Lorsque le NCJW prend en charge 300 à 400 réfugiés traversant le Canada en mars 1939, les femmes du NCJW leur fournissent assistance⁶⁸. Elles leur procurent ainsi des paniers repas, des vêtements chauds et quelques pièces dès leur sortie des navires ou des trains afin que les familles puissent poursuivre leur voyage vers l'Australie ou la Nouvelle-Zélande⁶⁹.

Confronté à ce type d'archives, il est difficile d'évaluer l'évolution des traversées du Canada par ces réfugiés temporaires. Irving Abella et Harold Troper évoquent un durcissement des conditions d'accueil à l'été 1940, mais un rapport rédigé en janvier 1941 signale que la prise en charge des individus en transit ne se réduit pas, bien au contraire⁷⁰.

When the war broke out it was thought that the movement of refugees through the country would cease. As a matter of fact, events have proved the contrary to be true and Canada is being used as a highway for migration of peoples to the United States, to the Philippines, Hawaii, South America, and Australia. A large number of these come through Canada, and reach the port of Saint John, Halifax and Montreal⁷¹.

Il est probable que le véritable coup d'arrêt des déplacements a lieu après l'entrée en guerre des États-Unis puisque celle-ci entraîne un durcissement des possibilités migratoires. Les sources associatives ne nous apportent toutefois pas d'informations pouvant étayer cette hypothèse.

Par ailleurs, bien que peu relayées dans les comptes rendus des comités nationaux, ces traversées du pays sont visibles et provoquent de fortes réactions des opposants au refuge. Les réfugiés en transit sont par exemple au cœur de la pétition de l'un des groupes les plus hostiles à l'immigration juive, la Société Saint-Jean-Baptiste.

Des rumeurs circulent présentement à travers le pays que des immigrés nous arrivent de l'Europe centrale.

De plus, ces rumeurs se précisent, car nous avons appris avec stupéfaction que ces Juifs débarqués à Halifax, en route vers Vancouver, où ils devaient

67. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 7 / 70, Confidential report submitted by Mr. Saul Hayes, National Executive Director of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, to the National Meeting of the Dominion Council of the Canadian Jewish Congress, November 17th, 1940, 17 novembre 1940.

68. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Minutes of the Second Meeting, 20 mars 1939. Cette donnée vient largement confirmer la sous-estimation des transmigrants dans les cas pris en compte dans notre base de données. Il faudrait analyser les archives des comités locaux comme Vancouver ou Halifax pour avoir une meilleure idée du nombre de réfugiés en transit. De plus la chronologie de cette prise en charge est difficile à définir, le rapport évoquant-il le nombre de transmigrants depuis le début du mois, depuis janvier 1939 ou décembre 1938 ?

69. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 40, A brief Summary of the Activities of the Refugee Committee in Winnipeg. Canadian Jewish Congress. Western Division, 30 décembre 1939.

70. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 71 et CJCCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Excerpts from Report of Eastern Region, 18 janvier 1941.

71. *Ibid.*

s'embarquer pour l'Australie, sont descendus sur la route de Québec à Toronto et qu'il en a été de même pour ceux qui sont débarqués à Vancouver, en route vers Halifax⁷².

Les parcours des réfugiés en transit sont rarement linéaires et certains demandent une attention plus grande des associations juives. Des familles arrivent sans argent, d'autres souffrent du froid et certaines ont besoin de se reposer quelques jours avant de reprendre leur fuite. Ces hommes, femmes et enfants sont alors amenés dans les grandes villes comme Vancouver, Winnipeg, Montréal ou Toronto afin de bénéficier d'un répit dans leur parcours de fuite. Les traversées du pays ne se faisant pas d'une seule traite, les réfugiés en transit doivent rester plusieurs jours, parfois quelques semaines au Canada.

L'assistance qui leur est portée représente donc un coût humain et financier important pour les organisations, notamment pour les petits comités locaux des lieux de départ et d'arrivée – Vancouver et Halifax généralement. Ils doivent en effet avancer les frais avant d'être remboursés par le comité national de l'UJR&WRA. Cette dernière prenant en charge tous les frais de logement et les soins courants, les transferts financiers entre les comités sont d'autant plus importants que la plupart des réfugiés arrivent au Canada sans argent, et que les autres ne peuvent pas convertir en dollars canadiens le peu qu'ils détiennent⁷³.

Les réfugiés qui demeurent plusieurs semaines au Canada peuvent avoir plusieurs raisons : soit les papiers nécessaires pour mener à bien leur projet migratoire sont manquants, soit ils hésitent à continuer leurs parcours. Leurs cas posent de grandes difficultés aux comités, notamment lorsque certains d'entre eux veulent aller aux États-Unis ou désirent rester au Canada. Ils mettent alors en porte-à-faux leurs soutiens vis-à-vis des autorités migratoires⁷⁴.

C'est par exemple le cas de Louis et Helena. Le jeune couple de 27 et 28 ans arrive à Montréal le 2 août 1940, et se rend quelques jours après dans le bureau du *Baron de Hirsch Institute*⁷⁵. Louis est né en Allemagne, Helena est polonaise, et tous deux ont réussi à fuir leur pays d'origine. Ils ont rallié Londres, ville dans laquelle ils se sont mariés en 1939. Ils souhaitent rejoindre Shanghai, destination leur permettant d'obtenir un visa de transit pour le Canada valable jusqu'au 1^{er} septembre 1940.

Dépourvus d'argent, ils obtiennent une petite allocation de 8\$ par semaine et une prolongation de leur visa de transit. Helena et Louis quittent Montréal pour se rendre à Vancouver afin de prendre le bateau pour Shanghai. Le 25 septembre, Saul Hayes reçoit un courrier du comité juif de Vancouver lui indiquant que le jeune couple se

72. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 3 / 29, De la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal à Fernand Rinfret, 1^{er} février 1939.

73. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, President's Report - National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

74. *Ibid.*

75. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Ethel Ostry à Saul Hayes, 7 août 1940.

trouve toujours à Vancouver et souhaite désormais rejoindre les parents d'Helena dans le Connecticut, entre Boston et New York⁷⁶.

Helena et Louis ont donc traversé tout le Canada d'Est en Ouest pour finalement demander un visa états-unien et tenter rejoindre leur famille qui vit à l'Est. Comment expliquer ce choix ? Une hésitation de dernière minute avant de prendre le bateau pour Shanghai ?

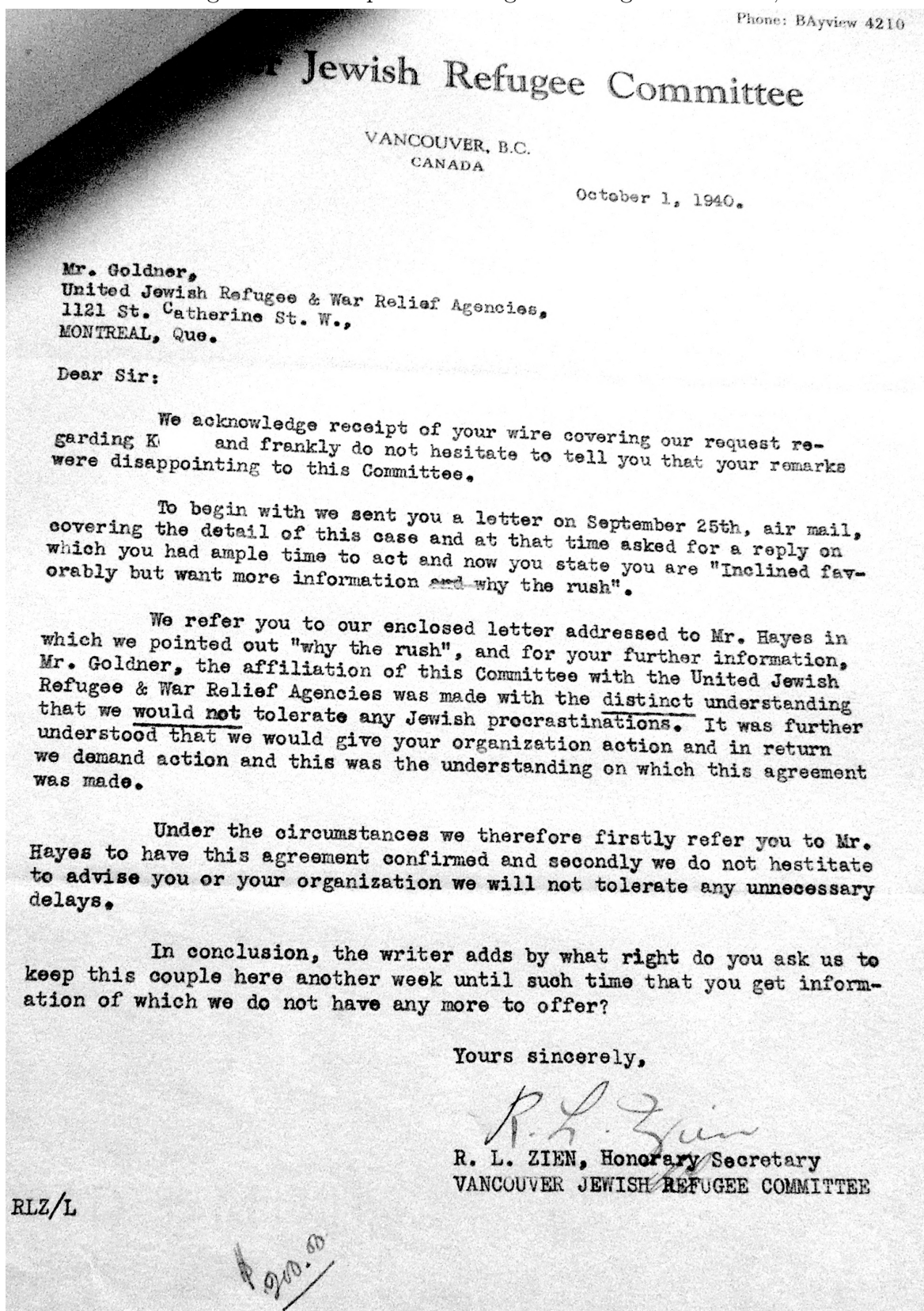
Selon le comité de Vancouver, Louis choisit de demander un visa dans cette ville car, d'après une rumeur qui court parmi les transmigrants, le consul états-unien y est moins sévère que son homologue montréalais⁷⁷. Face à leur revirement, le secrétaire du comité juif de l'Ouest ne cache pas son agacement – les dépenses entreprises pour les aider étant jugées inutiles et excessives. Depuis leur départ d'Europe, ils ont obtenu un visa pour Shanghai qui a coûté 800 \$ à un comité londonien, une prise en charge à Montréal et un trajet jusqu'à Vancouver. Et ils demandent désormais une aide pour entrer aux États-Unis et la prise en charge de leur transport jusqu'au Connecticut. Le comité doit-il prendre en charge tous les frais, ce qui représente une somme importante pour lui ? Bessie Diamond, une membre du comité de Vancouver, envoie en urgence un télégramme à l'UJR&WRA qui répond par un laconique « *Inclined favorably want more information why the rush*⁷⁸. »

76. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Bessie Diamond à Saul Hayes, 25 septembre 1940.

77. *Ibid.*

78. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Stanley Goldner à Bessie Diamond, 1^{er} octobre 1940.

FIGURE 2.1 – L'urgence liée à la prise en charge des réfugiés en transit, octobre 1940.



Source : CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De R. L. Zien à Stanley Goldner, 1^{er} octobre 1940.

Le courrier 2.1 est rédigé le jour de réception du télégramme⁷⁹. La réponse extrêmement rapide de Zien au sous-directeur de l'UJR&WRA nous semble révélatrices de l'urgence de la situation du point de vue du comité. D'un côté, les deux réfugiés sont certainement dans une situation délicate puisque leur visa de transit n'est plus valable ; de l'autre, le paiement des frais de transport serait un véritable gouffre financier pour le comité de Vancouver déjà confronté à de très nombreux transmigrants demandant son soutien. Il faut donc régler cette situation au plus vite. Si les mots utilisés par R. L. Zien sont durs, ils énoncent pourtant les difficultés auxquelles est confronté le refuge juif : le manque d'autonomie des comités locaux au sein de l'UJR&WRA et leur manque d'argent pour gérer les situations d'urgence.

Saul Hayes fait parvenir en urgence un chèque de 200\$ afin de permettre au couple de rejoindre le Connecticut. Entre temps, Louis et Helena ont quitté Vancouver pour rejoindre Seattle sans savoir que l'UJR&WRA peut prendre en charge leur transport⁸⁰. Finalement, les deux réfugiés sont aidés par les comités états-uniens mais la lettre de Zien choque Stanley Goldner.

I regret very much that you consider there was «Jewish procrastination» in this case, as the one thing I abhor is procrastination, Jewish or otherwise, especially when it comes to dealing with human lives.

[...]

I trust I need not say that our constant desire is to ease the plight of the refugees, and for this purpose to spend the monies entrusted to our care by the Jewish people of Canada as efficiently as possible. May I add how deeply grateful we are for your organization's unfailing and courteous co-operation in this respect⁸¹.

Si R. L. Zien finit par reconnaître que ses mots ont dépassé sa pensée, il insiste une nouvelle fois sur le sous-financement de son comité et sur la difficulté à gérer les changements de parcours des réfugiés en transit. Car loin d'être anodines, les modifications de trajectoires sont nombreuses et régulières, de très nombreux réfugiés profitant de leur visa de transit canadien pour rejoindre les États-Unis.

Le Canada comme «*The immediate opportunity of crossing the ocean and get closer to [the United States]*»

Au Royaume-Uni, refuge temporaire pour près de 70 000 étrangers, les États-Unis sont vus comme le principal pays de ré-émigration. Faute d'être compris dans les quotas annuels, une grande partie des réfugiés sont ainsi dans l'attente d'un visa pour ce

79. Voir 2.1 page précédente.

80. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Bessie Diamond à Mlle Blumenthal, 6 octobre 1940.

81. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Stanley Goldner à R. L. Zien, 11 octobre 1940.

pays⁸². Dans ce contexte, des parcours détournés sont envisagés, notamment à partir du Canada – qui n'est qu'un choix par défaut, une « autre Amérique⁸³ ». La représentation du pays comme un « deuxième » choix après les États-Unis n'est pas née avec la guerre ; elle est au contraire une tendance générale dans l'histoire migratoire canadienne, notamment pour les immigrants juifs.

[...] *Canada was not so much a land of second chance as a land of second choice. They came to Canada because restrictive immigration regulations or lack of resources prevented them from reaching their first choice, usually United States. For them, Canada was a second-best America. If many eventually set down roots in Canada and came to embrace it as their own, some continued to pine for the promised land to south and eventually followed a well-beaten path into the United States*⁸⁴.

Selon les réfugiés, effectuer un trajet détourné par le Canada accélère leur admission. Le phénomène est bien connu des autorités états-uniennes et canadiennes, celles-ci faisant tout pour éviter que l'un devienne la porte d'entrée pour l'autre⁸⁵. Une première référence à cette peur apparaît en 1924 lors du mouvement de secours des réfugiés roumains et russes. Simon Belkin remarque que l'établissement des quotas aux États-Unis – la *Johnson Bill* – pousse des États-Uniens à contacter leurs proches canadiens. Ils leur demandent de faire venir d'autres membres de leur famille au Canada afin d'attendre une potentielle émigration vers les États-Unis⁸⁶.

À cet instant, la frontière entre le Canada et les États-Unis apparaît comme infranchissable pour les réfugiés. En novembre 1938, dans un *memorandum* consacré au « *Canada and Refugee Problem* », Norman Robertson, le directeur des Affaires Étrangères canadiennes, confirme ce fait en expliquant que

under an informal arrangement between the Canadian and the United

82. Par exemple, dans l'ouvrage *Collar the Lot!*, les auteurs expliquent que le *Home Office* propose au Canada de libérer les civils non dangereux afin qu'ils puissent émigrer aux États-Unis, plus de 1 000 sur les 3 100 étant enregistrés sur les quotas états-uniens ; Peter GILLMAN et Leni GILLMAN, *Collar the Lot: How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, London, Quartet Books, 1980, p. 241.

83. Patrick Farges montre que cette représentation est encore présente dans les récits de vie des réfugiés internés ; Patrick FARGES, « Exilés, Refugees, Canadiens à trait d'union : identités multiples des exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Jean MONDOT, Nicole PELLETIER et Pascale SARDIN (dir.), *Exil et émigration avant et après 1945. Remise en cause de lien identitaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 180-181.

84. Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration: the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 4.

85. Gerald E. DIRKS, *Canada's Refugee Policy*, *op. cit.*, p. 59.

86. « *The Department of Immigration was aware of the attempts of American Jews to bring their relatives over to Canada and was definitely against using Canada as a back-door to the United States. This attitude became more determined when recently-arrived immigrants were caught trying to smuggle themselves across the boundary into the United States* » ; Simon BELKIN, *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)*, Montréal, the Eagle Publishing Co., 1966, p. 140.

*States Immigration services dating from 1924 or thereabouts it was agreed that neither country would allow persons to enter its territories with a view to ultimate immigration into the territories of the other*⁸⁷.

Tout au long du refuge, les associations ne cessent d'avertir les potentiels accueillis du risque encouru en demandant simultanément une admission au Canada et aux États-Unis. En effet, F. C. Blair utilise largement ce règlement implicite pour refuser leurs requêtes. Les relations entre les comités états-uniens et canadiens sont alors forts utiles pour prévenir les éventuels accueillis ou leurs proches de ces risques. C'est par exemple le cas quand Saul Hayes apprend qu'un Canadien a fait deux demandes parallèles pour l'admission d'une famille au Canada et aux États-Unis⁸⁸.

*We have been advised confidentially by a high official in the department, whose name we are not a liberty to disclose, that you have also made application for their admission to the United States. He further informed us that is unwise for you to apply in two places at the same time and that the family has a good chance to come to Canada. He suggests that you withdraw your application for their admission to the United States and advise the Canadian Department of Immigration that you hope the family will be allowed to come to Canada and that you have no application pending for their admission elsewhere*⁸⁹.

Les familles doivent donc choisir. Cependant, certaines situations dépassent la seule question du choix ou d'une éventuelle stratégie de contournement des politiques migratoires. Avec la montée des menaces de guerre et la baisse du nombre de visas, certaines familles se retrouvent séparées par le 49^{ème} parallèle Nord.

En juillet 1941, le comité juif de Vancouver prend en charge une mère et sa fille, Chawa et Jocoved L.⁹⁰. Toutes deux arrivent sans argent de Kobe et n'ont qu'une volonté : obtenir des nouvelles de leur mari et père, Abraham. Celui-ci a bien obtenu un visa, mais pour les États-Unis. La famille se retrouve donc séparée. Les associations prennent rapidement la mesure de la situation : l'homme n'a sur lui qu'un visa de transit pour Curacao et se retrouve incarcéré par les agents d'immigration. Par ailleurs, Chawa a inscrit dans sa demande d'émigration pour le Canada l'adresse de la seule personne qu'elle connaît en Amérique du Nord, à savoir un membre de la *Zionist Organization of America*⁹¹. Or, la présence du mari à Seattle et la mention d'un « proche » à New

87. Documents on Canadian external relations / Department of External Affairs, vol. 6 (1936-1939), Memorandum re. Canada and the Refugee Problem - Norman Robertson, 29 novembre 1938.

88. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Saul Hayes à R. J. S., 8 septembre 1943.

89. *Ibid.*

90. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Miriam Cohen à Saul Hayes, 30 juillet 1941.

91. Abraham L. est un important sioniste polonais pour qui l'*Emergency Committee for Zionist Affairs* tente d'obtenir, en vain, un visa au début de la guerre. Sans autre solution, la famille fuit la Pologne pour Kobe au Japon ; *Ibid.*

York jouent en défaveur de Chawa, comme le rappelle Saul Hayes à Nahum Goldmann, co-directeur du Congrès juif mondial.

I need not impress upon you that there is a reciprocal between the United States and Canadian Governments whereby the policy of their respective Immigration Departments is based on the desire that neither country act as a back door for the other. You can well understand that this policy is somewhat one-sided, that people rarely enter the United States as a back door for Canada, but a large number of people try to get into Canada for ultimate entry into the United States⁹².

Le directeur de l'UJR&WRA ne se trompe pas et les explications de Chawa convainquent F. C. Blair de la duplicité de la jeune femme : elle a pour intention de rejoindre les États-Unis en passant par le Canada⁹³. La lettre de Blair au consul polonais laisse peu de doutes sur son opinion : «*I am sorry to discover that, despite every precaution we can take, Jewish refugees are doing their utmost to make this country a back door to the United States⁹⁴.* »

Abraham affirme cependant qu'il souhaite rejoindre sa famille au Canada, et donc d'utiliser «*the U. S. as a jumping-off place for Canada⁹⁵.* » Selon lui, cette manœuvre devrait être moins problématique que l'inverse. Mais c'est sans compter sur l'obstination du directeur du département d'Immigration à respecter les règles migratoires et à limiter l'admission de réfugiés juifs au Canada. Blair refuse à nouveau la demande de visa :

It is quite evident from the information available on the Department file that the L. family have no interest in Canada and Mr. L. is only applying for temporary admission to this country because he has been refused permission to reside in the United States. [...]

We have been compelled to refuse admission to a large number of individuals whose cases were as good or better than the application now being call with I cannot see why this country should be expected to extricate this family from troubles which are largely of their own making. Under the circumstances, it is regretted we are unable to offer any encouragements in respect of the proposed movement to this country of Abraham L.⁹⁶.

Confrontées à ce nouveau refus, les associations états-uniennes demandent à l'UJR&WRA de mobiliser toutes ses forces pour faire fléchir Blair, mais l'association ne peut pas

92. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Saul Hayes à Nahum Goldmann, 29 juillet 1941.

93. *Ibid.*

94. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De F. C. Blair à M. Podoski, 22 juillet 1941.

95. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De R. L. Zien à Saul Hayes, 25 août 1941.

96. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De F. C. Blair à M. Podoski, 13 décembre 1941.

contredire les décisions fédérales. Saul Hayes tente alors de battre le rappel des membres juifs du Parlement comme Peter Bercovitch, en vain. Dans une ultime tentative, les organisations renouvellent leur demande de visa d'émigration vers les États-Unis pour Chawa et sa fille. C'est sans grand espoir : le visa d'Abraham a expiré et il doit quitter le pays pour le Curacao dans les plus brefs délais⁹⁷.

En mai 1942, un télégramme du Curacao annonce que le visa n'est plus valable. Cette péremption pourrait permettre de réunir la famille au Canada. Mais la réponse négative de Blair met fin aux espoirs de la famille⁹⁸ ; elle est aussi la dernière mention de Chawa, Abraham et Jocoved dans les sources associatives. Encore une fois, les comités canadiens et états-uniens ont essayé d'influencer l'application des règles migratoires, sans succès aucun. Le cas de la famille L. illustre bien la rigidité de Blair face aux règlements migratoires et le refus de voir le Canada comme un pays de second choix.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'opposition à l'émigration canadienne vers les États-Unis semble moins forte. Blair n'est plus au département d'Immigration et la situation internationale a évolué depuis 1943. Des familles accueillies au Canada grâce au mouvement des réfugiés ibériques expriment donc leur volonté de faire de ce mouvement un moyen d'accélérer leur migration vers les États-Unis.

My wife and I decided in favour of going to Canada without delay in preference to the alternative of waiting for our American visa in Spain in order to utilize the immediate opportunity of crossing the ocean and get closer to our parents and child.

My decision to come to Canada was motivated solely by the consideration that it will be better to wait for our entry to the United States in this country than in the turbulent in the insecure atmosphere of Europe⁹⁹.

Adolf et Fany N. ne cachent pas leur désir de rejoindre le plus rapidement possible les États-Unis, pays dont ils demandent un visa depuis plus de 7 ans et où ils ont de la famille, notamment leur enfant¹⁰⁰. Le consulat états-unien à Montréal accepte de délivrer un visa, mais c'est du côté canadien que les réticences sont les plus fortes, le couple n'obtenant pas de *Labour Exit Permits* nécessaires à leur sortie du territoire¹⁰¹. La JIAS contacte alors le directeur de l'*Employment Service Division* d'Ottawa afin de souligner l'honnêteté du couple et leur réelle volonté de rejoindre leur famille. Les arguments semblent convaincre les autorités : leur dossier est révisé et ils obtiennent leur permis de sortie¹⁰².

97. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, 52 /, D'Augusta Mayerson à Saul Hayes, 17 avril 1942.

98. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De F. C. Blair à Peter Bercovitch, 13 mai 1942.

99. CJCCCN, Jewish Immigrant Aid Services, 90 / 22461, Affidavit, 26 juillet 1944.

100. *Ibid.*

101. *Ibid.*

102. CJCCCN, Jewish Immigrant Aid Services, 90 / 22461, De M. A. Solkin à A. Wood, 1^{er} août

D'autres couples appartenant au même plan rejoignent aussi le Canada tout en rêvant d'émigrer vers les États-Unis. Joseph et Selma G., arrivés le 6 avril 1944, quittent ainsi le pays pour rejoindre New York le 26 juin : ils ont obtenu un visa états-unien quelques jours après leur départ de la péninsule Ibérique¹⁰³.

As your records will no doubt show, this couple came to Canada from Portugal at the beginning of April with a group of refugees admitted to Canada for the duration. The point is that they were striving to enter the United States for a number of years and they embarked to Canada primarily with the idea of getting closer to their goal of joining Mrs. G.'s parents in New York. Application for a visa to the United States has been made by them a long time ago while they were still on the other side. As a matter of fact Advisory Approval from Washington reportedly came through to the American Consul in Barcelona shortly following the G.'s departure for Canada. Their file has thereupon been transferred to the American Consulate General in Montreal where the case will be concluded upon presentation by the G. of Selective Service clearance¹⁰⁴.

La règle qui empêche des réfugiés ayant demandé un visa pour les États-Unis n'est alors plus respectée. Une fois encore, le frein provient des autorités canadiennes et non pas du Consulat des États-Unis à Montréal¹⁰⁵. La place de «*second best*» est donc une réalité tout au long du second conflit mondial. Elle donne lieu à une représentation du Canada farouchement combattue par les autorités du pays, celles-ci voulant toujours imposer leurs décisions et refusant la sortie du pays aux familles admises aux États-Unis.

Confrontées aux volontés des réfugiés et aux contraintes migratoires, les associations ne peuvent que conseiller les individus et négocier avec les autorités en charge de la politique migratoire. Cependant, le passage de la frontière et le refuge temporaire ne sont pas toujours sources de conflits : ils peuvent aussi être une stratégie faisant consensus entre les gouvernements, les associations et les réfugiés.

Les enfants de l'*US Committee* et leur famille

L'accueil des enfants est la priorité des associations – juives comme non juives – tout au long de la guerre. Elles y parviennent parfois, notamment lorsque les enfants britanniques parviennent au Canada à l'été 1940 ; elles échouent aussi puisque ceux de

1944 ; *Ibid.*, De A. Wood à M. A. Solkin, 3 août 1944.

103. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, 90 / 22456, De M. A. Solkin à Isaac L. Asofsky, 9 août 1944.

104. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22456, De M. A. Solkin à A. Wood, 24 mai 1944.

105. Le *National Selective Service* est une branche du Département du Travail afin de contrôler la main d'œuvre en temps de guerre. Sur le *National Selective Service*, voir Michael STEVENSON, *National Selective Service and the Mobilization of Human Resources in Canada during the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 1996.

nationalité ennemie ne font pas partie du plan gouvernemental. Et à l'été 1942, leur tentative de sauver de la déportation des enfants en France aboutit à un nouvel échec.

Qu'ils réussissent ou qu'ils échouent, ces plans ont un élément en commun : ils ne sont pas seulement pensés entre le Royaume-Uni et le Canada ; les États-Unis y participent aussi pleinement par la création de l'*United States Committee for the Care of European Children* (USCOM)¹⁰⁶. À l'été 1940, des enfants britanniques sont ainsi accueillis au États-Unis par l'intermédiaire de l'USCOM dont la vice-présidente n'est autre qu'Eleanor Roosevelt¹⁰⁷. Cette opération ouvre la voie à différentes opérations entre 1941 et 1944 pour sauver les enfants internés dans les camps français¹⁰⁸.

Lors de l'évacuation des enfants britanniques, certains d'entre eux sont pris en charge par les États-Unis et arrivent au port de Montréal, avant de reprendre la route vers New York. Leur rapide passage de la frontière renforce les liens entre le *National Refugee Service* et la JIAS, chacune transmettant à l'autre les informations en sa possession¹⁰⁹. En 1942, le président de l'USCOM informe ainsi les associations juives canadiennes des nouveaux groupes d'enfants sauvés en finissant sa lettre par ces mots : « *I am hopeful that when you are making up your charitable budget, you will keep the United States Committee in mind*¹¹⁰. » La collaboration entre le Canada et l'USCOM dépasse ensuite le seul aspect financier lors de l'accueil des réfugiés ibériques en 1944, le mouvement canadien venant compléter une opération de sauvetage antérieure menée par l'USCOM.

Patrick Reed signale en effet que plusieurs familles souhaitent rejoindre le Canada afin de se rapprocher de leurs enfants qui ont été pris en charge par l'USCOM et envoyés aux États-Unis à l'été 1943¹¹¹. Leur désir est connu des autorités canadiennes puisque celles-ci réfléchissent, dès janvier 1944, à intégrer dans les catégories éligibles « *eleven families with twenty seven members having USCOM children now in States*¹¹². » Quelques jours après, A. L. Jolliffe officialise le partenariat, précisant même que « *the*

106. Sur l'accueil d'enfants aux États-Unis, voir notamment Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Unfulfilled Promise: Rescue and Resettlement of Jewish Refugee Children in the United States, 1934-1945*, Juneau, Denali Press, 1990.

107. Sur l'USCOM : Michal OSTROVSKY, « "We Are Standing By": Rescue Operations of the United States Committee for the Care of European Children », *Holocaust & Genocide Studies*, Fall 2015, vol. 29, n° 2, p. 230-250 ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Unfulfilled Promise*, *op. cit.* ; Judith Tydor BAUMEL-SCHWARTZ, *Never Look Back. The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, West Lafayette, Purdue University Press, 2012, p. 174-176 ; Philip K. JASON et Iris POSNER, *Don't Wave Goodbye: the Children's Flight from Nazi Persecution to American Freedom*, Westport, Praeger, 2004. Sur Eleanor Roosevelt, voir l'article sur ses liens avec le Canada et la question des droits humains : Greg ROBINSON, « Eleanor Roosevelt à Montréal : les droits de l'homme et l'internationalisme durant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin d'histoire politique*, 2018, vol. 26, n° 3, p. 19-33.

108. Michal OSTROVSKY, « "We Are Standing By", *op. cit.*, p. 230-250.

109. CJCCCN, CJC-OR, CA 13 / 93 E, Liste d'enfants en transit vers New York faite par le *National Refugee Service*, 23 juillet 1940.

110. CJCCCN, CJC-OR, CA 11 / 58, De Marshall Field à M. Robinson, 7 août 1942.

111. Patrick REED, *A Foothold in the Whirlpool*, *op. cit.*, p. 87-88.

112. CJCCCN, CJC-OR, CA 26 / 244, De Donald Horwitz à M. A. Leavitt, 7 janvier 1944.

*children will be allowed to join the parents on their arrival in Canada*¹¹³.» Il s'agit donc de réunir les onze familles en faisant venir les enfants au Canada.

Le premier groupe de réfugiés ibériques arrive début avril au Canada. Quelques jours plus tard, des travailleurs sociaux de l'USCOM rendent visite aux familles ayant des enfants aux États-Unis afin de faciliter les retrouvailles¹¹⁴. Les autorités canadiennes ne sont guère préoccupées par le rapprochement des parents et de leurs enfants, puisque Saul Hayes est obligé de contacter le directeur du département d'Immigration afin de lui rappeler les termes du projet¹¹⁵.

Sans nouvelles des autorités migratoires, les associations s'organisent : l'UJR&WRA et la JIAS contactent tous les couples concernés pour une lettre expliquant leur choix de rester au Canada. Sur les 5 familles dont les souhaits nous sont connus, une seule choisit de rejoindre ses enfants aux États-Unis. Elle pense que la présence des deux enfants à Boston lui permettrait d'obtenir rapidement des visas. Bien que les associations informent le couple de la difficulté de traverser la frontière, le mari *«felt that he does not wish to endanger his other plan, and since he has considerable confidence in it*¹¹⁶. » Le père contacte certainement des associations états-uniennes mais nous ne connaissons pas l'issue de sa requête.

Par ailleurs, l'UJR&WRA et la JIAS ne se contentent pas d'interroger les familles : elles leur transmettent aussi de courts résumés de la vie de leurs enfants aux États-Unis. En effet, les parents ignorent tout du placement, de l'état de santé ou des activités de leurs enfants dans les familles d'accueil. Réalisés par les agences sociales des villes dans lesquelles sont placés les enfants, ces documents apportent de nombreux éléments sur leur prise en charge aux États-Unis.

Deux sœurs – Georgette, 17 ans et Pauline, 12 ans – sont par exemple logées à Chicago afin de rester près de leurs amie Marion, qui vit chez sa tante. Les deux jeunes filles résident chez un couple et ses deux enfants dont *«all members of the family are attractive, cultured, and superior intelligence*¹¹⁷. » La suite du rapport apporte aux parents plusieurs courtes descriptions sur l'adaptation scolaire, l'attitude sociale et les questions de santé de leurs filles.

Arrivées à Chicago en juillet 1943, les deux sœurs sont rapidement inscrites dans un établissement scolaire et semblent suivre les enseignements sans difficulté. Lire ce document, c'est lire le résumé d'un an d'une vie de jeune fille et d'adolescente : Georgette trouve un petit travail pendant les vacances et passe ses journées à lire ; Pauline adore les travaux manuels, elle crée une maison de poupées, elle apprend à faire du

113. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De A. L. Jolliffe à Saul Hayes, 25 janvier 1944

114. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, BA 19 / 26, Minutes of meeting of the refugee placement committee of the UJR & WRA, 17 avril 1944.

115. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 6 / 122, De Saul Hayes à A. L. Jolliffe, 23 mai 1944.

116. CJCCCNA, CJC-OR, CA 26 / 244, De Mille Ray W. Harris et Saul Hayes, 2 juin 1944.

117. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 6 / 122, Jewish Children's Bureau of Chicago. Summary of Agency Experience on Georgette & Pauline W., 16 août 1944.

vélo et à nager. Quant aux parents d'accueil, ils veillent à leur bonne santé en les amenant consulter un dentiste ou en traitant la myopie de Pauline. Outre l'émotion qu'il transmet – voire grâce à elle – ce document est un moyen de préparer les retrouvailles, permettant aux parents de patienter encore quelques semaines avant de revoir leurs filles.

La collaboration entre les protagonistes états-uniens et canadiens devient totale lorsque la procédure de rapprochement familial débute : Washington délivre des permis de sortie pour les enfants, un travailleur social les accompagne jusqu'à la frontière, et un membre de la JIAS ou de l'UJR&WRA les récupère pour les amener ensuite chez leurs parents. Chaque famille communique directement avec les membres associatifs canadiens afin d'arrêter la date d'accueil, les parents devant d'abord s'installer convenablement à Montréal ou Toronto avant d'accueillir leurs enfants¹¹⁸. La traversée de la frontière s'étale alors dans le temps, de fin juin pour les quatre premiers enfants jusqu'à mai 1945 pour le dernier transfert dont nous avons connaissance¹¹⁹.

Ainsi, le Canada accueille de nombreux réfugiés qui arrivent à Montréal, Halifax ou Vancouver afin de rejoindre un autre pays de refuge. Les autorités canadiennes contrôlent ces arrivées pour éviter que le pays ne devienne une porte dérobée vers le véritable refuge, les États-Unis. Les associations canadiennes jouent alors un rôle d'intermédiaire dans la gestion des parcours migratoires, apportant les premiers soins élémentaires aux réfugiés en transit, facilitant leur traversée et conseillant ceux qui souhaitent modifier leur destination finale. Enfin, l'exemple des enfants de l'USCOM démontre qu'une collaboration gouvernementale et associative entre les États-Unis et le Canada est possible à la fin de la Seconde Guerre mondiale, signe selon nous que l'accueil de ces enfants est le point culminant de la dimension transnationale de la mobilisation collective.

2.2 Soutenir et rendre autonomes

Les accueillis sont désormais au Canada. Certains disparaissent des dossiers associatifs, n'ayant plus besoin du soutien des comités ; d'autres contactent les organisations peu après leur installation. Les conditions d'arrivée de ces presque 3 000 personnes sont variées : certaines participent à des plans gouvernementaux, d'autres sont libérées des camps d'internement ou arrivent sans intervention associative. Leur diversité se retrouve dans la description de l'assistance qui est faite dans les comptes rendus de réunions. Il s'agit d'appréhender ici les principes guidant le travail organisationnel afin d'étudier leurs conséquences sur les relations entre les comités et les réfugiés.

118. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 6 / 122, De M. Saalheimer à Ethel Ostry, 26 mai 1944.

119. CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244, D'un officier du département d'Immigration à Saul Hayes, 23 juin 1944 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 6 / 122, De Lottie Marcuse à Saul Hayes, 5 janvier 1945. Certains parents font le choix de laisser leurs adolescents poursuivre leurs études aux États-Unis, d'autres espèrent pouvoir plutôt les rejoindre à New York ou Boston ; *Ibid.*, 17 mai 1945.

Les associations doivent d'abord gérer l'urgence. Dans un pays, une ville qui leur sont inconnus, les réfugiés ont besoin d'aide pour trouver un logement et supporter les premiers instants au Canada. L'aide des comités est nécessairement limitée, la question de l'autonomie étant au cœur de la dichotomie de l'accueil : elle les oblige à aider les réfugiés tout en recherchant le plus rapidement possible leur autonomie.

Celle-ci est avant tout un enjeu financier : les accueillis représentent une lourde charge budgétaire pour les associations, à un moment où l'argent devient de plus en plus rare dans un refuge privilégiant le secours à distance. Par ailleurs, la prise en charge financière des réfugiés étant une promesse faite au gouvernement fédéral, elle est aussi une obligation. Les associations doivent alors tenir compte des enjeux politiques de la prise en charge vis-à-vis du gouvernement, de ses contraintes financières, des souhaits des réfugiés et des possibilités offertes dans un Canada en guerre.

En effet, l'analyse de l'accueil ne doit pas être coupée du contexte canadien. Durant la Seconde Guerre mondiale, le pays est entièrement tourné vers l'effort de guerre, obligeant le gouvernement fédéral à établir un organisme chargé de réguler les prix et le commerce – le *Wartime Prices and Trade Board*. Celui-ci met en place un rationnement et encourage les Canadiens – et surtout les Canadiennes – à surveiller leurs dépenses pour éviter l'inflation et la récession¹²⁰.

Dans le même temps, l'absence d'un système de prise en charge des problématiques sociales aux niveaux fédéral et provinciaux – notamment la sécurité sociale – oblige les pauvres à se tourner vers les organismes de bienfaisance de leur communauté ou de leur confession¹²¹. Certains réfugiés rejoignent ainsi les autres bénéficiaires de l'assistance des comités de bienfaisance juifs canadiens. Avec l'augmentation des requêtes, l'existence parallèle d'organisations traditionnelles aidant les plus nécessiteux et de comités spécifiquement consacrés aux réfugiés pose la question de la différenciation entre les réfugiés et les migrants « classiques ».

L'accueil face à la crise du logement

Le lieu de résidence des réfugiés cause un problème délicat aux associations. Le Canada connaît en effet un manque de logements depuis le milieu des années 1930, insuffisance qui se transforme en véritable crise dans les grands centres urbains comme

120. Magda FAHRNI, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », dans Dany FOGÈRES (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 845-846. Sur la situation dans l'immédiate après-guerre : Magda FAHRNI, *Household politics: Montreal families and postwar reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005 ; Magda FAHRNI, « Counting the Costs of Living: Gender, Citizenship, and a Politics of Prices in 1940s Montreal », *Canadian Historical Review*, 2002, vol. 83, n° 4, p. 483-504.

121. Dominique MARSHALL, *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998 ; Magda FAHRNI, *Household politics*, op. cit. et Allan MOSCOVITCH et Jim ALBERT (dir.), *The « Benevolent » State: the Growth of Welfare in Canada*, Toronto, Garamond Press, 1987.

Montréal, Toronto ou Vancouver à partir de 1939¹²². Les familles sont alors entassées dans de petits appartements et les loyers s'envolent. Le récit de la famille L. en fournit un exemple éclairant.

Son histoire est assez complexe. Souhaitant immigrer au Canada, elle quitte la Pologne en 1920 pour Paris. Après quelques temps, le père – Abraham – décide de rejoindre le Canada¹²³. Il laisse donc sa femme et son fils en France. Dans la mesure où son épouse Leah a ouvert une boucherie, tous deux vivent très confortablement. Elle finit par rejoindre son mari en 1938 «*when rumors of war began to circulate in Europe*¹²⁴.» Mais avant de quitter la France, Leah envoie son fils Sam en Belgique afin qu'il ne soit pas enrôlé dans l'armée française. Celui-ci épouse alors rapidement Cecil en Belgique et les deux jeunes mariés parviennent à rejoindre le Canada en novembre 1939. Toute la famille est alors réunie.

De son côté, Abraham a ouvert une boucherie à Montréal au début des années 1920. Cependant, la situation financière de la famille se dégrade en 1938 lorsque l'immeuble où se trouve la boucherie est détruit, ce qui les oblige à déplacer leur commerce. Leah travaille alors quelques temps avec son mari mais la boutique est saisie en juillet 1939 suite à des impayés de loyer. Malgré une santé précaire, Abraham cherche ensuite un autre emploi. Souffrant de problèmes à la thyroïde, il perd du poids et finit par faire un grave malaise sur son lieu de travail. Le document du *Baron de Hirsch Institute* signale qu'il ne pèse pas plus de 40 kg lors de son admission à l'hôpital. Il ne peut plus travailler et les autres membres de sa famille ne gagnent que des sommes négligeables. Les agences sociales juives interviennent alors en payant leur loyer de ces quatre personnes et en leur versant 3,55\$ par semaine pour l'achat de nourriture. La description des conditions de vie de la famille conclut enfin le rapport du *Baron de Hirsch Institute*.

The family occupies one room at a rental of \$12.00 per month, which is unpaid for December and January. Sam sleeps on a couch in the hallway. Upon Mr. L.'s discharge from the Montreal Convalescent Home, the family will have to move, as their present room is too small to accommodate four

122. Magda FAHRNI, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », *op. cit.*, p. 847-851. Sur les crises du logement, les divers plans d'aménagement et l'assistance proposée par les agences locales et provinciales : Magda FAHRNI, *Household Politics, op. cit.* ; Kevin T. BRUSHETT, *Blots on the Face of the City, the Politics of Slum Housing and Urban Renewal in Toronto, 1940-1970*, Thèse de doctorat en histoire, Queen's University, Kingston, 2001 ; Gregory SUTTOR, *Canadian Social Housing: Policy Evolution and Impacts on the Housing System and Urban Space*, Doctorat en géographie, University of Toronto, Toronto, 2014 ; Jill WADE, « Wartime Housing Limited, 1941 - 1947: Canadian Housing Policy at the Crossroads », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 1986, vol. 15, n° 1, p. 40-59 et Yves TREMBLAY, « La consommation bridée : contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2005, vol. 58, n° 4, p. 569-607.

123. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, Rapport du *Baron of Hirsch Institute*, 16 janvier 1940.

124. *Ibid.*

*people*¹²⁵.

La famille vit donc à quatre dans une seule pièce. Selon la définition du recensement canadien, ils occupent un appartement « encombré », c'est-à-dire qu'il est occupé par plus de personnes qu'il ne comporte de pièces¹²⁶. Tout au long de la Seconde Guerre mondiale, les comités consacrés aux réfugiés mentionnent dans leurs procédures d'éviter de loger les nouveaux arrivants dans des appartements « encombrés ». L'accueil canadien ne se déroule toutefois pas aussi facilement que le prévoient les instructions.

À l'été 1940, les associations canadiennes se préparent à recevoir les enfants réfugiés et évacués. Elles mobilisent donc tous leurs réseaux afin de répertorier toutes les familles d'accueil disponibles. Toutefois, ce ne sont pas seulement des enfants que les comités accueillent, mais aussi des mères avec leurs enfants. Il s'agit du premier imprévu de l'accueil. De nationalité britannique, elles ont rejoint le Canada avec leurs jeunes enfants afin de les protéger des bombardements. Ces quelques 200 femmes et enfants pris en charge par les associations subissent fortement l'interdiction de transfert de devises outre-Atlantique, et se retrouvent alors sans aucun moyen financier au Canada.

*Owing to the fact that the British Treasury commandeered all securities on this continent belonging to British subjects the result has been that these people arriving here expecting the use of certain monies have been left stranded. There are other problems including those of hospitality and seeing that the arrivals receive aid of assistance, helping them to find suitable homes and boarding houses etc., but because the people are really people of means the crux of problem is to discover ways and means of releasing monies for their use*¹²⁷.

Certaines femmes qui se tournent vers les comités sont issues de familles britanniques ayant des moyens financiers importants : elles n'ont donc pas l'habitude de faire appel à des comités de bienfaisance. Les associations ne souhaitent donc pas les traiter comme les autres réfugiés puisqu'elles appartiennent à de grandes familles et représentent la «*Mother Country*». Surtout, la plupart ne souhaite pas travailler.

Ernst Vaz, membre de la *Federation of Jewish Philanthropies* et participant au *Council for Overseas Children* (COC), propose d'envoyer ces familles en Jamaïque, les Antilles britanniques n'étant pas concernées par les restrictions de transferts monétaires¹²⁸. Il multiplie les télégrammes avec la Jamaïque et, fin août 1940, prévient F. C. Blair et le président canadien du *Children's Overseas Reception Board* (CORB) de son

125. *Ibid.*

126. Magda FAHRNI, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », *op. cit.*, p. 848.

127. CJCCNA, CJC-OR, ZA1940 5 / 56, Minutes of Meeting of Subcommittee on mother and Child Evacuee Problems, 13 juillet 1940.

128. CJCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, B 13 / 10, De E. G. F. Vaz à l'éditeur du *Daily Gleaner* (Kingston), 21 août 1940.

initiative. Le plan n'aboutit toutefois pas, faute de réelle volonté politique de déplacer à nouveau ces femmes et leurs enfants¹²⁹. Le comité montréalais du CNCR parvient à louer en urgence un hôtel afin de loger temporairement les familles sans domicile¹³⁰.

À l'été 1941, près d'une cinquantaine de familles juives apparaît encore dans les dossiers du COC¹³¹. Les informations les concernant sont regroupées dans un petit cahier artisanal, dans lequel les associations juives notent l'évolution de l'aide ou les volontés des accueillies. La lecture du dossier laisse apparaître l'immense diversité des situations personnelles : certaines familles vivent dans le plus grand dénuement, d'autres sont fortunées mais n'ont pas de proches en Amérique du Nord, d'autres encore peuvent compter sur le soutien de Canadiens. Ainsi, Elaine D. et ses trois jeunes enfants vivent quelques temps dans un luxueux hôtel montréalais, puis aménagent dans la banlieue cossue de Montréal chez le frère de Mademoiselle L., une connaissance de son époux. Le comportement de la jeune mère et de ses enfants devient rapidement très difficile à supporter pour leur hôte.

*Mrs. D.'s children were scratching the furniture and abusing the apartment. Mrs. D. was being most uncooperative. Miss L. was in tears over the whole affair. She couldn't get Mrs. D. out of the apartment, and she couldn't make her accept any responsibility for the care of the apartment*¹³².

Les associations finissent par trouver une solution et la famille déménage à l'extérieur de Montréal. Une autre jeune femme, mère d'un petit garçon de 19 mois nommé Anthony, arrive au Canada en juillet 1940 en compagnie de sa sœur. Sans guère de ressources financières, les deux femmes et leurs enfants respectifs louent un petit appartement qui se révèle trop exigü. La mère d'Anthony n'a alors d'autre solution que de contacter le COC afin de placer son enfant dans une famille d'accueil¹³³. Le cas n'est pas isolé, et pour éviter de séparer les enfants de leur mère, l'UJR&WRA et le CNCR allouent à chaque famille en difficulté quelques dizaines de dollars par mois, en espérant que leur situation financière s'améliore.

Ces allocations ne sont toutefois que des mesures d'urgence, les comités ne pouvant prendre en charge des coûts aussi élevés sur le long terme¹³⁴. En effet, les associations ne viennent pas seulement en aide aux évacués britanniques : elles soutiennent

129. CJCCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, B 13 / 10, De R. Keith Jopson à E. G. F. Vaz, 30 août 1940; *Ibid.*, De F. C. Blair à E. G. F. Vaz, 5 septembre 1940; *Ibid.*, De M. J. Cullen à M. Evans, 3 octobre 1940.

130. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Eleventh Executive Meeting of the Executive Committee, 6 novembre 1940.

131. Le dossier est original car il est composé de petites feuilles regroupées entre elles par deux bouts de ficelles; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 4 / 41 A, «Council for Overseas Children - Jewish families listing - 1941», 1941.

132. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 4 / 41 A, Jewish Families Listed with Council for Overseas Children as at 1st, June, 1941. Famille D., juin 1941.

133. *Ibid.*, Famille E., juin 1941.

134. LAC, CNCR, 6 / 26, Canadian National Committee on Refugees. Minutes of the Eleventh Executive Meeting of the Executive Committee, 6 novembre 1940.

aussi financièrement d'anciens internés et les réfugiés fermiers, ceux-ci représentant une charge très importante. Il faut attendre le mouvement des réfugiés ibériques pour que les associations puissent enfin organiser de façon autonome l'installation des accueillis.

Les réfugiés en provenance d'Espagne et du Portugal sont assurément les seuls à être exclusivement sous la responsabilité du refuge. Dès l'annonce officielle de l'accueil en novembre 1943, le CNCR et l'UJR&WRA s'organisent afin de loger toutes les familles dans un pays manquant cruellement d'hébergements. Pour la première fois, et à la différence des autres mouvements migratoires, les associations ne laissent plus le choix du lieu de vie aux futurs accueillis. De façon à respecter les directives du département d'Immigration, l'UJR&WRA s'occupe des familles juives et le CNCR des autres. Ce dernier décide d'ailleurs d'installer les familles non juives dont il a la charge à Toronto, afin qu'elles puissent bénéficier plus facilement de son soutien, l'association ayant son comité national dans cette ville¹³⁵.

L'UJR&WRA et la JIAS préfèrent quant à elles répartir les familles juives dans les trois grandes villes de la communauté, à savoir Montréal, Toronto et Winnipeg¹³⁶. À ce titre, les associations sont très inquiètes sur les possibilités de logements et elles multiplient les annonces dans la presse afin de mobiliser les Canadiens.

135. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 7 / 144, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 11 avril 1944.

136. Les associations juives reviennent alors à une procédure déjà utilisée pour les réfugiés au début des années 1920, comme le souligne Simon BELKIN, *Through Narrow Gates*, op. cit., p. 136.

FIGURE 2.2 – Les associations à la recherche de logements pour les réfugiés ibériques, mars 1944.

ROOMS URGENTLY WANTED

HAVE YOU A ROOM TO LET?

**Could You Take in a Couple, Perhaps with
a Grown Child or Two?**

Please communicate immediately with the

**JEWISH IMMIGRANT AID SOCIETY
OF CANADA**

MONTREAL:
4806 PARK AVENUE
Tel. DOLLARD 3507

TORONTO:
455 SPADINA AVENUE
Tel. MIDWAY 7964

Offices open the whole week 9 A.M. to 6 P.M.,
Sundays 9 A.M. to 1 P.M. Closed on Saturdays.

Source : CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22442, «Room Urgently Wanted», *Chronicle*, 18 mars 1944.

Les résultats sont toutefois bien insuffisants. Fin mars 1944, soit deux semaines avant l'arrivée des réfugiés, seule la moitié des hébergements nécessaires sont disponibles. L'urgence oblige alors les comités à élargir leurs demandes : «*Free or paid, permanent or temporary, any kind of housing will be gratefully accepted and any form of hospitality to our homeless wanderers will be a gesture of brotherly compassion*¹³⁷.» Tous les comités locaux se lancent à la recherche de logements, et on interroge même les petites communautés juives comme celles de Kingston en Ontario qui ne compte que 200 juifs¹³⁸. La réponse est toujours similaire, les hébergements sont rares : «*I can confirm [...] to you that Housing conditions in Kingston are much worse than in Toronto*¹³⁹.»

Confrontées à l'arrivée imminente des réfugiés, les associations finissent par louer des

137. CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22442, De M. A. Solkin à M. N. Friedman, 20 mars 1944.

138. CJCCNA, CJC-OR, 7 / 144, Minutes of a meeting of the Joint U.J R JIAS Committee, 28 mars 1944.

139. CJCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 A, De I. Cohen à S. J. Zacks, 5 avril 1944.

résidences collectives afin de pouvoir offrir un toit aux familles¹⁴⁰. L'obtention d'un logement ne signifie toutefois pas que les accueillis peuvent y vivre directement, encore faut-il acheter le mobilier nécessaire. Ainsi Saul Hayes et M. A. Solkin échangent-ils de nombreux courriers liés à l'achat de matelas, de draps, de coussins, de vaisselles, marchandises qui «*will remain the property of the Committee whenever practicable*¹⁴¹.»

La recherche de logements est si forte que les tensions entre les comités réapparaissent et sont reprises par certains dirigeants associatifs de l'UJR&WRA et de la JIAS. Dans une lettre confidentielle entre Louis Rosenberg et Saul Hayes, le premier critique fortement les propos tenus par le directeur montréalais de la JIAS. Celui-ci aurait en effet laissé entendre que le comité de Winnipeg n'aurait pas fait d'efforts dans la quête d'appartements disponibles.

In the few minutes which Mr. Solkin could spare for refugee matter as distinct from the «broader and more important immigration problems of the Jewish Immigrant Aid Society» he seemed to be under the impression that the housing problem in Western Canada is less serious than it is in Montreal and Toronto.

I do not know whether this impression is general, but I would like to make it clear that the housing problem in Winnipeg and Western Canada is at least as difficult if not more difficult in Western Canadian cities than in Eastern Canadian cities.

In Winnipeg, Edmonton, Vancouver and the majority of the larger Western cities, stores shacks, and old buildings of all kinds are being used to house people who cannot find accommodation in homes or apartment blocks and in Winnipeg and other cities, huts temporarily abandoned by the soldiers and tents loaned by the army are being used¹⁴².

L'intérêt du courrier dépasse la simple description de la situation immobilière de l'Ouest canadien. Sa première phrase renouvelle les critiques de la différenciation faite par la JIAS entre le soutien apporté aux immigrants et les questions en lien avec les réfugiés. Lors du règlement des différends entre l'UJR&WRA et la JIAS en janvier 1944, les deux organisations décident que «*once immigrants en masse arrive in Canada, their needs in all forms and phases come within the exclusive competences of the Joint UJR&JIAS committees who will utilize when possible, other existing agencies*¹⁴³. » L'existence du

140. CJCCCNA, CJC-OR, 01 / 10 B, Minutes of meeting of Refugee Establishment Committee, 17 février 1944; CJCCCNA, CJC-OR, 7 / 144, Minutes of a meeting of the Joint U.J. R. JIAS Committee, 28 mars 1944 et CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22442, De M. A. Solkin à J. Beaudoin Hanfield, 17 avril 1944.

141. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22442, De M. A. Solkin à Saul Hayes, 3 avril 1944.

142. CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 23 juin 1944.

143. Pour rappel, ce point a été traité précédemment à la page 408. CJCCCNA, CJC-OR, 7 / 144, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 25 janvier

comité mixte entérine un point problématique du travail associatif : comment différencier un réfugié d'un migrant ?

« *When does a refugee cease to be a refugee ?* »

La question de la différenciation entre réfugié et migrant résulte de l'absence de définition du réfugié par les autorités canadiennes. Confrontés à un grand nombre de demandes dans un paysage associatif juif pléthorique, les comités consacrés aux réfugiés juifs entendent se différencier de ceux aidant les immigrants afin de justifier leur existence, et gagner ainsi en légitimité. De surcroît, différencier le réfugié du migrant permet aussi aux comités de ne pas assurer seuls la charge d'individus en fort besoin d'assistance financière. Celle-ci devient en effet de plus en plus forte à mesure que la guerre se prolonge, obligeant les comités à limiter les aides financières et à pousser les demandeurs vers l'autonomie.

Enfin, la différenciation entre réfugiés et migrants, ainsi que l'établissement d'une politique claire au sein des associations, sont un argument valorisant les compétences du refuge dans sa globalité. Dans l'esprit de ses membres, cette mise en valeur pourrait convaincre Ottawa de libéraliser sa politique migratoire. Au moment de l'accueil, la différenciation entre réfugiés et migrants n'est donc pas une catégorisation remettant en question la légitimité de la demande, mais au contraire un moyen de valoriser les actions des comités juifs consacrés aux réfugiés. Pour y parvenir, plusieurs facteurs sont discutés tout au long du refuge.

La première tentative de différenciation se fonde sur la temporalité de la demande par rapport à l'arrivée de la personne au Canada. En mai 1940, l'UJR&WRA limite la durée de prise en charge des réfugiés à six mois après l'arrivée au Canada¹⁴⁴. Mais ce premier critère est fixé avant l'accueil des grands plans comme les évacués et les internés, lesquels rendent caduque cette limite. C'est pourquoi le compte rendu de réunion de l'UJR&WRA en janvier 1941 pose clairement la question de la différence entre un réfugié et un migrant « classique » :

The problem, in essence, was stated to be one of responsibility in dealing with refugees who, after six months in Canada, were forced to ask for relief. The meeting was reminded of the rule imposed by the National Executive that the UJR&WRA would assume responsibility for all applications for relief if they applied within six months of their entry to Canada. The rule, however, [...] did affect a number of people who arrived in Canada in 1939 or early 1940 and who, after six months of residence found themselves obliged to seek assistance.

1944.

144. CJCCCN, CJC-OR, ZA1942 10 / 104, Minutes of the National Executive Meeting of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 4 mai 1940.

[...]

The question could be put as follows: When does a refugee cease to be a refugee and come within the ambit of the regular communal services ?¹⁴⁵.

Les participants à la réunion décident de rencontrer les autres organisations prenant traditionnellement en charge les immigrants, mais les archives ne signalent pas de prise de décision. Au contraire, la même question est reposée dans les mêmes termes un an après. Dans une lettre entre Saul Hayes et le secrétaire du comité juif à Vancouver, le directeur de l'UJR&WRA résume l'histoire du refuge et indique l'élément permettant de distinguer le réfugié du migrant : l'autonomie économique.

The question here brings up a matter of great principle with which the Regional Committees in Montreal, Toronto, and Winnipeg have been concerned for some time, and that is expressed in the following query «When does a refugee cease to be a refugee?»

In the old days when an immigrant came to the country and got the difficulties, the local institution such as the Federation in Montreal, or the Family Welfare Department in Toronto, took care of his case, and granted him relief and so on. Since 1938 when a relatively large number of refugees came to this country, a Refugee Committee was formed and the agencies such as the Federation and Family Welfare Department looked toward the Refugee Committee to pay the cost of indigent refugees.

Obviously, the question now comes up, when do they form part of the fabric of the community, to be taken care of by the regular community services outside the Refugee Committee which should exist for the new cases until they become adjusted to the economic life¹⁴⁶.

Dès lors, l'intégration à la communauté juive constitue le marqueur temporel différenciant un réfugié d'un migrant, intégration vue ici sous l'angle économique. Pour les associations, il faut donc permettre aux nouveaux arrivants de se passer des allocations en trouvant un emploi au Canada. Alors que la recherche de logement est difficile, celle concernant l'emploi apparaît plus simple. En effet, le pays est en entièrement tourné vers l'effort de guerre et la demande en main-d'œuvre explose¹⁴⁷.

Le premier domaine d'activité offrant des emplois est le secteur secondaire, conséquence de l'aide proposée par le Canada à la Grande-Bretagne dans la fabrication d'armes et de projectiles¹⁴⁸. Ainsi Montréal devient-elle une ville tournée vers l'effort

145. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 janvier 1941.

146. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De Saul Hayes à R. L. Zien, 26 février 1942.

147. Jean-Michel LACROIX, *Histoire du Canada : des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2019, p. 272-273.

148. Sur la participation logistique du Canada à l'effort de guerre, voir Pierrick LABBÉ, *L'Arsenal canadien : Les politiques canadiennes et la fabrication de munitions au Canada durant la Deuxième*

de guerre canadien, regroupant à elle seule près de 30% de la main-d'œuvre de l'industrie militaire tout au long du conflit¹⁴⁹. Les réfugiés bénéficient donc d'un marché du travail favorable et les propositions d'emplois arrivent en nombre aux comités.

Les internés en bénéficient rapidement, puisque les premiers à être libérés le sont dès le printemps 1941 afin de travailler dans les industries et de contribuer ainsi à l'effort national¹⁵⁰. À la fin de l'année 1941, le gouvernement emploie près de 90 réfugiés dans l'entreprise *Machinery Service Limited* qui est chargée de produire les machines-outils nécessaires à la fabrication de munitions¹⁵¹. La participation active des anciens internés à l'effort de guerre canadien est alors largement reprise par les associations. Dès lors, elles présentent les réfugiés comme des soutiens à la cause alliée, valorisant davantage encore la collaboration de la communauté juive à l'effort national. Néanmoins, tous les nouveaux arrivants ne peuvent ou ne souhaitent pas travailler dans des usines d'armement, certains envisageant même une reconversion professionnelle au Canada.

Oscar B. contacte par exemple l'UJR&WRA en avril 1941 afin d'obtenir une allocation pour reprendre ses études. Ne voulant pas continuer son ancienne activité – ouvrier dans une usine de fabrication de sucre – il souhaite se tourner vers la réparation d'appareils électriques¹⁵². L'UJR&WRA refuse d'accéder à sa demande : le refuge ne finance pas les reprises d'études car une telle possibilité entraînerait sans aucun doute la faillite de l'association. Elle privilégie au contraire une employabilité rapide, ce qui ne convient pas toujours aux réfugiés qui doivent souvent accepter des emplois moins qualifiés et moins bien payés qu'en Europe.

Les faibles salaires poussent certains réfugiés à vouloir créer leur propre entreprise, comme Joseph K. Ce dernier arrive avec sa femme Ester et son fils Charles en avril 1944. Les épreuves européennes ont gravement affecté la santé d'Ester et l'empêchent de quitter son domicile. Bien que Joseph trouve rapidement un emploi, son faible salaire ne permet pas de faire vivre la famille. Désireux de rester auprès de son épouse malade, il décide alors, en concertation avec M. A. Solkin, de devenir artisan. Il doit donc acheter une machine, achat pour lequel il demande le soutien de l'UJR&WRA¹⁵³. La réponse de l'association est négative : les associations ne financent plus les créations d'entreprises,

Guerre mondiale, thèse de doctorat en histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, 2012; Daniel BYERS, « Mobilising Canada: The National Resources Mobilization Act, the Department of National Defence, and Compulsory Military Service in Canada, 1940-1945 », *Journal of the Canadian Historical Association*, 1996, vol. 7, n° 1, p. 175–203.

149. Magda FAHRNI, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », *op. cit.*, p. 837.

150. Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, *op. cit.*, p. 184.

151. CJCCNA, CJC-OR, CD 3 / 125, Saul Hayes - House of Commons Debates, 12 avril 1943; Martin AUGER, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, *op. cit.*, p. 185.

152. CJCCNA, CJC-OR, CA 13 / 89, Minutes of meeting of Farm & Establishment Committee, Eastern Division, 28 avril 1941.

153. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Joseph K. à l'UJR&WRA, 22 juin 1944.

les demandes d'envois de fonds vers l'étranger étant la priorité du refuge¹⁵⁴.

Si la logique du refuge consiste à favoriser le plus rapidement possible l'autonomie financière par l'emploi, elle se fait au détriment des souhaits émis par les accueillis. L'urgence empêche de développer une véritable prise en charge individuelle des situations ; elle privilégie au contraire une logique comptable visant à diminuer le nombre de réfugiés aidés tout autant qu'à satisfaire le gouvernement fédéral, et à envoyer massivement des dons à l'étranger. En temps de guerre, les désirs du réfugié individuel doivent donc s'effacer au profit de la mobilisation collective.

De plus, la recherche d'emploi peut prendre du temps, et les problèmes de santé ou les enfants en bas-âge empêcher certaines familles d'être financièrement autonomes. Dans la suite de son courrier au comité de Vancouver, Saul Hayes évoque les différentes durées possibles de l'aide apportée par les comités¹⁵⁵.

I am sorry to say that there is no answer to this question yet. Some people in Montreal have stated that the Refugee Committee should take on responsibility to a period up to five years on the theory that, assuming there was no war and that transportation facilities were available, any immigrant coming to this country could be deported if he were found in a public institution or receiving public aid if he were here for a period of less than five years. This situation caused some people to think that we ought to take the responsibility up to this time. This does not answer the question, but in the old days when there was no Refugee Committee, indigent immigrants were looked after by the services of the community generally. Another thought on the matter was expressed that once the Refugee Committee orientates the newcomer to his surroundings, finds him a job, or otherwise assists him to get going, that this ought to be the end of the Refugee Committee work. Thereafter, if the venture did not prove successful, that the man fall [sic] back to the reservoir as a community problem. There is also no unanimity on this point¹⁵⁶.

Encore une fois, le travail associatif est marqué par les doute et les désaccords. Pour le comité montréalais, la temporalité de l'urgence doit être calquée sur celle de la déportation. Durant celle-ci – c'est-à-dire pendant cinq ans – un étranger peut être forcé de quitter le territoire canadien si les autorités considèrent qu'il représente un fardeau pour l'État. L'expression de «*public charge*» regroupe alors des cas allant du malade de longue durée au criminel, en passant par les individus sans revenu régulier¹⁵⁷. Dans cette perspective, l'assistance au réfugiés serait un soutien sur la longue durée,

154. CJCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Saul Hayes à J. Kon, 7 juillet 1944.

155. Voir page 433.

156. CJCCNA, CJC-OR, CA 11 / 56 A, De Saul Hayes à R. L. Zien, 26 février 1942.

157. Barbara ROBERTS, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900 - 1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1998, p. 28-29.

ce qui enlèverait tout champ d'actions aux associations traditionnelles comme la JIAS.

La seconde proposition reste très floue et ne fait que reprendre les éléments d'autonomie développés précédemment. Toutefois, l'existence même du courrier atteste que les associations s'interrogent à la fois sur la durée de leurs actions, et sur la délimitation des périmètres entre comités spécifiques aux réfugiés et associations assistant traditionnellement les migrants.

En octobre 1943, l'UJR&WRA prend une encore en charge des réfugiés arrivés avant le déclenchement de la guerre. La situation est jugée anormale par les membres du comité exécutif, et particulièrement par Saul Hayes :

*Mr. Hayes reported on the fact that the United Jewish Refugees Agencies still are held financially responsibly the Federation for refugees who have been in this country for as long as three or four years while the National Refugee Service in New York, for instance, has a rule that after 18 months refugee cases are taken over by local welfare organizations*¹⁵⁸.

La question de la durée de la prise en charge n'est pas réglée et ne le sera pas pendant toute la durée de la guerre. Le flou qui en résulte renforce les tensions entre les associations traditionnelles et l'UJR&WRA, leurs champs d'action n'étant pas clairement délimités. Par ailleurs, l'imprécision a aussi des conséquences pour les accueillis eux-mêmes, puisqu'ils ne savent pas à qui s'adresser et demeurent perdus dans le mille-feuille associatif juif canadien. En conséquence, la tentative du Congrès juif canadien et de l'UJR&WRA de réorganiser et rationaliser le monde associatif complique encore davantage le paysage organisationnel.

Malgré tout, les associations aident pendant des mois des personnes isolées et des familles. Leur soutien passe par différentes actions comme le paiement du loyer, le versement d'une allocation mensuelle, l'achat de mobilier ou de vaisselle. Une attention particulière est aussi portée au bien-être des enfants. En effet, même si les organisations ne prennent pas directement en charge leur vie quotidienne, les comités tentent d'améliorer leur quotidien en aidant financièrement leurs mères, en leur envoyant un cadeau lors des fêtes de fin d'année ou en essayant de les divertir¹⁵⁹. Ernst Vaz contacte ainsi en août 1940 des salles de spectacles montréalaises afin de louer des «*cartoons or "Westerners"*¹⁶⁰» afin d'occuper les après-midi des enfants et de leurs mères encore logées dans la *Montreal Hebrew Orphan Home*. Durant l'été, les enfants évacués et ceux du mouvement ibérique partent dans des camps de vacances gérés par les associations

158. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 89, Minutes of a meeting of the Refugee Placement Committee and Farm & Establishment Committee (Eastern Region) of the UJR&WRA, 29 octobre 1943. La *Federation* est la *Federation of Jewish Philanthropies* qui est censée prendre en charge certains accueillis.

159. CJCCCNA, CJC-OR, CD 3 / 41, List of Evacuees Families under the care of the Council who are to receive a Christmas Gift of Money, 11 décembre 1941.

160. CJCCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, B 13 / 10, D' Ernst Vaz à George Rotsky, 26 août 1940.

juives et chrétiennes¹⁶¹.

À l'inverse, il peut arriver que les associations refusent d'aider de nouveaux arrivants. En novembre 1941, le département d'Immigration écrit à la directrice exécutive du *Council for Overseas Children* de Montréal pour lui signaler qu'une mère évacuée, Isabelle A., touche des allocations de différents comités de bienfaisance tout en déclarant avoir plus de 1 000 \$ en banque. Par ailleurs, elle n'est pas censée se trouver au Canada puisqu'elle a déclaré le 6 juillet 1940, lors de son arrivée au Canada, ne pas vouloir rester en Amérique du Nord et continuer son voyage vers l'Australie¹⁶². Les comités arrêtent donc de la soutenir.

Parfois, la situation est beaucoup plus complexe et aboutit à des décisions qui peuvent paraître contradictoires. C'est notamment le cas lorsque Saul Hayes souhaite mettre fin à une allocation, notamment lorsqu'il estime que les accueillis ne font pas tout pour être financièrement indépendants.

Prenons l'exemple de la famille K. Admise au Canada grâce à l'accord entre les gouvernements polonais et canadien de 1941, elle est immédiatement prise en charge par l'UJR&WRA¹⁶³. Ancien soldat de l'armée polonaise atteint de la tuberculose, Maurice, le père de famille, multiplie les séjours à l'hôpital et ne peut travailler. Quant à sa Ella, sa femme, elle ne souhaite pas trouver un emploi pour pouvoir s'occuper de son mari quand celui-ci n'est pas hospitalisé¹⁶⁴. En 1943, Saul Hayes n'accepte plus cette situation. Il donne un mois à Ella K. pour trouver un emploi et écrit alors au consul polonais à Montréal afin de lui part de sa décision.

We felt that Mrs. K. ought to get some kind of a job. She told us this was impossible as she needs to nurse her husband. I was never very much impressed by this answer as there are thousands of people who work despite the fact that there is sickness in the family. Moreover, medical opinion convinced me that there isn't much she can do for him and that the medical treatments were effective and didn't require her assistance.

Mrs. K. made some attempt to find a job as a statistician.

I kept telling her that she couldn't expect to pick up the threads of existence in Canada and continue on in the manner to which she was accustomed before the outbreak of the war¹⁶⁵.

161. CJCCCNA, Federation of Jewish Philanthropies, B 13 / 10, De Ethel Ostry à E. G. F. Vaz, 30 mai 1941 ; CJCCCNA, CJC-OR, CD 3 / 41, Council for Overseas Children. Camp Report : summer 1942, 1942 ; CJCCCNA, CJC-OR, CD 3 / 41, De Mlle Arthur T. Henderson à Saul Hayes, 12 mai 1943 et CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22459, Application made for 2 weeks at Council Camp and 2 weeks at Laurentian Fresh Air Camp, 1944.

162. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 88 / 22283, De H. U. McCrum à Mlle Graham, 13 novembre 1941.

163. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De Saul Hayes à Victor Podoski, 24 juillet 1942.

164. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, 52 /, De T. Brzezinski à Saul Hayes, 11 mars 1943.

165. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Saul Hayes à T. Brzezinski, 11 mars

Sa décision s'explique par l'absence de recherche d'emploi : Saul Hayes l'assimile à une volonté de profiter de l'aide associative. Son idée reçue est encore renforcée par le refus d'Ella d'accepter un emploi différent de celui occupé avant la guerre, refus que Saul Hayes ne comprend pas et ne peut accepter. Il lui écrit alors afin de la pousser à trouver un emploi, tout en la menaçant une nouvelle fois de ne plus verser ses allocations si elle n'obéit pas¹⁶⁶.

Malgré tout, et avant d'arrêter toute aide, le directeur de l'UJR&WRA se renseigne auprès du médecin et du consulat polonais. Il apprend ainsi que l'état de santé de Morris est si grave que son épouse ne peut que rarement s'absenter, et que son fils est lui aussi souffrant. Saul Hayes revient alors sur sa décision et l'UJR&WRA continue de soutenir la famille en payant son loyer les frais médicaux de Morris¹⁶⁷.

En définitive, l'urgence de la prise en charge ne se mesure pas à la durée de la présence au Canada ni au groupe auquel appartiennent les accueillis. L'absence de critère distinctif entre les immigrants et les réfugiés rend certainement l'aide moins efficace – l'UJR&WRA n'est pas un comité composé de travailleurs sociaux et ses membres ne maîtrisent pas les techniques de l'action sociale – mais les comités font tout leur possible pour aider les nouveaux arrivants. Tout bien considéré, l'enjeu dépasse même la simple autonomie financière ou la prise en charge des frais médicaux pour certains membres des comités : pour eux, l'accueil est un objectif communautaire global.

2.3 Les fermiers : un enjeu associatif unissant les Canadiens juifs

À l'inverse des cas précédents, les réfugiés fermiers font l'objet d'une attention soutenue durant toute la Seconde Guerre mondiale. L'*Establishment and Farm Committee* de l'UJR&WRA est par exemple presque exclusivement consacré à la résolution de leurs problèmes. Comment expliquer une telle considération pour des accueillis si éloignés des grands centres urbains, dont la plupart ont un statut d'immigrants, et qui sont donc certains de rester au Canada après la guerre ? Comprendre l'assistance particulière reçue par les fermiers juifs nécessite de replacer le refuge dans l'histoire des communautés juives canadiennes pour déterminer comment l'arrivée de ces accueillis dépasse la simple question de l'aide matérielle.

Le sionisme canadien et les colonies agricoles juives

Les dirigeants juifs canadiens qui participent au refuge sont largement favorables au sionisme et développent une forte volonté d'incorporer leur communauté à une société

1943.

166. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Saul Hayes à Mlle K., 26 février 1943.

167. CJCCCN, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 /, De Saul Hayes à Ben Sadoski, 22 avril 1943.

canadienne partagée entre les deux « solitudes » anglophone et francophone¹⁶⁸. Cette incorporation – la canadianisation – passe d’abord par la création d’une communauté juive unie, puis par son intégration à la société canadienne¹⁶⁹.

Samuel Bronfman, bien que ne se réclamant d’aucune idéologie lors de son arrivée à la présidence du Congrès juif canadien, fait tout pour canadianiser l’ensemble des juifs. Il insiste ainsi sur leur participation à l’effort de guerre, lutte contre l’antisémitisme et valorise son propre patriotisme au dépend de sa judéité¹⁷⁰. Dans ce paysage idéologique, les paysans juifs occupent une place centrale.

To the Jew, urbanized for hundreds of years by the conditions under which he has lived, accustomed to the continuous refrain that has been dinned into his ears for centuries, that he cannot, will not, should not, be a farmer, and almost believing it himself, one hundred and sixty acres of land, even free land on the undeveloped prairies of Western Canada, would be not expected to display any attraction against the superior drawing powers of New York, Chicago and other Eastern industrial centres. And yet in spite of the lack of an organized Jewish immigration movement on an extensive scale; in spite of the supposedly superior attractions of its neighbor to the South; in spite of the long period of unrestricted possibilities for Jewish immigration into the United States, Canada has led the world with ninefold increase in its Jewish population within a period of 35 years; at a time when its total population within the same period has barely doubled¹⁷¹.

C’est par ces mots que Louis Rosenberg conclut le premier chapitre de son ouvrage consacré à l’étude sociale et économiques des juifs canadiens durant les années 1930.

168. Le Canada, à la différence des États-Unis, regroupe une population juive largement tournée vers le sionisme ; Gerald TULCHINSKY, *Taking Root, op. cit.*, p. xxii. De plus, le sionisme canadien et ses actions sont généralement comparés à l’expérience argentine puisque «*both were intended to create a new Jew, a farmer who toiled like others and was committed to staying on the land, a veritable Jewish peasant*» ; Gerald TULCHINSKY, *Branching out, op. cit.*, p. 15.

169. La canadianisation n’est pas une problématique nouvelle puisque la population juive canadienne connaît plusieurs fois cette opposition entre les « Juifs établis » et les nouveaux arrivants. Ainsi, au milieu des années 1850, les juifs canadiens se divisent entre les « Sépharades britanniques » de la famille Hart – qui est d’origine germanique – et la nouvelle congrégation ashkénaze d’origine allemande et polonaise. L’arrivée des réfugiés fuyant les pogroms crée une nouvelle différenciation entre les *Uptowners* déjà établis et les récents *Downtowners* ; Pierre ANCTIL, *Histoire des Juifs du Québec, op. cit.*, p. 60-61.

170. Michael R. MARRUS, *Mr. Sam: the Life and Times of Samuel Bronfman*, Toronto, Brandeis University Press, 1991, p. 270-271. Sur un témoignage des différents courants idéologiques et religieux à Montréal durant l’entre-deux-guerres, voir Israël MEDRESH, *Le Montréal juif entre les deux guerres*, Sillery, Septentrion, 2001. Sur le sionisme au Canada : Michael BROWN, «Zionism in the Pre-Statehood Years: The Canadian Response», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B’nai Brith Canada, 2001, p. 121-134 ; David H. GOLBERG, «The Post-Statehood Relationship: A Growing Friendship», dans *Ibid.*, p. 135-146.

171. Louis ROSENBERG, *Canada’s Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montreal, McGill-Queen’s University Press, 1993, p. 5.

Publié en 1940 par le directeur de la division de l'Ouest du CJC, *Canada's Jews* est une source essentielle pour appréhender les pensées, les comportements collectifs et les discours des dirigeants juifs canadiens¹⁷². On y retrouve notamment la condamnation sioniste de la dégénérescence juive qui éloigne les juifs du travail de la terre et les condamne à vivre en ville¹⁷³.

Tout un discours se développe ici pour faciliter et encourager le retour à la terre afin de créer un « nouveau juif », conforme à l'idéologie sioniste qui se développe au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles¹⁷⁴. Toutefois, comme le signale Gerald Tulchinsky, le sionisme canadien est une idéologie adaptée et marquée par des facteurs spécifiques particulièrement forts :

*British chauvinism among Canada's Jews, the country's binational character and the absence of countervailing pan-Canadian nationalism, the religious conservatism of Canadian Jews and their wide geographic dispersion*¹⁷⁵.

Minoritaires, coincés entre les deux « solitudes » francophone et anglophone, les juifs canadiens se concentrent sur la constitution d'une véritable identité juive au Canada, et voient dans les Prairies le lieu consacré à la régénération de la communauté – en bref, le lieu de leur utopie¹⁷⁶. Dès les années 1880, les associations juives canadiennes

172. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993. Louis Rosenberg naît en Pologne en 1893 et déménage rapidement en Angleterre. Il étudie l'histoire anglaise, l'économie et l'éducation à l'université de Leeds. C'est lors d'une conférence qu'il est averti des opportunités migratoires offertes par le Canada pour ceux souhaitant s'installer dans les Prairies. Intéressé, il apprend que des colonies juives récemment installées recherchent des enseignants : « *Rosenberg, who had by this time become a convinced Labour Zionist and believed in the value of agricultural labour as means for Jewish social and national renewal, decided to move west* ». Il enseigne quelques années à Lipton puis devient le directeur des « *Jewish farm settlements* » au sein de la JCA pour ensuite diriger la division de l'Ouest du Congrès juif canadien ; *Ibid.* p. xii. Pour une analyse des « comportements collectifs », voir Pierre LABORIE et François MARCOT (dir.), *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande : Historiographie, normes, prismes (1940-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

173. Catherine NICAULT, « L'utopie sioniste du « nouveau Juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre », *Les Cahiers de la Shoah*, 2001, n°5, vol. 1, p. 109. Sur l'émancipation et la régénération d'autres communautés juives, notamment française : Patrick CABANEL et Chantal BORDES-BENAYOUN (dir.), *Un modèle d'intégration : juifs et israélites en France et en Europe, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Berg International Ed., 2004 ; Federico TARRAGONI, « L'émancipation dans la pensée sociologique : un point aveugle ? », *Revue du MAUSS*, 24 novembre 2016, n° 48, n° 2, p. 117-134 ; Olivier BAISEZ, *Architectes de Sion : la conception par les sionistes allemands de la colonisation juive en Palestine (1896-1919)*, Paris, Hermann, 2015.

174. Catherine NICAULT, « L'utopie sioniste du « nouveau Juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre », *op. cit.*, p. 109.

175. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root, op. cit.*, p. 183.

176. La Palestine n'attire qu'une faible minorité de juifs canadiens, ceux-ci préférant financer l'installation que d'y participer eux-mêmes. Ce phénomène semble perdurer même après la création de l'État d'Israël ; Cyril LEVITT et William SHAFFIR, « Aliyah and Return of Canadian Jews: Personal Accounts of Incentives and Disappointed Hopes », dans Robert J. BRYM, William SHAFFIR et M. WEINFELD (dir.), *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 421. Sur le développement du sionisme dans les Prairies canadiennes, Joseph B. GLASS, « *Isolation and Alienation: Factors in the*

réfléchissent aux premiers plans d'installation dans les Prairies afin de régénérer les nouveaux arrivants. La première colonie est ainsi établie en 1882, suite à l'installation de réfugiés fuyant les pogroms russes. Son nom – *New Jerusalem* – ne laisse que très peu de doute sur le caractère sioniste de l'entreprise¹⁷⁷.

Le retour à la terre n'est pas le seul facteur à l'origine des premières colonies juives agricoles : les communautés juives canadiennes souhaitent aussi empêcher le regroupement massif de nouveaux arrivants dans les grands centres urbains. Elles désirent ainsi éviter de rendre visibles des populations juives dont la pratique religieuse diffère de la leur, et qui pourrait entraîner des réactions antisémites ou xénophobes¹⁷⁸. De plus, le travail agricole permet de prouver au gouvernement et à la société canadienne que les «*Jews were making an effort to fit into society instead of remaining outsiders or strangers in a new land*»¹⁷⁹.

Dans les années 1920-1930, les fermes juives sont toutefois en difficulté. Dès 1921, leur situation difficile attire l'attention d'un agent d'immigration qui n'est autre que Frederick Charles Blair. Après avoir examiné attentivement les colonies, il décide que leur installation n'est pas justifiée. En 1936, lorsqu'il devient le principal responsable de la politique migratoire canadienne, sa position n'a pas changé : il entend prouver que ces fermes ne sont pas viables, et ainsi les fermer¹⁸⁰.

Pour parvenir à ses fins, il s'intéresse d'abord aux rendements, mais les fermes juives ne sont ni pires ni meilleures que les autres. La seule différence qui apparaît entre les structures juives et non juives tient à la présence ou non des enfants dans les colonies. En effet, voulant donner à leurs enfants la meilleure éducation possible, les familles juives les laissent rejoindre les grandes villes afin d'y poursuivre leur scolarité, notamment religieuse. L'importance donnée à l'éducation devient, dans la pensée de Blair, un abandon des fermes par la jeunesse¹⁸¹. Seul cet argument permet au directeur du département d'Immigration de justifier « statistiquement » l'inaptitude des juifs à

Growth of Zionism in the Canadian Prairies, 1917-1939 », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2001, n°1, p. 85-123.

177. Louis ROSENBERG, *Canada's Jews. op. cit.*, p. 218 et Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root, op. cit.*, p. 119. En 1892, la plus ambitieuse des colonies canadiennes voit le jour grâce au *Baron de Hirsch Institute* ; *Ibid.*, p. 118-126.

178. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root, op. cit.*, p. 112-113 ; Howard GONTOVNICK, «Planting the Seed of Identity. The Contributions of the Early Jewish Farmers of North America», dans Barry L. STIEFEL et Hernan TESLER-MABÉ, *Neither in Dark Speeches nor in Similitudes: Reflections and Refractions Between Canadian and American Jews*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2016, p. 71. Pour une description des différentes colonies agricoles juives, voir Louis ROSENBERG, *Canada's Jews, op. cit.*, p. 218-225.

179. Howard GONTOVNICK, «Planting the Seed of Identity. The Contributions of the Early Jewish Farmers of North America», dans Barry L. STIEFEL et Hernan TESLER-MABÉ, *Neither in Dark Speeches nor in Similitudes: Reflections and Refractions Between Canadian and American Jews*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2016, p. 74

180. Gerald TULCHINSKY, *Branching out, op. cit.*, p. 56

181. *Ibid.*, p. 57.

être agriculteurs¹⁸².

Malgré tout, l'échec de la plupart des fermes ne peut être ignoré. Les raisons en sont multiples : elles sont trop éloignées les unes des autres, empêchant tout soutien moral ou matériel entre les familles ; par ailleurs, les récoltes sont mauvaises et le climat difficile¹⁸³. Mais l'isolement de ces lieux ne semble toutefois pas être la principale cause de leur abandon. En effet, Gerald Tulchinsky indique que les fermiers juifs ne s'y installent pas par idéologie mais plutôt pour des raisons économiques, les aides à l'installation étant importantes¹⁸⁴. Elles ne suffisent cependant pas à éviter les difficultés de la vie quotidienne et à pallier le manque d'expérience agricole des nouveaux arrivants¹⁸⁵. Cependant, l'échec ne signe pas pour autant la fin du projet de régénération agricole.

The fact that agriculturalism became (and remained, well after 1920), one of the significant concerns of the Canadian Jewish community – long after the vitality of the Jewish farming colonies had departed – illustrates the continuing importance of the Canadian west in the community's imagination. This was a source of some highly interesting social and political ideas, and a place where many of the nation's hopes for the future were invested in this expanding nation of new transcontinental railways, rapidly rising wheat production, massive immigration, and burgeoning cities¹⁸⁶.

Avec la Seconde Guerre mondiale et les persécutions européennes, l'installation de réfugiés juifs dans les colonies devient davantage encore un enjeu central pour les dirigeants juifs. En effet, elle apparaît comme une solution au problème du logement en ville, tout en conciliant l'idée d'une réhabilitation juive avec les préférences migratoires canadiennes.

Mr. Bronfman suggested that the Roosevelt negotiations with the British Government and others, regarding refugees may determine our definite opinion as to the objective in Canada. Mr. Bronfman also stated that according to the extent in which we have advised and helped farmers establish themselves and have quietly absorbed others in the economic fabric of the Dominion, we would be in a better position to have more come to Canada¹⁸⁷.

182. *Ibid.*, p. 58-59. Louis Rosenberg combat cet idée du juif inapte au travail agricole dans deux chapitres de son ouvrage en multipliant les données statistiques comparatives ; Louis ROSENBERG, *Canada's Jews, op. cit.*, p. 217-243.

183. Sur l'échec d'une colonie agricole juive : John LEHR, « Doomed to Failure: The Jewish Farm Colony of Hirsch, Saskatchewan », *Manitoba History*, 2019, n° 89, p. 2-11. Gerald TULCHINSKY, *Branching out, op. cit.*, p. 11-13. Pour un panorama des conditions de vie dans les Prairies et l'installation de colonies juives, mennonites ou mormones : Yossi KATZ et John Campbell LEHR, *The Last Best West: Essays on the Historical Geography of the Canadian Prairies*, Jerusalem, Magnes Press, 1999.

184. Gerald J. J. TULCHINSKY, *Taking Root, op. cit.*, p. 171.

185. *Ibid.*

186. *Ibid.*, p. 277.

187. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Meeting of representatives of the Canadian Jewish Committee for Refugees and the Joint Distribution Committee, 23 juillet 1939.

La réussite du programme agricole permettrait surtout aux dirigeants juifs de valoriser les futures demandes d'admission de fermiers juifs. L'accueil et l'assistance à ces derniers durant la Seconde Guerre mondiale dépassent alors la simple temporalité du conflit ; ils deviennent une première étape indispensable pour une admission massive après la guerre et un moyen de valoriser la communauté juive entière.

Une mobilisation juive totale en faveur des fermiers réfugiés

L'investissement associatif est à la hauteur des enjeux : de Montréal à Winnipeg, les organisations travaillent main dans la main pour soutenir l'installation de fermiers juifs. Bien entendu, chaque province privilégie l'aide des individus établis sur son territoire, mais les divisions entre les comités – notamment entre Montréal et Toronto – s'effacent lorsqu'il est question des réfugiés fermiers. À l'Est, c'est même le *Canadian Jewish Committee for Refugees* torontois qui, au travers de son *Farm & Establishment Committee*, prend en charge les fermes de l'Ontario – l'UJR&WRA concurrente ne s'y opposant pas¹⁸⁸.

Cette mobilisation collective totale ne simplifie pas la compréhension des actions associatives, bien au contraire. Les sources n'abordent généralement que les difficultés ou les situations d'urgence, obligeant les acteurs à agir vite et à décrire leur réalisation avec un «*we*». Obscur à souhait, celui-ci limite sérieusement l'analyse précise du poids de chaque organisation dans l'assistance aux accueillis. Il est toutefois possible de repérer le rôle des associations traditionnelles, comme la JIAS et la ICA, dans l'installation à proprement dite des familles dans les fermes.

L'installation de réfugiés fermiers se fait généralement en proche collaboration avec les départements fédéraux chargés de la colonisation. Un partenariat se met ainsi en place : les fonctionnaires fédéraux préviennent les associations juives de l'arrivée de réfugiés et les comités s'engagent à les consulter pour tout achat de terres agricoles¹⁸⁹. Grâce à cet arrangement, la JIAS et la ICA prennent le temps de choisir des terrains proches d'autres fermes juives afin d'éviter d'isoler les nouveaux arrivants¹⁹⁰.

Néanmoins, le choix du lieu d'établissement n'est possible que si les comités juifs apprennent assez tôt la venue de familles, ce qui est de plus en plus rare au cours de la guerre, les individus ne se déclarant pas juifs ou les sociétés ferroviaires ne transmettant pas l'information¹⁹¹. Des familles entières se retrouvent alors dans les grands centres

188. La seule personne qui pourrait s'opposer à l'assistance aux fermiers juifs est Maurice Eisendrath car le rabbin torontois est ostensiblement antisioniste. Il met toutefois de côté ses opinions idéologiques et s'engage aussi dans le soutien aux réfugiés fermiers ; Gerald TULCHINSKY, *Branching out, op. cit.*, p. 157.

189. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Memorandum - Canadian Jewish Committee for Refugees (Central Division), 4 juillet 1939.

190. Uta EICHLER, *Between despair and hope: The work of the Jewish Immigrant Aid Society in the 1930s and 1940s*, M.A. thesis, Queen's University, 1998, p. 49.

191. CJCCNA, CJC-OR, CA 01 / 10 B, Minutes of meeting of Farm & Establishment Committee,

urbains en attente d'une ferme, situation qui fait craindre aux comités un possible revirement des nouveaux arrivants : ayant goûté aux facilités de la vie en ville, ils pourraient choisir d'y rester à demeure¹⁹².

La crainte est réelle puisque les réfugiés parvenant en hiver au Canada ne peuvent pas rejoindre directement leurs fermes, et doivent donc rester dans les villes en attendant le printemps¹⁹³. Pour l'éviter, les associations mobilisent tous leurs réseaux pour prendre en charge le plus rapidement possible ces groupes et réduire le temps passé en ville. C'est par exemple le cas du *Canadian Jewish Committee for Refugees* torontois (CJCR) qui, en avril 1940, précise que sur les 178 familles aidées depuis la création du comité en décembre 1938, seules 10 sont encore en attente d'un lieu d'installation¹⁹⁴.

Trouver une ferme n'est toutefois pas l'étape la plus difficile dans la procédure d'accueil des fermiers : il s'agit désormais de les faire y rester. En effet, les associations du refuge comptent sur le strict respect des procédures migratoires pour valoriser leur action et, potentiellement, obtenir une admission plus importante de juifs après la fin du conflit mondial.

La probabilité qu'un jeune juif se contente à la longue de rester à la ferme est infime. [...] Ce qui se produit d'ordinaire est qu'il se rend compte qu'il ne peut plus manger de nourriture juive ; il profite alors de la première occasion pour quitter la ferme et s'installer en ville, qui est à peu près le seul endroit où il trouvera ses compatriotes¹⁹⁵.

La méfiance exprimée par Frederick Charles Blair, et certainement partagée par d'autres responsables politiques, est une menace pour le refuge. Le départ des accueillis des zones rurales ne serait pas seulement un revers individuel ou temporaire, mais bien un échec collectif donnant raison aux préjugés antisémites faisant des juifs des individus incapables de cultiver la terre. Cette défaite porterait atteinte à la crédibilité du refuge, tout en donnant raison au directeur du département d'Immigration pour qui les associations juives ne savent pas tenir leurs engagements.

Ayant encore en mémoire les critiques émises par Blair sur les jeunes quittant les fermes dans les années 1920 et 1930, le CJCR souhaite renforcer ses collaborations. Il prend notamment contact avec l'ICA et d'autres organismes compétents dans le domaine de l'apprentissage ou de la formation des jeunes adultes comme la YMHA

24 février 1940.

192. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 18 avril 1940.

193. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees (Hamilton Branch), 22 octobre 1939.

194. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 18 avril 1940.

195. Extrait d'un télégramme rédigé par Frederick Charles Blair le 24 novembre 1939, cité dans Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many*, op. cit., p. 70 et traduit par Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, op. cit., p. 154.

ou l'ORT, afin de former les adolescents souhaitant reprendre plus tard la ferme de leurs parents¹⁹⁶. Le CJCR maintient toutefois la séparation des plus jeunes avec leurs familles et les envoie dans les centres urbains suivre une ou deux fois par semaine une éducation religieuse¹⁹⁷. Un *Hebrew Education sub-committee* est alors organisé par le CJCR de Toronto au début de l'année 1939 afin de gérer la scolarité des enfants. Sa mise en œuvre prend néanmoins trop de temps et l'idée finit par disparaître des comptes rendus¹⁹⁸.

Par ailleurs, les comités ne peuvent souvent apporter qu'une réponse financière aux difficultés rencontrées par les réfugiés fermiers. Leur aide est toutefois sans commune mesure avec celle apportée aux réfugiés urbains : en 1939, le CJCR de Toronto dépense ainsi plus de 17 000 \$ pour les prêts agricoles et seulement 550 \$ pour les prêts urbains¹⁹⁹. La différence entre les deux montants s'explique notamment par le faible nombre de réfugiés présent sur le territoire canadien au début de la Seconde Guerre mondiale ; elle révèle aussi la prise en charge considérable des agriculteurs par le seul comité de Toronto.

Les réfugiés fermiers sont alors les premiers à mettre à l'épreuve les limites de l'aide financière des comités. Dans la mesure où les sommes demandées sont importantes – plusieurs centaines de dollars – et que la situation professionnelle des réfugiés installés en milieu rural est très précaire, ces derniers multiplient les demandes tout au long de la guerre. Conscient du risque que la prise en charge fait courir aux budgets des comités, le comité national du CJCR fixe rapidement à 500 \$ le montant maximum de chaque prêt pour les fermiers²⁰⁰.

En mai 1940, un prêt de plus de 500 \$ ne peut être accordé qu'après accord des trois divisions du CJCR²⁰¹. La tentative de limiter le montant des prêts pour les agriculteurs ne fonctionne toutefois pas, et en janvier 1941, l'UJR&WRA revient sur cette procédure, la jugeant inefficace et chronophage²⁰². Le montant des prêts redevient illimité, le budget pour les fermiers est augmenté et chaque comité local devient souverain dans

196. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4 / 046 A, *Memorandum* de M. A. Solkin, 1939.

197. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Establishing Committee, Canadian Jewish Committee for Refugee, Central Division, 9 août 1939.

198. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees (Hamilton Branch), 22 octobre 1939.

199. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Canadian Committee for Jewish Refugees, Central Division, 18 décembre 1939.

200. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, National Executive Meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, 7 mai 1939.

201. CJCCCNA, CJC-OR, 01 / 10 B, Minutes of meeting of Farm & Establishment Committee, 13 mai 1940. Les prêts sont effectués en partenariat avec l'*Hebrew Free Loan Association*. Sur celle-ci, voir notamment Sylvie TASCHEREAU, « Échapper à Shylock : La *Hebrew Free Loan Association* of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1913 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2006, Vol. 59, n° 4, p. 451-480 et Frank Myron GUTTMAN, « The Hebrew Free Loan Association of Montreal », *Canadian Jewish Studies*, 2004, n° 12, p. 45-72.

202. CJCCCNA, CJC-OR, CA 13 / 87 A, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Eastern Region, 14 janvier 1941.

l'attribution des subventions²⁰³. Il s'agit ici de la conséquence directe des rudes hivers de l'Ouest canadien qui font craindre aux associations un abandon massif des fermes. En effet, les conditions de vie des fermiers sont si dures que les subventions associatives sont essentielles au maintien de l'activité agricole²⁰⁴. Aucune publicité n'est cependant faite sur ces changements de politique, les comités craignant une forte augmentation des demandes de subventions.

La lettre d'Alex Lustig à Oscar Cohen en janvier 1939 est claire sur ce point : les accueillis ont compris l'enjeu que représente leur maintien dans les fermes pour les associations juives²⁰⁵. En conséquence, les fermiers arrivés peu avant la déclaration de guerre viennent à leur tour demander une aide financière. Certains l'obtiennent, d'autre non. Mais faute d'une politique claire sur la question de la temporalité du refuge, le comité juif de Winnipeg voit se multiplier les plaintes de fermiers arrivés quelques années auparavant et ne bénéficiant pas des subventions réservées aux réfugiés²⁰⁶.

La question est posée d'élargir l'aide aux agriculteurs juifs non-réfugiés, sans que soient réellement définis les critères distinguant les réfugiés des autres fermiers juifs. À ce titre, le problème principal concerne les demandes émanant des «*Sudeten farmers*» qui rencontrent eux aussi des difficultés dans leur vie quotidienne et sont forcés de partir vivre à Winnipeg ou à Vancouver²⁰⁷. Les associations justifient l'absence de prise en charge de ces migrants par le fait qu'ils sont sous la responsabilité des autorités canadiennes et qu'ils peuvent obtenir des financements du *Czech Trust Fund*. Il existe toutefois une différence entre les décisions formelles établies par le comité national de l'UJR&WRA et son application par les comités locaux. Nous ne pouvons donc pas conclure de façon certaine à un refus d'assistance de la part du refuge, certains fermiers multipliant les demandes de prêts sans que les comités puissent refuser, la menace d'un abandon de ferme étant trop fort.

Il faut dire que les réfugiés installés en tant qu'agriculteurs souffrent aussi d'un manque d'accompagnement dans la gestion de leur exploitation. Certains n'ont aucune expérience du travail de la terre et demandent aux comités de les aider dans

203. Il est d'autant plus difficile de repérer les titulaires des prêts que certaines familles partagent une même exploitation, compliquant encore davantage le calcul des allocations et crée surtout de graves problèmes pour les comités lorsque les associés se séparent. À partir d'avril 1940, le CJCR refuse de financer ces fermes sans que l'on puisse mesurer l'effet de cette règle sur les requêtes; CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees, Central Division, 18 avril 1940.

204. CJCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Canadian Jewish Committee for Refugees (Hamilton Branch), 22 octobre 1939; CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Minutes of National Executive Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941; Patrick FARGES, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 95-96.

205. CJCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, D'Alex Lustig à Oscar Cohen, 13 janvier 1939. Le document est disponible en annexe 21 page 543.

206. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, Minutes of National Executive Meeting, United Jewish Refugee & War Relief Agencies, 18 janvier 1941.

207. *Ibid.*

leurs tâches. D'autres, notamment certains civils internés qui prétendaient en avoir et s'étaient présentés comme d'anciens fermiers, sont des fraudeurs. Devenir fermier était pour eux l'occasion de bénéficier d'une libération au Canada. Mais la supercherie est découverte par les agriculteurs qui les emploient. Ces derniers écrivent ensuite aux associations pour se plaindre du manque de compétence du travailleur²⁰⁸. De la même manière, des familles admises de façon permanente au Canada avouent n'avoir «*never touched a plow*»²⁰⁹.

Craignant de ne plus pouvoir répondre à toutes les requêtes, et dans une volonté de vérifier l'état réel des fermes, les comités décident de s'entourer de professionnels du secteur agricole²¹⁰. Il ne s'agit pas réellement de vérifier la bonne utilisation des prêts, mais plutôt d'avoir l'avis d'un expert à même de guider les fermiers et de conseiller les membres associatifs dans la gestion des terres agricoles. Il faut par exemple sélectionner les fermes, évaluer les éventuels travaux tout en estimant la productivité des terres. Ainsi dès 1940, le CJCR de Toronto emploie-t-il un expert pour ces différentes investigations²¹¹. En février 1940, il visite une quarantaine de fermes et conseille les agriculteurs déjà installés. En avril, il a déjà effectué 31 visites et demande au CJCR un budget de 450 \$ pour financer ses seules expertises²¹².

Confrontées à des demandes de plus en plus nombreuses, à des agriculteurs sans formation, à des gestions de fermes difficiles, les associations finissent par accepter leur incapacité à retenir ceux qui souhaitent quitter les zones rurales.

*The government has made clear its intention that it will, under no circumstances, tolerate leaving the farms by the settlers. The Committee feels that in certain cases this work undue hardship on certain people who would be of greater benefit to the national war effort in industrial plants than on farms*²¹³.

Les associations changent alors leur fusil d'épaule et aident alors des réfugiés à obtenir des emplois en villes. Grâce à ces migrations saisonnières entre les campagnes et les villes, les anciens internés occupent des emplois à Winnipeg ou Toronto durant les mois d'hiver, puis retournent travailler dans les fermes au printemps²¹⁴. Conscient des

208. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 6 / 72 A, De Jos. L. Waxman à Joseph H. Fine, 28 mars 1942 ; CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 6 / 72, De M. Ghitterman à Louis Rosenberg, 29 août 1942.

209. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, Fb 52 / , De Saul Hayes à Ben Sadowski, 7 janvier 1943.

210. CJCCCNA, CJC-OR, CA 12 / 65, Canadian Jewish Committee for Refugees. Report of the Western Division, 1940.

211. CJCCCNA, CJC-OR, CA 01 / 10 B, Minutes of meeting of Farm & Establishment Committee, 24 février 1940.

212. CJCCCNA, CJC-OR, CA 01 / 10 B, Minutes of meeting of Farm & Establishment Committee, 6 avril 1940.

213. CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of a meeting of the Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 6 mars 1941.

214. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 6 / 72 B, De Mille Wolfe à S. Goldner - Farm Workers, 29 juillet 1942.

difficultés rencontrées par les associations juives, le CNCR propose son aide dans la prise en charge des fermiers quittant leur ferme pour rejoindre les zones urbaines²¹⁵.

En conséquence de ce changement de pratique, l'UJR&WRA ne parvient pas à obtenir les remboursements des prêts accordés à partir de 1942. Bien que ceux-ci sont minimes, ils font le désespoir des associations qui multiplient les lettres de rappel. En octobre 1942, sur plus de 45 000\$ prêtés aux agriculteurs réfugiés par la division centrale de l'UJR&WRA, seuls 9 000\$ sont effectivement remboursés²¹⁶. Au printemps 1943, le comité ne parle même plus d'un remboursement de la totalité des prêts et espère seulement récupérer 75% de la somme totale²¹⁷. La dette des réfugiés ruraux n'est pas le signe d'une mauvaise volonté de ceux-ci, mais plutôt le symptôme d'une installation difficile, voire catastrophique.

Néanmoins, la mobilisation collective autour des réfugiés fermiers démontre que les associations sont capables de dépasser leurs rivalités et de collaborer efficacement, même si les résultats sont difficiles à percevoir. Plusieurs facteurs expliquent le mouvement généralisé de soutien aux réfugiés agriculteurs.

Premier élément, les arrivées se font au fil de l'eau, ce qui permet aux comités de préparer une procédure et de la faire évoluer en fonction de la prise en charge des individus. De plus, l'UJR&WRA ne joue pas un rôle prédominant dans ce mouvement, Saul Hayes et Samuel Bronfman comprenant ici que l'intérêt de la communauté juive est de faire appel aux organisations traditionnelles comme la JIAS et l'ICA. Grâce à ce partage informel des rôles, chaque comité local soutient de son mieux les accueillis, sans que des enjeux de pouvoir soient au centre de ses actions.

Enfin, la mobilisation collective est possible car le profil des aidés est déterminé et clair pour tous les acteurs, statut qui crée alors une place pour ces individus au sein de la communauté juive. Ce ne sont pas de simples accueillis traversant le pays ou des réfugiés dont on ne connaît ni la profession ni le futur parcours migratoire, ce sont de futurs Canadiens. Leur accueil dépasse alors la seule question du refuge et vient questionner la finalité de celui-ci. Le refuge s'arrête-il après l'accueil, après la naturalisation ou à la fin de la Seconde Guerre mondiale?

215. CJCCCN, CJC-OR, CA 11/54, Minutes of the meeting of the Executive Committee of the Canadian Jewish Congress, Central Division, 3 avril 1941.

216. CJCCCN, CJC-OR, ZA1942 11 / 104 A, Minutes of a meeting of the United Jewish Refugees & War Relief Agencies, 15 octobre 1942.

217. CJCCCN, CJC-OR, ZA1943 7 / 81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 11 mars 1943.

3 La fin du refuge

La mobilisation collective en faveur des fermiers et les difficultés qu'ont les associations à distinguer le réfugié de l'immigrant posent la question de la fin du refuge. Comment déterminer l'achèvement du refuge alors que l'accueil ne signifie pas la fin de l'aide associative, et que les statuts migratoires des individus sont flous ? De leur côté, le CNCR et l'UJR&WRA poursuivent leur collaboration en faveur des réfugiés afin que ceux-ci obtiennent un véritable statut migratoire ; de leur côté, les accueillis continuent de leur écrire pour faire venir leurs proches au Canada.

Néanmoins, les enjeux ne sont plus les mêmes. La mobilisation collective se poursuit mais ses objectifs sont différents. La fin du refuge apparaît alors comme un moment transitoire durant lequel les acteurs réfléchissent et préparent l'après-guerre.

3.1 Penser l'après-guerre

Alors que la fondation du refuge est marquée par la création du CNCR et du CJCR en décembre 1938, l'achèvement du refuge est difficile à repérer. La fin de la Seconde Guerre mondiale n'est pas ici un repère efficient, la mobilisation collective ne se fondant pas seulement sur la situation internationale. La fin des combats n'a pas réellement de conséquences sur l'accueil de réfugiés au Canada, le dernier groupe étant accueilli au printemps 1944. L'analyse de la prise en charge des différents mouvements de populations nous empêche donc de penser en terme de chronologie spécifique à chaque groupe. Il faut donc repérer les traces d'une recomposition du refuge, d'une mise en avant d'objectifs différents de ceux décidés en décembre 1938.

Dès 1942, les associations réfléchissent à l'après-guerre et aux politiques qu'elles mèneront à la fin du conflit mondial. La volonté de penser « l'après » n'est pas le signe d'un désinvestissement ; elle apparaît au contraire comme le moyen de supporter les difficultés et les échecs en lien avec la politique migratoire restrictive. L'UJR&WRA ne nie pas cette volonté de préparer l'immigration de juifs après la fin du conflit : elle la met plutôt en avant dans les brochures adressées à ses soutiens.

Resumption of immigration into Canada at the end of the war is forecast in a news despatch on immigration matters emanating from Ottawa. The news despatch discloses that immigration to Canada for the fiscal year ending March 31 last, hit an all-time low. But, the despatch, while not official, makes the following point:

«No change in the present conditions is anticipated until after the war. Plans are being made for a post-war influx. Only by having several more million people to share the cost-of-war burden can it be properly adjusted and economic rehabilitation of the country made possible. That at least is the opinion of many advisers on such questions».

*To all Canadians interested in immigration to Canada, and in particular to subscribers of the UJR&WRA, this sentiment is of great interest. As point out in a recent issue of the News-Letter, steps have already been taken by the UJR&WRA to provide for active study of and participation in post-war migration. Data is being assembled, reports furnished, and other things as may be necessary will be effected by this Organization so that a proper dossier may be presented of the record of the UJR&WRA in the encouraging of Jewish migration to this Country, and suggesting what we may do to aid immigration when hostilities cease*²¹⁸.

L'application de la politique migratoire et la place prise par le refus gouvernemental d'admettre des réfugiés obligent les associations à se projeter dans l'après-guerre. La préparation s'effectue néanmoins en parallèle des actions menées pour favoriser l'accueil immédiat de réfugiés. La véritable transition ne prend place qu'au printemps 1943 avec la conférence des Bermudes et l'annonce en novembre de l'accueil des réfugiés ibériques. Les associations comprennent alors que ce mouvement sera la dernière possibilité d'admission de réfugiés avant la fin du conflit mondial.

L'accueil des réfugiés bloqués en Espagne et au Portugal apparaît alors comme le premier geste d'un possible changement de politique migratoire. Cet élément n'échappe ni à Ottawa – qui réfute officiellement la potentielle modification de sa politique²¹⁹ – ni aux opposants à l'immigration qui multiplient les articles et les controverses²²⁰.

Il faut attendre novembre 1944 pour que les associations, et particulièrement le CNCR, modifient leurs statuts et prennent en compte les changements opérés dans la mobilisation collective. Ainsi, le renouvellement des objectifs du CNCR en novembre 1944 met en évidence le passage d'une situation de conflit valorisant l'accueil de réfugiés, à un contexte de sortie de guerre dans lequel l'enjeu se porte sur les personnes déplacées²²¹.

218. CJCCCNA, CJC-OR, CA 19 / 160 B, UJR&WRA News-Letter - n°3, June 1942, juin 1942.

219. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 / 103, De Louis Rosenberg à Saul Hayes, 17 novembre 1943.

220. Pensons par exemple à la fausse lettre présentée par Maurice Duplessis en 1944 : Alexandre TURGEON, « «Duplessis ne donne pas aux étrangers.» Le regard du caricaturiste Robert La Palme sur les politiques du gouvernement Duplessis en matière d'immigration, 1944-1959 », *Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire*, 10 mars 2013. URL : <http://journals.openedition.org/cm/1366> [consulté le 6 juillet 2019] ; Rebecca MARGOLIS, «The Yiddish press in Montreal, 1900-1945», *Canadian Jewish Studies/ Études Juives Canadiennes*, 2008, n° 16-17, p. 3-26 ; Sandra DUBÉ, « “Personne n'est antisémite, mais tout le monde est opposé à l'immigration” ». Les discours des responsables politiques québécois sur les réfugiés juifs, 1938-1945 », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 2015, vol. 18, n° 1, p. 87-109 et Pierre ANCTIL, *À chacun ses Juifs : 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l'égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014, p. 178-179. Plusieurs dossiers conservés aux archives du Congrès juif canadien regroupent les articles s'opposant à l'accueil des réfugiés ibériques en présentant le mouvement comme une immigration massive : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1944 15/209, «Press clipping – immigration – 1944» ; *Ibid.* 209 A ; *Ibid.* 209 B et *Ibid.* 210 A.

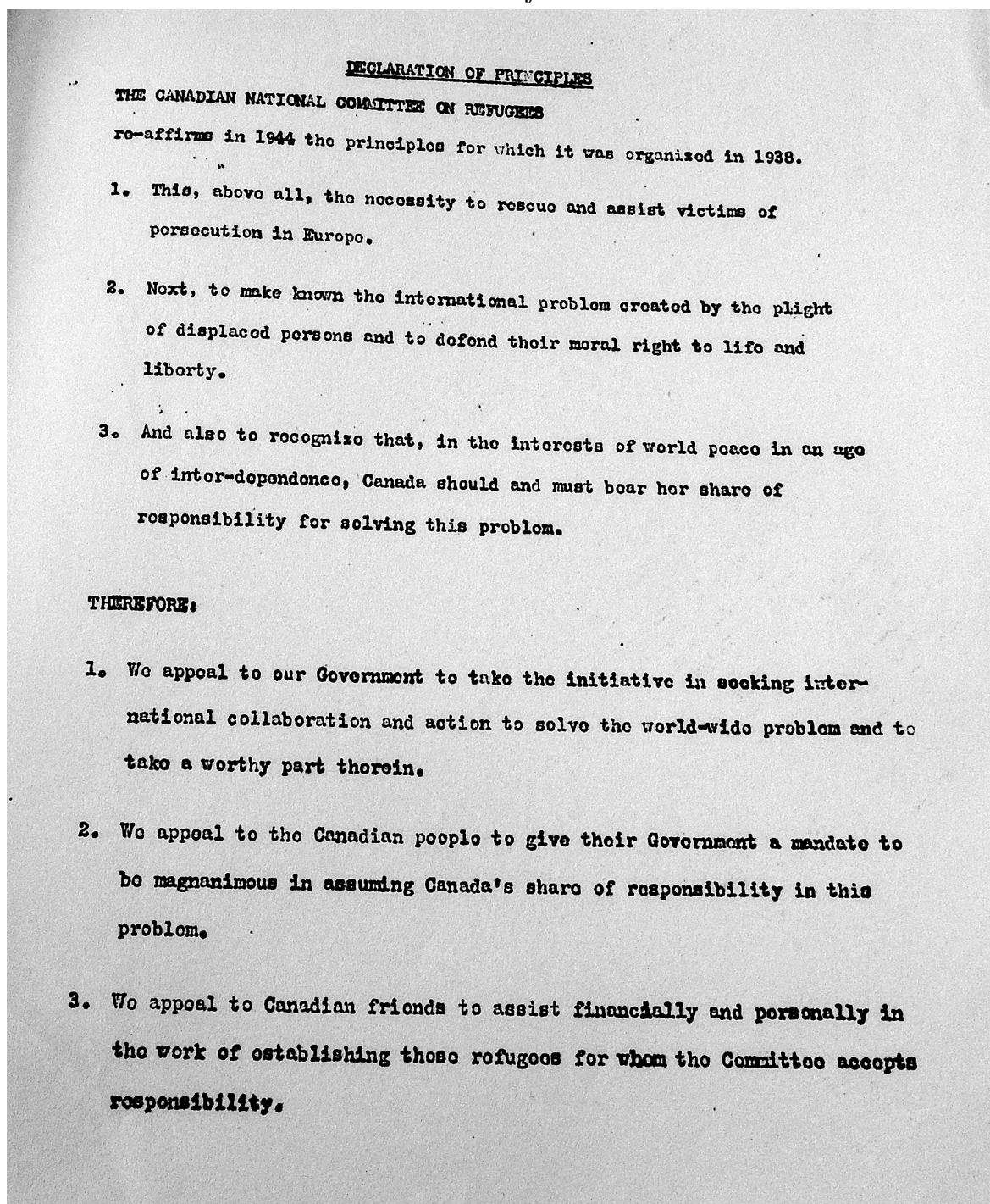
221. Voir 3.1 page 452. LAC, CNCR, 6 / 28, Canadian National Committee of Refugees - National Executive Committee - Minutes of the 32nd Meeting, 6 novembre 1944.

Par ailleurs, il est difficile de repérer ce basculement dans le quotidien des réfugiés à la seule lecture des sources associatives. Il est toutefois possible de noter une évolution de la fonction tenue dans le refuge par certains accueillis. Quelques individus passent ainsi du rôle d'accueilli à celui de soutien, notamment lorsque les associations appellent à trouver des emplois dans les fermes pour les réfugiés internés. Ou encore en mars 1944, lorsque certains internés proposent au CNCR de mettre sur pied des expositions et des concerts en faveur de l'accueil des familles ibériques²²². Leur slogan «*Refugees aid Refugees*» est un symbole fort, puisqu'aider d'autres réfugiés revient à affirmer leur propre statut de réfugié – statut obtenu seulement quelques mois auparavant – tout en valorisant leur participation à la mobilisation collective²²³.

222. CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1944 7 / 144, Minutes of a meeting of the Joint U.J. R. JIAS Committee, 6 mars 1944.

223. *Ibid.*; Éric GAGNON et Andrée SÉVIGNY, « Permanence et mutations du monde bénévole », *Recherches sociographiques*, 2000, vol. 41, n° 3, p. 540.

FIGURE 3.1 – Le renouvellement des objectifs du CNCR en novembre 1944.



Source : LAC, CNCR, 6 / 28, Canadian National Committee on Refugees - National Executive Committee - Minutes of the 32nd Meeting, 6 novembre 1944.

3.2 Devenir Canadien ou quitter le refuge temporaire

Comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré à la fabrique du réfugié, la très grande majorité des accueillis sont admis au Canada avec un statut de non-immigrant. Celui-ci ne leur permet que de demeurer sur le territoire canadien jusqu'à la fin du conflit. Pour rester dans le pays, ils doivent obtenir un statut de migrant permanent.

L'obtention de ce statut est alors la dernière action collective du refuge.

En mars 1943, les associations, et particulièrement le CNCR, mènent les premières négociations avec le gouvernement fédéral. Elles entendent permettre aux anciens internés de déposer une déclaration d'intention pour devenir des sujets britanniques²²⁴. Étape classique du parcours du migrant, la procédure est sous la supervision de la JIAS, l'UJR&WRA n'ayant qu'un rôle consultatif avant l'envoi du dossier au tribunal du comté²²⁵. Il faut attendre la promulgation du décret en conseil d'octobre 1945 pour que tous les accueillis puissent effectuer la démarche et obtenir la nationalité canadienne²²⁶.

Alors que certains réfugiés ont des difficultés à obtenir leur naturalisation, d'autres effectuent facilement la démarche voire sont même surpris de l'aisance de la procédure. Jacob F., 59 ans, découvre ainsi en 1944 qu'il est Canadien. En effet, il vient une première fois au Canada en 1906 avec son père et réside à Toronto jusqu'en 1910, avant de retrouver sa Pologne natale quelques jours seulement après avoir obtenu sa naturalisation canadienne²²⁷. Il se marie en Pologne et part s'installer en Belgique en 1925. Suite à l'invasion de la Belgique par les Allemands, la famille quitte Anvers en 1940 pour Marseille. En septembre 1943, ils rejoignent le Portugal jusqu'à leur départ au Canada le 16 mai 1944. En effectuant sa demande de naturalisation, il découvre que celle-ci lui est refusée au prétexte qu'il est déjà canadien.

M. A. Solkin se renseigne et parvient à comprendre pourquoi Jacob bénéficie encore de sa nationalité canadienne après une si longue absence au Canada, et alors que la procédure veut qu'un naturalisé perde sa nationalité après sept ans hors du pays.

*While true that citizenship by naturalization is supposed to be forfeited after 7 years of absence from Canada, it is just as true that this citizenship holds good until and unless formally revoked by the Governor General in Council. This has not been done and accordingly, Mr. F. is still a Canadian citizen in jure*²²⁸.

Cet oubli représente une chance inouïe pour la famille : sa fille, Nacha, souhaite elle-aussi revendiquer la nationalité canadienne, et Jacob soumet l'admission de ses frères

224. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 7 / 81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 11 mars 1943. Paula Draper évoque dans sa thèse la procédure de naturalisation pour les anciens internés ; Paula DRAPER, *The Accidental Immigrants, op. cit.*, p. 463-468.

225. CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 7 / 81, Minutes of Meeting of United Jewish Refugee & War Relief Agencies, Central Division, 11 mars 1943.

226. Le décret en conseil PC 6687 est disponible à l'annexe 17 page 530. La naturalisation n'est pas systématique, certains réfugiés voyant leur demande refusée et leur visa temporaire prolongé de six mois en janvier puis août 1946 ; CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 94 / 22924, De H. McMiller à Joseph H., 25 janvier 1946.

227. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22487, De M. Kraicer à M. A. Solkin, 26 septembre 1944.

228. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22487, De M. A. Solkin à M. Kraicer, 17 octobre 1944.

encore bloqués à Barcelone. A. M. Solkin se montre cependant prudent : il sait que le département d'Immigration peut considérer ces demandes comme des abus et remettre en doute la nationalité de Jacob. La JIAS conseille alors à la famille de demander une «*Declaration of Intention*» classique et signale que les chances d'admission du reste de la famille sont minimales²²⁹. Le dossier individuel se termine sur cette dernière correspondance et nous ignorons la fin de la procédure. Toutefois, l'exemple de Jacob est révélateur de deux aspirations communes aux réfugiés choisissant de poursuivre leur vie au Canada : ils veulent obtenir la naturalisation et faire venir leurs proches²³⁰.

Cependant, les demandes de naturalisation et les projets canadiens ne doivent pas cacher les difficultés rencontrées par de nombreux réfugiés après leur arrivée sur le sol canadien, particulièrement pour les réfugiés ibériques qui ont passé toute la guerre en Europe. Les associations juives prennent conscience des potentiels traumatismes puisqu'elles discutent, dès juin 1944, du recours à un travailleur social capable de gérer les problèmes psychologiques des nouveaux arrivants²³¹. La possibilité d'y avoir recours semble néanmoins faible, l'UJR&WRA n'ayant pas les compétences nécessaires en travail social. C'est pourtant un impératif, ainsi que le montre le cas d'Erwin et Suzette B.

Tous deux ne supportent pas la vie en Amérique du Nord et font part, en novembre 1944 – soit moins de six mois après leur arrivée – du désir de Suzette de retourner au Portugal, son pays d'origine²³². L'annonce désarçonne les membres associatifs. Suzette B. ne supporterait pas le climat canadien et aurait consulté un «*anonymous doctor who supposedly prescribed the trip back to Portugal as the only means of improving Mrs. B.'s condition*»²³³. Le scepticisme de Solkin transparait dans son rapport et la JIAS ne sait pas comment gérer la situation : doit-elle payer le rapatriement ? Suzette bénéficie-t-elle encore de sa nationalité portugaise ?

As was to be expected, the question of repatriating your wife appears rather difficult. To begin with, the HICEM Headquarters in New York feel that problems of this sort do not come within their sphere of their duties. Furthermore there is some doubt whether your wife will be recognized as a Portuguese citizen following her marriage. In Canada and a number of countries in Europe marriage automatically confers upon the wife the citizenship of her husband. If this is the same case in Portugal, some sort

229. CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 90 / 22487, De M. Kraicer à M. A. Solkin, 25 juin 1945.

230. Nous ne traiterons pas du travail associatif en lien avec l'admission de proches puisque celle-ci a lieu après la Seconde Guerre mondiale et dans une mobilisation collective différente de celle du conflit.

231. CJCCNA, CJC-OR, ZA1944 7 / 144, Minutes of meeting of the Joint UJR&WRA JIAS Committee, 13 juin 1944.

232. CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 91 / 22495, De M. A. Solkin à L. Dijour, 3 novembre 1944.

233. CJCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 91 / 22495, De M. A. Solkin à Mlle F. Goldman, 27 novembre 1944.

of a visa will to be obtained from the authorities in that country.

*As to the costs of your wife's return passage, it would seem that these will have to be assumed by her relatives in Portugal*²³⁴.

La suite des événements nous est inconnue, mais le cas de Suzette souligne bien la difficile adaptation de certains réfugiés et leur désir de quitter territoire canadien. Combien sont-ils ? Nous l'ignorons, les sources n'abordant que rarement les retours en Europe ou la poursuite du parcours migratoire. Toutefois, la consultation des dossiers postérieurs à la Seconde Guerre mondiale nous renseigne parfois sur le parcours de certains accueillis.

Ainsi apprenons-nous que les soldats juifs polonais acceptés au Canada afin de s'enrôler dans l'armée polonaise en exil en 1941 peuvent s'installer au Canada à partir de juillet 1947²³⁵. Après la fin du conflit, la grande majorité est restée en Angleterre mais quelques anciens soldats, à l'image de Mieczyslaw L., souhaitent revenir au Canada et contactent de nombreuses fois la JIAS en quête d'informations. En juillet 1947, le gouvernement canadien accepte donc la ré-émigration de ceux ayant effectué leur entraînement militaire au pays avant de partir combattre. Douze anciens soldats polonais reçoivent alors un visa, dont Mieczyslaw et sa fiancée²³⁶.

Enfin, il arrive que le refuge se mobilise à nouveau quelques mois après la Seconde Guerre mondiale afin d'aider d'anciens accueillis en difficulté. Ernst et Marianne G arrivent au Canada à bord du *Serpa Pinto* en mai 1944. Le couple, âgé de 71 et 62 ans, souhaite rejoindre sa fille en Australie, et contacte en janvier 1946 la JIAS de Montréal afin d'être soutenu dans leurs démarches. Solkin est assez optimiste et écrit rapidement à la *Jewish Welfare Society* de Melbourne afin de partager le millier de dollars de frais de transport entre les deux associations²³⁷.

Malheureusement, le couple ne possède plus de document d'identité, les certificats obtenus grâce aux autorités états-uniennes en 1944 étant périmés. Après de multiples lettres entre le département d'Immigration, le Département des Affaires Étrangères et la JIAS, Ernst et Marianne obtiennent enfin deux certificats d'identité canadiens en mai 1946 et quittent l'Amérique du Nord le 14 juin 1946. Tous deux finissent alors leur vie en Australie en compagnie de leur fille et ce, grâce au soutien des comités australiens et canadiens.

Finalement, les associations du refuge tentent jusqu'au bout, et bien après la fin de la Seconde Guerre mondiale, de venir en aide aux accueillis. En les aidant à obtenir

234. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 91 / 22495, De M. A. Solkin à Erwin B., 15 novembre 1944.

235. CJCCCNA, United Jewish Relief Agencies, GC / 02, De Louis Lieblich à Saul Hayes, 2 juillet 1947 ; *Ibid.*, De Saul Hayes à Louis Lieblich, 8 juillet 1947.

236. *Ibid.* 8 juillet 1947.

237. CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 92 / 22567, De M. A. Solkin à A. L. Harris, 26 décembre 1945 ; CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 92 / 22567, De M. A. Solkin à M. Baldwin, 14 janvier 1946.

leur naturalisation ou, au contraire, à quitter le territoire canadien, la mobilisation collective dépasse le simple moment de l'accueil ; elle crée au contraire un moment de transition entre le refuge propre au conflit mondial et la question de l'admission dans l'après-guerre.

Conclusion

La mobilisation collective a pour principal objectif l'accueil de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale, mais celui-ci s'avère compliqué à mettre en place. Ce chapitre visait donc à étudier cet accueil, point culminant des difficultés et des solutions rencontrées par le refuge. Il mobilise pour cela les apports des chapitres précédents, telles que les rivalités associatives, l'absence de définition précise du réfugié et l'importance donnée aux décisions gouvernementales. Ces différents facteurs permettent d'appréhender l'accueil comme un temps particulier de la mobilisation, un temps où les difficultés propres au refuge marquent de leur empreinte les actions associatives en faveur des réfugiés.

Confrontées à l'absence d'une définition claire du réfugié, les organisations se partagent la prise en charge des accueillis. Les deux principales associations du refuge, l'UJR&WRA et le CNCR, parviennent aisément à collaborer, la première s'occupant de l'ensemble des réfugiés juifs, l'association de Cairine Wilson prenant en charge les autres.

La coopération s'avère plus compliquée au sein de la communauté juive canadienne, l'UJR&WRA devant justifier sa participation auprès d'organisations plus anciennes, et parfaitement légitimes pour assumer l'arrivée des accueillis. Souhaitant conserver ou développer son hégémonie dans la mobilisation collective juive, l'UJR&WRA impose alors sa présence, forçant les associations classiques à s'effacer – comme le font les associations féminines – ou à venir questionner les champs d'action de chacune – comme le fait la JIAS.

Par ailleurs, l'accueil est modelé par la place du Canada dans le parcours migratoire. Tous les réfugiés ne souhaitent pas y demeurer de façon permanente et certains font du pays un refuge temporaire. Cette position transitoire de l'accueil canadien confronte alors les associations aux volontés contradictoires des autorités fédérales et des réfugiés. Ces derniers apparaissent enfin comme des acteurs venant parfois s'opposer aux décisions associatives.

Ainsi les comités doivent-ils désormais administrer l'accueil en tenant compte de multiples contraintes : la situation économique et sociale canadienne marquée notamment par une crise du logement dans les grands centres urbains, la garantie de prise en charge financière faite au gouvernement fédéral et les choix des accueillis. Le foisonnement des contraintes force les associations à discuter de la temporalité du refuge. Il faut alors

déterminer la fin de l'urgence en distinguant le réfugié du migrant, au moment même où la mobilisation collective semble dépassée par l'accueil.

Enfin, la définition claire du profil des fermiers réfugiés, l'incorporation de leur accueil dans un projet communautaire débuté à la fin du XIX^{ème} siècle et marqué par le sionisme, permettent une mobilisation collective juive totale. Sans occulter l'accueil fait aux fermiers et les dures conditions de vie dans les zones rurales canadiennes, il prouve toutefois que les associations peuvent aussi travailler ensemble lorsque le profil des accueillis est précis. Ce n'est qu'ainsi qu'elles parviennent à effectuer l'intégration de ce dernier dans le paysage social de la communauté juive canadienne. En tant que « nouveaux juifs » pour les sionistes et possibles migrants idéaux pour le département d'Immigration, les fermiers juifs représentent donc les migrants idéaux, futurs membres de la communauté juive canadienne.

Tout bien considéré, l'accueil n'est pas la dernière action de la mobilisation collective, les comités poursuivant leur soutien après l'arrivée des réfugiés, et même après la Seconde Guerre mondiale. Une longue période de transition – de 1942 à 1946 environ – se met en place, durant laquelle les associations sont à la fois préoccupées par l'après-guerre – il faut accueillir des réfugiés durant le conflit pour favoriser une libéralisation de la politique migratoire canadienne après celui-ci – et prêtes à aider les accueillis dans leurs démarches administratives ou leurs parcours migratoires. Le refuge durant la Seconde Guerre mondiale finit lentement par s'effacer au profit d'une autre cause : les orphelins de la Shoah.

Conclusion Générale

Canada [...] became the highway of the world to refugees who created problems far out proportion to the Jewish population of the country. Prior to 1938, Canadian Jewry had few domestic problems arising out of Nazism. Since 1938, the farm refugee movement, the trek of transient refugees, the settlement of urban refugees, the arrival of evacuee adults and evacuee children, the custody of interned refugees have been new phenomena constituting a major problem for Canada's Jews. To all of this was added the bounden duty to transmit monies overseas for the relief of distressed Jewry. How Canada met this problem is a story worth reading²³⁸.

Lors que Samuel Bronfman rédige ce texte à la fin du mois de janvier 1941, le refuge canadien connaît une tourmente sans précédent. D'un côté, un hiver plus rigoureux que d'ordinaire pousse les agriculteurs à quitter leur ferme ; de l'autre, les internés attendent désespérément leur libération pour poursuivre leur parcours, tandis que des migrants en transit traversent le Canada à la recherche d'un autre lieu de refuge. Pire, la période voit les rivalités associatives déchirer le refuge, le modelant en une structure organisationnelle complexe. Près de 80 ans après, notre thèse est, en quelque sorte, une réponse au souhait du président du Congrès juif canadien (CJC) de voir écrite l'histoire des actions associatives en faveur des réfugiés.

Tout au long de ce travail, nous avons voulu comprendre comment le Canada participe à la « volonté de secours » aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. Prenant acte du faible nombre d'études sur les actions associatives canadiennes durant cette période, nous avons choisi de partir de la mobilisation collective formée par le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) et les comités du CJC consacrés aux réfugiés. Notre approche entend prendre le contre-pied de l'historiographie, celle-ci mettant en avant le refus du gouvernement de Mackenzie King à accueillir des réfugiés tout en privilégiant l'arrivée isolée de différents groupes comme les internés, les ibériques ou les évacués. Dans ce récit, le rôle des organisations canadiennes semblait réduit à la portion congrue.

Pour infirmer cette représentation, nous avons choisi de placer la focale au niveau

238. CJCCNA, CJC-OR, CA 14 / 100 C, United Jewish Refugees & War Relief Agencies - Memorandum, 28 janvier 1941.

des sources associatives, dans l'idée d'éclairer l'organisation et les réalisations de la mobilisation collective – notamment les actions de sauvetage et le rôle tenu par les Canadiens dans celle-ci. Pour y parvenir, il fallait une nouvelle fois prendre le contre-pied de l'historiographie. Alors que celle-ci a étudié séparément chaque mouvement d'accueil, nous souhaitons proposer une approche globale – analyser ensemble plusieurs groupes d'accueillis – et thématique. Se fondant sur le « rythme » de l'accueil, notre approche entend ainsi repérer les réalisations et les difficultés du refuge, à des moments clefs dans ses relations avec les autres acteurs de l'accueil – le gouvernement fédéral, les populations canadiennes et les réfugiés.

Opter pour une approche thématique – et non pas chronologique – nous a parfois forcée à répéter des éléments relatifs à la procédures d'accueil des réfugiés. Malgré ce défaut, elle a surtout permis de mettre en avant l'évolution d'autres enjeux essentiels à la compréhension de la mobilisation collective, et difficilement perceptibles par l'étude séparée des mouvements. Quelles soient externes ou internes à cette dernière, ces différentes contraintes ont fortement influencé le développement du refuge et rendu ses actions difficilement perceptibles – que ce soit par ses contemporains ou par les chercheurs.

Des comités isolés dans le paysage institutionnel

La création des comités occasionne la première difficulté que doit surmonter le refuge en formation. Initialement, le CNCR et l'UJR&WRA doivent faciliter la prise en charge des réfugiés en regroupant les organisations déjà existantes. Toutefois, leur création a l'effet inverse : au lieu de simplifier le paysage associatif, ces associations contribuent à son éparpillement.

L'UJR&WRA s'inscrit alors dans la tradition de division interne des communautés juives qui n'est pas propre à la Seconde Guerre mondiale. En effet, les relations entre les différentes populations juives sont parcourues d'oppositions relatives à la pratique du judaïsme, à l'appartenance aux *Downtowners* ou aux *Uptowners*, à l'idéologie sioniste, à la conception de la charité ou au lieu de résidence. La combinaison de ces facteurs démultiplie les alliances et les rivalités entre les différents comités, compliquant de fait la compréhension de la mobilisation collective. Dans ce contexte, la création de l'UJR&WRA par Samuel Bronfman, couplée à sa volonté d'en faire un instrument de valorisation du CJC, exacerbe ces tensions. Certains comités, notamment torontois, répugnent ainsi à collaborer avec l'UJR&WRA afin de ne pas favoriser encore davantage la position de Montréal dans la judaïcité canadienne.

L'opposition entre l'UJR&WRA et le comité torontois est d'autant plus forte que certains membres de Toronto jouent un rôle important dans la création du CNCR. Dans les premiers temps du refuge, ils font notamment le lien entre le monde juif canadien et le CNCR. Il faut attendre le départ du leader juif torontois, Maurice Eisendrath, et

le rapprochement entre Saul Hayes et Cairine Wilson dans la gestion des procédures en lien avec les civils internés, pour que l'UJR&WRA devienne le principal acteur juif dans le refuge. Quant au CNCR, il connaît lui aussi des difficultés en raison de son positionnement à cheval entre le champ politique et celui du secours. Sa fondation en décembre 1938 marque alors le début d'une forte opposition entre l'association de Cairine Wilson et l'experte en travail social, Charlotte Whitton. Leur antagonisme prive le CNCR de l'appui des principales agences de travail social canadiennes.

Une fois les difficultés initiales aplanies, la véritable collaboration entre l'UJR&WRA et le CNCR débute avec la libération des internés, avant de prendre ensuite son essor au-delà du territoire canadien. La dimension internationale de leur action est notamment permise par les forts liens qu'entretiennent les deux associations avec leurs homologues états-unis, notamment dans le secours apportés aux réfugiés ibériques en 1944. Fortes de ce succès, l'UJR&WRA et le CNCR se révèlent alors aux yeux des autres acteurs internationaux comme les principaux intervenants canadiens dans l'assistance aux réfugiés.

Un refuge sans réfugiés

Les associations ne sont toutefois pas seulement confrontées à une politique migratoire défavorable aux réfugiés : elles doivent aussi appréhender l'absence de définition légale de ceux-ci. Le CNCR et l'UJR&WRA réfléchissent donc à des profils d'individus répondant à la fois aux catégories migratoires et aux personnes pouvant être secourues. Mais face à l'intransigeance du département d'Immigration, les marges de manœuvre du refuge sont restreintes. Il faut attendre l'arrivée des évacués, et surtout des internés, pour que la catégorisation du réfugié évolue.

La libération des internés – dans laquelle le CNCR et l'UJR&WRA prennent une part active – et les pressions internationales en 1943 incitent les autorités canadiennes à reconnaître l'existence de réfugiés sur leur sol. L'année suivante, la mobilisation collective joue un rôle central dans la catégorisation des réfugiés en participant activement à l'admission des réfugiés ibériques au Canada.

Dans la mesure où ces derniers correspondent à la catégorisation du réfugié déterminée par l'UJR&WRA et le CNCR, que celle-ci est en adéquation avec la définition du gouvernement, les réfugiés ibériques apparaissent alors comme le seul véritable mouvement de réfugiés accueilli durant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, cette concordance entre les profils des potentiels accueillis et ceux acceptés par les autorités fédérales en 1944 arrive trop tardivement pour que l'accueil soit perceptible par les populations canadiennes.

« Éduquer » les Canadiens aux problèmes des réfugiés ? Valoriser l'UJR&WRA et convaincre le gouvernement fédéral

Pourtant, les associations ont mis tout en œuvre pour promouvoir l'accueil dans l'opinion publique canadienne. En effet, elles développent chacune une intense propagande promouvant l'accueil de réfugiés. L'UJR&WRA décide de prendre en charge la *Tsedaka*, la charité, lors des récoltes de fonds, afin favoriser les dons en faveur des populations menacées en Europe. Sa propagande insiste sur l'unité de la communauté juive et sur les immenses besoins européens. Toutefois, sa volonté de contrôler toutes les récoltes de fonds déplaît fortement à la communauté juive torontoise. Les rivalités associatives perdurent jusqu'en 1942 et cesse avec le départ de Maurice Eisendrath aux États-Unis. Pour cette raison, le CJC ne parvient pas à imposer une campagne unitaire pan-canadienne même si sa forte propagande tournée vers la cause des réfugiés lui permet ensuite de participer à l'aide humanitaire de son principal partenaire juif, le *Joint*.

De son côté, le CNCR prend en charge, dès sa fondation en décembre 1938, l'« éducation » de la population canadienne par le biais d'une forte propagande en direction du Canada anglophone. Grâce à son réseau associatif, politique et médiatique, l'association de Cairine Wilson parvient à distribuer des milliers d'exemplaires de brochures, à produire des programmes radiophoniques ou à organiser des réunions publiques.

Toutefois, le CNCR ne s'adresse pas réellement aux populations canadiennes. Sa propagande répond surtout aux arguments du gouvernement fédéral afin de le pousser à libéraliser sa politique migratoire. On retrouve ici le positionnement politique du CNCR qui privilégie une libéralisation de celle-ci et non pas un accueil humanitaire. Pour arriver à ses fins, il développe alors une propagande dans laquelle le réfugié devient le migrant idéal.

L'échec de la Conférence des Bermudes en 1943 et la découverte des atrocités nazies poussent cependant le comité exécutif à mettre en avant, dans une pétition, un accueil immédiat de réfugiés juifs tout en demandant une ouverture des discussions sur la politique migratoire d'après-guerre. Ce souhait de valoriser à la fois une libéralisation de la politique migratoire et un secours humanitaire massif est refusé par certains comités locaux qui ne souhaitent pas mêler la question de l'accueil de réfugiés à celle des migrants. Encore une fois, la mobilisation collective souffre de cette non-différenciation officielle, le CNCR mélangeant des considérations humanitaires à des volontés de libéralisation de la politique migratoire à plus long terme.

Agir face au refus gouvernemental et l'isolement du refuge : la discrétion et le secours à distance

En citant de nombreux extraits de lettres émouvantes demandant un accueil au Canada, *None is Too Many* met en avant l'importance du refus gouvernemental dans l'histoire de l'accueil canadien durant la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, l'étude des correspondances associatives et des requêtes reçues par les comités indique que le refus du gouvernement n'empêche pas pour autant les organisations d'aide de développer d'autres initiatives d'accueil.

La principale conséquence de la politique gouvernementale est de placer le refuge à la marge du secours nord-américain ou Atlantique. En effet, les réfugiés ne connaissent pas l'existence de l'UJR&WRA et du CNCR, les deux comités n'étant fondés qu'en décembre 1938 et octobre 1939. Faute de soutien, les deux organisations n'ont donc pas de représentants en Europe pour orienter les réfugiés vers eux. Cette position de marginalité et l'opposition gouvernementale à l'accueil de réfugiés poussent les associations canadiennes à développer un secours à distance.

Les comités soutiennent donc les réfugiés à l'extérieur du Canada en finançant certaines actions du *Joint* états-unien et en aidant quelques réfugiés européens dans leur quête d'un autre refuge. Dans le même temps, ils négocient de façon discrète avec les autorités canadiennes, jouant avec les critères migratoires lorsqu'ils pensent pouvoir intégrer un cas individuel dans un plan gouvernemental.

Ces « discrètes » actions n'échappent pas à la vigilance de Frederick Charles Blair qui n'apprécie pas ce comportement. Profitant de sa position dominante dans la relation asymétrique qu'il entretient avec les dirigeants des associations juives, il impose à l'UJR&WRA une garantie financière pour chaque individu admis au Canada. Apportée par l'UJR&WRA et le CNCR tout au long de la guerre, celle-ci constitue une réalisation importante dans l'accueil, dans la mesure où elle conditionne le respect de la catégorie migratoire interdisant à un nouvel arrivant d'être à la charge de l'État.

Dépasser les multiples contraintes lors de l'arrivée des réfugiés

Enfin, le refuge canadien ne se résume pas à l'aide humanitaire ou à la mise en place d'une propagande. Grâce à l'obstination des associations, le Canada accueille véritablement des réfugiés sur son sol durant la Seconde Guerre mondiale. L'arrivée des accueillis et leurs secours constituent le point culminant de la mobilisation collective ; c'est aussi le moment où les problèmes ayant émergé durant les autres temps du refuge ont des conséquences sur la gestion de l'accueil.

Ainsi, l'absence de séparation claire entre les différents champs d'action des comités juifs – couplée à l'absence d'une définition légale du réfugié – complique grandement l'accueil et les actions réalisées par chaque association. C'est par exemple le cas lorsque

l'UJR&WRA et le CNCR, qui ne disposent pas de travailleurs sociaux en mesure d'évaluer les besoins des accueillis, sont incapables d'y répondre. De plus, leurs actions entrent en concurrence avec celles d'associations plus anciennes comme la JIAS. Dans ce contexte, si le CNCR gère mieux l'accueil grâce aux liens cordiaux qu'il entretient avec des agences sociales proches des Églises canadiennes, l'UJR&WRA doit lutter contre la JIAS pour parvenir à harmoniser leurs actions.

L'absence d'une définition légale du réfugié complexifie encore les discussions puisqu'elle empêche les différents comités de réfléchir à une temporalité du statut de réfugié et à fixer une fin à cet état transitoire. D'ailleurs, la règle des six mois décidée au début du refuge est rapidement oubliée face aux besoins des accueillis.

Notre étude de l'accueil permet enfin d'identifier les différents types de secours apportés aux accueillis. Si ces derniers varient en fonction de la durée du séjour sur le sol canadien, ils tiennent surtout compte de l'intégration des réfugiés dans un projet migratoire et idéologique dépassant le seul accueil temporaire.

Accueillis tout au long de la guerre, les réfugiés agriculteurs bénéficient ainsi d'une prise en charge totale de la part des communautés juives qui parviennent alors à dépasser leurs rivalités. La mobilisation collective juive apparaît enfin globale et s'explique par la définition claire du profil des fermiers : pour la première fois, elle règle le problème de la catégorisation de la population à aider. De plus, leur accueil s'incorpore dans un projet communautaire débuté à la fin du XIX^{ème} siècle et porté par la volonté sioniste de favoriser l'installation de juifs dans les colonies à l'Ouest du Canada.

Enfin, quand se termine le refuge ? Les comités continuent d'aider certains accueillis bien après leur arrivée et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Si nous devons annoncer une temporalité, la fin du refuge étudié dans ce travail débiterait dès 1942, lorsque les associations commencent à réfléchir à l'accueil après la fin du conflit, pour se terminer réellement lorsque les comités se mobilisent pour une autre cause : secourir les personnes déplacées et les orphelins de la Shoah.

Nos « rêves d'histoire » après cette étude du refuge

L'histoire du refuge canadien proposée ici connaît plusieurs limites. Tout d'abord, les sources étudiées émanent des comités exécutifs nationaux du CNCR et du CJC : elles reflètent alors leur volonté de représentativité et d'unité, mais laissent dans l'ombre la réaction des comités locaux. Il faudrait alors consulter les fonds d'archives extérieurs à Montréal et Toronto afin de compléter l'étude de la mobilisation collective. Ensuite, nos sources ne signalent qu'un point de vue des relations qu'entretiennent les deux comités avec les associations traditionnelles comme la JIAS ou le CWC de Charlotte Whitton : les perspectives du côté de ces dernières restent encore à explorer.

Une dernière limite tient dans la masse de documents dépouillés et non mobilisés pour ce doctorat. En effet, l'étude du refuge par le regard associatif n'était pas au

centre de notre travail lorsque nous avons commencé notre recherche doctorale. Après avoir consacré nos premières recherches de master aux libérations des internés et à un examen prosopographique de ceux-ci, nous souhaitions ouvrir cette analyse à l'ensemble des réfugiés accueillis au Canada durant la Seconde Guerre mondiale, et discuter ainsi certaines des conclusions apportées par les auteurs de *None is Too Many*²³⁹.

Nous avons donc consulté et dépouillé de très nombreux cartons afin de repérer les traces de ces réfugiés dans les documents associatifs²⁴⁰. Mais nous étions perdue face aux nombreuses associations et comités portant des noms similaires, ce qui compliquait le repérage des « réfugiés » dans le flot des correspondances. Il nous a alors semblé essentiel de délaissier quelques semaines le parcours de vie des individus afin de tenter de comprendre les relations entre les comités. Ces quelques semaines sont devenues des mois, puis des années. Du simple besoin de clarifier une incompréhension passagère, nous en avons fait notre sujet de thèse.

Ainsi, le désir de comprendre les actions de la mobilisation collective et les contraintes qu'elle subit tout au long de la période n'a pas été une évidence. Selon nous, cette histoire du refuge canadien par les associations peut être une première étape dans l'étude de la mobilisation canadienne dans le secours aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale.

Comment travaillent les historiens? Qu'est-ce qui les amène à entreprendre d'enquêter sur un événement, une pratique, un lieu? D'où vient ce besoin de consacrer parfois des années à répondre à une question relative à notre passé?

Je suis de ceux pour qui cette impulsion survient du présent, non qu'elle soit en rapport avec l'actualité, mais bien plutôt, comme disait Walter Benjamin, elle la « téléscopie » ; c'est toujours pour moi un choc qui est d'abord physique. Ainsi surgit-elle aussi bien à la lecture du journal, au fil d'une promenade dans la ville, devant une liasse d'archives, face à un souvenir, à la suite d'une discussion, ou encore au sortir d'un colloque²⁴¹.

À l'image des propos de Philippe Artières, certaines idées de potentielles recherches venant compléter cette première étude sont apparues durant ces années de recherches doctorales. Notre analyse de la mobilisation souffre de plusieurs manques, particulièrement du peu d'attention portée aux soutiens individuels et anonymes des individus n'appartenant pas aux directions des associations. L'examen des petits gestes en faveur du refuge est, selon nous, un angle d'approche intéressant, qui répond à notre intérêt pour les différentes actions actuelles en faveur des réfugiés et le traitement médiatique

239. Irving ABELLA et Harold TROPER, *None is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991.

240. Ce travail centré sur les réfugiés est visible dans la construction de notre base de données.

241. Philippe ARTIÈRES, *Rêves d'histoire : pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Verticales, 2014, p. 11.

dont ils font l'objet.

Plusieurs types de documents paraissent susceptibles d'éclairer les soutiens anonymes à l'accueil de réfugiés. Tout d'abord, les signatures de la pétition établie par le refuge peuvent renseigner sur les lieux d'influence de la mobilisation collective. Ensuite, il est possible de travailler sur la banalité de certains documents. Lorsque nous avons voulu examiner l'ordinaire du refuge, nous avons réfléchi au document le plus banal rencontré lors du dépouillement des archives. Nous nous sommes alors rappelé de l'abondance des reçus de dons. Ces simples reçus de dons – de quelques dollars à plusieurs centaines, mais aussi des dons de vêtements ou de vaisselles – édités par le CNCR ou l'UJR&WRA sont des milliers à dormir dans les cartons d'archives.

En effet, les associations envoient à chaque fois un reçu dont l'étude permettrait d'examiner les gestes de soutiens effectués par des membres non-associatifs. Les reçus contiennent d'ailleurs des informations importantes comme le montant du don ou le type de don, l'identité de l'individu ainsi que son adresse. Si l'on complète ces informations par les renseignements fournis par les annuaires canadiens et les lettres de remerciements contenus dans les archives du CNCR, il serait alors possible de cartographier les petits gestes de soutiens aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, cette cartographie des soutiens pourrait être complétée par celle des accueillis. Les informations biographiques présentes dans les sources permettraient d'étudier les parcours migratoires, les multiples déplacements et installations des réfugiés au Canada. Nous avons déjà commencé à relever les adresses de certaines familles et avons repéré près de 350 personnes qui s'installent, pour quelques semaines ou plus, à Montréal. L'étude du refuge par la focale géographique permettrait d'étudier les liens qu'entretiennent les nouveaux arrivants avec les institutions montréalaises, ainsi que les relations existantes entre des réfugiés appartenant à différents mouvements d'accueil. Cette recherche permettrait de dépasser une nouvelle fois l'analyse par groupes d'arrivée, non pas du point associatif comme nous le proposons dans cette thèse, mais « au ras du sol », à partir de l'expérience des réfugiés eux-mêmes.

Annexes

Documents gouvernementaux et décrets en conseil

1 Immigration Act de 1910 [extraits].

Source : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, Statuts du Canada. Loi concernant l'Immigration, 1910, Ottawa : SC 9-10 Édouard VII, Chapitre 27, p. 1-6.



9-10 EDOUARD VII.

CHAP. 27.

Loi concernant l'Immigration.

[Sanctionnée le 4 mai 1910.]

SA Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de l'immigration.* Titre.

2. En la présente loi et dans les décrets du conseil, proclamations et règlements qui seront rendus pour son exécution, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente—

a) «Ministre» signifie le ministre de l'Intérieur;

«Ministre.»

b) «fonctionnaire» signifie toute personne nommée sous le régime de la présente loi, pour quelque objet de la présente loi, et tout fonctionnaire de la douane, et comprend le directeur de l'Immigration, les commissaires et les inspecteurs de l'immigration, soit en Canada soit en dehors du Canada, et toute personne reconnue par le Ministre comme agent ou fonctionnaire de l'immigration pour certaine fin sous le régime de la présente loi, soit que cette personne soit en Canada ou en dehors du Canada ou qu'elle ait été formellement nommée ou non;

«Fonctionnaire.»

c) «fonctionnaire de l'immigration en autorité» ou «fonctionnaire en autorité», veut dire le fonctionnaire de l'immigration, ou le médecin ou autre personne, ayant la charge ou la direction immédiate du service à un port d'entrée aux termes de la présente loi;

«Fonctionnaire en autorité.»

d) «domicile» signifie l'endroit où une personne a sa demeure actuelle, où elle réside, ou où elle revient comme au lieu de son habitation permanente et non pas simplement pour un objet particulier ou temporaire. Pour les objets de la présente loi, le domicile au Canada s'acquiert par un séjour ininterrompu en Canada pendant trois ans, après y avoir été débarqué sous le régime

régime de la présente loi; mais le temps passé par une personne dans un pénitencier, une geôle, une maison de réforme, une prison ou un asile d'aliénés au Canada ne doit pas être compté dans la période domiciliaire de trois ans qui est nécessaire pour acquérir le domicile au Canada. Cesse d'avoir domicile au Canada, aux termes de la présente loi, toute personne qui réside volontairement en dehors du Canada, non pas simplement pour quelque objet particulier ou temporaire, mais avec l'intention présente de demeurer permanentement en dehors du Canada, à moins que quelque chose d'inattendu ou dont l'événement est incertain n'arrive pour l'engager à revenir au Canada;

« Etranger. »

e) « étranger » signifie une personne qui n'est pas sujet britannique;

« Citoyen canadien » ou « citoyen du Canada ».

f) « citoyen canadien » ou « citoyen du Canada » signifie—

i. quiconque est né au Canada et n'est pas devenu un étranger;

ii. un sujet britannique qui a acquis domicile en Canada; ou
iii. quiconque a été naturalisé sous le régime des lois du Canada et n'est pas, depuis, devenu un étranger ou n'a pas cessé d'avoir son domicile au Canada;

Réserve.

Mais pour les objets de la présente loi, une femme qui n'a pas été débarquée au Canada ne sera pas réputée avoir acquis la qualité de citoyen du Canada du fait que son mari est un citoyen du Canada; non plus, aucun enfant qui n'a pas été débarqué au Canada ne sera réputé avoir acquis la qualité de citoyen canadien du fait que son père ou sa mère sont des citoyens canadiens;

« Immigrant. »

g) « immigrant » signifie une personne qui entre en Canada avec l'intention d'y faire son domicile; et aux termes de la présente loi toute personne qui entre en Canada est présumée être un immigrant, à moins qu'elle n'appartienne à l'une des catégories de personnes ci-dessous énumérées sous la désignation de « non-immigrants », savoir:

« Non-immigrant. »
Citoyens du Canada.

i. Les citoyens du Canada et les personnes qui ont leur domicile en Canada;

Résidents domiciliés.

Les agents diplomatiques.

ii. Les agents diplomatiques et consulaires, et tous les représentants accrédités et fonctionnaires des gouvernements britannique ou étrangers, leurs suites, leurs familles et leurs hôtes qui viennent au Canada pour y demeurer ou y remplir des fonctions officielles, ou en route vers un autre pays;

Les militaires.

iii. Les officiers et les hommes appartenant ou attachés aux forces régulières navales et militaires de Sa Majesté, avec leurs femmes et leurs familles;

Les touristes.

iv. Les touristes et voyageurs qui traversent simplement le Canada en route vers un autre pays;

Les étudiants.

v. Les étudiants qui viennent au Canada et durant leur présence pour suivre les cours ou les classes d'une université, ou d'un collège, autorisés par une loi ou une charte à conférer des degrés; ou d'une école ou autre institution d'enseignement reconnus comme telles par le Ministre pour les objets de la présente loi.

vi. Les membres d'organisations dramatiques, musicales, artistiques, athlétiques ou de spectacle, qui viennent au Canada pour quelque temps seulement, dans le but d'y donner des représentations ou exhibitions publiques de nature amusante ou instructive; et les acteurs, artistes, conférenciers, musiciens, prêtres et ministres du culte, les professeurs de collèges ou d'autres établissements d'enseignement, et les voyageurs du commerce, qui viennent au Canada pour y exercer temporairement leur profession. Professions.

vii. Les porteurs d'un permis d'entrer au Canada, libellé selon la formule A de l'annexe à la présente loi et signé par le Ministre ou quelque autre personne à ce autorisée, pendant que ce permis est en vigueur; Porteurs de permis.

néanmoins, lorsque le Ministre ou le directeur de l'Immigration, ou le conseil d'enquête ou le fonctionnaire remplissant ces fonctions, sont d'avis que la personne a été à tort comprise dans quelqu'une des catégories de non-immigrants, ou a cessé d'appartenir à cette catégorie, la dite personne est alors tenue pour être un immigrant selon les intentions de la présente loi et assujéti à toutes les dispositions de la présente loi relativement aux immigrants qui cherchent à débarquer au Canada; Réserve.

h) «famille» comprend le père, la mère et les enfants au-dessous de dix-huit ans; « Famille. »

i) «chef de famille» signifie le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur dont dépendent principalement les autres membres de la famille pour leur soutien; « Chef de famille. »

j) «passager» ou «voyageur» signifie une personne qui est légalement à bord d'un bâtiment ou navire, d'un convoi de chemin de fer, d'un véhicule ou autre moyen de transport et comprend aussi toute personne qui traverse en voiture, à pied ou autrement un pont international ou une voie publique internationale; mais ne comprend pas le capitaine ou autre personne qui a la charge ou le commandement de ce bâtiment, navire, convoi de chemin de fer, véhicule, pont, voie publique ou autre moyen de transport ni leur équipage ou personnel, non plus que les forces militaires et navales ainsi que les familles des militaires et des marins, qui sont transportées aux frais du gouvernement du Royaume-Uni ou du gouvernement de quelque possession ou colonie britannique: Cependant, si quelque membre de l'équipage d'un navire ou du personnel d'un convoi de chemin de fer ou autre moyen de transport déserte ou est renvoyé de son navire ou de son convoi de chemin de fer, ou autre moyen de transport en Canada, il sera dès lors considéré comme un passager ou un voyageur sous le régime de la présente loi. « Passager »
ou « voyageur. »

k) «stowaway» signifie un individu qui va en mer caché sur un navire sans le consentement du capitaine ou de la personne qui a la charge du navire, ou d'une personne qui est autorisée à donner pareil consentement; ou un individu qui voyage dans un convoi de chemin de fer ou autre véhicule, sans le consentement du chef du train ou de toute autre personne autorisée à donner pareil consentement; « Stowaway. »

« Bâtiment » ou « navire. »	l) « bâtiment » ou « navire » comprend les bateaux et embarcations de toute espèce employés au transport de passagers ou de marchandises autrement que par terre;
« Capitaine. »	m) « capitaine » signifie une personne qui a le commandement d'un bâtiment ou navire;
« Propriétaire. »	n) « propriétaire », quand il s'agit d'un bâtiment ou navire, comprend les affréteurs de ce bâtiment ou navire et l'agent du propriétaire ou de l'affréteur;
« Port d'entrée »	o) « port d'entrée » signifie un port, une gare ou station de chemin de fer ou un endroit en Canada où il y a un fonctionnaire et où peut se faire l'inspection des immigrants;
« Débarqué. »	p) « débarquer », « débarqué » ou « débarquant », appliqué à des voyageurs ou passagers ou à des immigrants, signifie leur admission légale par un fonctionnaire à entrer au Canada sous le régime de la présente loi, autrement que pour subir l'examen ou un traitement ou pour autre fin temporaire prévue par la présente loi;
« Refusé. »	q) « refusé », appliqué aux immigrants ou autres personnes qui cherchent à entrer au Canada, signifie le refus d'un conseil d'enquête ou d'un fonctionnaire en autorité, d'accorder la permission de débarquer en Canada;
« Déportation. »	r) « déportation » signifie le renvoi sous l'autorité de la présente loi de tout immigrant ou autre personne refusés, ou de tout immigrant ou autre personne qui a déjà débarqué en Canada, ou qui est entré ou qui reste en Canada contrairement aux dispositions de la présente loi, de tout endroit en Canada où cet immigrant ou cette autre personne est refusé ou retenu, à l'endroit d'où il est venu en Canada, ou au pays de sa naissance ou dont il est citoyen;
« Poste d'immigrants. »	s) « poste d'immigrants » signifie tout endroit où un fonctionnaire examine, inspecte, traite ou détient des immigrants ou des passagers ou voyageurs pour quelque objet sous le régime de la présente loi; et comprend les infirmeries entretenues en exécution de la présente loi;
« Compagnie de transport. »	t) « compagnie de transport » signifie et comprend toute corporation, organisation, maison ou personne qui poursuit l'industrie du transport de passagers sur bâtiments ou navires ou de voyageurs par chemins de fer ou par véhicule sur un pont, une voie publique ou autrement, et tout groupe de deux pareilles compagnies ou plus, qui coopèrent dans l'industrie du transport des passagers ou voyageurs;
« Loi. »	u) « Loi de l'immigration » ou « loi » est tenu pour comprendre les décrets du conseil, proclamations et règlements rendus sous le régime de la présente loi.

CATÉGORIES REFUSÉES.

Catégories d'immigrants refusés.

3. Nul immigrant, passager, voyageur, ni autre personne, à moins qu'il ne soit citoyen du Canada ou ait un domicile au Canada, n'est admis à entrer en Canada, ou, s'il y est débarqué ou y est entré, n'est admis à y rester, s'il appartient à l'une des catégories.

catégories suivantes, ci-après désignées par l'expression «catégories refusées», savoir:

- a) les idiots, imbeciles, faibles d'esprit, épileptiques, déments et personnes qui ont eu des attaques d'insanité dans les cinq ans; Personnes atteintes de maladies mentales.
- b) les personnes affligées d'une maladie repoussante ou d'une maladie qui est contagieuse ou infectieuse ou qui peut devenir dangereuse pour la santé publique, soit que ces personnes aient l'intention de s'établir au Canada ou seulement de passer par le Canada pour aller dans un autre pays; mais si la maladie est guérissable dans un délai relativement court, ces personnes peuvent, subordonnément au règlement établi à ce sujet, s'il en est, recevoir la permission de rester à bord à défaut d'infirmier ou d'hôpital à terre, ou de quitter le navire pour se faire traiter; Personnes malades.
- c) les immigrants qui sont muets, aveugles ou autrement affligés de quelque défaut physique, à moins que de l'avis d'un conseil d'enquête ou d'un fonctionnaire agissant en cette qualité, ils aient assez d'argent, ou aient une profession, une occupation, un commerce, un emploi ou un autre moyen légitime de gagner leur vie qui ne les expose pas à devenir un fardeau pour le public, ou, à moins qu'ils n'appartiennent à une famille qui les accompagne ou qui est déjà en Canada et qui donne garantie suffisante aux yeux du Ministre que ces immigrants ne deviendront pas un fardeau pour le public; Les personnes affligées de défauts physiques.
- d) les personnes qui ont été trouvées coupables de quelque crime impliquant turpitude morale; Criminels.
- e) les prostituées et les femmes et filles qui viennent au Canada pour la prostitution, et les souteneurs ou les personnes qui vivent des fruits de la prostitution; Prostituées et souteneurs.
- f) les personnes qui procurent ou qui tentent d'amener au Canada des prostituées ou des femmes ou filles pour la prostitution ou autre fin immorale; Proxénètes.
- g) les mendiants ou les vagabonds de profession, ou les personnes qui peuvent devenir un fardeau pour le public; Mendiants de profession.
- h) les immigrants auxquels il a été donné ou prêté de l'argent par quelque organisation de charité dans le but de les rendre capables de débarquer en Canada, sous le régime de la présente loi, ou dont le passage ou le prix de transport jusqu'au Canada a été payé en tout ou en partie par quelque organisation de charité, ou sur des fonds publics, à moins qu'il ne soit établi qu'il a été obtenu une autorisation écrite de la part du directeur de l'Immigration ou, s'il s'agit de personnes venant d'Europe, une autorisation écrite de la part de l'adjoint du directeur de l'Immigration pour le Canada, à Londres, pour le débarquement de ces personnes au Canada, et que la dite autorisation ait été utilisée dans un délai de soixante jours à compter de sa date; Immigrants sous les auspices d'institutions de charité.
- i) les personnes qui n'observent pas les conditions et exigences de quelques règlements qui sont alors en vigueur et qui sont applicables à ces personnes, sous le régime des articles Personnes qui n'observent pas les conditions etc.

37 ou 38 de la présente loi, ou n'y répondent pas ou ne s'y conforment pas.

Permis
d'entrer en
Canada.

4. Le Ministre peut émettre un permis par écrit autorisant une personne à entrer en Canada sans être assujétie aux dispositions de la présente loi. Ce permis doit être scellé par la formule A de l'annexe de la présente loi, et porter qu'il n'est en vigueur que pour une période déterminée, mais il peut à l'occasion être prorogé ou à toute époque révoqué par le Ministre. Cette prorogation ou cette révocation doit être selon la formule AA portée à l'annexe de la présente loi.

2 Amendements de 1919 à la loi d'Immigration de 1910.

Source : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, *Statuts du Canada. Loi modifiant la Loi de l'Immigration, 1919*, Ottawa : SC 9-10 George V, Chapitre 25, p. 101-116.



9 - 10 GEORGE V.

CHAP. 25.

Loi modifiant la Loi de l'Immigration.

[Sanctionnée le 6 juin 1919.]

SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1910, c. 27;
1911, c. 12;
1914, c. 2;
1918, c. 3;
1919, c. 26.
Définitions.

1. Est abrogé l'alinéa (a) de l'article deux de la *Loi de l'Immigration*, chapitre vingt-sept des Statuts de 1910, et remplacé par le suivant:

«(a) «Ministre» signifie le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, et «sous-ministre» signifie le sous-ministre de l'Immigration et de la Colonisation.»

«Ministre.»

2. (1) Est abrogé l'alinéa (d) de l'article deux de ladite loi, tel que décrété par le chapitre douze des Statuts de 1911, et remplacé par le suivant:

«(d) «domicile» signifie l'endroit où une personne a sa demeure, ou dans lequel elle réside, ou auquel elle revient comme au lieu de son habitation permanente, et ne signifie pas l'endroit où elle réside pour un objet particulier ou temporaire;

«Domicile.»

(i) Le domicile au Canada ne peut s'acquérir, pour les fins de la présente loi, que par un séjour d'au moins cinq ans au Canada par une personne qui y est débarquée aux termes de la présente loi;

Mode d'acquisition de domicile au Canada.

Toutefois, la période pendant laquelle une personne a été internée dans un pénitencier, une geôle, maison de réforme, prison ou a été pensionnaire dans un asile d'aliénés au Canada, ne doit pas être comptée dans la période de séjour au Canada nécessaire pour acquérir le domicile au Canada, mais, de plus, nulle personne qui appartient aux catégories d'immigrants prohibées ou non désirables, au sens de l'article quarante et un de la présente loi, ne doit être capable d'acquérir le domicile au Canada.

(ii) Cesse d'avoir domicile au Canada, aux termes de la présente loi, toute personne qui réside volontairement en dehors du Canada, non pas simplement

Conditions aux quelles est perdu le domicile au Canada.

pour quelque objet particulier ou temporaire, mais avec l'intention présente de demeurer permanentement en dehors du Canada, ainsi que toute personne qui, aux termes de l'article 41 de la présente loi, appartient aux catégories d'immigrants prohibés ou non désirables;

- (iii) Nonobstant toute disposition contenue au sous-alinéa précédent (ii), lorsqu'un citoyen du Canada qui est sujet britannique par naturalisation, ou lorsqu'un citoyen britannique qui n'est pas né au Canada et qui y a son domicile, a demeuré pendant un an en dehors du Canada, il est présumé avoir perdu son domicile au Canada et cesse d'être un citoyen du Canada pour les objets de la présente loi, et le lieu ordinaire de sa résidence est censé le lieu ordinaire de son domicile durant ladite année.

Domicile
préservé par
certificat de
l'intention
de retener
domicile
au Canada.

Toutefois, cette présomption peut être réfutée par la production d'un certificat d'un fonctionnaire diplomatique ou consulaire britannique, en la forme que peut prescrire le Ministre, attestant que cette personne a comparu devant lui avant l'expiration de ladite période d'un an, et a convaincu ce fonctionnaire qu'il était de son intention raisonnable de garder son domicile au Canada. Lorsqu'il s'agit d'un sujet britannique naturalisé, ce certificat doit être inscrit au dos du certificat de naturalisation de ce sujet. Ce certificat a pour effet de prolonger ladite période pour la durée d'un an, et il peut être de nouveau prolongé d'année en année, de la même façon, tant que le fonctionnaire qui accorde le certificat est persuadé de la bonne foi de la demande de prorogation dans chaque cas, pourvu que la période totale pour laquelle la prorogation peut être accordée n'excède pas cinq ans.»

Classes non
immigrantes.

- (2) Est abrogé le sous-alinéa (vi) de l'alinéa (g) de l'article deux de ladite loi et remplacé par le suivant:

Occupation
profession-
nelle.

«(vi) Les membres d'organisations dramatiques, artistiques, athlétiques ou de spectacle, qui viennent au Canada pour quelque temps, dans le but d'y donner des représentations ou exhibitions publiques d'un caractère récréatif ou instructif; et les acteurs, artistes, conférenciers, prêtres et ministres du culte, auteurs, avocats, médecins, professeurs de collèges et voyageurs de commerce qui viennent au Canada pour y exercer temporairement leur profession respective.»

- (3) Est abrogé par la présente loi l'alinéa (t) de l'article deux et remplacé par le suivant:

Compagnie
de transport.

«(t) «compagnie de transport» signifie et comprend le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial, une municipalité, une corporation ou société organisée ou personne qui exerce ou procure le transit de passagers ou de voyageurs sur bâtiments ou navires, ou par chemin de fer, pont, voie publique ou autrement,

et toutes deux ou plus de deux pareilles compagnies qui coopèrent dans l'industrie du transport des passagers ou voyageurs.»

3. (1) Est modifié le paragraphe un de l'article trois de ladite loi, par l'insertion des mots «ou débarquer» après le mot «entrer», à la troisième ligne dudit paragraphe.

Catégories d'immigrants prohibés.

(2) Est modifié par la présente loi l'alinéa (a) de l'article trois, par le retranchement des mots «dans les cinq ans», aux deuxième et troisième lignes dudit paragraphe et la substitution, en leur lieu et place, des mots «à une époque quelconque auparavant».

Personnes affligées d'une infirmité mentale.

(3) Est modifié par la présente loi l'alinéa (b) de l'article trois, par l'insertion entre les mots «affligés» et «d'une» des mots «de tuberculose sous une forme quelconque», à la première ligne dudit paragraphe.

Personnes malades.

(4) Est abrogé l'alinéa (d) de l'article trois et remplacé par le suivant:

Criminels.

«(d) les personnes qui ont été trouvées coupables ou ont avoué avoir perpétré quelque crime impliquant turpitude morale.»

(5) Est modifié l'alinéa (g) de l'article trois, par le retranchement des mots «ou les personnes qui peuvent devenir un fardeau pour le public».

Mendiants et vagabonds.

(6) Est, en outre, modifié l'article trois de ladite loi, par l'addition, audit article, des alinéas suivants:

«(j) les personnes qui, sur l'avis du conseil d'enquête ou du préposé en fonctions à un port d'entrée, peuvent devenir un fardeau pour le public;

Fardeau pour le public.

«(k) les personnes d'infériorité psychopathique de constitution;

Infériorité psychopathique.

«(l) les personnes atteintes d'alcoolisme chronique;

Alcoolisme chronique.

«(m) les personnes non comprises dans l'une des catégories prohibées ci-dessus, qui, par examen médical, sont déclarées atteintes au physique ou au moral, au point de ne pouvoir gagner leur vie qu'avec difficulté;

Infirmité mentale ou physique.

«(n) les personnes qui croient au renversement ou qui préconisent le renversement, par la force ou la violence, du gouvernement du Canada ou de la loi ou de l'autorité constituée, ou qui ne croient pas à un gouvernement organisé et s'y opposent, ou qui conseillent l'assassinat de fonctionnaires publics, ou qui préconisent ou enseignent la destruction illicite de la propriété;

Préconise force ou violence contre gouvernement organisé.

«(o) les personnes qui sont membres d'une, ou affiliées à une organisation qui préconise ou qui enseigne la non-croyance ou l'opposition à un gouvernement organisé, ou qui préconisent ou prêchent le devoir, la nécessité ou l'opportunité de se porter illégalement à des voies de fait sur, ou de tuer, un ou des fonctionnaires, soit des individus en particulier ou des fonctionnaires en général, du gouvernement du Canada ou de tout autre gouverne-

Membres de sociétés opposées au gouvernement organisé, etc.

	ment organisé, à cause du caractère officiel de ce ou ces fonctionnaires, ou qui préconisent ou enseignent la destruction illicite de la propriété;
Aubains ennemis.	«(p) les étrangers de nationalité ennemie ou les personnes qui ont été des étrangers de nationalité ennemie et qui étaient ou peuvent être internés dans toute partie des possessions de Sa Majesté, ou par tout allié de Sa Majesté, le ou après le onzième jour de novembre mil neuf cent dix-huit;
Coupables d'espionnage.	«(q) les personnes coupables d'espionnage à l'égard de Sa Majesté ou de tout allié de Sa Majesté;
Coupables de conspiration.	«(r) les personnes jugées coupables de haute trahison ou de trahison pour un crime se rattachant à la guerre ou de conspiration contre Sa Majesté, ou d'avoir aidé durant la guerre aux ennemis de Sa Majesté, ou de tout crime semblable contre tout allié de Sa Majesté;
Personnes déportées pour cause de conspiration.	«(s) les personnes qui, en quelque temps que ce soit, dans un intervalle de dix ans à compter du premier août mil neuf cent quatorze, ont été ou peuvent être expulsées de toute partie des dominions de Sa Majesté ou de tout pays allié, à cause de trahison ou de conspiration contre Sa Majesté, ou de tout crime semblable se rattachant à la guerre, contre tout allié de Sa Majesté, ou parce que ces personnes ont été ou peuvent être considérées hostiles ou dangereuses à la cause des alliés, pendant la guerre;
Illettrés.	«(t) le, ou après le premier jour de juillet 1919, en outre des personnes mentionnées dans les «catégories prohibées» ci-dessus, il est aussi interdit aux personnes suivantes d'entrer ou de débarquer au Canada: les personnes âgées de plus de quinze ans qui sont physiquement capables de lire, mais qui ne peuvent lire ni la langue anglaise ni la langue française ni quelque autre langue ou dialecte; néanmoins, toute personne admissible ou toute personne qui a été jusqu'à présent légalement admise ou qui le sera à l'avenir, ou tout citoyen du Canada peut faire entrer ou envoyer chercher son père ou son grand-père, âgé de plus de cinquante-cinq ans, son épouse, sa mère, sa grand'mère ou sa fille veuve ou non mariée, s'ils sont autrement admissibles, que ce parent sache lire ou non, et ce parent est admis à entrer. Dans le but de constater si les étrangers savent lire, le préposé de l'immigration doit se servir de feuilles de grandeur uniforme préparées sur l'ordre du Ministre, contenant chacune pas moins de trente et pas plus de quarante mots imprimés en caractères ordinaires et très lisibles dans le langage ou le dialecte que peut désigner la personne, ou dans celui dans lequel elle désire subir l'examen, et elle doit lire les mots imprimés sur la feuille dans ledit langage ou dialecte. Les dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas aux
Exception.	
Preuve d'ignorance.	

citoyens du Canada, ni aux personnes qui ont leur domicile au Canada, ni à ceux qui sont de passage à travers le Canada, non plus qu'aux personnes ou catégories de personnes que le Ministre peut approuver, de temps à autre.»

4. Est abrogé l'article cinq de ladite loi et remplacé par le suivant:

«**5.** Des commissaires d'immigration et autres préposés, aux titres et désignations qui peuvent être jugés nécessaires, peuvent être nommés pour la mise en vigueur des dispositions de la présente loi.» Nomination d'officiers.

5. Est abrogé l'article six de ladite loi et remplacé par le suivant:

«**6.** Le Ministre peut établir et entretenir des bureaux et agences d'immigration aux lieux, dans le Canada et au dehors, qu'à l'occasion il juge nécessaires.» Employés d'immigration.

6. Est modifié l'article dix de ladite loi, par l'addition à cet article, du paragraphe suivant:

(2) Tout officier d'immigration a le pouvoir de faire prêter serment et d'entendre des témoignages sous serment ou par affirmation dans toutes les questions survenant aux termes de la présente loi.» Serments et témoignages.

7. Est abrogé l'article treize de ladite loi et remplacé par le suivant:

«**13.** Le Ministre peut, à un port d'entrée, nommer un nombre de pas plus de cinq fonctionnaires, dont trois peuvent agir en qualité de conseil d'enquête pour l'expédition sommaire de tous les cas d'immigrants, de passagers, voyageurs ou autres personnes qui veulent entrer ou débarquer au Canada, ou qui sont détenus pour une cause quelconque, sous le régime de la présente loi.» Conseil d'enquête.

8. Est modifié l'article vingt-deux de ladite loi, par l'addition du paragraphe suivant:

«(2) Le Ministre peut autoriser un préposé d'immigration à exercer les pouvoirs et remplir les fonctions d'un conseil d'enquête, et cet officier ainsi autorisé peut exercer ces pouvoirs et remplir ces fonctions en tout lieu au Canada autre qu'à un port d'entrée.» Préposé d'immigration exerce pouvoirs de conseil d'enquête.

9. Est abrogé par la présente loi le paragraphe deux de l'article vingt-sept de ladite loi et remplacé par le suivant:

«(2) Le Gouverneur en conseil peut établir des règlements pour l'inspection des immigrants dans leur pays de domicile ou d'origine, ou à tout port d'escale en route, ou à bord du navire, mais cette inspection ne dégage nullement une compagnie de transport, un propriétaire, un agent, un consignataire» Inspection des immigrants.

consignataire ou le capitaine d'un navire, de l'une quelconque des obligations, amendes ou peines imposées par la présente loi.»

10. Est abrogé l'article vingt-huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

Examen des passagers par un médecin.

«**28.** Les médecins nommés sous le régime de la présente loi doivent faire l'examen physique et mental de tous les immigrants, passagers, officiers, membres d'équipages ou autres personnes à bord d'un bâtiment ou navire qui cherchent à débarquer ou entrer au Canada, excepté s'il s'agit de citoyens canadiens et personnes qui ont un domicile au Canada. Cet examen doit se faire en conformité et sous réserve des règlements prescrits par le Ministre.»

11. Est modifié l'article vingt-neuf de ladite loi, par l'addition du paragraphe suivant audit article:

Pas de congé si la loi n'est pas observée, mais dépôt peut être accordé.

«(2) Nul navire ne doit obtenir congé si le capitaine, l'agent, le propriétaire, l'affréteur ou le consignataire contrevient ou refuse ou néglige de se conformer à l'une des dispositions de la présente loi.

Néanmoins, le congé peut être accordé lorsqu'est déposé, entre les mains de l'agent d'immigration ou du préposé en fonctions à un port d'entrée, une somme d'argent équivalente au maximum de l'amende ou peine qui peut être imposée pour l'infraction à l'une des dispositions de la présente loi.»

Débarquement des passagers.

12. (1) Est modifié le paragraphe un de l'article trente-trois de ladite loi, par l'insertion des mots «ou débarquer», après le mot «entrer», à la deuxième ligne dudit paragraphe.

Réponses aux questions.

(2) Est modifié le paragraphe deux de l'article trente-trois, par l'insertion des mots «entrer ou», après le mot «à», à la première ligne dudit paragraphe.

Eviter ports d'entrée.

(3) Est modifié le paragraphe sept de l'article trente-trois, par le retranchement des mots «cinq cents dollars au plus», après le mot «de», à la dixième ligne dudit paragraphe, et l'insertion, en leur lieu et place, des mots «deux cents dollars ou d'emprisonnement pour une période de trois mois au plus, ou de l'amende et l'emprisonnement à la fois»; et par l'insertion des mots «toute personne soupçonnée d'infraction sous le régime du présent article», entre les mots «et» et «peut», à la dixième ligne dudit paragraphe.

(4) Est abrogé le paragraphe huit de l'article trente-trois et remplacé par le paragraphe suivant:

Peine pour amener, débarquer, héberger ou cacher des immigrants prohibés.

«(8) Toute compagnie de transport ou personne, y compris le capitaine, l'agent, le propriétaire, l'affréteur ou le consignataire d'un navire, qui amène ou débarque au Canada, par navire ou autrement, ou qui cherche elle-même ou par l'entremise d'une autre personne à amener ou débarquer au Canada, par navire ou autrement, ou qui cache

ou héberge ou tente de cacher ou héberger, ou qui aide ou incite un autre à cacher ou héberger dans un lieu quelconque, y compris un édifice, navire, wagon de chemin de fer, véhicule ou autre moyen de transport quelconque, tout immigrant, passager, voyageur ou autre personne à qui l'entrée est interdite, est coupable d'une infraction à la présente loi et passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au plus et de cinquante dollars au moins, ou d'emprisonnement pour une période de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement à la fois, pour chaque immigrant, passager, voyageur ou autre personne à qui l'entrée est interdite, ainsi transportés ou débarqués au Canada, ou que l'on tente de transporter ou débarquer au Canada, ou cachés ou hébergés, ou que l'on tente de cacher ou d'héberger.»

(5) Est modifié le paragraphe neuf de l'article trente-trois, par l'addition, audit paragraphe, des mots suivants: Met obstacle à un officier.

«ou d'emprisonnement pour une période de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement à la fois.»

(6) Est modifié, en outre, l'article trente-trois, par l'addition du paragraphe suivant:

«(13) Le préposé à un port d'entrée quelconque peut exiger un dépôt d'argent, au montant que ce préposé peut prescrire, à titre de garantie que toute personne ou organisation admise au Canada, comme faisant partie de l'une quelconque des catégories non immigrantes, doit quitter le Canada dans le délai convenu à l'époque de l'entrée, et l'argent ainsi déposé doit être remboursé lorsque le préposé est convaincu que cette personne ou cette organisation a quitté le Canada. Si, néanmoins, cette personne ou organisation ne quitte pas le Canada dans le délai convenu à l'époque de l'entrée, l'argent ainsi déposé est confisqué et fait partie du fonds du revenu consolidé du Canada; cependant, le délai peut être prorogé par le préposé avec l'approbation du Ministre.» Dépôt à titre de garantie que le non-immigrant quittera au temps convenu.

13. Est abrogé l'alinéa (c) de l'article trente-huit de ladite loi, et remplacé par le suivant:

«(c) interdire, pendant une période de temps déterminée ou d'une manière permanente, le débarquement en Canada ou le débarquement à tout ou tous ports d'entrée désignés, au Canada, ou limiter le nombre d'immigrants appartenant à toute nationalité, ou race, ou d'immigrants d'une catégorie ou occupation particulière quelconque, à cause de toute situation économique, industrielle ou autre régnant temporairement au Canada, ou parce que ces immigrants sont jugés impropres, eu égard aux conditions ou exigences climatériques, industrielles, sociales, éducationnelles, ouvrières ou autres du Canada, ou parce que ces immigrants sont considérés non désirables par suite de leurs coutumes, Interdiction de certaines catégories d'immigrants.
habitudes,

habitudes, modes de vie et méthodes particulières de posséder des biens, et vu leur probable inaptitude à s'assimiler facilement ou à assumer les devoirs et les responsabilités du citoyen canadien dans un temps raisonnable après leur arrivée au pays.»

14. L'article quarante de ladite loi, tel qu'édicte par le chapitre douze des Statuts de 1911, est abrogé et remplacé par le suivant:

Devoir des officiers et fonctionnaires municipaux de porter plainte au Ministre concernant les immigrants non désirables.

«**40.** Lorsqu'il est établi qu'une personne quelconque, autre qu'un citoyen du Canada ou une personne ayant un domicile au Canada, est pensionnaire d'une maison de prostitution ou a des relations avec l'administration de cette maison, ou qui exerce la prostitution, ou qui reçoit, partage une partie ou tire un bénéfice d'une partie quelconque des profits d'une prostituée, ou qui est gérant d'une maison de prostitution ou employée dans, par ou pour une maison de prostitution, un café-concert ou une salle de danse ou autre lieu d'amusement ou de rendez-vous habituellement fréquenté par des prostituées, ou là où se rassemblent des prostituées, ou qui de quelque façon soutient une prostituée, ou protège ou promet de protéger une prostituée contre une arrestation, ou qui importe ou tente d'importer une personne dans un but de prostitution ou pour toute autre fin immorale, ou qui a été trouvée coupable d'un acte criminel au Canada, ou qui admet avoir commis, avant d'être entrée ou débarquée au Canada, un crime qui implique turpitude morale, ou est devenue un mendiant de profession ou un fardeau pour le public, ou qui pratique la polygamie, ou a été internée dans un pénitencier, une geôle, une maison de réforme, une prison, ou est devenue pensionnaire d'un hôpital, d'un asile d'aliénés ou de faibles d'esprit ou d'une institution publique de charité, entre au Canada ou y reste contrairement aux dispositions de la présente loi, il est du devoir de tout préposé connaissant la chose, et du devoir du greffier, du secrétaire ou autre fonctionnaire de toute municipalité au Canada, où se trouve cette personne, d'adresser immédiatement au Ministre une plainte par écrit lui faisant connaître tous les détails.»

15. Est abrogé l'article quarante et un de ladite loi et remplacé par le suivant:

Devoir des fonctionnaires d'envoyer une plainte au Ministre au sujet de certaines actions des immigrants des catégories non désirables.

«**41.** Chaque fois qu'une personne autre qu'un citoyen canadien prêche au Canada le renversement, par la force ou la violence, du gouvernement de la Grande-Bretagne ou du Canada, ou d'autres domaine, colonie, possession ou dépendance britanniques, ou le renversement, par la force ou la violence, des lois et de l'autorité constituées, ou l'assassinat d'un fonctionnaire du gouvernement de la Grande-Bretagne ou du Canada, ou d'autres domaine, colonie, possession ou dépendance britanniques, ou de quelque gou-

vernement étranger, ou prêche ou enseigne la destruction illégale de la propriété ou que, par des paroles ou actions, elle crée ou tente de créer une émeute ou un désordre public en Canada, ou qu'elle est notoirement connue pour appartenir ou qu'elle est soupçonnée d'appartenir à quelque société ou organisation secrète qui extorque de l'argent à quelqu'un qui réside au Canada, ou de quelque manière tente d'exercer une contrainte sur quelqu'un qui réside au Canada, au moyen de la force ou par menaces de blessures corporelles ou par chantage, ou qu'elle est un membre d'une organisation ou société affiliée qui ne croit pas ou s'oppose au gouvernement autorisé ou enseigne qu'il ne faut pas y croire et qu'il faut s'y opposer, cette personne, pour les fins de la présente loi, sera considérée comme appartenant aux catégories d'immigrants prohibées ou non désirables, et soumises à l'expulsion; et il est du devoir de tout fonctionnaire qui en a connaissance, et du devoir du greffier, du secrétaire ou autre fonctionnaire de toute municipalité en Canada où se trouve cette personne, d'adresser immédiatement une plainte par écrit au Ministre et de lui faire connaître tous les détails.»

16. Est abrogé le paragraphe quatre de l'article quarante-deux de ladite loi, tel qu'édicte par le chapitre douze des Statuts de 1911, et remplacé par le suivant:

«(4) Quiconque est refusé ou expulsé uniquement à cause d'incapacité de sa part de se conformer aux exigences pécuniaires prescrites par tout arrêté en conseil rendu sous l'autorité de l'article trente-sept de la présente loi, peut dans la suite être admis par un conseil d'enquête ou un fonctionnaire de service à entrer ou débarquer au Canada, en se conformant aux dispositions de la *Loi d'Immigration*, mais quiconque est refusé ou expulsé pour tout autre motif sous le régime de la présente loi, ou est renvoyé, expulsé ou déporté sous l'autorité d'un arrêté en conseil quelconque ou d'un autre règlement établi sous le régime de la *Loi des mesures de guerre, 1914*, ne peut entrer ni débarquer au Canada sans le consentement du Ministre, et est coupable d'une infraction à la présente loi quiconque entre ou demeure ou revient au Canada, après ce refus ou cette expulsion, contrairement aux dispositions du présent article, ou refuse ou néglige de quitter le Canada lorsqu'il lui est ordonné de ce faire par le Gouverneur en conseil, ainsi que prescrit par le paragraphe trois du présent article; et toute personne soupçonnée d'une infraction, sous le régime du présent article, peut être immédiatement arrêtée et détenue sans mandat par un fonctionnaire préposé à l'examen et à l'expulsion, ainsi que prescrit sous le régime de l'article trente-trois de la présente loi, ou peut être poursuivie pour cette infraction, et est passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au

Arrestation
ou poursuite
d'une
personne
refusée ou
déportée qui
revient ou
reste au
Canada, sauf
le cas d'incapacité de se
conformer aux
exigences pécuniaires
prescrites.

plus et de cinquante dollars au moins, ou d'emprisonnement pour une période d'un an au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement à la fois, et sur paiement de l'amende ou après l'expiration de toute condamnation imposée pour cette infraction, cette personne peut être expulsée de nouveau, ou recevoir l'ordre de quitter le Canada aux termes du présent article.»

Détention de
prisonniers
pour dépor-
tation.

17. Est modifié le paragraphe un de l'article quarante-trois de ladite loi, par le retranchement des mots «Lorsqu'une personne, dans les trois ans à compter de son débarquement au Canada», aux première et deuxième lignes, et leur remplacement par les mots «Lorsqu'une personne autre qu'un citoyen canadien ou une personne domiciliée en Canada, a».

18. Ladite loi est modifiée par l'insertion du titre et de l'article suivants immédiatement après l'article quarante-trois:

«ARMES CACHÉES.

Armes
cachées.

«**43A.** Aucun immigrant ne doit apporter au Canada de pistolets, de couteaux à gaine, de dagues, de stylets ou d'autres armes offensives qui peuvent se cacher sur la personne, et tout fonctionnaire qui a raison de soupçonner qu'un immigrant a en sa possession toutes pareilles armes, peut faire des perquisitions de la personne et des bagages de cet immigrant, et peut saisir toutes pareilles armes qui sont dès lors confisquées au profit de Sa Majesté et le Ministre peut prescrire comment il en sera disposé; néanmoins, dans tout pareil cas, l'immigrant peut en appeler au Ministre, et le Ministre peut ordonner de remettre ou de disposer autrement de ces armes, selon qu'il le juge juste et à propos.»

19. Est modifié l'article quarante-cinq de ladite loi, tel que modifié par le chapitre douze des Statuts de 1911, par l'addition du paragraphe suivant:

Coût de
déportation
après cinq
ans.

«(2) Si des procédures en expulsion sont instituées plus de cinq ans après le débarquement ou l'entrée de l'immigrant, et si l'expulsion est ordonnée pour des causes qui se sont produites subséquemment à l'entrée de l'immigrant au Canada, il appartient au Ministre de juger en dernier ressort si le coût de l'expulsion doit être payé par la compagnie de transport ou par le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation.»

Peine imposée
à compagnie
de transport
pour inobser-
vation de
l'ordonnance.

20. Est modifié l'article quarante-six de ladite loi, tel qu'édicte par le chapitre douze des Statuts de 1911, par le retranchement des mots «ou du directeur de l'immigration», aux deuxième et troisième lignes dudit article.

21. Est modifié l'article quarante-sept de ladite loi, par le retranchement des mots «Le directeur de l'immigration, sous la direction et avec le consentement du Ministre», aux première et deuxième lignes dudit article, et par la substitution, en leur lieu et place, des mots «Le Ministre».

Personnes
déportées,
comment
traitées.

22. Est modifié l'article quarante-huit de ladite loi, par l'addition des paragraphes suivants:

«(3) Il est illicite, de la part de toute compagnie de transport, d'amener au Canada à bord d'un navire, de tout port en dehors du Canada, tout immigrant, passager ou autre personne affligés d'idiotie, d'imbécillité, de faiblesse d'esprit, d'épilepsie, d'insanité, d'infériorité psychopathique constitutionnelle, d'alcoolisme chronique, de tuberculose sous toutes ses formes, ou de toute maladie dégoûtante, ou de toute maladie qui est contagieuse ou infectieuse, ou qui peut devenir dangereuse pour la santé publique, et s'il apparaît, à la satisfaction de l'agent ou de l'inspecteur préposé, d'après un examen fait par un officier médical et certifié à cet effet par ledit officier, que cet immigrant, ce passager ou cette autre personne ainsi amenés au Canada étaient affligés d'une desdites maladies ou invalidités lors de leur embarquement pour le Canada, et que l'existence de la maladie ou de l'invalidité aurait pu être découverte au moyen d'un examen médical, de la part d'un homme compétent, lors de l'embarquement, la compagnie de transport qui amène toute telle personne à un port d'entrée au Canada doit payer à l'agent d'immigration ou à l'officier préposé, au port d'entrée, la somme de deux cents dollars, et, en sus, une somme égale à celle payée par cet immigrant, ce passager ou cette autre personne pour leur transport, de l'endroit dans le pays d'où ils ont été amenés ou du pays où ils sont nés ou dont ils sont citoyens, pour tous et chacun des immigrants, passagers ou autres personnes amenés au Canada en contravention du présent paragraphe.

Peine impo-
sée
à compa-
gnie
de transport
pour amener
immigrants
prohibés.

«(4) Il est illicite, de la part de toute compagnie de transport, d'amener au Canada à bord d'un navire, de tout port en dehors du Canada, tout immigrant, passager ou autre personne affligés de toute autre infirmité mentale que celles qui sont décrites dans le paragraphe précédent, ou infirmité physique de nature à les rendre inaptes à gagner leur vie, et s'il apparaît, à la satisfaction de l'agent ou de l'inspecteur préposé, d'après un examen fait par un officier médical et certifié à cet effet par ledit préposé, que tout immigrant ou autre personne ainsi amenés au Canada étaient ainsi affligés, lors de leur embarquement pour le Canada, et que l'existence de cette infirmité mentale ou physique aurait pu être découverte au moyen d'un examen médical alors fait par un homme compétent, la compagnie de transport qui amène ces personnes à un port d'entrée du Canada doit payer à l'agent d'immigration ou au préposé, au port d'entrée,

Peine imposée
à compa-
gnie
de transport
pour amener
des immi-
grants affligés
d'une infir-
mité mentale
ou physique.

d'entrée, la somme de vingt-cinq dollars, et, en sus, une somme égale à celle payée par ces immigrant, passager ou autre personne pour leur transport de leur endroit natal ou du pays dont ils sont citoyens, pour tous et chacun des immigrants, passagers ou autres personnes amenés au Canada en contravention du présent paragraphe.

Pas de congé
avant décision
de responsa-
bilité, à
moins que
dépôt ne
soit fait.

«(5) Nul certificat de congé ne doit être accordé à un navire avant la décision de la question des responsabilités pour le paiement de ces amendes, ou pendant que ces amendes restent impayées, et lesdites amendes ne doivent être ni remises ni remboursées, à moins que, de l'avis du Ministre, une erreur n'ait été commise: néanmoins, le congé peut être accordé avant la décision de la question, sur dépôt d'une somme suffisante pour couvrir ces amendes; cependant, de plus, rien de ce qui est contenu aux paragraphes précédents ne doit être interprété de façon à assujettir les compagnies de transport à une amende pour avoir amené à des ports du Canada des citoyens canadiens et des personnes qui ont un domicile au Canada, et qui, de droit, ont la permission de débarquer en Canada.»

23. (1) Est abrogé le premier paragraphe de l'article quarante-neuf de ladite loi et remplacé par le suivant:

Manifeste
doit être
délivré par
le capitaine
à l'employé
d'immigra-
tion—Mani-
feste vérifié
par signature
sous serment
et donnant
les détails
prescrits.

«**49.** (1) Le capitaine de tout navire qui arrive à un port d'entrée en Canada doit, aussitôt après son arrivée et avant qu'il soit admis à faire la déclaration d'entrée de son navire, délivrer, à l'officier de l'immigration en autorité, une liste ou un manifeste dactylographié ou imprimé, selon la formule prescrite par le Ministre, de tous les passagers et *stowaways* qui étaient à son bord à son départ du dernier port ou endroit d'où il est parti pour se rendre au Canada, ou qui étaient à bord à son arrivée au Canada, ou en tout temps au cours du voyage; et cette liste ou ce manifeste dactylographié ou imprimé doit aussi indiquer si quelques-unes des personnes qui y sont nommées sont aliénées, idiotes, épileptiques, muettes, aveugles ou infirmes, ou si elles souffrent de quelque maladie ou blessure ou infirmité physique qui peuvent être une cause de refus sous le régime de la présente loi, et si elles sont ou non accompagnées de parents capables de les soutenir, et si quelque changement dans l'état de tel passager ou *stowaway* s'est produit ou développé, ce changement doit aussi être mentionné; et cette liste ou ce manifeste doit être attesté par la signature et le serment ou l'affirmation du capitaine ou autre officier commandant, prêté ou faite devant un officier d'immigration au port d'arrivée, dans une déclaration portant qu'il a fait faire, par le médecin dudit navire, voyageant à bord, un examen physique et mental de chacun desdits passagers, et que, d'après le rapport dudit médecin, et d'après sa propre investigation, il croit que les renseignements fournis par lesdites listes ou lesdits manifestes au sujet de chacun desdits passagers y dénommés sont exacts et vrais sous

tous rapports. Le médecin dudit navire, voyageant à bord, doit aussi signer chacune desdites listes ou chacun desdits manifestes et faire serment ou affirmation, de la même manière, devant un officier d'immigration au port d'arrivée, relatant son expérience professionnelle et sa compétence comme médecin et chirurgien, et déclarant qu'il a fait un examen personnel de chacun desdits passagers qui y sont nommés, et que ladite liste ou ledit manifeste, au meilleur de sa connaissance et de sa croyance, est complet, exact et vrai dans tous les détails relatifs à l'état mental et physique desdits passagers. S'il n'y a pas de médecin voyageant à bord d'un navire qui amène des immigrants au Canada, l'examen mental et physique et l'attestation des listes ou manifestes doivent être faits par quelque médecin compétent employé par les propriétaires desdits navires, et les manifestes doivent être attestés par ce médecin devant un officier consulaire britannique ou autre officier autorisé à déférer le serment.»

Vérfifié aussi par la signature sous serment du médecin.

(2) Est, de plus, modifié l'article quarante-neuf de ladite loi, par l'addition des paragraphes suivants:

«(5) Si le capitaine de tout navire arrivant à un port d'entrée au Canada permet à un passager de quitter le navire avant qu'il ait livré à l'officier d'immigration en autorité un manifeste exact, selon la formule prescrite par les règlements à ce sujet, et reçu de l'officier préposé l'autorisation de permettre au passager de débarquer, il est passible d'une amende d'au plus cent dollars et d'au moins vingt dollars pour chaque passager quittant ainsi le navire.

Capitaine qui permet aux passagers de débarquer avant de délivrer le manifeste.

Peine.

«(6) Si le capitaine de tout navire arrivant à un port d'entrée du Canada omet de produire ou de rendre un compte satisfaisant de chacun des passagers dont les noms figurent sur le manifeste, lorsqu'il est requis de le faire par l'officier d'immigration en autorité du port d'entrée, indiqué au manifeste comme étant le port de destination dudit passager, ce capitaine est passible d'une amende d'au plus cent dollars et d'au moins vingt dollars dans le cas de chaque pareil passager.

Capitaine qui manque de rendre compte des passagers.

Peine.

«(7) Si le capitaine de tout navire arrivant à un port d'entrée au Canada permet à tout *stowaway* de quitter le navire sans la permission de l'officier d'immigration en autorité, ou, par négligence, permet à ce *stowaway* de s'échapper du navire avant que l'officier d'immigration en autorité ait donné permission pour que ce *stowaway* puisse débarquer, ou après que l'expulsion du *stowaway* a été ordonnée, ou dans le cas de pareille fuite, omet d'en faire immédiatement rapport à l'officier d'immigration en autorité, il est passible d'une amende d'au plus cent dollars et d'au moins vingt dollars pour chaque *stowaway* qui s'est ainsi enfui ou échappé du navire.»

Capitaine qui permet aux *stowaways* de débarquer sans permission du préposé.

Peine.

24. Est abrogé l'article cinquante-deux de ladite loi et remplacé par le suivant:

Devoir de la compagnie de transport ou du capitaine de délivrer liste des marins ou employés à bord du navire et listes de l'équipage et autres au départ, et noms des personnes congédiées et des déserteurs.

«**52.** (1) A l'arrivée de tout navire en Canada, de tout port ou endroit en dehors du Canada, il est du devoir de la compagnie de transport, du propriétaire, de l'agent, du consignataire ou du capitaine du navire de remettre à l'agent ou à l'inspecteur préposé, au port d'entrée, des listes contenant les noms de tous les officiers, marins ou autres personnes employées à bord du navire, et les autres renseignements prescrits par le Ministre, et avant le départ de tout tel navire, il est du devoir de ces compagnie de transport, propriétaire, agent, consignataire ou capitaine de remettre à l'agent ou officier en autorité, au port d'entrée, une autre liste contenant les noms de tous les officiers, membres de l'équipage ou autres personnes qui n'étaient pas employées à bord du navire lors de son arrivée, mais qui quitteront le port à bord dudit navire lors du départ, et aussi les noms de ceux qui ont été renvoyés ou congédiés, et de tous ceux, s'il en est, qui ont déserté ou sont débarqués, et si ces compagnie de transport, propriétaire, agent, consignataire ou capitaine de ce navire négligent ou refusent de remettre l'une ou l'autre desdites listes des officiers, membres de l'équipage et autres personnes employés à bord de ce navire arrivant et partant respectivement, ou de faire rapport des cas de désertion ou de débarquement de tous les officiers, membres de l'équipage et autres personnes, renvoyés et congédiés, ces compagnie de transport, propriétaire, agent, consignataire ou capitaine doivent, s'ils en sont requis par l'agent ou l'inspecteur en autorité, avec l'approbation du Ministre, payer à l'agent ou à l'inspecteur en autorité la somme de dix dollars pour chaque officier ou membre de l'équipage ou autre personne au sujet duquel ou de laquelle des listes exactes n'ont pas été remises, ou un rapport véridique n'a pas été fait, selon que ci-dessus prescrit, et nul congé n'est accordé à tout pareil navire avant qu'ait été décidée la question de la responsabilité quant au paiement de cette amende, et dans le cas où une telle amende est imposée, pendant qu'elle reste impayée; et cette amende ne doit être ni remise ni remboursée; néanmoins, le congé peut être accordé avant la décision de cette question, sur dépôt d'une somme suffisante pour couvrir l'amende.

Amende pour négligence ou refus.

Renvoi de l'équipage sans examen.

Peine.

«(2) Si le capitaine d'un navire qui arrive dans un port d'entrée au Canada renvoie ou congédie quelque officier, marin ou autre membre de l'équipage, ou autre personne employée sur ledit navire, avant que la personne ait été, au préalable, examinée par un fonctionnaire de l'immigration, ainsi que l'exige l'article trente-trois de la présente loi, il est passible d'une amende d'au plus cent dollars et d'au moins vingt dollars pour chaque telle personne ainsi renvoyée ou congédiée; néanmoins, au cas où ces officier, marin ou autre personne employés à bord dudit navire se proposent de se rem-

barquer à bord de tout autre navire à destination de tout port ou endroit à l'étranger, il doit leur être permis d'entrer temporairement dans le but de se rembarquer, subordonné aux règlements que le Ministre peut prescrire.

«(3) Nul officier, marin ou autre personne appartenant aux classes prohibées et employé à bord de tout navire arrivant au Canada, d'un port en dehors du Canada, n'a la permission de débarquer en Canada, si ce n'est temporairement pour y suivre un traitement médical, ou conformément à des règlements prescrits par le Ministre, décrétant le renvoi ou la déportation finale de ces officier, marin ou autre personne du Canada; et la négligence, le défaut, ou le refus, de la part de la compagnie de transport, ou des propriétaire, agent, consignataire ou capitaine de navire de détenir à bord tous ces officier, marin ou autre personne, après qu'avis par écrit leur a été donné par l'agent ou l'officier d'immigration en autorité au port d'entrée, et de déporter ces officier, marin ou autre personne, s'ils en sont requis par l'agent ou l'officier d'immigration en autorité, ou par le Ministre, rend ces compagnie de transport, propriétaire, agent, consignataire ou capitaine passibles d'une amende d'au plus cinq cents dollars, pour laquelle somme ledit navire est responsable et peut être saisi, et il peut être procédé contre ledit navire par voie de procès-verbal devant tout tribunal ayant juridiction compétente; néanmoins, le présent article ne s'applique pas aux citoyens canadiens ni aux personnes domiciliées en Canada.

Nul marin de la classe prohibée ne doit débarquer, sauf pour traitement médical.

«(4) Il est illicite, de la part de tout navire arrivant à un port d'entrée en Canada, de tout port ou endroit en dehors du Canada, d'avoir à son bord, à titre d'employée, une personne affligée d'idiotie, de faiblesse d'esprit, d'imbécillité, d'insanité, d'épilepsie, ou de toute maladie dégoûtante ou de toute maladie qui est contagieuse ou infectieuse, ou qui peut devenir dangereuse à la santé publique, et s'il apparaît, à la satisfaction du Ministre, d'après un examen fait par un officier médical et certifié à cet effet par cet officier, que toute pareille personne était ainsi affligée, lorsqu'elle a été embarquée ou engagée ou prise à bord du navire, et que l'existence de l'affliction aurait pu être découverte au moyen d'un examen médical fait dans le temps par un homme compétent, pour chaque personne ainsi affligée à bord de tout pareil navire lors de l'arrivée, le capitaine, propriétaire, agent ou consignataire doit payer à l'agent d'immigration ou officier en autorité, à ce port d'entrée, la somme de cinquante dollars et, en attendant le départ du navire, la personne doit être détenue et traitée sous la surveillance d'un officier d'immigration, aux frais du navire, et nul congé ne doit être accordé à un navire avant qu'ait été décidée la question de la responsabilité du paiement de cette amende, et tant qu'elle reste impayée. Néanmoins, le congé peut être accordé avant la décision

Nul navire à l'arrivée ne doit avoir à bord à son emploi une personne des classes prohibées.

Amende.

Détention du navire.

Congé sur dépôt.

de cette question, sur dépôt d'une somme suffisante pour couvrir l'amende et les frais. Cependant, de plus, rien de ce qui est contenu dans le présent article ne doit être interprété de façon à assujettir le capitaine, propriétaire, agent ou consignataire d'un navire à une amende pour avoir amené à un port d'entrée des citoyens canadiens ou des personnes domiciliées en Canada, ou des officiers, marins ou autres personnes ayant signé leur engagement en Canada, et qui reviennent conformément aux termes de l'engagement ainsi signé.

Réserve.

Inscrivant sur les listes ou amenant comme membre de l'équipage une personne avec l'intention de la débarquer contrairement à la loi.

«(5) Toute compagnie de transport ou personne, y compris le propriétaire, l'agent, le consignataire ou le capitaine de tout navire arrivant au Canada, de tout port ou endroit en dehors du Canada, qui, sciemment inscrit sur les feuilles d'engagement du navire, ou amène au Canada, comme faisant partie des officiers ou de l'équipage du navire, toute personne autre qu'un citoyen canadien ou une personne domiciliée en Canada, avec l'intention de permettre à cette personne de débarquer au Canada, contrairement aux dispositions de la présente loi, ou représente aux autorités de l'immigration, au port d'entrée, que toute telle personne est *bona fide* officier, ou membre de l'équipage, est passible d'une amende d'au plus cinq cents dollars et d'au moins cinquante dollars, pour chaque telle personne, pour laquelle somme ledit navire est responsable et peut être saisi, et il peut être procédé contre ledit navire par voie de procès-verbal devant tout tribunal en Canada ayant juridiction compétente.»

Peine.

25. Est modifié l'article cinquante-huit de ladite loi, par l'addition du paragraphe suivant:

«(4) Le Ministre peut détacher des officiers pour le service à bord des navires transportant des immigrants au Canada. Lorsque des officiers sont détachés pour ce service, ils doivent rester dans la partie du navire réservée aux passagers immigrants et il est de leur devoir d'observer ces passagers immigrants au cours du voyage et de faire rapport à l'officier en autorité, au port d'arrivée au Canada, de tout renseignement qu'ils peuvent avoir recueilli au cours du voyage quant à la question de savoir s'il est ou non à désirer que de tels passagers immigrants soient admis dans le pays.»

Officiers à bord des navires d'immigrants.

26. (1) Sauf s'il est autrement prescrit dans les présentes, partout où les mots «directeur de l'immigration» se trouvent dans ladite loi ou toute modification de ladite loi, ou dans toute formule autorisée en vertu de ladite loi, ils doivent être biffés, et le mot «sous-ministre» doit leur être substitué.

«Sous-ministre.»

(2) Partout où se trouve le mot «l'Intérieur» dans ladite loi ou toute modification de ladite loi, ou dans toute formule autorisée en vertu de ladite loi, il doit être biffé, et les mots «Immigration et Colonisation» doivent lui être substitués.

Immigration et colonisation.

3 Décret en conseil P. C. 695, 21 mars 1931.

Source : LAC. "Orders in Council - Décrets-du-Conseil." RG2-A-1-a, volume 1479, PC 1931-695, 21 mars 1931.

7.
Amended by P.C. 885, 23/4/27

P.C. 695 *Amended by P.O. 5024-30.6.47*
" " " 2071-28.5.46
" " " 371-30.1.47
" " " 1734-22.1.47
Replaced " " 4849-26.11.47

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA
Saturday, the 21st day of March, 1931.

PRESENT:

THE DEPUTY OF
HIS EXCELLENCY

THE ADMINISTRATOR IN COUNCIL:

The Deputy of His Excellency the Administrator in Council, on the recommendation of the Minister of Immigration and Colonization, is pleased to order that the Regulations made by Order in Council P.C.163 of the 31st January, 1923, as amended by P.C. 642 of the 11th April, 1923, P.C.534 of the 8th April, 1926, and P.C. 1957 of the 14th August, 1930, be and they are hereby rescinded.

The Deputy of His Excellency in Council is further pleased, having regard to the unemployment conditions now temporarily existing in Canada, to make the following Regulations under the authority of Section 38 of the Immigration Act, Chapter 93, R.S.C., and they are hereby made and established accordingly:

From and after the 18th March, 1931, and until otherwise ordered, the landing in Canada of immigrants of all classes and occupations, is hereby prohibited, except as hereinafter provided:-

The Immigration Officer-in-Charge may permit to land in Canada any immigrant who otherwise complies with the provisions of the Immigration Act, if it is shown to his satisfaction that such immigrant is:-

1. A British subject entering Canada directly or indirectly from Great Britain or Northern Ireland, the Irish Free State, Newfoundland, the United States of America, New Zealand, Australia, or the Union of South Africa, who has sufficient means to maintain himself until employment is secured; Provided that the only persons admissible under the authority of this clause are British subjects by reason of birth or naturalization in Great Britain or Northern Ireland, the Irish Free State, Newfoundland, New Zealand, Australia, or the Union of South Africa.

Le dyp Miniski d'immigr. et de Colonisation 23 Mars 31

16 695

- 2 -

2. A United States citizen entering Canada from the United States who has sufficient means to maintain himself until employment is secured.
3. The wife or unmarried child under 18 years of age of any person legally admitted to and resident in Canada who is in a position to receive and care for his dependents.
4. An agriculturist having sufficient means to farm in Canada.

And provided further that immigrants, as defined in paragraphs 2 and 4 above, are destined for settlement to a Province which has not signified its disapproval of such immigration.

The provisions of this Order in Council shall not apply to immigrants of any Asiatic race.

M. Bennett

Approved

E. Hewson
Deputy administrator
21. Mch 1931

4 Décret en conseil P. C. 2653, 14 septembre 1939.

Source : CANADA ET PRIVY COUNCIL, *Defence of Canada regulations: 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939, p. 59.

Order in Council establishing Regulations—Entry of Enemy Aliens

Canada Gazette, 7th October, 1939

P.C. 2653

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

THURSDAY, the 14th day of September, 1939

PRESENT

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Mines and Resources and under the authority of Section 3 of the War Measures' Act, is pleased to make the following regulation and it is hereby made and established accordingly:—

From and after the date hereof and until otherwise ordered, the entry to or landing in Canada shall be and the same is hereby prohibited, of enemy aliens and nationals of any territory now occupied by an enemy country;

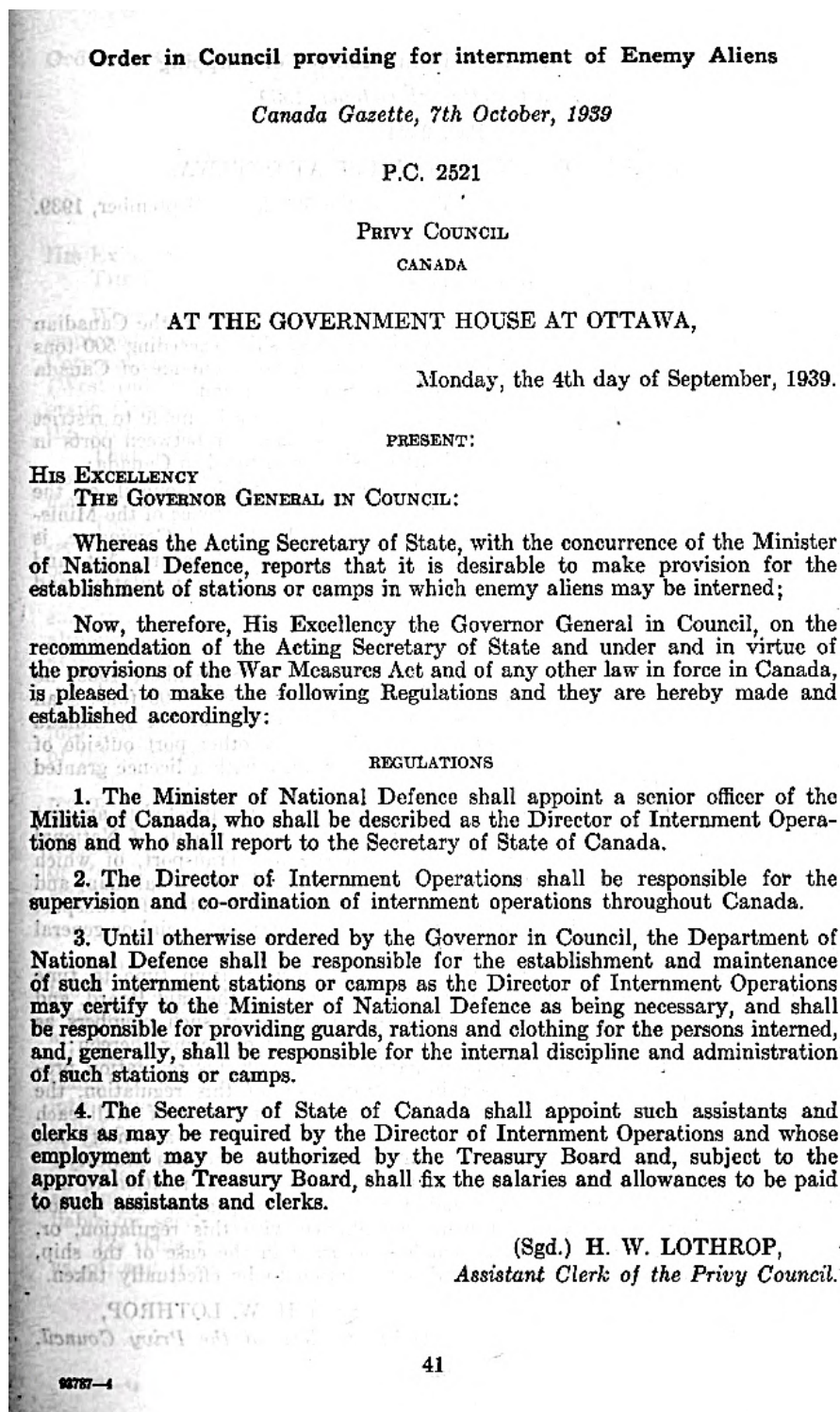
Provided that this regulation shall not be held to exclude persons coming within the above-described classes who may be arrested and detained as enemy aliens under the Defence of Canada Regulations or who satisfy the Minister of Mines and Resources that they are opposed to an enemy Government.

(Sgd.) H. W. LOTHROP

Asst. Clerk of the Privy Council.

5 Décret en conseil P. C. 2521, 7 octobre 1939.

Source : CANADA, *Defence of Canada regulations : 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939, p. 41.



6 *Defence of Canada Regulations* [extraits en lien avec les étrangers de nationalité ennemie].

Source : CANADA, *Defence of Canada regulations: 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939, p. 31-37.

31

23. (1) No person shall— Prisoners
of war, etc.
- (a) knowingly assist a prisoner of war to escape from custody, or knowingly harbour an escaped prisoner of war; or
 - (b) give an escaped prisoner of war any assistance with intent thereby to prevent, hinder or interfere with the apprehension of the prisoner.
- (2) The Secretary of State of Canada may by order provide—
- (a) for regulating access to, and the conduct of persons in, places in Canada where prisoners of war are detained, and for prohibiting or regulating the dispatch or conveyance, from outside such places to or for prisoners of war therein, of any such articles as may be specified in the order;
 - (b) for prescribing conditions to be observed in connection with the employment of, or the provision of board or lodging for, prisoners of war in Canada while elsewhere than in places for the detention of prisoners of war.
- (3) No proceedings shall be taken, by virtue of this Regulation, against a person in respect of any act done by him when he is himself a prisoner of war.

ENEMY ALIENS

24. (1) All enemy aliens in Canada, so long as they peacefully pursue their ordinary avocations, shall be allowed to continue to enjoy the protection of the law and shall be accorded the respect and consideration due to peaceful and law abiding citizens, and they shall not be arrested, detained or interfered with, provided they comply with the requirements in respect of registration prescribed in the next following Regulation, unless there is reasonable ground to believe that they are engaged in espionage, or are engaging or attempting to engage in acts of a hostile nature, or are giving or attempting to give information to the enemy, or unless they otherwise contravene any law, Order in Council, or Proclamation. Arrest,
detention
and
internment.
- (2) All enemy aliens who—
- (a) are members of enemy armed forces and who attempt to leave Canada;

- (b) attempt to leave Canada, and in regard to whom there is reasonable ground to believe that their attempted departure is with a view to assisting the enemy;
- (c) are engaged or who attempt to engage in espionage or acts of a hostile nature, or who give or who attempt to give information to the enemy, or who assist or attempt to assist the enemy, or who are on reasonable grounds suspected of doing or attempting to do any of the said acts;

shall be arrested and detained.

(3) The power to effect the arrest and detention of all or any person or persons coming within any of the classes mentioned in paragraph (2) of this Regulation shall be vested in the Commissioner, officers and constables of the Royal Canadian Mounted Police and in such other persons as may be authorized so to do by the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police.

(4) The authorities and officers mentioned in paragraph (3) of this Regulation shall be authorized to release any such person so arrested or detained as aforesaid of whose good faith and responsibility they may be satisfied on his signing an undertaking in the form following:

UNDERTAKING

I,, at present of....., in the Province of, in the Dominion of Canada, do hereby declare that I am a.....subject.
citizen.

I now, in consideration of my release or exemption from detention as a subject of, hereby under-
citizen

take and promise that I will report to such officer or official and upon such terms as the Canadian authorities may from time to time prescribe; that I will carefully observe and obey the laws of Canada and such rules or regulations as may specially be prescribed for my conduct by competent authority; that I will strictly abstain from taking up arms against and from doing any act of hostility towards the Government of this country, and that, except with the permission of the officer or official under whose

surveillance I may be placed, I will strictly abstain from communicating to anyone whomsoever any information concerning the existing war or the movement of troops or the military preparations which the authorities of Canada, or the United Kingdom or any of His Majesty's dominions or any allied or associated Power may make, or concerning the resources of Canada, and that I will do no act and will not encourage the doing of any act which might be of injury to the Dominion of Canada or the United Kingdom or any of His Majesty's dominions or any allied or associated Power.

Dated this day of

Witness:.....

Signature:.....

(5) Any such person so arrested and detained as aforesaid, of whose good faith and responsibility the officer or authority making the arrest is not satisfied, or who refuses to sign such undertaking or who, having signed such undertaking, fails to abide by its terms, shall be interned as a prisoner of war in such place as may be provided by the Department of National Defence; and, if it be deemed necessary that guards be placed on persons so interned, such guards shall be furnished by the Department of National Defence. Pending internment any such person may be confined without warrant in any police station, lock-up or gaol, and the keeper or person in control of such police station, lock-up or gaol shall take and safely keep any such person so committed until he is interned or released.

(6) All such authorities and officers who may exercise any of the powers prescribed in this Regulation shall report in each case to the Commissioner, Royal Canadian Mounted Police, stating the name, address and occupation of the person detained or paroled, the date and place of detention and generally the circumstances of the arrest and detention and all such information as may be necessary or useful for the purposes of record and identification.

(7) On the coming into force of this Regulation public notice thereof shall forthwith be given by Proclamation.

25. (1) One or more offices of registration shall be established, in such cities, towns and other places as may be from time to time be designated by the Minister of

Registration
and
internment.

Justice and officers shall be appointed by the Minister of Justice for each of the offices so established, who shall be called Registrars of Enemy Aliens, hereinafter referred to as "Registrars." For that purpose, members of the public service of Canada, including the Royal Canadian Mounted Police and Postmasters, and of the Provincial and Municipal public services and police, may, with the concurrence of the appropriate authority, be appointed.

(2) The Registrars shall be under the immediate direction of an officer who shall be appointed by the Governor in Council and who shall be called Registrar General of Enemy Aliens, hereinafter referred to as the "Registrar General," and who shall be responsible to and shall report to the Minister of Justice. The Registrar General, subject to the approval and directions of the Minister of Justice, may appoint such assistants to such Registrars, clerks and other officers, as may be necessary for the proper carrying out of the provisions of this Regulation.

(3) The Registrar General shall, subject to the directions and approval of the Minister of Justice, have authority to make provisions for a Central Registry at Ottawa and, if necessary, for regional registries and for co-ordination of registration, and generally to carry out the true intent and purpose of this Regulation.

(4) It shall be the duty of a Registrar to examine each enemy alien attending before him and to register in a book, to be provided for the purpose, the name, age, nationality, place of residence in Canada and in the country of nationality, occupation, desire or intention to leave Canada, the names of the wife and children, if any, in Canada of every such alien, and such other particulars necessary for identification of such enemy alien or otherwise as may to the Registrar seem advisable. Provision may be made by the Registrar General for the issue to each enemy alien registered in accordance with the provisions of this Regulation of an identification document for which a fee sufficient to cover the cost thereof may be charged.

(5) Every enemy alien shall, as soon as possible after the publication in the *Canada Gazette* of a notice designating an area as one wherein a Registry Office is to be established under this Regulation, attend before the

Registrar or one of the Registrars in the city, town or place within or nearest to which he is or resides, and truly answer such questions with regard to the matters referred to in paragraph (4) of this Regulation as may be put to him by the Registrar.

(6) No enemy alien shall be permitted to leave Canada without an exeat from the Registrar General, but the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police may in any case grant or cancel the exeat to an enemy alien who has been registered.

(7) The Registrar General may issue an exeat to an enemy alien if he is satisfied upon the examination and registry and report of a Registrar that such enemy alien will not materially assist by active service, information, or otherwise, the forces of the enemy. The exeat shall be endorsed upon the identification document in any case in which such a document has been issued or is to be issued to an enemy alien.

(8) If it appears to the Registrar that any enemy alien who is not permitted to leave Canada or who having been permitted to leave Canada has not left Canada pursuant to such permission may consistently with the public safety be suffered to remain at large, such enemy alien shall be required to give an undertaking in such form as is prescribed in the preceding Regulation. If such enemy alien has not given, and refuses to give such an undertaking, he shall be interned as a prisoner of war. The Registrar shall report immediately to the nearest Chief of Police and to the nearest Royal Canadian Mounted Police station and to the Registrar General, the names and addresses of those who are permitted to remain at liberty. Any enemy alien who in the judgment of the Registrar cannot consistently with the public safety be allowed at large shall be interned as a prisoner of war and any enemy alien who has been allowed at large by a Registrar may, upon the order of the Minister of Justice if in his judgment such alien cannot consistently with the public safety be allowed at large, be interned as a prisoner of war.

(9) If any enemy alien who is by the terms of this Regulation required to register, fails to do so within one month of the notice referred to in paragraph (5) of this

Regulation or within seven days after the date when he shall by reason of his residence come within the description of those required to register, whichever date shall be last, or if he refuse or fail to answer truly any of the questions put by the Registrar, or if being registered he fail to report as hereinbefore required or to observe any of the conditions upon which he is permitted to be at liberty, he shall, in addition to any other penalty to which he may therefor by law be liable, be interned as a prisoner of war.

(10) If any enemy alien interned under the provisions of these Regulations has a wife or children living with or dependent upon him, such dependents may be permitted to accompany him.

Provision
for appeal.

26. (1) Any enemy alien who has been interned under the provisions of this Part, may within thirty days of such internment, appeal against such internment to the nearest person designated by the Minister of Justice for the purpose of hearing such appeals, hereinafter referred to as "the Tribunal."

(2) A written notice of appeal signed by the appellant shall be filed with the Tribunal by the person having the custody of such appellant, who shall transmit a copy thereof to the Registrar General of Enemy Aliens.

(3) The Tribunal hearing any such appeals shall give such directions as may be necessary for the prompt and just disposition of the appeal. The appeal shall be by way of rehearing and all relevant evidence may be considered.

(4) The Tribunal hearing any such appeal may, if it is satisfied that it would be consistent with the public safety and expedient in the public interest that the appellant should be set at liberty, recommend to the Minister of Justice the appellant's release.

(5) The release of the appellant, after the finding of the Tribunal, shall be in the absolute discretion of the Minister of Justice and he may, with or without assigning any reason, order the release of the appellant or order the continued or further internment of the appellant for such period of time as he may think proper.

(6) In the identification document of any enemy alien dealt with under the provisions of this Regulation an entry

shall be made of the action taken with respect to him and notice of such action shall be given to the Registrar General of Enemy Aliens.

(7) Nothing in this and the two preceding Regulations shall prevent the Minister of Justice from ordering the release of any enemy alien from arrest, detention or internment, or from ordering the arrest, detention or internment of any enemy alien.

(8) A copy of this Regulation shall be posted in a conspicuous place in every place of internment.

SABOTAGE AND MISREPRESENTATION

27. (1) No person shall do any act with intent to impair ^{Sabotage.} the efficiency or impede the working of any vessel, aircraft, vehicle, machinery, apparatus or other thing used or intended to be used for the purposes of any of His Majesty's forces, or for any undertaking engaged in the performance of essential services:

The preceding provisions of this paragraph shall apply in relation to any omission on the part of a person to do anything which he is under a duty, either to the public or to any person, to do, as they apply in relation to the doing of any act by a person.

28. No person shall knowingly—

- (a) cause interference with the sending or receiving of communications by means of radio, or
- (b) cause interference with, or intercept, telegraphic or telephonic communications made otherwise than by the said means:

Interference
with
telegraphic
communica-
tions.

29. No person shall—

- (a) do any act having reasonable cause to believe that it will be likely to prevent or interfere with the performance of their duties by members of His Majesty's forces or the carrying on of their work by persons engaged in the performance of essential services, or
- (b) do, in relation to any person whom he knows to be a member of His Majesty's forces or to be a person so engaged, any act with intent thereby

Interference
with His
Majesty's
forces, etc.

7 Décret en conseil P.C. 3342, 26 octobre 1939.

Source : CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1939, p. 157-158.

Order in Council respecting Registration of Enemy Aliens

Canada Gazette, 11th November, 1939

P.C. 3342

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

THURSDAY, the 26th day of October, 1939.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY
THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas the Minister of Justice reports that representations have been made to the effect that a number of persons who were born in territories which, prior to the 3rd day of September, 1939, were under the sovereignty or control of the German Reich, have failed to register under the provisions of the Defence of Canada Regulations relating to enemy aliens on the ground that they are persons who sympathize with the Allied cause and should not therefore be regarded as enemy aliens; and

That while such representations should be treated with sympathetic consideration it is not possible to make a distinction between nationalities and it is necessary in the interests of the safety of the State that all persons who were born in the said territories be required to register in accordance with the procedure set out in the Defence of Canada Regulations.

Now, therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Justice and under and by virtue of the War Measures Act, Chapter 206, Revised Statutes of Canada 1927, is pleased to make the following Regulation, to be inserted immediately after Regulation 26 of the Defence of Canada Regulations, and it is hereby made and established accordingly:—

“26A. The provisions of Regulations 24, 25 and 26 shall apply *mutatis mutandis* to all persons born in territories which were under the sovereignty or control of the German Reich on September 3, 1939, who are not naturalized British subjects.”

(Sgd.) H. W. LOTHROP,
Assistant Clerk of the Privy Council.

8 Décret en conseil P. C. 2322, 31 mai 1940.

Source : CANADA ET CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 107-108.

Order in Council amending Defence of Canada Regulations— Enemy aliens and enemy alien property

Canada Gazette June 22, 1940

P.C. 2322

FRIDAY, the 31st day of May, 1940.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE ADMINISTRATOR IN COUNCIL:

Whereas the Minister of Justice reports that the Interdepartmental Committee on the Treatment of Enemy Aliens and Enemy Alien Property has reviewed Regulations 21 to 26, both inclusive, of the Defence of Canada Regulations, in the light of the experience obtained as a result of nearly nine months of war and having regard to representations which have been made to the effect that the Regulations should be modified or revised, and

That the said Committee, in its report dated the 22nd day of May, 1940, recommended that Regulations 21, 22, 23, 24 and 26 of the Defence of Canada Regulations, be amended for the reason set out therein.

Therefore His Excellency the Administrator in Council, on the recommendation of the Minister of Justice and under and by virtue of the provisions of the War Measures Act, Chapter 206 of the revised Statutes of Canada 1927, is pleased to amend the Defence of Canada Regulations and they are hereby amended as follows:

1. Regulation 21 is amended by adding thereto, immediately after paragraph (2), the following paragraph:—

- (3) The Minister of Justice shall make a periodic report to Parliament showing the action taken under this Regulation, which report shall show:—
- (a) the number of persons detained under orders made pursuant to this Regulation; and
 - (b) the number of cases, if any, in which the Minister of Justice declined to follow the advice of any advisory committee which may be appointed under the next following Regulation.

2. Paragraph (1) of Regulation 22 is rescinded and the following substituted therefor:

- (1) For the purposes of the preceding Regulation the Minister of Justice may appoint one or more advisory committees, each such committee to consist of a person who holds or has held high judicial office.

3. Regulation 23 is amended by adding thereto, immediately after paragraph (3), the following paragraph:—

- (4) The term "prisoner of war" used in this Regulation shall include any person detained or interned under these Regulations.

4. Regulation 24 (1) is rescinded and the following substituted therefor:—

- 24 (1) All enemy aliens legally admitted to Canada and ordinarily resident in Canada, so long as they peacefully pursue their ordinary avocations, shall be allowed to continue to enjoy the protection of the law and shall be accorded the respect and consideration due to peaceful

and law-abiding citizens, and they shall not be arrested, detained or interfered with, provided they comply with the requirements in respect of registration prescribed in the next following Regulation, unless the Minister of Justice is satisfied that they have acted, or may act, in any manner prejudicial to the public safety or the safety of the State.

5. Regulation 26, as amended by Order in Council P.C. 3812, of the 23rd November, 1939, is rescinded and the following substituted therefor:—

26. Nothing in the two preceding Regulations shall prevent the Minister of Justice from ordering the release of any enemy alien from arrest, detention or interment, or from ordering the arrest, detention or interment of any enemy alien.

(Sgd.) A. D. P. HEENEY

Clerk of the Privy Council.

9 Décret en conseil P. C. 3027, 9 juillet 1940.

Source : CANADA PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 15-17.

Order in Council establishing National Advisory Board for Evacuated Children—Canadian Government responsible for placement, care and welfare

P.C. 3027

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

TUESDAY, the 9th day of July, 1940.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas by reason of the conditions presently existing or which may arise in Great Britain and Northern Ireland it has been deemed advisable to facilitate and assist in the movement or transfer of children therefrom to Canada and the Government of Canada has offered to assist the Government of the United Kingdom in such movement and to exercise supervision over their welfare while they remain in Canada;

And whereas the Government of the United Kingdom has accepted the offer of the Government of Canada and the first numbers of children will soon arrive at Canadian ports;

And whereas the Governments of all of the Provinces have offered to extend to the Government of Canada every co-operation and assistance to enable it fully and effectually to carry out its responsibilities in respect to the movement of such children, their placement, care and welfare while in Canada, and have agreed to provide and make available all their existing staffs and other facilities they may have or that might be offered to them from any source whatsoever which might be usefully employed in connection with such work;

And whereas it is advisable that agreements should be entered into between the Government of Canada and the Governments of all the Provinces, setting out as fully as it is possible at this time the obligations, undertakings and responsibilities of each Government in respect to the placement, care, and welfare of such children;

And whereas in order to facilitate the work in all the Provinces and for other reasons, it is desirable that there should be set up a Board representative of all Canada to advise the Government in respect to any and all matters relating to the welfare of the children and to assist it in discharging its responsibilities in connection therewith;

Now, therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Mines and Resources and pursuant to the powers conferred by the War Measures Act, Chapter 206, R.S.C. 1927, is pleased to order and it is hereby ordered as follows:—

- (1) The Immigration Branch of the Department of Mines and Resources, under the direction of the Minister of such Department, shall have general administration and charge in Canada of the distribution, placement, care and welfare of the children under the hereinbefore recited arrangement with the Government of the United Kingdom.
- (2) The Minister of Mines and Resources shall have full power and authority
 - (a) with the approval of the Governor in Council to enter into agreements with all or any of the Provinces in Canada, in respect to any of the matters referred to in the preamble hereof, and to pay for all costs and charges incurred by the Provinces which the Dominion agrees thereunder to assume.
 - (b) to incur such expenditures as may be necessary to fully discharge the responsibilities of the Government of Canada and with the approval of the Governor in Council appoint any additional temporary officers, clerks and employees that may be required therefor and to determine their rates of compensation and the conditions of employment.
 - (c) with the approval of the Governor in Council to enter into contracts and agreements for the acquisition of lands and buildings by purchase, lease, or otherwise;
- (3) All expenditures incurred hereunder shall be a charge against the fund provided by the War Appropriation Act, 1940.
- (4) There shall be set up a Board called the National Advisory Board for Evacuated Children from Great Britain and Northern Ireland, to consist of The High Commissioner for the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, or a person nominated by him, and representatives from each of the Provinces of Canada to be appointed by the Minister of Mines and Resources and, with the exception of the first mentioned representative, to be changed by him from time to time as may be deemed necessary and advisable. The Chairman of the said Board shall be appointed by the Minister of Mines and Resources and the Board shall have its headquarters in Ottawa and shall meet from time to time at the call of the Chairman.

The Board shall be responsible to and from time to time shall advise and report to the Minister of Mines and Resources in respect to any matter relating in any way to the welfare of the children and shall, subject to the approval of the Minister, have authority to organize and carry out appeals for funds to help defray the costs incurred hereunder. All funds collected in any way shall be held by the Board who

shall pay therefrom to the Government of Canada such sums as may be required from time to time to enable it to meet such expenditures. The Board may, if it considers it necessary so to do, appoint one or more sub-committees in any Province and select the members thereof. The sub-committees shall be composed of not more than three members, one of whom shall be one of the representatives of the Board from such Province.

- (5) The Minister of Mines and Resources is hereby authorized to pay if necessary all or any part of the administration expenses of the Board as well as the travelling or other out-of-pocket expenses of any member thereof.

(Sgd.) A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

NOTE: Rescinded by Order in Council, P.C. 3869, August 13, 1940.

10 Décret en conseil P. C. 3869, 13 août 1940.

Source : CANADA PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 44-47.

Order in Council authorizing transfer of children from the United Kingdom—P.C. 3027 rescinded

P.C. 3869

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

TUESDAY, the 13th day of August, 1940.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas by reason of the conditions presently existing or which may arise in Great Britain and Northern Ireland, it has been deemed advisable to facilitate and assist in the movement of children to Canada and the Government of Canada has offered to assist the Government of the United Kingdom in such movement and to exercise supervision over their welfare while they remain in Canada;

And whereas the Government of the United Kingdom has accepted the offer of the Government of Canada;

And whereas numbers of children are being moved to Canada otherwise than under the assisted scheme and may require some protection and care;

And whereas the Governments of the Provinces have offered to extend to the Government of Canada every co-operation and assistance to enable it fully and effectually to carry out its responsibilities in respect to the movement of such children, their placement, care and welfare while in Canada, and have agreed to provide and make available all their existing staffs and other facilities they may have or that might be offered to them from any source whatsoever which might be usefully employed in connection with such work;

And whereas it is deemed advisable that agreements should be entered into between the Government of Canada and the Governments of the Provinces, setting out as fully as it is possible at this time the obligations, undertakings and responsibilities of each government in respect to the placement, care and welfare of such children;

And whereas in order to facilitate the work in all the Provinces and for other reasons, it is desirable that there should be set up a Committee representative of all Canada to advise the Government in respect to any and all matters relating to the welfare of the children and to assist it in discharging its responsibilities in connection therewith.

Now, therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Mines and Resources and pursuant to the powers conferred on the Governor in Council by the War Measures Act, Chapter 206, R.S.C. 1927, is pleased to order and it is hereby ordered as follows:—

1. The Immigration Branch of the Department of Mines and Resources, under the direction of the Minister of such Department, shall have general administration and charge in Canada of the distribution, placement, care and welfare of the children.

2. The Minister of Mines and Resources shall have full power and authority

(a) with the approval of the Governor in Council to enter into agreements with all or any of the Provinces in Canada, in respect to any of the matters referred to in the preamble hereof, and to pay for all costs and charges incurred by the Provinces which the Dominion agrees thereunder to assume.

(b) to incur such expenditures as may be necessary to fully discharge the responsibilities of the Government of Canada and with the approval of the Governor in Council appoint any additional temporary officers, clerks and employees that may be required therefor and to determine their rates of compensation and the conditions of employment.

(c) with the approval of the Governor in Council to enter into contracts and agreements for the acquisition of lands and buildings by purchase, lease or otherwise.

3. All expenditures incurred hereunder shall be a charge against the fund provided by the War Appropriation Act, 1940.

4. There shall be set up a Committee called the National Advisory Committee for Children from Overseas to consist of The High Commissioner for the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, or a person nominated by him, and representatives from each of the Provinces of Canada to be appointed by the Minister of Mines and Resources and, with the exception of the first mentioned representative, to be changed by him from time to time as may be deemed necessary and advisable. The Chairman of the said Committee shall be appointed by the Minister of Mines and Resources and the Committee shall have its headquarters in Ottawa and shall meet from time to time at the call of the Chairman.

5. The Committee shall be responsible to and from time to time shall advise and report to the Minister of Mines and Resources in respect to any matter relating in any way to the welfare of the Children and shall, subject to the approval of the Minister, have authority to organize and carry out appeals for funds to help defray the costs incurred hereunder. All funds collected in any way shall be held by the Committee and shall be used,

(a) to meet the expenditures incurred by it in connection with the administrative expenses of the Committee or for other purposes approved by the Minister;

(b) to help pay any expenditures incurred by the Government.

6. The Committee may, if it considers it necessary so to do, appoint one or more sub-committees in any Province and select the members thereof. The sub-

committees shall be composed of not more than three members, one of whom shall be one of the representatives of the Committee from such Province.

7. The Minister of Mines and Resources is hereby authorized to pay, if necessary, all or any part of the administration expenses of the Committee as well as the travelling or other out-of-pocket expenses of any member thereof.

8. Order in Council P.C. 3027 dated the 9th day of July, 1940, is hereby rescinded.

(Sgd.) A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

11 Décret en conseil P. C. 4568, 25 juin 1941.

Source : CANADA ET CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 14-16.

Order in Council establishing regulations for internment of enemy aliens; P.C. 2521, 4th September, 1939, revoked

P.C. 4568

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

WEDNESDAY, the 25th day of June, 1941.

PRESENT:

The Deputy of

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas there are presently interned in internment camps and internment stations in Canada prisoners of war, civilian enemy aliens and persons of other classifications;

And whereas the Secretary of State, with the concurrence of the Minister of National Defence, reports that it is desirable, in the public interest, to revoke the regulations made under the War Measures Act, made by Order in Council of the 4th September, 1939 (P.C. 2521), dealing with the establishment of the Internment Operations Branch, and to make suitable provision for internment operations, having regard to the number of camps which it has been found necessary to establish for the internment of persons of different classifications, and to define more precisely the responsibilities and duties of Departments of Government concerned;

Therefore, the Deputy of His Excellency the Governor General in Council, under the provisions of the War Measures Act and any other law in force in Canada, and on the recommendation of the Secretary of State, concurred in by the Minister of National Defence, is pleased to order as follows:—

- (1) The Regulations established by Order in Council P.C. 2521 of September 4, 1939, are hereby revoked, as of and from the first day of July, 1941.
- (2) The following Regulations are hereby made and established, in substitution for the regulations hereby revoked, effective the first day of July, 1941.

REGULATIONS

1. The Secretary of State, with the concurrence of the Minister of National Defence, shall appoint a senior officer of the Militia of Canada, who shall be described as the Commissioner of Internment Operations, and who shall report to the Secretary of State of Canada.

The Secretary of State, subject to the approval of the Treasury Board, shall fix the salary and allowances to be paid to such Commissioner.

2. The Secretary of State, with the concurrence of the Minister of National Defence, shall appoint an officer to be known as Commissioner of Refugee Camps, who shall report to the Secretary of State of Canada.

The Secretary of State, subject to the approval of the Treasury Board, shall fix the salary and allowances to be paid to such Commissioner of Refugee Camps.

3. Until otherwise ordered by the Governor General in Council, the Department of National Defence shall be responsible for the establishment,

maintenance and administration of such internment stations or camps as the Minister of National Defence, in consultation with the Secretary of State, may consider as being necessary and, without restricting the generality of the foregoing, shall be responsible for:—

- (a) Selection of Camp Sites, Establishment and Maintenance of Camps.
- (b) Provision of Camp Guards, Camp Staffs, Transfers of Guards, Training of Camp Guards and their reliefs.
- (c) Maintenance of discipline in the Camps.
- (d) Erection of buildings, alterations and additions.
- (e) Providing of supplies of all kinds.
- (f) Engineering services.
- (g) Medical and Dental Services.
- (h) Religious services for military personnel on duty in the Camps.
- (i) Transport and security arrangements in connection with moves of Prisoners of War or Internees from port of disembarkation to Camps, and transfers from one Camp to another or to port of embarkation.
- (j) Camp Standing Orders and periodical instructions regarding the safety of Prisoners and the prevention of escapes.
- (k) Courts of Inquiry and Courts Martial (of Canadian personnel) in connection with escapes or attempted escapes of Prisoners of War and Internees, and
- (l) The direction and control of all arrangements in connection with the apprehending of escaped Prisoners of War and Internees (in close liaison with the Commissioner of Internment Operations).
- (m) Periodical military inspections of Internment Camps.
- (n) Canteen administration.

4. Until otherwise ordered by the Governor in Council, the Department of the Secretary of State of Canada shall be responsible for general supervision of the carrying out of the policy of the Government of Canada relative to the treatment of Prisoners of War and Internees in Canada and, without restricting the generality of the foregoing, shall be responsible for:—

- (a) All matters dealing with visits by representatives of the Protecting Powers and with complaints submitted in that connection.
- (b) Arrangements for welfare and educational work generally among the Prisoners of War and Internees including religious services for Prisoners of War and Internees.
- (c) Inquiries and correspondence as to the health and welfare of Prisoners of War and Internees.
- (d) Arrangements concerning the Mixed Medical Commission.
- (e) Censorship, postal arrangements and intelligence work, and regulations concerning visits.
- (f) Problems affecting immigration and emigration.
- (g) Releases and Commitments.
- (h) Care of personal effects of Prisoners of War and Internees.
- (i) Questions relating to photographs and finger-printing.
- (j) Regulations relating to punishment of Prisoners of War and Internees.

- (k) Questions of Finance relating to money deposits of Prisoners of War and Internees and all questions relating to pay, either in accordance with International Agreement or for employment.
- (l) Liaison with the Royal Canadian Mounted Police, Provincial and other Police Forces, and Radio in connection with escapes of Prisoners of War and Internees (in co-operation with the Department of National Defence).
- (m) Records and documents relating to Prisoners of War and Internees.
- (n) Liaison with the Government of the United Kingdom in respect to Prisoners of War and Internees interned on behalf of that Government.
- (o) All questions relating to work performed by Prisoners of War and Internees,

and generally all matters relating to Internment Operations as are not hereby assigned to the Department of National Defence.

5. The Commissioner of Refugee Camps shall perform such duties in relation to the responsibilities set out in paragraph (4) as may be assigned to him by the Secretary of State in respect of such camps as may be determined by the Secretary of State, in consultation with the Minister of National Defence, to be classified as Refugee Camps.

6. The Secretary of State of Canada shall appoint such additional clerks as may be required by the Commissioner of Internment Operations and by the Commissioner of Refugee Camps and whose employment may be authorized by the Treasury Board, and, subject to the approval of the Treasury Board, shall fix the salaries and allowances to be paid to such assistants and clerks.

7. Until otherwise ordered by the Secretary of State of Canada, all officers and clerks presently employed under the supervision of the Director of Internment Operations whose employment has been previously sanctioned in accordance with the Order of Your Excellency in Council, approved 4th September, 1939 (P.C. 2521), and whose salaries and allowances have been approved by the Treasury Board, shall retain their positions and shall receive the salaries and allowances so approved by the Treasury Board.

(Sgd.) A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

12 Décret en conseil P. C. 5246, 15 juillet 1941.

Source : CANADA ET CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1940, p. 51.

Order in Council establishing regulations governing the welfare and treatment of refugees

P.C. 5246

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

TUESDAY, the 15th day of July, 1941.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas by Order in Council, dated 13th December, 1939 (P.C. 4121), "Regulations governing the Maintenance of Discipline Among and Treatment of Prisoners of War" were made and established;

And whereas by Order in Council dated 25th June, 1941 (P.C. 4568), authority was given for the classification as Refugee Camps of certain Internment Camps occupied by persons who have heretofore been classified as Prisoners of War, Class 2, under the Order in Council of the 13th December, 1939 (P.C. 4121);

And whereas the Secretary of State reports that it is desirable that the persons detained in the Camps determined to be Refugee Camps and any other Prisoners of War, Class 2, who may be hereafter transferred to such Camps should, while detained in such Refugee Camps, be subject to special Regulations governing the Welfare and Treatment of Refugees.

Therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Secretary of State, and under the authority of the War Measures Act (Chapter 206, R.S.C. 1927), and notwithstanding the provisions of any other Act or law, is pleased to make the Regulations hereto appended, marked "A" governing the Welfare and Treatment of Refugees, and they are hereby made and established accordingly, these Regulations, together with any rules made and instructions issued thereunder, to extend to and apply to all persons who are now or who may hereafter be detained in Refugee Camps, and to have force and effect as of and from the 1st day of July, 1941.

His Excellency in Council, on the same recommendation, and under the above cited authority is further pleased to authorize and doth hereby authorize the Secretary of State, in any case where it may appear expedient in the public interest that any person detained in a Refugee Camp should be transferred to an Internment Camp for Prisoners of War, Class 2, to order the transfer of said person, upon the recommendation of the Commissioner of Refugee Camps, to an Internment Camp; the regulations made by Order in Council P.C. 4121, 13th December, 1939, to apply to such person thereafter.

(Sgd.) A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

I. ORDERS FOR REFUGEES

1. Refugees will comply with all rules and regulations deemed necessary for their safety, good order and discipline.
2. Refugees will be subject to the orders of all officers, guards and sentries placed over them. All such orders will be obeyed immediately.
3. Any Refugee guilty of disobedience to orders or of any act prejudicial to the safety, good order or discipline of the camp will be liable to punishment.
4. Deliberate disobedience, coupled with resistance or apprehended resistance to officers, guards or sentries, or other conduct of a mutinous or riotous kind, will if necessary, be dealt with by force.
5. It is to be distinctly understood that any Refugee attempting to pass the boundary fence, wall, or to go out through any gate, exit or other opening without a permit signed by the Commandant after being once duly warned and disregarding that warning, may be stopped by force.
6. Refugees will not converse with any person other than a Camp Officer or a Refugee, unless under authority of these rules, or by special permission of an officer of the Refugee Camp staff.
7. Refugees will be permitted freedom in the performance of their religious duties.
8. Refugees will not consume liquor, ale or beer, or have it in their possession without special permission.
9. All gambling or betting is strictly prohibited.

II. ORGANIZATION

10. Refugees will be divided into groups by buildings, huts or dormitories, or as may be decided.
11. The members of each group will select a representative who will assist the camp staff in maintaining order in his group and will bring to the notice of the staff any matter bearing upon the comfort or well being of the Refugees which requires attention. The appointment of such representatives shall be subject to the approval of the Commandant.
12. A canteen for the use of the Refugees and an infirmary shall be established in each refugee camp.
13. A medical inspection of Refugees shall be carried out at least once a month. The object of such inspections shall be the supervision of the general state of health and cleanliness, and to detect symptoms (if any) of tuberculosis and venereal disease.
14. Hygienic measures will be those heretofore observed and as may be prescribed from time to time.

III. PERSONAL PROPERTY OF REFUGEES

15. Refugees will only be allowed to have in their possession such sums of money or other property as the Camp Commandant may from time to time allow.
16. All effects taken from a Refugee shall be duly inventoried and put in safe keeping and shall be returned to him on release or parole.

17. All moneys taken from a Refugee shall be credited to his account and dealt with in accordance with instructions issued by the Commissioner of Refugee Camps relating to financial accounting. A receipt shall be given to the Refugee for all moneys so taken.

18. Facilities will be granted, subject to the approval of the Commandant, for the drawing of wills and execution of other legal documents.

IV. EMPLOYMENT OF REFUGEES

19. (a) Refugees shall not receive pay for work in connection with the administration, internal arrangements and maintenance of the camp. Where Refugees are employed on construction or improvement of quarters for their own use, no pay will be granted.

(b) An exception to the above rule may be made on the Camp Commandant's recommendation, duly approved by the Commissioner of Refugee Camps, in the case of Refugees employed as cooks or in other useful capacities; their employment preventing them from earning money through other labour.

20. No Refugee should be employed on work for which he is physically unsuited or in dangerous or unhealthy work.

21. Sunday or, in the alternative, one day in every seven days shall be observed as a day of rest and no work, other than routine duties, shall be performed, except in case of emergency.

22. Pay earned by Refugees will be credited to their accounts in accordance with financial instructions issued under authority of the Commissioner of Refugee Camps.

23. The rate of pay for Refugees shall be 20 cents per day for such days as Refugees are employed.

24. Upkeep of buildings, fences, gates and camp premises, generally, will, as far as possible, be maintained by the labour of the Refugees under the direction of the Camp Commandant and his staff.

V. VISITORS TO REFUGEE CAMPS

25. (a) Representatives of welfare organizations and any other persons, provided they are in possession of permits signed by the Commissioner of Refugee Camps, shall be permitted to visit Refugees and all parts of the camp occupied or used by them.

(b) Refugees shall be permitted to receive visitors subject to rules and conditions issued by the Commissioner of Refugee Camps.

VI. CORRESPONDENCE AND CENSORSHIP

26. Every Refugee will be permitted to send and receive letters and parcels, subject to such rules as may be made by the Commissioner of Refugee Camps.

VII. RELEASES, TRANSFERS, ILLNESS, DEATHS

27. No Refugee housed in a temporary or permanent Refugee Camp is to be released without the authority of the Commissioner of Refugee Camps.

28. Refugees about to be transferred shall be notified in advance of their new destination.

29. Instructions relating to notification of relatives in case of serious illness, deaths, burials and disposal of effects will be issued under authority of the Commissioner of Refugee Camps.

VIII. SUMMARY PUNISHMENT

30. The Commandant of a Refugee Camp, upon receiving information of a charge made against a Refugee under his custody of having committed an offence, shall dismiss the charge if he, in his discretion, thinks it ought not to be proceeded with, but where he thinks the charge ought to be proceeded with, he may, forthwith, submit a report to the Commissioner of Refugee Camps, who will give such instructions as may be necessary, or he may deal with the case summarily.

31. Any charges against Refugees will be framed in accordance with Annexure "A" to the Rules of Procedure appended to the Regulations established by Order in Council P.C. 4121 of December 13th, 1939, and the statement of the offence shall be framed in accordance therewith.

32. Where the Commandant or officer commanding proceeds to deal with the case summarily under the preceding paragraph, he may award the offender the following punishments, hereinafter referred to as summary punishments:—

(a) detention for any period not exceeding twenty-eight days

or

(b) confinement to quarters for any period not exceeding fourteen days, during which period the offender shall be required to answer his name at uncertain hours throughout the day, and shall be employed on extra fatigue duties:

Provided that—

(i) in every case where the Commandant or officer commanding proposes to deal with the case summarily, the accused person may demand that the evidence against him shall be taken on oath, and the same oath or solemn declaration as that required to be taken by witnesses before a military court, shall be administered to each witness in such case;

(ii) where, during the course or after the termination of a period of detention, a Refugee is sentenced to a fresh term of detention by summary award, a period of at least three days shall intervene at the termination of the former award or between each of the periods of detention, as the case may be, if one of such periods is of ten days or over.

33. The term of detention when awarded by a Commandant or officer commanding in days shall begin on the day of the award. The term of detention when awarded in hours (up to a total of 168 hours) shall begin at the hour when the Refugee under sentence is received at the detention barrack or branch detention barrack to which he is committed, or if he has not been sooner received into the detention barrack or branch detention barrack, shall begin on the day after the day of award at the hour fixed for the commitment and release of persons under sentence.

34. The scale of rations for a Refugee undergoing detention shall be the same as that authorized for Detention Barracks, etc., for the Canadian Army.

35. An offender shall not be liable to be dealt with summarily for any offence of which he has been acquitted or convicted by a competent civil court.

36. Where a Commandant considers that a charge cannot properly be disposed of in any other manner, he may apply to the Commissioner of Refugee Camps for permission to communicate with the proper civil powers in order that the accused may be dealt with by a civil court of criminal jurisdiction.

13 Décret en conseil P. C. 10210, 10 novembre 1942.

Source : LAC, Department of Justice, RG13 2029 / 144246, « P. C. 10210 : Order in Council authorizing re-internment in a Refugee Camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada », 10 novembre 1942.

Order in Council authorizing re-internment in a Refugee Camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada

P.C. 10210

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

TUESDAY, the 10th day of November, 1942.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas by Order in Council dated 25th June, 1941 (P.C. 4568), it is provided that Internment Camps occupied by persons who had theretofore been described as Prisoners of War, Class 2, may be classified as Refugee Camps;

And Whereas the Secretary of State reports that pursuant to the request of the Government of the United Kingdom, many of the occupants of Refugee Camps known as "Interned Refugees" have been conditionally released and granted temporary admission to Canada under the provisions of the Immigration Act for the purpose of residing and working or pursuing studies therein; and

That the Commissioner of Refugee Camps has found it expedient in the public interest to recommend from time to time that certain refugees so released be re-interned;

Therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Secretary of State, concurred in by the Minister of Mines and Resources and the Minister of Justice, and, under the authority of the War Measures Act, chapter 206 of the Revised Statutes of Canada, 1927, is pleased to order and doth hereby order as follows:—

The Secretary of State may by an order in writing direct the immediate re-internment in a Refugee Camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada;

1. When in the opinion of the Commissioner of Refugee Camps, the conduct of any refugee so released indicates that his continuance at liberty is undesirable in the public interest, or

2. When the Director of Immigration reports to the Commissioner of Refugee Camps that any refugee so released has refused or failed to comply with the conditions of his release, and that in the opinion of the Director of Immigration his continuance at liberty is undesirable in the public interest.

A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

14 Décret en conseil P. C. 3887, 11 mai 1943.

Source : CANADA. PRIVY COUNCIL, *Canadian war orders and regulations April 12 1943 to July 5 1943*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1943, p. 381-382.

Order in Council authorizing that the Minister of National Defence may direct the re-internment of any refugee who has been or may be conditionally released—P.C. 10210, 10th November, 1942, revoked

P.C. 3887

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

TUESDAY, the 11th day of May, 1943.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas Order in Council P.C. 10210 dated 10th November, 1942 authorizes the Secretary of State to make Orders for the re-internment in a refugee camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada;

And whereas Order in Council P.C. 36/500 dated 20th January, 1943, transfers the responsibility for the internment and custody of prisoners of war, enemy aliens, other interned persons and refugees in Canada from the Department of the Secretary of State to the Department of National Defence;

And whereas, in spite of the transfer of responsibility to the Department of National Defence as aforesaid, no action has been taken to revoke the authority vested in the Secretary of State by Order in Council P.C. 10210 dated 10th November, 1942 and to vest the Minister of National Defence with the necessary authority to make orders for the re-internment in a refugee camp of refugees who have been conditionally released, and it is now necessary to take such action;

Therefore, His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of National Defence, is pleased to revoke and doth hereby revoke Order in Council P.C. 10210 dated 10th November, 1942.

His Excellency in Council, on the same recommendation and under the authority of the War Measures Act, Chapter 206, Revised Statutes of Canada, 1927, and notwithstanding any other law, act or regulation, is pleased to order and doth hereby order that, effective January 1st, 1943, the Minister of National Defence may by an order in writing direct the immediate re-internment in a refugee camp of any refugee who has been or may be conditionally released and granted temporary admission to Canada,

- (a) When, in the opinion of the Officer in charge of Interned Refugees the conduct of any Refugee so released indicates that his continuance at liberty is undesirable in the public interest; or
- (b) When the Director of Immigration reports to the Officer in charge of Interned Refugees that any Refugee so released has refused or failed to comply with the conditions of his release and that in the opinion of the Director of Immigration his continuance at liberty is undesirable in the public interest.

A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

15 Discours de Mackenzie King devant la Chambre des Communes, 9 juillet 1943.

Source : LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates*, 19th Parliament, 4th Session, vol. 20, p. 4688-4691.

Je vais faire maintenant l'exposé de la politique du Gouvernement relativement aux réfugiés d'Europe. Seuls les plus endurcis peuvent être les témoins indifférents de l'état dans lequel se trouvent ces infortunés qui, depuis l'arrivée d'Hitler au pouvoir, ont été chassés de leurs foyers. On trouve parmi eux des représentants de toutes les nationalités et de toutes les religions. Ils ont été disséminés partout. La plupart d'entre eux, cependant, y compris ceux qui souffrent le plus, se trouvent encore dans les territoires envahis par les armées de l'Axe. Pour eux, à l'exception peut-être du petit nombre de ceux qui, par subterfuge ou clandestinement, ont pu traverser les frontières des pays occupés par l'Axe et parvenir en territoire neutre, l'unique espoir d'échapper à la persécution est fondé sur la victoire des armées des Nations Unies.

Dans l'Europe subjuguée par les Allemands, des événements terribles se produisent, mais les persécutions ont atteint les Juifs plus que tout autre groupement ethnique. En décembre dernier les gouvernements alliés établis à Londres ont, de concert avec le Royaume-Uni et les États-Unis, publié une déclaration dans laquelle ils ont dénoncé la brutale politique d'extermination suivie par les Allemands à l'égard des Juifs qui se trouvent sous leur dépendance, et ils ont annoncé en même temps que ces actes ne resteraient pas sans châtiement. Le gouvernement du Canada a été heureux de s'associer immédiatement à cette déclaration. Malheureusement, de nombreuses preuves démontrent qu'aucun changement n'est survenu depuis six mois. De fait, dans l'Europe orientale particulièrement, tout indique que les Juifs subissent un traitement encore plus cruel, et que ceux d'entre eux

qui se trouvent dans les territoires de l'Europe occidentale occupés par les Allemands ont été transportés vers l'Est où ils auront le même sort que ceux du centre et de l'est de l'Europe.

Les gouvernements alliés ne peuvent venir en aide à ces malheureux qu'en gagnant la guerre aussi promptement et complètement que possible. Ces gens ne peuvent être évacués des territoires occupés par l'Axe. Les efforts tentés en vue de leur venir en aide, même si une aide était possible, ne feraient que prolonger leurs tourments advenant le cas où ces efforts auraient pour effet d'accroître la durée de la guerre. Il a été convenu, lors de la conférence récemment tenue aux Bermudes par des représentants des gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qu'il n'y aurait pas de négociations avec Hitler, étant donné que ses actes antérieurs démontrent bien qu'il n'accepterait que les solutions directement favorables aux buts de guerre de l'Axe. Il a en outre été convenu qu'aucune recommandation susceptible d'enlever ou de retarder l'effort de guerre des Nations Unies ne serait faite.

Toutefois, cette conférence des Bermudes a soumis plusieurs recommandations en faveur des réfugiés qui ont déjà réussi à s'évader des pays occupés par l'Axe et à parvenir en territoire neutre. S'il est vrai que seule la victoire permettra une solution définitive du problème des réfugiés, il n'en est pas moins possible aux Nations Unies de venir en aide à ceux qui se sont évadés mais qui ne pourront trouver un asile sûr tant que la paix ne sera pas revenue. Je ne puis renseigner la Chambre quant au nombre de réfugiés qui se trouvent dans divers pays neutres ou alliés, ni quant aux propositions—déjà acceptées par les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni—qui ont été recommandées lors de la conférence des Bermudes. Les délégués ont reconnu que les détails de leurs délibérations devaient demeurer secrets aussi longtemps que ces renseignements pourraient être utiles à nos ennemis ou préjudiciables aux réfugiés que nous cherchons tous à secourir. Le grand problème du transport maritime a également été reconnu, lors de la conférence, comme étant extrêmement grave, et il a été convenu que tout projet comportant l'utilisation, pour le transport des réfugiés, de navires nécessaires à la poursuite de la guerre, ferait surgir des considérations d'ordre militaire qui en rendraient l'exécution presque impossible.

L'hon. M. HANSON: Notre pays était-il représenté à la conférence des Bermudes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous n'avons pas été invités à cette conférence.

Il s'agissait de pourparlers entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et nous n'en avons rien su d'avance, sauf que les deux pays s'efforçaient de tenir une conférence à un endroit qui devait subséquemment être désigné, et les Bermudes ont été choisies à cette fin.

M. COLDWELL: Nous a-t-on demandé d'accepter les recommandations?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, pas encore. J'aurai quelques remarques à faire à ce propos dans un instant.

M. COLDWELL: Ces recommandations nous ont-elles été communiquées?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je discuterai ce point dans quelques instants.

Les réfugiés qui ont réussi à atteindre la Suisse et la Suède ne peuvent se rendre ailleurs, faute de moyens de transport. Ceux qui ont pu se rendre en Espagne, au Portugal, dans le Moyen-Orient et en Afrique, mais qui n'ont encore trouvé aucun asile sûr, pourront, si les navires nécessaires deviennent disponibles, être transportés vers des endroits où ils pourront demeurer jusqu'au rétablissement de la paix. Ce groupe comprend plusieurs milliers de personnes de diverses races: il compte des Polonais, des Français, des Tchèques, des Grecs et des Yougoslaves, ainsi que des Juifs.

Au sujet des décisions prises lors de la conférence des Bermudes, je dois me contenter de citer le passage suivant du communiqué publié après la conférence:

La conférence a pu recommander des mesures concernant l'évacuation des réfugiés qui se trouvent dans des pays neutres et, dans les cas de ce genre où une telle évacuation est impossible, comportant l'assurance d'une coopération internationale pour la solution future du problème des réfugiés, en tant que ce problème intéresse les pays qui ont participé à la conférence.

Elle a aussi désigné plusieurs asiles provisoires où les réfugiés pourront être transportés et hébergés lorsque les navires nécessaires seront disponibles. Au moins une évacuation de ce genre a été effectuée.

En outre, la conférence des Bermudes a fait certaines recommandations d'une portée plus générale. Le problème des réfugiés revêt surtout un caractère international, et il ne saurait être résolu sans la coopération de tous. La conférence recommanda la reconstitution, avec une plus grande autorité, avec un plus grand nombre de membres et avec des ressources financières plus considérables, du comité intergouvernemental des réfugiés, établi lors de la réunion d'Evian en 1938. Le gouvernement canadien contribuera volontiers à la mise à exécution de cette recommandation. La conférence recommanda en outre,

afin de calmer les inquiétudes, particulièrement dans les pays neutres de l'Europe, que les Nations Unies déclarent qu'elles verront au rapatriement des réfugiés à la fin de la guerre. La conférence adopta d'autres résolutions visant à rendre plus facile aux pays neutres le maintien sur leur territoire de réfugiés dont l'évacuation est actuellement impossible. On n'a pas encore demandé au gouvernement canadien de contribuer à la mise à exécution des propositions formulées aux Bermudes; cependant dès que ces propositions seront soumises aux Nations Unies, le Gouvernement se fera un plaisir d'accomplir sa part. Cela comportera une représentation canadienne au sein de ce comité intergouvernemental renouvelé et raffermi ainsi que l'admission au Canada, pour la durée de la guerre, d'un certain nombre de réfugiés, à part ceux qui se trouvent déjà au pays.

Je ne saurais dire quel est le nombre de nouveaux réfugiés que le Canada sera en mesure d'accueillir. Cela dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté du Gouvernement. La dispersion des réfugiés qui se trouvent actuellement dans les pays neutres de l'Europe et l'admission de ceux qui pourront à l'avenir s'évader des territoires de l'Axe doivent se faire sous une direction internationale, compte tenu des possibilités de transport, de rapatriement après la guerre, de réunion des familles et d'emploi utile dans les industries de guerre. Dans les cas particuliers, il y aura lieu de peser soigneusement les considérations de sécurité. Une déclaration comme celle qu'on a demandé au Gouvernement de faire, à savoir que le Canada accueillerait tous les réfugiés échappés des territoires de l'Axe et qui pourraient atteindre notre pays, constituerait une invitation au gouvernement allemand à répartir de cette façon ses espions et ses agents secrets.

Le gouvernement canadien a offert l'automne dernier de recevoir pour la durée de la guerre jusqu'à 1.000 enfants juifs alors en France non occupée et séparés de leurs parents. Le Congrès israélite du Canada s'engageait à pourvoir aux soins et à l'entretien de ces enfants selon des arrangements semblables en général à ceux qui furent conclus dans le cas des enfants évacués des îles Britanniques en 1940, conformément au projet élaboré par le Gouvernement. Avant qu'on eût pu donner suite à cette offre, les Allemands avaient occupé la France entière. Cependant cette offre demeure. S'il est possible de prendre des arrangements par l'entremise des pays neutres ou par l'entremise du comité intergouvernemental pour le départ de France de ces enfants, nous les accueillerons volontiers au pays.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Nous avons déjà au Canada un très grand nombre de réfugiés. Plusieurs d'entre eux ont été admis en permanence conformément aux dispositions de la loi et des règlements concernant l'immigration. Nous avons accordé à d'autres un asile au pays, pour la durée de la guerre seulement, et c'est de ce dernier groupe que je désire parler brièvement. Il s'en trouve sans doute parmi eux qui seraient heureux de demeurer au Canada en permanence, y compris quelques-uns de ceux qui nous sont venus des îles Britanniques et d'autres qui nous sont venus des pays de l'Europe continentale. Bien qu'il soit impossible au Gouvernement de s'engager à se rendre au désir de tous ceux qui voudraient demeurer en permanence au pays, je puis dire que nous envisagerons aussi favorablement que possible toute demande d'autorisation de résider en permanence au Canada après la guerre. Il est difficile de dire combien de réfugiés européens sont entrés au Canada depuis l'avènement d'Hitler au pouvoir. Nos statistiques relatives à l'immigration ne mentionnent aucune catégorie d'immigrants comme étant des réfugiés. J'ai l'impression que ceux qui critiquent ce qui a été fait et qui accusent le Gouvernement d'inertie et d'inhumanité ne sont pas toujours bien renseignés sur la véritable situation. Au cours des années 1933 à 1942 inclusivement, 9,000 immigrants ont été admis au pays en vertu de décrets spéciaux, et la plupart d'entre eux étaient des réfugiés européens. De plus, peu de temps avant la guerre, 300 familles et un nombre considérable de célibataires venant de la région des Sudètes ont été admis au pays en vue de former une colonie agricole dans l'Ouest, et, au cours de la même période, des centaines d'autres colons de l'Europe centrale entraient également au pays. Le total des immigrants européens entrés au pays entre le 1er avril 1933 et le 31 mars 1942 a été de 39,000, dont la plupart étaient des réfugiés. Tous sont venus chez nous pour y demeurer en permanence.

Je ne puis pas donner même le nombre estimatif de ceux qui ont été admis provisoirement, car il n'existe pas de statistiques à ce sujet. Tout ce que je puis dire, c'est que ces immigrants se chiffrent par plusieurs milliers, sans compter près de 8,000 femmes et enfants qui ont évacué les îles Britanniques depuis le printemps de 1940. Nous avons également relâché, en leur permettant de demeurer temporairement au pays, quelque 900 Allemands et Autrichiens que le gouvernement du Royaume-Uni avait envoyés au Canada, au cours du mois de juillet 1940. Nous avons admis en outre plusieurs centaines de techniciens polonais et tchèques pour travailler dans nos industries de guerre. Comme classe tout à fait à part, je devrais

mentionner les prisonniers de guerre, au nombre de plusieurs milliers, qui ont été transférés en lieu sûr au Canada; il est vrai qu'ils ne sont pas des réfugiés, mais cela n'en constitue pas moins une saignée importante à nos approvisionnements et à nos ressources, et leur présence au pays fait qu'il est plus facile de recevoir les réfugiés en Afrique et dans les territoires du Moyen-Orient, qui sont sous la domination des alliés, que chez nous.

Il va sans dire que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu faire, voire même tout ce que nous aurions dû faire. Nous avons fait plus, cependant, qu'on ne veut souvent le faire croire, et tout autant que les autres parties du Commonwealth britannique et les Etats-Unis.

Depuis le début de la guerre, le Canada a multiplié le nombre de ses représentants diplomatiques. Au mois de septembre 1939, le Canada avait, en plus du bureau du haut commissaire établi depuis longtemps à Londres, des légations aux Etats-Unis, en France, au Japon, en Belgique et dans les Pays-Bas, de même que le bureau du délégué permanent à la Société des Nations. Depuis cette date, les légations de Paris, de Tokyo, de Bruxelles et de La Haye, ainsi que le bureau de Genève, ont été fermés. Mais dans l'intervalle, quatorze nouveaux bureaux ont été ouverts à l'étranger. Sur ce nombre, cinq représentent, au sein du Commonwealth britannique, des nominations de hauts commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Irlande et à Terre-Neuve. Cinq sont de nouvelles légations; ce sont celles qui sont établies en U.R.S.S., en Chine, au Brésil, en Argentine et au Chili, en Amérique du Sud. En outre, un ministre a été accrédité auprès des gouvernements des pays alliés suivants établis à Londres pour la durée de la guerre: la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne, la Norvège, la Yougoslavie, la Grèce et la Tchécoslovaquie.

Tous les pays que j'ai mentionnés sont représentés à Ottawa par des ministres, des hauts commissaires ou des représentants accrédités, selon le cas.

Des consuls canadiens demeurent au Groënland et aux îles de Saint-Pierre et Miquelon. Tout dernièrement, avec la nomination d'un consul général à New-York, le premier consulat a été ouvert aux Etats-Unis.

La commission de surveillance de la Société des Nations continue de se réunir, mais non pas à Genève, et cet organisme compte un représentant canadien. Une section importante de la Société des Nations, l'Organisation internationale du travail, a établi, depuis 1940, son quartier général à Montréal.

Toutes ces relations officielles indiquent que le Canada évolue dans la sphère internationale.

Le sort des armes, ou peut-être quelque chose de plus grand, a amené au pays des personnages éminents de toutes les nations: souverains, premiers ministres, ministres des affaires étrangères, hauts fonctionnaires, chefs d'état-major et officiers attachés aux armées de terre, de mer et de l'air d'un grand nombre de pays.

Le Canada, en tant que puissance internationale, est devenu une nation souveraine, mais non pas au point de vue matériel seulement, bien que l'aide mutuelle que notre pays a fournie ait été très considérable, à quelque point de vue qu'on l'envisage. Et les progrès que notre pays a réalisés ne résultent pas de considérations d'ordre politique, mais de notre reconnaissance des besoins de l'humanité. Selon notre acception de l'expression "nation souveraine" nous rejetons, comme il convient toujours de le faire d'ailleurs, tout attachement aux idées antidémocratiques ou aux usages qui seraient la négation des institutions libres et de la liberté de parole d'hommes libres. Cette conception vaut non seulement pour aujourd'hui ou pour demain ou pour l'an prochain, mais pour toujours, au Canada.

16 Décret en conseil P. C. 9440, 10 décembre 1943.

Source : CANADA ET PRIVY COUNCIL, *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations October 5 1943 to December 31 1943*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King's Most Excellent Majesty, 1943, p. 639-640.

Order in Council *re* immigration status of refugees

P.C. 9440

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

FRIDAY, the 10th day of December, 1943.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL:

Whereas the Acting Secretary of State for External Affairs reports that there are present in Canada a number of refugees who were transferred to this country from the United Kingdom, and who have been allowed to take up employment or to pursue studies in this country under prescribed conditions; and

That it is desirable to make provision with regard to their immigration status in this country, and to render their position similar, in essential respects, to that of enemy aliens in general in Canada.

Therefore His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Acting Secretary of State for External Affairs, concurred in by the Minister of Mines and Resources, the Minister of Justice and the Minister of Labour, and under the authority of the War Measures Act, chapter 206 of the Revised Statutes of Canada, 1927, is pleased to order and doth hereby order as follows:—

1. (a) Notwithstanding any provision of the Immigration Act, Chapter 93 of the Revised Statutes of Canada, 1927, or any amendment thereto, or of Order in Council

P.C. 2653 of September 14, 1939, the Minister of Mines and Resources or any person thereunto authorized by him may issue a temporary permit to enter Canada to any refugee transferred to Canada from the United Kingdom whose release in Canada has been approved by the appropriate authorities.

(b) Upon the issue of such a permit, the Director of Immigration shall forthwith forward to the Registrar General of Enemy Aliens particulars and proposed address of the refugee, and if a permit has already been issued, the Director shall, if it has not already been done, forward such information immediately to the said Registrar General.

(c) Any permit so issued shall be for a period of not more than one year, but the Minister of Mines and Resources or any person thereunto authorized by him may extend for further periods from time to time or cancel such permit.

2. Any refugee to whom a permit is issued in accordance with the provisions of the preceding Section of this Order shall,

(a) be released from any restraints or conditions under which he was held in this country prior to the issue of a permit to him;

(b) be deemed, for purposes of the Defence of Canada Regulations, to be an enemy alien ordinarily resident in Canada, and subject to such restrictions as are placed by the Defence of Canada Regulations or any other Order or Regulation upon any enemy alien ordinarily resident in Canada; and

(c) be subject to the provisions of the National Selective Service (Civilian) Regulations in the same manner and to the same extent as any other person in Canada.

A. D. P. HEENEY,
Clerk of the Privy Council.

17 Décret en conseil P.C. 6687, 26 octobre 1945.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1941 11/112, PC 6687, 26 octobre 1945.

COPY

P.C. 6687

AT THE GOVERNMENT HOUSE AT OTTAWA

FRIDAY, the 26th day of OCTOBER, 1945.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY

THE ADMINISTRATOR IN COUNCIL:

WHEREAS the Minister of Mines and Resources reports that during the war several thousand refugees from enemy countries and from enemy occupied territory have been admitted to Canada under non-immigrant status, of whom approximately 3500 are still in this country;

That many of these refugees had become stateless and escaped from the country of their birth and citizenship prior to the outbreak of war, others succeeded in leaving their homes prior to invasion by enemy forces, the majority having been deprived of their property and possessions;

That many have attained prominence in their professions, others being skilled artisans and technicians;

That those qualified to do so have rendered valuable service to Canada in the prosecution of the war; and

That it would be neither practicable nor equitable to compel all such refugees to return to their countries of former residence, nor is it in the best interests of Canada to defer indefinitely the determining of their status under the provisions of the Immigration Act.

THEREFORE, His Excellency the Administrator in Council, on the recommendation of the Minister of Mines and Resources, is pleased to order and it is hereby ordered that, notwithstanding the provisions of Orders-in-Council P.C. 695, dated the 21st day of March, 1931, prohibiting the landing in Canada of immigrants of all classes and occupations with certain exceptions, and P.C. 3016 dated the 20th day of November, 1938, requiring persons seeking to enter or land in Canada to be in possession of an unexpired passport, the Immigration Officer-in-Charge at a port of entry may grant a landing in Canada to any refugee who entered Canada as such under non-immigrant status subsequent to September 1st, 1939, provided the said refugee establishes to the satisfaction of the Immigration Officer-in-Charge that he is of good character and can comply with the provisions of the Immigration Act in all other respects.

"A.M. Hill"

Asst. Clerk of the Privy Council

18 Discours de Justin Trudeau lors des 80 ans de la Nuit de Cristal, 8 novembre 2018.

Source : « Présentation d'excuses au nom du gouvernement du Canada aux passagers du MS Saint Louis », Justin Trudeau, premier ministre du Canada.

URL : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/11/07/presentation-dexcuses-au-nom-du-gouvernement-du-canada-aux-passagers-du-ms>, 7 novembre 2018, [consulté le 10 février 2019].

Ottawa (Ontario) - 7 novembre 2018 LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Monsieur le Président,

Le 15 mai 1939, plus de neuf cents Juifs allemands sont montés à bord d'un navire appelé le Saint Louis.

Ces passagers avaient été dépouillés de leurs biens, expulsés de leurs maisons, chassés de leurs écoles et bannis de leurs professions par leur propre gouvernement.

Leurs synagogues avaient été incendiées. Et leurs commerces, ravagés.

Leurs vêtements marqués d'une étoile jaune, ils avaient été contraints d'ajouter « Israël » ou « Sarah » aux noms qu'ils avaient portés pendant toute leur vie. Ces femmes et ces hommes qui avaient tant contribué à leur pays étaient dorénavant considérés comme des étrangers, des traîtres et des ennemis, et étaient traités en conséquence.

Persécutés, volés, emprisonnés et tués en raison de qui ils étaient.

L'Allemagne nazie leur avait refusé leur citoyenneté et leurs droits fondamentaux.

Et pourtant, lorsque le Saint Louis a quitté le port de Hambourg en ce lundi fatidique, les quelque neuf cents passagers apatrides à son bord considéraient qu'ils avaient de la chance.

Chacun d'entre eux avait en main un visa d'entrée à Cuba – une occasion unique de fuir la tyrannie du régime nazi d'Adolf Hitler.

Cependant, lorsque le navire a jeté l'ancre dans le port de La Havane, la situation s'est détériorée.

Le gouvernement cubain a refusé d'accepter leurs visas d'entrée, et quelques passagers seulement ont été autorisés à débarquer.

Même après avoir menacé de commettre un suicide collectif, hommes, femmes et enfants se sont vu refuser l'entrée au pays.

C'est ainsi que s'est poursuivie leur quête de sécurité longue et tragique. Ils ont demandé asile auprès de l'Argentine, de l'Uruguay, du Paraguay et du Panama.

Tous les ont refusés.

Le 2 juin, le MS Saint Louis a été forcé de quitter La Havane sans aucune assurance que ses passagers seraient accueillis ailleurs.

Et lorsque les Américains ont refusé d'entendre leur appel, ils ont cherché refuge au Canada. Cependant, le gouvernement libéral de Mackenzie King est resté insensible au sort de ces réfugiés.

Malgré le plaidoyer désespéré de la communauté juive canadienne, malgré les appels répétés des deux députés juifs qui siégeaient au gouvernement, malgré les nombreuses lettres de Canadiens concernés de différentes confessions, le gouvernement a choisi de tourner le dos à ces victimes innocentes du régime d'Hitler.

À cette époque, le Canada comptait à peine onze millions d'habitants, dont seulement 160 000 étaient Juifs.

Pourtant, c'était encore trop pour un bon nombre de Canadiens, y compris pour Frederick Charles Blair, qui était alors responsable de l'immigration au gouvernement.

Dans une lettre datée de septembre 1938, le ministre a écrit : « La pression exercée par les Juifs pour être admis au Canada n'a jamais été si grande qu'aujourd'hui, et je suis heureux d'ajouter

qu'après 35 années d'expérience à ce poste, ce dossier n'a jamais été si rigoureusement contrôlé qu'il ne l'est maintenant. »

Aucun réfugié juif ne devait mettre le pied en sol canadien, ni encore moins s'y établir.

Le MS Saint Louis et ses passagers n'ont eu d'autre choix que de retourner en Europe, où le Royaume-Uni, la Belgique, la France et la Hollande ont accepté d'accueillir les réfugiés.

Après la conquête de la Belgique, de la France et de la Hollande par les nazis, beaucoup d'entre eux seraient tués dans les horribles camps et les chambres à gaz du Troisième Reich.

Monsieur le Président, l'histoire du Saint Louis et de ses passagers n'est pas un incident isolé. Le gouvernement du Canada était indifférent face aux souffrances des Juifs bien avant que le Saint Louis mette les voiles sur le port d'Halifax et, malheureusement, bien après qu'il soit retourné en Europe.

Dans la foulée de la Grande Dépression, les législateurs canadiens avaient commencé à resserrer les restrictions entourant l'immigration, en adoptant des politiques sélectives tant sur le plan économique que sur le plan ethnique.

Pour le gouvernement de l'époque, les Juifs comptaient parmi les immigrants les moins souhaitables ; il fallait donc limiter leur présence sur notre territoire.

Le gouvernement a ainsi décidé d'imposer des quotas rigoureux et de dresser une liste toujours plus longue d'exigences visant à dissuader l'immigration juive.

Alors que les nazis intensifiaient leurs attaques contre les Juifs d'Europe, le nombre de demandes de visa augmentait rapidement.

La parenté qui vivait alors au Canada, le personnel des ambassades, les agents d'immigration, les dirigeants politiques — tous étaient inondés d'appels à l'aide.

Des hommes d'affaires riches qui promettaient de créer des emplois.

Des parents vieillissants qui juraient de devenir des agriculteurs.

Des femmes enceintes qui demandaient grâce.

Des médecins, des avocats, des universitaires, des ingénieurs, des scientifiques qui imploraient les fonctionnaires et le gouvernement de mettre leurs talents au service de notre pays.

Ils offraient tout ce qu'ils possédaient et promettaient de se conformer à chacune de nos demandes.

Ces réfugiés auraient fait de ce pays un pays plus fort, et la fierté de ses citoyens.

Mais le gouvernement a tout mis en œuvre pour que leurs demandes n'aillent nulle part.

Pour que leurs appels à l'aide restent sans réponse, parce que le Canada les considérait comme indignes d'un foyer et de notre aide.

En 1938, le monde était aux prises avec une crise de réfugiés de plus en plus grave.

Lorsque les dirigeants de tous les pays se sont réunis à Évian pour discuter de l'avenir des Juifs en Europe, aucun pays n'a manifesté l'intention d'augmenter radicalement ses quotas.

Les Juifs étaient une menace à éviter plutôt que les victimes d'une crise humanitaire.

À leur retour d'Évian, les législateurs canadiens se sont servis de leur pouvoir pour resserrer encore davantage les règles entourant l'immigration juive, légitimant ainsi le sentiment antisémite qui prenait racine au pays et à l'étranger.

Un profond ressentiment à l'égard des Juifs était enchâssé dans nos politiques – les mêmes politiques que les fonctionnaires de l'immigration allaient invoquer plus tard pour justifier leur réaction insensible face au Saint Louis et à ses passagers.

Parmi tous les pays alliés, le Canada sera celui qui admettra le moins de Juifs entre 1933 et 1945. Il a accueilli beaucoup moins de réfugiés que le Royaume-Uni et considérablement moins par personne que les États-Unis.

Et parmi ceux qu'il a laissés entrer, pas moins de 7 000 ont été désignés comme étant des prisonniers de guerre et ont été emprisonnés à tort aux côtés des nazis.

En ce qui concernait les Juifs, aucun, c'était déjà trop.

Monsieur le Président, pendant les années qui ont précédé la guerre, Hitler a mis à l'épreuve la détermination du monde.

Il a pris bonne note lorsque pays après pays s'est montré indifférent face au sort des réfugiés juifs.

Il nous a regardés rejeter leurs visas, ignorer leurs lettres et leur refuser l'entrée en notre territoire.

Avec chaque décret, il a mis à l'épreuve le courage politique de nos dirigeants et l'empathie de ceux qui les avaient élus.

Avec chaque pogrom, il a évalué les limites de notre humanité et la mesure de notre solidarité. Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a lamentablement échoué au test d'Adolf Hitler.

Cette semaine marque malheureusement le 80e anniversaire de la Kristallnacht, un point déterminant de la politique raciale d'Hitler, et le début de l'Holocauste.

La Kristallnacht est survenue à la suite de cette conférence d'Évian, là où le monde avait consolidé son indifférence et son antipathie à l'égard des Juifs.

Il ne fait aucun doute que notre silence a permis aux nazis d'élaborer leur propre solution, une « solution finale » au soi-disant problème juif.

Alors que le Canada entrait en guerre contre l'Allemagne, alors que nous nous battions pour la démocratie à l'étranger, nous étions en train d'abandonner les victimes d'Hitler chez nous. Ce que nous étions prêts à faire là-bas, nous n'étions pas prêts à faire chez nous.

Ni la situation tragique du Saint Louis, ni les rapports alarmants venus de partout en Europe ou encore les détails horrifiants d'un effort coordonné visant à éliminer les Juifs n'ont entraîné un changement politique majeur.

Lorsque les Alliés ont appris l'existence des camps de concentration, ils n'ont ni bombardé les voies ferrées menant à Auschwitz, ni agi concrètement pour secourir ce qui restait de la communauté juive d'Europe.

À la fin de la guerre, le Canada et les puissances alliées ont saisi l'ampleur des horreurs de l'Holocauste.

Nous nous sommes joints au reste du monde pour condamner avec la plus grande fermeté les camps de la mort d'Hitler et l'abominable cruauté de ses gestes.

Et pourtant, même le meurtre collectif et systématique de plus de six millions de Juifs n'a pas donné lieu à un changement majeur dans notre politique d'immigration.

Il faudrait attendre encore trois ans pour que le Canada ouvre ses portes.

Trois ans avant que nous acceptions d'accueillir les réfugiés juifs au même rythme que les ressortissants allemands non juifs à la fin de la guerre.

Il faudrait un nouveau gouvernement, un nouvel ordre mondial et la création de l'État d'Israël, une patrie pour le peuple juif, pour que le Canada modifie ses lois et commence à démanteler les politiques qui avaient légitimé et propagé l'antisémitisme.

Monsieur le Président, Adolf Hitler n'a pas, à lui seul, déterminé le sort des passagers du Saint Louis et des Juifs d'Europe.

Nourrir une telle haine et une telle indifférence à l'égard des réfugiés, c'était partager la responsabilité morale de leur mort.

Et même si des dizaines d'années se sont écoulées depuis que nous avons tourné le dos aux réfugiés juifs, le temps n'a ni effacé la culpabilité du Canada, ni allégé le poids de sa honte.

Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui dans cette Chambre pour présenter des excuses attendues depuis trop longtemps aux réfugiés juifs que le Canada a refusés.

Nous offrons nos excuses aux 907 Juifs allemands qui étaient à bord du MS Saint Louis et à leurs familles.

Nous présentons également nos excuses aux autres qui ont payé le prix de notre inaction, ceux que nous avons condamnés à l'horreur suprême des camps de la mort.

Nous nous sommes servis de nos lois pour masquer notre antisémitisme, notre antipathie et notre ressentiment.

Nous sommes désolés de la réponse insensible du Canada. Et nous sommes désolés de ne pas nous être excusés plus tôt.

Nous offrons nos excuses aux mères et aux pères des enfants que nous n'avons pas sauvés, aux filles et aux fils des parents que nous n'avons pas aidés –

Aux réfugiés juifs qui ont été emprisonnés et forcés de revivre leur traumatisme aux côtés de leurs bourreaux –

Aux scientifiques, aux artistes, aux ingénieurs, aux avocats, aux gens d'affaires, aux infirmières, aux médecins, aux mathématiciens, aux pharmaciens, aux poètes et aux étudiants –

À tous les Juifs qui cherchaient un refuge au Canada, qui ont fait la file pendant des heures et écrit d'innombrables lettres.

Nous avons refusé de les aider alors que nous aurions pu le faire. Nous avons contribué à sceller le cruel destin de beaucoup trop d'entre eux dans des endroits comme Auschwitz, Treblinka et Belzec.

Nous les avons laissés tomber. Et nous en sommes désolés.

Enfin, nous présentons nos excuses aux membres de la communauté juive du Canada dont les voix n'ont pas été entendues, dont les appels sont restés sans réponse.

Nous avons vite oublié les nombreuses contributions qu'ils avaient apportées à notre pays depuis sa fondation.

Nous avons vite oublié qu'ils étaient nos amis et nos voisins.

Qu'ils avaient enseigné à nos jeunes, soigné nos malades et habillé nos pauvres.

À la place, nous avons laissé l'antisémitisme s'enraciner dans nos communautés et devenir notre politique officielle.

Nous n'avons pas hésité à rejeter leur participation, à limiter leurs opportunités et à nier leurs talents.

Nous voulions qu'ils se sentent comme des inconnus dans leurs propres foyers, des étrangers dans leur propre pays.

Nous leur avons refusé le respect que chaque Canadien, que chaque être humain mérite de la part de son gouvernement et de ses concitoyens – peu importe ses origines, peu importe sa religion.

Lorsque le Canada a tourné le dos aux Juifs d'Europe, nous avons tourné le dos aux Canadiens de confession juive aussi.

C'était inacceptable à l'époque et ça l'est encore aujourd'hui.

Votre propre pays vous a laissés tomber et nous en sommes désolés.

Monsieur le Président, nous devrions avoir honte de l'histoire du Saint Louis et du mauvais traitement qu'ont subi les Juifs avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Honte, parce que ces gestes vont à l'encontre de la promesse de notre pays.

Ce n'est pas le Canada que nous connaissons aujourd'hui – un Canada beaucoup plus généreux, accueillant et compatissant qu'il l'était.

Un endroit où la citoyenneté est d'abord définie par des principes et des idéaux.

Pas par la race ni par la foi.

Mais ce changement d'attitude, cette transformation de nos politiques ne sont pas les fruits du hasard.

C'est l'œuvre de Canadiens et de Canadiennes qui ont dédié leur vie à faire de notre pays un endroit plus juste et plus égal.

C'est grâce à ces hommes et ces femmes qui comptaient parmi eux des enfants de l'Holocauste, des réfugiés juifs ou encore des descendants des personnes opprimées.

Ces hommes et ces femmes de confession juive ont pris part aux luttes sociales pour l'égalité, la justice et les droits de la personne.

Au pays, ils ont fait avancer les grandes causes canadiennes qui ont façonné ce pays, des causes qui ont bénéficié à tous les Canadiens.

À l'étranger, ils se sont battus pour la démocratie et la primauté du droit, pour l'égalité et la liberté.

Nous devrions non seulement reconnaître la portée de leurs contributions, mais la célébrer. Ils étaient des scientifiques et des militants ; des ministres et des chanteurs ; des physiciens et des philanthropes.

Ils étaient et sont encore fièrement Juifs et fièrement Canadiens.

Ils ont aidé à ouvrir les yeux des Canadiens face aux souffrances des plus vulnérables.

Ils nous ont enseigné le principe de Tikkun olam – la responsabilité que nous avons de réparer le monde.

Monsieur le Président, lorsque le Canada a choisi de tourner le dos aux réfugiés il y a plus de 70 ans, le gouvernement n'a pas seulement omis d'aider les plus vulnérables ; il nous a nui à tous.

Les Canadiens de confession juive ont contribué énormément à notre pays.

Comme tous les immigrants qui ont choisi et continuent de choisir le Canada.

Aujourd'hui, nous constatons non seulement tout le chemin que nous avons parcouru, mais tout le chemin qu'il nous reste à parcourir.

En cette Semaine de l'éducation sur l'Holocauste, il est d'autant plus difficile d'ignorer les obstacles et les injustices auxquels les Juifs font face encore aujourd'hui dans ce pays.

Selon les données les plus récentes, 17 % de tous les crimes haineux au Canada ciblent des Juifs. C'est un taux beaucoup plus élevé par personne que n'importe quel autre groupe.

Des gens qui nient l'Holocauste existent encore. L'antisémitisme est encore trop présent.

Des établissements et des quartiers juifs sont encore vandalisés avec des svastikas.

Des étudiants juifs se sentent encore mal accueillis ou mal à l'aise dans certains de nos collèges et universités parce qu'ils subissent de l'intimidation liée au mouvement Boycott Désinvestissement Sanctions.

Et dans notre communauté de nations, c'est Israël dont le droit d'exister est le plus souvent – et à tort – remis en cause.

La discrimination et la violence contre les Juifs au Canada et ailleurs dans le monde continuent dans une proportion alarmante.

Il y a moins de deux semaines, pas très loin d'ici, un homme a ouvert le feu sur des fidèles à la synagogue Tree of Life à Pittsburgh. Il a tué onze personnes et en a blessé six autres.

Parmi les blessés étaient quatre policiers qui sont arrivés sur la scène pour défendre les membres de la congrégation.

Ces fidèles étaient rassemblés dans la paix pour pratiquer leur foi.

Ils ont été assassinés dans leur sanctuaire. Le jour du sabbat.

Parce qu'ils étaient Juifs.

C'était un geste de violence haineux et antisémite.

Motivé par la haine.

Visant à faire souffrir des gens et à alimenter la peur dans la communauté juive.

Cet attentat brutal contre la communauté juive et ses valeurs a révolté les Canadiens.

À travers le Canada, des gens ont organisé des vigiles en l'honneur des victimes.

Ils se sont montrés solidaires de leurs frères et sœurs juifs et ont fait résonner un sentiment partagé d'un océan à l'autre :

Que l'antisémitisme et toute forme de xénophobie n'ont pas leur place dans notre pays, ni ailleurs dans le monde.

Le Canada et les Canadiens continueront de se tenir aux côtés de la communauté juive et de dénoncer la haine qui a mené à ces gestes odieux.

En fin de compte, ces événements tragiques témoignent du travail qu'il nous reste à faire.

Un travail qui commence par l'éducation, qui est notre outil le plus puissant contre l'ignorance et la cruauté qui ont alimenté l'Holocauste.

Parce que, malheureusement, la fin de la Deuxième Guerre mondiale n'a pas mis un terme à ces maux.

Le Canada et tous les Canadiens doivent dénoncer les mentalités xénophobes et antisémites qui existent encore dans nos communautés, nos écoles et nos milieux de travail.

Nous devons protéger nos communautés et nos institutions contre les maux qui ont pris racine dans le cœur de tant de gens, il y a plus de 70 ans, parce que ces maux n'ont pas disparu à la fin de la Guerre.

À la suite de l'attentat atroce qui a eu lieu récemment à Pittsburgh, les Canadiens de confession juive à travers le pays se sentent vulnérables, et nous les comprenons.

Nous savons qu'ici, au Canada, nous ne sommes pas à l'abri des crimes haineux fondés sur l'antisémitisme.

Notre gouvernement et les députés travaillent avec la communauté juive pour mieux protéger leurs communautés contre la menace que représente l'antisémitisme.

Les lieux de culte sont des lieux sacrés, et ils devraient représenter des sanctuaires pour les gens de toutes les confessions.

Des appels clairs nous demandent d'en faire plus dans le cadre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour protéger les synagogues et d'autres endroits qui pourraient être ciblés par des crimes haineux.

Et je vous en fais la promesse maintenant : nous ferons plus.

Aujourd'hui, nous devons nous engager non seulement à nous souvenir, mais à donner suite à cette histoire tragique. Nous devons léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un monde où ils pourront réussir sans jamais faire face à des doutes ou des attaques en raison de leur identité.

Malheureusement, ce monde-là n'est pas encore le nôtre.

Trop de gens – de toutes les confessions, de tous les pays – sont victimes de persécution.

Leurs vies sont en danger simplement en raison de leur façon de prier, des vêtements qu'ils portent ou de leur nom de famille.

Ils sont forcés de fuir leur foyer et d'entreprendre des voyages dangereux pour trouver refuge et avoir un avenir.

C'est ainsi le monde dans lequel nous vivons, et c'est donc notre responsabilité commune.

Monsieur le Président, j'espère sincèrement qu'en présentant ces excuses attendues depuis trop longtemps, nous pourrons mettre en lumière ce chapitre douloureux de notre histoire et nous assurer de ne jamais oublier ses leçons.

L'histoire que nous avons du mal à imaginer est celle que les passagers du MS Saint Louis, les victimes de l'Holocauste et leurs descendants n'oublieront jamais.

Aucun mot ne pourra jamais effacer leur douleur, mais nous espérons sincèrement que ces excuses les aideront à guérir.

Qu'elles leur apporteront la paix.

Qu'elles raffermiront l'engagement indéfectible du Canada à se tenir aux côtés de la communauté juive au pays et à travers le monde dans la lutte contre l'antisémitisme.

Il y a plus de 70 ans, le Canada vous a tourné le dos.

Mais aujourd'hui, les Canadiens disent, maintenant et pour toujours, plus jamais.

Documents associatifs

19 Résolution de la League of Nations Society in Canada à l'origine de la création du CNCR, 15 octobre 1938.

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1938 4/45, Resolution of League of Nations Society in
Canada, 15 octobre 1938.

LEAGUE OF NATIONS SOCIETY IN CANADA

RESOLUTION ON REFUGEES

October 15, 1938

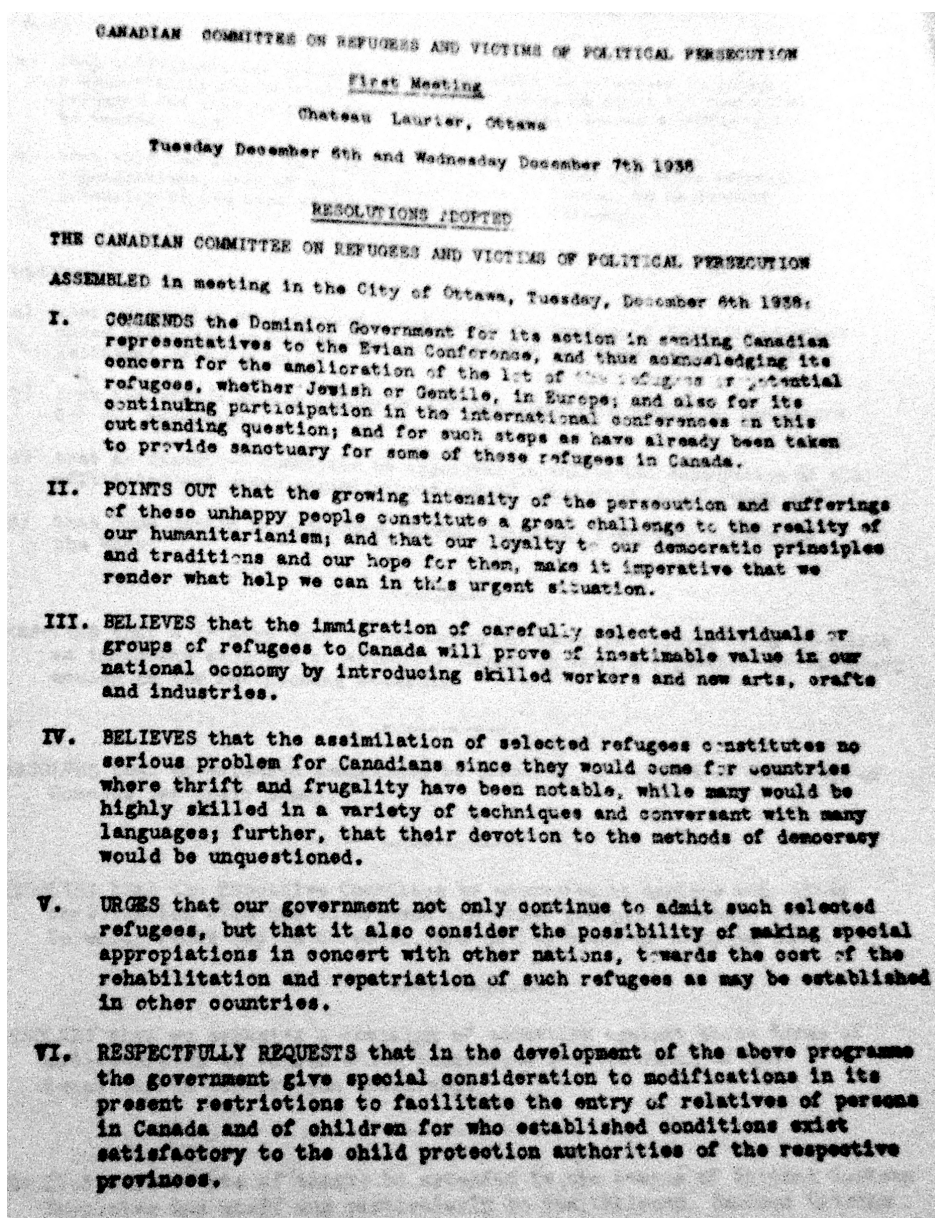
- WHEREAS hundreds of thousands of persons in Europe and Asia, both Aryan and non-Aryan, are being exiled from their homes and places of work; and the prospect for the future is that thousands more must follow; and
- WHEREAS this untold and immeasurable suffering demands alleviation at the hands of the more fortunately-placed nations of the world; and
- WHEREAS the countries which have been temporarily relieved from the spectre of war, such as ours, should not leave the care and rehabilitation of these refugees to those countries which have paid the price of peace and are now beset with political, social and economic problems almost beyond the capacity of any people; and
- WHEREAS Canada, as a member of the League of Nations is peculiarly bound to assist, since the League of Nations has been unable to provide the security which the Covenant of the League, if adhered to, might have effected; and
- WHEREAS Canada, despite the present untoward economic condition is still potentially able to render important help and relief, both immediate and permanent, to those unfortunate people, and should do so thus expressing our share of responsibility for their plight; and
- WHEREAS the coordination of the agencies seeking the amelioration of refugees has since 1920 been a major responsibility of the League of Nations; and
- WHEREAS Committees both International and National have been created to assist the League of Nations in discovering the best possible solution of the grievous problems created for the refugees; and
- WHEREAS it is desirable to arouse the Canadian people to a sense of the Dominion's share of responsibility for the well-being of these unfortunate people, victims of a world which has turned its back for the time being on the practice of collective security;

THE NATIONAL EXECUTIVE COMMITTEE THEREFORE

1. DECIDES to establish a National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution;
2. REQUESTS the following to serve on the Committee:
Honorary Chairman: Sir Robert Falconer
Chairman:
Ex-Officio:
Members of Parliament:
National Figures:
Representatives of National Organizations:
Ottawa,
Montreal,
Toronto,
Winnipeg,
Vancouver,
Halifax.
3. AUTHORIZES the President, Chairman and Vice-Chairman of the Society to add to the Committee:
4. REQUESTS the National Committee to report from time to time to the National Executive.
5. REQUESTS the National Committee to seek to coordinate all effort in Canada on behalf of refugees and victims of political persecution, promoting public discussion and study and maintaining contact with the Dominion Government and other agencies both inside and outside Canada.

20 Résolution du Canadian Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, 6-7 décembre 1938.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. First Meeting, 7 décembre 1938.



THE CANADIAN COMMITTEE ON REFUGEES AND VICTIMS OF POLITICAL PERSECUTION
URGES

- a) that individuals and groups in Canada be asked to volunteer to accept responsibility for providing temporary or permanent homes for individual refugees and thus to guarantee that such will not become a public charge to Canada; and
- b) that this Committee, in cooperation with affiliated and other interested organizations, seek at once to raise funds in Canada, to be devoted primarily to the task of rehabilitation and settlement.

RESOLVES

- a) that a campaign of information and later for raising of funds be launched under the auspices of the Canadian Committee on Refugees and Victims of Political Persecution;
- b) that the office of the League of Nations Society in Canada be the centre for the campaign;
- c) that an Executive Committee be appointed to enlist the cooperation of all affiliated and other organizations and of interested individuals; and
- d) that some person be appointed in each principal centre to coordinate the work.

RESOLVES that a primary duty of the Executive Committee should be to formulate an immediate campaign of education having in mind prospective parliamentary action in the forthcoming session.

RESOLVES that an extended memorandum be prepared for members of the House of Commons for their study.

RESOLVES that the Executive Committee be empowered to explore and, after consultation with the Government and other groups, designate the ends to which funds may be directed, and devise means of securing them.

RESOLVES that we organize a campaign of education against those forms of anti-semitism in Canada which constitute the spearhead of the totalitarian attack upon democracy.

RESOLVES that a vote of thanks be extended to the League of Nations Society Executive and staff and particularly to the Chairman, Senator Cairine Wilson.

21 Description du parcours migratoire de la famille Abeles-Popper, janvier 1939.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, De Alex Lustig à Oscar Cohen, 13 janvier 1939.

Copy 1563

Glanford, January 13 th 1939.

To: the Canadian Jewish Congress
(c/o Mr. O. Cohen)
TORONTO.

Referring to my conversation with Mr. Cohen we beg leave to give you the following report as wished:

1./ What we were in Europe and how we came here.

In spring 1938 we saw already, that the situation in Europe took such a turn, that there was no future left for the Jews in Czechoslovakia. Therefore we decided, that two of us - Charles Abeles and Charles Schleissner - ~~were~~ went to Canada to see the country and to see the possibilities and to discuss our eventually immigration to Canada with the government in Ottawa. The representative of the government was sceptical at the beginning and we were told, that the government was distrustful to the so called jewish farmers, because they did not prove ^{true} to farmers, that means, most of them left the farms.

We could show by chance with some photos and other documents, that we are carrying on agriculture since generations. Then the government decided, to send an expert to inspect our estates in Europe and really soon after our return from Canada (in August 1938) a commission consisting of the two superintendents of the immigration departments of the CPR in London and Prague came to see our places.

The effect was, that they declared both not to have seen yet such beautiful farms and that they would like thousands of

such farmers coming to Canada. We replied that we could only go to Canada, if we could take our nearest relations and friends with us. We gave a long list of 48 persons to the commission and asked the permit for them. This time we had by no means the intention to emigrate all ~~by~~ ^{at} the same time but we only wished to have the permission at any rate. Though not all of these persons having been farmers we got the permission to immigrate by cable for all demanded persons within few days. These permits were given on account of the report of the commission, which stated that:

The families Charles Abeles and Leo Abeles, Hugo Popper and Alois Popper had four large farms, which were carried on by their grandfathers and fathers already. There was one of the best cattle (a herd of about 300 pieces) of Central Europe, besides a large sheep and horse breeding and a dairy. Annexed there was a production of sausages and other kinds of Prague-meats, which was outfitted with all modern machines, coolers and plant and made the best realisation of animal products possible. This departement was carried on by our partner Charles Schleissner, a first class expert in this branch. These five families stipulated, that also the other families get the permission to immigrate. We remark that all our families are either farmers themselves or at least sons of Farmers grown up on the country and well acquainted with farming. All immigrated families lived in the best financial circumstances.

We must mention that all our farms were in the Sudetenland now occupied by the Germans and consequently all our estates are lost. We left our homes before the Germans came, leaving everything.

2.4 What we are expected to do and our goals.

The Canadian government expects from us as we were told by ~~it~~ several persons that we will build here similar farms as in Europe. It is our goal to meet the wishes of the government under all circumstances. That is easier here than in Europe as we brought here the ~~x~~ experiences collected in Europe by some generations. We want to effect our goal also for this reason to prove the government of Canada that ~~it~~ ^{they} did not trust unworthy peoples, that there are real Jewish farmers and because we know that by our work we can help to get the permission for immigration ^{to Canada} ~~of~~ for many other Jewish fellow-sufferers. We hope we are able to reestablish the trust in Jewish farmers in Canada.

We were hoping that we could succeed with our own money which we would take here. We are sorry to say, that we had to learn when we came to Canada that about 70 % of the money we intended to transfer was not to our disposition. Thereby we got to the bad situation that we had to establish four families on one farm which of course can neither occupy nor make enough profit to live on for all of them. Four other ~~four~~ families could not buy farms, because with the small amounts they are not able to build up a new existence. One of these families ~~is~~ ^{lives} therefore on a gentile friend's farm in Nova Scotia and the three others live on the farm we have bought in summer for the case of emergency. As this farm is not cultivated and in the best case sufficient for

./.

one family they can not settle on this farm.

We remark that it is not only necessary to buy farms, but also important to have good cattle and suitable machines. As we ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ can not afford that, we must live on our money. After having consumed it most of us would be obliged to look for a job, though we know, that exactly that we are expected not to do.

We are unhappy that we can not execute our plans by our own means, because we know, that the government expects it and the Jewish people wants it.

Inclosed we attache a list which shows what we did till now, how much money we invested and what we want to reach our goals.

We remark that only the quickest help can be a real help, as we must show something at first and then we can succeed in getting permits for our poor fellow-sufferers from Europe. There are enough Jewish farmers in Czechoslovakia. As soon as we shall have sufficient farms we could of course take in other Jewish immigrants and to assist them at the hard beginning.

3./ Vocational guidance and education of Jewish farmers.

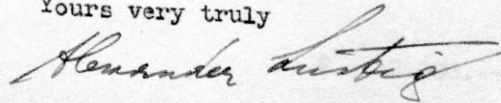
We were interested to hear that you are occupied with the important question of vocational guidance. We think, that agriculture is the first thing you took in consideration. We have trained on our farms in Europe some hundreds of young Jewish girls and boys as chaluzim and many of them are prosperous in Palestine now.- We occupied on our farms 200 - 300

workers.

We are of course ready with pleasure to give a practical agricultural education to young Jewish men and to help in this way in your great work.

We thank you in advance for your help and remain

Yours very truly



Alexander Eustig, R.R. #2.
Glanford Station, Ont.

Telephone: Caledonia 54-27

we bought three farms.

The first farm (Wran^ofarm- I.) without any implement and without stock for
we paid cash \$ 9.000.--

The second farm ~~wadch~~ (Ridge^ofarm) II. implement
we bought with stock and ~~implement~~ for \$ 20.000.--

we paid cash \$ 6.000.--

The third farm (Vansickle^ofarm) we bought for \$ 12.000.--

without stock and implement and we paid cash \$ 3.000.--

The situation is ~~that~~ this, that each family would need a loan of \$ 5.000.-- . Then we could buy five farms, each for two families, to outfit them in a suitable manner and to establish thereby five good jewish farms.

We remark, that we are only thinking of a loan, which we will repay. If it would be possible to take out our money which we have in Czechoslovakia we could repay it at once and we can assure you that we will try our best to get it here.

List of families:

<u>Farm I.</u>	
Charles Schleissner	4 persons
Leo Abeles	4 persons
Hugo Abeles	4 persons
Josef Loewith (single)	1 person
<u>Farm II.</u>	
Otto Hoenig	3 persons
Ludwig Eckstein	2 persons
Franz Eckstein (single)	1 person
Hugo Popper	4 persons
Alois Popper	4 persons
Willi Eckstein (single)	1 person.
<u>Farm III.</u>	
Charles Abeles	4 persons
Alexander Lustig	3 persons
<u>in Nova Scotia:</u>	
Emil Lederer	3 persons
total	<u>38 persons.</u>

22 D'Alexander R. au Congrès juif canadien, 8 mars 1939.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 / 43, d'Alexander R. au Canadian Jewish Congress, 8 mars 1939.

C39
Hn3

R
SÁNDOR (Alexander :
OKL. MERNOK
LOSONC
Honvéd utca 3.
dipl. engineer
Losonc, Hungary
Honvéd u.3.)
Losonc, the 8th March 1939

To the honor.
Canadian Jewish Congress
Montreal.

Dear Gentlemen,

the so-called Jewish law is breaking the existence of us who are advanced in age, but it bereaves our children, the future generation, of all possibilities of life. I had the intention to emigrate anywhere and applied to several countries. In some of them there are already too many of us, in others immigration is on account of financial difficulties without prospects and hopeless. You are parents too, so You will understand our distressful and desperate care concerning our children's future, thus You will understand also that I apply to Your Jewish kindred heart for Your care in my son's interest, for our children give contents and meaning to our life now so full of trials, they are our only hope.

My son Joseph 16 y. old is a well developed youngster, who will finish now the 6th class of the secondary school (he has still two years to the maturity). He is extraordinary talented, as well in languages, as in mathematics and in all natural sciences, especially in chemistry, in which he is really excellent. His highest desire was always to be an engineer studying this branch of profession in Palestine, but as I am released from my position - I was municipal engineer in Losonc - this I cannot grant, for only school money amounts there yearly about twenty £. I should like, if my son's talent would not be wasted and I therefore request You to have the kindness to interfere in Your relig. congregation, perhaps there will be found there a wealthy Jewish family, who would accept him and care for his learning. As far this would not be possible, I would ask You to interfere for my son - at least for his partial support - some stipendium at Your congregation, if it would be possible of some study - or welfare-foundation. Perhaps You would have the kindness to forward money for him by the Anglo-Palestine Bank in Haifa - signing for the conto "Joseph Róna Losonc Honvéd u.3, Hungary". You will always be able to control by this bank that this sum has been used for the mentioned purpose. I am convinced, my son will consider this help as a loan, that he will repay You, when he will succeed in his career or he will repay it to other Jews, who are in need in help.

It is the last distress in my sad plight I was led by on the way to this request and I ask You very heartily to deliver my apply favourably the more, that my wife is a daughter of a rabbi (the late dr. Béla Vajda) and by helping my son You would save the future of the grandchild of a rabbi, who in his life worked very much on the field of welfare, religion and created in Jewish literature many perennial works.

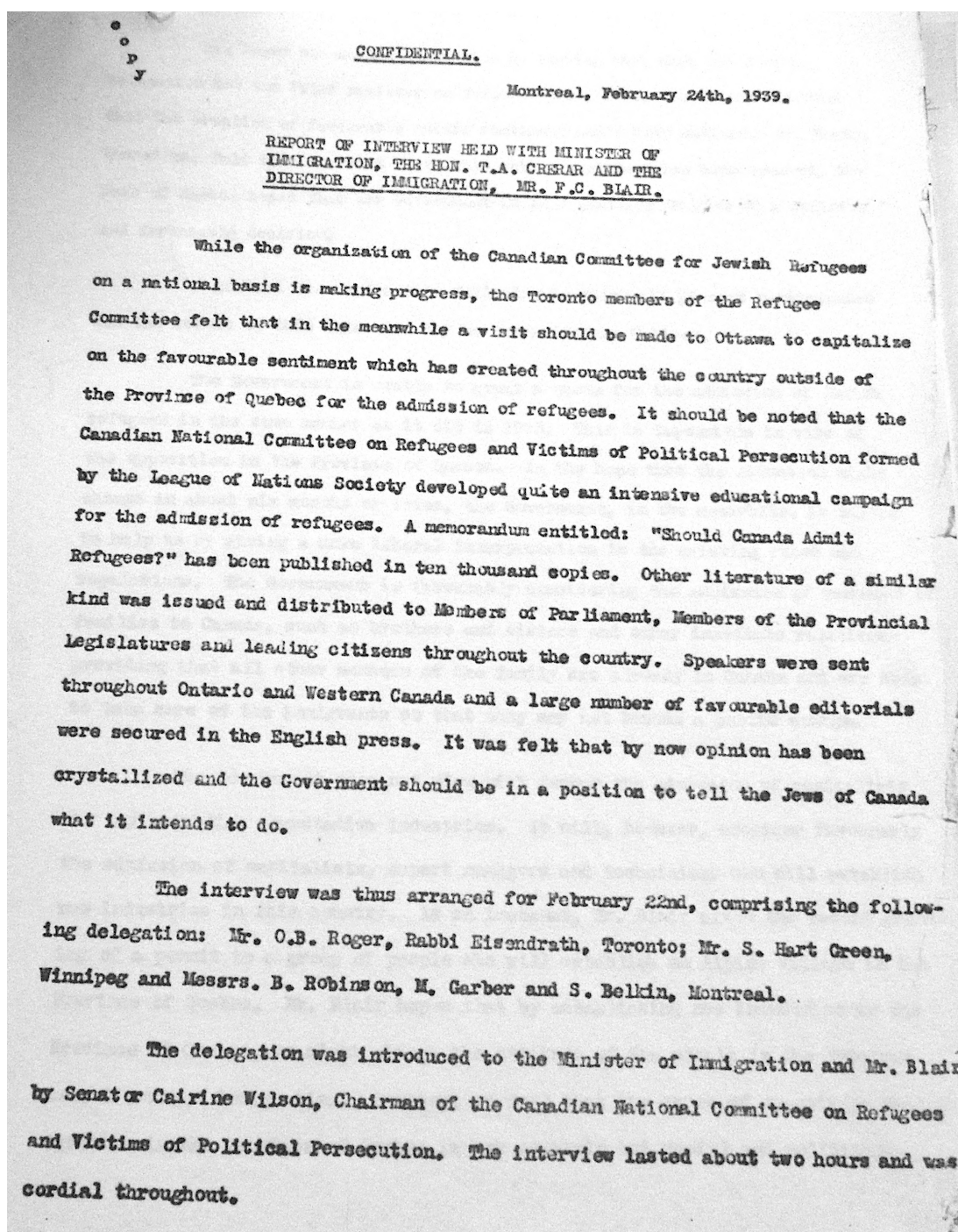
Thanking for Your kindness in beforehand I remain, dear Gentlemen, with renewed request

Your most humble servant:
R SÁNDOR Róna
OKL. MERNOK
LOSONC, HONVÉD-U.3.

P.S. By the same post I am sending You - as a sign of my high esteem - a discussion of my late father-in-law written in Hebrew language.

23 *Report of Interview held with Minister of Immigration, the Hon. T. A. Crerar and the Director of Immigration, Mr. F. C. Blair (Confidential), 24 février 1939.*

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/32, *Report of Interview held with Minister of Immigration, the Hon. T. A. Crerar and the Director of Immigration, Mr. F. C. Blair (Confidential), 24 février 1939.*



134

Mr. Roger opened the discussion by stating that when the Jewish delegation met the Prime Minister on November 23rd, 1938, the latter observed that the creation of favourable public sentiment would help matters. Mr. Roger, therefore, felt that now that favourable public sentiment has been created, the Jews of Canada hoped that the Government is in a position to give us a definite and favourable decision.

A general discussion then following in which all present participated and the result of this interview may be summarized as follows.

The Government is unable to grant a quota for the admission of Jewish refugees in the same manner as it did in 1923. This is impossible in view of the opposition in the Province of Quebec. In the hope that the situation might change in about six months or later, the Government, in the meanwhile, is trying to help us by giving a more liberal interpretation to the existing rules and regulations. The Government is favourably considering the admission of remnants of families to Canada, such as brothers and sisters and other immediate relatives providing that all other members of the family are already in Canada and are able to take care of the immigrants so that they may not become a public charge.

The Government does not view with favour the admission of capitalists who may establish competitive industries. It will, however, consider favourably the admission of capitalists, expert managers and technicians who will establish new industries in this country. As an instance, Mr. Blair cited the recent granting of a permit to a group of people who will establish an Alpine village in the Province of Quebec. Mr. Blair hopes that by establishing new industries in the Province of Quebec, we might change the attitude of the people in the Province toward refugee immigration. However, we feel that the cause of opposition to immigration in the Province of Quebec is not economic but racial and political.

135

The Government will also consider favourably the admission of orphan children for adoption providing suitable homes will be found for them in this country and the children are in perfect health. The Government may also consider favourably the admission of old childless refugees who are in possession of sufficient capital to maintain themselves in this country.

The Government, however, is not prepared to allow those who are in possession of quota numbers for a United States visa to come to Canada as temporary visitors nor will it allow the admission of children whose parents remain in Germany.

As to the question of doctors who may instal themselves in outlying districts, the Government is investigating this matter but is unable to give any decision.

Mr. Blair asked the delegation to bear in mind that during 1939 between 250 and 300 Jewish farming families will be admitted to Canada. Many of them will arrive during the month of March. Mr. Blair was then asked whether an agreement has been signed for the admission of 1500 refugee farming families from Sudeten Germany. While he denied that such an agreement had been signed, he admitted that arrangements are being proceeded with for the movement of such families. He assured us that no discrimination will be made against Jews and that a number of them will be included in the allotment.

It now remains to be seen how far the Department of Immigration will go in living up to these promises and should the Government be generous it might be possible that there will be an influx of Jewish refugees to Canada on a somewhat larger scale than prevails at present.

As to the question of a quota, there appears to be no alternative but to wait until after a general election will be held in this country by the fall of

- 4 -

the year, and see what decision the incoming Government will make in this connection.

Respectfully submitted.

(Sgd) S. Belkin.

SB/EF.

24 De M. A. Solkin à Maurice C., 6 décembre 1939.

CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58 A, De M. A. Solkin et Maurice C., 6 décembre 1939.

MAS/ep

21349-B

December 6th,
1939.

Mr. Maurice C
47 Gottingen Street,
Halifax, N.S.

Dear Mr. C

Acknowledging your letter of November 26th, we thank you for your good wishes and fine sentiments.

As to your enquiry, we may inform you that for the time being it is planned to bring a group of one hundred children as an experiment. The extent of the movement in the future will naturally depend on the success which we will have in placing the first group. It is not possible to predict at this time how long it will take before the children will actually begin arriving for the reason that there are many important problems yet in the way, such as raising the necessary financial means, arranging for safe crossing, etc. The port of landing will of course depend on the time of the year and the ship in which the children will come.

While the foster parents will be able to make some preliminary selection on the basis of photographs and general family histories of the children, central clearing homes will in all probability have to be established in Montreal and Toronto where the children will be maintained before placement is finally decided upon.

We trust that this information will meet with your requirements and welcome any further enquiries that you may have to make.

Very truly yours,

JEWISH IMMIGRANT AID SOCIETY OF CANADA

Executive Director.

25 Formulaire du CNCR pour être famille d'accueil d'un enfant réfugié, 1939.

Source : CJCCNA, CJC-OR, ZA 1939 4/033A, Foster Parents' Application Form, 1939.

**CANADIAN NATIONAL COMMITTEE ON REFUGEES
AND VICTIMS OF POLITICAL PERSECUTION**
21 Dundas Square, Toronto

FOSTER PARENTS' APPLICATION FORM

Placements of refugee children in Canadian homes can only be made under the direction of an accredited child-placing agency. The greatest care must be taken in finding the most suitable home for each child and the most suitable child for each home. To do this, the fullest possible knowledge of the foster parents' family life and interests must be secured. Will you assist us by filling in the enclosed form?

Applicants must undertake to treat the child as a member of the family, to provide education, suitable clothing, nourishment and shelter and all other necessities in health and illness.

The child-caring agency responsible for the child may send one of its visitors to see the child from time to time unless or until the child is legally adopted.

We,.....
of the Municipality of.....
Street No..... County of.....
in the Province of..... have carefully read the statements above
and are willing to receive a child into our family in accordance with all the terms above stated,
to which we agree.

.....
(Husband's signature) (Wife's signature)

Date.....

(SEE OTHER SIDE)

FOSTER PARENTS' APPLICATION FORM

Surname.....Telephone.....

Husband.....Age.....
(Full name)

Occupation.....

Wife.....Age.....
(Maiden name)

Occupation before marriage.....

Address.....

Directions for reaching your home.....

Country of Birth: Of Husband.....Of Wife.....

Husband's parents.....Wife's parents.....

How long in this country.....

Give below names of all other members of household:

Name	Age	Relationship	Occupation School Grade
.....
.....
.....

Religion.....Church attended.....

Average income.....

What are your principal reasons for wanting a child?.....

Age of child desired.....Girl or Boy.....

Could you take a brother and sister?.....

Have you any preference as to the nationality of the child?.....

Would you be willing to take a child of mixed parentage (i.e., Jewish and non-Jewish) who has been brought up in your faith?.....

What educational opportunities are you prepared to give a child?.....

Return to:

CANADIAN NATIONAL COMMITTEE ON REFUGEES AND VICTIMS OF POLITICAL PERSECUTION

21 Dundas Square - Toronto, Ontario

26 Rapport du *Canadian Welfare Council* critiquant le travail du CNCR, 10 janvier 1940.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1940 8 / 88, Memo Re Proposed Immigration of Refugee Children, 10 janvier 1940.

NATIONAL BUREAU OFFICE
40
110
156.14.1

MEMO RE PROPOSED IMMIGRATION OF REFUGEE CHILDREN
January 10, 1940. Robert E. Mills

THE PROJECT
The immediate proposal is to bring in approximately 100 refugee children over 3, and under 13, who are orphans or virtual orphans, children whose homes are already broken up by enforced divorce or death of one or both parents.

The thought in mind is that they should be received into homes in Canada on a free basis, with or without adoption, as may be feasible.

The homes are intended to be permanent, as there is no thought of these children returning to their own people.

PROBLEM FAMILIAR TO CHILD PLACING WORKERS
The job to be done is not materially different from that of providing homes for our own homeless children. It is made more difficult by the unfamiliar racial and cultural background and difference in language, and also by the serious ambiguity with reference to legal status. Possibly this is offset in some measure by presumably somewhat better children to place and by the unusual emotional urge to offer homes.

The requirements of the job will be almost identical with those familiar to Canadian Child Placing Workers - certainly not less exacting. The standards and procedures worked out through long years of experience will be not less needed than for our own Canadian children.

RECOGNIZED STANDARDS AND PRACTICES MUST BE USED
It follows that the work of placement and supervision should be done by qualified child placing social workers, familiar with and using good Canadian practice. We are of the opinion that the better type of placement agency in Canada would be willing to donate their services for this purpose, and we would consider this the better way of obtaining such service, providing that the whole process is adequately safeguarded in other ways.

RESPONSIBILITY A SERIOUS AND CONTINUING ONE
Presuming that placement can be effected in the best known way, there will undoubtedly be a continuing responsibility until the last child is satis-

factorily and permanently disposed of.

If the child's interest is to be the paramount consideration, there will be many replacements necessary and a proportion of the children will be found to need care other than can be obtained by free home placement. Responsible decisions will have to be made and serious expenditures will have to be met. Obviously there must be a responsible and actuarially solvent body in charge to see the work through, no matter how the technical placement and supervision service is obtained.

Of the 1487 children in the care of the Children's Aid Society of Toronto, only 37 per cent could be found free or wage homes that would adequately meet their needs, and this included boys and girls up to the age of 21 years. No less than 83 are in government institutions, and 116 are in the care of other institutions where we pay. It should be remembered that nearly all child adoptions are of children placed at ages under 3 years, which is under minimum age for the proposed refugee immigration.

A RESPONSIBILITY OF CANADA - WHAT THIS MEANS.

It has been said that Canada should assume responsibility for these 100 (or more) refugee children. Presuming that this is true, there are, in our opinion, only two ways that Canada could do so. The people of Canada, in their corporate capacity through their government, conceivably might undertake the task, but there are constitutional and other special difficulties, and there seems no indication whatever of any desire or intention in this direction on the part of the Dominion Government. The only other way that the people of Canada could do this job is in their private capacity as voluntary service. This would mean that all of the people of Canada, who are so inclined, would be given an opportunity to participate in and contribute to a voluntary association for the purpose. Any other arrangement would seem to be placing onus upon certain groups in the Dominion and not

municipalities should not be asked to carry Canada's burden.

GOVERNMENTAL ATTITUDES

While it is conceivable that the Dominion Government and the governments of the various provinces might be induced to contribute to the necessary expense of such a scheme, it is inconceivable that they would be willing to foist upon individual local organizations or municipalities potential liabilities for such children. The first question raised by the province is what guarantee is there that these children will not become public charges?

PAST EXPERIENCE

The whole matter of juvenile immigration is by no means new. Years ago it acquired proportions and exhibited problems that first compelled the enactment of provincial regulating legislation, and later created so much opposition that it was entirely prohibited. Neither the Canadian social agencies nor the provinces are likely to soon forget the lessons learned nor for that matter, is the Dominion Immigration Department.

PROVINCIAL LEGISLATION

The legislation in Ontario prohibits bringing into the Province juvenile immigrants, except by an organization approved and licensed for the purpose by the Province. The proposal has been made that the individual placement agencies, which volunteer to give the technical service, each bring in their own quota of refugee children. This would mean that the Province would have to license a number of juvenile immigration agencies, which we believe it would refuse to do. If the Canadian Committee should equip itself adequately to perform the functions of a juvenile immigration society it is much more likely that the Provinces would issue it a permit.

AMBIGUITY OF LEGAL STATUS

One of the most embarrassing elements in the proposed project is the lack of definiteness as to the legal status of the refugee children. As far as we can learn, they are either without parents or legal guardians because of orphanhood, or they are still in the child-parent relationship with

parents who have abandoned or disowned them. We understand that they have not become wards of the state in England nor of any guardian society or person. They are children without adequate guardianship, and as such, upon arrival in Ontario, might be properly considered "neglected children", and subject to commitment as wards to a Children's Aid Society for guardianship. This, of course, would thrust the burden of guardianship upon the Society and the maintenance upon the municipality where the court action was taken, and would be fiercely resented.

Of course this line of action would not necessarily have to be taken, but the presence in the community of children in this ambiguous condition of lack of effective guardianship would constitute a denial of the basic principle of Canadian child protection, namely that every child, because of his immaturity, is entitled to an adequate guardianship, and the state will see that he gets it.

PSEUDO-GUARDIANSHIP?

The Ontario Legislation, with reference to Juvenile Immigration, states that "For the purposes of this Act, and for the protection of the person and earnings of the child, the society or agent, until the child attains the age of eighteen years, shall have all the powers and shall perform all the duties by law provided in the case of the guardian of an infant."

But legal opinion seems to agree that this does not mean that the child becomes a ward of the Immigration Society in the same sense as he would of a Children's Aid Society, if committed thereto as a neglected child. It is thought to imply a parallel sort of guardianship with that already extant (if any) and not a substitute therefor.

Probably the powers conferred upon the Immigration Society would be sufficient, for example, for consent to hospital care and necessary surgical operations, but would not be sufficient for consent to adoption. The experience of the Barnardo's, etc., would suggest that it would be sufficient for an indenture agreement.

LEGAL ASPECTS OF ADOPTION

The question of the feasibility of adoption for these Refugee Children is a

NAME

difficult one. Obviously there must be a reasonable period of probation and adjustment, even when adoption seems to be indicated. After this is successfully completed, the only possibility of adoption would seem to be if the Judge can be induced to dispense with the consent of the parents or guardians. This would require all that could be obtained in the way of evidence of the family situation from which the child came, which should be, where possible, in acceptable legal form, - affidavits, declarations, and the like. During the probationary period, the status of the child would be ambiguous, but should be made as clear as possible by an indenture agreement.

ADOPTIONS FROM THE SOCIAL SIDE

On the social side, proposed adoptions must be scrutinized with a very conservative attitude. Experience has taught us that sound applications for adoption of strangers' children are not normally available for children past the formative age of infancy. Two special urges are cited as likely to change this situation in favour of adoption of refugee children over 3 years old: -

- (1) The impression is conveyed that the children to be placed are paragons of excellence, being children of outstanding people, university professors, preachers and the like. We question very much whether this is even approximately true. Moreover, we cannot but feel that the prolonged stay of these children in frankly temporary camp care in England, together with the terrible psychological experiences through which they have come, must of necessity have left serious scars upon their personalities. We know little about the English camps but do know something of the effect of even fairly good institutional life, and these camps can hardly be expected to be up to even moderate standards. If, for example, sex practices are not rife among these children crowded together in make-shift care, we would be greatly surprised.
- (2) The emotional appeal of the barbarous situation and the cruel plight of the children is expected to make homes available that otherwise would be

NAME

closed to adoption. Our opinion is that this is a shaky basis for adoption. Unless the adoption is inherently sound in itself - unless it satisfactorily meets the real needs of suitable parties, it can hardly be expected to work through a lifetime of living together. The emotional urge cannot be expected to be effective very long, and then the same criteria must apply as if it had not existed.

PLACEMENT STANDARDS, INDENTURES AND EXPLOITATION OFFER UNUSUAL DIFFICULTIES

We have already stated that the processes of modern child placing in accordance with good Canadian standards should prevail. These involve as thorough as possible appraisal and understanding of the child before placement, and also of the homes offered; the most careful fitting of the home to the needs of the child, and close and continuous supervision after placement to assist in the adjustment of the parties, and if necessary, to remove the child and try some other care.

The first of these requirements will offer unusual difficulties, as the significant date concerning the children will be hard to obtain, their homes and families being inaccessible. Considerable special effort will have to be made in this direction, if the scheme is to promise reasonable success. The scheme of developing Canadian work in England should greatly facilitate this aspect of sound placement in Canada. The lack of some such tie-up was one of the causes of difficulty in the old Juvenile Immigration. Competent physical and psychological tests are absolutely essential and must be insisted upon, together with as complete as possible analysis of personality by those who have cared for the child in camp.

Incidentally, Ontario legislation provides for "bringing into Ontario neglected or dependent children, who are not feeble-minded and who before arrival in Ontario are certified by a duly qualified medical practitioner to be free from disease of any kind."

FUNDS REQUIRED

As to what would constitute for our purposes "actual solvency" there are, of course, no clear and definite criteria. We can, however, submit some data that go a long way towards resolving this problem.

Before undertaking responsibility for children, the Committee should be definitely assured of the following funds: -

- (1) To cover necessary administrative expenses as long as the responsibility shall last. The responsibility will last until either 18 years or 21 years of age. As the children are all over 3, this means a period of 15 to 18 years. Such expenses should include the cost of roganization for obtaining the necessary histories and examinations overseas.
- (2) To cover any outlay in the care, maintenance, transportation, etc., of children that may reasonably be expected to be necessary to see the work through to a successful conclusion.

Various estimates have been made of the probable outlay that will be required for maintenance of such children until they reach the age of 18 years (or 21 years). To think that there will be none is absurd and ignores the experience of operating agencies. This result could only be approximated by a callous disregard of the interests of the children served. The real problem is to find some reasonable basis for estimating how much will be required. Several bases have been suggested, most of which give high estimates of cost. A study by the Children's Aid Society of Toronto of the amounts paid by the City for maintenance of those wards who graduated(at 21) in 1937, seems to us to have considerable significance.

These figures are considerably lower than today's experience would give, but are probably nearer what would be encountered by the Committee for the following reasons: -

- (1) Beginning in 1916, a considerable part of the experience was in a period when conditions in the Toronto Society's work were more nearly like what much of that throughout Canada is in today.
- (2) Those who entered as young children were beyond the usual ages of adoption before the enactment of the Adoption Act. As a result this study includes many cases, which today would be treated as adoptions and thus would drop out of the caldulation. This is in favour of this study being used as a basis, as it is hoped that many of the younger refugee children

may be adopted and thus practically cease to be a potential source of expense to the Committee. On the other hand, it must be remembered that the ages that we are accustomed to consider adoptible will mostly be excluded from this immigration, namely under 3 years. It is possible that the reduction in cost in the study, due to the inclusion of the highly adoptible years under 3, will be offset by the better type of child to be placed, resulting from rigid selection after examination.

\$300. EACH PLUS

This Toronto study gave an average outlay for maintenance of \$372. Adjusted if necessary for 18 years graduation age, the figure would be just under \$300. As this study did not include anything for maintenance of those children who found their way into public institutions, hospitals and the like, an amount would have to be added unless children in need of such care would be immediately deported.

We are of the opinion that for non-Jewish children of the Protestant faith the resultant amount per child would probably cover the necessary costs of maintenance. To this should be added a sum for transportation. We find it difficult to estimate what added cost might be expected to arise from the fact that a very large proportion of the children in question are to some degree Jewish, and of the remainder at least one-half are said to be Roman Catholic, but certainly a considerable addition would be indicated. Both of these religious groups are a comparatively small proportion of Canada's population, more particularly in those provinces where foster home placement is customary. Moreover, in both groups it is said to be much more difficult to find foster homes than in the Protestant non-Jewish communities. Various reasons are given for this: -

(a) Among Jewish People:

Families are mostly in cities. Living conditions, excepting of the most wealthy, are unusually crowded. Families are very "clannish".

(b) Among Roman Catholic People:

Families are usually already large. The institutional tradition in

child care has prevailed so that foster family care has not been popularized.

Additional study should be given to this phase of the problem of estimating probably cost. Certain it is that the rates paid for board of children in paid foster homes are considerably higher in Jewish Agencies than in non-Jewish ones. The consensus of opinion of the social workers consulted was that, all things being considered, \$600. each would be a reasonable amount to expect to have to provide if the age distribution, between limits, is approximately as here.

TECHNICAL EQUIPMENT NEEDED

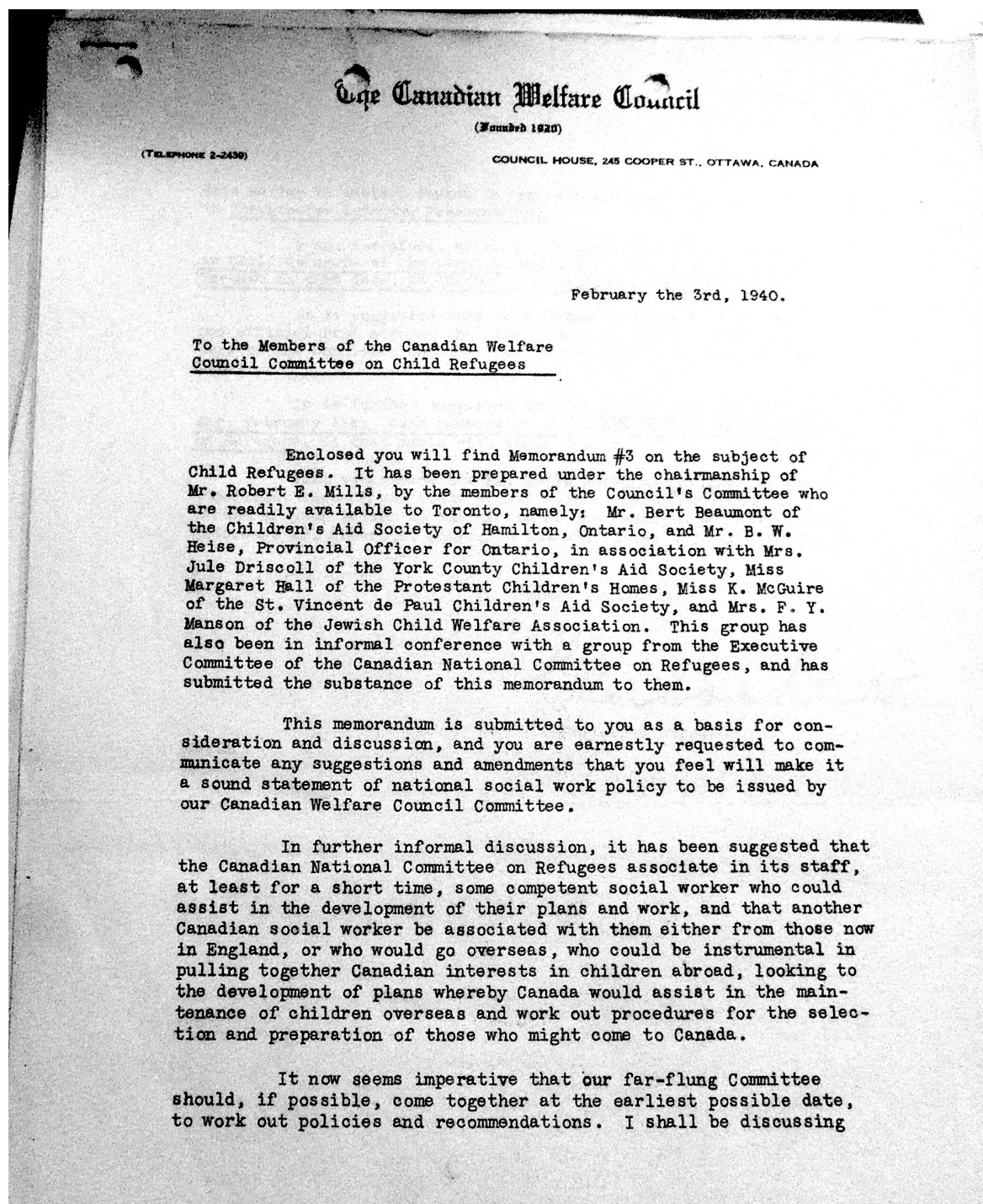
Reference has already been made to the necessity of a responsible body to see the work through. The administrative person of such a responsible body should be thoroughly familiar with child placing standards and procedures, so that she can satisfy herself that the persons or agencies to whom the actual field work is delegated are giving adequate service and so that decisions, with reference to changes in type of care, etc., may be intelligently made.

If the services of the various operating child placing organizations are used, her relationship to them should be somewhat like that of the Director of a Children's Aid Society to the individual children's institutions, in the care of which he may place some of his wards. He must see that necessary maintenance funds are provided^{and} that the function delegated to the institution is adequately carried out. He must decide when some other care is indicated and make the "necessary arrangements", all of which requires technical knowledge and skill.

The problem of effectively supplying such administrative service in practice across Canada is colossal. The possibility of localizing the placements unless and until they become much more numerous would seem to force itself upon the National Committee for consideration.

27 Déclaration de Charlotte Whitton sur les dysfonctionnements du plan des 100 réfugiés, 3 février 1940.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, Memorandum de Charlotte Whitton aux membre du *Canadian Welfare Council Committee on Child Refugees*, 3 février 1940.



this matter in Western Canada in the next few weeks and can be back in Toronto for Tuesday, February 20th.

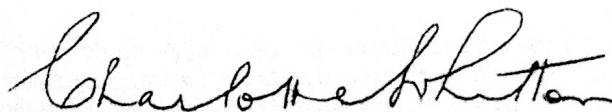
I am, therefore, writing to suggest that this Committee on Child Refugees of the Canadian Welfare Council plan to meet in Toronto on that date, at 10:00 A.M., continuing through the day.

It is suggested that we seek the attendance of at least one official from each of the nine provinces, and all other members of the Committee who may find it possible to be there at that time.

It is further suggested that we should meet the next morning, February 21st, with members of the Canadian National Committee on Refugees, if that meets with their approval.

Will you please let Mr. Mills know, as Chairman of the Committee, whether you could attend such a conference, sending a carbon of your letter to the office of the Canadian Welfare Council? (Address: Mr. Robert E. Mills, 32 Isabella Street, Toronto 5, Ont.)

Yours sincerely,



Executive Director.

CW:IH

28 De Saul Hayes à Oscar Cohen, 28 février 1940.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 11 / 58, De Saul Hayes à Oscar Cohen, 28 février 1940.

February 28, 1940.

Mr. Oscar Cohen, Executive Secretary,
Canadian Jewish Congress,
150 Beverley Street,
Toronto, Ont.

Dear Oscar,

I am sending a letter to Archie, a copy of which I am enclosing, but I would like to reply to your letter of February 25th personally to you.

Frankly I am at a loss to harmonize the following important matters arising out of the letter.

Reiterating the statement I made in my letter to Archie, I am fully cognizant of the extremely fine piece of work done by Toronto (this, of course, means under your inspiration). I remember that some five thousand dollars was spent, the major portion of which went to the Canadian National Committee on Refugees. I know that you have worked assiduously on the problem and that you are cognizant of the knowledge of the difficulties involved. What I cannot square with all of this is the statement in the last paragraph of your letter that- a. it will be some time before refugee children arrive in this country - b. there is a possibility that they may not arrive at all.- c. that the Jewish Community will have to decide whether its money will be well spent for bringing children into Canada who are already in England. To me the propositions seem antithetical. It seems a shame to have expended so much time and money if it still remains a question as to whether the Jewish children should be brought in. I am given to understand that even before the outbreak of war that the admission of children under the permit meant that the children would come from England. The last few months have really not changed the problem in my opinion. I would like very much to receive some enlightenment on this point, as the feeling here is in favor of the admission, and that we should make it one of our major activities to see that a reasonable number of children come in under the scheme.

I am sorry that I was not in Toronto even though your point that what the Welfare Council does is of no importance, the inference being that the National Committee on Refugees will have more influence than Miss Whitton's group. Be that as it may, I think that it was unfortunate that at the meeting we had to rely on Mr. Vaz, who has no connection with our organization and that he was there only in his quality

Mr. Oscar Cohen

Feb. 28, 1940.

of Executive Director of Federation and representing Mr. Bronfman personally, who is on the Executive of the Welfare Council. The conclusion that I arrived at - and I need not mention that I want this kept in the strictest of confidence - was that Martin Cohen feels that you, the Jewish members of the National Committee on Refugees dont know what it is all about and that the word of God has been spoken when Miss Whitton's Committee decides anything. In conclusion I would like to point out that if it is a bad thing for Jewish children to be admitted into Canada, well and good, even if unfortunate, but if it was a good thing for six or eight months why is it a bad thing today. If it is still a good thing I cannot believe that at the present time, forty, fifty nor even a hundred Jewish homes, which would meet with the approval of even the most painstaking social worker cannot be found. I refuse to believe this, I also refuse to believe that the difficulties cannot be overcome. As far as costs are concerned, even if our organization has to commit itself to part of the costs of the social worker and the transportation of the Jewish children, I do not see how money can be better spent. Despite my apparent dogmatism on the subject I would be very glad to have your comments on the viewpoints expressed and as well, your statement as to the viewpoint of your representative leaders in the Central division.

Regards and good wishes.

Yours very truly,

National Executive Director.

SH.AF

Encl.

29 Internment Camp "B" - Camp Statistics, 17 août 1940.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, 12 / 119, Internment Camp "B" - Camp Statistics, 17 août 1940.

Internment Camp "B".
August 17th, 1940.

CAMP STATISTICS

Men: 716

<u>1. Refugees from Nazi - Oppression</u>			
A.	Racial		610
B.	Religious		11
C.	Political		54
<u>2. Others who do not wish to or cannot return to Nazi-Germany.</u>			41
<u>3. Confession</u>			
A.	Jews		515
B.	Catholics		66
C.	Protestants		106
D.	Others		29
<u>4. Nationality before Nazi Regime</u>			
A.	Germans		443
B.	Austrians		214
C.	Polish		29
D.	Czechoslovakians		3
E.	Dutch		1
F.	Others		11
G.	Stateless		15
<u>5. Imprisoned by Nazis for racial, religious or political reasons.</u>			178
<u>6. Physically maltreated by Nazis</u>			180
<u>7. Relatives killed or disabled by Nazis</u>			231
<u>8. British Naturalisation applied for</u>			74
<u>9. Registered with the Refugee Committees</u>			610
<u>10. Boys</u>			
A.	16 - 18 years of age		280
B.	19 - 20 years of age		145
<u>11. Schoolboys and Students</u>			220
<u>12. Registered for re-emigration from the U.K. to U.S.A. or other neutral countries</u>			317
<u>13. Relatives serving in Allied Forces</u>			193
<u>of which in British Forces</u>			109
<u>14. Artisans</u>			179
<u>15. Farmers</u>			171
<u>16. Professional Men</u>			
A.	Technical Experts		134
B.	Doctors of Medicine		9
C.	Scientists		36

D.	Ecclesiasticals	20
E.	Bookkeepers and clerks	27
F.	Journalists and writers	19
G.	Lawyers	1
H.	Artists	40
<u>17. British School - or University Education</u>		178
<u>18. Residents in Great Britain</u>		
A.	Up to 1 year	180
B.	up to 2 years	368
C.	up to 3 years	34
D.	up to 4 years	23
E.	up to 5 years	26
F.	more than 6 years	41
<u>19. Holders of labour permits in the U.K.</u>		273

30 Kit du démarcheur pour la récolte de fonds de l'UJR&WRA à Montréal (1940-1941).

Source : CJCCCNA, CJC-OR, 17 / 125 X, Kit du démarcheur, 1940.

1940 MONTREAL CAMPAIGN

United Jewish Refugee & War Relief Agencies

In conjunction with
The Joint Distribution Committee, The Canadian Jewish Congress Committee for Refugees, The Federation of Polish Jews of Canada, The Ort, The Peoples Relief Committee, and United Jewish Relief Conference

WORKER'S KIT

You are dealing in human lives!
Our Jews abroad are walking in the Valley of the Shadow of Death, but you can reach out and save many of them. These cards represent the life-blood of your brothers.

Don't Delay-Don't Fail Them
Please get Cash or Cheques
Please Report Daily

YOUR CARDS MUST BE CANVASED HONESTLY

Canada's Objective \$300,000 Quebec and Maritime Provinces \$120,000 and \$10,000 for War Efforts
HEADQUARTERS:-- Also City of Ottawa Committee of Canadian Jewish Congress

1121 St. Catherine St. W. ROOM 300 Telephones: BE. 1904-5 PL. 9521-2 **DEC. 9 to 19th. 1940**

31 Registration Card (Emigration), 1940.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, 17 / 125 X, Registration Card (Emigration), 1940.

REGISTRATION CARD (EMIGRATION).

SURNAME OTHER NAMES

INTERMENT ADDRESS

PLACE & DATE OF BIRTH

ALIENS TRIBUNAL: PLACE DATE CATEGORY

Do you wish your file transferred from the American Consulate in Great Britain to Canada?

If so, sign here and state with which Consulate in G.B. the file is lodged

Committee with which registered in Gt. Britain

Registration No.

Address before Internment

Date and place of U.S.A. Registration Which Quota

Have you been notified that your file was transferred to Gt. Britain?

Have you had Form 7 or 7a from the U.S. Consulate in London?

Date of final visa appointment if any

Have you any family who were going with you to U.S.A.? If so, give particulars below:-

NAME	ADDRESS	RELATIONSHIP

any of your family have already left for the U.S.A., give particulars below:-

NAME	ADDRESS IN U.S.A.

Sponsor in U.S.A. Name


Address Relationship to Emigrant

In whose possession are the following documents?

NAME AND ADDRESS	FOR OFFICE USE ONLY
Passport or Cert. of Identity	
Birth Certificate	
Marriage Certificate	
Police Book	
Good Conduct Record	
Five Photographs	
Affidavit/s	

32 Un exemple de brochure de l'UJR&WRA : « A Matter of Life - Or Death », 1941.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 47, "A Matter of Life - Or Death. Can You Pass Them By ? \$300,00 Needed.", 1941.



A MATTER OF
LIFE — OR DEATH

CAN YOU PASS THEM BY?

\$300,000 Needed

625

In a War-Torn World Today

- 1,000,000 Jews are starving in Poland.
- 400,000 Jews are without lobenztrium in greater Germany.
- 200,000 Jewish refugees wander in France.
- 15,000 Jews are stricken in Hungary.
- 18,000 Jews are awaiting emigration in Shanghai.
- Thousands of Jews are destitute in Roumania.
- Uncounted thousands of Jewish refugees are without means in England, Holland, Switzerland, Palestine.

Some Questions — and Answers

Q. Can Canadian Jews help?

A. Yes, by subscribing funds to the United Jewish Refugee & War Relief Agencies.

Q. What is the United Jewish Refugee & War Relief Agencies?

A. It is a Canadian Organization comprising the Joint Distribution Committee, Canadian Jewish Congress Committee for Refugees, Federation of Polish Jews of Canada, Ort, Peoples Relief Committee and United Jewish Relief Conference.

Q. What does the U.J.R.&W.R.A. do?

A. It provides succour to stricken Jews overseas, settles refugee farmers on the land in Canada, and ministers to other refugees who reach our shores.

Q. How does the U.J.R.&W.R.A. transmit monies for overseas relief?

A. It transmits funds directly to those countries where the Canadian Government permits; and in those countries where transmission is prohibited due to currency restrictions, the J.D.C. purchases blocked currencies, thus providing relief without actually sending Canadian or American dollars or supplies.

THE RECORD SPEAKS

What Are the Facts?

Work of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies is two-fold: I. Refugees in Canada II. Refugees overseas.

I. In Canada —

Assistance to refugees in Canada has been a charge of the Agencies since January, 1939. A thousand victims of persecution have been settled on farms. Those not on farms, or who merely passed through Canada en route elsewhere, also received aid.

Evacuees — British mothers and children who came to Canada to escape Nazi bombing found themselves stranded because of British Treasury currency restrictions. The U.J.R. &W.R.A. provided funds.

Internees — over 2,500 refugees in England, though themselves victims of Nazi oppression, were placed in internment camps because technically they were "enemy aliens" and sent to Canada. The U.J.R.&W.R.A. helps these people, the majority being Jews, in their migration problems and provides material comforts consonant with our duties as Canadians and Jews with the full approval of the authorities.


II. Overseas —

What is the record of the U.J.R.&W.R.A. for the Calendar year 1940? So far, it has sent the following monies overseas:

COUNTRY	ORGANIZATION	DATE	AMOUNT
(a) U.S.A. (New York)	J.D.C.	Dec. 1939—Jan. 1940	\$ 3,500
(b) England	ORT	Jan. 10—Aug. 19	12,100
(c) Lithuania	ORT	Jan. 10	400
(d) France (Paris)	J.D.C.	Apr. May	100,000
(e) Palestine	World Oze Union (J.D.C.)	Sept. 11—Oct. 31	7,645
(f) England	J.D.C.	Sept. 11 & 27	1,200
(h) Palestine	J.D.C. (Rabbi Herzog)	Sept. 11 & 27	2,000
			\$126,845

Remember that the Canadian Government will permit our transmissions to certain countries and, in particular, to countries operating on the sterling basis. Let no one say his contribution will not bring relief to Jewry because Canada is at war. Canadian Jewry can, with the approval of the Canadian authorities, send monies overseas.

If the desire to give and to discharge your obligations exists, send us your contribution.



United Jewish Refugee and War Relief Agencies

Registered under the War Charities Act.

**Canadian Jews MUST Help
Starving Jewry Overseas!**

FUNDS ARE NEEDED FOR JEWISH REFUGEES!

**1940-41 NATIONAL CAMPAIGN
\$300,000.00**

Quotas as follows—

Quebec, Nova Scotia, New Brunswick	\$120,000.00
Ontario	120,000.00
Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia	60,000.00
	<hr/>
	\$300,000.00

**United Jewish Refugee & War Relief Agencies
1121 ST. CATHERINE STREET WEST, MONTREAL, P.Q.**

In conjunction with the:

Joint Distribution Committee
Canadian Jewish Congress Committee for Refugees
Federation of Polish Jews of Canada
Canadian Ort Organization
Peoples Relief Committee (Montreal)
United Jewish Relief Conference (Toronto)
Peoples Relief Committee for War Sufferers (Winnipeg)

National President: SAMUEL BRONFMAN

Campaign Chairmen:

Eastern Region: ABE BRONFMAN

Central Region: BEN SADOWSKI

Western Region: B. SHEPS

Regional Chairmen:

Eastern Region: MICHAEL GARBER

Central Region: A. B. BENNETT

Western Region: B. SHEPS

33 News Release. Canada Offers Sanctuary for Stranded Refugees, juin 1941.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 5 / 50, News Release. Canada Offers Sanctuary for Stranded Refugees, 6 juin 1941.

JUN 6 1941

News Bulletin

UNITED JEWISH REFUGEE & WAR RELIEF AGENCIES

In conjunction with
The Joint Distribution Committee, The Canadian Jewish Committee for Refugees, The Federation of Polish Jews of Canada, The Ort, The People's Relief Committee and United Jewish Relief Conference

Head Office: 1121 ST. CATHERINE ST. WEST MONTREAL

Release on Receipt
June 6, 1941.

CANADA OFFERS SANCTUARY FOR STRANDED REFUGEES

Arrangements were concluded by the Canadian Government and the Free Polish Government as a result of which Canada has offered asylum to a number of Polish refugees stranded in Japan and Portugal. It has been further arranged that a number of these be Jewish Polish refugees -- 70 from Japan and it is hoped 150 from Portugal.

The United Jewish Refugee & War Relief Agencies, being the confederation of all war relief and refugee bodies in Canada including the Canadian Jewish Congress Refugee Committee, the Joint Distribution Committee in Canada, the Federation of Polish Jews of Canada, the People's Relief Conferences, and the Canadian Ort Organization has by resolutions guaranteed the maintenance and support for the duration of the war of Polish Jewish refugees offered residence in Canada.

The Federation of Polish Jews, one of the constituent members, is, of course, vitally concerned in the projected movements and has taken a leading role in this work of salvation and in presenting the matter to the United Jewish Refugee & War Relief Agencies.

The United Jewish Refugee & War Relief Agencies is pleased to acknowledge the helpful work of the Federation of Polish Jews and as well the collaboration of the Jewish Immigrant Aid Society in planning the details of the movement. It is expected that the movement will proceed forthwith as it is doubly important (a) to save those to whom sanctuary is offered and (b) to make room in Japan and Portugal for other refugees who may there find temporary haven from Nazi savagery while awaiting solution of their migration problems.

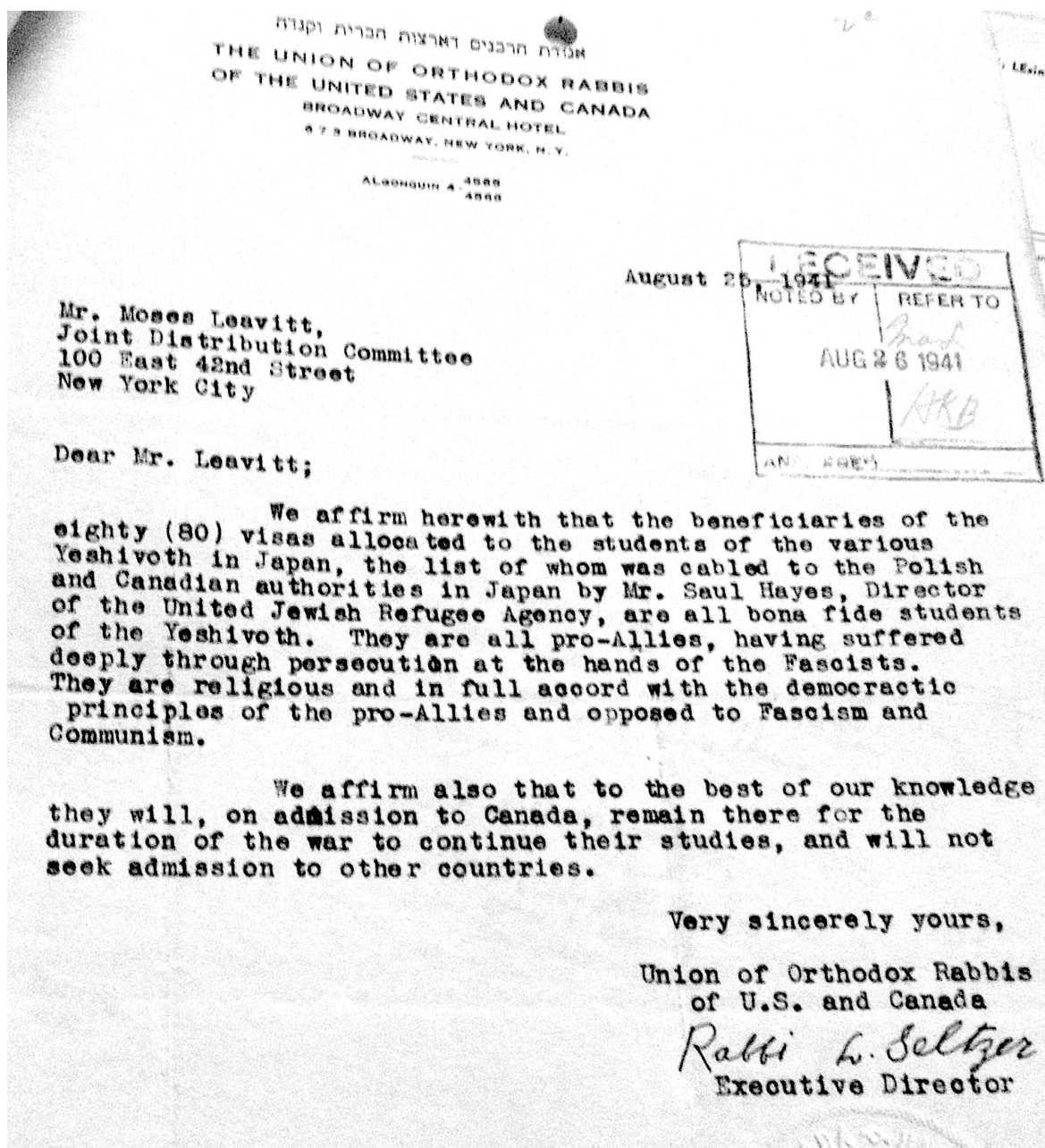
With its mind focussed on the above principles, the officers of the United Jewish Refugee & War Relief Agencies have unanimously decided on furnishing to the interested authorities the assurances that aid and assistance where necessary will be proffered to these refugees, that settlement plans would be made for the refugees and that no governmental departments need be deterred from acting in this humanitarian appeal on the fear that Polish Jewish refugees would become public charges in Canada. Unconditional guarantees were submitted.

The United Jewish Refugee & War Relief Agencies is proud and privileged to act as guarantors having behind it the sentiment of Canadian Jewry which has constantly pleaded that Canada open its doors to refugees.

* * * * *

34 Lettres de l'Union of Orthodox Rabbis et le Vaad Hahatzala pour les étudiants et les rabbins bloqués au Japon, août 1941.

Sources : CJCCNA, CJC-OR, CA 23 / 200, du rabbin Seltzer à M. A. Leavitt, 25 août 1941 et CJCCNA, CJC-OR, CA 23 / 200, du rabbin Jacob Levinson à M. A. Leavitt, 26 août 1941.



Vice-Chairman
 Isaac
 University
 sum
 Moser Silver
 Joseph Konwits
 Jacob Levinson
 Treasurers
 Abi I. Rosenberg
 Abi Ch. I. Bloch
 Jersey City, N. J.
 Hirsch Manischewitz

ועד ההצלה
 בעד הישיבות המדוכיות נגועות המלחמה
V A A D H A H A T Z A L A
 Emergency Committee for War-Torn Yeshivoth
 132 NASSAU STREET, NEW YORK, N. Y.
 (SUITE 819)
 Tel. REctor 2-4235

ליו"ד נכבד:
 הרב ר' ישראל רודניצקי
 הרב ר' יוסף אריה הכהן לעווניטש
 סגן ליו"ד נכבד:
 הרב ר' יוסף אריה הכהן לעווניטש
 חברי הנשיאות:
 הרב ר' אליעזר זילבער
 הרב ר' יוסף קאנווויץ
 הרב ר' יעקב לעווניטש
 מזכרים:
 הרב ר' ישראל רודניצקי
 הרב ר' יוסף אריה הכהן לעווניטש
 הרב ר' יעקב לעווניטש

August 26, 1941

RECEIVED	
NOTED BY	REFER TO
	<i>Mad</i>
AUG 27 1941	
ANSWERED	

Mr. Moses Leavitt, Sec'y.
 American Jewish Joint Distribution Committee
 100 East 42nd Street
 New York City

Dear Mr. Leavitt:

It is understood that the eighty rabbis and Yeshivah students who have been permitted to enter Canada, are to remain there for the duration of the war and will occupy themselves solely with the study of the Torah.

We shall not encourage their entry into the United States of America.

Furthermore, their high religious moral convictions and character causes us to be convinced that none of these are influenced by communist or fascist doctrines.

We know that they will have no intention of occupying themselves with any other activity outside of their religious devotions and studies.

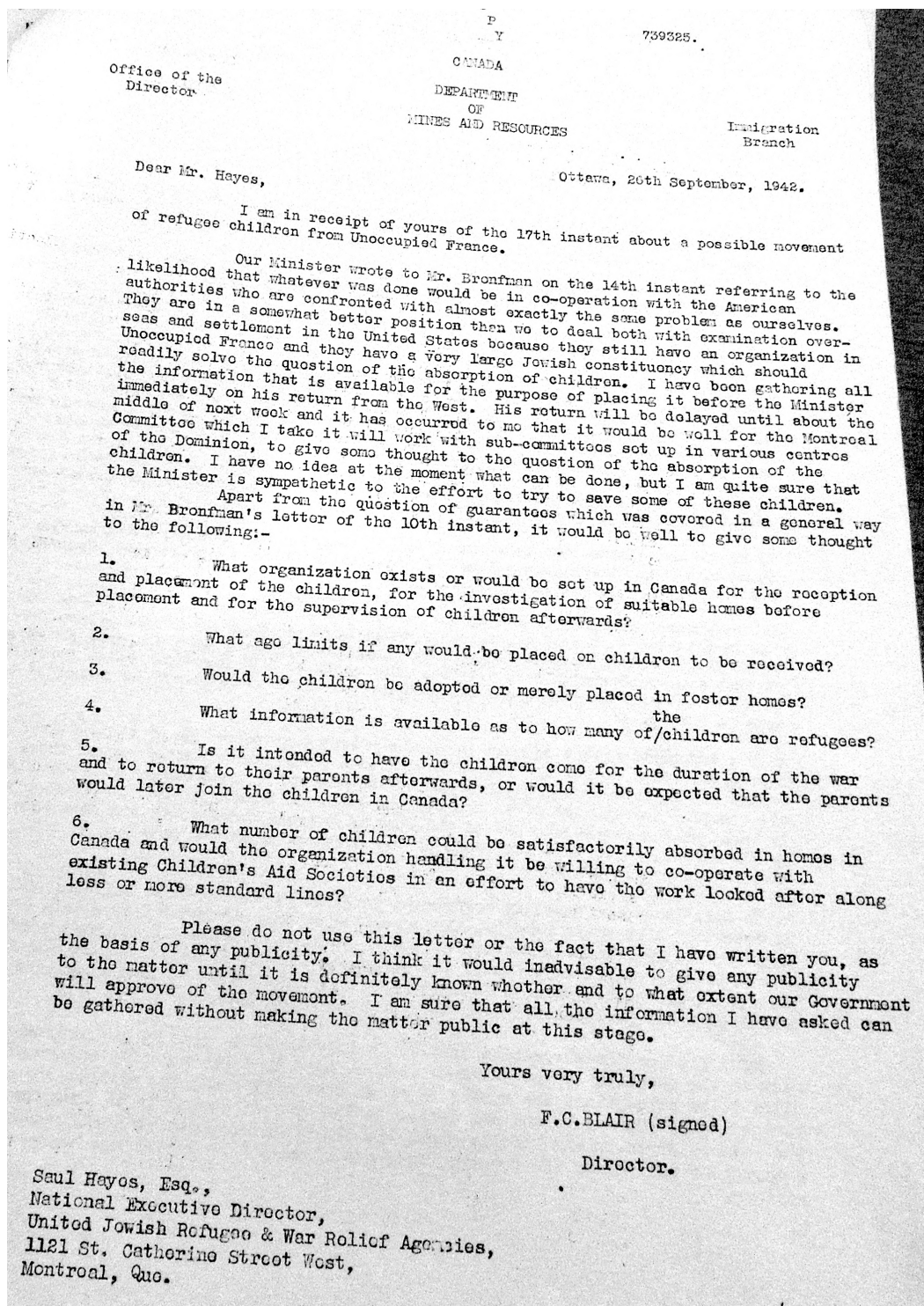
This group of eighty consists of the following:

- | | |
|--|----|
| 1) Students of the Yeshivah of Mir | 44 |
| 2) Students of the Yeshivah of Lubavitch | 9 |
| 3) Students of the Yeshivah of Kletzk | 6 |
| 4) Students of the Yeshivah of Kamenetz | 6 |
| 5) Students of the Yeshivah of Lublin | 6 |
| 6) Students of the Yeshivah of Radun | 2 |
| 7) Students of the Yeshivah of Bialystok | 2 |
| 8) Students of the Yeshivah of Telz | 1 |
| 9) Students of the Kolliel | 2 |
| 10) Rabbis | 2 |

Sincerely yours,
Rabbi Jacob Levinson
 Rabbi Jacob Levinson
 Member of Presidium

35 De F. C. Blair à Saul Hayes, le 26 septembre
1942.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 11 / 104 A, Minutes of meeting of National Executive UJR&WRA, 24 octobre 1942.



36 De Saul Hayes à F. C. Blair, le 28 septembre 1942.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, ZA1942 11 / 104 A, Minutes of meeting of National Executive UJR&WRA, 24 octobre 1942.

4. COPY

UNITED JEWISH REFUGEE & WAR RELIEF AGENCIES
1121 St. Catherine St. W.,
Montreal

September 28, 1942.

SPECIAL DELIVERY

Mr. F.C. Blair, Director,
Immigration Branch,
Department of Mines & Resources,
Ottawa.

Dear Mr. Blair: Your ref: 739325

Please accept my warm thanks for your letter of the 26th of September and let me hasten to add that I will scrupulously observe the cautionary statements made in your last paragraph.

As to the points raised in your letter, I am sure I am reflecting the views of the committee if I reply to the points raised seriatim:

- 1) We would utilize the set-up of the welfare agencies in order to investigate homes and prospective foster parents. I have in mind much the same set-up as originally created to deal with the prospective large number of evacuees who came to Canada. At that time the Canadian Jewish community was prepared to offer as many homes as were required by the evacuees. The United Jewish Refugee & War Relief Agencies took the stand at the time that the supervision of the children and the recommendation of foster homes would be the work of the social agencies. In Montreal, of course, the matter developed differently in that the Council for Overseas Children was created, but the purpose of my indicating the history is to advise you that we always had in mind the organization of the U.J.R. & W.R.A. fostering the movement and being responsible for the financial commitments involved but relying on the agencies to do the actual work.
- 2) We did not discuss the question of age limits, feeling that any children who could come over would, in the light of the present tragic emergency, be received in homes.
- 3) The general approach to the matter was of foster homes because of the fact that the immigration status of the children would be of a temporary nature unless and until the Canadian Government agreed to a permanent status, in which case the question of adoption would emerge very clearly. The reply to this question would, therefore, be dependent upon exactly under what conditions the children would be permitted to come to Canada.
- 4) The information that we have is to the effect that every one of the children is a refugee, being of parents who entered France having been granted asylum there during the days prior to the outbreak of the war and in some cases those who fled the occupied territories after the fall of 1939. According to our information which is based on the people who are on the spot at Marseille and which has been sent to us via Lisbon, it is felt that none of the children is French national in which case they are all refugees.
- 5) We have asked the Canadian Government to grant asylum to these children and cannot be concerned with their parents, who according to our information have been sent either to reservations in Eastern Europe or to labour battalions in other parts of German-occupied territory. Under the circumstances our specific request for the children does not envisage, in the light of the information to hand, any plea on behalf of their parents after the war, or at a later date.

May I proffer the suggestion that it is impossible to give an unequivocal statement on the question of the children whom we hope that the Canadian Government will allow to be saved since the matter is of an emergency character without a complete background of every case and our desire at the present moment is to save them from the fate which certainly befalls them. If the Canadian Government will grant them a permanent entry into the country, this will indeed be a marvellous humanitarian gesture.

F.C. Blair, Esq. (cont'd)

September 28th, 1942.

If the Canadian Government can find it within its power to grant them asylum then we ask that asylum be granted. In the latter event there will be no question of parents joining the children but rather a repatriation question. Again, may I repeat that this depends upon the nature of the Government's approval.

6) As stated in reply to No. 1, our organization would look to the children's aid societies to have the work proceed along the more or less standard lines which have become accepted practice in the placement of children. Our work, when the question of the movement from England loomed large, would entitle us to believe that 500 children can be satisfactorily taken care of in homes throughout Canada and that another 500 could be looked after in institutions if this were found necessary.

I was out of town last week and on my return I find that there was some correspondence with Mr. Hume Wrong. I found it difficult to understand why the Department of External Affairs entered the picture, but I find that Mr. Podoski had made representations, which explains why under diplomatic usage it was before the External Affairs Department. It appears we were requested to plead offering the guarantee so that the Canadian Government would have no financial obligations. I find further that this plea is in no wise concerned with the projected movement of the children and should not be confused with it. It refers only to a group of adults of Polish nationality. Attached please find copy of the letter which went to Mr. Hume Wrong in this connection. It should not form part of the record under your No. 739325 as it springs from a different situation entirely and does not concern the same people.

I know I am expressing the thanks of every Canadian Jew when I state that we are grateful for your personal sympathy in the matter and your desire to act as quickly as may be possible.

To reiterate the point that it is a matter of life and death for a number of innocent children, is tragically to comment on the obvious.

Cordially yours,

SAUL HAYES (signed)

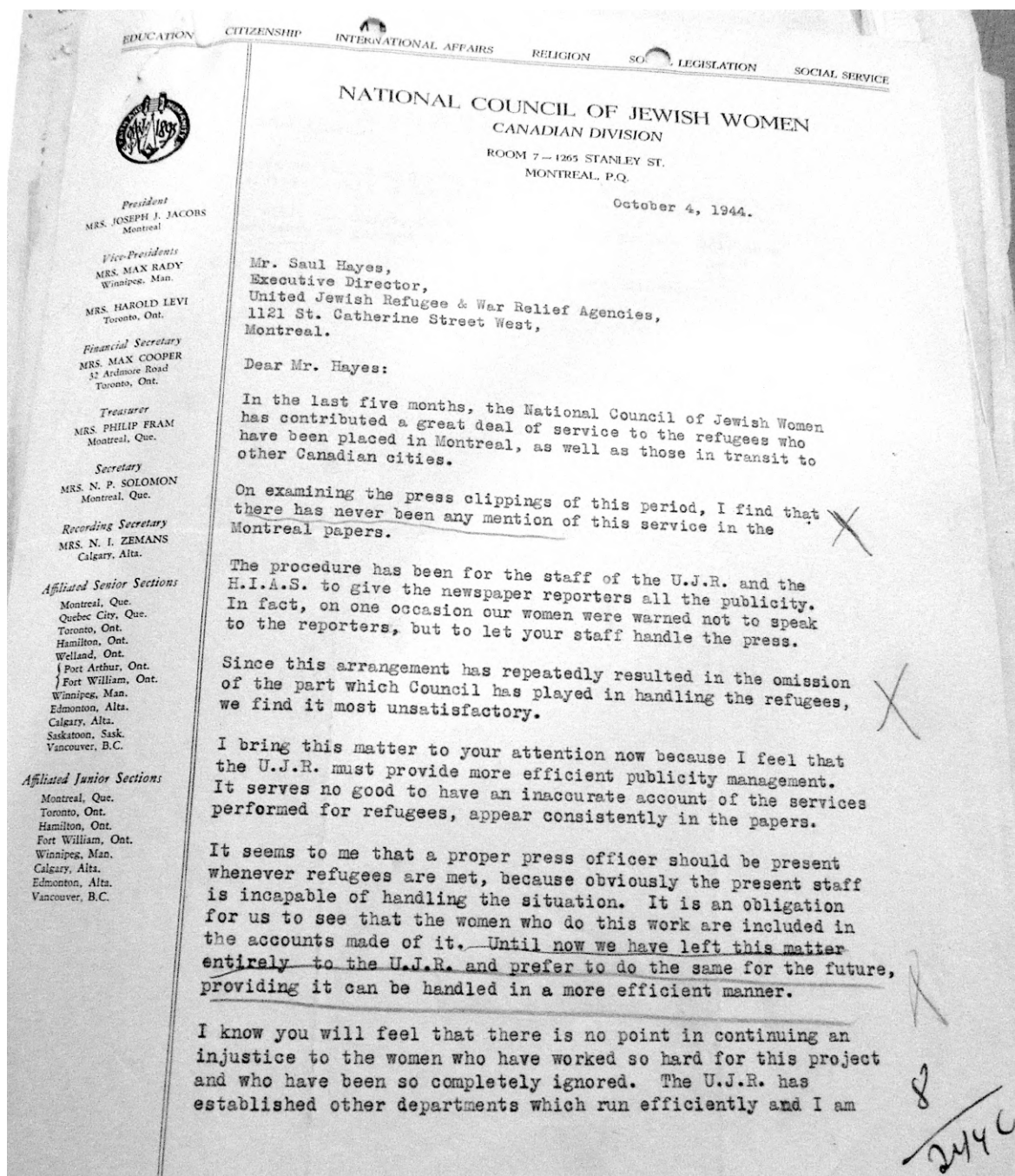
NATIONAL EXECUTIVE DIRECTOR

SH:DL

(over)

37 L'invisibilisation du *National Council of Jewish Women*, octobre 1944.

Source : CJCCCNA, CJC-OR, CA 27 / 244 C, De Mme Joseph J. Jacobs à Saul Hayes, 4 octobre 1944.



Mr. Saul Hayes
Page Two.

quite certain that you do not wish this branch of your public service to fall so far short of your usual standard of work. We will, of course, be very happy to give you any assistance necessary to correct this situation.

Yours sincerely,

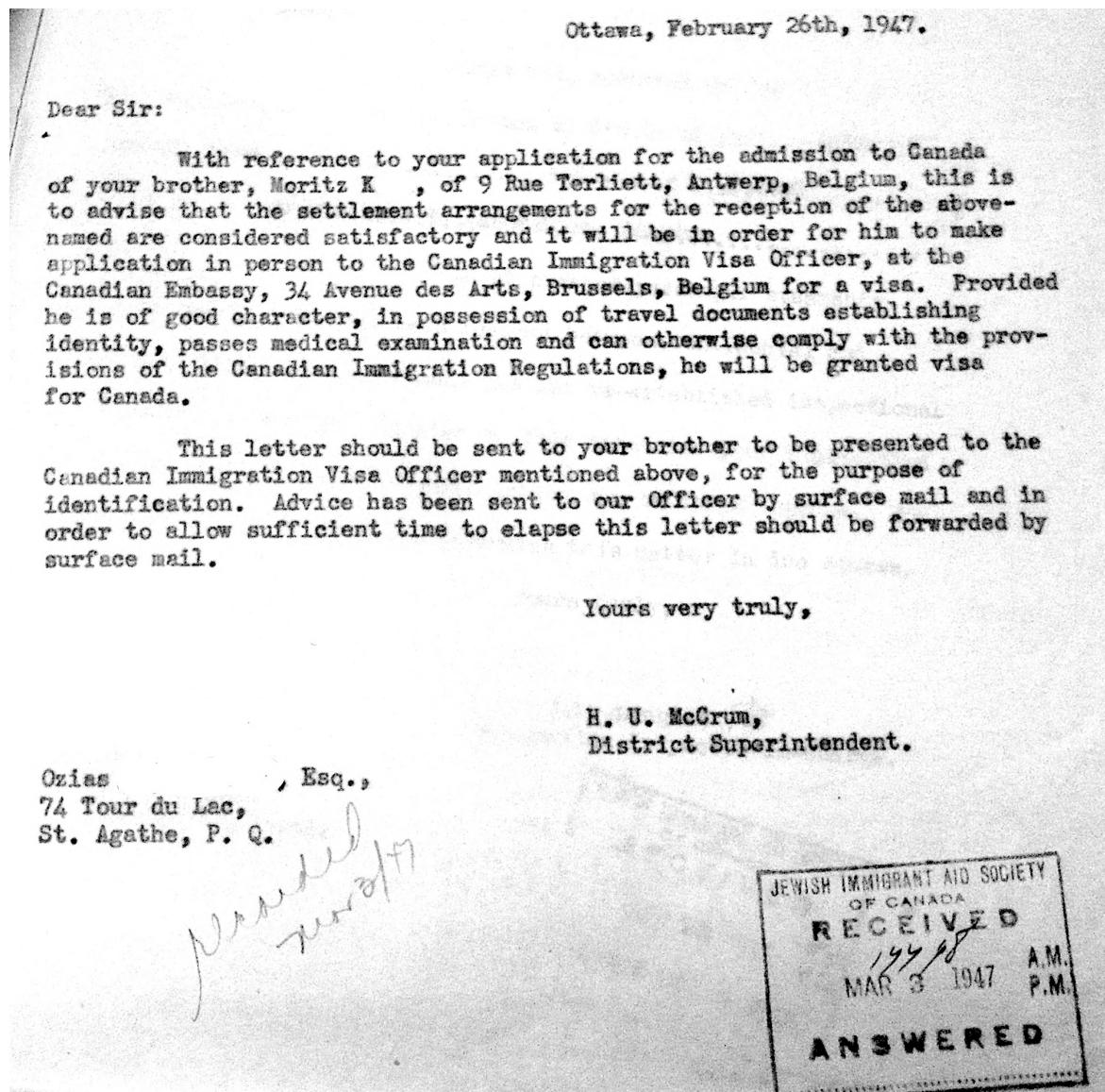
Frances A. Jacobs

Mrs. J. J. Jacobs,
National President.

FAJ-PW

38 Lettre d'accord pour l'admission d'un proche au Canada, 26 février 1947.

Source : CJCCCNA, Jewish Immigrant Aid Services, CA 95 / 23083, De H. U. McCrum à la JIAS de Montréal, 26 février 1947.



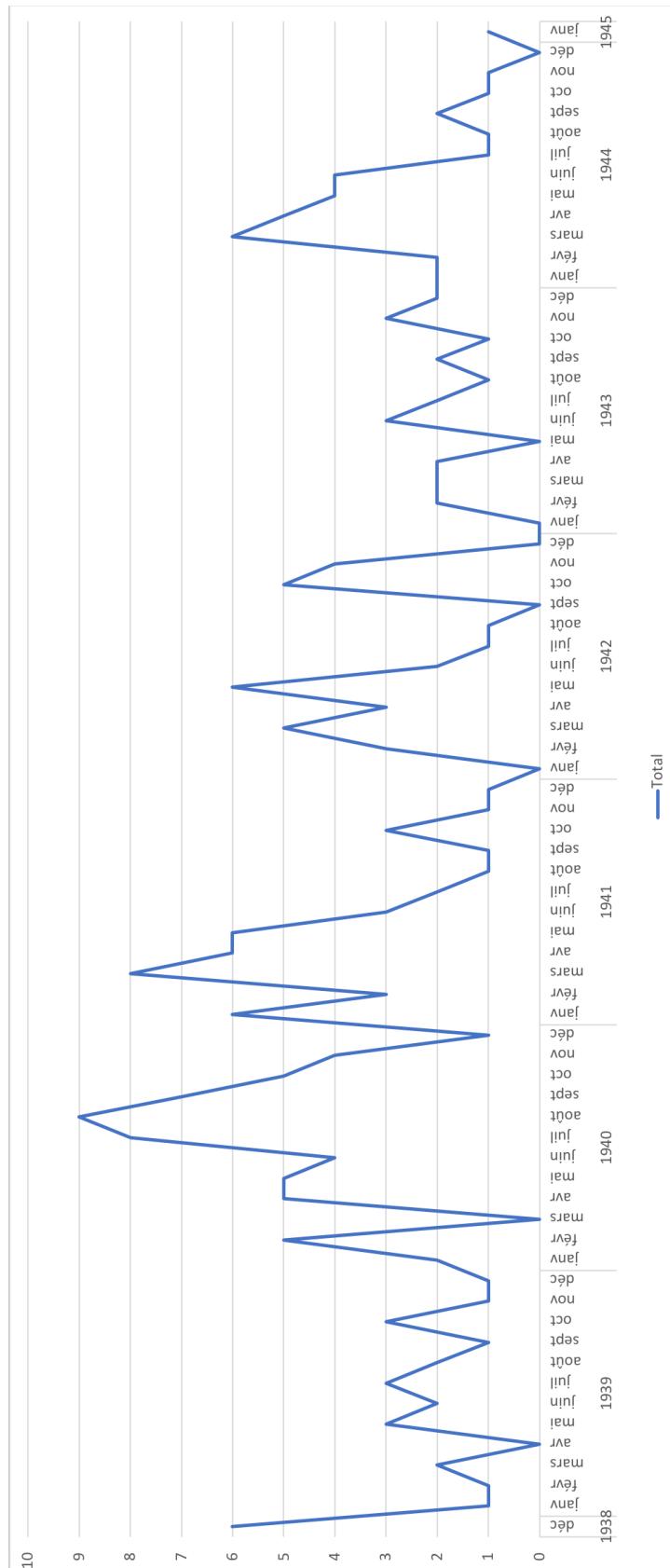
Tableaux et graphiques

39 Tableau explicatif des mouvements juifs de gauche au Canada jusque dans les années 1950.

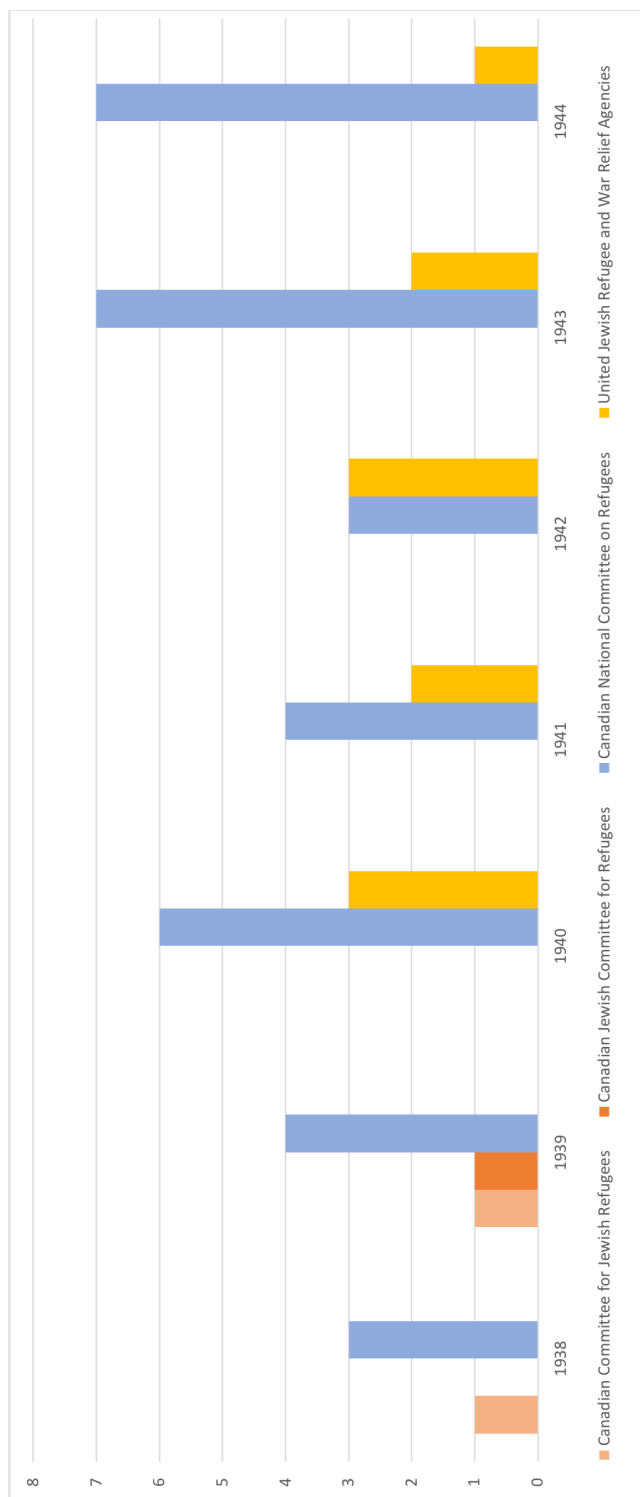
Source : Gerald TULCHINSKY, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, p. 133.

Jewish Left In Canada			
Poale Zion (Labour Zionists)		Arbeiter Ring (Workmen's Circle)	United Jewish People's Order
Right (<i>rechte</i>) Generally known as Labour Zionists. Farband Sick-Benefit Yiddishists and Hebraists.	Left (<i>linke</i>) Marxists. Followers of Ber Borochov. Known as Achdut- Avoda-Poale Zion. Published <i>Proletarische Gedank</i> (Workers' Thought, and <i>Unzer Vegg</i> (Our Way) Independent Arbeiter Ring Sick-Benefit Yiddishists.	Bundists. Included territorialist and anarchist wings in some cities. Arbeiter Ring Sick-Benefit Yiddishists.	Communists. Anti-Zionists until 1948.

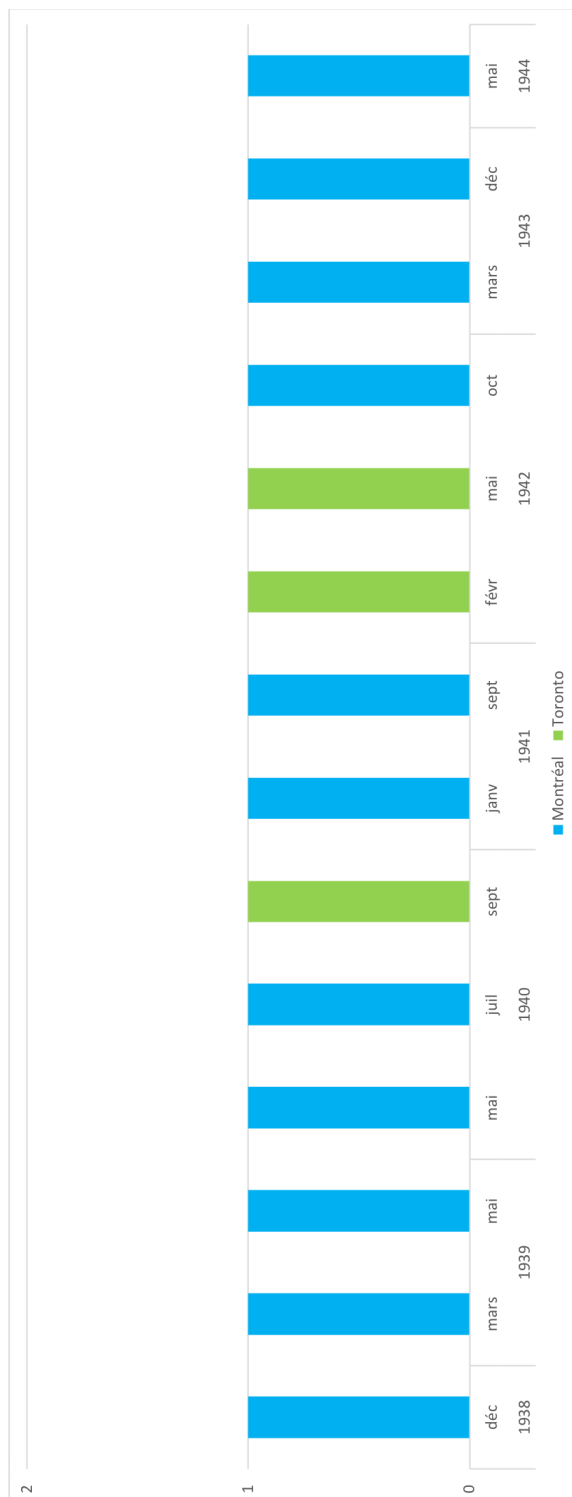
40 Évolution du nombre de réunions associatives.



41 Nombre de réunions des comités exécutifs par an, 1938-1944.



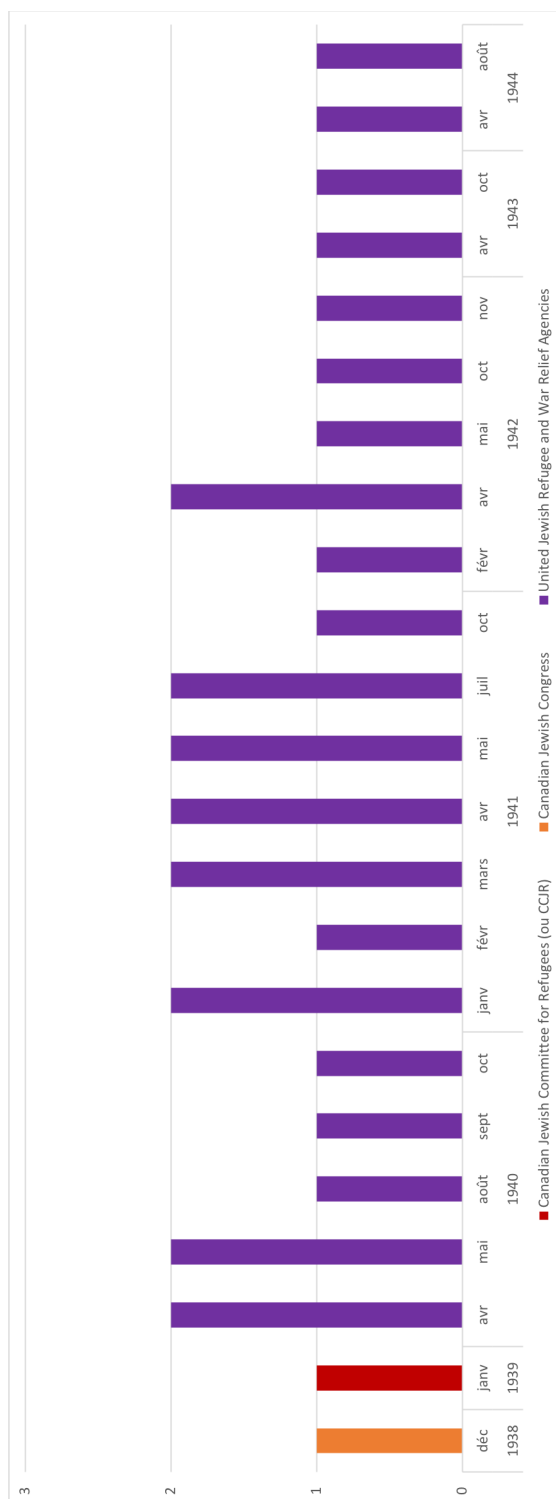
42 Villes de réunion des comités exécutifs du CJCR/UJR&WRA, 1938-1944.



43 Villes de réunions des comités exécutifs du CNCR, 1938-1944.



44 Réunions locales organisées par la communauté juive de Montréal.



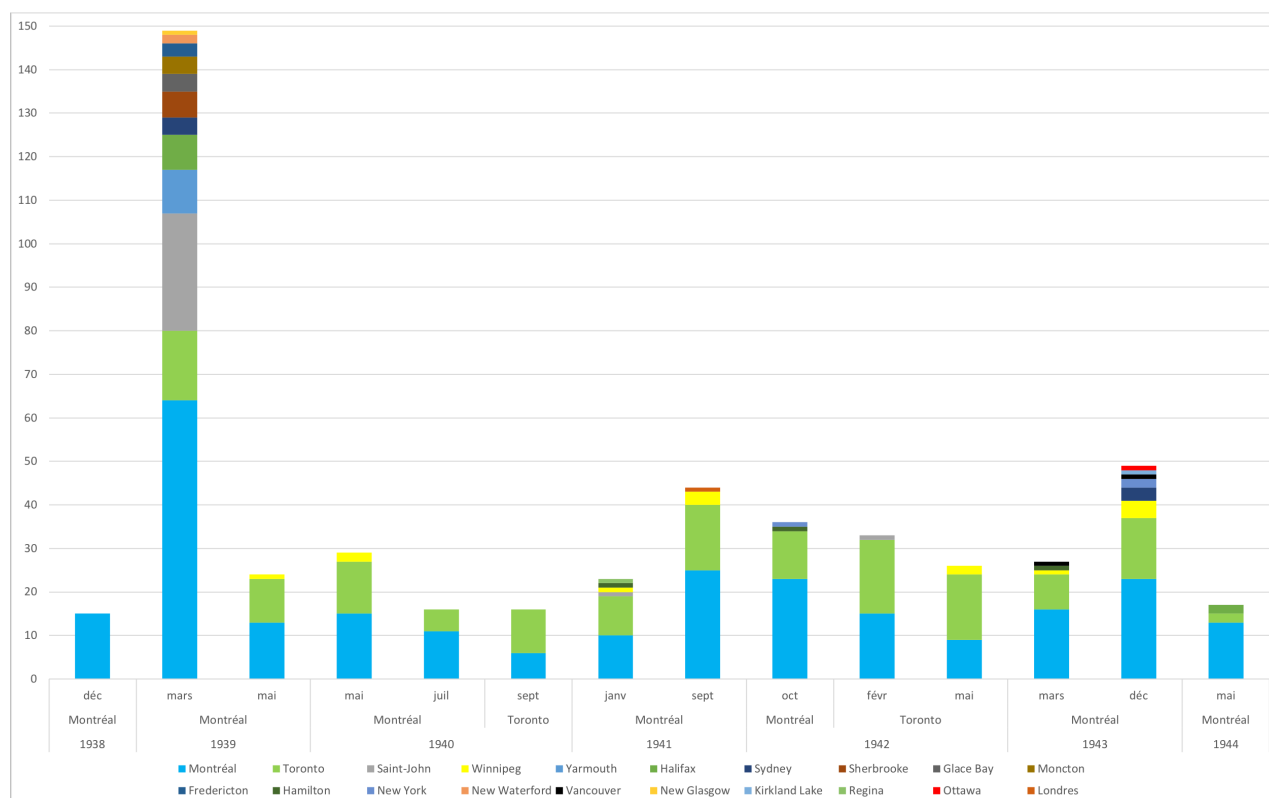
46 Associations présentes lors des conférences du CNCR du 6 et 7 décembre 1938.

Source : LAC, CNCR, 6 / 24, Canadian National Committee of Refugees - Minutes of the first meeting and interviews with Members of the Dominion Government, 6 et 7 décembre 1938.

Nom et Prénom	Ville	Représentation associative
Lieff Mrs. A. H.	Ottawa	20th Century Liberal Association of Canada
Scott Dr. Duncan Campbell	Ottawa	Canadian Author Association
Buzek Mr. Karel S.	Toronto	Canadian Czechoslovak Association of Ontario
Cumings Miss Isabel J.	Ottawa	Canadian Federation of Business and Professional Women's Club
Sheridan Mrs. C. W.	Ottawa	Canadian Federation of University Women
Bennett Archie B.	Toronto	Canadian Jewish Congress
Cohen Oscar	Toronto	Canadian Jewish Congress
Eisendrath Rabbi Maurice	Toronto	Canadian Jewish Congress
MacLeold A. A.	Toronto	Canadian League of Peace and Democracy
MacDonell Rev. A.	Edmonton	Canadian Pacific Railway Company
Ault Dr. O. E.	Ottawa	Canadian Teachers' Federation
Whitton Charlotte	Ottawa	Canadian Welfare Council
Schachter Miriam	Ottawa	Canadian Youth Congress
MacCabe Mrs. J. A.	Ottawa	Catholic Women's League of Canada
Clark Rev. H. H.	Ottawa	Church of England in Canada
Judd Reverend Dr. W. W.	Toronto	Church of England in Canada
Wodehouse Mrs. R. E.	Ottawa	Church of England in Canada
Hayes Beatrice R.	Montréal	Council of Jewish Women
Judd Canon William Wallace	Toronto	Council of Social Service Church of England in Canada
Cochrane M. F.	Rockcliffe	Engineering Institute of Canada
Munro W. H.	Ottawa	Engineering Institute of Canada
Gullock Mrs. W. Cowling	Ottawa	General Council of Protestant Women's Federation
Freiman Mrs. Laurence	Ottawa	Hadassah Organization of Canada
Goodman Aaron	Montréal	Hebrew Congregation of Lethbridge
Jones Mrs. O. B.	Ottawa	International Order of King's Daughter & Sons
Black Dr. W. G.	Vancouver	League of Nations Society
Cooke Mrs. Harold C.	Ottawa	League of Nations Society
Copithorne John. W.	Toronto	League of Nations Society
Gowling Miss Elizabeth	Ottawa	League of Nations Society
Inch Mr. R. B.	Ottawa	League of Nations Society
Leggett Dr. T. H.	Rockcliffe	League of Nations Society
Lewis David	Ottawa	League of Nations Society
MacCallum Miss Elizabeth	Ottawa	League of Nations Society
MacLennan Mrs. Jessie	Winnipeg	League of Nations Society
Tory Dr. H. M.	Rockcliffe	League of Nations Society
Wilson Cairine	Ottawa	League of Nations Society
Hardy Mrs. Edgar D.	Ottawa	National Council of Women in Canada
Deachman Mrs. R. J.	Ottawa	National Federation of Liberal Women in Canada
Johnston Reverend Dr. Robert	Ottawa	Presbyterian Church in Canada
Abra W. J.	Ottawa	Royal Architectural Institute of Canada
Murdock Hon. James	Ottawa	Senate
Silcox Reverend Dr. Claris Ed	Toronto	Social Service Council of Canada
Jenkins Edward	Ottawa	Young Men's Christian Association
Tyhurst Eunice M.	Ottawa	Young Women's Christian Association
Freiman Archie J.	Ottawa	Zionist Organisation of Canada
Murray Dr. Walter C.	Saskatoon	
Parkes Dr. James W.	Londres	

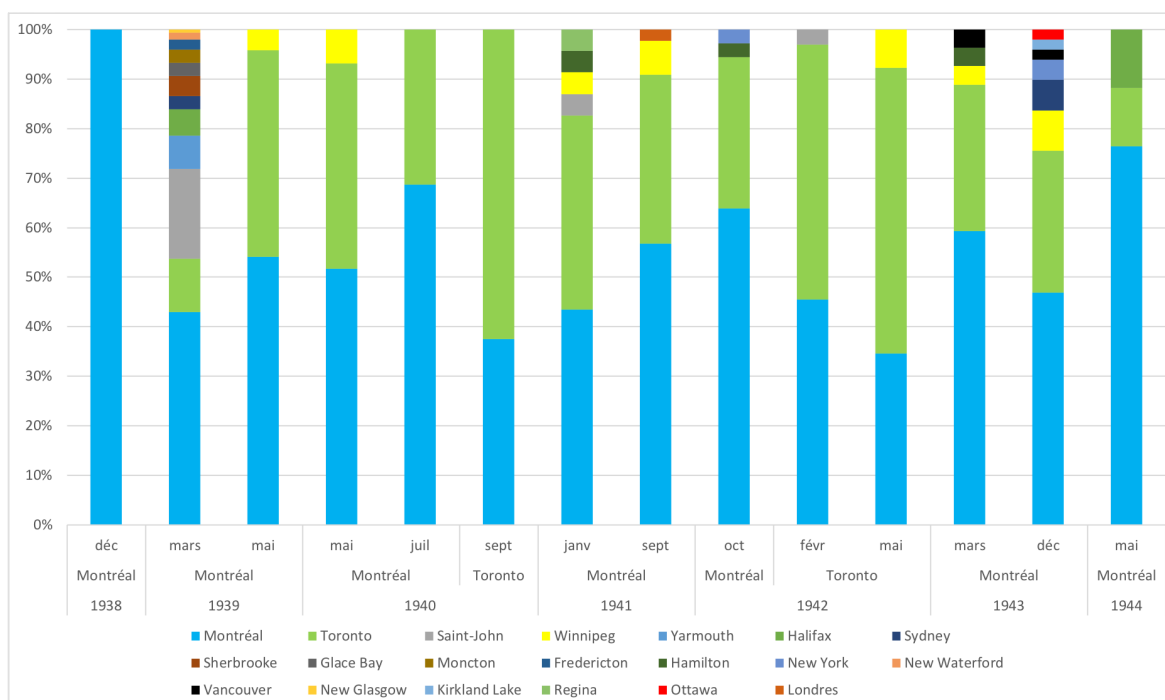
47 Nombres de participants selon leur ville de résidence (CJCR et UJR&WRA)

En abscisse, la ville correspond au lieu d'organisation de la réunion.

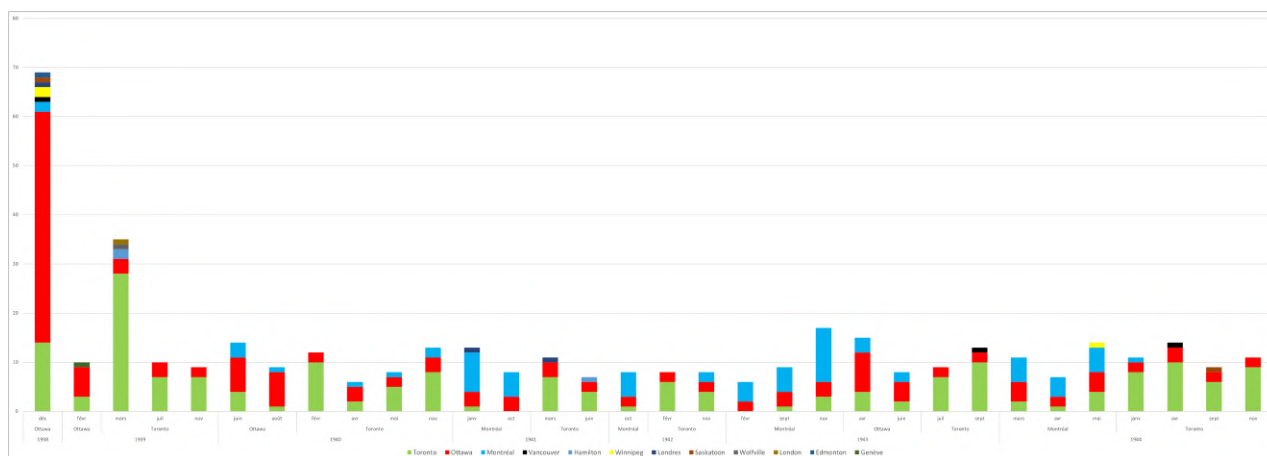


48 Pourcentages de participants selon leur ville de résidence (CJCR et UJR&WRA)

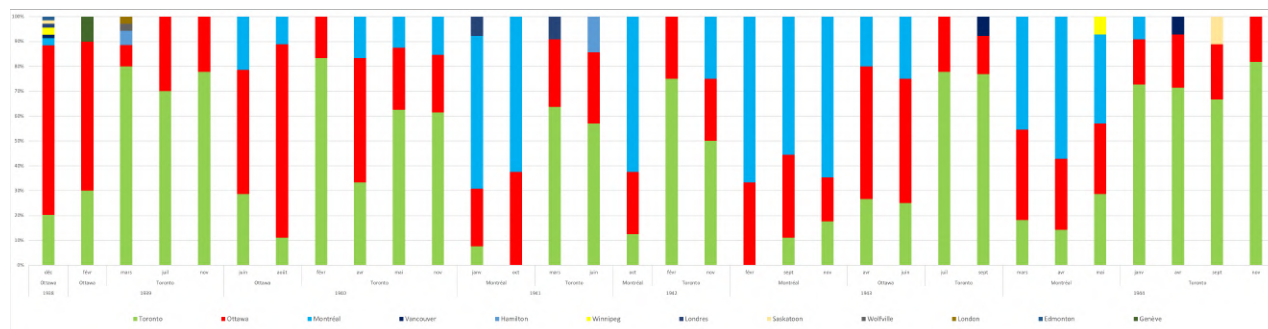
En abscisse, la ville correspond au lieu d'organisation de la réunion.



49 Nombres de participants selon leur ville de résidence (CNCR)



50 Pourcentages de participants selon leur ville de résidence (CNCR)



51 Tableau de Justin Comartin répertoriant le nombre d'immigrants juifs admis au Canada entre 1923 et 1948

Source : Justin COMARTIN, *Humanitarian Ambitions - International Barriers: Canadian Governmental Response to the Plight of the Jewish Refugees (1933-1945)*, mémoire de maîtrise en histoire, University of Ottawa, Ottawa, 2013, p. 39.

Jewish Immigrant Arrivals to Canada by Fiscal Year from 1923 to 1948				
Year	Total of Jewish Immigrants	Arriving Via Ocean Ports	Arriving Via United States	Percentage of Total Immigrants
1923	3,209	2,793	416*	5.49
1924	4,671	4,255	416*	3.32
1925	4,876	4,459	417*	4.67
1926	4,014	3,587	427	4.17
1927	4,863	4,471	392	3.38
1928	4,766	4,296	470	3.14
1929	3,848	3,301	547	2.29
1930	4,164	3,544	620	2.55
1931	3,421	3,908	513	3.88
1932	649	202	447	2.52
1933	772	346	426	3.90
1934	943	599	344	6.78
1935	624	335	289	5.14
1936	880	655	225	7.93
1937	619	391	228	5.15
1938	584	317	267	3.73
1939	890	621	269	5.19
1940	3,963**	3,661**	302	10.01
1941	626	284	342	5.44
1942	388	111	277	4.37
1943	270	31	239	3.63
1944	238	56	182	2.63
1945	330	93	237	2.16
1946	1,713	1,345	368	5.51
1947	1,205	605	600	1.81
1948	4,454	3,922	532	5.62

*Estimates **Including 2,340 interned refugees

Source: Library and Archives Canada, Louis Rosenberg Fonds (MG 30 C199 vol.31)

Répertoire des sources

Sources manuscripts

Library and Archives Canada (Ottawa)

Canadian National Committee on Refugees

1/ 1

Refugee Lists

1/ 23

Internees Cases: A-K

1/ 24

Internee Cases: L-W

2/ 4

G. Ulrich

2/ 5

G. Paul

2/ 7

H. Peter

2/ 8

H. Richard

2/ 9

H. Johannes

2/ 10

J. Helmut

2/ 11

J. Gustav

2/ 15

L. Wolfgang

2/ 26

R. Walter

2/ 27

S. Alfred & family

2/ 43

Non-internee Cases

2/ 44

B. Curt

2/ 45

B. Mr. & Mrs. Joseph

2/ 46

B. Felix & family

2/ 47
C. Henry
2/ 48
E. Emerich
3/ 1
F. Henry & family
3/ 2
F. Henry & family
3/ 3
F. Mr. & Mrs. Franz
3/ 4
F. Imre
3/ 5
G. Milan
3/ 6
G. Sophie
3/ 7
H. Philipe
3/ 8
H. Mr. & Mrs. Jean
3/ 9
K. Walter
3/ 10
K. Walter: Press Clippings
3/ 11
K. Mr. & Mrs. Alfred
3/ 12
K. Mr. & Mrs. Nicolas
3/ 13
L. Rolf
3/ 14
M. Peter Paul
3/ 15
M. Eugene & family
3/ 16
M. Mr. & Mrs. John Siegbert
3/ 17
M. Nicholas & family

3/ 18
M. Kurt & family

3/ 19
P. Lothar

3/ 20
P. Mrs. Alma & family

3/ 21
P. Mrs. Alma & family

3/ 23
P. Mr. & Mrs. Oscar

3/ 24
R. Mr. & Mrs. Herbert

3/ 25
R. Mr. & Mrs. Frederick

3/ 26
S. Mr. & Mrs. Heinz

3/ 27
S. Mrs. Lili & family

3/ 28
S. Werner & family

3/ 29
S. Max

3/ 30
T. Mr. & Mrs. Belarmino

3/ 31
T. Mr. & Mrs. Walter

4/ 19
American Christian Committee on Refugees

4/ 20
American Friends Service Committee

4/ 21
Angola contributions

4/ 22
Anti-semitism

4/ 23
Anti-semitism Polish

4/ 26
Baptist Convention of the Maritime

4/ 27
Beginning Anew: Correspondence
4/ 31
British Columbia Branch 1939-1941
4/ 32
British Columbia Branch
4/ 33
Correspondence: C
4/ 34
Correspondence: C
4/ 38
Canada Colonization Association
4/ 39
Canada Foundation
4/ 40
Canadian Broadcasting Corporation
4/ 43
Canadian Institute of International Affairs
4/ 44
Canadian Jewish Congress
4/ 45
Canadian Passenger Association
4/ 47
Christian Council for Refugees
4/ 48
Council of Canadian Voluntary
4/ 49
C. Mrs. F. H.
4/ 50
Correspondence: D
4/ 51
D. Elizabeth A.
5/ 3
Correspondence: E
5/ 5
Executive Committee Correspondence
5/ 6
Correspondence F

5/ 7
Correspondence G
5/ 8
Correspondence:H
5/ 9
Correspondence H
5/ 12
Health League of Canada
5/ 13
Correspondence I
5/ 16
International Labour Office
5/ 18
Correspondence : J
5/ 19
Jolliffe A.L
5/ 20
Correspondence K-L
5/ 21
Lisbon group
5/ 22
Lisbon group: press clippings
5/ 23
Correspondence: M
5/ 24
Correspondence : M
5/ 25
Correspondence : M
5/ 28
Montreal Branch
5/ 29
Correspondence: N
5/ 31
National Council of Women
5/ 32
National Refugee Service
5/ 33
Naturalization

5/ 34
New Home Club
5/ 35
New World Club: Announcements
5/ 36
Correspondence: O
5/ 37
Ottawa Branch
5/ 38
O. Bertha G.
5/ 39
Correspondence: P
5/ 40
Prime Minister: Correspondence
5/ 42
Correspondence: R
5/ 44
Red Cross
6/ 1
Refugee Immigration: Press Clippings
6/ 2
Refugee Industries
6/ 3
Refugee Industries
6/ 4
Refugee Industries: Press clippings
6/ 5
Refugee Internment Camps
6/ 8
Correspondence: S
6/ 10
Saskatoon Branch
6/ 11
Save the Children Fund
6/ 12
Sir Robert Falconer Fund
6/ 14
Correspondence T-W

6/ 15
Toronto Branch

6/ 17
Vancouver Branch

6/ 19
Wilson, Senator Cairine - Constance Hayward, Correspondence

6/ 21
Winnipeg Branch

6/ 22
Winnipeg Branch

6/ 23
Membership Lists

6/ 24
CNCR Minutes 1938

6/ 25
CNCR Minutes

6/ 26
Executive Committee Minutes

6/ 27
Executive Committee Minutes-

6/ 28
Executive Committee-- Minutes

6/ 29
Executive Committee - Minutes 1945- 1946

6/ 31
CNCR Reports

7/ 10
Articles and Press Releases

7/ 11
Beginning Anew: Bulletin of the Canadian National Committee on Refugees

7/ 12
Broadcasts and Speeches

7/ 13
Bulletins

7/ 14
Pamphlets

8/ 4
CNCR Scrapbook

Archives juives canadiennes

Canadian Jewish Congress organizational records

— Série CA : Numerical subject files

CA 01 003 G

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) and American Jewish Joint Distribution Committee (New York) (JDC) – 1943-1945

CA 01 10 B

Refugee Establishment Committee – 1939-1944

CA 11 54

Canadian Jewish Committee for Refugees (CJCR) – 1938-1942

CA 11 55

United Jewish Appeal (UJA) for Refugees – 1938-1947

CA 11 56 A

Vancouver Jewish Refugee Committee - cases – 1941-1956

CA 11 57

Refugees - government policy – 1939

CA 11 58

Refugee children – 1939-1940

CA 11 58 A

Homes for Refugee children – 1939

CA 12 65

Refugee farmers – 1939-1940

CA 12 70

Fund for Refugee writers – 1940-1941

CA 13 89

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - farm establishment - 1940-1943

CA 13 91

Refugee farmers – 1939-1940

CA 13 93

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - children - 1940

CA 13 87 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) – 1940-1944

CA 13 93 A

Refugee children - publicity – 1940-1946

CA 13 93 B

Refugee Children - special cases - 1940

CA 13 93 C

Refugee children - registration ; homes – 1940-1941

CA 13 93 D

Refugee children - upkeep ; services - 1940

CA 13 93 E

Refugee children - evacuee transits – 1940

CA 14 98

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) Finance Committee – 1940-1942

CA 14 100

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) National Executive meetings – 1940-1944

CA 14 101

Carpartho - Ruthenia requests 1940

CA 14 102

New arrivals – 1940

CA 14 110

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) pledges & payments – 1940

CA 14 100 A

National Executive Committee – 1940

CA 14 100 C

National Executive Committee meetings – 1940-1941

CA 14 100 D

National Executive Committee meetings – 1941

CA 14 100 E

National Executive Committee meetings – 1942

CA 14 100 F

National Executive Committee meeting – 1942

CA 14 100 G

National Executive Committee minutes – 1942-1943

CA 14 100 J

National Executive Committee meeting Dec 11, 1943

CA 14 110 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) pledges & payments – 1940-1941

CA 16 125

Interned refugees – 1943

CA 16 125

Internment camp — 1944-1945

CA 16 125 A

Internment camp —1940-1941

CA 16 125 A

Internment camp "i" — 1941

CA 17 125 C

Refugee camp - 1940-1942

CA 17 125 G

Refugee camp-1940-1942

CA 17 125 H

Internees - Canadian Army — 1941-1944

CA 17 125 M

Internment Camp [textual record] — 1941-1942

CA 17 125 Q

Internees - seder hospitality — 1942-1943

CA 17 125 W

Central Committee for Refugees - Newsletter — 1943

CA 17 125 X

Official documents — 1940

CA 17 125 Y

Internees - Zionist affiliation — 1941-1942

CA 17 125 Z

Officer forms and records — 1941-1943

CA 18 141

Children from overseas - National Advocacy Committee — 1940

CA 18 147

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) National Executive meetings — 1940

CA 18 126 U

Evacuee children organizations lists [textual record] — 1940

CA 19 153

Czech refugees - Mexican visas — 1940-1942

CA 19 154

Central Coordinating Committee for Interned Refugees (CCCIR) — 1940-1942

CA 19 156

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Internee Committee — 1941-1942

CA 19 157

Agudas Israel World organization – 1940-1964

CA 19 158

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - general campaign – 1940-1941

CA 19 160

Internees - Newfoundland scheme – 1941-1942

CA 19 161

Internees - Camp B, discrimination – 1941

CA 19 154 A

Central Coordinating Committee for Interned Refugees (CCCIR) – 1940-1941

CA 19 156 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Internee Committee – 1941-1942

CA 19 158 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - campaign – 1941-1942

CA 19 159 J

National Refugee Service – 1940-1946

CA 19 160 A

Publications - Canadian Jewish Congress War Efforts Committee; United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR &WRA) – 1941-1942

CA 19 160 B

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) newsletter – 1941-1942

CA 21 174

Polish Jewish refugees – 1941-1942

CA 21 174 A

CRERAR, J. A. - Submission to – 1941

CA 21 174 B

Polish Jewish refugees - names of arrivals – 1941

CA 22 180

Refugees for whom guarantees given – 1941-1942

CA 22 181

Immigration possibilities - National governments in exile – 1941

CA 22 185

Refugee doctors (and children) – 1941-1946

CA 22 188

Internees' training projects – 1941-1943

CA 22 190

Refugee Placement Committee – 1942-1944

CA 22 192

Refugee campaign – 1941-1942

CA 22 192 A

Refugee campaign – 1941-1943

CA 22 192 B

Refugee campaign (1941-1942)

CA 22 192 C

Refugee campaign – 1941-1943

CA 22 192 D

Campaign – 1942

CA 22 192 E

Campaign – 1940-1942

CA 22 192 F

Campaign – 1941-1942

CA 22 192 G

Campaign – 1940-1943

CA 22 192 H

Campaign – 1941

CA 22 192 I

Campaign – 1940-1943

CA 22 192 J

Campaign – 1940-1943

CA 22 192 K

Campaign – 1941-1942

CA 22 192 M

Campaigns – 1941-1943

CA 22 192 N

Campaign – 1941

CA 23 194

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - National Officers – 1941

CA 23 195

Czech refugees – 1941-1947

CA 23 200

Refugee rabbis and yeshiva students – 1941-1942

CA 23 202

Immigration policy – 1941

CA 23 200A

Yeshiva Students, Rabbis guarantees

CA 26 244

Lisbon refugees – 1943-1944

CA 27 244

Lisbon refugees – 1944-1945

CA 27 244 A

Placement opportunities - 1944 refugee movement – 1943-1945

CA 27 244 B

Lisbon refugee list – 1943

CA 27 244 C

Tangiers – 1943-1944

CA 34 320 A

TRUMAN, President - statement on immigration – 1945

— **Série CD : Additional files**

CD 1 10 A

Refugee Establishment Committee Eastern Division – 1940-1948

CD 3 41

Council for Overseas Children – 1941-1947

CD 3 125

Interned refugees –1943

CD 3 53 A

Canadian National Committee on Refugees – 1940-1946

CD 8 936 15

Refugee children – summary individual cases

— **Série DA : National Staff records**

DA1 2 39

Duplessis disputed letter re immigration

— **Série FA : National**

FA2 IOI 32

Inter Office Information Shanghai Refugees

— Série ZA : Year Boxes

ZA1939 3 29

Refugees from Germany - Petitions for immigration to M.L. KING – 1939

ZA1939 3 30

Refugees from Germany - Petitions to governments against immigration – 1939

ZA1939 4 32

Immigration - F.C. BLAIR – 1939

ZA1939 4 40

Refugee Committee in Winnipeg - summary of activities – 1939

ZA1939 4 41

Canadian Government - Intergovernmental Committee on Refugees – 1939

ZA1939 4 42

Refugee Children – 1939

ZA1939 4 43

Immigration to Canada - Individual requests – 1939

ZA1939 4 45

National Coordination Committee for Aid to Refugees and Emigrants from Germany – 1939

ZA1939 4 033 A

Canadian National Committee on Refugees of Political Persecution (CNCR) – 1939

ZA1939 4 046 A

Canada and the Refugee Problem – 1939

ZA1939 5 47

CJC Executives - meetings, minutes, agendas – 1939

ZA1939 6 59

Refugees - Press clippings - 1939

ZA1940 4 42 A

War Efforts Committee – 1940

ZA1940 4 42 C

War Efforts Committee – 1940

ZA1940 5 50

Press clippings - Refugee children -1940

ZA1940 5 51

Refugee industries - 1940

ZA1940 5 52

Refugee children – 1940

ZA1940 5 56

Council for Overseas Children – 1940

ZA1940 5 50 A

Press clippings - Refugee children – 1940

ZA1940 5 51 A

Refugee industries – 1940

ZA1940 6 58

Canadian National Committee on Refugees (CNCR) – 1940

ZA1940 6 59

Canadian National Committee on Refugees (CNCR) - 1940

ZA1940 6 63

Miscellaneous – 1940

ZA1940 6 64

Polish refugees – 1940

ZA1940 6 65

Press clippings — 1940

ZA1940 7 70

Jewish internees - UJR&WRA – 1940

ZA1940 7 71

Jewish internees - General welfare – 1940

ZA1940 7 72

Jewish Internees - General Welfare –1940

ZA1940 7 73

Jewish Internees - Religious Welfare – 1940

ZA1940 7 74

Jewish Internees - Religious Welfare –1940

ZA1940 7 75

Jewish Internees - Passover food – 1940

ZA1940 7 76

Jewish Internees - Religious Welfare -1940

ZA1940 7 77

Jewish Internees - General Welfare -1940

ZA1940 8 82

United Jewish Relief Agencies of Canada (UJRA) - Shanghai – 1940

ZA1940 8 88

United Jewish Relief Agencies of Canada (UJRA) - Refugee children, agricultural settlements – 1940

ZA1940 8 91

United Jewish Relief Agencies of Canada (UJRA)- Refugee farmers – 1940

ZA1940 9 96

United Jewish Relief Agencies of Canada (UJRA) - Internees – 1940

ZA1940 9 97

United Jewish Relief Agencies of Canada (UJRA) - Refugee children/ home registration – 1940

ZA1941 4 41

Council for Overseas Children – 1941

ZA1941 4 41 A

Council for Overseas Children - Jewish families listing – 1941

ZA1941 4 41 B

Council for Overseas Children - Financial – 1941

ZA1941 4 43

Vancouver Jewish Refugee Committee – 1941

ZA1941 4 44

Canadian National Council for Refugees – 1941-1942

ZA1941 4 45

Yeshivot - Japan and other countries – 1941

ZA1941 4 46

National Refugee Service – 1941

ZA1941 5 47

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Appeal Brochures – 1941

ZA1941 5 48

Refugees - Detained in Canada (Internees) – 1941

ZA1941 5 49

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Meetings/ agendas – 1941

ZA1941 5 50

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - NEWSBULLETIN – 1941

ZA1941 5 51

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Financial – 1941

ZA1941 5 52

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Miscellaneous – 1941

ZA1941 5 51 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Financial – 1941

ZA1941 5 52 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Miscellaneous – 1941

ZA1941 10 99

Refugee children - evacuation – 1941

ZA1941 10 106

Refugees/ Internees - varia – 1941

ZA1941 11 109

CCIR - meetings, correspondence (Central Committee for Interned Refugees) – 1941

ZA1941 11 110

Internment Committee (United Jewish Refugee and War Relief Agencies/
UJR&WRA) – 1941

ZA1941 11 111

Internees - occupational analysis and nominal lists – 1941

ZA1941 11 112

Internees/ refugee camps, Lieut. Col. FORDHAM, camp commissioner – 1941-1942

ZA1941 11 113

Internees, job placements/ releases – 1941

ZA1941 11 114

Central Council for Jewish Refugees - Chaim RAPHAEL (England) – 1941

ZA1941 11 115

Jewish Internment Camp Communities - M. SAALHEIMER – 1941

ZA1941 11 111 A

Internees - occupational analysis and nominal lists – 1941

ZA1941 12 118

Interned Refugee - J. L., case file – 1941

ZA1941 12 119

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Internees – 1940-1941

ZA1941 12 120

CCIR - memorandum (Central Committee for Interned Refugees) – 1941

ZA1941 12 122

Internment Camp, Isle of Man - Announcement to internees from camp commandant
– 1941

ZA1941 12 132

Immigration - Church of England – 1941

ZA1941 13 138 B

Press clippings - internees/ refugees – 1941

ZA1942 1 12

Jewish Refugee Committee - Bloomsbury House – 1942

ZA1942 6 69

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA)/ JDC -
transmigration – 1942

ZA1942 6 71

Refugee Farm Workers, Orthodox - UJRA&WRA – 1942

ZA1942 6 72

Refugee Farm Workers - United Jewish Refugee and War Relief Agencies
(UJR&WRA) – 1942

ZA1942 6 72 A

Refugee Farm Workers - United Jewish Refugee and War Relief Agencies
(UJR&WRA) – 1942

ZA1942 6 72 B

Refugee Farm Workers - United Jewish Refugee and War Relief Agencies
(UJR&WRA) – 1942

ZA1942 6 72 C

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - miscellaneous- 1942

ZA1942 7 76

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Western Division –
1942

ZA1942 9 96

Refugees in Gibraltar/ Kingston, Jamaica – 1942

ZA1942 9 97

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Loan agreements –
1942

ZA1942 9 98

Polish Refugees in Japan - immigration to Canada – 1942

ZA1942 9 99

Polish/ Jewish soldiers – 1942

ZA1942 9 100

Czechoslovakian Refugees - internees – 1942

ZA1942 9 98 A

Polish Refugees in Japan - immigration to Canada -1942

ZA1942 9 98 A

Polish Refugees in Japan _ Immigration to Canada

ZA1942 10 104

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - meetings - minutes –
1942

ZA1942 11 105

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Press bulletins – 1942

ZA1942 11 106

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - correspondence,
varia – 1942

ZA1942 11 107

Council for Overseas Children – 1942

ZA1942 11 109

Central Committee for Interned Children – 1942

ZA1942 11 110

National Refugee Service Inc., New York – 1942

ZA1942 11 111

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - financial – 1942

ZA1942 11 121

Press clippings - miscellaneous – 1942

ZA1942 11 104 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - meetings, minutes – 1942

ZA1942 12 115

Polish Refugees in Lisbon - immigration data – 1942

ZA1942 12 117

Polish Refugee Orphans – 1942

ZA1942 12 118

Refugee Policy - Canada – 1942

ZA1942 12 119

Refugees - detained, interned – 1942

ZA1942 12 120

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - miscellaneous - 1942

ZA1942 12 120 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - miscellaneous – 1942

ZA1942 13 124

Press clippings - Refugees in Canadian universities – 1942

ZA1943 7 78

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Winnipeg – 1943

ZA1943 7 81

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - meetings, minutes – 1943

ZA1943 7 83

Refugee maintenance - JIAS – 1943

ZA1943 7 84

Vancouver Jewish Refugee Committee – 1943

ZA1943 7 86

Internees released in Canada: Jewish Refugee Committee – 1943

ZA1943 7 83 A

Refugee maintenance - JIAS – 1943

ZA1943 8 88

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - varia – 1943

ZA1943 8 89

Refugee farmers – 1943

ZA1943 8 91

Central Committee for Interned Refugees –1943

ZA1943 8 92

Combined Jewish Appeal (CJA) – 1943

ZA1943 8 96

National Refugee Service - New York – 1943

ZA1943 8 97

Refugees in neutral countries – 1943

ZA1943 8 99

CJC/ UJR - Interviews and trips, Government officials – 1943

ZA1943 8 101

Jews in Europe - rescue – 1943

ZA1943 8 102

Council for Overseas Children – 1943

ZA1943 8 103

Refugees to Canada Conference – 1943

ZA1943 9 104

Refugee entry to Canada - petition – 1943

ZA1943 12 112

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Memorabilia – 1943

ZA1943 12 113

Immigration and Refugees - 1943

ZA1943 12 113A

Immigration and Refugees –1943

ZA1944 2 31

SERPA PINTO incident – 1944

ZA1944 3 50

Volunteer enlistment of released refugees – 1944

ZA1944 6 117

Refugees, Canadian visas, Tangier list – 1944

ZA1944 6 118

SERPA PINTO refugee families arrivals - listing – 1944

ZA1944 6 119

Emigration from Spain, AJDC - listing – 1944

ZA1944 6 120

Refugee families destined for Montreal/ Toronto – 1944

ZA1944 6 122

Refugee children in USA – 1944

ZA1944 6 123

Refugee children - SS SERPA PINTO – 1944.

ZA1944 6 124

Refugee movements from Spain/ Portugal – 1944

ZA1944 6 125

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Loan agreements – 1944

ZA1944 6 128

Vancouver Jewish Refugee Committee - Economy Laundry – 1944

ZA1944 6 130

Immigration branch - Government - A.L. JOLIFFE – 1944

ZA1944 7 133

Refugee industries -1944

ZA1944 7 140

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - fundraising – 1944

ZA1944 7 142

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - publicity – 1944

ZA1944 7 144

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - meeting, minutes – 1944

ZA1944 7 140 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - fundraising - 1944

ZA1944 8 150

Refugees - hospital insurance – 1944

ZA1944 8 151

Refugees - Bolivia – 1944

ZA1944 8 152

Immigration - student sponsorship – 1944

ZA1944 8 153

Canadian National Committee on Refugees – 1944

ZA1944 8 156

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Interviews, HAYES – 1944

ZA1944 8 158

Emigration Association (HICEM) – 1944

ZA1944 8 159

USA Committee for Care of European Children, correspondence with Department of Mines and Resources – 1944

ZA1944 8 161

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - activities, various – 1944

ZA1944 8 161 A

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - activities, various -1944

ZA1944 8 161 B

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - activities, various / 1944

ZA1944 12 199

Press clippings - Refugee industries – 1944

ZA1944 12 203

Press clippings - SERPA PINTO incident – 1944

ZA1944 15 209

Press clippings - immigration – 1944

ZA1944 15 210

Press clippings - immigration, French – 1944

ZA1944 15 209 A

Press clippings - immigration – 1944

ZA1944 15 209 B

Press clipping – immigration – 1944

ZA1944 15 209 D

Press clippings - immigration – 1944

ZA1944 15 210 B

Press clippings _ immigration French – 1944

ZA1944 15 210 C

Press clippings _ immigration French – 1944

ZA1944 15 210 A

Press clipping – immigration – 1944

ZA1945 5 72

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA), meetings - Eastern Region – 1945

ZA1945 5 075

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - Rabbi GERTNER – 1945

ZA1945 5 077

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - BIEZUNER, Dr. J. - case file – 1945

ZA1945 5 078

United Jewish Refugee and War Relief Agencies (UJR&WRA) - case files varia – 1945

ZA1945 6 87

UJR/ CJC Brief - Committee on Labour and Immigration – 1945

ZA1945 6 88

Shanghai - Rabbinical students interned, listing – 1945

ZA1945 6 89

Immigration requests by individuals – 1945

ZA1945 6 91

Refugee children – 1945

ZA1945 6 92

Refugees from Spain/ Portugal – 1945

ZA1945 6 92

Refugees from Spain/ Portugal – 1945

ZA1945 6 93

Refugee farmers - Ontario – 1945

ZA1945 6 94

Refugee industries – 1945

ZA1945 6 95

Immigration to Canada - Government – 1945

ZA1945 6 96

National Refugee Service Inc. – 1945

ZA1945 6 97

Refugees and immigrants - individual letters – 1945

ZA1945 7 112

Canadian National Committee on Refugees - family tracing – 1945

ZA1945 7 113

Jewish refugee farmers - Ontario – 1945

ZA1945 8 125

Interned refugees – 1945

ZA1945 8 127

Department of Mines and Resources, Immigration Branch. Statements for the Calendar Year – 1945

ZA1945 8 134

KING, Mackenzie - appeals re refugees – 1945

ZA1945 9 124

Refugee movements – 1945

ZA1945 12 190

SERPA PINTO Group - UJR expenses – 1945

ZA1945 13 208

Canadian National Committee on Refugees - BULLETIN – 1945

ZA1945 16 241

Press clippings - immigration – 1945

ZA 1946 3 48

Refugees interned - military service – 1946

— **Série ZB : Personalia**

ZB

DRAPER, Paula – 1942-1978

— **Série ZD : Jewish Communities in Canada**

ZD 1 5

Saskatoon - Jewish War Relief correspondence, including 1915 letter to Mackenzie King concerning Canada's opening its doors to Jewish refugees – 1915-1941

ZD 02 04

WINNIPEG - Jewish children's house; Council for Overseas Children; Jewish Orphanage and Children's Aid of Western Canada – 1920-1945

Jewish Immigrant Aid Services

— **Série CA : Numbered case and subject files / migration series**

CA 26 21828

F. Irene

CA 77 19633

F. Israel

CA 86 21584

F. Abraham

CA 86 21717
K. Fritz Kurt, Gertrude, Robert
CA 87 21800
British Evacuees
CA 88 22242
K., Lew, wife, and child
CA 88 22263
Yeshiva Students From Japan
CA 90 22410
G. Jennie Hymie
CA 90 22411
Jamaica List
CA 90 22412
Gibraltar Camp Refugees
CA 90 22414
F. Harryor Hershel Jack
CA 90 22415
Lisbon Arrival Engineer
CA 90 22416
Winnipeg Refugees correspondence
CA 90 22420
Switzerland Refugees Lists
CA 90 22424
National Annual Convention Publicity
CA 90 22426
B. Srul
CA 90 22427
Applications for refugees in Spain and Portugal
CA 90 22428
Publicity re refugees Spain and Portugal
CA 90 022430
Lisbon Refugees, Serpa Pinto
CA 90 22432
A. William and Nellie
CA 90 22433
Polish refugees applications from Russia to Canada
CA 90 22435
Publicity UJR

CA 90 22436

M. Harold

CA 90 22441

D. Fam

CA 90 22442

Rooms re Spanish refugees correspondence letter of thanks etc.

CA 90 22443

K. fam Mildred Elia

CA 90 22445

Sam E.

CA 90 22448

Mrs T. F. Harry P.

CA 90 22451

B. Ignacy Irena Peter

CA 90 22456

G. David Sholim Joseph Selman

CA 90 22459

Refugee Children in USA– Lisbon Arrivals

CA 90 22460

Tangier Refugees

CA 90 22461

N. Finny Adolf

CA 90 22487

F. Jakob Picard Abram and David Nataly

CA 90 22424B

National Annual Convention

CA 90 22429A

H. fam.

CA 91 22495

Suzette R.

CA 92 22542

J. Kaminsky

CA 92 22564

Efroim Tobias E.

CA 92 22567

Dr Saalheimer

CA 92 22638

L. Emanuel

CA 93 22660

K. Emilio

CA 93 22696

T. Wolfgang

CA 93 22756

F. Hersz

CA 94 22924

H.

CA 94 22984

T.

CA 94 23018

T. Eva

CA 95 23083

K.

CA 96 23554

S. Moses

CA 98 24035

V.

CA 100 24608

G. Schaia

CA 100 24620

P. fam.

CA 101 24873

L.

CA 101 24958

G. FAM.

CA 105 25760

Stein

CA 108 26899

G. Jakob

CA 109 28634

D. fam.

CA 116 41282

L. Felika

CA 90 22429B

Cable tracers correspondences _ Clara R. Z. Chaika

United Jewish Relief Agencies (UJRA)

— **Série BA : Administrative Files**

BA 19 26

UJR & JIAS minutes 1940-1969

— **Série BD: Nominal Lists**

BD 24

Newfoundland – 1941

— **Série BE : Questionnaires**

Be 24

Refugees: non-German, non-Italian nationality

Be 24

Specialists by case name A-F

Be 24

Specialists by case name G-I

Be 24

Specialists by case name K-L

Be 24

Specialists by case name M-R

Be 24

Specialists by case name S-Z

Be 24

Speciality – furriers

Be 24

Speciality – leather workers

Be 24

Specialty – tailors

— **Série ED : Iberian Escapees**

Ed 50 Iberian Escapees

B. Erwin & Suzette

Ed 50 Iberian Escapees

B. Mordrich, Zelda & Masha

Ed 50 Iberian Escapees
B. Michael, Brucha, Lydia, Anna
Ed 50 Iberian Escapees
F. Max & Luiza
Ed 50 Iberian Escapees
G. Isaac & Rosa
Ed 50 Iberian Escapees
G. Max, Malvina, Charles, Leontine
Ed 50 Iberian Escapees
K. Osias F. & Elfrida
Ed 50 Iberian Escapees
K. Morris, Ella, Lydia & Emil
Ed 50 Iberian Escapees
L. Fischel, Charlotte, Henry
Ed 50 Iberian Escapees
L. Alphonse, Erna, Bettina & Zigbert
Ed 50 Iberian Escapees
O. Jacob & Bertha
Ed 50 Iberian Escapees
P. Morris, Chaya, Sonia
Ed 50 Iberian Escapees
P. Lazar & Zelda
Ed 50 Iberian Escapees
P. Moses, Rosa, Blima & Ida
Ed 50 Iberian Escapees
R. Maurice & Eva (daughter)
Ed 50 Iberian Escapees
R. Feivel & Regina

— **Série FA : Refugee case files 1939-1947 A-Z**

A. Max, 1941
A. Isabelle, 1941 1942
A. Adolph & Eva, 1940
B. Israel Benjamin, 1940
B. Schulim, 1941
B. H., 1940
B. Mindla and daughter also, 1941
B. Franz Isarel, 1940

B. Marie 2 Children, 1940
B. L. Leo, 1940
B. David Family, 1941-1942
B. Maximilian, 1940
B., 1941
B. George, 1942
B. Benedykt
B. Jacob, 1941-1944
B., 1942
B. Heinz, 1941
B. Anne Michael George, 1940
B. Annie Frank Ruth Cyril, 1940
D. Mrs. And 4 Children, 1940
D. Helene, 1940
F. Family
G. Szymon, 1941
K. Weitzner, 1940
W. David, 1940-1946

— **Série FB 52 : Evacuees, Farm Settlers, Other A-K**

H., Hersz & Wife, 1941
K. J. 1940-1941
K. Jacob Ginia, 1941
K. E. 1940
K. E. Mrs, 1940
K. Louis & Helena, 1940
L. Jacob Frieda P. & Family
K. J. Family, 1944
K. Lew Solomon & Family 1941
L. Family, 1944
M. J. & M. 1940
M. 1941-1942
N. Magda

— **Série GE : Press Clippings**

Ge 73 Press Clippings
Interned Refugees

Ge 73 Press clippings
Refugees Spain Portugal and Japan
Ge 73 Press Clippings
Arrival of refugees second group

— Série BC : Case files

264 dossiers individuels de réfugiés internés.

Montreal Holocaust Memorial Centre

Dons de la famille Baron.
Dons de la famille Shenkier.

Sources imprimées

CANADA, *Canadian war orders and regulations October 1 1942 to December 31 1942*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King's Most Excellent Majesty, 1942.

CANADA, *Defence of Canada regulations: 1939*, Ottawa, J. O. Patenaude, 1939.

CANADA, *Defence of Canada regulations (consolidation): 1941*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1941.

CANADA, *Defence of Canada regulations (consolidation): 1942*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1942.

CANADA. PRIVY COUNCIL, *Proclamations and Orders in Council passed under the authority of the War Measures Act; R.S.C. (1927) Chap. 206*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King.

CANADA. PRIVY COUNCIL, *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations January 11 1943 to April 5 1943*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1943.

CANADA. PRIVY COUNCIL. *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations April 12 1943 to July 5 1943*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1943.

CANADA. PRIVY COUNCIL. *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations January 1 1944 to April 4 1944*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1944.

CANADA. PRIVY COUNCIL. *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations April 10 1944 to July 3 1944*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1944.

CANADA. PRIVY COUNCIL. *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations July 10 1944 to October 2 1944*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1944.

CANADA. PRIVY COUNCIL. *Statutory Orders and Regulations Division, Canadian war orders and regulations April 8 1946 to July 1 1946*, Ottawa, E. Cloutier, Printer to the King, 1946.

Canadian Jewish Year Book, 1939-1940, Montréal, 1940.

DOMINION DU CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, vol. CCXXII de la série 1875-1940, Ottawa, Edmond Cloutier Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940.

HANSARD, «Alien Tribunals», *House of Commons Debates*, 16 novembre 1939, vol 353 cc 812-814.

Immigration Act of 1924 United States Statutes, 68th Cong., Sess. I, Chp. 190, 1924, s. l., p. 153-169.

LIBRARY OF PARLIAMENT / BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *House of Commons Debates*, 19th Parliament, 4th Session, vol. 20.

SIMPSON John Hope , *Refugees: a review of the situation since September 1938*, London; New York, The Royal Institute of international affairs; Oxford University Press, 1939.

SIMPSON John Hope, *Refugees: preliminary report of a survey*, New York, Oxford University Press, 1939.

SIMPSON John Hope, « The Refugee Problem » , *International Affairs*, 1938, vol. 17, n° 5, p. 607-628.

SIMPSON John Hope, *The refugee question*, Oxford, Clarendon Press, 1940.

SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Convention concernant le statut des réfugiés provenant d'Allemagne*, le 10 février 1938. Disponible en ligne. URL : [https://biblio-archiv.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-75\(1\)-M-30\(1\)-1938-XII_BI.pdf](https://biblio-archiv.unog.ch/Dateien/CouncilMSD/C-75(1)-M-30(1)-1938-XII_BI.pdf) [consulté le 31 août 2018].

UNITED STATES CONGRESS, «Promoting the National Defense by Limiting the Entry of Certain Aliens into the United States», *Congressional series of United States public documents*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1941, p. 1089-1096.

United States States at Large containing the Laws and Concurrent Resolution Enacted During the First Session of the Seventy-Seventh Congress of the United States of America, 1941-1942, and Treaties, International Agreements other than Treaties, and Proclamations, Vol. 55, Washington, Government Printing Office, 1941, p. 252.

— Autres

Visas délivrés par le consul japonais Chuine Sugihara : www.sugihara-museum.jp/shared/pdf/about/issued_list.pdf

Bibliographie

- ABELLA Irving, *A Coat of Many Colours : Two Centuries of Jewish Life in Canada*, Toronto, Lester & Orpen Dennys, 1990.
- ABELLA Irving, *La tunique aux couleurs multiples : deux siècles de présence juive au Canada*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990.
- ABELLA Irving et TROPER Harold, *None is Too Many. Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lester Publishing, 1991.
- ABELLA Irving et TROPER Harold, « “The line must be drawn somewhere”: Canada and Jewish Refugees, 1933–9 », *Canadian Historical Review*, 1979, vol. 60, n° 2, p. 178-209.
- ADACHI Ken, FINDLEY Timothy et DANIELS Roger, *The Enemy that never was: a History of the Japanese Canadians*, Toronto, McClelland and Stewart, 1991.
- AFOUMADO Diane, *Exil impossible : l'errance des Juifs du paquebot St-Louis*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- AFOUMADO Diane, *Indésirables : 1938 : la Conférence d'Évian et les réfugiés juifs*, Paris, France, Calmann-Lévy, 2018.
- AFOUMADO Diane, « La mémoire du Saint-Louis (1939-2003) », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2004, n° 181, p. 339-355.
- AGIER Michel, *Le couloir des exilés : être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges, France, Éd. du Croquant, 2010.
- AGIER Michel et MADEIRA Anne-Virginie, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.
- AKOKA Karen, CLOCHARD Olivier et TCHOLAKOVA Albena, « Éditorial : La condition de réfugié-e : expériences subjectives et mobilisations collectives », *Revue européenne des migrations internationales*, 2017, vol. 33, n° 4, p. 7-21.
- ALMEIDA Fabrice d', « Propagande, histoire d'un mot disgracié », *Mots. Les langages du politique*, 1^{er} juillet 2002, n° 69, p. 137-148.
- AMIR Prosper et al., *Un visa pour la vie : des diplomates qui ont sauvé des juifs*, Jérusalem, Ministère des affaires étrangères d'Israël, 1998.
- ANCTIL Pierre, *À chacun ses Juifs : 60 éditoriaux pour comprendre la position du Devoir à l'égard des Juifs (1910-1947)*, Québec, Septentrion, 2014.
- ANCTIL Pierre, « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2016, vol. 24, p. 16-37.
- ANCTIL Pierre, *Fais ce que dois : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa (1910-1932)*, Québec, Septentrion, 2010.
- ANCTIL Pierre, *Histoire des Juifs du Québec*, Montréal, Boréal, 2017.
- ANCTIL Pierre, « Irving ABELLA et Harold TROPER, None is Too Many », *Recherches sociographiques*, 1984, vol. 25, n° 1, p. 138-141.
- ANCTIL Pierre, « Le Devoir et les Juifs. Complexités d'une relation sans cesse chan-

geante (1910-1963) », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 2016, vol. 18, n° 1, p. 169-201.

ANCTIL Pierre, *Le rendez-vous manqué : les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.

ANCTIL Pierre, « Les rapports entre francophones et Juifs dans le contexte montréalais », dans Pierre ANCTIL et Ira ROBINSON, *Les communautés juives de Montréal : histoire et enjeux contemporains*, Québec, Septentrion, 2010, p. 38-64.

ANCTIL Pierre, « Ni catholiques, ni protestants : les juifs de Montréal », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1990, Vol. 77, n° 4, p. 179-187.

ANCTIL Pierre, *Soyons nos maîtres : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Georges Pelletier, 1932-1947*, Québec, Septentrion, 2013.

ANCTIL Pierre, *Trajectoires juives au Québec*, Québec, Presses University Laval, 2010.

ANCTIL Pierre et CALDWELL Gary, *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984.

ANCTIL Pierre et JACOBS Simon (dir.), *Les Juifs de Québec : Quatre cents ans d'histoire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.

ANCTIL Pierre et ROBINSON Ira, *Les communautés juives de Montréal : histoire et enjeux contemporains*, Québec, Septentrion, 2010.

ANCTIL Pierre et ROBINSON Ira, « Nouveaux regards sur le phénomène de l'antisémitisme dans l'histoire du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 2016, n°1, p. 13-17.

ANGOUSTURES Aline et KÉVONIAN Dzovinar (dir.), « Réfugiés, sujet d'une histoire globale », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, mai 2019, vol. 15, n° 1.

ANGOUSTURES Aline, KÉVONIAN Dzovinar et MOURADIAN Claire (dir.), *Réfugiés et apatrides : administrer l'asile en France (1920-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

APRILE Sylvie, « De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire », *Le Mouvement Social*, 5 janvier 2009, n° 225, p. 27-38.

ARCHER Bernice, *The Internment of Western Civilians under the Japanese, 1941-1945: A Patchwork of Internment*, Londres, Routledge Curzon, 2014.

ARENDT Hannah, « Nous autres réfugiés », *Pouvoirs*, janvier 2013, n° 144, n° 1, p. 5-16.

ARENDT Hannah (traduction de Sylvie COURTINE-DENAMY), *La Tradition cachée : le Juif comme paria*, Paris, C. Bourgois, 1987.

ARMSTRONG-REID Susan et MURRAY David R. , *Armies of Peace: Canada and the UNRRA Years*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.

ARTIÈRES Philippe, *Miettes : éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales, 2016.

- ARTIÈRES Philippe, *Rêves d'histoire : pour une histoire de l'ordinaire*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014.
- ATTIAS Jean-Christophe et BENBASSA Esther, *Dictionnaire des mondes juifs*, Paris, Larousse, 2008.
- AUDOIN-ROUZEAUX Stéphane, « L'échelle micro-historique au service de l'étude des réfugiés et déplacés ? Deux jeunes gens dans l'exode de 1940 », dans Olivier FORCADE et Philippe NIVET (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècles : actes du colloque du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits de l'Université de Picardie Jules Verne, tenu à Amiens les 23 et 24 mars 2007*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 243-251.
- AUGER Martin, *Prisoners of the Home Front: German POWs and « Enemy Aliens » in Southern Quebec, 1940-46*, Vancouver, UBC Press, 2005.
- AUGER Martin, *Prisonniers de guerre et internés allemands dans le sud du Québec, 1940-1946*, Outremont, Athéna, 2010.
- AVERY Donald, «Canada's Response to European Refugees, 1939-1945: The Security Dimension», dans Lubomyr LUCIUK, Bohdan Y. KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee: War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988, p. 179-216.
- AVERY Donald, « *Dangerous foreigners* »: *European immigrant workers and labour radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.
- AVERY Donald, *Reluctant Host: Canada's Response to Immigrant Workers, 1896-1994*, Toronto, McClelland & Stewart, 1995.
- AVISON T. L., « The Canadian Foreign Exchange Control Board », *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Economie et de Science politique*, 1940, vol. 6, n° 1, p. 56-60.
- AZZI Stephen, *Reconcilable differences: a history of Canada-US relations*, Don Mills, Oxford Univ. Press, 2015.
- BADER Alfred, *Adventures of a Chemist Collector*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1995.
- BADIA Gilbert et al., *Les Bannis de Hitler : accueil et luttes des exilés allemands en France (1933-1939)*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, 1984.
- BAGNELL Kenneth, *The Little Immigrants: The Orphans Who Came to Canada*, Toronto, Dundurn Press, 2001.
- BAILKIN Jordanna, *Unsettled: Refugee Camps and the Making of Multicultural Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2018.
- BAISEZ Olivier, *Architectes de Sion : la conception par les sionistes allemands de la colonisation juive en Palestine (1896-1919)*, Paris, Hermann, 2015.
- BALCOM Karen, *The Traffic in Babies: Cross-Border Adoption, Baby -Selling and the Development of Child Welfare Systems in the United States and Canada, 1930-1960*,

- Doctorat en histoire, The State University of New Jersey, New Jersey, 2002.
- BANAUCH Eugen, *Fluid Exile: Jewish Exile Writers in Canada, 1940-2006*, Heidelberg, Winter, 2009.
- BANAUCH Eugen, "Home" as a thought between quotation marks. *The Fluide Exile of Jewish Third Reich Refugee Writers in Canada, 1940-2006*, Thèse de doctorat, Wien Universität, Wien, 2007.
- BARNETT Michael, *Empire of Humanity: A History of Humanitarianism*, New York, Cornell University Press, 2011.
- BARTAL Israel, « Moses Montefiore: Nationalist before his time, or belated Shtadlan? », *Studies in Zionism*, 1990, vol. 11, n° 2, p. 111-125.
- BARTROP Paul R., *The Evian Conference of 1938 and the Jewish Refugee Crisis*, Londres, Springer, 2017.
- BASSLER Gerhard P., *Sanctuary Denied: Refugees from the Third Reich and Newfoundland Immigration Policy, 1906-1949*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1992.
- BAUER Yehuda, *American Jewry and the Holocaust: The American Jewish Joint Distribution Committee, 1939-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1981.
- BAUER Yehuda, *My brother's Keeper: a History of the American Jewish Joint Distribution Committee, 1929-1939*, Philadelphia, Jewish Publication Society of America, 1974.
- BAUMEL-SCHWARTZ Judith Tydor, *Never Look Back. The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, West Lafayette, Purdue University Press, 2012.
- BAUMEL-SCHWARTZ Judith Tydor, *The Jewish Refugee Children in Great Britain, 1938-1945*, thèse de doctorat, Bar-Ilan University, Israel, 1981.
- BAUMEL-SCHWARTZ Judith Tydor, « Twice a Refugee: The Jewish Refugee Children in Great Britain during Evacuation, 1939-1943 », *Jewish Social Studies*, 1983, vol. 45, n° 2, p. 175-184.
- BAUMEL-SCHWARTZ Judith Tydor, *Unfulfilled Promise: Rescue and Resettlement of Jewish Refugee Children in the United States, 1934-1945*, Juneau, Denali Press, 1990.
- BAUMEL-SCHWARTZ Judith Tydor et LAQUEUR Walter, *The Holocaust Encyclopedia*, New Haven, Yale University Press, 2001.
- BAZAROV Valery, « HIAS and HICEM in the system of Jewish relief organisations in Europe, 1933-41 », *East European Jewish Affairs*, 1 avril 2009, vol. 39, n° 1, p. 69-78.
- BEAUDOIN Gérald-Armand, *La Constitution du Canada : institutions, partage des pouvoirs, droits et libertés*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004.
- BÉDARD Maryse, *D'une île à l'autre. L'internement des Italo-Britanniques à Montréal (1940-1943) : Camp S/43, île Sainte-Hélène*, rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016.
- BEER Max, *What else could we have done?: the Montreal Jewish community, the*

- Canadian Jewish Congress, the Jewish press and the Holocaust*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 2006.
- BELKIN Simon, *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)*, Montréal, the Eagle Publishing Co., 1966.
- BEN-TOV Arieh, *Facing the Holocaust in Budapest: The International Committee of the Red Cross and the Jews in Hungary, 1943-1945*, Genève, Springer Netherlands, 1988.
- BENTWICH Norman, « England and the Aliens », *The Political Quarterly*, 1941, vol. 12, n° 1, p. 81-93.
- BEJARANO Margalit, « The Jewish Community of Cuba: Between Continuity and Extinction », *Jewish Political Studies Review*, 1991, vol. 3, 1/2, p. 115-140.
- BERNIER Robert, *Un siècle de propagande ? : information, communication et marketing gouvernemental*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001.
- BERTON Pierre, *The Great Depression 1929-1939*, Toronto, Anchor Canada, 2001.
- BÉRUBÉ Harold, « Regards catholiques sur les villes québécoises. Une haine à géométrie variable (1918-1939) », *Archives de sciences sociales des religions*, 2014, vol. 165, n° 1, p. 47-62.
- BETCHERMAN Lita-Rose, *Ernest Lapointe : Mackenzie King's Great Québec Lieutenant*, Toronto, University of Toronto Press, 2002.
- BETCHERMAN Lita-Rose, *The Swastika and the Maple Leaf: Fascist Movements in Canada in the Thirties*, Montréal, Fitzhenry and Whiteside, 1978.
- BIALYSTOK Franklin, *Delayed Impact: the Holocaust and the Canadian Jewish Community*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000.
- BIALYSTOK Franklin, « La Route devant Nous - Introduction, Oyfiv Veg : Symposium en études juives canadiennes en l'honneur de Gerald Tulchinsky », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2013, vol. 21, n° 1, p. 17-26.
- BIENVENUE Louise, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, 2003, vol. 69, p. 9-28.
- BILSON Geoffrey, *The Guest Children: the Story of the British Child Evacuees sent to Canada during World War II*, Saskatoon, Fifth House, 1988.
- BLAKENEY Michael, *Australia and the Jewish refugees: 1933-1948*, Sydney, Croom Helm Australia, 1985.
- BOCCAGNI Paolo, « Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: A Sociological Understanding », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 mars 2012, vol. 28, n° 1, p. 33-50.
- BOHAKER Heidi et IACOVETTA Franca, « Making Aboriginal People "Immigrants Too": A Comparison of Citizenship Programs for Newcomers and Indigenous Peoples in Post-

- war Canada, 1940s-1960s », *Canadian Historical Review*, 2009, vol. 90, n° 3, p. 427-462.
- BOUCHER Ellen, « Enfance et race dans l'Empire britannique. La politique d'émigration juvénile vers la Rhodésie du Sud », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière ». Le Temps de l'histoire*, 30 décembre 2012, n° 14, p. 64-94.
- BOUDREAU Joseph A., *Alberta, Aberhart, and Social Credit*, Toronto, Rinehart and Winston of Canada, 1975.
- BOURBEAU Amélie, « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2009, vol. 63, n° 2-3, p. 331-360.
- BOURBEAU Amélie, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2009.
- BOURBEAU Amélie, « Les catholiques montréalais et la sécularisation de l'assistance privée, 1930-1970 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 77, p. 55-70.
- BOURBEAU Amélie, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015.
- BOURQUE Gilles, DUCHASTEL Jules et ARMONY Victor, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Saint-Laurent, Québec, Fides, 1996.
- BRAHAM Randolph L., *The Geographical Encyclopedia of the Holocaust in Hungary*, Evanston, Northwestern University Press, 2013.
- BRAHAM Randolph L., *The Politics of Genocide: The Holocaust in Hungary*, Detroit, Wayne State University Press, 2000.
- BREITMAN Richard et KRAUT Alan M., *American Refugee Policy and European Jewry, 1933-1945*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.
- BREITMAN Richard et LICHTMAN Allan J., *FDR and the Jews*, Cambridge, Harvard University Press, 2014.
- BRODIEZ Axelle et DUMONS Bruno, « Éditorial : Faire l'histoire de l'humanitaire », *Le Mouvement Social*, mai 2009, n° 227, n° 2, p. 3-8.
- BROWN Michael, « Zionism in the Pre-Statehood Years: The Canadian Response », dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 121-134.
- BROWN Mike, *Evacuees of the Second World War*, Oxford, Shire Publications, 2009.
- BRUSHETT Kevin T., *Blots on the Face of the City, the Politics of Slum Housing and Urban Renewal in Toronto, 1940-1970*, Thèse de doctorat en histoire, Queen's University, Kingston, 2001.
- BRUNNHUBER Nicole M. T., « After the Prison Ships: Internment Narratives in Canada »,

- dans Richard DOVE (dir.), « *Totally Un-English* »?: *Britain's Internment of « Enemy Aliens » in Two World Wars*, Amsterdam, Rodopi, 2005, p. 165-178.
- BRYM Robert J., SHAFFIR William et WEINFELD M., *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993.
- BUTON François et al., *L'ordinaire du politique : enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2016.
- BURGARD Antoine, « *Une nouvelle vie dans un nouveau pays* ». *Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-1952)*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal et Université Lumière Lyon 2, Montréal et Lyon, 2017.
- BURGARD Antoine et MARGOLIS Rebecca (dir.), « None Is Too Many and Beyond: New Research on Canada and the Jews During the 1930-1940s », *Canadian Jewish Studies / Études Juives Canadiennes*, 2016, vol. 24.
- BYERS Ann, *Saving children from the Holocaust: the Kindertransport*, Berkeley, Enslow Publishers, 2012.
- BYERS Daniel, « Mobilising Canada: The National Resources Mobilization Act, the Department of National Defence, and Compulsory Military Service in Canada, 1940-1945 », *Journal of the Canadian Historical Association*, 1996, vol. 7, n° 1, p. 175-203.
- CABANEL Patrick, *Chère mademoiselle... : Alice Ferrières et les enfants de Murat, 1941-1944*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.
- CABANEL Patrick, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012.
- CABANEL Patrick et BORDES-BENAYOUN Chantal (dir.), *Un modèle d'intégration : juifs et israélites en France et en Europe, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Berg International Ed., 2004.
- CABANEL Patrick et FIJALKOW Jacques, *Histoire régionale de la Shoah en France : déportation, sauvetage, survie*, Paris, Éditions de Paris, 2011.
- CACCIA Ivana, *Managing the Canadian Mosaic: Dealing with Cultural Diversity during the WWII years*, Doctorat en histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, 2006.
- CARON Vicki, *L'asile incertain. la crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.
- CARTER David J., *Behind Canadian Barbed Wire: Alien, Refugee and Prisoner of War Camps in Canada, 1914-1946*, Calgary, Tumbleweed Press, 1980.
- CARREL Marion et NEVEU Catherine, *Citoyennetés ordinaires pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2015.
- CASSIN Barbara (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil, 2004.
- CESARANI David et KUSHNER Tony, *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, London, Routledge, 2009.
- CHARLES Aline et WIEN Thomas, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 2011, vol. 14, n° 2,

p. 199–221.

CHAUVIER Éric, *Anthropologie de l'ordinaire : une conversion du regard*, Toulouse, Anarchasis, 2017.

CHERTOK Haim, *He also Spoke as a Jew: The Life of the Reverend James Parkes*, London, Vallentine Mitchell, 2006.

CHILTON Lisa, *Receiving Canada's Immigrants: the Work of the State before 1930*, Ottawa, Canadian Historical Association with the support of the Department of Canadian Heritage, Government of Canada, 2016.

CHOUINARD Michel et PELLETIER Louis, « Aperçu historique de la politique d'immigration canadienne », *Cahiers québécois de démographie*, 1983, vol. 12, n° 2, p. 201–206.

COHEN Steve, « Anti-semitism, Immigration Controls and the Welfare State », *Critical Social Policy*, 1 juin 1985, vol. 5, n° 13, p. 73-92.

COHEN Yolande, *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.

COHEN Yolande et NÉMÉH-NOMBRE Philippe, « Le Conseil national des femmes juives du Canada et l'accueil des femmes juives d'Afrique du Nord au Québec au XXe siècle : une mé-rencontre », *ILCEA. Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 15 janvier 2019, n° 34. URL : <http://journals.openedition.org/ilcea/5813>.

COLLOMP Catherine, *Résister au nazisme : le Jewish Labor Committee, New York, 1934-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXPERTS SUISSE-SECONDE GUERRE MONDIALE et Jean-François BERGIER, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Paris, Fayard, 2000.

CONSTANTINE Stephen, « The British government, child welfare, and child migration to Australia after 1945 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 1 janvier 2002, vol. 30, n° 1, p. 99-132.

CONWAY John S., « The Struggle for Peace Between the Wars: A Chapter from the History of the Western Churches », *The Ecumenical Review*, janvier 1983, vol. 35, n° 1, p. 25-40.

CORBETT Scott, *Quiet passages : The Exchange of Civilians between the United States and Japan during the Second World War*, Kent, Kent State Univ. Pr., 1987.

CORNELIUS Deborah S., *Hungary in World War II: Caught in the Cauldron*, New York, Fordham Univ Press, 2011.

COSER Lewis A. , *Refugee scholars in America: their Impact and their Experiences*, New Haven, Yale University Press, 1984.

COUTURE Geneviève, *Réfugiés et prisonniers de guerre à Sherbrooke : le camp d'internement Newington, 1940-1946*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Mont-

réal, Montréal, 2003.

CRAFT Kenneth, *Canada's Righteous: A History of the Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1987.

CROSBY Travis L., *The Impact of Civilian Evacuation in the Second World War*, London, Croom Helm, 1986.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.

CULL Nicholas John, *Selling War: The British Propaganda Campaign Against American « Neutrality » in World War II*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

CULL Nicholas John, CULBERT David et WELCH David, *Propaganda and Mass Persuasion: A Historical Encyclopedia, 1500 to the Present*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2003.

CURIO Claudia, « "Invisible" Children: The Selection and Integration Strategies of Relief Organizations », *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2004, vol. 23, n° 1, p. 41-56.

CURTI Merle, *American Philanthropy Abroad*, London, Taylor and Francis, 2017.

CUTHBERT BRANDT Gail, BLACK Naomi, BOURNE Paula et FAHRNI Magda, *Canadian Women: A History*, Toronto, Nelson Education, 2011.

DAVID Thomas et TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014, N° 6, n° 2, p. 7-22.

DANIEL Dominique, « Une autre nation d'immigrants », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2003, n° 1, p. 33-46.

DANIELS Roger, *Concentration Camps North America Japanese in the United States and Canada during World War II*, Malabar, Krieger Publ. Company, 1993.

DAVIES Alan T., *Antisemitism in Canada: History and Interpretation*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1992.

DAVIES Alan T., « Claris Edwin Silcox (1888-1961): Brave and Resolute Champion of the City of God », *Touchstone*, mai 2009, vol. 27, n° 2, p. 50-57.

DAVIES Alan T. et NEFSKY Marilyn F., *How Silent Were the Churches? Canadian Protestantism and the Jewish Plight during the Nazi Era*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1997.

DEKEL-CHEN Jonathan, *Farming the Red Land: Jewish Agricultural Colonization and Local Soviet Power, 1924-1941*, New Haven, Yale University Press, 2005.

DEKEL-CHEN Jonathan, « JCA-ORT-JAS-JDC: one big agrarianizing family », *Jewish History*, 2007, vol. 21, 3/4, p. 263-278.

DELISLE Esther, *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Outremont, L'Étincelle, 1992.

- DENNESS Zoë Andrea, «*A question which affects our prestige as a nation*»: *The history of British civilian internment, 1899-1945*, Thèse de doctorat, University of Birmingham, Birmingham, 2012.
- DESFORGES Josée, *Entre création et destruction : les comportements des types du juif et du canadien français dans les caricatures antisémites publiées par Adrien Arcand à Montréal entre 1929 et 1939*, Mémoire de maîtrise en études des Arts, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2012.
- DESROSIERS Georges et GAUMER Benoît, *Jean Grégoire : médecin et administrateur : premier sous-ministre de la santé du Québec*, Montréal, Lidec, 2012.
- DIAZ Delphine, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.
- DIRKS Gerald E., *Canada's Refugee Policy. Indifference or Opportunism ?*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1977.
- DIRKS Gerald E., *Canadian Policies and Programmes Toward Political Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1972.
- DIRKS Gerald E., «The Canadian Rescue Effort: The Few Who Cared», dans Morton WEINFELD, William SHAFFIR et Irwin COTLER (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, Toronto, John Wiley & Sons, 1981, p. 77-89.
- DOMANSKI Robert P., *While Millions Cried: Canada and the Refugee Question, 1938-1941*, maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1975.
- DOUKI Caroline et MINARD Philippe, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 12 décembre 2007, n° 54-4bis, p. 7-21.
- DOVE Richard (dir.), « *Totally Un-English* »?: *Britain's Internment of « Enemy Aliens » in Two World Wars*, Amsterdam, Rodopi, 2005.
- DOWNS Laura Lee, « "A Very British Revolution" ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006, vol. 89, n° 1, p. 47-60.
- DOWNS Laura Lee, « Enfance en guerre : Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011, vol. 66, n° 2, p. 413-448.
- DOWNS Laura Lee, « Milieu Social or Milieu Familial? Theories and Practices of Childrearing Among the Popular Classes in 20th-Century France and Britain: The Case of Evacuation (1939-45) », *Family & Community History*, 1 mai 2005, vol. 8, n° 1, p. 49-66.
- DRAPER Paula, «Fragmented Loyalties: Canadian Jewry, the King Government and the Refugee Dilemma», dans Lubomyr Y. LUCIUK, Bohdan KORDAN et Norman HILLMER (dir.), *On guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988. p. 151-177.

- DRAPER Paula, « “Refugee!” The Adjustment of Jewish Refugees from Nazism to Canadian Life », *Refuge: Canada’s Journal on Refugees*, 1985, vol. 5, n° 2, p. 15-17.
- DRAPER Paula, « The Accidental Immigrants: Canada and The Interned Refugees », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, 1978, vol. 1, n° 1-2, p. 1-38 et 80-112.
- DRAPER Paula, *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto, 1983.
- DRAPER Paula, « The Politics of Refugee Immigration: The Pro-Refugee Lobby and the Interned Refugees 1940-1944 », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, 1983, vol. 7, n° 2, p. 74-88.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève et GROppo Bruno, « Objectifs de la journée d’études “Exilés et réfugiés politiques dans la France du XX^e siècle” », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, 1996, vol. 44, n° 1, p. 6-8.
- DUBÉ Sandra, « *Personne n’est antisémite, mais tout le monde est opposé à l’immigration* ». *Discours des responsables politiques canadiens et québécois sur l’immigration, 1938-1945*, mémoire de maîtrise en histoire appliquée, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2015.
- DUBÉ Sandra, « “Personne n’est antisémite, mais tout le monde est opposé à l’immigration”. Les discours des responsables politiques québécois sur les réfugiés juifs, 1938-1945 », *Globe : Revue internationale d’études québécoises*, 2015, vol. 18, n° 1, p. 87-109.
- DUFOIX Stéphane, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2000, vol. 16, n° 3, p. 147-164.
- DULIANI Mario et MAZZA Antonino, *The City Without Women: a Chronicle of Internment Life in Canada during the Second World War*, New York, Mosaic Press, 1994.
- DWORK Debórah et VAN PELT Robert Jan, *Flight from the Reich: Refugee Jews, 1933-1946*, New York, W. W. Norton & Company, 2012.
- EBER Irene, *Wartime Shanghai and the Jewish Refugees from Central Europe: Survival, Co-Existence, and Identity in a Multi-Ethnic City*, Berlin, de Gruyter, 2012.
- EICHLER Uta, *Between Despair and Hope: The work of the Jewish Immigrant Aid Society in the 1930s and 1940s*, M. A. thesis, Queen’s University, Kingston, 1998.
- ELAZAR Daniel J., *Community and Polity: The Organizational Dynamics of American Jewry*, Philadelphie, Jewish Publication Society, 1995.
- ELLEMAN Bruce, *Japanese-American Civilian Prisoner Exchanges and Detention Camps, 1941-45*, New York, Routledge, 2006.
- EPP Marlene, *Les réfugiés au Canada. Un survol historique*, Ottawa, La Société Historique du Canada, 2017.
- ERBELDING Rebecca, *About Time: the History of the War Refugee Board*, Doctorat en histoire, George Mason University, Fairfax, 2015.
- ERBELDING Rebecca, *Rescue Board: the Untold Story of America’s Efforts to Save the*

Jews of Europe, New York, Doubleday, 2018.

FABRE Daniel (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, POL, 1993.

FAHRNI Magda, « Counting the Costs of Living: Gender, Citizenship, and a Politics of Prices in 1940s Montreal », *Canadian Historical Review*, 2002, vol. 83, n° 4, p. 483-504.

FAHRNI Magda, *Household politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.

FAHRNI Magda, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », dans Dany FOUGÈRES (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012.

FARGES Patrick, « “Canada Is a Fine Country, You Know, Stupid in Some Ways, but It's a Fine Country” : Imaginer l'Amérique dans les récits de vie des exilés du nazisme au Canada », dans Hélène QUANQUIN et al. (dir.), *Comment comparer le Canada avec les Etats-Unis aujourd'hui : Enjeux et pratiques*, Paris, France, Sorbonne Nouvelle, 2009, p. 199-214.

FARGES Patrick, « Cultural Transfer and Condensation of Memory: Textual Displacement in Henry Kreisel's Short Stories », *Seminar: A Journal of Germanic Studies*, 2006, vol. 42, n° 3, p. 261-276.

FARGES Patrick, « Exilés, Réfugiés, Canadiens à trait d'union : identités multiples des exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Jean MONDOT, Nicole PELLETIER et Pascale SARDIN (dir.), *Exil et émigration avant et après 1945. Remise en cause de lien identitaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 165-184.

FARGES Patrick, « In Between the Cracks of the Canadian Mosaic: Culture and Identity of German-Speaking Exiles in Canada, 1933-2003 » , dans Catherine BATES (dir.), *Visions of Canada*, Brno, Central European Association for Canadian Studies in collaboration with Masaryk University, 2007, p. 67-86.

FARGES Patrick, « “In this compression chamber between Europe and North America” (E. Koch). Construction de la temporalité dans les récits des “réfugiés-internés” au Canada », Alexis NOUSS et al., *Temporalités de l'exil*. URL :<http://www.poexil.umontreal.ca/events/colloquetemp/colloqtempactes.html>].

FARGES Patrick, *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

FARGES Patrick, « Masculinity and Confinement: German-Speaking Refugees in Canadian Internment Camps (1940-1943) », *Culture, Society & Masculinities*, 2012, vol. 4, n° 1, p. 33-47.

FARGES Patrick, « “Mon histoire est une note de bas de page, sauf pour moi, parce que je l'ai vécue.” La mise en récit d'une vie d'exil chez les exilés germanophones au Canada », dans Rolf WINTERMEYER et Corinne BOUILLOT (dir.), « *Moi public* » et « *moi privé* » dans les mémoires et les écrits autobiographiques du XVII^e siècle à nos

- jours*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 68-80.
- FARGES Patrick, « “Nous les Camp Boys” : Constructions de la masculinité dans les récits des “réfugiés-internés” au Canada », *Migrance*, 2006, vol. 27, p. 62-69.
- FARGES Patrick, « “Nous sommes les derniers. Interrogez-nous”. La transmission d’une vie d’exil dans les récits d’exilés juifs au Canada (1933 à nos jours) », dans Béatrice JONGY et Annette KEILHAUER (dir.), *Transmission/Héritage dans l’écriture contemporaine de soi*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 19-30.
- FARGES Patrick, « “Pour ceux qui étaient plus âgés, c’est tout un monde qui s’est écroulé, mais mon monde à moi n’avait pas encore véritablement commencé” : La Mise en récit d’une vie d’exil chez les exilés germanophones au Canada après 1933 », dans Alain MONTANDON et Philippe PITAUD (dir.), *Vieillir en exil*, Clermont-Ferrand, France, PU Blaise Pascal, 2006, p. 69-80.
- FARGES Patrick, « “What Church Do You Go To?” The Difficult Acculturation of German-Jewish Refugees in Canada, 1933-2004 », dans Alexander FREUND (dir.), *Beyond the Nation? Immigrants’ Local Lives in Transnational Cultures*, Toronto, University of Toronto Press, 2011, p. 187-210.
- FARNEY James et KORDAN Bohdan S., « The Predicament of Belonging: The Status of Enemy Aliens in Canada, 1914 », *Journal of Canadian Studies*, 2005, vol. 39, n° 1, p. 74-89.
- FASSIN Didier, *La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard : Seuil, 2010.
- FAST Vera K., *Children’s Exodus. A History of the Kindertransport*, Londres, I.B. Tauris, 2011.
- FERRETTI Lucia, « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d’histoire religieuse*, 2000, vol. 66, p. 69-88.
- FETHNEY Michael, *The Absurd and the Brave: CORB- The True Account of the Government’s World War II Evacuation of Children Overseas*, Lewes, Book Guild, 2000.
- FINNANE Antonia, *Far from where?: Jewish journeys from Shanghai to Australia*, Carlton, Vic., Melbourne University Press, 1999.
- FITZGERALD Thomas E., *The Ecumenical Movement: An Introductory History*, Westport, Praeger, 2004.
- FORCADE Olivier et NIVET Philippe (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècles : actes du colloque du Centre d’histoire des sociétés, des sciences et des conflits de l’Université de Picardie Jules Verne, tenu à Amiens les 23 et 24 mars 2007*, Paris, Nouveau monde éd, 2008.
- FOSTER D., DAVIES S. et STEELE H., « The evacuation of British children during World War II: A preliminary investigation into the long-term psychological effects », *Aging & Mental Health*, 1 septembre 2003, vol. 7, n° 5, p. 398-408.

- FOSTER Michelle, *International Refugee Law and Socio-Economic Rights: Refuge from Deprivation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- FOUGÈRES Dany (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012.
- FOURTAGE Laure, « Les organisations juives d'aide sociale et l'insertion professionnelle dans l'immédiat après-guerre », *Archives Juives*, 1 juin 2012, vol. 45, n° 1, p. 10-26.
- FOURTAGE Laure, « Regards croisés sur le travail social juif », *Hommes & Migrations*, 2015, vol. 1312, n° 4, p. 130-132.
- FRASER Charles F., *Control of aliens in the British Commonwealth of Nations*, London, Hogarth Press, 1940.
- FRENETTE Yves, « National minorities, immigration, and responsibility: French Canada as a case study, 1840-1960 », dans S. Karly KEHOE, Eva ALISIC et Jan-Christoph HEILINGER (dir.), *Responsibility for Refugee and Migrant Integration*, Boston, Walter de Gruyter, 2019, p. 81-98.
- FRIEDMAN Saul S., *No Haven for the Oppressed: United States Policy toward Jewish Refugees, 1938-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1973.
- FRISCHER Dominique, « Le baron Maurice de Hirsch et les Juifs de Russie », *Archives Juives*, 30 juin 2011, Vol. 44, n° 1, p. 70-82.
- FROJIMOVICS Kinga, *I have been a Stranger in a Strange Land: the Hungarian State and Jewish Refugees in Hungary, 1933-1945*, Jerusalem, International Institute for Holocaust Research, Yad Vashem, 2007.
- FROMMER Morris, *The American Jewish Congress: A History (1914-1950)*, Ph.D., The Ohio State University, Columbus, 1978.
- GAGNON Éric et FORTIN Andrée, « L'espace et le temps de l'engagement bénévole : Essai de définition », *Nouvelles pratiques sociales*, 2002, vol. 15, n° 2, p. 66-76.
- GAGNON Éric et SÉVIGNY Andrée, « Permanence et mutations du monde bénévole », *Recherches sociographiques*, 2000, vol. 41, n° 3, p. 529-544.
- GAINER Bernard, *The Alien Invasion: the Origins of the Aliens Act of 1905*, London, Heinemann, 1972.
- GAO Bei, *China, Japan and the flight of European Jewish refugees to Shanghai, 1938-1945*, Phd, University of Virginia, Charlottesville, 2007.
- GARTH S. et O'DONNELL Victoria J., *Propaganda & Persuasion*, 5ème édition, London, SAGE Publications, 2011.
- GAUDET Lisa, *Nation's Mothers, Empire's Daughters: The Imperial Order Daughters of the Empire, 1920-1930*, M.A thesis, Carleton University, Ottawa, 1993.
- GERBER Jean Miriam, *Immigration and Integration in Post-War Canada: a Case Study of Holocaust Survivors in Vancouver, 1947-1970*, Ottawa, National Library of Canada, 1990.
- GEMIE Sharif, REID Fiona et HUMBERT Laure, *Outcast Europe: Refugees and Relief*

- Workers in an Era of Total War, 1936-48*, London ; New York, Continuum, 2012.
- GEYER Michael, « Virtue in Despair: A Family History from the Days of the Kindertransports », *History & Memory*, 16 août 2005, vol. 17, n° 1, p. 323-365.
- GIBBONS Alan O., « Foreign Exchange Control in Canada, 1939-51 », *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'Économie et de Science politique*, 1953, vol. 19, n° 1, p. 35-54.
- GILLMAN Peter et GILLMAN Leni, *Collar the Lot: How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, London, Quartet Books, 1980.
- GINNEKEN Anique H. M. van, *Historical Dictionary of the League of Nations*, Toronto, The Scarecrow Press, Inc., 2006.
- GIUSTI Marissa, *Tzedaka: Organizations in the Jewish communities of Toronto, Ottawa and Hamilton, 1930-1950*, M. A. en histoire, Laurentian University, Sudbury, 2006.
- GLASER Zhava, *Refugees And Relief: The American Jewish Joint Distribution Committee And European Jews In Cuba And Shanghai 1938-1943*, Doctorat en histoire, University of New York, New York, 2015.
- GLASS Joseph B., *From New Zion to Old Zion: American Jewish Immigration and Settlement in Palestine, 1917-1939*, Detroit, Wayne State University Press, 2018.
- GLASS Joseph B., « Isolation and Alienation: Factors in the Growth of Zionism in the Canadian Prairies, 1917-1939 », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2001, n°1, p. 85-123.
- GOLD Alison Leslie, *A Special Fate: Chiune Sugihara: Hero of the Holocaust*, Providence, TMI Publishing, 2014.
- GOLDBERG Adara, *Holocaust Survivors in Canada. Exclusion, Inclusion, Transformation 1947-1955*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2015.
- GOLBERG David H., «The Post-Statehood Relationship: A Growing Friendship», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 135-146.
- GONTOVNICK Howard, «Planting the Seed of Identity. The Contributions of the Early Jewish Farmers of North America», dans Barry L. STIEFEL et Hernan TESLER-MABÉ, *Neither in Dark Speeches nor in Similitudes: Reflections and Refractions Between Canadian and American Jews*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2016, p. 70-84.
- GOPFERT Rebekka et HAMMEL Andrea, « Kindertransport: History and Memory », *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2004, vol. 23, n° 1, p. 21-27.
- GORDON Judy, *Four Hundred Brothers and Sisters: two Jewish Orphanages in Montreal, Quebec, 1909-1942*, Toronto, Lugus, 2002.
- GORMAN Daniel, « Ecumenical Internationalism: Willoughby Dickinson, the League of Nations and the World Alliance for Promoting International Friendship through the

- Churches », *Journal of Contemporary History*, 2010, vol. 45, n° 1, p. 51–73.
- GORNI Yosef, *Jewish Press and the Holocaust, 1939-1945: Palestine, Britain, the United States, and the Soviet Union*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- GOUSSEFF Catherine, *L'exil russe : la fabrique du réfugié apatride, 1920-1939*, Paris, CNRS éd, 2008.
- GOUTOR David, « The Canadian Media and the “Discovery” of the Holocaust, 1944-1945 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadienne*, 1996, n° 4-5, p. 87–116.
- GRANATSTEIN J. L., « Le Québec et le plébiscite de 1942 sur la conscription », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1973, vol. 27, n° 1, p. 43–62.
- GRANATSTEIN J. L. et JOHNSON Gregory Allan, « The Evacuation of the Japanese Canadians, 1942: A Realist Critique of the Received Version », dans Barrington WALKER (dir.), *The History of Immigration and Racism in Canada: Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 2008, p. 221-236.
- GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Geschichte und Informatik*, 2015, 18/19, p. 109-128.
- GRANDJEAN Martin, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels (1919-1927)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Lausanne, Lausanne, 2018.
- GRAPES Bryan J., *Japanese American Internment Camps*, San Diego, Greenhaven Press, 2001.
- GREEN Nancy L., « Le transnationalisme et ses limites : le champ de l'histoire des migrations », *Pratiques du transnational : terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 2011, p. 197-208.
- GREEN Nancy L., « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 6, p. 1335-1350.
- GREEN Nancy L. , « The Trials of Transnationalism: It's Not as Easy as It Looks », *The Journal of Modern History*, 28 novembre 2017, vol. 89, n° 4, p. 851-874.
- GREENLEE James G., *Sir Robert Falconer: A Biography*, Toronto, University of Toronto Press, 2016.
- GROBMAN Alex, *Battling for Souls: the Vaad Hatzala Rescue Committee in Post-Holocaust Europe*, Jersey City, KTAV Pub. House, 2004.
- GRUBER Ruth, *Haven: the Dramatic Story of 1,000 World War II Refugees and How they came to America*, New York, Three Rivers Press, 2000.
- GRYNBERG Anne, « 1939-1940 : l'internement en temps de guerre les politiques de la France et de la Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1997, vol. 54, n° 1, p. 24-33.
- GRYNBERG Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français : 1939-1944*, Paris, Éd. la Découverte, 1999.
- GRYNBERG Anne et LINSLER Johanna (dir.), *L'irréparable itinéraires d'artistes et*

d'amateurs d'art juifs, réfugiés du « Troisième Reich » en France, Magdeburg, Koordinierungsstelle Magdeburg, 2013.

GRZYB Amanda, «From Kristallnacht to the MS *St Louis* Tragedy: Canadian Press Coverage of Nazi Persecution of the Jews and the Jewish Refugee Crises, September 1938 to August 1939», dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 79-113.

GUTTMAN Frank Myron, « The Hebrew Free Loan Association of Montreal », *Canadian Jewish Studies*, 2004, n° 12, p. 45-72.

HALSTEAD Claire, *From Lion to Leaf: The Evacuation of British Children to Canada During the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 2015.

HALSTEAD Claire, « “Dangers behind, pleasures ahead”: British-Canadian identity and the evacuation of British children to Canada during the Second World War », *British Journal of Canadian Studies* *British Journal of Canadian Studies*, 2014, vol. 27, n° 2, p. 163-180.

HAMADOU Abdoulaye, « La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes », *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 7 juin 2018, n° 14, URL : <http://journals.openedition.org/revdh/4378> [consulté le 03 décembre 2018].

HAMEROW Theodore S., « Seeking Asylum in the New World: Canada or Latin America? », *Why We Watched: Europe, America, and the Holocaust*, New York, W. W. Norton & Company, 2008, p. 149-170.

HAMMEL Andrea et LEWKOWICZ Bea, *The Kindertransport to Britain 1938/39 New Perspectives*, Amsterdam, Rodopi, 2012.

HANDLIN Oscar, *A Continuing Task. The American Jewish Joint Distribution Committee, 1914-1964*, New York, Random House, 1965.

HARVEY Janice, « Le réseau charitable protestant pour les enfants à Montréal : le choix des institutions », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 15 novembre 2003, Numéro 5, p. 191-204.

HARVEY Janice, *The Protestant Orphan Asylum and the Montreal Ladies' Benevolent Society: A case study in Protestant child charity in Montreal, 1822-1900*, Doctorat en histoire, McGill University, Montréal, 2001.

HAWKINS Freda, *Canada and Immigration Public Policy and Public Concern*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.

HAZAN Katy, *Les orphelins de la Shoah : les maisons de l'espoir, 1944-1960*, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

HÉBERT Marc, « Le Soleil, the Quebec Chronicle Telegraph and Jewish Immigration 1925-1939 », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 1 janvier 1995,

vol. 3, p. 55-91.

HEPPNER Ernest G., *Shanghai refuge: a memoir of the World War II Jewish ghetto*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1993.

HERPERGER Donald John, *The League of Nations Society in Canada during the 1930's*, M.A., Université de Regina, Regina, 1978.

HOBSON FAURE Laura, « De la bienfaisance à l'action sociale. Introduction », *Archives Juives*, 2012, n° 1, p. 4-9.

HOBSON FAURE Laura, « Le travail social dans les organisations juives françaises après la Shoah : création made in France ou importation américaine ? », *Archives Juives*, 1 juin 2012, Vol. 45, n° 1, p. 43-60.

HOBSON FAURE Laura, « L'évolution de la philanthropie juive française à l'époque contemporaine (1791-1939) : un essai de synthèse », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 1 avril 2014, n° 15.

HOBSON FAURE Laura, « Penser l'accueil des immigrés juifs : l'*American Joint Distribution Committee* et les œuvres sociales juives françaises après la Shoah », dans Colette ZYTNICKI et Nancy L. GREEN, *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010, p. 97-114.

HOBSON FAURE Laura, *Un «plan Marshall juif» : la présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954*, Paris, Armand Colin, 2013.

HOBSON FAURE Laura et al. (dir.), *L'œuvre de Secours aux Enfants et les populations juives au XX^e siècle : prévenir et guérir dans un siècle de violences*, Paris, A. Colin, 2014.

HOCHSTADT Steve, *Exodus to Shanghai: Stories of Escape from the Third Reich*, New York, Palgrave Macmillan, 2012.

HODGE Deborah, *Rescuing the children: the story of the Kindertransport*, Toronto, Ontario, Tundra Books, 2012.

HOLBORN Louise W., « The Legal Status of Political Refugees, 1920–1938 », *American Journal of International Law*, octobre 1938, vol. 32, n° 4, p. 680-703.

IACOVETTA Franca, « The Political Career of Senator Cairine Wilson, 1921-62 », *Atlantis: Critical Studies in Gender, Culture & Social Justice*, automne 1985, vol. 11, n° 1, p. 108-124.

IACOVETTA Franca et MITCHINSON Wendy (dir.), *On the Case Explorations in Social History*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

IACOVETTA Franca, PERIN Roberto et PRINCIPE Angelo (dir.), *Enemies Within: Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.

IGERSHEIMER Walter, *Blatant Injustice. The Story of a Jewish Refugee from Nazi Germany Imprisoned in Britain and Canada during World War II*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005.

- IGGERS Wilma et IGGERS Georg G., *Two Lives in Uncertain Times: Facing the Challenges of the 20th Century as Scholars and Citizens*, New York, Berghahn Books, 2006.
- INGLIS Ruth, *The Children's War: Evacuation, 1939-1945*, London, Collins, 1989.
- IRIYE Akira et SAUNIER Pierre-Yves, *The Palgrave dictionary of transnational history*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009.
- JABLONKA Ivan (dir.), *L'enfant-Shoah*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- JACKMAN Jarrell C. et BORDEN Carla M. (dir.), *The Muses Flee Hitler: Cultural Transfer and Adaptation, 1930-1945*, Washington, Smithsonian Institution Press, 1983.
- JACOMY Mathieu et al., « ForceAtlas2, a Continuous Graph Layout Algorithm for Handy Network Visualization Designed for the Gephi Software », *PLOS ONE*, 10 juin 2014, vol. 9, n° 6.
- JAEGER Gilbert, « Les Nations Unies et les réfugiés », *Revue belge de droit international*, 1989, vol. 22, n° 1, p. 18-120.
- JAKUBOWICZ Andrew, « Transnationalism in the Analysis of Global Refugee Movements: The Case of the Second World War Polish Jews in Shanghai », *Australian Humanities Review*, vol. 62, 2017, p. 111-134.
- JANTZEN Kyle et DURANCE Jonathan, « Our Jewish brethren: Christian responses to Kristallnacht in Canadian mass media », *Journal of Ecumenical Studies*, 2011, vol. 46, n° 4, p. 537-548.
- JAROCHOWSKA Maria Anna, «Canada in Crisis and in Flux : The Second Wave (1940-1957)», *Out of the Nest: Polish Women Immigrants in Canada in XXth Century*, New York, Vantage Press, 2012, p. 98-117.
- JASON Philip K. et POSNER Iris, *Don't Wave Goodbye: the Children's Flight from Nazi Persecution to American Freedom*, Westport, Praeger, 2004.
- JENKINS Julian , « A Forgotten Challenge to German Nationalism: The World Alliance for International Friendship Through the Churches », *The Australian Journal of Politics and History*, 1991, vol. 37, n° 2, p. 286-301.
- JENNINGS Eric T., *Escape from Vichy: The Refugee Exodus to the French Caribbean*, Cambridge, Harvard University Press, 2018.
- JENNISSEN Therese et LUNDY Colleen, *One hundred years of social work: a history of the profession in English Canada, 1900-2000*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2011.
- JENSON Jane, « Place-Sensitive Citizenship: The Canadian Citizenship Regime until 1945 », dans Dirk HOERDER, Christiane HARZIG et Adrian SHUBERT (dir.), *The Historical Practice of Diversity: Transcultural Interactions from the Early Modern Mediterranean to the Postcolonial World*, New York, Berghahn Books, 2003, p. 221-238.
- JOHNSTON Andrew J. R., «The College and the Nation. Cairine R. Mackay Wilson», dans J. S. S. ARMOUR et al., *Still Voices--Still Heard: Sermons, Addresses, Letters, and Reports The Presbyterian College, Montreal, 1865-2015*, Eugene, Wipf and Stock

Publishers, 2015, p. 159-177.

JOHNSTONE Marjorie, *Diverging and Contested Feminisms in Early Social Work History in Ontario (1900–1950)*, Thèse de doctorat en travail social, Université de Toronto, Toronto, 2015.

JOWETT Garth S. et O'DONNELL Victoria J., *Propaganda & Persuasion*, Londres, SAGE Publications, 2011.

JUDDE DE LARIVIÈRE Claire et WEISBEIN Julien, « Dire et faire le commun », *Politix*, 21 décembre 2017, n° 119, p. 7-30.

JONES Ted, *Both sides of the wire: the Fredericton internment camp*, Fredericton, New Ireland Press, 1988.

KAGE Joseph, *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co., 1962.

KAPLAN S. , MONCARZ R. et STEINBERG J., « Jewish Emigrants to Cuba: 1898–1960 », *International Migration*, 1990, vol. 28, n° 3, p. 295-310.

KAPRIELIAN-CHURCHILL Isabel, « Rejecting “Misfits:” Canada and the Nansen Passport », *The International Migration Review*, 1994, vol. 28, n° 2, p. 281-306.

KARADY Victor, « Les juifs de Hongrie sous les lois antisémites », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1985, vol. 56, n° 1, p. 3-30.

KARATANI Rieko et GOODWIN-GILL Guy S., *Defining British Citizenship: Empire, Commonwealth and Modern Britain*, Londres, Taylor & Francis, 2003.

KARP Abraham J., *To Give Life: The UJA in the Shaping of the American Jewish Community*, New York, Schocken Books, 1981.

KASPI André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

KATZ Yossi et LEHR John Campbell, *The Last Best West: Essays on the Historical Geography of the Canadian Prairies*, Jerusalem, Magnes Press, 1999.

KATZBURG Nathaniel, *Hungary and the Jews. Policy and Legislation 1920-1943*, Ramat-Gan, Bar-Ilan University Press, 1981.

KELLEY Ninette et TREBILCOCK M. J., *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

KELLY John Joseph, *The Prisoner of War Camps in Canada, 1939-1947*, Mémoire de maîtrise, Université de Windsor, Windsor, 1976.

KEREN Célia, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2014.

KEREN Célia, « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 30 octobre 2013, n° 15, p. 167-183.

KERSSEN Julie, *Life's Work: The Accidental Career of Laura Margolis Jarblum*, M.A thesis, The University of Wisconsin-Milwaukee, Milwaukee, 2000.

- KERSHAW Roger et SACKS Janet, *New Lives for Old: the Story of Britain's Home Children*, Kew, National Archives, 2008.
- KÉVONIAN Dzovinar, « Question des réfugiés, droits de l'homme : éléments d'une convergence pendant l'entre-deux-guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2003, vol. 72, n° 1, p. 40-49.
- KÉVONIAN Dzovinar, *Réfugiés et diplomatie humanitaire : les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- KÉVONIAN Dzovinar et al. (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés : identités, répertoires d'actions et politiques de l'asile, 1939-1994*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013.
- KIND-KOVÁCS Friederike, « The "Other" Child Transports: World War I and the Temporary Displacement of Needy Children from Central Europe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière ». Le Temps de l'histoire*, 30 octobre 2013, n° 15, p. 75-109.
- KING Joe, *Fabled City: the Jews of Montreal*, Montréal, Price-Patterson, 2009.
- KING Joe, *Les juifs de Montréal : trois siècles de parcours exceptionnels*, Outremont, Carte blanche, 2002.
- KLARSFELD Serge, *La Shoah en France*, 4 vol., Paris, Fayard, 2001.
- KLEIN Ruth (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012.
- KLEIN Ruth et DIMANT Frank (dir.), *From Immigration to Integration. The Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001.
- KNOWLES Valerie, *First Person: A Biography of Cairine Wilson Canada's First Woman Senator*, Toronto, Dundurn Press, 1988.
- KNOWLES Valerie, *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Toronto, Dundurn Press, 1997.
- KOCH Eric, *Deemed Suspect: A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, 1980.
- KOCHAN Miriam, *Britain's Internees in the Second World War*, Londres, Palgrave Macmillan, 1983.
- KORDAN Bohdan S., *Canada and the Ukrainian question, 1939-45: a Study in Statecraft*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001.
- KOESSLER Maximilian, «Enemy Alien Internment: With Special Reference to Great Britain and France», *Political Science Quarterly*, 1942, vol. 57, n° 1, p. 98-127.
- KRANZLER David, *Japanese, Nazis & Jews: the Jewish refugee community of Shanghai, 1938-1945 /*, Hoboken, KTAV Pub. House, 1988.
- KROHN Claus-Dieter, « L'exil politique allemand aux Etats-Unis après 1933 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000, vol. 60, n° 1, p. 9-15.

- KUSHNER Tony, *Remembering Refugees: Then and Now*, Manchester, Manchester University Press, 2006.
- KUSHNER Tony et KNOX Katharine, *Refugees in an Age of Genocide. Global, National and Local Perspectives during the Twentieth Century*, London, Frank Cass, 1999.
- LABBÉ Pierrick, *L'Arsenal canadien : Les politiques canadiennes et la fabrication de munitions au Canada durant la Deuxième Guerre mondiale*, thèse de doctorat en histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, 2012.
- LABORIE Pierre, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1988, vol. 18, n° 1, p. 101-117.
- LABORIE Pierre et MARCOT François (dir.), *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande : Historiographie, normes, prismes (1940-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- LACOUÉ-LABARTHE Isabelle, « L'envers du décor. Écrits de femmes sionistes en Palestine (1880-1939) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 mai 2012, n° 35, p. 107-128.
- LACOUÉ-LABARTHE Isabelle, « Récits de vie de réfugiés. Une présentation du fonds d'archives de l'Association pour les Victimes de la Répression en Exil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 1 septembre 2013, n° 22, p. 180-193.
- LACOUÉ-LABARTHE Isabelle, « Être femme, être double. L'apport de l'écriture de soi », *Rives méditerranéennes*, 15 mai 2016, n° 52, p. 35-52.
- LACOUÉ-LABARTHE Isabelle et MOUYSSSET Sylvie, « La mémoire et l'oubli : écrire l'exil », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 1 septembre 2013, n° 22, p. 7-14.
- LACOURSIÈRE Jacques, PROVENCHER Jean et VAUGEOIS Denis, *Canada-Québec, 1534-2010*, Québec, Septentrion, 2011.
- LACROIX Jean-Michel, *Histoire du Canada : des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2019.
- LAFFER Dennis R., *The Jewish trail of tears: the Evian conference of 1938*, Tampa, University of South Florida, 2011.
- LAFITTE François, *The Internment of Aliens*, London, Libris, 1988.
- LAMBERTI Marjorie, « The Reception of Refugee Scholars from Nazi Germany in America: Philanthropy and Social Change in Higher Education », *Jewish Social Studies: History, Culture, Society*, 2006, vol. 12, n° 3, p. 157-192.
- LAMBERTSON Ross, *Repression and Resistance: Canadian Human Rights Activists, 1930-1960*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- LANGFIELD Michelle, « Voluntarism, Salvation, and Rescue: British Juvenile Migration to Australia and Canada, 1890--1939 », *Journal of Imperial & Commonwealth History*, mai 2004, vol. 32, n° 2, p. 86-114.
- LAPIDUS Steven, «The Jewish Community Council of Montreal: a National "Kehillah" or a Local Sectarian Organization?», *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2008, n° 16-17, p. 27-52.

- LAPOINTE-ROY Huguette, *Charité bien ordonnée : le premier réseau de lutte contre la pauvreté au 19e siècle*, Montréal, Boréal express, 1987.
- LAPPIN Ben, *The Redeemed Children: the Story of the Rescue of War Orphans by the Jewish Community of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- LAQUEUR Walter, *A History of Zionism: From the French Revolution to the Establishment of the State of Israel*, New York, Schocken, 2003.
- LASRY Jean-Claude, COHEN Yolande et LÉVY Joseph, *Identités sépharades et modernité*, Québec, Presses Université Laval, 2007.
- LASSNER Phyllis, *Anglo-Jewish Women Writing the Holocaust: Displaced Witnesses*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.
- LAURENDEAU André, *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Editions du Jour, 1962.
- LAZARE Lucien et GUTMAN Yisrael, *Le dictionnaire des Justes de France : titres décernés de 1962 à 1999*, Jérusalem ; Paris, Yad Vashem ; Fayard, 2003.
- LECOURS Natasha, « *In the spirit of Judaism* »: *The National Council of Jewish Women of Canada in historical perspective, 1897-1990*, Mémoire de maîtrise en histoire, Carleton University, Ottawa, 1998.
- LEDERHENDLER Eli, *The Road to Modern Jewish Politics: Political Tradition and Political Reconstruction in the Jewish Community of Tsarist Russia* Oxford, Oxford University Press, 1989.
- LEFF Laurel, *Buried by the Times: the Holocaust and America's most important newspaper*, New York, Cambridge University Press, 2005.
- LEGLAIVE-PERANI Céline, « De la charité à la philanthropie », *Archives Juives*, 30 juin 2011, Vol. 44, n° 1, p. 4-16.
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005, vol. 52, n° 2, p. 88-112.
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, 2005, no 109, n° 1, p. 7-31.
- LEMERCIER Claire, « Taking time seriously. How do we deal with change in historical networks? », dans Gamper, M. et alii (dir.), *Knoten und Kanten III. Soziale Netzwerkanalyse in Geschichts- und Politikforschung*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2015, p. 183-211.
- LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, Paris, France, 2008.
- LEVIE Howard S., « Prisoners of War and the Protecting Power », *American Journal of International Law*, avril 1961, vol. 55, n° 2, p. 374-397.
- LEVINE Hillel, *In Search of Sugihara: the Elusive Japanese Diplomat Who risked his Life to Rescue 10,000 Jews from the Holocaust*, New York, Free Press, 1996.
- LEVINSON Jay, *Jewish Community of Cuba: The Golden Age, 1906-1958*, Nashville,

Westview Publishing Company, 2006.

LEVITT Cyril et SHAFFIR William, «Aliyah and Return of Canadian Jews: Personal Accounts of Incentives and Disappointed Hopes», dans Robert J. BRYM, William SHAFIR et M. WEINFELD (dir.), *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 421-432.

LEWIS Read et SCHIBSBY Marian, « Status of the Refugee under American Immigration Laws », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, mai 1939, vol. 203, p. 74-82.

LIN Patricia Y., «National Identity and Social Mobility: Class, Empire and the British Government Overseas Evacuation of Children During the Second World War», *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1996, vol. 7, n° 3, p. 310-344.

LIPINSKY Jack, *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*, Montréal, McGill-Queen's Press, 2011.

LIPINSKY Jack, *The Progressive Wedge: The Organizational Behaviour of Toronto Jewry, 1933-1948*, Doctorat en histoire, Université de Toronto, Toronto, 2003.

LIPSTADT Deborah E., *Beyond Belief: The American Press and the Coming of the Holocaust, 1933- 1945*, New York, Touchstone, 2014.

LIPSTADT Deborah E., « Pious Sympathies and Sincere Regrets: The American News Media and the Holocaust from Krystalnacht to Bermuda, 1938-1943 », *Modern Judaism*, 1982, vol. 2, n° 1, p. 53-72.

LITVAK Yosef, «The American Joint Distribution Committee and Polish Jewry 1944-1949», dans Selwyn Ilan TROEN et Benjamin PINKUS, *Organizing Rescue: Jewish National Solidarity in the Modern Period*, London, Cass, 1992, p. 269-313.

LOCHAK Danièle, « 1938 : le monde ferme ses portes aux réfugiés », *Plein droit*, 27 décembre 2016, n° 111, p. 39-43.

LOCHAK Danièle, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, 27 mars 2013, n° 144, p. 33-47.

LONDON Louise, *British immigration control procedures and Jewish refugees, 1933-1942*, Thèse de doctorat, University of London, Londres, 1992.

LONDON Louise, *Whitehall and the Jews : British Immigration Policy, Jewish Refugees, and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

LUCIUK Lubomyr Y., KORDAN Bohdan et HILLMER Norman (dir.), *On guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, 1988.

LÜTHI Barbara, « Agitated Times: Why Historians Need to Question the Rhetoric of the "Refugee Crisis" », *Histoire@Politique*, 1 juin 2017, n° 31, n° 1, p. 55-63.

LYNCH Gordon, *Remembering Child Migration: Faith, Nation-Building and the Wounds of Charity*, Londres, Bloomsbury Publishing Plc, 2016.

LYNTON Mark, *Accidental Journey: a Cambridge Internee's Memoir of World War II*,

- Woodstock, Overlook Press, 1995.
- MACLENNAN Anne, *Red feather in Montreal: a history*, Montréal, Red Feather Foundation, 1996.
- MACLENNAN Hugh, *Two solitudes*, Toronto, McClelland & Stewart, 2008.
- MADOKORO Laura, « Borders Transformed: Sovereign Concerns, Population Movements and the Making of Territorial Frontiers in Hong Kong, 1949–1967 », *Journal of Refugee Studies*, 1 septembre 2012, vol. 25, n° 3, p. 407-427.
- MADOKORO Laura, *Elusive Refuge. Chinese Migrants in the Cold War*, Cambridge, Harvard University Press, 2016.
- MADOKORO Laura, « Surveying Hong Kong in the 1950s: Western humanitarians and the “problem” of Chinese refugees », *Modern Asian Studies*, mars 2015, vol. 49, n° 2, p. 493-524.
- MADOKORO Laura, « The Refugee ritual: Sopron students in Canada », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 2008, vol. 19, n° 1, p. 253-278.
- MANDEL Maud, « Philanthropy or Cultural Imperialism? The Impact of American Jewish Aid in Post-Holocaust France », *Jewish Social Studies*, 2002, vol. 9, n° 1, p. 53-94
- MANN Jessica, *Out of Harm's Way: the Wartime Evacuation of Children from Britain*, London, Headline, 2005.
- MARGOLIS Rebecca, «A Review of the Yiddish Media: Responses of the Jewish Immigrant Community in Canada», dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 114-143.
- MARGOLIS Rebecca, *Jewish Roots, Canadian Soil: Yiddish Culture in Montreal, 1905-1945*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2011.
- MARGOLIS Rebecca, «Negotiating Jewish Canadian Identity: Montreal Yiddish Literary Journals in the Interwar Period», *Shofar: An Interdisciplinary Journal of Jewish Studies*, 2009, vol. 27, n° 4, p. 24-48.
- MARGOLIS Rebecca, «The Yiddish press in Montreal, 1900-1945», *Canadian Jewish Studies / Études Juives Canadiennes*, 2008, n° 16-17, p. 3–26.
- MARIE Jean-Louis, DUJARDIN Philippe et BALME Richard (dir.), *L'ordinaire : modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MARIOT Nicolas et ZALC Claire, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, O. Jacob Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2010.
- MARRUS Michael R., «International Bystanders to the Holocaust and Humanitarian Intervention», dans Richard WILSON et Richard D. BROWN (dir.), *Humanitarianism and Suffering: the Mobilization of Empathy*, New York, Cambridge University Press, 2009, p. 156-174.

- MARRUS Michael R., *L'Holocauste dans l'histoire*, Paris, Flammarion, 1994.
- MARRUS Michael R., *Les exclus. Les réfugiés européens au XX^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.
- MARRUS Michael R., *Mr. Sam: the Life and Times of Samuel Bronfman*, Toronto, Brandeis University Press, 1991.
- MARRUS Michael R. et PAXTON Robert O., *Vichy et les Juifs*, Paris, Librairie générale française, 2018.
- MARTINIELLO Marco et SIMON Patrick, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 juin 2005, vol. 21, n°2, p. 7-18.
- MARSHALL Dominique, *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998.
- MARSHALL Dominique, « Dimensions transnationales et locales de l'histoire des droits des enfants. La Société des Nations et les cultures politiques canadiennes, 1910-1960 », *Genèses*, 3 septembre 2008, n° 71, p. 47-63.
- MARSHALL Dominique, « Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants : la participation canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations », *Lien social et Politiques*, 2000, n° 44, p. 101-123.
- MARSHALL Dominique, « The Construction of Children as an Object of International Relations: The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », *International Journal of Children's Rights*, 1999, vol. 7, p. 103-148.
- MARSHALL Dominique, « The Language of Children's Rights, the Formation of the Welfare State, and the Democratic Experience of Poor Families in Quebec, 1940-55 », *The Canadian Historical Review*, 1997, vol. 78, n° 3, p. 409-441.
- MARSHALL Dominique, *The Social Origins of the Welfare State: Quebec Families, Compulsory Education & Family Allowances, 1940-1955*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2005.
- MARTEL Marcel, *Les relations entre le Québec et les francophones de l'Ontario. De la survivance aux dead ducks, 1937-1969*, Doctorat en histoire, York University, North York, 1994.
- MAURUTTO Paula, *Governing Charities : Church and State in Toronto's Catholic archdiocese, 1850s-1950s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003.
- MAWSON Gillian, *Evacuees: Children's Lives on the WW2 Home Front*, Barnsley, Pen and Sword, 2014.
- MCKILLOP Brian A., « Falconer, sir Robert Alexander », *Encyclopédie canadienne*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/fr/article/falconer-sir-robert-alexander/> [consulté le 18 juillet 2017].

- MEDJUCK Sheva, «Maintaining an Identity: A focus on the smaller Communities», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration. The Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 228-241.
- MEDRESH Israël, *Le Montréal juif entre les deux guerres*, Sillery, Septentrion, 2001.
- MENDELSON Alan, *Exiles from Nowhere: the Jews and the Canadian Elite*, Montréal, Robin Brass Studio, 2008.
- MENKIS Richard et TROPER Harold, «Racial Laws vs. Olympic Aspirations in the Anglo-Canadian Press of Fall 1935», dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 46- 77.
- MESSIKA Martin, *Politiques de l'accueil : États et associations face à la migration des juifs d'Afrique du Nord en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016.
- MESSIKA Martin, *L'assistance juive face à l'immigration des juifs d'Afrique du Nord en France 1950-1970*, Mémoire de Master II, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- MESSIKA Martin, « Paris-Montréal. Des façons d'accompagner le "choc terrible" du décès d'un enfant dans les années 1960-1980 », *Archives Juives*, 2012, vol. 45, n° 1, p. 74-86.
- MICHAELS Jennifer E., « The Struggle to Survive: German and Austrian Refugees' Depiction of Daily Life in Their Shanghai Exile », *Exile and Everyday Life*, 1 janvier 2015, p. 131-153.
- MIEDERWolfgang , «"Laissez faire à Georges" and "Let George do it". A case of Paremiological Polymesis», *Paremia*, 2013, n° 22, p. 17-29.
- MILTON Edith, *The Tiger in the Attic: Memories of the Kindertransport and Growing up English*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.
- MITCHELL Gary David, « The Impact of U.S. Immigration Policy on the Economic "Quality" of German and Austrian Immigrants in the 1930s », *The International Migration Review*, 1992, vol. 26, n° 3, p. 940-967.
- MOFFATT Kenneth, *A Poetics of Social Work: Personal Agency and Social Transformation in Canada, 1920-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.
- MOORE Deborah Dash, *B'Nai B'Rith and the Challenge of Ethnic Leadership*, New York, State University of New York Press, 1981.
- MORSE Arthur D., *While Six Million Died. A Chronicle of American Apathy*, Londres, Secker & Warburg, 1968.
- MOSCOVITCH Allan et ALBERT Jim (dir.), *The « Benevolent » State: the Growth of Welfare in Canada*, Toronto, Garamond Press, 1987.
- MULLINGTON Dave, *Charlotte: The Last Suffragette*, Renfrew, General Store Publ. House, 2010.

- MURACCIOLE Jean-François et PIKETTY Guillaume (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Laffont, 2015.
- MYRON GUTTMAN Frank, « The Hebrew Free Loan Association of Montreal », *Canadian Jewish Studies*, 2004, n° 12, p. 45-72.
- NADEAU Jean-François, « Esther Delisle, Le Traître et le Juif : Lionel Groulx, Le Devoir, et le nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec 1929-1939 », *Recherches sociographiques*, 1994, vol. 35, n° 1, p. 121-124.
- NAYLOR James, *The Fate of Labour Socialism: The Co-operative Commonwealth Federation and the Dream of a Working-Class Future*, Toronto, University of Toronto Press, 2016.
- NICAULT Catherine, « L'utopie sioniste du « nouveau Juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre », *Les Cahiers de la Shoah*, 2001, n°5, vol. 1, p. 105-169.
- NOIRIEL Gérard, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1997, vol. 26, n° 1, p. 25-54.
- NORMAN Theodore, *An Outstretched Arm: a History of the Jewish Colonization Association*, London, Routledge, 1985.
- OGILVIE Sarah A. et MILLER Scott, *Refuge Denied: The St. Louis Passengers and the Holocaust*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006.
- OLAZABAL Ignace, *Khaverim : les juifs ashkénazes de Montréal au début du XX^e siècle, entre le shtetl et l'identité citoyenne*, Québec, Éditions Nota bene, 2006.
- ORCHARD Philip, *A Right to Leave : Refugees, States, and International Society*, Doctorat en Sciences Politiques, University of British Columbia, Vancouver, 2008.
- OSTROVSKY Michal, « “We Are Standing By”: Rescue Operations of the United States Committee for the Care of European Children », *Holocaust & Genocide Studies*, Fall 2015, vol. 29, n° 2, p. 230-250.
- OUZAN Françoise, *Ces Juifs dont l'Amérique ne voulait pas, 1945-1950*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- PAGE Donald, « The Institute's “Popular Arm”: The League of Nations Society in Canada », *International Journal*, 1977, vol. 33, n° 1, p. 28-65.
- PÁL ADÁM Istvan, *Budapest Building Managers and the Holocaust in Hungary*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.
- PALMER Glen, *Reluctant Refuge: Unaccompanied Refugee and Evacuee Children in Australia 1933-1945*, Doctorat en histoire, University of Adelaide, Adelaide, 1995.
- PALMER Howard, « Politics, Religion and Antisemitism in Alberta, 1880-1950 », dans Alan T. DAVIES, *Antisemitism in Canada: History and Interpretation*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2003, p. 167-195.
- PANAYI Panikos, « A Marginalized Subject? The Historiography of Enemy Alien Internment in Britain », dans Richard DOVE (dir.), « *Totally Un-English* »?: *Britain's Internment of « Enemy Aliens » in Two World Wars*, Amsterdam, Rodopi, 2005, p.

17-26.

PANAYI Panikos, *Refugees and the End of Empire: Imperial Collapse and Forced Migration in the Twentieth Century*, New York, Palgrave Macmillan, 2012.

PÂQUET Martin, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005.

PARKER Keith A., « British evacuees in America during World War II », *Journal of American Culture*, Winter 1994, vol. 17, n° 4, p. 33-40.

PARKER Roy, *Uprooted: The Shipment of Poor Children to Canada, 1867-1917*, Bristol, Policy Press, 2010.

PARKES James, *The Conflict of the Church and the Synagogue: A Study in the Origins of Antisemitism*, Londres, Soncino Press, 1934.

PARR Joy, *Labouring Children: British Immigrant Apprentices to Canada, 1869-1924*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

PATRIAS Carmela, *Jobs and Justice: Fighting Discrimination in Wartime Canada, 1939-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2012.

PATRIAS Carmela, « Socialists, Jews, and the 1947 Saskatchewan Bill of Rights », *The Canadian Historical Review*, 2006, vol. 87, n° 2, p. 265-292.

PATRIAS Carmela et FRAGER Ruth A., « 'This Is Our Country, These Are Our Rights': Minorities and the Origins of Ontario's Human Rights Campaigns », *The Canadian Historical Review*, 2001, vol. 82, n° 1, p. 1-35.

PAUL Kathleen, « Changing Childhoods: Child Emigration since 1945 », dans JON LAWRENCE et Pat STARKEY (dir.), *Child Welfare and Social Action from the Nineteenth Century to the Present*, Liverpool, Liverpool University Press, 2001, p. 121-140.

PEDERSEN Susan, « Back to the League of Nations », *The American Historical Review*, 2007, vol. 112, n° 4, p. 1091-1117.

PELLEW Jill, « The Home Office and the Aliens Act, 1905 », *The Historical Journal*, juin 1989, vol. 32, n° 2, p. 369-385.

PEREC Georges, *L'Infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 2015.

PERRONT Nadine, *Etre juif en Chine : l'histoire extraordinaire des communautés de Kaifeng et de Shanghai*, Paris, A. Michel, 1998.

PESCHANSKI Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

PICHLER Anna Maria et TYNAUER Gabrielle, « Austrian Refugees of World War II », dans Franz A. J. SZABO, Frederick C. ENGELMANN et Manfred PROKOP (dir.), *A history of the Austrian Migration to Canada*, Ottawa, Carleton University Press, 1996, p. 75-100.

PICKLES Katie, *Female Imperialism and National Identity: Imperial Order Daughters of the Empire*, Manchester, Manchester University Press, 2002.

PIERSON Ruth Roach, *"They're still Women after all": The Second World War and*

Canadian Womanhood, Toronto, McClelland and Stewart : The Canadian publishers, 1986.

«PM Justin Trudeau Remarks March of the Living 30th Anniversary Gala», *March of the Living Canada*, <http://marchoftheliving.org/2018/05/25/pm-justin-trudeau-remarks-march-of-the-living-30th-anniversary-gala/>, [consulté le 4 juin 2018].

PINSKY Edward, « American Jewish Unity During The Holocaust – The Joint Emergency Committee, 1943 », *American Jewish History*, 1983, vol. 72, n° 4, p. 477-494.

PISTOL Rachel, *Internment During the Second World War: A Comparative Study of Great Britain and the USA*, Londres, Bloomsbury Academic, 2017.

PONTY Janine, « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996, vol. 44, n° 1, p. 9-13.

POZNANSKI Renée, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1997.

PUCKHABER Annette, *Ein Privileg für wenige: die deutschsprachige Migration nach Kanada im Schatten des Nationalsozialismus*, Hamburg, Lit, 2002.

RADECKI Henry, *Ethnic Organizational Dynamics: the Polish Group in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1979.

RAJOTTE David, « Les Québécois, les juifs et l'immigration durant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1, URL : <http://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-16-numero-1/les-quebecois-les-juifs-et-l%e2%80%99immigration-durant-la-seconde-guerre-mondiale/>, [consulté le 22 mars 2013].

RAPHAEL Marc Lee, *A History of the United Jewish Appeal, 1939-1982*, Chico, Scholars P., 1982.

REED Patrick, *A Foothold in the Whirlpool: Canada's Iberian Refugee Movement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal, 1996.

RICHER Geneviève, *Intervenir en faveur de la justice sociale et des droits de la minorité juive : la carrière politique de Peter Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec, 1916-1938*, M.A, Université de Ottawa, Ottawa, 2007.

RICHER Geneviève, « Le défenseur des juifs au Québec : la lutte de Peter Bercovitch pour le respect et la reconnaissance des droits de la minorité juive durant l'entre-deux-guerres », *Bulletin d'histoire politique*, 2009, Vol. 17, n° 2, p. 209-224.

RISCHIN Moses, *The Jews of North America*, Detroit, Wayne State University Press, 1987.

ROBERTS Barbara, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900 - 1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1998.

ROBINSON Greg, *A Tragedy of Democracy: Japanese confinement in North America*, New York, Columbia University Press, 2011.

ROBINSON Greg, « Eleanor Roosevelt à Montréal : les droits de l'homme et l'inter-

- nationalisme durant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin d'histoire politique*, 2018, vol. 26, n° 3, p. 19-33.
- ROBINSON Ira, *A History of Antisemitism in Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2015.
- ROBINSON Ira (dir.), *Canada's Jews: In Time, Space and Spirit*, Brighton, Academic Studies Press, 2013.
- ROBINSON Ira, « Reflections on Antisemitism in French Canada », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, 2013, vol. 21, n° 1, p. 91-122.
- ROBINSON Ira, *Rabbis and their Community: Studies in the Eastern European Orthodox Rabbinate in Montreal, 1896-1930*, Calgary, University of Calgary Press, 2007.
- ROGOW Faith, *Gone to Another Meeting: The National Council of Jewish Women, 1893-1993*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1993.
- ROHTMETS Priit, « Ecumenical Peace Organisation “ The World Alliance for Promoting International Friendship Through the Churches” and Resistance to Totalitarian Regimes in the Interwar Period », *Usuteaduslik Ajakiri*, 2013, n° 1, p. 62-83.
- ROME David, *Clouds in the Thirties: on Anti semitism in Canada, 1929-1939: a Chapter on Canadian Jewish History*, Montréal, s. n., 1977.
- ROOKE P. T. et SCHNELL R. L., « Child Welfare in English Canada, 1920-1948 », *Social Service Review*, 1981, vol. 55, n° 3, p. 484-506.
- ROOKE P. T. et SCHNELL R. L., *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton, a Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987.
- ROSENBERG Louis, *Canada's Jews. A Social and economic study of Jews in Canada in the 1930s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993.
- ROSENTAL Paul-André, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, vol. 45, n° 6, p. 1403-1431.
- ROSS James R., *Escape to Shanghai: a Jewish community in China*, New York ; Toronto ; New York, Free Press ; Maxwell Macmillan Canada ; Maxwell Macmillan International, 1994.
- ROZETT Robert, *Conscripted Slaves: Hungarian Jewish Forced Laborers on the Eastern Front during the Second World War, Jerusalem*, the International Institute for Holocaust Research, 2013.
- RUMILLY Robert, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'Aurore : Distribution, La Maison de diffusion-Québec, 1975.
- RUSBY James S. M. et TASKER Fiona, « Long-term effects of the British evacuation of children during World War 2 on their adult mental health », *Aging & Mental Health*, mai 2009, vol. 13, n° 3, p. 391-404.
- RYFMAN Philippe, *Une histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, 2016.
- SAKAMOTO Pamela Rotner, *Japanese Diplomats and Jewish Refugees: a World War*

II Dilemma, Westport, Praeger, 1998.

SAKAMOTO Pamela Rotner, *The Policy of the Japanese Ministry of Foreign Affairs towards Jewish Refugees*, Ph.D., The Fletcher School of Law and Diplomacy, Medford, 1997.

SAMSON Christian, « Les représentations des juifs de Québec dans le “Quebec Chronicle” de 1900 à 1924 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2012, n° 20, p. 115–148.

SANDWELL R. W., *Canada's Rural Majority: Households, Environments, and Economies, 1870-1940*, Toronto, University of Toronto Press, 2016.

SARRA-BOURNET Michel, *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

SAUNDERS Kay, « “The stranger in our gates”: Internment policies in the United Kingdom and Australia during the two world wars, 1914–39 », *Immigrants & Minorities*, 1 mars 2003, vol. 22, n° 1, p. 22-43.

SAUNIER Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Geneses*, 3 septembre 2008, n° 71, n° 2, p. 4-25.

SCHAFFMAN Amy, *Keep Calm and Carry on?: Examining WWII Great Britain Through the Lens of Overseas Evacuation*, College of William and Mary, Williamsburg, VA, 2014

SCHEDRIN Vassili, *Jewish Souls, Bureaucratic Minds: Jewish Bureaucracy and Policymaking in Late Imperial Russia, 1850-1917*, Detroit, Wayne State University Press, 2016.

SCHEINBERG Stephen J., «From Self-Help to National Advocacy: The Emergence of Community Activism», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 52-65.

SCHOENFELD Stuart, «The Religious Mosaic: A Study in Diversity», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration. The Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 165-181.

SCHRECKER Cherry, *La communauté : histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne*, Paris, L'Harmattan, 2006.

SCHULMAN Avi M. , *Like a Raging Fire: a Biography of Maurice N. Eisendrath*, New York, UAHC Press, 1993.

SEE Scott W., *The History of Canada*, New York, Grey House Pub., 2014.

SEGEV Zohar, *The World Jewish Congress During the Holocaust: Between Activism and Restraint*, Berlin et Boston, Walter de Gruyter, 2014.

SEKELY Trude, *Le temps des souvenirs*, Saint-Lambert, Héritage, 1981.

- SELLICK Patricia, *Responding to Children Affected by Armed Conflict: A Case Study of Save the Children Fund (1919-1999)*, Doctorat en histoire, University of Bradford, Bradford, 2009.
- SEMELIN Jacques, *Persécutions et entraides dans la France occupée : comment 75 % des juifs de France ont échappé à la mort*, Paris, Seuil, 2013.
- SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe (1939-1945)*, Paris, les arènes, 2013.
- SEMELIN Jacques, ANDRIEU Claire et GENSBURGER Sarah (dir.), *La résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- SHAPIRO Leon, *The History of ORT. A Jewish Movement for Social Change*, New York, Schocken Books, 1980.
- SHATZKES Pamela, *Holocaust and Rescue: Impotent or Indifferent? Anglo-Jewry 1938-1945*, New York, Palgrave Macmillan UK, 2002.
- SHAW Caroline Emily, *Recall to Life: Imperial Britain, Foreign Refugees and the Development of Modern Refuge, 1789-1905*, Doctorat en histoire, University of California, Berkeley, 2010.
- SHEFTEL Anna et ZEMBRZYCKI Stacey, « “We Started Over Again, We Were Young”: Postwar Social Worlds of Child Holocaust Survivors in Montreal », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 2010, vol. 39, n° 1, p. 20-30.
- SHERMAN A. J., *Island Refuge: Britain and Refugees from the Third Reich, 1933-1939*, Newbury Park, Frank Cass, 1994.
- SHPIRO David H., *From philanthropy to activism: the political transformation of American Zionism in the Holocaust years, 1933-1945*, Oxford, Pergamon Press, 1994.
- SIMPSON John Hope, «The Refugee Problem» , *International Affairs*, 1938, vol. 17, n° 5, p. 607-628.
- SIMPSON John Hope, *Refugees : a review of the situation since September 1938*, London ; New York, The Royal Institute of international affairs; Oxford University Press, 1939.
- SIMPSON John Hope, *Refugees : preliminary report of a survey*, New York, Oxford University Press, 1939.
- SIMPSON John Hope, *The refugee question*, Oxford, Clarendon Press, 1940.
- SJÖBERG Tommie, *The Powers and the Persecuted: the Refugee Problem and the Intergovernmental Committee on Refugees (IGCR), 1938-1947*, Lund, Lund University Press, 1991.
- SOULES Marshall, *Media, Persuasion and Propaganda*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2015.
- STANTON John, « Government Internment Policy, 1939-1945 », *Labour / Le Travail*, 1993, vol. 31, p. 203-241.
- STEVENSON Michael, *National Selective Service and the mobilization of human re-*

- sources in Canada during the Second World War*, Doctorat en histoire, University of Western Ontario, London, 1996.
- STEWART Andrew, *Empire Lost: Britain, the Dominions and the Second World War*, London, Continuum, 2008.
- STIBBE Matthew, «Civilian Internment and Civilian Internees in Europe, 1914–20», *Immigrants & Minorities*, mars 2008, vol. 26, n° 1-2, p. 49-81.
- STIEFEL Barry L. et TESLER-MABÉ Hernan, *Neither in Dark Speeches nor in Similitudes: Reflections and Refractions Between Canadian and American Jews*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2016.
- STINGEL Janine, *Social Discredit: anti-Semitism Social Credit and the Jewish Response*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014.
- STOKES Edward, *Innocents Abroad: the Story of British Child Evacuees in Australia, 1940-45*, St. Leonards, Allen & Unwin, 1994.
- STRUM Harvey, « Jewish Internees in the American South, 1942-1945 », *American Jewish Archives*, 1990, vol. 42, n° 1, p. 27-48.
- STRUTHERS James, «A Profession in Crisis: Charlotte Whitton and Canadian Social Work in the 1930s», *The Canadian Historical Review*, 1981, vol. 62, n° 2, p. 169-185.
- SUGIHARA Seishirō, *Chiune Sugihara and Japan's Foreign Ministry, between incompetence and culpability*, Oxford, United Press of America, 2001.
- SUTTOR Gregory, *Canadian Social Housing: Policy Evolution and Impacts on the Housing System and Urban Space*, Doctorat en géographie, University of Toronto, Toronto, 2014.
- SZABO Franz A. J., ENGELMANN Frederick C. et PROKOP Manfred (dir.), *A History of the Austrian Migration to Canada*, Ottawa, Carleton University Press, 1996.
- TARRAGONI Federico, « L'émancipation dans la pensée sociologique : un point aveugle ? », *Revue du MAUSS*, 24 novembre 2016, n° 48, n° 2, p. 117-134.
- TASCHEREAU Sylvie, « Échapper à Shylock : La Hebrew Free Loan Association of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1913 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2006, Vol. 59, n° 4, p. 451-480.
- TAUBEN Sara, *Aspirations and Adaptations: Immigrant Synagogues of Montreal, 1880s–1945*, Doctorat en études juives, Concordia University, Montréal, 2004.
- TAYLOR Melissa, «*Experts in misery*? American consuls in Austria, Jewish refugees and restrictionist immigration policy, 1938–1941», Doctorat en histoire, University of South Carolina, Columbia, 2006.
- THOMPSON Scott, *Consequences of Categorization: National Registration, Surveillance and Social Control in Wartime Canada, 1939–1946*, Doctorat en histoire, University of Alberta, Edmonton, 2013.
- TIMMS Edward, «The Ordeals of Kinder and Evacuees in Comparative Perspective», *Yearbook of the Research Centre for German & Austrian Exile Studies*, décembre 2012,

vol. 13, p. 125-140.

TITMUSS Richard Morris , *Problems of Social Policy*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, H. M. Stationery Off., 1950.

TOBIAS Sigmund, *Strange Haven: a Jewish Childhood in Wartime Shanghai*, Chicago, University of Illinois Press, 1999.

TORRIE Julia S. , «*For Their Own Good*»: *Civilian Evacuations in Germany and France, 1939-1945*, New York, Berghahn Books, 2010.

TREMBLAY Karine, *Analyse comparative du processus décisionnel des gouvernements Roosevelt et King entourant leur participation à la conférence d'Évian de 1938*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2008.

Tremblay Yves, « La consommation bridée : contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2005, vol. 58, n° 4, p. 569-607.

TRIMBLE Sheena, *Femmes et politiques d'immigration au Canada (1945-1967) : au-delà des assignations de genre ?*, Doctorat en histoire, Université d'Angers, Angers, 2015.

TRIMBLE Sheena, « L'importance relative des conditions matérielles du déplacement dans les récits d'immigrantes au Canada, 1945-1967 », *Études canadiennes / Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 2015, n° 78, p. 189-205.

TRIMBLE Sheena, « Revendiquer l'admission de réfugiés instruits et qualifiés : bourgeoises canadiennes et Européens déplacés par la Deuxième Guerre mondiale », *Études canadiennes / Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 2015, n° 79, p. 87-102.

TROEN Selwyn Ilan et PINKUS Benjamin, *Organizing Rescue: Jewish National Solidarity in the Modern Period*, London, Cass, 1992.

TROPER Harold, «New Horizons in a New Land: Jewish Immigration to Canada», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration the Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001, p. 3-18.

TROPER Harold, *The Defining Decade: Identity, Politics, and the Canadian Jewish Community in the 1960s*, Toronto, University of Toronto Press, 2010.

TRUDEAU Justin, « Présentation d'excuses au nom du gouvernement du Canada aux passagers du MS Saint Louis », *JUSTIN TRUDEAU, PREMIER MINISTRE DU CANADA*, 7 novembre 2018. URL : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/11/07/>, [consulté le 18 novembre 2018].

TRUDEAU Justin, «Statement of apology on behalf of the Government of Canada to the passengers of the MS St. Louis», *JUSTIN TRUDEAU, PRIME MINISTER OF CANADA*, 7 novembre 2018. URL : <https://pm.gc.ca/eng/news/2018/11/07/statement->

- apology-behalf-government-canada-passengers-ms-st-louis, [consulté le 18 novembre 2018].
- TULCHINSKY Gerald, *Branching out: The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998.
- TULCHINSKY Gerald, *Canada's Jews: a People's Journey*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.
- TULCHINSKY Gerald, *Immigration in Canada: historical perspectives*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994.
- TULCHINSKY Gerald, *Taking Root: The Origins of the Canadian Jewish Community*, North York, Stoddart, 1997.
- TULCHINSKY Gerald, «The Canadian Jewish Experience: A Distinct Personality Emerges», dans Ruth KLEIN et Frank DIMANT (dir.), *From Immigration to Integration. The Canadian Jewish Experience: a Millennium Edition*, Toronto, Institute for International Affairs, B'nai Brith Canada, 2001.
- TURCOTTE Jean-Michel, «“To Have a Friendly Co-Operation between Canadians and Americans”: The Canada–United States Relationship Regarding German Prisoners of War, 1940–1945 », *Diplomacy & Statecraft*, 3 juillet 2017, vol. 28, n° 3, p. 383-402.
- TURGEON Alexandre, «“Duplessis ne donne pas aux étrangers.” Le regard du caricaturiste Robert La Palme sur les politiques du gouvernement Duplessis en matière d’immigration, 1944-1959 », *Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire*, 10 mars 2013. URL : <http://journals.openedition.org/cm/1366>.
- TURNER Francis J., *Encyclopedia of Canadian Social Work*, Waterloo, Wilfrid Laurier Univ. Press, 2006.
- TUTEN Eric Engel, *Between Capital and Land: The Jewish National Fund's Finances and Land-Purchase Priorities in Palestine, 1939-1945*, London, Routledge, 2005.
- ULMER Catherine Mary, *The Report on Unemployment and Relief in Western Canada, 1932: Charlotte Whitton, R.B. Bennett and the Federal Response to Relief*, M.A thesis, Université de Victoria, Victoria, 2009.
- UROFSKY Melvin I., *A Voice that Spoke for Justice. The Life and Times of Stephen S. Wise*, Albany, State University of New York Press, 1982.
- USHER Peter J., « Jews in the Royal Canadian Air Force, 1940-1945 », *Canadian Jewish Studies/Etudes Juives Canadiennes*, 2012, n° 20, p. 93–114.
- WADE Jill, « Wartime Housing Limited, 1941 - 1947: Canadian Housing Policy at the Crossroads », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 1986, vol. 15, n° 1, p. 40-59.
- VAILLANCOURT Eric, *La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal : Reflet du dynamisme du laïcat catholique en matière d'assistance aux pauvres (1848–1933)*, Doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2005.
- VÁGI Zoltán, CSŐSZ László et KÁDÁR Gábor, *The Holocaust in Hungary: Evolution of a Genocide*, Lanham, AltaMira Press, 2013.

- VALLUY Jérôme, « La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaine de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits*, 1 mars 2005, n° 57, p. 13-69.
- VANCE Jonathan F., *Maple Leaf Empire: Canada, Britain, and Two World Wars*, Don Mills, Oxford University Press, 2012.
- VAN DE WIEL Debi, *Faces of Fate: The Evacuation of Children from Great Britain During World War II*, Amherst, Acadian Printing, 2002.
- VEATCH Richard, *Canada and the League of Nations*, Toronto, University of Toronto Press, 1975.
- VINCENT Paul C., « The Voyage of the St. Louis Revisited », *Holocaust and Genocide Studies*, 2011, vol. 25, n° 2, p. 252-289.
- WALKER Barrington, *The History of Immigration and Racism in Canada: Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 2008.
- WALKER James, « Claiming Equality for Canadian Jewry: The Struggle for Inclusion, 1930-1945 », dans Ruth L. KLEIN (dir.), *Nazi Germany, Canadian Responses: Confronting Antisemitism in the Shadow of War*, Montréal, McGill-Queen's Univ. Press, 2012, p. 218-262.
- WALKER James, « The "Jewish Phase" in the Movement for Racial Equality in Canada », *Canadian ethnic studies*, 2002, vol. 34, p. 1-29.
- WASSERSTEIN Bernard, *Britain and the Jews of Europe, 1939-1945*, New York, Oxford University Press, 1979.
- WATANABE Lisa, « Externalisation – le pari de l'UE sur les migrations », *Politique du sécurité : analyses de CSS*, septembre 2018, n° 230, p. 1-4.
- WATERMAN Esther, *Golden jubilee: Canadian Hadassah-WIZO, 1917-1967*, Montréal, Canadian Hadassah WIZO, 1967.
- WAUGH Melinda J. et al., « The long-term impact of war experiences and evacuation on people who were children during World War Two », *Aging & Mental Health*, 1 mars 2007, vol. 11, n° 2, p. 168-174.
- WEINFELD Morton, SHAFFIR William et COTLER Irwin (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, Toronto, John Wiley & Sons, 1981.
- WEISSBACH Lee Shai, « The Nature of Philanthropy in Nineteenth-Century France and the mentalité of the Jewish Elite », *Jewish History*, 1994, vol. 8, 1/2, p. 191-204.
- WELSHMAN John, *Churchill's Children: The Evacuee Experience in Wartime Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- WELSHMAN John, « Evacuation, Hygiene, and Social Policy: The Our Towns Report of 1943 », *The Historical Journal*, 1999, vol. 42, n° 3, p. 781-807.
- WELSHMAN John, « Evacuation and Social Policy During the Second World War: Myth and Reality », *Twentieth Century British History*, 1 janvier 1998, vol. 9, n° 1, p. 28-53.
- WETHERELL Donald G., « Making New Identities: Alberta Small Towns Confront the

- City, 1900-1950», *Journal of Canadian Studies*, 2004, vol. 39, n° 1, p. 175-197.
- WHITAKER Reg, *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada avec l'aide de la Direction du multiculturalisme du gouvernement du Canada, 1991.
- WHITFIELD Andrew J., *Hong Kong, Empire and the Anglo-American Alliance at War, 1941-45*, London, Palgrave Macmillan, 2001.
- WISCHNITZER Mark, *Visas to Freedom: the History of Hias*, Cleveland, World Pub. Co., 1965.
- WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Pluriel, 2013.
- WILHELM Cornelia, *The Independent Orders of B'nai B'rith and True Sisters: Pioneers of a New Jewish Identity, 1843-1914*, Detroit, Wayne State University Press, 2011.
- WILLIAMS Bill, *Jews and other foreigners Manchester and the rescue of the victims of European Fascism, 1933-40*, Oxford, Manchester University Press, 2014.
- WILSON Richard et BROWN Richard D. (dir.), *Humanitarianism and Suffering: the Mobilization of Empathy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- WYMAN David S., *L'Abandon des juifs : Les Américains et la solution finale*, Paris, Flammarion, 1987.
- WYMAN David S., *Paper Walls. America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1968.
- ZAHRA Tara, *The Lost Children: Reconstructing Europe's Families after World War II*, Boston, Harvard University Press, 2011.
- ZALC Claire, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016.
- ZALC Claire, « La naturalisation acte ou vecteur d'intégration ? », *Pouvoirs*, 17 janvier 2017, vol 160, n° 1, p. 47-60.
- ZEITOUN Sabine, *Histoire de l'OSE : De la Russie tsariste à l'Occupation en France (1912-1944)-L'œuvre de Secours aux Enfants du légalisme à la résistance*, Paris, l'Harmattan, 2012.
- ZETTER Roger, « Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity », *Journal of Refugee Studies*, 1 janvier 1991, vol. 4, n° 1, p. 39-62.
- ZETTER Roger, « More Labels, Fewer Refugees: Remaking the Refugee Label in an Era of Globalization », *Journal of Refugee Studies*, 1 juin 2007, vol. 20, n° 2, p. 172-192.
- ZOLBERG Aristide R., « A Nation Like the Others », *A Nation by Design: Immigration Policy in the Fashioning of America*, Cambridge, Harvard University Press, 2008, p. 243-292.
- ZUNZ Olivier, *La philanthropie en Amérique : argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.
- ZUNZ Olivier, *Philanthropy in America: A History*, Princeton, Princeton University Press, 2014.

ZÚÑIGA Jean-Paul (dir.), *Pratiques du transnational : terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques, 2011.

ZUROFF Efraim, *The Response of Orthodox Jewry in the United States to the Holocaust: the Activities of the Vaad ha-Hatzala Rescue Committee, 1939-1945*, New York, Michael Scharf Publication Trust of the Yeshiva University Press, 2000.

ZYTNICKI Colette, *Un village à l'heure coloniale : Draria, 1830-1962*, Paris, France, Belin, 2019.

ZYTNICKI Colette, GREEN Nancy L. et al., *Terre d'exil, terre d'asile migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éd. de l'éclat, 2010.

ZYTNICKI Colette I et SIBON Juliette, « Introduction au dossier : Charité et bienfaisance dans le monde juif en diaspora », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 1 avril 2014, n° 15. URL : <http://journals.openedition.org/framespa/2710>.

Sitographie

— Archives numérisées

American Jewish Committee Archives : <http://ajcarchives.org>

Archives en ligne du Parlement britannique : www.legislation.gov.uk

Musée canadien de l'immigration du Quai 21 : <https://quai21.ca>

Library and Archives Canada : <http://www.bac-lac.gc.ca>

Réseau canadien du patrimoine juif : www.cjhn.ca/fr

Université de Southampton : www.southampton.ac.uk

— Expositions en ligne

Musée de l'Holocauste à Montréal : www.refairesavie.museeholocauste.ca

The Chiune Sugihara Memorial Hall : <http://www.sugihara-museum.jp>

Vancouver Holocaust Education Centre : www.enemyaliens.ca

Lieux

A

Afrique du Sud, 288
Alberta, 255, 269, 327
Allemagne, 14, 17, 153, 154, 165, 167,
174, 183, 287, 288, 329
Anvers, 453
Arménie, 18
Auschwitz, 56, 332, 364
Australie, 29, 288, 412, 437, 455
Autriche, 13, 18, 174, 183, 287, 323, 329

B

Barcelone, 14, 370, 454
Batawa, 292
Beaume-la-Rolande, 332
Belgique, 17, 153, 169, 291, 323, 426, 453
Berlin, 341
Bessarabie, 87
Boston, 423
Bulgarie, 18, 153

C

Calgary, 332
Cap-Breton, 74
Cape-Breton, 375
Chicago, 282, 423
Chine, 64, 341
Colombie-Britannique, 114, 116, 192, 255
Cuba, 342, 346, 347, 349
Curacao, 418, 420

D

Danemark, 17

E

Égypte, 154
El Cayo, 343
Équateur, 341, 342
Espagne, 38, 39, 63, 371, 386, 450
États-Unis, 15, 21, 22, 44, 63, 93, 136,
138, 139, 141, 143, 154, 159, 206,
209, 211, 229, 281, 291, 331, 343,
346, 349, 354, 371, 383, 398, 411–
414, 416–418, 420, 422

F

France, 14, 17, 58, 139, 154, 169, 322,
364, 426
Fredericton, 258

G

Glace Bay, 258
Grande-Bretagne, 29, 30, 32–35, 63, 93,
136, 144, 147, 156, 166, 169, 174,
177, 179–188, 190, 193, 205–207,
209, 229, 284, 288, 290, 291, 342,
344, 351, 373, 379, 416
Grèce, 18

H

Halifax, 258, 274, 410, 413, 424
Hamilton, 110, 113, 274
Hayes, Saul, 332
Honduras, 342–344
Hong Kong, 354
Hongrie, 18, 318, 329, 344

I

Italie, 18

J

Jamaïque, 427

Japon, 40, 64, 141, 218, 222, 351, 354

K

Kaunas, 40

Kingston, 430

Kitchener, 274

Kobe, 40, 351, 418

L

Lisbonne, 142, 218, 332, 370

Lituanie, 40

London, 110

Londres, 90, 329, 350, 413

Losonc, 318

M

Manchester, 323

Manitoba, 255, 268, 306

Maritimes, 255

Marseille, 453

Melbourne, 455

Melville, 258

Moncton, 258

Montréal, 13, 14, 36, 43–45, 50, 65, 76,
77, 86, 92, 102, 103, 105, 106,
108, 110, 112, 113, 115, 117, 128,
132, 141, 255, 258, 259, 261, 263,
269, 274, 282, 296, 301, 302, 316,
321, 326, 330, 341, 351, 382, 406,
413, 414, 422, 424, 426, 428, 429,
433, 443

N

New Jerusalem, 441

New Waterford, 258

New York, 63, 142, 143, 282, 419, 421,
422

North Bay, 75

Norvège, 17, 154, 189

Nouveau Brunswick, 203, 255

Nouvelle Écosse, 255

Nouvelle-Zélande, 29, 288, 412

O

Ontario, 250, 255, 276, 291, 305, 306,
382

Ottawa, 19, 81, 86, 92, 93, 96, 103, 105–
108, 110, 255, 257, 258, 269, 276,
291, 301, 323, 327, 359

Owen Sound, 394

P

Palestine, 102, 319, 325, 334, 338, 342,
395

Paris, 63, 331, 332, 426

Pays-Bas, 17

Peel, 276

Philadelphie, 330

Pologne, 18, 43, 219, 329, 426, 453

Portugal, 38, 39, 63, 142, 222, 371, 386,
450, 453, 454

Prairies canadiennes, 114, 250, 269, 440

Q

Québec, 75, 92, 255, 258, 265, 306, 323,
382

R

Regina, 74

Roumanie, 329

Russie, 40, 43, 75, 102, 329, 398

S

Saint Thomas, 110

Saint-John, 258

Saskatchewan, 255, 258

Saskatoon, 75

Seattle, 416, 418

Shanghai, 40, 41, 222, 341, 342, 413, 414
Sherbrooke, 257, 258
Strasbourg, 291
Suède, 17
Suisse, 17
Sydney, 258
Syrie, 18

T

Tchécoslovaquie, 18, 168, 183, 278, 287,
291, 318, 329
Terre-Neuve, 209, 288, 351
Timmins, 74
Toronto, 44, 45, 47, 75–78, 81, 82, 84–86,
92, 97, 102, 103, 105–108, 110–
113, 115–118, 120, 121, 125, 128,
255, 259, 260, 263, 269, 274, 275,
282, 290, 296, 326, 327, 381, 393,
404, 406, 413, 426, 429, 443, 445
Turquie, 18

V

Vancouver, 40, 274, 301, 304, 331, 393,
410, 413, 414, 416, 424, 426, 446
Vienne, 13
Vilno, 63

W

Westmount, 77
Windsor, 395
Winnipeg, 44, 45, 76, 87, 102, 114–118,
255, 283, 286, 290, 296–298, 306,
307, 327, 376, 393, 413, 429, 446

Y

Yarmouth, 258

Associations

A

Agudas Israel World Organization, 201
American Jewish Congress, 76, 334, 337
American Jewish Joint Distribution Committee (*Joint* ou JDC), 71, 98, 101, 138–142, 222, 233, 251, 252, 254, 258–260, 263, 324, 333–338, 341, 343, 346, 354, 362, 366, 367, 371, 383, 387, 397, 400, 403, 410
American Legion, 208, 209, 211
Armée du Salut, 80, 379

B

Baptist Union of Western Canada, 271
Baron de Hirsh Institute, 74, 133, 413, 426
Bernado's Homes, 137
B'Nai Brith, 71, 77
Board of Deputies of British Jews, 137
Board of Evangelism and Social Service of the United Church, 271
British Immigration Aid and Colonization Association, 379
British Parliamentary Committee on Refugees, 202
Business and Professional Women's Clubs, 302

C

Canadian Children's Bureau, 80
Canadian Committee for Jewish Refugees (CCJR), 98, 99, 104, 109, 381,

402

Canadian Conference of Christians and Jews, 271
Canadian Council for Child Welfare, 379
Canadian Council on Child and Family Welfare, 95
Canadian Federation of Polish Jews, 259
Canadian Girls in Training (CGIT), 273
Canadian Jewish Alliance, 75
Canadian Jewish Committee for Refugees (CJCR), 57, 65, 68, 72, 73, 86, 97–99, 101–105, 107, 113–115, 119, 120, 125, 128, 135, 138, 140, 143, 165, 169, 174, 259–261, 263, 319, 327, 376, 381, 387, 389, 393, 403, 411, 443–445, 447, 449
Canadian Jewish Congress (CJC), 319
Canadian League for Peace and Democracy, 95
Canadian National Committee on Refugees (CNCR), 15, 19, 24, 52–54, 57, 61, 65–69, 71–74, 77, 78, 82–86, 88–96, 102–111, 114–120, 125, 128–138, 142–145, 165–170, 174–177, 191, 194, 197, 198, 203, 205–207, 235, 238, 239, 264, 265, 268–271, 273–278, 280–282, 284–286, 289, 290, 294, 296–298, 300, 302–306, 311, 313, 317, 319, 320, 324, 332, 333, 337, 350, 354, 357, 360–362, 364, 365, 371, 374,

- 376, 378, 380–383, 387, 389, 396,
397, 400, 402, 409, 428, 429, 448–
451, 453, 456
- Canadian National Railway (CNR), 329
- Canadian Pacific Railway (CPR), 329,
391
- Canadian Welfare Council (CWC), 79,
95, 129–131, 133, 379–382
- Catholic Council for British Settlement
Overseas, 137
- Central Committee for Interned Refugees
(CCIR), 54, 135, 137, 145, 208,
212, 346, 395, 405
- Central Committee for Refugees, 145
- Central Department for Interned Refugees,
134
- Central People's Relief Committee of the
United Jewish Refugee & War
Relief Agencies, 145
- Children's Overseas Reception Board (CORB),
28, 29, 191, 194–197, 350, 427
- Church of England in Canada, 268
- Committee on Jewish-Gentile Relation-
ships, 83, 85, 86, 93, 128, 264
- Congrès juif canadien (CJC), 13–15, 19,
32, 39, 41, 42, 46, 47, 50, 52, 53,
65–67, 71, 73, 74, 76–78, 83–87,
97, 98, 100, 102, 105, 109, 112,
116, 129, 133, 135, 141, 144, 147,
173, 202, 204, 234, 251, 253–255,
258, 260, 261, 264, 274, 296, 303,
304, 306, 315, 319, 324, 325, 332,
343, 359–361, 376, 387, 389, 390,
392, 398, 402, 403, 407, 409, 436
- Conseil de la vie française en Amérique,
92
- Co-operative Commonwealth Federation
(CCF), 327, 359
- Council for Overseas Children., 132, 133,
197, 198, 427, 428
- Council of Christians and Jews, 94, 136,
275
- Council of Jewish Women, 84
- Council of Voluntary Agencies, 143
- Croix-Rouge canadienne, 80
- Croix-Rouge française, 331
- Czech Trust Fund, 446
- F**
- Farm & Establishment Committee, 113,
405, 438, 443
- Federation of Canadian Zionist Societies,
75
- Federation of Jewish Philanthropies, 48,
75, 259, 427
- Federation of Liberal Women, 80
- Federation of Polish Jews, 41, 101, 220,
224–226, 325, 336
- H**
- H(ias)IC(a)EM(igdirect) (HICEM), 142
- Haut Commissariat pour les réfugiés, 153
- Hebrew Education sub-committee, 445
- Hebrew Free Loan Association, 74
- Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS),
142, 371
- Hebrew Philanthropic Society, 398
- I**
- Imperial Order Daughters of the Empire
(IODE), 79–81, 137
- Institut canadien de Québec, 92
- Intergovernmental Committee on Refu-
gees (IGCR), 39, 153, 154, 228,
288
- International Rescue Relief Committee,
143
- J**
- Jewish Child Welfare Association, 381

Jewish Colonization Association (ICA),
52, 74, 98, 325, 358, 403, 443,
444, 448

Jewish Immigrant Aid Society (JIAS),
39, 52, 53, 66, 71, 315, 317–321,
323–325, 327, 358, 359, 361, 371,
372, 398, 402–408, 411, 420, 422–
424, 429, 431, 436, 443, 448, 453–
456

Jewish Labor Committee (JLC), 56, 139,
220, 221, 324, 366, 367, 393, 395,
397

Jewish Refugee Committee, 347

Jewish Welfare Society, 455

Joint Emergency Committee for Euro-
pean Jewish Affairs, 141

L

League of Nations Society in Canada (LNC),
78, 81–85, 89, 91, 92, 96, 106,
107, 168, 275, 276, 278

Légion canadienne, 298

M

Montreal Council of Orthodox Rabbis,
201

Montreal Council of Social Agencies, 75

Montreal Hebrew Orphan Home, 436

Montreal's Hebrew Benevolent Society,
74

Movement for the Care of Children from
Germany, 137, 175, 176

N

National Advisory Committee for Chil-
dren from Overseas, 132

National Children's Home, 379

National Coordinating Committee for Aid
to Refugees and Emigrants Co-
ming from Germany, 324

National Coordination Committee Fund,
254

National Council of Jewish Women (NCJW),
398–400, 403, 412

National Council of Women, 82

National Federation of Liberal Women
of Canada, 89

National Refugee Committee, 78

National Refugee Service (NRS), 140,
324, 331, 341–343, 371, 422

O

Operating Committee du Refugee and
Evacuee Coordinating Council, 132

Organisation Reconstruction Travail (ORT),
98, 101, 259, 325, 334, 445

P

Palestine Hebrew Culture Fund, 336

Parliamentary Advisory Committee for
the Aid of Jews in Europe, 276

People's Committee against Anti-Semitism,
359

People's Relief Committee for War Suf-
ferers, 256

Polish Farband, 259

Polish National Council, 217

Q

Quakers, 268

R

Refugee Children's Movement, 175

Refugee Committee, 78, 85, 86, 114, 259

Refugee Establishing, 113

Refugee Industrial Settlement, 342

S

Save the Children Fund, 172

Société des Nations (SDN), 80, 81, 94,
96, 152, 168, 295, 372

Société du parler français, 92
Société Saint-Jean-Baptiste, 264, 267, 295,
412
Sociétés Saint-Vincent de Paul, 79
Society of Friends, 302

T

Toronto Women's Refugee Committee,
111
Twentieth Century Liberal Association
of Canada, 80, 89

U

Union of American Hebrew Congrega-
tion, 263
United Church, 268
United Jewish Appeal, 251
United Jewish Appeal for Refugees and
Overseas Needs, 254
United Jewish Refugee & War Relief Agen-
cies (UJR&WRA), 34, 41, 49,
53, 54, 57, 65, 66, 68, 69, 101–
105, 107, 109, 111–118, 120, 125,
128, 129, 131, 133–143, 145, 194,
197, 198, 202–205, 207, 220, 221,
223, 226, 235, 238–243, 246–261,
263, 303, 311, 313, 317, 319, 320,
324, 328, 332–337, 341, 342, 350,
351, 353, 354, 357, 358, 361, 363,
366, 367, 370, 371, 381–383, 387,
389, 393, 395–408, 411, 413, 414,
416, 419, 423, 424, 428, 429, 431–
434, 436, 438, 443, 445, 446, 448,
449, 453, 454
United Jewish Welfare Fund (UJWF),
259, 260
United Nations Relief and Rehabilita-
tion Administration (UNRRA),
143, 235
United Palestine Appeal, 140, 254, 258,

259

United States Committee for the Care of
European Children (USCOM), 143,
234, 422, 424

V

Vaad ha-Hatzalah Rescue Committee,
41
Vancouver Refugee Committee, 113, 394

W

War Effort Committee, 261
Women's Missionary Societies, 271
Women's Voluntary Service, 175
World Alliance for International Friend-
ship through the Churches, 295
World Jewish Congress (WJC), 334, 336

Y

Young Men's Christian Association (YMCA),
271, 302
Young Men's Hebrew Benevolent Soci-
ety, 398
Young Women's Christian Association
(YWCA), 80, 271, 302, 444

Z

Zionist Organization of America, 418

Personnes

A

A., Isabelle, 437
Abeles-Popper (famille), 390
Abramovitz, Herman, 303
Allen, Leonard, 209, 211
Anders, Władysław, 228
Anderson, John, 188
Arcand, Adrien, 77

B

B., Erwin, 454
B., Max, 204
B., Oscar, 434
B., Suzette, 454
Baldwin, Stanley Earl, 93
Bata, Thomas, 291
Bata, Tommy, 291
Belkin, Simon, 360
Bennett, A. B., 49, 84, 113, 114, 128, 381
Bennett, Richard Bedford, 80, 95, 329, 358
Bercovitch, Peter, 326–328, 420
Birks, William Massey, 132
Black, W. G., 96, 168, 169
Blair, Frederick Charles, 21, 23, 25, 41, 167, 170, 171, 173, 175–177, 217, 218, 220, 224, 231, 233, 331, 332, 353, 357, 362–364, 374, 378, 391, 407, 418–420, 427, 441, 444
Booth, Raymond, 268, 281, 282, 289

Borden, Robert, 81
Bronfman, Abe, 255, 257, 259
Bronfman, Alan, 250
Bronfman, Samuel, 13–16, 49, 50, 52, 74, 86, 87, 97–103, 112, 115, 125, 133, 138, 140, 223, 226, 232, 238–242, 248, 250, 258, 260, 261, 263, 325, 328, 334, 358–360, 362, 381, 402, 404, 406, 439
Brotman, A. G., 365

C

Caiserman, Hananiah Meir, 48, 76, 77, 115, 202
Cecil, Evelyn, 350
Chaim, Raphael, 134, 135, 345
Chamberlain, Neville, 82
Cohen, Oscar, 49, 82, 84–86, 120, 125, 128, 261, 272, 381, 382, 390, 446
Cooke, 146
Cormier, Odilon, 142, 233, 370, 371
Crerar, Thomas, 160, 161, 165, 166, 170, 218, 232, 271, 279, 297, 306, 316, 358, 359, 361, 363

D

D., Elaine, 428
Dafoe, John W., 298
Dexter, Grant, 306
Diamond, Bessie, 414
Dickstein, Moshe, 87

E

E., Manfred, 15
 Ebor, William, 210
 Echt (famille), 391
 Echt, Otto, 391
 Eisendrath, Maurice, 47, 48, 83, 84, 97,
 125, 128, 263, 271
 Emerson, Herbert, 143, 212

F

F., Edith, 355
 F., Jacob, 453, 454
 F., Nacha, 453
 Factor, Samuel, 326, 327
 Falconer, Robert Alexander, 272
 Fasman, Oscar, 221
 Fischl, Louis, 291
 Fleming, Grant, 133, 217

G

G., Ernst, 455
 G., Joseph, 421
 G., Marianne, 455
 G., Selma, 421
 Garber, Michel, 259
 George VI, 138
 Goldmann, Nahum, 334, 419
 Goldner, Stanley, 128, 135, 250, 403, 404,
 416
 Greey, Elizabeth, 111
 Grosvenor, Susan, 276

H

Hayes, Beatrice, 84
 Hayes, Saul, 15, 34, 41, 85, 86, 98, 99,
 101, 107, 108, 111–116, 125, 128,
 129, 131, 133–135, 140–145, 176,
 197–199, 202, 203, 205, 207, 221,
 223, 226, 227, 230, 233, 234, 249–
 251, 253, 257, 258, 261, 262, 271,

297, 298, 303–305, 313, 324, 328,
 331, 332, 337, 338, 341, 342, 350,
 351, 353, 354, 359, 360, 362, 363,
 371, 381, 382, 393–395, 400, 402–
 406, 408, 413, 416, 418–420, 423,
 431, 433, 435, 437, 438

Hayward, Constance, 53, 89, 107, 108,
 110, 111, 116, 117, 134, 135, 144,
 175, 176, 271, 273, 274, 276, 290,
 295, 297, 302, 303, 305–307, 313,
 396, 400

Heaps, Abraham Albert, 327, 328, 360

Hoare, Samuel, 185

Howard, Campbell, 133

Howse, Ernest Marshall, 283

Hunter, John Adams, 343

I

I. (famille), 353
 Ickes, Harold LeClair, 210
 Inch, R. B., 85

J

Jacobs, Samuel, 325–327, 359, 360, 399
 Jolliffe, A. L., 142, 231, 233, 234, 407,
 422
 Judd, Canon William Wallace, 268

K

K., Charles, 434
 K., Ella, 437, 438
 K., Eric G., 338, 350
 K., Ester, 434
 K., Felisca, 393, 395
 K., Helena, 413, 416
 K., Joseph, 434
 K., Louis, 413, 414, 416
 K., Maurice, 437, 438
 King, Dorothy, 133
 King, William Lyon Mackenzie, 25, 39,
 51, 54, 80, 82, 83, 95, 96, 194,

228–230, 232, 235, 267, 295, 297,
307, 326, 358, 364

Koch, Éric, 37

Kreisel, Henry, 37

L

L., Abraham, 418–420

L., Chawa, 418–420

L., Jacoved, 418, 420

L., Mieczyslaw, 455

L., Sam, 426

Lafitte, François, 187

Langlais, Antonio, 92

Lapointe, Ernest, 25, 91

Leavitt, Moses A., 140, 141, 233

Leggett, T. H., 84, 92, 166

Li., Abraham, 426

Li., Cecil, 426

Li., Leah, 426

Little, William, 217

Loeb, Moses, 257

Lustig, Alex, 390, 391, 446

M

MacLeod, Alexander Albert, 95

Margolis, Laura, 346

Marley, Lord, 138, 202, 206, 276

Marrus, Michael, 87

Marshall, Ernest, 283

Massey, Vincent, 25, 171, 193, 201

Mayerson, Augusta, 140, 331, 332, 341,
342

Mills, Robert E. Mills, 380

Mitchell, Maurice, 23

N

N., Adolf, 420

N., Fany, 420

Nansen, Fridtjof, 152

O

Ostry, Ethel, 133

P

P., Bella, 13, 15

P., Ernst, 13, 15

Panet, Henri Alexandre, 202

Parkes, James, 93–95, 136, 167, 275

Paterson, Alexander, 134, 135, 208

Peters, 225

Phillips, Lazarus, 77, 84, 142

Pie XI, 279–281

Plotkin, Abraham, 324

Podoski, 217, 353

Procters, R., 273

R

R., Alexander, 338

Razovsky, Cecilia, 140

Reading, Eva, 175, 176

Ritchie, Dean, 107

Robertson, Norman, 229, 232, 417

Robinson, Benjamin, 327

Roger, Otto Bernard, 365, 366

Rome, David, 402

Roosevelt, Eleanor, 143, 422

Roosevelt, Franklin Delano, 78, 210

Rosenberg, Henry Samuel, 262

Rosenberg, Louis, 114, 116, 250, 297,
298, 392, 406, 431, 439

S

S. (famille), 354

Saalheimer, M., 145

Sadowski, Benjamin, 255, 260

Sandwell, B. K., 301, 307

Schwartz, Joseph, 141

Schwartzbard, Ignace, 217

Sheps, B., 115, 255, 258, 407

Silcox, Claris Edwin, 83, 85, 93, 120,
128, 266, 268, 272, 276

Slaght, Arthur, 196
Solkin, M. A., 97, 224, 375, 404, 405,
431, 434, 453–455
Stead, Charles, 175, 176
Stein, Amy, 399, 400
Stethem, le colonel, 201
Sugihara, Chuine, 40

T

Troper, Morris, 141, 251
True, James B., 281
Tweedsmuir, Lord, 276

V

Vaz, Ernst, 436

W

W., Georgette, 423
W., Helena, 15
W., Pauline, 423
Wassermann, Charles, 37
Weiselberg, Carl, 37
Weiss, Louis, 143
Weisz, Kalman, 342
Whitton, Charlotte, 53, 54, 78–81, 94,
95, 129, 131, 133, 166, 167, 170,
195, 196, 285, 371, 379–382
Wilson, Cairine, 15, 24, 53, 54, 57, 78,
80–85, 89, 91, 92, 96, 97, 104,
106–108, 120, 129, 131, 132, 134,
135, 137, 143, 144, 146, 166, 168,
212, 271–273, 290, 297, 299, 300,
305, 307, 324, 332, 361, 400
Wise, Jonah B., 251
Woodsworth, James Shaver, 327, 360

Z

Zacks, Samuel, 129
Zien, R. L., 331, 416
Zuroff, Efraim, 223

Liste des tableaux

1.1	Nombre de réunions des sous-comités, 1938-1945.	108
2.1	Nombre d' « <i>enemy aliens</i> » internés au Canada selon leur statut.	200
2.2	Nouvelles catégories proposées par l'UJR&WRA et le <i>Joint</i> en janvier 1944.	233
3.1	Résultats du <i>Gallup Poll of Canada</i> par le <i>Canadian Institute of Public Opinion</i> paru le 26 janvier 1944.	308
4.1	Cas traités par la division torontoise de la JIAS, 1938-1945.	320
4.2	Destination de libération des civils internés.	344
4.3	Comparaison entre les questionnaires du refuge et du <i>Department of Health</i> , 1939 et 1940.	377
5.1	Classement des accueillis au Canada durant la Seconde Guerre mondiale.	409

Table des figures

0.1	Remerciements de la famille P. à Samuel Bronfman, 1944.	13
0.2	Carte des provinces et des territoires canadiens durant la Seconde Guerre mondiale.	63
2.1	Extrait de la liste de présence lors de la conférence du CNCR, 6 et 7 décembre 1938.	88
2.2	Associations représentées lors de la première réunion du CNCR, 6 et 7 décembre 1938.	90
2.3	Organisations affiliées au <i>Canadian Committee for Jewish Refugees</i> , 22 décembre 1938.	98
2.4	Organigramme formel du <i>Canadian Committee for Jewish Refugees</i> , mars 1939.	100
3.1	Graphe de réseau des participations aux comités nationaux exécutifs du CNCR et du CJCR/UJR&WRA entre décembre 1938 et novembre 1944.	124
3.2	Les intermédiaires selon les périodes du refuge.	127
0.1	Hésitation sur leur statut par les accueillis internés, juillet 1940.	147
1.1	Immigrants et non-immigrants au Canada selon l' <i>Immigration Act</i> de 1910.	156
1.2	Mémoire de Thomas Crerar abordant les catégories de personnes admises au Canada, 8 décembre 1938.	160
2.1	Description des enfants admissibles selon Frederick Charles Blair en avril 1939.	172
3.1	Tableau de François Lafitte comparant la catégorie fondée sur la dangerosité à celle du statut de « <i>refugees from Nazi oppression</i> ».	187
3.2	Extrait du débat sur l' <i>Allen Bill</i> , juin 1941.	211
4.1	Sauver les plus irremplaçables ?	222
4.2	Lettre de F. C. Blair refusant des réfugiés juifs bloqués au Japon, 8 juillet 1941.	225
1.1	Un exemple de brochure au début du refuge : <i>Prevent a Blackout of Jewry</i> , 1941.	244

1.2	Comparaison d'une brochure de l'UJR&WRA avec une couverture de <i>Life</i>	245
1.3	Une brochure à la fin du refuge : <i>Finish your Job</i> , 1944.	247
1.4	Affiches du <i>Joint</i> et de l'UJR&WRA pendant la Seconde Guerre mondiale, 1943 et 1944.	252
2.1	Couverture de la brochure <i>In the Name of these Refugees, Aid ALL Refugees</i> , 1939.	279
2.2	Estimation du nombre de réfugiés en Allemagne, Autriche et Tchécoslovaquie, 1939.	287
2.3	Tableau du nombre d'immigrants admis au Canada entre 1929 et 1937 selon la « race », 1939.	287
2.4	L'usine Bata au service de l'effort de guerre canadien, 1944.	292
2.5	Les réfugiés internés soutiennent la cause alliée	293
2.6	La pétition définitive du CNCR, septembre 1943.	300
2.1	H. J. à Cecilia Razovsky, 1 ^{er} août 1940.	340
2.2	Cuba, une stratégie migratoire aux succès variables, septembre 1942.	348
3.1	Télégramme de Benjamin G. à l'UJR&WRA, 17 juin 1941.	352
3.2	F. C. Blair comme soutien à une demande d'accueil, 24 octobre 1941.	356
3.3	Extraits de listes gouvernementales relatives au plan ibérique, 1944.	368
3.4	Extraits de listes associatives relatives au plan ibérique, 1944.	369
3.5	Télégramme entre la communauté juive de Cape Breton et la JIAS de Montréal, 4 décembre 1939.	375
0.1	Les réfugiés du <i>Serpa Pinto</i> après leur arrivée en 1944.	385
1.1	Conclusion sur la judéité de Felicsa, 28 juillet 1941.	393
2.1	L'urgence liée à la prise en charge des réfugiés en transit, octobre 1940.	415
2.2	Les associations à la recherche de logements pour les réfugiés ibériques, mars 1944.	430
3.1	Le renouvellement des objectifs du CNCR en novembre 1944.	452

Table des matières

Introduction	13
Historiographie	16
Une question de politique migratoire canadienne	16
L'accueil de réfugiés et les restrictions migratoires . . .	19
Le "tsunami historiographique"	20
1980'-2000' : le sillage de None is Too Many	23
Dépasser le tsunami	24
À chaque mouvement migratoire son historiographie	26
Les évacués	26
Les internés	30
Les réfugiés ibériques	38
De discrètes arrivées : les fermiers, le "Polish quota" et les transmigrants	39
Les communautés juives canadiennes	43
Les multiples rivalités entre Montréal et Toronto . . .	47
Historiographie	49
Le cœur du refuge : le Congrès juif canadien et le Canadian National Committee on Refugees	52
Projet de recherche	56
Délimitation de la recherche	56
Le refuge	56
Les réfugiés et les accueillis	58
Les temps chauds et les espaces du refuge	62
Corpus documentaire	65
Le refuge : une mobilisation collective	68
1 S'organiser en faveur des réfugiés ? Une cartographie du refuge canadien	71
Introduction	71
1 Genèse du refuge	74
1.1 Généalogie associative du refuge	74
Le Congrès juif canadien : le « parlement juif »	74

	L'assistance chrétienne canadienne et ses liens avec la Société des Nations	78
1.2	Un refuge juif ou la création simultanée de deux organisations ?	82
2	Structurer la mobilisation collective	88
2.1	Le CNCR : entre des ambitions humanitaires et politiques . . .	88
2.2	Unir la communauté juive canadienne dans le refuge	97
2.3	La cause des réfugiés « <i>from coast to coast</i> »	102
	Des comités exécutifs partagés entre Montréal, Toronto et Ottawa	103
	Une difficile coordination des activités	108
	Les multiples éloignements de l'Ouest canadien	114
3	L'espace relationnel du refuge	119
3.1	Les collaborations inter-organisationnelles	120
	Les champs organisationnels du refuge	120
	Deux coordinations horizontales : les évacués et les internés . . .	129
3.2	Le refuge canadien, une mobilisation transnationale	135
	Le refuge et le Royaume-Uni : un réseau d'hommes et d'idées au service de la propagande associative	136
	Par-delà les frontières : un refuge nord-américain	138
	Conclusion	144
2	La fabrique du réfugié	147
	Introduction	147
1	Étrangers et réfugiés avant la Seconde Guerre mondiale	150
1.1	La catégorisation internationale du réfugié avant la Seconde Guerre mondiale	150
1.2	Le Canada et les catégorisations du non-national	155
1.3	L'impossible dénombrement des réfugiés juifs	163
2	Le réfugié : un migrant comme les autres ?	165
2.1	Une catégorisation hésitante entre humanitaire et loi migratoire	165
2.2	Entre le respect des règles migratoires et l'espoir : les agriculteurs et les enfants	170
3	Évacués, internés et réfugiés : une catégorisation canado-britannique . .	179
3.1	Une classification d'origine britannique	179
	Les réfugiés avant la Seconde Guerre mondiale	179
	« <i>Distinguishing the sheep from the goats</i> » : évacuations et internement	184
3.2	L'envoi outre-Atlantique	190

3.3	Des catégories canadiennes malléables	194
	<i>Refugees, King's Wards</i> ou <i>Canada's Guests</i> : la hiérarchisation des évacués	195
	Les internés : à l'origine du réfugié statutaire au Canada? . . .	198
4	De la catégorie migratoire à celle des seuls « réfugiés » canadiens	216
4.1	« <i>The courage to rescue what is most irreplaceable?</i> » : rivalités associatives et définition des réfugiés (1941)	216
4.2	Les « <i>Iberian Refugees</i> » : les seuls « vrais » réfugiés (1943-1944)	228
	Conclusion	234

3 Les propagandes du refuge : entre solidarité, charité et politique migratoire 237

	Introduction	237
1	La <i>tsédaqah</i> au centre des rivalités associatives	240
1.1	Un appel aux dons marqué par la valorisation de l'UJR&WRA comme représentant de la communauté juive canadienne dans le secours	241
	« <i>These cards represent the life-blood of your brothers</i> » : les ré- fugiés, une cause commune.	241
	Faire connaître l'UJR&WRA	248
	Rassurer sur l'utilisation des dons	253
1.2	Les récoltes de fonds	254
	L'UJR&WRA à l'épreuve des campagnes de fonds	255
	Les rivalités entre Toronto et Montréal lors des récoltes de fonds : un frein au développement de l'UJR&WRA	258
2	Le CNCR : entre argumentation humanitaire et revendications politiques	264
2.1	Une propagande tournée vers le Canada anglophone	265
	Délaisser le Canada français	265
	Le Canada anglophone comme véritable cible du refuge...	267
	... et principal acteur de diffusion de la propagande	269
	Dépasser la propagande à distance : aller à la rencontre des Ca- nadiens	274
2.2	L'argumentaire du CNCR : entre compassion et politique	278
	La compassion pour les populations : un appel humanitaire chrétien	278
	La place du Canada : entre enjeux humanitaires et défense des valeurs démocratiques	284
	Un discours en réponse aux catégories migratoires	285
2.3	La pétition : une rupture dans l'argumentaire du CNCR	295
	La demande d'une action gouvernementale immédiate	295

	Diffusion de la pétition	300
	Pour quels résultats?	305
	Conclusion	309
4	L'ordinaire du refuge : entre discrétion et secours à distance	311
	Introduction	311
1	Un refuge marginal	315
1.1	La place des demandes d'admission dans les sources associatives	315
1.2	Les associations du refuge : une possibilité parmi d'autres	326
2	Un secours à distance	331
2.1	De la demande d'admission à l'aide humanitaire	331
2.2	Trouver un autre refuge	338
	Renseigner sur les possibles refuges	338
	Des camps canadiens vers une autre Amérique : la libération des civils internés dans l'ordinaire du refuge	344
3	Rendre possible l'accueil	350
3.1	Contourner les règles migratoires et se porter garant des réfugiés	350
3.2	De discrètes négociations	357
	Une représentation juive en transition	358
	Un double niveau de négociations	360
3.3	Rompre l'ordinaire : préparer un éventuel accueil	364
	Repérer et ordonner les cas individuels	365
	Les familles d'accueil	372
	Conclusion	382
5	L'accueil, point culminant de la mobilisation collective	385
	Introduction	386
1	Partager l'accueil	389
1.1	L'UJR&WRA et le CNCR : les juifs et les autres	389
1.2	Une nouvelle cohabitation pour les associations juives	397
	La publicité et l'omission du travail féminin	398
	La JIAS et l'UJR&WRA : à chacun son champ d'action?	402
2	Accueillir le réfugié, rendre autonome le migrant et « régénérer le juif »	409
2.1	Le Canada, un refuge temporaire?	411
	Les réfugiés en transit	411
	Le Canada comme « <i>The immediate opportunity of crossing the ocean and get closer to [the United States]</i> »	416
	Les enfants de l' <i>US Committee</i> et leur famille	421
2.2	Soutenir et rendre autonomes	424
	L'accueil face à la crise du logement	425

	« <i>When does a refugee cease to be a refugee ?</i> »	432
2.3	Les fermiers : un enjeu associatif unissant les Canadiens juifs . .	438
	Le sionisme canadien et les colonies agricoles juives	438
	Une mobilisation juive totale en faveur des fermiers réfugiés . .	443
3	La fin du refuge	449
3.1	Penser l'après-guerre	449
3.2	Devenir Canadien ou quitter le refuge temporaire	452
	Conclusion	456
Conclusion		459
Annexes		467
Documents gouvernementaux et décrets en conseil		469
1	<i>Immigration Act</i> de 1910 [extraits].	472
2	Amendements de 1919 à la loi d'Immigration de 1910.	478
3	Décret en conseil P. C. 695, 21 mars 1931.	494
4	Décret en conseil P. C. 2653, 14 septembre 1939.	496
5	Décret en conseil P. C. 2521, 7 octobre 1939.	497
6	<i>Defence of Canada Regulations</i> [extraits en lien avec les étrangers de nationalité ennemie].	498
7	Décret en conseil P.C. 3342, 26 octobre 1939.	505
8	Décret en conseil P. C. 2322, 31 mai 1940.	506
9	Décret en conseil P. C. 3027, 9 juillet 1940.	508
10	Décret en conseil P. C. 3869, 13 août 1940.	511
11	Décret en conseil P. C. 4568, 25 juin 1941.	514
12	Décret en conseil P. C. 5246, 15 juillet 1941.	517
13	Décret en conseil P. C. 10210, 10 novembre 1942.	521
14	Décret en conseil P. C. 3887, 11 mai 1943.	522
15	Discours de Mackenzie King devant la Chambre des Communes, 9 juillet 1943.	524
16	Décret en conseil P. C. 9440, 10 décembre 1943.	528
17	Décret en conseil PC. 6687, 26 octobre 1945.	530
18	Discours de Justin Trudeau lors des 80 ans de la Nuit de Cristal, 8 novembre 2018.	531
Documents associatifs		537
19	Résolution de la League of Nations Society in Canada à l'origine de la création du CNCR, 15 octobre 1938.	540

20	Résolution du Canadian Committee on Refugees and Victims of Political Persecution, 6-7 décembre 1938.	541
21	Description du parcours migratoire de la famille Abeles-Popper, janvier 1939.	543
22	D'Alexander R. au Congrès juif canadien, 8 mars 1939.	549
23	<i>Report of Interview held with Minister of Immigration, the Hon. T. A. Crerar and the Director of Immigration, Mr. F. C. Blair (Confidential)</i> , 24 février 1939.	550
24	De M. A. Solkin à Maurice C., 6 décembre 1939.	554
25	Formulaire du CNCR pour être famille d'accueil d'un enfant réfugié, 1939.	555
26	Rapport du <i>Canadian Welfare Council</i> critiquant le travail du CNCR, 10 janvier 1940.	557
27	Déclaration de Charlotte Whitton sur les dysfonctionnements du plan des 100 réfugiés, 3 février 1940.	566
28	De Saul Hayes à Oscar Cohen, 28 février 1940.	568
29	Internment Camp "B" - Camp Statistics, 17 août 1940.	570
30	Kit du démarcheur pour la récolte de fonds de l'UJR&WRA à Montréal (1940-1941).	572
31	Registration Card (Emigration), 1940.	573
32	Un exemple de brochure de l'UJR&WRA : « A Matter of Life - Or Death », 1941.	575
33	News Release. Canada Offers Sanctuary for Stranded Refugees, juin 1941.	578
34	Lettres de l'Union of Orthodox Rabbis et le Vaad Hahatzala pour les étudiants et les rabbins bloqués au Japon, août 1941.	579
35	De F. C. Blair à Saul Hayes, le 26 septembre 1942.	581
36	De Saul Hayes à F. C. Blair, le 28 septembre 1942.	582
37	L'invisibilisation du <i>National Council of Jewish Women</i> , octobre 1944.	584
38	Lettre d'accord pour l'admission d'un proche au Canada, 26 février 1947.	586

Tableaux et graphiques **587**

39	Tableau explicatif des mouvements juifs de gauche au Canada jusque dans les années 1950.	590
40	Évolution du nombre de réunions associatives.	591
41	Nombre de réunions des comités exécutifs par an, 1938-1944.	592
42	Villes de réunion des comités exécutifs du CJCR/UJR&WRA, 1938-1944.	593
43	Villes de réunions des comités exécutifs du CNCR, 1938-1944.	594
44	Réunions locales organisées par la communauté juive de Montréal. . . .	595
45	Réunions locales organisées par la communauté juive de Toronto. . . .	596

46	Associations présentes lors des conférences du CNCR du 6 et 7 décembre 1938.	597
47	Nombres de participants selon leur ville de résidence (CJCR et UJR&WRA)	598
48	Pourcentages de participants selon leur ville de résidence (CJCR et UJR&WRA)	599
49	Nombres de participants selon leur ville de résidence (CNCR)	600
50	Pourcentages de participants selon leur ville de résidence (CNCR)	601
51	Tableau de Justin Comartin répertoriant le nombre d'immigrants juifs admis au Canada entre 1923 et 1948	602

Sources **603**

Sources manuscrites	605
Library and Archives Canada (Ottawa)	605
Canadian National Committee on Refugees	605
Archives juives canadiennes	612
Canadian Jewish Congress organizational records	612
Montreal Holocaust Memorial Centre	635
Sources imprimées	635

Bibliographie **637**